N 2/1

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

JANVIER.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS.

JANVIER M. DCC. XXXII.

CONTINUATION DES MEMOIRES DE LITTERATURE & d'Hiſtoire. Tome X. Partie II. A Paris, chez Simart, ruë S. Jacques, au Dauphin. 1731. vol. *in*-12. pp. 210. ſans compter les Tables qui en contiennent 60.

NOUS avons parlé de la premiere Partie de ce Volume dans le dernier Journal de Décembre 1731. il nous reſte à rendre compte de la ſeconde, & c'eſt de quoi nous allons tâcher de nous acquiter dans cet article.

Les Pieces de cette ſeconde Partie ſont : 1°. Une Diſſertation de M. de Peireſc ſur un Trepié antique : 2°. Une Diſſertation Anonyme ſur la Maiſon quarrée de Nîmes :

3°. Un Diſcours de M. Aubert, lû dans une Séance publique de l'Académie de Lyon le 8. Mars 1729. au ſujet d'un paſſage de Virgile : 4°. Une ſuite des Remarques ſur le Syſtême de M. l'Abbé de Camps, touchant l'origine de la Maiſon de France & ſes prérogatives : 5°. Un Extrait du Diſcours Mſ. de M. Gariel, Chanoine de Montpellier, ſur la Guerre faite contre ceux de la R. P. R. depuis 1619. juſqu'à la réduction de Montpellier & à la paix : 6°. Une Diſſertation ſur les Couronnes, leur origine & leur forme : 7°. Des Obſervations ſur le Dieu Teleſphore, par un Antiquaire de Province : 8°. Une Lettre à l'Auteur de l'Article 99. des Memoires de Trevoux du mois de Decembre 1721. ſur un paſſage de S. Baſile, touchant la Proceſſion du S. Eſprit : 9°. Une Lettre Latine du Pape Innocent VI. à Louis & à Jeanne, Roi & Reine de Sicile : 10°. La Copie de deux Lettres de Jean Calvin, écrites de Genêve à M. du Poët, Gouverneur de la Ville de Montelimard ; la premiere, le 3. Mai 1545. & la ſeconde, le 13. Septembre 1561 : 11°. Trois Lettres de M. de Balzac, l'une à M. de Paillevols, & les deux autres à M. d'Argenſon : 12°. Une Lettre de M. Pierre Corneille à M. d'Argenſon : 13°. Une Lettre ſur le nouveau Phédre de M. Burman, écrite par un François refugié en Hollande.

Quant à la premiere Piece, il faut remarquer qu'en 1629. il fut trouvé à Fréjus, dans les ruines d'un vieux Temple, un Trepié de bronze haut d'un pied & demi ou environ, qui fit conjecturer à M. de Peireſc à qui on l'apporta auſſitôt pendant ſon ſéjour de Boiſgency, que c'étoit un de ſes Trepiés votifs dont on ornoit les Temples ; car on prétend qu'il reſſembloit en tout à celui de Delphes, ſur lequel la Pythoniſſe ou Prêtreſſe d'Apollon s'aſſeyoit pour rendre des Oracles.

M. de Peireſc ayant acquis ce Trepié, en envoya auſſi-tôt la deſcription aux Sçavans de France & d'Italie, les priant de lui en donner l'explication : il travailla auſſi de ſon côté à cette explication ; mais aucun, ſelon le jugement d'Holſtenius, rapporté par Gaſſendi, n'en donna une plus plauſible que M. de Peireſc. Sa trop vaſte érudition l'empêchoit d'être jamais content de ce qu'il écrivoit, ce qui étoit cauſe qu'il ne faiſoit jamais rien imprimer ; mais les Sçavans avoient ſoin de multiplier les copies de ſes Ouvrages, & c'eſt ce qui eſt arrivé à la Diſſertation que l'on publie ici, dans laquelle il explique le Trepié dont il s'agit.

Elle eſt imprimée ſur une copie qui a été fournie à l'Editeur par le P. Oudin Jeſuite, lequel en a trouvé pluſieurs manuſcrites dans la ſeule Ville de Dijon. Spon en avoit eu communication, & il avoüe à la fin de ſon Traité de *Tripodibus*, qu'il a tiré preſque tout ce Traité de la Diſſertation de M. de Peireſc. Le P. du Moulinet Chanoine Regulier & Bibliothécaire de Sainte Geneviéve, *ſemble*, dit l'Editeur,

insinuer dans la description du Cabinet de cette Abbaye, où ce Trepié est conservé, que *l'original de cette Dissertation se trouve dans un Volume manuscrit des Ouvrages de M. de Peiresc, qui est à la Bibliothéque du Roi.*

Il seroit à souhaiter qu'avant que de la faire imprimer, on se fût assuré de ce fait, & qu'on eût conferé la Piece sur l'original. L'excuse suivante qu'on apporte de ce qu'on n'a pas donné cette satisfaction au public, pourra bien ne pas satisfaire tout le monde : *La maladie*, dit-on, *& la mort de M. Boivin, Garde des Manuscrits de cette Bibliotheque, m'ont empêché de pouvoir éclaircir ce fait, & de conferer ma copie avec l'original dont il s'agit.*

Chacun voit si cette excuse est valable.

Il seroit encore à souhaiter pour la commodité des Lecteurs, qu'on eût fait graver ici la figure du Trepié en question, & qu'on n'eût pas renvoyé au Livre de l'*Antiquité expliquée*, &c. du P. de Montfaucon, ou à la Dissertation de Spon de *Tripodibus*, non plus qu'à la Description du Cabinet de Sainte Geneviéve, par le P. du Moulinet, ceux qui en lisant la presente Dissertation voudront avoir sur le champ devant les yeux la figure dont il s'agit.

La Dissertation de M. de Peiresc est une description détaillée de ce Trepié, accompagnée de diverses conjectures sur l'usage des pieces qui le composent & sur plusieurs circonstances particulieres qui concernent l'Antiquité. Pour donner une idée de cette Description, nous en rapporterons le commencement & dans les mêmes termes de l'Auteur.

» Le Tripos ou Trepié de bron-
» ze antique déterré sur la Côte
» Maritime de Provence, en l'an
» 1629. dans les ruines & mazures
» d'un vieux Temple, & tôt après
» apporté au Sieur de Peiresc pen-
» dant son séjour de Boisgency, est
» assez bien conservé pour faire
» connoître qu'il est de maniere
» Grecque vraisemblablement, &
» l'Ouvrier qui l'a forgé & élabou-
» ré semble y avoir affecté en la
» structure & aux proportions, or-
» nemens & enrichissemens, cer-
» taines petites particularitez qui en
» rendent la symétrie fort gentille
» & fort convenable à l'usage auquel
» telles pieces étoient communé-
» ment employées ou destinées, &
» à la primitive origine & intro-
» duction d'icelles dans les Myste-
» res fatidiques, voir beaucoup
» plus conforme que l'on ne pen-
» seroit, & de plus grand rapport
» à ce grand Trepié du Temple
» de Delphes, qui y avoit autrefois
» servi à couvrir la gueule, ou
» l'orifice & soupirail de l'Antre
» où les Pythonisses alloient humer
» le vent ou la vapeur, concevoir
» l'esprit & la furie qui leur fai-
» soient rendre ces Oracles si cele-
» bres dans l'Antiquité, duquel
» grand Trepié tous les autres
» moindres faisoient la represenra-
» tion par tout où on les mettoit
» dans les Temples, comme pou-

» voit faire celui-ci. «

Après ce début, M. de Peiresc vient au détail & à l'examen des pieces du Trepié.

» Il n'est composé, *dit-il*, que » de cinq pieces tant seulement, » dont l'une sert de fondement, de » baze ou de sous-bassement, sur » quoi se posent trois des autres qui » servent de jambages ou pilastres » pour soûtenir & supporter le cin- » quiéme, qui est en forme de bas- » sin ou d'écuellon, le tout de cui- » vre jaune ou de laton jetté en fon- » te ou moulé & assez négligem- » ment reparé.

» Mais néanmoins tout est si bien » dressé & ajusté que ces trois jam- » bages ne se peuvent tenir de bout » de leur seul équilibre, & encore » mieux quand ce bassin y est posé » par dessus qui leur sert de liaison, » comme en ces reliques de la meil- » leure architecture ancienne dont » les pieces étoient si bien dressées » & équarrées qu'elles se portent & » s'entre-joignent parfaitement sans » aucun autre ciment ni mortier » que la justesse & le fardeau qu'el- » les portoient, &c.

Nous renvoyons pour le reste de la discussion & pour les reflexions qui l'accompagnent à la Dissertation même.

QUANT à la Maison quarrée, qui fait le sujet du second Article de ce Recueil, voici en deux mots ce que c'est.

Adrien qui devoit sa dignité d'Empereur à Plotine, voulant honorer la memoire de sa bienfaitrice lui fit élever des Edifices somptueux dans la Ville de Nîmes, & un entr'autres de douze toises de long, de sept & demi de large & de six de haut, bâti de grosses pierres aussi dures & aussi blanches que le marbre. Cet Edifice subsiste encore aujourd'hui, & on l'appelle communément la Maison quarrée, à cause de sa figure qui est un quarré long.

Cette Maison quarrée est élevée sur un Socle de six pieds de haut, & enrichi en dehors de trente colonnes canelées, de l'ordre Corinthien avec leurs chapiteaux parfaitement bien traités. L'architrave, une frise & une corniche regnent tout autour; & ce qu'il y a de singulier dans la corniche & qu'on ne voit pas dans les autres Edifices qui nous restent de l'Antiquité, c'est que les modillons sont placés au rebours, & font néanmoins un très-bel effet.

L'Auteur, après quelques autres remarques sur la structure de l'Edifice dont il s'agit, observe qu'on n'y voit ni Autels ni Simulacres, de quoi il donne deux raisons: la premiere, qu'Adrien n'avoit destiné cette Basilique que pour y faire chanter des Hymnes en l'honneur de Plotine; & la seconde, que cet Empereur, qui ne croyoit pas que la Divinité pût être representée par des mains mortelles, avoit commandé que tous les Temples qu'il faisoit bâtir fussent sans Statuës.

Ces Hymnes au reste, à ce que conjecture notre Auteur, étoient chantées par des filles destinées à cet emploi.

On trouve ici en deux mots l'élo-

ge de Plotine : » Cette Princeſſe, » *dit l'Auteur*, avoit été l'ornement » de l'Empire & la gloire de Tra- » jan; au milieu de la pompe qui » l'environnoit, elle conſerva toû- » jours une extrême moderation, & » ſa bonté pour le peuple lui fit » ſolliciter l'Empereur de ſuppri- » mer les impôts, lui diſant que » ceux dont il avoit chargé ſes ſujets » terniroient la gloire de ſon regne.

La Maiſon quarrée dont il s'agit eſt appellée Baſilique par Spartien, & quoique le mot de Baſilique ne ſignifie ordinairement qu'une Maiſon Royale ou magnifique; notre Auteur croit qu'on doit regarder celle-ci comme un véritable Temple conſacré à Plotine. Quatre circonſtances lui paroiſſent dépoſer en faveur de ce ſentiment : la premiere eſt une pierre qu'on trouve au pied de cet Edifice, ſur laquelle on lit ces mots en caracteres extrêmement longs : *In Divæ Auguſtæ Matris*; caracteres dont le volume montre évidemment qu'ils ont été gravés pour être poſés ſur un Bâtiment à peu près de la hauteur de celui-ci, & donne lieu de préſumer que cette même inſcription étoit la dédicace du Temple qu'Adrien avoit conſacré à Plotine qu'il regardoit comme ſa mere à cauſe de ſon adoption, l'épithéte de Divin & le nom d'Auguſte étoient, à ce que remarque notre Auteur, accordés indifferemment à tous les Empereurs & à leurs épouſes, juſques-là même que les Empereurs Chrétiens, en parlant dans leurs Conſtitutions, de leurs prédeceſſeurs, leur ont donné l'épithéte de Divin, & ont toûjours retenu celui d'Auguſte.

La ſeconde circonſtance ſur laquelle ſe fonde notre Auteur, eſt une Inſcription Latine trouvée à Aix, dans laquelle le monument qu'Adrien fit élever dans Nîmes à l'honneur de Plotine eſt appellé, *Ædes Sacra*. La troiſiéme circonſtance eſt que la plûpart des petits Temples que les Romains faiſoient élever, étoient de la même figure que l'Edifice en queſtion, c'eſt-à-dire *quarrés-longs*. La quatriéme enfin eſt le fronton de la façade qui eſt élevé en forme de pyramide obtuſe; les Romains ayant coûtume d'orner de cette maniere l'élevation de leurs Temples, afin de les diſtinguer des Palais qui étoient bâtis en plate forme.

La Maiſon quarrée dont on parle eſt un des plus précieux morceaux qui ſoient reſtés de l'Antiquité. M. de Bâville, Intendant de la Province, a pris ſoin de le faire retablir.

Ce Temple au reſte, autrefois prophane eſt conſacré aujourd'hui au culte du vrai Dieu; l'on y a pratiqué en dedans une Egliſe fort reguliere qui a été donnée aux Religieux de l'Ordre de S. Auguſtin.

Voilà le précis de ce que contient la Diſſertation ſur la Maiſon quarrée de Nîmes.

POUR ce qui eſt du Diſcours de M. Aubert lû dans l'Académie de Lyon en 1729. C'eſt une petite Piece où l'Auteur ſe propoſe de juſtifier contre la cenſure de quelques Critiques, ces vers de Virgile, au ſujet d'Enée que le Poëte repre-

ſente tout tremblant de peur au milieu d'une tempête, & levant, tout conſterné, ſes mains au Ciel.

Extemplo Æneæ ſolvuntur frigore membra,
Ingemit & duplices tendens ad Sydera palmas,
Talia dicta refert.....

Nous remarquerons en paſſant; que M. Aubert n'a pas la memoire bien fraîche ſur ce paſſage, puiſqu'au lieu de *Talia dicta refert* qu'il cite, il y a dans Virgile : *Talia voce refert.* Mais cela n'eſt rien.

Ces Critiques ne peuvent ſouffrir que Virgile ait dépeint ſon Héros avec les ſentimens d'un homme ordinaire, & ils trouvent que *c'eſt manquer de jugement que de donner d'abord une idée ſi déſavantageuſe du Fondateur de Rome.*

Mais ce qui revolte le plus les Critiques, c'eſt que dans le même endroit, le Poëte fait mention d'un ſimple Capitaine qui paroît plus aſſuré aux approches de la mort que ne l'eſt Enée : ce ſimple Capitaine eſt Oronte dont voici le portrait de la main de M. de Segrais:

Oronte, Chef hardi des adroits Lyciens
Du plus haut de ſa poupe encourage les ſiens,
D'un front audacieux il brave la tempête,
Le flot qui s'en émeut s'éleve ſur ſa tête,
Se fend, tombe ſur lui, montre un abîme ouvert,
La nef tombe trois fois, diſparoît & ſe perd.

Voilà en effet un grand contraſte dans le tableau de cette tempête. On y voit d'un côté un Chef glacé de peur aux approches de la mort :

Extemplo Æneæ ſolvuntur frigore membra.

Et de l'autre un ſimple Capitaine faire bonne contenance. M. Aubert, tout partiſan qu'il eſt ici de Virgile, ne laiſſe pas de paroître un peu ébranlé dans cette occaſion, & regardant Virgile comme un ami qui eſt ſur le point de perdre ſa cauſe, il en eſt touché & s'éforce d'exciter les autres à la même compaſſion pour obtenir d'eux quelque ſentence de faveur à l'égard du Poëte.

» Il faut l'avoüer, *dit-il*, on ſe » ſent d'abord un penchant à con- » damner Virgile. Cependant, » Meſſieurs, ſuſpendez pour un » moment votre jugement. Il ne » faut pas l'abandonner à la merci » d'une ſévére critique. Son mérite » & les obligations que nous lui » avons dès notre jeuneſſe, nous » engagent à le défendre.

Notre Auteur, après cette exhortation, eſpere que ceux à qui il parle, ſeront aſſez bien diſpoſés à l'égard de Virgile, pour s'accommoder de la réponſe qu'il va leur fournir en faveur de ce Poëte.

» C'étoit, *dit-il*, une neceſſité » dans la Théologie Payenne, d'a- » voir reçu les derniers honneurs » du tombeau pour pouvoir entrer » dans ces champs bien-heureux, » qui étoient fermés à tous ceux qui » n'avoient pas été honorés de la ſé-

pulture

» pulture avec toutes les ſolemnitez » ordinaires, & c'étoit encore une » loi certaine que l'on refuſoit la ſé- » pulture à ceux qui mouroient dans » les eaux.

Ces deux choſes ainſi préſuppoſées, M. Aubert prétend qu'on ne doit pas être ſurpris que Virgile dépeigne ſon Héros ſi effrayé à l'aſpect des abîmes qui s'offrent à tous momens à ſes yeux. La raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'il faut regarder ce Héros comme ſe repreſentant alors *l'état affreux où l'on dépeignoit les ames errantes ſans ſépulture, tourmentées ſans ceſſe par des furies & des ſpectres capables d'ébranler le Héros le plus intrépide.*

Mais d'où vient que le Poëte introduiſant Enée tout glacé de peur, introduit cependant Oronte dans une diſpoſition toute contraire ? M. Aubert répond à cela, 1°. que Virgile toûjours judicieux, a voulu nous faire ſentir qu'un Héros eſt toûjours homme & que le courage n'étouffe pas abſolument la nature ; 2°. Qu'il y a des braves par fougue, leſquels ſont emportés hors d'eux-mêmes par un mouvement aveugle & impetueux qui ne leur permet de reflechir ni ſur ce qu'ils font ni ſur les ſuites heureuſes ou malheureuſes qu'ils ont à eſperer ou à craindre. Voilà à quoi ſe reduit ici la juſtification de Virgile. Nous laiſſons aux Lecteurs à juger & de la cauſe & de l'Avocat.

Quant à la ſeconde partie de la ſuite des Remarques ſur le Syſtême de M. l'Abbé de Camps touchant l'origine de la Maiſon de France, il faut ſçavoir que les premieres Remarques qui avoient été faites ſur ce Syſtême, ayant été communiquées à M. l'Abbé de Camps avant qu'elles paruſſent dans le Mercure du mois de Décembre 1720. il en avoit prévenu quelques-unes par deux Ecrits qui parurent dans le Mercure du mois de Novembre de la même année, & qu'il oppoſoit à une réponſe du P. Daniel, dont il avoit critiqué l'Hiſtoire de France par rapport à divers points. C'eſt ce qui donna lieu à la ſuite de ces Remarques, laquelle fut diviſée en deux parties pour faire face aux deux Ecrits de M. l'Abbé de Camps.

La publication en a été retardée par divers empêchemens ; car quoique la Piece fût en état d'être jointe aux Remarques dans le même Mercure de Décembre, & que M. l'Abbé Buchet, Auteur alors du Mercure, & qui étoit ſaiſi de la Piece, eût promis de l'inſerer dans le Mercure ſuivant, ce ne fut cependant que dans celui de Fevrier 1723. qu'on en vit la premiere partie, où l'Auteur examine ſi le titre de *Très-Chrétien* a été affecté dès le tems de Clovis I. aux Rois de France, privativement à tous les autres Rois Chrétiens, comme le ſoûtient M. l'Abbé de Camps, ou s'ils n'ont eu cet honneur que dans la troiſiéme Race, comme le croit, après le P. Daniel, l'Auteur des Remarques, qui prétend néanmoins contre ce dernier, que ce titre leur étoit devenu propre longtems avant Louis XI.

C'eſt de quoi l'Auteur des Remarques dont il s'agit, a apporté pluſieurs preuves, auſquelles il joint encore ici l'adreſſe d'une Lettre du Clergé, datée du 8. Septembre 1415. à Charles VI. en ces termes : *Chriſtianiſſimo Francorum Regi Domino noſtro Supremo.* Elle eſt dans le Spicilege. T. 4. p. 344.

Pour ce qui eſt de cette ſeconde Partie-ci, qui n'avoit point encore pu voir le jour, on y répond au ſecond Ecrit de M. l'Abbé de Camps, où cet Abbé traite de l'origine des Rois de la Race preſente, ou autrement de l'origine de Robert-le-Fort, Biſayeul de Hugues-Capet. Nous ne rapporterons point les Reflexions que renferme contre l'Ecrit dont il s'agit, cette ſeconde Partie, nous ne pourrions le faire ſans entrer dans des détails qui nous meneroient trop loin. Nous y renvoyons les Lecteurs.

L'Extrait du Diſcours Mſ. de Gariel Chanoine de Montpellier, ſur la guerre faite contre ceux de la R. P. R. depuis l'an 1619. juſqu'à la reduction de Montpellier & à la paix, eſt un Memoire ſuccinct de ce qui s'eſt paſſé dans cette guerre. Le commencement du Memoire donnera une idée de tout le reſte.

» Les Huguenots ayant eu avis » qu'une entrepriſe ſur Navarrins » n'avoit pas réuſſi, & que les en» trepreneurs avoient été pendus, » exciterent une ſédition à Nîmes, » la veille de Noël 1620. & bleſſe» rent quelques Catholiques qui al» loient à la Meſſe de Minuit. Cal» viere Juge Criminel, & quelques » Magiſtrats de la prétenduë Reli» gion, à force de prier appaiſerent » cette populace.

» Le 21. Avril 1621. les portes » de la Ville de Montpellier furent » fermées aux Catholiques, & le » 25. du même mois Ranchin » Conſeiller aux Aydes étant mort » les Huguenots ne voulurent pas » permettre que l'on portât ſon » corps aux Obſervantins hors la » Ville. Il s'étoit fait Catholique » quelque tems avant ſa mort. On » l'enterra dans l'Egliſe de N. D. » des Tables. Le Roi ayant pris » ſous ſa protection, par ſa Décla» ration du 24. Avril, ceux de la » Religion Prétenduë Reformée, » qui n'adhéroient pas à la rebel» lion, les Huguenots voulurent » empêcher le Préſidial de Mont» pellier d'enregiſtrer cette déclara» tion.

» Châtillon ayant ramaſſé ſept » mille hommes, s'avança juſqu'à » Barjac, mais il apprit que le Duc » de Montmorency étoit déja maî» tre de Valon.

» Les Huguenots avoient acheté » quatre mille Mouſquets en Flan» dres, & le Vaiſſeau qui devoit les » conduire à Aigueſmortes ayant » échoüé à deux lieuës du Port, les » Conſuls d'Arles ſe ſaiſirent de » ces armes, & les Huguenots, » pour s'en vanger, ravagerent la » Campagne.

» Ceux de Gignac avec quatre » cens hommes que le Miniſtre Suf» fren leur avoit amenés de Monta» gnac, ſe ſaiſirent de la Ville le » jour de Pâques.

» Les Catholiques s'étant refugiés » dans l'Egliſe N. D. qui eſt à la » portée du Canon de la Ville, fu- » rent d'abord bloqués. Un Capi- » taine de Sauve, nommé de Piſe » s'étant ſaiſi de Corcone, les Hu- » guenots l'en allerent chaſſer & » ruinerent le lieu, *&c.*

En voilà ſuffiſamment pour juger de ce Memoire.

La Diſſertation ſur les Couronnes, qui fait le ſixiéme Article du Recueil, comprend deux Parties. Dans la premiere il s'agit de l'origine des Couronnes anciennes; & dans la ſeconde, de la forme des Couronnes modernes. L'Auteur, après pluſieurs remarques ſur les differens uſages des Couronnes dans l'Antiquité, telles qu'étoient les Couronnes d'Olivier, de Laurier, de Pin, d'If, de Lierre, de Saule, de Chêne, de Mirthe, de Romarin, *&c.* vient à ce qui concerne le Diadême des Rois.

Il obſerve que le Diadême ne fut dans les commencemens, qu'un large ruban, ou une bande d'étoffe, de couleur de pourpre, dont les deux bouts ſe noüoient avec des Cordons derriere la tête. Que peut-être tout le monde en portoit, & que ce n'étoit qu'une maniere commode dont on ſe ſervoit dans les Pays chauds pour relever les cheveux, ce qui paroît aſſez probable ſi l'on fait reflexion que le Diadême eſt venu de l'Orient.

Ces Diadêmes, ſur tout ceux des Souverains, furent rehauſſés de Diamans & de riches Pierreries, enſuite les Diadêmes furent des cercles d'or. Les Empereurs qui s'en ſervirent depuis Conſtantin juſqu'à Maurice & Phocas, mirent ſur ce cercle des Diamans, & le borderent de perles comme on le peut voir dans les ſuites de Médailles qu'on a des Empereurs. Ces Diamans dont le Diadême étoit orné, donnoient à la tête un éclat qui la rendoit toute brillante; ſur quoi notre Auteur cite ces vers du 12e Livre de l'Eneide :

Cui tempora circùm
Aurati bis ſex radii fulgentia cingunt
Solis avi ſpecimen.

Il obſerve encore que c'eſt cette lumiere cauſée par l'éclat des pierreries du Diadême qui a été appellée *Nimbus* ou *Gloriette*. Que *cela rendoit les têtes qui étoient chargées de cet ornement, reſplendiſſantes comme celles des Bienheureux, ſuppoſé qu'on puiſſe les dépeindre corporellement.*

Une autre Remarque de notre Auteur, c'eſt que *les cercles lumineux qu'on a commencé à mettre ſur la tête des Saints, depuis le quatriéme ſiécle, n'étoient que pour exprimer les effets d'une lumiere naturelle & reflechie, à laquelle on donna du merveilleux pour mieux exciter à honorer les Saints.*

Il ajoûte à cela que les Peintres furent les premiers à *fournir cette idée riſible de la gloire celeſte*; & à cette occaſion il dit que ces Meſſieurs, auſſi-bien que les Poëtes, ont toûjours eu le privilege de tout entreprendre & de tout oſer : il cite en témoignage la machoire d'â-

ne qu'ils ont miſe à la main de Cain pour tuer ſon frere, quoique l'Ecriture ne diſe pas de quelle maniere ce meurtre fut fait.

Les Peintres firent d'abord ce Nimbe en rond tout uni, comme on le voit en pluſieurs images antiques, mais s'appercevant, dit notre Auteur, que cette grande ſimplicité ne marquoit pas aſſez la petite portion de gloire celeſte que leur imagination avoit accordée aux Saints ſur la terre, & craignant que dans la ſuite des tems on ne prit le *Nimbus* pour une ſimple couverture ſervant à garantir la tête des images contre les injures de l'air, ce qui eſt arrivé en effet, ainſi qu'il eſt rapporté dans les Memoires de l'Academie des Inſcriptions, ils s'aviſerent de donner au Nimbe un éclat plus reſſemblant à une veritable lumiere, & pour cela ils le firent en ſoleil radié. Ce ſont ces rayons relevés & ramaſſés en rond, qui ont fait inventer la Couronne radiale, ou à longs rayons qui eſt la plus ancienne eſpece de Couronne métallique, & qui a été long-tems en uſage avant les Couronnes à fleurons.

Ce cercle lumineux & plat, continue notre Auteur, étant devenu la marque des images des Saints, & ce qui diſtinguoit leurs Statuës d'avec celles qu'on érigeoit aux hommes, les Empereurs depuis Juſtinien-Rhinotmet, le quitterent par reſpect, & ſe contenterent de cercles ornés de pierreries à l'antique, ou de Couronnes radiales à longues pointes, comme l'on vient de dire.

Mais leur dignité imperiale les élevant au-deſſus des Rois qui avoient auſſi-bien qu'eux l'uſage des Couronnes ouvertes, les Empereurs fermerent les leurs avec des demi cercles ou arcs qui ſe croiſoient & imitoient le bonnet; ces demi cercles étoient ſurmontés d'un Globe avec une petite croix, ce qui déterminoit la Couronne Imperiale. Notre Auteur renvoye pour la preuve de tout cela, aux Médailles que M. Ducange a miſes dans ſon Hiſtoire Bizantine.

Voilà pour ce qui regarde la premiere Partie de la Diſſertation. Quant à la ſeconde, où il s'agit des Couronnes modernes, comme le même M. Ducange, dans ſa 24e Diſſertation ſur l'Hiſtoire de Saint Louis, a fait graver des modeles de toutes les ſortes de Couronnes qui ont été portées juſqu'à preſent, notre Auteur ſe trouve diſpenſé de s'étendre beaucoup là-deſſus. Il fait ſeulement obſerver à ſes Lecteurs que les Rois de France de la premiere & de la ſeconde Race, porterent des Diadêmes, des Couronnes radiées, & des Couronnes à fleurons: Que dans ces dernieres il n'y avoit que quatre grands fleurons qui entouroient la Couronne & garniſſoient le deſſus du cercle, ainſi qu'on le voit dans la Couronne de Charlemagne, qui eſt au Treſor S. Denis & qu'on porte à Reims pour le Sacre des Rois. Notre même Auteur croit que ces fleurons à trois pointes, qui n'étoient que des ornemens agréables que le hazard avoit fait imaginer

pour embellir les Couronnes, pourroient bien avoir donné origine aux fleurs de lys qui font les Armoiries de France. Nous ne ſuivrons pas notre Auteur plus loin.

Au reſte, il ne ſe borne pas à ce qui concerne les Couronnes des Empereurs & des Rois, il parle auſſi des Couronnes de Duc, de Comte, de Marquis, de Baron, & il finit par la *Couronne à bonnet*, qui eſt la plus nouvelle de toutes. Il obſerve ſur cela que pluſieurs Maiſons Ducales, comme la Tremouille, Luxembourg, Montmorency, Coſſé-Briſſac, qui prétendent avoir quelques avantages ſur les autres Ducs, par des prétentions de principauté étrangere, ou repreſentations de Maiſons Souveraines, mettent leurs Couronnes ſur un bonnet rouge ſommé d'une houpe de même, ce qui forme une ſorte de Couronne fermée approchante du bonnet électoral.

Les Obſervations ſur le Dieu Teleſphore rendent à juſtifier M. de Mautour ſur l'explication qu'il a donnée d'un morceau d'ancienne peinture à fraiſque, détaché de la friſe d'une Salle ſouterraine découverte au Mont Eſquilin dans Rome, lequel morceau a été apporté à Paris en 1722.

L'Auteur des Obſervations dit avoir lû dans le Journal des Sçavans du mois de Novembre 1729. p. 645. *in*-4°. l'Extrait de l'explication qu'a donnée de cette peinture M. de Mautour qui a jugé que le morceau en queſtion avoit rapport à Eſculape, & qu'à l'égard d'une petite figure qui eſt repreſentée en robe longue, ce pouvoit bien être Teleſphore.

L'Auteur remarque à ce ſujet que dans l'Extrait dont il s'agit, l'on dit que *M. de Mautour voudroit bien faire de cette figure, Théleſphore fils d'Eſculape, mais que le Capuchon piece eſſentielle du Manteau de Théleſphore lui manque.* Il dit ſur cela 1°. que le Journaliſte n'auroit pas du faire dire à M. de Mautour que Theleſphore étoit fils d'Eſculape, puiſqu'il n'en étoit que le Compagnon; 2°. Que le défaut de Capuchon eſt ſuppléé & reparé par le deſſein d'une petite figure ou ſtatue de bronze antique que les Latins appellent *ſignum*, & que lui, Auteur de ces Obſervations, a vû en original à Paris, » laquelle figure » repreſente indubitablement Théleſphore avec un Capuchon, non » ſur la tête, comme il eſt en effet » ſouvent repreſenté, mais rabattu » par derriere.

Cette figure, dit-on; a été trouvée dans une Ville de l'Aſie-Mineure, & a fait partie des Curioſitez du Cabinet de feu M. le Chevalier de Breteuil, qui l'avoit acquiſe du Sieur Paul-Lucas.

Notre Auteur ajoûte pluſieurs autres Obſervations pour juſtifier M. de Mautour. Nous y renvoyons.

Quant à la Lettre ſur un Paſſage de S. Baſile touchant la proceſſion du S. Eſprit, c'eſt une Lettre écrite au ſujet d'une Diſſertation Latine que le Benedictin qui a continué & achevé la nouvelle Edition

de S. Baſile a approuvée, car il ſe rend aux concluſions de la Diſſertation. Mais comme il n'en approuve pas également toutes les raiſons, il avertit de quelques endroits qui lui ont paru foibles, & ces endroits étant preſque les mêmes que ceux qui ont arrêté les Journaliſtes de Trevoux dans leurs Mémoires de Décembre 1721. p. 2508. L'on dit qu'on a cru faire plaiſir au Public de lui communiquer cette Lettre, où l'Auteur, en répondant aux difficultez propoſées, fait de nouvelles reflexions qui ne ſervent pas peu à éclaircir & à confirmer le ſentiment qu'il défend. Au reſte, comme ce ſentiment eſt ſuffiſamment connu du Public par la Diſſertation dont il s'agit, il eſt inutile de l'expoſer ici. Quant aux raiſons qu'on employe dans la Lettre pour le ſoûtenir, nous ne pourrions les produire ici ſans nous trop étendre.

La Lettre d'Innocent VI. qui fait la neuviéme Piece du Recueil, eſt une Lettre Latine, copiée ſur le Mſ. original, laquelle roule ſur un fait bizarre arrivé l'an 1361. dont il n'eſt parlé dans aucun Monument Hiſtorique de ce tems-là, & dont le P. Daniel fait mention dans l'Hiſtoire du Roi Jean II. la Lettre eſt écrite à Louis & à Jeanne, Roi & Reine de Sicile. Voici le fait comme il ſe trouve dans la Lettre.

In caput cujuſdam Johannis cognominati Guga Civis Senen. Temeraria quædam aſcendit opinio, ejuſque mentem adeo novi generis inſania ſubintravit ut ſe, novis & irridendis proculdubio coloribus adinventis, Regem Francorum auderet, prout adhuc audet, aſſerere & quoad ipſum regnum Franciæ pertineat verbis effrontibus & temerario auſu prædicare, &c.

Nous renvoyons ſur cela à l'endroit que nous venons de citer du P. Daniel.

Les Lettres de Jean Calvin, celles de Balzac & de Pierre Corneille ſont curieuſes chacune en leur genre. Il faut les lire en entier, elles ne ſont pas bien longues. On verra dans celles de Calvin, quel monſtre c'eſt que l'eſprit d'héreſie.

La Lettre du François refugié en Hollande, laquelle fait le dernier Article du Recueil, eſt une critique où l'on ſe propoſe de tourner en ridicule M. Burman à l'occaſion de ſon Phedre. Nous n'en citerons que deux traits.

» Rien n'eſt plus curieux, *dit* » *l'Auteur de la Lettre*, que l'Hiſtoire que fait M. Burman de ſa » maladie qui a donné naiſſance à » ſon Edition de Phedre : dans le » tems que MM. Bentlei & Hare » étoient aux priſes, M. Burman » livré à d'autres occupations ne » pouvoit donner aſſiſtance à Phé» dre, qui étoit, dit-il, cruelle» ment déchiré & mis en pieces par » ces deux Champions.

» Dans cette conjoncture il ſe » trouva dans un triſte loiſir qu'il » n'eût jamais ſouhaité. Un mal à » la cuiſſe droite l'obligea de diſ» continuer ſes occupations Acade» miques, & de ſe tenir oiſif chez » lui pendant des journées entieres, » comme un Savetier boiteux, *ve-*

» *lut claudum Sutorem.* Ne tournez » pas malignement cette comparai- » ſon contre M. Burman : ce n'eſt » qu'une ſçavante alluſion à ce Sa- » vetier-Medecin dont la Charlata- » nerie, au rapport de Phédre, fut » groſſierement déconcertée. M Bur- » man condamné à une ſolitude » domeſtique, charmoit ſes dou- » leurs par la lecture de Phédre, & » empêchoit ainſi que ſon eſprit, » qui, au milieu de ſon mal con- » ſervoit ſa vigueur, ne s'émouſſât » & ne contractât une certaine » rouille. Cloué à ſon fauteuil ou à » ſon lit de repos, il ébaucha dans » l'eſpace de trois mois le Com- » mentaire dont il a orné ſon Phé- » dre. Il le retoucha dès que la » playe qui commençoit à ſe refer- » mer, lui permit de ſe traîner » dans ſon Cabinet. Heureuſe ma- » ladie qui nous a produit un ſi ex- » cellent Ouvrage ! Ne croyez pas » que ce ſoit là un conte à plaiſir, » je n'ai fait que traduire laconique- » ment ce que M. Burman raconte » avec une abondante énergie.

» Quoique cet Ecrivain, *conti-* » *nue l'Auteur de la Lettre*, rabaiſ- » ſe les autres Commentateurs, il » ne s'eſt point éloigné de leur goût » & de leurs idées. Toute ſon ha- » bileté conſiſte à inſerer dans ſes » Notes, à leur exemple, differen- » tes leçons, & à coudre quelques » paſſages anciens Grecs ou Latins ; » en ſorte que lui ſeul peut apperce- » voir cette ſupériorité qu'il s'attri- » bue ſur les autres Commenta- » teurs.

Nous joindrons à cet exemple ce que notre Auteur dit de M. Burman au ſujet de la Fable des Ambaſſadeurs des Chiens.

» Je ne puis m'empêcher, *dit-il*, » de citer un trait qui montre juſ- » qu'à quel point M. Burman poſ- » ſede l'œconomie animale. Vous » ſçavez que dans la Fable des Am- » baſſadeurs des Chiens, Jupiter » ordonne que ceux qui ont parfu- » mé ſon Palais ſoient punis par la » faim, afin qu'ils apprennent une » autrefois à retenir leur ventre. M. » Burman applaudit à cette déci- » ſion. Voici une partie de ſa Note. » *Les Chiens affamés & à jeun re-* » *tiennent facilement leur ventre, &* » *certes nous voyons ſouvent des* » *Chiens qui font de grands efforts* » *pour ſe ſoulager. Famelici & jejuni* » *facilè continent ventrem ; & ſanè* » *videmus ſæpè Canes difficulter &* » *cum moleſtiâ & maximo niſu caca-* » *re.* Voilà pour le coup une dé- » couverte merveilleuſe, on en » chercheroit inutilement une ſem- » blable dans les Ecrits des Capero- » niers, des leClercs, des Daciers, & » de tant d'autres Commentateurs » Subalternes ; il n'appartient qu'au » docte Burman de faire de ſi no- » bles remarques.

Ces deux exemples ſuffiſent pour faire juger des diſpoſitions de l'Auteur de la Lettre à l'égard de M. Burman.

Il nous reſte à dire un mot des Tables qu'on a miſes à la fin de ce dixiéme Tome ; la premiere eſt une Liſte alphabetique des Pieces contenuës dans les Tomes précedens & dans ce dernier ; la ſeconde, eſt

une Liſte des Titres de ces mêmes Pieces, rangés par ordre des Sciences. Ces deux Tables ſont faites avec une grande exactitude, on peut les regarder comme l'ame des dix Volumes dont il s'agit.

HISTOIRE DE LA GUERRE DES HUSSITES ET DU Concile de Baſle. Par Jacques Lenfant : *enrichie de portraits.* A Utrecht, chez Corneille-Guillaume le Febvre. 1731. *in*-4°. 2. vol. premier vol. pp. 484. ſecond vol. pp. 387.

APRE'S avoir rendu compte dans le Journal de Décembre de l'année 1731. de l'Hiſtoire de la Guerre des Huſſites, nous nous ſommes engagés à rendre un compte particulier de la Diſſertation de M. de Beauſobre ſur les Adamites de Boheme. Voici ce qui lui a donné lieu de compoſer cette Diſſertation.

M. de Beauſobre s'étant propoſé d'écrire les Préliminaires de la prétenduë reformation, a mis au nombre des prédeceſſeurs des Calviniſtes les freres unis de Boheme ; mais comme les Catholiques & les Callixtins publierent ſous le regne de George de Podiebrad, que les freres de Boheme étoient unis avec la Secte des Picards qu'on accuſoit d'être du nombre des Adamites, il crut devoir diſcuter cette queſtion dans une Diſſertation qu'il adreſſa à M. Lenfant. M. de Beauſobre y rapporte d'abord ce que les Hiſtoriens diſent des Picards ou des Adamites de Boheme, il ſoûtient enſuite que la nudité Religieuſe dont on les accuſe eſt une fable ; il recherche ce qui peut avoir ſervi de pretexte à cette accuſation. Puis remontant juſqu'à la ſource, il ſoûtient qu'il n'y a jamais eu de Secte parmi les Chrétiens où l'on ait fait profeſſion de nudité. Enfin il fait quelques obſervations ſur une Note du Dictionnaire Critique, où M. Bayle donne aux Payens la preference au ſujet de la pudeur ſur pluſieurs Sectes du Chriſtianiſme.

Enée-Sylvius depuis Pape ſous le nom de Pie II. eſt le premier des Hiſtoriens qui ait parlé des Picards de Boheme. Il dit que leur chef ſe diſoit le fils de Dieu, & qu'il ſe faiſoit appeller Adam & ſes Sectateurs Adamites, qu'il leur commandoit d'aller nuds, que leurs femmes étoient communes, & que les hommes ſe ſaiſiſſoient de la premiere qui leur plaiſoit.

Quoique Sylvius ait été en Boheme en 1451. pour les affaires de Nicolas V. & qu'il ait pû s'inſtruire plus particulierement des opinions des Picards. Notre Auteur croit qu'on ne doit point ajoûter beaucoup de foi à cette Relation, parce que Sylvius n'a travaillé à ſon Hiſtoire de Boheme que ſur les Memoires d'un Chancelier de la Ville de Prague, & qu'il avoüe lui-même qu'il ne fait que raconter ce que d'autres ont dit, & qu'il écrit bien des choſes qu'il ne croit pas. *Aliorum dicta recenſeo, & plura ſcribo quam*

quam credo. Notre Auteur ajoûte que Jean Craton Medecin de l'Empereur Maximilien II. a parlé de l'Ouvrage de Sylvius comme d'un amas d'opinions populaires, & que le témoignage de Sylvius lui eſt très-ſuſpect en matiere d'héréſie.

Mathias de Mechow dit à peu près les mêmes choſes des Picards qu'Enée-Sylvius, mais Schlecta qui entre dans un grand détail au ſujet des erreurs des Picards, ne dit point que leur Chef ſe ſoit vanté d'être le fils de Dieu, qu'il ait introduit la Communauté des femmes, qu'il ait ordonné à ſes Sectateurs d'aller nuds. Dubravius parle de la nudité des Picards; mais il ne s'accorde point avec Sylvius, ſur la raiſon pour laquelle il prétend qu'ils alloient nuds. Sylvius dit que c'eſt pour marquer leur liberté, & Dubravius ſoûtient que c'étoit parce qu'ils prétendoient qu'étant dans un état de perfection ils devoient vivre comme Adam & Eve ont vêcu tant qu'ils ont été dans l'innocence. Théobalde ancien Auteur Lutherien qui accuſe les Picards des crimes qui ſont le plus d'horreur, ne dit point qu'ils allaſſent nuds, mais ſeulement qu'ils ſoûtenoient qu'on pourroit ſe paſſer de vêtemens, ſi le froid le permettoit, & qu'il étoit indifferent d'aller nud ou vêtu. Mais le Jeſuite Balbinus reprend Théobalde d'avoir confondu les Picards avec les Adamites; d'où il s'enſuit que ſuivant ce Jeſuite, les Picards n'étoient point Adamites. Or Balbinus qui paroît par tout fort irrité contre les Picards, ne les auroit pas retranché du nombre des Adamites, s'il n'avoit point eu de bonnes preuves de ce qu'il avançoit. Mais quels étoient donc ces Adamites que Balbinus paroît ſuppoſer avoir été répandus en Boheme dans le quinziéme ſiécle? Il n'y en avoit aucuns, répond notre Auteur, parce que tous ceux qui parlent de ces Adamites, diſent qu'ils étoient Picards, & que Balbinus eſt obligé de convenir que les Picards n'étoient point Adamites.

Suivant les Hiſtoriens de Boheme, les Picards commencerent à tenir des aſſemblées à Pragues dès 1418. cependant ils n'y furent découverts & diſſipés qu'à la fin de l'année 1420. ils ne faiſoient donc pas profeſſion, dit notre Auteur, de la nudité dont on les accuſe. 2°. Laurent de Bizin, Chancelier de la nouvelle Prague ſous Wenceſlas, dit dans un Journal Mſ. de la Guerre des Huſſites, que Martin de Moravet, qui étoit un des principaux Prêtres des Picards, étoit du nombre des Prêtres Taborites qui nioient la preſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie. Les Picards étoient donc Taborites, s'ils étoient Taborites, ils n'étoient point Adamites. Car les Taborites n'ont point été accuſés d'aller nuds. 3°. Martin de Moravet ſurnommé *Eloquis*, parce qu'il prêchoit avec éloquence, fut jetté dans un Tonneau de poix ardente par ordre de Conrad Archevêque de Prague, parce qu'il ſoûtenoit que le Corps de J. C. n'eſt qu'au Ciel; on n'auroit point manqué d'y ajoûter qu'il

autoriſoit l'inceſte & la nudité, dit M. de Beauſobre, s'il avoit prêché ces extravagances qu'on attribue aux Picards. 4°. Les Etats de Boheme voulant exclure Sigiſmond en 1421. de la ſucceſſion à la Couronne, l'accuſerent d'avoir diffamé le Royaume de Boheme, en publiant que des peres avoient commerce avec leurs filles, des meres avec leurs fils, & que les Bohemes y commettoient entr'eux des abominations de Sodome; ſi les Picards qui étoient alors dans la Boheme avoient autoriſé ces abominations les Bohemiens n'auroient pas nié ces faits abſolument. Ils auroient avoüé qu'il s'étoit introduit en Boheme une Secte qui commettoit ces infamies, mais qu'ils la pourſuivoient partout à feu & à ſang.

Nous laiſſons aux Lecteurs judicieux à examiner ſi ces raiſons ſuffiſent pour juſtifier les Picards au ſujet de la nudité, nous obſerverons cependant qu'il paroît très-difficile de concilier ce que dit l'Auteur que les Picards de Boheme étoient des Taborites, avec la maniere dont Ziſca Chef des Taborites pourſuivit les Picards. Sans nous arrêter plus long-tems ſur cet article nous paſſerons à la ſeconde partie de la Diſſertation qui regarde les anciens Adamites.

On accuſe les Gnoſtiques d'avoir été nuds, quand ils faiſoient leurs prieres. Mais ce fait n'eſt appuyé que ſur le témoignage de S. Epiphane, que M. de Beauſobre repreſente après M. Dupin, comme un Ecrivain fort crédule & fort peu exact. S. Clément d'Alexandrie n'accuſe point les Gnoſtiques de prier tout nuds, & Plotin qui avoit eu beaucoup de commerce avec eux à Alexandrie, & qui a écrit contre eux, ne leur reproche point cette nudité cynique.

Après ce que notre Auteur a dit de S. Epiphane, on voit bien qu'il n'admettra point une Secte particuliere d'Adamites, dont S. Epiphane avoüe qu'il ne parle que par oui dire, ſans ſçavoir même ſi cette Secte a exiſté telle qu'on la lui a décrite.

Sulpice-Severe dit que Priſcillien ſe trouva convaincu de maléfices, qu'il reconnut qu'il avoit enſeigné des Doctrines obſcenes, qu'il avoit tenu des aſſemblées nocturnes avec des femmes impudiques, & qu'il avoit accoûtumé de prier nud avec elles. Ce témoignage d'un Auteur contemporain paroît bien fort. Cependant il n'embarraſſe pas M. de Beauſobre, & il répond que Sulpice-Severe étoit un Auteur fort crédule, que ſuivant Sulpice-Severe même, les témoins entendus contre lui étoient des perſonnes viles qui avoient été du nombre de ſes Diſciples, que la force des tourmens a pu faire avoüer à Priſcillien & à d'autres Priſcillianites des crimes qu'ils n'avoient point commis Sulpice-Severe fait un portrait très-déſavantageux des Itaciens & des Evêques des Gaules qui ſe joignirent à eux contre Priſcillien. Il accuſe Maxime d'avoir refuſé d'accorder la grace aux Priſcillianites, parce que ce Prince en vouloit à

leur bien. De ces reflexions & de quelques autres M. de Beausobre conclut, non que Priscillien ne soûtint aucune erreur, mais qu'il n'étoit point coupable, non plus que les Priscillianites des infamies qu'on leur imputoit.

De là notre Auteur vient au onziéme & au douziéme siécle, où il trouve les Beguins, les Beguards & les Turlupins; qu'on a accusé d'autoriser les crimes les plus énormes & la nudité. Mais notre Auteur prétend qu'on ne peut rapporter des preuves solides de ces faits, & que ce qu'on en a publié ne vient que de la liberté que se sont donnés certains Ecrivains, d'attribuer toute sorte de desordres à ceux qui sont accusés d'héresie. Pour lui il ne reconnoît dans les Beguins que ceux d'entre les Religieux du Tiers-Ordre de S. François qui s'éleverent contre la décision de Jean XXII. au sujet de l'interpretation de leur Regle sur le vœu de pauvreté, & il ne voit dans les Begards & dans les Turlupins, que des Vaudois, qui avoient differens noms, suivant les Pays qu'ils habitoient, & qui, selon lui, n'ont jamais été convaincus d'avoir autorisé les infamies & la nudité qu'on reproche aux Picards.

Une partie de ces Vaudois s'étoient retirés dans la Boheme sur la fin du douziéme siécle, & on avoit publié en ce tems-là qu'il étoit venu en Boheme deux Démons revêtus d'une forme humaine, qui prêchoient, disoit-on alors, que ceux qui alloient tous nuds à l'exemple d'Adam & d'Eve faisoient fort bien. M. de Beausobre est persuadé que ces accusations contre les Vaudois étoient de pures calomnies & qu'on les renouvella, lorsque les Vaudois qui s'étoient tenus longtems cachés dans la Boheme, reparurent sous le nom de Picards, en 1421. & 1422.

Un des avantages que M. de Beausobre croit qu'on peut retirer de sa Dissertation est de prouver la fausseté de la remarque de M. Bayle dans son Dictionnaire Critique sur le mot *Turlupin*, où ce Critique prétend que les Chrétiens se sont souvent plus déreglés sur la nudité que les Payens, & qu'on ne s'en étonnera point si on fait reflexion sur un principe inconnu aux Payens, que le second Adam est venu reparer le mal que le premier avoit fait. M. de Beausobre assure par rapport à la premiere partie de cette proposition, que s'il avoit bien reflechi sur ce que differens Auteurs ont dit des Héretiques Adamites, il n'auroit point ajoûté foi à leur narration, ou du moins qu'il auroit reconnu qu'il n'y avoit point de sujet sur lequel le Pyrronisme Historique dont il faisoit profession l'obligeât plus de suspendre son jugement que sur celui-ci. Notre Auteur renvoye ensuite au 56e Discours d'Alexandre, *ab Alexandro*, pour faire connoître que quand il y auroit eu une Secte de veritables Adamites dans le Christianisme, elle n'auroit pas poussé l'infamie si loin que l'ont fait les Payens, qui y étoient autorisés & par leur Religion & par leurs Philosophes. Al'égard de la seconde

Propoſition de M. Bayle notre Auteur la regarde comme un rafinement ſur l'abus d'un principe de l'Evangile qui ſeroit difficilement tombé dans un autre eſprit, une ſaillie qui lui eſt échappée, mais qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il l'eût retenue autant pour ſon propre honneur que pour celui de la Religion Chrétienne. » La reputation de cet Auteur, dit » M. de Beauſobre, & le plaiſir » amuſant auſſi-bien qu'inſtructif » qu'on trouve à lire ſes Ouvrages, » les rend un peu dangereux pour » certains eſprits, qui ne chargent » gueres leur memoire que des en- » droits qui favoriſent leurs préju- » gez, ou leur peu d'amour pour le » Chriſtianiſme.

L'Auteur fait dans cette Diſſertation quelques digreſſions; nous ne nous arrêterons qu'à celle qui regarde l'origine du nom des Turlupins. Il remarque après un ancien Auteur qu'en Flandres & en Artois on dit depuis long-tems en proverbe, *il eſt des enfans de Turlupin, malheureux de nature*, apparemment parce qu'un nommé Turlupin aura eu des enfans qui ſeront peris malheureuſement. Notre Auteur conclut de-là que les Vaudois ont été appellés Turlupins en Flandres, parce qu'ils y étoient les plus miſerables de tous les hommes, puiſqu'on les y brûloit & qu'on les y enterroit tous vifs.

HISTOIRE DE L'ISLE ESPAGNOLE OU *DE S. Domingue, écrite particulierement ſur des Memoires Manuſcrits du P. Jean-Baptiſte* le Pers, *Jeſuite, Miſſionnaire à S. Domingue, & ſur les Pieces originales, qui ſe conſervent au Dépôt de la Marine. Par le P. Pierre-François-Xavier* de Charlevoix, *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, chez Hippolite-Louis Guerin, Libraire, ruë S. Jacques; & Jacques Guerin, Libraire-Imprimeur, Quai des Auguſtins. 1730. *in*-4°. 2. vol. Tom. I. pp. 482. Tom. II. pp. 506. ſans les Tables. Planch. & Cart. détach. XVII.

DEUX ſources principales ont fourni au R. P. de Charlevoix le fonds de cet Ouvrage; 1°. Les Memoires de ſon ami le P. le Pers, Jeſuite établi depuis 25 ans à S. Domingue en qualité de Miſſionnaire, & par-là d'autant plus à portée de s'inſtruire exactement ſur les affaires de cette importante Colonie: 2°. Les Pieces originales conſervées au dépôt de la Marine, & qui ſont de deux eſpeces, 1°. Les Plans & les Memoires qui y ſont relatifs; 2°. Toutes les Lettres de nos Rois, des Miniſtres, des Gouverneurs, des Intendans & autres perſonnes en place; les Relations, les Inſtructions, les Procès Verbaux, *&c.* qui ont rapport à ce Département. De pareils ſecours n'ont pas cependant applani à l'Auteur toutes les difficultez ſur les deux parties qui compoſent cette Hiſtoire. Il a fallu ſur la premiere

verifier plusieurs faits en consultant les Historiens originaux pour y puiser les éclaircissemens necessaires. Quant à la seconde partie, sur laquelle on n'a publié jusqu'ici que quelques morceaux détachés, superficiels & de peu d'autorité; comme il s'y trouvoit plusieurs vuides à remplir, pour lier la plûpart des évenemens, & satisfaire pleinement la curiosité du public, l'Auteur a eu recours aux lumieres que pouvoit sur cela lui communiquer le dépôt de la Marine. Mais de quelle patience n'a-t-il pas eu besoin; quel ennui & quelles fatigues n'a-t-il pas essuyées pour tirer parti d'un Trésor, où malgré le bel ordre qui y regne, on est contraint de parcourir quantité de Pieces inutiles, avant que de rencontrer celles que l'on cherche? Il n'y a qu'un grand amour de la verité, qui puisse soûtenir un Ecrivain dans des discussions si épineuses. C'est donc à cette exacte vérité qui se fait sentir par tout dans cet Ouvrage, jointe aux agrémens d'une narration interessante, bien suivie & accompagnée de solides reflexions, que le P. de Charlevoix est principalement redevable du succès de cette Histoire également curieuse & instructive.

Des deux Parties qui la composent & qui en forment les deux Volumes, la premiere partagée en six Livres, conduit l'Histoire de S. Domingue depuis sa découverte par les Espagnols en 1492. jusqu'à l'entier déperissement de cette Colonie pour ses premiers Fondateurs en 1606. La seconde commence au premier établissement des François dans les Isles Antilles en 1625. & raconte tout ce qui les a concernés dans celle de S. Domingue, jusqu'en 1724.

LIVRE I. L'Auteur, avant que d'entrer en matiere, s'attache à nous décrire sommairement le Pays qui doit servir de Théâtre aux divers évenemens dont il veut nous informer. Dans cette vûë, il nous parle d'abord des Isles Antilles en general, situées dans la mer du Nord entre les 8 & 23 degrez de latitude, & entre les 293 & 316 de longitude; divisées en grandes & en petites, & qui toutes ensemble forment le plus nombreux Archipel qui soit connu dans l'Ocean. Les grandes reduites au nombre de cinq, sont la Trinité, S. Jean de Portoric, l'Espagnole ou S. Domingue, nommée *Hayti* avant la découverte, Cuba & la Jamaïque. Sans nous arrêter sur les differentes étymologies du mot *Antille*, alleguées par divers Auteurs, venons à ce qui regarde en particulier l'Isle de S. Domingue. Elle est placée au centre de toutes les autres, comme pour leur donner la loi, à 20 degrez deux ou trois minutes d'élevation du pôle; ayant environ 60 lieuës de l'Est à l'Oüest, 30 du Nord au Sud, dans sa largeur moyenne, 300 de circuit, ou 600, en faisant le tour des anses.

Après quelques observations generales sur les Côtes de cette Isle, sur les Marées, sur les vents qui y regnent, & dont le plus remarqua-

ble eſt la *Briſe* ou le vent reglé qui ſouffle entre les Tropiques & qu'on nomme *Aliſé* (dit l'Auteur) du vieux mot François *Alis*, *uni*, n'y ayant aucun vent qui ſouffle plus uniment que celui-là ; après d'autres remarques ſur les pluyes abondantes qui rafraîchiſſent l'air, ſur les diverſes temperatures de celui-ci, d'où naît la diverſité des climats; ſur les cauſes de la fraîcheur & de la clarté des nuits, ſur celles des roſées & des brouillards, ſur la varieté des Saiſons : le P. de Charlevoix parle de la difference des Terroirs, de la maniere dont les arbres y jettent leurs racines ; du nombre prodigieux de rivieres, de torrens & de ruiſſeaux dont le Pays eſt arroſé, & qui va(dit-on)à plus de trente mille; des lacs, des mines d'or, d'argent, & de cuivre, des Carriéres de differentes ſortes de marbre & de pierre ; des tempêtes connuës ſous le nom d'*Ouragans* qui agitent rarement ces mers aſſez tranquilles, mais qui laiſſent les plus triſtes effets de leur fureur. L'Auteur particulariſe après cela ce qui regarde les Poiſſons, les Oiſeaux, les Inſectes & les Quadrupedes de cette Iſle. Quant aux plantes, il en renvoye le détail à une Hiſtoire naturelle de S. Domingue, à laquelle on travaille actuellement & qui doit ſuivre de près celle-ci.

Le P. de Charlevoix paſſe de-là aux habitans de S. Domingue, & il nous entretient de leur nombre, de leur figure, de leur complexion & de leur caractere. A l'arrivée des Eſpagnols, il y avoit dans l'Iſle au moins quinze cens mille ames. Ces Inſulaires étoient communément d'une taille médiocre, mais bien proportionnée ; ayant la peau rougeâtre, le teint fort bazané, les traits du viſage hideux & groſſiers, les narines fort ouvertes, les cheveux longs, ſans nul autre poil ſur tout le reſte du corps, très-peu de front, les dents ſales & mauvaiſes, le regard trouble & ſauvage. Ils alloient preſque nuds, étoient fort ſobres, d'une complexion foible, indolens à l'excès, un peu mélancoliques. Ils étoient au reſte les hommes du monde les plus ſimples, les plus doux, les plus humains, ſans eſprit & ſans memoire, au moins en apparence, ſans fiel, ſans aigreur, ſans ambition & preſque ſans paſſions, des enfans (dit l'Auteur) plûtôt que des hommes.

Après quelques conjectures ſur l'origine de ces peuples, le P. de Charlevoix nous parle de leurs danſes & de leurs chanſons, de la maniere dont ils s'enyvroient par la fumée du tabac, de leurs mœurs, de leurs maladies, & en particulier du mal de Naples, qui de chez eux s'eſt répandu par toute la terre, de leurs mariages, de leurs funerailles, de leurs occupations, de leurs préparations pour aller chercher de l'or, leſquelles conſiſtoient dans pluſieurs jours de jeûne & de continence, de leur agriculture, de leur navigation ſur des Canots & des *Pirogues*, de leur Gouvernement, de la punition rigoureuſe des voleurs qu'ils empaloient, de leur déſintereſſement & de leur

hoſpitalité; de l'ordre de la ſucceſſion aux Souverainetez, de leurs guerres, de leur nourriture, de leurs habitations, de leur langue, de leur Religion, de leurs Divinitez, & des fourberies de leurs Prêtres, qui étoient auſſi leurs Medecins; de la maniere dont ceux-ci traitoient les malades, qui ne mouroient pas toûjours impunément entre leurs mains; de leurs differentes opinions ſur l'autre vie, *&c.* Au tems de la découverte, l'Iſle étoit partagée en cinq Royaumes principaux, dont les Souverains s'appelloient *Caciques*. Nous ne faiſons qu'effleurer tous ces articles, pour en venir plus promptement au corps de l'Hiſtoire, qui roule particulierement ſur cette découverte ſi importante & ſi peu attenduë.

On en eſt redevable au fameux Chriſtophle Colomb, qui le premier des habiles Navigateurs de ſon tems, ceſſa de borner ſes vûës à l'Afrique & aux Indes Orientales, pour les porter du côté oppoſé. L'origine de ce grand homme eſt aſſez incertaine; les uns le faiſant naître de parens obſcurs, à Savone, à Cugurco ou à Nervi dans la Republique de Gênes; & avançant de plus qu'il avoit appris le métier de Cardeur de laine; les autres faiſant venir ſa famille de Plaiſance en Lombardie, & la diſant iſſuë de l'illuſtre Maiſon de Peleſtrello. Mais quelque baſſe qu'ait été ſa naiſſance, ne lui eſt-il pas plus glorieux qu'à un homme de condition (dit notre Auteur) d'être monté, comme il a fait, aux premiers honneurs, & d'avoir élevé ſa famille aſſez haut, pour la mettre en état de s'allier à celle de ſon Souverain, & de ſe perdre, comme elle a fait cinquante ans après ſa mort, dans la Maiſon Royale de Portugal? Colomb étant ſorti encore jeune de ſon Pays, où il avoit fait de fort bonnes études, s'appliqua ſerieuſement à celle de la Coſmographie, de l'Aſtronomie, de la Géometrie & de la Navigation, & devint excellent dans toutes ces Sciences. Il joignit la pratique à la théorie, ayant beaucoup voyagé dans toutes les mers connuës de ſon tems; ce qui le rendit le plus habile Navigateur de l'Europe, & lui fit naître des conjectures ſur l'exiſtence d'un nouveau Monde, du côté de l'Occident.

Ces conjectures étoient appuyées ſur des fondemens plus ſolides que quelques bruits populaires qui couroient alors. Colomb faiſoit attention à l'étendue & à la figure du globe terreſtre, aux vents d'Oüeſt qui ſouffloient avec aſſez d'égalité pendant pluſieurs jours, & qui ne pouvoient être cauſés que par des terres: ce qui lui rappelloit cette grande Iſle Atlantide de Platon, au-delà de laquelle étoient quantité d'Iſles plus petites, puis un continent plus grand que l'Europe & l'Aſie jointes enſemble, & enfin la vraye mer. Tout cela s'eſt exactement trouvé, comme l'avoit écrit ce Philoſophe 2000 ans auparavant. Colomb ayant fait ſon plan de navigation pour les nouvelles découvertes qu'il rouloit dans ſa tête, le propoſa

d'abord aux Génois dont il étoit né ſujet, & qui le regarderent comme un Viſionnaire. Il paſſa de-là en Portugal, où ſon projet fut examiné par des Commiſſaires, qui ſur ſes Memoires, envoyerent furtivement à la découverte un Pilote, lequel étant revenu ſans aucun ſuccès, Colomb indigné de la ſupercherie, & craignant d'être arrêté, s'embarqua ſecretement pour l'Eſpagne où il arriva ſur la fin de 1484. ayant envoyé ſon frere Barthelemi en Angleterre.

Conduit à la Cour de Ferdinand & d'Iſabelle, il leur fit ſes propoſitions, qui d'abord furent rejettées, puis ayant été examinées de plus près, eurent à eſſuyer quantité d'objections, qu'il n'eut pas de peine à reſoudre. Mais rebuté des longueurs de la Cour d'Eſpagne dans ſes déliberations, il ſe diſpoſoit à paſſer en France, lorſqu'après de nouveaux efforts faits à propos auprès de la Reine, elle conſentit enfin aux conditions ſous leſquelles Colomb ſe chargea de l'entrepriſe, & dont la principale étoit que dès ce moment on le nommoit Amiral & Vice-Roi perpetuel, tant pour lui que pour ſes heritiers, de toutes les Mers, Iſles & Terres-fermes qu'il découvriroit. Ce fut donc en 1492. que fut ſignée par les Rois Catholiques, cette fameuſe capitulation, dont la réuſſite ſurpaſſa infiniment leurs eſperances.

Chriſtophle Colomb partit du Port de Palos en Eſtramadoure un Vendredi troiſiéme Aouſt de la même année, avec trois Navires chargés de 120 hommes tant Mariniers que Volontaires, & de vivres pour un an. Il gagna d'abord les Iſles Canaries, d'où il tourna vers l'Occident. Mais après trois Semaines de navigation les équipages ſe trouvant auſſi peu avancés que le premier jour, ſe mutinerent, & Colomb eut beſoin de tout ſon phlegme, de toute ſon éloquence & de toute la ſageſſe de ſa conduite, pour calmer un mouvement ſi contraire à ſes grands deſſeins, & qui même lui fit courir le riſque de la vie. Quelques jours après les murmures ayant recommencé, il ne put les appaiſer qu'en promettant à l'Equipage, que ſi dans trois jours la terre ne paroiſſoit pas, il ſe mettroit à leur diſcretion, & qu'ils ſeroient les maîtres de s'en retourner. Mais avant le terme expiré la terre parut, il l'apperçut le premier, le 11e d'Octobre, il fut ſalué Amiral & Vice-Roi, on chanta le *Te Deum*; cet inſenſé, cet avanturier (dit l'Hiſtorien) que quelques heures auparavant, on traitoit avec le dernier mépris, que même on avoit voulu jetter à la mer, étoit alors un homme divin. Enfin (continue le P. de Charlevoix) Chriſtophle Colomb, dans ce moment, ſe trouva parvenu de la condition de ſimple Pilote étranger aux deux plus grandes dignitez de la Couronne d'Eſpagne, & par leur réunion en ſa perſonne, il ne vit plus que le Thrône au-deſſus de lui, parmi la Nation la plus fiere de l'Europe.

La terre que les Eſpagnols avoient devant eux, étoit l'Iſle de *Guanahani*

hani, l'une des *Lucayes*, laquelle étoit bordée de Sauvages tout nuds, & pouvoit avoir à peu près 15 lieuës de long. L'Amiral lui donna sur le champ le nom de *San-Salvador*, qu'elle n'a point gardé. Il y sauta le premier, en prit possession au nom de la Couronne de Castille, avec les formalitez requises, & reçut de ses Equipages le serment de fidelité qu'ils lui devoient en vertu de ses deux Charges. Colomb s'étant rembarqué dès le jour même découvrit plusieurs Isles de cet Archipel, entr'autres celle de *Cuba*, ne sachant encore si c'étoit une Isle ou le continent même; enfin le 5e de Décembre il prit terre à un gros Cap de l'Isle *Hayti* ou de S. Domingue, lequel se nomme encore aujourd'hui le Cap & le Port de S. Nicolas, du nom qu'on lui donna pour lors.

LIVRE II. Colomb, sur les assurances que les habitans de *Cuba* lui avoient données, qu'il trouveroit beaucoup d'or dans l'Isle *Hayti*, principalement dans la Contrée nommée *Cibao*, eut fort souhaité pénétrer plus avant dans le Pays, pour une découverte de cette consequence. Mais l'inquietude où le mettoit un de ses Vaisseaux qui s'étoit séparé de lui, le retint sur les Côtes, dont il parcourut une partie, après avoir honoré cette Isle du nom d'*Espagnole*. Les Insulaires que la premiere vûë des Castillans avoit d'abord effarouchés, se familiarisérent dans la suite. Plusieurs Caciques vinrent saluer l'Amiral, ou lui envoyerent des presens, entre-

autres beaucoup d'or que les Espagnols payerent des plus viles marchandises, telles que des pots de terre cassés, des fragmens de verre ou de fayance & autres bagatelles semblables. La perte imprévûë que fit alors Colomb de sa Capitane qui se brisa contre un écueil, le détermina à bâtir dans le lieu où il se trouvoit, une Forteresse sous le nom de *Puerto-Réal*; où il laissa 38 hommes; après quoi ayant appris des nouvelles de son Vaisseau égaré, qui le rejoignit enfin, il découvrit toute la Côte Septentrionale de l'Isle, & le 16e de Janvier 1493. il fit route pour l'Espagne. Il essuya dans cette traversée deux tempêtes violentes, dont la premiere le poussa aux Isles Açorres, où il faillit à être arrêté: & la seconde le jetta sur les Côtes de Portugal & le fit entrer contre sa volonté dans la riviere de Lisbonne. Le Roi de Portugal, malgré le dépit secret d'avoir mépriſé les offres de cet illustre Voyageur, le reçût avec des honneurs extraordinaires, & témoigna une extrême horreur pour la proposition qu'on lui fit de permettre qu'on poignardât cet étranger. Celui-ci remit à la voile pour l'Espagne, & arriva au Port de Palos, d'où il étoit sorti sept mois & douze jours auparavant, ayant fait en si peu de tems le plus grand voyage qui de memoire d'homme, eût été entrepris en pleine mer.

Il reçut à la descente de son Vaisseau les mêmes honneurs qu'on auroit faits au Roi; les boutiques furent fermées, & les cloches son-

nerent. De Palos il ſe rendit à Seville, où il reçut une Lettre de leurs Alteſſes (car c'eſt ainſi qu'on traitoit alors les Rois Catholiques) & de Seville il vint à Barcelonne, où étoit la Cour, & où il arriva vers le milieu d'Avril. Ce voyage fut pour lui un continuel triomphe. On ſortoit au-devant de lui de toutes les Villes par où il devoit paſſer [dit l'Hiſtorien] & on ne ſe laſſoit point de regarder cet homme rare, qui par des routes inconnuës à toute l'Antiquité, avoit ſçu trouver un Monde nouveau. Rien ne repreſentoit mieux le triomphe des anciens Romains que ſon entrée dans Barcelonne. Il fut conduit à l'audience des Rois Catholiques, qui l'attendoient au-dehors du Palais, revêtus des Habits Royaux, ſous un Dais magnifique, le Prince d'Eſpagne à leur côté, & au milieu de la plus brillante Cour qu'on eût vûë depuis long-tems dans ces Royaumes. On le fit aſſeoir ſur une chaiſe qui lui avoit été preparée, & ayant reçu ordre de raconter à haute voix les principales avantures de ſon voyage, il le fit avec tant de reſerve & d'un air ſi noble qu'il charma toute l'aſſemblée. Tous les Grands d'Eſpagne, à l'exemple du Souverain, comblerent d'honneurs l'Amiral Vice-Roi; & le Cardinal de Mendoze l'ayant invité à manger, lui donna la premiere place, le fit ſervir à plats-couverts, & fit eſſayer tous les mets qu'on lui preſenta, ce que preſque tous les Grands imiterent dans la ſuite. Il obtint pour toute ſa famille le titre de Dom, des Armoiries magnifiques, & l'on confirma tous ſes Privileges.

On fit un grand armement pour les nouvelles Indes, compoſé de 17 Vaiſſeaux fournis d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche tant pour le voyage que pour les Colonies. On y avoit embarqué grand nombre de Chevaux d'Andalouſie; & plus de 1500 Volontaires, la plûpart Gentilshommes, furent de ce ſecond voyage. On mit à la voile le 25e Septembre 1493. & après la découverte de ſept Iſles des petites Antilles, ſavoir la Dominique, la *Deſſéada*, Marigalante, la Guadaloupe, Montferrat, Antigoa & Saint Chriſtophle; l'Amiral vint mouiller l'ancre le 27e Novembre à *Puerta-Réal* dans l'Iſle Eſpagnole. Mais quel fut ſon chagrin d'y trouver ſa Colonie ruinée, tous ſes gens morts, & d'apprendre que les excès commis par ces nouveaux habitans contre les Inſulaires avoient cauſé ce déſaſtre? Pour reparer cette perte, il bâtit une nouvelle Ville ſous le nom d'Iſabelle, d'où il envoya reconnoître les Mines d'or de *Cibao*, dont l'Auteur donne ici la deſcription. L'Amiral viſita lui-même ce Pays auſſi étendu que le Portugal, & y bâtit une Forteresſe ſous le nom de *S. Thomas*. Auparavant il avoit découvert & puni une conſpiration contre lui; ce qui lui aliena ſans retour la multitude, & eut des ſuites funeſtes pour lui & pour toute ſa famille. De retour à Iſabelle, il trouva ſon frere Dom Barthelemi nouvelle-

ment arrivé, après une absence de 13 années, & il le fit *Adelantado* ou son Lieutenant General.

Quelque tems après, la disette de vivres ayant obligé les Espagnols, pour y remedier, à faire des vexations aux Insulaires; tous les Caciques de l'Isle, à l'exception d'un seul, se réunirent pour se délivrer d'une telle oppression. Le plus à craindre de tous étoit celui de *Maguana* nommé *Caonabo*, & ce fut à s'assurer de la personne de ce Cacique que l'on donna ses premiers soins. On y réussit par un stratagême singulier, & on lui mit les fers aux pieds & aux mains, sous pretexte de lui faire honneur dans une entrevûë menagée exprès pour un pareil coup. L'Amiral ayant reçu du secours d'Espagne, marcha contre une nombreuse armée d'Indiens, & la mit en déroute. Pour le malheur de la Colonie, le Cacique Goacanaric son fidele allié mourut alors. On imposa un tribut à toute l'Isle, ce qui jetta les habitans dans un desespoir qui devint très-préjudiciable aux Espagnols par la cessation de la culture des terres, d'où s'ensuivit une famine universelle, & en consequence un renouvellement de vexations de la part des nouveaux Conquerans.

Cependant sur les plaintes faites à la Cour d'Espagne contre l'Amiral & contre ses freres par quelques Espagnols mécontens revenus de S. Domingue, les Rois Catholiques crurent devoir y envoyer un Commissaire, pour examiner l'état des choses. Mais le choix qu'ils firent en la personne du Maître d'Hôtel de la Reine, ne fut pas heureux. Il arriva chargé d'une Lettre de créance, & à son arrivée, toute la Colonie se déclara contre les Colombs. L'Amiral dans une conjoncture si délicate, fit voir une moderation dont on ne l'auroit pas cru capable, & toutes les entreprises injustes du Commissaire qui tranchoit toûjours du Vice-Roi, ne purent le déconcerter. Il se disposa seulement à repasser en Espagne, & partit avec deux Caravelles, le 10 Mars 1496. accompagné d'environ 200 Espagnols, la plûpart malades & des plus pauvres de la Colonie. Ce furent autant de témoins qui déposerent en sa faveur & qui rendirent compte de l'indigne traitement qu'il avoit reçu du Commissaire.

Arrivé en Espagne, il eut à Burgos une audience très-favorable des Rois Catholiques, lesquels lui firent de grands remercimens de ses nouveaux services, sans lui parler des dépositions faites contre lui. L'Amiral profitant d'un accueil si peu esperé, fit diverses propositions utiles à l'établissement des Colonies, tant pour le spirituel que pour le temporel. Mais il y joignit (dit notre Auteur) un avis pernicieux pour peupler le Pays. Ce fut d'y exiler à perpetuité tous les prisonniers détenus pour crimes & pour dettes, & malheureusement cet avis fut suivi sans nulle difficulté. Pendant l'absence de l'Amiral, l'Adelantade son frere acquit beaucoup de gloire, ayant fondé en peu

de mois une grande Ville a la Côte du Sud sous le nom de *San-Domingo*; rendu Tributaire le plus puissant Cacique de l'Isle, & dissipé dans sa naissance une revolte dont les suites ne pouvoient être que très-dangereuses.

LIVRE III. Nous avons vû dans le Livre précedent Christophle Colomb élevé aux plus grands honneurs où puisse aspirer un simple particulier. Nous allons voir, dans celui-ci, la gloire de ce grand Homme bien déchûë, lui-même dépouillé de toutes ses dignitez, & reduit à la triste condition d'un criminel dont on instruit le procès. Peu de tems après son départ pour l'Espagne, Roldan-Ximenès, qu'il avoit établi Alcaïde Major ou Juge Superieur dans l'Isle Espagnole, & qu'il avoit eu ci-devant à son service, se revolta & fit soulever les Indiens, dans l'envie de se saisir du Gouvernement pendant l'absence de l'Amiral, & sous l'esperance que celui-ci ne se justifieroit jamais des accusations intentées contre lui. Dom Barthelemi & Dom Diegue freres de l'Amiral, & qui commandoient dans l'Isle, firent leurs efforts pour éteindre d'abord le feu de cette rebellion, & le premier marcha contre Roldan & contre les *Ciguayos*, chez qui ce rebelle s'étoit retiré. Les Indiens furent défaits & leur Cacique fut pris & pendu. Ces mouvemens duroient encore au retour de Colomb, qui ne put partir d'Espagne pour son troisiéme voyage qu'au mois de Mai 1498. Il découvrit, chemin faisant, l'Isle de la Trinité. Il apperçut aussi la terre-ferme qu'il prit d'abord pour une Isle, n'ayant reconnu que c'étoit le continent qu'au bout de quelques jours. Il découvrit encore l'Isle *Marguerite* & celle de *Cubagua*, où se faisoit la pêche des Perles.

De retour à S. Domingue, où la revolte faisoit de nouveaux progrès, il donna sa principale attention à la calmer, & après quantité de négociations & de Lettres écrites sans fruit de part & d'autre, il en vint à bout par l'entremise de Carvajal. Il informa de cet évenement les Rois Catholiques, & se contenta de le faire par Lettres; au lieu d'aller lui-même les en instruire, & de dissiper par sa presence les bruits désavantageux qui se répandoient sur son compte. L'Auteur après cela nous parle de l'origine des *départemens* Indiens, si ruineux dans la suite pour les naturels du Pays; & du premier voyage d'Ojeda & d'Améric-Vespuce, Marchand Florentin, pour les Indes Occidentales. Ils prétendirent avoir découvert les premiers le Continent qui l'avoit été déja par Colomb; & sur cette fausse prétention, Améric-Vespuce, au préjudice d'Ojeda qui commandoit la Flotte, eut la gloire de donner son nom à cette 4e partie du Monde, qui égale les trois autres, si elle ne les surpasse [dit l'Auteur]. Grande preuve [continue-t-il] de l'ignorance & de l'injustice qui préſident à la plûpart des jugemens des hommes, & qui accordent souvent à la hardiesse & à

l'imprudence la recompenſe dûë au mérite.

Cependant les ennemis de l'Amiral ourdiſſoient à Grenade, où étoit la Cour, une trame contre lui, & la Reine irritée de voir arriver de S. Domingue 300 Indiens eſclaves contre ſes défenſes expreſſes de reduire cette Nation en ſervitude, le dépoſa de la Vice-Royauté, le rappella en Eſpagne, & envoya le Commandeur de *Bovadiglia* en qualité de Gouverneur General dans les Indes. Celui-ci à ſon arrivée s'empare de la Citadelle après avoir ſignifié ſes patentes, ouvre les priſons à ceux qui s'y trouvoient, y renferme l'Amiral & ſes deux freres qui s'étoient abandonnés à la diſcretion du Commandeur, leur fait mettre les fers aux pieds, fait inſtruire leur procès, & ſur la dépoſition de leurs ennemis déclarés, fait rendre contr'eux un arreſt de mort, & envoye avec eux en Eſpagne toutes ces procedures informes.

Vallejo qui les conduiſoit mouilla devant Cadix le 25ᵉ Novembre 1500. & le bruit s'y répandit bientôt, & de-là juſqu'à Seville, que Chriſtophle Colomb & ſes deux freres venoient d'arriver chargés de fers & condamnés à mort : ce qui excita l'indignation publique ſuivie d'une très-grande rumeur. Les Rois Catholiques inſtruits de tout par un Exprès dépêché ſecrétement du Vaiſſeau au moment que l'on jettoit les ancres, parurent fort offenſés qu'on eut abuſé de leur nom & de leur autorité pour exercer des violences qui les deshonoroient. Ils ordonnerent à l'inſtant de mettre en liberté les priſonniers, de leur faire rendre les honneurs qui leur étoient dûs, de les conduire inceſſamment à Grenade, où étoit la Cour, & où ils leur firent le plus favorable accueil, déſavouant & annullant ſans autre examen tout ce qui avoit été fait contr'eux, & promettant de les dédommager & de les venger. L'audience particuliere que Colomb obtint de la Reine ne put ſe paſſer ſans beaucoup de larmes répanduës de part & d'autre, & rien n'eſt plus touchant que le détail qu'en donne ici le P. de Charlevoix.

D'un autre côté *Bovadiglia* prenant une conduite toute oppoſée à celle de Colomb, rendit eſclaves tous les Inſulaires, pour les contraindre ſur ce pied-là au travail des Mines, d'où l'on tira une ſi prodigieuſe quantité d'or, que la charge d'une ſeule Flotte pouvoit payer même au centuple toutes les avances que l'Eſpagne avoit faites juſqu'alors. Sur quoi l'Hiſtorien parle de la groſſeur énorme d'un grain de ce Métal qui peſoit 3600. écus d'or. Bovadiglia fut bien-tôt revoqué, & Ovando, autre Commandeur, envoyé à ſa place. Il eut ordre de déclarer les Indiens libres, ce qui fit auſſi-tôt ceſſer le travail des Mines. Il fit bâtir des Villes & des Bourgades, y introduiſant une forme de Gouvernement ſuivant ſes inſtructions.

Cependant Colomb rebuté des délais de la Cour par rapport à un

4e voyage au nouveau Monde, ſe diſpoſoit à prendre le parti de la retraite. Mais le Roi Ferdinand lui fit changer de reſolution par une Lettre qu'il lui écrivit, & par les ordres qu'il donna de lui fournir 4 Vaiſſeaux, avec leſquels il partit de Cadix le 9 Mai 1504. & arriva le 13e Juin à la vûë de la Martinique. Le mauvais état du plus grand de ſes Vaiſſeaux le contraignant de relâcher à S. Domingue pour le changer, malgré la défenſe qu'on lui avoit faite de toucher à cette Iſle; Ovando refuſa de le recevoir. L'Amiral qui vit la Flotte pour l'Eſpagne prête à lever les ancres, conſeilla au Commandant de retarder ſon départ, dans la crainte d'une tempête prochaine annoncée par des ſignes certains. Mais la Flotte ayant appareillé ſans nul égard à cet avis, elle étoit encore à la vûë de la pointe Orientale de l'Iſle, lorſqu'un Ouragan des plus furieux ſubmergea 21 Navires tous chargés d'or, ſans que l'on pût en ſauver un ſeul homme. Là périt ce beau grain d'or dont on a parlé plus haut. Des onze Vaiſſeaux qui échaperent, celui qui portoit les effets de l'Amiral, & qui étoit le plus petit & le plus foible de tous, arriva le premier en Eſpagne.

A la fin de ce troiſiéme Livre il eſt parlé du ſecond voyage d'Americ-Veſpuce & d'Ojeda au nouveau Monde, de la Ville de San-Domingo renverſée par ce même Ouragan, de l'obligation de travailler aux Mines impoſée aux Indiens, en les payant de leur travail; de l'établiſſement de *Portoplate*; de la cruauté d'un Eſpagnol, qui fit déchirer par ſon dogue un Cacique; du ſoulevement de la Province de *Higuey* dans l'Iſle Eſpagnole; de la défaite des Indiens, & de la paix faite avec eux; de la Ville de Saint Domingue rebâtie dans une ſituation plus avantageuſe, dont on donne ici le plan, & dont on vante la beauté, d'après Oviedo, *&c.*

LIVRE IV. Chriſtophle Colomb ayant quitté la rade de S. Domingue, couroit les Mers pour y faire de nouvelles découvertes. Il fit celle de la Province de *Honduras*, de *Porto-Bello* & de pluſieurs autres Ports. Mais les faux préjugez où il étoit touchant la proximité de la Chine & de l'embouchure du Gange, dont il ne ſe croyoit qu'à 10 journées, lui firent prendre le change, & manquer la découverte de l'*Yucatan* dont il n'étoit qu'à 30 lieuës, & celle du Mexique. Après avoir eſſuyé une rude tempête, & reconnu le *Veragua*, les Montagnes de S. Chriſtophle & les Mines d'*Urira*, il fut obligé de relâcher à la Jamaïque, & y reſta près de deux ans, avec ſes Vaiſſeaux dégradés & ſans recevoir aucun ſecours de l'Iſle Eſpagnole, quoique deux de ſes Officiers y euſſent traverſé en Canot contre toute eſperance.

La diſette de vivres fit ſoulever contre lui une partie de ſes équipages, qui pour en recouvrer, exercerent mille violences ſur les Inſulaires. L'Amiral s'y prit plus doucement, & y réuſſit mieux, en profitant d'une éclipſe de Lune qu'il

leur prédit, & qu'il fit paſſer dans leur eſprit pour une vengeance du Ciel, qui puniſſoit leur dureté à l'égard d'un malheureux étranger comme lui, reduit par la famine aux dernieres extremitez. Quelque tems après l'Adelantade ayant défait les rebelles, ils ſe ſoûmirent, & l'Amiral à la faveur de deux Bâtimens envoyés à la fin par Ovando, arriva à S. Domingue, d'où il repaſſa en Eſpagne. Il y apprit la mort de la Reine, fit d'inutiles efforts pour être retabli dans ſa Charge de Vice-Roi, & mourut le 20 Mai 1506. L'Hiſtorien fait ici de ce grand Homme un magnifique éloge, qu'il faut lire dans le Livre même.

Comme nous nous ſommes fort étendus ſur ce qui le concerne dans la premiere partie de cette Hiſtoire dont il eſt certainement le plus grand Acteur; nous ſerons contrains de paſſer d'autant plus légérement ſur le reſte de ce premier Volume; & nous ne ferons qu'indiquer les principaux évenemens qui y ſont racontés. De ce nombre ſont, 1°. l'horrible maſſacre des habitans de Xaragua, & leur Reine penduë, ſous prétexte d'une prétendue conſpiration contre les Eſpagnols: 2°. Les richeſſes immenſes fournies par la nouvelle Colonie, & qui alloient par an juſqu'à 460000 marcs d'or: 3°. Les cannes à Sucre plantées dans cette Iſle: 4°. L'adminiſtration de la Juſtice & des Finances ôtée aux Gouverneurs Generaux: 5°. Le mariage de l'Amiral D. Diegue Colomb fils de Chriſtophle avec Marie de Tolede niece du Duc d'Albe, & couſine iſſue de germaine du Roi Catholique: 6°. Ce Seigneur envoyé à S. Domingue, en qualité de Gouverneur General à la place d'Ovando qui eſt rappellé: 7°. La nouvelle face que prend la Colonie, à l'arrivée du nouveau Gouverneur: 8°. L'établiſſement dans l'Iſle des Perles & dans celle de Portoric dont le Gouvernement eſt donné à Ponce de Leon: 9°. La revolte de ces Inſulaires, la maniere dont ils s'aſſurent que les Eſpagnols ne ſont point immortels, l'Hiſtoire du fameux Chien *Berezillo*, qui avoit plûtôt étranglé un homme qu'il ne l'avoit regardé, qui rendit plus de ſervice dans cette guerre qu'aucun Soldat, pour le maſſacre des Sauvages, & qui recevoit la plus groſſe paye: 10°. Divers mécontentemens donnés à l'Amiral, & qui eurent leur ſource dans ſa conduite peu politique: 11°. L'Audience Royale établie à S. Domingue & les Négres introduits dans l'Iſle: 12°. L'arrivée des Dominicains, leur zele & leur ſuccès: 13°. Les avantures d'Ojeda Gouverneur de la nouvelle Andalouſie, ſa mort & ſon caractere: 14°. Celles de Nicueſſa Gouverneur de Sainte Marie l'ancienne du Darien, ſa mort & ſes malheurs imputés fort injuſtement à l'Amiral, ainſi que ceux d'Ojeda, *&c.*

LIVRE V. La création de quelques Evêques dans l'Iſle Eſpagnole ouvre ce cinquiéme Livre, & cette création ſe fit juſtement dans le tems que les Inſulaires

étoient presqu'entierement exterminés. Pour conserver le peu qu'il en restoit, il falloit supprimer les *Départemens*, ainsi que le déclaroient en Chaire les Dominicains ; & leurs remontrances produisirent quelques reglemens en faveur des Indiens. La conquête de l'Isle de *Cuba* fut resolue. Les habitans espererent se garantir de cette invasion en celebrant une Fête en l'honneur du Dieu des Espagnols, c'est-à-dire de l'or, dont ils remplirent un panier autour duquel ils se mirent à fumer, à chanter & à danser jusqu'à tomber d'yvresse & de fatigue; après quoi, pour plus de sûreté, ils jetterent dans la Mer tout l'or qu'ils avoient chez eux. Mais toutes ces précautions ne purent les délivrer des Espagnols, qui les défirent & prirent un de leurs Caciques, lequel prefera le supplice du feu au Baptême & au sejour du Paradis, dès qu'il sçût qu'il y rencontreroit des Espagnols. L'Isle fut donc entierement soûmise, & le Licentié Barthelemi *de las Casas* devenu dans la suite Dominicain, puis Evêque de Chiapa, & qui joüe un rôle considerable dans cette Histoire, travailla utilement à la conversion de ces Peuples nouvellement conquis. D'un autre côté, Ponce-de-Leon se trouvant sans emploi à Portoric, se mit à chercher fort inutilement la prétendue fontaine de Jouvence, & découvrit par hazard la Floride, qu'il ne cherchoit pas : découverte qui devint préjudiciable à l'Isle Espagnole. Les *Départemens* qui ne l'étoient pas moins, y furent de nouveau confirmés, quoiqu'en pussent dire les Prédicateurs Dominicains, qui firent une Mission dans le Continent avec peu de succès, par la trahison des Espagnols à l'égard des Sauvages, dont plusieurs dans la suite embrasserent le Christianisme. En 1514. mourut Barthelemi Colomb, frere de Christophle, & l'Amiral repassa en Espagne. L'année suivante on permit l'alliance des Espagnols avec les Indiens, qui n'étoient plus qu'au nombre d'environ 14000 : & *las Casas* retourna en Espagne pour y plaider la cause des Indiens. Il ne put le faire devant le Roi Ferdinand, qui venoit de mourir ; mais il eut recours au Cardinal Ximenès qui chercha les moyens de remedier aux abus des Indes; & envoya pour cet effet à l'Isle Espagnole les Religieux Hieronymites en qualité de Commissaires & chargés de plusieurs instructions. Ils partirent accompagnés d'un Administrateur & de *las Casas* nommé protecteur des Indiens, mais qui se brouilla bien-tôt avec les Commissaires, & repassa en Espagne. Ceux-ci, malgré la sagesse de leur conduite, furent revoqués en 1517. La petite verole, en 1518. désola les grandes Antilles, où elle parut pour la premiere fois, & les fourmis y firent d'horribles ravages, dont le Sublimé corrosif pouvoit seul garantir ; mais il y étoit apparemment assez rare, puisqu'il n'y eut que les Franciscains qui pussent en faire alors l'experience.

Le

Le P. de Charlevoix nous raconte après cela, 1°. tous les mouvemens que ſe donna *las Caſas* en faveur des Indiens, ſes projets hardis, ſes propoſitions faites dans le Conſeil d'Eſpagne en preſence du Roi Charles qui venoit d'être élû Empereur, & où l'affaire fut diſcutée à fond, mais ſans rien conclure : 2°. L'état floriſſant de l'Iſle de Cuba, où Velaſquez ſe rend indépendant de l'Amiral : 3°. La découverte de l'Yucatan, de Campêche & de Potonchan, par Fernandez : 4°. Celles que Grijalva fit de la riviere de Tabaſco dans la nouvelle Eſpagne, & de celle de Banderas, où les Eſpagnols entendirent parler de Motezuma pour la premiere fois : 5°. La nomination de Fernand-Cortez au commandement de la Flotte deſtinée à la conquête de la nouvelle Eſpagne ; quel étoit ce General & ſes avantures : 6°. La conduite de celui-ci à l'égard de Velaſquez, qui l'avoit nommé au Generalat, & qui ayant eu lieu de s'en repentir bien-tôt après, voulut l'en dépouiller, mais inutilement : 7°. Le grand armement fait contre ce General par Velaſquez, qui le confie à Narvaëz, & qui voit enfin toutes ſes eſperances évanouies par la défaite & la priſon de ce dernier.

LIVRE VI. Parmi les évenemens racontés dans ce Livre, un des plus dignes de l'attention des Lecteurs, eſt ſans doute la revolte du Cacique Henri dans l'Iſle Eſpagnole en 1519. Ses ancêtres avoient regné dans quelque Canton des montagnes de *Baoruco*. Il avoit été élevé dans le Chriſtianiſme par les Religieux Franciſcains : il étoit d'une taille avantageuſe ; ſa phyſionomie, ſon eſprit & ſa pieté prévenoient en ſa faveur. Compris dans les départemens comme les derniers de ſes Sujets, & ſur ce pied-là donné en Commande à un Maître Eſpagnol qui le maltraitoit, il en demanda juſtice & ne put l'obtenir. Il ſe retire, forme un parti & ſe cantonne dans les montagnes de Baoruco. Il défait les Eſpagnols en diverſes rencontres, il diſcipline ſes Troupes & ſe tient ſur la défenſive, uſant de ſes avantages avec une moderation, qui donnoit un nouveau luſtre à ſes victoires. Il prend toutes les précautions poſſibles pour maintenir en bon état ſa petite Republique, & pour mettre ſa perſonne en ſûreté, nul ne ſachant jamais le lieu où il ſe retiroit. La terreur de ſon nom s'étant répanduë par tout, on envoya pour traiter avec lui un Religieux Franciſcain. Mais celui-ci n'obtint rien, & la Colonie ſe trouva reduite à l'extrémité par les incurſions des Troupes de Henri qui groſſiſſoient inſenſiblement, & qui tinrent toute l'Iſle en échec pendant 13 ans.

On fit en 1529. de nouvelles tentatives pour regagner le Cacique par la voye de l'accommodement ; mais un contre-tems ayant rompu la négociation, le Cacique ne laiſſa pas de promettre de faire ceſſer de ſa part toute hoſtilité, pourvû que les Eſpagnols en uſaſſent de même à ſon égard ; & l'on fut en effet quatre ans entiers ſans entendre par-

ler du Cacique. Les hoſtilitez ayant recommencé en 1532. l'Empereur envoya dans l'Iſle un Commiſſaire pour terminer cette affaire & pacifier l'Iſle à quelque prix que ce fût. Ce General ſe met en marche pour chercher le Cacique, ſurmonte les plus grandes difficultez qui ſembloient rendre cette recherche inutile; il découvre le lieu de la retraite de Henri, en reçoit un compliment, arrive chez celui-ci, après des fatigues incroyables, lui rend une Lettre de l'Empereur qui lui offroit les conditions les plus honorables & les plus avantageuſes: Henri accepte les conditions, ſigne le Traité, le fait ratifier par les Indiens; la paix eſt publiée; le Cacique vient à S. Domingue où il ſigne le Traité qui n'avoit été ſigné que par ſes Députés; il eſt déclaré Prince héréditaire du lieu où il s'établiroit, exemt de Tribut, & obligé au ſeul hommage envers l'Empereur & ſes Succeſſeurs de Caſtille.

Nous ne ſçaurions entrer dans le détail des autres évenemens, dont les plus remarquables ſont 1°. le retour de l'Amiral aux Indes & celui de *las Caſas*, dont l'expedition eſt ſuivie du plus mauvais ſuccès: 2°. La multiplication des Negres dans l'Iſle Eſpagnole, leur revolte, leur défaite & leur punition: 3°. Les entrepriſes de Balboa, qui découvre la Mer du Sud: 4°. Les cruautez du Gouverneur de la Province du Darien, lequel ravage & déſole 500 lieuës d'un Pays très-peuplé, le plus beau & le plus riche que l'on pût voir: 5°. L'aſſociation entre Pizarre, Almagre & Fernand de Luques pour la conquête du Perou: 6°. La mort de l'Amiral D. Diegue-Colomb, & ſa place remplie par ſon fils D. Louïs: 7°. L'audience Royale établie au Mexique en 1527. & celle de S. Domingue bornée aux grandes Antilles: 8°. La Province de *Venezuela* cedée par l'Empereur aux Allemands, qui après l'avoir pillée, l'abandonnent: 9°. San-Domingo érigée en Métropole, priſe & pillée par les Anglois: 10°. Le commerce avec les étrangers défendu aux habitans de l'Iſle, & ſon déperiſſement total, *&c.*

Nous renvoyons à un autre Journal l'Extrait du ſecond Volume de cet Ouvrage.

DISSERTATIONES MEDICO-CHIRURGICÆ, JUXTA circulationis leges. Auctore Hugone Gourraigne, Doctore Medico, & in Monſpelienſium Medicorum Academiâ Vice-Profeſſore. Monſpelii, apud Joannem Martel. 1731. C'eſt-à-dire: *Diſſertations Médico-Chirurgiques, ſuivant les loix de la circulation. Par M. Gourraigne.* A Montpellier. 1731. Brochure *in*-8°. pp. 41.

CES Diſſertations ſont au nombre de deux. L'Auteur commence la premiere par un petit Préambule ſur les tumeurs en general qu'il diviſe en naturelles, non naturelles, & contre nature. Il

appelle Tumeur, toute éminence du corps. Quand cette éminence appartient à la compoſition du corps, comme le nez, c'eſt une tumeur naturelle : Quand elle n'eſt pas de la conſtitution du corps, comme l'éminence du ventre dans les femmes groſſes, en celle des mammelles dans les Nourrices, c'eſt une tumeur non naturelle, & quand elle eſt étrangere au corps, de maniere qu'elle en dérange conſiderablement les fonctions, c'eſt une tumeur contre nature.

C'eſt de cette derniere que l'Auteur parle dans ſa Diſſertation, & elle eſt de trois ſortes par rapport à la cauſe materielle, car elle eſt faite ou d'humeurs, ou de vents, ou de parties. M. Gourraigne ne traite ici que des tumeurs humorales. Dans le premier Chapitre il parle de leur nature & de leurs differences: Dans le ſecond, de leurs cauſes, qui ſont ou prochaines, ou antecedentes, ou internes ou externes, & qui ſe ſubdiviſent en beaucoup d'autres : Dans le troiſiéme, de leurs ſignes diagnoſtics & prognoſtics, de leur reſolution & de leur ſuppuration : Dans le quatriéme, de leur cure : Dans le cinquiéme, des abſcès & de leur ouverture.

La ſeconde Diſſertation comprend ſix Chapitres : le premier eſt, ſur les tumeurs chaudes en general ; le ſecond, ſur le phlegmon ; le troiſiéme, ſur l'éryſipele ; le quatriéme, ſur les tumeurs froides en general ; le 5e, ſur l'Oedeme, & le ſixiéme, ſur le Schirre. L'Auteur ne dit rien de particulier dans ces deux Diſſertations, & qui ne ſe trouve dans la plûpart des Livres de Medecine ou de Chirurgie, mais il l'expoſe avec beaucoup de méthode & de clarté ; enſorte que nous ne pouvons qu'en conſeiller la lecture aux Commençans ; ils y trouveront quantité de reflexions très-utiles & pour la Théorie & pour la Pratique. L'article de l'Eryſipele, celui de l'Oedeme & celui du Schirre, ſont ſur tout, des mieux digerés ; & l'on y trouvera, touchant l'uſage de la ſaignée & des purgatifs pour la cure de ces maladies, des avis très-ſages & très-prudens, auſſi-bien que ſur ce qui concerne l'uſage interieur de l'acier & celui des remedes topiques ou exterieurs.

Quant à l'acier, on a coûtume d'en faire prendre en poudre à la plûpart des malades qui ont des Schirres ; mais notre Auteur remarque que quelque ſouverain que ſoit ce remede pour ouvrir & pour ramollir, il demande de grandes précautions pour être bien adminiſtré, parce qu'il agite violemment les humeurs & qu'il produit des tenſions conſiderables dans les parties ſolides. Le moyen de l'employer ſans riſque & d'en tirer le profit qu'on en doit attendre, c'eſt 1°. de le donner d'abord en petite doſe, & de ne point paſſer ſept à huit grains les premiers jours. 2°. D'augmenter cette doſe peu à peu, pour aller juſqu'à 20 grains. 3°. D'en faire prendre pendant des mois entiers. 4°. De mêler avec l'acier, un peu de ſel ammoniac ou

de borax pour rendre l'acier plus inciſif.

Pour ce qui eſt des remedes externes, ils ne demandent pas moins de prudence, & M. Gourraigne obſerve qu'il y a quelquefois plus de danger à les employer mal à propos que les remedes mêmes internes. *In admovendis remediis externis, non minus prudenter ſe gerere oportet: male adhibita, internis multò magis nocent.*

Il faut éviter d'appliquer des reſolutifs trop humides, de peur de trop relâcher la partie ſchirreuſe, parce qu'en la relâchant à l'excès, on court riſque de faire dégenerer le ſchirre en cancer. D'un autre côté il faut auſſi ſe donner de garde d'appliquer des reſolutifs d'une qualité trop chaude, de peur de trop remuer les humeurs, de tendre outre meſure les vaiſſeaux, & de cauſer par-là quelque inflammation, ce qui pourroit être ſuivi de gangrene. Pour éviter ces écueils il eſt bon de mêler les reſolutifs froids avec les reſolutifs chauds, & dans cette vûë de mettre en uſage les racines d'hellebore noir, de brione, de cigue, de jeuſquiame, la graiſſe d'oye, l'huile de vers, celle de laurier, la gomme ammoniac, l'emplâtre de vigo, de diabotanum, de cigue. A l'égard de l'emplâtre de cigue, M. Gourraigne aſſure qu'un Bourgeois de Montpellier nommé M. Richard, lequel avoit depuis pluſieurs années un ſchirre ſi prodigieux à la rate que ce ſchirre occupoit toute la capacité du ventre, fut gueri par le moyen de ce ſeul emplâtre appliqué ſur la region de la rate, & porté durant deux mois.

Les avis que l'Auteur donne ſur la ſaignée, ſur les purgatifs & ſur pluſieurs autres remedes, tant pour la cure de cette maladie, que de toutes les autres dont il parle dans ſes deux Diſſertations, ne ſont pas moins dignes que ceux-là, de l'attention des jeunes Medecins.

SETHOS, HISTOIRE OU VIE, TIRE'E DES Monumens Anecdotes de l'ancienne Egypte: traduite d'un Manuſcrit Grec. A Paris, chez Jacques Guerin, Libraire-Imprimeur, Quai des Auguſtins; & Hippolyte-Louis Guerin, Libraire, ruë S. Jacques: 1731. *in*-12. 3. vol. Tom. I. pp. 426. ſans la Préface & l'Addition: Tom. II. & III. pp. 842. Cart. détach. 2.

DANS les cinq premiers Livres de cette Hiſtoire, nous avous vû Sérhos preparé au plus parfait Héroïſme par une éducation ſinguliere, & déja ſe ſignalant en ce genre par quelques exploits éclatans. Dans les cinq derniers Livres dont il nous reſte à rendre compte, nous l'allons voir, ſous le nom de Chéres, devenu Voyageur, pour exercer chez differens peuples la vertu bienfaiſante, en quoi il fait principalement conſiſter l'Héroïſme; & ne rentrant dans ſa patrie,

que pour y être le bienfaicteur de ceux qu'il ne devoit regarder que comme ſes ennemis & ſes rivaux.

LIVRE VI. Chéres s'embarqua au Port-blanc ſur la mer rouge, dans une flotte de 15 Vaiſſeaux montés par 10000 Phéniciens. Elle étoit commandée par Aſtarte, & deſtinée pour porter du ſecours à une Colonie Phénicienne établie dans l'Iſle de Taprobane (aujourd'hui Geylan) & vivement attaquée par les Rois de cette Iſle. Chéres, quoique ſeul, dénué de tout, même des moindres indices de ſa naiſſance, ne deſeſperoit pas, au milieu de ſes grandes vûës pour l'utilité du genre humain, de ſe voir bien-tôt le Chef de cette Flotte où il venoit d'entrer eſclave. L'Auteur indique les diverſes Nations qu'elle trouva ſur ſa route en côtoyant les rivages, juſqu'à la vûë de Taprobane, où elle rencontra la Flotte ennemie, fort ſuperieure en nombre de Vaiſſeaux. Effrayée d'abord, elle vouloit retourner ſur ſes pas; mais encouragée par Chéres, elle hazarda le combat, dont le ſuccès fut ſi heureux, que les Phéniciens brûlerent, prirent ou coulerent à fond une grande partie des Vaiſſeaux ennemis. En conſequence de cet avantage, la paix ayant été négociée & conclue entre les deux peuples: Phéletés Chef de la Colonie Phénicienne, & dont la perfidie à l'égard des Inſulaires avoit mis cette Colonie à deux doigts de ſa perte, ſe donna la mort à lui-même pour éviter le châtiment que ſa nation lui auroit fait ſubir.

Chéres en ſe ptomenant dans *Galiba* Ville de Taprobane, y fit rencontre de pluſieurs Prêtres Egyptiens déguiſés en Marchands & parmi leſquels il y en avoit quelques-uns de Memphis qui le reconnurent d'abord. Il leur demanda le ſecret & leur conta ſon hiſtoire. Il emprunta d'eux, en qualité d'Initié, une ſomme conſiderable, tant pour payer ſa rançon que pour ſes autres beſoins, leur ordonnant de la reprendre ſur ſa Caſſette de pierreries qu'il avoit laiſſée en la garde du Grand-Prêtre, auquel il en écrivit par leur canal.

Ayant ainſi recouvré ſa liberté, il obtient d'Aſtarte nouveau Chef de la Colonie, une Flotte de 24 Vaiſſeaux, tant Phéniciens que Taprobanois, pour tenter de faire le tour de l'Afrique, & il part pour cette expedition, accompagné de quelques Prêtres de Memphis. Il perſuade aux Pilotes de gagner l'Iſle de *Menuthias* (aujourd'hui Madagaſcar) en droite ligne, à la faveur d'un vent de Nord, & non en côtoyant les rivages, comme on avoit fait juſqu'alors: ſur quoi l'Auteur nous raconte la premiere découverte de cette grande Iſle par les Phéniciens. Chéres, après y avoir fait un établiſſement pour ceux-ci, fit voile vers la Côte d'*Ophir* [aujourd'hui *Sofala*] en Afrique; Côte fameuſe par ſon or & par ſes Anthropophages. Il y fonda auſſi des habitations pour les peuples qu'il conduiſoit, dompta & humaniſa les Sauvages du Pays, s'en ſervit pour tirer l'or des Mines;

& fit acheter en Ethiopie 10000 chevaux, qui lui furent d'un grand ſecours dans ſes voyages.

LIVRE VII. L'Auteur ouvre ce Livre par un détail hiſtorique des Navigations autour de l'Afrique, entrepriſes & executées avant Chéres. Celui-ci pourſuivant ſa route, trouva les Hotentots vers l'extrémité méridionale du Continent. Il crut pouvoir les contraindre à quelque ſorte de travail; mais il n'y eut ni douceur, ni châtimens, ni appareil du dernier ſupplice qui pût les reduire à faire aucun emploi de leurs mains pour le ſervice de leurs Vainqueurs. Chéres conclut de-là qu'il y a des hommes comme des animaux, dont la proprieté eſt d'être inutiles, & qui ne ſont capables ni de ſocieté, ni d'eſclavage. Il découvrit enfin le Cap de Bonne-Eſperance, le doubla & y bâtit un Fort. Parcourant enſuite la Côte Occidentale de l'Afrique, il fonda vers l'embouchure de la riviere de *Catonbelle* une Ville, qu'il nomma nouvelle Tyr, & le Pays d'alentour nouvelle Phénicie.

S'avançant après cela vers le Nord, il fit la découverte d'un grand Pays appellé *Congo*, dont la Capitale nommée *Sogno* eſt à l'embouchure du Fleuve Zaïre. On y immoloit des victimes humaines, & ce Sacrifice qui n'étoit qu'annuel originairement, ſe faiſoit alors tous les mois, ſous prétexte d'accomplir la volonté des Dieux; mais réellement pour ſatisfaire l'avarice d'un premier Miniſtre, qui d'intelligence avec les Sacrificateurs, rançonnoit les particuliers, qui vouloient ſe mettre à couvert de cette barbarie. Le Roi du Pays reçut d'abord favorablement les Ambaſſadeurs de Chéres: mais les ayant chaſſés peu de tems après, à l'inſtigation du Miniſtre & des Prêtres, à qui le crédit de ces étrangers auprès du Prince commençoit à devenir ſuſpect; Chéres marche contre la Ville, il s'en rend aiſément le maître, fait punir juridiquement le Miniſtre, abolit les victimes humaines, découvre l'impoſture des Prêtres des Idoles, qui aiment mieux ſe brûler eux-mêmes que d'accepter un pardon offert, & remet le Roi ſur le Thrône en le rendant vaſſal de celui de Phénicie. Non content d'avoir été le vainqueur & le bienfaicteur des Sauvages du Congo, il voulut encore en être le Légiſlateur. De concert avec le Roi & les Prêtres Egyptiens il donna au Gouvernement & à la Religion du Pays une forme beaucoup plus convenable, & telle qu'il l'avoit établie deja dans ſa nouvelle Phénicie.

Deux ans s'étant écoulés pendant ces nouveaux établiſſemens; l'Arabe Azarès ancien eſclave de Séthos, & qui s'étoit fait connoître ſous ce nom à la Cour de Meriaba Roi d'Arabie, jugea qu'il étoit tems de faire courir un bruit ſourd que ce Prince y étoit caché. Dans la perſuaſion intime où il étoit de l'avoir vû mort, il ne craignoit pas de le voir revivre; mais il apprehendoit que Chéres dont la reputation commençoit à ſe répandre, ne voulût un jour s'en prévaloir en ſe faiſant paſ-

ſer pour ce Prince Egyptien, & il ſe hâtoit de le prévenir.

D'un autre côté, Chéres partit de la nouvelle Tyr, fit route de propos déliberé vers le Royaume de Guinée, Pays connu deſlors & dont *Acara* étoit la Capitale. Il fut ſurpris de voir dans toutes les Villes Maritimes de ce Pays-là toutes les marchandiſes que les Négres tiroient des Phéniciens établis ſur les Côtes les plus orientales de l'Afrique: & ſa ſurpriſe étoit d'autant mieux fondée, que les marchandiſes qu'il voyoit-là dans un ſiécle anterieur au Siége de Troye, étoient *toutes ſortes d'étoffes d'or & de ſoye, des Damas des Indes, des tafetas d'Italie, des velours brodés d'or & d'argent*, &c.

Chéres profitant de la diſpoſition favorable où il trouva le Roi du Pays, pour la reforme des mœurs, & particulierement du commerce, il lui perſuada en premier lieu d'abolir la coûtume barbare où étoient les femmes veuves de ſe brûler avec les cadavres de leurs maris. Il lui fit publier une Loi qui défendoit la polygamie. Il lui fit ſecoüer le joug des *Fetiſeros* ou Prêtres de Guinée, en renonçant à leur ancienne maniere d'initier, également ſuperſtitieuſe & cruelle, & y ſubſtituant l'Egyptienne, mais renduë moins myſterieuſe, moins héroïque & plus generale; & faiſant conſtruire un Temple dédié à la Déeſſe des Vertus.

Les *Fetiſeros*, qui ſouffroient impatiemment une telle reforme, mirent en œuvre leurs preſtiges ordinaires pour s'y oppoſer. Ils firent paroître la nuit leurs Divinitez prétenduës appellées *Jannanes* ſous la forme de fantômes affreux, pour intimider le Roi & le peuple & pour détruire l'ouvrage des Reformateurs. Mais Chéres ayant dévoilé ſans peine l'impoſture des Prêtres qui s'étoient ainſi traveſtis pour mieux executer leur deſſein; on viſita leur habitation, où l'on trouva une Mine de ſoufre qui pouſſant la nuit des exhalaiſons enflammées ſécondoit merveilleuſement les ſupercheries de ces Sacrificateurs. Ils furent condamnés à une retraite perpétuelle dans leurs maiſons; & l'on admit leurs enfans à la nouvelle initiation, qui jointe à la reforme du commerce, coûta deux années de travail à Chéres.

Celui-ci étant enfin parti d'Acara, côtoya légérement le reſte du rivage occidental de l'Afrique, juſqu'au Pays Sacré des Atlantes ou des Heſperides, où il aborda. Nous paſſons par-deſſus la deſcription qu'on trouve ici des principaux lieux qu'il parcourut, & nous nous abſtenons auſſi de particulariſer l'Hiſtoire de ces Atlantes, celle d'Acmon & de ſes deſcendans, qu'on croiroit tirée de l'*Antiquité des Celtes* du P. Pezron; celle d'Hercule & d'Antée, celle des pommes & des brebis des Heſperides, *&c.* Il faut voir tout cela dans le Livre même.

LIVRE VIII. Ce Livre n'eſt preſque rempli que des recits que divers perſonnages font à Chéres d'évenemens qui ont précedé l'arri-

vée de ce Prince Egyptien chez les Atlantes. Il y apprend en premier lieu les guerres d'Antée Roi de la Mauritanie-Tingitane (& petit fils du fameux Antée vaincu par Hercule) contre Zoros Roi de Carthage & ſes deux fils Saphon & Giſcon : guerres fondées ſur le caractere ambitieux, & remuant de ce Roi Maure, plus jaloux de faire parler de lui par des conquêtes d'éclat, que d'affermir ſa domination dans les bornes d'un Empire légitime. On raconte à Chéres de quelle maniere Antée fut aſſiégé par Giſcon dans Siga Ville Maritime de Mauritanie, l'imprudence avec laquelle celui-ci, au préjudice des ordres qu'il avoit reçus à Carthage, accorda au Roi Maure une ſuſpenſion d'armes : la fineſſe employée par ce Roi pour engager le Prince Carthaginois à venir dans Siga ſous pretexte d'y conclure le Traité, mais réellement dans la vûë de le ſéduire par les charmes de Zarite ſa fille qu'il lui fait épouſer en lui promettant pour dot le Royaume des Maſſéſyliens dont la conquête lui devenoit aſſurée par la mort toute recente de leur Souverain. On joint à ce recit celui de la défaite & de la mort de Saphon vaincu par Antée, qu'un tel avantage met en état de faire le Siége de Carthage même : on ſpecifie les autres évenemens qui furent les ſuites de la condeſcendance téméraire de Giſcon pour l'ennemi, c'eſt-à-dire les circonſtances de ſon évaſion & de ſon retour à Carthage, où il fut condamné à mort par le Sénat, qui voulut bien néanmoins ſuſpendre l'execution de l'arrêt dans l'eſperance que ce jeune Prince pourroit expier ſon crime par des ſervices importans.

Après ce recit, Chéres ſe rendit au repas public qui ſe faiſoit tous les ſoirs & où l'avoit invité le Roi des Atlantes. Là un de ſes Officiers fit au Voyageur Egyptien un détail exact de la Religion & du Gouvernement politique de ce peuple, détail que nous omettons pour abreger, mais qui offrit à Chéres un exemple de l'innocence où ſe conſervent quelques hommes éloignés du commerce des peuples pervertis par le luxe & par l'ambition; en un mot l'image du ſiécle d'or tel que l'amour de la félicité publique en faiſoit ſouhaiter le retour à des hommes ſages. Chéres eut lieu de ſe confirmer dans une idée ſi avantageuſe, en viſitant *Lixa* Capitale des Atlantes, accompagné ſeulement de deux de ſes Phéniciens. Se promenant ſous les grands pilliers des Halles, ils voulurent y faire quelque emplette ; mais ils furent fort étonnés de voir que les Marchands refuſoient leur argent, & d'apprendre qu'ils en uſoient ainſi avec tous les étrangers, auſquels ils fourniſſoient même les vivres gratuitement.

Chéres qui avoit formé des projets pour le ſecours de Carthage, fut averti qu'il étoit arrivé chez les Atlantes quelques Carthaginois inconnus, qui avoient choiſi pour leur retraite une ſolitude hors de la Ville. Cette arrivée excita ſa curioſité

sité, & il obtint du Roi la permission de visiter seul ces inconnus. Mais quelle fut sa surprise de trouver dans cette solitude Zoros Roi de Carthage, la Princesse Zarite épouse de Giscon, & sur tout son Gouverneur Amédés qu'il avoit perdu de vûë depuis si long-tems! Cette rencontre a quelque chose de fort interessant pour le Lecteur. Amédés raconte à son digne éleve ses propres avantures, depuis la funeste bataille de Coptos. Ensuite il lui fait l'histoire de Giscon & de Zarite, où l'on admire la vertu & la generosité qui éclattent également dans toute la conduite de cette Princesse & qu'on ne peut lire sans en être véritablement touché. C'est un de ces incidens qui ne peuvent être abregés sans y perdre beaucoup, & qu'il faut voir dans le Livre même.

LIVRE IX. Chérès ayant pris congé du Roi des Atlantes, rejoignit sa Flotte, dans la vûë d'executer ses projets pour le secours de Carthage. Mais avant que d'entamer cette expedition, il fit sur Tingi Capitale du Royaume d'Antée, une entreprise qui lui réussit. On celebroit depuis quelque tems tous les soirs dans cette Ville des rejoüissances publiques, dont Tygée fils du Roi, jeune Prince âgé de douze ans, étoit Spectateur, & pendant lesquelles la garde se faisoit fort négligemment. Chérès accompagné de 50. hommes travestis en Paysans & bien armés se glisse adroitement dans la Ville; & soûtenu d'une partie de sa Flotte qui étoit entrée furtivement dans le Port, il enleve sans obstacle le jeune Prince & ses deux Gouverneurs, & les conduit jusque sur ses Vaisseaux. Il eut soin de mettre à profit pour ce petit Prince le tems de sa captivité, en confiant son éducation à deux Prêtres Egyptiens, la meilleure école qu'il y eût alors pour les mœurs.

Muni d'un gage si précieux, Chérès parut bien-tôt après sur sa Flotte devant Siga, qu'assiegeoient assez foiblement les Carthaginois. Après avoir fait sommer le Gouverneur de rendre la place, il employa aux preparatifs d'un assaut general les douze jours accordés à ce Gouverneur pour faire savoir au Roi la nouvelle situation des choses & pour prendre ses ordres. Au retour du Courrier, qui encourageoit la Garnison sur l'esperance d'un prochain secours, Chérès fit donner l'assaut de tous côtez, & l'action fut poussée avec tant de vigueur, que la Garnison & le Gouverneur blessé dangereusement, furent contraints de se rendre à discretion. Gâgnés ensuite par les bons traitemens qu'ils reçûrent des vainqueurs, & redoutant les cruautez de leur Prince, ils entrerent volontairement au service de Chérès & des Carthaginois. Mais dans le partage du butin, Chérès & les siens, par un désinteressement peu commun, refuserent d'y prendre part.

Après la reduction de Siga, les Vaisseaux Carthaginois & Phéniciens firent voile tous ensemble vers Carthage, où ils n'arriverent cependant qu'après un mois de navi-

gation, à cauſe des vents contraires. Dans cet intervalle, Giſcon à la tête de 30000 Capſenſes ſes alliés marchoit au ſecours de cette Ville. Antée lui oppoſa 30000 hommes des ſiens, ſans quitter le Siége, croyant cette armée une fois plus nombreuſe que celle du Carthaginois. Celui-ci s'étant poſté avantageuſement, donna bataille aux Tingitans & les défit. Cette victoire valut à Giſcon de la part du Sénat & des Carthaginois, une abolition générale; & ce jeune Prince jetta un ſecours conſiderable dans la Ville aſſiégée.

A peine la Flotte de Chérès étoit-elle entrée dans le Port d'Utique, qu'un jeune Egyptien inconnu nommé Pammus vint trouver ce General, & lui déclara qu'il étoit iſſu d'une famille conſiderable d'Egypte, & qu'étant ſur le point de ſe marier, ſa Maîtreſſe, qui étoit *une perſonne admirable*, avoit exigé de lui pour épreuve qu'il vînt ſe former à l'école & ſur les exemples d'un tel Héros, dans toutes les vertus, ſoit morales, ſoit militaires. *Elle m'a avoüé* [continua-t-il] *qu'elle aimeroit paſſionnément un homme qui auroit avec vous quelque reſſemblance*; & *je m'apperçois que j'ai déja l'avantage inеſperé de vous reſſembler un peu de viſage.* Chérès prévenu favorablement pour cet inconnu, dont la phyſionomie noble & douce jointe à la qualité d'Egyptien, l'avoit frappé, le nomma dès l'inſtant même ſon Aide-de-Camp. Il le conduiſit chez Tygée, & le rendit témoin de l'excellente éducation que l'on donnoit par ſes ordres à ce jeune Prince.

Pammus étant entré dans Carthage avec Chérès, eut occaſion de faire ſes premieres armes dès la nuit même pour repouſſer une attaque des aſſiégeans; & la valeur qu'il y fit paroître le mit deſlors en grande conſideration auprès des Carthaginois. L'Auteur, après cela, raconte les propoſitions de paix faites par le Herault d'Antée à Chérès; les conditions preſcrites par celui-ci au Roi Maure, qui feint de les accepter; ſa perfidie dans ſa retraite, où ſes Troupes ſont battuës; ſon combat ſingulier contre Chérès & ſa mort. Pammus fut enſuite chargé des négociations de Chérès avec les Carthaginois, au ſujet des priſonniers, de la reſtitution de Siga au jeune Roi Tygée, & de pluſieurs autres articles; commiſſion, dont il ſçût s'acquiter avec toute l'habileté qu'on auroit pu attendre d'un Négociateur des plus experimentés.

L'établiſſement de Tygée dans ſes Etats & le retour des Solitaires des Heſperides à Carthage, c'eſt-à-dire du Roi Zoros, de Zarite épouſe de Giſcon, & du ſage Amedes, terminent ce Livre, dont la fin annonce les preparatifs du faux Séthos pour entrer en Egypte, & ceux de Chérès pour y retourner enfin.

LIVRE X. Chérès en côtoyant l'Egypte, apprit qu'Aſarès ou le faux Séthos à la tête de cent mille hommes embarqués ſur la mer rouge avoit ſurpris & enlevé la Ville d'Heropolis à l'extremité

de l'Isthme, & marchoit du côté de Tanis Capitale du Royaume de même nom le plus voisin de la mer méditerranée, gouverné alors par Spanius. Il apprit encore que ce Roi n'avoit pour héritier qu'une fille de 18 ans appellée Mnévie; qu'elle étoit recherchée par plusieurs Souverains, mais que son pere ne la vouloit marier à aucun Prince qui dût devenir Roi en Egypte; & que le faux Séthos l'avoit fait demander en mariage. D'autre part Meriaba Roi des Arabes avoit envoyé d'avance des Ambassadeurs à Osoroth pour lui apprendre que son fils Séthos étoit en Arabie, & pour lui proposer d'éloigner de sa Cour la Reine Daluca, & de rendre à son fils aîné l'espérance de la succession. Asarès après la prise d'Héropolis, mit le Siége devant Bubaste. Chérès ayant débarqué ses Troupes marcha contre lui. Asarés leve le Siége secretement & est poursuivi dans sa retraite par Chérès qui lui défait une partie de son armée. Asarès rentre avec le reste dans Héropolis. Chérès le fait sommer de lui rendre cette Place. Asarés la lui abandonne & fait rembarquer son armée pour repasser en Arabie.

Après cette expulsion des Arabes Chérès se rendit à Tanis. La Princesse Mnevie l'y reçut comme vainqueur, lui mit sur la tête une Couronne de Laurier, & cette premiere entrevûë leur fit naître de l'amour l'un pour l'autre. Spanius plein de reconnoissance pour le service important que venoit de lui rendre Chérès, obtint des autres Rois du Pays pour son liberateur le titre de Conservateur de l'Egypte, & lui promit sa fille en mariage. Mais Chérès demande du tems pour se faire connoître à son pere, & en obtenir le consentement. Il apprit ensuite que le faux Séthos venoit attaquer Memphis avec une armée plus nombreuse que la précedente; ce qui l'obligea de partir pour joindre la sienne composée en partie de ses Phéniciens, en partie des Troupes Egyptiennes que lui procuroit sa nouvelle Dignité de Conservateur. En se séparant de Mnevie, il lui fit serment de n'en épouser jamais d'autre; & Spanius de son côté déclara au Conservateur, qu'ayant pris la resolution irrevocable de ne donner à sa fille aucun époux qui pût être Roi de son chef, lui, Chérès, rempliſſoit parfaitement cette condition.

Chérès étant arrivé à Memphis, s'aboucha d'abord avec Osoroth, sans se faire connoître, pour concerter avec lui, avec la Reine & le Prince Béon, les affaires de la guerre dont il s'agissoit. Il vit ensuite les Prêtres de Memphis, qui le reconnurent sans peine, & auſquels il paya sur sa Cassette de pierreries les avances qu'ils avoient faites pour lui pendant ses voyages: & il n'oublia pas de tirer de ce Thrésor la bague de la Reine sa mere. Il écrivit aussi à Mnevie une Lettre, par laquelle il s'excusoit de n'avoir pu encore mettre dans une entiere évidence le secret de son extraction, ce qui ne pouvoit s'accomplir qu'à la fin de

la Campagne. Chérès partit pour l'armée dans le deſſein de prendre vivant le faux Séthos. Il joignit ſes Troupes à celles que commandoit Pemphos ſur les bords de la mer rouge, & il reconnut que Pemphos étoit le Pammus qui étoit venu le trouver au Siége de Carthage. Ils convinrent enſemble de la neceſſité d'executer le projet capital de Chérès, & celui-ci pour calmer ſur ce point l'inquiétude de Pemphos, lui dit qu'il pouvoit lui répondre que pendant ſa vie le faux Séthos n'uſurperoit jamais la place du veritable.

Peu de tems après, Aſarès fit une deſcente en Egypte avec une armée de ſix-vingt mille hommes. Celle des Egyptiens, en s'éloignant de la Côte, comme pour ceder à la ſuperiorité de l'ennemi, lui laiſſa toute la facilité de s'engager dans le Pays, où il ſe poſta en lieu déſavantageux. Chérès revenant ſur ſes pas, livre bataille aux Arabes; il y court riſque de la vie, qu'Aſarès alloit lui ôter ſi le Prince Béon ne l'eut couvert de ſon bouclier; il fait cabrer ſon Cheval contre Aſarès, le renverſe par terre & le fait priſonnier. Pemphos d'autre part brûle la Flotte de l'ennemi, en ſorte que toutes les Troupes de celui-ci ou furent tuées ou ſe rendirent à diſcretion.

Pendant cette guerre, Mnevie, pour calmer ſes inquiétudes au ſujet de Chérès ſon Amant, alla conſulter ſur ſa deſtinée les Prêtres d'Héliopolis, les plus renommés de l'Egypte pour la divination. Il falloit d'abord une preparation de douze jours, qui ſe paſſoit dans les jeûnes & dans l'uſage de liqueurs délicieuſes, où il entroit des aſſoupiſſans; ce qui amenoit peu à peu les conſultans à une revelation preſque involontaire de leurs ſecrets. De plus, les Prêtres d'Héliopolis ne manquerent pas dans l'occaſion preſente de conſulter ceux de Memphis ſur ce que ceux-ci ſavoient des diſpoſitions du vrai Séthos à l'égard de la Princeſſe. On la conduiſit par des routes ſouterraines dans un Eliſée tel à peu près que celui de Memphis dont on a parlé plus haut. Là s'offrirent à ſes yeux des ſpectacles d'amans heureux ou infortunés, qu'elle prenoit pour des ombres. On lui fit entendre des voix mélodieuſes accompagnées d'inſtrumens & qui chantoient des poëſies où les douceurs de l'amour étoient balancées avec ſes peines. Enfin la Princeſſe étant arrivée à la porte du Temple de la Divination, on lui fit faire les trois queſtions au ſujet de ſon Amant, ſur leſquelles ſa conſultation rouloit, ſavoir, *Qui eſt-il? m'aime-t-il? m'épouſera-t-il?* Après quoi la porte s'ouvrit, & l'on répondit aux trois queſtions de la Conſultante par l'organe de divers Acteurs, qui formerent trois Scenes ornées de décorations convenables, & qui s'exprimerent en vers, d'où la Princeſſe ne put rien augurer que de ſiniſtre pour ſon mariage avec Chérès. Du reſte le Traducteur a eu ſoin de mettre cette Poëſie Gréque en vers François.

Le Conſervateur, auſſi-tôt après

la défaite des Arabes fit conduire à Memphis le faux Séthos, qui, en presence du Roi, de la Reine, des Princes, & d'une nombreuse assemblée de Prêtres & de Seigneurs, avoüa son imposture, déclara que le veritable Sethos n'étoit autre que Chérès, lui rendit l'aneau qu'il lui avoit ôté à la bataille de Coptos : & cette déposition fut confirmée par le témoignage des Prêtres qui avoient autrefois reconnu le jeune Séthos dans l'Isle de Tabrobane, & par la confrontation des trois pieces de l'emeraude, dont on a parlé tant de fois. Cet évenement inesperé détermine Osoroth à descendre du Thône pour y faire monter son fils Séthos, si digne de l'occuper. Le nouveau Roi accorde la vie à l'imposteur Asarès, & le retient à son service en qualité d'esclave, ce qui lui paroît une punition assez rude pour un homme que son courage & sa capacité avoient fait General d'armée. Les deux freres de Séthos lui rendent hommage, & Daluca s'empoisonne, desesperée de perdre malgré elle son rang par l'abdication volontaire de son époux.

Séthos fait celebrer la ceremonie de son couronnement. Il y prend la Couronne, la met sur sa tête & se fait proclamer Roi sous le nom de *Séthos-Sosis* ou *Conservateur*. Il remet ensuite la Couronne sur l'Autel, il ôte son Diadême pour en ceindre le front de Béon son frere, & il se démet de la Royauté en faveur de ce Prince. Il le fait monter sur le Thône, & alors le Grand-Prêtre lui adresse un beau discours, où il lui met devant les yeux les devoirs d'un Roy prescrits anciennement par les loix des Egyptiens. Séthos, qui pendant les cinq jours de son regne avoit dépose tous les Officiers indignes, laisse à Béon son Successeur l'agrément de remplir de bons sujets toutes ces places, & lui conseille de rappeller Amedés pour lui confier le Ministere. Il se transporte ensuite à Tanis. Il déclare à Mnévie les justes motifs qui l'obligent de renoncer à l'Hymen de cette Princesse, & de la ceder au Prince Pemphos son premier Amant, dont la perseverance & le progrès dans le chemin de la vertu méritoient d'être recompensés. Il faut lire en entier cette entrevûë de Séthos & de Mnévie pour en juger sainement ; elle ne sauroit s'abreger. Nous nous contenterons seulement d'en transcrire ici les dernieres paroles de la Princesse qui terminent cet éclaircissement. « Ah! » grand Séthos [s'écria-t-elle en se » levant] je succombe à ce dernier » trait d'héroïsme. Vous avez deux » freres nés d'une marâtre qui a » voulu vous faire perdre la vie : » vous cedez à l'un votre Couron- » ne, & à l'autre votre Maîtresse. » Je suis trop glorieuse de la part » que vous me faites prendre à l'e- » xercice de vos vertus & à l'ac- » complissement de vos projets. » Vous aimez est un privilege au- » quel nulle mortelle ne doit pre- » tendre ; & je me range dans la » foule de vos admirateurs.

HISTOIRE DU BAYANISME ; OU *DE L'HERESIE DE Michel Baïus, avec des Notes Hiſtoriques, Chronologiques, Critiques, &c. ſuivis d'Eclairciſſemens Théologiques, & d'un Recueil de Pieces juſtificatives : par le P. Jean-Baptiſte* Ducheſne, *de la Compagnie de Jeſus.* A Doüay, chez Jacques-François Willerval, Libraire-Imprimeur, ruë des Ecoles, au S. Eſprit 1731. un vol. *in*-4°. pp. 450. pour le corps de l'Hiſtoire, pp. 76. pour les Eclairciſſemens, & pp. 82. pour les Pieces juſtificatives, ſans la Préface & les Tables.

NOUS avons rendu compte dans notre précédent Journal de tout ce qui concerne le corps de cet Ouvrage : il ne nous reſte plus qu'à donner une idée des éclairciſſemens qui ſe trouvent à la fin. Ils conſiſtent en ſept Lettres, les trois premieres roulent ſur la fameuſe *Virgule* de la Bulle de Pie V. Voici le fait. Dans la Bulle de ce Pape on liſoit immédiatement après les 80. propoſitions qui y ſont rapportées : *Quas quidem ſententias, quamquam nonnullæ aliquo pacto ſuſtineri poſſent in rigore & proprio verborum ſenſu ab aſſertoribus intento . . . . . damnamus*, &c.

Cette phraſe cauſa de grandes diſputes. Premierement parce que la Bulle dont elle étoit tirée ne ſe communiqua pas d'abord, ſecondement parce que la copie qu'on donna dans la ſuite n'étoit pas ponctuée, de telle ſorte que ceux qui preſentoient la Bulle ſoûtenoient qu'il falloit placer une virgule après ces mots, *ſuſtineri poſſent*, & que ceux qui la recevoient ſoûtenoient au contraire qu'il n'y en falloit point. C'eſt-à-dire que les premiers prétendoient que le Pape avoit dit : nous condamnons ces propoſitions priſes à la rigueur, & dans le ſens que leur donnoient leurs Auteurs quand ils les ont avancées ; quoiqu'il y en ait quelques-unes qui ſe pourroient en quelque ſorte ſoûtenir, & que les ſeconds prétendoient que le Pape avoit dit : Nous condamnons toutes ces propoſitions, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui priſes à la rigueur & dans le ſens que leur donnoient leurs Auteurs quand ils les ont avancées, ſe pourroient en quelque ſorte ſoûtenir.

On voit par cet expoſé combien ces deux ſentimens differoient, ſi les premiers avoient raiſon, la Bulle condamnoit les quatre-vingt Propoſitions priſes à la rigueur, & dans le ſens de leurs Auteurs, & l'on n'en pouvoit ſoûtenir aucune ſans encourir les cenſures, ſi c'étoit les ſeconds au contraire qui avoient raiſon, il n'y avoit pas une de ces 80 propoſitions qu'on ne put avancer ſans danger, en prétendant qu'elle étoit du nombre de celles qu'on pouvoit ſoûtenir à la rigueur, & dans le ſens de leurs Auteurs.

C'eſt donc à fixer nos idées ſur l'exiſtence de cette importante virgule que le P. Ducheſne employe ces trois premieres Lettres.

Il partage cette dispute en deux Théses, l'une de droit & l'autre de fait. La premiere est qu'indépendamment de la virgule, on doit faire tomber la censure des propositions rapportées dans la Bulle, sur ces propositions prises en rigueur, & dans le sens propre des paroles qui les composent : de sorte que quand il n'y auroit point en effet de virgule après ces mots *sustineri possent*, la censure ne laisseroit pas de frapper le sens propre & naturel des propositions proscrites. La seconde est que la virgule adversative ou disjonctive se trouve réellement dans la Bulle après ces mots, *sustineri posent*.

Il soûtient sa premiere Thése en établissant 1°. Que toute censure dogmatique a toûjours pour objet le sens propre & naturel des propositions, & que si la censure du Saint Siége proscrivoit les 80. articles & les Livres d'où ils sont extraits, seulement à cause d'un sens étranger qu'elles n'ont pas, mais qu'on peut leur donner, elle seroit informe, absurde, insensée, injuste ; ce qu'on ne peut dire d'une loi du S. Siége que toute l'Eglise a reçûe : 2°. Qu'en supposant même que le défaut de la virgule rendit la loi obscure ou ambigue, le sens en est légitimement fixé & déterminé par le Législateur, à qui il appartient de droit d'interpreter & de déclarer le sens de la Loi qu'il a portée. Il prouve que le Législateur a déclaré que la censure tomboit sur le sens propre & naturel, par le témoignage du Cardinal de Granvelle, par l'autorité de Pie V. qui décida que Baïus avoit encouru les censures portées par la Bulle, pour avoir défendu les Propositions dans le sens des paroles & de l'Auteur, par le fait du Pape Gregoire XIII. qui obligea Baïus à confesser, que ses propositions étoient condamnées par la Bulle dans le sens qu'il avoit enseigné, & l'Université de Louvain à enseigner la contradictoire de toutes ces propositions pour se conformer à la Bulle; par Urbain VIII. qui pour apprendre à tout l'Univers, que la Constitution de Pie V. réprouvoit le sens propre & naturel des propositions, fit imprimer cette Constitution avec la virgule; enfin par l'acceptation pure & simple que le S. Siége a exigé dans la suite des Universitez de Louvain & de Douai, où il est déclaré qu'aucune des propositions ne peut être soûtenuë prise en rigueur & dans le sens propre des paroles.

Notre Auteur passe ensuite à sa Thése de Droit, & la soûtient, 1°. Par la vérification authentique qui se fit des Bulles originales de Pie V. de Gregoire XIII. & d'Urbain VIII. en presence des Députés de Louvain, par laquelle il fut constaté que la fameuse virgule se trouvoit dans les trois autographes. 2°. Par une attestation en forme du Cardinal de Lugo, & ce qui fortifie ces preuves, c'est que la premiere Thése semble mettre les adversaires du P. Ducheſne hors d'état de pretendre qu'on a inséré cette virgule dans les trois Bulles originales.

Dans la quatriéme Lettre il s'agit d'examiner ſi la Bulle de Pie V. par laquelle les erreurs de Baïus & de ſes complices, ſont frappés d'anathême eſt une Loi dogmatique de l'Egliſe Univerſelle, à laquelle tous les Fidéles ſoient obligés ſous peine d'excommunication d'être ſoûmis interieurement & exterieurement. C'eſt le ſentiment de notre Auteur. Il ne s'amuſe point à prouver que cette Loi eſt une Loi Dogmatique, parce qu'il eſt conſtant que c'eſt un Decret émané du S. Siege, Tribunal légitime, qui condamne des propoſitions doctrinales, & qui preſcrit ce que nous devons penſer, or ce Decret ne ſçauroit être autre choſe. Il ſe borne donc préciſément à prouver que l'Egliſe Univerſelle a reçu ce Decret, pour cela il employe deux raiſonnemens.

Le premier conſiſte à établir que quand une déciſion dogmatique émanée du S. Siége eſt acceptée de vive voix par l'Egliſe où l'erreur a fait du bruit, ſans que les autres Egliſes reclament contre le Decret parvenu à leur connoiſſance, cette déciſion devient dès-là une Loi générale, à laquelle aucun particulier ne peut refuſer d'obéir. Or c'eſt, dit-il, ce qui eſt arrivé à la Conſtitution de Pie V. Les Egliſes de France & des Pays-Bas, où le Baïaniſme avoit excité des troubles, l'ont acceptée, elle a été juridiquement promulguée, & nulle Egliſe n'a reclamé contre ce qu'elle contenoit, il n'eſt donc plus permis à perſonne de s'y ſouſtraire.

Le ſecond raiſonnement qu'employe le P. Ducheſne, eſt de dire qu'une déciſion dogmatique du S. Siége, a force de loi dans l'Egliſe, lorſqu'elle y eſt acceptée par le conſentement exprès des plus grandes Egliſes, & par l'adheſion pratique des autres, adheſion marquée en ce qu'elles s'y conforment, & la prennent pour regle de leurs ſentimens. Or, continue notre Auteur, la Bulle de Pie V. contre Baïus eſt 1°. Une déciſion dogmatique : Elle eſt émanée du S. Siége, & confirmée par deux Papes : 2°. Elle a été acceptée par le conſentement exprès des plus grandes Egliſes.

Il appuye cette derniere propoſition en citant differens actes qui ſe trouvent dans le corps de ſon Hiſtoire, & qui paroiſſent très-propres à ſon deſſein, & termine cette matiere par dire que cette Bulle n'a trouvé que deux Prélats oppoſans, qui ſont l'Archevêque de Malines, & l'Evêque de Gand, que le S. Siége a ſuſpendus de toutes leurs fonctions, à cauſe de leur reſiſtance, & qui ſe ſont enfin ſoûmis à cette loi.

Dans la cinquiéme Lettre notre Auteur examine le fond même de la Bulle, il reſulte de tout ce qu'il y dit, 1°. Que les Baïaniſtes ont tort de ſe recrier ſur ce que pluſieurs des propoſitions condamnées ne ſe trouvent pas dans Baïus, puiſque la Bulle ne les lui attribue pas toutes, mais à differens Auteurs, *in ſenſu ab Aſſertoribus intento.*

2°. Qu'il eſt certain, par le témoignage du Cardinal Granvelle, & par celui de Baïus même, que le

Docteur

Docteur Jean Heſſels, autrement dit Jean de Louvain, ami intime de Baïus, eſt Auteur d'une partie des Propoſitions proſcrites par la Bulle.

3°. Qu'il n'eſt pas poſſible aujourd'hui de démêler ce qui appartient en propre à chacun de ces deux Docteurs, puiſque nous n'avons plus ni les cahiers de Jean Heſſels, ni ceux de Baïus, ni le Recueil des Propoſitions qu'ils ont avancées dans leurs diſputes Académiques.

4°. Que le S. Siége faiſant droit ſur les remontrances & les apologies de Baïus, a jugé qu'on ne lui a point fait de tort, ſoit dans l'extrait, ſoit dans l'attribution des Propoſitions, & que Baïus s'étant ſoûmis à ce ſecond jugement, il ſeroit ridicule de l'attaquer, puiſque ce ſeroit s'inſcrire en faux contre Baïus lui-même.

5°. Que plus de ſoixante des Propoſitions notées par la Bulle ſont évidemment de Baïus les unes quant aux termes & au ſens, les autres quant au ſens ſeulement.

6°. Qu'on ne doit donner aucune créance à Baïus, lorſqu'il ſe plaint des extraits ou de la fauſſeté de l'attribution, puiſque le S. Pape Pie V. après un mûr examen a déclaré injuſtes les plaintes de Baïus.

7°. Que pluſieurs des Propoſitions condamnées par la Bulle ne ſont pas tirées des imprimés; mais des Leçons publiques & des diſputes Académiques de Jean Heſſels & de Baïus. Ce dernier en convient dans ſa ſeconde Apologie, & la Bulle le marque, *tum verbo, tum ſcriptis.*

La ſixiéme Lettre a pour objet la forme de la Bulle, *ex omnibus afflictionibus.* Le P. Ducheſne y rapporte ce que dit M. le Cardinal de Noailles à l'Aſſemblée du Clergé de 1699. lorſqu'on objecta que la condamnation du Livre intitulé *les Maximes des Saints*, n'étoit pas revêtuë des formalitez ordinaires. Ce Prélat dit qu'*il falloit mettre une grande difference entre les jugemens dogmatiques & ceux qui regardent la diſcipline; que dans ceux-ci il faut s'attacher plus ſcrupuleuſement à la forme; & dans ceux-là, à la ſubſtance*, ainſi notre Auteur ne traite que des qualifications.

Il diſtingue trois ſortes de cenſures, la premiere conſiſte à dire anathême à des Textes, ſans en marquer le vice; la ſeconde conſiſte à reprouver & à qualifier abſolument & diſtinctement chaque Propoſition d'une ou de pluſieurs Notes; la troiſiéme conſiſte à appliquer pluſieurs fletriſſures, ſoit à un Livre, relativement à differentes Propoſitions, ſoit à un tas de Propoſitions dans un ſens reſpectif. C'eſt à juſtifier cette derniere ſorte de cenſure que s'attache notre Auteur, en établiſſant:

1°. Que cette maniére de condamner des Propoſitions étoit en uſage dans l'Egliſe long-tems avant Pie V.

2°. Qu'elle fixe très-clairement l'objet de la croyance des Fidéles, & qu'elle eſt très-ſuffiſante pour les préſerver du poiſon de la nouveauté.

3°. Que loin de marquer un défaut de ſcience dans l'Egliſe ou dans le S. Siége, elle eſt une preuve au contraire de leur ſageſſe & de leur prudence à s'en tenir au néceſſaire.

Cette Lettre eſt terminée par une application ſommaire des Notes reſpectives contenuës dans la Bulle de Pie V. aux Propoſitions de Baïus. Notre Auteur en conclut qu'il n'eſt aucune des qualifications reſpectives de la Bulle qui ne tombe ſur une ou ſur pluſieurs des Propoſitions condamnées, & qu'il n'eſt pareillement aucune de ſes Propoſitions, qui ne mérite une ou pluſieurs des qualifications dont elles ſont flétries.

La ſeptiéme Lettre eſt entierement employée à diſcuter cette Propoſition : ſans le ſecours de la grace le libre-Arbitre ne peut que pêcher.

Comme ce ſujet eſt infiniment épineux, & qu'il feroit mieux la matiere d'un Traité que d'une Lettre : nous renvoyons nos Lecteurs à l'Ouvrage du P. Ducheſne pour s'en inſtruire.

Ce Volume eſt terminé par quarante-deux pieces, toutes écrites en Latin, ſous le titre d'*Appendix ad Hiſtoriam Baianiſmi*. C'eſt tout ce que nous en pouvons dire ici.

LES PRIVILEGES DES SUISSES, ENSEMBLE ceux accordés aux Villes Imperiales & Anſeatiques & aux habitans de Genêve reſidens en France, avec un Traité Hiſtorique & Politique, des alliances entre la France & les treize Cantons, depuis Charles VII. juſqu'à preſent. Par M. V. G. J. D. G. S. A Paris, chez la Veuve Saugrain, & Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roi, Quai de Gêvres, au Paradis. 1731. *in*-4°. pp. 542.

LES Suiſſes ſont les plus anciens alliés de la France, & ceux qui ont perſeveré le plus conſtamment dans les alliances qu'ils ont contractées avec nos Rois. Depuis Charles VII. il n'y a aucun de nos Rois qui n'ait renouvellé les Traitez qui avoient été faits par ſes prédeceſſeurs. S'il y a eu quelque interruption dans les commencemens, cauſée par la jalouſie des Princes voiſins, qui n'ont oublié aucun moyen pour rompre les nœuds de cette alliance, elles n'ont point été de longue durée, & la Nation Suiſſe a preſque toûjours été conſtamment attachée aux interêts de la France. C'eſt ce que l'Auteur explique dans le Traité Hiſtorique & Politique qui eſt à la tête de l'Ouvrage.

La principale partie de ce Volume eſt le Recueil des Pieces dont le titre ſeul remplit trois feuilles en petits caracteres. Ce ſont des Traitez d'alliance, des Edits, des Déclarations, des Lettres-Patentes, des Reglemens & des Arreſts du Conſeil, concernant les privileges accordés à la Nation Suiſſe, aux Genevois & aux Marchands des

Villes Anſeatiques. Comme nous ne pouvons entrer dans le détail de tant de Pieces, nous nous bornerons au précis de quelques obſervations faites par l'Auteur ſur un Arreſt du Conſeil du 1. Mai 1728.

Par cet Arreſt, le Roi, ſans s'arrêter aux Sentences du Bailli de Verſailles, des Requêtes du Palais, ni à un Arreſt du Parlement du 20. Fevrier 1728. renvoye devant le Juge de la Juriſdiction Suiſſe toutes les conteſtations au ſujet du partage de la Communauté & de la ſucceſſion de Joſeph Courtenoux l'un des Cent-Suiſſes de la Garde. Le Capitaine-Lieutenant-Suiſſe & Juge Superieur de la Compagnie s'étoit joint à la veuve de Courtenoux pour obtenir cet Arreſt. Voici les obſervations.

Les obſervations que fait l'Auteur dans une Diſſertation particuliere à l'occaſion de cet Arreſt, conſiſtent en trois Propoſitions qu'il regarde comme trois principes de droit public qui doivent faire conſerver aux Suiſſes la Juriſdiction, tant pour le Civil que pour le Criminel, ſur les Militaires de leur Nation qui ſervent en France.

Le premier de ces principes, eſt, ſuivant notre Auteur, que tout Souverain qui par convention donne à un autre Souverain des Troupes auxiliaires compoſées de ſes Sujets, ne ſe dépouille point du droit de Souveraineté qu'il a ſur les Troupes. Ce qui doit avoir d'autant plus de lieu, que les Suiſſes qui ſont au ſervice du Roi, conſervent leur domicile naturel & originaire, dont ils ne pourroient même ſe départir. Tant qu'un Ambaſſadeur avoüé par ſon Prince reſide dans une Cour étrangere, il ne change ni de domicile, ni de Juriſdiction. Il en eſt de même des Troupes de la Nation Suiſſe, qui ſont au ſervice de la France, étant avoüés par leur légitime Souverain.

L'Auteur prévoit bien qu'on peut lui objecter que les Traités ne s'expliquent point d'une maniere qui paroiſſe aſſez préciſe ſur la Juriſdiction, tant civile que criminelle des Suiſſes. Il répond que la Lettre annexée au Traité d'alliance de 1653. porte que la Juſtice du Régiment ſera adminiſtrée par les Juges de la Nation & non par d'autres. Il ajoûte que quand il y auroit dans les Traitez d'alliance quelque ambiguité, il faudroit ſuivre ſon ſecond principe; que quand les articles d'un Traité ne ſont pas aſſez précis, ils doivent toûjours être entendus à l'avantage de la partie contractante, en faveur de laquelle ils ont été ſtipulés juſqu'à ce qu'il y ait une explication reciproque entre les deux Puiſſances. L'Auteur donne pour troiſiéme principe une maxime qui revient aſſez à la ſeconde, que les déciſions qu'une des parties contractantes pourroit prononcer ſur des faits particuliers relatifs à des articles de Traitez d'alliance, ne peuvent être valables ſi elles ſont au déſavantage de l'autre partie, & qui, ſi elles lui ſont favorables, elles doivent tenir lieu d'explication des Traités. L'Auteur inſiſte beaucoup ſur ce dernier moyen, & il ſoûtient que quand on a conteſté la

Juriſdiction des Suiſſes ſur leurs Militaires qui ſont au ſervice de la France, Louis XIV. a toûjours décidé les queſtions en leur faveur contre les Juges ordinaires.

LETTRE DE M. DE SAINT ANDRE', GRAND-Vicaire de Meaux, à un Abbé de ſes amis, au ſujet de la nouvelle Hiſtoire de Meaux, faite par le P. Dupleſſis *Benedictin.* A Meaux, chez Alart, Brochure *in*-4°. de 6. pag.

QUoique cette Piece ſoit peu étenduë, le nom de l'Auteur qui eſt d'un grand poids, & l'importance de la matiere dont il s'y agit, nous engagent à en donner un Extrait en forme. Nous nous y croyons d'ailleurs d'autant plus obligés qu'il nous eſt revenu que des perſonnes de diſtinction & zelées pour la memoire de feu M. *Boſſuet*, vouloient nous reprocher d'avoir adopté dans notre Journal du mois d'Aouſt la maniere dont le P. Dupleſſis s'eſt expliqué ſur le démêlé ſi connu d'entre feu M. l'*Evêque de Meaux* & M. *de Fenelon* Archevêque de Cambray touchant les Principes du *Quietiſme*.

Dans cette Lettre M. de S. André ſe plaint amérement du tour que l'Hiſtorien de l'Egliſe de Meaux a donné dans ſon cinquiéme Livre, au recit de cette importante affaire. Le P. *Dupleſſis* y eſt accuſé non ſeulement d'avoir avancé des faits falſifiés, mais même d'avoir attribué à M. *de Meaux* des motifs humains, des intentions malignes, & une indigne jalouſie contre M. l'Archevêque de Cambray; en un mot d'avoir cherché à juſtifier le dernier de ces deux Prélats, aux dépens du premier, à qui, ajoûte-t-on, l'Egliſe eſt cependant redevable de la condamnation de l'Erreur. C'eſt dans cette vûë qu'on veut que l'Hiſtorien ait affecté dans ce qu'il a écrit ſur le *Quietiſme*, de n'être que le ſimple Copiſte d'un *Anonyme inconnu* & partial, Auteur des *Memoires Chronologiques*, au lieu de recourir, pour avoir des éclairciſſemens certains, aux Ouvrages de M. *Boſſuet* & à ceux de ſon adverſaire, qu'on lui reproche de n'avoir ſeulement pas lûs, ou de s'adreſſer ſur cet article à M. de S. André lui-même, comme il avoit fait ſur d'autres bien moins intereſſans.

» La ſeule Relation du *Quietiſme*, dit là-deſſus M. *de S. André*, » faite par M. *Boſſuet*, auſſi-bien » que les Remarques de ce grand » Prélat, que je lui aurois mis entre les mains, & qui renferment » toutes les preuves de ce qu'il » avance, lui auroient ſervi de ſûrs » guides, puiſqu'elle a donné les » derniers coups au Parti dans Rome, où elle attira à la vérité tous » les ſuffrages du Pape & des » Cardinaux.

Le grand détail même dans lequel Dom *Dupleſſis* eſt entré ſur cette fameuſe diſpute, paroît à

l'Auteur de la Lettre un effet de la prévention outrée de cet Ecrivain ; il ne la trouve que trop bien marquée dans ces paroles de la Préface : *& si au lieu d'une Histoire de Meaux, où il semble qu'on ne doit avoir des yeux que pour M. Bossuet, il eut fallu travailler à celle de M. de Fenelon, j'étois en état d'écrire avec moins de reserve.* » Quelle reserve, » s'écrie à ce sujet M. *de S. André*, » a-t-il pu faire, après avoir si peu » gardé de mesures, & après avoir » dit des choses propres d'elles-mê- » mes à donner atteinte à la me- » moire d'un des plus grands Evê- » ques qu'il y ait eu dans l'Eglise » Gallicane & même dans l'Eglise » Universelle ? « Peu s'en faut, après cette exclamation, qu'il n'attribuë à ce Pere l'odieux dessein de faire revivre le *Quietisme.*

L'article de Madame Guion est ici un autre grief contre Dom Dupleſſis, & ce grief fait en quelque sorte la seconde partie de la Lettre. M. de S André observe d'abord qu'il auroit dû suffire à l'Auteur qu'il attaque, que les Livres de *Moyen-court, des torrens*, & autres de cette nature, eussent été condamnés par le Souverain Pontife, & par tous les Evêques de France dans des Assemblées Provinciales, pour l'empêcher de donner tant de loüanges à cette Dame, & de se déclarer son Panégyriste. A cette remarque il ajoûte succinctement quelques autres raisons tirées de la conduite de Me *Guion*, que nous omettons, mais sur lesquelles il prétend que l'Historien auroit dû regler ses expressions en parlant d'elle, s'il avoit eu, ou plus de discernement, ou moins de penchant en faveur de sa cause.

Tel est le précis des plaintes & des accusations que le zele de M. *de S. André* pour l'honneur & la gloire de feu M. *Bossuet*, auquel il étoit intimement attaché, l'a porté à faire éclater dans cette Lettre imprimée. » Il est vrai, dit-il en finis- » sant, que la reputation de ce » grand Evêque est au-dessus de » toute atteinte : mais il m'a paru » necessaire de faire connoître aussi » au public que dès que j'ai lû cette » mauvaise relation, j'ai élevé ma » voix contre l'Auteur, que j'en ai » porté mes plaintes à M. le Cardi- » nal de *Bissy* notre Evêque qui n'a- » voit pas encore rien lû de cette » Histoire, & qui sur le champ m'a » marqué son ressentiment. Son » Eminence ..... m'en parla avec » amertume. Je lui proposai d'écri- » re contre la Préface & la Rela- » tion. Il consentit de bon cœur » que je fisse part des connoissances » que j'avois sur cette matiere.

» Mon objet étant rempli, pour- » suit M. *de S. André*, je m'en » tiens-là, sans entrer dans la refu- » tation de tous les endroits de » l'Histoire de Meaux, dont il y » en a quelques-uns rapportés avec » indécence, d'autres par inatten- » tion & précipitation, qu'un hom- » me moins occupé que moi pourra » redresser.

C'est ainsi que le Grand-Vicaire de Meaux, après avoir relevé dans l'Histoire de Dom Dupleſſis ce qui

regarde en particulier M. *Boſſuet*, s'explique en general ſur tout l'Ouvrage.

Après la lecture de cet Extrait, nous nous flattons que le public rendra juſtice à la droiture de nos intentions, & il ne nous reſte qu'à proteſter ici que ſur ce que nous avons dit dans notre Extrait du mois d'Aouſt, de la maniere dont le P. *Dupleſſis* a traité l'affaire du *Quietiſme*, nous ſerions fâchés qu'on pût penſer que nous euſſions manqué en rien au reſpect & aux égards dûs à tant de titres à l'illuſtre Prélat dont M. *de S. André* a pris ſi vivement la défenſe.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE.

De Madrid.

DOM Jean de *Ferreras*, Bibliothécaire de ſa Majeſté Catholique, a publié le ſeiziéme Volume *in*-4°. de ſon Hiſtoire d'Eſpagne écrite en Eſpagnol, & dont le premier Volume fut imprimé en 1700. ſous le titre de *Synopſis Hiſtorica-Chronologica de Eſpaña, parte primera, que comprehende ſus ſucceſſos des de la Creation de el Mundo, haſta el nacimiento de Jeſu-Chriſto nueſtro Senor y Redemptor, formada de los Autores ſeguros y de buena fee.* Quelque ſuccès qu'ait eu cet Ouvrage il n'a pas évité la critique. D. *Diego-Martinez-Ciſneros* l'a attaqué dans un Livre *in*-4°. intitulé : *Anti-Ferreras.*

D. Franciſco *deBerganſa* a mis au jour *in*-4°. ſon *Ferreras convencido con critico deſengaño en el Tribunal de los Doctos :* c'eſt-à-dire, *Ferreras accuſé & convaincu d'erreur au Tribunal des Sçavans.* Enfin D. *Diego Meſcolae* a écrit en particulier contre le 16e Volume de l'Hiſtoire d'Eſpagne, & dans un *in*-8°. qui a pour titre *Ferreras contra Ferreras, y cuna de miſmo palo ſobre la parte 16. de ſu Hiſtoria de Eſpaña*; il prétend prouver que cet Hiſtorien y eſt en contradiction avec lui-même.

ITALIE.

De Rome.

M. *Fontanini* a publié le Recueil des Conſtitutions données par les Souverains Pontifes pour les *Canoniſations.* C'eſt un Volume *in-folio*, intitulé : *Codex Conſtitutionum quas Summi Pontifices ediderunt in ſolemni Canonizatione Sanctorum à Johanne XV. ad Benedictum XIII. ſive anno Domini 993. ad an. 1729. accurante Juſto Fontanino, Archiepiſcopo Ancyrano, qui Lemmata & notulas addidit.* C'étoit par ordre du feu Pape Benoît XIII. que M. *Fontanini* avoit travaillé à ce Recueil.

De Florence.

Les Tables Chronologiques du P. *Muzantio*, Jeſuite, connuës ſous le titre de *Fax Chronologica ad omnigenam Hiſtoriam*, ont été reimprimées ici chez *Tartini* & *Franchi.* Cet Ouvrage qui eſt eſtimé, étoit devenu extrêmement rare. Il conſiſte en 4. planches qui peuvent être colées enſemble.

De Padoue.

Comino débite une belle Edition *in*-4°. des Oeuvres de *Sannazar*, avec des additions & la Vie de ce Poëte par M. *J. Ant. Volpi. Jacobi ſive Actii Synceri* Sannazarii *Neopo-*

lutani, Viri Patricii, Poëmata ex antiquis Editionibus accuratissimè descripta. Accessit ejusdem Vita J. Ant. Vulpio *Auctore. Item Gabrielis Attilii, & Honorati Fascitelli Carmina quæ extant. Patavii.* 1731.

De Venise.

André *Poleti* a donné en un vol. *in*-4°. une nouvelle Edition de la Traduction Latine du Traité du P. *Mabillon*, sur les *Etudes Monastiques*. Cette Edition est beaucoup plus ample que celle qui parut chez le même Libraire en 1705. On y a ajoûté les remarques du P. *Mabillon* sur la réponse de M. l'Abbé de *Trape*, traduites en Latin pour la premiere fois, & l'Histoire de cette dispute, écrite par le R. P. *Dom Vincent Thuillier*, avec diverses Lettres sur le même sujet, imprimées parmi les Oeuvres Posthumes de Dom *Mabillon*.

Rolleti qui fait travailler à une Traduction Latine de la Bibliotheque Ecclesiastique du P. *Ceillier*, Benedictin, qui doit être en 16. Volumes *in*-4°. dont deux ont déja paru à Paris, se propose d'imprimer cet Ouvrage par Souscription, à une condition nouvelle & assez singuliere. On ne tirera que 300. exemplaires en grand papier, & ces exemplaires sont destinés pour ceux qui se presseront le plus de souscrire. Ceux qui viendront trop tard, & qui ne pourront plus être reçûs à la Souscription n'auront que le petit papier sans diminution de prix; lequel sera pour chaque Volume de onze livres de Venise. Le premier Tome paroîtra au mois de Fevrier prochain, & de six mois en six mois on en donnera un nouveau. La valeur du premier se doit payer en souscrivant, & celle du second en recevant le premier, & ainsi de suite.

HOLLANDE.

De Leyde.

M. *Schultens* a fait imprimer ici *in-fol.* le Texte Arabe de la Vie de Sultan *Saladin*, avec la Traduction Latine qu'il en a faite, aussi-bien que quelques autres Pieces Historiques qui regardent le même Prince. Le tout tiré des Manuscrits conservés dans la Bibliotheque de cette Ville. *Vita & res gestæ Sultani Almalichi-Alnasiri, Saladini, Abi Modafiri Josephi F. Jobi F. Sjadsi. Auctore Bohadino F. Sjeddadi. Necnon excerpta ex Historiâ Universali Abulfedæ, easdem res gestas, reliquamque Historiam temporis compendiosè exhibentia. Itemque Specimen ex Historia Majore Saladini, grandiore cothurno conscripta ab Amadoddino Ispahanensi. Ex Mss. Arabicis Academiæ Lugduno-Batavæ edidit ac Latinè vertit* Albertus Schultens. *Accedit Index Commentariusque Geographicus ex Mss. ejusdem Bibliothecæ contextus.*

Voici le titre de la nouvelle Edition d'*Aretæus*, dont M. *Boerhaave* a fait present à la Republique des Lettres. On y verra les additions qu'il a faites à l'Edition des Oeuvres de cet ancien Medecin que M. *Maittaire* publia à Oxford en

en 1723. *Aretæi Cappadocis de Cauſis & ſignis acutorum & diuturnorum morborum Libri quatuor. Cum Commentariis integris Petri Petiti, atque Clariſſ. Johannis Wiggani doctis & laborioſis Notis & celeberrimi Maittairii Opuſculis in eundem, tandemque eruditiſſ. Danielis Wilhelmi Trilleri obſervationibus & emendatis. Editionem curavit Hermannus Boerhaave*, in-fol.

De la Haye.

M. *Aubry de la Motraye*, qui en 1727. a mis au jour chez Th. *Johnſon* & J. *Vanduren*, Libraires de cette Ville, les deux premiers Volumes de ſes Voyages en François, & qui depuis ce tems-là a fait de ſi grandes plaintes contre ces deux Libraires, vient de faire imprimer pour lui-même le troiſiéme Volume ſous ce titre : *Voyages en Anglois & en François d'A. de la* Motraye *en diverſes Provinces & Places de la Pruſſe Ducale & Royale de la Ruſſie, de la Pologne*, &c. *contenant un Traité de divers Ordres de Chevalerie, un grand nombre de particularitez curieuſes touchant le tumulte de Thorn, la diete de Grodno, la Vie de l'Empereur de Ruſſie* Pierre I. *Celle de l'Imperatrice* Catherine, *du General* le Fort, *& du Prince* Menzicof, *avec des Remarques Geographiques, Topographiques*, &c. *in-fol.* 1732.

Sans entrer dans l'examen des raiſons qui ont porté M. *de la Motraye* à joindre l'Anglois à côté du François dans ce troiſiéme Volume & à le groſſir d'un Traité des Ordres de Chevalerie aſſez étranger à ſes Voyages ; nous nous contenterons d'obſerver en general que s'il a été mécontent des premiers Libraires qui ont travaillé pour lui en 1727. par rapport au peu de beauté de l'impreſſion, il doit l'être bien davantage de ceux qui ont imprimé ſon troiſiéme Volume, ſoit pour le papier, ſoit pour les caracteres ; à moins que l'exemplaire que nous avons ſous les yeux ne ſoit un exemplaire contrefait. Au reſte, ce Volume ſe vend à la *Haye*, chez Pierre *Moetjens*, & à *Paris*, chez *de Heuqueville*, ruë Giſt-le-Cœur, chez qui on trouve auſſi les deux précedens.

Hiſtoire Métallique des XVII. *Provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-Quint, juſqu'à la paix de Bade en* 1716. *traduite du Hollandois de M.* Gerard Van-Loon. 1732.

Le grand ſuccès qu'a eu cette Hiſtoire dans ſa Langue Originale, a engagé P. *Goſſe*, J. *Neaulme* & P. *de Hondt*, Libraires de cette Ville, à la faire traduire en François. Elle mérite tous les éloges qu'on lui donne dans le projet de ſouſcription qui en a été répandu.

Cette Edition Françoiſe ſera en *cinq* Volumes *in-fol.* & elle conſiſtera en 675. feuilles de papier ſemblable à celui du Proſpectus, lequel eſt très-beau, imprimées de caracteres neufs, en 2945. Médailles & leurs revers, gravées par les meilleurs Maîtres du Pays, expliquées par l'Auteur, & en divers autres ornemens neceſſaires.

Les Souſcripteurs payeront 90. florins courants de Hollande pour le petit papier & 135. florins pour le grand. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront 170. florins pour le grand papier & 113. florins 5. ſols pour le petit.

Ces Souſcriptions ſe pourront faire chez les principaux Libraires, tant des Provinces-Unies que des Pays étrangers : & ce qui eſt bien à remarquer, ils ne payeront la valeur de l'Ouvrage pour lequel ils auront ſouſcrit que de la maniere ſuivante : pour le petit papier 40. florins en recevant les deux premiers Volumes ; ainſi point d'avance pour la Souſcription. 20. florins en recevant le troiſiéme, 15. florins en recevant le quatriéme, & 15. autres florins en recevant le dernier. Il en eſt de même à proportion pour le grand papier. Les deux premiers Volumes, à ce qu'on promet, paroîtront le premier jour d'Avril de cette année 1732. le troiſiéme, le premier jour d'Octobre ſuivant, & les deux derniers dans le courant de l'année 1733.

FRANCE.

De Paris.

Pluſieurs Libraires débitent ici l'*Hiſtoire de* Charles XII. *Roi de Suede* : par M. *de Voltaire*, avec un titre qui porte pour le lieu de l'impreſſion, le nom de la Ville de *Baſle*, chez *Chriſtophle Revis*. En deux Volumes *in*-12.

L'Imprimerie Royale a publié, ſur la fin de l'année derniere, *le Bombardier François*, ou *nouvelle Methode de jetter les Bombes avec préciſion*. *Par M.* Belidor, *Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie, Profeſſeur Royal de Mathematiques aux Ecoles du même Corps, Membre des Academies Royales des Sciences d'Angleterre & de Pruſſe, correſpondant de celle de Paris.* 1731. *in*-4°. Ce Traité a deux Parties : la premiere comprend la Table des differentes élevations qu'il faut donner aux Mortiers, pour jetter des Bombes à une diſtance propoſée, & un Diſcours pour en faciliter l'uſage, ſuivi de quelques reflexions ſur la cauſe des accidens qui ſurviennent dans la pratique, & la maniere de les corriger. M. *Belidor* donne dans la ſeconde Partie un Eſſai d'une Théorie ſur la poudre à Canon, ſuivi d'un Traité des Feux d'Artifices les plus en uſage à la guerre, & d'un autre pour la compoſition de ceux qui ſe font pour les Réjouiſſances.

On trouve auſſi à la même Imprimerie les *Memoires de l'Academie Royale des Sciences*, pour l'année 1729.

Hippolyte-Louis *Guerin*, ruë S. Jacques, débite : *Hiſtoire Eccleſiaſtique, pour ſervir de continuation à celle de M. l'Abbé* Fleury, Tome XXIXe, depuis l'an 1545. juſqu'à l'an 1550. & Tome XXXe, depuis l'an 1550. juſqu'en l'an 1555. *in*-4°.

Le Tome IX. *in*-12. des *Sermons choiſis ſur les Myſteres de la verité de la Religion, ſur differens ſujets de la Morale Chrétienne*, contenant les

Panégyriques, paroît chez Ph. N. *Lottin*, ruë S. Jacques, lequel vient auſſi d'imprimer, *Traité de l'Eſperance Chrétienne contre l'eſprit de puſillanimité & de défiance, & contre la crainte exceſſive.* 1732. *in*-12.

On trouve chez *Quillau*, ruë Galande, près la Place Maubert, *in*-4°. *Abregé de la Vie du celebre Pierre* Danés, *Ambaſſadeur du Roi François I. au Concile de Trente, Evêque de Lavaur, Precepteur & Confeſſeur de François II.* &c. *mort le* 23. *Avril* 1577. *avec deux Memoires ſur les principales actions de Jacques* Danés, *parent du premier, Evêque de Toulon, Maître de l'Oratoire du Roi, Conſeiller d'Etat ordinaire, décedé à Paris en odeur de ſainteté* le 5e Juin 1663. On a joint à ces trois Pieces un autre Recueil, contenant deux Parties. Dans la premiere, on rapporte les Textes de tous les Ecrivains qui ont parlé de l'Evêque de Lavaur, où l'on n'a pas omis l'Oraiſon Funébre de ce Prélat, prononcée par Genebrard à S. Germain des Prez le 27. Avril 1577. ni la Diſſertation qui fut faite en 1702. pour prouver que l'Evêque de Lavaur eſt le principal Auteur du Livre *de Ritibus Eccleſiæ Catholicæ*, imprimé pluſieurs fois ſous le nom du Préſident *Duranti*. La ſeconde Partie du Recueil contient les Opuſcules de Pierre Danés, qui n'ont pas été imprimés, ou qui l'ayant été, ſont devenu rares.

Pierre *Gandouin*, Quai des Auguſtins, à la belle Image, vient de mettre en vente *les Lettres de Saint Jean Chriſoſtome, traduites en François ſur le Grec des PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur, où elles ſont rangées ſelon l'ordre des tems; avec des Notes & des Sommaires, & deux Traitez écrits du lieu de ſon exil à la Veuve Sainte Olimpiade.* 1732. *in*-8°. 2. Volumes.

Lettres édifiantes & curieuſes écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus XXe Recueil, chez Nicolas *le Clerc*, ruë de la Bouclerie, & *le Mercier* fils, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin. 1731. *in*-12.

Guillaume *Cavelier* & Pierre-François *Giffart*, ruë S. Jacques, ont achevé l'impreſſion de l'Ouvrage du R. P. *Buffier* de la Compagnie de Jeſus, que nous avons annoncé en 1730. dans nos Nouvelles Litteraires. Il eſt intitulé : *Cours des Sciences ſur des principes nouveaux & ſimples, pour former le langage, l'eſprit & le cœur, dans l'uſage ordinaire de la vie.* 1732. *in-fol.*

Hiſtoire de l'Empire, par M. *Heiſſ.* Nouvelle Edition, augmentée de Notes Hiſtoriques & Politiques, & continuée juſqu'à preſent, par M. *Vogel*, Grand Juge des Gardes Suiſſes. La *Compagnie des Libraires.* 1731. *in*-12. 10. vol.

Etienne *Ganeau*, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, a en vente, *Hiſtoire de Guzman d'Alfarache, nouvellement traduite & purgée des moralitez ſuperfluës*, par M. *le Sage.* 1732. *in*-12. 2. vol. ornés de figures en taille-douce.

Hiſtoire Negrepontique, contenant

la Vie & les Amours d'Alexandre Castriot, *arriere-neveu de Scanderberg, & d'Olympe la Belle-Grecque, de la Maison des Paleologues.* Tirée des Manuscrits d'*Ottavio-Finelli*, de la Duché de Spolette & recueillie par lui-même des Memoires d'un Coloyer Grec en la Côte d'Ephese. Le tout mis en ordre & donné au Public par J. *Baudouin.* SECONDE EDITION, corrigée du grand nombre de fautes qui sont dans la premiere Edition faite en 1631. chez *Musier*, Quai des Augustins, près du Pont S. Michel, à l'Olivier. 1731. *in*-12.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Janv. 1732.

Continuation des Memoires de Litterature & d'Histoire. Tome X. Part. II. page 3
Histoire de la Guerre des Hussites & du Concile de Basle, 16
Histoire de l'Isle Espagnole, ou *de S. Domingue*, 20
Dissertations Médico-Chirurgiques, suivant les loix de la circulation, 34
Séthos, *Histoire* ou *Vie*, *tirée des Memoires Anecdotes de l'ancienne Egypte*, 36
Histoire du Baïanisme, ou *de l'Heresie de Michel Baïus*, &c. 46
Les Privileges des Suisses, &c. 50
Lettre de M. de S. André, &c. 52
Nouvelles Litteraires, 55

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

FEVRIER.

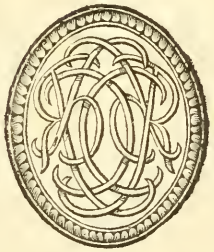

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

FEVRIER M. DCC. XXXII.

LES MONUMENS DE LA MONARCHIE FRANCOISE, qui comprennent l'Hiſtoire de France, avec les figures de chaque Regne que l'injure des tems a épargnées. Tome III. Par le R. P. Dom Bernard de Montfaucon, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.* A Paris, chez Julien-Michel Gandouin, Quai de Conti, aux trois Vertus, & Pierre-François Giffart, ruë Saint Jacques, à Sainte Thereſe. 1731. *in-fol.* pp. 356. planches 69.

CE Volume contient un abregé de l'Hiſtoire de France, en Latin & en François, depuis le regne de Charles V. juſqu'à celui de Louis XI. incluſivement, & des Monumens de chaque regne, pour

ce qui peut regarder les perſonnes des Rois, les Princes & les Princeſſes du Sang Royal & les Grands du Royaume. Ainſi l'on voit qu'il eſt dans le même goût que les deux Volumes précedens dont nous avons rendu compte dans le tems qu'ils ont paru. Nous obſerverons ſeulement que les Monumens qui nous reſtent depuis le regne de Charles V. ſont en ſi grand nombre, ſuivant la remarque que fait le P. de Montfaucon dans ſon Avertiſſement, & répandus en tant d'endroits differens, qu'il n'eſt pas poſſible de les recueillir tous. Il croit en avoir donné aſſez pour que lecteur s'inſtruiſe de la forme des habits, des modes, des manieres, des uſages de la Cour, de nos Rois, des Princes, des Officiers de la Couronne, & des changemens qui y ſont ſurvenus dans la ſuite des ſiécles.

Une autre remarque que fait le P. de Montfaucon, dans le même Avertiſſement, c'eſt que le Roi Charles V. aimoit la peinture, & qu'il avoit toûjours auprès de lui un Peintre appellé *Jean de Bruges*. Notre Auteur croit que c'eſt ce Jean de Bruges qui a fait la plûpart des Miniatures, d'après leſquelles il a donné pluſieurs planches qui repreſentent des aſſemblées & des hiſtoires particulieres. Ce goût pour la peinture s'augmenta ſous les regnes ſuivans, pendant leſquels on fit non ſeulement un grand nombre de Tableaux & de portraits, ſur tout de Miniatures qu'on inſera dans les Mſſ. des Hiſtoires, & où l'on repreſenta les Siéges, les Batailles, les Aſſemblées fameuſes, & les autres choſes remarquables que les Hiſtoriens décrivent. La Sculpture commença auſſi en ce tems-là à fournir des Monumens de meilleur goût que dans les ſiécles precedens.

Nous ne rapporterons rien ici de l'abregé de l'Hiſtoire du regne de Charles V. & de celles des Rois ſes Succeſſeurs, juſqu'à Louis XI. nous nous contenterons de rendre compte de quelques Monumens, parce que c'eſt là le principal objet de l'Ouvrage.

Des deux premieres planches, l'une qui eſt aſſez groſſiere repreſente la ceremonie du Sacre de Charles V. & celle du Sacre de la Reine Jeanne de Bourbon. Les Pairs aſſiſtent à cette fonction & étendent les mains vers le Roi. Les Pairs Eccleſiaſtiques portent la Mitre & la Croſſe. Les Pairs ſeculiers ont la tête nuë. Ils portent une courte veſte frangée par le bas. Sur la partie de cette planche qui repreſente l'onction de la Reine Jeanne, il n'y a pour ſpectateurs que des Evêques d'un Côté & des Dames de l'autre.

La planche ſuivante qui repreſente le Couronnement de Charles V. & de la Reine Jeanne a été tirée du beau Mſ. de Froiſard qui eſt conſervé à la Bibliotheque du Roi. L'Archevêque qui ſe tient derriere le Roi lui met la Couronne ſur la tête. Parmi les aſſiſtans on remarque un Prince, qui porte la Couronne, le Sceptre & le Manteau Royal. Le P. de Montfaucon

eſt perſuadé que c'eſt Pierre Roi de Chipre.

Dans une autre planche le Roi Charles V. ayant une Couronne ornée de trefles, & une ſimple veſte frangée, tient une banniere qu'il donne à un Chevalier qui eſt à genoux. Un Archevêque qui tient ſa croix de la main gauche, benit la banniere de la droite. Notre Auteur croit que cette banniere eſt l'oriflamme, que le Roi donne à un Seigneur pour le faire Porte-Oriflamme. Il y en a eu deux ſous Charles V. Arnoul Sire d'Audenehan, qui ſe démit du Bâton de Maréchal de France pour porter l'Oriflamme l'an 1368. & Pierre de Villiers Grand Maître de France en 1372. » Il y a apparence que dans » la ceremonie exprimée ſur cette » planche, le Roi donne cette » Charge à l'un de ces deux Sei- » gneurs.

Comme Charles V. aimoit les Sciences, on lui preſenta pluſieurs Livres. On a communiqué au P. de Montfaucon une Miniature, où Nicolas Oreſme Grand Maître du College de Navarre & Précepteur de ce Roi, lui preſente la traduction qu'il avoit faite des Politiques d'Ariſtote. » Le Manteau Royal » de Charles V. eſt peint en Outre- » Mer ſemé de fleurs de lys d'or. » La Soutane d'Oreſme eſt en » pourpre, le Surplis blanc, l'Au- » muſe de couleur griſe. Les habits » des gens de loi ſont en outre-mer » relevé d'or, à l'exception de ce- » lui qui porte un Chaperon de ſa- » ble, dont la robe eſt teinte en » pourpre. Celui qu'on voit debout » à-l'autre côte de Charles V. eſt » Robert de Fiennes Connétable de » France. Oreſme avoit traduit la » Bible en François.

On voit dans une autre planche Jean Corbechon Auguſtin & Chapelain de Charles V. qui lui preſente un Livre ſur les proprietez des choſes. Le Roi eſt aſſis ſur ſon Thrône comme dans un lit de Juſtice, ayant pluſieurs perſonnes aſſiſes à droite & à gauche. Le Connétable qui tient l'épée nuë eſt aſſis ſur les degrez du Thrône. Il eſt en habit militaire, ayant ſon caſque à ſes pieds. L'autre perſonne qui eſt aſſiſe ſur les degrez du Thrône eſt auſſi nuë tête, mais en habit long.

Jean Golem Provincial des Carmes eſt un genoux en terre devant le Roi. Ce carme eſt repreſenté écrivant devant le Roi ſon Livre intitulé : *Rational des divins Offices.* Charles Dauphin, qui eſt à côté du Roi, paroît revêtu de ſon blaſon de France & de Dauphiné, & Louis Duc d'Orleans avec la briſure du Lambel à trois pendans. Derriere la Reine, dont l'habit eſt ſémé de fleurs de lys, ſont ſes deux filles Marie & Iſabel, dont les habits ſont auſſi ſemés de fleurs de lys. On ſçait que dans ce tems-là, on ne repreſentoit les Seigneurs qu'avec leur blaſon.

La derniere planche du regne de Charles V. eſt des plus ſingulieres. C'eſt un duel d'un Gentilhomme contre un Chien. Il eſt repreſenté ſur le manteau d'une des Cheminées de la grande Salle du Château

de Montargis ; mais comme on a peine à preſent à reconnoître ce qui y eſt repreſenté, le P. de Montfaucon a fait faire la planche d'après une vieille eſtampe gravée il y a plus de deux cens ans. Voici l'abregé de ce que notre Auteur rapporte ſur ce duel d'après la Colombiere, dans ſon Théatre d'honneur & de Chevalerie.

Un Archer de la garde du Roi étant envieux de la faveur dont le Roi honora un de ſes Compagnons nommé Aubry le tua dans la forêt de Bondy, n'ayant pour témoin de ſon crime qu'un chien qui appartenoit à Aubry. Ce chien, depuis ce tems-là pourſuivoit Macaire par tout où il le rencontroit. Cela fit naître des ſoupçons. Le Roi interrogea Macaire qui nia qu'il eût commis le meurtre. Après quoi le Roi voulut, que ſuivant l'uſage du duel obſervé dans ce tems-là, Macaire ſe batît en champ clos contre le chien. L'ordre fut executé en preſence de toute la Cour, le Gentilhomme n'ayant qu'un bouclier & un gros bâton. Le chien eut aſſez d'adreſſe pour prendre le Gentilhomme, le renverſa & lui fit crier miſericorde. Macaire avoüa enſuite le crime & fut envoyé au Gibet, ſuivant les Mémoires qu'on a envoyés de Montargis au P. de Montfaucon.

Nous ne rapporterons qu'un exemple de chacun des trois regnes ſuivans. Nous prendrons la premiere planche du regne de Charles VI. elle repreſente le Sacre de ce Prince ; ou pour parler plus juſte, ce Prince accompagné des douze Pairs. Elle eſt tirée d'une Tapiſſerie de la Chapelle Imperiale de Bruxelles. Le Roi y eſt aſſis ſur un grand Thrône, il tient de la droite la main de Juſtice & de la gauche un Sceptre, au ſommet duquel il y a un Lion. Sur le faîte du Thrône ſont trois Ecuſſons de France à trois fleurs de lys. Les ſix Pairs Laïcs ſont à la droite du Roi. Cinq d'entr'eux ſont en habit long, les trois Ducs ſont diſtingués par l'hermine, ils ont tous cinq ſur la tête une eſpece de guirlande. Le Comte de Toulouſe a un habit court, avec une Couronne d'une forme ſinguliere. Les ſix Pairs Eccleſiaſtiques ſont à la gauche, croſſés & mitrés ; leurs Chapes paroiſſent à peu près de même forme que celles dont on ſe ſert aujourd'hui. Chacun d'eux a ſon Ecuſſon. Mais celui qui a fait le deſſein de ces Tapiſſeries n'a point été exact dans ces Armoiries, ſoit par rapport aux couleurs, ſoit par rapport au ſujet.

René le bon Roi de Jeruſalem étoit un excellent Peintre, ſuivant Brantome, Rufi & Bouche. Ce Prince s'eſt peint lui-même : ce portrait eſt conſervé en original dans une Chapelle des Carmes d'Aix en Provence. En 1711. on en fit une eſtampe à Aix en taille-douce, & c'eſt ſur cette eſtampe que le P. de Montfaucon a fait faire la figure, qu'il donne à la planche 47. numero 8. il y a cette inſcription autour du portrait original : *Renatus Rex Jheruſalem, utriuſque Siciliæ, Dux Andegaviæ, Provinciarum Comes.* Notre Auteur dit que ce

Tableau, autant qu'on en peut juger par l'eſtampe, paroît être fait de main de Maître. René étoit déja griſon quand il le fit. Il porte le Collier de l'Ordre de S. Michel, inſtitué par Louis XI. ſous le regne duquel il mourut l'an 1480. âgé de 72. ans. Son Ecuſſon, qui eſt au-deſſous, a ſur le tout les armes d'Arragon. Il ſe diſoit Roi d'Arragon, à cauſe d'Iolande d'Arragon ſa mere. On n'y voit pas celles de Lorraine, cependant il prenoit auſſi le titre de Duc de Lorraine. Au-deſſous de ſes armes eſt ſa deviſe d'*ardent deſir*, & plus bas celle de ſon Ordre, *Los*; le ſurplus de cette deviſe, *en croiſſant*, ne paroît pas.

C'étoit le Roi René qui avoit inſtitué cet Ordre, où l'on ne devoit admettre que des Chevaliers ou des Ecuyers S. Maurice en étoit le Patron. Les Chevaliers qui étoient au nombre de cinquante, devoient porter ſous le bras droit un croiſſant *camaillé*, ſur lequel étoit écrit en lettres bleuës, *Los en Croiſſant*. Le ſerment que faiſoient les Chevaliers quand ils étoient admis comprenoit en abregé leurs Reglemens. Ils juroient: *la Meſſe ouir ou pour Dieu tout donner, dire de Notre-Dame ou manger droit le jour, que pour le Souverain ou Maître ne s'armer, aimer les freres, ou garder ſon honneur, Fête & Dimanche doit le Croiſſant porter, obéir ſans contredit toûjours au Sénateur.*

Une des Pieces des plus curieuſes que le P. de Montfaucon a récueillies ſous le regne de Louis XI. eſt le Parlement tenu par Charles Duc de Bourgogne. Elle eſt tirée d'un Tableau original & fait dans le tems même, qui appartenoit autrefois à M. de Gagnieres & qui eſt preſentement dans le Cabinet de M. le Maréchal d'Eſtrées. Le Duc eſt aſſis ſur un Thrône orné d'un Dais. Il porte une Couronne fermée, avec un long manteau ou grand collier d'hermine; par l'ouverture du manteau on voit ſa Cuiraſſe & tout ſon habit de guerre. A ſes pieds eſt aſſis un Seigneur la tête nuë, tenant ſon épée élevée. Ceux qui tiennent la Sceance ſont aſſis ſur un banc qui eſt au niveau des pieds du Dais; d'un côté ſont le Chevalier Hugonet, trois Préſidens, quatre Chevaliers & huit Conſeillers Eccleſiaſtiques. De l'autre côté ſont aſſis deux Seigneurs, ſix Maîtres de Requêtes, & douze Conſeillers Laïcs. Dans le Parquet ſont des Procureurs Generaux, des Secretaires, des Greffiers & d'autres Officiers inferieurs.

On ne peut donner qu'une idée generale de ces planches, ceux qui aiment les Antiquitez Françoiſes les verront dans le Livre même.

F. IGNATII HYACINTHI AMAT DE GRAVESON, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctoris, & Collegii Casanatensis Theologi, Ord. Prædicatorum Epistolæ ad amicum scriptæ Theologico-Historico-Polemicæ, in quibus Doctrina de Gratiâ se ipsâ efficaci & de Prædestinatione gratuitâ ad gloriam antè omnem prævisionem meritorum, contrà Scholæ Thomisticæ adversarios, asseritur ac vindicatur. Opus Sanctissimo Domino Nostro Benedicto XIII. Pontifici Maximo nuncupatum. Roma, ex Thypographiâ Rochi Bernabæ. 1728. 1729. 1730. C'est-à-dire : *Lettres Historiques, Théologiques & Polémiques, dans lesquelles on soûtient & on défend la Doctrine de la Grace efficace par elle-même & de la Prédestination toute gratuite à la gloire avant prévision des mérites, contre les adversaires de l'Ecole de S. Thomas, dédiées au Souverain Pontife Benoît XIII. Par le R. P.* J. H. *Amat de Graveson, de l'Ordre des Freres Précheurs*, &c. A Rome, chez Roch Bernabò, Imprimeur. 1728. 1729 1730. 3. vol. *in*-4°. 1. vol. pp. 424. 2. vol. pp. 457. 3. vol. pp. 484. sans l'Epître Dédicatoire & les Avertissemens.

QUOIQUE le P. Amat de Graveson supportât avec peine que quelques Ecrivains confondissent la Doctrine des Thomistes sur la Grace efficace par elle-même avec les opinions de Calvin & de Jansenius, il nous assure qu'il auroit toûjours gardé le silence, si un ami auquel il ne peut rien refuser, ne l'avoit conjuré de lui exposer comme en secret le véritable esprit de S. Thomas sur la Prémotion Physique, & de résoudre les doutes que le Systême des Thomistes pourroit lui faire naître.

Comme ce qui l'avoit empêché d'écrire sur ces matieres étoit la crainte de trouver des adversaires opiniâtres & malins, un Disciple docile & de bonne foi l'a facilement déterminé à prendre la plume. Il l'a fait d'autant plus volontiers que le stile épistolaire qu'il a choisi, & la personne d'un ami auquel il adresse toûjours la parole, devoient, ce semble, écarter de son Ouvrage la contention & l'aigreur, pour lesquelles il se pique d'avoir beaucoup d'éloignement.

Il se seroit, dit-il encore, borné à la simple instruction de son ami, & jamais il n'auroit publié son Ouvrage si des personnes respectables ne lui avoient vivement representé que les adversaires des Thomistes les défient tous les jours de marquer la moindre difference entre leur Systême & celui de Jansenius sur la Grace efficace, & de faire voir clairement que les consequences qui se tirent des principes de l'Evêque d'Ipres ne sçauroient se tirer des principes qu'ils établissent, que leur prémotion physique ne rend pas le précepte impossible, ne détruit pas la liberté, ne fait pas Dieu

l'auteur

l'auteur du mal, *&c.* car voilà ce que leur reprochent le P. Daniel dans ſes Lettres au P. Alexandre, le P. Meyer dans ſes Diſſertations ſur l'eſprit du Concile de Trente & le P. François-Marie Aſſermet dans ſon Traité Scholaſtique & poſitif ſur la Grace.

Ce défi a déterminé le P. Amat à rendre ſes Lettres publiques. Il les partage en trois claſſes.

Dans la premiere qui compoſe ſon premier Volume imprimé en 1728. il raſſemble toutes celles qui établiſſent le Syſtême de la prémotion phyſique, ou de la Grace efficace par elle-même, & celles qui ont pour but d'accorder le Libre-arbitre avec cette même Grace.

Dans la ſeconde qui compoſe le ſecond Volume imprimé en 1729. ſe trouve celles qui juſtifient les Thomiſtes contre ceux qui les accuſent de Calviniſme & de Janſeniſme, & dans leſquelles on combat l'Evêque d'Ipres & ſa Doctrine, en faiſant voir combien le Thomiſme en differe.

Dans la troiſiéme enfin qui compoſe le troiſiéme Volume imprimé en 1730. ſont raſſemblées les Lettres deſtinées à détruire la Science moyenne, & la Grace congruë. On a deſſein d'y prouver que ce Syſtême eſt nouveau, & totalement oppoſé aux ſentimens de S. Auguſtin & de S. Thomas.

On voit par-là que cet Ouvrage eſt un Traité complet ſur la prémotion phyſique priſe au ſens des Thomiſtes; Traité qui ne differe des autres que par la forme que ſon Auteur lui a donnée.

Comme il ſeroit preſqu'impoſſible de former la moindre penſée nouvelle ſur une matiere ſur laquelle toutes les perſonnes raiſonnables ont réflechi, & qu'on trouve traitée à fond dans mille & mille Livres de controverſe où les habiles gens n'ont rien oublié de ce qui pouvoit établir leur Syſtême, ou détruire celui de leurs adverſaires; on ne doit pas s'étonner ſi le P. Amat de Graveſon n'a fait que réunir ſous un point de vûë particulier ce que les frequentes diſputes des deux derniers ſiécles ont appris à tout le monde.

Auſſi n'entrerons-nous point dans le détail des trente-trois Lettres qui compoſent les trois Volumes que nous annonçons, nous nous contenterons de rapporter les raiſons qu'employe notre Auteur, pour prouver que le Syſtême du Thomiſme n'eſt ni celui de Calvin, ni celui de Janſenius.

Pour repouſſer l'accuſation du Calviniſme, le P. Amat s'adreſſe au P. de Meyer qui dans les quatre Diſſertations qu'il fit imprimer à Bruxelles en 1715. ſous ce titre: *De mente Concilii Tridentini*, traite la Doctrine des Thomiſtes de Calviniſme, & ſoûtient que le Concile de Trente l'a condamnée comme une ſuite des Dogmes de Calvin, adoptée par le Docteur Bannez, attribuée à tort à S. Thomas, condamnée par les Univerſitez, rejettée par tous les Sçavans, oppoſée à tous les ſentimens des Saints Peres, ennemie de la liberté, & injurieuſe à la Grace ſuffiſante & à la Sainteté de Dieu.

Pour répondre à cette objection que notre Auteur appelle une noire & maligne calomnie, il prend deux routes. La premiere eſt d'établir une difference eſſentielle entre le Syſtême de Calvin & celui des Thomiſtes. La ſeconde eſt de prouver que le Concile de Trente n'a jamais condamné les opinions de ces derniers.

La grande difference qui ſe trouve entre Calvin & les Thomiſtes ſur ces matieres, c'eſt que Calvin prétend que la volonté humaine ſous l'action de Dieu & excitée par ſa Grace efficace, n'agit que volontairement, parce que telle eſt ſa nature, mais jamais librement, parce que ſa liberté eſt totalement abſorbée par la détermination actuelle de la Grace, & qu'au contraire les Thomiſtes enſeignent que la volonté humaine actuellement remuée & déterminée par la Grace efficace, agit pourtant très-librement.

Calvin dit que la Grace efficace eſt cauſe totale, complette & unique de la converſion du cœur, de telle ſorte que le Libre-arbitre n'eſt point cauſe prochaine de cette converſion. Les Thomiſtes au contraire, ſoûtiennent que la volonté humaine excitée par la Grace eſt cauſe prochaine, libre, totale, & complette de ſa converſion; mais cauſe cependant ſubordonnée à Dieu, de telle ſorte, que quoique l'homme ſoit cauſe ſeconde & prochaine de tous ſes actes libres, Dieu cependant, comme cauſe premiere, univerſelle & ſource de tout être fait par ſon action prédéterminante & phyſique, que la volonté agit & veut librement. C'eſt-à-dire, que Calvin n'admet qu'une cauſe totale, ſçavoir la Grace, & que les Thomiſtes en admettent deux, ſçavoir, la Grace & le Libre-arbitre. Pour expliquer ce ſentiment, ils apportent pour exemple la main & le marteau qui tous deux pouſſent un clou; la main, à ce qu'ils diſent, eſt cauſe totale, le marteau eſt cauſe totale de l'impulſion du clou, mais le marteau eſt ſubordonné à la main.

Pour prouver que le Concile de Trente n'a point condamné le ſentiment des Thomiſtes, notre Auteur apporte trois argumens.

Il tire le premier du Decret de Benoît XIII. donné en 1724. & de la Conſtitution *Pretioſus*, publiée par le même Pape en 1727. où Sa Sainteté approuve & comble de loüanges le Syſtême des Thomiſtes.

Il tire le ſecond de ce que le Concile de Trente n'a condamné les erreurs de Luther & de Calvin que ſur les principes des Thomiſtes.

Il tire le troiſiéme enfin de ce que le ſentiment de la Grace efficace, avant & depuis le Concile de Trente, a toûjours été publiquement ſoûtenu dans les Ecoles Chrétiennes & Catholiques.

Notre Auteur fait enſuite, à l'égard de Janſenius, ce qu'il a fait d'abord à l'égard de Calvin, c'eſt-à-dire qu'il établit des differences marquées entre le Syſtême de cet Evêque & celui de S. Thomas: les voici.

1°. Les Janseniſtes ſe déchaînent contre la Théologie Scolaſtique, & cette même Théologie eſt infiniment reſpectée par les Thomiſtes.

2°. L'état de pure nature que Janſenius ſoûtient être impoſſible & contraire à la juſtice de Dieu eſt reconnu poſſible par les Thomiſtes & compatible avec les attributs divins.

3°. Janſenius affirme qu'il eſt de foi qu'Adam, dans le premier inſtant de ſa création, reçut de Dieu la Grace ſanctifiante; au contraire les Diſciples de S. Thomas, quoiqu'ils enſeignent qu'on ne peut ſans témérité, affirmer que l'homme ait été créé dans l'état de pure nature, c'eſt-à-dire ſans graces, & qu'ils ſoûtiennent qu'il eſt de foi que Dieu a accordé la grace ſanctifiante & la juſtice originele à nos premiers parens avant leur chûte, ne diſent pas cependant que c'eſt un dogme à l'égard du premier moment de leur création.

4°. Janſenius enſeigne, comme d'après S. Auguſtin, que l'ignorance invincible n'excuſe pas de peché, opinion que les Thomiſtes ont toûjours combattuë.

5°. La neceſſité que les Janſeniſtes admettent dans tous les actes libres depuis la chûte d'Adam n'a jamais été reconnuë par les Thomiſtes.

6°. Janſenius avance que la Loi & les Préceptes de Moïſe n'étoient accompagnés d'aucune grace qui put les faire accomplir, & les Thomiſtes ſoûtiennent que Dieu n'a jamais refuſé aux Juifs une grace ſuffiſante qui leur rendoit les préceptes poſſibles, & qui les ſoûmettoit aux punitions & aux recompenſes.

7°. L'impuiſſance où les Janſeniſtes ſuppoſent que les Juſtes mêmes ſe trouvent quelquefois d'accomplir le précepte, malgré tous les efforts qu'ils font pour l'accomplir, diviſe encore ces deux Ecoles, puiſque jamais les Thomiſtes n'ont reconnu une telle impoſſibilité.

8°. Les Janſeniſtes rejettent la grace ſuffiſante qu'admettent les Thomiſtes, car c'eſt préciſement de cette grace qu'a tant ri & tant fait rire l'Auteur des Lettres Provinciales.

9°. Janſenius croit que la volonté qu'a Dieu de ſauver tous les hommes après le peché d'Adam eſt une volonté ſterile & inefficace, qui ne l'engage point à leur donner des ſecours ſuffiſans pour leur faire acquerir la béatitude éternelle, & les Thomiſtes ſoûtiennent que cette volonté eſt en Dieu, vraye & ſincere, & qu'il prepare à tous les hommes, & à chacun d'eux en particulier des graces ſuffiſantes, dont l'uſage ou l'abus les fait très-juſtement mériter ou démeriter.

10°. Janſenius enſeigne que J. C. n'a répandu ſon ſang que pour le ſalut des Elûs, & non pour celui des réprouvés, & l'Ecole de Saint Thomas ſoûtient que ce Sang précieux a été répandu pour le ſalut de tous les hommes en général, avec cette ſeule difference, qu'il a été efficacement répandu pour le ſalut des Elûs & ſuffiſamment pour celui des réprouvés.

11°. Les Janseniſtes prétendent que la Grace efficace n'eſt néceſſaire qu'à cauſe de la chûte du premier homme, & qu'avant ſon peché la grace verſatile & ſoûmiſe au libre-arbitre leur ſuffiſoit; & les Thomiſtes croyent que dans l'état d'innocence, comme dans l'état de peché, la prémotion phyſique eſt également neceſſaire, parce que dans l'un & l'autre état la créature eſt eſſentiellement ſoûmiſe à Dieu.

12°. Janſenius avance que la grace dans l'état de la nature tombée eſt efficace par elle-même, quand elle eſt ſuperieure à la cupidité, & qu'elle détermine néceſſairement la volonté au bien par une délectation celeſte indélibérée & victorieuſe; mais qu'au contraire, quand la cupidité eſt ſuperieure à la délectation celeſte, la volonté humaine eſt néceſſairement déterminée au mal; principe d'où l'on doit conclure, dit notre Auteur, que dans l'état de la nature corrompuë la volonté humaine n'a qu'une puiſſance paſſive, indifferente à la délectation celeſte ou charnelle; mais qu'elle manque veritablement de la puiſſance d'agir & de ne pas agir, puiſſance dans laquelle tous les autres Théologiens font conſiſter l'eſſence de la liberté; or ce principe eſt oppoſé aux ſentimens des Thomiſtes, qui tirent l'efficace de la grace, non d'une délectation celeſte, indéliberée & ſuperieure aux degrez actuels de la cupidité; mais de la toute-puiſſance de Dieu, qui diſpoſant de tout avec force & douceur, détermine la volonté ſans bleſſer la puiſſance qu'elle a d'agir ou de ne pas agir.

13°. Les Janſeniſtes ſoûtiennent encore que la grace efficace ne ſuppoſe pas dans la volonté de l'homme une vraye, pleine, complette & prochaine puiſſance d'agir; mais qu'une telle puiſſance ne lui eſt conferée que par la grace efficace, qui ſe trouvant ſuperieure à la cupidité, la déterminent à l'action, d'où ils concluent qu'on ne ſçauroit reſiſter à la grace, que les Préceptes de Dieu ſont quelquefois impoſſibles, que pour mériter ou démeriter dans l'état de la nature corrompuë, la liberté qui exclut la contrainte eſt requiſe, mais non celle qui exclud la néceſſité; & les Thomiſtes ſoûtiennent tout le contraire.

14°. Ces deux Ecoles enfin ne different pas moins à l'égard de la notion & de l'eſſence de la grace ſuffiſante. Cette grace chez les Janſeniſtes ne paroît qu'une grace de nom, puiſque la grace qu'ils admettent n'eſt efficace ou inefficace qu'à raiſon des degrez de cupiditez qu'elle a à vaincre dans la volonté humaine. Or il s'en faut bien que ce ſoit là la notion que donnent les Thomiſtes de la grace ſuffiſante, puiſque dans leur Syſtême la grace ſuffiſante & la grace efficace different de telle ſorte que jamais l'une ne peut devenir l'autre.

Notre Auteur ne ſe contente pas d'établir ces differences, il pouſſe le zéle pour ſon Ecole, juſqu'à ſoûtenir qu'elle eſt plus éloignée du Syſtême de Janſenius ſur la grace,

que celle des Moliniſtes. Il apporte en effet pluſieurs conformitez entre les opinions de Janſenius & les opinions de Molina, qui non ſeulement réuniſſent ces deux Théologiens, mais encore les diſtinguent viſiblement de celle des Thomiſtes: nous en rapporterons quelques-unes.

1°. Les Moliniſtes admettent une ſcience moyenne en Dieu, qui le dirige dans les decrets qui concernent les futurs contingens; & dans le don de la grace congruë, accommodée aux tems, aux lieux, & aux circonſtances dont ſon efficacité dépend; or, ſoûtient notre Auteur, dans le Syſtême de Janſenius, qui conſtitue l'efficacité de la grace dans une délectation celeſte, victorieuſe & ſuperieure aux degrez de cupidité qu'elle trouve dans la volonté, il faut néceſſairement que Dieu avant de donner ſa grace, examine combien la concupiſcence qu'il veut vaincre a de degrez, car ſans cela il ne pourroit jamais ſçavoir quel ſera l'effet de ſes dons. Molina & Janſenius ſont donc d'accord quant au fond ſur la ſcience moyenne.

2°. Les Moliniſtes diſent que la grace n'eſt pas efficace par elle-même, & de ſa nature; mais qu'elle eſt renduë telle par le concours des circonſtances: Janſenius doit dire la même choſe, puiſque ſa grace eſt rendue efficace ou inefficace, par le moins ou le plus de degrez de cupidité que lui oppoſe la volonté à laquelle elle eſt accordée.

3°. Les Théologiens Moliniſtes & Janſeniſtes enſeignent également que de deux graces ſuffiſantes parfaitement égales entr'elles & accordées à deux differens hommes, l'une peut devenir efficace & l'autre inefficace, ce que nient abſolument les Thomiſtes.

4°. Les Diſciples de Molina, croyent que la grace ne peut devenir actuellement efficace qu'à une condition qui dépend totalement de l'homme, c'eſt-à-dire à condition que l'homme y conſentira; les Janſeniſtes diſent la même choſe en d'autres termes, puiſque dans leur Syſtême la grace ne devient efficace qu'à raiſon de l'inferiorité de la concupiſcence, ou d'une moindre reſiſtance de la volonté humaine.

5°. Le Syſtême de Molina & celui de Janſenius ont tous deux, ſelon notre Auteur, une malheureuſe conformité, c'eſt qu'ils ſont également clairs, également faciles à comprendre. Il faut être ſtupide, dit-il, pour ne pas ſaiſir d'abord & ſans la moindre peine, leur façon d'expliquer l'efficacité de la grace: *Quis tam ſtupidus qui hanc doctrinam actuum & facillimè non intelligat?* Or ce vice ne peut être reproché, continue-t-il, à l'Ecole de S. Thomas, après toutes les explications qu'elle donne, toutes les raiſons qu'elle apporte, toutes les diſtinctions qu'elle imagine, pour ſoûtenir ſon Syſtême, on a la pieuſe conſolation de ſe retrouver vis-à-vis d'un Myſtere auſſi obſcur, auſſi impénétrable, auſſi profond qu'il puiſſe l'être.

6°. Les Moliniſtes & les Janſe-

niſtes s'accordent parfaitement à décrier la grace ſuffiſante des Thomiſtes, & l'on ne ſçauroit dire laquelle de ces deux Ecoles a fait le plus d'effort pour combattre une grace qui donne à l'homme tout ce qui lui eſt neceſſaire pour pouvoir agir; mais qui ne lui donne pas tout ce qui lui eſt neceſſaire pour agir en effet.

7°. L'état d'innocence dans lequel les Moliniſtes & les Janſeniſtes ſoûtiennent que la grace efficace n'étoit pas néceſſaire à l'homme, mais ſeulement une grace verſatile, indifferente & ſoûmiſe au libre-arbitre, eſt encore un point de doctrine qui réunit ces deux Ecoles, & les diſtingue de celle des Thomiſtes.

8°. Ces mêmes Théologiens s'accordent à nier aux Thomiſtes que la prémotion, ou la prédétermination phyſique, ſoit néceſſaire après la chûte de l'homme pour tous les actes tant naturels que ſurnaturels, & pour chacun d'eux en particulier.

9°. Enfin ces deux Ecoles ſoûtiennent également qu'une grace efficace par elle-même abſorbe le libre-arbitre, & néceſſite la volonté; & les Thomiſtes font des efforts infinis pour éloigner ces deux concluſions de leurs principes.

TRAITE' HISTORIQUE ET MORAL DE L'ABSTINENCE de la viande, & des revolutions qu'elle a eue depuis le commencement du monde juſqu'à preſent, tant parmi les Hébreux que parmi les Payens, les Chrétiens & les Religieux anciens & modernes, diviſé en quatre Parties. Par le R. P. D. Gregoire Berthelet, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & S. Hydulphe.* A Roüen, chez la Veuve Hérault. 1731. *in*-4°. pp. 521. & ſe trouve à Paris, chez Lottin, ruë S. Jacques, à la Vérité.

CET Ouvrage, quoique ſur une matiere qui paroît autoriſer bien des recherches, n'eſt pas auſſi étendu que le titre ſemble le promettre. Le but principal de l'Auteur eſt de montrer que l'abſtinence de la viande eſt eſſentielle à l'état Monaſtique. Ce n'eſt que par rapport à ce deſſein qu'il parle quelquefois de l'abſtinence des Chrétiens en general. Mais comme les uſages & les devoirs des Moines n'intereſſent que médiocrement la plûpart des gens du monde, il a cru qu'en leur faveur il lui ſeroit permis de commencer ce Traité par l'Hiſtoire des Abſtinences, & des Jeûnes qui ont été obſervés depuis l'origine du monde juſqu'à preſent, tant parmi les Hébreux & les Chrétiens que parmi les Payens mêmes.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en 4. Parties, & chacune de ces Parties en differens Chapitres. Nous allons rendre compte des deux premieres, autant que l'abondance & la diverſité des choſes que l'Auteur y fait

entrer pourra nous le permettre. Nous reſervons les deux ſuivantes pour le prochain Journal.

Dans la premiere Partie, il entreprend de faire voir qu'en tous tems & en toutes Religions les hommes ont été perſuadés que la pureté de l'eſprit dépendoit en quelque façon de la diſpoſition du corps, & que ſur ce principe ils ont pratiqué differentes ſortes d'abſtinences; les premiers hommes ne ſe nourriſſoient, dit-il, que d'herbes & de fruits. Depuis même que Dieu eut permis à Noé de manger de la chair, la plûpart de ſes deſcendans, quoique tombés dans l'idolatrie, ne regarderent cette permiſſion que comme une tolerance dont ils ne voulurent jamais uſer, & pluſieurs Auteurs aſſurent que ce ne fut ſeulement que du tems de Pigmalion qui vivoit 900. ans avant J. C. que l'uſage de la viande devint commun en Orient.

On peut dire à la vérité que dans ces premiers tems les hommes s'abſtenoient de la chair plûtôt par une horreur naturelle pour l'effuſion du ſang, que par un principe de Religion; mais il n'eſt pas moins vrai qu'ils ne furent pas long-tems ſans regarder l'abſtinence & le jeûne comme des diſpoſitions neceſſaires pour arriver à la connoiſſance de la vérité, ou pour ſe rendre agréables à Dieu. Les Prêtres Egyptiens gardoient une abſtinence très-rigoureuſe dans le tems de leurs purifications; le vin & la viande étoient interdits à ceux qui étoient conſacrés au culte d'*Iſis*: telle étoit auſſi la pratique des Mages parmi les Perſans. Et notre Auteur ne penſe pas qu'on doive dire que la croyance où ils étoient de la tranſmigration des ames dans le corps des bêtes fût la ſeule raiſon qui les empêchât de manger de la chair, puiſqu'ils réduiſoient ceux qui demandoient à être initiés dans leurs Myſteres à une abſtinence très-dure. On voit par Tertulien & par S. Leon que cet uſage étoit commun parmi les Prêtres des autres Nations; & perſonne n'ignore que les Romains jeûnoient pour appaiſer la colere des Dieux, lorſqu'ils s'en croyoient menacés par certains prodiges.

Les Philoſophes qui faiſoient profeſſion d'une morale plus pure que le commun des hommes, s'abſtenoient auſſi de viande. Quoiqu'en diſent pluſieurs Auteurs, D. Berthelet ſoûtient que Pythagore ne mangeoit de rien qui eut été animé; il ordonnoit la même choſe à ſes diſciples. Les vers attribués à Orphée condamnent l'uſage de la chair. Ce fut pour en inſpirer plus d'horreur qu'il inventa, ſelon quelques-uns le Syſtême de la tranſmigration des ames. Mais, ſuivant notre Auteur, il le tenoit des Egyptiens, comme ceux-ci l'avoient reçû des Gymnoſophiſtes. Les Philoſophes Indiens regardoient comme une grande impieté de manger de rien qui eut eu vie. Et ce qui montre, ſelon lui, que la Métempſycoſe n'étoit pas le ſeul principe de cette abſtinence, c'eſt qu'ils y joignoient des jeûnes

extraordinaires. Encore aujourd'hui la plûpart des Brachmanes dans les Indes, & des Bonzes dans le Japon ne ſe permettent point l'uſage de la viande & du vin, ni même celui du poiſſon. Socrate trouve ici ſa place parmi les *Abſtinents*. Mais ſur tout Zénon étoit ſi rigide pour lui-même ſur ce point, que ſes jeûnes lui avoient rendu le viſage, pâle & livide, enſorte qu'il avoit vérifié cette parole de l'Oracle, que *pour bien vivre, il faut être de la couleur des morts*. Epicure lui-même, dont la morale n'eſt ſi décriée que parce qu'elle eſt mal entenduë, défendit à ſes Diſciples l'uſage de la chair, comme nuiſible à la ſanté. Sur la porte de ſon Jardin on liſoit ces paroles. *Ici eſt le ſouverain bien. Celui qui a la garde de ce lieu vous y recevra avec bien-veillance & politeſſe; il vous donnera de la bouillie, & de l'eau en abondance. Te polenta excipiet, & aquam largè adminiſtrabit.* Enfin comme un homme rempli d'un objet le voit par tout, D. Berthelet trouve dans Horace, tout Epicurien qu'il étoit, un modéle d'abſtinence; il ne mangeoit ordinairement que des herbes & des légumes; c'eſt toute la chére qu'il promet à un ami qu'il invite à ſouper. * De tous ces exemples, l'Auteur en conclut que les Sages du Paganiſme ont ſenti par les ſeules lumieres de la raiſon, combien une vie frugale jointe ſur tout à l'abſtinence de la viande, étoit neceſſaire pour rendre les forces de l'ame ſuperieures à celles du corps. Ils avoient pour maxime, dit-il, en s'abandonnant à l'enthouſiaſme Poëtique :

Que celui qu'un noble eſprit anime
A s'élever juſqu'au ſublime,
Et qui plein de hauts ſentimens
S'attache aux ſujets les plus grands,
Doit obſerver d'abord à la maniere antique
Avec la pâle auſterité,
Comme un Philoſophe Cynique,
Les plus ſeveres loix de la frugalité.

C'eſt ainſi qu'il traduit ces trois vers de Pétrone :

Artis ſeveræ ſi quis amat effectus,
Mentemque magnis applicat, prius more
Frugalitatis lege palleat exacta.

Après avoir ainſi délaſſé ſon Lecteur par ce petit morceau de Poëſie, D. Berthelet ſe replonge dans l'érudition, & remonte juſqu'aux Patriarches, & aux Juſtes de l'ancien Teſtament, qui ont précedé le tems de Moyſe. Il avoüe que l'Ecriture ne nous dit rien de leur abſtinence; mais il ne doute pas que Dieu ne leur ait inſpiré beaucoup d'amour pour cette vertu. Il eſt du moins certain que Moyſe jeûna pendant 40. jours pour ſe preparer à recevoir les Tables de la Loi. Ce fut alors que Dieu renouvella la défenſe qu'il avoit faite à Noé de manger de la chair avec le ſang, & qu'il permit au peuple Hébreu d'uſer de celle de tous les animaux qui pouvoient s'offrir en ſacrifice. Du reſte

* *Hor. L. 1. Epiſt. 5.*

la

la Loi ne prescrivoit qu'un seul jour de jeûne solemnel qui étoit celui des expiations ; mais les Juifs y en ajoûterent ensuite plusieurs autres ; & l'Histoire Sainte fait foi que toute la Nation, & les particuliers y avoient souvent recours pour appaiser la colere celeste ; mais il ne paroît pas que dans ces occasions ils s'abstinssent de l'usage de la viande. On voit par les Auteurs Prophanes que les Juifs avoient la reputation d'être de grands jeûneurs. Les Juifs modernes comptent en tout 29. jours de jeûnes dans leur Calendrier, & font pour lors abstinence de vin & de viande.

On n'oublie pas les Nazaréens, les Rechabites, les Pharisiens, les Esseniens, & les Thérapeutes, Sectes fameuses parmi les Juifs, & qui toutes avoient certaines abstinences qui leur étoient particulieres. Comme S. Jean ne vivoit que de sauterelles & de miel sauvage, il semble probable à notre Auteur, que ses Disciples ne mangeoient point de viande, tout lui paroissant probable lorsqu'il s'agit de grossir le nombre des *Abstinens*.

Mais le retablissement de l'abstinence perpétuelle de la chair, étoit, dit-il, reservé à J. C. qui venoit pour reformer ce que la Loi de Moyse n'avoit que toleré. Il veut bien cependant convenir que le Sauveur n'a pas érigé l'abstinence de la viande en précepte, pourvû qu'on lui accorde qu'elle est de conseil pour tous ceux qui auroient assez de force & de santé pour en soûtenir la privation. L'exemple de J. C. celui des Apôtres & des premiers Chrétiens lui en paroît une preuve sans replique.

Il tâche ensuite de montrer par une tradition continuée jusqu'au douziéme siécle, qu'il y a toûjours eu, même parmi le commun des Chrétiens, quelques personnes qui faisoient abstinence de viande. Les Clercs, les Veuves & les Vierges consacrées à Dieu l'observoient, & plus communément & plus regulierement. On voit dans l'Orient, & dans l'Occident grand nombre d'Evêques & de Prêtres qui sans être engagés dans l'état Monastique, faisoient abstinence perpétuelle de viande. La tradition sur ce point est poussée jusqu'au quatorziéme siécle ; les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de rapporter ici les autoritez dont l'Auteur se sert pour l'appuyer, non plus que ce qu'il dit sur les diverses hérésies qui se sont élevées, les unes pour condamner l'usage de la viande, & les autres pour blamer les jeûnes & les abstinences que l'Eglise ordonne en certains tems.

La seconde Partie nous offre une Histoire très-détaillée de l'abstinence des Moines & des differentes revolutions qu'elle a éprouvées depuis leur origine jusqu'à ces derniers tems. Tout le monde sçait jusqu'où les Orientaux, & sur tout les anciens Solitaires & les Moines d'Egypte ont porté l'abstinence. Ils ne mangeoient jamais de chair, tout au plus quelques fruits, & quelques légumes ; & quoique dans la suite ils se soient relâchés de leur

premiere auſterité, ni le Schiſme, ni les ravages des Sarazins, ni l'héréſie dans laquelle pluſieurs ſe ſont précipités, ne leur ont jamais fait rompre l'abſtinence de la viande. On ne voit point que les Peres & les Conciles leur ayent fait aucun reproche ſur cet article. Seulement aujourd'hui quelques Moines Grecs ſe croyent permis de manger de la viande, lorſqu'ils ſont en voyage; & s'ils en goûtoient en certaines rencontres; c'étoit, comme le leur ordonnoit S. Baſile, dans la crainte d'être regardés comme Manichéens. Du reſte, l'abſtinence de la viande a toûjours été regardée parmi eux comme eſſentielle à la vie Monaſtique.

Les premiers Moines d'Occident qui s'etoient formés ſur le modéle de ceux d'Orient, furent auſſi les imitateurs de leur auſterité; ils ne ſe permettoient pas même le poiſſon. Cependant quoiqu'en remontant de ſiécle en ſiécle, on trouve de tems en tems parmi eux des exemples d'abſtinence & de jeûnes qui peuvent entrer en parallele avec ceux des Orientaux, on ne peut diſconvenir que dès le cinquiéme ſiécle, il n'y eut au moins dans les Gaules une extrême difference entre l'abſtinence des premiers & celle des ſeconds. Ce qui chez les Grecs eut été regardé, dit Sulpice-Sévére, comme un excès intolerable, ne paſſoit chez les Gaulois que pour un beſoin naturel, *Edacitas in Græcis, gula eſt, in Gallis natura.* Auſſi voyons-nous que S. Benoît, dès le 6e ſiécle, outre l'uſage du vin, ſe crut obligé d'accorder à ſes Religieux deux mets cuits, ce qui n'étoit pas ordinaire en Orient, auſquels il joignit encore ce que nous appellons deſſert, qui conſiſtoit en quelques fruits crus.

Sa Regle fut trouvée ſi ſage & ſi ſainte qu'elle devint en peu de tems la Regle commune de tous les Monaſteres d'Italie, de France & d'Angleterre. Nous nous contenterons de rapporter en peu de mots les changemens les plus conſiderables qui y ſont arrivés ſur l'abſtinence de la viande; à l'égard de ceux qui ſont ſurvenus dans les differens Ordres qui ſe ſont établis depuis, nous renvoyons à l'Ouvrage même.

Juſqu'au huitiéme ſiécle, dit l'Auteur, on ne voit aucun Monaſtere, où l'on ſe crut permis de rompre l'abſtinence perpétuelle. Mais les ravages des Sarazins qui ſe répandirent comme un torrent dans les Gaules, ayant obligé la plûpart des Moines à prendre la fuite, pendant ces deſordres qui durerent près de ſoixante ans, les Religieux tomberent dans le relâchement, & commencerent à manger de la viande. Enſuite Charles Martel ayant donné les Abbayes à des Seigneurs qui s'y établirent avec leurs femmes, leurs enfans & leurs chevaux, on conçoit aiſément que ſous de tels Abbés, il étoit bien difficile que les Moines repriſſent, ou conſervaſſent l'eſprit de leur état. En effet leurs déreglemens allerent toûjours en augmentant; & ce fut en vain que Charlemagne eſſaya d'y remedier en divers

Conciles qu'il fit assembler. Il est hors de doute, ajoûte D. Berthelet, que les Moines n'eussent alors rompu l'abstinence de la viande, quoiqu'il assure qu'on n'en trouve aucune preuve dans les monumens de ce tems. Il en excepte néanmoins une Charte de Charlemagne qui donne aux Moines de S. Bertin permission de faire chasser dans leurs propres forêts *pour leur consolation*, c'est-à-dire, selon son Commentaire, *pour fournir des mets extraordinaires aux Moines*. Ce qui peut étonner encore davantage, c'est qu'il ne trouve pas une preuve authentique du relâchement de l'abstinence perpétuelle dans une Lettre de Théodemar Abbé du Mont-Cassin, qu'il cite lui-même. Cet Abbé consulté par Charlemagne sur la Regle de Saint Benoît, lui répond entr'autres choses que depuis un tems la coûtume étoit qu'on permît aux Religieux de son Monastere de manger de la volaille aux fêtes de Noel & de Pâques.

Au reste, les travaux de S. Benoît d'Aniane sous Louis le Débonnaire firent esperer que l'abstinence seroit bien-tôt entierement rétablie parmi les Moines. Soûtenu de l'autorité de ce Prince, il porta la reforme dans tous les Monasteres de France. Mais ce ne fut pas pour long-tems. Les incursions des Normands qui pillerent, & reduisirent en cendre la plûpart des Monasteres, contraignirent les Moines à les abandonner, & presque tous après avoir renoncé à la pratique de leur regle, quitterent aussi l'habit religieux, de leur propre autorité se métamorphoserent en Chanoines, & n'en devinrent pas meilleurs.

Néanmoins dans le dixiéme siécle S. Odon Abbé de Cluny entreprit de faire revivre la regle de S. Benoît dans son Abbaye. Cette reforme eut un si heureux succès, qu'en peu de tems elle se répandit dans toute l'Europe. Plusieurs Monasteres demanderent à l'embrasser sans s'unir à cet Ordre, & sans qu'il conservât aucune juridiction sur eux. Dans le même tems S. Dunstan Archevêque de Cantorbery fut le restaurateur de l'état Monastique en Angleterre, où depuis l'irruption des Danois il étoit presque anéanti.

Pendant l'onziéme siécle l'abstinence de la viande fut gardée avec assez d'exactitude. S. Romuald, & S. Jean Gualbert fonderent de nouvelles Congregations, où ils firent observer à la rigueur la Regle de S. Benoît. Les Chartreux parurent aussi pendant ce siécle; & ce sont les seuls de tous les Religieux qui ne se sont jamais relâchés sur l'abstinence de la viande. Mais de toutes les branches de l'Ordre de S. Benoît, il n'y en eut point de plus celebre que celle de l'Ordre de Citeaux qui fleurit à la fin de l'onziéme siécle. Les premiers Moines qui s'y consacrerent à Dieu, faisoient profession d'observer litteralement la Regle de S. Benoît sans aucune mitigation, sur tout par rapport à l'abstinence. De-là vint que l'usage de la graisse y fut generalement deffendu. Leurs Statuts qui furent renouvellés en 1289. portoient peine

d'excommunication contre quiconque mangeroit de la viande, même avec diſpenſe. C'étoit aſſez de propoſer le moindre changement dans la nourriture, pour être condamné à jeûner ce jour-là même au pain & l'eau & à recevoir la diſcipline en plein Chapitre. Qui croiroit qu'avec des Reglemens ſi ſevéres, il y eut, ſelon notre Auteur, dès le milieu du douziéme ſiécle des Moines de cet Ordre qui ne ſe faiſoient pas ſcrupule de manger de la viande, & que le relâchement faiſant toûjours de nouveaux progrès, on n'y apperçut preſqu'aucune trace de reforme au quatorziéme ſiécle ?

Benoît XII. touché de l'état déplorable où cet Ordre étoit reduit, donna une Bulle dans laquelle il défendoit ſous les peines les plus rigoureuſes aux Moines de S. Benoît de manger de la viande, ou des mets aſſaiſonnés avec de la graiſſe dans le Refectoire. Mais ſans doute à la ſollicitation des Abbés, il permit à ceux d'entre eux qui s'étoient démis, ou qui ſe démettroient dans la ſuite, de faire gras dans leur chambre, & d'y appeller ceux de leurs Religieux qu'il leur plairoit, pour les y traiter *plus délicatement & plus abondamment.* Par la même Bulle, les Abbés & les autres perſonnes diſtinguées par leurs emplois, ou par leur mérite perſonnel obtinrent encore le privilége de ſe faire traiter en gras, lorſqu'ils viendroient dans les Monaſteres.

Cette Bulle n'ayant fait qu'irriter l'avidité des Moines pour la viande, Martin V. ſe vit obligé de permettre à l'Abbé de Citeaux de diſpenſer les Religieux de ſon Ordre des jeûnes reguliers, & même de l'abſtinence perpétuelle, ſelon que le demanderoient le temperament des particuliers, la ſituation des Monaſteres, & l'état de leurs biens. Sixte IV. porta la condeſcendance encore plus loin, & permit au Chapitre general, & aux Abbés hors de la tenuë dudit Chapitre, d'accorder aux Moines & aux Moniales de l'Ordre la permiſſion de faire gras dans l'Enclos & hors de l'Enclos du Monaſtere, nonobſtant tous Statuts & Conſtitutions contraires à cette déclaration. Comme pluſieurs Abbés voulurent ſe conformer à cette Bulle, & que pluſieurs au contraire ſe firent ſcrupule d'y acquieſcer, après de grandes conteſtations, il fut arrêté dans le Chapitre general de l'an 1485. que trois fois la Semaine on ſerviroit gras dans un autre lieu que le Refectoire, & que tous les Religieux ſeroient obligés d'en manger. Dans celui de 1495. il fut ordonné qu'on ſe conformeroit à l'uſage de la plûpart des Monaſteres, qui étoit de faire abſtinence les Lundis, les Mercredis, les Vendredis, & les Samedis ; & ce Statut fut confirmé par Alexandre VI.

Cependant dans quelques Monaſteres, & ſur tout en Angleterre, tandis que le plus grand nombre de la Communauté faiſoit gras dans un lieu ſéparé, on obſervoit toûjours qu'il reſtât quelques Moines qui mangeaſſent maigre au Refec-

toire. Car ſi nous oſons le dire, les Moines parurent pendant longtems reſpecter moins leur conſcience que leur Refectoire. Néanmoins quelques-uns paſſerent bien-tôt par deſſus cette formalité. Gregoire XIII. en diſpenſa même certains Monaſteres dépendans du Mont-Caſſin; mais Paul V. revoqua cette permiſſion ſous de grandes peines.

Ainſi au quinziéme ſiécle les Moines les moins relâchés mangeoient de la viande ſelon la permiſſion de la Bulle de Benoît XII. qu'on appelloit communément la *Benedictine*: il paroît même qu'ils n'y avoient pas plus d'égard qu'à celles des Papes précedens; puiſque les Conciles de Sens & de Paris leur ordonnent de faire du moins maigre tous les Mercredis de l'année, tout l'Avent, & depuis la Septuageſime juſqu'à Pâques. Le Concile de Conſtance fit encore quelques Reglemens pour la reforme des Monaſteres d'Allemagne, mais avec peu de ſuccès. Celui de Baſle ne fut pas plus heureux dans la même entrepriſe. L'Auteur n'oſe pourtant aſſurer que l'intention de ces deux Conciles fut de remettre tous les Moines à l'abſtinence perpétuelle. Il ſe fit cependant quelques reformes dans ce ſiécle comme celle de Burfeld, en Allemagne, de Sainte Juſtine de Padoüe en Italie, de Valladolid en Eſpagne, & de Chezal-Benoît en France. Mais à l'exception de cette derniere; toutes les autres ne ſubſiſterent pas longtems; & D. Berthelet aſſure qu'il n'y a aujourd'hui que le ſeul Monaſtere de Monſerrat en Eſpagne, où l'abſtinence perpétuelle ſoit obſervée. La Congregation du Mont-Caſſin qui s'y étoit maintenuë juſqu'au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle, s'eſt laiſſé aller au torrent comme les autres. Aujourd'hui on n'y fait abſtinence perpétuelle que dans la ſeule Abbaye du Mont-Caſſin; mais le Superieur peut, quand il lui plaît, envoyer ſes Moines faire gras à S. Germain, qui eſt au bas de la Montagne.

La France a donc preſque ſeule l'avantage de voir revivre le veritable eſprit de la Regle de S. Benoît dans pluſieurs Congregations reformées qui s'y ſont établies au commencement du ſiécle dernier. On conçoit bien que notre Auteur n'oublie pas celle de S. Vanne & de S. Hydulphe dont il eſt Membre; il remarque qu'elle eſt la mere de toutes celles qui ſe ſont formées au-delà des Monts; elle donna des Reformateurs à l'Ordre de Cluny, & la Congregation de ſaint Maur ſi celebre parmi nous, fait gloire d'être ſa fille.

Il ne faut pas oublier que malgré la haute opinion que l'Auteur a conçu de l'abſtinence, il ne laiſſe pas de rendre juſtice à la pieté, & à la regularité de pluſieurs Congregations de ſon Ordre qui ſe ſont relâchées ſur cet article. Il ſe contente ſeulement d'ajoûter à la fin de cette ſeconde Partie que le dérangement des Monaſteres a toûjours commencé par l'infraction de l'abſtinence, & leur reforme au contraire par le retabliſſement de cette ſainte pratique.

NOUVELLE OSTEOLOGIE, OU DESCRIPTION EXACTE des Os du corps humain, accompagnée de Remarques Chirurgicales ſur le traitement de leurs maladies, & enrichie de figures en taille-douce. Par M. Jean Palfin, *Chirurgien Juré, Anatomiſte, & Lecteur en Chirurgie à Gand.* A Paris, chez Guillaume Cavelier, rue S. Jacques, au Lys d'or. 1731. vol. *in*-12. pp. 390.

CETTE Oſteologie a été imprimée en Langue Flamande, à Gand en 1702. & enſuite à Leyde en 1724. M. Palfin a cru devoir donner ſon Livre en François pour l'uſage des Chirurgiens de France, auſquels il ſe dit redevable de pluſieurs inſtructions. C'eſt de cette Edition qu'il s'agit ici, laquelle paroît après la mort de l'Auteur, arrivée il y a environ un an. L'Editeur, pour recommander l'Ouvrage, dit qu'il paſſe chez les connoiſſeurs pour le meilleur qui ſoit ſorti des mains de M. Palfin. Le celebre M. *Boerhave* en cite les figures dans ſes inſtitutions de Medecine. M. *Albinus* les cite auſſi dans ſon Oſteologie, & M. *Heiſter* dans ſon abregé d'Anatomie. Ce dernier parle encore avec beaucoup d'éloge de l'Oſteologie de M. Palfin, dans ſon Diſcours Anatomique prononcé à Helmſtad en 1720. On peut dire en effet, comme le remarque notre Editeur, que l'Oſteologie dont il s'agit contient une deſcription exacte des os du corps humain, & avec cela des planches très-fidéles.

M. Palfin, entre autres choſes, ſuivant le jugement du même M. Heiſter, a fort bien décrit les Sinus-Frontaux, Sphénoidaux, & Maxillaires. Il a donné auſſi quelques figures originales, qui, non ſeulement ne ſe voyent pas de même ailleurs, mais qui ſont encore très-utiles pour bien entendre la ſtructure des parties.

L'Editeur cite là-deſſus les figures des trois premieres planches de cette Edition, dans laquelle il a été obligé, à ce qu'il dit, de changer l'ordre & le nombre des planches de l'Edition Flamande, leſquelles n'étant qu'au nombre de trois, ont été ici partagées en huit, afin de les proportionner à la forme de l'Edition.

Pour donner plus de relief à l'Oſteologie de M. Palfin, l'Editeur obſerve que celle de M. le Clerc, dont on a fait, dit-il, le plus de cas juſqu'à preſent, a été tirée, il eſt vrai, d'une excellente ſource, ſçavoir, des leçons de feu M. Duvernay, mais qu'elle eſt mal compilée, & que le Copiſte y a gliſſé des fautes ſi groſſieres qu'il ſeroit étonnant qu'un Ecolier les eût pu faire. Quelles ſont ces fautes? L'Editeur les cite; & les voici. M. le Clerc dit, 1°. pag. 52. *Que les Carotides internes, & les veines jugulaires internes paſſent par le grand trou occipital*, quoiqu'elles ne paſſent nullement par-là, mais par d'autres trous particuliers & ſéparés: 2°. P. 140.

Qu'*il sort quatre paquets de nerfs par les quatre grandes paires de trous postérieurs de l'os sacrum.* Que *les quatre trous anterieurs de cet os sont fermés*, & qu'*il n'y passe point de nerfs, quoiqu'ils soient beaucoup plus grands que les postérieurs.* Par où on voit que M. le Clerc dit précisément tout le contraire de ce qui est. L'Editeur passe sous silence plusieurs autres fautes considerables qui se trouvent dans l'Osteologie de M. le Clerc, & il dit que ces deux suffisent pour montrer qu'un tel Livre ne sçauroit être propre à des Commençans.

Mais pour revenir à M. Palfin, son Ouvrage comprend quatre parties: dans la premiere, il est parlé, 1°. de la nature, des differences & des usages des os: 2°. De leur formation: 3°. De la maniere dont ils se nourrissent, & de leur dureté: 4°. De leur sensibilité ou insensibilité: 5°. De la moëlle: 6°. Du perioste: 7°. De l'assemblage des os, c'est-à-dire, du Squelet.

De ces sept articles, nous ne rapporterons ici que le quatriéme, parce qu'il nous paroît à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs; on y examine si les os ont du sentiment. M. Palfin remarque à ce sujet, que quelques-uns regardent les os comme dénués de sentiment, parce qu'ils sont dénués de nerfs: Que quelques autres croyent que le sentiment qu'on attribue à ces parties vient du perioste: Que d'autres prétendent que les os ont du sentiment, & se fondent en cela sur les trois experiences suivantes.

Il se fait, disent ces derniers, une distribution considerable de nerfs dans le corps de l'os, & par consequent l'os a du sentiment, ce qui se verifie, selon eux, dans les exfoliations, lesquelles se font toûjours avec un peu de douleur, lorsque l'on en arrache les fragmens qui étoient encore un peu adherens.

Quand après l'amputation d'une jambe l'on touche la membrane celluleuse qui renferme la moelle, le malade sent de la douleur.

Si après avoir coupé la cuisse à un chien & laissé passer les plus grandes douleurs, on enfonce un stilet dans la moëlle, le chien donne des signes d'une nouvelle douleur par les mouvemens extraordinaires qu'il fait.

On peut objecter qu'un malade à qui on coupe la jambe, ne sent point de douleur à l'os pendant qu'on le lui scie. M. Palfin dit qu'on peut répondre à cela que ce malade sent alors une si grande douleur, à l'occasion de la solution de continuité qui s'est faite à la chair, aux membranes & au perioste, que cette douleur l'empêche de distinguer celle qu'il peut ressentir à l'os, & qui doit être plus legere. Il faut dire la même chose, selon lui, d'un ulcere fistuleux, où le perioste se trouve rongé en même-tems que l'os.

La grande sensibilité de la membrane médullaire ne peut se faire que par les nerfs; ce principe posé, il faut necessairement que les nerfs qui se distribuent à cette membrane percent les os, & c'est ce que l'ex-

perience juſtifie ; mais comme la diſtribution de nerfs qui ſe fait dans les os, n'eſt pas ſi bien ſuivie que celle qui ſe fait dans les parties molles, il arrive de-là qu'on ne ſçauroit ſçavoir préciſément combien il y a de branches de nerfs dans un os, ni en quels endroits de cet os elles ſe diſtribuent. Ce qui n'empêche pas, ſelon M. Palfin, qu'on ne puiſſe dire avec raiſon, que les os ont du ſentiment dans les endroits où ils ont des nerfs.

Si l'on oppoſe que ce ne ſont pas les os mêmes qui ſentent, mais que ce ſont les nerfs, notre Auteur dit qu'on peut tout de même répondre que les parties molles n'ont pas de ſentiment, mais les nerfs ſeuls qui s'y diſtribuent, puiſque le ſentiment qui ſe fait dans ces parties ne s'y execute pas d'une autre maniere que dans les os.

M. Palfin craint ici qu'on ne s'imagine qu'il attribue du ſentiment aux nerfs, & pour prévenir ce ſoupçon, il croit neceſſaire d'avertir, » Qu'il ſçait bien que le ſentiment » n'appartient qu'à l'ame dont il eſt » une émanation, & que l'eſſence » de l'ame conſiſte uniquement » dans la penſée dont le corps eſt » incapable, l'eſſence de ce dernier » conſiſtant ſeulement dans l'ex» tenſion. « M. Palfin, non content de cette précaution, ajoûte qu' » il » établit dans les nerfs, la cauſe occaſionnelle de la penſée, parce » que les objets interieurs ou exterieurs venant à ébranler les nerfs » d'une certaine maniere excitent » en l'ame certaines penſées.

Voilà notre Auteur plus que ſuffiſamment juſtifié ſur une erreur qu'il n'avoit nul lieu d'apprehender qu'on inferât de ſes paroles. Tranquille à preſent ſur ce point, il paſſe à ce qui concerne le ſentiment des os par rapport à la carie. » Il ſemble, *dit-il*, que la carie ne doit » pas toûjours être accompagnée de » grandes douleurs, car ſi elle arrive aux endroits où il n'y a point » de nerfs il ne doit pas y avoir de » douleur ; mais ſi l'humeur acre » qui cauſe la carie, vient à toucher les nerfs, pour lors le malade reſſent de grandes douleurs, » ainſi qu'on le remarque dans la » carie des dents ; & lorſque les » nerfs ſont tout-à-fait rongés, la » douleur peut ceſſer entierement » pendant que la carie peut faire un » progrès conſiderable.

Notre Auteur rapporte à ce ſujet que Nicolas Maſſa, celebre Medecin de Veniſe, dit avoir vû à la cuiſſe d'un homme, un ulcere où l'os étoit découvert, & ſi ſenſible en cet endroit, que le malade ne pouvoit ſouffrir qu'on y touchât quelque legerement qu'on le fit. Le même Medecin ajoûte qu'en perçant l'os juſqu'à l'interieur, le malade ſentit de la douleur dans le même endroit, ce qui eſt, ſuivant notre Auteur, un avertiſſement que Nicolas Maſſa a voulu donner aux Anatomiſtes, pour les porter à examiner s'il n'y a pas quelques branches de nerfs qui ſe diſtribuent juſques dans la cavité des os.

M. Palfin tire de tout ceci une conſequence qui réduit la queſtion

du

du ſentiment des os, à une pure queſtion de nom. *De tout ce que nous venons de remarquer*, dit-il, *au ſujet du ſentiment des os, il s'enſuit que ſi on les conſidere comme un compoſé de ſubſtance oſſeuſe, de veines, d'arteres, de nerfs & de membranes, ils ſont ſenſibles; au lieu que la ſubſtance de l'os, priſe ſéparément, eſt inſenſible.*

Notre Auteur, dans ſa ſeconde Partie, traite d'abord de la ſtructure du crane en general, puis il explique en particulier ce que c'eſt que les ſutures, l'os frontal ou coronal, les os parietaux, l'os occipital, les os temporaux, l'organe de l'oüie, l'os ſphénoide & l'os cribleue, les machoires, la fonction & la ſituation de tous les trous de la tête, l'os hyoide, & enfin les uſages des cavitez de l'os frontal, du ſphenoide & des os maxillaires.

Nous ne ſçaurions faire l'Extrait de tant d'articles; nous nous bornerons à la deſcription que notre Auteur donne d'une partie de l'organe de l'oüie qui eſt nommée le *Labyrinthe*. On verra dans cette deſcription un exemple de la préciſion & de la netteté qui caracteriſent toutes les explications de notre Auteur.

» La troiſiéme partie de l'oreille, » *dit-il*, & la plus interieure, ſe » nomme le labyrinthe. On y re- » marque trois cavitez : la premie- » re s'appelle la *Conque*; nom qui » lui a été donné à cauſe de ſa reſ- » ſemblance avec les écailles d'hui- » tres. Cette cavité eſt le centre du » labyrinthe, & elle a ſix ouvertu- » res; par la premiere, elle ſe » communique dans le canal anté- » rieur de la coquille, & par les » cinq autres dans les trois canaux » demi-circulaires. Ces ſix ouver- » tures ne ſont bouchées par quoi- » que ce ſoit. On appelle auſſi le » *Veſtibule*, la cavité que je viens » de nommer la *Conque*.

» La ſeconde cavité du laby- » rinthe qui eſt dans la roche » eſt la *Coquil'e*, ainſi appel- » lée à cauſe qu'elle reſſemble » aſſez bien par ſa face exterieure à » la Coquille d'un Limaçon, & » qu'elle a les mêmes contours. On » y voit de plus interieurement un » noyau qui s'étend depuis ſa baze » juſqu'à ſa pointe, autour duquel » ſon corps monte en ligne ſpirale » & fait deux tours & demi. Le » corps de la coquille eſt creux, & » diviſé en deux canaux ſéparés l'un » de l'autre, en partie par une la- » me d'os qui ſort du noyau de la » coquille, & en partie par une » membrane attachée à cette lame » d'os, qui après avoir achevé la » ſéparation de ces deux canaux ſe » reflechit de côté & d'autre, & ta- » piſſe leurs côtez, de façon que la » partie de la membrane qui, avec » la lame d'os, fait la ſéparation en- » tiere de ces deux canaux de la » coquille, eſt à ſon égard, ce » qu'eſt le médiaſtin à l'égard de la » poitrine; & la partie reflechie de » chaque côté, eſt comme la plé- » vre.

» Les coquilles ſont très-propres » à augmenter le ſon, parce que les » rayons ſonores vont s'unir à la » pointe. Denis, Tyran de Syracuſe

» avoit fait tailler dans le rocher » une prison en forme de limaçon; » à la pointe étoit la chambre du » Geolier, qui par-là pouvoit entendre tout ce que disoient les » prisonniers. Cette grotte subsiste » encore, on ne sçauroit y éternuer » sans faire un bruit semblable à celui du tonnerre, *&c.*

Toutes les autres explications ou descriptions de notre Auteur, sont de la même clarté, de la même brieveté & de la même exactitude, ce qui doit faire préferer son Osteologie à un grand nombre d'autres. Nous nous en tiendrons à cet exemple, pour éviter la longueur, & nous nous contenterons d'indiquer les articles des deux autres parties du Livre.

L'épine en general fait le sujet du premier article de la troisiéme partie; il s'agit dans le second des vertebres du col, de celles du dos, & de celles des lombes; dans le troisiéme, des fausses vertebres ou de l'os sacrum & du coccyx; dans le quatriéme, des côtes; dans le cinquiéme, du *Sternum*; dans le sixiéme, des omoplates & des clavicules, & dans le dernier, des os innominés, c'est-à-dire des os *Ilium*, *Ischium*, & *Pubis*, appellés os *innominés* ou *sans nom*, parce que pris ensemble, ils n'ont point de nom qui convienne à leur totalité.

La quatriéme Partie concerne les extremitez, sçavoir 1°. les os du bras, de l'avant-bras & de la main proprement dite: 2°. Ceux de la cuisse, de la jambe & de la rotule ceux du pied proprement dit, les os sesamoides, & les ongles.

On s'étonnera peut-être que notre Auteur mette ici les ongles au rang des os, mais il semble avoir en cela Hippocrate pour garand, dans le Livre intitulé ΠΕΡΙ ΟΣΤΕΩΝ ΦΥΣΙΟΣ, où ce grand Medecin dit que l'on compte vingt-sept os à la main; vingt-quatre au pied, sept au col jusqu'à la grande vertebre; cinq aux lombes; vingt à l'épine; huit à la tête en comptant ceux des yeux; en tout quatre-vingt & un os; & en y comprenant les ongles, cent & onze.

Au surplus, c'est ici une question de petite consequence.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES. Année 1729. avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année, tirés des Regiſtres de cette Academie. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1731. *in*-4°. pp. 120. pour l'Hiſtoire, pp. 426. pour les Memoires. Planch. détachées XXIII.

CE Volume qui eſt le 32e depuis 1699. contient 58. Pieces, dont les 24 premieres compoſent la partie Hiſtorique & les 34 autres ſont autant de Memoires imprimés en entier. Mais comme parmi les articles compris dans l'Hiſtoire, il y en a 17 qui ne ſont que les Extraits d'un pareil nombre de Memoires, il s'enſuit que ce Volume n'offre que 41 pieces differentes.

Celles de *Phyſique generale* ſe reduiſent à deux, ſans compter l'article des *diverſes Obſervations*. L'une ſur *la lumiere Septentrionale*, eſt de M. *Caſſini*, & paroît tant dans l'Hiſtoire que parmi les Memoires. L'autre eſt le Recueil des *Obſervations Météorologiques* de cette année, par M. *Maraldi*, & eſt renvoyée entierement aux Mémoires. Nous nous bornerons à l'article hiſtorique des *diverſes Obſervations*.

Il n'y en a que deux. Dans la premiere, communiquée à l'Academie par celle de Béziers, il s'agit d'un cercle de lumiere vû le 7e Juin 1728. depuis dix heures du matin juſqu'à midi autour du Soleil qui en faiſoit le centre. Ce cercle imitoit l'Arc-en-ciel, par la varieté des couleurs qu'il faiſoit paroître en cet ordre, un rouge très-foible, un jaune lavé, un vert auquel ſuccedoit un cercle blanc qui terminoit la partie concave du phénoméne. On jugea que le rayon de ce cercle devoit être de 20 degrez 31 minutes, puiſqu'il paſſoit à midi par le zenit, le Soleil couvert de vapeurs étant alors élevé ſur l'horizon de 69 degrez 29 minutes.

La ſeconde Obſervation eſt dûë à M. de *Mairan*, qui la fit le 31 Mars vers les 6 heures $\frac{1}{4}$ du ſoir au pied de Montmartre, du côté du Roule. Il vit de-là pendant quelques minutes le Soleil ſi blanc, ſi éblouiſſant, & ſi parfaitement circonſcrit, qu'on l'auroit pris pour la pleine Lune. Le même phénoméne fut obſervé le premier Juin 1721. pendant preſque toute la journée. Mais cette fois-ci le Soleil en s'approchant de l'horizon, reprenoit peu à peu ſa couleur jaunâtre, & lorſqu'il commençoit à ſe cacher, ſon diſque parut notablement plus elliptique qu'à l'ordinaire, ſon diametre horizontal étant alors d'un quart plus grand que le vertical, ou comme 5 à 4. Sur quoi l'Academicien obſerve que le Pere *Skeiner*, le premier qui ait apperçû & démontré cette *ellipticité* du diſque ſolaire à l'horizon, l'a quelquefois remarquée ſi conſiderable, que le diametre horizontal paroiſſoit être au vertical comme 4 à 3.

Cette blancheur du Soleil doit

être attribuée [dit-on] à un brouillard transparent & peu épais : de même que l'*ellipticité* extraordinaire de son disque est l'effet d'une densité plus grande & d'une moindre élevation dans la matiere qui cause les refractions, ou d'une moindre épaisseur dans la couche que forme cette même matiere.

Les articles d'*Anatomie* sont au nombre de quatre, sans y comprendre celui des *diverses Observations*. Le premier sur *les Salamandres*, est de M. *du Fay*. Le second est l'Ecrit de M. *Winslow*, sur *la Rotation*, *la Pronation*, *la Supination* & d'autres mouvemens en rond. Le troisiéme sur *le Diaphragme*, est de M. *Senac*. Le quatriéme contient les Observations de M. *Hunauld* sur quelques muscles des doigts. Ces trois derniers articles sont absolument renvoyés aux Memoires. Le premier se trouve parmi ceux-ci & dans l'Histoire. Nous donnerons une idée de cet article, ainsi que des deux derniers

I. L'animal amphibie, connu sous le nom de *Salamandre*, a fait le sujet d'un Memoire lû à l'Academie en 1728. par M. *de Mauperruis*, & dont nous avons donné l'Extrait. La Salamandre s'y trouvoit dépouillée de deux proprietez merveilleuses que lui avoient attribuées mal-à-propos les anciens Naturalistes ; l'une de répandre un venin très-dangereux ; l'autre, de vivre dans le feu. Les nouvelles observations de M. *du Fay* sur cette espece de Lézard ne roulent ni sur l'une ni sur l'autre de ces pretenduës proprietez. Elles se renferment toutes ou dans l'établissement des caracteres qui distinguent les diverses especes de ces animaux ; ou dans la description anatomique de leur structure tant exterieure qu'interieure ; ou dans l'explication de plusieurs singularitez concernant l'exercice de leurs fonctions. Or tout cet examen regarde presqu'uniquement les Salamandres des environs de Paris, sur tout les aquatiques, dont il lui a passé par les mains plus de 200, prises dans toutes les saisons de l'année.

Parmi celles qu'il a examinées il en a reconnu de trois especes differentes par la grandeur & les varietez de conformation exterieure. La premiere espece qu'il nomme *grosse Salamandre*, a de longueur environ cinq pouces ; & les mâles de cette espece ont en premier lieu sur le dos une peau large de deux lignes, dentelée comme une scie, & qui regne depuis le milieu de la tête jusqu'à l'extremité de la queuë : en second lieu une bande argentine large d'environ trois lignes, située de chaque côté de la queuë, & qui va jusqu'au bout en s'étreciſſant. La seconde espece appellée *petite Salamandre noire*, ne differe de la premiere que par le Volume. La troisiéme espece, grosse à peu près comme la seconde, en est distinguée par des taches rondes très-noires, dont le corps des mâles est parsemé, ainsi que la petite crête dentelée dont on vient de parler, & par la bande argentine placée, non au milieu de la queue, comme dans

les deux autres especes, mais le long de sa partie inférieure.

M. du Fay non content d'avoir établi des signes caracteristiques tirés de la seule inspection pour differencier les diverses sortes de Salamandres, a pénétré par la dissection dans l'interieur de cet Amphibie, & en expose les principaux organes à nos yeux. Il nous décrit donc & nous represente à l'aide de plusieurs figures [qu'il a lui-même très-exactement dessinées, & qu'a très-proprement gravées M. le Chevalier *de la Vieuville*] l'épiderme, la peau, les trois muscles du bas-ventre, le peritoine, le pericarde, le cœur appliqué immédiatement sur l'œsophage, le foye très-grand & partagé en deux lobes avec sa véscicule, les intestins & les sacs graisseux, la vessie faite en forme de cœur, deux longs sacs ou vessies pleines d'air, *&c.* Il a recherché très-curieusement la structure des organes destinés à la generation, sur quoi il faut consulter son Memoire. La description qu'il donne aussi des ouyes de la Salamandre que personne n'avoit remarquées jusqu'ici & qui leur servent à respirer, mérite d'être lûë avec attention.

Venons presentement aux Observations de l'Academicien concernant les singularitez qui s'offrent dans l'œconomie animale de cet Amphibie. 1°. Les Salamandres peu avides en general des alimens qui leur conviennent, tels que des mouches à demi-mortes, une sorte de fray de grenouille, la plante nommée *lenticula palustris*, vivent très-long-tems sans manger, & quelques-unes plus de six mois. 2°. Loin de vivre dans le feu, comme on l'avoit cru, elles vivent très-bien dans l'eau glacée où elles ont gelé, s'y maintenant, grace à la provision d'air qu'elles font d'avance, & qu'elles expirent aussi plus abondamment dans le dégel. Elles ont cela de commun avec les grenouilles qu'on a trouvées encore vivantes dans des morceaux de glace tirés des glacieres, & avec certains crapauds, qui conservent leur vie & leur agilité dans le tronc bien sain d'un arbre, comme le prouve une Observation alleguée ici par l'Historien. 3°. Les Salamandres Aquatiques changent de peau tous les 4 ou 5 jours au Printems & en Eté, & tous les 15 jours en hiver. S'il reste quelque portion de peau arrêtée à l'extremité d'une patte & dont elles n'ayent pû se dépouiller entierement; cette portion en se corrompant, leur pourrit & leur fait tomber la patte, sans préjudice de leur vie; ce qui joint aux observations précedentes, montre qu'elles l'ont très-dure.

4°. Quelques-unes jettent par l'*anus* un corps presque aussi long qu'elles, & que l'Academicien prendroit volontiers pour un dépouillement de quelques parties interieures; ce qui pourroit être appuyé [ajoûte l'Historien] par l'exemple des Ecrevisses qui changent d'estomac, mais sans le rejetter au dehors. 5°. Les ouyes des Salamandres, après s'être développées dans un certain tems, disparoissent au

bout de trois Semaines & reſtent ſans fonction : ce qui n'empêche pas que les Salamandres ne vivent également dans l'eau, quoiqu'elles ſemblent alors plus empreſſées d'en ſortir. 6°. Le ſel en poudre eſt pour cet animal un poiſon mortel, & il ſuffit de lui en jetter ſur le corps pour le tuer en trois minutes, après lui avoir cauſé des agitations violentes, qui expriment de la peau cette liqueur laiteuſe & gluante, qu'on prenoit mal-à-propos pour ſon preſervatif contre le feu. 7°. Toutes les eſpeces de Salamandres qu'a obſervées M. du Fay n'étoient qu'*Ovipares*. Mais leur maniere de s'accoupler s'eſt toûjours dérobée à la vûë de l'Obſervateur, qui n'a pû non plus parvenir à voir éclorre aucun de ces œufs, ni même à rencontrer de petites Salamandres nouvellement écloſes. Ces Amphibies (demande l'Hiſtorien) ne feroient-ils que frayer comme les poiſſons, ſans s'accoupler? Les Salamandres obſervées par M. de Maupertuis, étoient *vivipares*, & il a trouvé dans une ſeule 54 petits preſque tous vivans; comme nous l'avons remarqué ailleurs.

III. Les découvertes de M. *Senac* ſur la *ſtructure* & l'*uſage du Diaphragme*, forment un article intereſſant. Qui croiroit qu'un organe auſſi eſſentiel à la vie que celui-là, manié par tant d'Anatomiſtes clairvoyans, pût fournir encore au Scalpel & à la Méchanique de nouveaux objets dignes de les occuper? C'eſt pourtant ce qui reſulte du Memoire de l'Academicien, comme nous l'allons faire voir, en nous bornant au ſeul détail des nouveautez concernant la ſtructure & l'uſage de cette cloiſon circulaire qui ſépare de l'*abdomen* la poitrine.

Elle a deux parties; ſa circonference muſculeuſe ou charnuë, & ſon centre nerveux ou tendineux. Les fibres qui forment la circonference ne ſont pas diſtribuées en rayons qui partent tous d'un même centre; il y en a dont les directions ſont entierement oppoſées; par exemple, à la partie anterieure du Diaphragme, on trouve quelquefois un double plan de fibres, non obſervé juſqu'ici, dont les ſuperieures croiſent les inferieures.

De la partie poſterieure ou de la profonde échancrure du centre nerveux, naiſſent tant du ſommet que des côtez quantité de fibres muſculeuſes, dont les divers aſſemblages en ſe réuniſſant forment deux piliers, qui après s'être croiſés mutuellement juſqu'à cinq fois en s'éloignant de leur origine, vont s'implanter aux vertebres par divers tendons. A côté de ces grands piliers, l'Auteur en a ſouvent obſervé deux plus petits, dont les fibres ſont un détachement de celles des premiers.

De ces petits piliers, ou, à leur défaut, des grands, s'éleve à droite & à gauche une arcade tendineuſe, qui s'attache à l'apophyſe tranſverſe de la premiere vertebre des lombes; & de cette attache naît de part & d'autre un ſecond arc tendineux, qui s'unit à la partie moyenne de la premiere fauſſe côte. Ces

arcs n'ont été décrits juſqu'à preſent par aucun Anatomiſte.

A l'égard des ouvertures, qui dans le diaphragme donnent paſſage à l'œſophage & à l'aorte, la ſuperieure, qui eſt pour l'œſophage & dans laquelle il peut ſe mouvoir, eſt formée par les grands piliers; l'inferieure, qui eſt pour l'aorte, & dans laquelle celle-ci eſt immobile, n'eſt que l'intervalle que laiſſent entr'eux les tendons des grands piliers.

De-là M. Senac paſſe à la deſcription du centre nerveux ou tendineux du diaphragme. Ce centre tiſſu de fibres tendineuſes réunies en petits faiſſeaux dont les directions ſont differentes, repreſente par ſa figure irréguliere, non un fer-à-cheval, mais un cœur profondément échancré à ſa baſe, & dont le côté gauche eſt plus étroit que le côté droit. Ce qu'on y voit de plus remarquable eſt le paſſage de la veine-cave, ſituée au côté droit, près de la pointe de l'échancrure poſterieure d'où partent les grands piliers, & aſſujettie dans cette ſituation par des attaches aſſez flotantes dans de jeunes ſujets.

Quant aux uſages du Diaphragme, qui ſont l'inſpiration, l'expiration, le hoquet, la toux, *&c.* l'Academicien en développe toute la Méchanique de la maniere la plus vraiſemblable & la plus conforme, ſinon aux explications qu'en ont données les autres Phyſiciens ou Anatomiſtes, du moins à la ſtructure qu'il vient d'en décrire avec tant d'exactitude & de préciſion. M. Senac poſe d'abord pour principe que les parties laterales du Diaphragme ſont très-concaves du côté du ventre, qu'elles ſont toûjours collées aux aîles des poûmons qu'elles ſuivent dans tous leurs mouvemens, & que cette concavité n'eſt point l'effet de la preſſion des viſceres de l'*abdomen*, mais que la ſeule force de l'air en eſt la cauſe; ce qu'il prouve par une conformation ſinguliere de cet organe dans un ſujet à qui manquoit preſque totalement l'un des poûmons.

Les piliers du Diaphragme (continue l'Auteur) moins concaves que les deux poches laterales s'attachent au Mediaſtin dans leur route, ainſi qu'une portion aſſez large du centre nerveux; d'où il ſuit que la partie moyenne du Diaphragme ne peut s'abbaiſſer pendant l'inſpiration. Il y a plus. Les piliers eux-mêmes ſont tellement gênés par leur ſituation & par leurs attaches, que dans leur contraction leurs extremitez ne peuvent ſe rapprocher l'une de l'autre. Quel peut donc être leur uſage? Le voici. La direction de leurs fibres qui ſe croiſent à leurs extrémitez, & qui dans leur milieu embraſſent l'œſophage, eſt telle que toute l'action de ces fibres contractées ſe reduit à comprimer, comme feroit un *Sphincter*, le canal qu'elles environnent dans toute ſa circonference: ce qui met un obſtacle au retour des matieres contenuës dans l'eſtomac, & ſert à expliquer le hoquet cauſé par la contraction de ces fibres miſes en mouvement par l'agitation irreguliere de l'œſophage.

Le milieu du Diaphragme étant toûjours vouté & immobile, ne peut être d'aucun uſage dans la reſpiration : il n'y a que les deux poches laterales, qui s'abbaiſſent par la contraction de leurs fibres, dans l'inſpiration, & qui remontent par l'action de l'air, demeurant toûjours collées aux aîles des poumons, & ceux-ci aux parois du Thorax. Quoique les poches par l'action qui leur eſt propre, ſemblent être les principaux organes de l'inſpiration; elle peut cependant à la rigueur s'executer ſans le ſecours du Diaphragme ; ce que l'Auteur s'efforce de prouver & par la théorie, qui nous apprend que les côtes ne s'écartent dans l'inſpiration que par la ſeule action des muſcles intercoſtaux indépendans du Diaphragme, & par l'experience qui a fait voir des ſujets ou ſans diaphragme, ou dans leſquels ce muſcle étoit abſolument ſans action, leſquels ne laiſſoient pas de reſpirer, quoiqu'un peu plus difficilement. M. Senac, malgré ces Obſervations, avoüe pourtant que ce muſcle aide les muſcles intercoſtaux, en ouvrant à l'air exterieur une plus ample capacité dans la poitrine, que ce muſcle par ſa contraction allonge inferieurement vers l'*abdomen*.

Mais outre cet uſage du Diaphragme dans l'inſpiration, l'Auteur lui en donne un ſecond qui conſiſte à s'oppoſer par ſa contraction à l'écartement exceſſif des côtes procuré par l'action des muſcles intercoſtaux. Si la contraction des poches muſculeuſes & mobiles du Diaphragme ſervent beaucoup à l'inſpiration, celle des fibres muſculeuſes anterieures qui ne s'affaiſſent point, a très-grande part à l'expiration, en tirant à elles les côtes & par-là reſſerrant la poitrine : ce qui conduit l'Auteur à nous expliquer très-probablement la méchanique de la toux, à laquelle la contraction de cette partie anterieure du Diaphragme contribue infiniment. Pour ce qui regarde l'éternuement, le hoquet, le ris, ils n'ont d'autre cauſe que la communication des nerfs qui ſe diſtribuent dans ce muſcle.

M. Senac finit ſon Memoire par quelques reflexions ſur l'uſage du centre nerveux du Diaphragme, qu'il conſidere comme une partie purement paſſive, fourniſſant au foye une attache tellement fixe, qu'il lui eſt impoſſible de deſcendre lorſque le ventre s'affaiſſe, comme il arrive à celui des hydropiques après la ponction : d'où il paroît (dit-il) que cet affaiſſement, comme quelques-uns le pretendent, ne ſauroit être la cauſe de la défaillance qui ſurvient quelquefois au malade après cette operation. Notre Academicien aime beaucoup mieux imputer cet accident au retour précipité du ſang dans les arteres de l'*abdomen*, où la compreſſion cauſée par l'épanchement des eaux l'empêchoit de couler avec abondance, le déterminant à ſe porter vers la tête en plus grande quantité: au lieu qu'après l'évacuation des eaux, ce vuide le rappellant dans les arteres inferieures, le détourne

en

en quelque ſorte des ſupérieures, d'où il arrive que le ſuc nerveux n'étant plus fourni à toutes les parties auſſi abondamment qu'à l'ordinaire, ce défaut peut occaſionner la défaillance.

IV. Comme l'inſpection des figures eſt abſolument neceſſaire à l'intelligence des obſervations de M. *Hunauld* ſur *la ſtructure & l'action de quelques muſcles des doigts*, nous ne pouvons en donner ici qu'une idée très-generale. Il s'agit d'abord des muſcles qui ſervent à la flexion des quatre doigts, l'index, le grand doigt, l'annulaire & l'auriculaire. Ces muſcles ſont le ſublime & le profond, qui fourniſſent chacun 4 tendons. Ceux du profond s'attachent aux troiſiémes phalanges des 4 doigts; & ceux du ſublime, aux ſecondes phalanges. Voilà preſque tout ce qu'en ſavent & tout ce qu'en diſent les Anatomiſtes. L'Academicien va beaucoup plus loin; & ſes recherches qui ne roulent aujourd'hui que ſur le muſcle ſublime, nous font beaucoup eſperer de celles qui doivent les ſuivre.

Il obſerve, en premier lieu, que l'on peut (à l'aide de quelque habitude) remuer ſéparément la ſeconde phalange de chacun des quatre doigts, d'où il conclud que le ſublime ne doit pas être conſideré comme un ſeul muſcle, mais comme l'aſſemblage de quatre organes de ce genre, diſtinguez l'un de l'autre par l'arrangement de leurs fibres & par la varieté de leurs fonctions. Il faut porter le même jugement ſur le muſcle profond. D'ailleurs, indépendamment de la diverſité des uſages dans les muſcles (continue l'Auteur) il n'eſt pas inutile d'en examiner curieuſement la ſtructure, ne fut-ce que pour connoître plus particulierement l'inclinaiſon des filets tendineux à l'égard des fibres charnuës, la longueur & la multitude de celles-ci, les divers plans qu'elles forment, d'où dépendent le plus ou le moins de force dans ces machines, ainſi que le plus ou le moins d'étenduë dans leurs mouvemens.

Ce que la ſeule ſpéculation avoit fait conclure à M. Hunau'd s'eſt trouvé juſtifié par la diſſection, qui lui a découvert pour chaque tendon du ſublime un paquet de fibres charnuës; ce qui d'un ſeul muſcle en apparence en fait quatre bien diſtincts. Nous ne parlerons point ici de pluſieurs autres découvertes qu'il n'avoit nullement prévûës, & qui concernent cette méchanique. Il faut les voir dans ſon Memoire.

Cette conſtruction muſculeuſe bien examinée lui fit connoître d'abord que le muſcle primitif d'où partoient ceux qui étoient deſtinés à la flexion de la ſeconde phalange des trois doigts, index, annulaire & auriculaire, pouvoit être un muſcle auxiliaire, dont la force venoit au ſecours des trois autres tirés au-delà de leur portée. Mais il changea bien-tôt d'avis, & comprit que ce muſcle primitif ne pouvoit rien ajoûter à la puiſſance des trois autres, quelque reſiſtance que ceux-ci euſſent à vaincre, ſoit

qu'ils agiſſent tous enſemble, ſoit qu'ils n'agiſſent que ſéparément. C'eſt ce qu'il s'efforce de démontrer, & ſur quoi il faut recourir au Memoire & aux figures, ainſi que ſur l'uſage qu'il attribue à ce même muſcle devenu inutile par rapport à ceux qui ſembloient être avec lui en ſi grande liaiſon.

M. Hunauld obſerve que la confuſion de même que la diviſion des tendons en diverſes parties qui d'un doigt vont irrégulierement s'unir aux tendons deſtinés à d'autres doigts, ſont peut-être des cauſes du peu d'adreſſe de certains ſujets & du peu de facilité qu'ils ont à jouer des inſtrumens; une phalange d'un doigt ne pouvant ni ſe flechir ni s'étendre, ſans qu'une autre phalange ou la même phalange d'un autre doigt ne ſe flechiſſe ou ne s'étende mal-à-propos en même-tems, ſuivant le different mélange des tendons flechiſſeurs ou des extenſeurs. Nous paſſons d'autres obſervations curieuſes ſur ce ſujet, leſquelles terminent le Memoire de M. Hunauld, & qu'il faut lire chez lui.

Les diverſes *Obſervations Anatomiques* ſont au nombre de ſept.

La premiere contient une Relation envoyée à M. *de Mairan* par M. *de la Font* Ingénieur en chef à Nantes, au ſujet d'une Tortuë extraordinaire, pêchée à l'embouchure de la Loire. Elle étoit longue de 7 pieds 1 pouce, large de 3 pieds 7 pouces, épaiſſe de deux pieds. Elle étoit couverte d'un cuir qui lui tenoit lieu d'écaille, & c'eſt pour cela que M. de la Font la compare à la *Teſtudo coriacea* de *Rondelet*, de laquelle cependant elle differoit quant à ſa tête & à ſes mâchoires garnies anterieurement de 4 dents aſſez longues, & lateralement d'un double rang de petites ſituées comme celles du *Requien*. Cette Tortuë differoit encore de celle de Rondelet par l'inégalité de ſes nageoires, & par ſa queuë entierement dégagée de ſon corps. Lorſque les Pêcheurs l'aſſommérent à coups de crocs, elle fit des hurlemens ſi horribles, qu'on les eût entendus d'un quart de lieuë, & il exhaloit de ſa gueule écumante une vapeur ſi infecte, qu'ils penſerent s'en évanouir. Elle étoit ſi corrompuë lorſqu'elle fut tranſportée à Nantes qu'il fut impoſſible d'en faire la diſſection; & l'on n'en a conſervé que le cuir ou l'écaille. On aſſure que cette Tortuë étoit fort differente de celles qu'on prend dans les mers de l'Amérique, & l'on ſoupçonne qu'elle pourroit être venuë de la Chine à la ſuite de deux Vaiſſeaux qui en étoient nouvellement arrivés.

La ſeconde obſervation communiquée à M. *Helvetius* par M. *Chauvet* Medecin de l'Hôpital de Toulon, roule ſur un dérangement énorme de parties trouvé à l'ouverture d'un Cadavre, & qui ne pouvoit être qu'un vice de conformation. Le ventricule, le colon & la moitié ſuperieure de la rate s'étoient placés dans la cavité gauche de la poitrine, en perçant le diaphragme en pluſieurs endroits, qui formoient comme des anneaux car-

tilagineux fortement adhérents aux viſceres qu'ils embraſſoient. Le colon qui pour entrer dans la poitrine avoit percé le diaphragme lateralement à gauche, le perçoit une ſeconde fois vers ſon milieu pour rentrer dans le ventre & y continuer le canal des inteſtins. On peut juger combien, dans une poitrine remplie de tant de viſceres étrangers, les poumons ſe trouvoient à l'étroit, minces, flétris, repliés en eux-mêmes & incapables de ſe dilater ſuffiſamment & de fournir au ſang aſſez d'air pour obéir facilement à l'impulſion du cœur qui s'étoit conſiderablement groſſi par les efforts continuels qu'il faiſoit pour chaſſer un ſang difficile à mouvoir.

La troiſiéme Obſervation, duë à M. *Boullet*, Medecin de Beziers, fournit une preuve convaincante d'un fait regardé comme fort douteux & preſqu'univerſellement nié: c'eſt la *ſuperfetation*. Une femme, après s'être délivrée d'un Embryon âgé de 40 jours, enveloppé de ſes membranes & parfaitement conformé, accoucha le lendemain d'une fille qui étoit en pleine ſanté.

Dans la quatriéme Obſervation venuë du même endroit, il s'agit d'une Gonorrhée virulente ſinguliere, dont la matiere conditionnée comme elle doit l'être en pareil cas, ſortoit par les glandes qui garniſſent la couronne du gland, & qui fut guérie par les remedes ordinaires.

Dans l'Obſervation ſuivante (5) il eſt queſtion d'un Bézoard extraordinaire montré à l'Academie par M. *Geoffroy* le cadet, & trouvé dans la véſicule du fiel d'une Tortuë terreſtre de l'Iſle de Bourbon. C'eſt une pierre irréguliérement ronde, dont le plus grand diametre eſt de trois pouces trois lignes & le plus petit de 2 pouces & demi, qui ne péſe pas 5 onces & qui eſt d'un jaune verdâtre; ce qui montre que dans le corps des animaux de toute eſpece, il n'y a nulle cavité abſolument exempte de concrétions pierreuſes.

Une tumeur d'un genre fort ſingulier trouvée par M. *Morand* à l'ouverture du cadavre d'un jeune homme, fait le ſujet de la ſixiéme Obſervation. Elle occupoit dans le ventre toute la region ombilicale, ſe prolongeoit vers le haut, & ſe confondant avec le pancréas, entroit dans la poitrine conjointement avec l'aorte; elle étoit blanche, ſaillante, revêtuë de la double membrane meſenterique, & s'attachoit aux vertébres des lombes. Elle étoit remplie d'une matiere chyleuſe, fluide en quelques endroits, caillée en d'autres, ſans odeur; & elle peſoit 7 livres & demie. C'étoit une ſuite de l'engorgement des glandes du méſentere, & conſequemment de tous les vaiſſeaux chyleux: auſſi les veines lactées y paroiſſoient-elles très-viſiblement.

On doit encore au même Academicien la 7e & derniere Obſervation, qui dans un homme ſujet aux palpitations de cœur & mort ſubitement, nous découvre des dérangemens fort bizarres arrivés à ce

viſcere ; ſçavoir, l'une de ſes deux valvules mitrales du côté gauche changée en une eſpece de poche large d'un pouce, épaiſſie & garnie de pluſieurs petits os ; le même épaiſſiſſement & les mêmes concrétions oſſeuſes dans les trois valvules *Sigmoïdes* de l'aorte ; ce qui ne pouvoit manquer de gêner infiniment les mouvemens du cœur, & en conſequence la circulation du ſang.

Nous renvoyons à un autre Journal les articles concernant la *Chimie*, la *Botanique* & *les Mathematiques*.

TRAITE' DES DIXMES EN GENERAL, SUIVANT la Juriſprudence ancienne & moderne, établie & confirmée tant par les Ordonnances, Lettres-Patentes, Edits, Déclarations & Arreſts du Conſeil, que par les Arreſts & Reglemens rendus dans les differens Tribunaux, conformement aux Coûtumes du Royaume. Par M. L. M. A Paris, au Palais, chez Moucher, à l'entrée de la Grand'Salle, à la Juſtice. 1731. *in*-12. deux vol. premier vol. & ſecond vol. pp. 919.

LES Dixmes ſont une des matieres de la Juriſprudence Françoiſe ſur laquelle on a le plus écrit. Il n'y a point de Traité general ſur le Droit Canonique où l'on n'ait parlé des Dixmes. Pluſieurs Auteurs ont donné des Volumes ſur ce ſujet ; les uns en ont fait des Traitez, les autres ſe ſont contentés de recueillir des Déciſions, d'autres ont réunis ce qu'ils ont connu d'Ordonnances & d'Arreſts ſur cette matiere. On trouvera dans ces deux Volumes, non ſeulement ce qu'il y a de plus utile dans les Traitez précedens, mais encore beaucoup d'Obſervations importantes & de Pieces juſtificatives qui ne ſont pas dans les Traitez & dans les Recueils ſur cette matiere qui avoient paru juſqu'à preſent. Le premier Volume renferme le Traité, & le ſecond Volume contient les preuves qui ſont ſuffiſamment indiquées dans le titre du Livre. Il eſt diviſé en douze Chapitres.

L'Auteur qui joignoit à beaucoup d'érudition une grande experience dans les affaires du Clergé, explique dans le premier Chapitre ce que c'eſt que la Dixme en general, & qu'elles ſont ſes differentes eſpeces. Il examine dans le ſecond Chapitre ſi la Dixme eſt établie de droit divin dans la Religion Chrétienne, & il ſoûtient la négative. Il avoüe que ſelon le Droit naturel & le Droit Divin il faut que les peuples fourniſſent ce qui eſt neceſſaire pour l'entretien & pour la ſubſiſtance des Paſteurs, qui ſont occupés à l'adminiſtration des Sacremens & à l'inſtruction des Peuples. Mais on peut employer des moyens differens pour fournir aux Paſteurs les fonds qui ſont deſtinés à leur entretien. Chez les Juifs, ces fonds étoient tirés des Dixmes. Cependant comme le précepte de payer la Dixme n'étoit point fondé ſur le Droit Naturel, il ne pouvoit former une obligation dans la nouvelle Loi, à moins que

J. C. ne l'eut renouvellé expreſſément. C'eſt ce qui ne paroît ni dans l'Evangile, ni dans les Ecrits des Apôtres, quoiqu'il y ſoit ſouvent parlé de l'obligation dans laquelle ſont les Fidéles de fournir ce qui eſt neceſſaire pour la ſubſiſtance de leurs Paſteurs. Auſſi voyons-nous que dans les premiers ſiécles, on n'étoit point obligé de payer la Dixme, S. Cyprien le dit expreſſément dans ſon Traité de l'Unité de l'Egliſe. Dans la ſuite il y eut des Fidéles qui payerent la Dixme à l'Egliſe par devotion, enſuite cet uſage fut changé en une obligation generale dans preſque toutes les Egliſes Latines, quoiqu'en differens tems. Le 5e Canon du 2e Concile de Macon en contient une diſpoſition expreſſe.

Juſque ici l'Auteur a ſoûtenu un ſentiment contraire à celui de la foule des Canoniſtes qui ſe fondant ſur quelques endroits des Décretales croyent que l'obligation de payer la Dixme eſt de Droit Divin; mais il a pour lui la plûpart des Théologiens qui ſont perſuadés que l'obligation de fournir la ſubſiſtance aux Miniſtres de l'Egliſe eſt de Droit Divin, quoique la maniere de fournir cette ſubſiſtance ſoit de droit poſitif. Mais ce droit poſitif doit-il être regardé comme Eccleſiaſtique ou comme Civil? C'eſt ſur quoi le ſentiment de l'Auteur eſt bien different de celui des Théologiens. Il avoüe que l'Egliſe & la Puiſſance Temporelle doivent réunir leur autorité pour obliger les Fidéles à contribuer à la ſubſiſtance des Paſteurs, parce que cette obligation eſt fondée ſur le Droit Divin, mais il ſoûtient que la maniere de ſatisfaire à cette obligation par le payement de la Dixme eſt plus fondée ſur les Loix de l'Etat que ſur celles de l'Egliſe. La Dixme eſt, dit-il, un Temporel qui n'appartient aux Eccleſiaſtiques, ni de Droit Naturel, ni de Droit Divin. La poſſeſſion légitime dans laquelle ſont les Eccleſiaſtiques de la percevoir ne peut donc être fondée que ſur les Loix qui reglent la poſſeſſion des autres biens de l'Etat, & la maniere d'en diſpoſer. Si les Loix de l'Egliſe, ajoûte notre Auteur, étoient le fondement de cette poſſeſſion, un Souverain faiſant profeſſion de la Religion Chrétienne, ſeroit privé d'une partie de la puiſſance qu'il avoit ſur le Temporel avant d'être Chrétien, & il faudroit reconnoître deux Puiſſances Temporelles dans les Etats Chrétiens, l'une qui regleroit les Dixmes, l'autre qui regleroit les autres biens. Selon lui les Loix du Souverain, les diſpoſitions des Coûtumes & les uſages de France ſuppoſent que le droit d'exiger les Dixmes eſt fondé ſur les Loix Civiles. A l'égard des Canons des Conciles qui preſcrivent des Loix ſur cette matiere qui eſt temporelle, on ne les obſerve qu'autant qu'ils ſe trouvent autoriſés expreſſément ou tacitement par le Souverain. C'eſt ce qu'il établit en particulier pour le ſecond Concile de Macon ſur deux faits. Le premier, que ce Concile a été convoqué par le Roi Gontran, le ſecond, qu'on n'y a rien déter-

miné que ſuivant ſa volonté, il le déclare lui-même dans ſa Loi ſur la celebration du Dimanche.

Notre Auteur conclut de ce Syſtême que le Souverain peut quand il le juge neceſſaire changer quelque choſe dans le payement de la Dixme. Et c'étoit ſur quoi étoit fondé un Edit d'Henri IV. du mois de Janvier 1607. qui exemptoit de la Dixme pendant dix ans des terres deſſechées & miſes en culture. C'eſt auſſi le fondement des Ordonnances au ſujet des Dixmes inſolites, qui ſont en beaucoup de points contraires aux diſpoſitions du Droit Canonique.

Les Dixmes infeodées font le ſujet du troiſiéme Chapitre. Notre Auteur n'eſt pas du ſentiment de ceux qui croient que ces Dixmes ayent été enlevées à l'Egliſe par Charles Martel pour en recompenſer ſes Officiers & ſes Soldats; il penſe qu'il y en a qui ont été données par des Evêques à des Laïcs pour les recompenſer des ſervices qu'ils avoient rendus à l'Egliſe, que d'autres ont été uſurpées ſur l'Egliſe par des Seigneurs, & que la plus grande partie ſont purement prophanes dans leur origine; l'uſage des Seigneurs ayant été en differens Pays, de ſe reſerver une portion des fruits qu'ils donnent à cultiver à des particuliers. Cependant l'Auteur avoüe que dans notre uſage on regarde les Dixmes inféodées comme ayant été des Dixmes originairement Eccleſiaſtiques, puiſqu'on les aſſervit ſubſidiairement à la portion congruë des Curez.

L'Auteur traite enſuite pluſieurs queſtions de pratique par rapport aux Dixmes inféodées, puis il vient dans le Chapitre quatriéme, à la preſcription de la Dixme. Il y ſoûtient en ſuivant les principes qu'il a poſés dans ſon ſecond Chapitre, que ſi l'on n'admet point de preſcription en France contre le droit qu'ont les Eccleſiaſtiques de lever la Dixme ſur tous les fonds, c'eſt un privilege que les Souverains ont bien voulu accorder aux Eccleſiaſtiques & qu'ils peuvent en ordonner autrement. A l'égard de la maniere de payer la Dixme, & de la quotité à laquelle elle doit être payée, l'Auteur ſuit les ſentimens communs, & il rapporte là-deſſus pluſieurs déciſions particulieres, dans le détail deſquelles nous ne pouvons entrer, non plus que dans les queſtions qu'il propoſe dans le Chapitre cinquiéme, ſi on doit la dixme des fruits qui croiſſent dans les Parcs & dans les Jardins, dans les Marais deſſechés & mis en culture, ou ſur les terres alienées par des Religieux qui ſont exemts de dixmes, ſur les terres qui n'avoient point été miſes en culture de tems immémorial ou ſur des terres qui ayant porté auparavant des fruits ſujets à la dixme ſuivant la Coûtume du lieu, ſont chargées de quelque eſpece de fruits dont la dixme eſt inſolite.

Ces dixmes inſolites ſont la matiere du Chapitre ſixiéme; entre les queſtions qu'il y agite, une des plus importantes eſt celle qui regarde la dixme du Colzat qui fait de-

puis long-tems le ſujet d'une conteſtation entre les Décimateurs & les habitans de la Flandre. L'Auteur eſt perſuadé que l'eſprit des Ordonnances de Philippe le Bel pour la France, & de l'Empereur Charles V. pour la Flandre, a été en défendant d'exiger les dixmes inſolites, d'empêcher que les Eccleſiaſtiques ne levaſſent la dixme des fruits qui étoient inconnus dans le tems de ces Ordonnances; mais il croit que pour qu'on puiſſe ſe ſervir de ce moyen contre les gros Décimateurs, il faut 1°. que les Paſteurs qui tiroient leur ſubſiſtance des dixmes anciennes ne ſoient pas privés de ce qui leur eſt neceſſaire : 2°. Que ce changement ne ſe faſſe point en fraude des Décimateurs.

Il s'agit dans le huitiéme Chapitre des perſonnes qui doivent la dixme & des Religieux qui en ſont exemts à titre particulier, & dans le neuviéme de la maniere de payer la dixme; ce qui engage l'Auteur dans pluſieurs queſtions ſur les dixmes de ſuite, ſur le tems auquel la dixme doit être payée, ſur les dixmes abonnées.

En traitant des Charges dont ſont tenus ceux qui poſſedent les groſſes dixmes, l'Auteur ne parle point de la portion congruë ſur laquelle d'autres Canoniſtes ont donné des Traitez particuliers, mais des reparations même de la reconſtruction des Chœurs & du cancel des Egliſes Parroiſſiales, & des cas dans leſquels les gros Décimateurs ſont obligés de fournir les Livres d'Egliſe & les Ornemens neceſſaires pour le Service Divin.

Par rapport aux Juges qui peuvent connoître des conteſtations ſur les dixmes, ce qui fait la matiere du onziéme Chapitre, notre Auteur obſerve d'abord que ſi l'obligation de payer la dixme eſt fondée ſur les Loix des Souverains, comme il l'a ſoûtenu dans ſon deuxiéme Chapitre, le Souverain a auſſi droit de connoître de toutes les conteſtations ſur la dixme, tant ſur le poſſeſſoire que ſur le petitoire, & que ſi les Juges d'Egliſe connoiſſent du petitoire, ce n'eſt que par une conceſſion du Roi; mais il reconnoît que nos Auteurs ne raiſonnent pas de cette maniere, & qu'ils enſeignent que le pétitoire des dixmes Eccleſiaſtiques doit être traité en Cour d'Egliſe; mais en appliquant ce principe à la pratique on le reduit à très-peu de choſes, parce que les Juges Royaux en prononçant ſur le poſſeſſoire reglent preſque toûjours le fond, attendu que les conteſtations qui naiſſent ſur les dixmes dépendent preſque toutes de l'uſage & de la poſſeſſion qui ſont de la competence du Juge Laïc.

Notre Auteur vient enfin aux Charges dont ſont tenus les Patrons, qui ne ſont point gros Décimateurs, & il ſoûtient qu'ils ne ſont obligés de contribuer à la portion congruë des Curez, après que les dixmes ont été épuiſées, que quand il y a des fortes préſomptions qu'ils ſont poſſeſſeurs des anciens Domaines des Cures.

Après ce Traité viennent trois

Memoires tirés du Cabinet de M. Prevoſt Avocat au Parlement, le premier a été compoſé par M. Durand Avocat au Parlement de Roüen, dans le tems que M. Pelot y fut reçû premier Préſident. Le ſecond Memoire eſt de M. Greard, auſſi Avocat au Parlement de Roüen. L'Auteur de ce Memoire eſt beaucoup plus favorable aux Décimateurs que l'Auteur du Traité des dixmes dont nous venons de rendre compte, car M. Greard ſoûtient qu'elles ſont de droit divin quant à l'inſtitution; mais que la maniere de les percevoir eſt de droit poſitif, & qu'elle dépend de l'uſage & de la poſſeſſion. Le dernier de ces Memoires eſt un Recueil d'Arreſts ſur les Dixmes par M. Angrant qui eſt mort en 1707. Doyen des Avocats du Parlement de Paris. On y trouve des Arreſts ſur les Dixmes qui n'ont point été imprimés dans d'autres Recueils.

Nous n'avons rien de particulier à dire ſur le ſecond Volume, qui ne contient que les Edits, les Déclarations, & les Arreſts, tant du Conſeil que du Parlement, & quelques autres Pieces qui ſont citées dans le Traité.

OBSERVATIONS DE CHIRURGIE, AUSQUELLES on a joint pluſieurs Reflexions en faveur des Etudians. Par Henri-François le Dran, *de la Societé Academique des Arts, Chirurgien Juré à Paris, Ancien Prevoſt de ſa Communauté & Ancien Chirurgien Major de l'Hôpital de la Charité, Démonſtrateur en Anatomie dans le même Hôpital.* A Paris, chez Charles Oſmont, Imprimeur-Libtaire, ruë S. Jacques, à l'Olivier. 1731. deux vol. *in*-12. premier vol. pp. 380. ſecond vol. pp. 404.

CES Obſervations ſont au nombre de cent-quinze, pluſieurs de M. le Dran, & pluſieurs de differens Chirurgiens ſes Confreres.

Elles regardent les unes la tête, les autres la poitrine, les autres le ventre & les autres les extremitez. Nous ne ſçaurions donner l'Extrait de tant d'Obſervations, nous nous bornerons à la premiere de chaque Volume pour éviter l'embarras du choix. Voici donc celle qui concerne le premier Tome. Il s'y agit d'une Tumeur à la tête d'un enfant nouveau né.

Cet enfant venu au monde avec cette tumeur, fut, deux jours après, porté chez M. le Dran, qui lui trouva ſur le parietal droit une groſſeur qui occupoit preſque toute l'étendue de cette partie, & qui étoit molle, indolente, élevée d'un pouce de Roi, avec fluctuation.

Il héſita d'abord à porter ſon jugement ſur la qualité de cette tumeur, parce qu'à la circonference il ſentoit à l'os un cercle qui lui faiſoit ſoupçonner que l'oſſification du crâne avoit manqué en cet endroit. Ainſi il douta ſi la tumeur étoit

formée

formée par une hernie du cerveau, ou si c'étoit un faux anevrisme, formé par la rupture de quelque petite artere; car, comme il le remarque, on sçait que dans cette espece d'anevrisme, on n'apperçoit pas le battement qu'on sent aux anevrismes vrais où l'artere n'est que dilatée.

Pour pouvoir s'assurer de la nature de la maladie par le progrès qu'elle pouvoit faire, il laissa pendant six jours la tumeur sans y toucher, au bout de ce terme il trouva qu'elle n'étoit ni augmentée ni diminuée; & comme les anevrismes faux augmentent pour l'ordinaire de jour en jour, il crut que la tumeur n'étoit pas de ce caractere.

Il avertit sur cela avoir vû plusieurs faux anevrismes à la tête causés ou par des coups, ou par un arrachement de la peau, à des enfans qui s'étoient battus, & à qui on avoit tiré les cheveux & les avoir tous vûs augmenter de jour en jour par le volume du sang que l'artere fournissoit sans cesse.

Persuadé par là & par le cercle qu'il sentoit à l'os, que la tumeur en question étoit une hernie du cerveau, il fit mettre des compresses très-épaisses imbibées d'eau-de-vie, soûtenuës seulement avec le bonnet. Il recommanda de les y laisser 24 heures sans les remouiller, afin qu'acquerant de la dureté en se desséchant, elles fissent une legere compression.

Au bout d'un mois la tumeur fut entierement dissipée, & pendant ce tems-là le temporal s'ossifia, ce que l'on reconnut par la dureté qu'il acqueroit tous les jours: enfin le grand cercle qu'on avoit senti au commencement s'effaça, il n'en resta qu'un petit dans le centre, & ce petit cercle disparut au bout de dix mois, parce que le temporal s'ossifia entierement.

M. le Dran qui a traité cette maladie comme une hernie du cerveau, laisse aux Lecteurs à décider de la nature de cette hernie, & il fait là-dessus les reflexions suivantes.

Il remarque, 1°. que si c'étoit un anevrisme faux, la compression a pu prévenir un amas de nouveau sang, mais qu'il est difficile de comprendre ce qu'est devenu celui qui étoit déja épanché, puisqu'il y en devoit avoir au moins six bonnes cuillerées, & qu'on sçait par experience, qu'une pareille quantité épanchée ne se resout pas aisément. 2°. Que si c'étoit une hernie du cerveau comme il le jugea dans la suite, il est facile de voir que le leger point d'appui, a d'abord soûtenu cette partie, & qu'après en la resserrant par une molle compression, il a rendu le ressort aux vaisseaux dilatés; qu'ainsi le tissu de l'os n'étant pas étendu au-delà de ce qu'il devoit, il s'est endurci & ossifié.

M. le Dran se fait ici une objection, sçavoir qu'*une hernie du cerveau ne paroît pas possible, puisque la fontanelle étant plusieurs années à s'ossifier, il ne se fait pas de hernie en cet endroit.* Mais il répond que l'objection tombe d'elle-même, si on considere qu'à l'endroit de la

fontanelle, la duplicature de la dure-mere qui fait la faux, eſt un frein qui empêchant la voûte du crane de ceder, s'oppoſe à la hernie.

Voilà pour ce qui regarde la premiere Obſervation du premier Tome. Voici la premiere du ſecond : il s'y agit d'une hernie crurale ſurvenue à un homme de quatre-vingts ans. Cet homme en deſcendant du Coche de Verſailles, tomba, & fut ſur le champ attaqué d'une hernie crurale du côté droit. (depuis long-tems il portoit un Brayer, parce qu'il avoit eu autrefois la même maladie) Il reſta environ quinze jours dans cet état, & ne crut pas devoir ôter ſon brayer, ignorant que la compreſſion que faiſoit ce brayer, fût capable de faire augmenter les accidens. Enfin la douleur qu'il reſſentoit dans l'aine étant continuelle, il ſe fit tranſporter le 9. Janvier 1726. à la Charité.

Il avoit vomi depuis ſa chûte tous les alimens qu'il avoit pris tant liquides que ſolides, ſans en pouvoir garder la moindre portion. Le ventre étoit reſſerré & gonflé, mais exempt d'inflammation. Le malade n'y ſentoit de douleur que lorſqu'on y touchoit, mais l'endroit de la tumeur, quoiqu'il n'y eût point d'inflammation ſous la peau, étoit toûjours douloureux ; du reſte il y avoit très-peu de fievre, & le poulx paroiſſoit très-lent & dur.

M. le Dran eſſaya inutilement de faire la reduction, ce qui avoit déja été tenté avant que le malade vînt à l'Hôpital. Comme, de quelque maniere qu'on s'y prît, la guériſon paroiſſoit fort équivoque, notre Auteur fit mettre ſur la tumeur un cataplâme émollient, & manda pour le lendemain deux de ſes Confreres pour déliberer ſur ce qu'il y auroit à faire. Ces trois Chirurgiens conclurent pour l'operation, & le onze Janvier au matin, ſeiziéme jour de l'accident, elle fut faite par M. le Dran.

La maladie ſe trouva être une Entero-Epiplocelle, c'eſt-à-dire une chûte de l'inteſtin & de l'épiploon. Ces parties avoient paſſé par deſſous le ligament de fallope du côté de l'os pubis, & pouſſant devant elles la lame du péritoine, s'en étoient fait un ſac où elles étoient enfermées, qui eſt ce qu'on appelle le ſac herniaire.

M. le Dran commença par découvrir le ſac ſelon la maniere ordinaire, après quoi il coupa le ligament pour eſſayer de reduire les parties ſans ouvrir ce ſac. Il s'apperçut auſſi-tôt après, que ce n'étoit pas le ligament qui faiſoit l'étranglement le plus fort ; mais que c'étoit l'entrée du ſac, laquelle ayant été long-tems comprimée par la pelotte du brayer, s'étoit retrecie. Alors y portant ſon doigt, il ſentit que ce ſac reſſembloit à une bourſe fermée, & que ſon entrée ſeule, à force d'être retrecie, étoit capable d'empêcher la réduction des parties déplacées. Il ouvrit le ſac & il y trouva une portion d'épiploon qui faiſoit auſſi une eſpece de poche ou de coëffe dans laquelle l'inteſtin étoit enfermé. Il fendit cette coëffe

ſans la détacher du ſac herniere auquel elle étoit adherante dans toute ſa circonference. Il dilata enſuite avec le biſtoury caché, l'entrée du ſac, de même qu'on dilate l'anneau dans la hernie inginnale ; & il reduiſit l'inteſtin. Cet inteſtin parut d'une couleur un peu brune, mais n'étoit pas gangrené. La portion de boyau étranglée n'excedoit pas la groſſeur d'une ceriſe. Notre Operateur laiſſa la petite portion d'épiploon qui étoit adherante au ſac, comptant qu'elle tomberoit d'elle-même par la ſuppuration.

Il ne mit dans la playe qu'une eſpece de pelote de charpie, entourrée d'un linge fin, laquelle fermoit le paſſage aux parties, & permettoit cependant l'iſſue des ſeroſitez en cas qu'il y en eût quelqu'une qui dût ſortir. Il ſoûtint le tout avec le bandage ordinaire, & trois heures après il humecta ſon appareil avec l'huile roſat pour défendre la playe contre la dureté que cet appareil imbibé de ſang pouvoit contracter. Il ne faut pas oublier de remarquer qu'une demi heure après l'operation le malade fut ſaigné, que ſon ventre ſe dégagea de quantité de vents, & qu'une heure enſuite un lavement émollient & carminatif, procura une évacuation qui ſoulagea beaucoup le malade, & après laquelle il ne vomit plus. Les embrocations émollientes ſur le ventre ne furent pas oubliées, & le malade alla paſſablement bien juſqu'au onziéme jour de l'operation. Cependant il ſentoit toûjours quelques douleurs dans l'abdomen, ayant un leger cours de ventre mêlé de ſang. Il avoit outre cela un grand dégoût, & ſes forces diminuoient tous les jours, enfin s'affoibliſſant peu à peu il mourut ſans agonie.

M. le Dran l'ouvrit en preſence de pluſieurs témoins, & il trouva à l'inteſtin Ileum à l'endroit qui étoit proche de la playe & qui probablement avoit été la portion étranglée, une marque noire & gangrenée de la largeur d'un liard, ſans que l'inteſtin fût percé. Il y avoit dans toute la longueur du Jéjunum d'eſpace en eſpace, au moins une quinzaine de taches noires toutes pareilles, & trois ou quatre de même à la portion de l'Ileum qui rempliſſoit la région iliaque droite. Tout le reſte du canal étoit ſain, à quelques ſignes d'inflammation près, qui à peine ſe diſcernoient ; les autres parties étoient ſaines auſſi.

M. le Dran reflechit ſur cette Obſervation, & conſiderant 1°. que le ventre du malade n'étoit preſque pas douloureux, & qu'il étoit peu tendu ; 2°. Que dans l'ouverture du cadavre on ne trouva point d'inflammation au canal inteſtinal, mais que cependant il y avoit d'eſpace en eſpace des taches noires & gangrenées ; il demande comment cette gangrene a pu ſe faire, & il répond ce qui ſuit.

» Les inflammations dans les Vieillards ne vont jamais ſi vîte que » dans les jeunes gens. Cela ne vient-il pas de deux cauſes ? ou de » ce que le ſang eſt chez eux moins » ſujet à s'enflammer, ou de ce que » le tiſſu de leurs vaiſſeaux ayant

» moins de reſſorts, il tombe plus » difficilement dans cet éretiſme » ou tenſion tonique qui en retrecit » le diametre ; ces mêmes parties » qui ne paroiſſent que legérement » enflammées, ne laiſſent pas de » tomber en gangrenne, & cela » parce que les liqueurs y circulant » lentement, s'arrêtent aiſément.

La Méthode de M. le Dran eſt de joindre ainſi des reflexions aux Obſervations qu'il rapporte. Il le fait (comme il l'annonce dans ſon titre) en faveur des aſpirans en Chirurgie, & pour montrer combien cette Méthode eſt utile, il employe à cela une Préface exprès qui paroît contenir deux Parties. Dans la premiere, il établit que l'Obſervation eſt la mere des Sciences & des Arts, & en particulier de la Chirurgie, ce qui n'eſt pas bien difficile à prouver; & dans la ſeconde, que ſi la Chirurgie doit ſa naiſſance à l'obſervation, la reflexion a beaucoup enrichi cet art, & qu'il ſe fait un concours de l'une & de l'autre pour le perfectionner. Notre Auteur s'explique ſur tout cela d'une maniere diffuſe & qui montre qu'il a deſſein de faire une Préface dans les formes. Pour orner ſa Préface il a recours aux phraſes, aux tours, aux figures. Les Garçons Chirurgiens, qui ſont ceux auſquels elle eſt adreſſée, y admireront ſans doute ces paroles :

» L'homme ayant obſervé que » rien n'eſt en repos dans l'Univers, » & que par un changement con» tinuel, tout tend à ſe perfection» ner avant d'arriver à ſa deſtruc» tion, l'homme, dis-je, né cu» rieux, avide de connoiſſances, & » d'ailleurs obligé de ſatisfaire à » tous ſes beſoins, a d'abord étudié » les routes que la nature ſuit dans » ces changemens. Enſuite refle» chiſſant ſur la maniere dont elle » agit, & combinant ſes differen» tes operations, il a travaillé de » concert avec elle pour l'aider ; » j'oſe dire encore, pour la corriger » & la redreſſer.

M. le Dran, quelques pages enſuite, dit aux mêmes Garçons Chirurgiens, qu'à la vérité la reflexion a beaucoup de part à l'avancement des Arts, & que ſans elle ils ſeroient encore bien peu de choſe ; mais ſans l'Obſervation, demande-t-il, les auroit-elle imaginés ? » Non » certainement, répond-il. On » n'enfanteroit que des Syſtêmes » incertains ; au lieu que l'obſerva» tion eſt la coupelle, ou comme » l'or, la reflexion s'épure, & ſe » dégage des fumées d'une imagina» tion échauffée qui peut ſaiſir éga» lement le faux & le vrai.

A cette comparaiſon de la coupelle ſuccede immédiatement l'exhortation ſuivante adreſſée aux Aſpirans en Chirurgie. » Attachons» nous donc à obſerver ſans ceſſe, » & à reflechir ſur ce que nous » voyons. C'eſt ainſi que les Grands » Hommes ſe ſont formés, c'eſt » par là qu'ils ont excellé ; je vous » invite à les imiter.

En rapportant l'Obſervation de M. le Dran touchant la hernie crurale, nous avons paſſé à deſſein un endroit qui, à cauſe de l'importan-

ce dont nous l'avons trouvé, nous a paru devoir être renvoyé à la fin de cet extrait, pour y être exposé plus particulierement.

Dans cette observation M. le Dran repreſente comme abſolument inutile, un moyen de reduire les hernies, lequel n'eſt cependant pas à mépriſer, voici ce que c'eſt.

M. Reneaume, Medecin, vit le malade qui avoit la hernie dont dont il s'agit. Comme M. le Dran avoit fait mettre ſur la tumeur un cataplâme émollient, & qu'il avoit mandé pour le lendemain matin deux de ſes Confreres, afin de voir enſemble ce qu'il y auroit à faire, M. Reneaulme Medecin lors de quartier à l'Hôpital de la Charité, fut d'avis que l'on continuât les cataplâmes émolliens juſqu'à l'après midi; & pour eſſayer d'épargner au malade une operation dangereuſe, il recommanda aux Religieux, d'avoir ſoin, ſur les cinq à ſix heures du ſoir, qui eſt le tems où le cataplâme pouvoit avoir fait ſon effet, de mettre le malade auprès du feu, de le faire proſterner ſur ſes coudes & ſes genoux & de le tenir dans cette poſture un quart-d'heure, pendant lequel tems les parties, à ce qu'eſperoit ce Medecin, pourroient rentrer.

C'eſt une attitude, dont on avoit vanté le ſuccès à M. Reneaulme pour la reduction des hernies.

» J'avois peu de foi à ce remede, » *dit M. le Dran.* Je ne laiſſai pas » de conſulter avec mes deux Con» freres, & nous concluâmes à l'o» peration, perſuadés que toutes » les proſtrations du monde n'é» toient pas capables de reduire la » hernie. Nous crûmes cependant » ne devoir pas en interrompre la » ceremonie pour déſabuſer ceux » qui y avoient confiance .... Les » Religieux furent exacts; le ma» lade eſſaya le remede & il n'y ga» gna que beaucoup de fatigue. M. » Perron qui s'applique ſur tout à » cette partie de la Chirurgie, & » qui y eſt très-expert, m'a dit » qu'il a eſſayé pluſieurs fois cette » methode ſur le rapport de M. » Winſlow Docteur en Medecine, » & qu'il ne l'a jamais vû réuſſir.

Voilà comme M. le Dran s'explique ſur ce ſujet, par où on voit qu'il a cru bonnement que la methode conſeillée par M. Winſlow pour la reduction des hernies, conſiſte ſimplement à proſterner un malade ſur les coudes & ſur les genoux, en quoi aſſurément ce Chirurgien ſe trompe fort.

Il faut, quand le malade eſt ainſi proſterné, aider doucement avec la main le boyau à rentrer, ſans quoi on n'aura pas plus de ſuccès qu'en ont eu M Perron & ces Religieux. Il eſt étonnant que M. le Dran & M. Perron n'ayent pas été mieux informés de la Méthode de M. Winſlow, & qu'ils ayent cru que tandis que le malade étoit appuyé ſur les coudes & ſur les genoux, il falloit demeurer les bras croiſés & attendre que l'inteſtin rentrât de lui-même. Nous ſçavons l'Hiſtoire d'un Payſan qui voyant ſon enfant tourmenté d'une hernie que les

Chirurgiens ne pouvoient reduire, le renverſa bruſquement la tête en bas & l'ayant tenu un peu de tems par les pieds, fit rentrer aiſément le boyau par le moyen d'une compreſſion douce qu'il fit faire par une autre perſonne à ce boyau; or ſi la reduction ne ſe fit pas ici par la ſeule ſituation renverſée dans laquelle on mit le malade, à plus forte raiſon ne pourra-t-elle pas quelquefois ſe faire par la ſeule proſternation dont il s'agit. M. Perron, au rapport de M. le Dran, dit avoir pluſieurs fois tenté cette méthode, ſans l'avoir jamais vû réuſſir; mais en cas que ce fait ſoit vrai, on peut dire que ſi l'Operateur s'y étoit pris autrement & en la maniere que nous venons de marquer, peut-être auroit-il été plus heureux dans ſes tentatives.

Nous avons cru cette petite reflexion convenable par rapport à une méthode dont on peut tirer de grands ſecours, & qu'il n'eſt pas juſte de décrier, parce qu'on aura négligé d'y apporter les conditions neceſſaires. Les proſtrations que conſeille M. Winſlow ſont excellentes pour procurer la reduction; mais il ne prétend pas que ces proſtrations ſuffiſent toûjours ſeules. Ce n'eſt point notre uſage de nous déclarer ſi ouvertement dans nos Journaux. Nous n'y rapportons ordinairement les choſes que comme Hiſtoriens & ſans prendre de parti. Mais quand il s'agit de points importans & qui peuvent intereſſer le Public, nous ne faiſons pas difficulté de nous écarter quelquefois de notre regle.

Notre Auteur annonce qu'il pourra par la ſuite faire imprimer un troiſiéme Tome d'Obſervations; mais comme il prévoit que ce qu'il fournira pour cela de ſon côté, ne ſuffira pas pour remplir ce deſſein, il donna avis qu'il y joindra les Obſervations utiles ou curieuſes dont on voudra bien lui faire part, pourvû qu'elles ſoient du reſſort de la Chirurgie.

Nous avertiſſons donc ceux qui auront quelque choſe à publier ſur la Chirurgie, qu'ils trouveront en M. le Dran, un Collecteur, qui leur fera là-deſſus tout le plaiſir qui dépendra de lui.

TRAITE' DU LIBRE-ARBITRE ET DE LA Concupiſcence, Ouvrages Poſthumes de Meſſire Jacques Benigne Boſſuet, *Evêque de Meaux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & ordinaire en ſon Conſeil d'Etat, Precepteur de Monſeigneur le Dauphin, premier Aumônier des deux derniers Dauphins.* A Paris, chez Barthelemi Alix, Libraire, ruë S. Jacques, près la Fontaine ſaint Severin, au Griffon. 1731. *in*-12. pp. 218.

M. Boſſuet, Evêque de Troyes, obſerve dans le Mandement qui eſt à la tête de ce Volume, que le premier des deux Traitez que nous venons d'annoncer a été compoſé pour l'inſtruction de M. le Dauphin, Ayeul du Roi. Le nom de l'Auteur & cette circonſtance particuliere ne manqueront pas d'exciter la curioſité du public. Car il n'y a perſonne qui ne ſouhaite de voir des matieres auſſi difficiles que le ſont celles de la Grace & du Libre-Arbitre traitées d'une maniere qui ſoit à la portée de ceux qui n'ont pas fait d'étude particuliere de la Théologie.

Notre Auteur ſe propoſe d'établir d'abord deux propoſitions; la premiere, que l'homme eſt véritablement libre; la ſeconde, que Dieu gouverne notre Libre-Arbitre, qu'il en ordonne tout l'exercice, & qu'il en conduit tous les mouvemens aux fins qu'il s'eſt propoſées.

Nous ſommes véritablement libres, dit M. Boſſuet, s'il y a des choſes qui ſoient tellement en notre pouvoir, & en la liberté de notre choix, que nous puiſſions ou les choiſir ou ne les choiſir pas. Or le Libre-Arbitre conſideré en ce ſens eſt en nous. C'eſt ce qu'il prouve 1°. par l'évidence du ſentiment & de l'experience: 2°. Par l'évidence du raiſonnement: 3°. Par l'évidence de la revelation, c'eſt-à-dire, parce que Dieu nous l'a clairement revelé par les Ecritures. Après quelques reflexions ſur chacun de ces articles. Le Prélat vient à la ſeconde propoſition, ſur laquelle il obſerve d'abord que nous concevons Dieu comme un être qui ſçait tout, qui prevoit tout, qui pourvoit à tout, qui gouverne tout, qui fait ce qu'il veut de ſes créatures, & à qui ſe doivent rapporter tous les évenemens du monde. Les créatures libres qui ſont ce qu'il y a de plus excellent dans l'Univers, ſont compriſes dans cet ordre de la Providence Divine. Il faut donc que Dieu ordonne de toutes leurs actions, qu'il les gouverne & qu'il les conduiſe aux fins qu'il s'eſt propoſées. Autrement on établit une ſorte d'indépendance dans la créature, & on y reconnoît un certain ordre dont Dieu n'eſt pas la cauſe. Cette dépendance des êtres créés ſe doit entendre non ſeulement des choſes qui ſont, mais encore des modes & des façons d'être. » Car les façons d'être, en ce qu'elles tiennent

» de l'être, puiſqu'en effet elles » ſont à leur maniere, doivent ne- » ceſſairement venir du premier » Etre. . . « Si le bon uſage du Libre-Arbitre qui eſt la plus grande perfection de la créature raiſonnable, ne venoit point de Dieu. » On »pourroit dire que nous nous ſerions » faits meilleurs & plus parfaits que » Dieu ne nous a faits, & que nous » nous donnerions à nous-mêmes, » quelque choſe qui vaut mieux » que l'être, puiſqu'il vaut mieux » pour la créature raiſonnable qu'el- » le ne ſoit point du tout, que de ne » point uſer de ſon Libre-Arbitre, » ſelon la raiſon & la Loi de Dieu.« M. Boſſuet ajoûte que ſi on ne laiſſe pas la liberté de l'homme en la main de Dieu pour l'attirer où il veut, par les moyens qui lui ſont connus, on ôte à Dieu la preſcience des choſes humaines, parce qu'il ne voit que dans ſon eſſence ou dans ſes decrets éternels, c'eſt-à-dire qu'il ne peut connoître que ce qu'il eſt, ou ce qu'il opere par quelque moyen que ce ſoit.

Ces deux Propoſitions étant une fois établies, le Prélat fait voir que nous n'en devrions pas moins croire ces deux véritez, quand nous ne pourrions trouver le moyen de les accorder enſemble, parce qu'une vérité conſtante ne peut jamais détruire une autre vérité. Ce qui nous arrête n'eſt point un doute ſur l'une ou ſur l'autre de ces véritez, mais l'impoſſibilité apparente de les concilier qui ne vient que de la foibleſſe de notre eſprit. Profitons de la connoiſſance de ces deux véritez que Dieu a bien voulu nous donner, & que la peine que nous avons à les concilier ne nous porte point à les nier ou à en douter. Notre eſprit peut juger & ſuſpendre ſon jugement. Uſons du droit de juger dans les choſes où nous voyons clair, & ſuſpendons notre jugement où la lumiere nous manque. Le Prélat fait voir enſuite qu'il y a pluſieurs véritez qui paroiſſent aux plus ſçavans Philoſophes très-difficiles, quelques-uns même diſent impoſſibles à concilier, cependant cette difficulté ne nous empêche point de croire ces véritez & d'agir conformément aux connoiſſances que nous en avons, pourquoi ne nous conduirons-nous pas de même, quand il s'agit de la toute-puiſſance de Dieu, qui a pu cacher & dans la nature & dans ſa conduite des ſecrets qu'il n'a point voulu nous communiquer ? N'eſt-ce pas aſſez qu'il nous communique ceux qui ſont neceſſaires pour notre conduite ?

Il n'eſt pas cependant défendu de chercher les moyens de concilier ces véritez, pourvû qu'on ne ſoit pas reſolu de les abandonner, quoiqu'il arrive de ces recherches. C'eſt dans cette diſpoſition que M. Boſſuet veut que ſes Lecteurs examinent avec lui les differens moyens que les Théologiens ont propoſés pour concilier la liberté avec les decrets de la Providence. Il reduit ces moyens à quatre principaux; le premier, de mettre dans le volontaire l'eſſence de la liberté; le ſecond, d'admettre en Dieu une ſcience moyenne

moyenne ou conditionnée ; le troiſiéme, la ſuavité ou la délectation qu'on appelle victorieuſe ; le quatriéme, la prémotion ou la prédétermination phyſique.

L'Auteur rejette le premier de ces moyens, parce que nous ſentons en nous-mêmes, quand nous agiſſons, qu'il y a encore en nous-mêmes une faculté de choiſir. Pour combattre le ſecond Syſtême, il dit que Dieu voit les choſes conditionnées dans ſon decret ou dans l'objet même : que s'il les voit dans ſon decret, il n'y a plus de ſcience moyenne ; s'il les voit dans l'objet même, comme conſideré hors de Dieu, » on ſuppoſe des choſes futures » ſous certaines conditions avant » que Dieu les ait ordonnées, & » on ſuppoſe encore qu'il les voit » hors de ſes conſeils ; ce qui eſt impoſſible. M. Boſſuet ne trouve pas le troiſiéme moyen ſuffiſant, parce qu'il croit que l'exercice de la liberté doit avoir Dieu pour cauſe premiere, non ſeulement par les attraits qui le precedent, mais encore dans ce qu'il y a de plus interne. Il ajoûte qu'il y a des actions libres où nous ne ſentons ni plaiſir, ni ſuavité ; » Ce qui ôteroit ces ac» tions à la providence, & même à » la preſcience divine . . . Si on ne » reconnoiſſoit que Dieu atteint pour » ainſi parler toute action de nos » volontez dans ſon fond, donnant » immédiatement & intimément à » chacune tout ce qu'elle a d'être.

On voit par là que le Syſtême qu'embraſſe M. Boſſuet eſt celui des Thomiſtes de la prémotion ou prédétermination phyſique. Voici ce qui l'engage à prendre ce parti. Dieu fait tout ce qui lui plaît, dans le Ciel & ſur la terre, & ſa volonté ſuprême eſt la raiſon *à priori* de tout ce qui eſt, non ſeulement par rapport à l'exiſtence, mais encore par rapport à la maniere d'être. Il faut donc non ſeulement que le pouvoir de choiſir vienne de Dieu, mais encore que le dernier acte de la liberté, conſiſtant dans ſon exercice, ſoit encore de Dieu, & que comme tel il ſoit compris dans la volonté divine. Car il n'y a rien dans la créature qui tienne tant ſoit peu de l'être, qui ne doive à ce même titre tenir de Dieu tout ce qu'il a. L'Auteur ayant expoſé ce raiſonnement en differentes manieres pour le rendre plus ſenſible, s'objecte à lui-même que dans ſon Syſtême, on pourroit regarder notre liberté comme paſſive. Il fait voir enſuite que c'eſt mal à propos qu'on voudroit tirer cette conſequence de ſon principe. Parce que Dieu fait en chaque choſe tout ce qui lui convient par la définition. Ainſi il nous fait agir, comme nous nous faiſons agir nous-mêmes, ne nous faiſant agir que par notre propre action, qu'il veut & fait en voulant que nous l'exercions avec toutes les proprietez que ſa définition enferme.

M. Boſſuet eſt perſuadé que cette action de Dieu dans l'exercice de la liberté a eu lieu dans l'état de la nature innocente, comme dans l'état de la nature tombée, & il ne trouve de difference entre ces deux

états, qu'en ce qu'un attrait indéliberé du plaisir sensible prévient les actes de notre volonté dans l'état de la nature tombée, & que Dieu modere cet attrait sensible par un autre attrait indéliberé du plaisir intellectuel. Au lieu que dans l'état de la nature innocente, elle n'avoit pas besoin d'un attrait prévenant, qui avant toute déliberation, l'inclinât au bien véritable, attendu qu'elle ne sentoit point alors cet autre attrait, qui avant toute déliberation, l'incline toûjours au bien apparent.

A l'égard des actions mauvaises; l'Auteur distingue ce qu'il y a de réel dans l'action de ce qu'il y a de négatif; tout ce qu'il y a de mal vient de Dieu. Ce qu'il y a de négatif n'a point proprement de cause, ou s'il en a quelqu'une elle vient de la foiblesse de la créature libre, qui omet volontairement ce qui auroit rendu l'action parfaite. L'Ange rebelle s'est admiré & s'est aimé lui-même. Il a admiré & il a aimé une bonne chose. En quoi donc a-t-il peché dans cette admiration & dans cet amour, si ce n'est qu'il ne l'a point rapportée à Dieu?

On voit par le précis que nous avons donné de ce Traité, que M. Bossuet ne s'est point attaché à y établir son Système sur des autoritez, soit de l'Ecriture Sainte, soit des Conciles ou des Peres. Il y raisonne comme feroit un Philosophe, qui suivant les lumieres naturelles tireroit des consequences des deux principes, que nous sommes libres, & néanmoins que Dieu gouverne notre liberté, *& qu'il ordonne de nos actions.*

Le second Traité, quoique sur une matiere fort approchante du précedent, n'est cependant point dans le même goût. C'est une instruction morale dont le stile approche fort de celui de la Chaire. M. Bossuet y explique ces paroles de S. Jean: *N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde. Celui qui aime le monde, l'amour du Pere n'est point en lui; parce que tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, & concupiscence des yeux, & orgueil de la vie; laquelle concupiscence n'est pas du Pere, mais elle est du monde. Or le monde passe & la concupiscence du monde passe avec lui; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement.* Ce sont ces trois especes de concupiscence qui font le principal objet de son exposition. La concupiscence de la chair est, suivant qu'il l'explique, l'amour des plaisirs des sens qu'il faut combattre continuellement. La concupiscence des yeux comprend dans un sens métaphorique tout ce qui a rapport à la curiosité & dans le sens naturel tout ce qui regarde la pompe, l'éclat du monde & ce qui éblouit les yeux. L'orgueil de la vie vient de l'amour propre mal reglé, dont M. Bossuet fait connoître les suites funestes, en parcourant les differens états de la vie. Voici ce qu'il dit à cette occasion sur les Poëtes.

» Parlons d'une autre espece » d'orgueil, c'est-à-dire d'une autre » espece de foiblesse. On en voit

» qui passent leur vie à tourner un » vers, à arrondir une période, en » un mot à rendre agréables des » choses non seulement inutiles, » mais encore dangereuses, comme » à chanter leurs amours, & à rem- » plir l'Univers des folies de leur » jeunesse égarée. Aveugles admira- » teurs de leurs Ouvrages, ils ne » peuvent souffrir ceux des autres. » Ils tâchent parmi les grands dont » ils flattent les erreurs & les foi- » blesses de gagner des suffrages » pour leurs vers. S'ils remportent » ou qu'ils s'imaginent remporter » l'applaudissement du public, en- » flés de ce succès ou vain ou ima- » ginaire, ils apprennent à mettre » leur félicité dans des voix confu- » ses, dans un bruit qui se fait dans » l'air, & prennent rang parmi ceux » à qui le Prophete fait ce reproche, » *vous qui vous réjouissez dans le* » *néant.* « M. Bossuet soûtient en- suite pour abaisser les Poëtes enor- gueillis des applaudissemens du pu- blic, que ce qu'on appelle jugement & goût du public n'est que fantaisie & humeur; puis il décrit la maniere dont ils en agissent, quand quelqu'un est assez hardi pour critiquer leurs Ouvrages; il se plaint sur tout de ce que la Reli- gion & la vérité ne sont pas ména- gées dans les Ouvrages de ceux d'en- tre les Poëtes qui passent pour les plus sages. » Celui-là s'est mis dans » l'esprit de blâmer les femmes, il » ne se met point en peine s'il con- » damne le mariage, & s'il en éloi- » gne ceux à qui il a été donné » comme un remede; pourvû » qu'avec de beaux vers il sacrifie » la pudeur des femmes à son hu- » meur satyrique, & qu'il fasse de » belles peintures d'actions bien » souvent très-laides, il est content. » Un autre croira fort beau de mé- » priser l'homme dans ses vanitez & » dans ses airs; il plaidera contre lui » la cause des bêtes, & attaquera en » forme jusqu'à la raison, sans son- » ger qu'il dépriſe l'image de Dieu, » dont les restes sont encore si vive- » ment empreints dans notre chû- » te, & qui sont si heureusement » renouvellés dans notre regenera- » tion. Ces grandes vérités ne lui » sont de rien, au contraire il les » cache de dessein formé à ses Lec- » teurs, parce qu'elles romproient » le cours de ses fausses & dange- » reuses plaisanteries. Tant on s'é- » loigne de la vérité quand on » cultive les Arts auſquels la coû- » tume & l'erreur ne donnent dans » la pratique d'autre objet que le » plaisir. « M. Bossuet ne ménage pas plus les Philosophes que les Poëtes, non plus que ceux qu'on appelle les beaux esprits & les con- querans. Mais comme nous ne pourrions le suivre dans ce détail sans passer les bornes ordinaires, nous renvoyons là-dessus nos Lec- teurs au Livre même.

M. l'Evêque de Troyes exhorte ses Diocesains dans son Mandement à lire ces deux Ouvrages avec at- tention. » Plus vous les méditerez, » leur dit-il, plus vous y trouverez » de lumiere & de solidité, & plus » vous avancerez dans la connois- » sance de la Religion, c'est-à-dire

» dans la connoiſſance de Dieu, de » vous-même, & principalement » de J. C. par lequel ſeul nous pou- » vons profiter de toutes ces con- » noiſſances.

DECISIONES CELEBERRIMI SEQUANORUM SENATUS Dolani, in quibus multa tum ad Theoriam Juris, tum praxim & conſuetudinem ſpectantia dilucide explanantur, Autore Joanne Grivello Sequano Juris utriuſque Doctore Domino de Perigny, *&c.* Editio nova ab ipſo Autore recognita & præcedentibus non tantum emendatior, ſed multis etiam deciſionibus & diſceptationibus auctior. C'eſt-à-dire : *Déciſions du très-celebre Sénat de Dole, dans laquelle on explique avec clarté pluſieurs choſes qui regardent la Theorie & la Pratique du Droit & la Coûtume de la Franche-Comté. Par Jean-Grivel, Docteur en l'un & l'autre Droit, Seigneur de Perigny, autrefois Conſeiller au Senat de Dole, & depuis Conſeiller d'Etat des Archiducs Albert & Iſabelle. Nouvelle Edition, revûe par l'Auteur, plus correcte que les précedentes, & augmentée de pluſieurs Déciſions.* A Dijon, chez Jean-Baptiſte Ogé, Imprimeur de l'Eveché & du Collége. 1731. *in-fol.* pp. 636.

JEAN Grivel, Seigneur de Perigny, étoit de Lons-le-Saunier. En 1599. il fut fait Conſeiller au Parlement de Dole, & quelques années après il fut Conſeiller d'Etat en Flandre. Il mourut au mois d'Octobre 1624. il a donné au public de ſon vivant cent cinquante Déciſions. M. Dunaud, Avocat au Parlement de Bezançon, a dit dans ſon Traité des Preſcriptions que cet Ouvrage peut être regardé dans ſon eſpece comme un modele pour le ſtile, l'ordre, la clarté & l'érudition, & que l'on y prend une grande connoiſſance des uſages du Pays : M. Bretonnier, dans ſa Préface du Recueil des principales Queſtions du Droit qui ſe jugent diverſement dans les differends Tribunaux du Royaume, aſſure auſſi que les Déciſions de Grivel ſont très-bonnes. L'Auteur les fit imprimer à Anvers en 1618. il s'en fit une ſeconde Edition à Genêve ſur celle d'Anvers, celle-ci dont le public eſt redevable à M. Grivel de Perigny petit fils de l'Auteur, eſt beaucoup plus exacte & plus ample que les deux précedentes, on a corrigé pluſieurs endroits des cent cinquante premieres Déciſions ſur les Notes de M. Grivel, on l'a augmenté de quarante-deux Déciſions & de trois Réponſes de l'Auteur ſur des Queſtions qui regardent la matiere des Subſtitutions.

Les nouvelles Déciſions concernent, comme celles qui ſont compriſes dans les premieres Editions, le Droit Romain, des Queſtions ſur la Coûtume de Franche-Comté, ou ſur les Coûtumes de Flandre, &

quelques Queſtions ſur les matieres Eccleſiaſtiques ; nous ne donnerons ici le précis que de la Déciſion 171.

La Queſtion qui étoit propoſée à l'Auteur étoit de ſçavoir ſi dans un Pays où il eſt abſolument défendu à l'Egliſe & aux gens de mainmorte d'acquerir des fonds, l'eſtimation eſt dûë à l'Egliſe d'un fonds qui lui a été donné entre-vifs, ou legué par Teſtament.

L'Auteur, pour décider cette Queſtion, diſtingue entre la Loi réelle & celle qui eſt perſonnelle. Si la Loi eſt réelle, comme s'il eſt dit que l'Egliſe ne pourra acquerir aucun Fief ni aucun bien immeuble, l'eſtimation lui ſera dûë, parce qu'une Loi qui eſt exorbitante du Droit Commun, doit être renfermée dans ſa diſpoſition expreſſe, & que cette Loi n'empêche pas l'Egliſe de recevoir l'eſtimation du fond, en ne lui défendant que l'acquiſition d'un même fond ; car c'eſt une regle generale, dit notre Auteur, que quand on laiſſe quelque choſe à une perſonne à titre de legs ou de fidei-commis, ou à quelqu'autre titre que ce ſoit, on doit lui fournir en eſpeces ce qui lui a été donné, & que ſi on ne peut lui fournir la choſe même il faut lui en payer la valeur ; Grivel cite pour confirmer ſa déciſion la Loi *Sed ſi is de Legat. primo*, & la Loi *Filius-fam. de Leg. tertio*. Il rapporte enſuite l'avis de Guillaume Benedicti, de Jean Faber, de Mantica, de Wameſius & de Menochius, qui reprend Alciat d'avoir crû que l'Egliſe en ce cas n'avoit pas droit de demander l'eſtimation du fond qui lui avoit été legué.

Si la Loi eſt perſonnelle, il faut voir, dit l'Auteur, ſi elle regarde la perſonne qui diſpoſe ou l'Egliſe qui acquiert. Dans le premier cas où la Loi défend de donner des immeubles à l'Egliſe, il y a pluſieurs Auteurs qui croyent que l'eſtimation même de la choſe n'eſt point dûë à l'Egliſe, parce que le donateur n'a point le pouvoir de donner, & que tout ce qui eſt fait contre la prohibition de la Loi eſt abſolument nul, d'autant plus que l'eſtimation repreſente la choſe eſtimée, & qu'elle eſt cenſée en quelque maniere n'être qu'une même choſe avec le fond.

L'Auteur ſuit le ſentiment contraire, & il ſe fonde ſur ce que la Loi ne deffendant que de donner un immeuble ne parle point de la valeur de cet immeuble & qu'on ne doit point étendre une pareille diſpoſition au-delà des termes dans leſquelles elle eſt conçûë ; il ajoûte que ſi le Teſtateur faiſant un legs d'un fonds à l'Egliſe dans un Pays où il ſçait que l'Egliſe eſt incapable d'acquerir des fonds, eſt préſumé avoir eu intention de laiſſer à l'Egliſe l'eſtimation des fonds. D'ailleurs l'eſprit de la Loi n'étant que d'empêcher que les gens de mainmorte n'acquierent un trop grand nombre de Domaines au préjudice du public, on ne doit point l'étendre à la valeur du fond, dans laquelle on ne craint point l'inconvenient qui a ſervi de motifs à la Loi.

La faveur de la cauſe pire eſt en-

core un motif qui détermine notre Auteur à embraſſer ce dernier ſentiment, & il aſſure qu'il a été ſuivi par le Sénat de Malines entre la Dame Comteſſe de Meghe & les PP. Jeſuites.

A l'égard du cas dans lequel la Loi défend à l'Egliſe même d'acquerir des fonds : l'Auteur ſoûtient qu'il n'y a point de doute que l'eſtimation ne ſoit dûë à l'Egliſe des fonds qui lui ont été legués, parce que cette Loi n'a point été faite en haine de l'Egliſe, mais ſeulement pour l'empêcher d'acquerir une trop grande quantité de fonds. Grivel cite là-deſſus la Loi *Fideicommiſſa de Legat.* 3°. La Clémentine *exivi de Paradiſo. De Verb. Sig. Peregrinus & Mantica.* Cet exemple ſeul ſuffit pour donner une idée des Déciſions dont cette nouvelle Edition a été augmentée.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Rome.

M. L'Abbé *Paſcoli* de *Perouſe* a mis au jour ſon premier Tome des *Vies des Peintres, Sculpteurs & Architectes modernes.* Ce Volume, qui eſt *in*-4°. contient la Vie de 40. habiles Maîtres. Le ſecond Volume ne ſera pas long-tems à paroître. M. *Baldinucci* de *Florence* avoit déja donné quelques-unes de ces Vies, imprimées depuis peu chez *Tartini* & *Franchi*. Mais comme cet Auteur a parlé de gens qui étoient encore vivans, ſans doute il n'aura pas été auſſi bien informé de diverſes particularitez touchant leurs perſonnes & leurs Ouvrages, que M. *Paſcoli* l'a pu être après leur mort.

De Veniſe.

Albrizzi & ſes Aſſociés ont imprimé *in*-8°. *Diſſertazioni Epiſtolari, Storiche e Chronologiche.* Ces Diſſertations conſiſtent en trois Lettres, adreſſées à M. *Bernardino Thoaldo*, celebre Juriſconſulte. Elles roulent ſur pluſieurs points d'Antiquité & de Critique, par exemple, ſur le jour précis de l'Inauguration de Trajan pendant la vie de Nerva, ſur le tems auquel floriſſoit Juvenal, ſur les faſtes Conſulaires, ſur un paſſage de Ciceron dans les Topiques, & ſur le ſiécle où a vécu Clément-Alexandrin.

Franceſco Pitteri a entrepris l'Edition *in*-8°. des Oeuvres de *Ciceron* ſur celle que M. *Iſaac Verburge* publia en 1724. à *Amſterdam*, chez les *Wetſteins*. Il en a déja imprimé un Tome, & il propoſe tout l'Ouvrage par Souſcription, à raiſon de *quatre livres* de *Veniſe* pour chaque Volume.

On ſouſcrit chez *Angiolo-Paſtello* pour les deux Volumes *in*-4°. de la Phyſique Elementaire, *Piſica Elementare*, que le P. *Crivelli*, Somaſque, ſe propoſe de donner au public. La Souſcription eſt de *quinze livres* de Veniſe pour les deux Volumes. Le P. *Crivelli* déja connu par ſes *Elementi d'Aritmetica Numerica e Litterale*, imprimés en 1728. doit raſſembler dans l'Ouvrage que nous annonçons, tout ce qui a été trouvé de plus important en fait de Phyſique, par les anciens & par les modernes. Il y joindra des Notes contenant l'Hiſtoire des diverſes opinions & celle de leurs Auteurs.

De Lucques.

On trouve chez *Mareſcandoli* une belle Edition en grand *in*-8°. du Poëme de l'Amour Divin, de *Benivieni*, avec le Commentaire

du Comte *Jean-Pic de la Mirandole* : cet Ouvrage qui eſt très-eſtimé, étoit devenu rare. *Dell'Amore Celeſte & Divino. Canzone di Girolamo Benivieni Fiorentino, col comento del Conte Giovanni Pico Mirandolano. In Lucca.*

Leonardo-Venturini réimprime par Souſcription tous les Ouvrages de Théologie & de Juriſprudence Canonique du P. *Paßerino*, celebre Dominicain. Il s'engage à en donner trois Tomes *in-fol.* par an juſqu'à l'entiere concluſion de l'Ouvrage, & on payera d'avance *treize pauls* ou *jules* pour chaque Volume. En voici le titre general: *R. P. F. Petri Mariæ Paſſerini, de Sextulâ, Magiſtri & Procuratoris Generalis ordinis Prædicatorum, & in Romanâ Sapientiâ S. Theologiæ Profeſſoris Matutini, Opera omnia, Theologica & Canonica; à quam plurimis mendis, quæ in Romanâ Editione irrepſerunt, expurgata. Acceſſerunt in Libris Decretalium Textus earumdem, novuſque & lucuples Commentarius*, &c.

Le même *Venturini* qui a imprimé le Dictionnaire de la Bible du P. Calmet, traduit en Latin, a achevé en deux Volumes *in-folio*, l'impreſſion du Supplement de ce Dictionnaire traduit dans la même Langue : *Supplementum ad Dictionarium Hiſtoricum, Criticum, Chronologicum, & Litterale Sacræ Scripturæ, Auctore R. D. D. Auguſtino* CALMET, *opus Gallicè primùm, nunc Latinis Litteris traditum à Joh. Dominico* MANSI, *Congregationis Matris Dei, Lucenſi. Lucæ* 1731.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE.

Le P. *Pez* Benedictin, qui travaille à un ample Ouvrage ſur l'Antiquité de l'Egliſe de *Salzbourg*, a publié ici une Lettre Latine, adreſſée aux Sçavans d'Allemagne, de France & d'Italie, pour les conſulter ſur un point particulier de l'Hiſtoire de cette Egliſe, lequel regarde *S. Rutpert.* Cette Brochure qui eſt *in-4°.* eſt intitulée : *Bernardi Pezii, Benedictini, & Bibliothecarii Mellicenſis, ad Virum Clariſſimum, admodum Reverendum & eruditiſſimum P. Marcum Hanzizium, Soc. Jeſ. SS. Theol. Doctorem, aliosque in Germaniâ, Galliâ & Italiâ Viros Epiſtola, in quâ veteſtiſſima Acta S.* TRUTPERTI *Martyris, in Briſgaviâ, Auctore* ERGANHALDO, *circa annum Chriſti* DCC. *Abbate Sancti-Trutpertino, nunc primùm Publici Juris facit, & illorum ſuper eorumdem ſinceritate & authentiâ ſententiam rogat, ſimulque diluit quæ eruditiſſimi homines contra receptam apud Salzburgenſes de S.* RUPERTI *ætate traditionem Scripſerunt.*

DE TUBINGE.

Il paroît ici un petit Recueil de Pieces de Litterature, tirées de la Bibliotheque de M. l'Archevêque de *Cantorbery*, & données au public par M. *Maichel*, qui pour cette raiſon l'a intitulé : *Lucubrationes Lambetanæ.*

M.

M. *Moſer*, Conſeiller de la Regence & Profeſſeur en Droit, a fait imprimer *in*-8°. la premiere Partie d'un Ouvrage qui doit être périodique, ſur l'Hiſtoire & la Juriſprudence, avec ce titre : *Miſcellanea Juridico-Hiſtorica.* M. *Moſer* ſe propoſe de faire entrer dans ce Recueil diverſes Pieces de ſa façon, & celles de quelques autres Sçavans, leſquelles n'ont pas encore paru. Cette premiere Partie qui peut ſervir à faire juger du mérite de tout l'Ouvrage, contient 1°. une Diſſertation de M. *Moſer*, ſur le droit des premieres prieres (*Jus Primariarum Precum*) en vertu duquel chaque Empereur nomme une fois pour toute pendant ſon Empire, un ſujet à chacun des Chapitres ou des Monaſteres qui relevent immédiatement de l'Empire. 2°. Des Remarques du même Auteur ſur l'Article IV. §. 24. de la Paix d'Oſnabruck. 3°. Sentiment du Conſeil Aulique ſur le *droit des premieres prieres.* 4°. Bibliotheque des Hiſtoriens du Duché de *Wirtemberg*, tant imprimés que Manuſcrits, auſſi par M. *Moſer.* 5°. Relation de la Paix de *Munſter* par *Antoine Brunus.*

De Hambourg.

M. *Jean-Albert Fabricius*, qui publia en 1725. chez la Veuve *Felginer*, une Notice des Auteurs qui ont traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, a donné depuis quelque tems un autre Ouvrage à peu près du même genre, & non moins conſiderable. C'eſt une Notice de tous les Auteurs qui ont parlé de la Propagation de l'Evangile dans les differentes parties du Monde. *Joan-Alberti Fabricii, Profeſſ. Theol. in Gymnaſio Hamburgenſi, ſalutaris Lux Evangelii Toti Orbi per divinam gratiam exoriens, ſive Notitia Hiſtorico-Chronologica, Litteraria & Geographica propagatorum per totum orbem Chriſtianorum Sacrorum*, &c. *Hamburgi, ſumptu Viduæ Felgineræ.* 1731. *in*-4°.

De Leipsik.

M. *Clodius*, Profeſſeur en Langue Arabe, a fait imprimer en un Volume *in*-4°. ſon Dictionnaire Latin, Turc & Allemand, avec une Préface ſur la Langue & la Litterature des Turcs, & une Grammaire de la même Langue : ce Livre eſt intitulé : *Compendioſum Lexicon Latino-Turcico-Germanicum, inquo non ſolum voces & phraſes uſitatæ continentur, ſed etiam illarum Lectio, adjectis ubique, obſervationibus variis ad ſtatum Eccleſiaſticum, Politicum & Militarem pertinentibus, cum Præfatione de Lingua & Litteratura Turcarum, corruptiſque vulgari pronunciatione nominibus Miniſtrorum Aulæ Turcicæ, cum Grammaticâ Turcicâ, & triplici Indice.*

M. *Chrétien-Gotthold. Williſch* a trouvé dans la Bibliotheque d'Annaberg un bon nombre de Lettres & de Pieces qu'il a jugé dignes de voir le jour. Il en a donné le Recueil *in*-8°. ſous ce titre : *Arcana*

Bibliothecæ Annæbergenſis in Partes tres diviſa, Epiſtolas 72. ſummorum quorumdam Principum, clariſſimorumque ſæculi XVI. *&* XVII. *virorum, nondum editas, nec non Annalium Typograph. uſque ad annum* 1500. *ſpecimen complexa.*

Une Brochure imprimée ici nous apprend que M. *Lotter* eſt dans le deſſein de publier bientôt en un Volume tous les Ouvrages du celebre *Conrad-Peutinger*, tant ceux qui ont été déja imprimés que ceux qui ſont reſtés juſqu'ici Manuſcrits.

Le Livre intitulé : *Selectorum Litterariorum Pentas*, in-4°. qui ſe debite depuis quelque tems, contient cinq Diſſertations aſſez ſingulieres. Les Sçavans Miſanthropes ſont le ſujet de la premiere. On parle dans la ſeconde de ceux qui ont été ennemis du beau ſexe. La troiſiéme & la quatriéme roulent ſur les Sçavans mal propres & ceux qui ont eu de méchantes femmes, enfin les Sçavans incivils & groſſiers ne ſont pas épargnés dans la cinquiéme.

ANGLETERRE.

De Londres.

On reçoit ici chez pluſieurs Libraires, entr'autres chez W. *Innys*, des Souſcriptions pour une nouvelle Edition des Oeuvres de *Trallien*, ancien Medecin Grec, laquelle doit paroître par les ſoins de M. *Milwvard* du College de la Trinité à *Cambridge*. Ἀλεξανδρου Τραλλιανου ἰατρου βιβλια δυοκαιδεκα, ᾗ Ἐπιστολη περι ἑλμινθων. *Sive Alexandri Trallliani Medici Libri duodecim, & Epiſtola de Lumbricis, Græcè & Latinè.*

M. *Milvvard* ſe propoſe d'enrichir cette Edition de tout ce qui peut en relever le mérite au-deſſus des Editions précedentes du même Auteur, ſoit par rapport à la correction, aux Notes & aux Variantes, ſoit par rapport aux caracteres & au papier. Ce ſera un *in-folio* d'environ 200. feuilles, & le prix de la Souſcription eſt de deux guinées, dont on payera l'une en ſouſcrivant, & l'autre en recevant l'exemplaire, dont l'impreſſion ſera achevée vers la fin de cette année.

M. *Durand*, Miniſtre de Saint Martin & de la Societé Royale, a publié la VIIe Partie de ſon *Hiſtoire* Françoiſe *du ſeizieme ſiécle*, contenant la Vie de M. *de Thou*, extraite de ſes propres Memoires juſqu'en 1601. & continuée juſqu'à ſa mort en 1617. & les Commencemens du regne de François II. chez *Jean Nourſe*. 1732. *in*-8°.

S. *Ballard*, J. *Senex*, G. *Innys*, &c. débitent un abregé de la Geographie ancienne de *Cellarius*, à l'uſage des Ecoles, par M. *Samuel Patrick*. Sixiéme Edition. *Chriſtophori Cellarii Smalcadenſis Geographia Antiqua, recognita denuò, & ad veterum, novorumque Scriptorum fidem, Hiſtoricorum maximè identidem caſtigata, & quinta Editione plurimis locis aucta & immutata: huic demum ſextæ Editioni tot Chartas ex majori Auctoris Geographiâ*

Antiquâ, quot ad minorem hanc illuſtrandam requirebantur; duplicemque Indicem, quorum priori vetera locorum nomina novis præponuntur, poſteriori nova veteribus addidit, totam recenſuit, & Scholarum uſui accommodavit Samuel-Patrick. 1731.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

Du Sauzet a en vente *le Maître Italien dans ſa derniere perfection, revû, corrigé & augmenté par l'Auteur, contenant tout ce qui eſt neceſſaire pour apprendre facilement & en peu de tems la Langue Italienne; avec un abregé de la prononciation Françoiſe pour les Etrangers, un Dictionnaire pour les deux Langues, & quelques Lettres à la fin. Par le ſieur* Veneroni, *Secretaire-Interprete du Roi dans la Langue Italienne.* 1731. *in*-8°.

Ces additions & ces corrections ſont duës à M. *Philiberti*, le même qui a eu ſoin de la derniere réimpreſſion du Dictionnaire de *Veneroni*, faite en cette Ville.

Une Compagnie de Libraires a auſſi donné une nouvelle Edition du *Dictionnaire de la Langue Françoiſe, ancienne & moderne*, de Pierre Richelet, *augmenté de pluſieurs Additions d'Hiſtoire, de Grammaire, de Critique, de Juriſprudence, & d'une Liſte alphabetique des Auteurs & des Livres cités dans ce Dictionnaire.*

L'Edition de ce Dictionnaire qui n'eſt qu'en deux Volumes *in*-4°. eſt cependant faite ſur celle qui parut à Lyon en 1728. en 3. Volumes *in-folio.* Quoique le caractere en ſoit plus petit, & qu'on y ait fait quelques changemens, elle pourra paroître préferable à l'Edition de Lyon, en ce qu'elle eſt d'une forme plus commode & qu'elle doit coûter beaucoup moins.

De Leyde.

M. *Oudendorp* a donné au public une belle Edition des *Stratagêmes* de *Frontin.* Elle eſt imprimée *in*-8°. chez *Samuel Luchtmans. S. Julii Frontini, Libri* IV. *Stratagematicon, cum Notis integris* Franciſci Modii, *Godeſcalchi* Stewechii, *Petri* Scriverii *& Samuelis* Tennulii. *His accedunt cùm P.* Scriverii, *tùm aliorum Doctorum inedita Obſervationes. Curante Franciſco* Oudendorpio, *qui & ſuas Annotationes, variaſque Manuſcriptorum Lectiones adjecit.* 1731.

Peu de tems avant que d'avoir donné la Vie de *Saladin*; dont nous avons parlé dans nos Nouvelles du mois dernier, M. *Schultens* avoit fait paroître à *Franeker* un autre Ouvrage en Arabe, ſous ce titre: *Hariri Eloquentiæ Principis, tres priores conſeſſus, è Codice Manuſcripto Bibliothecæ Lugduno-Batavæ, pro ſpecimine emiſſi, ac Notis illuſtrati ab* Alberto Schultens. Franequeræ. *Ex Officinâ Vidii* Bleck. 1731. *in*-4°. Cet *Hariri*, ou, comme il s'appelle proprement, *Abi Muhammed*

Elkaſim étoit de la Ville de *Baſra* en Arabie, & floriſſoit dans le cinquiéme ſiécle de l'Egire, c'eſt-à-dire vers le douziéme ſiécle de l'Ere Chrétienne. Il paſſe pour un des Ecrivains Arabes les plus polis & les plus éloquens. C'eſt pour le faire mieux connoître encore que M. *Schultens* a publié ces trois Diſcours ou Harangues, comme un Eſſai des cinquante qu'on a de cet Auteur dans la Langue originale. Le premier avoit été traduit en Latin par *Golius*, & cette traduction étoit déja avec le Texte Arabe, dans la grande Grammaire Arabe d'*Erpenius*. Les deux autres ſont ici accompagnés de la Traduction de M. *Schultens* même. Quel que ſoit le mérite de l'Ecrivain Arabe, on ne ſçauroit trop applaudir au zéle qui porte ſon nouveau Traducteur à faire revivre dans ſa Patrie, autant qu'il lui eſt poſſible, le goût de la Litterature Orientale. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'un ſi bel exemple pût être ſuivi dans d'autres Pays, où il ſe trouve ſans contredit des Bibliotheques beaucoup plus riches en ce genre que celle de *Leyde*; mais en même tems beaucoup plus négligées.

De la Haye.

De Rogiſſart & Sœurs débitent une nouvelle Edition corrigée & conſiderablement augmentée des *Poëſies de M. l'Abbé de Chaulieu, & de M. le Marquis de la Fare.* 1731. *in*-12.

Jean Van-den-Kieboom débite auſſi la Traduction Françoiſe que M. *de la Monnerie* a faite du Poëme Latin du celebre *Marcel Palingenius*, intitulé : *Le Zodiaque de la vie*; ou *Préceptes pour diriger la conduite & les mœurs des hommes.* 1731, *in*-12.

FRANCE.

De Paris.

Nous croyons ne pouvoir mieux commencer cet article qu'en annonçant à la Republique des Lettres la magnifique acquiſition que le Roi a faite pour ſa Bibliotheque, vers la fin du mois dernier, *de tous les Manuſcrits de la fameuſe Bibliotheque de M.* Colbert. Ces Manuſcrits qui appartenoient à M. le Marquis *de Seignelay*, petit fils de ce Miniſtre, peuvent être diviſés en deux claſſes. La premiere conſiſte en *ſix mille* Manuſcrits anciens, tant Orientaux, Grecs & Latins qu'en Langues vulgaires, ſur les Sciences, l'Hiſtoire & la Litterature; on en compte 3370. Volumes *in-folio*. Les Manuſcrits qu'on appelle modernes & qui regardent principalement l'Hiſtoire & les affaires de France, ſont rangés dans la ſeconde claſſe : ils forment un Recueil de plus de 1600. Volumes, ſans compter divers Porte-feuilles qui renferment quantité de Pieces originales, & 622. Diplomes de nos Rois avec leurs Sceaux, depuis *Philippe-Auguſte* juſqu'à *François I.*

Ce rare aſſemblage de tant de precieux Monumens, réunis aux autres tréſors Litteraires, accumulés, pour ainſi dire, dans la Bibliotheque du Roi, eſt au-deſſus de tous les Eloges, auſſi-bien que les dépenſes vrayement royales que SA MAJESTE' ne ceſſe de faire pour l'augmentation & l'embelifſement de la même Bibliotheque.

Voici les titres de quelques Livres imprimés ici depuis peu.

Diſſertation ſur les differentes Méthodes d'accompagnement pour le Claveſſin ou pour l'Orgue, avec le plan d'une nouvelle Méthode établie ſur une Méchanique des doigts, que fournit la ſucceſſion fondamentale de l'harmonie, & à l'aide de laquelle on peut devenir ſçavant Compoſiteur & habile Accompagnateur, même ſans ſçavoir lire la Muſique. Par M. *Rameau*, chez *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or, & *le Clair*, ruë du Roule, à la Croix d'or. 1732. *in*-4°. de 63. pag.

Les nouveaux Principes de l'Art d'écrire, ou *la vraye Méthode d'y exceller, diviſée en deux Parties; la premiere par demandes & par réponſes, & la ſeconde en ſix Tables, par le ſieur* Royllet, *Expert-Ecrivain Juré.* Chez *Alexis Meſnier*, ruë S. Severin, au Soleil d'or. 1731. petit *in-folio.*

On trouve chez le même Libraire *Diſſertations ſur les Queſtions qui naiſſent de la contrarieté des Loix & des Coûtumes.* Par M. *Louis Boullenois*, ancien Avocat au Parlement. 1732. *in*-4°.

Auſſi-bien que *Lettres Héroïques, Hiſtoriques & intereſſantes ſur differens ſujets*, du moins c'eſt le titre. 1732. *in*-12.

Les Deſeſperez, Hiſtoire Héroïque. Nouvellement traduite de l'Italien du celebre *Jean-Ambroiſe Marini*, ſur la dixiéme Edition de Veniſe, ornée de figures en taille-douce. Chez *P. Prault*, Quai de Gêvres. 1732. *in* 12. 2. vol.

» La nouvelle Academie de Chi-» rurgie établie à Paris ſous la pro-» tection du Roi, deſirant contri-» buer aux progrès de cet Art, & à » l'utilité publique, propoſe pour » ſujet de Prix du l'année 1732. la » queſtion ſuivante.

Pourquoi certaines Tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces operations, quels ſont les cas où le Cautere eſt preferable à l'Inſtrument tranchant, & les raiſons de préference.

» Ce Prix eſt une Médaille d'or » de la valeur de deux cens livres, » qui ſera donnée à celui qui au ju-» gement de l'Academie, aura fait » le meilleur Memoire ſur la que-» ſtion propoſée.

» Les Chirurgiens de tous Pays » ſeront admis à concourir pour le » Prix; on n'en excepte que les » Membres de l'Academie.

» Ceux qui compoſeront, ſont » invités d'écrire en François ou en » Latin autant qu'il ſe pourra. On » les prie d'avoir attention que » leurs Ecrits ſoient fort liſibles.

» Ils mettront à leur Memoire » une marque diſtinctive, comme » Sentence, Deviſe, Paraphe ou

» Signature : & cette marque ſera » couverte d'un papier blanc collé » ou cacheté, qui ne ſera levé qu'en » cas que la Piece ait remporté le » Prix.

» Ceux qui travailleront pour le » Prix, adreſſeront leurs Ouvrages » francs de port à M. *Morand*, Se» cretaire de l'Academie de Chi» rurgie à Paris; ou les lui feront » remettre entre les mains.

» Les Memoires ne ſeront reçûs » que juſqu'au dernier jour de Sep» tembre 1732. incluſivement. » L'Academie à ſon Aſſemblée » publique de 1733. qui ſe tiendra » le Mardy d'après la Trinité, pro» clamera la Piece qui aura mérité » le Prix.

» La Médaille ſera délivrée à » l'Auteur même, qui ſe fera con» noître, ou au porteur d'une Pro» curation de ſa part; l'un ou l'au» tre repreſentant la marque diſtinc» tive, avec une copie nette du » Mémoire.

Deux Editions faites en Hollande de la *Théologie-Phyſique* ou *Démonſtration de l'Exiſtence & des Attributs de Dieu, tirée des Oeuvres de la Création, accompagnée d'un grand nombre de Remarques & d'Obſervations curieuſes. Traduite de l'Anglois de Guillaume Derham*; n'ont pu ſatisfaire l'empreſſement de tous ceux qui ont eu connoiſſance de cet Ouvrage. *Chaubert, Libraire du Journal*, le réimprime à Paris, mais en attendant cette nouvelle Edition qui eſt déja fort avancée; il a cru devoir faire venir de Hollande le peu d'exemplaires qui y reſtoient.

Le même Libraire débite une petite Brochure dont nous ne manquerons pas de rendre compte: elle a pour titre, *Lettre à Madame T. D. L. F. ſur M. Houdart de la Motte de l'Academie Françoiſe*, mort à Paris le 26. Decembre dernier.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Fév. 1732.

LEs Monumens de la Monarchie Françoiſe. Tome III. pag. 63
Lettres Hiſtoriques, Théologiques & Polémiques, touchant la Grace & la Prédeſtination, &c. 68
Traité Hiſtorique & Moral de l'Abſtinence de la viande, &c. 74
Nouvelle Oſteologie, ou *Deſcription exacte des Os du corps humain*, &c. 82
Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, 87
Traité des Dixmes en general, &c. 96
Obſervations de Chirurgie, auſquelles on a joint pluſieurs Reflexions en faveur des Etudians, &c. 100
Traité du Libre-Arbitre & de la Concupiſcence, &c. 107
Déciſions du très-celebre Sénat de Dôle, dans leſquelles on explique avec clarté pluſieurs choſes qui regardent la Théorie & la Pratique du Droit & la Coûtume de la Franche-Comté, &c. 112

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

MARS.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

MARS M. DCC. XXXII.

HISTOIRE DE L'ISLE ESPAGNOLE OU *DE S. Domingue, écrite particulierement ſur des Memoires Manuſcrits du Pere Jean-Baptiſte* le Pers, *Jeſuite, Miſſionnaire à S. Domingue, & ſur les Pieces originales, qui ſe conſervent au Dépôt de la Marine. Par le P. Pierre-François-Xavier* de Charlevoix, *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, chez Hippolyte-Louis Guerin, Libraire, ruë S. Jacques; Jacques Guerin, Libraire-Imprimeur, & F. Didot, Libraire, Quai des Auguſtins. 1730. *in*-4°. 2. vol. Tom. I. pp. 482. Tom. II. pp. 506. ſans les Tables. Planch. & Cart. détach. XVIII.

CETTE Hiſtoire, auſſi intereſſante pour le fonds que pour la maniere dont elle eſt écrite, a déja fait la matiere d'un premier Extrait, où nous avons rendu compte des principaux évenemens contenus dans les ſix premiers Livres, & qui ſont arrivés depuis la découverte de cette Iſle par les Eſpagnols en 1492. juſqu'au déperiſſement de cette Colonie, en 1606. Il nous reſte preſentement à parcourir les ſix derniers Livres, où ſont racontées les revolutions qui ont agité ce Pays-là pendant un ſiécle, c'eſt-à-dire, depuis la premiere entrepriſe des François ſur les petites Antilles, en 1625. juſqu'en 1724. Nous n'avons garde de nous engager ſur tout cela dans un détail circonſtancié : ce qui nous meneroit fort au-delà des bornes que nous devons nous preſcrire. Nous nous contenterons de nous arrêter ſeulement ſur les faits les plus remarquables, & d'indiquer ſommairement les autres.

LIVRE VII. Ce Livre comprend l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en Amerique à l'occaſion de S. Domingue, pendant l'eſpace de 40 années, c'eſt-à-dire, depuis 1625. juſqu'en 1665. Les François & les Anglois s'étant rendus maîtres de la petite Iſle de S. Chriſtophle, où ils firent en même tems une deſcente par les deux côtez oppoſés, ils partagerent entr'eux leur conquête & s'y établirent. Ils en furent bientôt chaſſés les uns & les autres par les Eſpagnols, qui ſurent profiter de la lâcheté d'un Commandant François. Mais ceux de cette Nation y rentrerent en 1630. & quelques Avanturiers d'entr'eux, de concert avec quelques Anglois, ayant trouvé la Côte Septentrionale de S. Domingue preſque entierement abandonnée par les Caſtillans, ils s'y fixerent & s'y mirent à leur aiſe, le Pays leur fourniſſant grand nombre de bœufs & de cochons, dont ils échangeoient les cuirs contre des proviſions que les Hollandois avoient ſoin de leur apporter. Tel fut l'origine des Boucaniers & des Flibuſtiers, qui ſe rendirent depuis ſi redoutables dans les mers de l'Amerique.

La plûpart de ces nouveaux habitans étoient de Normandie, & prirent le ſurnom de *Boucaniers* parce qu'une de leurs principales occupations étoit de *boucaner*, ou de ſecher à la fumée la chair des bœufs qu'ils avoient tués dans leurs chaſſes ; & cette viande boucanée faiſoit leur nourriture la plus ordinaire. Mais une partie de ces Boucaniers ennuyés de la chaſſe aux bêtes fauves, y renoncerent pour devenir Corſaires, & firent leur proye de tout ce qui tomba ſous leurs mains, ſans diſtinction d'amis ni d'ennemis. L'Iſle de S. Domingue, & celle de la Tortuë, de laquelle ils s'emparerent, leur offroient une retraite des plus ſures, & ils ſe firent connoître ſous le nom de *Flibuſtiers*, ou *Fribontiers*, dérivé de l'Anglois *freebooter*, qui ſignifie un Forban, un Corſaire, qui ne ſubſiſte que de brigandage. C'eſt

(dit le P. de Charlevoix) du mot *Flibuſtier* que vient celui de *Flibot*, employé pour déſigner une ſorte de Bâtiment dont ſe ſervoient ces Pirates. Ils formerent dans l'Iſle de la Tortuë une nouvelle Colonie compoſée de quatre ſortes de gens, ſavoir de Boucaniers ou Chaſſeurs, de Flibuſtiers ou Corſaires, d'Habitans occupés de l'agriculture, & d'Engagés, qui rarement couroient les mers. Cet aſſemblage compoſoit ce qu'on appelloit le Corps des Avanturiers.

En 1638. les Eſpagnols les chaſſerent de la Tortuë pour quelque tems & les harcelerent auſſi dans l'Iſle de S. Domingue. Mais ces Avanturiers parmi leſquels ceux de la Nation Angloiſe avoient prévalu, ſe retablirent bien-tôt dans la premiere de ces Iſles, dont ils ſe rendirent les maîtres abſolus, ſous la conduite d'un nommé Willis. Le Commandeur de Poinci Gouverneur General des Iſles du Vent pour la France, informé de ce qui ſe paſſoit à la Tortuë, donna commiſſion à un Officier nommé le Vaſſeur d'en chaſſer les Anglois; & c'eſt de quoi celui-ci s'acquitta avec tant de ſuccès qu'après l'entiere expulſion de ces nouveaux maîtres, il ſut s'y maintenir contre tous les efforts que firent les Eſpagnols pour y rentrer, & il s'y rendit indépendant ſous le titre de Prince de la Tortuë. Mais étant devenu odieux par ſes cruautez, il fut aſſaſſiné en 1652. & ſes aſſaſſins s'emparerent du Gouvernement, dont ils furent dépoſſedés l'année ſuivante par le Chevalier de Fontenay, qualifié le premier de Gouverneur pour le Roi, de la Tortuë & Côte S. Domingue.

L'imprudence de ce Gouverneur donna occaſion aux Eſpagnols de reconquerir l'Iſle de la Tortuë qu'ils conſerverent quelques années malgré les tentatives du Chevalier de Fontenay pour y rentrer. Dans ce même tems, les Flibuſtiers aiderent aux Anglois à faire la conquête de la Jamaïque ſur les Eſpagnols; & vers la fin de 1659. un Gentilhomme Périgordin nommé du Rauſſet chaſſa ceux-ci de la Tortuë & la remit au pouvoir des François qui depuis ne l'ont plus perduë. Ce dernier fait ſe trouve raconté ſi differemment par divers Memoires, que l'Auteur n'auroit pû le débrouiller parfaitement ſans les lumieres que lui a fournies ſur ce point le dépôt de la Marine.

En 1665. Bertrand d'Ogeron, Gentilhomme Angevin fut nommé Gouverneur de la Tortuë & de la Côte de S. Domingue; & cet évenement pouvant être regardé comme l'époque de l'établiſſement de la Colonie Françoiſe dans la derniere de ces Iſles, l'Auteur donne ici une idée generale de l'état où Saint Domingue ſe trouvoit alors pour les Eſpagnols & pour les François. On y comptoit environ 14000 Eſpagnols & pour le moins autant d'Eſclaves; environ 1200 Négres fugitifs & revoltés. On y voyoit la Ville de San-Domingo fermée de murailles, défenduë par trois Forteresſes, & comprenant dans ſon

enceinte 500 maiſons ; la Ville de Sant-Yago moins conſiderable, habitée par des Marchands & des Orfevres, & qui avoit été pillée par les François peu d'années auparavant ; & pluſieurs petites Bourgades toutes ouvertes & très-pauvres. Quant aux établiſſemens des François qui ne faiſoient que commencer, le meilleur n'étoit pas comparable au moindre de ceux des Eſpagnols. Les premiers n'avoient que 250 perſonnes à la Tortuë, 60 hommes au Port Margot, 80 ou cent dans la grande Terre, & 120 à Léogane. Mais on pouvoit enviſager (dit l'Auteur) cette Colonie Françoiſe comme un arbriſſeau planté dans un bon terroir où il a pris racine ; & la Colonie Eſpagnole comme un arbre ſur le retour, & qui ne prend plus de nourriture.

Le P. de Charlevoix fait connoître enſuite plus particulierement les Avanturiers qui doivent joüer un ſi grand rôlle dans cette Hiſtoire. Il commence par les Boucaniers dont il nous décrit le genre de vie, c'eſt-à-dire leurs Boucans ou habitations, leurs Loix, leur Religion, leurs vêtemens, leurs armes, leurs chaſſes, leur nourriture, leurs maladies, *&c.* Il raconte les divers ſuccès de leurs guerres contre les Eſpagnols de S. Domingue, les meſures que prirent ceux-ci pour les exterminer, ce qui ne s'executa point ſans pluſieurs maſſacres reciproques, & ce qui aboutit enfin à les diſſiper entierement, après que les Eſpagnols, par une chaſſe generale dans l'Iſle, l'eurent preſque totalement dépeuplée de bœufs. Cette revolution fit naître pluſieurs établiſſemens, une partie des Boucaniers qui ne trouvoient plus de quoi ſubſiſter s'étant faits habitans, & les autres s'étant joints aux Flibuſtiers. Ceux-ci occupent à leur tour le P. de Charlevoix, qui nous entretient de leurs Barques, de leur maniere de faire la guerre & de partager le butin, du droit qu'ils s'arrogeoient de perſecuter ſans relâche les Eſpagnols, fondé ſur ce que ceux-ci les empêchoient de chaſſer & de pêcher ſur leurs Côtes. Il nous parle de leur indépendance, de leur irreligion & de leurs premieres expeditions renfermées encore alors dans les bornes de la mer des Antilles, mais qu'ils ne tarderent guére à franchir.

L'Auteur revient au nouveau Gouverneur de S. Domingue, M. d'Ogeron, dont il nous apprend les diverſes avantures & dont il nous peint le caractere par les traits les plus propres à nous en donner une idée avantageuſe. Cet homme [dit-il] aimable, ſimple, plein de probité, de religion, de fermeté, de valeur, trouva le ſecret de ſe faire eſtimer & de ſe faire craindre des Flibuſtiers, de former une Colonie reglée d'une troupe de Scelerats, qui n'étoient preſque plus ni Chrétiens ni Sujets, & paroiſſoient incapables de la moindre ſubordination. On lira avec plaiſir le détail de ſes premiers travaux pour faire fleurir la nouvelle Colonie, & on apprendra avec un étonnement mêlé d'horreur les expeditions de l'Olonnois, l'un des plus braves &

en même le plus cruel de tous les Flibuſtiers, lequel après s'être ſignalé plus d'une fois en l'un & en l'autre genre, périt enfin d'une maniere digne de lui, étant tombé entre les mains des Sauvages des Iſles de *Baron*, qui l'emporterent dans un bois, le rôtirent & le mangerent. Cet évenement termine le VIIe Livre de cette Hiſtoire.

LIVRE VIII. Le ſuivant conduit cette même Hiſtoire pendant 19 ans, depuis 1665. juſques en 1684. On y voit la guerre allumée plus vivement que jamais entre les François & les Eſpagnols de S. Domingue, malgré la paix des Pyrenées; les nouvelles entrepriſes des Flibuſtiers Anglois & François, conduits par des Chefs de reputation, qui pillent Sant-Yago, s'emparent pour la ſeconde fois de Maracaïbo, ſaccagent & ruinent entierement Panama, prennent & pillent Porto-Belo. En 1670. la Colonie ſe revolta contre ſon Gouverneur M. d'Ogeron & contre la Compagnie des Indes Occidentales, ſur l'interdiction du commerce avec les étrangers. On verra dans le Livre même les ſuites de cette revolte qui dura près de deux ans, que l'arrivée de M. de Gabaret envoyé au ſecours de M. d'Ogeron ne put calmer, & qui s'aſſoupit enfin tout-à-coup, ſur le bruit qu'on devoit envoyer inceſſamment aux Iſles une nouvelle Eſcadre de Vaiſſeaux contre les rebelles, ſous la conduite de M. de Villepars. La Cour accorda aux revoltés une amniſtie qui fut publiée en 1672.

L'entrepriſe malheureuſe faite ſur l'Iſle de Curaçao par M. de Baas Gouverneur General des Iſles, accompagné de M. d'Ogeron, eut des ſuites bien triſtes pour la Colonie. Cette entrepriſe fut manquée; & au retour, M. d'Ogeron avec l'élite de ſes Avanturiers fit naufrage, & ſe ſauva comme il put à l'Iſle de Portoric, dont le Gouverneur le retint priſonnier lui & les ſiens. M. d'Ogeron trouva moyen de s'échapper lui quatriéme dans un ſimple Canot, & de regagner la Tortuë. Sur le refus que le Gouverneur de Portoric fit de lui rendre les priſonniers François, M. d'Ogeron ſe mit en mer pour les aller redemander lui-même les armes à la main. Mais ſon expedition échoüa par les vents contraires, & n'aboutit qu'au maſſacre des priſonniers, dont les Officiers que le Gouverneur avoit épargnés pour les reléguer au Perou, furent délivrés dans la traverſée par un Corſaire Anglois qui les remit en liberté. M. d'Ogeron en 1675. étant paſſé en France pour propoſer à la Cour ſon projet ſur la conquête de toute l'Iſle de S. Domingue, y mourut ſur la fin de la même année ou au commencement de la ſuivante.

On nomma en ſa place pour Gouverneur M. de Poüancey ſon neveu, qui n'en joüit que pendant ſix ans, étant mort en 1682. Les évenemens les plus remarquables arrivés ſous ſon Gouvernement furent le tranſport de la Colonie de Samana au Cap François; la priſe

de Tabago par le Comte d'Eſtrées, qui manda M. de Poüancey pour une ſeconde entrepriſe ſur Curaçao, laquelle ne réuſſit point, la Flotte Françoiſe ayant échoüé ſur les Iſles d'Avés ; l'expedition malheureuſe des Flibuſtiers ſur Sant-Yago de Cuba; une autre de ces Avanturiers ſur Maracaïbo, qu'ils prirent pour la troiſiéme fois ; une revolte de Négres au Port-de-Paix, ſuivie d'une mutinerie des habitans du Cap François, appaiſées l'une & l'autre par la fermeté & la bonne conduite du Gouverneur ; l'entrepriſe de Granmont fameux Flibuſtier ſur la Côte de Cumana, dont il recueillit plus de gloire que de butin ; la priſe & le pillage de la Vera-Cruz par les Flibuſtiers François, expedition dont l'Auteur donne ici un détail fort circonſtancié, précedé d'une deſcription de cette importante Place ſituée au fond du Golphe de Mexique, & le Magaſin de tout ce qui ſors de la nouvelle Eſpagne & de tout ce qui s'y porte d'Europe.

M. de Cuſſy remplaça M. de Poüancey dans le Gouvernement de S. Domingue, en 1684. Il s'appliqua d'abord à remettre le bon ordre dans la Colonie, & de concert avec MM. de S. Laurent & Bégon envoyés par la Cour, il travailla à corriger autant qu'il étoit poſſible les abus introduits parmi les Flibuſtiers, & à les rappeller à S. Domingue. On propoſa un établiſſement dans la nouvelle Biſcaye. Mais, en attendant, on érigea dans la Colonie un Conſeil Souverain & pluſieurs Siéges Royaux. Les habitans firent au Roi des propoſitions pour augmenter le commerce de leur Iſle, que la Ferme du Tabac ruinoit. Quant à la culture des Cotonniers ils y renoncerent & y ſubſtituerent la fabrique de l'Indigo beaucoup plus lucrative. Ils planterent auſſi les Cacaoyers, on ne ſait préciſément en quel tems, & ces arbres réuſſirent au-delà de toute eſperance. Mais le plus grand profit des Inſulaires étoit alors celui qu'ils faiſoient ſur les priſes des Flibuſtiers. En ce même tems l'Iſle de la Tortuë, qui ſous M. de Poüancey, étoit déja tombée en décadence, fut entierement abandonnée; & aujourd'hui elle eſt totalement deſerte, après avoir été pour ainſi dire la Métropole de cette Colonie pendant une aſſez longue ſuite d'années.

LIVRE IX. Ce Livre, qui contient l'Hiſtoire de ſept ans, depuis 1684. juſqu'en 1691. preſente d'abord un ſpectacle digne de toute la curioſité des Lecteurs par la ſingularité des évenemens. Ce ſont les excurſions des Flibuſtiers François & Anglois dans la mer du Sud, où partagés en diverſes Troupes, & prenant des routes differentes, ils ſe ſignalerent par des exploits preſque incroyables. Après avoir manqué la riche Flotte du Perou, & en avoir été maltraités, ils prirent & pillerent le Port de Realejo, la Ville de Leon, celle de Chiriquita, le gros Bourg de Pueblo-Viejo & la nouvelle Grenade. Ils battirent les Eſpagnols en deux combats auprès de

Panama

Panama ; & cette double Victoire ne leur coûta qu'un homme tué & 22 blessés. Ils firent ensuite une entreprise sur Guayaquil, une des plus opulentes Villes du Perou, qui fournit de Cacao tout le Pays & la seule où il pleuve. Cette entreprise leur réussit, ils se rendirent maîtres de la Ville, la pillerent, y firent quantité de prisonniers, & un butin si considerable, qu'ils emporterent en or, en perles & en pierreries la valeur de 1500000 livres, ayant négligé tout le reste jusqu'à la vaisselle d'argent & aux pieces de huit, qui montoient à une quantité prodigieuse. Les Flibustiers trouverent la maison du Gouverneur remplie de meubles si précieux, qu'ils avoüerent qu'en Europe la magnificence n'alloit pas plus loin.

Mais rien ne surprenoit davantage les habitans que de voir leurs vainqueurs faits comme les autres hommes & si peu mal-faisans. » Un » d'eux raconte dans sa Relation » (dit notre Auteur) qu'ayant » fait prisonniere une des Demoi» selles Suivantes de la Gouver» nante, & la faisant marcher de» vant lui pour la conduire au lieu » où l'on gardoit tous les prison» niers, cette pauvre fille se tourna » vers lui, & les larmes aux yeux, » le conjura de ne la point manger. » Il lui demanda qui lui avoit dit » que les Flibustiers mangeassent les » hommes ; & elle répondit qu'on » le lui avoit assuré, & qu'on lui » avoit ajoûté de plus, qu'ils étoient » faits comme des Singes. « Toute la Musique de la Ville étoit dans l'Isle de la Puna parmi leurs prisonniers : les concerts ne discontinuoient point ; le son des Luths, des Thuorbes, des Guitarres, des Harpes & des autres Instrumens, que la plûpart n'avoient jamais entendus faisoient retentir l'air, jour & nuit. C'étoit pour nos Héros (dit le P. de Charlevoix) une Isle enchantée, où tout leur courage n'eut pas pû tenir contre les délices qu'ils goûtoient, & contre les charmes des belles Espagnoles, si cela eut duré encore quelques mois : mais il fallut bien-tôt y renoncer.

Ils prirent ensuite la grande Ville de Tecoantepeque accompagnée de huit Fauxbourgs, après quoi ils se disposerent à repasser dans la mer du Nord. Il faut lire dans le Livre même tout ce qu'ils eurent à souffrir dans ce passage, tous les dangers qu'ils essuyerent, soit pour forcer les retranchemens faits par les Espagnols sur des montagnes escarpées, en vûë de leur barrer le chemin ; soit pour naviguer sur la riviere qui, au travers d'une infinité de rochers, de précipices & de plus de cent chûtes d'eau, devoit les porter dans la mer du Nord, sur de petits radeaux appellés *Piperis*, qui ne soûtiennent que deux hommes chacun. Le recit de toutes ces courses des Flibustiers est terminé par celui des avantures de 55 de ces Corsaires, qui firent 2000 lieuës dans un simple Canot, contre le vent, & de celles du Capitaine le Sage, autre Flibustier de distinction.

M. de Cussy comprenoit mieux que personne à quels inconveniens ces courses de Flibustiers étoient sujettes; & il eût fort souhaité, conformément aux intentions de la Cour, de les faire cesser, & d'employer plus utilement pour le service du Roi ces Corsaires de profession. Il voulut empêcher l'entreprise de ceux-ci sur Campêche, mais ce fut en vain qu'il s'y opposa. Ils prirent cette Ville sous la conduite de Granmont (fameux Flibustier, dont on trouvera ici les avantures) la reduisirent en cendres & firent sauter la Forteresse; brûlerent le jour de S. Louis, dans un feu de joye qu'ils firent à l'honneur du Roi, pour 200000 écus de bois de Campeche, qui étoit le meilleur de tout le butin, & partirent pour la Côte de S. Domingue. Par represailles, les Espagnols se rendirent maîtres du petit Goave, d'où ils furent chassés par les habitans. Malgré les attentions du Gouverneur pour le soulagement de la Colonie, une innovation dans la traite des Négres fit murmurer beaucoup d'habitans au Cap François, & les murmures aboutirent à une revolte dans ce Canton-là; mais elle fut bien-tôt reprimée.

Le Gouverneur fit ensuite une entreprise sur Sant-Yago, qu'il prit & brûla, après une action très-vive où les Espagnols furent défaits, & que represente la vignette gravée à la tête de ce Volume. En ce même tems les Anglois s'emparerent de l'Isle de S. Christophle, d'où ils chasserent les François, dont la plûpart se refugierent à S. Domingue, & furent d'un grand secours à cette Colonie. En 1691. les Espagnols étant venus attaquer la Colonie Françoise, M. de Cussy marcha contr'eux avec son Lieutenant de Roi. Mais s'étant engagé au combat en lieu désavantageux, contre son gré, & entraîné par l'avis, contraire qui prévalut, ses Troupes furent battuës & il fut tué avec son Lieutenant. On verra dans le Livre même les suites de cette déroute.

LIVRE X. L'Auteur y raconte ce qui s'est passé à S. Domingue depuis 1691. jusqu'en 1697. sous le Gouvernement de M. Ducasse, Successeur de M. de Cussy. Il nous informe d'abord des avantures de ce nouveau Gouverneur, & nous en donne le caractere. A son arrivée, il trouva la Colonie moins forte de 4000 hommes qu'il ne l'avoit vûë quelques années auparavant; sans fortifications, sans munitions & sans Vaisseaux, les Flibustiers étant presque tous péris, ou entre les mains des Anglois. Ses premiers soins furent d'examiner quelle avoit été la conduite de son prédecesseur, dont on dénigroit la memoire fort injustement, & de la mettre à couvert des ombres mêmes de tout reproche. Peu de tems après un fameux Flibustier François nommé Daviot, fit dans la Jamaïque une expedition qui fut traversée par un horrible tremblement de terre. Si d'un côté cet accident déconcerta fort les desseins du Flibustier, qui y perdit près de 250.

hommes; de l'autre, il cauſa aux Anglois un dommage bien plus conſiderable, ayant fait périr 11000 ames, renverſé preſqu'entierement le Port-Royal, & briſé preſque tous les Vaiſſeaux. En 1694. M. Ducaſſe fit une ſeconde entrepriſe ſur la Jamaïque, avec de grandes forces, y prit la Ville d'Ouatirou, y gagna 3000 Négres, beaucoup d'Indigo & d'autres marchandiſes précieuſes; mais il y acquit peu de gloire, cette expedition n'ayant décidé de rien.

L'année ſuivante, les Anglois, pour ſe vanger de cet affront, ſe joignirent aux Eſpagnols & vinrent attaquer la Colonie Françoiſe de S. Domingue. Ils s'emparerent d'abord du Cap & de ſes batteries, puis marcherent au port de Paix, qu'ils aſſiegerent, & qu'ils prirent par la méſintelligence des aſſiégés. Ceux-ci s'évaderent pendant la nuit, & firent une belle retraite. M. Ducaſſe ne put ſecourir cette Place aſſiégée, étant obligé de reſter toûjours à Leogane, qui étoit le Quartier le plus important de la Colonie, & que les ennemis menaçoient en même tems. La Colonie de Sainte Croix, l'une des petites Antilles tranſportée à S. Domingue, le procès fait aux Sieurs de Graff & de la Boulaye pour s'être mal comportés dans la défenſe du Cap & du Port de Paix, & quelques autres incidens peu conſiderables terminent ce Livre.

LIVRE XI. Celui-ci roule ſur les évenemens arrivés dans l'eſpace de 21 ans, c'eſt-à-dire depuis 1697. juſqu'en 1718. Le plus important de tous & par conſequent le plus digne de la curioſité des Lecteurs, eſt certainement la priſe de Carthagéne par le Baron de Pointis accompagné de M. Ducaſſe, & c'eſt principalement par cette circonſtance que cette grande action intereſſe l'Hiſtoire de S. Domingue. Il y avoit plus de trois ans que M. de Pointis preparoit un armement, dont la deſtination étoit tenuë fort ſecrette; & M. Ducaſſe eut ordre de la Cour d'aſſembler les Troupes de la Colonie au nombre de 1200 hommes pour les joindre à celles de M. de Pointis. M. Ducaſſe ayant ſoupçonné que Carthagéne pouvoit être l'objet de cet armement, ne put diſſimuler au Miniſtre ſes ſentimens ſur cette affaire, & lui marqua qu'il n'en étoit point d'avis; de quoi il alleguoit de fortes raiſons. Le P. de Charlevoix, avant que de s'engager dans le détail de cette entrepriſe, nous en fait connoître plus particulierement les principaux chefs, en nous peignant les caracteres de M. de Pointis, de M. Ducaſſe & de M. de Galifet, qu'on peut voir dans le Livre même.

M. de Pointis étant arrivé à S. Domingue, joignit aux Troupes que portoit ſon Eſcadre celles que lui fournit la Colonie, ce qui faiſoit environ 3000 hommes de débarquement, parmi leſquels ſe trouverent preſque tous les Flibuſtiers de S. Domingue. La premiere entrevûë de MM. de Pointis & Ducaſſe fut le commencement de leur méſintelligence qui dura pen-

dant toute l'expedition. Quelque repugnance qu'eût le Gouverneur de la Colonie à suivre le General en qualité de simple Capitaine de Vaisseau ; il ne laissa pas de déterminer les gens de la Côte à s'embarquer avec lui malgré leurs premiers refus ; & il fit avec le General un reglement & des conditions sous lesquelles ils serviroient, & dont ils avoient lieu d'être contens. M. de Pointis mit à la voile pour le Cap Tiburon ; & toute l'armée étant réunie, on délibera sur le parti qu'il y avoit à prendre. Des trois avis qui furent proposés, sçavoir, de chercher les Galions, de prendre la Vera-Cruz & d'attaquer Carthagéne ; ce dernier prévalut.

L'Auteur après avoir fait connoître l'état de l'Armée Françoise & la disposition des Troupes, donne une description exacte de Carthagéne, & observe, à ce propos, que M. de Pointis avoit été trompé par les plans qu'on lui en avoit communiqués. La Flotte moüilla devant le Fort de Boucachique, & ce fut là que se fit la descente. Ce Fort capitula bien-tôt ; après quoi on se rendit maître de Nôtre-Dame de la Poupe, Monastere fortifié ; puis du Fort de Sainte Croix qui fut abandonné, & de celui de S. Lazare. Ensuite on attaqua Hihimani ou la Ville basse, & on l'emporta d'assaut. La Ville haute qu'on bombardoit aussi par mer & par terre, & contre laquelle on dressa des Batteries de dessus les Bastions de Hihimani, ne put soûtenir long-tems le grand feu des Canons, & le Gouverneur fit battre la Chamade. On dressa les articles de la Capitulation, & M. de Pointis prit possession de Carthagéne. Le butin y fut immense. M. de Pointis, dans sa Relation, ne le fait monter qu'à neuf millions ; mais il ne dit pas que c'étoient neuf millions d'écus. Suivant M. Ducasse, il fut de plus de vingt millions, sans les marchandises précieuses, qui furent détournées avec cinq ou six millions, en or ou en argent. Bien des gens ont même assuré que le butin avoit été de 40 millions de livres.

Quoiqu'il en soit, il faut voir dans le Livre même quelles furent les suites de cette expedition, la conduite que tint M. de Pointis dans le partage du butin, ce qui se passa entre lui & M. Ducasse, au sujet des mauvais traitemens faits aux gens de la Côte, le parti que l'on prit de ne garder ni Carthagéne ni Boucachique, le départ de M. de Pointis qui trompe les Flibustiers, le retour de ceux-ci à Carthagéne qu'ils mettent une seconde fois au pillage, pour se dédommager, & où ils exercent d'horribles cruautez. Nous passons, pour abreger, par dessus les faits posterieurs à cette conquête, jusqu'à l'avenement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, en 1701. & depuis cette époque jusqu'au départ de M. Ducasse nommé Chef d'Escadre en 1703. & auquel succeda au Gouvernement de S. Domingue M. Auger, qui fut remplacé par le Comte de Choiseul en 1710, & celui-ci par

M. de Gabaret, en 1712. Cette année mit fin à la fameuſe Flibuſte de S. Domingue, preſque tous ces Avanturiers s'étant rendus habitans.

LIVRE XII. On trouve dans ce dernier Livre une Hiſtoire très-détaillée des troubles qui agiterent S. Domingue en 1722. & qui faillirent à renverſer cette Colonie. Ils eurent leur ſource dans le mécontentement des habitans contre la Compagnie des Indes, au ſujet du commerce excluſif des Négres, de la diminution des eſpeces, & de l'ordre de ne les plus recevoir qu'au poids. Les femmes leverent les premieres l'étendart de la rebellion, ayant à leur tête une veuve nommée *Madame Sagona*, & marchant en bon ordre comme autant d'Amazones, tambour battant, le Piſtolet à la main & le Sabre au côté. Elles allerent en cet équipage inſulter la Maiſon de la Compagnie, & en ayant rompu les portes & les fenêtres à coup de pierre, elles jetterent dans la ruë tout ce qui s'y trouva, juſqu'aux papiers & aux Regiſtres. Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur & particulariſer avec lui toutes les circonſtances d'une affaire, qui eut des ſuites aſſez ſerieuſes, & qui ne put être terminée que par l'arrivée du Comte de Champmêlin & du Chevalier de la Rochallard, envoyés par le Roi pour retablir la tranquillité dans cette Iſle; ce qu'ils executerent ſans effuſion de ſang, & en ſe confirmant dans l'idée qu'ils avoient déja de l'attachement inviolable des peuples de S. Domingue pour leur Souverain.

Le P. de Charlevoix termine ce dernier Livre par une deſcription très-exacte de la Colonie Eſpagnole dans cette Iſle, & de la Colonie Françoiſe, en 1724. Par rapport à la premiere il nous informe de la pauvreté des Eſpagnols, de leur mépris pour l'or ſur lequel ils marchent, de leur pareſſe, de leur ſobrieté, de leur ignorance, de leur fierté, de leur Religion, de leurs vertus & ſur tout de leur hoſpitalité. On y comptoit en 1717. 18401 ames, parmi leſquelles il pouvoit y avoir 3705 hommes capables de porter les armes. Quant à la Colonie Françoiſe elle avoit en 1726. 30000 perſonnes libres, parmi leſquelles on en pouvoit armer 10000 & 100000 Eſclaves tant noirs que Mulates, dont on pouvoit enrôler 20000 Négres ſans faire tort aux Manufactures. L'Auteur nous parle de la miſére apparente de ceux-ci & de leur vrai bonheur malgré cette miſére, des qualitez de leur eſprit, de leur défaut de memoire, de leurs vertus & de leurs vices, de la maniere dont on doit les traiter, de leur Religion, de leurs mariages & de pluſieurs autres particularitez, ſur leſquelles nous renvoyons au Livre même.

Nous ne devons pas oublier d'avertir que cette Hiſtoire, imprimée en beaux caracteres & ſur de bon papier, eſt de plus illuſtrée par pluſieurs Cartes Géographiques ou Topographiques & par divers plans de Villes, ce qui ſert infiniment à

l'intelligence parfaite de la narration. Les principales de ces Cartes ont été dreſſées & deſſinées avec beaucoup de ſoin & d'exactitude, par M. d'Anville, Geographe ordinaire du Roi. Celle qui paroît à la tête du premier Volume, mérite ſur tout l'attention des connoiſſeurs par ſa nouveauté, & par le travail qu'elle a dû coûter à l'Auteur. En effet, il l'a dreſſée (dit-il) ſur un grand nombre de Cartes particulieres, ſur les inſtructions des Navigateurs & des Voyageurs; ſur les recits des Hiſtoriens Eſpagnols, qui fourniſſent des détails qu'on n'a point fait entrer juſqu'ici dans les Cartes; & il a reduit le tout ſous la projection la plus favorable, conformément aux déterminations Aſtronomiques de longitude faites à la Martinique, à S. Domingue, à la Jamaïque, à Carthagéne, & à la Louiſiane.

ABREGE' DE LA VIE DU CELEBRE PIERRE DANES, Ambaſſadeur du Roi François I. au Concile de Trente, Evêque de Lavaur, Précepteur & Confeſſeur de François II. mort le 23. Avril 1577. *avec deux Mémoires ſur les principales actions de Jacques Danes, parent du premier, Evêque de Toulon, Maître de l'Oratoire du Roi, Conſeiller d'Etat ordinaire, &c. décedé à Paris en odeur de ſainteté le 5. Juin* 1663. *On a joint un Recueil contenant deux Parties. Dans la premiere, on rapporte les Textes de tous les Ecrivains qui ont parlé de l'Evêque de Lavaur, où l'on n'a point omis l'Oraiſon Funebre de ce Prélat, prononcée par Genebrard à S. Germain des Prez le 27. Avril* 1577. *ni la Diſſertation qui fut faite en* 1702. *pour prouver que l'Evêque de Lavaur eſt Auteur du Livre* de Ritibus Eccleſiæ Catholicæ, *imprimé pluſieurs fois ſous le nom du Préſident Durant. La ſeconde Partie du Recueil contient les Opuſcules de P. Danes qui n'ont point été imprimés, ou qui l'ayant été ſont devenus rares.* A Paris, chez Quillau, ruë Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation. 1731. *in*-4°. pp. 184.

RIEN n'eſt plus intereſſant dans la Republique des Lettres que l'Hiſtoire des Grands Hommes qui s'y ſont diſtingués, que les témoignages qu'en ont rendu les Sçavans qui ont été leurs contemporains, ou qui ont vécu depuis, & qu'un Recueil d'Opuſcules, qui, ſi l'on n'avoit le ſoin de les réunir, pourroient ſe perdre dans la ſuite des tems. C'eſt ce qui a été executé dans ce Volume à l'égard du celebre P. Danes, comme on l'a d'abord reconnu par le titre qu'on vient de tranſcrire. L'Auteur qui eſt parent de l'illuſtre Evêque de Lavaur, a trouvé dans les papiers de ſa famille de quoi éclaircir pluſieurs faits importans.

Voici un précis de l'abregé de la Vie de Pierre Danes. Il naquit à Paris en 1497. d'une famille ancienne, & que les Auteurs contemporains appellent illuſtre. Il fut mis

très-jeune au College de Navarre, où il apprit les Langues Latine, Gréque & Hébraïque. Il joignit dans la suite à l'étude des Langues celle de la Philosophie, des Mathematiques, de la Medecine & de la Théologie. Cette érudition presque universelle, le fit préferer par les Sçavans qui vivoient de son tems, même au fameux Budé qui étoit si habile dans la Langue Gréque, mais qui ne sçavoit point d'Hébreu.

En 1530. le Roi François I. nomma Pierre Danes pour premier Professeur de la Langue Gréque au College Royal que ce Prince venoit de fonder. L'Auteur remarque que dans ce tems-là les personnes de la premiere distinction se faisoient un plaisir d'enseigner publiquement, & que Danes avoit eu lui-même pour Maître Lascaris Prince du Sang Imperial des Grecs. Ce fut dans ce tems que Danes enseignoit au College Royal, qu'il donna au public une nouvelle Edition de Pline l'ancien. Il la fit paroître sous le nom de *Bellocirius*, c'est-à-dire, Belletiere qui étoit son Domestique.

Il obtint en 1535. la permission de quitter l'exercice de la Chaire du College Royal pour aller joindre en Italie George de Selve Evêque de Lavaur, qui étoit alors Ambassadeur à Venise. George de Selve étoit intime ami de Danes qui lui avoit appris la Langue Gréque. De maniere que de Selve ayant fait imprimer chez Vascosan sa traduction des Oeuvres de Plutarque, dit dans sa Préface que le principal honneur de ce travail doit être rapporté à Pierre Danes. Ce dernier étant en Italie envoya à Vascosan le dixiéme Livre de l'Histoire de France, publié sous le nom de Paul Emille; mais que notre Auteur croit être l'Ouvrage de Danes, qui affectoit par modestie de publier ses Ouvrages sous des noms empruntés. Le Recueil d'Ouvrages détachés d'anciens Commentateurs d'Aristote, dans lequel sont compris les Questions d'Alexandre d'Aphradisée sur le Ciel imprimé à Venise en 1536. sont dédiées à Danes, au soin duquel l'Imprimeur déclare que le public est redevable de l'exactitude de cette Edition. Danés avoit formé la resolution de faire imprimer pendant ce premier séjour en Italie les Ecrits de plusieurs autres Commentateurs d'Aristote, & ses propres Ouvrages sur la Philosophie Péripatéticienne, mais ce dessein ne fut point executé. Il publia néanmoins pendant ce tems-là deux Ecrits d'un autre genre. Le premier est une Apologie de François I. pour répondre aux invectives que Charles V. fit contre le Roi de France en plein Consistoire. Le second est un petit Traité des devoirs de l'Ambassadeur qu'il composa, à ce que croit notre Auteur en faveur de George de Selve son ami.

Etant de retour en France, il fut choisi pour être un des Juges de Ramus, qui avoit eu la hardiesse de faire peu de cas de la Philosophie d'Aristote & de combattre les

principes de ce Philoſophe. L'avis de Danes & de deux autres des Juges fut que Ramus avoit été téméraire, arrogant & impudent d'avoir reprouvé la maniere d'enſeigner la Logique reçûe par toutes les Nations, d'avoir critiqué Ariſtote & d'avoir avancé pluſieurs choſes étranges & fauſſes dans ſes *Animadverſions* & dans ſes Inſtitutions Dialectiques.

Juſqu'ici Danes n'avoit paru que comme Sçavant. En 1545. François premier l'envoya au Concile de Trente en qualité d'Ambaſſadeur avec Claude d'Urfé & Jean Deſligneris. Il y fit au nom de la nation une belle Harangue Latine qui lui fit donner de grands éloges par le Préſident du Concile. Henri II. le donna pour Precepteur au Dauphin qui regna depuis ſous le nom de François II. il fut auſſi Confeſſeur de ſon Eleve, & nommé en 1557. à l'Evêché de Lavaur. Les Proteſtans s'étoient flattés que Danes ne leur ſeroit pas extrêmement contraire, mais étant Evêque il ſoûtint la Religion avec tant de zéle, que quelques-uns d'eux le traiterent de perſecuteur. Cependant ayant eu le malheur de tomber entre les mains des Huguenots, il leur déclara hardiment qu'il étoit Prêtre & un de ceux à qui il appartient de créer des Prêtres, il reſta quelque tems leur priſonnier, mais il n'en fut pas maltraité. Sous Charles IX. Pierre Danes alla au Concile de Trente, c'étoit le ſeul Evêque de France qui y étoit au mois de Juin 1562. il s'y diſtingua par ſa ſcience, par ſa conduite & par la vivacité de ſon eſprit. On admira ſur tout ſa réponſe à un Evêque d'Italie qui ayant entendu les plaintes que faiſoit Nicolas Pſaume contre les abus de la datterie & de la Chancellerie, avoit répondu en colere *Gallus cantat. Utinam*, repliqua Danes, *ad hujus Galli cantum excitaretur Petrus & fleret amarè.*

Danes étant revenu dans ſon Dioceſe s'appliqua uniquement aux devoirs de ſon Etat : notre Auteur le loüe ſur tout de ſon déſintereſſement, de ſon amour pour les pauvres & de ſon affection pour les Jeſuites dont il fut un des plus zelés défenſeurs. Se voyant avancé en âge & infirme, il demanda pour ſucceſſeur Gilbert Genebrard ſon Diſciple, le Roi Henri III. lui accorda cette grace, mais aucun Secretaire d'Etat ne voulut ſigner le Brevet pour Genebrard. Danes preſenta ſa Requête aux Etats de Blois pour les engager à appuyer ſa demande auprès du Roi. Le Clergé & la Nobleſſe lui furent favorables, mais le Tiers-Etat refuſa de ſe joindre aux deux autres, ſous le prétexte qu'une pareille démarche ſeroit contraire au retabliſſement des élections qu'on demandoit alors ; mais la veritable raiſon, ſuivant notre Auteur, parce que les Gens de Robe favoriſoient Pibrac qui eut en effet cet Evêché après Danes.

Ce fut la derniere action éclatante de Pierre Danes ; étant accablé de maladies, il ſe retira à ſaint Germain des Prez, où il mourut le 23. Avril 1577. il fut enterré dans l'Egliſe

l'Eglise de cette Abbaye. Genebrard fit son Oraison Funébre, & une Epitaphe qu'on rapporte ici & qui mérite l'attention des Lecteurs.

Après l'abregé de la Vie de Pierre Danes, on voit dans ce Volume deux Memoires sur la Vie de Jacques Danes qui étoit proche parent du précedent. Nous rapporterons quelques traits du premier Memoire. Jacques Danes qui est né a Paris en 1601. étoit fils de Jacques Danes qui avoit été Conseiller au Parlement, Président en la Chambre des Comptes, Prevôt des Marchands & Conseiller d'Etat. Notre Jacques Danes fut aussi Président de la Chambre des Comptes & Intendant de Languedoc. La mort de Magdelaine de Thou sa femme & celle d'Henri son fils qui se noya à l'âge de 16. ans, lui firent prendre le parti d'entrer dans le Clergé. Il fut d'abord Maître de la Chapelle du Roi, Conseiller d'Etat ordinaire, puis Evêque de Toulon. Il se distingua dans les assemblées du Clergé & sur tout dans celle de Mante tenu en 1641. d'où il fut chassé avec les Archevêques de Sens & de Toulouse & trois autres Prélats, pour n'avoir point voulu consentir à une imposition de deniers qui leur avoit paru exhorbitante. Cependant l'Evêque de Toulon arrivant à Lyon, fut reçû avec de grandes marques d'estime par le Cardinal Archevêque de Lyon, frere du Cardinal de Richelieu. Il fut admis aux déliberations de l'assemblée de 1645. quoiqu'il ne fût pas du nombre des Députez, & le Cardinal Mazarin lui fit un compliment au nom de toute l'assemblée. Ce fut un des Evêques des plus zélés pour la condamnation des cinq Propositions & des Partisans de Jansenius. Quoiqu'il eût été ami intime de M. de Gondrin Archevêque de Sens; *il ne l'écouta plus*, dit l'Auteur du Memoire, *lorsqu'il le vit engagé dans un parti dangereux, dont il prévoyoit que les suites seroient funestes à la tranquillité de l'Eglise.* En 1656. il donna sa démission de l'Evêché de Toulon, & de la Charge de Maître de l'Oratoire du Roi, pour vivre dans la retraite. Il quitta son Equipage & toutes les marques de ses dignitez. Il redoubla ses austeritez, jeûnant presque tous les jours, ne mangeant que les légumes les plus insipides, presque sans aucun apprêt, ne bûvant que de l'eau, couchant sur la dure, ne prenant que deux ou trois heures par jour pour son repos, employant le reste du tems à la priere, à la méditation, à des lectures édifiantes, & au service des pauvres. Il mourut le 5. Juin 1662. âgé de 62. ans, & il fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise de Sainte Genevieve des Ardens. *Ubi non defuerunt ut audio*, dit le P. de Sainte Marthe dans le premier Volume du GALLIA CHRISTIANA, *miracula quæ ejus sanctitatis opinionem confirmant.*

Le second Memoire qui a été envoyé à l'Auteur par M. l'Evêque de Toulon, contient un détail de plusieurs actions qui prouvent la pieté de Jacques Danes dans l'Epis-

copat, & des Fondations pieuſes qu'il fit dans ſon Diocéſe. Ces Fondations jointes à celles qu'il fit depuis à Paris, font connoître que l'Auteur du *Gallia Chriſtiana* n'a point exageré, en avançant que Jacques Danes avoit employé plus de cent mille écus en œuvres de pieté.

Ceux qui voudront voir les Eloges qu'ont fait de Pierre Danes les plus ſçavans Hommes de ſon tems & ceux du ſiécle ſuivant, comme Eraſme, Turnebe, de Thou, les Poëtes Ronſard, du Bellay, Bourbon, Paradin, Paul-Jove, Hotman, *&c.* auront recours à la premiere Partie du Recueil imprimé après la Vie de Pierre Danes. Ce n'eſt point un chef-d'œuvre d'éloquence, mais elle fait connoître l'idée qu'on avoit alors du mérite de ce ſçavant Prélat, de même que les Epitaphes en Hebreu, en Grec & en Latin qui ſuivent cette Oraiſon Funébre.

La Diſſertation ſur l'Auteur du Livre *de Ritibus Eccleſiæ* pour prouver que Pierre Danes étoit le principal Auteur de cet Ouvrage, & que le Préſident Duranti qui l'a publié ſous ſon nom, n'a fait que le mettre en ordre & y ajoûter quelques endroits, a été publiée en 1702. d'autres Ecrivains ont ſuivi depuis le ſentiment propoſé dans cette Diſſertation. Ce que l'Auteur de l'abregé de la Vie de Pierre Danes a trouvé de plus fort pour attribuer cet Ouvrage à l'Evêque de Lavaur ſon parent, c'eſt que Jean Bertier ancien Evêque de Rieux, qui étoit contemporain de Pierre Danes, a certifié à Pierre Bertier, Evêque de Montauban ſon neveu, que Danes avoit fait le plus fort du Livre qui a paru ſous le nom de Duranti. Il ajoûte qu'il ſçait par des titres de familles que les Mſſ. de Danes furent vendus à Toulouze, & que le Préſident Duranti en acheta la plus grande partie.

Dans la ſeconde Partie du Recueil qui contient les Opuſcules de Danes, on voit d'abord une Epigramme Latine de Pierre Danes, qui contient un Eloge d'un Ouvrage de Mennuel ſur la Grammaire, une Lettre à Nicolas Paſqualigo Venitien, la Préface de l'Edition de Pline ſous le nom de Bellocirius; une Lettre à Jacques Collin pour obtenir la permiſſion du Roi afin de voyager en Italie, & qui a été inſerée comme une excellente Piece dans le Recueil intitulé *Epiſtolæ Selectæ*, imprimé à Paris en 1556. L'Apologie de François I. contre Charles V. » eſt fort Latine, bien » tournée, ſolide & ſçavante. Elle » eſt une preuve que Danes n'étoit » point ſi fort adonné à la connoiſ- » ſance de l'Antiquité, qu'il ignorât » les affaires de ſon tems, comme » cela eſt ordinaire aux ſçavans An- » tiquaires.

François I. avoit été ſi content, non ſeulement de la pureté du langage, mais encore de la ſolidité de la Harangue de Pierre Danes au Concile de Trente, qu'il voulut qu'elle fût imprimée. L'Auteur y prouve que les Rois de France ſont ceux de tous les Souverains qui ont été les

plus attachés à la Foi Catholique, & qu'il n'y en a point qui ayent rendu de plus grands services à l'Eglise & au S. Siége.

L'Ecrit qui a pour titre *De Substantiâ & modis ejus* ne paroît être qu'un fragment d'un plus grand Ouvrage, l'Auteur y raisonne suivant les principes de la Philosophie Péripatéticienne, aussi celui à qui le Public est redevable de ce Recueil, a-t-il déliberé s'il le feroit imprimer. Il se plaint assez amerement du malheur de notre siécle, dont les Philosophes ont abandonné Aristote pour embrasser, dit-il, le Systême d'Epicure renouvellé & reformé par Descartes. Il compare à ce sujet le Systême d'Aristote, sur le cours des planetes, avec celui de Descartes; il soûtient que le Systême d'Aristote est beaucoup plus sensé, plus net & plus simple que celui de Descartes; & il prétend que cet exemple suffit pour montrer avec combien peu de raison certains particuliers sont si fort prévenus contre les Peripatéticiens. Il lui paroît honteux que dans une Science aussi necessaire à la vie que l'est la Philosophie on change de Systême comme on change de mode en habit.

L'Instruction pour un Ambassadeur a trois objets principaux. Le premier, ce que l'Ambassadeur doit faire quand il a reçû ses instructions. Le second, comment il se doit conduire à la Cour du Prince vers lequel il est envoyé. Le troisiéme, comment il doit rendre compte à son Souverain de ses négociations. Ce discours contient plusieurs reflexions qui pour être devenuës communes par le grand nombre d'Ouvrages qui ont été depuis publiés sur cette matiere, n'en sont pas moins utiles. Cette Instruction est en François, & ceux qui prendront la peine de la lire reconnoîtront aisément que si Pierre Danes a passé avec raison pour un des Ecrivains de son tems dont la Latinité, étoit la plus pure & la plus exacte, il étoit aussi un de ceux du même tems qui écrivoit le mieux en François.

TRAITE' DE LA REVOCATION DES DONATIONS PAR la naissance ou survenance des enfans. Par M. A***D***L*** R***, *Avocat au Parlement de Provence.* A Paris, au Palais, chez Nicolas Gosselin, dans la Grand'Salle, à l'Envie. 1738. *in-fol.* pp. 57.

PLUSIEURS Jurisconsultes François avoient déja donné au public des Traitez de la Revocation des Donations par la survenance des enfans, ceux de Tiraqueau, & de Papon publiés sous le titre de Commentaires sur la Loi *Si unquam*, au Code *de Revoc. Donationib.* ont été estimés dans le tems qu'ils ont paru. Dumoulin a traité cette matiere avec étenduë, & Ricard dans son Traité des Donations a examiné avec exactitude plusieurs questions ausquelles cette maniere de revo-

quer les Donations peut donner lieu. Cependant notre Auteur a cru qu'il pourroit encore traiter la même matiere utilement pour le public. » J'ai pris ſoin, dit-il, de faire entrer dans ce Traité, non ſeulement toutes les queſtions qui ont » déja été examinées & décidées » par nos Auteurs François & par » nos Arrêtiſtes, mais d'autres encore qu'ils n'ont point touchées » dans leurs Traitez & Commentaires ; « il a auſſi cru qu'il devoit décider les queſtions qui regardent la vie & la légitimité des enfans, parce qu'il n'y a que des enfans vivans & légitimes qui puiſſent donner lieu à leurs peres de revoquer les donations qui avoient été faites avant leur naiſſance.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en quarante-quatre Chapitres, & chaque Chapitre contient la déciſion d'une queſtion principale propoſée dans le titre, & ſouvent de quelques queſtions incidentes ; nous allons rapporter un précis de deux de ces Chapitres.

L'Auteur examine dans le troiſiéme ſi la légitimation des enfans par le mariage ſubſequent peut faire revoquer la donation par le benefice de la Loi *Si unquam*.

C'eſt une regle conſtante que les enfans illégitimes ne peuvent faire revoquer les donations faites par leur pere, ſoit avant la naiſſance des enfans, ſoit après qu'ils ſont venus au monde ; mais quand les enfans ſont légitimés par le mariage ſubſequent ils jouiſſent des mêmes privileges, que ceux qui ſont nés légitimes, c'eſt ce qui eſt établi d'une maniere invincible par Tiraqueau ſur la Loi *Si unquam* : & notre Auteur fait voir que ſon ſentiment a été ſuivi par tous les Parlemens du Royaume dont il cite des Arrêts rapportés par le Préſident Boyer, par Papon, par la Roche-Flavin, par Loüet & Brodeau & par Ricard dans ſon Traité des Donations.

On ne peut propoſer contre ces enfans qu'ils étoient nés au tems de la donation, & que le Donateur a pû les avoir en vûë lorſqu'il a fait la donation, car ſi ces enfans étoient nés lorſque la donation a été faite, ils n'étoient point alors légitimes, & ce n'eſt que leur légitimation qui peut ſervir de motif à la revocation. Si le Donateur qui avoit des enfans bâtards lorſqu'il a fait la donation avoit prévû qu'il auroit des enfans légitimes, ſans doute qu'il n'auroit pas fait cette donation, ou s'il l'avoit faite avec la reſolution de ne la point revoquer, on ne devroit avoir aucun égard à ſon intention, attendu qu'il n'avoit point encore ſenti l'effet de l'affection paternelle pour un enfant légitime.

L'Auteur examine enſuite s'il faut faire mention dans l'acte de celebration du mariage des enfans naturels qu'on veut légitimer. Dece & Dumoulin ont crû cette formalité neceſſaire, mais Brodeau dont l'avis eſt ſuivi à preſent n'eſtime pas que le défaut de cette formalité puiſſe faire préjudice à l'état de l'enfant, pourvû qu'il ſoit juſtifié, que l'enfant eſt né dans le concu-

binage de ceux qui ont été depuis mariés.

Il y a plusieurs autres questions qui concernent la légitimation par le mariage subsequent, & qui ne sont pas moins importantes que la précedente, dont l'Auteur n'a pas jugé à propos de parler.

Le Chapitre onziéme nous fournira un second exemple : il s'y agit de sçavoir si la donation faite par le contrat de mariage du Donateur peut être revoquée par la naissance des enfans légitimes de ce Donateur. Dumoulin a soûtenu l'affirmative dans son Traité des Donations faites en contrat de mariage, mais notre Auteur soûtient qu'on ne peut embrasser l'opinion de Dumoulin sans blesser les plus purs principes du Droit Civil. La raison qu'il en rend est que le Donateur a fait par son contrat de mariage une donation universelle, ou de la plus grande partie de ses biens, dans la *pensée prochaine* d'avoir des enfans, & par consequent que le Donateur ne peut plus se servir du privilege que lui accorde la Loi sur le fondement que le Donateur ne croyoit point avoir d'enfans dans le tems qu'il a fait la donation. Le Donateur qui dans son contrat de mariage fait une donation à un étranger est censé non seulement avoir pensé à ses enfans à naître du même mariage, mais encore leur avoir voulu preferer son Donataire. Papon, le Président Boyer & Ricard se sont déclarés sur cette question contre Dumoulin, & notre Auteur cite plusieurs Arrests qu'il prétend avoir jugé disertement la question en faveur des Donataires, il regarde même comme un *aveuglement* de la part de Dumoulin d'avoir cru ces sortes de donations revocables par la survenance d'enfans: cependant quelqu'un que nous croyons être l'examinateur de l'Ouvrage a mis une Note au bas de ce Chapitre, où il dit que le sentiment de Dumoulin a ses partisans, & que le Donateur a crû qu'il pourroit arriver qu'il ne surviendroit point d'enfans du mariage qu'il alloit contracter, & qu'il a voulu en ce cas seulement disposer entre-vifs au profit de son Donataire.

Il faut observer, en finissant, que cet Ouvrage a été composé longtems avant l'Ordonnance du mois de Fevrier 1731. faite pour fixer la Jurisprudence sur la nature, la forme, les charges & les conditions des donations; c'est pourquoi il y a quelques articles de ce Traité dont les Lecteurs doivent prendre soin de rectifier les décisions sur les dispositions de l'Ordonnance : par exemple, au Chapitre 40. l'Auteur décide que la restitution des fruits, en cas de revocation de donation par survenance d'enfans, n'est dûë par le Donataire que du jour que le Donateur aura formé la demande en Justice; cependant l'article 41. de l'Ordonnance porte que le Donataire sera tenu de restituer les fruits du jour que la naissance de l'enfant où sa légitimation par mariage subsequent lui aura été notifiée par exploit ou autre acte en bonne forme; & ce quand même la de-

mande, pour rentrer dans les biens donnés, n'auroit été formée que posterieurement à la notification.

Ce Traité a été imprimé dans la même forme que celui des Donations de Ricard, pour que ces deux Ouvrages puissent être reliés ensemble.

TRAITE' HISTORIQUE ET MORAL DE L'ABSTINENCE de la viande, & des revolutions qu'elle a eue depuis le commencement du monde jusqu'à present, tant parmi les Hébreux que parmi les Payens, les Chrétiens & les Religieux anciens & modernes, divisé en quatre Parties. Par le R. P. D. Gregoire Berthelet, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & S. Hydulphe.* A Roüen, chez la Veuve Hérault. 1731. *in*-4°. pp. 521. & se trouve à Paris, chez Lottin, ruë S. Jacques, à la Vérité.

NOus avons parlé dans le Journal de Fevrier dernier de la premiere & seconde Partie de cet Ouvrage, la troisiéme roule sur la maniere dont les anciens Moines observoient l'abstinence & sur differentes questions qui ont rapport à ce sujet. L'Auteur se fonde à son ordinaire sur des faits & sur des autoritez. Dans un champ si vaste, nous allons continuer à recueillir ce qui nous a paru de plus propre à donner quelque idée du dessein de l'Auteur.

Il commence d'abord par traiter la fameuse question, si S. Benoît a permis à ses Moines de manger de la viande. Il est certain qu'il ne la défend pas en termes formels. Voici ses paroles, *que tous s'abstiennent de manger de la chair des bêtes à quatre pieds, excepté les malades & les infirmes.* D'où quelques-uns ont prétendu que non seulement les malades pouvoient en user, ce qui est le sentiment le plus suivi; mais qu'elle étoit même permise aux Moines en parfaite santé. Et cette opinion vient d'être renouvellée par un Religieux de S. Blaise.

D. Berthelet avoüe que les Peres Grecs & Latins mettoient une grande difference entre les oiseaux & les animaux à quatre pieds: persuadés sur l'autorité d'un passage de l'Ecriture *mal entendu*, que les oiseaux avoient été tirés de l'eau, ils prétendoient qu'ils participoient à la nature des poissons. Il paroît même que dans l'Eglise Grecque & Latine jusqu'au sixiéme & septiéme siécle, les Religieux & les Laïques en mangeoient quelquefois dans les jours d'abstinence, & que ceux qui s'en privoient, le faisoient plûtôt par principe de mortification, que dans la pensée que la volaille fut veritablement chair. Mais après tout, poursuit notre Auteur, comme dans le tems où S. Benoît composa sa Regle, les Moines, soit d'Orient, soit d'Occident n'en mangeoient que très-rarement, est-il possible de croire que ce Saint eût permis à ses Moines d'en faire un usage ordinaire & d'en manger

toutes les fois que l'occaſion s'en preſenteroit ?

Cependant voyant bien qu'il n'eſt pas aiſé de rien dire de précis ſur cette queſtion, il tranche la difficulté en ſoutenant qu'il eſt inutile aujourd'hui de l'agiter. L'Egliſe a compris la volaille parmi les alimens dont il n'eſt pas permis d'uſer dans les jours d'abſtinence ; ainſi les Moines qui ſe ſont engagés par leurs Conſtitutions particulieres à obſerver l'abſtinence perpétuelle ſur le même pied, que l'Egliſe y oblige les Seculiers dans le Carême & les autres jours de jeûnes, ne peuvent plus ſe croire en droit de manger de la volaille.

Reſte à ſçavoir ce que l'on doit penſer des Macreuſes, Poules d'eau & ſemblables Oiſeaux Aquatiques, des Biévres, Loutres, Rats d'eau, *&c.* ſur leſquels l'Egliſe ne s'eſt point encore expliquée, & dont pluſieurs Religieux *abſtinens* ne ſe font aucun ſcrupule de manger, parce qu'ils les regardent comme poiſſons. D. Berthelet, après avoir obſervé que cette ſuppoſition donne lieu à une infinité d'abus, s'attache à prouver que pour la plûpart ils ſont mal fondés dans cette opinion, & que du moins pour la perfection de l'abſtinence, il convient de s'en priver.

De-là notre Auteur paſſe rapidement à l'examen des aſſaiſonnemens dont uſoient les anciens Moines Orientaux. Les premiers Solitaires d'Egypte ne vivoient que de pain & d'eau. La plûpart cependant y joignoient du ſel, apparemment pour donner plus de goût à leur pain. Quelques-uns faiſoient confire leurs légumes au ſel & au vinaigre ; d'autres ſe ſervoient d'huile, ce qui toutefois étoit regardé comme une délicateſſe. Outre le ſel & l'huile ; les Moines avoient encore un aſſaiſonnement connu en Grec ſous le nom de Τάριχος, mot qu'on peut rendre par celui de *Saumure*. C'étoit une eſpece de gelée compoſée du ſuc de certains poiſſons, cuits dans du ſel & des herbes aromatiques. La plus ordinaire ſe vendoit à vil prix, & les gens de campagne en mangeoient ſur leur pain. Cependant elle ne fut d'abord permiſe en Orient qu'aux Moines infirmes ; dans la ſuite l'uſage en fut plus commun, & ſubſiſtoit encore au huitiéme ſiécle.

Les Moines Latins n'étoient pas ſi ſcrupuleux ſur l'aſſaiſonnement de leurs mets. Dans le tems de S. Benoît on mangeoit de l'huile au Mont-Caſſin, & cet uſage dura juſqu'au neuviéme ſiécle. Ce fut pour lors que pour *de bonnes & valables raiſons* qu'on peut voir dans l'Ouvrage même, le Concile d'Aix-la-Chapelle ordonna que les alimens des Moines ſeroient dans la ſuite aſſaiſonnés avec de la graiſſe, excepté tous les Vendredis de l'année, les huit jours qui précedoient la Nativité, & depuis la Quinquagéſime juſqu'à Pâques. Quoique ce Reglement fut confirmé par le Pape, & ſuivi par les Communautez Regulieres, il s'en trouva cependant qui ne crurent pas devoir s'y conformer, & qui ne laiſſerent pas

de regarder l'uſage de la graiſſe comme un abus intolerable.

Malgré cela l'ordre de Cluny qui s'étoit propoſé de retablir la Regle de S. Benoît dans toute ſa pureté, alla plus loin que le Concile d'Aix, & permit à ſes Religieux de ſe ſervir de graiſſe les Vendredis mêmes, & pendant l'Avent. Cet uſage n'y fut aboli que ſous Pierre le Venerable, & il y a beaucoup d'apparence que dans la plûpart des autres Congregations il ſubſiſta juſqu'au tems des nouvelles reformes qui parurent dans le 15e ſiécle.

Quoique les anciens Religieux ne mangeaſſent que rarement des œufs, on ne voit pas qu'ils leur fuſſent défendus. Il faut dire la même choſe du lait & du beurre. Mais ils ſe faiſoient quelque ſcrupule de manger du fromage, peut-être à cauſe qu'il échauffe. Par cette même raiſon ils s'abſtenoient d'épiceries, & S. Bernard en condamne abſolument l'uſage.

A l'égard de la viande on a vû plus haut que les Moines d'Orient pouvoient en manger dans leurs maladies; mais c'étoit toûjours ſelon eux une grande imperfection que d'uſer de cette condeſcendance. Ils y ont même entierement renoncé dans la ſuite & depuis l'onziéme ſiécle on remarque qu'ils traitent de prévarication criminelle la poſſeſſion où les Moines Latins ſont de faire gras dans leurs maladies; & pour quelque raiſon que ce ſoit, les Religieux Grecs ne rompent jamais l'abſtinence dans leurs Monaſteres; & dans le monde les Seculiers l'obſervent avec la même rigueur aux jours où elle eſt preſcrite par leur Egliſe.

Les premiers Moines d'Occident n'étoient pas moins reſervés que les Grecs ſur l'uſage de la viande dans leurs maladies. D. Berthelet montre par une infinité d'exemples que les plus parfaits d'entr'eux ſe refuſoient ce ſoulagement. A l'exception de la Regle de S. Benoît, toutes celles des ſixiéme, ſeptiéme & huitiéme ſiécle ne leur permettent que la volaille, & ceux qui uſoient de cette permiſſion étoient pour ainſi dire regardés comme des excommuniés. L'entrée du Chœur leur étoit défenduë; ils ne pouvoient ni communier ni dire la Meſſe qu'ils n'euſſent été relevés de cette eſpece d'irrégularité, & on leur en donnoit l'abſolution en plein Chapitre. D'où il ſuit, ſelon notre Auteur, que les particuliers doivent être très-ſcrupuleux à demander la permiſſion de manger gras, & les Superieurs très-circonſpects à l'accorder; mais on peut voir ſur tout dans la Préface, que cette maniere de penſer n'eſt pas fort commune dans les Cloîtres.

Non ſeulement dans les Monaſteres on n'accordoit point autrefois l'uſage de la viande ſans de très-grandes raiſons; mais les enfans mêmes qu'on y élevoit & que leurs parens y offroient ſouvent avant qu'ils euſſent atteint l'âge de 7. ans, les Domeſtiques & les Ouvriers qui y travailloient, les hôtes qu'on y recevoit gardoient la même abſtinence que les Moines. Mais depuis que

les

les biens des Monaſteres furent partagés entre les Moines & les Abbez, ceux-ci prirent le parti de ſe loger dans le quartier deſtiné pour les Hôtes, qui étoit hors de l'Enclos, & à la porte du Monaſtere. Ils y bâtirent des Palais ſuperbes, & c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui la Maiſon Abbatiale. Comme ils y vivoient dans l'abondance & dans la liberté, ils ne furent pas long-tems ſans manger de la viande, ni ſans en faire ſervir à leurs Hôtes. Il eſt difficile de fixer le tems auquel cet abus commença; on ne peut douter que dès le dixiéme ſiécle il ne fut déja établi en Angleterre. Notre Auteur avoüe qu'il y a des Commentateurs de la Regle de S. Benoît qui aſſurent que, ſelon l'intention de ce Saint, on doit ſervir de la viande aux Hôtes de diſtinction. Le ſçavant Pere Mabillon eſt d'un avis contraire, & dit nettement qu'on devroit punir comme prévaricateurs ceux d'entre les Superieurs qui ont cette complaiſance pour les gens du monde.

Autrefois on auroit regardé un Monaſtere comme prophané, s'il y fut entré de la viande. Il y en avoit même où l'on prétendoit qu'il étoit impoſſible d'y en porter, ſans qu'elle ne ſe corrompit à l'inſtant. C'eſt ce que Pierre-Dauphin, General des Camaldules aſſuroit arriver à celle qu'on apportoit dans leur deſert. Si l'on en croit un Hiſtorien du douziéme ſiécle, c'étoit aſſez qu'une bête à quatre pieds entrât dans l'enceinte du Monaſtere de Sainte Marie de Laon, pour devenir auſſi-tôt enragée. Encore aujourd'hui l'on raconte qu'on ne peut tranſporter dans le Monaſtere du Mont-Vierge au Royaume de Naples ni chair, ni œufs, ni poiſſon, non pas même une chandelle de ſuif, qu'on ne voye auſſi-tôt l'air s'obſcurcir, & qu'on n'entende en même tems le tonnerre gronder. Ce fait fut atteſté par le Cardinal des Urſins en 1708.

Les anciens Moines perſuadés que la qualité de Religieux les ſuivoit par tout, ne mangeoient jamais de viande en voyage ni hors de leurs Monaſteres. C'eſt ce que l'Auteur, ſuivant ſa méthode ordinaire, confirme par un grand nombre d'exemples. Il en uſe encore de même pour montrer qu'anciennement les Moines qui étoient élevés aux premieres dignitez de l'Egliſe, ne ſe croyoient pas diſpenſés pour cela de l'abſtinence de la viande. Quelques Evêques qui avoient été tirés de l'Ordre de Cîteaux l'ayant rompuë, le Chapitre les menaça de les priver des ſuffrages & des prieres de leurs freres. Ce n'étoit point par une devotion particuliere, dit le P. Mabillon, qu'ils en uſoient ainſi; ils regardoient ce point de leur Regle comme d'une obligation indiſpenſable.

Paſſons à la derniere Partie de l'Ouvrage, comme cet Extrait n'eſt déja que trop long, nous n'en dirons que très-peu de choſe par rapport à l'importance de la matiere. D. Berthelet ſe propoſe d'y montrer que les Religieux engagés par leur état à obſerver l'abſtinence perpé-

tuelle commettent un peché conſi-
de rable, pour ne pas dire mortel,
toutes les fois qu'ils mangent de la
viande ſans permiſſion & ſans ne-
ceſſité. Il poſe d'abord pour principe
» que tout Moine eſt obligé de ten-
» dre à la perfection, & qu'outre
» les trois vœux principaux, com-
» muns à tous les Religieux; cha-
» que Ordre a, ſelon S. Bernard,
» ſes préceptes particuliers auſquels
» les Religieux ſont aſtraints,
» comme à de veritables Loix,
» qu'ils ne peuvent tranſgreſſer: « d'où il conclut que l'abſtinence de la viande étant un des préceptes les plus marqués de la Regle de Saint Benoît, on ne doit pas douter que ſes enfans n'y ſoient obligés ſous peine de peché, & *de peché très-grief.*

Il avoüe genereuſement que S. Thomas, ſuivi d'un grand nombre de Caſuiſtes qu'il cite, eſt d'un ſentiment contraire, & que les Conſtitutions de la plûpart des Ordres Religieux déclarent poſitivement qu'à l'exception des trois vœux ſolemnels, l'infraction des autres préceptes de la Regle ne rend point par elle-même coupable de peché. Des autoritez ſi fortes & ſi préciſes ne l'ébranlent pas. Il leur en oppoſe d'autres, tirées principalement de ce que les grands Perſonnages de l'Ordre de S. Benoît ont penſé des Religieux qui ne gardoient pas l'abſtinence.

Une des principales raiſons qui, ſelon l'Auteur, ont déterminé ſaint Benoît à défendre la viande à ſes Religieux; c'eſt, dit-il, qu'il étoit perſuadé qu'ils ne pouvoient être parfaitement chaſtes tandis qu'ils uſeroient de cet aliment. Ce principe tire à tant de conſequences qu'on nous en pardonneroit la critique, ſi notre uſage n'étoit pas d'expoſer ſimplement les idées des Auteurs de tout genre, pour en laiſſer le jugement aux ſages Lecteurs.

Nous ſuppoſons que D. Berthelet eſt plus heureux dans les autres témoignages qu'il allegue. On y voit que les Moines qui ſont gras ſans neceſſité, ſont traités de *criminels*, *de parjures & d'apoſtats.* » Il prévoit qu'on lui objectera que tel » étoit à la vérité le ſentiment » des anciens, qui n'étant pas autrement prouvé, l'on n'en peut » conclure rien de certain. Mais » ſans nous arrêter, dit-il, à « détruire ce foible ſubterfuge, » voici des faits qui juſtifieront » qu'ils n'ont rien avancé que de » conforme à la vérité.

Ces faits ſont des punitions miraculeuſes de differens Moines, dont les uns après avoir oſé manger de la viande ſans excuſe légitime, avoient été étouffés ſur le champ, le morceau leur étant reſté à la gorge, & les autres étoient morts ſubitement la nuit ſuivante. L'Auteur s'imagine bien que les eſprits forts diront que ces Hiſtoires ont été inventées pour inſpirer aux Moines de l'horreur pour la viande; mais ſans écouter des ſoupçons qui marqueroient, ajoûte-t-il, peu de reſpect pour des Saints, qui ont cru ou oui dire ces merveilles, il continue d'en rapporter encore de plus

étonnantes, & finit ce recit en disant, que si dans ce monde Dieu ne punit plus aujourd'hui les Moines qui rompent l'abstinence par des châtimens si subits & si extraordinaires, ils ne doivent pas douter qu'il ne leur en reserve dans l'autre de plus durables & de plus terribles.

Il vient ensuite aux Constitutions des Papes, aux Decrets des Conciles, & aux Statuts des Chapitres de l'Ordre qui recommandent aux Moines de garder l'abstinence sous des peines très-rigoureuses, telles que sont le jeûne au pain & à l'eau, la discipline en plein Chapitre, la prison, la suspense & l'excommunication. Or comme, selon le Pere Alexandre, dont l'Auteur adopte ici le sentiment, toute Loi qui attache de semblables châtimens à l'infraction de ce qu'elle ordonne ou défend, oblige sous peine de peché mortel: Dom Berthelet soûtient qu'on doit penser ainsi sur le précepte de l'abstinence dans la Regle de Saint Benoît.

Il ne veut pas non plus que les Moines qui la transgressent en ce point, se rassurent sur les dispenses qu'ils prétendent avoir obtenu des Papes. Il avance premierement que pour la plûpart elles sont fausses ou obtenuës sur de faux exposés. Peut-être, dit-il, que les Benedictins d'Allemagne, d'Italie & d'Espagne qui se flattent d'avoir des Bulles qui leur permettent de faire gras, seroient bien embarrassés à les produire. Du moins, poursuit-il, le P. Martenne n'a pû encore en trouver qui leur fussent favorables sur cet article. Il ajoûte en second lieu que ces permissions-là, même lorsqu'elles sont veritables, n'ont été données que pour un tems, & pour des raisons qui ne subsistent plus aujourd'hui.

D'où il suit que les Superieurs & les particuliers des Ordres relâchés sont obligés de travailler selon leur sagesse au retablissement de l'abstinence, telle qu'elle s'observoit dans les premiers tems. Il ne craint pas de dire que les puissances temporelles, à l'exemple de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de plusieurs grands Princes, sont en droit de s'employer pour introduire la reforme dans les Monasteres qui se sont écartés de la pratique de leur Regle. Il déclare cependant, après tout ce qu'il a dit dans cet Ouvrage, il déclare, dis-je, en termes formels, » qu'il n'a pas prétendu » damner les Religieux & Reli» gieuses qui mangent gras par la » permission, ou par la tolerance » du S. Siege, encore moins blâmer » la conduite des Papes qui ont au» torisé la mitigation de certains » Ordres, ni même taxer d'indiffe» rence ou de lâcheté pour la Regle » les Superieurs de ces mêmes Or» dres. « Il sçait que la prudence demande qu'on ait égard à la foiblesse des sujets, aux circonstances des lieux & des tems. C'est assez, dit-il, pour mettre la conscience des Superieurs & des Particuliers en repos, qu'ils conservent un desir sincere d'embrasser la reforme, lorsque la Providence leur en offrira les moyens.

C'eſt par cette déclaration que Dom Berthelet a cru devoir finir ſon Ouvrage, & c'eſt auſſi par où nous finirons notre extrait, perſuadés que c'eſt peut-être un des endroits du Livre le plus propre à en donner une juſte idée.

EXPOSITION DES PREUVES LES PLUS SENSIBLES DE la veritable Religion. Par le Pere Buffier *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, chez Roſſin fils, Quai des Auguſtins, à S. Athanaſe. 1732. vol. *in*-12. pp. 408.

L'AUTEUR de cette Expoſition ayant montré dans ſon Traité de la Societé Civile, la neceſſité de la Religion pour fixer les principes de la morale, a cru devoir expoſer les principes qui établiſſent la Religion Chrétienne comme la ſeule ſur laquelle on ne puiſſe former aucun doute raiſonnable. Ce n'eſt pas, dit-il, un raiſonnement ſupportable que celui de quelques incrédules qui refuſent de ſe rendre aux preuves de la Religion ſous pretexte qu'on peut en douter : il s'agit de voir ſi l'on doute avec ſageſſe, ſans quoi l'on eſt inexcuſable d'adhérer à un doute mal fondé, & d'autant plus inexcuſable que la choſe ſur laquelle on doit prendre ſon parti, eſt importante.

C'eſt là-deſſus que le P. Buffier inſiſte à montrer par pluſieurs propoſitions particulieres, qu'en chacun des points ſur leſquels il ſeroit poſſible au libertinage de douter, le parti de la Religion eſt manifeſtement le plus ſenſé.

Ces propoſitions particulieres qui ſervent ici de preuves, ſont liées immédiatement les unes aux autres, & rendues ſenſibles par l'expoſition qu'en fait l'Auteur ; ſans recourir ni à des raiſonnemens ſubtils plus propres à exercer l'eſprit qu'à le convaincre, ni à des Syſtêmes qui ſervent plûtôt à montrer ce qui pourroit être que ce qui eſt en effet.

C'eſt ce qu'on apperçoit d'un coup d'œil dans les huit dernieres pages du Livre, où le P. Buffier donne de ſon Ouvrage un abregé méthodique, par le moyen duquel on peut ſans peine avoir toûjours preſentes à l'eſprit, les preuves de la Religion.

Toutes ces preuves ſont déduites de trois propoſitions generales qui forment le fonds de l'Ouvrage. Rien de plus raiſonnable, remarque l'Auteur, que de croire les choſes, 1°. Quand c'eſt Dieu qui les a dites ; 2°. Quand elles ſont enſeignées de ſa part, par un Maître auſſi autoriſé de Dieu, que l'a paru J. C. 3°. Quand elles nous viennent par le Miniſtere établi de J. C. même, pour nous les tranſmettre.

La premiere propoſition eſt expoſée par quatre autres propoſitions particulieres contenuës en quatre Chapitres : ſçavoir, 1°. Qu'il y a un Dieu ; 2°. Que Dieu peut ſe faire

entendre aux hommes ; 3°. Que s'il parle, il eſt vrai dans ce qu'il dit ; 4°. Que l'incomprehenſibilité des choſes que Dieu dit ne peut empêcher un eſprit raiſonnable de les croire.

Quant à cette propoſition, *il y a un Dieu*, on montre qu'elle eſt fondée ſur quatre raiſons : 1°. Sur le ſentiment d'une Divinité, répandu dans tous les hommes : 2°. Sur l'ordre conſtant du monde ; 3°. Sur la neceſſité d'un premier Eſtre ; 4°. Sur les difficultez infiniment plus grandes dans le Syſtême de l'Athéiſme que dans celui de l'exiſtence de Dieu.

Nous ne nous arrêterons pas à l'expoſition de ces quatre articles, qui, comme l'Auteur le reconnoît lui-même, ſe trouvent dans tous les Ouvrages de Philoſophie ou de Théologie, & qui n'ont rien ici de propre que la maniere ſimple, ſerrée & palpable dont elles y ſont amenées. C'eſt ce qu'on verra ſur tout dans le tour particulier que le P. Buffier donne aux preuves qu'il apporte pour montrer que le Spinoſiſme eſt auſſi mépriſable en lui-même, qu'il eſt déteſtable dans ſes ſuites. On peut conſulter ſur cela les pages 27. & 28.

La ſeconde propoſition, ſçavoir, Que *Dieu peut ſe faire entendre aux hommes*, eſt expoſée en deux articles : premier article, *il n'eſt pas indigne de Dieu de vouloir ſe faire entendre aux hommes* ; ſecond article, *il a des moyens pour executer ſur ce point ce qu'il lui convient de vouloir.*

Le premier de ces deux articles eſt fondé ſur les trois véritez ſuivantes, ſçavoir, 1°. Que Dieu ne s'avilit point en prenant ſoin de nous : 2°. Que l'attention à ce qui nous regarde, loin de l'embarraſſer, fait ſa grandeur infinie : 3°. Qu'il s'intereſſe à la conduite des hommes, ſans que ſon bonheur y ſoit intereſſé.

On peut par cet échantillon prendre une idée de la ſuite méthodique de l'Ouvrage. Il eſt partagé d'abord en trois propoſitions generales dont chacune eſt diviſée en divers Chapitres qui en contiennent les preuves. Chaque Chapitre eſt partagé en autant d'articles qu'il renferme de preuves, & chaque article, quand il en eſt beſoin, eſt diviſé en deux ou trois paragraphes ; ce qui étant obſervé dans tout le cours du Livre, procure une grande facilité pour en diſtinguer, en ſuivre, & en retenir les parties & les preuves.

Le premier de ces trois articles, ſçavoir, qu'il n'eſt pas indigne de Dieu de ſe faire entendre aux hommes, eſt un des endroits du Livre où l'Auteur nous a paru rendre les choſes plus ſenſibles : comment, diſent les prétendus eſprits forts, Dieu veut-il bien s'abbaiſſer juſqu'à penſer ſeulement à nous ? Que ſommes-nous à ſon égard ? Moins qu'un reptile à l'égard des hommes. Il eſt vrai, répond le P. Buffier ; mais cependant la ſimple lumiere naturelle a fait dire aux Prophanes que l'homme par la faculté de penſer & de vouloir, étoit non ſeule-

nent l'image de Dieu, mais une particule de la Divinité, *atque afflatit humo divinæ particulam auræ*, l'homme n'eſt donc pas ſi indigne d'être l'objet des penſées de Dieu : de plus, quand vous reconnoiſſez Dieu pour l'Auteur de votre être, vous reconnoiſſez donc qu'il a bien voulu s'abbaiſſer juſqu'à vous former : or s'abbaiſſe-t-il plus en prenant ſoin de ſon Ouvrage depuis qu'il l'a formé qu'il ne s'eſt abbaiſſé en le formant ?

Mais Dieu n'ayant nul beſoin de nous, pourquoi nous former ? Que nous ne concevions pas entierement pourquoi & comment Dieu l'a fait, nous ne devons pas, répond le Pere Buffier, en être ſurpris : les bornes de l'eſprit humain étant ſi étroites, prétendons-nous pénétrer les reſſorts d'une ſageſſe & d'une bonté qui eſt ſans bornes. Dès que nous connoiſſons que Dieu nous a faits, combien eſt-il plus digne de lui & de nous, de juger qu'il a pu avoir en vûë de ſe glorifier par la recompenſe qu'il deſtine à ceux qui prendront ſoin de ſe ſoûmettre à lui ? Aimerons-nous mieux juger qu'il nous a formés ſans deſſein, ſans rapport ni à lui ni à nous ? Peut-on ſenſément attribuer une telle conduite à un Etre en qui on ſuppoſera ſeulement quelque ombre de ſageſſe ?

Le P. Buffier fait une réponſe également ſolide à la comparaiſon ſuivante dont ſe ſervent certains incrédules : un grand Roi, diſent-ils, n'aviliroit-il pas ſa dignité, s'il s'appliquoit à ce que fait & à ce que dit la plus vile populace ? Il eſt vrai, répond le P. Buffier, qu'il n'eſt pas de la grandeur des Rois de la terre de deſcendre dans le détail de tout ce qui regarde leurs Sujets, parce que leur grandeur tenant de leur petiteſſe; ils ne le pourroient faire ſans renoncer à des ſoins generaux & plus eſſentiels à quoi ils ſont obligés d'appliquer toute leur capacité, qui eſt très-bornée. S'ils entreprenoient de pourvoir à tout par eux-mêmes, ce ſeroit aux dépens de leur repos ou de leur vie ; encore leur ſeroit-il abſolument impoſſible d'y réuſſir ; mais à l'égard de Dieu, qu'y a-t-il d'impoſſible ou de difficile ? Si un Roi n'avoit qu'à vouloir pour maintenir dans l'ordre chacun de ſes Sujets, & pour faire le bonheur de tous, ne ſeroit-il pas en cela même l'admiration de l'Univers ? Enfin ſi l'on demande quel interêt Dieu prend à ce qui regarde des hommes infiniment audeſſous de lui, & qui ne peuvent lui être d'aucune utilité, le P. Buffier répond que ce n'eſt pas un interêt de beſoin, c'eſt-à-dire un interêt qui doive faire ſuppoſer que Dieu manque de quelque choſe, mais un interêt qui eſt une partie de lui-même pour ainſi parler, & qui le fait Dieu & non pas une Idole, un interêt par lequel il reſſent & aime dans lui-même & dans ſes créatures, tout ce qui eſt équité, bonté, ſageſſe, & hait tout ce qui y eſt oppoſé.

La ſeconde propoſition generale eſt prouvée par la connoiſſance de ce qu'a été J. C. & des miracles qui

lui ont été attribués. On rapporte ici un grand nombre de passages des Auteurs Prophanes qui ont parlé de J. C. & des Chrétiens. On fait remarquer dans ce qu'ils en ont écrit même de moins avantageux, un point essentiel, sçavoir que J. C. a passé pour un homme qui a operé des choses miraculeuses, & que ses Sectateurs en ont de même operées, puisqu'elles ont été attribuées par le plus grand nombre des adversaires du Christianisme, à une vertu magique. Ces choses étoient donc surnaturelles ; Dieu cependant permettoit qu'elles fussent operées en son nom & de sa part, pour autoriser & établir la Religion Chrétienne. Or c'est ce que la providence d'un Dieu infiniment sage & infiniment saint, n'auroit jamais pu tolerer s'il n'eut pas voulu en effet l'établissement de cette Religion, puisqu'alors il auroit lui-même induit les hommes en erreur, leur laissant les motifs les plus raisonnables de juger qu'il approuvoit une Religion, qu'il n'approuvoit pas en effet, d'autant plus que les prodiges operés dans l'établissement du Christianisme, étoient joints à la vertu la plus épurée dans les premiers Chrétiens, aux pensées & aux sentimens les plus justes touchant le culte le plus digne de Dieu, à la morale la plus raisonnable dans ses principes, la plus suivie dans ses consequences, à une détermination incomprehensible de subir les plus grands supplices plûtôt que de perdre la foi ; enfin à une propagation toute miraculeuse du Christianisme au milieu des plus cruelles persecutions, au milieu des plus horribles tourmens, & de mille morts. Ces divers motifs réunis ensemble ne permettent pas à la prudence la plus exacte de soupçonner que l'établissement de la Religion de J. C. ne soit pas quelque chose de divin.

Le P. Buffier entre ici dans des détails dont on pourra sentir particulierement la force aux articles 4. & 5. des pages 153. & 161. où il insiste sur le miracle de l'établissement de la Religion Chrétienne, qui seule a réuni dans son sein plus de sçavans Hommes, plus d'esprits cultivés en toutes sortes de connoissances, & plus de Critiques exacts que n'en ont réuni toutes les autres Societez de l'Univers : Reflexion qui suffit pour montrer que la prudence la plus scrupuleuse trouve dans l'autorité authentique de la Religion Chrétienne, de quoi se fixer : Autorité si grande, dit-on ici, que parmi ceux qui en ont écrit ou parlé dans les regles de la plus rigoureuse critique, il ne s'en trouve pas un, contre cent, qui ait revoqué en doute les faits miraculeux sur lesquels la Religion Chrétienne se dit fondée : jamais nul Syſtême d'opinions, ajoûte l'Auteur, n'a réuni tant d'esprits differens de siécles, de Pays & de Nations. D'ailleurs, la prudence étant une participation de la lumiere divine, c'est donc cette lumiere divine qui nous a mené au Christianisme. Or, remarque ici le P. Buffier, quelle douce securité pour un esprit & un cœur droit qui cherche véritable-

ment Dieu, que de pouvoir lui dire: Seigneur, il m'a été évident par la lumiere naturelle, que la prudence a dû regler ma conduite sur le choix d'une Religion, & il m'a été également évident que la prudence ne trouvoit en matiere de Religion, rien de comparable aux raisons & à l'autorité qui m'ont porté à embrasser la Religion Chrétienne.

Dans la vûë de fortifier les motifs qui attachent au Christianisme, l'Auteur ajoûte une méthode pour reconnoître la vérité des faits miraculeux rapportés dans l'Evangile. Ces preuves fondées sur les faits & repetées tant de fois par les Auteurs Chrétiens, nous ont paru ici liées & exposées d'une maniere particuliere & capable de faire une sensible impression. Après avoir montré combien il est raisonnable de croire que les enseignemens de J. C. viennent de Dieu, l'Auteur fait voir par la troisiéme de ses propositions generales, combien il est raisonnable aussi de croire que les enseignemens de J. C. sont uniquement ceux qui nous viennent par le Ministere établi de J. C. même pour nous les transmettre. Afin de mettre dans son jour une vérité si importante, qui est le centre où doivent disparoître toutes les contestations des Sectes ou Hérésies diverses, le P. Buffier fait trois observations, dont voici la premiere: les diverses Societez du Christianisme ne suivent pas le vrai enseignement de J. C. puisque leurs opinions sont contradictoires les unes aux autres. Or J. C. n'a pas enseigné le *oui* & le *non*. Ainsi de tant de Sectes qui se contredisent dans le Christianisme, il ne peut y en avoir qu'une seule qui rapporte le vrai enseignement de J. C. Il ne peut donc pas être indifferent de suivre l'une ou l'autre de ces Sectes ou Societez, puisqu'alors il seroit indifferent de suivre ou de ne suivre pas le vrai enseignement de J. C. & par consequent d'écouter ou de n'écouter pas J. C. lui-même; ce qui est une impieté & un blasphême. La bonne foi qu'on voudroit supposer dans les particuliers qui suivent les diverses Societez du Christianisme, ne leve nullement ni la contradiction de leurs enseignemens, ni l'opposition de leur doctrine à celle de J. C. ni l'obligation de suivre la sienne.

Dans la seconde observation l'Auteur marque combien (de se borner à faire une profession generale de suivre l'Evangile) seroit une regle insuffisante pour discerner le vrai enseignement de Jesus-Christ, parce qu'alors J. C. auroit abandonné ses enseignemens à l'incertitude des opinions qui partagent les differentes Sectes du Christianisme. Envain pretendroit-on dissiper cette incertitude par la confrontation des endroits de l'Evangile qui paroissent opposés, puisque c'est dans cette confrontation même que les Societez se divisent entr'elles, ces endroits confrontés que chacun veut interpreter à son gré, produisant des controverses sans fin. Il y auroit encore

plus

plus d'inconvenient à vouloir déterminer le vrai sens de l'Evangile, par le secours specieux & manifestement illusoire de l'esprit interieur qu'on supposeroit en chacun des fidéles ; ce seroit-là donner visiblement dans le Fanatisme, chacun se flattant de tenir la vraye Doctrine de J. C. préferablement aux autres qui dans leur prévention & leur entêtement, sont aussi-bien fondés à écouter leur prétendu esprit interieur, & à soûtenir le Fanatisme de leur opinion aux dépens du repos public & de toute subordination.

Comment donc obvier à de tels inconveniens ? C'est ce qu'on établit dans la troisiéme observation qui suit.

Il faut remonter plus haut que le tems même où l'Evangile a été écrit, pour discerner le vrai sens de la Doctrine que J. C. a enseignée. Voici les preuves que l'on donne de cette proposition, 1°. La vraye Doctrine de J. C. a subsisté avant qu'il y eût aucun Livre de l'Evangile. Saint Mathieu & les autres Ecrivains Canoniques n'ayant écrit que plusieurs années après la mort de J. C. & depuis l'établissement du Christianisme. 2°. J. C. voulant qu'on pût discerner la vraye Doctrine, donne pour regle la parole prononcée de vive voix par le Ministere qu'il a établi ; parole à laquelle l'usage de celle qui est écrite se trouve essentiellement *subordonné*, ensorte qu'on ne doit entendre cette derniere que dépendamment de la premiere, c'est-à-dire de la parole enseignée de vive voix par le Ministere que J. C. même a établi pour cette fin.

Tel est le point capital de toute vérité Chrétienne & Catholique. L'on fait sentir ici comment J. C. a dû établir cette regle universelle qui est à la portée des plus simples mêmes.

Mais quel est ce Ministere établi de J. C. pour une fonction essentielle à la conservation du vrai sens de l'Evangile ? C'est, remarquet-on, le Ministere des Apôtres, *subordonné* à S. Pierre, c'est le Ministere de leurs Successeurs les Evêques, *subordonné* au Pontife Romain Successeur de S. Pierre.

Nulle raison, observe le P. Buffier, ne peut dispenser de la soûmission au Ministere établi de J. C. pour discerner le vrai sens de la Doctrine ; & afin de faire sentir la vérité de cette proposition, il demande 1°. si dans un Etat on seroit excusable de dire, je veux bien m'en tenir aux Loix des Princes, mais je veux les interpreter moi-même sans me soûmettre à l'interpretation du Tribunal établi par le Prince pour cette fonction ? 2°. De quel œil donc J. C. regardera-t'il ceux qui refusent de reconnoître ses vrais enseignemens exposés par le Ministere qu'il a établi à cette fin, & auquel il préside sans cesse pour le diriger selon sa promesse formelle.

Après ces deux questions le Pere Buffier continue ainsi : » Où puiz» siez-vous votre foi, *demandera* » *J. C* ? C'étoit dans votre Ecritu» re, Seigneur, & dans votre

» Evangile ; mais qui vous en donnoit le vrai ſens au milieu de tant » d'erreurs qui s'autoriſoient de » mon Evangile ? C'étoit, dites-» vous, une Secte, un Parti dont » les Chefs paſſoient pour gens de » bien, & pour gens habiles : mais » deviez-vous les croire quand » ils vous donnoient des enſei-» gnemens oppoſez à ceux que » donnoit le Miniſtere établi de moi » pour vous tranſmettre mes enſei-» gnemens ? Vous avez donc voulu » puiſer votre foi où je ne l'avois » pas miſe, au lieu de la puiſer au » Canal où je l'avois renfermée. » Ainſi vous n'avez ni la foi de » mon Evangile, ni ma vraye » Doctrine.

Nous paſſons pluſieurs autres raiſons, toutes fondées ſur des propoſitions ſuivies & prouvées, qui paroiſſent avoir la préciſion de l'analyſe ſans en avoir la ſechereſſe.

Viennent enſuite quatre Diſſertations en forme d'appendices. Dans la premiere l'on prouve contre les Juifs, que le Meſſie qu'ils attendent eſt venu, puiſque toutes les Propheties qu'ils admettoient eux-mêmes, par rapport au Meſſie, ſont accomplies. L'Auteur s'attache à toutes les Propheties priſes en general ; il accorde que chacune en particulier pourroit être éludée, mais il obſerve que la Providence n'a pu permettre qu'une quantité innombrable de traits, de figures & de prédictions differentes convinſſent au tems de la venuë de J. C. ſans qu'il fût le vrai Meſſie, n'y en ayant aucune qui ne lui convienne ou dans un ſens litteral ou dans un ſens allégorique qui ſont l'un & l'autre admis pour légitimes par les Juifs même.

Dans la ſeconde Diſſertation l'on fait voir qu'il eſt inutile de raiſonner beaucoup contre Spinoſa, & qu'il ne faut que l'arrêter au premier pas en niant ſon principe qu'il ne prouve point & qui eſt abſurde.

La troiſiéme Diſſertation eſt un précis des raiſons qui montrent que le Texte de l'Hiſtorien Joſeph touchant J. C. n'eſt point ſuppoſé.

On fait voir dans la quatriéme l'illuſion de quelques Auteurs au ſujet d'Apollonius de Thyane.

A la fin du Volume le P. Buffier avertit que cette *Expoſition des preuves de la véritable Religion* ſe trouve dans le Recueil *in-folio* qu'il a intitulé : *Cours des Sciences, ſur un plan nouveau*, & dont l'impreſſion eſt achevée. Comme cet *in-folio*, que nous avons entre les mains, contient beaucoup de Traitez particuliers qui n'ont point été imprimés juſqu'ici, nous aurons ſoin d'en rendre compte dans un autre Journal. Le caractere de l'Ouvrage dont nous venons de donner l'Extrait, paroîtra ſans doute un préjugé favorable pour les autres de l'*in-folio*.

DISSERTATIONS SUR DES QUESTIONS QUI naiſſent de la contrarieté des Loix & des Coûtumes. Par Me Louis BOULLENOIS, *ancien Avocat au Parlement.* A Paris, chez Meſnier, Libraire-Imprimeur, ruë S. Severin, au Soleil d'or, ou en ſa Boutique, Grand'Salle du Palais, même enſeigne. 1732. *in*-4°. pp. 546.

IL n'y a gueres de queſtions plus difficiles dans la Juriſprudence que celles qu'on appelle mixtes, & qui naiſſent de la diverſité, & même ſouvent de l'oppoſition qu'ont entr'elles les diſpoſitions des Loix & des Coûtumes de differentes Provinces. Ce qui donne lieu à cette difficulté, c'eſt que les Juriſconſultes ne ſont pas d'accord entr'eux ſur la qualité des Loix, pour ſçavoir quelles ſont celles qui doivent être regardées comme réelles, & celles qui ſont purement perſonnelles, & qu'ils diſputent même s'il y a des Loix qui doivent être reputées mixtes & qui participent de la réalité & de la perſonalité.

Ces difficultez ont engagé les Avocats du Parlement de Paris à faire depuis quelques années une étude particuliere de cette matiere. C'eſt ce qui a fait le ſujet le plus ordinaire des Conferences qu'ils ont faites pendant quelque tems à la Bibliotheque qui leur a été leguée par M. de Riparfond, l'un de leurs Confreres. C'étoit M. Froland, qui après s'être attaché particulierement à l'étude de ces queſtions, leur en avoit propoſé un grand nombre. Cependant M. Froland continua en ſon particulier ces recherches ſur les queſtions mixtes, & il eut occaſion d'en traiter quelques-unes dans ſes Memoires ſur l'uſage du Senatus-Conſulte Velleien en Normandie, ſur la prohibition d'évoquer les Decrets d'immeubles ſitués en Normandie, & ſur les prétendus uſages locaux du Comté d'Eu. Il ſe reſervoit de traiter un plus grand nombre de ces queſtions mixtes en deux Volumes particuliers ſur cette matiere; mais avant qu'il publiât ces deux Volumes, on vit paroître un Volume *in-folio* ſous le titre de *ſecond Tome des Oeuvres de M. Dupleſſis*, où l'on inſera ſous le titre de *Conſultations* le reſultat des Conferences faites à la Bibliotheque des Avocats; auſquelles celui qui prit ſoin de l'impreſſion ajoûta des Obſervations importantes, & fit quelques changemens pour reduire ces Conferences à la forme ordinaire des Conſultations.

M. Boullenois donna auſſi au public ſes Queſtions ſur les Demiſſions de bien, & à l'occaſion de l'une de ces Queſtions il établit les principes qu'il crut qu'on devoit ſuivre pour la déciſion des Queſtions mixtes qui naiſſent de la diverſité & quelquefois de l'oppoſition des diſpoſitions des Loix & des Coûtumes entr'elles. L'Auteur avoit même fait paroître ce morceau avant que de publier l'Ouvrage entier.

Depuis M. Frolant donna auſſi les deux Volumes de Memoires qu'il promettoit depuis long-tems. Dans l'avertiſſement qui eſt à la tête du ſecond Tome, M. Froland parloit de Conferences que de jeunes Avocats devoient tenir chez lui ſur la même matiere, & auſquelles MM. Maillard & Boullenois s'étoient engagés de ſe trouver pour rediger avec M. Froland les Diſſertations qui y auroient été faites. Ces Conferences ont été en effet tenuës, & on y a agité ſeize des Queſtions mixtes dont il s'agit ici. Les Memoires qui étoient le fruit de ces Conferences furent remis à M. Boullenois. Mais MM. Froland & Maillard n'ayant point travaillé à la redaction de ces Memoires, comme ils ſe l'étoient d'abord propoſé, M. Boullenois ſe vit chargé ſeul de ce travail, & il ajoûta ſix nouvelles Queſtions à celles qui avoient été agitées dans les Conferences. Cet Ouvrage n'eſt pas fait dans le même goût que les Memoires de M. Froland ſur la nature & ſur la qualité des Statuts, quoiqu'il en ſoit en quelque maniere une continuation. L'Auteur après avoir diſcuté les raiſons qu'on pourroit rapporter de part & d'autre, ſur les differentes opinions, n'a point cru devoir laiſſer ſes Lecteurs dans une eſpece d'incertitude, & il a déclaré ſur chaque Queſtion quel étoit le parti qu'il croyoit qu'on devoit embraſſer. C'eſt pourquoi il a preferé le titre de *Diſſertations* à celui de *Memoires*. Les principes qu'il a ſuivis dans ſes déciſions, ſont ceux qu'il avoit cru devoir établir dans la ſixiéme Queſtion de ſon Traité des demiſſions de biens.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en 22. Queſtions, qui ſont precedées d'un Diſcours Préliminaire, dans lequel l'Auteur propoſe les regles qu'il eſtime qu'on doit ſuivre pour décider les Queſtions que font naître la diverſité & l'oppoſition des diſpoſitions des Coûtumes entr'elles. Nous avons déja rendu compte de ces regles en parlant de la Diſſertation ſur cette matiere que M. Boullenois a inſeré dans ſes Queſtions ſur les demiſſions de biens qu'il avoit publiées avant le corps de l'Ouvrage. Nous obſerverons cependant que dans la ſuite de ce Diſcours, l'Auteur ſe déclare pour le ſentiment de ceux d'entre nos Juriſconſultes qui ont cru qu'il étoit à ſouhaiter que le Roi reduiſit à une ſeule Loi toutes celles qui reglent l'Etat & les biens des particuliers, & qui ont été perſuadés que l'execution de ce projet n'étoit point impoſſible, & qu'il ne contenoit aucune injuſtice. Chaque Province devant ſacrifier ſes uſages particuliers pour le bien general & pour ſon avantage particulier, puiſque l'unité de Loi & de Coûtume couperoit la ſource d'une infinité de procès.

Pour ce qui eſt des 22. Queſtions qui ont été traitées par notre Auteur, nous ne pouvons en donner ici l'Extrait, ni même en indiquer les titres. Il ſuffira de donner le précis de deux de ces Queſtions priſes à l'ouverture du Livre; par-là

on pourra juger de la méthode de l'Auteur & de la maniere dont il raisonne.

Il s'agit dans la Question douziéme de sçavoir si une femme domiciliée à Nevers mariée sans contrat & qui renonce à la communauté, peut avoir son doüaire sur les biens de son mari qui sont situés en Bourgogne. Ce qui peut faire la difficulté, c'est que dans la Coûtume de Nevers une femme qui n'a point fait de contrat de mariage a un doüaire coûtumier sur les biens de son mari, quoiqu'elle renonce à la communauté, au lieu que dans la Coûtume de Bourgogne la femme qui renonce à la communauté n'a point de doüaire. Il semble même que la Coûtume de Bourgogne n'accorde la communauté & le doüaire qu'aux femmes mariées, suivant la Coûtume generale de Bourgogne; quand même elle accepteroit la communauté. Cette derniere Question fut agitée au Parlement de Paris entre la Dame Marcel & les héritiers du sieur de Chessy son mari.

On soûtenoit de la part des héritiers, qu'en prenant à la lettre la disposition de la Coûtume de Bourgogne, elle ne devoit avoir aucun doüaire sur les biens de son mari situés en Bourgogne, puisqu'elle n'étoit point mariée suivant la Coûtume generale du Duché de Bourgogne. De la part de la Veuve on répondoit que les Redacteurs de nos Coûtumes ont eu en vûë dans leur disposition les personnes soûmises à leur empire, ou les biens de leur ressort; néanmoins que ces vûës generales des Redacteurs n'ont jamais empêché qu'une femme mariée suivant une Coûtume ne prît son doüaire sur les biens de son mari, en se renfermant dans les dispositions réelles de chaque Coûtume. C'est l'avis du Président de Chaseneus & de notre Auteur qui ajoûte que ces termes: *suivant la Coûtume generale du Duché de Bourgogne*, sont entre deux virgules, & qu'ils doivent être rapportés, non à la femme mariée dont il est parlé à la fin de l'article, mais à la communauté & au doüaire dont la Coûtume fixe la quotité. Le Parlement de Paris rendit un premier Arrest pour que les parties rapportassent un acte de notorieté du Parlement de Dijon. MM. les Gens du Roi de ce Parlement répondirent qu'ils n'avoient vû aucun Arrest sur cette Question; & les anciens Avocats furent partagés, les uns soûtenant l'affirmative & les autres la négative. On consulta là-dessus M. Bouhier de Savigny, Président à Mortier au Parlement de Dijon, qui fit une Dissertation pour prouver que la Veuve devoit en ce cas avoir son doüaire sur les biens de son mari, situés dans le Duché de Bourgogne. Ce qui fut ordonné par l'Arrest du Parlement de Paris du 7. Avril 1729.

Mais si cette Veuve avoit renoncé à la communauté, elle n'auroit point eu de doüaire sur les biens de Bourgogne, suivant la décision de notre Auteur, attendu, dit-il, que cette disposition est réelle; parce qu'elle donne à la Veuve la

jouiſſance d'un bien de ſon mari, & qu'elle dérige par-là le bien & non la condition de la perſonne. D'où il s'enſuit que pour profiter de cette diſpoſition, il faut executer la condition portée par la Coûtume que la femme contribue aux dettes de la communauté. Ce qui diminue la quotité du doüaire fixé par la Coûtume.

Notre Auteur décide enſuite dans la Queſtion treiziéme que la Coûtume de Bourgogne qui n'accorde le doüaire qu'à la Veuve qui accepte la communauté, eſt une diſpoſition négative & prohibitive, & que les conjoints même mariés ſous une autre Coûtume ne pourroient y déroger en ſtipulant que la femme pourroit avoir ſon doüaire ſur les biens de Bourgogne, quoiqu'elle renonçât à la communauté.

Puis dans la Queſtion quatorziéme M. Boullenois décide, que quoiqu'il n'y ait pas proprement de communauté entre conjoints dans la Coûtume de Normandie, la Veuve mariée en Normandie qui prend une partie des biens de la communauté à titre d'héritiere de ſon mari, peut avoir ſon doüaire ſur les biens ſitués dans la Coûtume de Bourgogne, parce que l'eſprit de cette derniere Coûtume eſt que la Veuve, pour prendre ſon doüaire, contribue aux dettes de ſon mari, ce qui arrive quand elle prend part dans les biens de la communauté à titre d'héritiere dans la Coûtume de Normandie.

Ce Volume finit par un avis que M. Boullenois donne au public ſur une Edition du Digeſte dans un ordre ſingulier. Cet Ouvrage s'eſt trouvé dans le Cabinet de M. Dugonne Docteur Honoraire en la Faculté de Droit de l'Univerſité de Paris. La perſonne qui s'eſt donné la peine de rediger cet Ouvrage, qui nous eſt autrefois tombé entre les mains, a coupé en differens exemplaires, par parties, toutes les Loix dont le Digeſte eſt compoſé, & il a mis de ſuite, en collant ces papiers ſéparés ſur des feuilles blanches, toutes les Loix qui ſont du même Juriſconſulte. Cujas avoit propoſé cet Ouvrage comme un moyen pour faciliter l'intelligence des Loix compriſes dans le Digeſte. Jacques Labitte l'avoit en partie executé, mais il n'avoit donné qu'une Table avec des chiffres. Antonius-Auguſtinus avoit pouſſé l'Ouvrage plus loin que le Digeſte, mais ce n'étoit encore qu'une Table, avec des chiffres, & une eſpece de plan, dont on voit l'execution pour le Digeſte dans les Volumes que conſervoit M. Dugone. M. Boullenois a publié cet avis pour ſonder le goût du public, & pour voir ſi quelques Libraires ſe voudroient charger de l'Edition de ces trois Volumes. Il parle auſſi en quelqu'autre endroit d'une traduction du Digeſte par M. Dugone, & il en rapporte un morceau.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES. Année 1729. *avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année, tirés des Regiſtres de cette Academie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1731. *in*-4°. pp. 120. pour l'Hiſtoire, pp. 426. pour les Memoires. Planch. détachées XXIII.

DANS notre dernier Journal, nous avons rendu compte des articles de ce Volume, qui concernent la *Phyſique generale* & l'*Anatomie*. Il nous reſte maintenant à parler de ceux qui appartiennent à la *Chimie*, à la *Botanique* & aux *Mathematiques*.

Les articles de *Chimie* ſont au nombre de cinq. Le premier, *ſur le Vinaigre concentré par la gelée*, eſt de M. *Geoffroy* le cadet. Le ſecond ſur *la précipitation du ſel marin dans la fabrique du Salpêtre*, eſt de M. *Petit* le Medecin. Le 3e, ſur *les eaux minerales chaudes de Bourbon l'Archambault*, eſt de M. *Boulduc*. Ces trois premiers articles ſe liſent dans l'Hiſtoire & dans les Memoires. Le quatriéme, ſur *le Borax*, par M. *Lémery*, & le cinquiéme, ſur *la Porcelaine*, par M. *de Réaumur*, ſont entierement renvoyés aux Mémoires. Nous donnerons l'Extrait du troiſiéme & des deux derniers.

III. Les eaux minérales chaudes de Bourbon l'Archambault, ſont tellement accréditées en France pour la guériſon de quantité de maladies rebelles, qu'il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs Medecins ſe ſoient appliqués à découvrir par l'Analyſe Chimique en quoi conſiſtoit la vertu d'un remede ſi ſalutaire. Sans ſortir de l'Academie, on peut en compter juſqu'à quatre qui ſucceſſivement ont analyſé ces Eaux, & ont fait part de leurs découvertes ſur ce point, ſoit au public, ſoit à cette Compagnie, comme en ſont foi ſes Memoires publiés en différentes années. M. *Duclos* ne reconnut dans ces Eaux qu'un ſel nitreux analogue au *Natron* des anciens, accompagné de cette *ſulphureïté*, qui le rend gras & onctueux au toucher. M. *Burlet* en tira une matiére mucilagineuſe, quelques grains de cryſtaux très-déliés, brillans & à pluſieurs angles, d'une ſaveur lixivielle & douçâtre; du ſel fixe & lixiviel, & quelques particules de fer; qui s'attachoient au couteau aimanté. M. *Geoffroy* y trouva quelque peu de ſel marin mêlé avec beaucoup plus de ſel lixiviel. L'Analyſe Chimique offrit à M. *Chomel* à peu près les mêmes principes que MM. Burlet & Geoffroy y avoient démêlés.

Mais on peut dire que M. Boulduc a pouſſé beaucoup plus loin ſes curieuſes recherches ſur cet article, & qu'elles lui ont développé diverſes ſubſtances cachées dans l'interieur de ces Eaux, & qui ne s'étoient point encore manifeſtées aux Artiſtes les plus exacts. Il n'a cependant mis en œuvre pour cette décompoſition que des moyens bien ſimples, c'eſt-à-dire, l'évaporation

& la diſtillation, qui pour cette Analyſe reviennent preſque au même. Sans nous arrêter aux épreuves préliminaires de l'Academicien ſur ces Eaux par divers mélanges, dont il détaille ici les plus déciſives; nous viendrons d'abord au reſultat de toutes les operations qui ont ſuivi ces premieres épreuves, & qui ſe ſont reduites à évaporer ou diſtiller, & à calciner.

Les Eaux de Bourbon contiennent donc naturellement 1°. du *ſel marin*, 2°. du *ſel de Glauber*, 3°. un *ſel alcali*, 4°. du *bitume*, 5°. de la *Selenite*, 6°. une *terre* fort *abſorbante* & 7°. du *fer*.

1. L'évaporation de l'eau étant pouſſée juſqu'à un certain point, il paroît d'abord du ſel marin, qui forme alors ſucceſſivement au fond & aux parois du vaiſſeau des cryſtaux en cubes parfaits, & qui ſe déclare de plus par la ſaveur & par d'autres épreuves qui ne permettent pas de le méconnoître. Ce ſel prédomine ſur chacune des matieres contenuës dans la *reſidence* ou le *ſédiment*.

2°. Preſque en même-tems une croûte ſaline aſſez épaiſſe, raboteuſe en deſſus, garnie de deux ſortes de cryſtaux en deſſous, couvre la ſurface du Liquide. Cette croûte ſaline diſſoute de nouveau dans l'eau commune, donne par l'évaporation, encore du ſel commun; & par ſon expoſition à l'air, fait naître des cryſtaux longs & parallélogrammes, taillés à facettes aux extremitez, amers d'abord, puis frais ſur la langue, ce qui joint à quelques autres proprietez, annonce auſſi-tôt le ſel de Glauber, pris mal-à-propos pour un ſel nitreux par J. *Paſcal*, dans ſon *Traité ſur les Eaux Minerales* dont il s'agit. En effet, l'acide nitreux ne ſe trouve nullement dans les entrailles de la terre, & n'en impregne que la ſuperficie, d'où il arrive que ce ſel ne s'eſt rencontré juſqu'ici dans aucune des eaux minerales examinées avec l'attention & l'exactitude requiſes en pareil cas.

3°. En continuant l'évaporation, l'eau minerale devient plus rouſſe & plus graſſe, d'un goût piquant & lixiviel, & d'une odeur bitumineuſe. Ce goût piquant eſt l'effet d'un ſel alcali fixe, ſemblable au ſel de Tartre à pluſieurs égards, mais qui en differe par ces deux circonſtances; l'une, qu'il ne s'humecte que très-lentement à l'air, & a moins d'acreté; l'autre, que mêlé avec le vitriol ou ſon acide, il produit, non un Tartre vitriolé, comme fait le ſel de Tartre, mais un veritable ſel de Glauber. M. Boulduc donne ici la maniere de réunir ce ſel alcali & de le rendre ſec & palpable.

4°. Quant au Bitume confondu avec l'alcali, on l'en ſépare en verſant ſur cette derniere portion d'eau bien concentrée de l'eſprit de vin, moyennant quoi le Bitume privé de l'humidité abondante & reduit en goutelettes, monte en partie à la ſurface du liquide, en partie ſe colle aux parois du vaiſſeau, laiſſant au fond le ſel alcali, qu'on en retire aiſément pour le deſſecher & l'avoir

blanc

blanc & pur. C'eſt au reſte la preſence de ce Bitume répandu dans toute la *réſidence*, qui la rend inflammable, miſe ſur une pelle rougie au feu.

5°. En examinant de près le ſédiment que laiſſe l'évaporation & les croutes pierreuſes dépoſées par l'eau minerale à ſa ſource, on y diſtingue deux ſortes de parties, les unes brillantes & tranſparentes, & les autres blanches, opaques & ſans éclat. Les premieres ſont les molécules d'un ſel qu'on peut qualifier de *ſelenite*, puiſqu'il prend la même configuration en ſe cryſtaliſant. Ce ſel eſt mixte, reſultant de l'acide vitriolique & de beaucoup de terre, dont l'acide peut ſe tranſporter ſur le ſel de tartre, ou ſe transformer en ſouffre mineral par l'union de quelque matiere combuſtible. Au ſurplus, ce ſel n'exiſte pas ſeulement dans quelques acidules ou eaux minerales froides, & dans l'eau minerale chaude de Bourbon, mais encore dans les eaux ſalées d'où l'on tire le ſel commun, & même dans quelque plante & dans quelque liqueur animale, comme l'Academicien l'a découvert.

6°. Quant à la matiere blanche, terne & opaque des ſédimens, c'eſt une terre capable de fermenter vivement avec tous les acides qui la diſſolvent plus ou moins. Cette terre, outre qu'elle eſt abſorbante, a été calcinée par la nature, dans ſon laboratoire ſouterrain, dit l'Auteur.

7°. Par le moyen d'une operation qu'il particulariſe ici, on ſépare de cette terre une matiere plus brune, qui rougie au feu, décele quelques particules de fer qu'enleve le couteau aimanté, mais dont la petite quantité ne ſe fait appercevoir que difficilement, comme l'on voit, & après bien des operations.

Il paroît par tout ce que nous venons d'expoſer, que les matieres tirées des nouvelles eaux de Paſſy par l'Analyſe Chimique ſont les mêmes que fourniſſent ici celles de Bourbon. Mais il faut concevoir en même tems, que pluſieurs cauſes peuvent y mettre des differences conſiderables; par exemple la varieté dans les doſes de ces matieres, leur mélange plus ou moins intime, le degré de coction procuré aux unes plus qu'aux autres par la chaleur ſouterraine, *&c.*

M. Boulduc ne manque pas de revenir au-devant d'une objection qu'il a déja refutée en 1726. & qui roule ſur l'action du feu, capable [dit-on] de produire ou tout au moins d'alterer notablement les matieres contenuës dans les eaux. Mais quelque peu de ſcrupule que puiſſe laiſſer ſur ce point une chaleur auſſi douce que celle qui ne produit qu'une ſimple évaporation; l'eſprit de vin; bien plus, la forte gelée, ſi contraire à l'action du feu, employés l'un ou l'autre à l'Analyſe des eaux de Bourbon, en ont extrait les mêmes principes. Cela ne doit-il pas lever toutes les difficultez?

IV. Le Memoire de M. *Lémery* ſur

le *Borax*, eſt la ſuite d'un premier, publié dans le Volume précedent, & dont nous avons donné l'Extrait dans notre Journal de Fevrier 1731. Il expoſe d'abord les conſequences que l'on peut tirer des experiences déduites dans ſon premier Memoire, & ces conſequences ſont 1°. Que le Borax eſt un veritable alcali naturel, qui s'uniſſant aux acides mineraux & végetaux, forme avec eux, en les abſorbant, un nouveau ſel qui varie ſuivant leur differente nature : 2°. Que l'action du Borax ſur les acides ſe fait, pour ainſi dire, à la ſourdine, ſans exciter nul bouillonnement ; à la difference de l'union de la plûpart des acides avec les autres alcalis, laquelle ne s'accomplit point ſans une fermentation plus ou moins vive : 3°. Que le Borax, ſans être naturellement volatil, non ſeulement le devient par ſa jonction avec les acides du vitriol, du ſalpêtre, du ſouffre commun, mais de plus, volatiliſe ces mêmes acides ; au lieu que tout le contraire arrive dans l'union de ceux-ci aux autres alcalis : 4°. Que le Borax recele une matiere graſſe & bitumineuſe, qui ſe manifeſte & dans ce ſel non encore purifié, & dans le réſidu de l'operation où on l'employe pour la *volatiliſation* des eſprits acides ; & que cette ſubſtance par ſa *tenacité* ne differe point de la colle forte : 5°. Que les acides du vinaigre diſtillé, quoique plus volatils de leur nature que les acides mineraux, reſtent au fond de la Cucurbite fixés avec le Borax qu'ils n'ont pu volatiliſer, bien loin d'en être eux-mêmes volatiliſés.

M. Lemery, après l'expoſition de ces divers phénomenes, s'efforce d'en développer le méchaniſme, & d'aſſigner des cauſes probables de la fixité & de la volatilité du Borax. Selon lui ce ſel n'eſt fixe qu'en vertu de ſa partie bitumineuſe, qui colle ſi fortement enſemble toutes les molecules ſalines du Borax, que celles-ci ne donnent aucune priſe ſur elles aux parties ignées. Mais lorſqu'on leur joint un acide mineral, cet acide en penetre la tiſſure particuliere, & la diviſe en petites écailles ou pellicules, auſquelles il s'unit intimement, & par-là les rend plus obéiſſantes à l'action du feu, qui les frappe alors par une infinité d'endroits, & les enleve. C'eſt-à-dire que l'Academicien regarde l'acide en cette occaſion par rapport au Borax, comme une ſorte d'intermede qui en facilite la décompoſition, qui en ſépare la partie ſaline d'avec la bitumineuſe laquelle reſte au fond du vaiſſeau, ſans quoi toute la vivacité du feu ſeroit inutile : & c'eſt un effet dont la Chimie nous offre grand nombre d'exemples.

Mais pourquoi ce même effet ne reſulte-t-il jamais de l'union du Borax avec l'acide du vinaigre ? C'eſt [répond M. Lémery] que cet acide, loin de ſéparer, comme les autres, la partie ſaline du Borax d'avec ſa partie bitumineuſe, unit à celle-ci la partie ſulphureuſe qu'il tient de ſon propre fonds, & par-là met un nouvel obſtacle à la diſſolution ou à la décompoſition du Borax. Or

que l'acide du vinaigre contienne encore beaucoup d'eſprit vineux & inflammable, c'eſt de quoi pluſieurs operations chimiques ne permettent nullement de douter. L'Auteur en allegue pluſieurs que l'on peut lire chez lui.

Il obſerve de plus, que le Borax, ainſi que le ſel de Tartre, s'unit aux acides du cryſtal de Tartre & le rend diſſoluble à l'eau, dans laquelle il le tient même ſuſpendu & s'y tient auſſi, ce qu'il ne feroit pas étant ſeul, quoique diſſous dans une égale quantité d'eau bouillante. On peut voir dans le Memoire de quelle maniere M. Lémery rend raiſon des bizarreries apparentes qui naiſſent du mélange de ces deux ſels alcalis avec la crême de tartre & de leur diſſolution dans l'eau, ce qu'il explique toûjours conformement aux principes qu'il a ſuppoſés d'abord.

Au regard des vertus medicinales du Borax, quoique peu en uſage dans la cure des maladies; M. Lémery l'enviſage comme un bon *déſobſtructif*, très-convenable dans les embarras des glandes du meſentere, du foye, de la rate & de la matrice. Il doit paſſer encore [ſelon lui] pour un abſorbant d'autant plus ſalutaire, qu'il agit ſans exciter, comme les autres alcalis, de violentes fermentations. Il le regarde comme une ſubſtance ſavoneuſe d'autant plus capable de diſſoudre les concretions tartareuſes & reſineuſes produites dans le corps humain par l'épaiſſiſſement des ſucs, qu'elle porte avec elle deux agens également efficaces en pareil cas; l'un alcali & l'autre bitumineux.

Nous renvoyons à l'Auteur pour l'explication plus détaillée de ces effets, ainſi que pour celle de la maniere dont le Borax peut faciliter la fuſion des métaux, dans laquelle on le met en œuvre ſi utilement.

V. M. *de Réaumur* donne ici; dans un ſecond Memoire, une *ſuite des principes qui doivent conduire dans la compoſition des Porcelaines de differens genres, & qui établiſſent le caractere des matieres fondantes, qu'on peut choiſir pour tenir lieu de celles qu'on y employe à la Chine.* L'Academicien, dans ſon premier Memoire ſur la Porcelaine (duquel nous avons donné l'Extrait dans le Journal de Fevrier 1731.) s'en étoit tenu ſur cet article à des vûës generales, s'étant contenté de nous faire connoître les deux matieres que les Chinois font entrer dans cette compoſition, & que l'on peut trouver en Europe. Il examine ici de plus près les compoſitions des differentes Porcelaines qui y ſont fabriquées, & il indique differentes matieres analogues à celles de la Chine, une, ſur tout, qui eſt un ouvrage de l'art, & par le moyen deſquelles on peut rendre nos Porcelaines auſſi belles que les Porcelaines Chinoiſes.

M. de Réaumur, pour plus grande clarté, repete d'abord en peu de mots ce qu'il a prouvé dans ſa premiere Piece; ſçavoir, que pour faire de la Porcelaine, il ne falloit que des vitrifications

imparfaites, ou des demi-vitrifications; que celles-ci pouvoient s'obtenir de deux manieres; ou en operant sur une seule matiere totalement *vitrifiable*, mais qui n'étant poussée que jusqu'à la demi-vitrification, conservât la blancheur, la transparence & le grain qui plaisent dans la Porcelaine; ou en mêlant ensemble deux matieres, l'une aisément vitrifiable, l'autre non *vitrifiable*, ou très-difficilement, & les travaillant au feu jusqu'à l'entiere vitrification de la premiere. De ces deux methodes, celle-ci est en usage à la Chine, où pour la fabrique de la Porcelaine on employe le *Pé-tun-tsé* & le *Kao-lin*; & celle-là est generalement suivie en Europe. Pour reconnoître sûrement si de la Porcelaine a été fabriquée de la premiere façon ou de la seconde, il suffit de l'exposer au feu de forge, qui la vitrifie totalement dans le premier cas, & qui la laisse Porcelaine dans le second.

L'Academicien, après une infinité d'experiences qu'il ne particularise point ici, mais dont il promet ailleurs le détail, a trouvé les meilleures matieres du premier genre, (c'est-à-dire les vitrifiables) parmi les terres grasses ou savonneuses, telles entr'autres que celle de Plombieres. Mais [observe M. de Réaumur] pour faire d'aussi belle Porcelaine que les Chinois, & avec autant de facilité, on n'est pas obligé d'employer les mêmes matieres qu'ils employent; il suffit d'y en substituer d'équivalentes, sans qu'elles offrent les mêmes apparences exterieures. On fait (ajoûte-t-il) d'aussi beau verre avec un caillou très-noir, qu'avec le sable le plus blanc. De-là il conclut que nulle matiere ne doit paroître plus analogue au *Pé-tun-tsé* (quant à l'effet qu'on en attend, qui est de se vitrifier sans peine) que le verre même, de toutes les substances la plus facile à vitrifier. Ainsi en mêlant ensemble du verre & du *Kao-lin* reduits en poudre, & en formant une pâte; une action assez médiocre du feu suffira pour en faire de la Porcelaine aussi belle que celle où entre le *Pé-tun-tsé*.

Mais (dira-t-on) quelles raisons ont donc empêché les Chinois d'employer le verre au lieu du *Pé-tun-tsé* dans la fabrique de la Porcelaine? C'est apparemment que celle-ci en eût été ou moins belle, ou moins bonne, ou plus chere. Elle seroit moins belle [répond l'Academicien] si l'on y faisoit entrer le verre de la Chine, par exemple, qui est fort vilain; mais en y mêlant de beau verre, on évite cet inconvenient. Elle sera moins bonne, si elle tient trop du verre, mais en proportionnant les doses, on leve cette difficulté. Elle ne sera pas plus chere, parce que si la dépense croît d'un certain côté, elle diminue à proportion de deux autres, comme le fait voir M. de Réaumur par des détails que nous supprimons pour abreger.

L'idée d'introduire le verre dans la composition de la Porcelaine, n'est pas aussi nouvelle que l'Academicien l'avoit crû d'abord. Char-

din lui apprit qu'on en faiſoit uſage en Perſe. Mais ſans aller ſi loin, il découvrit qu'on en uſoit de même dans les fabriques de l'Europe, quelque myſtere que l'on en fît. Il démêla même, que ce verre employé dans la Porcelaine n'étoit pas le verre ordinaire, mais que c'étoit ſeulement un verre imparfait, un verre ébauché, connu dans les Verreries ſous le nom de *Frite* de verre. Il obſerve que ce qui a pû conduire ces Artiſtes à l'idée de mettre en œuvre cette matiere, a été ſans doute l'inſpection de certains morceaux de verre imparfait blancs comme la Porcelaine, & qui ſe preſentent dans les fours de Verrerie. Pour mettre en pâte ces *frites* reduites en poudre, on a eſſayé differentes ſortes de terres graſſes, après s'être ſervi ſans ſuccès de l'eau ſeule; & c'eſt de cette varieté que naît la diverſité qu'on apperçoit dans les Porcelaines ſorties des diverſes fabriques établies depuis quelque tems. Et comme on y fait entrer ces terres dans la moindre doſe qu'il eſt poſſible, il eſt arrivé de-là que ces Porcelaines tiennent trop du verre, & ſont auſſi aiſées à fondre que le ſeul *Pé-tun-tſé* de la Chine.

M. de Réaumur eſt parvenu, de plus, à faire de très-belle Porcelaine, avec le verre le plus tranſparent, pulveriſé, mêlé dans une doſe convenable de farine, reduit en pâte avec l'eau, puis façonné à diſcretion, & cuit dans un fourneau juſqu'à un certain degré. On pourroit donc regarder cette voye comme une troiſiéme maniere de faire la Porcelaine; mais, ajoûte l'Auteur, ce n'en ſeroit tout au plus qu'une imitation; & ſa grande facilité à fondre en découvriroit bientôt l'imperfection. Nous ne pouvons le ſuivre ici dans toutes les obſervations curieuſes & intereſſantes qu'il communique au public ſur cette matiere: il faut les lire dans ſon Memoire même.

La *Botanique*, dans ce Volume, preſente trois articles, ſans compter une Obſervation. Le premier, ſur *le Simarouba*, eſt de M. *de Juſſieu*. Le ſecond, ſur l'*accroiſſement des Plantes parles pluyes*, eſt de M. *du Hamel*: & le troiſiéme encore de M. *de Réaumur*, contient un examen ſur l'*alteration de la couleur des Plâtres & des Pierres des bâtimens*. On trouve ces trois articles dans l'Hiſtoire & parmi les Memoires. Nous en tracerons ici une legere idée.

1. Les recherches de M. *de Juſſieu* ſur *un nouveau ſpecifique contre la Dyſſenterie*, mérite ſur tout l'attention des Medecins. Ce Specifique eſt l'écorce d'un arbre de Cayenne, appellé *Simarouba*, & on l'employe avec ſuccès dans le Pays. On en apporta en Europe vers l'année 1713. pour la premiere fois: feu M. Fagon en fit faire alors quelques eſſais dans les cours de ventre, & il en reſulta principalement que ce remede n'avoit rien de dangereux, puiſqu'il agiſſoit ſans cauſer aucune douleur & ſans procurer aucune évacuation ſenſible. L'année 1718. fut plus favorable

pour ces experiences par le grand nombre des maladies de cette eſpece que les chaleurs exceſſives de l'été occaſionnerent : & les eſſais que l'on fit du *Simarouba* réuſſirent au point que cette écorce parut l'emporter alors pour la promptitude des cures ſur tous les autres remedes mis en œuvre auparavant. M. de Juſſieu crut donc qu'il devoit en faire une nouvelle proviſion, par rapport non ſeulement aux Dyſſenteries, mais encore aux pertes de ſang, auſquelles il ſe perſuada qu'on pourroit appliquer utilement ce même remede, & l'évenement juſtifia ſa conjecture.

Il trouva cette écorce très-ſemblable par ſa forme & par ſes effets à celle que les anciens, tels que Dioſcoride, Pline, Galien & les Arabes, ont fort vantée pour la gueriſon des cours de ventre, & qu'ils appellent *Macer*, ajoûtant qu'on l'apportoit des Pays Orientaux. On trouve en effet aujourd'hui dans les Indes un arbre nommé *Macre* ou *Macruyre*, qui paſſe pour ſpecifique dans cette même maladie. L'Amerique pourroit en produire un tout pareil, & l'écorce du *Simarouba* y reſſemble fort [dit M. de Juſſieu] par ſa couleur jaunâtre, par ſon épaiſſeur & par ſa ſaveur aſtringente. Mais comme on ne connoît le *Macer* que très-imparfaitement, il n'eſt pas poſſible de pouſſer plus loin ce parallele.

M. de Juſſieu s'eſt toûjours mieux trouvé d'employer ce remede en décoction que de le donner en ſubſtance. Il en fait bouillir deux gros dans trois demiſeptiers d'eau qu'il reduit par l'ébullition à une chopine, que l'on partage en trois verres, & qui eſt la doſe ordinaire. Si l'on juge du *Simarouba* par ſa legere amertume, par la couleur blanche & laiteuſe qu'il communique à l'eau dans laquelle on le fait bouillir, & par la celerité de ſon effet dans la ſuppreſſion des Dyſſenteries les plus inveterées, on aura lieu d'en conclure qu'il entre dans ſa ſubſtance une matiere ſaline-acre enveloppée de parties huileuſes & balſamiques ; ce qui le rend ſtomachique, adouciſſant, aſtringent & vulnéraire. Il faut recourir au Memoire de l'Academicien ſur les ſages précautions qui doivent aſſurer l'uſage de ce Specifique.

2. M. *du Hamel*, en recherchant *la cauſe du prompt accroiſſement des Plantes dans les tems pluvieux*, fournit quelques Obſervations qui peuvent être d'uſage pour l'agriculture. On ſait que les Plantes profitent plus en huit jours d'un tems humide qu'en un mois de ſechereſſe. La grande diſſipation qu'elles font journellement de leur ſuc nourricier les met dans un beſoin continuel du ſecours de l'humidité, qui leur porte un nouvel aliment. Sur ce pied-là, les Plantes aquatiques ne devroient point ſouffrir de la ſechereſſe de l'air, étant toûjours plongées dans l'eau. Cependant elles y croiſſent plus en quinze jours par un tems pluvieux qu'en un mois par un tems ſec. La pluye actuelle n'eſt pas même neceſſaire

pour cet effet ; la ſeule menace de pluye ou d'orage, c'eſt-à-dire un tems couvert ſuffit. La même choſe arrive, par rapport aux arroſemens, quoiqu'on y employe l'eau de marre ou de pluye, & qu'ils ſoient abondans : ils ne deviennent jamais plus utiles que lorſqu'il pleut ou qu'un air chargé de nuages ſemble annoncer la pluye. Ce n'eſt donc pas toûjours au défaut d'humidité qu'on doit attribuer l'accroiſſement tardif des plantes dans un tems de ſechereſſe. Mais quelle en pourroit être la veritable cauſe.

M. du Hamel la trouve non dans la diſette du ſuc nourriſſier, mais dans le défaut d'une impulſion capable de le faire circuler dans toutes les parties de la plante. Or cette impulſion, dans les végétaux, dépend d'un agent ſuſceptible de raréfaction & de condenſation ; dont le mouvement alternatif imite en quelque ſorte celui du cœur dans les animaux : & cet agent n'eſt autre que l'air qui penetre intimement la tiſſure des plantes par la voye de leurs tuyaux appellés *trachées*, & qui pouſſe la ſéve juſqu'à leurs extremitez les plus éloignées de leurs racines.

Cette cauſe agit également ſur les plantes terreſtres & ſur les aquatiques. Mais rien ne favoriſe davantage cette impulſion que le paſſage d'un tems chaud à un tems pluvieux qui refroidit l'air & le condenſe, après la raréfaction que la chaleur y avoit cauſée ; de même que le paſſage de la pluye à un tems plus chaud qui raréfie l'air que la fraîcheur de la pluye avoit condenſé. Plus cette alternative eſt fréquente, plus l'effet en devient avantageux ; & c'eſt ce qui arrive ſur tout au Printems & au commencement de l'Automne. Auſſi ſont-ce les Saiſons où les plantes croiſſent plus promptement, au lieu qu'elles ſont languiſſantes dans une Saiſon trop égale. Celles qui ſont ſous des cloches courroient le même riſque, ſi l'on n'avoit ſoin de les expoſer de tems en tems à l'air pour les refroidir?

3. La découverte de M. *de Reaumur* ſur *la principale cauſe qui altere la blancheur des pierres & des plâtres des bâtimens neufs*, fait voir qu'il n'y a point de petits ſujets en Phyſique, & que par tout elle donne matiere aux plus fines obſervations. Cette alteration dans la couleur, ſoit des plâtres, ſoit des pierres expoſées à l'air, & qui de blanches les rend griſes ou noires, eſt ordinairement attribuée à la même cauſe qui noircit ou jaunit le papier & le linge en pareille expoſition ; c'eſt-à-dire, aux vapeurs qui rempliſſent l'air, ſur tout dans les grandes Villes, où ces vapeurs s'élevent beaucoup plus abondamment. Juſqu'à preſent on s'en eſt tenu là, ſans pouſſer plus loin ſes conjectures.

M. de Réaumur eſt perſuadé que ſi ces vapeurs ont quelque part à ce changement de couleur, elles n'y contribuent, que comme la pluye & les roſées ſervent à ſalir les allées de nos Jardins en y faiſant croître differentes ſortes d'herbes. C'eſt-à-

dire, que ces taches grises ou noires qui ternissent la blancheur des murs de nos bâtimens, ne sont autre chose (selon lui) que des amas de ces petites plantes appellées *Lichen* par les Botanistes, & qui forment ces plaques jaunes, grises ou verdâtres, qu'on apperçoit sur l'écorce des arbres. Ces plantes végétent sur les corps les plus arides; elles couvrent quelquefois entierement les tuiles & les ardoises des toîts. Elles n'ont point de fleur, mais elles produisent beaucoup de graine très-fine que les vents & les pluyes dispersent de tous côtez.

Les grains dont l'assemblage forme une tache visible, sont souvent si petits qu'ils ne paroissent à la simple vûë que comme des points très-déliés, & ne montrent leurs figures organisées qu'au travers du Microscope. On en découvre à milliers (observe l'Academicien) d'aussi petits sur l'écorce des arbres. Il indique un moyen sûr de rendre ces *Lichens* plus visibles. C'est de mouiller l'endroit où l'on veut les examiner; car étant spongieux comme le *nostoc*, ils s'abreuvent aisément, & se renflent assez pour faire voir leur structure organique. Frottez très-légérement avec un doigt mouillé, ils ne le salissent point: le contraire arriveroit, si ces taches n'étoient que l'effet d'une sorte de suye produite par les vapeurs. Ces *Lichen* des murailles sont d'un gris ou d'un verd brun tirant sur le noir.

L'irrégularité des taches noires & plus longues que larges, qu'ils forment sur certains murs, & suivant toutes sortes de directions, hors l'horizontale, s'accorde parfaitement avec l'idée de l'Academicien, qui attribue cette irrégularité à une eau de pluye chargée de graines de *Lichen* brun, tombant du toît, & poussée par le vent contre ces murailles, sur lesquelles coulant de haut en bas & divisée en plusieurs petits courants, elle ne pouvoit diriger aucun de ceux-ci parallelement à l'horizon.

Plusieurs circonstances favorisent plus ou moins la generation de ces *Lichen*; savoir le climat, la nature des pierres, leur exposition, la difference de maturité dans les parties d'une même pierre, *&c.* & tous ces points seroient l'objet d'un grand nombre d'experiences. Mais ce qui couronneroit cette découverte, seroit celle d'un préservatif sûr contre la production de ces *Lichen* des murailles, c'est-à-dire de quelque enduit à bon marché, qui operât cet effet. L'enduit de chaux est le seul que connoisse encore M. de Réaumur.

L'*Observation Botanique*, duë à M. *de Mairan*, roule sur la *Sensitive*. Ses rameaux & ses feuilles, comme l'on sait, se tournent vers le Soleil, & de plus ses feuilles & leurs pédicules se replient & se contractent vers le coucher de cet Astre, ainsi qu'elles le font au moindre attouchement. Mais ce qu'on ne savoit pas, c'est que ce phenomene arrive également, quoique un peu plus foiblement, lorsqu'on tient la plante renfermée dans un lieu obscur

fcur ; c'eſt-à-dire ; que ſon épanouiſſement & ſa contraction ſe font à l'ordinaire, d'où il ſuit qu'elle ſent le Soleil ſans le voir ; ce qui ſemble (dit l'Hiſtorien) avoir rapport à cette malheureuſe délicateſſe d'un grand nombre de malades, qui dans leurs lits s'apperçoivent de la difference du jour & de la nuit.

On invite ici les Botaniſtes & les Phyſiciens à éprouver ſi d'autres plantes, dont les feuilles ou les fleurs s'ouvrent le jour & ſe ferment la nuit, en feroient autant dans des lieux obſcurs, de même que la ſenſitive : ſi l'on pourroit par la chaleur graduée de quelques fourneaux, produire artificiellement un jour & une nuit qu'elles puſſent ſentir ; & renverſer même par-là l'ordre des phénoménes du vrai jour & de la vraye nuit, *&c.*

Parmi les articles concernant les *Mathematiques*, il y en a de *Géometrie*, d'*Aſtronomie* & de *Méchanique.*

La *Géometrie* en offre quatre. Le premier, ſur *les lignes du troiſiéme ordre ou Courbes du ſecond*, eſt de M. *Nicole.* Le ſecond, ſur *quelques affections des Courbes*, eſt de M. *de Maupertuis.* Le troiſiéme & le quatriéme ſont deux Ecrits de M. *de Lagny*, l'un ſur *le calcul des angles des Triangles rectilignes & ſpheriques ; &c.* l'autre ſur l'*uſage des Polygones rectilignes pour la meſure des Courbes, &c.* Les deux premiers articles paroiſſent dans l'Hiſtoire & dans les Memoires ; les deux derniers ſont abſolument renvoyés aux Memoires : nous dirons quelque choſe du premier.

On connoît depuis long-tems quelques-unes des Courbes du ſecond genre, telles que la Ciſſoïde, les deux Paraboles cubiques, l'Hyperbole cubique, & la Parabole de *Deſcartes.* Feu M. *Newton* a raſſemblé toutes les Courbes de ce genre dans un Traité qui parut pour la premiere fois à la fin de ſon Optique, en 1704. Il y indique les proprietez principales de ces Courbes, & les reduit toutes à quatre équations, mais ſans y joindre aucune demonſtration. De ces quatre équations diverſement modifiées, M. Newton déduiſoit le nombre & les differentes figures de toutes ces Courbes, dont il avoit fixé les diverſes eſpeces à 72. Depuis, on a publié ſur cette matiere deux ouvrages ; l'un de M. *Stirling*, mis au jour en 1718. & où le nombre de ces Courbes ſe trouve accru de quatre eſpeces nouvelles, omiſes par M. Newton ; l'autre, de M. *Mac*, Lorrain, imprimé en 1720.

Mais quelque eſtimables que ſoient ces deux derniers Ouvrages, M. *Nicole* ne s'eſt pas cru diſpenſé par-là de traiter ce même ſujet, qu'il eſt ſi capable d'approfondir : & il a jugé qu'il ne ſeroit pas inutile d'expliquer & de démontrer d'une maniere preſque toûjours nouvelle, les proprietez principales de ces Courbes, quoiqu'il ne mette en œuvre pour cela que les méthodes ordinaires, & qu'il adopte même en quelques endroits les explications de M. *Stirling.*

Avant que d'entrer en matiere, M. Nicole fait pluſieurs obſervations importantes & qui le conduiſent à trouver pour l'équation generale des lignes du troiſiéme ordre ou des Courbes du ſecond genre, $uuxz+a=uxbzz+ezd+ez^3+fzz+gz+h$, d'où il tire les équations particulieres qu'elle renferme, & qui ſont au nombre de 31. leſquelles il reduit dans la ſuite au petit nombre de ſept, dont les quatre premieres n'en faiſant qu'une, il s'enſuit que toutes les lignes du troiſiéme ordre ſont exprimées par quatre équations.

Il propoſe après cela deux Problêmes, dont il donne les ſolutions, & renvoye, pour la ſuite de ce Traité, à un autre Memoire.

Les articles d'*Aſtronomie* ſont au nombre de ſix. Le premier, *ſur le mouvement diurne de la Terre ou ſa rotation ſur ſon axe*, eſt de M. *de Mairan*. Le ſecond eſt de M. *Maraldi*, & roule ſur *le ſecond Satellite de Jupiter*. Le troiſiéme, *ſur la Comete de* 1729. eſt de M. *Caſſini*. Le quatriéme, ſur *des Obſervations Aſtronomiques faites en Amerique*, eſt encore de M. *Caſſini*. Ces quatre articles ſe liſent dans l'Hiſtoire & dans les Memoires. Le cinquiéme, renferme *les Obſervations de l'Eclipſe totale Lunaire du* 13e *Fevrier*, faites par MM. *Maraldi*, *Caſſini*, *Godin* & le Chevalier *de Louville*. Le ſixiéme contient *celles de l'Eclipſe totale Lunaire du* 8e *Aouſt*, faites par MM. *Caſſini* & *Godin*. Ces deux derniers articles ſont entierement renvoyés aux Memoires. Nous rendrons compte de celui qu'a donné M. *de Mairan*, ſur *le mouvement diurne de la Terre*.

Il s'agit de trouver le principe du mouvement diurne de la Terre & des autres Planetes ſur leur axe; le Méchaniſme par lequel il ſe fait, & pourquoi il ſe fait dans toutes d'Occident en Orient, par leur partie ſuperieure, plûtôt que d'Orient en Occident.

L'Aſtronomie Phyſique ſi cultivée aujourd'hui, & qui fait tant d'honneur à notre ſiécle, ſemble n'avoir preſque pas touché à cette queſtion, ou l'avoir regardée comme inſoluble. Entre les deux fameux Syſtêmes qui partagent les Savans, il n'y a que celui de *Deſcartes* & des *Tourbillons*, qui ait fourni quelque tentative ſur ce ſujet. Mais il s'enſuit de tout ce qu'on en avoit imaginé de plauſible, que ſi la Terre tourne ſur ſon axe par les impulſions d'un fluide qui l'entraîne, & de la maniere dont on fait agir ce fluide, c'eſt d'Orient en Occident qu'elle doit tourner; c'eſt-à-dire, en un ſens tout contraire à celui dans lequel elle tourne. Et c'eſt-là en effet l'inconvenient de l'explication de M. *Villemot*, déja attaquée par pluſieurs perſonnes habiles en cesmatieres.

Quant au Syſtême *Newtonien*, comme il fait mouvoir les Planetes dans un vuide immenſe, on n'y voit rien qui puiſſe les déterminer à tourner ſur elles-mêmes, & à tourner toutes plûtôt d'un côté que de l'autre. Auſſi ne ſavons-nous pas que M. *Newton* ni ſes Diſciples

ayent donné aucune explication, ni même aucune conjecture ſur ce ſujet.

Malgré tous ces mauvais ſuccès & la délicateſſe de la matiere, M. *de Mairan* n'a pas cru impoſſible d'expliquer la rotation ou le mouvement diurne de la Terre & des autres Planetes, & d'en aſſigner le méchaniſme par le Syſtême des Tourbillons. Ce n'eſt pas que les Tourbillons Carteſiens lui paroiſſent d'ailleurs abſolument hors d'atteinte. Mais il les juge » ſi ne-» ceſſaires pour nous donner une » idée claire de la Phyſique Celeſte, » que quelque grandes que ſoient » les difficultez qu'on a faites con-» tre eux, & dont on ne ſauroit » diſconvenir qu'ils ne ſoient ſuſ-» ceptibles, il croit qu'il ne faut » rien négliger de ce qui peut en » confirmer l'exiſtence. « Ce ne ſeroit pas en effet un petit avantage qu'ils auroient ſur toute autre hypothéſe, s'ils fourniſſoient ſeuls l'explication d'un Phénoméne auſſi curieux & auſſi intereſſant que celui de la rotation des Planetes.

M. de Mairan ſuppoſe 1°. Que les couches du Tourbillon Solaire qui entraîne la Terre & les autres Planetes principales, ſe meuvent avec des vîteſſes differentes, ſelon la regle de *Kepler*, & plus grandes en approchant du point central que vers la circonference. 2°. Que quelle que ſoit la cauſe de la peſanteur, les corps placés dans un lieu quelconque de ce Tourbillon, y péſent vers ce point central, vers le Soleil, par exemple, ou vers ſon centre, en raiſon inverſe des quarrez de leurs diſtances à ce centre. 3°. Qu'en tout corps dont les parties ſont de differens poids, s'il eſt plongé dans un fluide où il nage & qui l'entraîne, ſa partie la plus legere ſera entraînée la premiere, & ira en avant, par rapport au terme où tend le fluide, *&c.*

C'eſt d'après ces principes que M. de Mairan démontre que le fluide qui frappe la partie ſuperieure de la Planete, plus légére par la ſeconde ſuppoſition, que l'inferieure, la doit pouſſer avec plus de force que celui qui frappe cette inferieure, quoique par la regle de *Kepler*, la viteſſe y ſoit plus grande. D'où il ſuit [*troiſiéme ſuppoſition*] que la partie ſuperieure doit avancer dans le même ſens que le fluide, & par conſequent aller d'Occident en Orient, ce qui étant réiteré ſans ceſſe produira la rotation dont on cherchoit la cauſe.

De la démonſtration de l'Auteur & de la Formule qu'il en tire, naît une maniere très-courte de ſavoir quelle doit être la rotation d'une Planete, ou en quel tems elle doit tourner ſur elle-même, à raiſon de ſa groſſeur & de ſa diſtance du point central, qui eſt le Soleil. Il l'applique à toutes les Planetes principales. Mais c'eſt un détail Géometrique & Aſtronomique dans lequel nous ne devons point entrer. Il nous ſuffira de dire, touchant la Planete de *Jupiter* la plus reſſemblante à la Terre par ſes Satellites, & celle dont la rotation eſt le mieux connuë, qu'elle tourne en effet ſur

elle-même, à quelque minute près, dans le tems que lui preſcrit la formule de M. de Mairan. L'accord n'eſt pas le même dans Venus & dans Mars ; mais l'Auteur en rapporte des raiſons tirées de l'inclinaiſon de leurs axes, & qui doivent être lûës dans le Memoire.

De la conſideration des Planetes principales, l'Auteur paſſe à celle des Planetes Secondaires ou Satellites, & ſur tout de la Lune, qui ne tourne pas ſur elle-même, comme les premieres. » Si l'on ſuppoſe » (dit-il) les parties d'une Planete » d'une peſanteur ſpecifique diffe- » rente, ſenſiblement plus grande » dans un hémiſphére que dans » l'autre, & en plus grande raiſon » que l'effort relatif du fluide qui la » doit faire tourner ſur elle-même, » elle prendra une ſituation con- » ſtante, & elle ne tournera point » ſur elle-même. « Ce qu'il prouve aiſément par les mêmes principes qui fourniſſent la rotation. Il diſtingue ſoigneuſement *tourner ſur ſoi-même* ou *ſur ſon centre*, d'avec *tourner autour d'un centre*. Ainſi la Lune tourne *autour d'un centre*, qui eſt la Terre, mais non pas *ſur ſon propre centre*, puiſqu'elle nous preſente toûjours la même face.

» Or (ajoûte-t-il) ſi l'hémiſ- » phére de la Lune qui eſt toûjours » tourné vers nous, ſe trouve ſpe- » cifiquement & ſenſiblement plus » peſant que celui qui nous eſt ca- » ché, ainſi que MM. *Auzout*, » *Hughens* & quelques autres ſavans » hommes l'ont cru; il ne faut point » chercher ailleurs la cauſe du phé- » noméne, & pourquoi la Lune » nous preſente toûjours à peu près » la même face. Un Géometre qui » étant placé au centre du Globe » Terreſtre ſuppoſé tranſparent ; » verroit faire le tour de ce Globe » à un vaiſſeau, dont il n'apperce- » vroit jamais que le fond ou la » caréne, malgré les vents & les » impulſions laterales, qui le font » marcher, jugeroit avec raiſon » que c'eſt parce que la caréne eſt » plus chargée, ou plus peſante, » que la partie ſuperieure du vaiſ- » ſeau qui lui eſt toûjours cachée. « Mais ces vents & ces impulſions laterales n'étant pas toûjours de la même force, le vaiſſeau pancheroit tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, & le Géometre que nous avons imaginé au centre de la Terre, appercevroit tantôt plus & tantôt moins du flanc de la caréne du vaiſſeau. Et c'eſt-là encore préciſément ce qui doit arriver à la Lune par les differentes viteſſes du fluide qui l'entraîne. M. de Mairan en tire le principe d'une libration phyſique en longitude, qu'il ajoûte à la libration connue, tant en latitude qu'en longitude, qui n'étoit qu'optique.

Il prétend que la libration phyſique eſt neceſſaire & inévitable ſuppoſé le different poids des deux hémiſphéres de la Lune, & les Tourbillons ; & que ſi l'on met le vuide ou un *Ether* non reſiſtant à la place des Tourbillons, la libration phyſique ſe fera en ſens contraire. Ce qui fourniroit un moyen de verifier par experience, laquelle des

deux hypothéſes eſt conforme à la nature.

Il ſeroit à ſouhaiter que M. de Mairan eût pu ſuivre *le plan d'Obſervations qu'il s'étoit fait pour démêler cette complication de cauſes* phyſiques & optiques, qui concourent à la libration lunaire, & qu'il n'a pu mettre en execution, faute d'un lieu propre à obſerver le paſſage de la Lune par le méridien, ce qui, ſelon ſes vûës, y étoit abſolument neceſſaire. Tout au moins pourroit-il nous faire part de ce plan. Quelque Aſtronome en profiteroit peut-être, en faveur de la nouvelle idée & à l'avantage du public.

La *Méchanique* renferme quatre articles. Des trois premiers, employés dans l'Hiſtoire & parmi les Memoires, l'un ſur *les Voutes*, eſt de M. *Couplet*; l'autre, ſur *les Machines à remonter les Bateaux*, eſt le précis de deux Mémoires de M. *Pitot*, imprimés en entier. Le troiſiéme, *ſur les Tourbillons Celeſtes*, eſt de M. l'Abbé *de Molieres*. Le quatriéme article, entiérement renvoyé aux Memoires, eſt l'Ecrit de M. le Chevalier *de Louville* ſur *les Mouvemens variés & l'eſtimation des Forces*.

1. Le Memoire de M. *Couplet*, ſur *la pouſſée des Voutes*, quoique different de l'examen qu'il a publié de *la pouſſée des terres contre les Revêtemens* paroît en être une ſuite neceſſaire. La liaiſon de ces deux Problêmes a été reconnuë par ceux qui les ont propoſés enſemble & qui en ont tenté la ſolution. Mais comme ces tentatives ont toutes paru erronées ou inſuffiſantes à l'Academicien, il a cru devoir ſur l'examen des Voutes, remonter d'abord à leur premier principe, ſans autre égard pour le travail d'autrui ſur cette matiere, quoiqu'il n'ait pas laiſſé, comme il le déclare lui-même, de ſe rencontrer quelquefois avec ceux qui l'ont traitée.

Suivant ces vûës, il diviſe ſon Memoire en deux parties. Dans la premiere, il examine la forme & la pouſſée des Voutes & l'épaiſſeur de leurs pieds droits, ſans y faire entrer l'engrenement des Vouſſoirs, lequel empêche ceux-ci de gliſſer les uns contre les autres. Dans la ſeconde partie, qui remplira un autre Memoire, il déterminera les plus petites épaiſſeurs des Voutes circulaires uniformes, & leurs pouſſées, en y faiſant entrer la liaiſon des Vouſſoirs; ce qui, de ſa connoiſſance, n'a été diſcuté par perſonne, & il y donnera de plus l'épaiſſeur des pieds droits, telle que l'effort compoſé de la pouſſée de la voute & de la peſanteur du pied droit ſoit toûjours dirigé vers un point quelconque de la baſe de celui-ci.

2. Des deux Memoires de M. *Pitot* ſur *les Machines à remonter les Bateaux*, le premier contient diverſes remarques ſur *les Aubes ou Pallettes des Moulins & autres Machines mûës par le courant des rivieres*; & ces remarques tendent à rechercher le nombre & la diſpoſition la plus favorable de ces Aubes, pour porter ces machines à leur

plus haut point de perfection, en pesant les avantages & les inconveniens qui resulteroient de quelques disposition proposées pour ces Aubes, par rapport au remontage des Bateaux.

Le second Memoire est une comparaison entre quelques Machines mûës par les courans des fluides où l'on donne une méthode très-simple de comparer l'effet de celles dont l'arbre qui porte les aîles ou aubes est perpendiculaire au courant de l'eau, à l'effet de celles dont le même arbre est parallele au courant. M. Pitot partage ce Memoire en quatre principaux articles. Le premier contient les principes des impulsions des fluides contre des surfaces planes, & la décomposition de la force totale de ces impulsions en deux forces laterales perpendiculaires & paralleles à la direction du fluide. Il donne, dans le second, la construction d'une Table des expressions de ces trois forces, laquelle sert également pour l'eau & pour le vent : & dans le troisiéme, la méthode de calculer & de faire la comparaison des forces des differentes Machines. Dans le quatriéme il fait voir que la distance plus ou moins grande du centre d'impulsion de l'eau à l'axe ou l'arbre de la roüe de Moulin ne change point l'effet de la Machine, sa quantité de mouvement restant toûjours le même, tant que la viteſſe de l'eau ou du vent perseveré dans le même état.

3. M. l'Abbé *de Molieres*, toûjours occupé du dessein de défendre *les Tourbillons de Descartes* contre les objections de la Secte *Newtonienne*, répond ici à l'une des plus fortes. Il le fait très-probablement & même très-géométriquement, en adoptant les petits Tourbillons du P. *Malebranche* substitués aux Globules durs des Carteſiens, & par consequent supposés presque infiniment petits, dont la matiere circule autour d'un centre commun, avec une force centrifuge de même que les plus grands Tourbillons.

Il est vrai que l'on peut faire contre cette hypothése une difficulté considerable fondée sur ce que ces petits Tourbillons qui se meuvent, comme les grands, en sens contraires & dont les plus forts s'accroiſſent aux dépens des plus foibles, doivent par ces nouvelles acquisitions perdre beaucoup de leur propre mouvement, d'où s'ensuit necessairement une diminution continuelle & très-sensible dans le mouvement du grand Tourbillon total. Mais l'Academicien trouve de quoi resoudre cette difficulté dans cette démonstration donnée par feu M. *Varignon*, savoir que les pertes de vîteſſe faites dans des mouvemens, selon des Courbes, sont infiniment petites à chaque instant fini, & qu'il en faudroit par consequent une infinité, qui demanderoit un tems infini, pour faire une somme finie. » C'est ainsi (observe » l'Historien) que des véritez, » dont peut-être on ne voyoit » guéres d'abord l'usage, vien- » nent, & même d'assez loin, au

» ſecours d'autres veritez, qui ſans » elles, auroient eu un mau- » vais ſort.

Les Machines ou Inventions approuvées par l'Academie en 1729. ſont 1°. celle dont M. *de la Condamine* a preſenté la deſcription, & par le moyen de laquelle on execute ſur le Tour toutes ſortes de contours reguliers & irréguliers. 2°. Un Soufflet de M. *Terral* pour les fourneaux à fonderies, les Forges, *&c.* 3°. Un Métal jaune de M. *Remy*, dont l'alliage concilie aſſez juſte la ductilité avec la belle couleur d'or. 4°. Un Etain allié, mis au jour par M. *Boutet*, & qui eſt plus dur & plus ſonnant, ſans perdre la blancheur qu'il a au ſortir de la Mine.

La partie Hiſtorique de ce Volume eſt terminée par trois Eloges; celui du Pere Sebaſtien *Truchet*, Carme; celui de M. *Bianchini*, & celui de M. *Maraldi*. On trouve à la fin des Memoires, celui de M. *Lamorier*, ſur *une nouvelle maniere d'operer la fiſtule lacrymale*, envoyé à l'Academie par la Societé Royale des Sciences de Montpellier, pour entretenir l'union intime qui doit être entr'elles, comme ne faiſant qu'un ſeul Corps.

VOYAGES EN ANGLOIS ET EN FRANÇOIS, d'A. de la Motraye en diverſes Provinces & Places de la Pruſſe Ducale & Royale, de la Ruſſie, de la Pologne, &c. *imprimé pour l'Auteur*, & ſe vend à la Haye, chez Moetjens; à Londres, chez Round & Meighan; à Dublin, chez Grierſon & Bradley. 1732. *in-fol.* pp. 480. ſans les planches.

LE Public ayant vû avec plaiſir les deux premiers Volumes des Voyages de M. de la Motraye en Europe, en Aſie & en Afrique; l'Auteur a cru que la Relation du Voyage qu'il a fait en differentes parties de l'Europe depuis 1726. ne ſeroit pas moins agréable que celle de ſes Voyages précedens. Cette Relation eſt diviſée en cinq Chapitres. Cependant il y a ſix Chapitres dans le Volume entier; parce que l'Auteur qui avoit parlé ſur la fin de ſon ſecond Volume du renouvellement de l'ordre du bain en Angleterre par le Roi George I. a jugé à propos de commencer ce 3e. Volume par une Diſſertation ſur divers Ordres de Chevalerie; tant anciens que modernes; comme pluſieurs Auteurs ont donné depuis peu ſur cette matiere des Traitez particuliers, remplis de recherches curieuſes, & dont nous avons rendu compte dans nos Journaux, nous ne nous arrêterons point ſur ce premier Chapitre.

Dans le ſecond on voit la Relation du Voyage de l'Auteur, depuis la Haye juſqu'au Lac Ladoga; avec des Obſervations Topographiques, Geographiques & Hiſtoriques, ſur les endroits les plus conſiderables par leſquels il a paſſé, particulierement la Pomeranie, la Livonie, la Pruſſe, la Courlande;

l'Eſtonie, l'Ingrie, *&c.* En parlant de la Ville de Thorn, M. de la Motraye parle du tumulte arrivé en cette Ville en 1724. qui a été pour elle l'occaſion de la perte de ſes privileges ; il rapporte un précis de ce que lui ont dit là-deſſus des Luthériens honêtes gens & au témoignage deſquels il a cru devoir d'autant plûtôt s'en rapporter, que pluſieurs circonſtances importantes de leur recit lui ont, dit-il, été confirmées par des Catholiques. L'Auteur déſavoüe la Relation du tumulte de Thorn qu'il aſſure avoir été inſerée dans ſes premiers Voyages ſans ſa participation. Le paſſage de l'Auteur ſur les Côtes de la Mer Baltique lui donne occaſion de parler de l'ambre, ſur la nature duquel les ſentimens ſont fort partagés. Les uns veulent que ce ſoit un mineral que les rivieres entraînent dans la Mer, d'autres diſent que c'eſt une eſpece de bitume, qui ſe forme au fond de la Mer & que l'agitation des ondes jette ſur les bords, quand il eſt parvenu à l'Etat de perfection où nous le voyons, d'autres ſoûtiennent que c'eſt une gomme d'arbres & particulierement de Pins qui croiſſent ſur les bords de la Mer Baltique, & ſur les bords des rivieres qui s'y déchargent, & que cette gomme eſt endurcie par les eaux de la mer & des rivieres. Ce dernier ſentiment paroît à notre Auteur le plus probable. Ce qui le détermine à l'embraſſer, c'eſt que l'ambre s'enflamme comme l'écorce du Pin quand on le preſente à la chandelle, & qu'on voit dans des morceaux d'ambre des mouches & d'autres inſectes terreſtres, qui font connoître que ces inſectes ont été embarraſſés & pris dans cette gomme, lorſqu'elle découloit des arbres. M. de la Motraye s'objecte à lui-même, qu'il y a d'autres mers, ſur les bords deſquelles il croît plus de Pin que ſur ceux de la mer Baltique, & que cependant on ne trouve pas d'ambre ſur leurs bords. L'Auteur répond que comme toute ſorte de terrain n'eſt pas propre à produire toutes ſortes de choſes, toutes les eaux d'une même mer n'ont point de ſemblable vertu.

Le troiſiéme Chapitre contient des remarques importantes ſur la Livonie, l'Eſtonie & ſur les principautez de Pleſcow & de Novogorod, ſur le Lac & ſur le Canal Ladogua & en particulier ſur la Ville de Petesbourg. Notre Auteur donne une deſcription détaillée de l'état dans lequel étoit cette Ville dans le tems qu'il y ſéjourna. On ſera ſurpris en liſant cette Deſcription que le Czar Pierre I. ait pû en auſſi peu d'années fonder une autre ſi grande & auſſi belle Ville, dans un deſert qu'on regardoit preſque comme inhabitable.

Ce Chapitre eſt celui de tout l'Ouvrage que les Lecteurs trouveront le plus intereſſant. On y voit pluſieurs faits & pluſieurs Pieces importantes, pour l'Hiſtoire du Czar Pierre I. de la Czarine Catherine, & du Prince qui a ſuccedé à Catherine. L'Auteur s'arrête particulierement ſur deux favoris du

Czar

Czar Pierre I. tous deux habiles & braves, mais d'ailleurs de caracteres bien oppoſés, le General le Fort & le Prince Menzicoff. M. de la Motraye confirme tout ce qu'on a publié ſur l'obſcurité de la naiſſance, & ſur le premier emploi de Menzicoff avant qu'il fût établi à la Cour du Czar. Il marque enſuite comment Menzicoff a été élevé par degrés aux premieres places de l'Empire de Ruſſie, comment il s'eſt conduit pendant le tems de ſa faveur, & de quelle maniere ce Favori eſt tombé dans la diſgrace de ſon Maître; lorſqu'il ſe voyoit élevé au plus haut degré de fortune auquel un particulier puiſſe parvenir ſous un Gouvernement Monarchique.

Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans le détail de tous ces faits. Mais comme on parle differemment de la naiſſance de la Czarine Catherine, & de l'Hiſtoire des premieres années de ſa Vie, nous avons cru devoir dire ici quelque choſe de ce que penſe là-deſſus M. de la Motraye.

L'Auteur ayant mis cette Princeſſe au nombre des Héroïnes, ne craint point de diminuer ſa reputation, en parlant de ſa naiſſance, il eſt au contraire perſuadé que cette obſcurité donne encore plus d'éclat aux grandes qualitez qui l'ont élevé ſur le Thrône de Ruſſie. Elle étoit née, ſelon lui, dans le Village de Rutzen, près du Lac Worthſeri. Les uns la font fille d'un Lieutenant Colonel de la famille d'Abendel, les autres du Colonel Roſen; mais elle étoit fille d'un Vaſſal du Colonel Rozen, elle n'avoit que 4 ou 5 ans quand elle perdit ſon pere, ſa mere mourut quelque tems après. Ils ne laiſſerent rien à cette orpheline pour ſa ſubſiſtance. Car il eſt très-rare que les Vaſſeaux de la Nobleſſe, tant Livonienne que Ruſſienne laiſſent rien à leurs enfans. Le Clerc de la Parroiſſe qui tenoit Ecole prit chez lui la jeune Catherine. M. Gluck, Miniſtre de Marienbourg, lui trouvant de l'eſprit, la mena en ſa maiſon, & elle y fut élevée par ſa femme comme ſi ç'avoit été ſa propre fille. Elle y apprit l'Allemand, & dans ſes heures de loiſir elle s'occupa à la lecture. Quand elle fut en âge nubile un Sergent Livonien qui étoit au ſervice de la Suede, en devint amoureux & l'épouſa du conſentement de M. Gluck; le lendemain de ce mariage les Moſcovites ſe rendirent maîtres de Marienbourg, ſous le commandement du Lieutenant General-Baur. M. de la Motraye avoüe de bonne foi qu'on ne ſçait pas, même dans le Pays, ce qu'eſt devenu depuis ce tems l'époux de Catherine. Pour elle, elle fut amenée priſonniere par les Moſcovites, & le Lieutenant General ayant remarqué dans ſa phiſionomie quelque choſe qui le frappoit, en fit prendre un ſoin particulier. Il la chargea enſuite du ſoin de ſon ménage. Le Prince Menzicoff qui la vit chez le General-Baur, & à qui on dit l'emploi qu'elle y rempliſſoit, la demanda pour lui donner l'inſpection ſur tout ſon domeſtique.

C'eſt chez le Prince Menzicoff que le Czar vit Catherine, qu'il lui parla, & qu'il prit la reſolution de l'amener dans ſon Palais. Ce qu'il executa ſur le champ. M. de la Motraye n'a point cru devoir s'arrêter à rapporter de quelle maniere Catherine eſt parvenue à devenir épouſe de Pierre I. & Imperatrice de Ruſſie, parce qu'il a reconnu que les Relations qui ont été faites de cette partie de ſon Hiſtoire ſont aſſez fidéles.

Dans le quatriéme Chapitre l'Auteur décrit ſon retour de Peterſbourg par l'Ingrie, l'Eſtonie, le Nord'Oueſt de la Livonie, la Semigalie & la Pologne; il rapporte l'état actuel des Provinces & des Villes par leſquelles il a paſſé. Ce qu'il y a d'hiſtorique dans ce Chapitre regarde l'élection des Rois de Pologne, & la fameuſe Diette de Grodno, dans laquelle on confirma tout ce qui avoit été arrêté par la Cour Aſſeſſoriale ſur l'affaire de Thorn, & la caſſation de l'élection du Comte de Saxe au Duché de Courlande.

Le cinquiéme Chapitre eſt deſtiné pour la Relation du Voyage de l'Auteur en France. Il y parle des ceremonies obſervées au mariage du Roi. De-là il paſſe dans le dernier Chapitre à ſon retour en Angleterre, & à ſon voyage en Irlande. Il n'y a guéres dans ces deux derniers Chapitres que des Remarques Topographiques.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Padoue.

M. *Facciolati* ſonge à donner un Dictionnaire Latin beaucoup plus exact & plus étendu que tous ceux qui ont paru juſqu'ici à l'uſage des Colleges. Dans cette vûë il s'eſt attaché à faire un examen critique du Dictionnaire de *Danet*, comme de celui qui lui a paru avoir le plus de reputation. Les Remarques qu'il a faites ſur la premiere Lettre de ce Dictionnaire ont été imprimées ici ſous ce titre : *Jacobi* Facciolati *animadverſiones criticæ in primam Litteram Latini Lexici, cui titulus* : Magnum Dictionarium Latino-Gallicum, *quod ad plenioremplanioremque Scriptorum Latinorum intelligentiam collegit, digeſſit ac vernaculo ſermone reddidit* Petrus Danetius, *ad uſum Sereniſſ. Delphini & Sereniſſim. Principum.* Patavii. *Typis Seminarii.* 1731. *apud Joan. Manfrè.* in-8°. de 92. pages.

Ce petit Ouvrage que M. Facciolati n'a publié que comme un ſimple Eſſai de ſes forces pour l'entrepriſe qu'il a formée, eſt en même-tems une preuve de ſa ſagacité & de la grande connoiſſance qu'il a des Auteurs Latins. Il y diſcute 260. articles de la Lettre *A* du Dictionnaire de Danet, & fait voir que cet Auteur s'y eſt trompé, ſoit par rapport au ſens qu'il donne aux termes, ſoit par rapport aux citations ou à la maniere dont il a lû le Texte des Ecrivains qu'il a pris pour guides.

On ſçait que les citations dans le Dictionnaire ne ſont indiquées que par le ſeul nom des Auteurs, peut-être parce que M. *Danet* ayant tiré ſes phraſes Latines d'autres Lexicographes, où ces citations ſont plus exactement marquées, il a cru qu'il étoit inutile de les repeter. M. *Facciolati* a pris la peine de conſulter de nouveau les Auteurs originaux, non ſeulement dans les meilleures Editions, mais encore dans les Mſſ. qu'il a pû trouver ; il en rapporte les paſſages quelquefois en entier, où par parties, quelquefois il ne fait que les indiquer : c'eſt ſur ces paſſages conferés avec le ſens qu'ils ont dans le Dictionnaire, qu'il fonde preſque par tout ſa critique ; il ne manque pas non plus de relever les citations fauſſes ou les articles qui ne ſont appuyés d'aucune autorité. Les trois ou quatre premiers exemples de ſon Livre que nous tranſcrirons ici, pourront mieux faire juger & de la methode de l'Auteur & du mérite de l'Ouvrage. Quelques Lecteurs remarqueront qu'en bien des endroits la cenſure du Grammairien devoit moins tomber ſur le Dictionnaire de Danet que ſur le Tréſor de la Langue Latine de *Robert Eſtienne*, & ſur

d'autres Dictionnaires que M. Danet n'a fait que suivre.

I.

Danetius *in* abduco. *Non abducar ut rear. Cic.* On ne me fera jamais croire.

Facciolatus. *Locus Ciceronis est in Lib. 1. de Divini c. 18. ab proculdubio legendum* adducar. *Nam* adduci ut, *passim reperitur & apud Ciceronem & apud alios : at* abduci ut, *durum est, minimeque usitatum.*

II.

Danet. Abedo, *is, Abedi, Abesum. Cic.* manger.

Facciol. *Nusquam reperitur verbum hoc apud Ciceronem aut apud alios idoneos Latinitatis Auctores. Quidam Tacito tribuunt Annal. 15. c. 5.* exorta Vis Locustarum abederat : *Sed Codices fere omnes, etiam minus boni, habent, ambederat.* Ambedo *autem Latinum est præter controversiam.*

III.

Danet. *Abjuratio, abjurationis. Plaut.* (en Droit) déniement d'une chose mise en dépôt, serment qu'on fait de ne l'avoir pas.

Facciol. *Plautus non habet vocem hanc ; imo ne alii quidem deterioris Latinitatis Auctores ante Isidorum Lib. 5. Orig. c. 26.*

IV.

Danet. *Abominari*, pris en signification passive. *Sævitiaque abominaretur ab omnibus.* Val. Flac.

Facciol. *Nihil tale habet Valerius-Faccus. Habet Verrius apud Priscianum Lib. 8. cap. de Verbis commun.*

De Milan.

M. *Saxi* a mis au jour une Lettre Latine de 22. pages, dont nous rendrons compte incessamment ; elle est intitulée : *Joseph Antonii* Saxii *SS. Ambrosii & Caroli Oblati, Collegio & Bibliothecæ Ambrosianæ Præfecti*, Epistola ad Amicum *provindicanda formula in Ambrosiano Canone ad Missa Sacrum præscripta:* Corpus tuum frangitur Christe. *Mediolani. 1731. Ex Ædibus Palatinis.* in-8°.

ALLEMAGNE.

De Fulde.

M. *Hattstein*, Conseiller Privé & grand Ecuyer du Prince & Abbé de *Fulde*, a publié un Volume *in-folio* contenant 690. Tables Généalogiques d'un grand nombre de Familles Nobles d'Allemagne, dont on n'a tiré que cent exemplaires.

De Leipsik.

On doit avoir bien-tôt achevé d'imprimer la seconde Partie du Recueil des Poëtes Polonois donné par M. Michel - Abraham *Trotz*. La premiere contient la Traduction de l'*Argenis* en Polonois par *Waclavv Poloeck*. Cette seconde Partie intitulée: *Bibliotheca Polono-Poëtica*,

renfermera les Fables de M. le Wiovode de Ruſſie.

Voici les titres de quelques Ouvrages imprimés l'année derniere en cette Ville.

De origine & progreſſu Archi-Pincernatus Bohemici in Sacro Romano Imperio, ac ſummis inde derivatis juribus, Diſquiſitio Hiſtorica. Adjecta ſunt in fine Diplomata Rudolphina huc pertinentia. Chez Fritſch. 1731. *in*-8°.

Deliciæ Epiſtolicæ, ſive Epiſtolarum non minus raritate quam orationis cultu atque elegantia illuſtrium faſciculus, Majoragii, Grævii, Bartholini, Schefferi, aliorumque .... Epiſtolas vel nunquam ante hac editas, vel oblivione prope modum obrutas, ac ab interitu retractas, complexus. Edidit & de Vitâ Scriptiſque Majoragii præfatus Johan. Petrus Kohlius P. P. *accedit Joan. Erhardi* Kappii *Prof. Lipſ. ad Editorem Epiſtola.* Apud Hæredes Jo. Frid. Braunii. 1731.

Les mêmes Libraires débitent, *M. Gottlob. Frid.* Gude *de Eccleſiæ Epheſinæ ſtatu, imprimis ævo Apoſtolico, Commentatio Hiſtorico-Exegetico-Critica; unà cum poſteriorum Pauli, ejuſque Martyrii Vindiciis Cel.* Weſſelio, *Theologo Batavo, oppoſitis. Accedit Vita S. Apoſtoli* Pauli, *per Georgium* Majorem *olim deſcripta, propter raritatem nunc recuſa.* 1732. *in*-8°.

De Halle.

Joan. Petr. de Ludewig, *JCti, Fridericianæ Cancellarii, Vita Juſtiniani atque Theodoræ Auguſtorum, necnon Triboniani: Juriſprudentiæ Juſtinianeæ Proſcenium, ſide coævorum Latii & Græciæ Scriptorum, Numiſmatum, Conciliorum, Legum, Litterarum, Codicillorum, Lapidum, Picturarum, Muſivorum aliorumque Monumentorum cùm ad legum & Corporis Juris intelligendam Hiſtoriam, tum ad novi Juris Architecturam Apologiam; diſpulſis Autorum in vario Scientiarum genere, erroribus & Calumniis.* Halæ Salicæ. Imp. Orphanotrophæi. 1731. *in*-4°. *cum figuris.*

SUISSE.

De Berne.

Gottſchall a imprimé les deux Ouvrages ſuivans, l'un en François & l'autre en Italien.

Controverſe Philoſophique qu'il y a eu entre M. le Baron de Leibnits *d'une part, & MM.* Foucher, Bayle, Newton & Clarke *de l'autre, ſur l'Harmonie préétablie qui ſe trouve entre l'ame & le corps, avec une Préface où l'on prouve la vérité de cette Harmonie.* Par J. J. K.

Introduzzione alla Filoſofia Wolffiana, Colla quale ſi diſcorre d'alcuni principii di queſto Siſtema di Filoſofia, da G. G. K.

De Geneve.

Marc-Michel *Bouſquet* & Compagnie ont achevé l'impreſſion du premier Volume des Elemens de Mathematique univerſelle de M.

Wolff. *Chriſtiani Wolfii, Conſiliarii Aulici Heſſiaci, Mathematum & Philoſophiæ in Academiâ Marpurgenſi Profeſſoris primarii, Profeſſoris Petropolitani Honorarii, Societatum Regiarum Britanniæ atque Boruſſiæ ſodalis; Elementa Matheſeos univerſalis. Tom. I. qui Commentationem de Methodo Mathematicâ, Arithmeticam, Geometriam, Trigonometriam, planam & Analyſim tam finitorum quam infinitorum complectitur.* 1732. *in*-4°.

Les Freres *de Tournes* doivent maintenant avoir auſſi achevé d'imprimer les Commentaires Latins de *Cornelius à Lapide*, ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament. Cette édition qui avoit été commencée par les *Huguetans* avant qu'ils euſſent quitté la Librairie, eſt en XI. Volumes *in-fol.* comme les précedentes. On y a mis le portrait de l'Auteur, & elle eſt augmentée d'une Table Chronologique pour faciliter l'intelligence de ces Commentaires.

FRANCE.

De Lyon.

Les Freres *Bruyſet* débitent une nouvelle Edition, revûë & corrigée, du Cours de Théologie du P. Paul *de Lyon*, Capucin, elle eſt intitulée : *Totius Theologiæ Specimen ad uſum Theologiæ Candidatorum, Scholaſtica methodo compendiosè delineatum, ſtudio & labore R. P. Pauli à Lugduno, Capucini.* 1731. *in*-12. 6. vol.

De Paris.

Guillaume *Deſprez* & Jean *Deſeſſarts*, ruë S. Jacques, à S. Proſper & aux trois Vertus, ont mis en vente l'Ouvrage de M. *Winſlow* que le Public attendoit avec tant d'impatience. Il a pour titre : *Expoſition Anatomique de la ſtructure du corps humain.* 1732. *in*-4°. un vol. & cinq vol. *in*-12.

On trouve chez *Quillau*, ruë Galande, à l'Annonciation, l'Ouvrage poſthume de M. *de la Loubere*, ſur la *Reſolution des Equations ou l'extraction de leurs racines.* 1732. *in*-4°.

Muſier, Quai des Auguſtins, près le Pont S. Michel, débite ſous le nom d'*Amſterdam* l'*Hiſtoire des Flagellans, où l'on fait voir le bon & le mauvais uſage des flagellations parmi les Chrétiens*; traduite du Latin de M. l'Abbé *Boileau*, Docteur de Sorbonne, *ſeconde Edition*, revûë & corrigée. 1732. *in*-12.

Montalant, auſſi Quai des Auguſtins, a réimprimé le Roman de *Caſſandre* de M. de la *Calprenede*, en 10. vol. *in*-12. Il ſe propoſe de réimprimer de même les fameux Romans de *Clelie*, *Cyrus*, *Pharamond*, *Cleopatre*, *Aſtrée* & *Almahide*.

Didot, Quai des Auguſtins, a en vente le Tome troiſiéme & quatriéme du *Philoſophe Anglois*, ou *Hiſtoire de M.* Cleveland *fils naturel de Cromvvel, écrite par lui-même, & traduite de l'Anglois par l'Auteur des* Memoires *d'un homme de*

Qualité. 1732. *in*-12.

Le Politique Don Ferdinand le Catholique, traduit de l'Eſpagnol de Baltazar Gracien, avec des Notes. Chez *Rollin* fils, Quai des Auguſtins, à S. Athanaſe. 1732. *in*-12.

Retraite du P. de Salazar *de la Compagnie de Jeſus.* Quatorziéme Edition. *Traduit de l'Eſpagnol par le P.* Margat *de la même Compagnie, Miſſionnaire des Iſles de l'Amerique.* Chez le même *Rollin.* 1732. *in*-12.

Le Sujet du prix d'Eloquence que l'Academie Françoiſe doit donner cette année 1732. eſt *les Malheurs & les Inconveniens de la Duplicité*, conformement à ces paroles de l'Ecriture Sainte : *Va duplici corde & labiis ſceleſtis & peccatori terram ingredienti duabus viis.*

Les progrès de la Tragédie ſous le regne de Louis le Grand, ſont le ſujet du prix de Poëſie que la même Academie donnera auſſi cette année.

Hiſtoire Critique des Pratiques ſuperſtitieuſes qui ont ſéduit les Peuples & embarraſſé les Sçavans; avec la méthode & les principes pour diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. Par le P. *le Brun*, Prêtre de l'Oratoire. Seconde Edition, conſiderablement augmentée, *in*-12. 3. vol. avec figures, chez la Veuve *de Laulne*; on en trouve auſſi des exemplaires chez Chaubert, Libraire du Journal.

Fautes à corriger dans le Journal de Janvier 1732.

Page 26. col. 2. ligne 18. Montferrati, *liſez* Montferrat : Ibid. lig. 21. Puerta-Réal, *liſez* Puerto-Réal : Page 29. col. 1. lig. 1. l'imprudence, *liſez* l'impudence.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Mars 1732.

Hiſtoire de l'Iſle Eſpagnole, ou *de S. Domingue*, &c. page 126
Abregé de la Vie du celebre Pierre Danes, *&c.* 136
Traité de la Revocation des Donations &c. 141
Traité Hiſtorique & Moral de l'Abſtinence de la viande, &c. 144
Expoſition des Preuves les plus ſenſibles de la véritable Religion; 150
Diſſertations ſur des Queſtions qui naiſſent de la contrarieté des Loix & des Coûtumes, 157
Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, &c. 161
Voyages de M. de la Mottraye, Tome III. 177
Nouvelles Litteraires, 185

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

AVRIL.

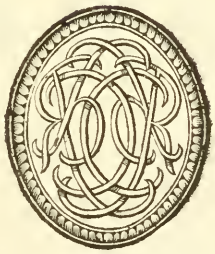

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

AVRIL M. DCC. XXXII.

LES ORAISONS DE CICERON, TRADUITES en François sur la nouvelle Edition d'Hollande 1724. *avec des Remarques : par M. de Villefore.* A Paris, chez Pierre Gandoüin, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Belle-Image. 1732. *in*-12. 8. vol. Tom. I. pp. 404. ſans la Préface de 15. pp. Tom. II. pp. 447. Tom. III. pp. 398. Tom. IV. pp. 382. Tom. V. pp. 359. Tom. VI. pp. 397. Tom. VII. pp. 403. Tom. VIII. pp. 450. ſans les Tables.

UNE Traduction Françoiſe des cinquante-neuf Oraiſons qui nous reſtent de Ciceron, n'eſt pas une médiocre entrepriſe. Pour l'executer avec ſuccès il ne ſuffit pas de poſſeder à fond l'une & l'autre

angue. Il faut de plus être instruit de tout ce qui concernoit le Barreau chez les Romains, il faut savoir exactement leur Histoire, sur tout celle du siécle dont il s'agissoit alors, il faut connoître la forme de leur Gouvernement civil & militaire, leurs interêts, les maximes de leur politique, leurs mœurs, leurs coûtumes, leurs usages; en un mot, il faut avoir fait d'avance la provision la plus complette de ce qui s'appelle érudition Romaine. M. de Villefore a compris mieux que personne toute l'étenduë & toute la difficulté d'un dessein pareil à celui de faire parler en Langue vulgaire un Orateur tel que Ciceron, & de le rendre parfaitement intelligible. Quelque riche de son propre fonds que puisse être un Traducteur, de combien de secours étrangers n'a-t-il pas besoin pour se conduire dans une carriere si épineuse, & pour éviter les écueils qu'il y rencontre à chaque moment? Combien de diverses leçons à comparer? Combien d'Interpretes à consulter? Que de conjectures quelquefois équivalentes, souvent opposées, entre lesquelles il faut choisir? Comment pouvoir mettre à la portée de tout le monde mille circonstances absolument ignorées aujourd'hui, & qui pour lors étoient si connuës, qu'elles s'entendoient à demi mot? Pour vaincre tant d'obstacles, il faut, comme l'a fait M. de Villefore, joindre au travail le plus assidu, la sagacité la plus vive & le plus juste discernement. Ces qualitez lui étoient d'autant plus necessaires, qu'il n'a pas cru devoir toûjours marcher sur les traces de la plûpart des Traducteurs de Ciceron qui l'ont précedé, & dont il fait ici le dénombrement & la critique.

Du Ryer est le seul qui ait traduit toutes les Oraisons de cet Orateur; & cette version qui a paru meilleure à M. de Villefore, qu'on ne la croit communément, péche beaucoup moins, selon lui, par le défaut de justesse à rendre le vrai sens de son Auteur, que par le style qui a tout-à-fait vieilli.

Quant à ceux qui se sont bornés à traduire seulement quelques-unes de ces Pieces d'Eloquence, le nombre en est assez considerable. Le Garde-des-Seeaux *du Vair* traduisit l'Oraison pour Milon, & la fit imprimer avec ses autres Oeuvres: mais le style, quoique correct, en est tellement suranné, sans compter les fautes contre le sens, qu'on n'en peut faire aucun usage.

Il parut en 1638. un petit Volume *in*-12. imprimé à Paris chez Camusat, sous ce titre: *Huit Oraisons de Ciceron*. C'étoit une version de celles que nous avons de cet Orateur pour Quintius, pour la Loi Manilia, pour le Poëte Archias, pour Marcellus, pour Ligarius, pour le Roi Déjotarus, pour la Paix, & de la quatriéme Catilinaire. Elles partoient de differentes plumes, & les plus grands Maîtres en fait de Traduction y avoient mis la main. D'*Ablancourt* y entroit pour quatre, c'est-à-dire pour Quintius, la Loi Manilia, Marcellus & Ligarius; *du Ryer*, pour

Déjotarus & pour la Paix ; *Giry*, pour la Catilinaire, & *Patru*, pour le Poëte Archias. M. de Villefore convient que ces Traductions, à quelques termes près qui ont vieilli, ſont fidelles, à parler en general, & très-bien écrites. Mais il ne peut diſſimuler que ces quatre Academiciens n'ont traduit que le materiel de ces Oraiſons, c'eſt-à-dire, qu'ils en ont rendu les penſées, mais que le ſtyle eſt préciſément celui des Interprétes, & n'eſt nullement celui de l'Orateur. M. de Villefore ne ſauroit ſouſcrire à leur maxime de reduire tout à nos uſages, & de bannir toutes les locutions étrangeres ; de ſubſtituer, par exemple, un *Colonel* à un *Tribun Militaire*, un *Tréſorier* à un *Queſteur*, le *Palais* aux *Tribunaux*, &c. Il trouve que ces dénominations vulgaires appliquées aux anciens Romains les dégradent en quelque ſorte. C'eſt pour éviter un pareil inconvenient qu'il préfere preſque toûjours les termes de *Patron* & de *Défenſeur* à celui d'*Avocat*, qui chez les Romains avoit une ſignification toute differente.

Pour faire mieux appercevoir ce qu'il y a de vicieux dans ces locutions triviales, il produit ce paſſage de l'Oraiſon pour Quintius : *Tollitur ab atriis Liciniis, atque à præconum conſeſſu in Galliam Nævius, & trans Alpes uſque transfertur.* Il s'agit dans cet endroit du départ de Nævius pour la Gaule, & ce Nævius étoit un Crieur public, qui ſe trouvoit ſouvent avec ſes Confreres pour des encheres publiques dans les avant-cours du logis de Licinius-Craſſus, leſquelles étoient très-ornées, & offroient aux Citoyens une promenade agréable : Voici comme notre Traducteur a rendu ce paſſage : *Des avant-courts de Licinius & de la ſéance des Crieurs publics, Nævius eſt enlevé dans les Gaules, & tranſporté juſqu'au-delà des Alpes :* au lieu que d'Ablancourt traduit ſechement & baſſement, *Nævius quitte l'encan & la barriere des Sergens & paſſe les Alpes.*

Ciceron, dans le même Plaidoyer, parlant de ſon ami Roſcius, fameux Comedien, le caracteriſe de la maniere la plus flatteuſe en ces termes : *Cum Artifex ejuſmodi ſit, ut ſolus dignus videatur eſſe, qui in ſcena ſpectetur ; tum vir ejuſmodi eſt, ut ſolus dignus videatur, qui eo non accedat :* c'eſt-à-dire, [ſelon M. de Villefore] *Il excelle tellement dans ſon art, qu'il ſemble ſeul être digne d'attirer des Spectateurs au Théatre ; mais d'ailleurs il eſt homme d'un tel mérite, qu'il ſemble ſeul être digne de ne s'y pas donner en ſpectacle :* ce que d'Ablancourt rend ainſi : *Comme c'eſt un ſi admirable Acteur, qu'il ſemble ſeul être digne de monter ſur le Théatre ; il eſt d'autre côté ſi honnête homme, qu'il ſemble être indigne d'y monter :* ce qui renverſe totalement le ſens (obſerve notre Traducteur) car Ciceron ne dit pas que Roſcius eſt ſeul digne de monter ſur le Théatre, mais il dit ſeulement qu'il eſt ſeul digne d'y attirer des Spectateurs : en ſecond lieu, on n'a jamais dit qu'un honnête

homme eſt indigne d'un vil emploi ; c'eſt l'emploi qui eſt indigne de lui.

Les Oraiſons contre Verrès furent imprimées à Paris chez Dupuis en 1640. traduites par un Avocat de Toulouſe nommé *les Fargues*. Sur ce qu'on nous dit ici de ce Traducteur, il méritoit aſſez la plaiſanterie qu'en fit alors Menage dans *ſa Requête des Dictionnaires*, où il le turlupinoit en ces termes :

Et les Verrines faiſoient nargue
A votre Candidat les-Fargue.

M. de Villefore le traite de Traducteur aſſez *médiocre* & même aſſez *ignorant*, qui prend pour des noms propres, des noms appellatifs, & qui ne laiſſe pas à ſon original la plus legere teinture qui le rende reconnoiſſable.

Il vient enſuite à la verſion des quatre Catilinaires, des plaidoyers pour Cælius & pour Milon, & de la ſeconde Philippique, faite par M. *Gillet* Avocat au Parlement & imprimée chez Martin, en 1717. Il ne peut s'empêcher de contredire pluſieurs maximes avancées par ce Traducteur. Celui-ci fait profeſſion de renoncer aux tours de l'original, & ſoûtient que c'eſt la bonne maniere de traduire. M. de Villefore trouve toutes les phraſes de M. Gillet bien cadencées ; mais il y trouve en même-tems Ciceron abſolument traveſti, au lieu d'y être traduit. L'Avocat Traducteur lui paroît même ſi peu ſcrupuleux, qu'en certains endroits il ne reſpecte pas ſeulement la vraiſemblance. Par exemple, dans la premiere Catilinaire, où Ciceron ſoûtient en face à Catilina qu'il ſait toutes ſes démarches, & qu'entr'autres la nuit precedente ſes complices & lui ſe ſont aſſemblés chez un Sénateur nommé Lecca *inter Falcarios* ; ces mots ſont traduits par M. Gillet *avec une eſcorte de gens armés de faux*. C'eſt (dit M. de Villefore) une arme un peu difficile à bien cacher ſous ſa robe : mais c'eſt de quoi il ne s'agit nullement ici : *inter Falcarios* étoit un quartier de Rome appellé *la ruë des Faucheurs ou des Fourbiſſeurs*, comme on diſoit à Capouë *la ruë des Parfumeurs*, & comme on dit à Paris *la ruë des Fourreurs*.

Une autre déciſion de M. Gillet dans ſa Préface, c'eſt que *la Langue Latine, pour la richeſſe des expreſſions, eſt de beaucoup inferieure à la Langue Françoiſe*. C'eſt de quoi ne tombe pas d'accord notre Traducteur, qui eſt perſuadé que la Langue, qui ſert de premier inſtrument au génie pour produire au dehors ſes penſées, eſt toûjours à cet égard & plus énergique & plus riche que toute autre Langue employée pour les traduire.

Voici encore une maxime de M. Gillet, à laquelle notre Traducteur ne peut accorder ſon ſuffrage. L'Avocat aſſure que *les Métaphores Latines ne ſe traduiſent pas bien en François : que ces grandes manieres ne ſont plus à la mode, & que l'inclination pour les figures eſt une prévention de College*. M. de Villefore ſoûtient, au contraire 1°. Que les Métaphores,

pourvû qu'elles ſoient judicieuſes, & qu'elles offrent des rapports bien proportionnés, réuſſiſſent en François comme en Latin : 2°. Que les grandes manieres de Ciceron ne ſont hors de mode, que pour ceux à qui la vieille mode ne ſied pas; car il faut de l'aſſortiment, dans ſon genre d'éloquence : 3°. Que l'uſage des figures eſt ſi peu une prévention de College, qu'il n'a été ſoûmis à des regles & reduit en art, que ſur l'emploi heureux qu'en ont fait les Orateurs du premier ordre & des premiers tems, en s'abandonnant, pour ainſi dire, aux ſaillies ingénieuſes d'un excellent naturel.

M. de Villefore fait une obſervation generale ſur toutes ces verſions : c'eſt qu'on y donne à divers termes latins qui reviennent ſouvent des ſignifications toutes differentes des véritables : par exemple, il faut traduire *crimen, accuſation*, & non *crime*; *reus, accuſé*, & non *criminel*; *Imperator, Géneral d'Armée*, & non *Empereur*; *Fabula, Comedie*, & non *Fable*; *Religio, ſcrupule*, & non *Religion*; *Virtus, valeur*, & non *Vertu*, &c.

M. de Villefore nous parle encore d'une Traduction aſſez nouvelle de douze *Oraiſons choiſies de Ciceron*, imprimée à Paris chez Barbou en 1725. lorſque l'impreſſion de cet Ouvrage-ci étoit preſque à la moitié. Ce ſont les Oraiſons, 1°. pour la Loi Manilia, 2°. pour le Poëte Archias, 3°. pour Milon, 4°. pour Marcellus, 5°. pour Ligarius, 6°. pour Déjotarus, 7°. contre Piſon, 8°. la ſeconde Philippique & les quatre Catilinaires. L'Auteur Anonyme, qui (ſelon M. de Villefore) traduit aſſez litteralement, déclare d'abord *qu'il n'a deſſein de travailler que pour de jeunes gens*, & pour ſe conformer à un tel projet, il ſe garde bien de donner à ſon ſtyle toute la vivacité & toute la pureté qu'il eût été auſſi capable d'y mettre, qu'il l'a été d'y joindre de bonnes Notes (dit notre Traducteur).

Il rend, au reſte, le témoignage le plus avantageux aux verſions que MM. de *Mancroix* & d'*Olivet* ont publiées de quelques-unes de ces Oraiſons. Elles lui ont paru ſi élegamment traduites, que s'ils euſſent voulu ſe charger de tout l'Ouvrage, ils lui euſſent à cet égard fait tomber la plume des mains. *Il craint même* (ajoûte-t-il avec une modeſtie ſi digne d'un homme de ſon mérite) *que le peu qu'ils en ont donné ne lui faſſe courir les riſques d'un humiliant parallele.*

Après nous avoir entretenus du travail d'autrui, par rapport aux verſions Françoiſes de ces Oraiſons, il nous rend compte de ſon travail ſur cet article. Il a fait ſa Traduction ſur la derniere Edition d'Hollande, publiée à Amſterdam en 1724. chez les Wetſteins, par Iſaac *Verburg*; & il l'a choiſie préferablement à toute autre, parce qu'elle raſſemble toutes les *variantes* miſes au jour par les Grammairiens, & les Gloſes de tous les Commentateurs. Quoique le Traducteur n'en ait négligé aucunes, il a cru pourtant de-

voir s'attacher sur tout à celles d'*Asconius*, de *Manuce* & de *Grævius* comme aux plus judicieuses.

Il a conservé les dénominations usitées chez les Romains, & il a poussé cette fidélité d'interpretation jusqu'à traduire à la lettre certaines expressions injurieuses, que les honnêtes gens parmi nous n'employent guéres en public, même dans les plus fortes invectives : telles sont celles de *Helluo*, de *Bellua*, de *Carnifex*, que Ciceron met en œuvre contre Verrés, contre Pison, contre Antoine, & que M. de Villefore rend tout simplement par celles-ci *brutal*, *bête féroce*, *bourreau*. Il est inutile de lui objecter que *ces expressions sont odieuses & déplacées dans la bouche d'un homme qui se pique d'être circonspect sur les bienséances, qu'elle ne s'accommode point à nos mœurs*; il répond, que c'est justement cette difference de mœurs qu'il faut faire sentir dans une version; que quand on n'est que l'organe d'un ancien Auteur, il ne faut pas pour adoucir ce qui nous blesse dans son langage, lui prêter le notre qu'il n'avoit pas; qu'il ne sait point de termes plus moderés pour exprimer les trois dont il s'agit. Il avoüe pourtant, que selon toutes les apparences, *ces locutions qui nous revoltent, n'indisposoient pas de même les Romains en leur langue*. En ce cas-là, pour les reduire en François à leur juste valeur, il faudroit donc les rendre par des expressions plus mesurées, & qui n'excitassent en nous que le même degré d'indignation, que celles-là excitoient chez les Romains.

M. de Villefore expose les autres loix qu'il s'est prescrites dans sa Traduction, par rapport à diverses circonstances qui s'offroient assez fréquemment, & sur lesquelles les autres Traducteurs ont suivi differentes méthodes. Il s'est dispensé de les imiter dans celle de mettre le terme de *Messieurs* à la tête de chaque Discours, contre la coûtume de l'Orateur, qui ne l'a pas fait, & ne l'auroit même pu faire dans la plûpart de ses Oraisons, où il adresse la parole tantôt à l'adversaire, tantôt au Président, tantôt à l'Auditoire ou à l'Accusateur. De plus, il n'a osé tutayer, à leur exemple, certaines personnes que l'Orateur traite cependant avec mépris & en termes injurieux; & cette pratique lui a paru si basse & si étrangere aux usages de notre Barreau, qu'il a cru devoir s'en abstenir. A l'égard de l'évaluation des sesterces, il en a toûjours reduit les sommes à des *comptes ronds*, qu'il a exprimés tantôt en monnoye de France, tantôt en monnoye Romaine. Il a conservé les termes de *Calendes*, *Ides* & *Nones*, reduisant à notre usage les autres quantiémes des mois. Pour les noms de Villes & de Pays, il employe tantôt l'ancienne, tantôt la nouvelle Géographie, suivant que les lieux sont plus ou moins connus : & il renvoye pour le besoin, sur tous ces articles, aux Notes qui garnissent le bas des pages.

Elles sont brieves & précises, & elles roulent (dit-il) sur l'explication

tion des noms d'hommes, de Villes, de Contrées, des fonctions de divers emplois; des loix alleguées & de leurs Auteurs, de la Police de Rome, de la forme des procedures, des formalitez des élections, de la regle des Finances, de la ceremonie des Jeux publics, des Fêtes & des Sacrifices, de la conduite avec les alliés, des reglemens militaires, & de tout ce qui tient au Gouvernement. Il renvoye sur les Notes qu'il a omises, à celles des deux fameux Traducteurs des Lettres à Atticus, MM. les Abbez de *S. Réal* & *Montgault*. En un mot il s'est fait une loi de se renfermer dans le pur necessaire, au sujet de ces remarques, en supprimant toutes celles qui n'étant que curieuses & savantes supposeroient en lui une érudition, que sa grande modestie l'empêche d'avoüer.

Il lui a été infiniment plus facile de suivre cette loi, que de satisfaire à une autre qu'il s'est imposée en traduisant ces Oraisons, & qui consiste à rendre avec toute l'exactitude possible, non seulement le sens du Texte, mais encore le tour que l'Orateur donne à ses pensées & à la varieté de ses mouvemens, qui sont les ressorts qu'il fait agir pour s'emparer des cœurs & des suffrages. Car M. de Villefore est persuadé que le merveilleux de l'éloquence de Ciceron ne se reduit pas à la simple exposition de ses moyens & de ses preuves, mais qu'il se fait sentir dans la maniere dont il les amene & les distribue. C'est-là précisément [selon le Traducteur] ce qui en nous développant la pensée de l'Auteur, nous peint son propre caractere : & ces deux idées (dit-il) ne manquent jamais de faire leur impression séparément. Il soûtient donc que dans toute lecture, où la forme intéresse plus que la matiere, dans tout discours oratoire, par exemple, on doit avoir moins d'empressement pour s'instruire des matieres traitées, que pour connoître à fond celui qui les traite, afin de pouvoir se former sur ses talens. Que Verrès ait été autrefois grand Concussionnaire [poursuit notre Traducteur] cela nous est aujourd'hui fort indifferent; mais les diverses situations où paroît l'Orateur lorsqu'il harangue sur un pareil sujet, les passions nobles qui l'animent, les mouvemens qu'il excite dans ses Auditeurs, tout cela interesse infiniment plus que les concussions du coupable. Or (continue M. de Villefore) tout cela nous est soustrait quand une version ne nous offre ni les mêmes tours ni les mêmes figures; elle devient froide & insipide, & quelque élegance qu'on y remarque, c'est de l'élegance en pure perte.

M. de Villefore qui ne veut point déroger à la coûtume où sont les Traducteurs de prendre fait & cause pour leurs Auteurs contre ceux qui les censurent; s'efforce de justifier Ciceron sur quelques défauts qu'on lui attribue, & c'est à quoi notre Traducteur employe près de la moitié de sa Préface. Nous nous contenterons de toucher légérement ces differens chefs d'accu-

ſation & d'indiquer les principaux moyens de défenſe. On l'accuſe donc 1°. d'être trop diffus dans ſes Oraiſons & ailleurs : 2°. d'être mauvais Poëte : 3°. on lui reproche ſa poltronnerie, & 4°. ſa vanité.

1°. Au ſujet de la prolixité, M. de Villefore obſerve qu'elle n'eſt vicieuſe que quand elle dégenere en repetitions frivoles, en preuves ſuperflues, en ornemens mal aſſortis. Or celle de Ciceron (dit-il) n'eſt nullement de ce genre, elle imite celle de Platon, qui prend de loin ſa matiere, qui l'approfondit, qui tâche de l'épuiſer ; d'où notre Traducteur conclut avec Pline le jeune, Que *la plus belle Oraiſon de Ciceron eſt la plus longue*.

2°. A l'égard de la Poëſie, M. de Villefore répond, Que Rome n'avoit guéres alors de plus habile Poëte ; Que la belle verſification dont peut-être il ne poſſedoit pas le talent ne fait pas l'eſſentiel de la Poëſie ; mais que celle-ci conſiſtant principalement dans la ſublimité des penſées, dans la vivacité des images, dans le gracieux & dans le pathétique ; nul Poëme n'offre plus de veritable Poëſie que la Proſe de Ciceron.

3°. Quant à ſa poltronnerie prétenduë, M. de Villefore pour le juſtifier pleinement ſur ce point, raſſemble une foule d'évenemens qui font foi du grand courage de cet Orateur. Ses campagnes ſous Sylla dans la guerre des Marſes, les victoires qu'il remporta ſur les Ciliciens rebelles pendant qu'il en eut le Gouvernement, & pour leſquelles on voulut lui décerner le triomphe qu'il refuſa ; ſa hardieſſe à invectiver contre les ennemis de l'Etat & des Loix, contre Catilina, contre Clodius, contre Antoine & pluſieurs autres ; l'intrépidité avec laquelle il preſenta ſa tête aux bourreaux qui le ſacrifierent à la vengeance du Triumvir : tous ces faits fourniſſent à M. de Villefore autant de preuves convainquantes de la hardieſſe de cet Orateur. Il eſt pourtant contraint d'avoüer que Ciceron avoit parmi les Romains cette reputation de poltronnerie, comme il l'a parmi nous ; mais il aſſure qu'elle n'étoit fondée que ſur la jalouſie de ſes concurrens ; & s'il n'oſe entreprendre de le faire paſſer dans notre eſprit pour auſſi brave que Marius ; du moins ne tient-il pas à lui que Marius proſcrit ne nous paroiſſe auſſi poltron que l'Orateur Romain.

4°. Au regard de ſa vanité, qui défigure (dit-on) tous ſes Ecrits, & qui conſiſte à exalter ſans ceſſe les merveilles de ce Conſulat, où la conjuration de Catilina fut découverte & preſqu'auſſi-tôt étouffée : M. de Villefore qui en avoit été choqué lui-même aux premieres lectures, a changé d'avis en devenant Traducteur. Il obſerve, avec Quintilien, que Ciceron ne vante jamais ſon eſprit, ſon éloquence, ſes talens, ſes lumieres, & n'en parle que fort modeſtement : Qu'il n'en eſt pas de même des ſervices rendus à la Patrie ; mais qu'alors ce n'eſt plus en ſimple particulier qu'il parle, mais en qualité de Miniſtre

d'Etat, ce qui l'autoriſe à rendre ſur ces ſervices ſignalés les mêmes témoignages avantageux que la République en avoit rendus en tant d'occaſions ; outre qu'en ce tems-là tous les Zélateurs de la liberté Romaine étant ou morts ou opprimés, il ne pouvoit ſe défendre contre les eſprits ſéditieux & turbulens qui l'attaquoient alors, qu'en rappellant le ſouvenir de ſes glorieux travaux. Le Traducteur ajoûte que ce qui ſe nomme chez nous *vanité*, c'étoit chez les Payens aſpirer à la gloire, briguer par ſes vertus les ſuffrages de la renommée, ce qui ne paſſoit point alors pour vaine complaiſance. Ainſi lorſque Ciceron ſe qualifioit à tout propos *pere & Conſervateur de la Patrie, Conſul vigilant & laborieux* ; il ſe peignoit au naturel, & l'on étoit ſans doute ſi peu bleſſé de ce portrait, de ces loüanges que nous trouvons aujourd'hui *ſi criës & ſi peu aprêtées*, que l'Orateur n'en perſuadoit pas moins ce qu'il vouloit, & n'en obtenoit que plus facilement ce qu'il demandoit. Nous ne faiſons qu'effleurer cette Apologie ; il faut la lire dans le Livre même.

Du reſte, ſi notre Traducteur s'applique à juſtifier Ciceron ſur les défauts que ce grand homme n'avoit pas, il ne pretend point diſſimuler ceux qu'on pouvoit lui reprocher avec juſtice. Mais l'on ne devineroit jamais celui dont l'accuſe ici nommément M. de Villefore. Tout le monde juſqu'ici a regardé Ciceron comme le meilleur & le plus ardent Citoyen que ſa Patrie ait jamais eu. Cependant peu s'en faut que le Traducteur ne lui attribue la ruine entiere de la Republique : & cela pour avoir par un eſprit de vengeance particuliere, fait rappeller des deux Gouvernemens de Syrie & de Macedoine Piſon & Gabinius ſes ennemis, & avoir fait continuer dans celui des Gaules Jules-Céſar qui s'y rendit ſi puiſſant, que Rome ne fut plus en état de s'oppoſer à tous les projets de cet ambitieux.

Il ne nous reſte plus maintenant qu'à faire connoître par quelque échantillon, combien le nouveau Traducteur mérite les ſuffrages du public par rapport à la pureté du ſtyle & à la fidelité. Nous aurions ſouhaité d'abord de produire ici quelqu'un de ces morceaux où brille toute l'éloquence de cet Orateur. Mais comme ils ſont en ſi grand nombre, que nous euſſions été trop embarraſſés ſur le choix : nous avons mieux aimé nous reduire tout ſimplement au commencement de l'Exorde de la premiere Oraiſon qui eſt celle où Ciceron plaide la cauſe de Quintius. Nous tranſcrirons donc ici le Texte Latin en premier lieu ; puis la verſion de d'Ablancourt, & enfin celle de M. de Villefore.

TEXTE DE CICERON. *Quæ res in Civitate duæ plurimùm poſſunt, hæ contrà nos ambæ faciunt in hoc tempore, ſumma gratia & eloquentia : quarum alteram, C. Aquilli, vereor, alteram metuo. Eloquentia Q. Hortenſii, ne me dicendo impediat, nonnihil commoveor : gratia Sex. Nævii*

ne P. Quintio noceat, id verò non mediocriter pertimesco. Neque hoc tantopere querendum videretur, hæc summa in illis esse, si in nobis essent saltem mediocria. Verùm ita se res habet, ut ego, qui neque usu satis, & ingenio parum possim, cum patrono disertissimo comparer: P. Quintius, cui tenues opes, nullæ facultates, exiguæ amicorum copiæ sunt, cum adversario gratiosissimo contendat.

D'Ablancourt. » Messieurs, » nous avons contre nous en cette » cause ce qu'il y a de plus puissant » dans les Republiques, le crédit » & l'éloquence ; c'est-là le sujet de » nos défiances & de nos craintes : » car l'éloquence d'Hortensius m'é- » tonne, & ma Partie redoute le » crédit de son adversaire. Encore » si nous avions quelque part à de » si grands avantages, nous aurions » plus de sujet de nous consoler. » Mais j'ai à parler contre un fa- » meux Orateur, n'ayant de mon » côté ni beaucoup d'esprit, ni » beaucoup d'experience : & » Quintius, avec peu de biens & » d'amis, est contraint de resister à » un puissant ennemi.

M. de Villefore. » Un grand » crédit & un grand talent pour la » parole, deux titres qui dans un » Etat donnent infiniment de pou- » voir, conspirent tous deux con- » tre nous, dans la conjoncture » présente ; l'un m'intimide, ô » Aquillius, & l'autre m'effraye. » J'ai quelques mouvemens de » crainte que l'éloquence d'Hor- » tensius ne me déconcerte durant » mon discours ; & j'apprehende » avec excès que le crédit de Næ- » vius ne fasse à Quintius beaucoup » de tort. Il semble qu'il ne fau- » droit pas tant se plaindre que ces » avantages fussent éminemment » en eux, s'ils étoient en nous du » moins médiocrement ; mais » tout est disposé de maniere que » moi qui ne puis presque rien avec » mon peu d'experience & de génie, » je vais mesurer mes forces contre » un défenseur très-habile & très- » disert ; & Quintius sans protec- » tion, dans une totale impuissan- » ce, reduit à un petit nombre d'a- » mis, vient combattre contre un » adversaire très-accrédité.

Nous laissons à juger aux connoisseurs, laquelle de ces deux versions represente plus fidelement & plus purement en François le Texte de l'Orateur Latin.

On trouve à la tête du Ve Tome un Avertissement de 48. pages, où le Traducteur donne un détail historique des occasions qui ont fait naître les Discours compris dans les quatre derniers Volumes. Cela presente une partie considerable & très-interessante de la Vie de Ciceron, qu'on lira certainement avec plaisir.

ELEMENTA CHEMIÆ, QUÆ ANNIVERSARIO LABORE docuit in publicis privatiſque Scholis, Hermannus Boerhaave, Tomi duo, cum Æneis Tabulis. Lugduni Batavorum, apud Iſaachum Severinum. 1732. C'eſt-à-dire : *Elemens* ou *inſtitutions de Chymie, par M. Boerhaave.* A Leide, chez Iſaac Severin. 1732. deux Tomes *in*-4°. faiſant enſemble 896. pages.

CES Elemens de Chymie par M. Boerhaave ſont diviſés en trois Parties, dont la derniere n'eſt pas encore au jour. On voit dans la premiere les differens noms qui ont été donnés à cette Science, les divers objets qu'elle ſe propoſe, & quels ſont les Auteurs, tant anciens que modernes qui l'ont cultivée. C'eſt un expoſé ſuccint de ces trois articles, mais un expoſé rempli d'érudition, & chargé de longs paſſages Grecs que l'Auteur dans la bonne union où il eſt de la capacité des jeunes Etudians pour qui il écrit, a cru pouvoir ſe diſpenſer de leur traduire en Latin. La ſeconde eſt un détail des Dogmes les plus certains de la Chymie, qui peuvent conduire à la découverte des principales véritez phyſiques. Cette Partie commence par la définition de la Chymie.

La Chymie, dit M. Boerhaave, eſt un art qui enſeigne à faire certaines operations phyſiques, par le moyen deſquelles les corps ſenſibles ou capables d'être rendus tels, reçoivent dans des vaſes & par le ſecours d'inſtrumens propres à cela, des changemens qui peuvent, ſelon l'intention qu'on ſe propoſe, & pour l'uſage de differens arts, produire des effets ſinguliers, & en faire connoître les cauſes. Comme nous n'oſerions nous flatter d'avoir bien pris dans cette traduction, la penſée de l'Auteur, nous croyons devoir rapporter ici ſes paroles.

Chimia eſt ars docens exercere certas phyſicas operationes, quibus corpora ſenſibus patula, vel patefacienda, vaſis capienda, mutentur, per propria inſtrumenta, ut definiti & ſingulares quidem effectus producti innoteſcant, horumque cauſæ ipſæ per effecta pateant, in varios diverſarum artium uſus.

Telle eſt la définition que M. Boerhaave donne de la Chymie : après quoi il parcourt les differentes claſſes des corps ſur leſquels travaillent les Chymiſtes, ſçavoir les Mineraux, les végétaux & les animaux. Il définit les Mineraux, des corps naturels nés dans le ſein ou ſur la ſuperficie de la terre, leſquels ſont d'une fabrique ſi ſimple qu'il n'a pas été poſſible juſqu'ici, pas même avec le ſecours des meilleurs Microſcopes, d'y appercevoir aucune difference entre les vaiſſeaux & les choſes contenuës dans ces vaiſſeaux, enſorte qu'on trouve dans toutes les parties de chacun de ces corps, une parfaite reſſemblance au tout dont elles ſont partie, quoique l'on ſçache néanmoins cer-

tainement qu'il y a dans plusieurs de ces corps un concours de parties fluides & de parties solides.

Comme parmi les fossiles ou mineraux on donne le premier rang aux métaux, M. Boerhaave commence par l'examen de ceux-ci. Il définit les métaux : des fossiles lourds & pesans, coulans au feu, se durcissans au froid, & obéissans au marteau. Il en compte six comme on fait ordinairement, sçavoir l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer & le plomb. Les anciens ont mis le vif-argent au nombre des métaux, quoiqu'il n'en ait ni la dureté, ni la ductilité, ni la fixité. Mais le lieu où il naît, son poids, sa simplicité, & la maniere facile dont il s'amalgame ou se joint avec les autres métaux lui ont fait donner ce rang.

Les Egyptiens ont appellé les sept métaux du nom des sept Planettes ; notre Auteur fait sur cela diverses remarques que nous croyons pouvoir passer ; elles sont suivies d'un long détail de ce qui se dit ordinairement touchant la nature & les proprietez du vif-argent. M. Boerhaave parle ensuite des autres métaux ; puis il passe aux sels, aux souphres, aux pierres & autres fossiles ou mineraux, dont il ne dit rien de particulier.

L'autre classe des corps soûmis à la Chymie, est celle des végétaux communément appellés du nom de plantes. L'on définit ici la plante : un corps hygraulique contenant en plusieurs vaisseaux, des humeurs differentes, & ayant une partie externe par laquelle il adhere à un autre corps, dont il tire par cette partie même, la matiere de sa nourriture & de son accroissement. L'on explique en détail tous les articles de cette définition ; & l'on prend de-là occasion de faire sur le modéle de plusieurs Auteurs, une belle description de la maniere dont les plantes tirent le suc de la terre, le changent en leur substance & l'employent au développement de leurs branches, de leurs feuilles, de leurs fleurs, de leurs fruits, *&c.* Description qui fait tout le contenu de cet article des plantes.

La classe des animaux succede à celle-là. Qu'est-ce que l'animal, selon M. Boerhaave ? c'est un corps hygraulique, jouissant de la vie au moyen d'un mouvement assidu & reglé d'humeurs qui passent par des vaisseaux, & ayant en soi des conduits semblables aux racines des plantes, par lesquels il tire la matiere qui les nourrit & qui les fait croître.

M. Boerhaave explique cette définition, après quoi il rapporte en peu de mots, ce qui se dit communément touchant les esprits, l'eau, les sels, les huiles, & la terre, qui entrent dans la composition des corps animés.

Le regne mineral, le regne végétal & le regne animal ainsi parcourus, on entre un peu plus dans le fond de la Chymie Théorique.

On observe que tous les changemens operés par les Chymistes dans ces trois regnes, ne s'operent que par le seul mouvement ; que ce

mouvement n'a d'autre fin que de joindre ou de ſéparer; c'eſt-à-dire, ou de joindre enſemble pluſieurs choſes ſimples, enſorte qu'elles faſſent un compoſé, ou de diviſer un compoſé en pluſieurs choſes ſimples.

La connoiſſance de la Chymie eſt d'un grand ſecours à la Phyſique & à la Medecine, l'Auteur le montre par pluſieurs exemples; & pour ce qui concerne la Medecine, il prétend que ſans les lumieres de la Chymie on ne ſçauroit bien entendre ni la Phyſiologie, ni la Pathologie, ni la Semejotique, ni la Diette, ni la Thérapeutique. Par rapport à la Semejotique qui eſt la Science des ſignes concernant la maladie ou la ſanté, voici comme M. Boerhaave s'explique ſur ce ſujet.

Si un Medecin Chymiſte, dit-il, examine de l'urine, Que de choſes utiles il découvrira! *Heu! quàm multa quàm utilia deteget!* La quantité, la couleur, la ſaveur de cette urine, les choſes qui y ſeront contenues, celles qui y nageront, celles qui ſeront dans le fond, & enfin l'écume, tout cela marquera à ce Medecin, la qualité veritable de l'eau, du ſel, de l'huile, de la terre qui ſeront dans cette urine, & par conſequent dans le ſang. Ce Medecin découvrira donc par-là les vices cachés des humeurs, & les maux qui en peuvent arriver: il apprendra par-là à regler le preſent & à pourvoir à l'avenir, afin de conſerver la vie du malade.

Si des urines, continue M. Boerhaave, l'on paſſe à ce qui s'évacue par le cracher, par les ſueurs, par les déjections, *&c.* On verra qu'il n'y a que le Medecin Chymiſte qui puiſſe bien connoître la nature de ces ſignes.

Notre Auteur n'en demeure pas là, il ſoûtient que ſans la connoiſſance de la Chymie, le Medecin ne ſçauroit preſcrire aucun regime convenable; & voici ſes raiſons: perſonne ne peut preſcrire un regime ſalutaire, que celui qui connoît les divers genres de corruption que contractent les alimens tant ſolides que liquides, ſelon la difference des temperammens: le poiſſon frais, par exemple, & la viande fraîche, s'ils ne ſont aſſaiſonnés de beaucoup de ſel, ſe corrompent aiſément dans l'eſtomac des perſonnes qui font de grands exercices de corps, parce que ces alimens, faute d'une telle préparation, ſont trop brayés dans l'eſtomac. Mais le pain qui tire un peu ſur l'aigre, les poiſſons & la viande ſéchés à l'air ou à la fumée & outre cela bien ſalés ou vinaigrés, & les boiſſons capables de s'aigrir, comme la petite bierre, leur ſont très-convenables. Car la bile & le ſang, quand il y a excés de mouvement, tendent d'eux-mêmes à corruption. Or pour prévenir cette corruption il faut uſer d'une nourriture, qui par ſon acidité, ſa ſalûre, ſa conſiſtance, puiſſe empêcher la corruption. Mais pour ceux qui menent une vie ſédentaire, & qui par-là privent leur corps d'un exercice qui ſerviroit à en rendre les organes

plus robuſtes, ils ne peuvent que ſe bien trouver de l'uſage des alimens faciles à digerer, tels que les poiſſons frais, les œufs frais, & autres ſemblables. Or c'eſt ce que l'on ne peut bien apprendre que de la Chymie; en un mot, continue M. Boerhaave, s'il y a une Science qui enſeigne à uſer comme il faut des choſes qu'en Medecine on appelle *non naturelles*, telles que ſont l'air, les alimens, l'exercice & le repos, le ſommeil & la veille, les paſſions de l'ame, c'eſt la Chymie.

Si l'on vient à ce qui concerne la cure des maladies, M. Boerhaave prétend de même que c'eſt à la Chymie qu'on doit tout ce qu'il y a de meilleur en ce genre. Il paſſe de-là à l'utilité de cette Science pour les arts méchaniques. Il cite là-deſſus 1°. La peinture en general par rapport à la fabrique des couleurs & entr'autres de l'outremer : 2°. L'art de peindre ſur le verre, & de faire des vitres avec des figures tranſparentes : 3°. L'art de teindre les étoffes : 4°. Celui de fabriquer le verre : 5°. Celui de contrefaire les pierres prétieuſes : 6°. L'art de la métallique : 7°. Celui de la poudre à Canon : 8°. Les effets merveilleux de la magie naturelle : 9°. L'art d'aprêter les viandes : 10°. Celui de faire les vins : 11°. Celui de la tranſmutation des métaux. Il parle de toutes ces choſes en Rhétoricien, mais l'article où il s'explique d'un ſtyle moins oratoire, & qui en paroît effectivement moins ſuſceptible, eſt celui où il s'agit de l'utilité de la Chymie dans ce qui concerne l'art d'apprêter les viandes. Il remarque à ce ſujet & ſans emprunter le ſecours de la Rhétorique, que quelques goutes de la liqueur acide qui ſe tire du ſel marin par le moyen de la Chymie, étant miſes dans un peu d'eau, ont une vertu admirable, 1°. pour empêcher que la viande, le poiſſon, & autres alimens faciles à ſe corrompre, ne ſe gâtent pendant les chaleurs ; 2°. Pour donner à ces alimens une ſaveur agréable ; 3°. Pour en faciliter la digeſtion ; 4°. Pour guérir les maladies qu'ils peuvent cauſer quand on n'a pas eu ſoin de les preſerver de la corruption, & qu'on a été obligé d'en uſer. C'eſt de quoi il avertit les gens de mer qui n'ont ſouvent que de l'eau corrompuë, de la viande infecte & du lard rauce.

A l'égard des vins, c'eſt à la Chymie, remarque notre Auteur, qu'on doit l'art de les faire bons, de les conſerver tels, ou de les corriger quand ils ont dégenerés ; c'eſt à la Chymie qu'on doit l'art de les ſouphrer pour les rendre propres au tranſport. Un vin eſt-il trop âcre ? la Chymie apprend qu'il n'y a pour l'adoucir qu'à y jetter un peu de ſel de lie de vin brûlée. Eſt-il aigri ? Elle enſeigne à corriger ce vice par un peu de poudre d'yeux d'Ecreviſſes jettée dans le tonneau, ou par un peu de craye.

L'invention de la Biere, du Cidre, du Poré & de pluſieurs autres liqueurs vineuſes ſont duës à la Chimie, celle du vinaigre lui appartient auſſi.

M.

M. Boerhaave ; après plusieurs reflexions generales qu'il fait ensuite sur l'art de transmuer les métaux & sur les Auteurs, qui ont traité de l'Alchymie, parle des divers agens qu'employent les Chymistes pour leurs operations. Comme le feu est le premier de ces agens, notre Auteur s'attache d'abord à en examiner la nature & les proprietez ; il rapporte toutes les experiences curieuses qui ont été faites au sujet du feu, tant par rapport à la raréfaction, à la chaleur, à la flamme, que par rapport aux choses qui lui servent d'aliment, l'exposé qu'il donne là-dessus peut être regardé comme une histoire naturelle du feu. C'est un bon Memoire pour ceux qui sont au fait de ces matieres, & une bonne introduction pour ceux qui commencent à les étudier.

Le feu tire toute sa force du secours de l'air ; c'est ce qui engage M. Boerhaave à examiner aussi la nature de cet agent. Il considere d'abord la fluidité de l'air, son poids, son ressort, sa condensation ou compression, sa raréfaction. Puis il vient aux differens corps qui sont mêlés dans l'air. Il y trouve des particules de feu & des particules d'eau. Ces dernieres lui donnent occasion de parler des rosées, des pluyes, des fontaines, des ruisseaux, des rivieres, des fleuves, de la glace, de la neige, de la grêle, de la foudre, & du tonnerre. Il parle ensuite fort au long du commerce intime qu'il y a entre l'air & la terre, celle-ci recevant tout ce qui tombe de l'air, & celui-là recevant tout ce qui s'éleve de la terre. Il n'épargne là-dessus aucun détail.

Comme les Chymistes dans leurs operations ne se servent pas seulement du feu & de l'air, mais de l'eau ; notre Auteur fait un article à part sur le sujet de l'eau, & il en donne l'histoire comme il a donné celle du feu & de l'air.

Nous n'en rapporterons que deux articles.

On croit ordinairement que l'eau est plus pénétrante lorsqu'elle est chaude ; M. Boerhaave prétend le contraire. Il rapporte là-dessus l'experience des Ouvriers qui employent les cimens pour retenir l'eau. Ils assurent tous que plus l'eau est froide & plus ils ont de peine à empêcher qu'elle ne perce les murs ; ce qui vient, dit M. Boerhaave, de ce que le froid condense les parties de l'eau, au lieu que la chaleur les dilatant leur procure plus de volume, & les empêche par consequent de s'insinuer avec la même facilité qu'elles feroient si elles occupoient moins de place.

Descartes & plusieurs autres Medecins soûtiennent que les particules de l'eau sont comme autant de petites aiguilles souples & pliantes : mais M. Boerhaave soûtient au contraire qu'elles sont aussi inflexibles & aussi dures que le diamant ; ce qui paroît fort s'accorder avec les effets surprenans qu'elle produit lorsqu'elle dilate les pores du bois, puisque les Tailleurs de Meules de Moulins n'ont pas de meilleur moyen pour séparer une Meule

d'avec le roc, après l'avoir taillée, que d'enfoncer des chevilles de bois dans des trous horizontaux qu'ils font entre la Meule & le roc, puis de mouiller ces chevilles, car alors l'humidité qui les pénétre les fait enfler de maniere qu'en peu de tems la Meule se trouve séparée. L'exemple de la corde mouillée qui éleve des poids extraordinaires qu'elle ne pouvoit élever étant seche, paroît encore fort favorable au sentiment de M. Boerhaave.

Quelques dures cependant & inflexibles que soient les particules insensibles de l'eau, elles ne blessent ni le nez, ni les yeux, ni aucun autre organe quand elles y sont appliquées, & l'on ne trouve pas même de plus grand adoucissant que l'eau quand elle est tiede. Notre Auteur fait sur tout cela diverses reflexions qu'il faut voir dans son Livre.

L'air a du ressort, mais l'eau n'en a point. M. Boerhaave le montre par les experiences que les Physiciens ont coûtume de rapporter sur ce sujet : on examine ensuite, 1°. La simplicité de l'eau ; 2°. La proprieté qu'elle a de dissoudre certains corps ; 3°. Celle qu'elle a en même-tems, de lier ensemble les particules de quelques autres & d'en faire des corps durs, ensorte qu'elle est à leur égard une colle & un ciment dont rien ne peut égaler la force. M. Boerhaave cite sur cela le plâtre qui étant délayé avec l'eau, se durcit presque tout à coup. Il cite la terre à Potier qui contracte par le mélange de l'eau & par la cocction, une dureté semblable à celle des pierres les plus solides : il cite plusieurs autres exemples semblables, & aussi connus. Puis il observe que les parties les plus dures des animaux, telles que les ongles, les cornes, les dents, les os, doivent leur fermeté à l'eau ; & pour le faire voir il renvoye à ce qui arrive lorsqu'on jette dans l'eau un os calciné à blancheur & encore entier. L'eau se précipite alors avec bruit & siflement dans tous les intervalles de cet os, & lui rend par la cohæsion qu'elle procure à toutes les parties qui le composent, le même poids & la même dureté qu'il avoit auparavant.

L'eau nourrit tous les corps, & à examiner cette merveille avec toutes les circonstances qui l'accompagnent, on diroit que ces corps ne peuvent être que de l'eau même, mais M. Boerhaave ne croit point que l'eau soit la matiere des mixtes, il pense seulement qu'elle en lie les parties. Il est vrai que si on place un oignon de fleurs à l'entrée d'une phiole pleine d'eau dont l'embouchure soit assez large pour embrasser la baze de l'oignon, & qu'à mesure que l'eau diminue, on la repare en y jettant quelques goutes d'eau nouvelle, l'oignon poussera des racines & produira des feuilles & des fleurs, comme s'il étoit en pleine terre, & cela au plus fort même de l'hyver, pourvû que ce soit dans une chambre close, & où il ne gele pas, ce qui revient à la fameuse experience du Saule de Vanhelmont. Mais M. Boerhaave

prétend, avec pluſieurs autres Philoſophes, que comme il n'y a point d'eau qui ne ſoit mêlée de particules hétérogénes, c'eſt moins l'eau à proprement parler, que le mélange qu'elle renferme, qui entre dans la compoſition des plantes.

Notre Auteur, après ces reflexions, & un grand nombre d'autres qui les précedent, & que nous avons été obligés de paſſer, dit que l'eau conſiderée en elle-même, eſt une eſpece de verre qui ſe fond lorſqu'il éprouve une chaleur de 33 degrez, & qui recouvre ſa premiere dureté, lorſque la chaleur eſt au-deſſous de ce nombre de degrez; dureté qui fait de l'eau, un corps élaſtique, fragile, tranſparent, dont on peut former des lentilles pour des Microſcopes, ou dont on peut ſe ſervir en place de verres brûlans. Toutes les proprietez qu'on reconnoît dans l'eau ſont ici examinées, on recherche entre autres choſes d'où vient que l'eau gelée eſt plus legere, & qu'elle rompt les vaiſſeaux trop étroits qui la renferment. Nous ne finirions pas ſi nous voulions ſuivre notre Auteur dans tout ce qu'il dit de l'eau. Comme la terre eſt un des élemens des Chymiſtes, M. Boerhaave examine auſſi la nature & les proprietez de cet élément, puis il paſſe à ce que ces mêmes Chymiſtes appellent *menſtrues* ou *diſſolvans*, il en expoſe toutes les differences & toutes les vertus. Ce qui eſt ſuivi d'un Traité particulier des Inſtrumens Chymiques, qui ſont les vaiſſeaux, les luts, les fourneaux.

La troiſiéme Partie de ces Inſtitutions doit bien-tôt paroître, M. Boerhaave promet d'y traiter en particulier, des Operateurs Chymiſtes.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES, ECRITES DES Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus. A Paris, chez Nicolas le Clerc, Libraire Juré de l'Univerſité, ruë de la vieille Bouclerie, près le Pont S. Michel, à S. Lambert; & ruë S. Jacques, chez P. G. Mercier fils, près la Fontaine S. Severin, à S. Hilaire. 1731. *in*-12. pp. 449. pour l'Epître aux Jeſuites de France, pp. 48. Tome XX.

CE Volume contient dix Lettres, outre l'Epître du P. Duhalde aux Jeſuites de France. De ces dix Lettres, quatre ſont écrites par des Miſſionnaires Jeſuites établis à la Chine, & ſix autres par des Jeſuites d'Amerique. La premiere écrite de Peking le 15. Septembre 1728. eſt du P. Parennin. L'Auteur y continue la Relation des perſecutions que ſouffrent les Princes du Sang Imperial de la Chine qui ont embraſſé le Chriſtianiſme. De deux de ces Princes qui étoient enfermés à Peking, l'un a ſouffert une mort cruelle avec une conſtance admirable, comme on l'a vû dans le Recueil précedent. Le Prince Jean-Sou ſon frere eſt mort dans la priſon le 13. Novembre 1727. tout ce que purent faire les Chrétiens qui vouloient marquer leurs ſentimens de veneration pour ce Prince, fut d'obtenir par adreſſe & par argent les chaînes dont ce Prince étoit chargé dans la priſon & avec leſquelles on avoit brûlé ſon corps. L'inſtruction que ce Prince avoit donnée à ſa famille par forme de Teſtament, & les ſentimens de la Princeſſe Ceſile, lorſqu'elle eût appris la mort du Prince Jean-Sou ſon mari, que le P. Parennin a inſerés dans ſa Lettre, ſont remplis de marques d'une pieté ſolide, & qui feront admirer en Europe cette Branche de la famille Imperiale de la Chine. On ne ſera pas fâché de voir ici un des traits de la Lettre de la Princeſſe Ceſile au Miſſionnaire. Après avoir témoigné qu'elle regardoit comme un des plus grands malheurs qui lui fuſſent arrivés de n'avoir pû recueillir les derniers ſoupirs du Prince ſon mari, qui s'étoit donné des peines infinies pour l'inſtruire des Myſteres de la Religion Chrétienne; & pour la diſpoſer au Baptême, elle continue ainſi.

» Vous dites dans votre Lettre » qu'une pareille mort eſt la fin de » tous les maux & le commencement de tous les biens, c'eſt cela » même qui me l'a fait ſouhaiter. » Lorſque je reçûs le ſaint Baptême, » j'avois ſans ceſſe les yeux ſur J.C. » attaché à la Croix, les cinq playes » par où ſon ſang coula juſqu'à la » mort, pour nous délivrer de la » ſervitude du peché, & nous donner le droit à l'héritage celeſte, » me pénétrerent de la plus vive » reconnoiſſance: ce fut avec ces » ſentimens que je me vis regenerée » dans ces eaux ſalutaires, & de-

» puis ce tems-là fortifiée par la » grace de Dieu & par la protection » de ſa ſainte Mere, j'ai perſeveré » juſqu'à preſent dans la foi. Une » autre reflexion me ſoûtient encore, ajoûte la Princeſſe Ceſile, » c'eſt le ſouvenir que j'ai du contentement & de la joye que mon » mari faiſoit paroître toutes les fois » qu'il ſurvenoit une nouvelle diſgrace : ſur tout les trois dernieres » années de ſa vie, je fus autant » ſurpriſe qu'édifiée de ſon attention continuelle à n'agir que par » l'eſprit de Dieu. Il n'entreprenoit » rien, il ne faiſoit rien qu'après » avoir imploré le ſecours du Ciel. » Une grande pureté de cœur & » une profonde humilité animoient » toutes ſes actions. Il eſt heureuſement au bout de ſa carriere. Dieu » l'a appellé de ce monde & je vis » encore, malheureuſe pechereſſe » que je ſuis. Il y a trois ans que je » n'ai pû me confeſſer, je crains » tout de ma foibleſſe : ſi vous y » joignez ce que j'ai à ſouffrir de » ceux-là même de qui je devois » attendre quelque ſecours, n'ai-je » pas lieu d'apprehender que je » n'oublie enfin les bienfaits de » Dieu, que je ne déshonore le nom » & la memoire de mon époux, & » que je ne tombe dans des pechez » griefs qui me conduiront à une » mort éternelle ? C'eſt pourquoi » je vous prie à genoux & je vous » conjure les larmes aux yeux de » demander à Dieu par les mérites » de ſa Paſſion, qu'il me retire au » plûtôt de ce miſerable monde : » j'eſpere que vous m'accorderez » cette grace. Telle eſt ma diſpoſition preſente, & il ſuffit que vous » la connoiſſiez.

La Princeſſe Ceſile eſt renfermée au Fourdanne avec les autres Princeſſes de la famille Imperiale qui ont embraſſé la Religion Chrétienne, & avec les Princes leurs enfans. Deux de ces Dames ſont mortes dans cette priſon. Le P. Parennin croit qu'il eſt difficile que les autres y reſiſtent encore long-tems. Ces Priſonniers ſont logés fort à l'étroit, ils couchent ſur la terre, ils n'ont pour toute nourriture qu'un peu de ris & des herbes ſalées, & ſous un climat très-froid, à peine ont-ils chacun une couverture pour s'échauffer.

Dans la Lettre ſuivante qui eſt dattée de Peking le 26. Juillet 1726. le P. d'Entrecolles rapporte pluſieurs traits de la pieté, de l'innocence, du zele & de la ferveur des Chrétiens de la Chine, malgré les perſecutions auſquelles ils ſont expoſés depuis quelques années. Une des occupations communes à tous les Néophites eſt de baptiſer les enfans qu'ils trouvent expoſés, ou des enfans qu'ils voyent prêts à mourir. Ils s'introduiſent pour cela dans les maiſons des particuliers, pour donner à ces enfans de petits remedes qui ont ſouvent rendu la ſanté à pluſieurs enfans des Chinois. Une femme Chrétienne a ſoin d'avoir toûjours ſur elle du cotton imbibé d'eau, qu'elle n'a qu'à preſſer pour baptiſer les enfans qu'elle voit prêts à mourir, ſans que leurs parens s'apperçoivent de cette cérémonie.

Un Catechiſte dit au P. d'Entrecolles qu'étant entré dans la maiſon d'un Chrétien de ſa connoiſſance, il trouva toute la famille éplorée de ce qu'un enfant étoit mort ſans baptême, & que toute la famille s'étant miſe enſuite en priere avec lui, on apperçut que l'enfant reſpiroit, que le Catechiſte l'avoit baptiſé & que l'enfant ſe portoit bien. Le P. d'Entrecolles répondit au Catechiſte qu'il ſe pouvoit faire, & qu'il étoit même vraiſemblable que l'enfant n'étoit pas mort. On m'aſſura, repliqua le Catechiſte, qu'il étoit mort, & je le crus aiſément, car ayant tâté moi-même ſon corps, je le trouvai tout froid. L'humble naïveté du Catechiſte, ajoûte le P. d'Entrecolles eſt toute la preuve que j'aye de la vérité du fait.

Ce Pere parle plus affirmativement d'une viſion qu'un Chrétien très-zélé, mais pauvre lui aſſura qu'il avoit euë. Dans une de mes courſes, lui dit-il, je me vis environné & comme pénétré d'une très-vive lumiere, je me crus tranſporté dans le Ciel, tant ce Spectacle me raviſſoit en admiration. Un Ange rayonnant de gloire m'apparut, me diſant qu'il s'appelloit Raphael, & promit de venir me recevoir au moment de ma mort, mais il ajoûta que cet heureux moment étoit encore éloigné, & comme il finiſſoit ces paroles, cet éclat, qui m'éblouiſſoit, diſparut tout à coup. Voilà véritablement, dit le Miſſionnaire, un de ces pauvres de cœur & d'affection, dont J. C. a parlé, lorſqu'il a dit que le Royaume du Ciel leur appartient: il leur donne quelquefois dès cette vie même un goût anticipé du bonheur, qu'il a promis à ceux qui ſont contens de leur indigence, & qui dédaignent les biens périſſables de la terre.

Le P. d'Entrecolles nous apprend ſur la fin de ſa Lettre le ſecret qu'ont les Miſſionnaires Jeſuites établis à Peking pour aſſembler les Fidéles dans leur Egliſe, depuis qu'il eſt défendu aux Chinois de frequenter les Egliſes. Le Frere Rouſſet paſſe à Peking pour un très-habile Medecin, les Infideles s'adreſſent à lui comme les Chrétiens, pour avoir des remedes & pour faire penſer leurs playes. Sous ce pretexte les Chrétiens entrent dans la maiſon des Jeſuites, & enſuite dans leur Egliſe, où l'on fait le Service Divin à voix baſſe. On les renvoye un à un après le Service; de peur qu'un zéle indiſcret n'acheve de ruiner la Miſſion. A l'égard des Dames qu'on ne peut plus aſſembler dans leur Egliſe particuliere; le P. d'Entrecolles qui paſſe à Peking pour Medecin, leur adminiſtre les Sacremens, en differens Quartiers où elles s'aſſemblent en petit nombre dans des maiſons particulieres. Il paroît par ce qu'ajoûte le P. Miſſionnaire, qu'il ſe fait encore beaucoup de converſions à Peking & aux environs, où les Miſſionnaires ont plus de liberté que dans le reſte de l'Empire de la Chine.

Deux autres Lettres du P. d'Entrecolles auſſi dattées de Peking du

7. Juillet 1727. & du premier May de l'année précedente, roulent ſur l'adreſſe des Chinois à faire des fleurs artificielles, & ſur l'inſertion, ou pour parler le langage de l'Auteur, ſur la maniere de ſemer la petite vérole pratiquée à la Chine.

Ces fleurs artificielles de la Chine qui, ſuivant le P. d'Entrecolles, imitent parfaitement les fleurs naturelles ne ſont faites ni de ſoye ni d'aucune eſpece de toile ou de papier. La matiere qu'on employe pour former les feuilles qui compoſent les fleurs eſt la moëlle d'un arbriſſeau nommé *Tong-tſao* qui croît dans les fonds ombragés & fort couverts de la Province de *Setchuen* & de quelques endroits de celle de *Hou-quang*. Cet arbriſſeau que les Chinois employent dans les Medecines, monte à la hauteur de plus d'une braſſe. Ses feuilles reſſemblent à celles du Nenuphar, le contour de ſa tige eſt de pluſieurs pouces. Cette tige eſt diviſée comme celle du Bambou par divers nœuds, elle eſt plus groſſe au bas de la plante. On coupe l'arbriſſeau tous les ans. Et l'année ſuivante il repouſſe. On charge des Barques de ces tuyaux pour les tranſporter dans le Kiangnan, où l'on en tire la moelle pour en faire des fleurs. Cette moelle eſt blanche, très-légére, & cependant aſſez unie & agréable à la vûë. On en fait des ornemens pour les femmes. Mais quand on veut l'employer pour les fleurs, on met un morceau de cette moëlle ſur une plaque de cuivre entre deux autres plaques fort déliées, & en même-tems qu'on la fait gliſſer doucement dans cet entre-deux des plaques, on en enleve avec un tranchet ſemblable à celui dont ſe ſervent les Cordonniers, une mince ſuperficie qui ſe développe. Ce qu'on leve ainſi de la moelle, reſſemble à de larges bandes de papier ou de parchemin très-fin; on fait des paquets de ces bandes qu'on vend à Peking aux Ouvriers qui les peignent. On n'employe pour ces peintures que des couleurs douces, où il n'entre ni gomme, ni mercure, ni ceruſe, ni alun, ni vitriol. Le cœur des fleurs, par exemple des roſes, ſe fait de filamens de chanvre très-déliés & colorés. Les petites têtes que portent ces filamens ſont de la même matiere. Pour imiter les plantes dont les feuilles ſont luſtrées & verniſſées d'un côté, on applique les pellicules du Tongoſat ſur de la cire fonduë qui ne ſoit ni trop chaude, ni refroidie, où ils trempent un pinceau dans la cire fondue, & ils le paſſent délicatement ſur la feuille, qu'ils frottent enſuite avec un linge. Les Chinois imitent auſſi les fruits avec des pellicules du Tongoſat qu'ils peignent & qu'ils verniſſent. Ils donnent même à ces fruits artificiels l'odeur des fruits naturels.

L'inſertion ou l'inoculation de la petite vérole qui a paſſé de Conſtantinople en Angleterre, étoit en uſage à la Chine depuis plus d'un ſiécle, ſuivant le P. d'Entrecolles qui cite là-deſſus un Ouvrage d'un Medecin Chinois qui vivoit à la fin de la Dinaſtie de *Meng*. Les

Chinois ont trois recettes differentes pour inſerer ou plûtôt pour ſemer la petite vérole. Mais comme ces recettes ne different guéres entr'elles que par quelques circonſtances particulieres, nous nous contenterons de donner ici une idée de la premiere. Quand on trouve un enfant depuis un an juſqu'à ſept incluſivement, dont la petite vérole eſt ſortie heureuſement ſans aucun ſigne de malignité, on recueille les écailles ou pellicules des écailles deſſechées. On les enferme dans un vaſe de Porcelaine, dont on ferme bien l'ouverture avec de la cire. Lorſqu'on veut procurer la petite vérole à un enfant, ſi les écailles miſes en reſerve ſont petites on en prend quatre, ſi elles ſont grandes on en prend deux. On y mêle le poids d'un *li*, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un grain de Muſc, en telle ſorte que le Muſc ſe trouve entre deux écailles qui le preſſent. On met le tout dans du cotton en forme de tente qu'on inſinue dans le nez, & dont on remplit une des narines de l'enfant. Il faut que cet enfant ait plus d'un an, & qu'il ne ſoit alors attaqué d'aucune maladie, qu'il n'ait pas même le cours de ventre.

Lorſque le remede a été inſinué dans le nez & que la fiévre eſt ſurvenue, ſi les puſtules ne paroiſſent qu'au troiſiéme jour, on peut s'aſſurer que de dix enfans on en ſauvera huit ou neuf; ſi elles ſortent dès le ſecond jour, il y en a la moitié qui court grand riſque. Mais ſi les puſtules pouſſent le premier jour que la fiévre ſe déclare, on ne peut répondre de la vie d'aucun d'eux. La petite vérole étant ainſi procurée, on donne au malade des potions & des cordiaux qui fortifient.

Le P. d'Entrecolles eſt perſuadé que cette méthode des Chinois pour procurer la petite vérole aux enfans eſt plus douce & moins dangereuſe que celle des Anglois qui employent l'inciſion. Parce que le levain de cette maladie lui paroît devoir produire plûtôt de mauvais effets quand il eſt inſeré dans des chairs vives que quand il eſt inſeré par la reſpiration, étant temperé par d'autres eſprits. Quoiqu'il en ſoit, cette maniere de procurer la petite vérole eſt fort en uſage dans toute la Chine, & comme il y a dans ce vaſte Empire des Pays chauds, d'autres qui ſont très-froids, & d'autres qui ſont temperés, le P. d'Entrecolles croit qu'on pourroit ſe ſervir de la méthode des Chinois pour procurer la petite vérole dans tous les autres Pays. Il avoüe néanmoins qu'il y a des Medecins Chinois qui n'approuvent point que l'on procure aux enfans la petite vérole.

On a appris par les Nouvelles Publiques le tremblement de terre arrivé à la Chine le 30. Septembre 1730. qui a boulverſé la Capitale de cet Empire & des environs. Mais le P. Duhalde inſtruit plus particulierement des circonſtances de cet accident par les Lettres qu'il a reçûës, en explique les circonſtances dans un plus grand détail que n'ont fait les Nouvelles Publiques

ques. Il fait remarquer le ſoin que l'Empereur, qui a depuis logé ſous des tentes avec ſa famille, a eu pour ſoulager ſon peuple dans cette affliction, & l'attention qu'il a bien voulu avoir pour les Jeſuites établis à Peking, les queſtions que l'Empereur leur a faites ſur les tremblemens de terre qui arrivent en Europe, & ſur les cauſes de ces tremblemens, avec la réponſe des Jeſuites à ces queſtions. Le P. Duhalde fait auſſi mention de débordemens de riviere qui ont cauſé de grands ravages, & de gouffres qui ſe ſont ouverts & d'où il eſt ſorti une épaiſſe fumée, & enſuite des eaux noires en quelques endroits, jaunâtres en d'autres, & en d'autres noires & rougeâtres. Le P. Duhalde avertit ſur la fin de ſon Epître, qu'il fait graver ſous la direction de M. Damville toutes les Cartes de la Chine, dreſſées ſur les lieux par les Miſſionnaires de la Chine, dont il y en a ſept qui ſont François. Toutes ces Cartes entreront dans un Traité auquel le Pere Duhalde travaille depuis quelques années. C'eſt une Deſcription Géographique, Hiſtorique, Politique & Phyſique de l'Empire de la Chine & de la Tartarie Chinoiſe. Il donnera bien-tôt au public un plan plus détaillé de cet Ouvrage.

Nous rendrons compte dans un autre Journal des ſix Lettres des Miſſionnaires de l'Amerique.

BIBLIOTHECA LIBROS ET SCRIPTORES FERME CUNCTOS ab initio mundi ad annum 1533. ordine alphabetico complectens, Auctore & Collectore F. Alphonſo Ciaconio Ordinis Prædicatorum Doctore Theologo, nunc primum in lucem prodit ſtudio & cum Obſervationibus Franciſci-Dyoniſii Camuſati-Veſuntini. Pariſiis, apud Viduam Georgii Jouvenel. 1731. C'eſt-à-dire : *Bibliotheque contenant preſque tous les Livres & les Ecrivains, dreſſée par ordre alphabetique, depuis le commencement du monde juſqu'en l'année* 1533. *Recueillie par F. Alphonſe* Ciaconius, *Docteur en Théologie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, imprimée pour la premiere fois par les ſoins & avec les Obſervations de François-Denis Camuſat de Beſançon.* A Paris, chez la Veuve George Jouvenel. 1731. *in-fol.* pp. 976. ſans la Préface.

QUOIQUE dans l'Epître Dédicatoire qui eſt adreſſée à M. le C. de Fleury, M. Camuſat paroiſſe plus occupé de la crainte de bleſſer la modeſtie de ce Miniſtre, que du deſir de publier ſes loüanges ; il ne peut cependant s'empêcher de lui rendre ce témoignage. La France, dit-il, a été féconde en Hommes Illuſtres qui par une prudence conſommée ont étendu les bornes du Royaume, & dont le courage invincible a triomphé des Nations Etrangeres, mais ce qui eſt infiniment plus grand, elle n'en peut montrer aucun, ſi on vous en excepte, qui toûjours inſenſible à ſes propres avantages, comme à

ceux de ſes parens, ait gouverné l'Etat avec déſintéreſſement & avec ſageſſe. *Dicam liberè quod ſentio qui regni fines conſummata prudentia extenderint, Nationeſque externas mira fortitudine ſuperaverint, multos tulit Gallia Viros Magnos, at quod longè præſtantius eſt, qui ſui ſuorumque immemor res publicas ſanctè & ſapienter tractaverit, præter te habuit neminem.*

Cette Epître eſt ſuivie de la Préface que Ciaconius a miſe à la tête de ſa Bibliotheque. On y trouve quelques reflexions ſur l'obligation où ſont les Princes de proteger les Sciences, & de former des Bibliotheques nombreuſes où l'on ait la facilité de recourir aux Manuſcrits originaux, & aux anciennes Editions lorſque les nouvelles ſe trouvent alterées par la négligence des Imprimeurs, par la témerité des faux Sçavans, ou quelquefois même par leur mauvaiſe foi. Mais à l'exception de quelques traits ſemblables qui ſont aſſez connus, comme cette Préface ne contient rien d'important que l'Editeur ne ſe ſoit trouvé obligé de tranſporter dans la ſienne, nous croyons qu'il ſuffira de rendre compte de cette derniere.

M. Camuſat nous aſſure que de tous les Ouvrages de Ciaconius il n'y en avoit point qui lui fut plus cher que ſa Bibliotheque. Il ne fut cependant point aſſez heureux pour obtenir la permiſſion de la publier. Une de ſes Lettres au Cardinal Sirlet que le P. Mabillon a recouvrée, & qu'on retrouve ici, nous apprend les raiſons pour leſquelles les Cenſeurs qui étoient chargés de la reviſer, refuſerent d'y donner leur approbation. Ils reprochoient à l'Auteur de n'être ſouvent que le Copiſte de Geſner Hérétique de profeſſion, & qui par cette raiſon méritoit peu de croyance, & en ſecond lieu d'avoir inſeré dans ſa Bibliotheque les Ouvrages des Rabins dont la plûpart étoient ennemis déclarés de notre Religion. Il répondit au premier reproche qu'il n'avoit fait que revendiquer certains endroits que Geſner avoit pris dans S. Jerôme, Suidas, Trithéme & ſemblables Auteurs très-Orthodoxes, & qu'on ne pouvoit pas dire que des ſources ſi pures fuſſent devenues empoiſonnées depuis que les Hérétiques y avoient puiſé. Sa réponſe à la ſeconde difficulté ne paroît pas moins bonne, il allegue que l'Egliſe n'ayant point encore proſcrit les Ecrits des Rabins, il ne s'étoit pas cru en droit de prévenir ſon jugement. On remarquera en paſſant que les Cenſeurs Romains ont changé de principes, car Bartoloccius a fait imprimer depuis à Rome ſa Bibliothéque des Rabins, munie des Approbations ordinaires. Enfin il ajoûte que pour ce qui regarde les Ecrits compoſés par les Hérétiques, il n'en avoit fait entrer aucun dans ſa Bibliothéque, dès qu'il les avoit connus pour tels, ou qu'ils avoient été cenſurés. L'Editeur obſerve même que Ciaconius ne perd aucune occaſion de les attaquer, non ſeulement lorſqu'il s'agit de Religion, mais qu'il outre le zéle juſ-

qu'à les accabler d'invectives & d'injures dans des matieres qui ne regardent uniquement que les Belles-Lettres. M. Camuſat déplore le malheur de ces tems, & s'étonne avec raiſon que des réponſes ſi plauſibles ne ſatisfiſſent pas les Cenſeurs Romains. Mais ſommes-nous bien aſſurés que Ciaconius nous ait rapporté toutes leurs difficultez, & qu'ils ne lui en euſſent pas objecté de meilleures? Quoiqu'il en ſoit, il mourut ſans avoir pu fléchir leur *opiniâtreté*: il eſt néanmoins incertain ſi ſon Ouvrage étoit entierement achevé, il dit formellement qu'il l'avoit fini en 1583. mais d'un autre côté tous les Manuſcrits qu'on en conſerve dans les Bibliothéques finiſſent à Epiménides. Et tel eſt celui dont l'Editeur s'eſt ſervi. Il en eſt redevable à Jean Thyerry de Shoënberg, Chevalier de Miſnie. Vaincu par les prieres de cet illuſtre ami; il trouva qu'il y avoit de l'inhumanité à laiſſer dans les ténébres un Ouvrage qui avoit coûté tant de ſoin à ſon Auteur.

M. Camuſat remarque que pour lire avec choix & avec fruit, il eſt eſſentiel de connoître le ſiécle où vivoit un Auteur, ſa patrie, ſon caractere, ſa profeſſion, les differentes Editions de ſes Ouvrages, & même les Commentateurs qui ont travaillé à les éclaircir. Mais comment s'aſſurer de toutes ces choſes, ſi ce n'eſt par le moyen d'une Bibliothéque générale des Auteurs? Cependant, ajoûte-t-il, tandis que tout le monde conçoit d'abord l'utilité d'un tel Ouvrage, il n'eſt perſonne qui en même-tems n'en ſente toute la difficulté. Combien ne faut-il pas de lecture, de tems, de connoiſſances, & de diſcernement pour y réuſſir? & quand même tous ces avantages ſeroient réunis dans une ſeule perſonne, elle ne devroit jamais ſe flatter d'atteindre à la perfection qu'on peut deſirer dans l'execution d'un ſi grand deſſein, & c'eſt ce qu'il confirme par l'exemple de tous ceux qui l'ont entrepris.

Il n'eſt cependant pas inutile, continue-t-il, de les connoître, pour s'en ſervir dans l'occaſion. Raphael de Volterre eſt le premier, ſelon l'Editeur, qui nous ait donné quelque idée d'une Bibliothéque Univerſelle. Ses Commentaires parurent à Paris en 1515. Tout imparfaits qu'ils ſont, il ſemble que pluſieurs Critiques ne leur ayent pas rendu aſſez de juſtice. Ne devoient-ils pas au moins avoir égard au tems où il écrivoit, & lui ſçavoir gré d'avoir jetté le premier des fondemens ſur leſquels il a été aiſé de bâtir dans la ſuite? On doit juger à peu près de même de la Bibliothéque de Conrad-Geſner, il eſt vrai que l'execution en eſt beaucoup plus heureuſe. Quoiqu'il ſoit tombé dans de fréquentes mépriſes, il lui ſera toûjours glorieux d'avoir tracé un plan, dont aucun de ceux qui ſont venus après lui n'a jamais oſé s'écarter. Sa Bibliothéque contient l'abregé de la Vie des Auteurs, le ſujet de chaque Livre, certains morceaux choiſis pour faire con-

noître leur ſtile, & quelquefois même les jugemens que les Sçavans en ont portés.

Pluſieurs Ecrivains ont dans la ſuite abregé ou même augmenté cet Ouvrage. Conrad-Lycoſthene & Robert-Conſtantin furent de ce nombre & n'y réuſſirent pas. L'abregé qu'en fit Joſias-Simler fut beaucoup mieux reçû. Il l'entreprit du vivant, & même avec l'approbation de Geſner. Ce dernier ne laiſſa pas de trouver mauvais qu'il en eut totalement ſupprimé les jugemens des Sçavans. Il auroit ſouhaité qu'il les eût ſeulement un peu reſſerrés. Les plaintes de Geſner ne firent cependant aucune impreſſion ſur Jean-Friſius qui marcha ſur les pas de Simler, il ajoûta à la vérité dans l'Edition abregée qu'il en donna, quelques Auteurs dont Geſner n'avoit point parlé, mais il ſe contenta d'y marquer leurs noms & leurs Ouvrages, encore a-t-il ſi fort défiguré les uns & tellement tronqué les titres des autres qu'ils n'y ſont plus reconnoiſſables. On ne peut pas faire ce reproche, continue toûjours M. Camuſat, à Antoine Verdier. Nous avons de lui un Supplément à l'abregé de la Bibliothéque de Geſner, ſi les autres avoient imité ſon exactitude, on auroit la ſatisfaction d'avoir un bon Catalogue de Livres. A l'égard de l'Ouvrage que Jean Hallervord a prétendu nous donner dans le même goût & ſous le titre de *Bibliotheque Curieuſe*; rien n'eſt moins exact ni plus imparfait.

L'Editeur parcourt enſuite tous ceux qui ont eu le courage d'entrer dans la même carriere, il en fait la critique, & n'oublie pas de rapporter ce que les autres en ont penſé; d'où il conclut que les differentes tentatives faites par une infinité d'habiles gens, quoique infructueuſes pour la plûpart, montrent aſſez combien une Bibliothéque générale des Auteurs ſeroit utile & agréable aux gens de Lettres. Mais il ne craint pas d'aſſurer que perſonne n'y a apporté plus de choix ni plus d'érudition que Geſner.

M. Camuſat, ſans diſſimuler que ce grand Homme a eu ſes Critiques, applaudit à la docte Apologie qu'en a faite Daniel-George Morhoff. Ce dernier taxe d'injuſtice & d'ingratitude ceux d'entre les étrangers qui accuſent Geſner de peu d'exactitude, & qui le croyent plus eſtimable par la grandeur de ſon travail que par la beauté de ſon génie. Tel eſt, dit-il, le reproche ordinaire que les Etrangers font aux Allemans. Mais ſi ces derniers ne ſe donnoient la peine de leur raſſembler toutes les richeſſes Litteraires, ils ſe trouveroient ſouvent bien à l'étroit dans leur propre fonds. L'Editeur ſouſcrit à ce jugement. On ne ſera pas fâché de retrouver ici ſes paroles, elles pourront donner quelque idée de ſon ſtile. *Levem ſuper oſſa terram Morhoffio precor eximii viri C. Geſneri memoriam Vindicantis à lepidulorum illorum hominum injuriis, qui prægrandia horrent Volumina, deprehenſiſque vel in pulcherrimo Opere quibuſdam nævis, illud ad ven-*

dentem thus & piper migrare jubent. Meliore fide cum doctiſſimis illis viris qui Litteras pænè ſepultas, labore improbo, & indefeſſa diligentia excitarunt, agendum eſt, eorumque fama acriter tuenda contra recentiores quoſdam, qui cum unum & alterum libellulum patrio ſermone conſcripſerunt, jamjam ſe mortuis Leonibus barbam impudenter vellere poſſe confidunt, eoſque ab hominum memoria prorſus delendos clamitant : quæ μανία, niſi radicitus evellatur, de ſcientiis actum puto.

Au reſte, ce qui doit faire ſans doute beaucoup d'honneur à la retenue & au diſcernement de l'Editeur, jamais perſonne n'a donné moins d'éloges à l'Ouvrage qu'il publie que M. Camuſat. Il dit ſimplement qu'à l'exception de Geſner, Ciaconius n'eſt inferieur à aucun de ceux qui ont travaillé ſur la même matiere, & qu'eu égard au tems où il vivoit, il le croit préferable à pluſieurs d'entr'eux. Il ſouhaiteroit ſeulement que ſon Ouvrage fût venu tout entier juſqu'à nous. Son premier deſſein avoit été de l'achever ; mais ayant fait reflexion que la maniere de traiter l'Hiſtoire Litteraire a dû neceſſairement changer par une infinité d'augmentations qui l'ont enrichie depuis le 16e ſiécle, il a bien vû que ſon travail & celui de Ciaconius ſeroient ſi differens qu'il ſeroit impoſſible de les aſſortir. Il s'eſt donc borné à donner ſon Auteur dans l'état où il l'a trouvé, en y ajoûtant cependant quelques Obſervations ; ſon but dans les unes eſt de corriger de tems en tems les fautes qui ſont échappées à Ciaconius ; & les autres contiennent des additions propres à délaſſer l'eſprit d'une lecture auſſi ſeche & auſſi aride que celle du Texte.

Tout homme qui les lira lui fera la juſtice de croire, comme il l'aſſure, qu'il ne lui eût pas été difficile d'enfler ſes remarques & d'en remplir pluſieurs Volumes. Mais il proteſte qu'il eſt bien éloigné d'en vouloir impoſer au public par un étalage faſtueux d'érudition. Cõtent, dit-il en parlant au ſçavant Pere le Quien, à qui il adreſſe ſa Préface, content de vous plaire, & à quelques gens ſenſés, je m'embarraſſerai peu des injuſtes Critiques qu'on fera contre moi.

Il finit ſa Préface en formant les vœux les plus tendres & les plus juſtes pour la conſervation du R. P. le Quien, & en le conjurant de ſe rendre aux empreſſemens des Sçavans qui connoiſſant ſa profondeur dans les matieres Eccleſiaſtiques, & ſon habileté à les traiter, attendent avec impatience ſon Hiſtoire de l'Egliſe Orientale.

On trouve enſuite la Vie de Ciaconius telle qu'on la voit dans la Bibliotheque des Dominicains par Echard. L'Editeur n'a point voulu, dit-il, à l'exemple d'une infinité de gens qui trouvent l'art de paroître ſçavans à peu de frais, refondre cette Vie, & ſe l'approprier en y faiſant quelques legeres additions.

L'Hiſtoire de Ciaconius n'offre pas de grands évenemens. Il étoit de Baéça, petite Ville d'Andalouſie en Eſpagne, & prit l'habit dans

l'Ordre de S. Dominique. Après avoir enſeigné les Lettres humaines & la Théologie avec ſuccès dans ſa Patrie, il fut appellé à Rome où il gagna les bonnes graces de Gregoire XIII. qui le fit Pénitencier de Sainte Marie Majeure. S'il eſt vrai que Clément VIII. le décora du titre de Patriarche d'Alexandrie, il n'en jouit pas long-tems; car il mourut environ l'an 1601. âgé de 59. ans. C'étoit l'homme de ſon tems qui avoit la reputation de poſſeder mieux la Science de l'Antiquité. La plûpart des Ouvrages que nous avons de lui, & qui ſont en grand nombre, roulent ſur cette matiere. Il ne ſera pas inutile d'obſerver ici avec M. Camuſat que ſon Traité de l'ame de Trajan tirée des Enfers par les prieres de S. Gregoire, & ſa Diſſertation pour prouver que Saint Jerôme avoit été Cardinal, montrent aſſez ce qu'on doit penſer de l'érudition, lorſqu'elle n'eſt pas jointe à une exacte Critique. A quoi nous pouvons ajoûter qu'il ſuffit de jetter les yeux ſur ſa Bibliothéque pour ſe convaincre de cette vérité.

Un pareil Ouvrage n'eſt pas ſuſceptible d'un Extrait ſuivi. Nous dirons ſimplement que Ciaconius y tient ce qu'il promet; c'eſt-à-dire, qu'on y trouve ordinairement en très-peu de mots la profeſſion & l'âge des Auteurs dont il parle, avec le ſimple Catalogue de leurs Ouvrages. Il s'écarte cependant quelquefois de cette regle, & ne laiſſe pas en quelques occaſions de marquer ce qu'il penſe lui-même, ou ce que les Critiques ont penſé de certains Auteurs. Son ſtile eſt pur, ſans affectation, & très-convenable à ſon deſſein. Il paroît que M. Camuſat a plus recherché les ornemens du Langage dans ſes Obſervations. Elles ſont fort étenduës, & vont quelquefois juſqu'à plus de 18. colomnes. Les longues citations d'Auteurs Grecs, Latins, François, Italiens, Eſpagnols dont elles ſont remplies, marquent aſſez la lecture & l'érudition de l'Editeur. Sans doute que la crainte d'être accuſé de ſe parer des dépouilles d'autrui l'a empêché de fondre les penſées des autres dans ſes remarques. On y trouve preſque toûjours ce que les Sçavans ont écrit ſur environ 200. Auteurs dont il juge à propos de parler; car on ne voit pas ſouvent pourquoi il ne dit rien ſur les uns, tandis qu'il eſt ſi diffus ſur les autres. On ſe reſſouviendra auſſi qu'il ne s'eſt point engagé à relever toutes les erreurs dans leſquelles Ciaconius eſt tombé; ſans cela peut-être qu'on ſeroit étonné de ſon ſilence ſur pluſieurs traits entierement faux, ou du moins fort ſuſpects qui pourroient tromper un Lecteur peu inſtruit. Le plus ſouvent, il ſupplée les omiſſions de Ciaconius, par rapport aux Ouvrages de certains Auteurs; quelquefois auſſi ſe contente-t-il d'indiquer les ſources qui en renferment un Catalogue plus exact. C'eſt ainſi que ſur S. Ambroiſe il nous renvoye à Rivet & à Oudin; du reſte, il n'oublie pas de parler, ou ce qui lui eſt plus ordinaire, de faire beaucoup parler

ſes autres ſur le ſtile, & ſur le caractere particulier à ce Pere.

Quelques-unes de ces Obſervations ne contiennent que des vers Latins qui nous apprennent que tel Sçavant dont Ciaconius fait mention a été loüé par un illuſtre Poëte. En d'autres endroits pour égayer ſes Lecteurs, ainſi qu'il l'a promis dans ſa Préface, il fait entrer de petites Hiſtoires badines, dont il a la ſage précaution de ne pas ſe rendre le garand. Mais auſſi pour plaire aux gens d'un profond ſçavoir, à l'article de Beſſarion il leur donne deux Lettres de ce Cardinal qui n'avoient point été imprimées, il y joint les deux réponſes de Gémiſte-Plethon auquel elles ſont écrites. Les-unes & les autres traitent *de ce qui ſubſiſte par ſoi-même.* Nous ignorons la raiſon pour laquelle M. Camuſat, qui rapporte ordinairement les Verſions Latines des Textes Grecs qu'il cite, ne s'eſt pas donné la peine de traduire ces Lettres, d'autant plus qu'il n'eſt pas aiſé de les entendre à moins qu'on ne ſoit initié dans la Philoſophie Platonicienne. La remarque ſur Barthelmy-Facius a quelque choſe de plus amuſant; c'eſt le commencement de ſon Hiſtoire Latine de l'origine de la guerre entre la France & l'Angleterre; ce commencement a paru *ſi beau* à l'Editeur qu'il en remplit quatre grandes pages.

Ciaconius, au ſujet d'Eraſme, s'eſt cru obligé contre ſa coûtume de faire quelques reflexions ſur le caractere généralement répandu dans les Ecrits de cet Auteur, & d'en conclure qu'il doit être regardé comme très-ſuſpect en matiere de Religion. Et ſuivant l'uſage de ce tems dans le Catalogue qu'il nous donne de ſes Ouvrages ſans faire aucune mention de ceux qui avoient été proſcrits par les Peres du Concile de Trente, il ne parle que de ceux qui ſe trouvent dans l'Édition de Louvain corrigée ſuivant les Decrets de ce même Concile. Du reſte, cet article qui eſt un des plus longs de ſa Bibliothéque en occupe à peine 4. colonnes.

Au contraire, M. Camuſat, après nous avoir averti que le deſſein qu'il s'eſt propoſé l'oblige d'être court, pouſſe ſes Obſervations ſur cet article juſqu'à plus de 15. colomnes. Il y rapporte d'abord une partie de ce qui s'eſt dit pour & contre les ſentimens d'Eraſme, & conclut ainſi. » Si je ne me trompe, » dit-il, chacun jugera de ce Théo» logien ſelon les préjugez du parti » dans lequel il ſera entré. Du » moins, perſonne ne pourra-t-il » nier qu'il n'ait ſervi de modéle à » tous ceux qui penſoient bien [*optimè*] ſur les moyens de pacifier les » diſputes de Religion. « Et pour s'autoriſer dans ce jugement, il apporte un long témoignage d'Epiſcopius, Arminien zélé & fameux pour avoir profeſſé publiquement la tolérance de toutes les Sectes qui reconnoiſſent l'autorité de l'Ecriture. Il eſt bon d'avertir qu'en même-tems M. Camuſat trouve fort étrange qu'on ſoûtienne dans la refutation de l'Apologie d'Eraſme, * que cet Auteur doit être regardé, non

* *Mémoire de Trevoux, Juin 1714.*

comme un Luthérien, ni comme un Catholique, mais comme un homme qui a donné naiſſance à la Secte des Tolerans.

Enfin l'Editeur, avec un ſtile très-vif, pour ne rien dire de plus, s'éleve dans ſa dernieresObſervation, contre les Journaliſtes de Trevoux, qui à l'occaſion d'une nouvelle Edition de l'Anthologie Grecque * avoient jugé peu favorablement de ce Recueil. Pour lui, ſans diſcuter les raiſons qu'ils alleguent, ni ſans ſe mettre en peine de chercher de la fineſſe & de la beauté dans quelques Epigrammes qu'ils blâment, & qu'ils apportent en preuve de leur cenſure, il prétend qu'ils ne les condamnent que parce qu'ils ne les connoiſſent pas aſſez, & ſe flatte de leur avoir ſuffiſamment répondu, en citant les noms de pluſieurs perſonnes diſtinguées dans la Litterature, dont les uns admirent l'Anthologie, & dont les autres ont fait, ou du moins ont voulu faire des Commentaires pour l'expliquer.

En voilà aſſez pour donner quelque idée de cet Ouvrage. Malgré la repugnance que M. Camuſat témoigne pour le continuer, qu'il nous ſoit permis de croire qu'en publiant la Bibliothéque de Ciaconius dans l'état où elle eſt, il n'a eu d'autre vûë que d'eſſayer ſes forces pour nous donner une Bibliothéque générale des Auteurs. Nous eſperons que le ſuffrage du public, l'amour même qu'il a pour les Lettres, joint à la reputation qu'elles lui ont acquiſes, feront de puiſſans motifs pour l'engager dans une entrepriſe ſi utile & ſi glorieuſe.

* *Mémoire de Trevoux, Decemb. 1705.*

L'ARGENIS

L'ARGENIS DE BARCLAY, TRADUCTION NOUVELLE. Par M. l'Abbé Joſſe, Chanoine de Chartres. A Chartres, chez Nicolas Beſnard, & ſe vend à Paris, chez Guerin le jeune, Quai des Auguſtins. 1732. 3. Vol. *in*-12. I. Vol. pp. 382. II. Vol. pp. 392. III. Vol. pp. 423.

L'Auteur de l'Argénis, au jugement de M. l'Abbé Joſſe, doit tenir parmi les Romanciers le rang que Tacite tient parmi les Hiſtoriens. On trouve, ſelon lui, dans Barclay, comme dans Tacite, ce tour vif & ſenſé qui fait entendre plus de choſes qu'il ne dit ; on y remarque encore la même ſagacité à pénétrer dans le cœur des hommes, la même force à peindre leurs vices, & la même habileté à développer les intrigues d'un cœur ambitieux & corrompu. On ne peut douter que ce Roman ne ſoit allégorique.

L'Auteur, témoin des horreurs de la Ligue, & vivement frappé des maux qu'elle avoit cauſés à la France, entreprit cet Ouvrage pour détromper la Multitude toûjours diſpoſée à ſe déclarer en faveur de ceux qui ſous le voile de la Religion, ou le prétexte ordinaire du bien public, ſacrifient le bonheur de leur Patrie à leur haine ou à leur ambition. Il s'en explique ainſi lui-même dans le ſecond Livre, où il trace le plan de ſon projet. » Je veux, dit-il, dé» maſquer les auteurs des troubles, » afin que le peuple n'y ſoit plus » trompé ; je veux faire connoître » les eſperances ou les craintes qui » les faiſoient agir ; ce qu'il con» vient de faire ou pour les rappeller » à leur devoir, ou pour les accabler » s'ils demeurent obſtinés : je tou» cherai auſſi quelque choſe de la » légéreté du Peuple & de ſa folle » crédulité.

Mais dans la crainte de ſe rendre odieux, & par conſequent inutile à ceux-là même qu'il vouloit inſtruire, il a caché ſon véritable deſſein ſous l'enveloppe d'une fable ingénieuſe, remplie d'évenemens extraordinaires, de guerres intereſſantes, d'amours héroïques, & ſoûtenue par une narration embellie de fréquentes deſcriptions, & de differens morceaux de Poëſie. Ce même motif l'a obligé de charger ſes portraits de maniere qu'il s'y rencontre pluſieurs traits qui ne reſſemblent point, & qui même ne peuvent convenir à la plûpart de ceux d'après qui il les a tirés.

Telle eſt en general la conduite de Barclay dans l'Argenis. M. l'Abbé Joſſe n'a pas cru devoir inſiſter là-deſſus, perſuadé *que le titre de Traducteur n'exigeoit point qu'il approfondît ce que Barclay lui-même avoit voulu envelopper.* Il ne parle pas même de la prétendue Clef qui ſe trouve ordinairement à la fin des Editions Latines de ce Roman ; moins ſans doute parce qu'il la regardoit comme fauſſe, que parce qu'il eſt difficile de montrer qu'elle ſoit vraie ; il eſt du moins certain qu'elle ne nous trompe pas

ſur certains noms que Barclay ne déguiſe que par l'inverſion de quelques Lettres, très-aiſées à remettre dans leur ordre naturel. Ainſi tout le monde voit d'abord que Mergania eſt l'Anagramme du mot Latin *Germania*; Dereficus, celle de Frédéricus, Frédéric Comte Palatin; Ibburranes, celle de Barberinus, le Cardinal Barberin; Uſinulca, celle de Calvinus, *&c.* Il eſt conſtant encore que par les Hypérephaniens il entend les Huguenots.

Mais ſans nous arrêter plus longtems ſur un point que tout Lecteur éclairé ne doit ni trop approfondir, ni cependant trop négliger, on ne peut nier au moins que la naiſſance de Barclay, ſon éducation, & ſes emplois ne l'euſſent rendu très-capable de bien traiter un ſujet ſi délicat. Il avoit été nourri dans l'Etude des Belles-Lettres, mais il ne s'y étoit pas borné; ſes Voyages dans les Cours Etrangeres l'avoient rendu très-habile dans les affaires, & ſur tout dans la politique. Ces qualitez lui avoient attiré l'eſtime & la faveur de pluſieurs grands Princes, parmi leſquels on doit compter Henri III. auquel il fut toûjours fort attaché.

On ne doit donc pas le regarder comme un de ces Sçavans, qui nourris dans l'ombre de leur Cabinet s'épuiſent en raiſonnemens vagues ſur les matieres d'Etat qu'ils n'entendent pas.

L'Argénis de Barclay faiſoit les délices du Cardinal de Richelieu, & le Traducteur ne craint pas d'avancer que ce grand Miniſtre a mis en pratique pour l'avantage de la France, pluſieurs des maximes dont ce Livre eſt rempli. Les differentes Traductions qu'on en a faites en François, en Italien, en Eſpagnol, en Anglois & en Allemand, juſtifient aſſez la reſolution que M. l'Abbé Joſſe a priſe d'en donner une nouvelle Traduction, & l'engagent même à regarder l'Argénis comme un *chef-d'œuvre*. Il avoüe cependant que quelques Critiques ont voulu trouver des défauts dans la conduite de ce Roman; mais ſans examiner ſi c'eſt avec juſtice, il ſoûtient que la délicateſſe des ſentimens, la vivacité des peintures, la varieté des tableaux, & ſur tout cette politique ſenſée qui en fait comme le corps, pourroient contrebalancer des défauts eſſentiels, ſuppoſé qu'il s'y en trouvât réellement.

Nous ne diſſimulerons pas qu'on lui reproche la dureté & l'affectation du ſtile; mais ce défaut diſparoît entierement dans la Traduction de M. l'Abbé Joſſe. Sans s'attacher ſervilement à ſon Texte, il en a rendu toutes les beautez. » Il a tenu, » dit-il, autant qu'il a pû ce juſte » milieu entre les Traductions qu'une exactitude trop ſcrupuleuſe » rend languiſſantes, & celles qui » par des traits hardis & empruntés » défigurent l'original. Pour ce qui » eſt de la Poëſie, j'ai plûtôt conſi» deré, ajoûte-t-il, le but de Barclay que ſes paroles.

Auſſi trouvera-t-on peut-être que c'eſt principalement dans les vers dont les trois Volumes de ce

Roman ſont remplis, que l'Auteur de l'Argénis a beaucoup d'obligation à ſon Traducteur. On n'eſt pas ordinairement fort difficile ſur les Pieces de Poëſies répanduës dans les Ouvrages de ce genre, ſoit qu'on ſe croye obligé de faire grace à l'acceſſoire en faveur du principal; ſoit même qu'on ſe perſuade aſſez communément que les qualitez qui forment le bon Profateur ſont preſque toûjours incompatibles avec celles qui forment le bon Poëte. M. l'Abbé Joſſe nous montre aujourd'hui qu'il eſt poſſible de les réunir ces qualitez. Il nous a même paru que ſes vers avoient quelque choſe de plus naturel & de plus original que ſa Proſe. Mais on ne doit point en être ſurpris, il en eſt d'un Traducteur en proſe, quelque habile qu'il ſoit, comme d'un excellent Peintre qui copie un tableau de ſa façon. La neceſſité où il eſt d'avoir toûjours les yeux attachés ſur ſon original arrête ſa main & refroidit ſon imagination. Il eſt impoſſible qu'il ne lui échappe certains traits moins libres, ſouvent même gênés, qui décélent le Copiſte, & qui le découvrent immanquablement aux yeux des Connoiſſeurs. Mais outre qu'un Traducteur en vers a droit de prendre plus de liberté, le tour particulier à la Poëſie, l'oblige comme malgré lui de perdre ſon original de vûë, & de s'approprier pour ainſi dire, tout ce qu'il emprunte de ſon modéle.

Après avoir rendu compte de l'Ouvrage & de la maniere dont M. l'Abbé Joſſe l'a traité, il ne nous reſte plus que d'en extraire quelques morceaux pour donner une idée du ſtile & des talens du Traducteur. On en pourra juger par l'endroit ſuivant dans lequel Barclay fait ainſi parler Argénis, qui feint d'être agitée d'une fureur prophétique.

»Quelle ſurpriſe! Argénis paroît, » mais avec des yeux égarés, & les » cheveux épars. Elle chancelle à » chaque pas, ſon air, ſes attitudes » ſont d'une Prêtreſſe agitée qui » ſemble avoir long-tems combattu » des émotions auſquelles elle n'eſt » point accoûtumée. Méléandre le » premier eſt ſaiſi de frayeur, il » ignore quel accident ſubit, quel » Dieu, ou quelle furie cauſe ces » violens tranſports.

»Argénis ayant pluſieurs fois tourné les yeux dans la tête d'une maniere épouvantable fit cette ména»ce, non dans les regles de la Poëſie, » le tems ne lui en avoit pas laiſſé la » liberté; mais dans un ſtile qui paroiſſoit plûtôt venir des Dieux que » des hommes, & que Nicopompe, « *tel eſt le nom que Barclay ſe donne toûjours dans ſon Roman*, » en » changeant peu de choſe rendit en » ces vers.

Pallas quitte ces lieux. Quels foudres! quels éclairs!
Je vois ſon Char en feu s'envoler dans les airs:
Nous l'avons offenſée, & ſa juſte colere
Lui fait chercher ailleurs un encens plus ſincere.
De quel ſang déſormais ſeront teints ſes Autels?

Mais quel trouble m'agite! éloignés-vous mortels . . . . .

Déesse auprès de vous, du moins pour ma défense

J'ai mes pleurs, mes soupirs, mes vœux, mon innocence.

Toûjours prête à vous suivre, enlevés de ces lieux

Celle qui, vous perdant, n'y connoît plus de Dieux.

Je voi déja briller la lance redoutable,

J'apperçois s'agiter l'Egide formidable;

Déesse, suspendez un trop juste courroux,

Si vous voulez fraper, qui peut parer vos coups?

Je tremble, je frémis . . . . pour nous reduire en poudre,

Jupiter à Pallas a confié la foudre.

Je l'entens, elle eclate, ah! coupables mortels,

N'esperez plus d'asile auprès de ces Autels;

Pour effacer l'affront du dernier de vos crimes,

Elle y sçaura fraper ses premieres victimes.

Nous avons choisi cette Piece précisément parce qu'elle est courte; il y en a quelques-unes d'assez étenduës, & pour la plûpart elles sont amenées fort heureusement. Finissons par rapporter un raisonnement politique sur la meilleure forme de gouvernement; il servira à faire encore mieux connoître le génie de Barclay & le caractere de son Traducteur.

» Si vous voulez parler du Gou-
» vernement où le peuple a l'auto-
» rité; de quel usage, dit Nico-
» pompe, croyez-vous que soit la
» prudence des premiers Magistrats,
» puisque souvent le peuple par un
» aveuglement qui ne lui est que
» trop ordinaire, n'éleve aux pre-
» miers Postes que des lâches & des
» ignorans? il se laisse entraîner par
» l'envie, le trouble & les factions.
» C'est même quelquefois un hon-
» neur & la preuve la plus sûre de
» mérite & de vertu que d'en rece-
» voir des mauvais traitemens. A
» l'égard de l'autre espece de gou-
» vernement, où les Magistrats sé-
» parément du peuple ont tout pou-
» voir, n'est-elle pas au-dessous de
» la Monarchie? Pourquoi cher-
» cher à augmenter les chaînes hon-
» teuses de la servitude, en augmen-
» tant le nombre de ses Maîtres?
» dans un Prince on n'en a qu'un;
» ici on s'en donne autant qu'il y a
» de personnes, qui composent le
» Conseil Souverain . . . . . Je sup-
» pose qu'un Royaume & une Re-
» publique se trouvent reduits aux
» dernieres extrémitez par les dé-
» fauts de ceux qui y commandent,
» auquel croyez-vous qu'il soit plus
» aisé d'apporter du remède? Un
» Roi meurt avec ses vices, & le
» Prince qui lui succede peut par
» un naturel plus heureux retablir un
» Etat qui étoit près de sa ruine.
» Mais un Sénat une fois corrompu
» ne laisse aucune esperance par la
» mort même de ceux qui le com-
» posent. Des mœurs une fois dé-
» pravées empirent de jour en jour,

» juſqu'à ce qu'enfin elles ayent » accablé la Republique ſous » ſes propres ruines.

HISTOIRE DES ROIS DE CHYPRE DE LA MAISON DE Luſignan & les differentes guerres qu'ils ont eu contre les Sarraſins & les Génois : traduit de l'Italien du Chevalier Henri Giblet-Cypriot. A Paris, chez André Cailleau, Place du Pont S. Michel, & Guillaume Saugrain, ſur le Quai de Gêvres. 1732. 2. vol. *in*-12. premier vol. pp. 459. ſecond vol. pp. 433.

L'Editeur de cette Traduction Françoiſe n'a point vû ſans doute l'original Italien de l'Hiſtoire qu'il donne au public ; le titre ſeul lui auroit appris que le Cavalier Giblet n'a d'autre part à cet Ouvrage que celle de l'avoir publié. Il le dit en termes formels, & ſe plaint même de ce que la modeſtie de l'Auteur ne lui permet pas de le faire connoître, très-convaincu, dit-il, que ſon nom ſeul eut été capable de donner un grand prix à à cette Hiſtoire. Il ne craint pas d'aſſurer qu'elle ne le cede à aucune autre, ſoit par la grandeur des faits, ſoit par la nouveauté ou par la diverſité des évenemens dont elle eſt remplie. Il convient qu'on y trouvera certains recits qui paroîtront avoir quelque choſe de fabuleux, mais il ſoûtient néanmoins qui tout y eſt ſi exactement vrai que c'eſt-là une des principales raiſons que doivent rendre cette Hiſtoire recommandable. L'Auteur a travaillé ſur les Commentaires du Buſtron & ſur la Chronique de Frere de Luſignan ; il s'eſt encore ſervi des Relations des deux freres Podocataro, & des Journaux des Flatro pour rectifier quelques erreurs de Chronologie dans leſquels pluſieurs Auteurs ſont tombés. Voilà tout ce que le Cavalier Giblet nous apprend de particulier dans un court Avertiſſement.

L'Editeur François, après quelques reflexions générales ſur l'inutilité des Préfaces, ſe contente de dire que l'Auteur de cette Hiſtoire montre par tout un grand fond de probité, de Religion, & d'impartialité. Il trouve même que *s'il s'échappe quelquefois à moraliſer, il le fait avec tant de viteſſe que le Lecteur s'apperçoit à peine des pieuſes leçons qu'il donne en paſſant.*

Au reſte, l'Editeur nous avertit que cette Traduction a été faite par un François qui ayant vieilli en Italie, avoit perdu le tour & la délicateſſe de ſa langue naturelle. Il avoüe même qu'on n'a fait que retoucher ſa Traduction en certains endroits, mais il en promet une plus correcte dans une ſeconde Edition.

Cette Hiſtoire contient ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable ſous 17. Rois que la Maiſon de Luſignan a donné au Royaume de Chypre depuis Guy de Luſignan qui en 1180. acheta ce Royaume de Richard Roi d'Angleterre, juſqu'à

Pierre dit l'Enfant, le dernier de la Branche Royale mort en 1475. L'Hiſtoire de ces Rois eſt diviſée en onze Livres. Les premiers, ſi on excepte de fréquentes expeditions des Rois de Luſignan contre les Infidéles, n'offrent pas une grande varieté d'évenemens. Malheureux, le peuple dont l'Hiſtoire en fournit beaucoup. La ſuite de cette narration ne prouvera que trop cette vérité. Sous le Gouvernement de Guy de Luſignan, d'Amaury ſon frere & ſon ſucceſſeur & de Hugues premier fils d'Amaury, le Royaume de Chypre reſpecté au dehors, & tranquille au dedans, jouit heureuſement des fruits de la valeur & de la ſageſſe de ces premiers Rois. Mais pendant la minorité d'Henry premier du nom, l'ambition de la Reine Aliſe, les ſuites de ſon mariage avec Boémend Prince d'Antioche, la Jalouſie des Grands contre les deux oncles du Roi, les mouvemens & les artifices de l'Empereur Fréderic II. pour ſe rendre en qualité de Seigneur Suzerain, Maître de l'adminiſtration du Royaume, ou plûtôt du Royaume même, la guerre ouverte qu'il fit aux Cypriotes, enſuite la malheureuſe Croiſade (1259.) dans laquelle Henry partagea avec S. Louis les diſgraces de la captivité; tous ces faits détaillés avec ſoin rendent la Scéne à la vérité plus triſte, mais en même tems plus intereſſante.

Hugues II. n'étoit âgé que de quatre ans lorſque ſon pere lui laiſſa la Couronne, cependant la Reine ſa mere ſe conduiſit avec tant de prudence & de ménagement qu'il n'y eut aucuns troubles durant une ſi longue minorité. Il n'eſt pas moins ſurprenant de voir que l'avenement de Hugues III. au Thône de Chypre n'ait point été une ſource de guerres & de diviſions. Ce Prince qui étoit neveu d'Henry I. par ſa mere & fils du Comte de Brienne l'emporta ſur les Collateraux qui par les mâles deſcendoient de la Maiſon de Luſignan. Hugues eut cependant preſque toûjours les armes à la main; mais il les porta loin de ſes Etats, tantôt pour ſoûtenir ſes droits ſur le Royaume de Jeruſalem contre divers Princes Chrétiens ſes concurrens, tantôt pour retirer ce même Royaume de la puiſſance des Sarazins qui en occupoient une grande partie. L'Hiſtoire nous repreſente ce Prince comme un des plus grands Rois qui ait porté la Couronne de Chypre, & prétend que *ſa plume & ſon épée* le rendoient comparable à Jules-Céſar.

Le Prince Jean ſon fils, quoiqu'attaqué d'une maladie incurable profita de ſon droit d'aîneſſe pour monter ſur le Thrône. Ses infirmitez continuelles ne lui permirent pas de faire éclater le grand génie qu'il avoit, à ce qu'on prétend, reçû de la nature: il mourut à 33. ans, dont il en avoit regné 13. & ſes freres furent ſoupçonnés de l'avoir empoiſonné.

Le Soudan d'Egypte dépouilla Henry II. de tout ce qu'il poſſedoit dans le Royaume de Jeruſalem; mais cette perte fut favorable à l'Iſle de Chypre. Les Templiers & les

Chevaliers de S. Jean s'y établirent & pluſieurs autres étrangers attirés par l'abondance du Pays & par la douceur du Gouvernement y porterent leurs richeſſes avec leurs familles. Cependant on doit regarder ce regne comme l'époque des évenemens tragiques qu'on lira dans le reſte de cette Hiſtoire. On y verra des freres détronés & quelquefois aſſaſſinés par leurs freres, des factions ſans ceſſe renaiſſantes, le fer & le poiſon devenus les inſtrumens ordinaires de la politique des Princes & des Grands, des irruptions d'étrangers & de Barbares, les trahiſons & les perfidies les plus odieuſes, & les Nobles comme le peuple, plongés tour à tour dans les plus grands malheurs.

Le Roi Henri, à qui on ne pouvoit reprocher d'autre défaut que celui d'une extrême bonté qui dégénéroit quelquefois en foibleſſe, fut contraint par le Prince de Tyr ſon frere de lui ceder le Gouvernement du Royaume & d'abdiquer la Couronne. La tranquillité avec laquelle le Roi ſoûtint cette diſgrace fut regardée par le Gouverneur comme une marque de l'eſperance qu'il avoit d'être bien-tôt rétabli (1305.) ce ſoupçon l'obligea de prendre les meſures les plus violentes pour le mettre hors d'état de remonter ſur le Thrône. Il le fit même tranſporter en Armenie, où Chyoſin ſon frere qui y commandoit l'enferma dans un Château. Mais le Tyran ne jouit pas long-tems du fruit de ſes crimes; il fut trouvé percé de dix coups de poignard dans ſon Cabinet. L'aſſaſſin étoit un de ſes favoris, & jamais on n'a pû ſçavoir la raiſon qui l'avoit porté à cet attentat, ni le lieu où il ſe retira après l'avoir commis. Cet évenement ne changea rien au ſort d'Henri, le Connétable ſon autre frere s'empara du Gouvernement; mais il ſe rendit en peu de tems ſi odieux que tous les Ordres du Royaume demanderent le rappel du Roi. Il revint en Chypre & y fut reçû avec un applaudiſſement univerſel. La plûpart des rebelles furent arrêtés & moururent de faim dans les priſons, le Connétable même fut de ce nombre. Mais le Roi ne ſurvêcut pas long-tems à ſes ennemis, il fut trouvé mort dans ſon lit. (1324.) Une fin ſi triſte donna lieu de ſoupçonner qu'elle étoit l'effet de la haine & de la vengeance.

Les douze premieres années d'Hugues IV. n'ont rien de remarquable. Ce Prince ne penſa qu'à conſerver la paix dans ſon Royaume; aſſez heureux pour mériter l'amour de ſes peuples par ſon attention continuelle à s'en rendre digne, ſon bonheur eut été parfait, ſi à l'occaſion d'une intrigue de galanterie, la diviſion ne s'étoit miſe dans ſa famille. Les ſuites en furent d'abord très-déſagréables pour les deux Princes ſes fils; certains traits de cette avanture paroîtront peut-être auſſi étonnans que romaneſques, on en peut voir le détail dans l'Auteur. Cependant le Roi parfaitement reconcilié avec ſes enfans, & d'ailleurs accablé d'années & d'infirmitez, abdiqua la Couronne

en faveur de ſon fils aîné, & ce qu'il y a de remarquable, il ne paroît pas que le pere s'en ſoit jamais repenti.

Pierre I. ſe fit admirer pendant la plus grande partie de ſa vie par un héroïſme ourré, mais dans les derniers tems de ſon regne il ſeroit devenu un objet d'horreur pour tous les hommes ſi l'excès de ſes débauches & de ſes cruautez n'avoit pas été l'effet d'un dérangement de raiſon cauſé par les malheurs les plus ſenſibles. Ses guerres contre les Sarazins, dont il fut toûjours victorieux, l'habileté avec laquelle il ſe conſerva la Couronne contre les prétentions du Prince d'Antioche à qui elle appartenoit de droit, ſon zéle & ſon activité à ſolliciter une Croiſade contre les Infidéles, les fréquens voyages qu'il entreprit à ce deſſein en France, en Angleterre & en Italie, l'excès de bravoure qui lui fit accepter un combat ſingulier avec les Seigneurs de Rochefort & de Sbarſes, l'étrange reſolution avec laquelle il abandonna ſes conquêtes, ſa femme, ſon Royaume, la qualité de Roi pour venir ſous le nom de Pierre de Luſignan & dans l'équipage d'un ſimple Gentilhomme ſe rendre à Rome au jour marqué pour ce fameux duel. Tant de faits ſi brillans & ſi extraordinaires l'avoient comblé de gloire, ſuivant le témoignage de l'Hiſtorien, (1367.) lorſque les nouvelles qu'il apprit des deſordres de la Reine ſa femme le frapperent tellement, qu'il abandonna tous ſes projets pour ne plus écouter que ſa vengeance & ſon deſeſpoir. Tranquille cependant en apparence, il porta cette humiliante affaire devant la *haute Cour* de Chypre. La Reine y fut déclarée innocente, & ſon accuſateur condamné à mort. Le Roi fut ſi irrité de ce jugement dont l'injuſtice n'étoit que trop éclatante, qu'il tomba dans une eſpece de démence. » Il auroit voulu, » dit l'Hiſtorien, d'après ſon Tra- » ducteur, comme Caligula à l'é- » gard des Romains que toute la » Nobleſſe Cypriote n'eut eu » qu'une tête qu'il auroit coupée » tout d'un coup pour les extermi- » ner tous à la fois. Reſolu de ſe » vanger de la même maniere » qu'ils l'avoient offenſé, ſans plus » penſer aux glorieuſes entrepriſes » où ſon grand cœur le portoit ſans » ceſſe, il ſe livra entierement au » deſir qu'il avoit de débaucher les » nobles Dames de la Cour, & il » fit tant par amour, par argent ou » par force, qu'il vint à bout des » femmes, des filles, ou des ſœurs » de tous ceux qui s'étoient ſi fort » oppoſés à la condamnation de la » Reine.

Au milieu de tant de fureur il la laiſſa vivre, auſſi-bien que ſon favori le Comte de Rochas. Enfin les Grands du Royaume laſſés & honteux de ſupporter ſi long-tems un Tyran qui immoloit leurs parens, à ſes craintes, & leurs filles à ſa brutalité, conjurerent ſa perte; ſes deux freres ſe mirent à leur tête, & le firent poignarder dans ſon propre Palais. (1368.) Nous remarquerons, quoique l'Editeur François

çois n'en avertiſſe point, que le Traducteur ſupprime une légére circonſtance qui jettoit un faux merveilleux ſur ce tragique évenement.

Les Grands & le peuple ne gagnerent rien à cette mort, & furent même peut-être encore plus malheureux ſous le regne de Pierre II. D'un côté la Reine Eleonor moins touchée de la perte d'un mari, qu'elle avoit offenſé ſi cruellement qu'indignée de n'avoir aucune part au Gouvernement du Royaume pendant la minorité de ſon fils, vengea ſes propres querelles ſous prétexte de venger la mort de ſon Epoux. Il en coûta la vie à pluſieurs Seigneurs & entr'autres au Prince de Galiliée frere du feu Roi. D'un autre côté la guerre s'étant allumée entre les Cypriotes & les Génois, ces derniers s'emparerent de Famagouſte (1374.) firent le Roi priſonnier, & commirent tous les deſordres que la licence & la fureur inſpirent à des vainqueurs irrités. La paix qui ſuivit ce ravage fut encore pour le Royaume une ſource de malheurs. Car ayant été conclue à condition que les Génois garderoient Famagouſte juſqu'à ce qu'ils euſſent été payés de la ſomme de 100. mille ducats, cette place devint l'aſile ordinaire de tous les mécontens, & ſous les prétextes les plus legers la Garniſon en ſortoit pour piller & déſoler le Pays d'alentour.

Pierre II. étant mort à l'âge de 26. ans ſans autre reputation que celle d'avoir été un Prince foible & incapable de gouverner, le Connétable ſon oncle après diverſes avantures, paſſa tout d'un coup des Priſons de Génes au Thrône de Chypre. Il prit le nom de Jacques, ſe fit enſuite couronner Roi de Jeruſalem, & bien-tôt après il joignit à ce titre celui de Roi d'Armenie qui lui fut dévolu par la mort de Lyonnet ſon couſin. On n'oubliera pas que de ces trois Royaumes Jacques n'en poſſedoit réellement qu'un ſeul, encore le partageoit-il avec les Génois. Il s'appliqua avec un ſoin infatigable à remettre l'ordre & l'abondance dans ſes Etats; mais il mourut dans le tems que ſes Sujets commençoient à reſſentir les effets de ſa moderation & de ſa valeur.

La malheureuſe étoile de Janus ſon fils aîné influa juſques ſur ſes peuples. Pendant ſon regne ils furent déſolés par la peſte & par la famine. Lui-même tomba dans les mains de Tangrivardi Général du Soudan d'Egypte. [1414.] Cet Infidéle irrité de ce que les Catalans & tous les Corſaires qui pilloient les Côtes de Syrie trouvoient une retraite aſſurée dans les Ports de Chypre, y envoya une formidable armée qui força les principales Villes du Royaume, mit tout à feu & à ſang, & s'en revint après avoir fait un butin immenſe. Janus languit long-tems dans les priſons d'Egypte. L'Hiſtorien même accoûtumé à chercher dans la malignité des hommes les raiſons ſecrettes de leur conduite, inſinue que le Cardinal Hugues, Archevêque de Nicoſie qui gouvernoit pen-

dant la Captivité du Roi ſon frere, n'étoit pas fâché d'avoir quelques prétextes pour la prolonger. Mais ce Prince trouva dans la généroſité d'un de ſes Sujets, ce qu'il avoit juſqu'alors attendu inutilement de celle de tous les autres. Jean Podocataro vendit tout ſon bien pour faire les 200. mille ducats auſquels la rançon de ſon Maître étoit fixée. Le Roi revint donc en Chypre & fut reçû avec une joye inexprimable. On peut dire cependant qu'il en fut plus redevable à la compaſſion qu'avoient inſpiré ſes malheurs, qu'à l'idée des avantages que les peuples ſe promettoient de ſon retour. Il mourut cinq ans après avoir recouvré ſa liberté, ſans que les miſéres de l'Etat & les ſiennes propres lui euſſent permis de goûter le plaiſir de ſe revoir ſur le Thrône.

L'extrême habileté de Charlotte fille du Duc de Bourbon, & mere de Jean II. remit un peu l'Etat pendant deux ans que dura ſa Régence. (1434.) *A ſon arrivée en Chypre*, dit l'Hiſtorien, *elle fut moins eſtimée qu'une femme, & lorſqu'elle ſe mit au timon des affaires, elle ſurpaſſa ce qu'on pouvoit attendre de l'homme le plus habile.* Tandis que le Roi auſſi ennemi des affaires qu'incapable de les conduire, ſe livroit tout entier au plaiſir & à la débauche, Héléne-Paléologue ſa femme, fille du Deſpote de Morée, diſpoſoit de tout par le conſeil de ſa Nourrice. Les Grands, à deſſein de ſecouer un joug ſi honteux, engagerent le Roi à marier Charlotte ſa fille à Jean de Portugal, & bientôt après le Roi le déclara Gouverneur du Royaume. Mais à peine étoit-il revêtu de ce titre que la Reine ſa belle-mere le fit empoiſonner. Jacques fils naturel du Roi qui l'aimoit infiniment, & qui par cette raiſon étoit très-haï de cette Princeſſe, tua de ſa main le Chambellan qu'on accuſoit d'être l'auteur de la mort de Jean de Portugal. A l'âge de 18. ans Jacques avoit été fait malgré lui & malgré le Pape même, Archevêque de Nicoſie, quoiqu'il jouit des revenus de l'Archevêché, il menoit cependant la vie d'un Cavalier, & en faiſoit tous les exercices. La tendreſſe que le Roi ſon pere avoit pour lui, le ſauva des mains de la Reine qui vouloit le perdre. Mais après ſa mort, Jacques devint bien-tôt l'Arbitre du Royaume, & le Maître du Roi même. On prétend qu'il vouloit le nommer ſon Succeſſeur, mais il mourut ſans avoir pu exécuter ce deſſein. Ce Prince, quoique beau & très-bien fait, fut toûjours peu eſtimé à cauſe de la médiocrité de ſon génie. *Elevé parmi les femmes, il en avoit pris toutes les inclinations*, ſi on en excepte la paſſion de dominer.

L'anneau Royal fut remis à la Princeſſe Charlotte, veuve de Jean de Portugal, & qui deſlors étoit promiſe à Louis de Savoye, fils du Comte de ce nom. La Reine qui vivoit en parfaite intelligence avec ſon frere naturel ne ſe conduiſit d'abord que par ſes conſeils. Les Seigneurs en conçurent une violente jalouſie, & ſçurent bien-tôt inſ-

pirer le même ſentiment à cette Princeſſe. Par leur conſeil elle donna tant de dégoûts à Jacques, que ne ſe croyant pas en ſûreté dans le Royaume, il prit le parti d'en ſortir. Il ſe retira auprès du Soudan d'Egypte, qui le renvoya avec une puiſſante armée [1460.]; ce ſecours & l'amour que les peuples lui portoient, joint au mépris & à l'averſion qu'ils avoient pour Louis de Savoye, mari de la Reine, lui ouvrirent l'entrée de toutes les places du Royaume, à l'exception d'une ſeule, dans laquelle la Reine ſe renferma avec ce qu'elle avoit de plus précieux. Louis de Savoye, Prince ſans experience & ſans reſolution, reduit à la derniere extrémité s'enfuit en Italie ſous prétexte de chercher du ſecours; mais ayant vû l'impoſſibilité d'en trouver, il oublia entierement ſa femme & ſon Royaume. Charlotte de ſon côté fut obligée de ſe refugier à Rhodes auprès du Grand Maître de la Religion. Par ſa retraite Jacques ſe vit maître de tout le Royaume & eut encore la gloire de chaſſer les Génois de Famagouſte dont ils étoient en poſſeſſion depuis 90. ans. Rien n'égala la ſageſſe, l'application & la bonté avec leſquelles le nouveau Roi gouverna ſes Etats; on ne pouvoit lui reprocher que ſes galanteries qui penſerent même lui coûter la vie; mais ſon mariage mit fin à ces deſordres. Il épouſa Catherine Cornaro, niece d'André Cornaro Auditeur de la Republique de Veniſe en Chypre. Le Sénat l'adopta pour ſa fille, contracta à cette occaſion une Ligue perpétuelle avec Jacques & ſes Succeſſeurs. Ce Prince n'en reſſentit pas longtems les avantages; une fiévre maligne, ou ſi on ne ſe laſſe pas d'entendre toûjours repeter des conjectures ſi odieuſes, le poiſon, ſelon quelques-uns, arrêta le cours de ſes proſperitez, à l'âge de trente ans, après un regne de douze ans. » Ce fut, dit l'Hiſtorien par la » bouche de ſon Traducteur, un » Prince doüé d'une prudence & » d'une valeur ſinguliere; il fut » également genereux dans les » combats comme dans la victoire; » il gagna ſon Royaume à la pointe » de l'épée, & il fit voir que c'eſt la » valeur qui donne les Couronnes » tout autant que la fortune; il étoit » né pour les grandes choſes, les » périls & les obſtacles qu'il ren» controit en ſon chemin le ren» doient vaillant & obſtiné à les » ſurmonter. Il ne ſe donna aucun » repos qu'il n'eût chaſſé entiere» ment les ennemis du Royaume; » il fut plûtôt prodigue que liberal, » s'étant appauvri lui-même pour » enrichir les autres. Il ſçavoit le » ſecret de ſe faire aimer & crain» dre, de ſorte que pendant tout » ſon regne on ne vit qu'une ſeule » conjuration. Pour ſa bonté il » étoit ſans pareil; il aimoit & en» richiſſoit tous ceux qui l'avoient » en averſion. Il eſt vrai qu'il con» ſentit à la mort des conjurés, » mais ce fut plûtôt par raiſon d'E» tat que par le deſir de ſe venger. » Il ordonna avant de mourir » qu'on ouvrît les priſons pour laiſ-

» ser un éternel souvenir de sa bon-» té & de sa clémence. « Ce morceau suffira pour faire connoître le stile du Traducteur.

Après sa mort les Gouverneurs saluerent Catherine en qualité de Reine de Chypre. Elle étoit pour lors enceinte, & mit au monde peu de tems après un Prince qui fut nommé Jacques. Sa Régence qui ne dura que deux ans fut continuellement agitée de troubles & de factions. Elle eut la douleur de voir massacrer ses deux oncles que les Nobles du parti de son fils accusoient d'avoir empoisonné le feu Roi, tandis que les autres également irrités de n'avoir point de part au Gouvernement, qu'elle abandonnoit entierement aux Cornaro, se déclarerent pour la Princesse Charlotte, femme de Louis de Savoye. L'arrivée du Général Mocénigo que les Vénitiens envoyerent avec de bonnes troupes au secours de leur fille adoptive lui faisoit esperer un sort plus heureux; mais la mort du jeune Roi (1475.) que suivant l'ordinaire personne ne crut naturelle, la contraignit d'abandonner le Royaume de Chypre. *Par la mort de Pierre l'Enfant*, dit l'Historien, *la Maison de Lusignan finit son regne, & moi*, ajoûte-t-il, *je finis mon Histoire.*

Après en avoir rendu compte à l'égard de l'Historien, nous dirons simplement que naturellement fécond en reflexions & en conjectures, il aime à raisonner sur tous les faits qu'il rapporte; jamais il ne perd la moindre occasion de mettre de longs discours dans la bouche de ses Acteurs. Loin qu'il paroisse serré & concis comme le prétend l'Editeur, nous craignons qu'on ne l'accuse d'être vague & diffus, principalement dans ses déliberations politiques sur lesquelles il revient souvent. Peut-être même qu'on dira de lui ce qu'on dit ordinairement des Historiens de son Pays, que la lecture de leur Macchiavel les a gâtés. Rien dans cette Histoire ne se fait par hazard ni par caprice. Tout est prévû, tout est l'effet de la politique la plus profonde & souvent la plus odieuse: mais en même tems on n'oublie rien pour en inspirer toute l'horreur qu'elle mérite. C'est par cette raison que nous croyons que si cette Histoire n'est pas toûjours également agréable à ceux qui ne lisent que pour s'amuser, elle paroîtra du moins toûjours utile & curieuse à ceux qui lisent pour s'instruire.

LA BIBLIOTHEQVE CHOISIE DE M. Colomiés. Nouvelle Edition, augmentée des Notes de MM. Bourdelot; de la Monnoye & autres : avec quelques Opuſcules du même Colomiés, qui n'avoient point été recueillis. A Paris, chez Gabriel Martin, ruë Saint Jacques, à l'Etoile. 1731. *in*-12. pp. 376. ſans la Préface & les Tables.

CE Livre eſt ſuffiſamment connu par trois Editions, la premiere faite à la Rochelle, en 1682. *in*-8°. la ſeconde, à Amſterdam, en 1700. de la même forme; la troiſiéme, à Hambourg, conjointement avec les autres Ouvrages de l'Auteur, en 1709. *in*-4°. Il ne doit donc point ici nous occuper pour le fonds. Nous rendrons compte ſeulement de l'état où il paroît dans cette nouvelle Edition, & des accompagnemens qu'on y a joints.

On y voit d'abord l'ancien Avertiſſement mis à la tête de la ſeconde Edition; lequel eſt ſuivi d'une Préface du nouvel Editeur. Celui-ci nous y entretient des additions dont il a eu ſoin d'enrichir ce petit tréſor de Litterature, qui originairement ne contenoit que l'Hiſtoire Litteraire de cent Volumes choiſis, pleine d'Anecdotes intereſſantes. Il n'y en a pas davantage aujourd'hui. Mais on y trouve pluſieurs articles corrigés & augmentés ſur l'Edition d'Amſterdam & quelques autres imprimés conformément à celle de 1682. où ils renfermoient quelque choſe de plus que dans l'Edition de 1700. A l'égard des Notes deſtinées à éclaircir pluſieurs endroits du Texte, & imprimées à deux colonnes au bas des pages, elles ſont de differentes mains. Celles qui ſont marquées d'un *B* viennent de Pierre *Bonnet-Bourdelot*, Medecin de la Faculté de Paris. Celles qui ſont déſignées par une *M* ſont duës à feu M. Bernard *de la Monnoye* de l'Academie Françoiſe. Celles qui ne portent aucune marque ſont de quelques Savans qui n'ont point voulu être nommés.

A la fin du Volume paroiſſent deux Opuſcules de Colomiés, non imprimés dans la Collection de M. Fabricius; ſçavoir, *la Vie du Pere Sirmond Jeſuite*, miſe au jour à la Rochelle, en 1671. *in*-8°. & une verſion Françoiſe de l'*Exhortation de Tertullien aux Martyrs*, publiée au même endroit & de la même forme en 1673. Cela eſt ſuivi des Notes, des corrections & des additions de M. la Monnoye, pour les Ouvrages de Colomiés tels qu'on les voit dans l'Edition de Hambourg, *in*-4°. recueillis par M. Fabricius. Il y en a 1°. pour la *Gallia Orientalis*; 2°. Pour les *Mélanges Hiſtoriques*; 3°. Pour le *Recueil de Particularité* & autres Opuſcules.

Nous nous arrêterons ſur quelques-unes de ces Pieces, qui pour être nouvellement publiées, ſemblent mériter un détail plus particulier. De ce nombre ſont 1°. l'Eloge de Colomiés; 2°. Celui de

Bonnet-Bourdelot, l'un & l'autre produits dans la Préface de l'Editeur ; 3°. La Vie du P. Sirmond ; 4°. Les Notes.

I. L'Eloge de Colomiés fait un article considerable dans le Dictionnaire de Bayle ; ce qui n'empêche pas qu'on ne trouve dans celui qu'on lit ici quelques particularitez omises par le *Lexicographe* ; & reciproquement, celui-ci en fournit quelques-unes, qui ont été négligées par notre Editeur.

Paul Colomiés étoit issu d'une famille Protestante originaire de Béarn, & qui s'étoit établie à la Rochelle. Il y naquit en 1638. Son pere Jean Colomiés étoit Medecin, fils d'un Ministre, & possedoit une belle Bibliothéque [selon Bayle]. Le jeune Colomiés ayant fini ses premieres études sous les yeux de son pere, qui étoit fort lettré ; il fut envoyé à Saumur âgé de 16 ans, pour y faire sa Philosophie & sa Théologie : & Louis Cappel y fut son Maître en Hébreu. Il se rendit à Paris en 1664. & y fit avec Isaac Vossius une liaison qui a duré toute sa vie. Il suivit cet ami en Hollande ; d'où étant revenu en France au bout d'un an, il en repartit en 1681. pour l'Angleterre, & alla loger à Londres chez Vossius.

Il y demeura deux ans, & pendant ce séjour, il témoigna trop ouvertement son dégoût pour le parti Presbyterien, & son penchant pour celui des Episcopaux. Il s'en déclara même par un Ouvrage intitulé : *Theologorum Presbyterianorum Icon* : ce qui lui suscita beaucoup d'ennemis. Il devint cependant Lecteur d'une Eglise Françoise érigée selon le Rit Episcopal. Il passa depuis à Lamberth, pour y être Bibliothécaire de Guillaume Sancroft Archevêque de Cantorbéry. Mais en 1691. il perdit cet emploi par la disgrace du Prélat, qui fut dépouillé de son temporel, pour avoir opiniâtrement refusé de prêter serment de fidélité au Roi Guillaume & à la Reine Marie. Colomiés en conçut tant de chagrin qu'il en tomba malade, & ne fit que languir jusqu'au 13e Janvier 1692. qu'il mourut à Londres, âgé de 54. ans, indignement digne (observe Bayle) de grossir l'*Appendix* du Livre de Pierius-Valerianus *de Infelicitate Litteratorum*. On parloit alors de lui procurer la direction de la belle Bibliothéque de Gottorp, placée dans le Palais du Duc de Holstein.

Après la mort de Colomiés, on apprit qu'à Lambeth, il avoit contracté un mariage de conscience avec une fille de basse condition, à laquelle il fit un legs de 30 livres sterlin : ce qui (selon Bayle) la fit revenir de l'affliction qu'elle avoit fait éclater avec des cris extraordinaires, le jour de l'enterrement. Bayle ajoûte que beaucoup de gens ont soupçonné que Colomiés mourut Socinien. Ses Livres & ses Mss. passerent entre les mains de M. Hamelot, son cousin germain & son héritier.

Colomiés étoit devenu Théologien par bienséance, à cause de la Religion qu'il professoit : homme de Lettres & Critique, par incli-

nation. L'Hiſtoire Litteraire priſe dans toute ſon étendue étoit ſon fort. C'eſt dans les meilleures ſources de ce genre qu'il a puiſé, pour en recueillir tant d'Anecdotes curieuſes concernant la Vie & les Ouvrages des Savans, tant de traits & de paſſages ſinguliers, qui rempliſſent la plûpart de ſes Traitez & y font regner une érudition fine & choiſie, jointe à une probité, à un déſintereſſement ſur leſquels ne pouvoit rien la difference des Religions. Cela ne put cependant le garantir des inſultes du violent Jurieu, qui dans ſon *Eſprit de M. Arnaud*, traita Colomiés de paraſite & d'homme aux gages de Voſſius. Mais la ſituation de ſes affaires, ſa maniere philoſophique de penſer & la douceur naturelle de ſes mœurs le mirent au-deſſus de pareils reproches & l'empêcherent de répondre aux invectives du Miniſtre, ſur la refutation deſquelles l'Editeur renvoye au Dictionnaire de Bayle, à l'article de Colomiés.

On y trouve une Notice des Ouvrages de ce ſavant homme, tant imprimés que Mſſ. ſavoir, 1°. *Gallia Orientalis*, où il traite des François qui ont entendu la Langue Hébraïque, imprimée à la Haye, en 1665. *in*-4°. 2°. *Opuſcula*, & non pas, comme Bayle en allegue peu exactement le titre, *Keimelia Litteraria*, ce qui ne fait qu'un des Opuſcules, les autres étant un Recueil de particularitez, fait en 1665. des clefs pour les Lettres Latines & Françoiſes de Joſeph Scaliger & pour celles de Caſaubon & de Saumaiſe; des Notes Latines ſur les Inſtitutions Oratoires de Quintilien: 3°. Epigrammes & Madrigaux, publiés à la Rochelle en 1668. *in*-12. Poëſies d'un ſi mauvais goût, dit notre Editeur, qu'on s'eſt bien gardé de les remettre au jour, dans cette nouvelle Edition de la Bibliothéque choiſie: 4°. Remarques ſur les ſeconds *Scaligerana*, imprimées à Groningue, en 1669. *in*-12. 5°. La Vie du Pere Jacques Sirmond: 6°. L'Exhortation de Tertullien aux Martyrs, traduite en François: 7°. Rome Proteſtante, publiée à Londres, ou plûtôt à Roüen, en 1675. *in*-12. 8°. Mélanges Hiſtoriques, à Orange, en 1675. *in*-24. 9°. *Obſervationes ſacræ*, avec une Lettre écrite à M. Claude ſur la Verſion Françoiſe des Bibles de Genêve, à Roterdam, 1679. *in*-12. 10°. *Theologorum Preſbyterianorum Icon*, &c. 1682. *in*-12. 11°. *La Bibliotheque choiſie*: 12°. *Ad Guilielmi Cave Chartophylacem Eccleſiaſticum Paralipomena*, à Londres, 1686. *in*-8°. 13°. *Lettre à M. Juſtel* touchant la Critique du P. Simon: imprimée à Londres en 1686. *in*-4°. avec un Livre d'Iſaac Voſſius: 14°. Des Notes Latines ſur les Epîtres de S. Clément, à Londres, 1687. *in*-8°. 15°. *Italia & Hiſpania Orientalis*, publiées depuis peu [ſelon notre Editeur] à Hambourg, par M. *Wolfius*. Les Ouvrages Mſſ. de Colomiés ſe reduiſent 1°. à des additions & des corrections ſur quelques-uns de ſes Livres imprimés, tels que la *Gallia*

Orientalis, & *la Vie du P. Sirmond*: 2°. à une *Clef de quelques endroits de Balzac*, indiquée par l'Auteur, & qu'on ne trouve plus. Le Recueil des Ouvrages de Colomiés donné par M. Fabricius n'étant pas complet, demanderoit qu'on y joignît un Supplément.

II. Pierre Bonnet-Bourdelot, Auteur des premieres Notes sur la Bibliothéque choisie, étoit Docteur-Régent en la Faculté de Medecine de Paris, où il fut reçû en 1676. Il fut depuis Medecin ordinaire du Roi Louis XIV. & premier Medecin de Madame la Duchesse de Bourgogne. Il étoit neveu, par sa mere, de Pierre Michon, connu sous le nom de l'Abbé Bourdelot, Medecin de la Faculté de Paris, & attaché en cette qualité aux trois derniers Princes de Condé. Ce Pierre Michon étoit, aussi par sa mere, neveu de Jean Bourdelot, dont nous avons des Notes sur Lucien, sur Héliodore & sur Pétrone. Jean Bourdelot déclara Pierre Michon héritier de tous ses biens [parmi lesquels se trouvoit une belle Bibliothéque] à condition que celui-ci prendroit le nom de Bourdelot; & celui-ci laissa sous la même clause sa succession à Pierre Bonnet fils de sa sœur.

Ce dernier Bourdelot avoit un frere appellé Jacques Bonnet, qui a publié sous son nom une Histoire de la Musique & une de la Danse. Mais notre Editeur soupçonne que ce qu'il y a de meilleur dans ces deux Ouvrages, pourroit bien appartenir à Bonnet-Bourdelot le Medecin; & il ajoûte que cette conjecture n'est pas tout-à-fait hazardée. Elle l'est si peu que Jacques Bonnet dit en propres termes, à la tête de sa Préface sur l'Histoire de la Musique, *Qu'il ne se seroit jamais avisé de l'entreprendre, sans des Memoires assez curieux qu'il a trouvés parmi les Mss. de l'Abbé Bourdelot son oncle & de Bonnet-Bourdelot son frere.*

La Bibliothéque de Jean Bourdelot s'étant notablement accrue entre les mains de l'Abbé, devint encore beaucoup plus nombreuse par les nouvelles acquisitions du dernier proprietaire, qui l'enrichit non seulement de Livres de Medecine, mais encore de Livres de Belles-Lettres & d'Histoire; ensorte qu'elle l'emportoit pour le nombre & pour le choix sur toutes celles de ses Confreres. Il avoit travaillé pendant vingt ans à un Catalogue de tous les Livres de Medecine imprimés, qu'il accompagnoit d'Observations critiques, & de quelque détail sur la Vie de chaque Auteur. Ce Catalogue Ms. se conserve dans la Bibliothéque du Roi. Bonnet-Bourdelot mourut en 1709. âgé de 54 ans.

A l'égard de M. de la Monnoye, Auteur des secondes Notes sur la Bibliothéque choisie, communiquées généreusement par M. *Galyot* son ami, notre Editeur renvoye l'Eloge de cet excellent Critique aux Continuateurs de l'Histoire de l'Academie Françoise, & il fait en même tems des vœux pour la publication des Ouvrages posthumes de

de cet Academicien ; publication, qui ne lui ſeroit pas moins glorieuſe [ajoûte-t-il] qu'utile à la Republique des Lettres.

III. Jacques Sirmond naquit à Riom en Auvergne, l'an 1558. de parens diſtingués. Il fit paroître dès ſon enfance tant de vivacité d'eſprit, & de paſſion pour les Lettres, qu'on eut grand ſoin de mettre à profit de ſi heureuſes diſpoſitions, en lui choiſiſſant d'excellens Maîtres en ce genre. Il y fit des progrès ſi rapides, qu'à l'âge de 14. ans, il ſe trouvoit en état d'en donner lui-même des leçons aux autres. Ayant fait une revûë des differentes Communautez, nulle ne lui parut plus conforme à ſon génie & à ſon inclination dominante pour l'étude, que la Compagnie de Jeſus. Il y entra donc âgé de 15 ans & s'y perfectionna merveilleuſement dans la connoiſſance des Langues Gréque & Latine, qu'il profeſſa publiquement pendant quelques années, par l'ordre de ſes Supérieurs. Il eut alors pour Diſciples Charles de Valois, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. & François de Sales, depuis Evêque de Genêve. Son exactitude à s'acquitter des devoirs de Régent ne l'empêcha pas de s'appliquer à l'Antiquité Eccleſiaſtique, & de ſe lier d'amitié avec Pierre Pithou & Nicolas le Févre, Précepteur de Louis XIII. dont le premier, pour marque de ſon eſtime, lui dédia une Diſſertation Latine ſur la proceſſion du S. Eſprit.

En 1590. le P. Sirmond, âgé de 32. ans, étant allé à Rome, y devint auſſi-tôt Secretaire de Claude Aquaviva Général de ſon Ordre, & remplit ce poſte fort au gré de celui-ci. Il fut auſſi d'un grand ſecours au Cardinal Baronius, qui compoſoit alors ſes Annales, & qui pour marque de ſa reconnoiſſance, lui légua en mourant un Crucifix de cuivre très-délicatement travaillé. La grande liaiſon du P. Sirmond avec ce Cardinal, avoit procuré à celui-là une entrée dans la Bibliothéque du Vatican, & la facilité d'y conſulter une infinité de Mſſ. qui lui fournirent de grandes lumieres. De retour en France, il y viſita les plus fameuſes Bibliothéques, d'où il tira grand nombre de Mſſ. précieux, abandonnés aux vers, enſevélis ſous la pouſſiere, ou deſtinés à des uſages indignes de Pieces qui pouvoient être ſi utiles au public.

Le P. Sirmond ayant terminé ſes Voyages Litteraires, vint enfin ſe fixer à Paris, âgé de 52 ans, pour y répandre à pleines mains les richeſſes qu'il avoit acquiſes. Le premier Auteur qu'il mit au jour avec ſes Notes fut Geoffroy Abbé de Vendôme publié l'an 1610. Depuis cette époque juſqu'en 1651. il ſe paſſa peu d'années qui ne fuſſent marquées par quelque Ouvrage du P. Sirmond, ainſi que l'on peut s'en convaincre en liſant la Notice qu'en donne ici Colomiés, qui en indique environ 54, ſur leſquels nous croyons devoir renvoyer au Livre même.

Il étoit preſque impoſſible que tant d'Ecrits ſur differentes matie-

res ne fiſſent naître de tems en tems quelques conteſtations. Auſſi le Pere Sirmond fut-il obligé d'entrer en diſpute avec Saumaiſe, avec l'Abbé de S. Cyran, avec Jean Triſtan de S. Amant, fameux Antiquaire, & quelques autres. Quoiqu'il ait compoſé pluſieurs de ces Ouvrages dans une extrême vieilleſſe, ils font ſentir le même feu & la même force que ceux qu'il avoit publiés dans toute la vigueur de ſon âge ; d'où vint à Balzac la penſée de lui donner pour deviſe un lingot d'or avec ces mots *Splendeſcit ab ævo.* Il a reçû les plus grands éloges de tous les Savans ſes contemporains ; de *Grotius*, de *Saumaiſe*, de *Selden*, de *Gaulmin*, du grand *Jerôme Bignon*, de *Mauſſac*, de *Gouthiére*, de *Naudé*, de *Saraſin*, &c.

Sa grande reputation engagea le Pape Urbain VIII. ſi favorable aux gens de Lettres, & ſi lettré lui-même, à le faire ſolliciter vivement de venir à Rome. Mais le Roi Louis XIII. à la priere de quelques perſonnes, lui défendit de quitter le Royaume ; & le P. Sirmond, de ſon côté, en avoit ſi peu d'envie, qu'ayant appris dans la ſuite que Sa Sainteté n'avoit eu d'autre vûë en l'attirant à Rome, que de l'honorer de la Pourpre, il répondit que ſi à ſon arrivée dans cette même Ville on lui eût annoncé le deſſein du Pape, il ſeroit à l'inſtant retourné en France par le même chemin qui l'avoit conduit à Rome.

En 1638. il fut choiſi pour être Confeſſeur de Louis XIII. Mais malgré ſa prudence & ſa moderation qui ſatisfaiſoient également les Catholiques & les Proteſtans, il ne jouit de cet honneur que très-peu d'années, & l'on mit en ſa place le P. Dinet. Colomiés attribue ici cette diſgrace à une propoſition que quelques Miniſtres obligerent le P. Sirmond de faire au Roi griévement malade, & cette propoſition étoit d'accorder à Monſieur la Corrégence avec la Reine. Le laborieux Jeſuite fut ravi que cet incident l'eût rendu à ſes cheres études. Il les continua, ſain de corps & d'eſprit, juſqu'au mois d'Octobre de l'année 1651. qu'il mourut âgé de quatre-vingt-treize ans.

IV. Il ne nous reſte plus qu'à produire ici quelques échantillons des Notes qui accompagnent cette Bibliothéque choiſie.

1. *Pag.* 1. *Franc. Vavaſſoris Liber de Ludicra Dictione.*] » Les Je-» ſuites appelloient ce Livre *la Chat-» te* du P. Vavaſſeur. Il a été dix » ans à le lécher & à le polir. Il l'en-» treprit à la ſollicitation du P. Pe-» tau, dont il étoit Secretaire & » Lecteur. Ménage n'eſtimoit pas » tout ce que ce Pere dit contre le » ſtyle burleſque. Les jugemens » qu'il fait des Auteurs Grecs & La-» tins au nombre de 50 ſont très-» judicieux. *B.*

2. *Pag.* 40. *Titus-Livius, cum Notis Variorum, accurante Gronovio.*] » L'an 1682. je vis à S Ger-» main, des Grecs de l'Iſle de Chio, » qui venoient pour traiter avec » M. Colbert d'un Tite-Live entier, » qu'ils diſoient avoir dans leur

» Iſle ; & qui avoit été ſauvé de » l'incendie de la Bibliothéque de » Conſtantinople. On dit que le » marché en avoit été conclu à » 60000 livres, & qu'on avoit en- » voyé dans l'Iſle pour le copier, » de peur que le Vaiſſeau qui l'ap- » porteroit venant par malheur à » périr, la perte ne fût irréparable. » On ne parloit dans ce tems-là » que du plaiſir qu'auroient les gens » de Lettres de voir un Tite-Live » entier : car le Roi, diſoit-on, le » faiſoit imprimer à ſes frais, & le » donneroit au public à bon mar- » ché. Mais depuis ce tems-là, on » n'a point ouï parler ni des Grecs » de Chio, ni du Tite-Live. *B.*

3. *Pag.* 53. *Oeuvres de Plutarque traduites par Jacques Amyot.*] » Voici comme Colomiés parle de » cette Traduction d'Amyot dans » un autre endroit. *J'ai ouï dire à* » *M. Patin, qu'il avoit appris du* » *bon-homme Laurent Bochel (qui a* » *fait imprimer les Decrets de l'E-* » *gliſe Gallicane) qu'Amyot avoit* » *traduit les Vies de Plutarque ſur* » *une vieille verſion Italienne de la* » *Bibliotheque du Roi, & qu'elle* » *étoit cauſe des fautes qu'il avoit* » *faites. Je ne ſais ſi cette verſion* » *n'eſt point celle que fit ſur le La-* » *tin l'an* 1482. *Baptiſte-Alexandre* » *Jaconel de Rieti, qui eſt dans la* » *même Bibliotheque.* Il eſt vrai que » cette verſion Italienne imprimée » l'an 1482. *in-fol.* chez Adam de » Rotwil à Aquila Ville de l'A- » bruzze ultericure exiſte, & qu'il » y en a un exemplaire dans la Bi- » bliotheque Royale. Il eſt encore » vrai qu'elle a été réimprimée en » Italie pluſieurs fois *in*-4°. & *in*-8°. » Mais comme elle n'a été faite » que ſur de très-mauvaiſes ver- » ſions Latines, que ce Traducteur » a rendues encore pires ; il ne faut » pas s'imaginer qu'Amyot, qui » nonobſtant les fautes qu'on lui » reproche, ne laiſſoit pas d'être » un fort habile homme, fût capa- » ble de s'attacher à une ſi miſera- » ble copie. *M.*

4. *Pag.* 67. *M. Gradenig, Bibliothécaire de S. Marc à Veniſe, & autrefois Précepteur de Mademoiſelle Hélene Corneille, la merveille de ſon ſiécle.*] » De la manie- » re dont le nom de cette Demoi- » ſelle eſt ici déguiſé, difficilement » la reconnoîtra-t-on. C'eſt *la Si-* » *gnora Hélena-Piſcopia-Cornara.* » Les Auteurs qui ont écrit en beau » Latin, ont uſé du mot *Cornelius* » pour exprimer l'Italien *Cornaro.* » Mais quand on trouve dans leurs » Ecrits les noms de pluſieurs Car- » dinaux, *Marcus-Cornelius, Fran-* » *ciſcus-Cornelius, Andreas-Cor-* » *nelius* &c. il faut toûjours les ren- » dre en François par *Cornaro*, ja- » mais par *Corneille.* Ainſi l'Auteur » des *Diſcorſi della vita ſobria*, le » fameux *Luigi-Cornaro*, bâtard de » cette maiſon, nommé *Ludovicus* » *Cornelius* dans la Vie du Cardinal » Commendon écrite en Latin par » Antoine-Marie Gratiani, devoit » en François être nommé *Louis-* » *Cornaro*, & non pas, comme » dans la Traduction Françoiſe, » *Louis-Corneille. M.*

5. *Pag.* 99. *Bibliotheque de Fran-*

çois Grudé Sieur de la Croix-du-Maine.] » Il eſt vrai (comme » l'obſerve ici Colomiés) que du » Verdier ne nous apprend rien de » particulier des Auteurs dont il » fait mention, ſi l'on en excepte » les vieux Romanciers François & » Poëtes Provençaux. Mais en re- » compenſe, il rapporte des Ex- » traits de beaucoup de Livres, & » comme une eſpece d'échantillon, » qui peut faire juger de tout l'Ou- » vrage. Il y en a, à la vérité, de » bien ennuyeux, & ſur tout il co- » pie une infinité de mauvais vers, » dont on ſe paſſeroit fort bien. Il » manque à cette Bibliothéque une » Table des noms, qui ne laiſſe pas » d'être fort utile dans la Croix-du- » Maine. Il ſeroit aiſé de faire une » bonne Bibliotheque Françoiſe de » ces deux, & de la continuer juſ- » qu'en 1600. La Bibliothéque de » du Verdier eſt imprimée à Lyon, » *in-fol.* 1585. *B.* «C'eſt (remarque l'Editeur) ce qu'a executé feu M. de la Monnoye, avec des additions & des corrections ſur chacune. Son Ouvrage eſt en état d'être imprimé.

6. Pag. 186. *M. de Saumaiſe, dans ſes Exercitations ſur Solin, pag.* 1306. *nomme Grotius* virum excellentiſſimæ doctrinæ, in omni genere Litterarum.] » Saumaiſe » cependant ne trouvoit pas bon » que l'on crût Grotius égal à lui. » Une marque de ſa délicateſſe là- » deſſus, c'eſt que ſon intime ami » Claude Sarrau lui ayant écrit ces » mots dans une Lettre après la » mort de Grotius : *Solus ille (Gro-* » *tius) de principatu Litterarum* » *tecum contendere poſſe videbatur,* » *ſolus ergo jam regnas :* peu s'en » falut que Saumaiſe ne rompît en- » tierement avec lui. C'eſt ce que » j'ai reconnu par deux Lettres » qu'il lui écrivit, l'une du 30 Oc- » tobre, l'autre du 20e Novembre » 1645. que j'ai lûës manuſcrites, » mais que j'apprens avoir depuis » été publiées par Crénius, dans la » derniere deſquelles, après avoir » déclaré par une fauſſe modeſtie, » & au plus loin de ſa penſée, qu'il » conſent qu'on lui préfere Grotius, » il témoigne enſuite le peu d'eſti- » me qu'il en fait, ſoit pour la » Théologie, ſoit pour la Philo- » ſophie, ſoit pour la Juriſpruden- » ce; ne faiſant nulle difficulté de » le mettre fort au-deſſous de Voſ- » ſius le pere, & demeurant ſeu- » lement d'accord que c'eſt un » grand Poëte, qualité, à ſon avis, » de nulle conſideration pour don- » ner le premier rang dans l'Empi- » re des Lettres, & commune » d'ailleurs à Grotius avec Heinſius » & Barlæus, plus grands Poëtes » encore, dit-il, au ſentiment de » bien des gens. *M.*

7. Pag. 189. *Apuleii Metamorphoſis, cum Notis Joh. Pricæi.*] » Ce Pricæus arrivant en France, » avoit des recommandations de » gens de Lettres pour mon grand- » oncle Jean Bourdelot, qui l'aſſi- » ſta de ſes amis, de ſon argent & » de ſes Livres, & qui fit imprimer » à ſes frais ſon Apologie d'Apulée, » dont j'ai encore les planches de » cuivre, ſur leſquelles ont été ti- » rées les figures d'Antiquitez qui

» ſont dans ce Livre. *B.*

8. *Pag.* 360. *Thomas Clochette.*] » Il eſt ridicule de donner à *Cam-* » *panella* le nom de *Clochette* ; com- » me ſi ce Religieux Calabrois » avoit été un François nommé *Clo-* » *chette. M.*

9. *Pag.* 364. *pag.* 325. *lig.* 18.] » Voſſius & tous ceux qui croyent » Pallavicin Auteur du *Divorce ce-* » *leſte*, ſe trompent bien fort. Sa » Vie qu'on voit au-devant de ſes » Oeuvres, fait connoître que c'eſt » une erreur. Rien n'eſt plus oppoſé » que le génie & le ſtyle de cet Ou- » vrage au génie & au ſtyle de Pal- » lavicin ; & il eſt certain que ce » ne fut point cette compoſition qui » fut la cauſe de ſa mort. *M.*

10. *Pag.* 373. *pag.* 807. *lig.* 7.] » La remarque touchant François » de Enzinas eſt inutile, & quand » l'Eſpagnol *Enzina* ſignifieroit » proprement & uniquement *du* » *Houx* ; il ſeroit auſſi ridicule d'ap- » peller en François cet Auteur » *François du Houx*, que *Thomas* » *Hurtado*, *Thomas Dérobé*, parce » qu'en Eſpagnol *Hurtado* ſignifie » *dérobé.* On trouve d'ailleurs *Quer-* » *cus* traduit par *Enzina* dans la » plûpart des Dictionnaires Eſpa- » gnols ; & Enzinas lui-même s'é- » tant du Grec Δρύς compoſé le nom » de *Dryander*, ſous lequel il eſt » auſſi connu, que ſous celui d'En- » zinas ; il s'enſuit que l'on ne le » doit citer que par l'un de ces deux » noms, ſans jamais dire ni *du* » *Cheſne*, ni *du Houx* : comme nous » devons toûjours dire Jean *Reuch-* » *lin* ou Jean *Capnion*, & jamais » Jean *de la Fumée. M.*

En voilà ſuffiſamment pour donner un avant-goût des Notes, qui ſervent à éclaircir ou à corriger le Texte de Colomiés.

OSTE'OLOGIE, PREMIER TRAITE', DANS LEQUEL ON conſidere chaque os par rapport aux parties qui les compoſent, aux cavitez qui s'y trouvent, & à ſes jonctions avec les autres os. Par Jean Baget, *Maître Chirurgien Juré de Paris, Démonſtrateur en Anatomie & Chirurgie.* A Paris, chez Louis d'Hôtelfort, ruë Saint Jacques, près S. Benoît, à la Reſurrection. 1731. vol. *in*-12. pp. 407.

CE n'eſt ici qu'une partie du Traité Oſteologique de M. Baget : dans cette partie qui doit être ſuivie d'une ſeconde & d'une troiſiéme, il donne la deſcription des os, ſans rapport aux parties molles ; dans la ſeconde, il fera connoître, à ce qu'il dit, l'attache des muſcles, & dans la troiſiéme, il repreſentera, à ce qu'il dit auſſi, les ligamens des os & les cartilages qui y ſont joints ; *le tout*, aſſure-t-il, *vérifié tant ſur le cadavre frais, que ſur le ſec, & reduit ſous cette nouvelle méthode par le Sieur Vaſſe, Examinateur de cet Ouvrage, avec toute l'exactitude poſſible.*

Quatre articles compoſent cette premiere Partie. Dans la premiere, on traite des parties de l'os, ſçavoir 1°. de la *Diaphyſe* qui eſt le propre corps de l'os : 2°. De l'*Apo-*

phyſe qui eſt une portion continue de l'os élevée & ſaillante ſur le corps de l'os : 3°. De l'*Epiphyſe* qui eſt un os adhérant à un autre par une ſimple contiguité, & aſſujetti par le moyen d'un cartilage.

Dans le ſecond, on parle des cavitez des os, qui ſont le trou, la fente, le canal, le conduit, la foſſe, l'échancrure, le ſinus, la cavité aveugle, la cavité cellulaire.

Dans le troiſiéme, il s'agit des jonctions des os, ſçavoir de la Diarthroſe, de la Synarthroſe, & de leurs differentes ſortes.

Dans le quatriéme, on traite des os en particulier, on commence par ceux de la tête & du col. On vient enſuite à ceux du dos, on continue par les os de la poitrine & des hanches, & on finit par ceux des extrémitez tant inférieures que ſupérieures. Ce que l'Auteur dit ſur tout cela n'eſt nouveau ni pour le fond ni pour la méthode. C'eſt une repetition abregée de ce qui ſe trouve dans la plûpart des autres Livres d'Oſteologie, & une repetition d'autant plus courte qu'elle n'eſt accompagnée d'aucune remarque particuliere de l'Auteur. L'exemple ſuivant ſervira là-deſſus d'échantillon pour tout le reſte.

» *Des cavitez des os.* La cavité » eſt un défaut de continuité en l'os, » de laquelle la figure, la grandeur, » & les uſages differens produiſent » les differentes eſpeces. Les diffe- » rentes cavitez ſont le trou, la fen- » te, le canal, le conduit, la foſſe, » l'échancrure, la ſciſſure, la ſi- » nuoſité, la rainure, le ſinus, la » cavité aveugle ou ſans iſſue; la » cavité cellulaire, *&c.*

» Le trou eſt une cavité qui per- » ce l'os de part en part, dont l'en- » trée répond à la ſortie, n'ayant » pas plus de quatre à cinq lignes » d'étendue.

La Fente eſt une cavité longue, étendue ſur les deux ſurfaces de l'os qu'elle perce de part en part.

Le Canal eſt une cavité longue, en forme de gros tuyau dont l'entrée eſt éloignée de la ſortie pour le paſſage des vaiſſeaux.

Le conduit n'eſt different du canal qu'en ce qu'il eſt plus court.

La foſſe eſt une cavité qui a une entrée large, & point de ſortie. Si cette cavité ſert à la jonction & eſt grande & ronde, elle s'appelle cotyle; ſi elle eſt ronde & moyenne, elle s'appelle glene, & ſi elle eſt petite & ſuperficielle, elle s'appelle glene effacé. Si elle eſt longue, demi-circulaire, ou ſemilunaire & qu'elle facilite le jeu d'un autre os comme d'une corde, elle s'appelle poulie.

L'échancrure eſt une cavité qui repreſente l'interieur d'un croiſſant ou autre figure approchante, qui avec pareille cavité oppoſée diametralement par les angles, fait un trou. Mais ſi cette échancrure eſt longue, & reſſemble à une gouttiere, elle s'appelle 1°. Sciſſure ſi elle loge des muſcles, ou leurs tendons; 2°. Sinuoſité ſi elle loge des vaiſſeaux; 3°. Rainure ſi elle reçoit des os. Ainſi ce n'eſt que la fonction & non pas la figure, qui impoſe le nom à ces trois ſortes d'échancrures.

Le Sinus eſt une cavité dont l'entrée eſt étroite, le fond large, & point de ſortie.

La cavité aveugle eſt celle qui ſe trouve dans les os longs à moëlle.

La cavité cellulaire eſt ce nombre de loges de differentes grandeurs & figures qui ſe trouvent dans tous les os, quelque grands ou petits qu'ils ſoient, mols ou durs, denſes ou ſpongieux, mais plus ſenſibles & en plus grand nombre dans les uns que dans les autres, & en certaines parties des uns, que dans les autres parties de ces mêmes os, par où paſſent les vaiſſeaux deſtinés à leur nourriture.... toutes les cavitez ſe diviſent encore en ſimples & en compoſées, en propres & en communes, en uniques & en doubles ou multiples, en parfaites & en imparfaites ou partiales: les cavitez ſimples ſont celles, *&c.*

Nous ne ſuivrons pas plus loin notre Auteur. Cet exemple, comme nous avons dit, ſuffira pour le reſte du Livre.

La lecture d'un Ouvrage tel que celui-ci, ne ſçauroit ſervir de rien à ceux qui veulent ſe perfectionner dans l'Anatomie, mais pour ceux qui ne veulent ou qui ne peuvent cultiver à fond cette Science, & qui ſont cependant bien aiſes d'en avoir quelque teinture, ils trouveront ici des inſtructions ſuffiſantes. L'Auteur ſe rend juſtice là-deſſus, ne voulant point donner ſon Ouvrage pour plus qu'il ne vaut, & avoüant ingénument dans ſa Préface 1°. Que ce petit Traité des os eſt fait pour ceux qui ne peuvent *beaucoup étudier.* 2°. Qu'*on y ſuppoſe parler à un homme à qui tout eſt nouveau en Anatomie.*

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Milan.

UN nouveau Programme Latin de M. *Argelati* nous apprend que la *Societé Palatine* a mis au jour le xxie Volume de ſon Recueil *des Hiſtoriens d'Italie.* Cette Partie doit paroître, ſelon M. *Argelati*, d'autant plus intereſſante, qu'elle comprend l'Hiſtoire de differens Etats de l'Italie depuis la fin du 14e ſiécle juſque vers le milieu du 15e. On aſſure dans le Programme que dans ce ſiécle la barbarie & la cruauté qui n'avoient que trop regné juſqu'alors parmi les Princes & les Généraux d'Armées, faiſant place à des ſentimens plus humains & à des mœurs plus douces, on vit reparoître en quelque ſorte la véritable grandeur d'ame des anciens Romains, & que la Science de la Guerre y fut portée à un ſi haut point, que l'Italie fut en ce genre comme l'école des autres Nations. Mais, ajoûte-t-on, telle eſt la viciſſitude des choſes humaines! Ce peuple qui pour le courage & l'habileté dans l'Art Militaire ſervoit dans ce tems-là de modéle & don-

noit des leçons aux autres peuples, livré depuis à la corruption, suite ordinaire des discordes, s'avillit & languit aujourd'hui dans la plus indigne molleſſe.

Sans entrer dans ce qui peut avoir porté M. *Argelati* à faire à ſa Nation un ſi ſanglant reproche, nous allons donner, ſuivant notre coûtume, les titres des Pieces que contient ce XXIe Volume.

Hiſtoria Fratris Andreæ Billii, patriâ Mediolanenſis, Ordinis Eremitarum S. Auguſtini, in novem Libros digeſta, ab anno MCCCCII. *uſque ad annum* MCCCCXXXI. *nunc primùm prodit è MSto Codice pergameno Bibliothecæ Ambroſianæ cum duobus aliis MSStisCodd. Novarienſi uno, & altero ornatiſſimi Viri Comitis Caroli Pertuſati collata.*

Matthæi Palmerii Florentini de Captivitate Piſarum, ſive de bello contra Piſanos geſto à Florentinis anno MCCCCVI. *Commentarius, nunc primùm prodit ex MSto Codice Florentino.*

Vita Caroli Zeni Patritii Veneti Clariſſimi ad Pium II. Pont. Max. Auctore Jacobo Zeno ejus nepote, Feltrenſi & Bellunenſi Epiſcopo, ab anno circiter MCCCXXXIV. *uſque ad annum* MCCCCXVIII. *nunc primùm in lucem prodit ex MSto Codice Seminarii Patavini.*

Annales Senenſes ab anno MCCCLXXXV. *uſque ad annum* MCCCCXXII. *per Anonymum Scriptorem deducti, & nunc primùm publica luce donati è MSStis Libris Senenſibus.*

Brachii Peruſini Vita, & geſta ab anno MCCCLXVIII. *uſque ad annum* MCCCCXXIV. *Auctore Johanne-Antonio Campano Epiſcopo Interamnenſi, ſeu Aprutino, antea edita, nunc in omnium commodum recuſa.*

Leodriſii Cribelli de Vita, rebuſque geſtis Sfortiæ bellicoſiſſimi Ducis, ac initiis Franciſci Sfortiæ Vicecomitis ejus filii Mediolanenſium Ducis Illuſtriſſimi Commentarius nunc primùm prodit è MSto Codice Bibliothecæ Chriſtianiſſimi Regis.

Chronicon Tarviſinum ab anno MCCCLXVIII. *uſque ad annum* MCCCCXXVIII. *Auctore Andrea de Reduſiis de Quero, nunc primùm in lucem erumpit ex MSto Codice Collatino.*

Chronicon Forolivienſe ab anno MCCCXCVII. *uſque ad annum* MCCCCXXXIII. *Auctore Fratre Hieronymo Forolivienſi Ord. Prædic. nunc primùm in lucem eductum ex MSto Codice Comitis Brandolini de Brandolinis.*

Leonardi Aretini rerum ſuo tempore geſtarum Commentarius, ab anno MCCCLXXVIII. *uſque ad annum* MCCCCXL. *antea editus; nunc*

726 *Journal des Sçavans,*

autem emendatiùs ad fidem MSti Codicis Bergomatis.

Hiſtoria Florentina italicè conſcripta, Auctore Anonymo, ab anno Chriſti MCCCCVI. *uſque ad annum* MCCCCXXVIII. *nunc primùm luce donata è MSto Codice Bibliothecæ Eſtenſis.*

Chronicon Piſtorienſe à condita Urbe uſque ad annum MCCCCXLVI. *Auctore Jannotio-Manetto Florentino*

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

MAY.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

MAY M. DCC. XXXII.

HISTOIRE DE L'EMPIRE, CONTENANT SON ORIGINE, ſon progrès, ſes Revolutions, la forme de ſon Gouvernement, ſa politique, ſes Négociations, & les nouveaux Reglemens qui ont été faits par les Traitez de Weſtphalie & autres, par M. Heiſs. Nouvelle édition, augmentée de Notes Hiſtoriques & Politiques, continuée juſqu'à preſent. Par M. V. G. J. D. G. S. A Paris, par la Compagnie des Libraires. 1731. *in*-12. 10. vol. & *in*-4°. 3. vol.

POUR bien ſçavoir l'Hiſtoire de l'Empire, il faut avoir fait une étude particuliere du Droit Public d'Allemagne; & pour être inſtruit de cette partie du Droit Germanique, qui eſt neceſſaire

non seulement aux Allemans, mais encore aux Nations voisines, il faut être instruit de l'Histoire des Empereurs & des principales revolutions arrivées dans l'Empire, depuis son établissement, c'est-à-dire depuis Charlemagne jusqu'à present. C'est ce qui a fait estimer l'Ouvrage de M. Heiss, dont il s'agit ici. L'Auteur y donna un abregé de l'Histoire & du Droit Public de l'Empire; & il y joignit plusieurs Pieces, qui sont le fondement du Droit Public d'Allemagne, comme la Bulle d'or, les transactions de la paix publique, les Concordats Germaniques, les Capitulations Impériales & les Traitez de Westphalie.

M. Heiss avoit fini son Histoire de l'Empire au Traité de Westphalie fait en 1648. M. Bourgeois du Chatenet Plénipotentiaire Subdélegué de Monsieur & de Madame d'Orleans aux Conferences de Francfort pour les affaires Palatines, ayant pris le soin d'une nouvelle Edition de l'Ouvrage de M. Heiss qui parut en 1711. continua l'abregé de l'Histoire de l'Empire depuis le Traité de Westphalie jusqu'en 1711. ce qui comprend les dernieres années de Ferdinand III. & les regnes des Empereurs Leopold & Joseph. Il continua de même jusqu'en 1711. la suite des Electeurs & des Princes Ecclesiastiques, & les Généalogies des Electeurs & des autres Princes Séculiers de l'Empire, tant Catholiques que Protestans. M. Bourgeois du Chatenet, crut devoir encore joindre à ces augmentations des Notes non seulement sur la partie historique de l'Ouvrage de M. Heiss, mais encore sur les pieces qui servent de preuves à l'abregé du Droit Public d'Allemagne: le Traité de Westphalie étant regardé aujourd'hui comme la piece fondamentale de la liberté Germanique, M. Bourgeois s'est attaché à en éclaircir plusieurs articles en rapportant ce qui y a donné lieu. Il a joint au Recueil des Pieces la Capitulation de l'Empereur Joseph, lorsqu'il fut élû Roi des Romains.

Cette troisiéme Edition est encore augmentée de plusieurs Notes Historiques & Politiques, entre lesquelles il y en a quelques-unes où l'Auteur a cru que M. Heiss faisoit paroître trop de partialité pour les interêts de la Maison d'Autriche. Les augmentations les plus considerables sont l'Histoire du regne de Charles VI. depuis son avenement à l'Empire jusqu'à la fin de l'année 1724. ce qui forme deux petits Volumes & un petit Volume de preuves qui contient les Traitez de Rastad, de Bade & de Vienne.

L'Ouvrage de M. Heiss est si connu qu'il seroit inutile que nous nous arrêtassions à en donner un Extrait. Il suffira de rapporter ici un précis de quelques-unes des Notes qu'on a mises au bas des pages de l'Histoire & de l'Etat de l'Empire de M. Heiss.

Cet Auteur rapporte dans l'Histoire de Ferdinand III. qu'Amurat Empereur des Turcs se trouvant en grand danger dans la Bataille qui se donna près de Warne en 1444. en-

tre ce Prince & Uladiſlas Roi de Hongrie, tira de ſon ſein une Hoſtie que le Roi de Hongrie lui avoit donnée en gage pour ſûreté d'une tréve; & qu'Amurat montrant publiquement cette Hoſtie & levant les yeux au Ciel s'étoit écrié: *Chriſt, ſi tu es Dieu, comme tes Chrétiens le diſent, venge leur perfidie, ils t'ont donné à moi pour gage de la paix qu'ils ont ſi religieuſement jurée, & ils n'ont point laiſſé de la violer.* Cette circonſtance qui regarde l'Hoſtie conſacrée eſt revoquée en doute, remarque l'Auteur des Notes, par des Hiſtoriens dignes de foi. Ces Hiſtoriens diſent qu'Uladiſlas avoit conclu une tréve pour dix ans avec les Turcs, avec ſerment de part & d'autre de l'obſerver inviolablement, mais qu'Uladiſlas pouſſé par le Pape, à la ſollicitation du Cardinal Julien Légat du Saint Siége, qui le diſpenſa du ſerment, rompit la tréve au préjudice du Traité, que dans la bataille l'armée d'Amurat plia dans le commencement, & que ce Prince ſongeant à ſe ſauver, il fut retenu par ſes principaux Chefs qui lui montrerent les Etendarts des Chrétiens. Cette vûë le ranima, ajoûte l'Auteur de la Note, & lui fit proferer les paroles que l'Hiſtoire rapporte en cet endroit. Mais on pourroit faire une difficulté à l'Auteur de la Note en obſervant que les termes dans leſquels on fait parler Amurat ſemblent ſuppoſer que c'étoit une Hoſtie conſacrée qu'Uladiſlas lui avoit remiſe pour aſſurance de l'execution du Traité. Quoiqu'il en ſoit, M. de Heiſs ne dit point que ce fut à la perſuaſion du Légat qu'Uladiſlas rompit la tréve; & qu'il ſuivit en cela les maximes de gens imbus d'une fauſſe Théologie, qui croyent que ce n'eſt point violer la foi que de ne point tenir les paroles qu'on donne aux Infidéles.

L'Empereur Maximilien fils de Frédéric III. eſt le premier des Princes de la Maiſon d'Haſpourg qui ait porté la qualité d'Archiduc d'Autriche, qui s'eſt depuis perpetué dans la Maiſon de ce Nom. M. Heiſs n'a fait aucune mention de cette circonſtance dans l'Hiſtoire de Maximilien. L'Auteur des Notes ajoûte à cette Obſervation que Brunon Archevêque de Cologne prit le titre d'Archiduc, lorſque l'Empereur Othon le Grand ſon frere l'établit Régent dans le Royaume d'Auſtraſie. En 1058. l'Empereur Henri IV. voulant recompenſer Erneſt II. Marquis d'Autriche des ſervices qu'il avoit rendus à l'Empire, en s'oppoſant aux incurſions des Hongrois, lui donna la même qualité d'Archiduc. Et en 1136. Frederic Barberouſſe honora du même titre d'Archiduc, Henri frere & ſucceſſeur de Leopold d'Autriche. Ce fut pour relever Maximilien par un titre qui le diſtinguât d'avec les autres Princes d'Allemagne, que Frederic II. fit revivre cette qualité d'Archiduc en faveur de ſon fils, en attendant qu'il pût le faire Roi des Romains. Maximilien voulant enſuite que ce titre demeurât dans ſa famille, érigea l'Autriche en Archiduché, &

lui attribua par ſon Edit de ſi grandes prérogatives qu'elles mettent en pluſieurs choſes les Archiducs d'Autriche au-deſſus des Electeurs.

M. Heiſs dit dans le Chapitre 2e de ſon Etat de l'Empire qu'il reſte peu de choſes de l'ancien Empire Romain entre les mains des Empereurs modernes ; ſur quoi l'Auteur des Notes obſerve que les plus habiles Juriſconſultes Allemans qui ne donnent point dans la viſion ſe moquent de cette dénomination d'Empire Romain , & que pluſieurs même parmi les modernes ne lui donnent point ce titre & ſe contentent de l'appeller l'Empire d'Allemagne. Il ajoûte qu'il n'eſt point à ſouhaiter pour l'Allemagne & pour les Princes de l'Empire que les Empereurs ſe rendent maîtres de Rome & de toute l'Italie , & que l'étendue des Royaumes ne contribue pas toûjours à leur ſolidité ni à la félicité des peuples.

C'eſt une grande queſtion entre ceux qui ont traité de la Conſtitution de l'Empire d'Allemagne , de ſçavoir ſi l'Empire eſt une Monarchie ou une Ariſtocratie, depuis que l'Empire eſt ſorti de la Maiſon de Charlemagne. M. Heiſs ayant rapporté pluſieurs raiſons de part & d'autre , ſe détermine pour le ſentiment de ceux qui font de l'Empereur le Monarque de l'Allemagne. L'Auteur des Notes en fait pluſieurs ſur ce morceau ; & ce qui reſulte de ces differentes obſervations, c'eſt que l'Empire eſt compoſé de pluſieurs Souverains qui ſe ſont unis ſous un chef qu'ils ont élû pour leur conſervation commune , & qu'ils prétendent avoir le droit de dépoſer, s'il donnoit atteinte à leurs libertez. C'eſt pourquoi il adopte la définition de Puffendorf, que l'Empire eſt un Corps compoſé de pluſieurs Souverains aſſociés ſous differentes conditions , qui ſont tous obligés d'avoir pour leur Chef un grand reſpect.

Les Notes ſur les Traitez de Munſter & d'Oſnabrug pourront être utiles à ceux qui n'ont point vû le Recueil des Négociations, ou l'Hiſtoire particuliere de ce Traité. Nous n'en rapporterons ici qu'un ſeul exemple. L'article 4. du Traité de Munſter porte que le Cercle de Bourgogne ſera & demeurera Cercle de l'Empire , après que les differends d'entre la France & l'Eſpagne ſeront aſſoupis. L'Auteur des Notes remarque ſur cet article que ce qui avoit fait la difficulté étoit de ſçavoir ſi le Roi d'Eſpagne, comme Chef du Cercle de Bourgogne , auroit droit d'envoyer un Député aux Dietes de l'Empire, parce que ce Député ne manqueroit pas d'appuyer les interêts de la Maiſon d'Autriche. L'Empereur qui vouloit faire valoir les droits d'un Prince de ſa Maiſon, ſe fondoit ſur la Bulle de Charles V. de l'an 1548. qui l'ordonnoit ainſi. Mais on répondoit que cette Bulle n'avoit jamais été acceptée par l'Empire ni executée , & qu'on avoit refuſé d'admettre à la Diette l'Ambaſſadeur d'Eſpagne , quand il s'y étoit preſenté.

Les Hiſtoires des Empereurs

Leopold & Joſeph qui forment les augmentations les plus conſiderables de l'Edition de 1711. ne ſont que des abregez, parce que l'Auteur s'eſt voulu conformer au goût & à la méthode de M. Heiſs. Ainſi on n'y trouve que les principaux évenemens qui ne ſont ignorés d'aucunes des perſonnes qui ſe ſont un peu appliquées à l'Hiſtoire de leur ſiécle. L'Auteur qui donne au public cette nouvelle Edition, s'eſt étendu davantage ſur le regne de Charles VI. Mais un particulier qui écrit l'Hiſtoire d'Evenemens ſi proches quand il n'a point eu de part aux affaires de l'Etat, ne peut guéres rapporter que ce qu'il a appris dans les Nouvelles Publiques, dans les differens Traitez entre les Souverains, ou de quelques Recueils de Pieces qu'on publie de tems en tems. L'Auteur s'eſt particulierement attaché à développer les évenemens des premieres années du regne de Charles VI. qui ont le plus de rapport au droit public de l'Empire. Ce qui ſe trouve ſouvent négligé par les autres Hiſtoriens. Les Lecteurs remarqueront encore une difference ſenſible entre les deux Auteurs des additions au ſujet de la maniere dont ils parlent des trois derniers Empereurs. On s'apperçoit d'abord que le premier étoit un François qui écrivoit dans le tems que la guerre étoit allumée entre la France & la Maiſon d'Autriche, & que le ſecond eſt un étranger qui a compoſé ſon Hiſtoire de Charles VI. pendant la paix.

LE BOMBARDIER FRANÇOIS, OU NOUVELLE Méthode de jetter les Bombes avec préciſion. Par M. Belidor, *Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie, Profeſſeur Royal des Mathématiques aux Ecoles du même Corps, Membre des Academies Royales d'Angleterre & de Pruſſe, Correſpondant de celle de Paris.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1731. *in*-4°. pp. 366. ſans les planches, & ſans le Diſcours Préliminaire.

M. Belidor ayant donné dans ſon premier Ouvrage les principes generaux des Mathematiques & en particulier de la Géométrie qu'il a cru les plus neceſſaires à ceux qui ſont employés dans l'Artillerie, traite dans ce Volume des matieres qui ont un rapport plus immédiat à cette partie de l'art militaire, qui fait auſſi partie des Mathématiques. L'Auteur y donne d'abord des Tables où l'on trouve les differentes élevations qu'il faut donner aux Mortiers pour jetter des bombes à toutes les diſtances qu'on peut propoſer depuis 16. toiſes juſqu'à deux mille; enſuite on trouve un Eſſai d'une Théorie ſur la poudre à canon, ſuivie d'un Traité des Feux d'Artifices les plus en uſage à la Guerre, & un autre pour la compoſition de ceux qui ſe font pour les Réjoüiſſances.

Les Tables pour les differentes

élevations que l'Auteur fait donner aux Mortiers pour jetter des Bombes à certaines distances, est précedé d'un Discours Préliminaire, lequel contient des Observations sur le jet des Bombes & sur l'usage des Tables. Il suffira de donner ici un précis du Discours Préliminaire pour faire connoître ces Tables qui sont l'objet principal de ce Volume.

On prétend que les premieres Bombes furent jettées en 1588. dans la Ville de Wachtendonch en Gueldre, assiégée par le Comte de Mansfeld. Ce n'est qu'au premier Siége de la Motthe en 1634. que les François s'en sont servis. L'usage en a été très-commun sous le regne de Louis XIV. ce fut sous ce Prince que M. Blondel voulant contribuer à perfectionner l'art de jetter les Bombes, composa un Ouvrage sur ce sujet, où il joint ses propres découvertes aux Observations que les plus grands Géométres avoient ajoûtées à celles de Galilée & de Toricelli. Mais on n'a point profité de ces principes dans la pratique du jet des Bombes.

En effet, les anciens Bombardiers se sont servi depuis plus de 60. ans de Tables inserées dans les Memoires d'Artillerie de S. Remy, dont M. Blondel n'avoit fait mention, selon la remarque de notre Auteur, que pour les blâmer, sans marquer en quoi elles sont défecteuses. M. Belidor soûtient qu'elles sont contraires à l'experience & aux principes. Par rapport à l'experience, il rapporte plusieurs épreuves qu'il a fait faire, & par lesquelles il assure qu'on a reconnu le peu de fond qu'il y a à faire sur ces Tables. Pour les principes il dit que celui qui les a redigées, a pris pour regle que les portées étoient en progression aritmétique de même que les angles de l'élevation. Ils auroient eu raison de raisonner de cette maniere si les sinus des angles de degré en degré étoient entr'eux en progression aritmétique, car les amplitudes des paraboles sont dans la raison des sinus des angles doubles de ceux où le Mortier a été pointé; mais il ne faut qu'avoir appris les premiers élemens des Mathematiques pour sçavoir que les sinus des angles ne sont point entr'eux dans une pareille progression. Ce qui a trompé l'Auteur de ces anciennes Tables, suivant que le conjecture M. Belidor, c'est qu'en pointant le Mortier sous l'angle de 10. 11. 12. 13. 14. & 15. degrez les portées sur lesquelles ils ont fait leurs épreuves different entr'elles d'environ 8. toises. Ce qui sembloit former une progression qui n'est point fort éloignée de l'aritmétique, mais s'ils avoient continué de tirer de degré en degré depuis dix jusqu'à 45. ils auroient vû qu'à mesure qu'ils approchoient de la plus grande amplitude, la difference des portées devenoit toûjours plus petite, & ils auroient vû qu'une Bombe chassée à 120. toises avec deux livres de poudre, sous l'angle de 15. degrez n'est pas chassée à plus de 240. toises avec la même charge à 45. degrez, quoique les anciennes Tables

suppoſaſſent

ſuppoſaſſent que cette Bombe devoit aller à 360. toiſes.

M. Belidor ſuppoſe pour principe de ſes Tables, ce qu'il a établi dans ſon Cours de Mathématiques. Quand on tire pluſieurs Bombes ſur differens degrez d'élevation, en ſe ſervant toûjours de la même charge, les amplitudes des paraboles ſont dans la raiſon des ſinus des angles doubles de ceux où le Mortier a été pointé. Enſuite il fait obſerver que le ſinus total étant le plus grand de tous les ſinus, il eſt celui du plus grand angle double, ſous lequel une Bombe puiſſe être jettée. Ainſi la plus grande portée ſera ſous 45. mais les ſinus de 30. degrez étant la moitié de celui de 90. les portées ſous 15. & 45. degrez, ſeront comme les ſinus de 50000. & de 100000. d'où il s'enſuit que la portée de 45. degrez eſt double de celle de 15. & que ſi une Bombe a été jettée à 100. toiſes de diſtance, le Mortier étant pointé à 15. degrez, ſi on jette une Bombe pareille, avec la même charge & le même Mortier pointé à 45. degrez, cette Bombe ira tomber à 200. toiſes.

L'Auteur marque enſuite comment on doit faire uſage des Tables dreſſées ſur ces principes. Nous ne rapporterons qu'une des applications qu'il en fait. » Si l'on vouloit tirer un Mortier à deux livres de poudre, pour chaſſer une Bombe à 250. toiſes il faudroit commencer par en tirer une à 15. degrez (car l'Auteur a ſuppoſé dans ſes Tables le coup d'épreuve à 15. degrez) & chercher par tel moyen qu'on voudra à quelle diſtance elle aura été, & ſuppoſé qu'on ſçache que c'eſt à 160. toiſes pour connoître à quel degré il faut pointer pour aller à 250. toiſes, on cherchera dans la Table au ſommet d'une des pages le coup d'épreuve qui va à 160. & dans la colonne de cette épreuve au rang des toiſes le nombre 250. on voit qu'elle répond à 25. degrez 41. minutes, qui eſt l'élevation qu'il faut donner au Mortier.

M. Belidor fait remarquer d'autres avantages qu'on peut retirer de ſes nouvelles Tables, qui ſont de déterminer par leur moyen la charge qu'on doit employer pour chaſſer les Bombes à une diſtance fort éloignée, d'y trouver toutes les portées qui peuvent ſe rencontrer dans la pratique, de trouver ſans meſurer à quelle diſtance aura été tomber une Bombe qu'on aura jettée ſous une élevation quelconque.

Sur la fin du Diſcours Préliminaire, notre Auteur fait des Obſervations ſur la forme differente des Chambres des Mortiers, ſur leur plus grande portée, ſur les Bombes, ſur la maniere de charger, ſur la maniere de pointer, ſur le coup d'épreuve, ſur le choix de l'élevation du Mortier, ſur les plattes-formes, ſur la difference que les changemens de poudre & de l'air peuvent cauſer dans les portées; enfin ſur la maniere de tirer les Bombes à Ricochet, dont on a fait les premieres épreuves pour l'attaque des Places à l'Ecole de l'Artillerie de Strasbourg en 1723.

Au ſujet des differences qui ſur-

viennent aux portées par les changemens de l'air, notre Auteur a éprouvé plusieurs fois que toutes les autres choses étant d'ailleurs égales, les portées sont beaucoup plus courtes pendant la grande ardeur du Soleil que pendant la fraîcheur du matin & du soir, & qu'un orage qui change tout d'un coup l'air du chaud au froid, produit du changement dans la portée. Il ajoûte que la poudre chassera la Bombe plus loin, lorsque le Mortier sera dans un fond, que quand il sera sur un lieu fort élevé, parce que l'air étant, dit-il, plus condensé dans le premier que dans le second, le ressort de la poudre participe de ces differences.

Nous remarquerons en finissant ce qui regarde les nouvelles Tables de M. Belidor, qu'on en a fait plusieurs épreuves en presence des Capitaines du Régiment Royal Artillerie, du Bataillon de la Perrelle & des Commandans d'Artillerie de l'Ecole de la Fére, qui ont certifié que par le secours de ces Tables on peut tirer les Bombes beaucoup plus juste que l'on n'a fait jusqu'à present. Le jugement de ces Officiers ne peut être que d'un grand poids, & fait beaucoup d'honneur à M. Belidor, qui par le moyen d'un principe simple des Mathématiques a trouvé le moyen de tirer les Bombes avec plus de précision.

L'Essai de l'Auteur sur la poudre mérite l'attention des Physiciens. Il entreprend d'y prouver que les effets de la poudre doivent necessairement dépendre, 1°. Des proprietez de l'air, car la poudre n'est qu'un feu qui a la vertu de mettre l'air en action, après quoi c'est l'air seul qui produit tout le reste; 2°. Des qualitez des matieres dont la poudre est composée; 3°. De la maniere dont elle s'enflamme & de la loi, selon laquelle se fait cette inflammation.

Par rapport à la premiere de ces propositions l'Auteur fait plusieurs remarques sur le ressort de l'air, & sur les grands efforts dont l'air est capable, quand, étant renfermé, il se trouve raréfié jusqu'à un certain point. L'Auteur vient ensuite aux trois matieres qui composent la poudre, le Salpêtre, le Souffre & le Charbon. Le Salpêtre, selon lui, n'est pas une matiere inflammable, comme on le croit communément, mais un sel mêlé de beaucoup d'air subtil. Si ce sel paroît s'enflammer quand on le jette sur des charbons ardens, c'est que le salpêtre met en action les parties sulfureuses du charbon, qui ne pourroient s'exhaler faute d'être assez agitées. L'Auteur considere le souffre comme une huile unie à beaucoup de sel fixe. Comme il ne faut qu'échauffer l'air pour le raréfier au point que fait la poudre, le souffre mêlé avec le salpêtre suffiroit seul pour en produire l'effet; mais comme le salpêtre n'étant mêlé qu'avec le souffre, produit dès qu'il est enflammé un vent si subit & si violent qu'il éteint en même tems la flamme du souffre, il a fallu mêler du charbon, qui a la facilité de s'allumer aisément, & qui au lieu de s'é-

teindre par la trop grande agitation du salpêtre ne fait que s'en allumer davantage.

Sur la troisiéme proposition l'Auteur fait voir que la poudre s'allume successivement, & il tire de là des regles pour lui donner plus d'action & de force, en faisant ensorte qu'il s'enflamme en même tems une plus grande quantité de poudre. L'Auteur soûtient ici contre le sentiment commun, que plus une Piece de Canon est échauffée par un grand nombre de coups qu'on tire de suite, & plus les Boulets doivent aller loin. Il assure au contraire qu'il a éprouvé que le premier coup va plus loin que tous ceux que l'on tire ensuite. Il ajoûte pour expliquer la raison physique de cette experience, qu'au premier coup l'air est beaucoup plus condensé dans la chambre où il est mêlé avec la poudre, & qu'il doit par consequent produire plus d'effet que quand il est raréfié par plusieurs coups qui ont été tirés de suite.

Après cet Essai Physique sur la poudre, vient la composition des Feux d'Artifices les plus en usage à la Guerre. Cette partie de l'Ouvrage est purement méchanique; l'Auteur y apprend la maniere de charger les Bombes & les Grenades, la composition des Fusées pour les Bombes & pour les Grenades, des Tourtaux & des Fascines godronnées, des balles à feu qu'on jette avec le Mortier ou avec la main, *&c.*

Le Traité des Feux d'Artifice les plus usités dans les Réjoüissances n'est point de M. Belidor, mais de M. Waren Lieutenant d'Artillerie de M. le Duc de Lorraine; M. Waren, dit notre Auteur, est connu pour l'homme du monde qui est le plus au fait de cette science, ayant fait executer un grand nombre de magnifiques Feux d'Artifice pour le plaisir de son Prince. M. Waren explique dans le premier Chapitre de son Traité les matieres qui servent à former les Feux d'Artifices & la maniere de les préparer, il distingue ensuite les Pieces des Feux d'Artifice en grosses & en petites. Il traite de ces dernieres dans le second Chapitre. Dans les suivans il enseigne la maniere de construire les Fontaines à feu & les Fusées de Soleil, les differentes especes de Fusées volantes, les Bombes d'Artifice, les Globes, les Pots à fleurs, les Pots à feux, les Trompes. Il apprend dans le septiéme Chapitre comment on peut faire paroître dans un Feu d'Artifice des armes, des personnages & des lettres enflammées. Enfin il fait voir comment, pour composer un tout de ces differentes parties, on ordonne un Feu d'Artifice.

Ces deux derniers Traitez dans lesquels les Auteurs n'ont eu en vûë que la pratique, pourroient donner lieu aux Philosophes & aux Mathématiciens de faire beaucoup de reflexions.

INTRODUCTION GENERALE A L'ETUDE DES Sciences & des Belles-Lettres, en faveur des perſonnes qui ne ſçavent que le François. A la Haye, chez Iſaac Beauregard, dans le Pooten. 1731. vol. *in*-12. pp. 296. ſans compter la Préface qui eſt de 24. pages.

LES perſonnes que l'Auteur a en vûë dans cette Introduction générale aux Sciences & aux Belles-Lettres, ſont 1°. de jeunes gens qui ayant très-négligemment employé, ou entierement perdu le tems dans les Colleges, s'apperçoivent enfin du tort qu'ils ont eu, & voudroient reparer cette perte : 2°. Des Officiers & des Gentilhommes qui déterminés par leur temperamment ou par la ſituation de leurs affaires, prennent de bonne heure le parti de la retraite, & cherchent dans cette retraite à ſe déſennuyer par la lecture. Les uns & les autres fauſſement perſuadés que la ſcience eſt inacceſſible à quiconque n'en a pas dès ſa premiere jeuneſſe cultivé avec ſoin les principes, ſe bornent à des Livres de pur amuſement, & ſe condamnent d'eux-mêmes à une ignorance dont ils s'imaginent qu'il n'eſt plus tems de ſe délivrer. Notre Auteur a tâché de s'accommoder ici aux beſoins de tous ceux qui ſont dans ce préjugé.

» Il marque en peu de mots la » neceſſité des études, & le choix » que l'on en doit faire ſelon le de» gré d'utilité de chaque ſcience, » & le plus ou le moins de rapport » qu'elle a dans l'état que l'on a em» braſſé. Il indique les ſources où » l'on en peut puiſer les élemens, » & nomme les Livres à peu près » dans l'ordre où il juge qu'il eſt à » propos de les lire.

Il avertit que ſon but n'eſt pas de propoſer tous les bons Livres ſans exception. La tâche ſeroit effrayante pour quiconque commence d'étudier. Mais il croit pouvoir aſſurer que ſi on ſuit fidelement le cours d'étude qu'il trace, on trouvera dans les Livres qu'il déſigne, aſſez de lumiere pour connoître les autres Ouvrages dont on aura beſoin dans la ſuite. Il y a des Voyages, dit-il, où il ſuffit d'abord d'être mis dans le bon chemin; on ne manque point en avançant, de rencontrer ſur ſa route, des guides qui ménent auſſi loin qu'il faut aller. Il en eſt de même des ſciences; le tout dépend ſouvent d'en avoir entamé l'étude d'une maniere qui en favoriſe le ſuccès.

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre Parties : dans la premiere, on traite des ſciences, & dans la ſeconde, des Belles-Lettres; les deux autres ne ſont pas encore au jour; l'Auteur annonce qu'il y parlera de l'Hiſtoire & de la Religion.

On a coûtume dans les Colleges de commencer par les Belles-Lettres; notre Auteur ſuit une autre route : il commence par les Sciences; ce qu'il fait ſans doute parce que ceux pour qui il écrit étant ſortis de la premiere jeuneſſe, ſont plus

capables des Sciences que ne le ſont les enfans qu'on met au College. D'ailleurs les Sciences, à conſiderer le but que l'Auteur ſe propoſe dans la premiere Partie, regardent les devoirs, & ſont une preparation utile aux emplois; or il eſt certain qu'en ce ſens, elles méritent les premiers ſoins: mais après y avoir donné le tems & l'application neceſſaires, rien n'empêche qu'on ne donne auſſi quelques heures à d'autres ſortes d'études qui ſervent à orner & à divertir l'eſprit, & qui ont été appellées pour cette raiſon *les Belles-Lettres*, & par nos ayeux *les Gayes-Sciences*. C'eſt ſur ces études que roule la ſeconde Partie. Notre Auteur demande d'abord ſi elles ſont convenables à un Chrétien, & il répond 1°. Que ſi on fait reflexion que l'eſprit a beſoin d'un délaſſement honnête, on ne lui refuſera point celui que lui offrent les Belles-Lettres: 2°. Que generalement parlant, elles ſervent à polir ce même eſprit que l'on tâche d'enrichir par les études graves & ſérieuſes: 3°. Qu'on peut s'appuyer ici de l'exemple des Peres de l'Égliſe, dont quelques-uns ont fait un excellent uſage des Belles-Lettres: 4°. Que dans ces derniers tems on a publié quantité de Livres de pieté, dont la lecture fait ſentir que ceux qui les ont compoſés n'ont pas cru les Belles-Lettres indignes d'un Chrétien: 5°. Qu'il s'agit ſeulement de ne s'y pas livrer d'une maniere qui dérobe le tems & l'application que l'on doit à ſon état, & par conſequent aux Sciences qui ont du rapport avec les emplois dans leſquels on eſt engagé.

C'eſt par ces conſiderations que l'Auteur a cru devoir faire entrer ici les Belles-Lettres dans ſon plan.

La premiere Partie de ce plan, comme nous l'avons remarqué, concerne les Sciences. L'Auteur la commence par tracer à ceux pour qui il écrit, une idée des études en general. Il leur fait remarquer, 1°. Qu'il en eſt des Livres comme de la lumiere, & que comme la trop grande quantité de lumiere n'éclaire pas, mais éblouit, la trop grande quantité de Livres, quand on les veut tous lire à la fois, nuit plus qu'elle ne ſert: 2°. Que les Grecs n'étudioient qu'en leur langue, qu'ils n'avoient à apprendre que les choſes; qu'on pourroit les imiter, & que les François le peuvent autant & peut-être plus qu'aucun autre peuple, puiſqu'ils ont en leur Langue preſque tous les bons Livres de l'Antiquité, & outre cela quantité d'Ouvrages modernes pleins de découvertes utiles qui ont échappé aux anciens: la Phyſique par exemple & les Mathématiques ayant acquis de grandes richeſſes dans ces derniers tems; d'où notre Auteur conclut que l'ignorance des Langues ſçavantes eſt un mauvais prétexte à un François pour ſe diſpenſer d'étudier les Sciences, puiſqu'on peut devenir très-ſçavant ſans ſçavoir ni Grec ni Latin. Il avoüe que ceux qui travaillent aux recherches hiſtoriques, & autres ſemblables, qui demandent un certain genre d'érudition, ont à

la vérité, besoin de sçavoir la Langue Latine & d'autres Langues, pour entendre les actes qui servent à débrouiller ou à constater les circonstances d'un fait ; mais il prétend que lorsqu'on n'étudie que pour se former le cœur par les préceptes de la morale, par les exemples de l'Histoire & par les maximes d'une solide sagesse, ou pour enrichir son esprit de ce que les Sciences ont de plus utile soit par rapport aux devoirs, soit par rapport aux besoins, ou qu'enfin on étudie pour orner son esprit des graces que les Belles-Lettres ajoûtent aux dons naturels, en perfectionnant la maniere de penser & de s'exprimer, ou enfin pour se faire une occupation honnête & agréable, il prétend que dans tous ces cas on peut, avec la seule langue Françoise, acquerir une connoissance solide des Sciences, & même ce que quelques-unes ont de plus fin ou de plus sublime.

Mais il observe que les études doivent être conduites avec choix : Que comme l'esprit humain a ses bornes en general, chaque esprit a les siennes en particulier ; qu'ainsi étudier tout, c'est le moyen de ne rien sçavoir ; parce qu'alors la mémoire se surcharge, l'esprit demeure accablé, & confond les idées ou les faits. Notre Auteur compare ceux qui étudient de cette sorte, à ceux qui d'une fenêtre élevée regardent dans une place publique, & qui à force de voir beaucoup de monde ne voyent personne.

Puisqu'il est impossible de sçavoir tout, il veut qu'on se détermine de bonne grace à ne sçavoir que ce qu'il est possible de bien apprendre ; il veut outre cela qu'on prenne si bien ses mesures qu'on ne s'attache qu'aux Sciences qui sont les plus propres à l'état qu'on a embrassé. Il cite sur cela, comme des exemples ridicules, 1°. le Prêtre *Folengo* Religieux Benedictin, qui au lieu d'étudier l'Ecriture Sainte & les Peres, s'amusoit à composer des Livres entiers de vers burlesques qu'il nommoit Macaroniques, & à former en Latin un nouveau jargon rempli de plates bouffonneries. 2°. Arnaud de Villeneuve Medecin de profession qui se mêloit de dogmatiser & d'écrire de la Théologie. 3°. Un certain Jurisconsulte qui a composé des Traitez de Musique.

Ces maximes generales sur les études, sont suivies d'un grand nombre de reflexions sur le travail necessaire pour acquerir les Sciences, sur les motifs qu'on doit se proposer en les étudiant, sur les degrez d'utilité des Sciences, sur celles qu'il ne faut que parcourir, sur l'ordre des études, sur les Sciences qui appartiennent à la Philosophie, à la Logique, à la Métaphysique, à la Physique, à la Morale, à la Jurisprudence, à la Politique, à l'Economie ; ce qui se termine par des reflexions generales sur les Sciences. Nous ne sçaurions donner le détail de tant d'articles ; nous nous bornerons à quelques avis de l'Auteur sur l'étude de la Logique & de la Physique : il voudroit qu'on lût jusqu'à trois fois de suite

la Logique de Port-Royal & que pour cette premiere fois on préférât les premieres Editions. On entreprit cette Logique pour faire voir qu'un jeune Ecolier pouvoit apprendre la Logique en moins de huit jours, & cependant on a tellement groſſi le Livre qu'il peut à peine être lû utilement en deux mois. L'Ouvrage fut critiqué, on en voulut juſtifier la méthode, & cela engagea dans des éclairciſſemens dont les Ecoliers qui commencent n'ont pas beſoin. C'eſt pourquoi notre Auteur conſeille l'Edition la plus ſimple & la moins chargée de ces additions. *Regis* a auſſi donné une Logique dans ſon Cours de Philoſophie; il eſt dans les nouveaux principes; on le conſeille fort ici. On recommande après cela la *Recherche de la vérité*, *par le P. Malebranche*. Il eſt vrai que ce Livre eſt rempli de bien des choſes qui appartiennent à la Phyſique, & qu'il eſt difficile qu'un jeune homme les comprenne à la premiere lecture; mais, ſelon notre Auteur, cela ne doit pas empêcher de le lire d'abord; la raiſon qu'il en donne, c'eſt que ce Livre remplit l'eſprit, d'un grand nombre de principes qui influent ſur les autres études, & comme ce n'eſt pas un Ouvrage qu'il ne faille lire qu'une fois, on prétend que lorſque un jeune homme, après les études qu'il aura faites enſuite, reviendra à une ſeconde lecture du Livre, il comprendra tout & y trouvera une délicieuſe ſatisfaction. Ce n'eſt qu'après cette ſeconde lecture qu'on lui conſeille de lire les Critiques qui ont été faites du Syſtême du P. Malebranche ſur l'origine de nos idées.

Quant à la Phyſique generale, voici un échantillon de ce qu'on en dit ici: » Les Phyſiciens tombent » d'ordinaire dans deux deffauts: » ils bâtiſſent un Syſtême & y ap- » pliquent enſuite les experiences. » Deſcartes a fait cette faute; il » falloit au contraire raſſembler les » experiences, recueillir les véritez » qu'elles démontrent & attendre » qu'il y eût aſſez de véritez pour » former un Syſtême. Mais, dira- » t-on, il ne ſeroit complet que » dans un ſiécle ou deux. Cela ſe » peut, mais ces véritez dévelop- » pées & démontrées par les expe- » riences ſeroient certaines, au lieu » que mêlées avec ce qu'il y a de » douteux dans le Syſtême entier, » elles perdent le degré de certitude » qu'elles avoient. C'eſt ainſi qu'un » homme qui doit recevoir trente » piſtoles priſes d'un ſac, où il ſçait » qu'entre cinq cens bonnes il y en » a cinquante de fauſſes, a peur » avec raiſon, d'être payé en mau- » vaiſe monnoye. Cependant com- » me il faut prendre une teinture » de la Phyſique avant que de lire » la plûpart des bons Livres écrits » ſur cette Science, & qu'à moins » de quelques principes on ne pour- » roit pas bien les entendre, parce » que ceux qui les ont écrits ſuppo- » ſent toûjours qu'ils parlent à des » gens qui ont au moins les notions » communes, on peut ſe diſpoſer » à cette lecture par celle de la Phy- » ſique de Rohault, & par celle » de Régis.

Après ces avis, notre Auteur recommande la Phyſique de Newton, puis la Théologie Phyſique de M. Derham qui eſt toute dans les principes de Newton, & qui peut ſervir à donner une grande idée de la ſageſſe de Dieu dans les operations naturelles. Il ne veut pas qu'on néglige les Oeuvres de M. *Harſoeker*, quoique dans ſes conjectures phyſiques il y ait des Hypothéſes qui ont beſoin qu'on ſe ſouvienne du titre ſous lequel elles ſont publiées. Le défaut des Phyſiciens, remarque-t-on ici, eſt d'avoir recours à leur eſprit dans des choſes où il ne faudroit que des yeux & de la raiſon.

Nous paſſons les autres articles de la premiere Partie pour donner des exemples de la ſeconde. L'Auteur parle d'abord de ce qui concerne les Belles-Lettres en général, puis de ce qui concerne le bel Eſprit, l'Eloquence, le Style, la Poëſie, les Romans, le Poëme Dramatique, l'Elégie, les Cantates, la Satyre, les Epîtres, la Fable, la Peinture, la Muſique, le Génie, le Goût.

Pour éviter l'embarras du choix dans ces differens ſujets, nous nous bornerons à l'article de l'éloquence que le hazard nous met ſous la main. L'Auteur fait d'abord obſerver à ſon éleve, 1°. Que l'éloquence ne conſiſte point, comme pluſieurs ſe l'imaginent, à parler longtems & avec facilité ſur le premier ſujet qui ſe preſente, mais à ne parler que de ce que l'on ſçait, & à énoncer ſes penſées d'un maniere convenable.

2°. Que la bienſéance renferme quatre rapports auſquels il faut avoir égard : rapport au tems, rapport à la perſonne qui parle, rapport à ceux à qui l'on parle, rapport à la matiere que l'on traite.

3°. Que l'omiſſion d'un ſeul de ces rapports, eſt une faute eſſentielle contre l'éloquence.

4°. Que quelque habile que ſoit un homme il ne parlera jamais éloquemment ſur un point qu'il ne poſſedera pas à fond ; qu'Horace pour cette raiſon, veut que l'on choiſiſſe ſa matiere, qu'on l'examine de tous côtez, & qu'on l'arrange dans ſon eſprit, parce qu'alors l'éloquence ne manquera jamais au beſoin. On remarque à ce ſujet, que l'obſcurité dans le diſcours ne ſçauroit être qu'une ſuite de l'obſcurité qui eſt dans la penſée de celui qui parle. Sur quoi on cite ces vers de Boileau qu'on ne ſçauroit jamais avoir trop preſens à la penſée.

Il eſt certains eſprits dont les ſombres penſées
Sont d'un nuage épais toûjours embarraſſées,
Le jour de la raiſon ne ſçauroit les percer.
Avant donc que d'écrire apprenez à penſer.
Selon que notre idée eſt plus ou moins obſcure,

L'expreſſion

no nunc primùm prodit ex MSto Codice Florentino.

SUISSE.

De Zurich.

M. Jean-Jacques *Scheuchzer*, toûjours appliqué à l'étude de la Phyſique, vient de publier en Latin & en forme de Théſe, ſous le titre de *Cælum triſte, ad Julias Calendas anni* MDCCXXXI. *in*-4°. Une Deſcription très-circonſtanciée d'un Orage extraordinaire, arrivé la nuit du 30. Juin au premier Juillet 1731. & qui fit beaucoup de dégats dans une grande partie de la Suiſſe, ſur tout dans le Canton de Zurich. Cette deſcription eſt accompagnée de pluſieurs Obſervations Phyſiques ſur la difference des vents, ſur la conſtitution de l'air, ſur les variations du Barometre, *&c.* pendant toute l'année derniere.

ANGLETERRE.

De Londres.

Bowyer diſtribue aux Souſcripteurs l'Edition *in-folio* du Livre intitulé *Marmora Oxonienſia*, donnée par M. *Maittaire*.

W. *Innys*, J. *Oſborn*, T. *Longman* & autres Libraires diſtribuent de même l'Ouvrage de M. *Anderſon*, lequel a pour titre : *The Royal Généalogies*, ou *Tables Généalogiques des Empereurs, Rois & Princes depuis Adam juſqu'à preſent.* C'eſt un Volume *in-folio* de 812. pages ſans compter l'Epître Dédicatoire au Prince de *Galles*, la Préface & les Tables.

Ce Livre eſt diviſé en deux Parties. La premiere, commence par une Hiſtoire Chronologique du Monde, depuis la Création juſqu'à l'Ere Chrétienne, & comprend les Généalogies des premieres & plus grandes Familles, ainſi que des plus anciens Souverains de l'*Aſie*, de l'*Europe*, de l'*Afrique* & de l'*Amerique* juſqu'à *Charlemagne*, pluſieurs même de ces Généalogies deſcendent juſqu'à preſent. La ſeconde Partie contient des Généalogies des Princes & des Rois de l'*Europe* depuis *Charlemagne* juſqu'à ce tems-ci, & finit par celles des Rois de la *Grande Bretagne*.

M. *Anderſon*, qui d'abord n'avoit penſé qu'à traduire de l'Allemand en Anglois les Tables *Généalogiques* ſi connuës du célébre M. *Hubner* de Hambourg, s'eſt trouvé engagé, après avoir lû les Hiſtoriens & les Généalogiſtes anciens & modernes, à donner beaucoup plus d'étenduë à ſon Ouvrage ; mais il reconnoît qu'il a ſuivi pour dreſſer ſes Tables la méthode de M. *Hubner* qui lui a paru préférable à toutes les autres, quoiqu'il ſe ſoit avantageuſement ſervi de ce qu'a écrit M. *Imhof*, quand il s'eſt agi de reſoudre ou de débrouiller grand nombre de difficultez Chronologiques & Généalogiques.

M. Alexandre *Gordon* qui donna en Anglois en 1727. *in-folio* l'*Itinerarium Septentrionale*, ou *Voyage au Nord de la Grande Bretagne*, vient de publier dans la même Langue, chez *Vandenhoeck & Compagnie*, un Supplément à cet Ouvrage, ſous le titre d'*Additions & de Corrections*, avec quatre nouvelles planches gravées.

Ce Supplément, qui contient pluſieurs Diſſertations & des Deſcriptions d'Antiquitez Romaines & d'autres Monumens découverts de-

puis peu en Ecoſſe & au Nord de l'Angleterre, eſt imprimé de la même forme que l'*Itinerarium Septentrionale*, afin qu'on puiſſe commodément les faire relier enſemble.

La Traduction Latine de ce Livre avec celle du Supplément, s'imprime actuellement en Hollande.

T. *Woodvvard* a en vente le ſecond Volume de la Traduction Angloiſe d'*Euclide*, faite par M. Edmond *Stone*, de la Societé Royale, ſur l'Edition de M. le Docteur *Gregory*. Le Traducteur a ajoûté dans ce Volume une Diſſertation ſur la Vie & les Ouvrages d'*Euclide*, avec une réponſe aux Objections que quelques Critiques modernes ont faites contre les Elemens de cet ancien Géometre.

Meſſieurs d'*Oyly* & *Colſon*, qui ont traduit en Anglois le *Dictionnaire de la Bible* du Pere *Calmet*, ont propoſé de faire imprimer cet Ouvrage par Souſcription. Il ſera en *trois* Volumes *in-folio* de 620. feuilles ſans compter un nombre conſidérable de planches gravées. La Souſcription eſt de *ſix* guinées, dont *deux* ſeront payées en ſouſcrivant, & les *quatre* autres en recevant l'exemplaire.

M. *Peck*, qui publia, il y a huit ans, les *Annales de Stamford*, va donner une Edition de la Vie de Mylord *Cecil Burghleigh*, premier Miniſtre de la Reine *Elizabeth* & Grand Tréſorier d'Angleterre, écrite par un Auteur contemporain. L'Editeur y joindra des Notes tirées du Journal Original de ce Seigneur, avec un Recueil de Lettres, tant de Mylord *Burghleigh* que de quelques autres Miniſtres de la Reine *Elizabeth*.

Il doit inceſſamment paroître une nouvelle Edition de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Durham, écrite par Simeon *de Durham*, Auteur célébre du douziéme ſiécle. M. *Selden* avoit déja publié cet Ouvrage en 1652. avec d'autres anciens Hiſtoriens. L'Edition que nous annonçons & dont le public eſt redevable à M. *Rudd* doit être beaucoup plus correcte, puiſqu'il la donne ſur un Manuſcrit de l'Egliſe même de *Durham*, lequel, s'il n'eſt pas de la main de l'Auteur, paſſe du moins pour être de ſon tems. Il a été de plus collationné ſur deux autres Mſſ. l'un de *Cambridge*, & l'autre de la Bibliotheque *Cottonienne*. L'Editeur a fait imprimer en même tems quelques autres Pieces qui ont rapport à la même Hiſtoire: entr'autres celle-ci: *De injuſta perſecutione Guillelmi Epiſcopi Dunelmenſis*, dont il recherche quel eſt le veritable Auteur dans une Diſſertation particuliere.

On nous mande que le même M. *Rudd*, homme fort verſé dans la connoiſſance des Antiquitez *Angloiſes*, ſe prepare auſſi à donner un Catalogue raiſonné de toutes les Chartes de l'Egliſe de *Durham*, leſquelles ſont en grand nombre & dont la plûpart ſont très-anciennes, auſſi-bien que de tous les Mſſ. conſervés dans la Bibliotheque de cette Egliſe. Ce Catalogue ſera, dit-on, à peu près dans le goût de celui que *Lambecius* a fait des Mſſ. de la Bibliotheque de l'Empereur.

FRANCE.

De Paris.

Quelques Libraires débitent ici en *cinq* Volumes *in*-8°. les Oeuvres

de M. le Baron de *Valeff*, imprimées à Liege, chez *Everard Kints*. 1731. L'Auteur a jugé à propos de se désigner aussi par le nom d'*Auteur des Titans* ou *Géans*, Poëme imprimé *in*-12. à Paris en 1725. Le premier de ces cinq Volumes, dédié au Prince Eugêne, contient un Recueil d'Odes à qui on donne le titre d'Héroïques & Galantes, avec une Description de la Hollande en vers, & quelques autres Poësies. Le Tome II. & III. renferme des reflexions en prose sur l'Iliade d'Homere, lesquelles sont adressées à l'Empereur par une longue Epître Dédicatoire. L'Auteur a fait préceder les reflexions qui sont dans chacun de ces deux Volumes par deux Odes de sa façon, dont l'une est intitulée *les Préjugez*, & l'autre, *la Vérité, contre Homere dans l'esprit de ses Partisans*. On trouve dans le quatriéme Volume deux Pieces de Poësie beaucoup plus étenduës que toutes les autres. L'une est un Poëme écrit en Stances & en huit chants intitulé : *le Siécle de Louis le Grand*. L'autre qui a pour titre *Thémire* ou *l'Actrice nouvelle sur le Théatre d'Athéne*, est un Poëme allégorique en 12. chants & en vers de dix syllabes, dans lequel M. *de Valef*, sous des noms ou renversés ou supposés, a fait à sa maniere la critique ou l'éloge des Poëtes François & des Acteurs du Théatre de la Comedie Françoise.

Les ruës de Madrid en 6. chants, *les défauts des femmes*, *l'Histoire de la Porcelaine* en prose & en vers, & *le combat des Echasses*, avec des Dialogues en vers, des Satires & quelques autres Pieces composent le cinquiéme Volume.

La Veuve *de Laulne*, ruë S. Jacques, à l'Empereur, a imprimé *Histoire Critique des Pratiques superstitieuses* qui ont séduit les peuples & embarrassé les Sçavans, avec la méthode & les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Par le R. P. *Pierre le Brun*, Prêtre de l'Oratoire. *Seconde Edition augmentée*. 1732. *in*-12. 3. vol. On en trouve aussi des exemplaires chez *Chaubert*, Libraire du Journal. Ce Livre est dédié à M. le Cardinal de Fleury. L'Editeur y a joint une Préface où l'on explique en quoi consistent les augmentations, avec un Eloge Historique du P. *le Brun* : on a eu soin de conserver dans cette Edition tout ce qui étoit dans la premiére, comme le Discours adressé aux Evêques de France, la Préface de l'Auteur, & les approbations, *&c.*

Babuty, ruë S. Jacques, à Saint Chrysostome, a mis en vente l'*Explication du Livre de la Genese*, où selon la méthode des Peres, on s'attache à découvrir les Mysteres de Jesus-Christ, & les Regles des mœurs renfermées dans la Lettre même de l'Ecriture. 1732. *in*-12. 6. vol.

Explication du Livre de Job, selon la même méthode, aussi chez *Babuty* 1732. *in*-12. 4. vol.

Voici de quelle maniere le Libraire s'exprime dans son Avertissement au sujet de ces deux Ouvrages: L'explication des Livres de la » Genese & de Job, qui commen» ce à paroître, est attribuée à deux » célébres Auteurs dont le mérite » & le nom sont assez connus. Le » goût du public s'étoit déja déclaré » par l'approbation qu'il avoit don» née aux Conférences, où l'on fai-

» ſoit lecture de ces Ecrits, & où » ils étoient expliqués de vive voix. » Les copies manuſcrites qui ſont » répanduës en aſſez grand nombre, » tout imparfaites qu'elles étoient, » faiſoient ſouhaiter depuis plu- » ſieurs années qu'on pût en facili- » ter la lecture par le ſecours de » l'impreſſion. La providence m'a » mis en état de ſatisfaire ce juſte » deſir, en me faiſant tomber en- » tre les mains une copie fort exac- » te de ces explications. On ſentira » avec plaiſir, ajoûte le même Li- » braire, qu'outre une ſçavante & » modeſte érudition qui ſe fait » remarquer par tout, elles ſont » très-propres à nourrir la pieté, » qu'elles ſont dignes de la parole » de Dieu, & qu'elles portent le » flambeau dans les endroits les plus » obſcurs & les plus profonds des » Livres Sacrés.

Diſcours ſur la Peinture prononcés dans les Conferences de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture. Par M. Charles *Coypel*, premier Peintre de Monſeigneur le Duc d'Orleans. Chez *Mariette*, aux Colonnes d'Hercule, ruë S. Jacques. 1732. Brochure *in*-4°. de 34. pp.

Ces Diſcours ſont au nombre de deux : le premier eſt *ſur la neceſſité de recevoir des avis*, prononcé dans une Conference de l'Academie le 4e Novembre 1730. Le ſecond eſt un Dialogue *ſur la connoiſſance de la Peinture*, prononcé dans la même Academie au mois d'Aouſt 1726.

L'Invention de la Poudre. Poëme diviſé en trois Chants. Dédié à S. A. S. Monſeigneur le Duc *du Maine*. Par M. *D. R.* Chez *Joſſe*, ruë S. Jacques, à la Fleur de Lys d'or. 1732. *in*-8°.

Théatre de M. le Grand Comédien du Roi. Chez la Veuve de Pierre *Ribou*, vis-à-vis la Comedie Françoiſe. 1731. *in*-12. 4. vol.

Suite de l'*Hiſtoire Secrette des Femmes Galantes de l'Antiquité.* Tom. IV. V. & VI. Chez Etienne *Ganeau*, ruë S. Jacques. 1731. *in*-12.

Perkin faux Duc d'York, ſous Henri VII. Roi d'Angleterre. *Nouvelle Hiſtorique.* Par le ſieur *la Paix de Lizancour.* Chez *Nyon*, Place de Conty. 1732. *in*-12.

Lettre à Madame T. D. L. F. ſur Monſieur *Houdart de la Motte* de l'Academie Françoiſe. Par M. l'Abbé *Trublet.* Chez *Chaubert*, Libraire du Journal.

Faute à corriger dans le Journal de Mars 1732.

Page 129. colonne 1. ligne 1. en même, *liſez* en même tems.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Avril 1732.

Les Oraiſons de Ciceron, traduites par M. de Villefore, page 189

Elemens ou *Inſtitution de Chymie*, 199

Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres, 206

Bibliothéque de F. Alphonſe Ciaconius, *&c.* 211

L'Argénis de Barclay, Traduction nouvelle, &c. 219

Hiſtoire des Rois de Chypre, &c. 223

La Bibliotheque choiſie de M. Colomiés, *&c.* 231

Otologie de Jean Baget, *&c.* 239

Nouvelles Litteraires, 241

L'expreſſion la ſuit ou moins nette ou plus pure ;

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

Et les mots, pour le dire, arrivent aiſément.

Pour ce qui eſt de la convenance au tems, on propoſe là-deſſus l'exemple de Ciceron qui parle dans ſon *Oraiſon pour Archias*, ſur un autre ton que dans ſes *Catilinaires*. Ces Harangues ſont en François, & quoiqu'elles ayent beaucoup perdu par la Traduction, notre Auteur prétend qu'on ne laiſſe pas d'y ſentir la difference dont il s'agit.

Pour ce qui eſt de la convenance à la perſonne qui parle. On cite là-deſſus pour modéles, *Corneille*, *Quinte-Curce*, *Saluſte*. Chez Corneille, dit-on, le Grec penſe & parle comme un Grec, & très-differemment d'un Romain. Dans *Quinte-Curce* la Harangue des Scythes eſt admirable & conforme au caractere fier & indomptable de cette Nation. Dans Saluſte le diſcours de Caton marque l'auſterité de ſes mœurs ; celui de Céſar au contraire une politeſſe inſinuante mais politique. Le premier eſt plein de force & de ſévérité, le ſecond eſt rempli de douceur & de ménagement.

Au regard de la convenance qu'il faut obſerver par rapport aux Auditeurs, on en appelle à ce que chacun penſe en ſoi-même ſur ce point. Il n'eſt perſonne qui ne connoiſſe qu'une Harangue au Roi, une Harangue au Chancelier, ne doivent pas être dans le même genre d'élevation. Les Sermons du *Pere de la Rue* auroient, dit-on, produit peu de fruit dans une Bourgade de Province, ils étoient faits pour la Cour. Tel Capucin, dit-on encore, qui a fait verſer des larmes à toute une Paroiſſe de Campagne, auroit revolté ſon auditoire, s'il eût prononcé les mêmes Sermons dans quelqu'une des grandes Paroiſſes de Paris. Il faut ſe mettre à la portée de ceux qu'on veut toucher, c'eſt une regle indiſpenſable.

Pour ce qui regarde la convenance qu'il faut obſerver par rapport à la matiere que l'on traite, l'Auteur repreſente ici combien ridicule, par exemple, ſeroit un Avocat, qui ayant à plaider une cauſe dont le ſujet ſeroit très-mince, employeroit les mêmes figures qu'il mettroit en uſage dans un plaidoyer où il s'agiroit de la preſéance entre deux Ducs & Pairs. Balzac étoit très-éloquent, la plûpart de ſes Ouvrages en ſont foi ; cependant, dit notre Auteur, perſonne ne le prendra pour un excellent modéle d'éloquence. Voici la raiſon qu'il en apporte ; *c'eſt que l'éloquence de Balzac eſt ſouvent mal placée, ſur tout dans ſes Lettres. Il eſt toûjours dominé par ſon génie d'Orateur ; même quand il donne le bon jour à ſon ami.*

De ces maximes générales l'on paſſe ici aux regles particulieres de la Rhétorique. On veut qu'un jeune homme prenne les principes de

cet art dans les Livres ſuivans, ſçavoir : *la Rhétorique d'Ariſtote*, *l'Orateur de Ciceron*, *les Inſtitutions de l'Orateur par Quintilien*, excellemment traduites, dit-on, par M. l'Abbé Gédouin, le *Traité du Sublime par Longin*, traduit par Deſpreaux. Les *Harangues de Demoſthene*, quelques *Oraiſons de Ciceron*, qui ont été bien traduites, quelques *Harangues de Quinte-Curce*, les *Reflexions du P. Rapin ſur l'éloquence & ſa comparaiſon de Démoſthene & de Ciceron.*

Notre Auteur voudroit que ſon éleve joignit à cela les *Plaidoyers* de *le Maître*, de *Patru*, de *Gillet*, &c. les *Diſcours & les Harangues de l'Academie Françoiſe*, les *Pieces d'éloquence qui ont remporté le prix au jugement de cette Academie.* Il convient que ces Ouvrages ne ſont pas tous de même force, qu'il y en a de médiocres, qu'il s'en trouve même qui méritent une qualification moins honorable ; mais il compte qu'un homme qui aura lû attentivement les Livres qu'on vient d'indiquer d'abord pour les principes, ſera en état de diſcerner ce qui eſt digne d'admiration ou d'indulgence dans ces differens Recueils.

Notre même Auteur voudroit que ſon éleve, pour ſe former à l'éloquence, lût auſſi des Sermons choiſis, mais de quelle utilité, s'objecte-t-il, cela peut-il être à un homme que vous ſuppoſez n'être pas un Eccleſiaſtique, & qui par conſequent n'aura jamais ni l'occaſion ni le droit de prêcher. Cela lui apprendra du moins, répond-il ; à diſcerner les bons Prédicateurs, & à les préferer à certains Diſcoureurs qui ont quelquefois la vogue ; quoique leurs Sermons n'ayent ſouvent d'autres appas qu'une élegance de phraſes ſoûtenue par un certain geſte & un certain ton. D'ailleurs, ajoûte-t-il quelques lignes après, on peut dire qu'indépendamment de la pieté, les traits frappans & ſublimes des beaux Sermons, ne ſont pas tellement attachés aux Ouvrages compoſés pour la Chaire, qu'ils ne puiſſent être tranſportés ailleurs, & beaucoup ſervir à perfectionner un Orateur dans un genre different.

Cet éclairciſſement poſé, l'on conſeille ici aux jeunes gens qui veulent cultiver l'art Oratoire, de lire les Sermons ou Homelies de S. Chryſoſtome, comme du ſeul Pere qui ſe ſoit élevé à la véritable éloquence. Tous les autres Peres, dit-on, méritent un grand reſpect pour les excellentes choſes qu'ils enſeignent, mais ce Saint mérite outre cela d'être admiré pour la maniere dont il annonce les véritez de la Religion.

Après S. Chryſoſtome l'on conſeille les *Oraiſons Funebres* recueillies en ſix petits Volumes ; les Sermons du P. Bourdaloüe, du P. de la Ruë, du P. Cheminais, du P. Terraſſon, du P. Maſſillon, & de quelques autres Prédicateurs, dit-on, du premier Ordre.

M. Arnaud & M. de Silleri ont eu une diſpute ſur l'Eloquence de la Chaire. Cela a valu au Public divers Traitez dont on conſeille ici la

lecture. Ces Traitez ſont contenus en un Recueil intitulé : *Reflexions ſur l'éloquence des Prédicateurs.* On recommande encore l'Ouvrage intitulé : *l'Eloquence Chrétienne dans l'idée & dans la pratique*, par le P. Gisbert Jeſuite.

Notre Auteur a mis à ſon Livre une Préface où il loüe fort le Traité de M. Rollin ſur la *maniere d'enſeigner & d'étudier les Belles-Lettres.* Mais une choſe dont il déclare avoir été charmé dans cet Ouvrage, & de laquelle il ſeroit difficile de ſe douter s'il n'en avertiſſoit, c'eſt que M. Rollin, dit-il, n'a pas fait ſcrupule de *piller* par tout. Voici comme il s'explique ſur ce ſujet.

» Une des choſes qui m'ont le » plus charmé dans le Livre de M. » Rollin, c'eſt le ſoin qu'il a pris » de me juſtifier ſans le ſçavoir. Il » avoüe de bonne foi qu'il ne ſe fait » point un ſcrupule ni une honte de » piller par tout, ſouvent même » ſans citer les Auteurs qu'il copie, » parce que quelquefois il ſe donne » la liberté d'y faire quelques chan- » gemens, je penſe comme lui & » je ne crois pas que l'ambition qui » fait aſpirer au titre d'Auteur doi- » ve l'emporter ſur l'utilité de » ceux dont on ſe propoſe l'inſtruc- » tion. Ainſi ſans ſçavoir que M. » Rollin m'eût donné cet exemple, » j'ai ſuivi la même conduite que » lui. Je n'ai ſouvent fait que repe- » ter les penſées des plus grands » Maîtres, & mon Livre n'eſt à » proprement parler qu'un tiſſu de » de ce qu'ils ont dit avant moi.

Un autre article que nous remarquerons dans cette Préface, eſt ce qu'on y dit de quelques Auteurs, qui ſans avoir aucune connoiſſance des Langues ſçavantes, n'ont pas laiſſé d'acquerir un rang illuſtre dans la Republique des Lettres. On cite ſur cela Clément Marot, qui ſans Grec ni Latin a pourtant laiſſé dans ſes Ouvrages, un modéle de ſtyle net & naïf, dont les graces durent encore après deux ſiécles; on cite Valentin-Conrart, qui ſans avoir lû Ciceron dans la Langue originale qu'il n'entendoit pas, étoit cependant capable de remarquer les endroits où le Traducteur François avoit mal pris la penſée de cet Orateur, & même de la lui marquer avec aſſez de juſteſſe. On cite Racan qui avoit ſi peu de diſpoſition pour le Latin qu'il ne pût, dit-on, jamais apprendre le *Confiteor*, & qui malgré ce déſavantage s'eſt immortaliſé par ſes Bergeries & par d'autres Ouvrages marqués au bon coin. On cite Quinault dont l'érudition étoit ſi mince qu'il a confondu les Cataractes du Nil avec les bouches de ce Fleuve, & qui toutefois eſt le premier, & en quelque façon l'unique qui ait excellé dans la compoſition des Tragedies en Muſique. Pour ne pas groſſir inutilement cette Liſte, notre Auteur remarque que l'on a vû Perrault & tout récemment M. de la Motte, ſans Grec & avec fort peu de Latin, compoſer des Ouvrages fort eſtimables. Il accuſe ſeulement ces deux derniers d'*avoir oſé ſortir de leur ſphére, en hazardant leur jugement ſur des Auteurs*

qu'ils n'entendoient pas. Il dit qu'on a trouvé ridicule que le premier osât dégrader des génies tels qu'Homere & Virgile pour trouver une place honorable à Chapelain son ami, & qu'on n'a point applaudi au second d'avoir risqué une Traduction d'Homére, ni d'avoir voulu faire passer pour des corrections le retranchement de tout ce qu'il n'avoit pu rendre avec la force & la beauté du Grec. D'où on conclut que ce n'est pas d'avoir ignoré la Langue Grecque & de ne sçavoir que très-peu de la Latine, qu'est venue la disgrace où on prétend que sont tombés ces deux Academiciens, mais d'avoir voulu se mêler d'une sorte de Critique qui demande qu'on les sçache.

Nous passons plusieurs autres reflexions de notre Auteur sur cette matiere. Il est tems de finir.

CONTINUATION DES MEMOIRES DE LITTERATURE & d'Histoire. Tome XI. Partie I. A Paris, chez Simart, Libraire-Imprimeur de Monseigneur le Dauphin, ruë S. Jacques, au Dauphin. 1731. vol. *in*-12. pp. 238.

NOUS avons parlé dans nos précedens Journaux, des dix premiers Tomes de cette Continuation des Memoires de Litterature & d'Histoire. Il s'agit presentement du onziéme, dont il n'y a encore que la premiere Partie d'imprimée. Cette premiere Partie contient six Pieces differentes, sçavoir une Dissertation sur le Goût, un Discours sur la Poësie des Hébreux, un autre sur l'Ecriture Sainte, un autre sur le droit des Archevêques de Reims pour sacrer les Rois de France, une Replique à la derniere réponse du P. Bouillard, pour la défense de la grande Antiquité du Portail de l'Eglise de S. Germain des Prez, & une Dissertation sur un Monument antique trouvé à Narbonne.

La Dissertation sur le Goût a pour objet, non le Goût en general, mais le Goût Spirituel & Métaphysique qui ne varie point & qui est indépendant des lieux, des tems, des Pays & des âges, parce qu'il n'a pour fondement que la vérité. Le Goût considéré en ce sens est ici défini : *Une idée du vrai bien, reconnu & bien senti sur chaque chose dont on juge :* l'Auteur conclut delà qu'*avoir le goût bon, c'est estimer ou critiquer, par sentiment, & par un jugement implicite de l'esprit, ce que la raison estime ou critique après l'avoir examiné.* Mais il prétend que *cette idée sensible ne doit être ni trop ni trop peu chargée*, & que dès qu'elle s'écarte de la précision, le goût devient défectueux, de sorte que tous ceux qui saisissent parfaitement le vrai, doivent l'appercevoir de la même maniere, parce que la perfection est une, & que considerée dans un tout, elle n'a point differentes faces.

Il y a une vérité souveraine, &

cela posé, il faut nécessairement, selon notre Auteur, que lorsque cette vérité est consultée elle éclaire également la raison dont l'essence est la même dans tous les hommes. Il remarque à cette occasion : que l'ame d'un Européan n'est point differente de celle d'un Chinois : Que les ames des premiers hommes n'étoient point non plus d'une autre espece que celles des hommes d'aujourd'hui, & que si les jugemens que les ames portent sur un même sujet sont differens, il ne s'ensuit nullement qu'elles soient differentes entr'elles, qu'ainsi on allegue en vain les mœurs antiques ou modernes, pour autoriser certains goûts : Qu'il n'y a autre chose à conclure dans les contrarietez où sont les hommes sur la qualification des objets, si non que les uns en jugent bien & les autres mal.

La maxime fondamentale de cette Dissertation, est qu'en chaque objet qui s'offre à l'esprit, il y a un vrai qui le constitue bon ou mauvais, parfait ou imparfait, agréable ou désagréable ; Que plus il y a de verité dans cet objet, plus les gens de bon goût en sont contens ; Que voir précisément ce vrai, en sentir conséquemment l'impression, c'est avoir du goût ; mais que d'en juger par ses dispositions personnelles, par les sentimens d'autrui, par les préventions populaires, c'est n'en avoir point ou l'avoir mauvais. De sorte que ni les mœurs particulieres des Nations, ni les passions diversement agitées, ni les opinions anciennes, ni les agrémens de la nouveauté, ni les illusions de la mode, ni les préjugez du peuple, n'ont droit de déterminer le jugement quand il est question de former son goût : Que si les hommes d'un autre tems ou d'une autre Nation que nous, ont le goût different du notre, cela ne justifie ou ne condamne ni le notre, ni le leur ; Que tout se doit décider en faveur de la vérité.

Mais comment connoître cette vérité, ne faut-il pas pour cela une grande application ? Non, dit notre Auteur, cette étude n'exige point de discussions & de méditations profondes : Tout se fait au premier instant dans une personne éclairée, non seulement lorsqu'il faut juger d'un être simple, mais des êtres les plus composés.

Pour faire comprendre la chose, on se sert ici d'un exemple sensible : la Philosophie démontre combien de combinaisons d'idées il faut rassembler en un moment pour juger seulement de la distance & de la situation d'un arbre planté au milieu d'une campagne ; l'esprit fait pourtant tout cela sans s'en appercevoir, & il ne le fait pas avec moins de justesse. Il en est de même, selon notre Auteur, de la maniere dont un objet excite le sentiment du goût. Si plusieurs ne peuvent parvenir à en juger sainement, après avoir essayé de le faire, ce n'est pas la faute de la regle, mais de leur peu de pénétration, & il n'en faut tirer d'autre consequence, si non que ce sont gens sans aptitude pour avoir du goût.

Toute la Diſſertation ne roule que ſur cette maxime générale, tournée & maniée de differentes façons ; c'eſt par tout le même tableau, mais preſenté ſous divers points de vûë, & avec differentes bordures.

Notre Auteur a dit, comme nous venons de le remarquer, que le goût ne doit dépendre ni des lieux, ni des âges, ni des paſſions, ni des tems. Il fait, à l'égard de ce dernier point, une reflexion dont les partiſans d'Homére ne ſeront ſans doute pas contens. Leur réponſe ordinaire pour diſculper ce Poëte du reproche d'avoir repreſenté les Dieux d'une maniere peu conforme à l'idée qu'on doit avoir de la Divinité, c'eſt qu'il faut ſe tranſporter juſqu'au tems où il vivoit. L'Auteur de la Diſſertation dit là-deſſus, Qu'il a beau faire faire à ſon imagination ce grand Voyage ; Qu'il n'en revient pas plus content : Qu'à la vérité on prétend qu'Homere ne pouvoit repreſenter les Dieux que tels qu'on les croyoit alors, mais que la replique à cela eſt que comme alors on avoit ſur la Divinité des idées extravagantes, le bon goût ne peut approuver des extravagances ni en elles-mêmes, ni dans le Poëte qui les a écrites. Les partiſans d'Homére ajoûtent qu'il faut du moins rendre juſtice à ſon art, admirer la beauté de ſes peintures, la cadence nombreuſe de ſes expreſſions : » J'admirerai ſi l'on veut, *dit là-deſſus notre Auteur*, tous ces traits en » eux-mêmes, mais non dans leur » application, ni par rapport à ce » qu'ils expriment. Je ſçai que dans » pluſieurs Groteſques bien deſſinés » on peut goûter l'adreſſe de l'art ; » mais ſi le Peintre nous les donnoit » pour des figures regulieres, je » n'eſtimerois ni l'Ouvrage ni l'Ouvrier. On peut inſpirer du goût » pour la repreſentation d'un potti» que, mais il ne faut pas dire qu'on » a voulu faire un Clocher, car » deſlors on n'y voit plus l'idée du » vrai. Le faux, tel qu'il eſt expri» mé dans les Poëmes d'Homére, » ne contribue ni à la véritable uti» lité, ni au véritable plaiſir de » l'homme ; Quand je voudrai de» la ſaine morale, & des allegories » inſtructives, je ne les irai pas » chercher dans ſes Ouvrages ; je » ſçai où en trouver de beaucoup » meilleures & de plus belles. Ad» mire donc qui voudra ſon élo» quence poëtique ; dès qu'il ne » l'employe que ſur le faux, je n'en » puis admirer l'uſage ; ou ſi elle a » quelque choſe de bon en elle-mê» me, & en le détachant du ſujet, » ce n'eſt plus qu'un vain ornement » en l'air.

Notre Auteur ne s'en tient pas à ces traits : comme les partiſans d'Homere veulent qu'on admire dans ſes Ouvrages la beauté du deſſein, la ſageſſe de la compoſition, la hardieſſe & la juſteſſe des comparaiſons, l'ordonnance de la narration & des recits, en un mot qu'on regarde ſes Poëſies comme des modéles du Poëme Epique ; il répond que peu importe qu'il y ait des modéles pour ces ſortes de Poëmes,

& il demande ſi les eſprits tomberoient dans l'indigence ſans une pareille Poëſie, ſi l'on profiteroit moins dans les Lettres, & ſi l'imagination auroit moins de quoi ſe rejouir? Il reconnoît de quelle utilité ſont les modéles pour l'Hiſtoire, pour les Traitez de Politique & de Morale, pour les divers genres d'éloquence; mais il ſoûtient qu'un Poëme Epique n'eſt qu'un tiſſu de fictions indifferentes & pueriles, qui ne méritent pas qu'on en éleve l'Auteur ſi haut & qu'on les compare à la Majeſtueuſe Sublimité des Livres Saints. *Car*, dit-il, *on eſt allé juſqu'à cet excès, & les amis d'Homere font ſur cela des comparaiſons ſérieuſes qui ſont tout-à-fait riſibles.*

Un Poëte eſt encore plus obligé qu'un Hiſtorien à ſoûtenir dans ſes peintures les caracteres des perſonnes, & c'eſt en quoi l'Auteur de la Diſſertation trouve qu'Homére a principalement manqué: il cite ſur cela la conduite d'Achilles que le Poëte introduit comme un Héros, & qui plein de rage contre un Prince illuſtre que lui-même a tué, ſe venge ſur le cadavre de ce Prince, avec toute la baſſeſſe & toute la lâcheté du plus vil eſclave. Il dit que le Poëte dans cette image s'écarte de l'idée du vrai, que par conſequent cette image ne peut plaire; & il déclare qu'il en appelle là-deſſus à la ſincerité de tous ceux qui veulent juſtifier Homére. Il ne diſconvient pas que ce Poëte n'ait peint les mœurs de ſon tems, & ne l'ait fait avec toutes les graces imaginables, mais il prétend que la peinture de ces ſortes de mœurs ne ſçauroit plaire à des gens non prévenus. Il ne critique pas Homére ſur ſa verſification, ni ſur ſon ſtyle, il avance même qu'il y auroit de l'injuſtice à le faire, il le critique ſeulement comme ne renfermant pas dans ſes Poëmes les beautez que ſes admirateurs lui attribuent, & comme donnant de faux traits aux caracteres. Cet article d'Achilles eſt un des plus longs de la Diſſertation, & c'eſt par où elle finit.

Notre Auteur, au reſte, qui vient de dire qu'il y auroit de l'injuſtice à critiquer Homére ſur ſon ſtyle & ſur ſa verſification, n'appréhende pas cependant après ce jugement, de ſe mettre au nombre de ceux qui n'entendent pas le Grec, & qui par conſequent ſont auſſi peu à portée de juger d'Homére par rapport au ſtyle & à la verſification, qu'ils prétendent être à portée d'en juger par rapport aux choſes. Voici ſes propres termes: » Mais nous raiſonnons en vain, » les Partiſans d'Homére regarde- » ront toûjours avec compaſſion » ceux qui, ſans ſçavoir ſa Langue, » ont l'audace de le critiquer . . . . » Je prendrai néanmoins la liberté » d'avancer une propoſition qui » leur paroîtra ſans doute un para- » doxe bien nouveau; c'eſt que » ceux qui ne ſçavent pas le Grec » ſont plus en état que les autres de » prononcer ſainement ſur le mérite » eſſentiel des Ecrits d'Homére. On » ſçait combien l'Elegance du ſtyle » eſt capable d'impoſer aux Lec-

» teurs, & de ſouſtraire à leurs yeux » les difformitez d'un Ouvrage.

Il faut donc, ſelon notre Auteur, pour être bien en état de juger d'Homére par rapport aux choſes, ignorer abſolument la Langue Grecque, de peur de ſe laiſſer ſéduire par les beautez du ſtyle; mais cela étant, comment juger du ſtyle, ſi l'ignorance de la Langue Grecque ne permet pas de le ſentir? Notre Auteur cependant qui fait gloire d'ignorer cette Langue, prononce qu'on ne peut ſans injuſtice critiquer Homere ſur ſa verſification & ſur ſon ſtyle. Sera-ce ſur les Traductions qu'il faudra ſe repoſer ici pour connoître les beautez de ce ſtyle? mais outre que ſi dans les Traductions ces Beautez étoient conſervées, ce ſeroit, ſelon le principe de notre Auteur, un empêchement pour bien juger des choſes, il déclare lui-même qu'*une bonne traduction de l'Iliade telle qu'on l'a aujourd'hui, bien fidelle, bien exacte & ſéparée du preſtige harmonieux des locutions Grecques & Poëtiques, ſuffit pour donner lieu de juger ſi un Dieu fabuleux agit en Dieu, ſi un Héros parle en Héros, ſi un homme ſe conduit en homme.*

Si cette *bonne Traduction*, cette *Traduction fidelle & exacte* dont il parle eſt exempte du *preſtige harmonieux des locutions Grecques & Poëtiques*, elle ne peut donc être d'aucun ſecours pour juger du ſtyle & de la verſification d'Homere. Sur quoi donc ſe jetter pour pouvoir dire avec connoiſſance de cauſe qu'il y auroit de l'injuſtice de critiquer le Style & la verſification d'Homere? Sera-ce ſur le ſentiment commun des Sçavans? Mais notre Auteur veut en tout, une autre regle que le ſentiment commun des Sçavans, il veut qu'on examine par ſoi-même la vérité & qu'après cet examen particulier l'on forme un jugement. *Les amis d'Homere*, dit-il, *en appellent au ſentiment de tous les Grands Hommes, à une ſucceſſion non interrompue de celebres approbateurs, comme ſi le goût devoit conſulter l'autorité ou la tradition. Ce n'eſt point par ces regles qu'on doit juger. Il faut examiner dans l'Ouvrage même les endroits où l'idée du vrai n'eſt point exprimée, & malgré l'approbation univerſelle, dire hardiment que ces endroits ſont défectueux & revoltent le bon goût de la vérité qui doit diſſiper la prévention.*

Par le mot de *vrai* & par celui de *faux* l'Auteur de la Diſſertation entend un *vrai* & un *faux* qui ſe trouvent auſſi-bien dans le ſtyle, dans l'élocution & dans ce qu'on appelle les manieres, que dans les choſes. Ainſi quand il s'agit de juger du ſtyle de quelque Auteur, ce n'eſt nullement au ſentiment commun qu'il veut qu'on s'en rapporte: Il y a du faux par tout, dit-il, » il y en » a dans les ſentimens, dans les ma- » ximes, dans les caracteres des » perſonnes, dans les productions » de leur eſprit, dans le choix » des divertiſſemens, dans la con- » ſtruction d'un édifice, dans l'aſ- » ſortiment d'un meuble ou d'un » habillement, dans la politeſſe & » la galanterie, comme dans mille

autres

» autres choſes dont le dénombre-
» ment ennuyeroit.

Cela étant, il faut, pour bien juger du ſtyle & de la verſification d'Homére, examiner, par rapport au goût ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans ce ſtyle & dans cette verſification, & l'examiner ſoi-même indépendamment du ſentiment des autres. Or cet examen, demanderont les Lecteurs, eſt-il praticable ſi l'on n'entend pas la Langue dans laquelle Homére a parlé ?

Mais c'eſt trop nous étendre ſur la premiere Piece de ce Recueil, il eſt tems de paſſer aux autres.

Le Diſcours ſur la Poëſie des Hébreux eſt de feu M. l'Abbé Fleury Prêtre, Prieur d'Argenteuil & Confeſſeur du Roi. Le fond de ce Diſcours conſiſte en diverſes reflexions ſur la beauté des Pſeaumes & de quelques autres Ouvrages Poëtiques de l'Ecriture Sainte.

Pour ſe former une idée de la Poëſie des Hébreux, M. l'Abbé Fleury veut qu'on y conſidere d'abord deux choſes. 1°. Les paroles, qui eſt ce qu'on appelle proprement Poëſie: 2°. L'air ou le chant, qui eſt ce qu'on appelle Muſique, & dans les paroles il veut que l'on examine le ſens & l'expreſſion, c'eſt-à-dire le deſſein, & les penſées, les figures, l'élocution & l'harmonie.

Le deſſein des Poëmes Hébreux eſt de loüer Dieu, de lui rendre des actions de graces, & de le prier; il comprend auſſi les loüanges des Grands Hommes, quoique ces dernieres ſoient plus rares, & ſeulement mêlées avec les loüanges de Dieu.

Un autre but de ces Poëmes eſt d'exhorter à la vertu & de donner divers préceptes de morale, comme dans le premier Pſeaume & dans un grand nombre d'autres.

M. l'Abbé Fleury obſerve ſur cela que les Grecs dans leur plus grande antiquité avoient de ces Poëmes de morale, comme les Elégies de Solon, les vers dorés de Pythagore, ceux de Théognis, de Phocilide, *&c.* Il croit auſſi que les Hébreux avoient quelques Chanſons profanes.

Quoi qu'il en ſoit, chaque Cantique de l'Ecriture, chaque Pſeaume & chaque Ouvrage de Poëſie, a ſon deſſein particulier où tout ſe rapporte, & qu'il faut bien connoître, dit M. l'Abbé Fleury, ſi l'on veut entendre l'Ouvrage. Il rapporte ici en détail ce que l'on a de Poëſie dans l'Ecriture Sainte; après quoi il remarque que lorſque on lit les Pſeaumes ſans une grande attention, on croit n'y voir que des paroles qui diſent toûjours la même choſe; mais que plus on s'y applique, plus on y trouve de penſées differentes, & toutes penſées exprimées par des figures nobles & ſublimes qui changent preſque à tous les verſets; tantôt ce ſont des interrogations, tantôt des apoſtrophes, tantôt des exclamations, tantôt c'eſt le Prophete lui-même qui parle, tantôt c'eſt Dieu, tantôt c'eſt le pécheur. On voit David adreſſer quelquefois la parole aux choſes inſenſibles & leur donner de l'action. Les comparaiſons ſont ſurtout

très-fréquentes, & si parmi ces comparaisons il y en a quelques-unes qui paroissent basses, c'est parce que le Prophete veut se proportionner à ceux pour qui il écrit, ensorte que cette prétendue bassesse ne vient que de la difference de nos mœurs. M. l'Abbé Fleury cite sur ce sujet la comparaison suivante tirée des Cantiques : *vos dents sont comme des brebis fraîchement tondues qui sortent du lavoir : chacune a deux agneaux, & il n'y en a pas une de sterile.* Au reste, comme cette comparaison ne paroît pas convenir en tout, notre Auteur avertit qu'il ne faut pas prétendre non plus que les comparaisons de l'Ecriture soient entieres, & il dit qu'il suffit qu'elles se vérifient sur un point : ensorte que celle dont il s'agit ne signifie autre chose sinon *vos dents sont blanches, égales & bien serrées.*

Nous passons plusieurs expositions que notre Auteur fait de divers passages de l'Ecriture, par lesquelles il essaye de montrer la sublimité des expressions poëtiques contenuës dans ce Livre Divin. Nous disons, il essaye, car il faudroit pour y réussir, connoître à fond l'harmonie des paroles, la mesure des vers, & l'air du chant, & c'est comme l'avoüe notre Auteur, ce que nul homme sur terre ne peut sçavoir. La raison en est que l'on ignore entierement la prononciation de l'Hébreu, comme du Grec, du Latin, & de toutes les Langues mortes, & que l'on ne sçait point quelle étoit la mesure des vers chez les Hébreux & la quantité des syllabes, car les Hébreux avoient l'un & l'autre : M. l'Abbé Fleury fait diverses remarques à cette occasion dont voici les principales.

On apprend de S. Jerôme que les vers des Hébreux étoient composés de certain nombre de pieds d'une espece particuliere : Scaliger n'en demeure pas d'accord, & il ne fait pas difficulté de traiter là-dessus ce Pere, de ridicule ; mais, selon M. l'Abbé Fleury, c'est Scaliger lui-même qui est ici ridicule, de contester à S. Jerôme un fait d'antiquité que ce saint Docteur pouvoit tenir de la Tradition des Juifs, & de le contester sans autre fondement, sinon que les Sçavans d'aujourd'hui l'ignorent, même parmi les Juifs. Notre Auteur prétend contre Scaliger, qu'il reste dans les Pseaumes plusieurs marques de sujettion à certaines mesures de mots ou de syllabes, témoin des lettres souvent ajoûtées ou retranchées à la fin des mots, témoin des mots entiers qui paroissent n'avoir point de signification.

On ignore les airs des Pseaumes & des Cantiques, comme on ignore ceux des Odes Greques & des Odes Latines. Cependant ces Pseaumes & ces Cantiques étoient composés exprès pour être chantés, comme on le voit, *par l'Histoire, & par les inscriptions des Pseaumes.*

M. l'Abbé Fleury s'appuye ici du témoignage de Platon qui tient que les airs & les paroles devoient être inséparables, & que c'étoit un très-grand abus de composer des

vers pour n'être point chantés, ou de composer des airs qui n'eussent point de paroles, comme ceux des Instrumens.

Que les airs des Cantiques Hébreux fussent beaux & nobles, notre Auteur en apporte trois preuves: La premiere est la beauté des paroles, & la dignité qui paroît dans leur Poësie; y ayant tout lieu de croire que le reste y répondoit. La seconde, est la diversité des Instrumens qui sont nommés dans les titres des Pseaumes, & en divers endroits de l'Ecriture. La troisiéme, est la multitude des Musiciens, puisqu'il y avoit trois grandes familles de Lévites destinées à cette seule fonction par l'ordre de David & des principaux Officiers de son Etat, lesquelles faisoient deux cens quatre-vingt-huit Maîtres de Musique pour chanter dans le temple, & instruire les autres.

M. l'Abbé Fleury remarque outre cela que David fut toute sa vie grand Musicien, ce qui ne pouvoit que contribuer beaucoup à faire aimer la Musique à ses peuples.

Outre le chant, la Poësie étoit accompagnée de danses, & c'est dans cet assemblage de chant & de danses, que M. l'Abbé Fleury fait consister les Chœurs de Musique dont parle l'Ecriture. Il cite sur cela les Chœurs qui chantoient dans les réjouissances publiques, pour celebrer quelques victoires, & ceux qui chantoient dans des ceremonies de Religion, comme lorsque David amena l'Arche en Jerusalem.

On voyoit des Chœurs non seulement dans les Processions, mais dans le Temple même; témoin ces deux Chœurs dont il est parlé dans Esdras, lesquels après avoir chanté sur les murailles de la Ville, vinrent finir dans le Temple; mais de quelles personnes étoient composés ces Chœurs? Notre Auteur dit que c'étoient *des troupes d'hommes ou de femmes, de filles ou de garçons, assortis ensemble, vêtus & ornés de même maniere, chantant le même air, en dansant les mêmes pas, qui devoient être comme des branles.*

Il en juge par les Chœurs des Grecs dont on connoît le détail, & qui étoient une imitation de ceux des Orientaux. Il prétend que les Intermedes des Comedies Espagnoles ont beaucoup de rapport à ces Chœurs des Hébreux. Au reste, comme les Tragédies antiques sont fort défigurées sur le papier, parce qu'on n'y voit ni l'appareil de la Scene, ni les grandes troupes d'Acteurs, ni les concerts & les danses; ou, comme les recits des plus belles passions & les paroles des airs ne sont rien hors de la representation, de même, dit M. l'Abbé Fleury, il ne faut pas douter que les Cantiques des Hébreux ne soient très-differens dans les Livres où on les voit, de ce qu'ils étoient dans la bouche des Musiciens, & étant accompagnés de toute la magnificence des fêtes. Pour en concevoir la beauté, il veut qu'on se transporte en esprit dans le Temple de Salomon, au milieu de cette multitude innombrable de peuples qui e-

rempliſſoient les Cours & les Galleries, que l'on y conſidere l'Autel chargé de victimes, & tout environné de Prêtres revêtus de leurs habits blancs, qu'on jette les yeux ſur les Lévites diſtribués en pluſieurs troupes; les uns joüans des Inſtrumens, les autres chantans & danſans avec modeſtie & gravité. Peut-être, dit-il, pourroit-on par cette voye deviner quelque choſe, au lieu qu'il ne reſte de tout cela que les paroles qui pour ceux qui n'entendent que le latin ne ſont qu'une traduction, & encore à l'égard des Pſeaumes, une traduction de traduction & fort litterale, ce qui ne peut donner qu'une idée fort imparfaite des choſes.

Pour faire comprendre juſqu'où peut aller cette imperfection, notre Auteur traduit mot à mot deux endroits d'Horace, pris au hazard, & enſuite il compare l'idée que peut donner une telle traduction, avec celle que peut donner la traduction litterale des Pſeaumes. Voici le premier exemple: *L'argent n'a point de couleur, Criſpe-Salluſte ennemi de la lame cachée dans les terres avares, s'il n'eſt éclairci par un uſage moderé.* Voici le ſecond: *Mecene deſcendu d'ayeux Rois, ô mon appui & mon doux ornement! Il y en a qui ſe plaiſent d'avoir amaſſé en courant, la pouſſiere Olympique, & que la borne évitée par les roües brûlantes, & la palme illuſtre, éleve aux Dieux maîtres des terres.* Comme il y a plus de rapport entre le François & le Latin qu'il n'y en a entre le Grec & l'Hébreux, ou entre le Latin & l'Hébreu, M. l'Abbé Fleury pour bien exprimer ce que c'eſt que la traduction des Pſeaumes, traduit en ces termes une Strophe de Pindare ſur la Traduction Latine.

» Hymne regnante ſur le Luth: » Quel Dieu, quel Héros, quel » homme envoyerons-nous. Certainement Piſe eſt à Jupiter, & » Hercule a inſtitué le combat » Olympique, les prémices du butin de la guerre, mais c'eſt Théron qu'il faut chanter de la voix, » à cauſe de ſa courſe dans un Char » à quatre Chevaux, vainqueur, ce » juſte hôte, appui d'Agrigente, » fleur dans ce très-illuſtre Gouvernement *de Villes*.

Notre Auteur obſerve qu'il y a dans Pyndare pluſieurs endroits qui traduits ainſi mot à mot ſur la traduction Latine n'ont aucun ſens, & de-là il veut qu'on juge de ce que perdent les Pſeaumes par une traduction litterale & verbale, ſur tout quand cette traduction eſt la traduction d'une traduction. Mais de peur que ce qu'il dit de la beauté originale ne diminue le reſpect qu'on doit avoir pour la verſion vulgate, il avertit que cette verſion ne preſente aucun ſens qui ne ſoit bon & catholique, ce qui ſuffit.

En voilà ſuffiſamment pour donner une idée de ce diſcours ſur la Poëſie des Hébreux.

Celui qui ſuit & qui eſt intitulé: *Diſcours ſur l'Ecriture Sainte*, eſt du même Auteur: ce qu'on s'y propoſe, eſt de montrer, 1°. Que la Bible eſt le Livre le plus ancien qui ſoit aujourd'hui ſur la terre, du

moins par rapport aux Livres de Moyſe & aux ſuivans juſqu'au troiſiéme Livre des Rois : 2°. Que les Livres Sacrés loin d'être mal écrits, & d'un ſtyle bas & groſſier, comme le prétendent quelques Critiques, ne cedent en rien pour la beauté même exterieure, à ceux d'Homere & de pluſieurs autres anciens que l'on eſtime tant.

M. l'Abbé Fleury en apporte divers exemples qui pour n'avoir rien de nouveau dans le choix, n'en ſont pas moins convaincans, & il conclut de tous ces exemples, que ſi l'autorité de l'Egliſe & les miracles ne permettent pas de douter que l'Ecriture Sainte ne ſoit la parole de Dieu, la raiſon ne permet pas non plus de douter qu'elle ne ſoit très-bien écrite.

Pour ce qui eſt de la quatriéme Piece de ce Recueil, dans laquelle on traite du droit des Archev. de Reims pour ſacrer les Rois de France, on ne s'y propoſe pas de prouver que les Archev. de Reims ſont ſeuls en poſſeſſion de ce droit ; on convient que depuis le Reglement de Louis le Jeune, perſonne ne leur a rien diſputé ſur cela, mais il y eſt queſtion de répondre à ceux qui ſoûtiennent qu'avant ce tems il n'y avoit rien de fixe & d'arrêté, & que ce privilege fut accordé par grace à cette Métropole : c'eſt ce que l'on diſcute dans cette Diſſertation par des faits ſuffiſamment connus. Nous y renvoyons les Lecteurs.

La replique à la derniere réponſe du P. Bouillard pour la défenſe de la grande Antiquité du Portail de l'Egliſe de S. Germain des Près, ne nous arrêtera pas beaucoup. Il s'agit de ſçavoir ſi la grande Tour de l'Egliſe de cette Abbaye & les huit figures qui ornent le Portail ſont du milieu du ſixiéme ſiécle ou ſeulement du commencement du onziéme ; & par une ſuite de la conteſtation, ſi l'ancien Tombeau d'une Reine, lequel ſe voit dans le Chœur de la même Egliſe, eſt indubitablement celui de la fameuſe Fredegonde: Si cette Egliſe fut dédiée du vivant du Roi Childebert ſon Fondateur, ou ſi ce ne fut que ſous Clotaire Succeſſeur de Childebert ; & enfin ſi la Chartre de fondation, & le privilege d'exemption de l'Abbaye, ſont des titres autentiques, ou des Pieces ſuppoſées, comme l'ont cru pluſieurs Critiques.

L'Auteur de la Replique prétend qu'on n'établit que ſur des conjectures la grande Antiquité de ce Portail, & que ces conjectures ſuppoſent ce qui eſt en queſtion ; mais ce n'eſt pas ſur quoi il inſiſte, il ſe propoſe ſeulement de montrer les endroits foibles de la derniere réponſe du P. Bouillard, il s'en tient là ; cette replique eſt la Piece la plus longue du Recueil. Il faudroit pour en donner un juſte expoſé, entrer dans des détails qu'un extrait ne comporte pas.

La Diſſertation ſur un Monument antique trouvé à Narbonne, laquelle fait le dernier article du Recueil, contient l'explication d'un Bas-Relief où eſt repreſenté, 1°. Un

enfant tenant de la main droite, comme s'il se joüoit, un voile mince & leger qui s'éleve en forme de voute sur sa tête & va aboutir derriere l'épaule gauche de l'enfant qu'on voit debout & fort tranquille derriere une touffe qui paroît être une touffe de gazon dont les brins longs & minces, mais serrés lui cachent les pieds & tout le bas du corps, ne laissant voir que la poitrine, la tête, le bras droit & une partie du bras gauche.

2°. Deux enfans à peu près de même âge que celui-là, lesquels sont debout auprès de cette touffe, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, & qui tiennent chacun des deux mains un gros vase en forme d'arrosoir, d'où ils versent de l'eau sur cette touffe de gazon.

3°. Une espece de loge ou de maison au vestibule, de laquelle paroît une figure d'homme ou de femme, (car on ne distingue pas bien lequel c'est) tenant un enfant entre ses bras.

4°. Un enfant debout en posture d'Ecolier, ayant devant soi un pupître avec un Livre ouvert, & paroissant recevoir les leçons d'un Maître qui est representé assis, avec une robe longue.

Cette touffe de gazon, au reste, dont nous venons de parler est figurée de maniere qu'on la peut prendre aussi pour une touffe de flammes, & c'est le parti qu'embrasse notre Auteur, qui, cela supposé, trouve le Monument en question très-facile à expliquer.

Il faut avoir un génie particulier pour l'explication des vieux Monumens, & ceux qui ont du talent pour deviner les énigmes, sont ordinairement très-propres à démêler certaines Antiquitez. Ils ne rencontrent pas toûjours juste, mais dans le besoin, à force de donner de l'exercice à leur imagination, ils trouvent le moyen de forger des vraisemblances qui les contentent, & qui contentent quelquefois les autres.

Le sujet des Enigmes ordinaires est simple par lui-même, & si-tôt qu'on l'a développé on voit un rapport si réel, entre l'Enigme & ce qu'on appelle le mot de l'énigme, qu'il n'est pas possible de douter qu'on n'ait découvert ce qu'on cherchoit. Mais dans ce qui concerne l'explication d'une Antiquité, il en va tout autrement: On hazarde plusieurs conjectures sans pouvoir s'assurer quelle est la véritable, & à la faveur de cette obscurité on se sauve toûjours par un endroit, qui est, que si l'on a mal rencontré, on ne peut du moins être absolument convaincu qu'on se soit trompé; c'est la commodité qu'il y a dans ces sortes d'explications, on est au large, & on peut sans risque se donner carriere. On verra si l'Auteur de la Dissertation dont il s'agit a profité de cette commodité.

Il a cherché d'abord dans l'Histoire Romaine, à quelle sorte de sujet il pourroit appliquer le Monument en question: Mais elle lui a paru stérile sur ce point, & il pense avoir été plus heureux en fouillant dans l'Histoire Grecque où il a trouvé, 1°. Que Jupiter amoureux

de la jeune Thétis eut envie de l'épouſer ; mais qu'ayant appris des deſtinées, que le fils de Thétis ſeroit plus puiſſant que ſon pere, il fit ceder ſon amour à ſon ambition, & maria Thétis à Pelée. 2°. Que Thétis indignée de ſe voir l'épouſe d'un mortel, reſolut de jetter dans le feu tous les enfans qui naîtroient de ce mariage, s'imaginant que ce qu'il y auroit en eux de mortel ſeroit conſumé par les flammes, & que ce qu'il y auroit d'immortel ſe conſerveroit : Que par une épreuve ſi étrange elle avoit déja fait périr ſix de ſes enfans, & qu'elle en étoit au ſeptiéme qui étoit Achille, lorſque Pelée l'ayant priſe ſur le fait, arracha ſon fils des flammes & le porta à Chiron pour en avoir ſoin, ce qui irrita ſi fort Thétis qu'elle ſe ſépara de ſon époux, & ſe retira auprès des Néréides. 3°. Que depuis ce tems-là Achille fut nommé *Pyriſous* pour marquer qu'il avoit été garanti du feu : 4°. Que dans la ſuite on le nomma *Achille*, parce qu'il lui manquoit une lévre, cette lévre ayant été conſumée par les flammes.

Cela ſuppoſé, notre Auteur prétend que rien n'eſt ſi clair que le Monument dont il s'agit. Il n'y a pas à douter, ſelon lui, 1°. Que cet enfant qui eſt au milieu de cette touffe qu'il prend pour un amas de flammes ne ſoit Achille : 2°. Que ces deux enfans ou ces deux hommes qui verſent de l'eau ſur cette prétendue flamme, ne le faſſent par ordre de Pelée : 3°. Que cette figure croquée (ſoit d'homme ou de femme) qui tient un enfant entre ſes bras, ne repreſente Pelée qui tient ſon fils : 4°. Que l'enfant qui paroît debout devant ce pupitre, ne ſoit Achille, & que le Maître dont il ſemble recevoir les leçons ne ſoit Chiron. Voilà le Monument expliqué.

Quelques Lecteurs demanderont peut-être, 1°. Ce que c'eſt que ce voile qui s'éleve au-deſſus de la tête de l'enfant & dont l'enfant ſemble ſe joüer : 2°. D'où vient que Chiron qui étoit moitié homme & moitié cheval, n'eſt cependant point repreſenté ſous cette figure ? Quant au premier point, notre Auteur n'en parle pas. Pour ce qui eſt du ſecond, il trouve à propos de dire 1°. Que les Narbonnois qui s'étoient, pour ainſi parler, *romaniſés*, voulant tranſmettre à la poſterité la memoire de l'éducation d'Achille par Chiron, ont rejetté la Fable des Centaures, & ont jugé plus convenable de repreſenter Chiron ſous la forme ordinaire d'un homme, 2°. Que pour faire entendre qu'il étoit le Maître ou le Précepteur d'Achille, ils lui ont donné un habit long, une ceinture, un manteau, & l'ont dépeint aſſis, ayant les pieds appuyés ſur une eſpece d'eſtrade, & tenant la main droite étendue, ce qui eſt l'attitude d'un homme qui explique quelque choſe ; 3°. Qu'ils ont au contraire repreſenté Achille dans l'attitude qui convient à un Diſciple ; Qu'il eſt vêtu de long, mais ſans manteau ; Qu'il eſt debout par reſpect au-devant de la table ou du pupitre, & qu'il tient la main

droite étendue comme répondant aux interrogations de ſon Maître, ou diſputant avec lui.

Ainſi, ſelon notre Auteur, ſi l'enfant tient ici la main droite étendue, c'eſt qu'il répond aux interrogations de ſon Maître, ou diſpute avec lui : & ſi Chiron tient la ſienne dans la même ſituation, c'eſt qu'il fait des interrogations à ſon Diſciple ou qu'il lui explique quelque choſe.

Il y auroit bien des reflexions à faire ſur toutes les autres circonſtances de l'explication que nous venons de rapporter, mais nous laiſſons ce ſoin aux Critiques.

LETTRES HEROIQUES; HISTORIQUES ET intereſſantes ſur differens Sujets. A Paris, chez Meſnier, ruë S. Severin. 1732. *in*-12. pp. 220.

LE titre de ce Livre promet beaucoup, l'Avertiſſement encherit encore ſur le titre. On aſſure » que tout dans ces Lettres eſt » ſolidement prouvé, rien de gê» né, tout y eſt bien conçû; grands » ſentimens, conceptions nobles, » évenemens étonnans, varietez » ſurprenantes, viciſſitude étrange » des choſes humaines, leçons ad» mirables. « Voyons en general à quoi aboutiront des promeſſes ſi magnifiques. Un Seigneur qu'on ne nomme point, diſtingué par ſes emplois & par ſes grandes qualitez, qui commandoit même les armées, épouſa une Dame que *ſes appas rendoient admirable & que ſes vertus faiſoient reverer.* Ces deux époux s'aimoient beaucoup, quoique chrétiennement; mais leur amour eſt traverſé, la femme eſt obligée de partir pour les Pays étrangers, dans la ſuite même le mari eſt arrêté priſonnier. Cette ſéparation donne lieu aux Lettres dont il eſt ici queſtion.

La premiere Lettre où le mari fait éclater toute ſa tendreſſe pour ſa femme eſt remplie, comme toutes les autres, de ſentimens héroïques, ſi par ce mot héroïque, on peut entendre tout ce qui eſt oppoſé au naturel. » Je vous aime, lui dit-il, » tout le veut, les charmes de votre » eſprit, les graces de votre perſon» ne, votre phiſionomie, où l'on re» marque un certain mélange de vi» vacité & de grandeur, la ſageſſe » de vos diſcours, cette ſcience de » parler & de ſe taire avec dignité; » cette étenduë de cœur que vous » avez reçûë du Ciel, les traits » d'une jeuneſſe floriſſante, votre » application à des lectures ſérieuſes » ou à des exercices pieux. « Mais il ſe plaint qu'un amour ſi vif & ſi pur ſoit troublé; on voit en effet par la ſeconde Lettre que ſa femme eſt obligée, comme on l'a dit, de partir pour les Pays étrangers. On ne nous en apprend pas davantage. Il ne faut pas que le Lecteur ſe rende trop difficile ſur la partie hiſtorique de ces Lettres; à l'égard des leçons, il n'en manquera pas, le mari & la femme

femme ſont d'une fécondité inépuiſable ſur la morale ; mais l'article de la fidélité conjugale eſt celui qui revient le plus dans ces premieres Lettres.

La grande idée qu'ils ont l'un & l'autre de leur vertu ne les raſſure pas ſur ce point. *Puis-je*, dit le mari à ſa femme, *& dois-je me repoſer ſur la foi de vos ſermens ? l'idée d'une infidélité armeroit mon courroux ; Dieu puniroit votre lâche perfidie.* La Dame aſſez bonne pour ne pas s'irriter d'un ſoupçon ſi odieux, lui répond en ces termes : *Votre rang, ni votre naiſſance ne m'ont jamais cauſé d'envie ; je ne ſuis point par conſéquent une adultere de concupiſcence ; quant au corps, la ſeule penſée me fait frémir.* Après quoi elle raiſonne non ſeulement en Philoſophe, mais même en Théologien, ſur la dignité & ſur les devoirs du mariage.

Dans la troiſiéme Lettre le mari, pour montrer que ſa jalouſie n'eſt pas ſi mal fondée, fait en ſtile oratoire une longue deſcription de l'amour & de ſes effets. Voici comme il en parle.

» Les operations de l'amour, » Madame, ſont étonnantes. Il im» portune par ſa complaiſance, il » captive les oreilles, il faſcine les » yeux, ſubjugue la volonté, il » repaît l'imagination.

» Ses attaques ſont fréquentes, » & ſes combats victorieux. Il atta» que tantôt par les ris, tantôt par » les pleurs, ſoit par la modeſtie, » ſoit par l'audace, ou par la ſim» plicité, ou par la ruſe.

» C'eſt un furet qui pénétre les » ſolitudes, qui ſe mitonne aux » grilles, & qui maîtriſe dans les » cercles. Souvent donne-t-il la loi » & les dignitez dans les Etats.

La femme dans ſa réponſe ne manque pas d'aſſurer qu'elle lui ſera fidelle, & pour ne pas demeurer en reſte, elle lui envoye un portrait très-étendu de la *Dame Chrétienne*. On ne ſera pas fâché d'en voir quelques traits.

» Comme le Soleil ſe levant » dans le Ciel, qui eſt le Thrône » du Très-Haut, orne le monde, » de même le viſage d'une femme » Chrétienne doit être l'ornement » de ſa maiſon.

» Point de parure qui ne con» vienne à ſon état, nul entête» ment, ni humeur, ni paſſion, ni » légéreté dans ſa conduite, gran» de circonſpection. Elle eſt exac» te, ſans critique, indulgente ſans » flatterie ; loüant par connoiſſance, » excuſant par inclination, & ne » blâmant que par neceſſité, pru» dente ſans timidité, preſſante » ſans indiſcretion.

Le Lecteur reconnoîtra ſans peine dans le ſtile de la femme le ſtile du mari. Il eſt vrai qu'il ne ſeroit pas aiſé de trouver deux perſonnes capables de penſer ni de s'exprimer comme l'Auteur de ces Lettres. Ce qui le diſtingue principalement, c'eſt pour me ſervir de ſes termes, une adreſſe merveilleuſe *à parer ſes Ecrits de tout ce qu'il trouve dans l'Ecriture qui a quelque rapport à ſon ſujet.*

Le mari, comme la femme, font

un uſage commun des tours & des expreſſions les plus rares dans les Livres Saints. Il faut cependant beaucoup de ſageſſe & de goût pour s'en ſervir à propos ; ſans ces talens le ſublime de l'Ecriture enfle plûtôt le ſtile qu'il ne le nourrit.

Si l'on en croit nos deux Epoux, cet avis ne les regarde en aucune façon, le mari dit à ſa femme *qu'on connoît bien que les Oracles Sacrés donnent à ſes Lettres une vivacité, & une ſolidité au-deſſus des idées profanes*, il l'aſſure qu'*il en eſt édifié, rejoüi & conſolé*. Seroit-ce pour montrer aux gens mariés qu'ils ne ſçauroient trop s'eſtimer l'un & l'autre, quand même les loüanges qu'ils ſe donneroient ſeroient exagerées, ou ſimplement par la haute opinion que l'Auteur avoit de ſes Lettres, qu'elles débutent preſque toûjours par des éloges pompeux que les deux Epoux ſe prodiguent tour à tour ?

Le mari dit à ſa femme : *les maximes répanduës dans votre Lettre ſont pures, & les ſentimens remplis de nobleſſe & de dignité ; le tour en eſt vif, il eſt ingénieux.*

Votre Lettre eſt très-belle, lui répond la Dame, *chaque période eſt une ſentence, tout y parle. J'y reconnois les traits de cette éloquence qui compte ſes combats par ſes victoires, & qui ne trouve de la reſiſtance que dans la ſtupidité & dans le deſeſpoir.*

La quatriéme Lettre roule ſur la mort d'un Prince, à laquelle le mari perd beaucoup ; on ne voit point ce qu'il y perd, ni quel étoit ce Prince, mais en recompenſe on trouve toutes les triſtes & pieuſes reflexions qu'un pareil ſujet amene naturellement, le mari fait même part à ſa femme des plus beaux traits qu'il a remarqués dans l'Oraiſon Funébre du Prince. On en jugera par celui que nous croyons devoir rapporter.

» On a beau faire, la Majeſté par » ſon éclat n'éblouit point la mort ; » l'éloquence ne la charme point ; » les richeſſes ne peuvent la cor» rompre, ni les plaiſirs l'émouvoir, » ni les larmes l'attendrir, ni la » ſanté l'éloigner, ni les armées la » faire reculer ; nous *mourerons* tous ; c'eſt ainſi qu'il écrit toûjours ce mot.

Dans la 5e Lettre, il envoye à ſa femme une copie de ce qu'il écrit ſur les devoirs des Evêques à ſon frere qui étoit nommé à l'Archevêché de***, il lui dit entr'autres choſes : » N'appellez à votre ſe» cours ni le feu du Ciel comme » Elie, ni le tonnerre ſur la Mon» tagne comme Moyſe ; employez » dans la conduite de vos Oüailles » le doux zéphir qui ſervoit pour » ainſi dire de véhicule à l'eſprit de » Dieu. « Il y a de bonnes choſes dans cet eſpece de Sermon, par la raiſon qu'il y a toûjours du bon dans tout diſcours de pieté.

La femme charmée d'avoir un mari ſi habile, lui en marque ſa joye & ſa ſurpriſe dans les termes les plus forts & les plus élevés. *Que votre grandeur d'ame*, lui mande-t-elle, *fut le prix de la naiſſance & du courage, je le ſçavois ; que vous*

ayez ſçû auſſi viſiter un Camp, camper une armée, dreſſer une batterie, relever une tranchée, commander une attaque, fortifier un logement, &c. Car l'énumeration remplit une page entiere, *la renommée m'avoit appris tous ces faits héroïques, mais en vérité j'ignorois que vous fuſſiez au nombre de nos Sçavans dans nos Ecritures Saintes*; elle lui communique enſuite ſes propres reflexions ſur la promotion de ſon frere, & ſur la mort du Prince, *mais elle les interrompt enfin pour dire à ſon mari qu'elle a lû mainte fois ce qu'il lui a écrit de l'amour charnel. Vous n'êtes plus*, continue-t-elle, *affligé, je peux vous en parler, & continuer à vous égayer*; elle eſſaye de le faire, & finit en diſant, *je voudrois ſeulement inſpirer à mon ſexe, car il eſt adorable, & mille fois plus digne que le vôtre, que les Amans qui ſont capables de renoncer à leur honneur ne méritent pas d'être aimés. Leçon inutile; la vûë du péril n'empêche pas qu'on ne s'y expoſe; & on ne ſe défend point d'aimer quand on veut.* Il n'eſt pas facile d'accorder cette maxime avec cette rigide & fiere morale dont elle fait profeſſion dans la plûpart de ſes Lettres.

Dans la ſixiéme, le mari loüe le goût que ſa femme a toûjours eu pour l'Ecriture Sainte : *vous vous en êtes fait*, dit-il, *une étude, nous un amuſement.* Cependant oubliant dans le moment ce qu'il venoit de dire, il ſuppoſe qu'elle *eſt curieuſe de ſçavoir ce que c'eſt que l'Ecriture, & les endroits les plus difficultueux de ces Livres.* Sainte & loüable curioſité ! s'écrie-t-il, car l'exclamation eſt une de ſes figures favorites ; pour la contenter cette curioſité il s'étend ſur la neceſſité & l'utilité de l'Ecriture Sainte, & ſur les principaux caracteres de l'Egliſe Catholique qui doit en être l'interprete. Il lui explique la difference du ſens litteral & du ſens miſtique, il lui apprend les diverſes ſubdiviſions de ces ſens & tâche de rendre tout cela ſenſible par quelques exemples. Quoique cette Lettre ſoit toute Théologique, elle finit par des loüanges ſur les graces & ſur le mérite de ſa femme.

Celle qui ſuit eſt d'un genre tout oppoſé. Il étoit reſervé à notre Auteur d'allier enſemble des matieres qui avant lui avoient toûjours été ſéparées ; la jalouſie qui avoit agité pendant quelque tems l'eſprit du mari paſſe tout à coup dans le cœur de la femme, mais à plus juſte titre; elle lui écrit, tenant en main le Billet que *ſa chere Confidente, complice de ſa brutalité*, lui a envoyé. Tel eſt ce Billet.

A tout hazard, charmante Dame, peut-on vous demander, avec tout le reſpect qui vous eſt dû, ſi vous avez fait preſent de votre noble cœur à quelqu'un ? Parlez en honneur.

On vous aime, déclaration ſincere. Les dons de la nature, ceux de la grace vous rendent aimable ; voulez-vous aimer ?

Secret, bonne foi, probité, tendreſſe, diſcretion, délicateſſe, preſens, biens, richeſſes, cœur ; on vous promet tout. Parole exe-

cutée. Qu'en dites-vous ?

Une entrevûë pour nous expliquer conviendroit à merveille. Vincennes, S. Cloud, Bois de Boulogne, votre Maiſon de Campagne ou la mienne, ce ſont des lieux propres. Point de Domeſtiques, ſinon nos Favoris. C'eſt à vous à parler; preſcrivez le jour, l'heure, le moment & le lieu. Déguiſé ou autrement, je m'y rendrai.

De ma part ne craignez ni repentir ni chagrin. Je vous jure qu'aucune ſatisfaction n'égalera la vôtre. Contentement en tout.

Ce n'eſt point ici un piege, pure inclination; vous méritez infiniment; on vous mérite. Conſultez-vous, décidez. Votre réponſe je l'attens, donnez-la moi. Grande impatience : bon jour, précieux objet de ma flamme.

Qu'on ne s'attende pas à voir la femme ſoûtenir dans cette occaſion le caractere d'une Dame éclairée & Chrétienne, loin d'eſſayer à ramener ſon mari par des ſentimens de Religion, elle l'accable d'injures & d'imprécations.

Cet emportement lui attire une forte morale, quoique vague & generale, ſur la retenue avec laquelle on doit écouter les ſoupçons déſavantageux à la reputation de ſon prochain. Après quoi le mari finit par où il auroit du commencer, c'eſt-à-dire qu'il nie abſolument le fait, & quoique le ſtile du Billet ſoit une forte préſomption contre lui, il ſoûtient qu'il ne l'a *ni écrit, ni fait écrire. Reprenez votre tranquillité*, lui dit-il, *je continue à vous parler de l'Ecriture Sainte.* J'en ſuis à ſon obſcurité. On ne peut nier que cette Lettre ne ſoit remplie de véritez ſolides & édifiantes; nous craindrions cependant, après ce qu'on vient de lire, qu'on ne nous accuſât de mêler le Sacré avec le Profane ſi nous en inférions ici quelques endroits.

Entrelaſſer les Dogmes les plus ſublimes & les Véritez les plus reſpectables de la foi dans des petits détails de jalouſie & de tendreſſe conjugale, chamarrer tout cela de penſées & d'expreſſions ſingulieres, quelquefois même peu décentes, quoique ſages dans le fonds, n'eſt-ce pas enchaſſer les diamans les plus précieux dans le plus vil métail, diminuer leur éclat & quelquefois même les expoſer à être méconnus par les ignorans qui ne jugent ordinairement des choſes que par ce qui les accompagne ?

Il ſuffira de dire que cette Lettre qui eſt très-longue, tend à juſtifier la foi de l'Egliſe, ſur la Trinité, ſur la Divinité de J. C. & ſur le péché Originel, contre la plûpart des Hérétiques qui combattoient ces Dogmes. Au reſte, on croira, ſi l'on veut, que l'Auteur affecte de n'être ni fort profond, ni fort méthodique dans ces matieres. Cela ſent mieux ſon homme de Condition, & peut-être que c'eſt par cette raiſon qu'il laiſſe échapper des fautes très-conſiderables contre la Langue.

Dans la Lettre ſuivante, la femme convaincue de la fidélité de ſon mari, ſans répondre à ſes ſçavantes

leçons, condamne la précipitation avec laquelle elle l'avoit accusé, mais elle le fait dans des termes peu convenables à une moderne *Eusochium*. Nous sommes cependant obligés de dire que l'Auteur paroît avoir eu par tout des intentions très-pures. L'honneur & la Religion éclatent dans tous ses sentimens : un peu plus d'usage du monde lui auroit appris à mesurer ses paroles, & à éviter de reveiller certaines idées que la corruption du siécle ne manque guéres d'envenimer.

La huitiéme Lettre commence ainsi : *Un sujet est souvent traversé par un autre sujet ; ce n'est pas ma faute, mais necessité causée par la diversité des objets qui nous sont offerts*. Il prouve contre les Protestans que c'est de l'Eglise qu'on doit recevoir le Canon, la Version & l'interpretation de l'Ecriture Sainte.

La neuviéme Lettre traite des trois états de l'homme.

S'il a brillé par la Théologie dans les Lettres précedentes, il va se distinguer par l'érudition dans la dixiéme : c'est-là que commence ce qu'il appelle *sa Digression* sur la Genese ; elle est de 100. pages. Il avoüe cependant qu'il doit une partie de ce qu'il va dire à differens Auteurs, il nous avertit encore qu'il n'écrit que pour sa femme. *L'amour pour vous*, lui dit-il, *nullement la vanité, conduit ma plume*. Le Lecteur pourra cependant trouver que s'il n'écrit que pour sa femme, il en dit trop, & pas assez, s'il avoit en vûë d'instruire les autres. Du reste, son caractere dans ses Lettres sur la Genese est plûtôt de montrer les difficultez qui se presentent dans ce Livre que de les resoudre. Il nous assure qu'il n'aime point les discussions. *Sa Lettre*, dit-il, *n'est point un traité de combats & de disputes*.

Il commence par exemple un long calcul sur les dimensions de l'Arche, & sans achever ce calcul, entr'autres raisons qu'il apporte pour montrer que ce bâtiment pouvoit contenir tous les Animaux que l'Ecriture y fait entrer, *il observe que ceux qui naissent de corruption ne s'y trouvoient point*. Tels sont les principes de sa Physique. Donnons encore un échantillon de la maniere dont il explique l'Ecriture.

» Les fils de Sébéon, *dit-il*, furent Ada & Ana, selon l'expression du verset 24. de la Genese, » & dans le 14e du même Chapitre, il est dit qu'Ana étoit fille » du même Sébéon.

» Nulle contradiction, Madame, le nom d'Ana pouvoit être » commun aux hommes & aux » femmes. Sébéon a pû avoir une » fille appellée Ana & un fils aussi » nommé Ana. Nous voyons encore aujourd'hui un homme qui » s'appelle Anne, & une fille qui » se nomme aussi Anne. Ce nom » convient aux deux sexes.

» Grave déposition ! Joseph accusa ses freres d'un crime énorme, » quel étoit ce crime ? C'étoit celui » que l'Apôtre ne veut pas nommer, tant il étoit noir & horri-

» ble. L'Ecriture n'en parle point. » Le S. Eſprit l'a voulu cacher ; » ſoûmettons notre curioſité.

Pour le remercier de ces inſtructions, la femme envoye à ſon mari un *excellent* morceau ſur les devoirs de la Royauté ; on l'a, dit-elle, aſſuré que ce portrait a été preſenté à Monſeigneur le Dauphin, fils de Louis le Grand. Cette Piéce mérite d'être lûë.

Enfin, nous voilà arrivés à un de ces grands évenemens que le Lecteur a attendus juſqu'ici. Le voici avec toutes les circonſtances que ces Lettres nous en apprennent. La femme fait un rêve moins extraordinaire en lui-même que par la maniere dont il eſt décrit ; elle ſonge que ſur de fauſſes accuſations on arrête ſon mari, l'arrivée d'un Courier juſtifie la vérité de ſon rêve. Son mari lui-même lui apprend la nouvelle de ſa priſon. Il paroît d'abord ſoûtenir ce malheur avec courage, mais bien-tôt il eſt accablé ſous le poids de ſa diſgrace, & tellement accablé qu'il n'a plus ſeulement la force de moraliſer. Les ſept Lettres qu'il écrit dans ſa priſon ſont très-courtes, mais on n'y perd rien, celles de la Dame deviennent très-longues.

C'eſt Job & ſa femme. Ce ſont même toutes leurs expreſſions, avec la difference qu'il s'en faut bien que le mari imite l'héroïque patience de Job, comme la femme copie parfaitement l'aigreur & la dureté de la femme du ſaint homme.

Quoi qu'il y ait dans ces dernieres Lettres de très-belles choſes ſur l'adverſité & ſur la ſoûmiſſion dûë aux ordres de la Providence, cependant les ſentimens en paroîtront peut-être plus nobles que Chrétiens, plus ingénieux que conſolans, & tenir plus de la fierté Stoïque que de la patience Evangelique. Il ſemble que le mari lui-même en jugea ainſi, du moins n'adouciſſoient-elles guéres l'ennui de ſa priſon. Il en ſort cependant ; mais comment ? c'eſt ce qu'on ignore. Sa femme qui étoit pour lors revenuë des Pays étrangers ſans qu'on ſçache auſſi depuis quel tems, ni à quelle occaſion, lui mande qu'elle a été aſſez heureuſe pour obtenir ſa liberté, & qu'elle l'attend ce ſoir-là même. *Nous ſouperons enſemble*, lui écrit-elle, *belle & bonne Compagnie ; illumination par tout, bal & feſtin, acclamations, allegreſſe, réjouiſſance.*

C'eſt ainſi que finiſſent ces Lettres. On remarquera que l'Auteur, pour y joüer mieux le Grand Seigneur, n'y a mis aucunes citations, quoi qu'il emprunte de tous côtez, il ſemble même qu'il n'ait compoſé cet Ouvrage que pour raſſembler dans un ſeul Corps les penſées & les maximes qu'il avoit recueillies dans les Livres de morale & de pieté. Sa Préface nous promettoit une *varieté ſurprenante* ; à l'egard de cet article, le Lecteur trouvera ſans doute qu'il ſurpaſſe preſque tous les Auteurs qui avoient paru avant lui.

DISSERTATIO MEDICA INAUGURALIS, SISTENS Obſervationes Medicas-Miſcellaneas, Theoreticas & practicas quam gratioſi Collegii Medici in Academiâ Juliâ conſenſu, præſide Laurentio Heiſtero, Doctore-Medico. Theoriæ Chirurgiæ & Botanices Profeſſore ordinario, Academiæ Cæſar: naturæ curioſorum, nec non Regiæ Berolinenſis, *&c.* pro gradu Doctoris publice defendet die 19. Decemb. 1731. Joannes-Fridericus Moebius Glauchavia-Schoenburgicus. Helmſtadii. Litteris Pauli Dicterici-Schnorrii, Academiæ Typographi. C'eſt-à-dire: *Obſervations diverſes de Medecine, Théorique & Pratique. Propoſées par Jean-Frédéric* Moebius, *pour obtenir le degré de Docteur, ſous la Préſidence de Laurent Heiſter, Docteur en Medecine & Profeſſeur de Chirurgie & de Botanique*, &c. A Helmſtad. Broch. *in*-4°. pp. 40.

CES Obſervations ſont au nombre de vingt & une. La premiere eſt d'une Hydropiſie aſcite parfaitement guérie ſans ponction, & par le ſeul uſage de l'abſynthe & des bayes de génievre infuſées dans de la bierre: exemple, dit-on ici, qui fait voir que les eaux des Hydropiques épanchées dans la capacité du ventre, peuvent quelquefois être repriſes par les vaiſſeaux & s'échaper par les urines, par les ſueurs, par la tranſpiration & autres voyes, & que par conſequent on ne doit pas toûjours deſeſperer de guérir l'hydropiſie aſcite; quoi qu'elle paſſe pour incurable & qu'on ne puiſſe expliquer comment des eaux ainſi extravaſées peuvent trouver une autre iſſuë que celle de la ponction.

La ſeconde eſt d'une femme de trente ans, groſſe de neuf mois, laquelle paroiſſant d'ailleurs ſe bien porter, mourut ſubitement, & dans le cadavre de laquelle on ne trouva d'autre cauſe de cette mort, qu'un polype graiſſeux qui rempliſſoit & dilatoit l'oreille droite du cœur, quoique cette femme ne ſe fût jamais plaint pendant ſa vie d'aucune difficulté conſiderable de reſpirer.

La troiſiéme Obſervation concerne un jeune homme de 27. ans, d'une maigreur extraordinaire, lequel ne pouvoit marcher que le corps courbé, & dont les inteſtins après ſa mort furent trouvés tous percés de vers; d'où l'Obſervateur conclut que les maladies vermineuſes ne doivent pas être négligées, puiſque les vers par leur ſejour peuvent enfin percer les inteſtins, & mettre par-là les malades hors d'état de guériſon.

On voit dans la quatriéme Obſervation un jeune Payſan qui après avoir bû au Cabaret de la Bierre, où ſes camarades avoient jetté à ſon inſçû de la cendre & des feuilles de tabac avec de l'eſprit de froment, tomba tout d'un coup à terre de deſſus un banc où il étoit, s'endormit d'un profond ſommeil, en vomiſ-

ſant un peu. Alors ſes Compagnons croyant que ce n'étoit qu'une ſimple ivreſſe, le laiſſerent ſans ſecours, & beurent à leur ordinaire, mais s'appercevant enſuite qu'il ne reſpiroit plus, ils voulurent le reveiller, & ils le trouverent ſans vie. Le Magiſtrat ordonna l'ouverture du cadavre: elle fut faite par M. Heiſter, lequel trouva ce qui ſuit: le foye étoit joint au péritoine; l'eſtomac qui contenoit encore de la cendre de tabac & quelques petites portions de feuilles de cette plante, paroiſſoit très-ſain, nulle inflammation, nulle éroſion. On viſita la poitrine, le poumon y étoit adhérent à la plévre, le péricarde ſans eau, mais ſi fort attaché au cœur qu'il faiſoit une eſpece de concretion, avec ce viſcere, & qu'on ne l'en pouvoit ſéparer ſans déchirement; du reſte le cœur & les vaiſſeaux du cœur dans l'état naturel, point de polype ni autre choſe d'inſolite. On ouvrit la tête pour voir ſi cette partie ne contiendroit point quelque cauſe manifeſte de mort, comme il arrive aſſez ſouvent dans les apoplexies, mais rien de dérangé n'y parut, ſoit en dehors, ſoit en dedans.

Au ſimple recit de l'accident dont il s'agit, il n'eſt perſonne qui ne regardât les cendres & les feuilles de tabac comme la cauſe de cette mort. Mais M. Heiſter en juge autrement: Il prétend que ſi elle étoit venuë de là, le tabac auroit produit auparavant dans ce jeune homme ce qu'il a coûtume de produire dans tous ceux qui en avalent, ſçavoir des vomiſſemens énormes, des tremblemens de lévres, des vertiges, *&c.* Or ces ſymptomes n'étant point ſurvenus, il conclut que la mort en queſtion ne doit être nullement attribuée au tabac, d'autant moins qu'il n'y avoit dans l'eſtomac ni éroſion ni inflammation. Il ne penſe pas non plus qu'on puiſſe l'imputer à l'adhéſion des poumons avec la plévre, ni à celle du foye avec le péritoine, y ayant quantité d'exemples de ſemblables adhéſions ſans que la mort s'en ſoit ſuivie. A quoi donc l'imputer? C'eſt, ſelon M. Heiſter, à la concrétion du péricarde avec le cœur: Concrétion ſi intime, que le péricarde étoit ſans eau. Or le cœur, remarque-t-on ici, a encore plus beſoin qu'aucun autre muſcle d'être humecté, enſorte qu'étant à ſec, comme il l'étoit, & n'ayant pu par conſequent, faute d'humidité, exercer ſes mouvemens, il a fallu neceſſairement que toutes les fonctions du corps ayent ceſſé. Il ſeroit à ſouhaiter que M. Heiſter eût expliqué comment cette mort a pu être ſubite, n'y ayant pas d'apparence que la concrétion dont il s'agit, & l'entier deſſéchement du péricarde, ayent pu être l'ouvrage d'un moment.

Le ſujet de la cinquiéme Obſervation eſt un Enfant épileptique & touſſant ſans ceſſe, mort à trois ans & demi, dans l'eſtomac & les inteſtins duquel on trouva une grande quantité de vers, & dont le poumon étoit preſque tout ſchirreux, le canal veineux du foye encore

core ouvert, auſſi-bien que le trou ovale, où l'on diſtinguoit parfaitement la valvule.

M. Heiſter fait là-deſſus trois remarques : La premiere, que l'épilepſie des enfans de cet âge, vient preſque toûjours de vers, & que les Medecins n'ont pas aſſez d'égard à cette cauſe : la ſeconde, que les poumons de cet enfant, quoiqu'ils fuſſent ſchirreux, ne laiſſoient pas étant jettés dans l'eau d'y nager : la troiſiéme, que la toux continuelle de l'enfant venoit du ſchirre des poumons : la quatriéme, que le canal veineux & le trou ovale ne ſe ferment pas toûjours dès la naiſſance comme on le croit : la cinquiéme, que la valvule du trou ovale de cet enfant étoit ſituée de maniere que pendant la vie de l'enfant elle permettoit au ſang d'entrer de l'oreillette droite du cœur dans la gauche, & nullement de la gauche dans la droite. Ce qui montre, dit M. Heiſter, que M. Méry de l'Academie des Sciences s'eſt abſolument trompé dans l'uſage qu'il a voulu attribuer à l'ouverture dont il s'agit.

La ſixiéme Obſervation concerne le cadavre d'un homme mort d'écrouelles, dans lequel on trouva entr'autres choſes tout le meſentere rempli de groſſes glandes durcies, & de la même nature que les écrouelles dont le malade avoit été attaqué. L'Obſervateur conclut delà que pour la guériſon des écrouelles on ne ſçauroit avoir trop d'égard à l'état du meſentere & des autres parties internes ; car le meſentere n'étoit pas ici la ſeule partie attaquée, on trouva dans la poitrine des glandes auſſi groſſes que des œufs de poule, & toutes d'une dureté extraordinaire.

La ſeptiéme & la huitiéme Obſervation contiennent diverſes Remarques Anatomiques : mais la huitiéme ſur tout mérite d'être lûë, on y voit que ſouvent des Chirurgiens coupent des bras qu'ils pourroient conſerver ; les inſtructions que le ſçavant Medecin leur donne là-deſſus ſont importantes, nous les traduirions volontiers ici en leur faveur, ſi nous le pouvions faire ſans nous trop étendre.

La neuviéme & la dixiéme Obſervation contiennent une Deſcription exacte des muſcles interoſſeux de la main ; cette Deſcription eſt aidée de deux figures en taille-douce très-diſtinctement deſſinées, & accompagnées de leurs explications.

La onziéme Obſervation eſt ſur les muſcles interoſſeux des pieds.

La douziéme ſur divers autres muſcles.

L'ouverture d'une chienne pleine & à terme, fait le ſujet de la treiziéme Obſervation.

Il s'agit dans la quatorziéme, d'un enfant monſtrueux venu au monde ſans cerveau.

Dans la quinziéme, d'un jeune homme de 25. ans mort au milieu de ſymptomes extraordinaires, dans le corps duquel on trouva le diaphragme, les poumons, le foye, & l'eſtomac, tout gangrenés & même ſphacelés.

Les Obſervations qui ſuivent celle-là concernent des operations de Chirurgie. Telles ſont 1°. l'extirpation d'une groſſe tumeur venue à une fille de vingt ans, entre l'œil droit & le nez, & s'avançant profondement dans l'orbite. 2°. Une glande maxillaire ſchirreuſe retranchée à une autre fille. 3°. Une portion d'inteſtin corrompuë, qui fut coupée & recouſue ſi adroitement que les deux extrémitez ſe rejoignirent & ſe cicatriſerent, ne faiſant plus qu'un même canal. 4°. De groſſes pierres contenues dans la veſſie d'un homme de ſoixante ans, d'un temperament extrêmement robuſte, briſées & chaſſées par le moyen d'une certaine bierre dont on lui perſuada de boire. 5°. Deux excroiſſances veluës, coupées avec des cizeaux aux oreilles d'un enfant de trois ans, & attribuées à une peur que la mere de l'enfant, étant groſſe, eut d'une ſouris qu'elle tua & qu'elle prit enſuite par les oreilles avec des pincettes pour la jetter par la fenêtre. 6°. Enfin un hydropique qui ſouffroit trois fois la ponction, & à qui on tira la premiere fois trente-ſept livres d'eau, quelques mois enſuite quarante livres, & au bout de deux autres mois la même quantité; le tout ſans que le malade en fût affoibli, ni en ſouffrît aucune incommodité.

Ces vingt-une Obſervations ſont détaillées au long, nous les avons abregées le plus qu'il nous a été poſſible, nous laiſſons à ceux qui en ſeront curieux à les examiner dans le Livre même.

GRAMMAIRE TURQUE, OU *METHODE COURTE ET facile, pour apprendre la Langue Turque : avec un Recueil des noms, des verbes & des manieres de parler les plus neceſſaires à ſçavoir, avec pluſieurs Dialogues familiers.* A Conſtantinople. 1730. *in*-4°. pp. 194.

UNE Grammaire Turque, compoſée en Langue Françoiſe pour la commodité de cette Nation, ſembleroit avoir déja tout le mérite de la ſingularité, car on n'a point vû juſqu'ici de pareil Livre. Mais une Grammaire Turque en François imprimée à Conſtantinople, peut paſſer pour un phénoméne tout nouveau, dans la Republique des Lettres. C'eſt en effet un des premiers Livres qui ſoient ſortis de l'Imprimerie établie depuis peu d'années par les Mahometans dans cette Capitale de l'Empire Othoman. La connoiſſance de la Langue Turque n'avoit pas laiſſé de ſe répandre dans les divers Etats de l'Europe. Mais comme preſque toutes les Grammaires qu'on en avoit publiées étoient Latines, elles ne pouvoient être de quelque ſecours que pour ceux qui entendoient le Latin.

La plus ancienne de ces Grammaires Turques eſt ſelon toutes les apparences celle de Jerôme *Megiſer* Hiſtoriographe de l'Electeur de Saxe, & qui la mit au jour en 1612. *in*-8°. ſans nom de Ville ni d'Imprimeur, ſous ce titre *Inſtitutionum Linguæ Turcicæ Libri quatuor.* Il la dédia au Roi de Hongrie Matthias, depuis Empereur; & dans ſon Epître Dédicatoire, il ſe donne pour le premier qui ait entrepris de reduire cette Langue barbare à des regles Grammaticales, & d'en conſtruire un Vocabulaire par ordre alphabetique, ainſi qu'on le trouve imprimé à la fin de cette Grammaire.

Après ce premier eſſai, il en parut un autre en 1631. imprimé en beaux caracteres, à Paris chez Antoine Vitray, *in*-4°. ſous le titre de *Rudimenta Grammatices Linguæ Turcicæ.* C'étoit l'Ouvrage d'André *du Ryer*, Sieur de Malezair, qui avoit été Conſul de la Nation Françoiſe en Egypte; qui publia à Paris en 1634. *in*-8°. une verſion Françoiſe du *Guliſtan* ou de l'Empire des Roſes, de *Saadi* Prince des Poëtes Turcs & Perſans; & en 1647. dans cette même Ville, *in*-4°. une traduction de l'Alcoran en la même Langue. Ses Rudimens Turcs furent réimprimés en 1633. & il ne paroît avoir eu nulle connoiſſance de la Grammaire de Megiſer.

Environ dix ans après, c'eſt-à-dire en 1641. furent publiés à Rome *in*-8°. de nouveaux Rudimens de la Langue Turque, compoſés en Italien par Jean *Molino*, qui pendant pluſieurs années avoit ſervi à Conſtantinople en qualité d'Interprete pour la France & pour la Republique de Veniſe. Ces Rudimens très-abregés ſe trouvent à la fin d'un

Dictionnaire Italien & Turc dreſſé par le même Auteur.

En 1643. François-Marie *Maggio*, Clerc Regulier de Palerme, fit imprimer à Rome en Latin des *Inſtitutions de la Langue Turque*, *in-folio*, qui rempliſſent en partie le ſecond Livre d'un Ouvrage compoſé ſur les Langues Orientales qu'on parle en Georgie, & dont le premier Livre roule ſur la Grammaire de la Langue Georgienne. Maggio, dans ce ſecond Livre, traite conjointement de la Langue Turque & de la Langue Arabe.

L'Anglois Guillaume Seaman donna quelque choſe de plus complet en ce genre, à Oxford, en 1670. *in*-4°. ſous ce titre, *Grammatica Linguæ Turcicæ, in quinque Partes diſtributa*; & il dédia cet Ouvrage au fameux Robert *Boyle*, qui fit en partie les frais de l'impreſſion. Cette Grammaire n'étoit pas le coup d'eſſai de Seaman, en fait de Langue Turque. Il avoit déja mis en lumiere un Catechiſme en cette même Langue, imprimé en 1660. puis une Verſion Turque de ſa façon du Nouveau Teſtament, publiée en 1666. *in*-4°. & Boyle avoit procuré par ſes liberalitez & par celles de ſes amis, l'Edition de l'un & de l'autre.

Enfin la Grammaire Turque de François *de Meſgnien Meninski*, Chevalier du Saint Sépulcre de Jeruſalem, & premier Interpréte de l'Empereur dans les Langues Orientales, a effacé toutes les autres Grammaires de cette eſpece. Elle fut imprimée à Vienne en Auſtriche, en 1680. à la tête du Grand Tréſor des Langues Turque, Arabe & Perſane, qui remplit cinq Volumes *in-folio*; & qu'on peut regarder comme l'Ouvrage le plus ample & le plus approfondi qui ait été encore executé ſur ces trois Langues de l'Orient : car le Vocabulaire Italien & Turc (compilé d'abord en François par le P. *Bernard de Paris*, Miſſionnaire Capucin, puis traduit de François en Italien par ſon Confrere le P. *Pierre d'Abbeville*) eſt peu de choſe en comparaiſon, quoiqu'imprimé à Rome en trois gros Volumes *in*-4°. en 1665.

L'Auteur de cette nouvelle Grammaire Turque [qui eſt le R. P. *Holderman*, Jeſuite, Miſſionnaire au Levant] connoît tout le mérite de celle de Meninski, & la regarde comme la ſeule qui ait eu juſqu'ici quelque ſuccès. Mais comme l'étendue de l'objet qu'embraſſe Meninski en voulant enſeigner à la fois les trois Langues, le jette indiſpenſablement dans une multitude de regles capables de ſurcharger la memoire de ceux qui commencent, & de les rebuter : notre Auteur, de concert avec les plus grands Maîtres du Pays en ce genre, & guidé ſur tout par les avis du ſavant *Ibrahim Effendi*, s'eſt efforcé d'applanir les difficultez en reduiſant au pur neceſſaire les Regles Grammaticales.

Cette Grammaire offre d'ailleurs une très-grande commodité à ceux qui voudront apprendre à lire correctement cette Langue, & à

ceux qui ſans aucun deſſein de la ſavoir lire, ſouhaiteront ſeulement de la parler. Cette commodité conſiſte à mettre ſous les yeux du Lecteur tous les mots Turcs, non ſeulement en caracteresOrientaux, mais auſſi en caracteres François, qui repreſentent, autant qu'il a été poſſible, la véritable prononciation de ces termes étrangers. Il eſt vrai que notre Alphabet ne nous fournit pas tous les caracteres, ou pour parler plus juſte, tous les ſons que fait entendre la Langue Turque. Mais on a tâché de ſuppléer à ce défaut en écrivant le Turc en caracteres François les plus approchans de cette Langue, quant à la prononciation.

L'Auteur fait ici des excuſes ſur les fautes d'impreſſion qui ſe ſont gliſſées dans cet Ouvrage, & qui étoient d'autant plus inévitables dans un eſſai comme celui-ci, qu'on a été obligé pour la fabrique des matrices & la fonte des caracteres, d'employer des Ouvriers qui ignoroient totalement la Langue Françoiſe; d'où il eſt arrivé que nonobſtant les plus grandes attentions pour veiller à tout, on n'a pu prévenir tous les inconveniens, & conduire pour une premiere fois cet Ouvrage à toute la perfection qu'on auroit ſouhaitée.

Comme les Turcs ſont originaires du Turqueſtan, il ne faut pas s'étonner ſi leur Langue a beaucoup de reſſemblance avec celle que parlent encore aujourd'hui les Tartares qui habitent ce Pays-là, c'eſt-à-dire au-delà du Fleuve Oxus. Il y a néanmoins cette difference entre la Langue Turque & celle de ces Tartares en general, que la premiere a reçû beaucoup d'adouciſſement dans ſa prononciation, & s'eſt conſiderablement enrichie aux dépens des Langues de ſes voiſins, ſur tout des Arabes, des Perſans, des Grecs, *&c.* Notre nouveau Grammairien nous la fait connoître ici aſſez méthodiquement, & en conſequence aſſez clairement. Pour cela, après une Introduction ſommaire, il diviſe le corps de cet Ouvrage en ſept Parties, dont la premiere traite de l'orthographe; la ſeconde, des Noms & des Pronoms; la troiſiéme, du Verbe; la quatriéme, des autres parties du diſcours; la cinquiéme, de la Syntaxe ou conſtruction; la ſixiéme, preſente un Recueil des Noms, des Verbes, & des manieres de parler les plus neceſſaires; la ſeptiéme contient vingt Dialogues qui roulent ſur les ſujets les plus ordinaires des converſations. Nous indiquerons ſeulement dans chacun de ces articles, ce que la Langue Turque nous a paru avoir de plus ſingulier.

On ſait d'abord qu'elle s'écrit de droite à gauche, c'eſt-à-dire tout au contraire de nos Langues Européennes, & que toutes ſes lettres paſſent pour autant de conſonnes, ainſi que dans la plûpart des Langues Orientales. Elle a trente-trois caracteres, ſavoir les vingt-huit qui compoſent l'Alphabet Arabe, & cinq qu'elle emprunte du Perſan. Elle employe ſept ſortes d'écritures. La premiere nommée *Neſghi* eſt reſervée pour l'Alcoran; la ſe-

conde appellée *Divvani*, & qui s'écrit en montant, sur tout vers la fin des lignes, est destinée pour les affaires & pour le Barreau; la troisiéme, ou le *Talyk*, peu differente du *Neſghi*, sert aux Juges & aux Poëtes; la quatriéme, ou le *Kyrma* est en usage pour les Regiſtres; la cinquiéme, ou le *Sulus* est celle qu'on met en œuvre pour écrire les titres des Livres & des Patentes Imperiales; la sixiéme & la septiéme appellées de leurs Auteurs *Jakouti* & *Rejani*, s'employent très-rarement. On voit ici gravés tous les caracteres des ce differentes écritures.

Les Turcs n'ont que deux caracteres pour déſigner leurs voyelles; une petite ligne droite située obliquement, & une petite ligne courbe ſemblable à nos virgules. La premiere miſe au-deſſus de la conſonne vaut un *a* ou un *e*; miſe au-deſſous, elle vaut un *i*: la ſeconde poſée toûjours au-deſſus, ſe prononce quelquefois *on*, quelquefois *o*, très-rarement *eu* & *u*. Ces lignes doublées répondent à nos voyelles naſales, *an*, *en*, *in*, *on*, *un*. Ces voyelles, même écrites, ſont, comme l'on voit, d'un très-petit ſecours pour la lecture; & comme on ne s'amuſe guéres à les écrire, il n'y a qu'un très-grand uſage qui puiſſe donner la facilité de lire le Turc correctement & couramment.

Les Turcs n'ont qu'un ſeul genre, tant pour les Subſtantifs que pour les Adjectifs. Ils n'ont que deux Déclinaiſons, l'une pour les Noms terminés par une conſonne, l'autre pour ceux qui le ſont par une voyelle. Ils n'ont proprement que trois Cas, ſans y comprendre le Nominatif; ſavoir, le Génitif, le Datif & l'Accuſatif; car ce qui paſſe pour Ablatif n'eſt que le Nominatif ſuivi de la particule indéclinable *den*. Les terminaiſons qui differencient les trois cas ſont pour la premiere Déclinaiſon *ugn*, *é*, *i*; & pour la ſeconde, *nugn*, *ïé*, *ïi*. Le pluriel, dans les deux Déclinaiſons, ſe forme du Nominatif ſingulier en y ajoûtant la ſyllabe *lér*, & les trois cas ſont variés par les mêmes terminaiſons, qui les diverſifient au ſingulier, c'eſt-à-dire *ugn*, *é*, *i*. Les Pronoms ſe déclinent comme les Noms, à quelques petites irrégularitez près.

On employe, dans la Langue Turque, juſqu'à huit ſortes de Verbes: ſavoir, le Subſtantif, l'Actif, le Paſſif, le Négatif, le Tranſitif, l'Impoſſible, le Cooperatif & le Reciproque. Toutes ces eſpeces, à l'exception de la premiere, dérivent du Verbe Actif. Le Paſſif en eſt formé par l'addition de la ſyllabe *il* miſe avant la terminaiſon *mek* ou *mak* de l'infinitif actif: ex. *Sevvmek*, aimer; *Sevvilmek*, être aimé; *bakmak*, regarder; *bakilmak*, être regardé. Le verbe négatif ſe forme de l'affirmatif, en mettant avant l'une ou l'autre terminaiſe de l'infinitif la ſyllabe *mé* ou *ma*: ex. *ſevvmek*, aimer; *ſevvmémek*, ne pas aimer; *bakmak*, regarder; *bakmamak*, ne pas regarder. Du verbe négatif on en fait un impoſſible, en lui donnant un *é* ou un *a* pour

antepénultime : ex. *ſevvmémek*, ne pas aimer ; *ſevvémémek*, ne pouvoir pas aimer ; *bakmamak*, ne pas regarder ; *bakamamak*, ne pouvoir pas regarder. Le verbe tranſitif ſe forme de l'actif en mettant devant *mek* ou *mak* la ſyllabe *dur* : ex. *ſevvmek*, aimer ; *ſevvdurmek*, faire aimer ; *bakmak*, regarder ; *bakdurmak*, faire regarder. Le verbe cooperatif dérive de l'actif, en mettant devant *mek* ou *mak* la ſyllabe *ich* : ex. *ſevvmek*, aimer ; *ſevvichemek*, s'entr'aimer ; *bakmak*, regarder ; *bakichemak*, s'entreregarder. Le verbe reciproque ſe forme du verbe ſimple par l'addition de la ſyllabe *in* miſe avant la terminaiſon *mek* ou *mak* : ex. *ſevvmek*, aimer ; *ſevvinmek*, s'aimer ſoi-même ; *bakmak*, regarder ; *bakinmak*, ſe regarder ſoi-même.

Il faut obſerver que toutes ces ſortes de verbes ont chacune leurs dérivez : par exemple, du verbe tranſitif *ſevvdurmek*, faire aimer, ſe forme le négatif *ſevvdurmémek*, ne pas faire aimer ; l'impoſſible *ſevvdurémémek*, ne pouvoir pas faire aimer ; le paſſif *ſevvdurilmek*, faire qu'on ſoit aimé, avec ſon dérivé impoſſible *ſevvdurilémémek*, ne pouvoir pas faire que quelqu'un ſoit aimé. C'eſt ainſi que du verbe cooperatif dérivent un négatif, un impoſſible, un paſſif avec ſon négatif & ſon impoſſible, un tranſitif avec ſon négatif auſſi & ſon impoſſible : que du verbe paſſif ſe forment un négatif, un impoſſible, un tranſitif, & ainſi des autres : ce qui multiplie les verbes prodigieuſement & abrege fort les expreſſions.

Le verbe ſubſtantif eſt auxiliaire pour lui-même & pour les autres verbes, par rapport à certains tems & à certains modes. Les uns & les autres ſont les mêmes que dans la plûpart des Langues ; & dans chacun des tems qui ſe forment indépendamment du verbe auxiliaire ; ces trois perſonnes varient leurs terminaiſons tant au ſingulier qu'au pluriel. Ces tems ſont pour l'indicatif, le preſent ou futur (car ces deux tems ſe confondent) & le parfait : pour l'optatif, encore le preſent ou futur : pour le ſubjonctif le preſent ou imparfait ; ce qui ne fait en tout que quatre tems. Il faut joindre un imperatif, un infinitif & des participes. Dans la conjugaiſon du verbe ſubſtantif, les tems indépendans de ce verbe auxiliaire pour lui-même ſont en plus grand nombre. La conjugaiſon du verbe impersonnel *vvar* (il y a) & celle du négatif *ïokdur* (il n'y a point) ont leurs irrégularitez. En general toutes les autres conjugaiſons ſont aſſez regulieres, & ſe reduiſent à deux, ſelon que leur infinitif ſe termine en *mek* ou en *mak*. L'Auteur paſſe très-legerement ſur la ſeconde conjugaiſon, qui retombe preſque par tout dans la premiere.

A l'égard des particules indéclinables, il eſt à remarquer que celles qui dans la plûpart des autres Langues s'appellent *Prépoſitions*, parce qu'elles précedent ordinairement les noms qu'elles régiſſent, ſont ici nommées *Poſtpoſitions*, parce qu'elles ſuivent toûjours leur régime.

L'article de la Syntaxe partagé en 6 Chapitres, ne remplit que ſept pages de ce Volume. Il eſt traité dans ces 6 Chapitres, 1°. de la maniere dont on parle à quelqu'un ; 2°. de l'ordre de la conſtruction ; 3°. de la concordance d'un nom avec un autre ; 4°. de celle d'un ſubſtantif avec un autre ; 5°. des Verbes ; 6°. des queſtions de lieu & de tems. L'Auteur obſerve que malgré la coûtume établie originairement chez les Tucs ainſi que chez la plûpart des Nations Orientales, de tutoyer indifferemment leurs Supérieurs, leurs égaux & leurs inférieurs ; la politeſſe Européenne qui s'introduit peu à peu dans leur Langue, permet aujourd'hui qu'on employe le pluriel ou la troiſiéme perſonne du ſingulier, lorſqu'on parle à ſon Superieur, ou à des gens conſtitués en dignité. On leur donne même à preſent de la Majeſté, de l'Alteſſe, de la Grandeur, comme parmi nous. L'Auteur obſerve encore, par rapport à l'ordre de la conſtruction, que les Turcs ont un ſtyle très-périodique ; enſorte qu'il faut ſouvent aller chercher le verbe perſonnel ou le gérondif, d'où dépendent le ſens & la conſtruction, à la fin des périodes, c'eſt-à-dire, dix, quinze ou vingt lignes plus bas.

Le Vocabulaire compoſé d'environ 1400 mots tant noms que verbes, rangés, non par ordre alphabetique, mais ſous differens chefs, fournit aux beſoins les plus preſſans de la converſation. C'eſt à quoi concourt très-utilement un Recueil des expreſſions ou phraſes les plus triviales ; & avec cette proviſion, l'on peut s'engager dans la lecture des Dialogues, pour de-là paſſer à celle de quelque Livre Turc, du Catéchiſme de *Séaman* par exemple, ou de ſa Verſion Turque du Nouveau Teſtament. On trouve à la fin de ce Vocabulaire un Catalogue des noms de Pays, de Royaumes, d'Iſles, de Villes, de Fleuves, *&c.* ſuivi de celui des divers peuples connus ; le tout en François & en Turc. On eſt ſurpris de voir dans cette derniere Langue la plûpart de ces noms ſi étrangement défigurés, qu'à peine y ſont-ils reconnoiſſables, ſans compter ceux qui n'ont pas la plus legere reſſemblance & qui ſont totalement differens. Qui devineroit en effet que *Nemtché* eſt l'Allemagne, qu'*Adgemiſtan* eſt la Perſe, que *Leh* eſt la Pologne, que *Madgiar* eſt la Hongrie, que *Maghryb* eſt la Mauritanie, que *Betche* eſt Vienne en Autriche, que *Tchéh* eſt la Bohême, *&c?*

Quelque ſoin qu'ait eu l'Auteur d'éclaircir de ſon mieux les difficultez qui regardent la prononciation des Lettres Turques, il ne les a pas cependant toutes applanies. Il eſt vrai que ne trouvant point en François d'équivalans pour les lettres gutturales des Turcs, il ne pouvoit nous en repreſenter parfaitement le ſon. Mais à l'égard du caractere Perſan appellé dans l'Alphabet Turc *Saghir-Noun*, qu'il aſſure ſe prononcer comme notre *n* final, il en eût fait connoître plus préciſément

ment la valeur en le comparant à notre *gn* tel qu'il ſe prononce dans le mot *dignité*. Ainſi le nom Turc de la Mer Noire doit ſe prononcer *Kara Dégniz*, & non pas *Kara Déniz*, comme l'écrit notre Auteur. De plus, il devoit employer notre diphthongue *ou* dans toutes les ſyllabes où l'*u* doit prendre ce ſon, exprimant par notre *u* François la voyele Turque qui en a le ſon; ſuppoſé qu'elle y ſoit en uſage: car s'il en faut croire d'habiles Interprétes en cette Langue, le ſon *u* y eſt à peine connu. Néanmoins, s'il faut s'en fier à l'orthographe de cette Grammaire, & prononcer à la Françoſe tous les *u*, on l'y trouvera preſqu'auſſi communément que la diphthongue Françoiſe *ou*: ce qui paroît peu conforme à la véritable prononciation Turque. Ce ſont de petites négligences qui peuvent aiſément ſe reparer dans une ſeconde Edition.

COURS DE SCIENCES SUR DES PRINCIPES NOUVEAUX & ſimples pour former le Langage, l'eſprit & le cœur dans l'uſage ordinaire de la vie. Par le Pere Buffier, *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris; chez Guillaume Cavelier, ruë S. Jacques, au Lys d'or; & Pierre-François Giffart, ruë S. Jacques, à Sainte Théreſe. 1732. vol. *in-fol.* à deux colonnes, pp. 1860. ſans les Préfaces & les Tables.

LE but du P. Buffier dans cet Ouvrage, eſt de montrer la liaiſon que les Sciences ont entr'elles, & comment elles conduiſent l'une à l'autre. Il met ici la Grammaire comme la premiere & la baze de toutes les Sciences, non ſeulement en tant qu'elle ſert à les enſeigner & à les apprendre, mais auſſi en tant qu'elle démêle en chaque Science la nature & la valeur des termes, & écarte par ce moyen la confuſion qui paſſe ordinairement du langage dans l'eſprit. Comme la Grammaire enſeigne à parler pour ſe faire bien entendre aux autres; l'Eloquence & la Poëſie enſeignent à faire une impreſſion ſenſible ſur l'eſprit de ceux à qui nous parlons; c'eſt ce qui a donné lieu aux Traitez d'Eloquence & de Poëſie que le P. Buffier a inſerés dans ce Cours de Sciences, parce qu'en effet l'Eloquence & la Poëſie ſont le plus noble uſage à quoi l'on puiſſe employer la Grammaire.

Le beau Langage ſerviroit de peu ſi l'on ne ſçavoit bien penſer. Pour bien penſer il faut recourir aux Sciences qui enſeignent à trouver des principes ſûrs de nos connoiſſances, & à tirer de juſtes conſequences de ces principes. Or c'eſt ce qu'enſeignent la Métaphyſique, que le P. Buffier donne ici ſous le titre de *premieres veritez*, & la Logique qu'il donne ſous celui de *Veritez de conſequence* ou *Principes du raiſonnement*. La Regle univerſelle à quoi il rapporte toutes les premieres véritez eſt ce qu'il appelle le *ſens commun*, qu'il regarde

comme le ſentiment qui réunit plus d'eſprits dans un même point de vûë.

Le principe qui ſert de baze à la Logique dans ce *Cours de Sciences*, eſt que pour tirer *infailliblement une conſequence juſte, il ne faut qu'avoir indiſtinctement preſent à l'eſprit le principe d'où cette connoiſſance eſt tirée.* Par exemple, ſi l'on a clairement preſent à l'eſprit l'idée & la connoiſſance d'une Horloge, il eſt impoſſible d'en conclure que ce ſoit un Moulin à vent; il en eſt ainſi, ſelon le P. Buffier, de toute autre idée; & c'eſt ſur quoi il établit, 1°. Que l'on raiſonne toûjours juſte ſuivant l'idée qu'on a preſente actuellement à l'eſprit; 2°. Qu'il ne ſe fait point de ſophiſme mentalement; 3°. Que tout ce qu'on appelle communément Sophiſme ne conſiſte que dans une équivoque, enſorte qu'au lieu d'employer les regles ordinaires & difficiles de la Logique pour démêler un Sophiſme, il ne faut que débrouiller l'équivoque des termes. L'Auteur confirme tout cela par des exemples.

La Métaphyſique & la Logique contenant ce qui forme la Science de l'entendement humain, le P. Buffier en a voulu rendre l'accès facile par deux autres Ouvrages où ſe trouvent des exercices à la portée de tout le monde; l'un a pour titre: *Elémens de Métaphyſique*, & l'autre, *Examen des préjugez vulgaires.* On voit dans le premier, comment le peuple même, dans les choſes qui lui ſont familieres, eſt capable de Métaphyſique, puiſque celle-ci ne conſiſte, ſelon notre Auteur, qu'à connoître un objet ou un ſujet par toutes les faces & tous les tours par où il peut être conſideré, & que c'eſt en quoi les hommes les plus groſſiers ne manquent guéres de réuſſir quand il s'agit de leurs interêts. Le P. Buffier en rapporte des exemples ſenſibles.

Quelque importantes que ſoient les Sciences dont on vient de parler, elles le ſont encore moins que celles de la Morale & de la Religion; c'eſt pourquoi l'Auteur deſtine à celles-ci deux Traitez particuliers, l'un intitulé: *De la Societé Civile & du moyen de procurer ſon propre bonheur avec celui des perſonnes avec qui l'on a à vivre*; l'autre: *Expoſition des preuves les plus ſenſibles de la véritable Religion.* Ce dernier a été imprimé à part *in*-12. & nous en avons donné l'Extrait le mois d'Avril dernier.

Les autres Traitez ayant été imprimés ailleurs ſont déja connus par les Extraits qui en ont paru en divers Journaux, mais nous ne nous ſouvenons pas qu'on y ait remarqué que ces Traitez ſont accompagnés d'Obſervations Critiques ſur les Ouvrages des Auteurs les plus renommés qui ayent écrit ſur les mêmes matieres. C'eſt pourquoi nous croyons devoir donner ici une notice des Obſervations dont il s'agit. Le P. Buffier, dans les Remarques-Critiques qu'il fait, commence d'abord par indiquer ce qu'il trouve de meilleur dans un Ouvrage, puis il vient à ce qui lui paroît de moins parfait.

A l'égard de la *Grammaire* raiſonnée, il donne à cet Ouvrage beaucoup d'éloges, mais il l'abandonne en pluſieurs points. La Grammaire du P. Chifflet Jeſuite ne trouve pas plus de grace auprès de notre Auteur. Cette Grammaire a eu pendant plus de 50. ans, un très-grand cours, & les Editions s'en ſont multipliées en divers Pays de l'Europe; le P. Buffier obſerve que le P. Chifflet a eu le talent de faire des regles exactes, & de les énoncer avec préciſion, mais il dit que le François que ſçavoit le Pere Chifflet ne vaut rien aujourd'hui, & même n'étoit pas trop bon de ſon tems, du moins dans la Franche-Comté, Patrie de l'Auteur. On ne ſçache pas, remarque le P. Buffier, que ce fût alors parler bon François que de dire: *Quoique je ſerois*, ou *quoique j'aimerois*, pour *quoique je fiſſe*, *quoique j'aimaſſe*, ni qu'on ait prononcé *témongne* pour *témoigne*.

Quant à une Grammaire Françoiſe imprimée à Amſterdam ſous le nom de M. de la Touche, le Pere Buffier reconnoît qu'elle vaut peut-être mieux qu'aucune de celles qui ont paru auparavant; mais il y trouve ſur la prononciation beaucoup de regles défectueuſes, témoin entr'autres, celles où M. de la Touche dit que lorſque *ti* eſt ſuivi d'une voyelle, on prononce comme s'il y avoit *ſi*, ce qui eſt très-faux dans les mots qui commencent par *ti*, puiſque *tien*, *tiendra* ne ſe prononcent pas comme s'il y avoit *ſien*, *ſiendra*.

La Grammaire de M. l'Abbé Regnier paſſe auſſi en revûë: le P. Buffier n'oſe faire ſur celle-là aucunes remarques déciſives; il renvoye tout, comme il le doit, à la déciſion de Meſſieurs de l'Academie Françoiſe.

Pour ce qui eſt du Traité d'Eloquence, les Obſervations du Pere Buffier tombent 1°. ſur la Rhetorique d'Ariſtote traduite en François; 2°. ſur les Ouvrages de Ciceron touchant l'Eloquence; 3°. ſur l'inſtitution de l'Orateur par Quintilien.

Quant au premier de ces Ouvrages, Ariſtote ne veut pas que l'on s'attache à enſeigner comment il faut faire un exorde, une narration, *&c.* tout cela, ſelon lui, [s'il s'en faut fier à la Traduction] ne tendant qu'à *s'alterer l'eſprit du Juge, & ne montrant point en quoi conſiſte l'artifice de la preuve, qui eſt de fortifier le raiſonnement, & de rendre un homme puiſſant en Enthymêmes.*

Le Grec d'Ariſtote, dit le Pere Buffier, donne peut-être des idées plus nettes que cette Traduction Françoiſe; comment un homme qui paſſoit pour parler auſſi-bien que le Traducteur, a-t-il cru ſe faire entendre en diſant que l'*artifice de la preuve conſiſte à rendre un homme puiſſant en Enthymêmes*? Il auroit fallu au moins pour rendre ces paroles intelligibles, les accompagner d'un Commentaire; car, continue le Pere Buffier, que veut-on dire par *artifice de la preuve* & par ces autres mots, l'*artifice de la preuve eſt de fortifier la raiſon.*

Dans les Obſervations ſur Ciceron, l'on exalte la nobleſſe de ſes ſentimens & la beauté de ſes expreſſions; mais on ſoûtient que ſes Ouvrages, quoique pleins de graces, ne ſçauroient fournir aucun ſecours veritable pour acquerir l'éloquence. On les trouve ornés de digreſſions heureuſes, de traits d'hiſtoire choiſis, de reflexions ingénieuſes; mais on prétend qu'ils ſont ſtériles par rapport aux exercices pratiques de l'Eloquence.

On penſe à peu près de même de l'inſtitution de l'Orateur par Quintilien: ce Rhéteur, ſelon le Pere Buffier, parle très-ſenſément des acceſſoires de l'Eloquence, comme de l'éducation des enfans, de la Grammaire, de l'Orthographe, des matieres de la compoſition ſur leſquelles l'on peut exercer la jeuneſſe, de l'origine & des parties de la Rhétorique. On eſt ſeulement ſurpris que Quintilien mette la digreſſion pour une partie du Diſcours, d'autant plus qu'ailleurs il la regarde comme un deffaut en pluſieurs Orateurs qui ne l'employent que pour délaſſer de la ſechereſſe des preuves & de la narration. Dans le cinquiéme Livre Quintilien parle encore de divers ſujets aſſez étrangers à l'Eloquence, & qui ſervent de peu pour la pratique, comme quand il examine s'il vaut mieux placer les preuves ou au commencement, ou à la fin, ou au milieu, après quoi il conclut que *cela dépend du beſoin & de la nature de la choſe.* L'on en pourroit dire autant de toutes les regles de l'Eloquence ſans en être pour cela plus inſtruit. Ainſi des douze Livres qui compoſent ce fameux Ouvrage de Quintilien, il n'y en a guéres que deux ou trois qui regardent directement l'Eloquence & le moyen de l'acquerir. Le dixiéme paroît le plus important par rapport à ce but: on y parle du beſoin eſſentiel de lire & d'imiter les Ouvrages éloquens, de s'exercer à compoſer & à corriger avec attention ſes propres Ouvrages. C'eſt à quoi le P. Buffier reduit l'art d'acquerir l'Eloquence, s'il en eſt quelqu'un; mais cela même eſt comme exterieur à l'Eloquence, & ſe trouve commun avec toutes les facultez où l'on veut réuſſir.

Les Obſervations ſur les Ouvrages celebres de Poëſie, regardent particulierement la Poëtique d'Ariſtote, celle d'Horace, de Vida & de M. Deſpreaux: on remarque ici une penſée particuliere à Ariſtote, ſçavoir que *la Poeſie eſt plus utile que l'Hiſtoire*: le Paradoxe ne ſera pas admis univerſellement, non plus que la raiſon qu'en apporte Ariſtote, qui eſt que *la Poëſie convient à un plus grand nombre de perſonnes.* L'Art Poëtique d'Horace eſt loüé ici avec raiſon comme un Chef-d'œuvre de bon ſens, non ſeulement pour la Poëſie, mais encore pour tout genre de Litterature. On ne pourroit ce ſemble, dit le Pere Buffier, y deſirer que l'ordre des choſes: encore s'y trouve-t-il plus qu'on ne s'imagine d'ordinaire. Le P. Buffier en indique là-deſſus une ſuite generale qui ſemble fort naturelle. La Poëtique de Vida contient des

regles assez communes, mais toûjours sensées, & exposées en des vers très-latins & très-purs. L'Art Poëtique de M. Despreaux est connu pour un Ouvrage des plus accomplis, quoiqu'il ne renferme que des préceptes qu'on trouve ailleurs, excepté quelques-uns qui regardent la Poësie Françoise, & dont on ne conviendroit pas avec lui : sur quoi le P. Buffier cite celui-ci, sçavoir que le caractere du petit Poëme nommé Madrigal est de respirer la douceur, la tendresse & l'amour ; car bien d'autres sujets conviennent au Madrigal. Du reste les préceptes que donne M. Despreaux, fussent-ils aussi complets & aussi exacts qu'ils peuvent l'être, ils ne servent, selon le P. Buffier, qu'à faire estimer l'Ouvrage du Poëte, sans faciliter la pratique de la Poësie.

Les Remarques ou Observations sur les Traitez de Métaphysique & de Logique qui se trouvent à la fin du Traité des *premieres vérités*, & de celui des *vérités de consequence*, méritent encore plus d'attention : elles tombent sur quelques Ouvrages de Philosophes des plus renommés, tels que M. Descartes, M. Loke, le P. Malebranche, M. le Clerc, M. Crouzas, M. Régis, l'Auteur de la Logique de Port-Royal, M. Gassendy, & les Professeurs de la Logique enseignée ordinairement dans les Ecoles. Le P. Buffier montre combien tous ces Ouvrages sont estimables ; mais avec le même art de sincerité il y marque ce qu'il croit le moins digne d'approbation ; nous en rapporterons quelques traits, d'où l'on pourra juger des autres.

On dit sur Descartes, que le soin qu'il prit d'être en garde contre tous les préjugez, a fait que depuis lui on a philosophé avec plus de circonspection. Sa Méthode a été utile par l'analyse qu'elle nous a accoûtumé de faire plus exactement, des mots & des idées ; mais quand il prescrit de douter s'il existe *aucune chose sensible ou imaginable & même des démonstrations de Mathématique*, il a voulu dire une chose raisonnable, & ce qu'il dit ne l'est point ; car peut-on douter un seul moment si un triangle n'est pas un cercle ; ce que Descartes enseigne en cet endroit & qui fit alors tant de bruit, se reduit à une maxime sensée, mais commune, sçavoir qu'il ne faut porter aucun jugement qu'on ne soit bien assuré de l'évidence de la chose.

M. Loke est loüé d'avoir été le premier de ce tems-ci qui ait voulu démêler les operations de l'esprit humain sans se conduire par des Systêmes, mais il ne pense pas toûjours si juste & si clairement, témoin ce qu'il dit pag. 278. de la Traduction *in*-4°. à Amsterdam 1700. sçavoir que *la liberté n'appartient pas à la volition ni à la volonté, mais seulement à la puissance de penser ou de ne pas penser* ; ce qui resent le verbiage ou l'opinion de ceux qui ne reconnoissoient point de liberté dans l'homme. M. Loke ajoûte pag. 396. qu'*un homme qui auroit perdu entierement la memoire ne se-*

roit plus la même perſonne, mais que néanmoins ce ſeroit le même homme. A voir un grand Philoſophe faire un raiſonnement ſi étrange, on pourroit, dit le P. Buffier, lui appliquer avec vérité ce qui a été fauſſement dit de S. Paul: Votre grand ſçavoir vous fait perdre la raiſon.

On exalte ici le P. Malebranche d'avoir donné un jour très-brillant à la Doctrine de Deſcartes, enſorte que cette Doctrine a été plus répanduë par le Diſciple que par le Maître. D'ailleurs ſon grand talent eſt de faire ſi bien ſentir les difficultez de l'opinion qu'il refute, qu'à l'aide du jour plauſible dans lequel il montre la Science il lui donne de l'attrait. Puis ſans d'autre façon il la ſuppoſe comme inconteſtable ſans faire ſemblant de voir ce qu'on y peut oppoſer. Le P. Malebranche, ſur ce ton-là avance Tom. 1. Liv. 3. Chap. 2. que *les idées ſont des êtres plus réels que tout ce que nous voyons dans l'Univers, parce que les idées étant intelligibles, elles ne ſont pas un néant, mais des êtres réels.* On répond qu'il s'enſuivroit que la rondeur & toute autre ſimple modification ſeroient des êtres réels, puiſqu'elles ſont intelligibles. Cependant ſi on veut contrarier le P. Malebranche, il faut l'arrêter au premier pas, ſans quoi on feroit à ſa ſuite plus de chemin qu'on n'auroit voulu.

En même-tems qu'on approuve là vûë que ſe propoſe M. Crouzas dans ſa Logique, on en trouve le deſſein trop vaſte, les reflexions trop peu développées, & des termes embarraſſés que l'Auteur donne pour clairs. Par exemple quand M. Crouzas dit qu'*il y a des perceptions qui ſe connoiſſent elles-mêmes*, le Critique dit là-deſſus que la *perception n'eſt que l'action de l'eſprit qui perçoit, qui connoît, & que c'eſt la connoiſſance même de l'eſprit.* Or la connoiſſance ne connoît pas, comme l'action n'agit pas, c'eſt la faculté de l'eſprit qui connoît & qui agit. Il n'y a donc point de perceptions dont on puiſſe dire qu'elles ſe connoiſſent elles-mêmes.

Parmi les Ecrivains qui ont fait des Traitez de Logique on trouve M. le Clerc dont le ſoin a été de rapporter ou d'abreger ce que d'autres avoient penſé; ainſi ce qui eſt dans ſa Logique de bon ou de defectueux ne doit guéres lui être attribué, excepté dans un endroit, pag. 104. de l'Edition de 1700. chez Galet à Amſterdam, où M. le Clerc dit qu'il a *peine à croire que Dieu ait fait tant de miracles pour des ſujets qui n'en valent pas la peine.* On obſerve ici que M. le Clerc n'eſt pas Juge competent de ce qui vaut la peine que Dieu faſſe des miracles, que ſi un évenement miraculeux eſt prouvé par des témoignages non ſuſpects, on doit croire qu'*il valoit la peine* que Dieu l'operât. La raiſon humaine n'auroit pas jugé que ce fût la peine que Dieu operât le Myſtere de l'Incarnation, il n'en eſt pas moins vrai & n'en doit pas moins être cru. Le P. Buffier paroît faire plus d'attention à la Logique intitulée l'*Art de penſer*, il marque divers endroits par

lesquels il semble que ce soit la meilleure qui eût été jusqu'alors composée en François ; mais il ne convient pas de la clarté que la Préface attribue à cet Ouvrage en insinuant qu'un jeune Seigneur l'apprit en quatre jours, sans nul secours étranger. Le Critique, par un aveu des bornes de son intelligence, dit que même à la troisiéme lecture de cette Logique il y a trouvé des choses qu'il n'y entendoit pas, à cause des fréquens exemples tirés de la Géométrie qui ne sont pas familiers à tous. D'ailleurs on attribue dans cet Ouvrage tous nos faux jugemens à un deffaut de Logique, au lieu que, selon le P. Buffier, les faux jugemens viennent bien plus d'un défaut de vérité dans le principe, ce qui ne regarde point la Logique, que d'un manque de vérité dans les consequences, ce qui regarde essentiellement la Logique. Il se trouve ici beaucoup de reflexions particulieres sur ce qui est dit dans l'Art de penser, touchant, 1°. La nature de l'idée claire & de l'idée obscure : 2°. Le caractere des propositions incidentes : 3°. Les embarras de Logique qu'on peut éviter par l'usage de la Grammaire, & d'une juste intelligence des termes, *&c.* Sur ce qui est dit page 154. Qu'*on parle juste* en appellant Aristote le Prince des Philosophes, *parce qu'en cela on suit une opinion commune, quoique fausse*, le P. Buffier répond, qu'une opinion commune ne justifie point des expressions fausses. Qu'elles ne sont justes que par rapport à l'emploi qu'on en fait selon l'usage établi en une Langue. Ainsi cette expression : *Aristote est le Prince des Philosophes*, est juste, parce que l'usage a établi que l'on entende par-là, *Aristote* est reputé communément le Prince des Philosophes. Sans cet usage les propositions pourroient être fausses, même *en suivant une opinion commune*. Du reste quand on ne seroit pas du sentiment du Critique, ses Observations servent toûjours à faire regarder les propositions sous divers jours qui éclaircissent les choses & qui les font démêler avec plus de précision.

Les Observations sur des Traitez de morale, tombent 1°. sur les Livres de Ciceron intitulés *de Officiis* : 2°. Sur l'Ouvrage de Pierre Charron *de la Sagesse* : 3°. Sur le Traité de Morale de M. Régis : 4°. Sur les devoirs de l'homme & du Citoyen par M. Puffendorf : 5°. Sur la Morale de Gassendy : 6°. Sur la Morale qu'on enseigne dans les Ecoles.

L'Ouvrage de Ciceron *de Officiis* qui est un Chef-d'œuvre par bien des endroits, ne semble pas à l'Observateur avoir toute la justesse possible dans la division & l'œconomie du dessein general, dans certaines expressions vagues, non plus qu'en des maximes qui semblent outrées.

Pierre Charron, dans son Livre *de la Sagesse* a renfermé beaucoup de reflexions particulieres, mettant dans un jour nouveau celles qui sont communes, & donnant à penser plus qu'il ne dit, mais il rapporte beaucoup de choses qui regar-

dent plûtôt une ſpéculation douteuſe qu'une pratique ſûre. Par rapport à celles-ci, il indique certains moyens qui ne la facilitent gueres, comme quand pour empêcher la colere, il preſcrit d'arrêter & tenir ſon corps en paix ſans agitation. Quand on ſera en état d'employer le remede, dit là-deſſus le P. Buffier, on ſera guéri du mal.

La Morale de M. Régis fait conſiderer les devoirs de l'homme par rapport, 1°. à ſa raiſon particuliere: 2°. à l'ordre civil: 3°. à l'état du Chriſtianiſme; mais on trouve qu'il auroit pu d'abord donner à entendre plus nettement ce que c'eſt que la Morale pour en marquer toutes les parties & faire ſentir leur liaiſon & leur dépendance. La définition qu'il apporte en diſant que la Morale eſt l'*Art de bien vivre* ou *de vivre honnêtement*, paroît trop vague. Celle qu'il apporte de l'amour paroît embarraſſée; c'eſt, dit M. Régis, un mouvement de l'ame qui nous unit à ce qui nous convient. Il ſemble, dit le Pere Buffier, que la définition ſeroit plus juſte ſi l'on diſoit ſeulement que c'*eſt un mouvement de l'ame vers un objet*; car, ajoûte le Critique, ſi l'on aime un Cheval, eſt-on pour cela uni à ce Cheval? D'ailleurs que ſert de dire: *Un mouvement vers un objet qui nous convient?* Dès que l'ame ſe porte vers un objet, cet objet lui convient.

Le Traité de l'Homme & du Citoyen par M. Puffendorf a été imprimé aſſez de fois, & traduit en aſſez de Langues pour juſtifier le cas que le P. Buffier paroît en faire, il y voudroit ſeulement moins de ſechereſſe & plus d'exemples ou de traits d'Hiſtoires pour rendre les préceptes plus ſenſibles avec quelques preuves pour convaincre les eſprits qui ne ſe rendroient pas d'abord aux maximes qu'on leur propoſe.

La critique la plus utile que paroiſſe faire le P. Buffier tombe ſur la Morale de l'Ecole: il aſſure qu'on n'y enſeigne preſque rien qui ſerve à la conduite de la vie, à la regle des mœurs & aux motifs qui en pourroient inſpirer le goût. Auſſi eſt-ce la partie de la Philoſophie, qui eſt demeurée la plus défectueuſe dans les Colleges, où l'on donne pour morale, des ſujets alambiquez & Méthaphyſiques: les Scholaſtiques diſent que c'eſt pour fournir aux jeunes gens de quoi diſputer & s'exercer l'eſprit, à quoi l'on replique 1°. que l'exercice de diſputer n'eſt pas préferable aux inſtructions neceſſaires pour ſçavoir ſe conduire & ſe rendre heureux: 2°. Que les vrais ſujets de morale fourniroient de juſtes matieres de diſcuſſion, & par conſequent de diſputer. Par exemple ſi l'habitude de contenter nos paſſions contribue à notre bonheur; quel bonheur nous pouvons-nous procurer à nous-mêmes; s'il eſt des vices dans les particuliers qui ne ſoient point contraires à la Societé, ſi l'on doit ſe faire un ſoin de plaire aux autres, & quelle en eſt la regle.

La derniere partie de cet *in-folio* n'avoit

n'avoit pas encore été imprimée, elle contient des réponſes aux difficultez propoſées ſur divers Traitez de ce Volume, ce qui donne occaſion à beaucoup de reflexions utiles, ſoit pour le fond des choſes, ſoit pour la maniere de les expoſer; on trouve ſur le Traité des *premieres véritez*, des objections ſubtiles & ingénieuſes qui avoient été imprimées dans le Mercure de France. L'Auteur y répond avec beaucoup de clarté. Dans l'éclairciſſement des difficultez propoſées ſur le Traité des principes du raiſonnement, l'on montre une équité aſſez peu commune, en loüant fort quelques Objections faites par le P. Rougé, de l'Ordre de S. François. On reconnoît qu'elles ſont bien fondées, mais on inſinue que ce qui y a donné lieu ſont certaines expreſſions moins exactes qu'elles n'auroient dû l'être.

Le Pere Buffier parle d'un ton bien different au ſujet d'une Critique imprimée de ſon Traité de la Societé Civile. On ne peut guéres lire les Objections & les réponſes, & eſtimer beaucoup la cenſure dont il fait le précis; il dit qu'il y a trouvé *quelque lueur d'eſprit ou de malignité au milieu d'une grande diſette de ſens commun & de vérité*: C'eſt au Lecteur à en juger.

A la ſuite des éclairciſſemens vient un Diſcours ſur l'étude & la Méthode des Sciences. L'Auteur inſinue que les Méthodes données dans les Livres ſe trouvent inutiles pour l'uſage, parce que chaque eſprit & chaque Sçavant a une Méthode particuliere qui lui convient & qui ne convient point à une infinité d'autres. D'ailleurs il faut diverſifier les Méthodes ſelon les beſoins, les états & les deſſeins de chacun des particuliers qui étudient. La Science de l'Hiſtoire par exemple, doit être tout autrement étudiée par un Eccleſiaſtique que par un Négociateur & un Politique. Il eſt néanmoins quelque choſe de commun à toutes les Sciences où tous doivent s'appliquer, parce qu'elles influent dans toutes les autres: Telles ſont les Sciences ramaſſées dans ce Volume; parce qu'elles conduiſent à tout, entrent dans tout, & peuvent ordinairement ſuppléer à tout. A ce ſujet on indique les préceptes les plus généraux qui contribuent à la vraye acquiſition des Sciences.

Les autres Diſſertations qu'on trouve ici, roulent ſur differens ſujets dont quelques-uns ne ſemblent pas avoir de liaiſon particuliere avec les Sciences. L'Auteur a choiſi ces differentes ſortes de ſujets pour montrer quel ſecours, dans toutes les occaſions, on peut tirer de l'uſage de la Grammaire, de la Méthaphyſique, de la Logique & des autres Sciences bien appriſes.

Dans la Diſſertation ſur la nature du Goût, on eſt ſurpris d'abord que l'Auteur ſemble vouloir établir que les goûts divers ſont également bons, ſelon le proverbe, qu'*on ne diſpute pas des goûts*; mais on ſe raproche volontiers de ſa penſée quand il avertit qu'il parle des goûts divers, en tant que l'un ne

tient pas plus à la raiſon que l'autre, & en tant qu'ils ſont de purs goûts, indépendans de la raiſon même; car ce qui eſt raiſon, dit-il, n'eſt point un pur goût, c'eſt vérité ou devoir. Une autre Diſſertation eſt pour examiner ſi *les beautez de la Muſique ſont réelles ou arbitraires.* L'Auteur prend cette occaſion pour faire un petit Traité de Muſique, ſuivi & intelligible à ceux même qui n'en auroient jamais oui parler, comme pourroient être des hommes nés ſourds. C'eſt ce qu'il appelle un eſſai *de la maniere dont on peut s'y prendre pour enſeigner méthodiquement une Science à ceux qui n'en auroient jamais eu nulle idée; maniere appliquée ici à la Science de la Muſique.*

Le Volume finit par trois Diſſertations qu'on ne s'attendroit guéres de trouver ici, l'une ſur une queſtion de Juriſprudence; ſçavoir, quelle eſt en diverſes branches d'une même maiſon ſortie de trois freres qui ont ſubſtitué leur Domaine, la fille aînée du fils aîné.

L'autre, ſur la nature de ce qui s'appelle le Change en Europe, & la derniere ſur l'origine & la nature du droit & de l'équité.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Rome.

IL paroît ici, chez Roch *Bernabo*, Imprimeur, une petite Brochure Latine de 11. pag. *in*-4°. intitulée: *Veteris Gemmæ ad Chriſtianum uſum exſcalptæ brevis explanatio, ad Academicos Etruſcos Cortonenſes.* La pierre dont il eſt queſtion dans cette Diſſertation eſt une Sardoine de deux couleurs, d'un poulce & demi de haut & d'un poulce de large, conſervée dans le Cabinet de Mrs *Vittori.*

D'un côté eſt taillée en relief & de face l'effigie de la Sainte Vierge à mi-corps, les deux bras levés depuis les coudes, & les deux mains étenduës, comme une perſonne qui prie, ſuivant l'Auteur de l'Explication. On y lit ces quatre lettres, deux de chaque côté de la tête: Μ-Ρ Θ͞Υ: *Mater Dei.*

De l'autre côté de la pierre eſt taillée de même en relief une Croix dans les quatre angles de laquelle ſont ces mots: ΚΕΒ ΛΕΟ ΤΙΔΕ ΚΗΟΤ- qu'on explique par ceux-ci: Κύριε βοήθει Λέοντι Δεσπότῃ. *Domine adjuva Leonem Dominum.* L'Auteur, après avoir expliqué ce qui regarde l'attitude de la Sainte Vierge & les caractéres qui ſe trouvent ſur cette pierre, auſſi-bien que l'uſage pieux auquel elle pouvoit être deſtinée, prétend qu'elle a été faite pour l'Empereur Leon fils de Baſile le Macédonien & d'Eudoxie, déclaré Empereur par ſon pere en 870. & qui fut honoré du ſurnom de *Sage.*

De Venise.

Le Sgr *Lodovico Ughi* a entrepris de faire graver en 50. planches les peintures & les autres ornemens du Palais Ducal de cette Ville, avec des explications convenables, imprimées en beaux caracteres, & qui accompagneront chaque planche. Comme cet Ouvrage, qui fera sans doute plaisir aux Curieux, demande de la dépense, M. *Ughi* le propose par Souscription, à l'exemple de quelques autres personnes qui ont fait ci-devant des entrepriſes à peu près semblables. On délivrera chaque année aux Souscripteurs dix planches avec leurs explications, lesquelles leur coûteront deux livres & demie piece, ce qui fera en tout 25. liv. monnoye de Venise, qu'on sera obligé de payer d'avance tous les ans jusqu'à la fin de tout l'Ouvrage.

On ne recevra les Souscriptions pour l'Italie que jusqu'au mois d'Octobre prochain, & pour les Pays étrangers que jusqu'au mois de Decembre.

On pourra souscrire à Paris chez pluſieurs Libraires, entr'autres chez *Briaſſon*, ruë S. Jacques, à la Science, où l'on trouvera auſſi le projet imprimé de cette Souscription.

SUISSE.

De Geneve.

On a toûjours ici une égale attention à faire fleurir la Librairie, & rien n'eſt plus digne des éloges des Gens de Lettres que le zéle avec lequel les Libraires de cette Ville continuent de s'empreſſer à donner de bonnes Editions des meilleurs Livres, quelque grande qu'en puiſſe être la dépense, sans cependant s'embarraſſer beaucoup du secours des Souscriptions.

Marc-Michel *Bouſquet* & *Compagnie* viennent d'imprimer le *Proſpectus* d'un Ouvrage qu'ils ont preſentement sous Preſſe, & dont l'Auteur eſt déja celebre par pluſieurs autres qu'il a publiés à Paris dans le même genre. Il eſt intitulé: *Expoſitio Juris Canonici per regulas naturali ordine digeſtas, uſque temperatas, ex Corpore Juris ac aliunde deſumptas*; in duos Tomos *diviſa, quorum* prior *continet quidquid ſpectat Jus illud in ſe & in genere inſpectum*; poſterior, *quidquid pertinet ad idem Jus in ſpecie conſideratum. A Joanne-Petro* Gibert, *Doctore, Theologo & Canoniſta.* 1732. *in-fol.* Comme le *Proſpectus* imprimé de ce Livre contient près de 10. pages *in-fol.* & qu'il eſt par conſequent d'une étenduë trop conſiderable pour en rendre compte dans cet article; nous remettons à en donner un Extrait en forme dans notre Journal de Juillet. Nous nous contenterons de remarquer que les Libraires promettent de donner tout à la fois dans le courant de cette année 1732. les deux Volumes, qui ſeront imprimés en caracteres neufs & ſur de beau papier.

Les mêmes *Bouſquet* & Compagnie auront auſſi achevé cette

année la nouvelle Edition en *cinq* Volumes *in-fol.* des Traitez *de Juſtitia & Jure*, du R. P. *Louis Molina*, Jeſuite. Cet Ouvrage très-eſtimé & recherché par les Théologiens & les Juriſconſultes, étoit devenu rare, quoiqu'on en eût fait pluſieurs Editions en Eſpagne, en Flandres & en Italie, ſoit du vivant de l'Auteur, ſoit après ſa mort. L'Editeur de Genêve qui a eu ſoin, à ce qu'on aſſure, de confererer enſemble ces differentes Editions, doit mettre à la tête du premier Volume une Préface Hiſtorique & Critique qui contiendra la Vie de l'Auteur & un Catalogue raiſonné de ſes Ouvrages. On trouvera à la fin du cinquiéme Tome une Table générale du Livre.

Les freres *de Tournes* impriment en *deux* Volumes *in-folio* l'abregé que le R. P. *Noel* de la Compagnie de Jeſus a fait de toutes les Oeuvres du fameux Pere *Suarez*, contenuës en 18. Volumes *in-folio* imprimés en differens tems : *R. P. Franciſci Suarez è Societate Jeſu, Theologiæ Summa ſeu Compendium.* Cet abregé n'avoit pas encore paru. Le P. *Suarez*, parmi tous ces Ouvrages Théologiques, ayant omis de traiter deux matieres importantes, ſçavoir *de Juſtitiâ & Jure* & *de Matrimonio*, ſon Abreviateur y a ſuppléé en ajoûtant un *Appendix* en deux Parties : la premiere, *de Juſtitiâ & Jure*, extraite de *Leſſius* : la ſeconde, du Traité ſi connu de *Sanchez*, *de Matrimonio*.

ANGLETERRE.

De Londres.

M. le Docteur *Bentley* a publié une nouvelle Edition *du Paradis-Perdu de Milton*, avec une Préface & des Notes. 1732. *in*-4°.

W. *Innys* a imprimé *Recherches ſur l'évidence de la Religion Chrétienne.* Traité écrit en Anglois par une Dame. 1732. *in*-8°.

Le même Libraire débite *Diſſertationes Phyſico-Mathematicæ, partim antea editæ in Actis Philoſophicis Londinenſibus, jam auctiores & emendatiores, partim nunc primùm impreſſæ. Auctore Johanne* Surin, *M. D. Colleg. Medic. Londin. & Reg. Societ. Socio*, &c. 1732. *in*-8°.

Alciphron : *Or the minute Philoſopher.* Alciphron, ou le petit Philoſophe ; Apologie de la Religion Chrétienne en ſept Dialogues, contre ceux qu'on appelle eſprits forts. Chez Jacques *Tonſon.* 1732. *in*-8°. deux Volumes.

M. Eleazar *Albin*, qui a donné il y a quelque tems une Hiſtoire naturelle des Inſectes, vient de mettre au jour une Hiſtoire Naturelle des Oyſeaux, en 101. planches gravées, où les figures ſont deſſinées & enluminées d'après des Oyſeaux vivans ; les planches ſont accompagnées de remarques ſur chaque Oyſeau dont le nom eſt marqué en Anglois & en Latin. Cet Ouvrage ſe vend chez W. *Innys*, J. *Clarke* & J. *Brindley*. 1732. *in*-4°.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Lexicon Medicum: in quo totius Artis Medicæ termini in Theoria & praxi Medicâ, Anatome, Chirurgiâ, Pharmaciâ, Chemiâ, Botanicâ, &c. definiuntur, ac juxta Physices & Mechanices demonstrata principia exponuntur, ex optimorum omnium gentium, inter Antiquos & Recentiores Practicorum, Anatomicorum, Chirurgorum, Chemicorum, Mechanicorum, Pharmaceutices, Rei Herbariæ ac naturalis, &c. Scriptorum observatis & operibus, ubique fidissime citatis. Quibus interseritur difficiliorum in Philosophiâ naturali rerum expositio, quatenus earum intelligentia bonæ Artis Medicæ Theoriæ inservit, &c. cum figuris æneis & accuratis Indicibus, &c. 1732. in-4°.

Le titre de cet Ouvrage dont Messieurs *Tronchin* & *de Neuville*, Docteurs en Medecine sont les Auteurs, & qui s'imprime chez les *Wetsteins* & *Smith*, parut l'année derniere dans le VII. Tome, Part. I. de la *Bibliotheque raisonnée*. Ces Libraires ont appris depuis que M. Philippe *Burggrave*, Medecin de *Francfort*, se preparoit à donner un Ouvrage à peu près pareil dont il a déja distribué le *Programme*, soit qu'il ait ignoré leur entreprise, soit qu'il ait crû qu'ils l'eussent abandonnée. C'est ce qui les a engagé à publier de nouveau ce titre auquel ils ont joint une feuille imprimée comme doit l'être le reste du Livre, & qui contient differens articles de leur Dictionnaire. Sans mépriser le travail de M. *Burggrave* & sans s'arrêter à l'injustice que leur pourroient faire les Libraires d'Allemagne, ils font persuadés qu'en mettant par cette espece d'échantillon le Public à portée de connoître la méthode qu'ont suivie Messieurs *Tronchin* & *de Neuville*, & la beauté de leur impression, la difference que fera ce même Public des deux Dictionnaires, ne pourra être qu'en faveur de celui qu'ils ont entrepris & qu'ils continuent d'imprimer.

DE LEYDE.

Jean-Arnold *Langerak* va donner par Souscription une Edition *in-folio* de ce qu'on appelle les petits Traitez de Jurisprudence du celebre Jacques-Godefroy *de Genève*. JACOBI GOTHOFREDI, *J. C. & Professoris Juris Celeberrimi, primum in Academiâ Genev. Dein ejusdem Urbis Senatoris, Consulis V. & Patriæ nomine variis Legationibus in Galliam, Germaniam, Pedemontium atque Helvetiam præclarè functi*, Opera Juridica Minora, *ad Antiquitates præsertim Juris sub Imperatoribus Gentilibus & Christianis spectantia, sive Libelli, Tractatus, Orationes & Opuscula variora & præstantiora, quibus continentur selectæ, non modo in Jure, sed omni Antiquitate Romana & Græca, Jus Antiquum illustrante materiæ. Omnia ab innumeris mendis purgata, cum Vita & Icone Auctoris, & Indice copiosissimo. 1732.*

Ces differens Traitez que M.

Jacques *Tenter*, Docteur en Droit, s'eſt chargé de publier, ſont au nombre de 27. Si on en croit le Projet de Souſcription, ils peuvent être regardés comme un Supplément au *Theſaurus Romani Juris*, qui ſe réimprime actuellement à *Utrecht* avec la Préface de M. Everard *Otton*, en quatre Volumes *in-folio*. On a même fait entrer trois Ouvrages de M. *Godefroy* qui paroîtront encore dans le Recueil que nous annonçons & dont les deux tiers ſont déja achevés d'imprimer : l'Ouvrage entier ſera délivré ſurement au premier Novembre de cette année.

Ce Volume ſera de 240. feuilles d'impreſſion, pour leſquelles ceux qui voudront ſouſcrire payeront 10 florins 10 ſols, dont ſix florins 5 ſ. en ſouſcrivant, & le reſte en recevant l'exemplaire.

Ceux qui ne voudront pas prendre les trois Traitez imprimés déja dans le Tréſor du Droit Romain dont nous venons de parler, donneront deux florins de moins.

On ne ſera reçû à ſouſcrire que juſqu'à la fin de ce mois. On pourra prendre des Souſcriptions pour ce Livre, à *Paris*, chez *Briaſſon*, *Montalant*, *Cavelier*, &c.

FRANCE.

De Paris.

Rollin pere, au Lion d'or, Quai des Auguſtins, proche du Pont Saint Michel, a en vente les Tomes II. & III. des *Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques, Géographiques, Chronologiques & Phyſiques, tirées des anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes, à la Chine & ailleurs, par les Peres de la Compagnie de Jeſus, redigées & publiées* par le R. Pere *Etienne Souciet*. 1732. *in*-4°.

Le premier Volume de ce Recueil dont le Public eſt redevable aux ſoins du P. *Souciet*, Bibliothecaire du College de Louis le Grand, parut en 1729. & étoit rempli d'Obſervations également curieuſes & importantes. Les deux Tomes que nous annonçons aujourd'hui paroiſſent mériter encore plus l'attention des Sçavans, ſur tout des Aſtronomes & de ceux qui font une étude particuliere de la Chronologie. L'un contient une *Hiſtoire abregée de l'Aſtronomie Chinoiſe*, & l'autre un Traité de la même Aſtronomie par le P. *Gaubil*, Jeſuite, Miſſionnaire à la Chine. Le ſçavant Editeur a mis à la tête de ces Ouvrages une Préface que nous croyons qu'on lira avec plaiſir, & dont nous ne manquerons pas de rendre ailleurs un compte plus détaillé.

Racines Hébraïques ſans points-voyelles, ou Dictionnaire Hébraïque par Racines, où ſont expliqués, ſuivant les anciens & nouveaux Interpretes, tous les mots Hébreux & Caldaïques du Texte original des Livres Saints. Chez Claude *Simon*, ruë Haute-feuille & Barthelemy *Alix*, ruë S. Jacques, au Griffon. 1732. *in*-8°.

Nous avons en quelque ſorte annoncé cet Ouvrage en parlant dans un de nos precedens Journaux

de la Grammaire de M. *Masclef*, dont l'Auteur a adopté les principes. C'eſt ſur ces principes que roule preſque toute ſa Préface. Cet Ouvrage a trois Parties : la premiere contient l'Explication Françoiſe des Racines Hébraïques, & à cet égard l'Auteur a cru devoir ſuivre la maniere de Meſſieurs de Port-Royal dans leurs Racines Grecques & Latines, en les mettant par Stances & en rimes, ou autrement en *vers Techniques*, avec des Notes au bas de chaque Stance. Dans la ſeconde Partie l'on traite des Particules Hébraïques : & la troiſiéme contient des Origines Grecques, Latines, Françoiſes, *&c.* c'eſt-à-dire des mots Grecs, Latins, François, *&c.* tirés de l'Hébreu, pour faire connoître au Lecteur une partie de ce que les Etymologiſtes ont dit des Langues nouvelles par rapport à l'Hébreu, ſans cependant trop garantir la juſteſſe de differentes Analogies.

M. *Meynier* Ingénieur du Roi pour la Marine, ci-devant Profeſſeur Royal d'Hydrographie au Havre, a fait imprimer chez Jacques *Guerin*, Quai des Auguſtins, ſon *Memoire ſur le ſujet du prix propoſé par l'Academie Royale des Sciences en l'année* 1729. touchant *la meilleure Methode d'obſerver ſur Mer la déclinaiſon de l'Aiguille Aimantée, ou la variation de la Bouſſole.* 1732. *in*-4°.

L'Auteur apprend dans ſa Préface pourquoi ce Memoire qu'il avoit envoyé dans le tems, du Havre à Paris, à M. *de Fontenelle*, avec les précautions requiſes, n'a pas cependant concouru pour le prix propoſé par l'Academie en 1729. C'eſt que le paquet étoit reſté à la Poſte, & qu'il n'en a été retiré que par M. *Meynier* lui-même en 1731. lorſque le prix eût été adjugé par l'Académie au Memoire de M. *Bouguier.*

Etudes Militaires. Premiere Partie, *qui comprend le plan general de tout l'Ouvrage, & l'exercice de l'Infanterie, avec des figures.* Dédié au Roi, par M. *Bottée*, Capitaine au Régiment de la Fere. Chez Claude *Jombert*, ruë S. Jacques; *Tabarie*, Quai de Conty; Joſeph *Bullot*, ruë de la Parcheminerie, à S. Joſeph. 1731. *in*-12.

Inſtructions Chrétiennes ſur les Souffrances. Par M. l'Abbé * * *. Chez Barthelemy *Alix*, ruë Saint Jacques, au Griffon. 1732. *in*-12.

Conſiderations Chrétiennes d'un homme qui veut ſérieuſement travailler à ſon ſalut, où ſes devoirs comme Chrétien, & comme homme envers Dieu, envers lui-même & envers les autres. Ouvrage, eſt-il marqué dans le titre, utile à toutes ſortes de perſonnes, particulierement aux gens riches, aux Négocians & même aux Directeurs des ames. Chez *Babuty*, ruë S. Jacques, à S. Chryſoſtome. 1731. *in*-12.

Sermons choiſis ſur les Myſteres, la vérité de la Religion, differens Sujets de la Morale Chrétienne, &c. Tome X. contenant les Panégyriques. Chez *Lottin*, ruë S. Jacques, près S. Yves, à la Vérité. 1732. *in*-12.

Scanderberg, ou Avantures du Prince d'Albanie. Chez *de Leſpine* fils, ruë S. Jacques, à la Victoire, & *Dupuis*, au Palais, au S. Eſprit. 1732. *in*-12. 2. vol.

Recueil de Pieces, d'Hiſtoire & de Litterature, Tome II. Ce Volume ſera inceſſamment mis en vente chez CHAUBERT, Libraire du Journal. Le premier Volume en fut publié au commencement de l'année derniere, & nous en avons rendu le compte dans nos Journaux. Après les Pieces qui compoſent celui-ci on trouvera une Table alphabetique des matieres contenuës dans les deux Volumes.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de May 1732.

Hiſtoire de l'Empire, contenant ſon origine, ſon progrès, &c. page 249
Le Bombardier François, ou *Nouvelle Méthode de jetter les Bombes*, &c. 253
Introduction générale à l'étude des Sciences, &c. 258
Continuation des Memoires de Litterature & d'Hiſtoire; 266
Lettres Héroïques, Hiſtoriques & intereſſantes ſur differens Sujets; 278
Obſervations diverſes de Medecine, Théorique & Pratique, 285
Grammaire Turque, &c. 289
Cours de Sciences, par le P. Buffier, &c. 295
Nouvelles Litteraires, 304

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

JUIN.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

JUIN M. DCC. XXXII.

LETTRE A MADAME T. D. L. F. SUR MONSIEUR Houdart de la Motte, de l'Academie Françoiſe. A Paris, chez Chaubert, Quai des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée & à la Prudence. Broch. *in*-12. pp. 29.

CETTE Lettre eſt un Eloge de feu M. de la Motte de l'Academie Françoiſe, né à Paris le 17. Janvier 1672. & décedé dans la même Ville le 26. Decembre de l'année derniere. On commence d'abord par repreſenter la perte que la Republique des Lettres a faite par la mort de M. de la Motte, & après avoir jetté diverſes fleurs ſur ſon tombeau, on remarque que ſi jamais homme eut droit au titre

d'*Esprit universel*, c'est ce celebre Academicien, & que si du seul M. Leibnitz on auroit pu faire plusieurs Sçavans, comme s'en explique M. de Fontenelle, on auroit pu de même du seul M. de la Motte faire plusieurs hommes d'esprit; car on ne le donne point ici pour un homme sçavant; mais on prétend que l'universalité des qualitez de l'esprit vaut bien l'universalité des connoissances; sur cela l'on demande d'un style d'Orateur, si ces qualitez étoient médiocres en M. de la Motte? & l'on répond à cette demande, par une autre de même style, sçavoir: *si le brillant & la solidité, la vivacité & la justesse, l'enjouement & le badinage fin & leger, la force & la profondeur du raisonnement, si tout cela n'étoit pas réuni en sa personne dans le degré le plus éminent?*

Comme M. de la Motte ne paroissoit pas moins pourvu de ces excellentes qualitez dans la conversation que dans ses Livres, on prend encore le tour de l'interrogation pour le representer de ce côté-là tel qu'il étoit: *falloit-il*, dit-on, *en chercher la preuve dans ses Ouvrages? Etoit-il de ceux qu'on admire dans leurs Livres, & qu'on trouve presque inférieurs au commun des hommes dans la conversation?* On répond à cette demande, que la conversation de M. de la Motte étoit en un sens, encore superieure à ses Livres; il n'a pas écrit sur tout, mais, demande-t-on, *de quoi ne parloit-il point, & avec quelle lumiere?*

Après ces interrogations on prend un style plus uni, & évitant toûjours de peindre M. de la Motte comme Sçavant, on a soin d'observer que c'est *le détail des Sciences qui fait les Sçavans*; Que M. de la Motte ignoroit ce détail, & qu'ainsi il n'étoit pas sçavant, à prendre ce terme selon l'acception commune; mais qu'il étoit quelque chose de mieux, qu'il avoit des admirateurs dans toutes les Academies, & sur tout dans celle des Sciences, *maintenant aussi polie que sçavante*; Qu'un de nos plus grands Géometres & *pourtant un très-bel esprit*; car c'est ainsi qu'on s'explique, a dit plusieurs fois qu'il y avoit dans cet Academicien de quoi faire un Newton, un Leibnitz.

Après ces reflexions, on passe au talent qu'avoit M. de la Motte d'écrire en prose & en vers: on reconnoît que sa prose est generalement admirée, que ses Odes, au moins les premieres, sont aussi beaucoup estimées, mais qu'il n'en est pas de même de ses autres Ouvrages en vers, de ses Tragedies, par exemple, auxquelles malgré leur succès bien des gens contestent le mérite de la versification. L'Auteur de la Lettre ne peut souffrir cette diversité de jugemens: les Tragedies de M. de la Motte plaisent sur le Théatre, disent quelques Critiques, & ennuyent sur le papier. Notre Auteur doute que *ce fait soit bien general*, il dit que pour lui, il les a vû lire avec plaisir, Qu'Inés a arraché des larmes aux Lecteurs aussi-bien qu'aux Spectateurs, tant à Paris.

que dans les Provinces ; qu'au surplus, c'est l'essentiel de plaire sur le Théatre, que le simple Versificateur y échoüe, & que le seul Poëte y réussit.

L'Auteur prévient ici une objection qu'on pourroit lui faire, qui est qu'on a vû des pieces peu estimées ne pas laisser d'avoir beaucoup de succès dans la representation : il dit sur cela 1°. Que dès qu'une Piece touche les Spectateurs, & qu'elle les interesse, elle renferme de l'invention, de la conduite, du sentiment, & suppose par consequent dans celui qui l'a faite plus de génie & de talent Poëtique que n'en supposent les Scénes le plus heureusement versifiées : 2°. Que la vraye Tragédie est celle qui plaît aux Spectateurs ; parce qu'étant destinée pour le Théatre, on n'en sçauroit bien juger que par l'impression qu'elle fait sur ceux qui la voyent representer : 3°. Que Corneille tout superieur qu'il est à Racine par l'étendue & la force du génie, se fait moins lire que Racine.

Comme M. de la Motte a fait des Ouvrages de prose & des Ouvrages de vers, & que sa prose a emporté tous les suffrages, on recherche d'où vient que ses vers n'ont pas eu le même succès, & que ses premieres Odes qui parurent il y a quelques années avant ses Ouvrages de prose ont été preferées à ses autres poësies. Voici comment on démêle cette question.

On remarque d'abord que la perfection impossible en tout genre, l'est sur tout dans les vers ; & qu'il est beaucoup moins difficile en soi, d'approcher de cette perfection dans la prose ; on dit en soi, parce qu'un Auteur peut avoir plus de talent pour le moins facile, c'est-à-dire pour les vers, & qu'alors ce qui est plus difficile en soi devient cependant le plus facile à l'égard de cet Auteur, à cause de la disposition particuliere qui est en lui pour ce plus difficile. Or la prose & les vers faisant deux genres à part, dont chacun demande un tour d'esprit particulier & très-different de celui qui fait réussir dans l'autre, on ne trouve personne parmi les plus grands hommes, qui ait été tout ensemble, Poëte & Prosateur, excepté le seul M. de la Motte que l'Auteur de la Lettre represente comme un esprit universel. La médiocrité des vers de ceux des plus fameux Ecrivains en prose qui ont voulu se mêler de versifier, & la médiocrité de la prose des meilleurs versificateurs, sont ici appellés en témoignage. L'exemple de Racine sembleroit dépose le contraire ; mais un Discours Academique, quoique fort beau, quelques Préfaces de trois ou quatre pages, quoique très-bien écrites, ne valent pas la peine, dit-on, d'être ici objectées ; il faudroit des Ouvrages en plus grand nombre ou plus étendus. Cette proposition établie, qu'on ne peut réussir tout ensemble & dans la prose & dans les vers, & que ce talent étoit reservé à M. de la Motte, on vient en la maniere suivante à l'examen de la question qu'on s'est proposé d'éclaircir au sujet des ju-

gemens differens qui ont été portés de M. de la Motte. » Cet Auteur, » *dit-on*, qui s'étoit annoncé d'a- » bord comme Poëte dans la Re- » publique des Lettres, & qui dès » 1697. avoit débuté par un des » chef-d'œuvres du Théatre de » l'Opera, l'Europe Galante, sui- » vie d'Omphale, du Triomphe » des Arts, *&c.* donna ses Odes en » 1707. à la tête desquelles paroît » un Discours admirable, un chef- » d'œuvre de prose. Ses autres Oeu- » vres vinrent ensuite, toûjours » également mêlées de vers & de » prose. Celle-ci portée à toute la » perfection connuë, & d'autant » plus inattenduë dans un Poëte, » s'attira une attention singuliere, » même une sorte de respect. Enfin » elle effaça presque ces vers, à » l'occasion desquels elle avoit été » faite. L'occasion fut saisie par » ceux qui n'aimoient pas M. de » la Motte : Sa prose étoit hors » d'atteinte, ses vers prêtoient da- » vantage à la critique ; ils furent » attaqués, & le furent avec succès, » mais ce sera toûjours le sort des » meilleurs vers. On en conclut » aujourd'hui qu'ils sont inferieurs » à sa prose. On a raison en un sens, » ils sont moins parfaits & ne sont » pas moins estimables ; ils ne sont » bons que comme de bons vers, » ils sont bien éloignés d'être bons » comme de bonne prose, & sur- » tout de la prose comme celle de » M. de la Motte. On a dit, que ne » se bornoit-il à écrire en prose? & » moi je dirois : que ne se bornoit- » il à écrire en vers ? ne sçavoit-il » pas que l'effet ordinaire de la » comparaison entre deux cho- » ses inégalement bonnes, sur » tout en matiere d'Ouvrages d'es- » prit, & quand il s'agit des Ou- » vrages d'un même homme, est » de faire trouver mauvaise celle » qui n'est qu'inférieure. La plus » grande loüange qu'on pût donner » à des vers, ce seroit peut-être de » dire qu'ils valent de la prose, » mais je n'en connois point de » tels. Les excellens vers touchent, » charment, enlevent, il n'appar- » tient qu'à la prose de satisfaire.

Ce sont là les propres paroles de l'Auteur de la Lettre, sur lesquelles il y auroit bien à reflechir : cette derniere proposition entr'autres, que *les vers touchent, charment, enlevent*, & qu'*il n'appartient qu'à la prose de satisfaire*, paroîtra sans doute singuliere, puisqu'il est difficile de comprendre qu'on puisse être touché, charmé, enlevé sans être satisfait.

Mais voici le précis d'un raisonnement plus simple & plus décisif dont on se sert pour conserver à M. de la Motte le rang que quelques personnes veulent lui ôter, de Poëte & de grand Poëte : cet Academicien a travaillé dans plusieurs genres de poësie ; ses plus sévéres Censeurs conviennent qu'il a fait de très-belles Odes ; donc il étoit Poëte, & outre cela assez Poëte pour les autres genres de Poësie. Ses ennemis l'avoient cru Poëte sur ses Odes, & ils ont cessé de le croire tel sur ses Fables & ses Tragédies; mais quand même celles-ci seroient

auſſi mauvaiſes qu'ils le prétendent, tout ce qu'il en faudroit conclure, ſeroit que M. de la Motte n'étoit pas propre à la Fable, à la Tragedie. La belle Ode eſt l'Ouvrage du Poëte par excellence, l'Ouvrage de tous les genres de verſification, qui demande le plus d'harmonie, celui de tous les genres de poëſie où il faut le plus de feu, d'élevation, de génie; donc ſi M. de la Motte a fait de très-belles Odes, il étoit Poëte & excellent Poëte.

Ce raiſonnement qui eſt plus étendu dans la Lettre, & que nous avons cru pouvoir abreger ſans en diminuer la force, eſt confirmé par l'exemple ſuivant qui fait voir qu'il y a bien du préjugé dans pluſieurs eſprits, au ſujet des vers de M. de la Motte. On ignora quelque tems qu'il étoit l'Auteur de la Tragedie des Machabées, & pendant tout ce tems on ne ceſſa d'en loüer la verſification; cela eſt bien *Racinien*, dit un excellent Critique, à la premiere repreſentation de la Piece, & ſur cette prétenduë conformité de ſtyle, voilà auſſi-tôt l'opinion répanduë que la Tragédie en queſtion étoit de Racine même. On ne l'attribua à aucun autre Poëte, pas même à M. de Voltaire, ſi généralement & ſi juſtement eſtimé pour la verſification. Enfin M. de la Motte ſe découvre, & alors l'admiration tombe, ou du moins s'affoiblit beaucoup: ſes ennemis honteux de leur mépriſe ſe vengent par la critique.

A ce mot d'ennemis on demandera peut-être comment M. de la Motte ſi digne d'être aimé pouvoit exciter contre lui la haine de quelqu'un. L'Auteur de la Lettre répond que cet Ecrivain, tout aimable qu'il étoit en ſa perſonne, avoit plus de titres qu'ils ne falloit pour être hai; & quels titres entr'autres, c'eſt qu'il excitoit la jalouſie d'une foule d'Auteurs, & qu'il attaquoit les préjugez de pluſieurs Sçavans, qui voyoient la gloire de leurs travaux évanouie par la chûte de ces préjugez. On cite en preuve de cela ſon Diſcours ſur l'Iliade d'Homére, qui ſouleva contre lui les Partiſans de l'Antiquité déja un peu bleſſés de ſes jugemens ſur Pyndare, Anacréon, Horace, & de ſon Ode de l'émulation, malheureuſement pour lui une de ſes plus belles Odes; & comme il donna en même tems une nouvelle Iliade, moins traduite, dit-on, qu'imitée de l'ancienne, moins imitée que refonduë, les ennemis de l'Academicien chercherent à ſe venger ſur le Poëme François, de ce que le nouveau Poëte avoit écrit contre le Poëme Grec. On dit ici un mot en paſſant de la diſpute élevée entre M. de la Motte & Madame Dacier, on reproche à Madame Dacier ſes invectives répanduës dans le Livre intitulé *des cauſes de la corruption* du goût, & on loüe M. de la Motte ſur la moderation qu'il a gardée en oppoſant à cette Sçavante les *reflexions ſur la Critique*, qu'on regarde ici comme un des plus beaux Ouvrages de ce genre par les agrémens du ſtyle & la juſteſſe du raiſonnement.

Une seconde cause qu'on rapporte des critiques malignes qui ont paruës contre M. de la Motte, c'est d'avoir travaillé dans presque tous les genres de poësie, ou, comme on parle dans la Lettre, d'y avoir réussi; on dit à ce sujet que comme l'Europe entiere se ligua contre Louis XIV. le soupçonnant d'aspirer à la Monarchie universelle, de même une foule d'Ecrivains se sont unis contre M. de la Motte, qui, selon eux, vouloit envahir tout l'Empire des Lettres & regner seul sur le Parnasse, enlever à la Fontaine le sceptre de la Fable, à Corneille & à Racine celui de la Tragédie & être tout ensemble Legislateur & Modéle. D'autres ont condamné M. de la Motte sur le préjugé general, qu'on ne peut réussir à la fois en tant de choses differentes. On avoüe ici que le préjugé est raisonnable & que c'est une regle presque toûjours vraye; mais il reste, dit-on, à examiner si M. de la Motte n'en seroit point l'exception.

M. de la Motte, à ce qu'on fait voir ici, n'en usoit pas à l'égard des autres comme les autres en usoient à son égard: il se plaisoit à loüer le mérite, & pour peu qu'un Auteur en eût il avoit soin de le relever. Il démêloit les beautez, dans la foule des défauts, & montroit du bon côté les Ouvrages & les Auteurs; s'il eût été capable de hair quelqu'un, il eût hai ces Censeurs de profession, qui *moitié sottise*, dit l'Auteur de la Lettre, moitié orgueil & mauvaise foi, trouvent pitoyable & détestable tout Ouvrage nouveau, & ne sçavent rendre raison de leur dégoût que par des phrases generales & des lieux communs dont ils ont farci leur memoire & qu'ils n'entendent pas.

Comme M. de la Motte loüoit selon le mérite, on remarque que ses grandes loüanges n'étoient que pour les Auteurs excellens, & l'on fait de lui à cette occasion un portrait qui le caracterise trop bien pour ne devoir pas être exposé ici.

» Les loüanges qu'il donnoit » n'étoient pas de ces loüanges va- » gues qu'on ne peut refuser sans se » rendre suspect d'envie, c'étoit » des loüanges détaillées & raison- » nées, des loüanges qui mettoient » dans tout leur jour les beautez de » ce qu'il loüoit. Il a donné des avis » utiles sur des Ouvrages dont un » autre que lui auroit craint le suc- » cès, & il a applaudi ensuite au » succès sans faire sentir en aucune » maniere la part qu'il y avoit. » C'est ainsi qu'il faisoit briller en » même tems ses lumieres, son » équité & son désintéressement; » aussi feu M. de la Faye disoit de » lui, justice & justesse, voilà sa » devise.

Ce caractere concerne la personne de M. de la Motte; voici celui que l'on donne de ses Ouvrages, on dit: Qu'il ne seroit pas raisonnable d'y vouloir tout justifier: Que parmi un très-grand nombre des plus beaux vers, il y en a de durs & de prosaïques: Que par une sorte d'impatience il étoit moins propre à corriger que capable de produire & par

par là peut-être moins Versificateur que Poëte, la versification ne se perfectionnant que par les lenteurs de la correction : Qu'il faudroit passer condamnation sur quelques endroits ou négligés, ou gâtés au contraire par une affectation vicieuse, & un air de pointe : Que cet Ecrivain qui montroit tant de goût dans l'examen des Ouvrages des autres, paroît dans ses propres Ouvrages en avoir moins que d'esprit & de génie. L'Auteur de la Lettre va plus loin, il trouve que M. de la Motte donne quelquefois à ses pensées un certain tour qui, quoique spirituel, déplaît sans qu'on puisse bien dire pourquoi. *Je l'ai vû*, ajoûte-t-on, *soûtenir d'une maniere si plausible ces endroits attaqués, que je ne sçavois plus qu'en juger, ou plûtôt que lui répondre ; mes difficultez me paroissoient bien resolues, & mon impression cependant étoit toûjours la même ; mais dans ces occasions j'ai souvent osé me défier de son esprit, & m'en tenir à mon goût.*

Cette critique paroît bien peu avantageuse pour M. de la Motte, mais elle est suivie d'un correctif qui en efface bien-tôt l'impression: on avertit que la bonne maniere de défendre les Ouvrages en vers de M. de la Motte, car on reconnoît que les autres n'ont pas besoin d'apologie, seroit, 1°. De faire observer que les fautes y sont suffisamment rachetées par les beautez : 2°. De s'attacher à faire sentir le prix de ces beautez : 3°. De montrer que les fautes dont il s'agit sont de peu d'importance & n'attaquent jamais le fond de l'Ouvrage : 4°. De representer que M. de la Motte n'est pas de ces Poëtes qui doüés d'une brillante imagination, mais dépourvûs de justesse & d'étenduë d'esprit, n'offrent aux Lecteurs que des beautez de détail, tandis que le tout est défectueux ; qu'il possedoit au souverain degré l'art de faire un plan & d'en arranger toutes les parties ; Que ce talent brille dans ses moindres Ouvrages en vers ; qu'on y remarque toûjours de l'invention & un dessein bien suivi.

On conclut de-là que M. de la Motte est un des plus grands Poëtes François. On finit par remarquer qu'il est encore un des plus grands Orateurs & un des meilleurs Critiques qui ayent paru ; puis on rassemble sous un seul point de vûë les principaux traits qui caracterisent cet Auteur. Quant à la qualité d'Orateur qui ne lui a jamais été contestée, on se contente de citer là-dessus le remerciment qu'il fit à l'Academie Françoise, lorsqu'il y fut reçû en 1710. & on exhorte les Lecteurs, pour l'honneur de l'Académicien, à comparer ce Discours avec ceux qui ont été faits en pareilles occasions depuis près de cent ans par les meilleurs Ecrivains.

Pour ce qui regarde la qualité de Critique, on remarque 1°. Que personne n'avoit plus approfondi que lui la nature des Ouvrages d'esprit ; que personne ne connoissoit mieux les regles & les raisons des regles, & n'a exposé les unes & les autres avec plus de lumiere & d'a-

grément : 2°. Que ſur les traces de M. de Fontenelle, il a appliqué aux Belles-Lettres & à la Poëſie, cet eſprit Philoſophique que Deſcartes avoit porté dans les differentes parties de la Philoſophie ; *précieuſe nouveauté*, dit là-deſſus l'Auteur de la Lettre, *mais dont le goût & les fruits ſont peut-être reſervés à nos deſcendans ; car combien de gens diſent encore qu'il ne faut point raiſonner ſur les agrémens, que la recherche de leurs cauſes n'eſt d'aucune utilité ? C'eſt preſque toute la critique qui a été faite de ſes diſcours ſur la Tragédie & principalement de ſes reflexions ſur les vers.*

Pluſieurs perſonnes ont regardé comme un Paradoxe ſon ſentiment, Que *tous les genres d'écrire traitez juſqu'à preſent en vers pouvoient l'être heureuſement en proſe.* Ce ſentiment a été vivement combattu par divers Auteurs, & entr'autres par M. de Voltaire ; mais l'Auteur de la Lettre remarque qu'on n'a touché à ſes raiſons, qu'en diſant que c'étoient des raiſons philoſophiques. Quelques-uns ont mal pris la penſée de M. de la Motte, & à cette occaſion on ſe croit obligé de donner dans la Lettre un abregé de ce qu'il a écrit ſur cette matiere, & de l'état de la queſtion : voici cet abregé que nous abregerons encore.

Les vers ne conviennent pas à tous les ſujets, il n'y a que la proſe qui y convienne, & il en eſt de tous les genres de poëſie comme de la Comedie & du Poëme Epique, qui peuvent être faits indifferemment en proſe ou en vers. On en demeure d'accord à l'égard de ces derniers, parce qu'on en a des exemples ; mais le Philoſophe n'a pas beſoin d'exemples pour croire. M. de la Motte étoit perſuadé que des Tragédies en proſe réuſſiroient ſi elles étoient d'ailleurs de bonnes Tragédies. On ne lui a point répondu ſur cela directement, on n'a point refuté les raiſons par leſquelles il a prétendu montrer que bien loin que les vers fuſſent eſſentiels à la Tragédie, la proſe y convenoit plus naturellement, & que l'habitude ſeule nous avoit familiariſé à entendre des Rois, des Héros, des Princeſſes, déliberer & s'entretenir en vers ; on ne lui a donc répondu qu'indirectement, en exaltant les beautez des vers, & le plaiſir qu'ils cauſent. M. de la Motte a ſuivi ſes adverſaires où ils l'ont voulu mener, & il leur a répondu à ſon tour en examinant en Philoſophe la verſification, & en expoſant les inconveniens des vers en general & ſur tout des vers François. Mais il n'a pas manqué d'ajoûter que les vers nonobſtant tous leurs défauts, avoient des agrémens infinis, & pour l'eſprit & pour l'oreille ; qu'ainſi ils ne devoient pas être abolis quelle que fût la cauſe de ces agrémens ; qu'il falloit non ſubſtituer, mais ajoûter un uſage à un autre, non diminuer le plaiſir, mais en procurer de plus d'une eſpece.

Voilà en abregé quelle étoit la penſée de M. de la Motte ſur les vers & ſur la proſe. Il ne nous reſte plus qu'à rapporter ce qu'on dit ici du caractere de ſes Ouvrages & de

ſa perſonne : l'abondance, la nouveauté, la juſteſſe des penſées, & celle des raiſonnemens, la force, la délicateſſe, la netteté & la préciſion du ſtyle ; voilà, dit-on, ce qui caracteriſe les Ouvrages de M. de la Motte.

Il étoit au reſte d'une douce Societé, affable, poli ſans affectation dans le langage & dans les manieres; on prétend dans la Lettre, qu'il auroit pu écrire comme il parloit, & bien écrire ; que cependant peu favorable à la maxime, qu'il faut écrire comme on parle, il refuſoit cette loüange, diſant qu'il ne falloit pas prendre cette maxime à la Lettre, qu'elle ſignifie ſeulement qu'il faut paroître écrire comme on parle, que priſe même en ce ſens, elle n'eſt vraye que pour les Dialogues & les Lettres : notre Auteur, qui a connu particulierement M. de la Motte, & avec lequel il témoigne avoir été fort familier, dit qu'il parloit d'un ſtyle ſimple & aiſé ; mais il remarque enſuite que cet Academicien ne s'expliquoit pas de même dans ſes Ecrits ; il nous a donné dans ſes Ecrits, dit-on, un des plus parfaits modéles du ſtyle ſoigné & travaillé.

La peinture naïve qu'on fait de M. de la Motte par rapport à ce qu'il étoit dans la converſation & à la douceur qu'on a toûjours remarquée en lui juſqu'à la fin de ſes jours, terminera cet Extrait comme elle termine la Lettre.

» Il excelloit dans la converſa-» tion, il l'aimoit, & y plaiſoit » également à tout le monde ; mais » elle ne lui étoit jamais plus agréa-» ble que lorſqu'on y diſcutoit » quelque matiere ; c'eſt alors » qu'il y brilloit davantage. Il diſ-» putoit avec vivacité, mais ſans » emportement, ſans aigreur, ſans » opiniâtreté, en homme du mon-» de, plûtôt qu'en homme de Let-» tres ; il railloit & n'offenſoit ja-» mais, badinoit avec grace, plai-» ſantoit avec fineſſe. Ce qu'il avoit » été, il l'étoit encore quand la mort » l'a enlevé ; les infirmitez les plus » douloureuſes n'avoient point alte-» ré ſa douceur & ſa gayeté naturel-» le. Son eſprit avoit conſervé tou-» te ſa vigueur & acqueroit tous les » jours de nouvelles lumieres. M. » de la Motte aimoit le travail, & » dans l'état où il étoit réduit, c'é-» toit ſa plus douce conſolation & » preſque ſon unique plaiſir.

L'Auteur de la Lettre déclare ici qu'il n'a pas loüé M. de la Motte d'une maniere digne d'un ſi excellent Homme, que peut-être ne l'a-t-il pas aſſez loüé, & qu'en craignant trop de lui faire grace il ne lui a pas fait juſtice. Puis il finit par ce trait ſingulier.

» Je ſçaurai bien-tôt à quoi m'en » tenir là-deſſus. M. de Fontenelle, » comme Directeur de l'Academie » Françoiſe, répondra au Succeſſeur » de M. de la Motte ; j'aurai ſoin de » vous envoyer les deux Diſcours » auſſi-tôt qu'ils ſeront imprimés. « *je n'ai pas la vanité de craindre qu'ils m'humilient.*

LA CATANOISE, OU HISTOIRE SECRETTE des Mouvemens arrivés au Royaume de Naples, ſous la Reine JEANNE I. A Paris, chez Pierre Gandoüin, Quai des Auguſtins. 1731. vol. *in*-12. pp. 344.

PHILIPPE ſurnommée la Catanoiſe, qui a joüé des Rolles ſi ſurprenans dans le Royaume de Naples, ſous les regnes de pluſieurs Souverains, & entr'autres ſous celui de la Reine Jeanne I. fait le ſujet de l'Hiſtoire dont nous allons rendre compte. Comme cette Hiſtoire eſt ſans ceſſe interrompue par des incidens étrangers qu'on y mêle pour groſſir le Livre & qui ne ſentent que la fiction & la fable: nous tâcherons d'éloigner tout ce qui pourroit faire perdre de vûë l'objet principal du recit, & nous nous reſtraindrons autant qu'il nous ſera poſſible aux faits eſſentiels ſans pretendre toutefois en garantir toutes les circonſtances.

La Catanoiſe étoit une Blanchiſſeuſe, mariée à un homme qui faiſoit le métier de Pêcheur; elle ſe nommoit Philippe, & on lui donna le nom de Catanoiſe, parce qu'elle étoit née dans la Ville de Catane en Sicile. Elle avoit de l'eſprit, & ſçut profiter des occaſions que la fortune lui offrit de parvenir aux plus grands honneurs. Charles II. Roi de Naples, fils de Charles I. frere de S. Louis Roi de France, Chef de la Maiſon d'Anjou, donna lieu par ſes infortunes à l'élevation de cette femme, & voici comme on raconte un évenement ſi extraordinaire.

Robert Duc de Calabre fils aîné de Charles, avoit épouſé Violante, Princeſſe d'Arragon, ſœur de Jacques Roi d'Arragon & de Frederic. Frederic, nonobſtant cette alliance, s'ennuyoit de vivre en Sujet, & ſe rendit maître de la Sicile qui appartenoit au Roi de Naples, pere de ſon beau-frere. Le Roi de Naples envoya Robert Duc de Calabre pour s'oppoſer aux conquêtes de Frederic. Violante, Ducheſſe de Calabre, la plus vertueuſe Princeſſe de ſon tems, voulut accompagner ſon époux dans les périls où il alloit s'expoſer. Robert fut vaincu par Frederic, & ſe trouva dans une ſi triſte ſituation que ceux qui durant ſa proſperité, paroiſſoient être ſes meilleurs amis furent les premiers à l'abandonner.

Au milieu de cette diſgrace la Ducheſſe de Calabre, auparavant accouchée d'un fils qui fut nommé Charles, accoucha d'un ſecond fils qui fut nommé Louis. Elle fut alors ſi délaiſſée qu'elle eut de la peine à trouver une femme pour nourrir le petit Prince. Après beaucoup d'inquiétude ſur ce ſujet, elle s'eſtima fort heureuſe de pouvoir le confier à une femme qui faiſoit le métier de Blanchiſſeuſe pour gagner ſa vie; c'étoit la Catanoiſe dont il s'agit. Cette femme étoit jeune & fort bien faite, elle avoit

les cheveux noirs, les yeux de même couleur, grands, pleins de feu, les traits assez reguliers, le visage très-agréable, & avec cela beaucoup d'esprit, mais plus qu'il n'étoit necessaire pour l'usage qu'elle en fit dans la suite; car ce ne fut en elle, dit notre Auteur, qu'artifice, orgueil, ambition, interêt & avarice; elle se servoit de toutes sortes de moyens pour parvenir à ses fins, & les crimes lui étoient plus familiers que les bonnes actions. Son mari, comme nous l'avons remarqué, faisoit le métier de Pêcheur; son humeur, dit l'Historien, convenoit à celle de sa femme, il étoit entierement soûmis à la Catanoise. Ces deux personnages se proposerent de profiter des moyens que la fortune leur procuroit pour rendre leur condition meilleure.

Dès que Philippe, autrement dite la Catanoise, se vit auprès de la Ducheſſe de Calabre, elle s'appliqua à connoître l'humeur de sa maîtresse, pour tâcher de gagner sa confiance, ce qui ne lui fut pas difficile.

La Ducheſſe qui étoit naturellement franche, & qui jugeoit des personnes par leurs manieres, crut trouver dans celles de la Catanoise des signes certains du plus rare mérite. Violante l'aima tendrement & se vit bien-tôt en état de lui en donner des marques.

C'est ici le nœud de l'Histoire; & nous ne sçaurions extraire avec trop de suite ce que notre Auteur remarque sur ce sujet.

La Ducheſſe de Calabre employa toute sa prudence pour ménager un accommodement entre le Roi Charles son beau-pere & le Prince Frederic son frere. Elle en vint à bout, & il fut arrêté par le Traité que le Prince Frederic auroit pendant sa vie la joüissance de la Sicile, avec le titre de Roi de Trinacrie, à condition qu'il épouseroit la Princeſſe Eleonore fille du Roi Charles.

La fin de ces brouilleries rendit la tranquillité aux deux Royaumes, & soûmit à la Ducheſſe de Calabre, à qui on devoit un si grand bienfait, les cœurs de tous les peuples.

La Catanoise qu'une ambition démesurée animoit, profita de cette conjoncture pour demander des graces, & les ayant obtenuës de la Ducheſſe dont elle avoit sçû gagner le cœur par mille artifices, elle se flattoit de ne pas rester en si beau chemin lorsque la Ducheſſe tomba malade d'une maladie mortelle; accident qui fournit en effet à la Catanoise le moyen de pousser plus loin son bonheur: elle servit avec tant de soin la Princeſſe malade, que cette Princeſſe reconnoissante étant sur le point de mourir, pria Robert d'accorder sa protection à une personne dont elle avoit reçû tant de marques d'attachement, ce que Robert executa peu de tems après d'une maniere bien efficace; car s'étant remarié avec la Princeſſe Sanche fille du Roi de Majorque, il donna la Catanoise à sa nouvelle épouse, en disant à cette Princeſſe qu'il lui faisoit un present considerable, puisque le

mérite de la Catanoise étoit prouvé par l'amitié que Violante avoit eu pour elle & par le soin qu'elle avoit eu de la lui recommnader en mourant.

La nouvelle Ducheſſe, à ce que remarque l'Hiſtorien, reçut d'abord cette femme par déférence à la volonté du Duc ſon Epoux, mais enſuite elle la garda avec plaiſir. Car cette artificieuſe femme ayant reconnu que la Princeſſe faiſoit profeſſion d'une extrême pieté, n'oublia rien pour contrefaire la devote, & devint une des plus ruſées hypocrites qui ſe ſoient peut-être jamais vûës. Son air impoſteur lui réuſſit ſi bien que Sanche la jugea digne de toute ſon amitié: la Princeſſe l'accabloit de bienfaits, & la prevenoit même ſouvent pour lui épargner le ſoin de lui marquer ſes deſirs.

Le mari de la Catanoiſe ne profita guéres de toutes ces faveurs de la fortune; il mourut peu de tems après d'une mort aſſez prompte, & qui, ſelon l'Hiſtorien, auroit fait ſoupçonner qu'elle n'étoit pas naturelle, ſi dans ces commencemens l'on s'étoit apperçu de la noirceur d'ame de la Catanoiſe, comme on s'en apperçut dans la ſuite.

Notre Auteur dit que cette femme marqua autant de douleur de la perte de ſon mari, que ſi elle en avoit été effectivement affligée. Il prétend que ce mari étoit devenu à charge à ſa femme depuis qu'elle s'étoit vûë à portée de s'élever, & il ne fait pas difficulté d'inſinuer que le but de la Catanoiſe étoit d'épouſer quelque perſonne de conſideration. Ce qu'il y a de certain, ſelon notre Hiſtorien, c'eſt que dès que ſon mari fut mort elle n'oublia rien pour s'attirer nombre de prétendans, afin de choiſir dans ce grand nombre celui qui lui paroîtroit plus propre à favoriſer ſon élevation.

Notre Auteur, après diverſes circonſtances qu'il rapporte au long & que nous ſommes obligez de paſſer pour nous renfermer dans de juſtes bornes, vient enfin au mariage de la Catanoiſe avec un jeune homme nommé Raimond, auparavant Mahometan, lequel étoit à la Cour du Roi Charles, & qui de ſimple Cuiſinier étoit parvenu à la dignité de Chevalier par le crédit de la Catanoiſe auprès de la Princeſſe Sanche qui obtint du Roi cette grace pour le jeune homme, quoiqu'il n'eût jamais manié d'autre fer que celui de la Cuiſine; mais Raimond plaiſoit à la Catanoiſe, qui en étant devenuë éperdument amoureuſe, & voulant cacher ſa paſſion à la Princeſſe, lui fit entendre que comme ce jeune homme avoit été Mahometan & qu'il étoit nouvellement converti à la foi, elle ne ſouhaitoit l'épouſer que pour lui faire *ſentir combien l'abjuration de ſes erreurs lui étoit avantageuſe, & que les biens ſpirituels lui en attireroient de temporels; qu'elle étoit prête à ſe ſacrifier en cette occaſion, pour encourager ceux des Infidéles qui apprendroient les proſperitez de Raimond, à imiter ſon exemple: que l'interêt pourroit les y amener, & la*

grace les y soûtenir. Les bontez dont vous m'avez honorée, ajoûta-t-elle, *me font rechercher par des partis fort au-dessus de Raimond; mais je crois ne pouvoir faire un meilleur usage des biens dont vous m'avez comblée, qu'en les partageant avec un homme qui n'en a point d'autres que sa foi & ses bonnes mœurs.*

La Catanoise joignit à cela, dit l'Historien, plusieurs autres discours hypocrites qui charmerent la Duchesse, & qui l'engagerent à favoriser ce mariage; la cérémonie s'en fit avec une pompe extraordinaire & la Duchesse de Calabre se chargea des frais de la nôce.

L'Auteur fait ici un long exposé de l'état où étoit alors la Cour de Naples, & il entre là-dessus dans un détail auquel nous croyons devoir renvoyer les Lecteurs. Nous remarquerons seulement qu'il y a dans ce détail quelques articles qui ne paroissent pas bien clairs. Tel est entr'autres le suivant.

» L'an 1309. les Napolitains, » *dit notre Auteur*, perdirent leur » bon Roi Charles II. .... Il laissa » neuf fils & quatre filles, dont » voici les noms : Charles-Martel » Roi de Hongrie, Louis qui fut » fait Religieux de S. François, » Robert Duc de Calabre, Philip- » pe Prince de Tarente ..... « (Sur quoi il est à remarquer qu'à la page 4e notre Historien dit, par mépriſe sans doute, que Robert Duc de Calabre étoit fils aîné de Charles.) Voici comme il continue.

» Robert Duc de Calabre succe- » da au Roi Charles son pere, à » l'exclusion des enfans de Charles » Martel Roi de Hongrie son frere » aîné. .... Le Roi Robert s'appli- » qua à procurer le bien de ses peu- » ples & aux soins de sa famille..... » En 1323. Robert se maria avec » Catherine d'Autriche fille de » l'Empereur Albert. Cette Prin- » cesse étant morte très-peu de tems » après, le Roi pensa à faire une » nouvelle alliance. Pour cet effet, » il envoya le Comte Eleazar en » France pour demander Marie fil- » le de Charles Comte de Valois, » qui lui fut accordée.

Il est difficile de comprendre ce Discours de notre Historien, puisque Catherine d'Autriche ne fut pas mariée à Robert, mais à Charles Duc de Calabre fils de Robert, & que Marie de Valois ne fut point non plus mariée à Robert, mais au même Charles Duc de Calabre, alors Veuf de Catherine d'Autriche. C'est toute la reflexion que nous ferons sur ce sujet.

Si-tôt que Marie de Valois eut épousé Charles Duc de Calabre, le Roi Robert, beau-pere de la Princesse, lui donna la Catanoise, comme une personne attachée à sa Maison depuis long-tems, ayant servi la Duchesse Violante, la Reine Sanche & la Duchesse Catherine avec un soin qui lui avoit fait mériter leur bienveillance.

Marie de Valois étoit fort jeune; cependant la Catanoise, quoique sur le retour, sçût si bien s'insinuer dans les bonnes graces de la Princesse, qu'elle en obtint plus de

marques d'amitié qu'elle n'avoit encore fait de toutes les autres. L'Hiſtorien dit que *cette femme étoit un véritable Cameleon qui ſe conformoit à tout ce qu'elle approchoit. Elle avoit paru devote devant la Reine Dona Sanche ; ſitôt qu'elle eut remarqué que la paſſion dominante de la nouvelle Ducheſſe étoit la parure, elle mit toute ſon étude à inventer des ajuſtemens d'un goût nouveau. Elle loüoit avec excès, la beauté & les graces de la Princeſſe, de même que tout ce qui ſervoit à l'orner. Ses adulations réuſſirent de maniere que devenuë maîtreſſe de la confiance de la Ducheſſe, le crédit de cette artificieuſe favorite parvint à un point où il n'avoit pas encore été auparavant.*

La Ducheſſe de Calabre accoucha la premiere année de ſon mariage d'une fille qui fut nommée Jeanne. La Catanoiſe obtint la Charge de Gouvernante de la petite Princeſſe ; celle de Surintendant de ſa Maiſon fut donnée à Raimond.

Dans ce tems-là les Florentins demanderent à Robert Roi de Naples, le Prince Charles ſon fils Duc de Calabre, pour les gouverner pendant dix ans. Le Roi y conſentit & envoya Gautier Duc d'Athénes & Comte de Breſne ſon parent pour prendre poſſeſſion de ce Gouvernement au nom du Duc de Calabre, qui s'y rendit peu après avec la Ducheſſe ſon Epouſe. Au premier bruit de ce changement la Catanoiſe entra dans de grandes inquietudes : elle craignit que ſi elle ne ſuivoit la Ducheſſe, d'autres ne profitaſſent à ſon préjudice, de cet éloignement, & ne s'emparaſſent de l'eſprit de la Princeſſe.

Pour ſe mettre à couvert de tout danger ſur ce point, elle perſuada à la Ducheſſe de mener avec elle la Princeſſe ſa fille à Florence.

Cette ambitieuſe femme ſçût trouver à Florence de nouveaux moyens d'agrandir ſa fortune. Elle connut que les eſprits y étoient plus polis qu'à Naples, & le langage plus épuré. Là-deſſus elle crut, dit l'Hiſtorien, devoir renoncer à cet amour propre qui nous perſuade ſouvent que nous valons mieux que les autres, & elle s'étudia à ſe former ſur ce qui lui parut de meilleur dans cette nation, & cela pour ſe rendre toûjours plus capable de plaire aux perſonnes qui pouvoient contribuer à l'augmentation de ſa fortune, quoique celle dont elle jouiſſoit alors fût capable de remplir les deſirs les plus avides. Elle ne ſçavoit ce que c'étoit que de faire plaiſir ſans interêt. Elle vendoit autant qu'il lui étoit poſſible les graces qui dépendoient de la Ducheſſe, & elle les faiſoit tomber ſur ceux qui les payoient davantage.

La Ducheſſe de Calabre accoucha à Florence d'un fils qui fut nommé Charles & qui ne vécut que neuf jours. Elle eut enſuite une fille qui fut nommée Marie, dont il eſt parlé dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Après trois ans de ſéjour à Florence le Duc de Calabre ayant appris que l'Empereur Louis de Ba-

viere

viere entroit en Italie, & craignant qu'il n'eut deſſein d'inquieter le Roi de Naples, ce Duc partit de Florence pour ſe rendre à Naples auprès du Roi ſon pere, afin d'être à portée de le ſecourir en cas de beſoin.

Cette même année, c'eſt-à-dire en 1328. le Duc de Calabre mourut & ne laiſſa que les deux filles dont il a été parlé plus haut, ſçavoir Jeanne & Marie. Le Roi Robert inconſolable de la perte qu'il avoit faite du Duc de Calabre ſon fils, s'attacha à ce qui lui reſtoit de ce cher fils, & ſongea à procurer aux jeunes Princeſſes, filles du Duc de Calabre, une éducation qui pût les rendre dignes de leur pere.

Robert ayant vû quatre Princeſſes accorder ſucceſſivement leur confiance à la Catanoiſe, ſe perſuada, remarque notre Hiſtorien, qu'il n'y avoit qu'un mérite ſupérieur à tout autre, qui eût pu ſe conſerver ainſi une égale faveur auprès de pluſieurs perſonnes d'humeurs ſi differentes.

Dans cette penſée il engagea la Catanoiſe à prendre ſoin de la Princeſſe Jeanne. Ce comble d'honneur ne fut pas ſuffiſant pour contenter la Catanoiſe: elle eut la hardieſſe de demander pour ſon mari la Charge de Grand Sénéchal de Naples. Le Roi la lui accorda, & s'attira par-là du fameux Bocace des railleries que l'on voit encore dans ſes Ecrits.

Notre Hiſtorien repreſente par tout la Catanoiſe comme un eſprit des plus noirs; mais pour ce qui regarde Raimond ſon mari, il en fait un portrait des plus avantageux, & ce qu'il en dit mérite d'être rapporté.

» La perſonne de Raimond, *dit-*
» *il*, n'étoit pas indigne du bon-
» heur dont il jouiſſoit; les Con-
» ſeils, ni les exemples de ſa femme
» n'avoient pu déranger l'inébran-
» lable probité qui regnoit dans ſon
» ame. Il auroit eu l'eſtime du pu-
» blic s'il n'avoit été lié à une per-
» ſonne qui en méritoit le mépris
» & l'averſion. Mais le Ciel rompit
» cette union peu de tems après par
» la mort de Raimond.

» Il faiſoit un bon uſage de ſon
» crédit, & ne perdoit aucune oc-
» caſion de rendre ſervice à tous
» ceux qui le mettoient à l'épreuve;
» on peut dire qu'il n'a jamais cauſé
» la moindre peine à qui que ce
» ſoit; le Roi le regretta véritable-
» ment, & lui fit faire une pompe
» funebre très-honorable.

Quand la Catanoiſe perdit ſon premier mari, notre Auteur prétend que les regrets qu'elle témoigna n'étoient qu'exterieurs; mais il aſſure qu'elle pleura véritablement celui-ci, & que le Roi ne put s'empêcher de lui témoigner la part qu'il prenoit à la juſte douleur où il la voyoit. Il l'aſſura en même tems de la continuation de ſa protection, en lui recommandant de redoubler ſes ſoins pour la conſervation de la Princeſſe Jeanne. La Ducheſſe de Calabre mourut peu de tems après, & c'eſt ici, à proprement parler, le véritable point où il faut prendre l'Hiſtoire de la Catanoiſe.

Cette femme s'empara entiere-

ment de l'esprit de la jeune Princesse qui n'avoit plus de mere, & elle en vint à bout en se conformant à toutes ses inclinations, qui étoient l'indépendance & la galanterie. Une Gouvernante qui auroit eu assez de vertu pour préferer son devoir à son interêt, auroit tâché, dit notre Historien, de reprimer de bonne heure ce qui paroissoit de mauvais dans le cœur de cette Princesse, & qui a eu des suites si funestes à sa reputation : mais la Catanoise, remarque-t-il, qui ne songeoit qu'à plaire à ceux qui pouvoient distribuer des graces, voyant le Roi Robert assez vieux, ne pensa, tandis qu'il éclairoit ses actions, qu'à instruire la Princesse en l'art de dissimuler, jusqu'à ce qu'elle fût maîtresse de ses volontez par la mort du Roi.

La Princesse mit en usage les mauvaises instructions de sa Gouvernante ; mais malgré ses soins à se déguiser, elle ne put empêcher Robert son pere, de s'appercevoir de l'inclination qu'elle avoit pour le Prince de Duras, quoiqu'elle fût déja mariée au Prince André de Hongrie neveu de Robert ; inclination que la Catanoise fomentoit de tout son pouvoir ; ce qui, avec d'autres chagrins domestiques, fit mourir Robert d'affliction, le 13. Janvier 1342. âgé de soixante quatre ans. Il fut d'autant plus regretté que la Princesse Jeanne qui lui succedoit, laissoit entrevoir, dit l'Historien, un malheureux avenir. Cette Princesse fut peu sensible à la perte qu'elle venoit de faire ; la Catanoise lui ayant toûjours fait envisager comme la fin de sa contrainte la mort future du Roi.

Charles Roi de Hongrie avoit laissé à son fils André, alors âgé de 18. ans, un Gouverneur Cordelier nommé Robert, qui jouoit auprès de ce Prince le même Rolle que la Catanoise jouoit auprès de la Princesse. Enfortе que bien loin d'essayer de le corriger de ses défauts, dont un des moindres étoit l'ivrognerie, il applaudissoit à tout ce qui pouvoit plaire à ce Prince, & le faisoit dans des vûës semblables à celles de cette femme. Comme le Cordelier connoissoit les sentimens du Prince, & que la Catanoise connoissoit de même ceux de la Princesse, il arrivoit que ce Gouverneur & cette Gouvernante étoient très-opposés l'un à l'autre & se traversoient dans toutes les occasions. Le Roi André accoûtumé au vin, recevoit d'un visage égal tous les évenemens, & s'embarrassoit peu des sujets de chagrins que Jeanne qui aimoit ailleurs, pouvoit lui donner. Mais son Gouverneur le Cordelier n'étoit pas si tranquille, il examinoit avec soin les démarches de tout le monde, & principalement celles de Jeanne & de sa Gouvernante. La Catanoise qui n'ignoroit pas combien le crédit de ce Moine étoit nuisible aux desseins qu'elle avoit, commença par inspirer à la Reine d'éloigner le Cordelier ; cet éloignement n'étoit pas facile, mais elle en vint à bout après un certain tems.

On voit ici par plusieurs faits ex-

traordinaires que rapporte l'Hiſtorien, & que nous paſſons, l'empire étrange que cette femme avoit uſurpé ſur l'eſprit de la Reine. Comme Jeanne aimoit le Prince de Duras ainſi que nous l'avons remarqué, la Catanoiſe qui favoriſoit cette inclination illégitime, employa toutes ſortes de moyens pour éloigner ceux qui lui parurent ſuſpects. Elle leur fit ôter les Charges qu'ils poſſedoient, les fit donner aux perſonnes de ſa famille & aux autres qui étoient dans ſes interêts. L'Auteur entre là-deſſus dans un détail curieux auquel nous renvoyons; détail qui fait voir que les bienfaits ne ſe diſtribuoient que par cette femme & qu'elle n'étoit conduite que par l'orgueil, l'avarice & la fureur.

Cette fureur fut ſi grande, que la Catanoiſe ſe voyant contrariée dans ſes deſſeins par le Roi André qui étoit inſtruit des mauvais conſeils qu'elle donnoit à la Reine, reſolut de le faire mourir pour conſerver le crédit qu'elle avoit auprès de la Reine. Reſolution qui fut executée le 18. Septembre 1345. dans le Palais même du Roi.

Notre Auteur raconte au long comment elle s'y prit pour parvenir à un crime ſi horrible; nous paſſons ce détail. Nous remarquerons ſeulement que de la maniere dont il repreſente les choſes, la Reine entra dans le deſſein de la Catanoiſe. Pluſieurs Auteurs cependant la diſculpent de ce crime.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi de Hongrie, frere d'André, demanda la punition des aſſaſſins de ſon frere. La Reine fut obligée de permettre la recherche des coupables. Elle auroit bien voulu en excepter la Catanoiſe, mais elle ne le put; cette femme étant regardée de tout le monde generalement comme la principale Actrice de cette affreuſe Tragédie.

Les Etats du Royaume commirent à la recherche des coupables, Hugues de Baux Prince d'Orange & Comte d'Avellino. Il fit arrêter pluſieurs perſonnes, & entr'autres la Catanoiſe, ſon fils, ſon gendre & ſa fille.

» Cette femme ſi hautaine, *dit* » *l'Hiſtorien*, devant laquelle tout » le monde trembloit, cette femme » qui de petite Blanchiſſeuſe, avoit » porté ſi loin ſon pouvoir, qu'elle » gouvernoit avec plus d'empire » que la Reine même, parut chargée de chaînes, vêtuë de haillons » & expoſée aux railleries de tout » le peuple, qui étoit charmé de la » voir rentrer dans ſon néant.

La Reine qui l'avoit tant aimée l'abandonna dans cette occaſion, & la Catanoiſe ſe voyant ainſi délaiſſée, ſe déchaîna contre la Reine, diſant que le ſeul regret qui lui reſtoit étoit de n'avoir pas abregé les jours de celle qui l'abandonnoit.

Elle fut conduite hors de la Ville avec ſon fils, ſon gendre & ſa fille, où on leur donna la queſtion au milieu d'une plaine, afin qu'il y eût plus de Spectateurs. Ayant été convaincus, on les ramena en priſon: Puis ils furent traînés ſur une Claïe dans toutes les ruës, & en-

ſuite attachés à des Mâts de Navire pour être tenaillés & déchirés. La Catanoiſe qui étoit affoiblie par les années, ne pouvant ſupporter tant de tourmens mourut dans les douleurs. Sa tête fut expoſée ſur une des portes de Naples ; le fils, le gendre & la fille de la Catanoiſe, après avoir eſſuyé les ſupplices qu'on vient de marquer, furent brûlés vifs. Notre Auteur termine là ſon Hiſtoire.

Cependant comme il ne s'eſt pas contenté de lui donner pour titre : *La Catanoiſe*, mais qu'il lui donne encore celui d'*Hiſtoire Secrette des Mouvemens arrivés au Royaume de Naples, ſous la Reine Jeanne I.* Il ſemble que pour ſe conformer au titre, il auroit dû preſentement rapporter de quelle maniere la Reine Jeanne démêla ſes interêts avec le Roi de Hongrie au ſujet de la mort d'André. Mais il dit qu'il *ne paſſera pas plus avant, à moins que les Lecteurs ne ſoyent aſſez contens de ſon recit pour l'engager à donner la Vie de cette Princeſſe.*

Le titre de *Secrette* que porte cette Hiſtoire, annonce des choſes qui ne ſont pas encore venuës à la connoiſſance du public. C'eſt ſans doute par rapport à cela que l'Auteur dit dans ſa Préface que ſon Hiſtoire contient pluſieurs faits intereſſans dont il doit la découverte *à certains Memoires particuliers* qui n'avoient pas encore été mis au jour. Seroit-ce à ces Memoires particuliers qu'il devroit la connoiſſance des entretiens les plus cachés de la Reine Jeanne avec la Catanoiſe, & juſqu'à la connoiſſance la plus détaillée de ce qu'en certaines occaſions, la Catanoiſe diſoit en elle-même & ſur quoi il étoit trop de ſon interêt de ne pas s'ouvrir pour qu'on puiſſe la ſoupçonner de l'avoir jamais fait.

Il détaille cependant ces particularitez comme ſi elles avoient été revelées, & c'eſt ce qui fait un des principaux caracteres de ſon Hiſtoire, ſi l'on en excepte les continuelles & ennuyeuſes digreſſions, ſur des avantures amoureuſes & Romaneſques qui font plus de la moitié du Volume, & du milieu deſquelles nous n'avons pas eu peu de peine à dégager le fonds de cette Hiſtoire pour en donner, comme nous venons de faire, un Extrait ſuivi.

GALLIA CHRISTIANA IN PROVINCIAS ECCLESIASTICAS diſtributa quâ ſeries & Hiſtoria Archiepiſcoporum, Epiſcoporum, & Abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine Eccleſiarum ad noſtra tempora deducitur, & probatur ex authenticis inſtrumentis ad calcem appoſitis. Tomus tertius. C'eſt-à-dire : *La Gaule Chrétienne, diviſée en Provinces Eccleſiaſtiques, qui contient la ſuite & l'Hiſtoire des Archevêques, des Evêques & des Abbés de France & des Etats voiſins, depuis l'origine des Egliſes juſqu'à notre tems, avec des preuves tirées d'Actes autentiques. Par Dom Denis de Sainte-Marthe, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, & Superieur general de la même Congregation. Tome troiſiéme.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1725. *in-fol.* col. 1302. pour l'Hiſtoire, col. 265. pour les Preuves & pour le Gloſſaire, ſans les Tables qui ſont fort amples.

LE cinquiéme Volume de ce grand Ouvrage qui paroît depuis peu de tems, nous engage à parler des deux précedens dont nous n'avons point rendu de compte lorſqu'ils ont été publiés. Celui dont il s'agit ici contient l'Hiſtoire de trois Provinces Eccleſiaſtiques, Cambray, Cologne & Embrun : c'eſt l'ordre alphabetique que l'on s'eſt propoſé de ſuivre dans cette nouvelle Gaule Chrétienne, qui a obligé de réunir dans le même Volume trois Métropoles qui ſont ſi éloignées les unes des autres : l'un de ces Archevêchez faiſant à preſent partie des Pays-Bas, l'autre de l'Allemagne & le troiſiéme des Provinces qu'on appelloit autrefois les Alpes-Maritimes. La Métropole de Cologne n'a été miſe au nombre des Egliſes des Gaules que parce qu'elle en a fait long-tems partie.

Le Pere de Sainte-Marthe, ſuivant la même méthode que dans les deux premiers Volumes, commence l'Hiſtoire de la Métropole de Cambray par une idée qu'il donne de l'Hiſtoire de la Ville & du Pays voiſin. Cambray eſt regardé par nos Géographes comme étant la Capitale du Pays des Nerviens. Cependant il n'en eſt parlé ni dans Jules-Céſar, ni dans les Auteurs contemporains. C'eſt dans les Tables de Peutinger qu'il en eſt fait mention pour la premiere fois. Gregoire de Tours en dit un mot à l'occaſion de Clodion le Chevelu. Mais du tems de Clovis cette Ville étoit la Capitale du Royaume de Ragnacaire. Sous la ſeconde Race de nos Rois elle paſſa aux Empereurs de Germanie; ce qui donna lieu depuis à de grandes guerres entre les Empereurs, les Rois de France & les Comtes de Flandres qui avoient tous des prétentions ſur Cambray & ſur ſes dépendances. Les Empereurs en firent une Ville libre ſans le conſentement du Roi. L'Empereur Charles V. s'en empara en 1543. François Duc d'Anjou & d'Alençon s'en étant rendu maître en

1582. y établit pour Gouverneur Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, auquel Henri IV. en accorda depuis la Souveraineté ſous la protection de la France, avec la qualité de Maréchal de France, lorſque ce Gouverneur quitta le parti de la Ligue pour ſe ſoûmettre au Roi. Mais Jean de Montluc fut dépoüillé de cette Souveraineté par les Eſpagnols, qui ſont reſtés en poſſeſſion de cette Ville juſqu'en 1677. qu'elle fut priſe par Louis XIV.

Suivant la tradition du Pays, le premier Evêque de Cambray fut S. Diogêne, qui avoit, dit-on, été envoyé dans les Gaules par le Pape Sirice, & qui ſouffrit la mort pour la foi lors de l'irruption des Vandales. On ajoûte que depuis S. Diogêne il n'y eut point d'Evêque à Cambray juſqu'au regne de Clovis; mais le P. de Sainte-Marthe n'ayant rien trouvé dans les bons Auteurs qui puiſſe appuyer cette tradition, ne commence ſon Hiſtoire des Evêques de Cambray qu'à S. Vatſt, qui gouverna en même tems les Egliſes d'Arras & de Cambray, ſuivant que le porte un ancien Manuſcrit de la Bibliotheque de M. de Thou. S. Gery troiſiéme Evêque depuis Saint Vatſt, ne conſerva qu'à Cambray le titre de Ville Epiſcopale, & il établit deux Archidiacres à Arras. Les choſes reſterent en cet état juſqu'à la fin du onziéme ſiécle, que le Pape Urbain II. donna une Bulle pour faire nommer un Evêque particulier à la Ville d'Arras. Gaucher 34e Evêque de Cambray fut dépoſé dans le Concile de Clermont en 1095. parce qu'il n'avoit pas voulu conſentir à la reſtitution du Siége Epiſcopal d'Arras, parce qu'il avoit été élû par ſimonie, & parce qu'il avoit reçû de l'Empereur le Bâton & l'Anneau Paſtoral. Manaſſés fut élû à ſa place.

Il n'y eut pas de changement conſiderable dans l'Egliſe de Cambray depuis Manaſſés juſqu'à Robert de Croy qui fut le 73e Evêque. Sous Maximilien ſon ſucceſſeur le Pape Paul IV. à la ſollicitation du Roi d'Eſpagne, érigea trois nouveaux Archevêchez dans les Pays-Bas, Cambray, Malines & Anvers, & il ſoûmit à la nouvelle Métropole de Cambray les Evêchez d'Arras, de Tournay & de S. Omer qui étoient auparavant de même que l'Egliſe de Cambray de la Métropole de Reims & l'Evêché de Namur. Le Cardinal Charles de Lorraine ayant appellé ces quatre Evêques au Concile de Reims tenu en 1564. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient y aſſiſter à cauſe de l'érection de l'Egliſe de Cambray en Métropole; ce qui donna lieu au Cardinal de leur écrire une Lettre dans laquelle il leur faiſoit voir que cette érection de Cambray en Egliſe Métropolitaine étoit nulle, ayant été faite ſans le conſentement du Roi de France, & ſans avoir entendu l'Archevêque de Reims qui y étoit partie intereſſée. Le Cardinal de Lorraine ſe plaignit auſſi au Pape Pie IV. du démembrement qui avoit été fait de ſon

Archevêché, mais il ne put obtenir la revocation de la Bulle. Après la réunion de la Ville de Cambray à la Couronne, M. le Tellier Archevêque de Reims renouvella les proteſtations au nom de ſon Egliſe contre l'érection de Cambray en Archevêché, & il preſenta une Requête au Roi ſur ce ſujet en 1695. mais toutes ces tentatives n'aboutirent qu'à faire unir à l'Archevêché de Reims par forme de compenſation, l'Abbaye de Saint Thieri.

L'Auteur finit ſon Catalogue au Cardinal Dubois qui eſt le 15e Archevêque de Cambray. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ce que le P. de Sainte-Marthe dit des Evêques & des Archevêques de Cambray, des Prevôts & des Doyens de l'Egliſe Métropolitaine, des differentes Abbayes du Diocéſe & des Abbez ou des Abbeſſes. Nous ne rapporterons rien non plus de ce qui regarde les Diocéſes de Tournay, d'Arras, de S. Omer, & de Namur. Ce dernier Evêché a été érigé par le Pape Paul IV. qui a démembré cette Ville du Diocéſe de Liége. C'eſt pourquoi l'Hiſtoire des Prevôts, des Evêques & des Doyens de Namur eſt fort courte ; mais l'Auteur remonte pour les Abbayes juſqu'au tems de leur établiſſement.

Le P. de Sainte-Marthe ne croit pas qu'il ſoit facile de déterminer dans quel tems la Foi Chrétienne a été prêchée à Cologne, & quand cette Ville a commencé à avoir des Evêques. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'au commencement du quatriéme ſiécle elle étoit très-illuſtre à cauſe de S. Materne ſon Evêque, diſtingué par ſa pieté & par ſa ſcience. Le P. de Sainte-Marthe reconnoît de bonne foi qu'il n'a pu rien découvrir de certain ſur le tems auquel l'Egliſe de Cologne a été érigée en Métropolitaine. Le Pape Zacharie avoit reſolu de décorer de ce titre l'Egliſe de Cologne, comme on voit par une Lettre de ce Pape à S. Boniface, mais il changea depuis de ſentiment, & ce fut l'Egliſe de Tréves qu'il érigea en Métropole.

L'Archevêque de Cologne a ſous lui pluſieurs Suffragans, mais comme il n'y a que celui de Liége dont la Ville Epiſcopale ſoit en deça du Rhin, & que notre Auteur ne paſſe pas les bornes de l'ancienne Gaule, il ſe renferme dans le Diocéſe de Cologne & dans celui de Liége.

Nous ne pourrions parler ici de l'Egliſe d'Embrun & des differens Diocéſes dont cette Métropole eſt compoſée, ſans nous engager dans un trop grand détail. Nous nous bornerons à tirer de l'Auteur quelques obſervations ſur les Diocéſes de *Cimié* ou *Cemelle* & de Nice.

La Ville de Cemelle a été autrefois très-conſiderable, il y avoit un Amphithéatre, un Aqueduc & un Procureur ou un Préſident particulier, du tems des Romains qui s'en étoient rendus les maîtres Mais cette Ville fut pillée depuis tant de fois par les Lombards, les Vandales & les Sarafins, qu'elle n'a rien conſervé de ſon ancien éclat, & que les Monumens dont elle étoit ornée

ſont enſevelis depuis long-tems ſous ſes ruines.

La Ville de Nice a été auſſi très-long-tems très-fameuſe dans l'Hiſtoire. Entre les anciens Géographes, les uns en font une Ville d'Italie, les autres une Ville des Gaules. Elle a été bâtie par les habitans de Marſeille qui en ont eu la ſouveraineté, juſqu'à ce que les Romains s'en ſoient rendu les maîtres. Des Romains elle paſſa aux Lombards qui l'ont preſque détruite, & des Lombards aux François. Elle fit long-tems partie des terres des Comtes de Provence; vers la fin du 14e ſiécle elle appartenoit aux Comtes de Savoye, qui prennent encore la qualité de Comtes de Nice.

Suivant la tradition du Pays, l'Evangile fut prêché à Cemelle & à Nice peu de tems après la Reſurrection de J. Ç. Ce fut, dit-t-on, le Martyr S. Nazaire qui par un ordre exprès de Dieu prêcha à Cemelle, où il convertit une Dame nommée Marianille & Celſe ſon fils. On ajoûte que Celſe ayant été battu de verge, fut chaſſé de la Ville avec S. Nazaire, & qu'après avoir l'un & l'autre beaucoup ſouffert pour la foi, ils furent décapités à Milan. Mais les Grecs ne s'accordent point avec les Latins ſur ce qu'ils rapportent de ces deux Saints, & le P. de Sainte-Marthe ne fait pas beaucoup de fond ſur ce qu'en diſent les Légendaires. Il eſt auſſi perſuadé, par les raiſons que M. de Tillemont explique dans le IVe Tome de ſon Hiſtoire, qu'on ne peut faire beaucoup de fond ſur les Actes de S. Pons de Cemelle que M. Baluze & les Bollandiſtes ont fait imprimer, quoique pluſieurs Critiques ayent regardé ces Actes comme originaux & ſinceres.

Des Auteurs modernes diſent que S. Pons avoit été Evêque de Cemelle. Mais les anciens Martyrologes ne lui ont donné que la qualité de Martyr. Quelques Auteurs croyent auſſi que S. Baſſien en a été le premier Evêque, & qu'il a ſouffert le martyre ſous l'Empire de Déce, mais le Pere de Sainte-Marthe craint fort que ces Auteurs n'ayent fait un Evêque des Gaules d'un Evêque d'Orient. Pour lui il ne trouve pas d'Evêque de Nice dans les Monumens Eccleſiaſtiques avant Amant qui aſſiſta au Concile d'Aquilée en 381. Les Succeſſeurs d'Amant ont pris la qualité tantôt d'Evêques de Nice ſeulement, tantôt d'Evêques de Cemelle, & quelquefois d'Evêques de Nice & de Cemelle. Dans le 5e Concile d'Orleans on donna à Magnus la qualité d'Evêque de Cemelle & de Nice, dans le Concile d'Arles en 554. le même Magnus ne prend que le titre d'Evêque de Cemelle. Jean ſouſcrivit encore au Concile de Narbonne en 791. comme Evêque de Cemelle. Ce que le P. de Sainte-Marthe rapporte ſur ce ſujet mérite d'être remarqué.

Entre les titres qui ſont inſerés à la fin de ce Volume, il y en a quelques-uns auſquels on doit faire une attention particuliere, parce qu'ils

qu'ils peuvent ſervir à éclaircir quelques points d'Hiſtoire. Il y a auſſi quelques-uns des termes du Gloſſaire qui pourront enrichir la nouvelle Edition de du Cange. On voit encore à la tête du Volume des additions à faire au deux Volumes précedens, & même quelques corrections.

Nous parlerons dans les Journaux ſuivans du 4e & du 5e Volume de cet Ouvrage.

VITA ET RES GESTÆ SULTANI, ALMALICHI Alnaſiri, Saladini, Abi Modaffiri Joſephi F. Jobi, F. Sjadſi. Auctore Bohadino F. Sjeddadi. Necnon excerpta ex Hiſtoria univerſali Abulfedæ, eaſdem res geſtas, reliquamque Hiſtoriam temporis, compendioſe exhibentia. Itemque ſpecimen ex Hiſtoria majore Saladini grandiore cothurno conſcripta ab Amadoddino Iſpahanenſi. Arab. & Latin. ex Mſſ. Arabicis Academiæ Lugduno-Batavæ edidit ac Latine vertit Albertus Schultens. Accedit Index Commentariuſque Geographicus ex Mſſ. ejuſdem Bibliothecæ contextus. Lugduni-Batavorum. Apud Samuëlem Luchtmans, Academiæ Typographum. 1732. C'eſt-à-dire : *La Vie de Saladin, écrite par Bohadin fils de Scheddad; avec des Extraits concernant la même matiere, tirés de l'Hiſtoire Univerſelle d'Abulfeda; & un échantillon d'une Hiſtoire de Saladin plus étenduë, écrite par Amadoddin d'Iſpahan : le tout traduit en Latin ſur les Mſſ. Arabes de la Bibliotheque de Leyde, par Albert Schultens. On y a joint une Table & un Commentaire Géographique, tirés des Mſſ. de la même Bibliotheque.* A Leyde, chez Samuël Luchtmans. 1732. *in-fol.* pp. 278. pour la Vie : pp. 64. pour les Extraits : pp. 26. pour l'Echantillon. Sans compter la Table de 22. feuilles, & la Préface de 14. pag.

CE n'eſt point ici une Hiſtoire complette du fameux Sultan Saladin, comme le titre ſembleroit d'abord le promettre. Ce n'eſt proprement que celle de la conquête de Jeruſalem ou de la deſtruction de ce Royaume, regardée alors par tous les Muſulmans comme l'exploit le plus ſignalé de ce Prince. Les autres évenemens de ſa Vie n'y ſont touchés que très-légérement : & l'Auteur n'y employe que les ſoixante & douze premieres pages.

Cet Auteur n'eſt point nommé à la tête du Mſ. Arabe de Leyde, d'où cette Vie eſt tirée. Mais il a deux noms dans le Catalogue Latin des Manuſcrits Orientaux de cette Bibliotheque, publié d'abord en 1674. puis en 1716. & ces deux noms, dont nul n'eſt le veritable, lui viennent de l'ignorance ou de la mépriſe de ceux qui ont dreſſé ce Catalogue. L'Auteur de cette Vie eſt donc appellé dans la premiere Edition de ce Catalogue Latin *Ibn Abbas Gazaus, Fils d'Abbas de Gaza* : mais ce nom loin d'être celui de l'Hiſtorien, n'eſt que celui du Scribe qui a joint à la fin

du Manuſcrit une Liſte des Villes de Syrie & de Paleſtine enlevées aux Chrétiens par Saladin. Notre Auteur, dans la ſeconde Edition du Catalogue dont il s'agit, eſt nommé *Abu Mudafir Juſuf Ibn Sjadi*, où l'on confond le nom de l'Hiſtorien avec celui du Conquerant dont il écrit la Vie. Car *Juſuf Ibn Sjadi*, *Joſeph fils de Schadi* étoit le nom propre du Héros Mahométan, beaucoup plus connu ſous celui de *Saladin* ou *Salachoddin*, titre d'honneur qui ſignifie le *Salut de la Religion*. Chez ces Princes Saraſins, ces ſurnoms honorifiques l'emportoient ſouvent ſur les véritables noms & en uſurpoient la place. Mais ſur quel fondement notre Editeur, M. Schultens, fait-il Auteur de cette Hiſtoire *Bohadin fils de Sjeddad*, dont le nom ne paroît point dans le titre du Mſ. Voici ſes raiſons.

L'Hiſtorien [*au chap.* 127. de cette Vie] raconte qu'il fut député avec pluſieurs autres Officiers vers Saladin par Aladil frere de ce Sultan, au ſujet du mariage propoſé entre lui (Aladil) & la ſœur du Roi d'Angleterre. Amadoddin ou Amadin, qui rapporte le même fait dans ſon Hiſtoire, s'explique en ces termes : » Aladil ayant reçû » des Lettres du Roi d'Angleterre, » par leſquelles ce Monarque lui » faiſoit des propoſitions de paix ; » il fut arrêté qu'Aladil épouſeroit » la ſœur du Roi. Aladil m'envoya » donc avec le *Cadi* ou Juge Boha- » din fils de Sjeddad & pluſieurs » Officiers des plus conſiderables » vers le Sultan, pour lui rendre » compte de cette négociation. « Dans les deux paſſages il s'agit, comme l'on voit, de la même affaire, de la même députation: l'Hiſtorien en eſt le chef, de ſon propre aveu, & il étoit revêtu de la dignité de *Cadi* ou Juge, comme il l'aſſure lui-même, [*page* 10] Amadin témoigne que le chef de cette députation étoit un *Cadi*, & que ce *Cadi* s'appelloit *Bohadin fils de Sjeddad*. D'où M. Schultens conclut qu'il n'eſt pas douteux que ce nom ne ſoit celui de notre Hiſtorien Arabe.

A l'appui de cette preuve en vient une autre tirée de la conformité qui ſe trouve entre les Extraits d'Abulfeda & ceux de *Nuweirius*, (Auteur d'une grande Bibliotheque de Litterature Arabe manuſcrite) d'une part, & divers paſſages de notre Hiſtorien de l'autre. En voici quelques exemples. Abulfeda rapporte que l'Egliſe de Sainte Anne à Jeruſalem ayant été convertie en un *Gymnaſe* ou une Academie par Saladin, ce Prince en donna la direction au Juge Bohadin fils de Sjeddad. Notre Hiſtorien, parlant de lui-même, dit [*page* 267.] que Saladin le laiſſa à Jeruſalem pour achever la conſtruction de l'Hôpital & du *Gymnaſe*. Abulfeda, en parlant de la mort de Saladin, aſſure que le Juge Elphadil arriva lorſque ce Prince reſpiroit encore ; mais que le Juge Bohadin fils de Sjeddad à ſon arrivée le trouva mort. Notre Hiſtorien dit la même choſe, [*page* 276.] Il ſemble que

toutes ces preuves & pluſieurs autres de même nature que nous omettons pour abreger, donnent à la découverte de M. Schultens toute l'évidence que l'on peut ſouhaiter en pareil cas.

Il s'applique enſuite à montrer en quelle conſideration & en quelle familiarité Bohadin étoit auprès du Sultan, combien il lui fut attaché, ne le perdant preſque jamais de vûë, & devenant par-là témoin oculaire des grandes actions de ce Prince. Notre Editeur ne peut donc pardonner à Bohadin la négligence avec laquelle il s'eſt contenté d'effleurer tous les autres exploits de Saladin, pour ſe renfermer preſque uniquement dans ceux qui ont rempli les quatre ou cinq dernieres années de ce Sultan, c'eſt-à-dire dans l'Hiſtoire de la Guerre Sainte ou de la priſe de Jeruſalem & de ſes ſuites. Comment cet Hiſtorien ſi familier avec ſon Héros, ſi inſtruit du détail de tant d'actions glorieuſes, ne s'eſt-il point plus étendu ſur la conquête de l'Egypte, ſur celle des Royaumes de Damas & d'Alep, de la Méſopotamie, de l'Aſſyrie & de tant d'autres Souverainetez? Qui étoit plus à portée que lui de nous découvrir les motifs les plus ſecrets de ces grandes entrepriſes & les reſſorts les plus cachés qui les ont fait réuſſir? En un mot qui pouvoit mieux nous conduire de victoire en victoire avec Saladin, pendant les 25 ou 30 années que ce Prince a rempli tout l'Orient du bruit de ſa renommée?

M. Schultens croit entrevoir la vraye cauſe qui a fait parcourir ſi rapidement ou ſi briévement à Bohadin tous les autres faits d'armes de ſon Prince. Il eſt perſuadé que ce n'eſt que par un excès de zéle pour le Mahométiſme, que l'Hiſtorien s'eſt fixé pour ainſi dire à l'évenement le plus avantageux pour cette Religion. C'eſt celui qui a fait le plus d'honneur à Saladin, non ſeulement parmi tous les peuples infidéles, mais encore parmi les Chrériens. Ceux-ci n'ont pu refuſer à ce grand Homme les éloges qui lui étoient dûs pour toutes ſes vertus tant civiles que militaires, qui ne brillerent nulle part avec plus d'éclat. Il s'en faut bien [continue notre Editeur] que ſes autres expeditions ayent été regardées auſſi favorablement par les Muſulmans mêmes. Il étoit impoſſible de parler de la conquête qu'il fit de l'Egypte, ſans faire mention en même tems de ſon ingratitude & de ſa perfidie envers le Sultan Noradin, ſon Seigneur légitime, ſon bienfaicteur & l'artiſan de toute ſa fortune, auquel il eut l'adreſſe de ſouſtraire ce beau Royaume. On ne pouvoit le faire voir paiſible poſſeſſeur de ceux de Damas & d'Alep, ſans repreſenter d'un autre côté les enfans du même Noradin dépoüillés de leurs Souverainetez & reduits à la triſte condition de ſimples Vaſſaux du nouveau Conquerant. Il eſt vrai que Bohadin a ſoin de gliſſer doucement ſur ces injuſtices, & qu'il tâche de les colorer par quelques prétextes ſpécieux. Mais comme il ne s'attend pas d'en impoſer là-

deſſus à perſonne, il prend ſagement le parti de s'arrêter le moins qu'il lui eſt poſſible ſur des faits ſi déshonorans pour Saladin, & il tire promptement le rideau ſur ce qui pourroit ternir la gloire du Sultan.

Quoi qu'il en ſoit, on doit ſavoir bon gré à M. Schultens d'avoir publié ſur ce grand évenement de la Conquête de Jeruſalem par Saladin, un Hiſtorien Mahométan tel que celui-ci. Car juſqu'à preſent nous n'avions été informés du détail de cette guerre que par des Hiſtoriens Chrétiens. Ils ſont aſſez d'accord avec lui, quant aux faits principaux : mais Bohadin ouvre à ſes Lecteurs une entrée dans l'interieur de ſon Héros, dont il connoiſſoit tous les deſſeins & tous les expediens, puiſqu'il en étoit ſouvent le Miniſtre. C'eſt ce que chacun ſentira de reſte en liſant cette Hiſtoire, & ſur tout cette partie concernant le Siége d'Acre ou de Ptolémaïde, qui dura près de trois ans, & pendant lequel les Saraſins aſſiégés dans la Ville par les Chrétiens, & ceux-ci aſſiégés au dehors par l'armée de Saladin, mirent en œuvre toute la valeur & toutes les ruſes pratiquées en pareil cas, dont le reſultat fut que la place demeura aux Chrétiens, qui pour ainſi dire, l'arracherent aux Infidéles. Un autre mérite de notre Hiſtorien Arabe, c'eſt qu'il rend juſtice aux deux partis ; élevant quelquefois juſqu'au Ciel la bravoure & les autres grandes qualitez de nos guerriers Chrétiens ; & ne diſſimulant point d'autre part les diſgraces de ſes Compatriotes. C'eſt ainſi qu'il nous dépeint la conſternation de Saladin après la journée d'Arſof où ce Sultan fut défait par Richard Cœur-de-Lion Roi d'Angleterre ; enſorte que le Prince Saraſin ſe vit reduit au point de trembler même pour Jeruſalem.

A l'égard du ſtyle de Bohadin, l'Editeur y trouve en general de la ſimplicité & de l'ingénuité. Mais cet Hiſtorien n'eſt pourtant pas tout-à-fait exempt du vice de ſa Nation, & il laiſſe échapper çà & là quelques traits de cette diction figurée, brillante & ampoullée ſi familiere aux Orientaux. De ce genre ſont les expreſſions ſuivantes, *déployer les aîles de ſa juſtice* ; *répandre la pluye de ſes bienfaits* ; *la ſueur ou la ſoif lui encheveſtra la bouche* ; *preſenter à tout le monde le front riant de ſon hoſpitalité* ; *vendre ſon ſouffle pour la reſpiration future* ; c'eſt-à-dire, *ſacrifier ſa vie preſente pour l'autre vie* ; *les épées burent le ſang juſqu'à l'ivreſſe* ; *les yeux de ſes fineſſes furent éblouis & obſcurcis*, pour dire *ſes ruſes furent déconcertées* : En voici quelques autres encore plus outrées : *L'épée du Seigneur faiſoit une moiſſon des ames* ; *les Lions des combats par les dents de la victoire, ſe raſſaſierent d'ennemis étendus ſur la place* ; *le Ciel verſoit la pluye du combat ſur les têtes de ceux qui étoient eux-mêmes les Têtes & les Chefs des Combattans*, &c. L'Hiſtorien n'oublie pas, ſur tout, [dit l'Editeur] d'inſerer dans ſa narration, comme bon Muſulman, pluſieurs paſſages de l'Alcoran qu'il

fait placer à propos.

Mais quoique son ſtyle par ſa force & par ſa vivacité ſemble tenir du caractere qui ſe fait remarquer dans le ſtyle des Arabes naturels ; notre Editeur cependant croit y appercevoir quelque choſe d'étranger qui lui feroit ſoupçonner que Bohadin n'étoit point Arabe. Il le croiroit volontiers natif de Moſul, ſur la foi de quelques endroits de cette Hiſtoire. Peut-être étoit-il *Curde* ou *Aſſyrien* : du moins s'attacha-t-il d'abord au Sultan de Moſul, qui l'envoya en ambaſſade vers le Chalife de Bagdad ; & il étoit encore au ſervice de ce Sultan, lorſqu'à l'occaſion du voyage de la Mecque, il fit connoiſſance avec Saladin, dont il étoit l'admirateur, & trouva auprès de ce Prince Curde l'accès le plus favorable.

Il devint, comme on l'a vû plus haut, ſon *Cadi* ou ſon Juge de confiance. Mais l'Editeur croit encore devoir l'élever à un plus haut grade, & il en fait un *Mufti* ou un Pontife. Il appuye cette conjecture par diverſes conſiderations qui ſemblent y donner quelque vraiſemblance. Le Langage de Bohadin, dans la premiere partie de cette Hiſtoire, eſt beaucoup moins le Langage d'un homme d'Etat que celui d'un Eccleſiaſtique. Il y fait éclater par tout le zéle le plus ardent pour ſa Religion : il inſiſte fort ſur les faits de ce genre, & en paſſe ſous ſilence quantité d'autres qui intereſſeroient davantage. Il ne fait point une peinture aſſez vive des grandes vertus de Saladin ; & il en parle un peu trop modeſtement. D'ailleurs, (continue M. Schultens) rien ne ſent plus ſon homme d'Egliſe que cette affectation continuelle à combler de benedictions le Sultan & ſes Sujets, & à répandre au contraire les imprecations ſur les Francs ſes ennemis. En effet il ne nomme pas une ſeule fois Saladin, qu'il n'y joigne auſſi-tôt cette formule (*Dieu lui faſſe miſericorde.*) Parle-t-il de quelque Ville ou de quelque Forteresſe Mahométane ? *Dieu la conſerve*, ajoûte-t-il d'abord. Fait-il mention de Damas ; (& il parle de cette Ville en cent endroits) ? c'eſt toûjours *Damas protegée de Dieu.* D'un autre côté, eſt-il queſtion des Francs ou des Chrétiens : *Dieu les maudiſſe*, ajoûte Bohadin ; ce qui revient à chaque période ou tout au moins à chaque page. On s'imagine bien que le Traducteur, dans ſa verſion, a eu ſoin d'épargner à ſon Lecteur l'ennui de ces ſortes de repetitions. Deux autres preuves du Sacerdoce de notre Hiſtorien [ſelon l'Editeur] ſe pourroient tirer de la ſouveraine direction du Sacré *Gymnaſe* de Jeruſalem qui lui fut confiée par le Sultan, & de ſon empreſſement hors de ſaiſon à exhorter au pélerinage de la Mecque ce Prince à qui ſes guerres continuelles permettoient encore à peine de reſpirer. M. Schultens renvoye pour une nouvelle confirmation ſur ce point au dernier Chapitre, où l'on ne peut [dit-il] méconnoître les propres caracteres d'un véritable *Mufti.*

De Bohadin il paſſe au ſecond

Hiſtorien de la Guerre Sainte, c'eſt-à-dire à *Amadoddin* ou *Amadin* d'Iſpahan, dont il ne donne ici qu'un morceau du premier Chapitre accompagné de ſa verſion & de ſes Notes. D'*Herbelot* en a parlé dans ſa Bibliotheque Orientale, où il l'appelle *Emad* ou *Emadeddin al Kateb, Amadin le Scribe.* Il le met au nombre des Ecrivains les plus illuſtres. Il cite de lui quelques Ouvrages de reputation, tels que celui qui a pour titre *la Palme du ſiécle*, & un autre annoncé ſous celui de *Bark Alsjami*, *le foudre de Syrie*, qui contient l'Hiſtoire de Saladin en ſept Volumes. Ce dernier Ouvrage eſt ſouvent allégué par *Nuweirius* dans ſa Bibliotheque; mais il n'eſt point encore tombé entre les mains de l'Editeur; de même que celui dont cet Editeur publie aujourd'hui un échantillon, ſemble n'être pas venu à la connoiſſance de d'Herbelot. Il eſt intitulé *le Livre de l'Eloquence de Kous, touchant la conquête de Kods.* Pour rendre ce titre intelligible, il faut apprendre au Lecteur, que *Kous* étoit un Orateur célebre chez les Arabes, & dont l'éloquence avoit paſſé en proverbe; de maniere que pour loüer à l'excès un Orateur en cette Langue on le diſoit *plus éloquent que Kous.* En ſecond lieu les Mahométans appellent *Kods* la Ville de Jeruſalem, c'eſt-à-dire la *Sainte Cité.* On peut juger preſentement de la haute opinion qu'Amadin avoit de ſon Ouvrage par le titre faſtueux qu'il lui a donné.

Il n'y déroge point dans tout le cours de ſon Hiſtoire. Elle eſt écrite du ſtyle le plus ampoullé. » L'Hiſtorien (dit l'Editeur) s'éleve bien » au-deſſus de Pindare; il vole perpétuellement dans les airs, il ſe » perd dans les nuës, il ſe guinde » juſqu'aux étoiles, & entraîne » avec lui ſon Lecteur. Tout ce que » j'ai jamais lû de plus ſublime » (continue M. Schultens) ou pour » mieux dire, de plus enflé, demeure fort au-deſſous d'Amadin. » Le pompeux *Hariri* comparé » avec un tel Cavalier, n'eſt preſque plus qu'un Piéton qui va terre à terre. L'éloquent fils d'*Arabsja* dans ſon Hiſtoire de Tamerlan, ne fait que ſuivre de fort » loin les traces d'Amadin, & eſt » trop heureux de lui dérober quelques fleurs. On peut dire (pourſuit l'Editeur) que la narration » d'Amadin petille des figures les » plus outrées & dont le faux éclat, » après vous avoir d'abord ébloui, » s'éteint preſqu'auſſi-tôt.

Il avoüe cependant que parmi tout ce clinquant l'on découvre quelques traits qui brillent d'une lumiere plus pure & plus naturelle, & qui frappent très-agréablement les Lecteurs. Au travers de toute ſa proſe figurée, Amadin n'a pas laiſſé d'être d'un grand ſecours à M. Schultens, ſoit pour le mettre en état de pénétrer plus à fond toute l'énergie de la Langue Arabe, ſoit pour lui fournir divers éclairciſſemens ſur les noms propres des hommes & des lieux, ſur pluſieurs particularitez de la Guerre Sainte, dont cet Hiſtorien a été auſſi témoin ocu-

laire, & ſur le vrai ſens de Bohadin difficile quelquefois à démêler. Si le ſtyle guindé d'Amadin le rendoit quelquefois preſqu'inintelligible au Traducteur, en recompenſe la netteté des caracteres dont il eſt écrit dans le Manuſcrit de Leyde, où ſont marqués tous les points-voyelles, lui applaniſſoit bien d'autres difficultez qu'il rencontroit à chaque pas dans celui de Bohadin, aſſez mal écrit, ſans aucuns points-voyelles & ſouvent dénué même de ceux qui diſtinguent les conſonnes.

Il comptoit faire grand uſage d'Amadin pour le Commentaire Hiſtorique, Géographique & Critique qu'il avoit deſſein de joindre à Bohadin, & dans lequel il auroit raſſemblé tout ce qui pouvoit jetter de nouvelles lumieres ſur l'Hiſtoire de Saladin conduite depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort. Mais ces recherches lui fourniroient la matiere d'un ſecond Volume égal à celui-ci; & c'eſt de quoi il ne veut charger ni le Libraire ni le Public, avant que d'avoir preſſenti les gens de Lettres ſur ce qu'il doit augurer du ſuccès d'une pareille entrepriſe.

En attendant il publie toûjours des Extraits d'*Abulfeda*, qui pourront tenir lieu d'une ſorte de Commentaire, & il s'applique à nous faire connoître plus particulierement cet Auteur d'une ſi grande conſideration parmi les Mahométans. Ce ſavant homme étoit de l'illuſtre Maiſon des *Jobides*, & deſcendoit d'Aladil frere de Saladin. Il naquit l'an de l'Hégire 672. fut revêtu de la dignité de Roi & de celle de Sultan, & mourut âgé de 60 ans après 22 ans de regne, l'an de l'Hégire 733. C'eſt (dit M. Schultens) ce que M. Jean *Gagnier*, cet ornement de l'érudition Orientale, a mis hors de doute, en redreſſant ſur ce point *Gravius*, d'*Herbelot*, & quelques autres, dans ſa Préface ſur la *Vie de Mahomet*, qu'il a publiée d'après l'*Abregé de l'Hiſtoire Univerſelle d'Abulfeda*, avec ſa verſion Latine & ſes Notes. Il eſt dit, dans cette Préface, qu'Abulfeda a continué ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 712. de l'Hégire : d'où il paroît qu'il exiſte deux ſortes d'exemplaires Mſſ. de cet Ouvrage : l'une plus complette & qui va juſqu'à l'année 733. où mourut Abulfeda ; l'autre moins étenduë & qui ſe termine à l'année 712. la troiſiéme du regne de ce Prince dans *Hama* Ville de Syrie, où il fut rétabli ſolemnellement par l'autorité du Soudan d'Egypte, Mahomet fils de Kelaüne. Le Mſ. d'Abulfeda de la Bibliotheque de Leyde va juſqu'à l'année 730. & M. Schultens aſſure que ce Mſ. a été pouſſé juſques là par cet Auteur même, & non par des Continuateurs. Il a cru faire plaiſir aux Lecteurs de leur décrire ici la maniere dont ce ſavant homme, qui paſſe avec juſtice pour le plus grand Géographe & le plus grand Hiſtorien de l'Orient, fut inſtallé dans la dignité de Sultan ou de Roi ; & il emprunte cette deſcription d'Abulfeda lui-même, dont il copie le Texte & le traduit en Latin. Nous y renvoyons.

Des deux Ouvrages d'Abulfeda, ſur l'Hiſtoire & ſur la Géographie, on n'a imprimé juſqu'a preſent que quelques morceaux. Il y en a deux tirés de ſon Hiſtoire Univerſelle, ſavoir *la Vie Mahomet* publiée par M. Gagnier, & les Extraits touchant Saladin que nous donne ici M. Schultens. Des 28. Tables qui compoſent tout le *Canon Géographique* d'Abulfeda, la premiere qui roule ſur l'Arabie, a vû le jour conjointement avec les *petits Géographes Grecs* de l'Edition de M. *Hudſon* : la 25e & la 26e où ſont décrits le *Chovvareme* & le *Mavvaſralnahar* ou la Région *Tranſoxiane*, ont paru avec une verſion Latine de Jean *Gravius* celebre Mathématicien Anglois. Notre Editeur obſerve qu'Abulfeda ne compte point les longitudes des lieux, en commençant avec Ptolomée & les autres Géographes, aux Iſles fortunées, mais en faiſant paſſer ſon premier méridien par le Cap le plus avancé de la Côte Occidentale de l'Afrique ; ce qui fait une difference de dix degrez. Il remarque de plus par rapport à la meſure des diſtances des lieux, que le Géographe de Nubie fait ſes journées de 30 milles, & qu'Abulfeda les reduit à 24. milles. Il attend avec grande impatience l'Edition complette de cette Géographie d'Abulfeda, ſouhaitée depuis ſi long-tems, & promiſe enfin par M. Gagnier dans ſa Préface ſur la Vie de Mahomet. C'eſt un des plus beaux preſens dont il puiſſe enrichir la Litterature Orientale.

A l'égard de la Table Géographique imprimée à la fin de ce Volume, l'Editeur nous indique les ſources où il a puiſé tous les éclairciſſemens qu'elle nous offre en ce genre, & ſans leſquels la Vie de Saladin ſeroit beaucoup moins intereſſante, par l'ignorance où l'Hiſtoire nous laiſſeroit ſouvent ſur les noms & ſur la ſituation des Pays & des Villes qui ont été le Théatre des grandes actions de ce Prince. M. Schultens a tiré pour cela ſes plus grandes lumieres d'un Dictionnaire Géographique Arabe Mſ. conſervé dans la Bibliothéque de Leyde ſous le N° 1700. & que d'Herbelot aſſure être l'Ouvrage de *Safieddin Abdalmoumen ben Abdelhak*. M. Schultens eſt fort tenté de croire que ce Mſ. de Leyde eſt l'exemplaire original écrit de la main de l'Auteur même. Il ſeroit volontiers un ſemblable jugement du Mſ. qui remplit la principale partie de ce Volume.

Preſque uniquement occupés juſqu'ici de l'Hiſtoire Litteraire de cet Ouvrage, nous n'avons dit que très-peu de choſe de ce qu'il nous preſente concernant l'Hiſtoire politique. C'eſt-à-dire que nous avons beaucoup parlé de Bohadin, d'Amadin & d'Abulfeda; & qu'à peine avons-nous fait quelque mention de Saladin, le Héros de cette Hiſtoire. Mais cet Extrait eſt déja ſi long, qu'il ne pourroit s'étendre davantage ſans devenir ennuyeux. Ainſi nous ſommes obligés de renvoyer à un autre Journal un recit abregé des évenemens déduits dans

les

les trois morceaux hiſtoriques que l'on voit ici paroître pour la premiere fois.

LA THEORIE DE LA MANOEUVRE DES Vaiſſeaux reduite en pratique, ou *les Principes & les regles pour naviguer le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible. Par M.* PITOT, *de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris, chez Claude Jombert, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Mathurins, à l'Image Notre-Dame. 1731. *in*-4°. pp. 119.

RIEN n'eſt plus utile dans la navigation qu'une bonne manœuvre: »par ſon moyen on donne » aux Voiles & aux Gouvernails » les ſituations les plus avantageuſes, ſoit pour faire le plus de chemin qu'il eſt poſſible, ſoit pour » viſer promptement. « On connoît parfaitement la dérive & par conſequent la vraie route qu'on a tenue. On eſtime la grandeur du ſillage ou le chemin fait par le Navire; on profite heureuſement des vents pour s'élever d'une Côte, pour doubler un Cap, pour éviter un écueil, pour ſuivre un Vaiſſeau, lui donner la chaſſe ou le verſer pour prendre le deſſus ou l'avantage du vent, ou ſe le conſerver principalement dans un combat naval. Ce n'eſt que par une experience de pluſieurs années, & par une ſuite de voyages, de courſes & d'obſervations réiterées que les plus fameux Marins ſe ſont rendus habiles dans cette partie de la navigation. En expliquant les principes ſur leſquels ces pratiques ſont fondées, on s'y rendroit habiles en peu de tems, comme l'obſerve notre Auteur dans ſa Préface, & on les perfectionneroit aiſément en joignant la théorie à l'uſage.

M. Pitot remarque que le P. Pardies eſt le premier qui ait entrepris de donner des regles de Théorie pour perfectionner la manœuvre des Vaiſſeaux. Mais il ajoûte que toutes les propoſitions fondamentales que ce Pere eſſaya de donner ſur cette matiere furent autant de paralogiſme. Cette Théorie du Pere Pardies ſe trouve à la ſuite de ſon Traité du mouvement local & des forces mouvantes imprimé en 1671. En 1689. M. le Chevalier Renaud publia un Traité plus étendu de la Théorie de la manœuvre des Vaiſſeaux; *mais comme il bâtit ſur les mêmes fondemens que le P. Pardies, il donna dans les mêmes Paralogiſmes.* Notre Auteur porte le même jugement du Traité du P. Hotte, où il trouve les mêmes principes, & par conſequent les mêmes paralogiſmes que dans les deux Ouvrages précedens.

Ce fut M. Huguens qui obſerva le premier que le principe ſur lequel M. le Chevalier Renaud déterminoit les differentes viteſſes du Vaiſſeau étoit faux; ce qui faiſoit tomber la plus grande partie de ſa Théorie. M. Renaud ne ſe rendit

point aux raiſons de M. Huguens, & cette diſpute donna lieu à pluſieurs Ouvrages. M. Bernoully qui s'étoit d'abord déclaré pour M. Renaud, prit enſuite le parti de M. Huguens. Enſuite il prétendit que M. Renaud étoit tombé dans une autre mépriſe au ſujet de la détermination de la dérive, ou de la connoiſſance de la vraie route du Vaiſſeau. Ce qui donna lieu à une nouvelle diſpute entre M. Renaud & M. Bernoully. Ce dernier donna en 1714. une nouvelle Théorie de la manœuvre qui paroît à notre Auteur fondée ſur des principes inconteſtables. Ce ſont ces principes que M. Pitot s'eſt propoſé de mettre à la portée des Marins. Il s'attache à donner des démonſtrations plus ſimples & plus courtes que ne le ſont celles de M. Bernoully, & à en appliquer les principes à des formes de vaiſſeaux plus approchantes de celle des Vaiſſeaux ordinaires. Il y joint des Tables qu'il aſſure avoir été dreſſées de maniere que les Officiers de Marine & les Pilotes pourront y trouver d'un coup d'œil les déterminations des viteſſes, & que par leur ſecours on ſera en état de donner des ſolutions ſimples des plus importans problêmes qui puiſſent regarder la manœuvre.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en neuf Sections. Les deux premieres ne ſervent en quelque maniere que d'introduction aux ſuivantes. Il s'y agit des loix des impulſions des fluides, & de l'explication de quelques termes qu'il eſt important de bien entendre pour la manœuvre des Vaiſſeaux.

L'Auteur détermine dans la troiſiéme Section les ſituations les plus avantageuſes des voiles & de la quille du Vaiſſeau, par rapport à la ligne du vent, tant pour gagner que pour perdre au vent. Il ſuppoſe ſeulement pour établir ſa Théorie ſur ce point important que la dérive eſt nulle, ou que la reſiſtance que le Vaiſſeau trouve à fendre l'eau par ſa pointe ou ſa proüe, eſt infiniment petite par rapport à la reſiſtance qu'il trouveroit en fendant l'eau par le côté. L'équation ou la formule qu'il employe dans cette Section, revient à celle qui avoit été propoſée par M. Huguens ſans aucune démonſtration, & dont M. Bernoully a le premier donné l'Analyſe dans ſa Théorie de la manœuvre.

La ſituation des voiles & les dérives ſont le ſujet de la quatriéme Section. Il y ſuppoſe que les coupes horiſontales du Vaiſſeau ſont des polygones rectilignes de tant de côtez égaux qu'on voudra, faiſant entr'eux des angles inégaux. Plus le nombre des côtez du Polygone ſera grand, plus les coupes ſeront approchantes de celles des vraies formes du Vaiſſeau, & plus on approchera des juſtes déterminations; ainſi par la méthode de cette Section, on connoîtra les quantitez de la dérive ſi près que l'on voudra. Dans la Section ſuivante où il s'agit des impulſions des fluides ſur les ſurfaces courbes, l'Auteur conſidere, après M. Bernoully, les coupes horizon-

tales de la carenne, comme compoſées de deux ſegmens de cercles égaux joints par une corde commune qui repreſente la direction de la quille. Les rapports des viteſſes des Vaiſſeaux, relativement à la quantité de la dérive, à la poſition des voiles, aux angles des voiles & de la quille, aux angles d'incidence du vent ſur les voiles, aux viteſſes reſpectives des vents, & aux quantitez des voiles, font la matiere de la ſixiéme Section.

Des Obſervations ſur le Gouvernail & ſur la rame fourniſſent la matiere de la ſeptiéme & de la huitiéme Section.

La neuviéme eſt proprement celle où l'Auteur applique ſa Théorie à la pratique. Il y apprend aux Pilotes à ſe ſervir de ſes Tables, & par leur moyen il y donne la ſolution de pluſieurs problêmes qu'il déduit de principes établis dans ſa Théorie, ſans néanmoins employer aucun calcul algébrique. Après la ſolution de treize de ces problêmes, l'Auteur propoſe quelques regles pour connoître l'effort abſolu de la reſiſtance de l'eau ſur la proüe & ſur le corps du Vaiſſeau, celui du vent ſur la ſurface des voiles & la viteſſe abſolue du vent.

Ce plan general de l'Ouvrage n'eſt qu'un précis d'un plan plus étendu que M. Pitot donne dans ſa Préface & dans une Table raiſonnée des articles de ſon Livre. Pour ſuivre notre méthode ordinaire il faudroit rapporter quelques exemples, & les tirer particulierement des Sections troiſiéme, quatriéme & cinquiéme, qui contiennent les démonſtrations des principes de ſa Théorie; mais comme nous ne pourrions rendre ſenſible, ce que nous en rapporterions, ſans entrer dans un grand détail de calculs algébriques & ſans le ſecours des figures qui ſont gravées en pluſieurs planches à la fin du Livre; nous ſommes obligés d'y renvoyer les Lecteurs curieux de ces matieres. Nous obſerverons en faveur de ceux qui ne ſont point aſſez au fait de ces matieres pour juger de l'Ouvrage par eux-mêmes, que l'Académie des Sciences, ſur le rapport qui lui en a été fait par MM. Nicole & Bragelone, a jugé » qu'au » moyen des Tables conſtruites par » M. Pitot, dont on peut faire » uſage avec une légére teinture de » Mathématiques, cet Ouvrage ne » pouvoit être que très-utile, non » ſeulement pour diriger les Vaiſ- » ſeaux dans leur route, mais auſſi » pour donner ſur le champ la re- » ſolution des plus importantes » queſtions de la manœuvre, rela- » tivement à des ſuppoſitions qui » ne peuvent cauſer que de petites » erreurs.

A VINDICATION OF THE MIRACLES OF OUR BLESSED Saviour, in wich M. Wolſton's Diſcourſes on them are particularly examin'd, his pretended Authorities of the Fathers againſt the truth of their Litteral ſenſe are ſet in a juſt light, and his objections in point of reaſon are Anſwer'd. C'eſt-à-dire : *Réponſe aux prétendues Authoritez des Peres, & aux Argumens tirés de la raiſon que M. Wolſton allegue dans ſes Diſcours contre la vérité du ſens Litteral des Miracles de J. C. Par Richard Lerd, Evêque de S. David. Seconde Edition.* A Londres, chez Jacques & Jean Knapton. 1731. 2. vol. *in*-8°. premier vol. pp. 438. ſecond vol. pp. 592.

ON verra d'un côté par l'Ouvrage dont nous allons donner l'Extrait, qu'il n'eſt point d'égaremens ſi monſtrueux dont l'eſprit humain ne ſoit capable, lorſqu'il n'eſt point retenu par le frein d'une autorité infaillible ; & de l'autre que tout homme qui va contre les principes de la Religion ſe trouve toûjours forcé d'aller contre les principes les plus évidens de la raiſon. Cette derniere vérité eſt clairement démontrée dans la refutation des Diſcours du ſieur Wolſton ſur les Miracles de J. C. & à l'égard de la premiere, l'Angleterre n'en fournit tous les jours que trop de preuves, & l'exemple du ſieur Wolſton ſuffiroit ſeul pour nous en convaincre.

Nourri dans les Lettres & dans la lecture des Peres dont on ne peut lui conteſter une grande connoiſſance, il prit les Ordres dans l'Egliſe Anglicane, & ſe fit d'abord connoître par une Apologie de la Religion contre les Payens & contre les Juifs. Cet Ouvrage fut eſtimé ; cependant l'Evêque de Saint David nous apprend qu'on y remarque un peu trop d'affectation à expliquer l'Ecriture dans un ſens allégorique ; mais dans la ſuite entraîné par la hardieſſe de ſon génie, il publia d'autres Ecrits dans leſquels il témoignoit un mépris ouvert pour la Lettre de l'Ecriture, & où il *ſe propoſoit*, diſoit-il, *de délivrer les Evangeliſtes & les Peres des Prédicateurs de la Lettre.* Enfin depuis 1727. juſqu'en 1729. parurent les ſix Diſcours que le Prélat Anglican combat dans cette refutation.

Le ſieur Wolſton y ſoûtient en termes formels, » Que les quatre » Evangeliſtes ne ſont nulle part » une Hiſtoire Litterale, mais un » Syſtême de Philoſophie & de » Théologie Miſtique, & que » l'Hiſtoire de la Vie de JESUS, » telle qu'elle eſt racontée dans l'E» vangile, n'eſt qu'une repreſenta» tion *emblématique* de ſa Vie ſpiri» tuelle dans l'ame de l'homme, & » ſes Miracles les figures de ſes ope» rations miſterieuſes ſur l'Egliſe & » ſur les Elûs. « Il pretend prouver ce Paradoxe impie par l'autorité des Peres, & par des argumens tirés de la raiſon.

Mais s'il montre autant d'emportement que Celſe, Porphyre & Julien l'Apoſtat, il paroît encherir ſur eux par l'aveugle malignité avec laquelle il eſſaye de jetter du ridicule & du burleſque ſur les Miracles de J.C. & ſur ſa perſonne ſacrée. L'Evêque de S. David ne ſe propoſe point de relever des traits qui doivent être enſevelis dans un éternel ſilence, il obſerve ſeulement que comme il n'y a point de ſujet qu'on ne puiſſe tourner en ridicule, auſſi n'y en a-t-il aucun, dont par le moyen du ridicule on puiſſe réellement diminuer la juſte valeur. On a pu, dit-il, donner un tour burleſque à l'Odiſſée & à l'Eneide, mais on n'a jamais pu diminuer le reſpect dû à ces *Chef-d'œuvres de l'eſprit humain*. Ainſi comme par le moyen de l'allégorie on peut ſe ſervir de tout, pour prouver tout; de même le burleſque montre ſeulement qu'on peut ſe jouer de tout; mais il lui eſt impoſſible de rendre prophane ce qui eſt ſacré, ni faux ce qui eſt eſſentiellement vrai.

Le ſieur Wolſton proteſte en vain qu'il n'a fait uſage de ce ſtile contre le ſens litteral des Miracles de J. C. que pour faire place au ſens miſtique qu'il renferme. Son criminel deſſein perce à travers un voile ſi léger; ce qui fait que le Prélat lui applique ces paroles de J. C. à Judas: *Vous trahiſſez le Fils de l'homme par un baiſer*. Car on ne voit que trop que non ſeulement le ſens litteral, mais même le ſens miſtique de l'Evangile ne ſont plus rien de réel, ſi ce qu'on ne peut repeter ſans horreur, & comme le ſieur Wolſton le déclare, les Miracles de J.C. & ſur tout ſa Reſurrection, ne ſont, pris à la lettre, qu'impoſture & qu'illuſion.

Avant que d'en venir en particulier au Diſcours de ſon adverſaire. L'Evêque de S. David examine en general ce que c'eſt que Miracle, ſon uſage, ſon autorité; il prouve que les premiers Apologiſtes de la Religion Chrétienne ont ſoûtenu clairement les Miracles de J. C. dans le ſens litteral, il fait enſuite de ſavantes recherches ſur l'origine de la méthode d'expliquer l'Ecriture dans un ſens miſtique, ſur l'autorité que doit avoir ce ſens, & répond aux objections du ſieur Wolſton ſur tous ces points; telle eſt la matiere des trois premiers Chapitres. Nous tâcherons de faire entrer dans la ſuite de cet Extrait ce qu'ils renferment de plus important.

Dans le quatriéme, le Prélat Anglican vient à l'examen du premier Diſcours. Il roule ſur les Vendeurs chaſſés du Temple, ſur les deux Poſſedez délivrés dans le Pays des Géraſéniens, & ſur la Transfiguration de J. C.

Le ſieur Wolſton ne craint pas de ſoûtenir que ces trois Miracles, pris à la lettre, & tels qu'ils ſont rapportés par les Evangeliſtes, ſont, comme tous les autres Miracles du Sauveur, remplis de traits *abſurdes & improbables*, par conſequent qu'ils n'ont jamais été operés en tout ni en partie, mais que ce ſont uniquement des recits *prophetiques & paraboliques* de ce que J. C. de-

voit un jour operer d'une maniere miſterieuſe & encore plus ſurprenante.

Ainſi par rapport au Miracle de J.C. chaſſant les Vendeurs, cet Auteur dit qu'il eſt incroyable qu'un homme ſans crédit, ſans autorité, ait pu, armé ſeulement d'une eſpece de foüet, exercer un empire auſſi abſolu ſur une multitude qui n'avoit aucune veneration pour ſa perſonne; mais l'Evêque de S. David, ſoûtenu des Textes formels de l'Evangile, nie préciſément que les Juifs n'euſſent aucune vénération pour J. C. on voit au contraire par le Chapitre même duquel ce recit eſt tiré, que les Chefs de la Synagogue vouloient ſe ſaiſir de J. C. mais qu'ils n'oſerent le faire, à cauſe qu'il étoit regardé par la Multitude comme un grand Prophete; or l'action de J. C. n'a rien de ſurprenant dès qu'il étoit regardé comme tel. Sans parler de l'impreſſion interieure qu'il faiſoit ſur les cœurs, on ſçait par l'Ancien Teſtament juſqu'à quel point les Juifs reſpectoient les Prophetes.

Nous ne rapporterons point ici les autoritez des Peres dont le ſieur Wolſton abuſe pour montrer que ce Miracle n'eſt point vrai, pris à la lettre; on convient avec lui qu'ils y trouvent un ſens miſtique, & perſonne n'en doute; mais il eſt manifeſtement faux, comme il le prétend, que par ces explications ils ayent exclu la vérité du ſens litteral; au contraire ils ſuppoſent toûjours ce ſens comme le fondement ſur lequel ils établiſſent leurs allégories. Cette vérité eſt ſi claire, & d'un autre côté l'abus que fait le ſieur Wolſton des paroles des Peres eſt ſi groſſier, & ſa mauvaiſe foi ſi viſible, qu'on ne peut s'empêcher d'être ſurpris de voir qu'on ſe donne la peine d'employer tant de citations & d'érudition, pour eſſayer d'ouvrir les yeux à un homme qui a reſolu de ne point voir; & qui ne s'enveloppe de la prétenduë autorité des Peres, que pour en impoſer au Vulgaire, pour rendre ſa perſonne & ſon ſyſtême moins odieux, ou plûtôt pour ſe dérober à la vengeance des loix dans le tems même qu'il ſappe les fondemens de la Religion.

Ainſi quelques ſolides que ſoient les réponſes de notre Auteur aux objections que le ſieur Wolſton tire des Peres, pour leſquels il n'affecte d'avoir tant de reſpect, que parce qu'il leur fait dire tout ce qu'il veut, nous les paſſerons ſous ſilence, & nous ne nous arrêterons qu'aux objections qu'il emprunte de la raiſon.

Voici à quoi ſe reduiſent celles qu'il allegue contre le Miracle de J. C. qui chaſſa les Démons du corps de deux hommes qui en étoient poſſedés, & qui permit à ces Démons d'entrer dans un troupeau de pourceaux. Il dit 1°. que le pouvoir de chaſſer les Démons ne prouve point que J. C. fût véritablement le Meſſie, puiſqu'il n'y avoit rien en cela que ſelon l'Evangile même, les faux Prophetes, les Ouvriers d'iniquité, & même certains *Artiſtes* parmi les Juifs ne

puſſent faire. Mais à l'*égard des faux Chriſts & des faux Prophetes qui, ſelon la parole de N.S. feront de grands prodiges, juſqu'à ſéduire même les Elûs, s'il étoit poſſible*; qui ne voit que ces derniers mots, *s'il étoit poſſible*, montrent à la vérité la grandeur de ces faux Miracles, mais qu'ils prouvent en même tems qu'il eſt impoſſible que les Elûs y ſoient jamais trompés, & par conſequent qu'on ne manquera jamais de moyens neceſſaires pour diſtinguer les Miracles de J. C. d'avec les preſtiges des Impoſteurs.

Quant à l'uſage où l'on prétend qu'étoient certains Juifs d'exorciſer les poſſedez au tems de J. C. l'Evêque de S. David ſoûtient que le fait eſt fort douteux, s'il eſt queſtion de ceux d'entre les Juifs, qui n'agiſſoient pas au nom du Sauveur. Car lorſqu'il dit aux Juifs; *ſi je chaſſe les Démons, par qui vos enfans les chaſſent-ils*? S. Auguſtin prétend avec pluſieurs autres Peres que par ce mot *enfans* on doit entendre les Diſciples de J. C. & ſur tout les 72. En effet lorſque J. C. chaſſoit les Démons des corps des poſſedez, d'où ſeroit venuë la ſurpriſe des Juifs tant de fois repetée dans l'Evangile, s'il avoit été ordinaire à quelques-uns d'entr'eux d'operer le même prodige indépendamment de l'autorité de J. C. Les 72. Diſciples eux-mêmes ſeroient-ils revenus avec tant de joye lui dire: *Seigneur, les Démons même nous ſont aſſujettis par la vertu de votre Nom*? Auſſi les Phariſiens ne purent éluder la force de l'argument que tiroit J. C. en faveur de ſa Miſſion du pouvoir qu'il avoit ſur les Démons qu'en diſant qu'il les chaſſoit au nom de Béelzébut.

Mais en ſuppoſant qu'avant J. C. quelques-uns parmi les Juifs euſſent eu le pouvoir de chaſſer les Démons, ils ne l'exerçoient du moins qu'au nom du Dieu d'Abraham & de Jacob, comme nous l'apprenons de S. Irenée & de ſaint Juſtin; car ce que Joſeph nous raconte de certains exorciſmes dont on attribuoit l'invention à Salomon eſt trop plein de cérémonies bizarres & puériles pour qu'on s'y arrête. Or bien loin qu'on puiſſe inférer de cette ſuppoſition que l'exercice de cette puiſſance ne prouvoit pas la Miſſion de J. C. ç'en eſt au contraire une preuve ſans replique. Car ſi les Juifs, dont il eſt ici queſtion, n'ont pu chaſſer les Démons qu'au nom du Dieu de Jacob, à plus forte raiſon J. C. qui chaſſoit les Démons au nom de ſon Pere, & qui les chaſſoit en preuve de ſa Divinité, dans la perſonne de qui non ſeulement cette puiſſance n'étoit pas renfermée, mais qui la communiquoit à ſes Diſciples, à plus forte raiſon, dis-je, un pouvoir ſi étendu prouve-t-il que J. C. étoit le Meſſie & qu'il tenoit ſon autorité de Dieu.

La ſeconde Objection du ſieur Wolſton contre le Miracle des deux Poſſedez que J. C. délivra, c'eſt qu'il n'eſt pas croyable qu'il y eut dans le Pays des Gérazéniens des troupeaux de pourceaux; on ſçait, dit-il, qu'il étoit défendu aux Juifs

d'en manger, & même d'en élever. Mais cette difficulté tombe d'elle-même, continue le Prélat, lorſqu'on ſe rappelle que Gadare aux environs de laquelle ce Miracle arriva, étoit une Ville Grecque & non une Ville Juive. Gadare faiſoit partie de la Décapole ou des dix Villes, où les Juifs ſe trouvoient mêlés avec les Gentils; il n'eſt donc pas ſurprenant que la campagne qui les environnoit abondât en ces ſortes d'animaux.

Nous remarquerons ici qu'Origêne, cité par le ſieur Wolſton, entre les Peres qui nient, ſelon lui, la vérité litterale de ce Miracle, la ſoûtient ſi poſitivement qu'il aſſure » qu'on montroit encore de ſon » tems à Gergeſa ou Gadare, Ville » ancienne ſituée ſur le Lac de Ti» beriade, le rocher d'où les pour» ceaux furent précipités avec vio» lence par les Démons qui les poſ» ſedoient.

Enfin le ſieur Wolſton, pour encherir ſur ce qu'on vient de voir, joint l'extravagance à l'impieté, & dit d'un air de confiance que la raiſon principale qui l'empêche de croire que le recit des Vendeurs chaſſés du Temple, auſſi-bien que celui des deux Poſſedez délivrés par J. C. contiennent des faits qui ſoient réellement arrivés, c'eſt qu'ils renferment deux crimes; le premier conſiſte, ſelon lui, dans le tort qu'il fit aux Changeurs, aux Marchands de Colombes, en renverſant les tables des uns & les Cages des autres; le ſecond dans la perte qu'il cauſa à ceux à qui appartenoient les pourceaux, qui furent noyés. Or, dit-il, ces deux crimes ne furent point objectés à J. C. devant Pilate. Cependant ſi ces faits étoient litteralement vrais, eut-il été neceſſaire, ajoûte-t-il, de chercher des témoins contre Jeſus? Il ne rougit point d'inſiſter ſur ce prétendu raiſonnement. Nous ne dirons rien des réponſes qu'y donne le Prélat, rapporter un tel blaſphême, c'eſt aſſez le refuter. Malheureux un Auteur qui ſe croit obligé de répondre en forme à de telles abſurditez; mais plus malheureux encore ceux qui le mettent dans la neceſſité de le faire.

L'obligation où nous ſommes d'abreger ne nous permet point de ſuivre l'Apologiſte dans la défenſe du Miracle de la Transfiguration de J. C. pris à la lettre. Les objection du ſieur Wolſton ne conſiſtent qu'en quelques traits burleſques qu'il appelle de ſolides raiſons, & qui lui donnent la hardieſſe en finiſſant ſon premier Diſcours d'inſulter aux Théologiens de ſa Nation, en leur diſant, que s'ils peuvent défendre les Miracles de J. C. contre les Peres & contre ſes objections, il s'avoüera pour un impie, un blaſphemateur & pour un homme qui mérite les plus ſévéres châtimens.

Mais paſſons à l'examen du ſecond Diſcours. Les Miracles qui y ſont attaqués ſont celui de l'Hémorroiſſe, de la femme tourmentée depuis 18. ans d'*un eſprit de foibleſſe*; & l'entretien de N. S. avec la Samaritaine. Avant de les combattre

battre en particulier, le sieur Wolston avance en general que les Evangelistes n'établissent point solidement que les guerisons faites par J. C. ayent été miraculeuses.

Pour refuter cette calomnie, l'Evêque de S. David donne d'abord la définition du Miracle; un Miracle, dit-il, est proprement une operation surnaturelle contraire au cours ordinaire des choses & aux loix communes de la nature, soit par rapport au sujet sur lequel il est operé, soit par rapport à la maniere même dont il a été operé. Les guerisons des maladies naturellement incurables, telle que la guérison d'une main desséchée, celle de l'Aveugle né, *&c.* sont miraculeuses par rapport au *sujet*: les guérison des maladies qui auroient pu à la vérité ceder à des remedes naturels, mais qui sont subites, parfaites, exercées par une seule parole, souvent même sur une personne absente, ou par un simple attouchement sont encore miraculeuses par la *maniere*. Or cette division comprend toutes les guérisons faites par le Seigneur, par consequent toutes sont également miraculeuses.

Après cet éclaircissement le Prélat vient aux Objections du sieur Wolston contre le Miracle de l'Hémorroisse. Les voici séparées des traits bouffons dont l'Auteur les assaisonne à son ordinaire; il avoüe d'abord que quelques Peres, & en particulier S. Augustin, qu'il respecte trop, dit-il, pour oser le contredire, croyent que le fait est arrivé comme l'Evangeliste le raconte. Cependant cette guérison ne lui en paroît pas plus surnaturelle; il ne s'agissoit, selon lui, que d'une *legere indispostion* que la force seule de l'imagination aura pu guérir. L'Evêque de S. David accable ici son adversaire par le Texte formel des trois Evangelistes qui rapportent que cette femme étoit malade depuis douze ans, & qu'elle avoit inutilement & à grands frais cherché dans la Medecine quelque soulagement. Il fait voir ensuite par le témoignage de plusieurs Medecins, tels que Bartholin dans son Traité *de Morbis Biblicis*, & Ader dans celui de *Morbis Evangelicis*, que la maladie en question étoit absolument incurable par le secours de l'art; il ne croit pas même que dans une occasion où il s'agit d'un si grand interêt pour la vérité, ce soit blesser la gravité du caractere Episcopal que d'entrer avec les Medecins dans certains détails que la nature d'une semblable maladie entraîne ordinairement.

Le sieur Wolston insiste sur la force de l'imagination, & pour montrer qu'elle étoit le principe de la guérison de l'Hémorroisse, il ajoûte que les Evangelistes reconnoissent que J. C. ne pouvoit faire de Miracles contre l'incrédulité. Il suffit de recourir au Texte Sacré pour se convaincre qu'ils ne parlent que d'une impossibilité morale, & non d'une impossibilité naturelle; ainsi quand S. Mathieu nous dit que N. S. *ne fit pas beaucoup de Miracles dans son propre Pays à cause de l'incrédulité des habitans*, il nous

apprend du moins qu'il y en fit quelques-uns ; S. Marc même nous en donne le détail, il eſt donc conſtant que le pouvoir de J. C. n'étoit pas lié par l'incrédulité des peuples ; & s'il ne l'exerçoit pas ſur eux, c'eſt qu'une diſpoſition ſi criminelle les rendoit indignes d'avoir part aux merveilles de ſa bonté.

Une autre guériſon miraculeuſe dont M. Wolſton conteſte la réalité dans ce même Diſcours, eſt celle de la femme *poſſedée d'un eſprit qui la rendoit malade depuis 18. ans, & qui étoit ſi courbée qu'elle ne pouvoit regarder en haut.* Ce ſont les paroles mêmes de S. Luc, qui en qualité de Medecin, ſelon la remarque du Docteur Freind dans ſon Hiſtoire de la Medecine, s'exprime en termes plus exacts & plus précis ſur les maladies guéries par J. C. que les autres Evangeliſtes. Si on croit le ſieur Wolſton, un Texte ſi formel ne ſignifie autre choſe ſinon que cette femme étoit mélancolique & abbatue, & que les avis charitables de J. C. en qui elle avoit confiance, lui ayant rendu la gayeté, lui avoient en même tems rendu les forces. Une preuve, ſelon lui, que cette infirmité n'étoit pas conſiderable, c'eſt l'indignation que le Chef de la Synagogue fit éclater contre J. C. pour avoir guéri cette femme un jour de Sabat. Habile à excuſer les hommes pour accuſer la vérité même, le Sr Wolſton prétend que les Juifs n'auroient pas eu le cœur aſſez dur & aſſez mauvais pour être capables d'un tel ſentiment, ſi l'incommodité dont il s'agit avoit été auſſi fâcheuſe qu'on le ſuppoſe. Comme ſi l'Hiſtoire de la Paſſion & de la Mort de N. S. ne prouvoient pas clairement que la malignité & l'envie précipitoient ces peuples dans les plus grands excès. Ignore-t-il d'ailleurs juſqu'où la ſuperſtition leur faiſoit porter l'exactitude à obſerver le Sabat? La crainte de le violer ne les empêcha-t-elle pas dans ce ſiécle-là même de prendre les armes contre les Romains, qui donnerent exprès ce jour-là un aſſaut general à leur Ville, & qui y entrerent en effet ſans reſiſtance ?

Nous n'inſiſtons point ſur les autres raiſons qu'apporte l'Evêque de S. David pour montrer la vérité de ce Miracle, & en particulier pour prouver que quoique les Evangeliſtes ne nous diſent point quelle étoit préciſément la maladie de cette femme, c'eſt également inſulter à l'Evangile & à la bonne foi que de rejetter l'état dans lequel ils la dépeignent ſur des vapeurs mélancoliques & d'attribuer ſa guériſon à l'impreſſion naturelle que la preſence & les paroles de J. C. firent ſur ſon eſprit.

Parmi les profanes railleries & les ſoupçons odieux dont le ſieur Wolſton fait uſage pour jetter un air de faux & de ridicule ſur l'entretien de J. C. avec la Samaritaine, la ſeule choſe qui mérite quelque attention, c'eſt qu'il prétend que J. C. qui ne ſe déclaroit qu'avec peine aux Juifs pour le Meſſie, ſe donne ouvertement pour

tel parmi les Samaritains, gens groſſiers & peu inſtruits. Qui croiroit que le paſſage de S. Jean, *Chap. X. v.* 24. auquel il renvoye, contient une réfutation complette d'une inſinuation ſi artificieuſe, en voici les paroles. *Jeſus ſe promenant dans la Gallerie de Salomon, les Juifs s'aſſemblerent autour de lui, & lui dirent : juſqu'à quandnous tiendrez-vous en ſuſpens ? ſi vous êtes le Chriſt, dites-le nous clairement ; Jeſus leur répondit : je vous l'ai dit, & vous ne me croyez pas.* Peut-on rien de plus précis que ces mots, *je vous l'ai dit* ? Dans le même Chapitre ne ſe donne-t-il pas le nom de Fils de Dieu qui eſt équivalent à celui de Meſſie, là & en pluſieurs autres endroits ? n'en appelle-t-il pas à ſes Oeuvres en preuve de ſa Miſſion ? Et ce qui renverſe entierement le Syſtême du ſieur Wolſton, c'eſt qu'il y parle des Oeuvres qu'il faiſoit actuellement, & non de ſes Oeuvres Spirituelles qu'il devoit, ſelon cet Auteur, accomplir un jour.

Le ſieur Wolſton commence ſon troiſiéme Diſcours avec plus de chaleur, quoique toûjours avec la même indécence. C'eſt au ſujet du Figuier maudit par J. C. parce qu'il n'y trouva point de fruit. Cette action eſt ſi inſenſée, ſelon le prophane Diſcoureur, qu'il demande qu'il lui ſoit permis de prendre un ſtile *plus badin & plus bouffon* que celui dont il s'étoit ſervi dans ces autres Diſcours. Quoi de plus abſurde, dit-il, que de chercher des figues, lorſqu'il n'en eſt pas encore la ſaiſon ? Mais quelqu'un, dit l'Evêque de S. David, ſoit parmi les anciens, ſoit parmi les modernes, peut-il réellement croire que S. Marc parle ici du figuier ordinaire, qui dans la Judée ne porte du fruit qu'environ cinq mois après le tems qu'il ſuppoſe que J. C. y en chercha ? L'Evangile n'a-t-il pas ſuffiſamment prévenu cette erreur, en nous marquant que le figuier dont J. C. s'approcha, avoit des feuilles ? Il eſt donc ici queſtion de cet autre eſpece de figuier connu dans la Judée qui portoit en tout tems des figues bonnes à manger, & que par cette raiſon Julien l'Apoſtat compare dans une de ſes Lettres aux arbres du Jardin d'Alcinous. Quoique ce témoignage, dit l'Evêque de S. David, ne doive pas être ſuſpect au ſieur Wolſton, il y joint encore ceux de Pline & de Théophraſte parmi les anciens, de Baumgarten, & du celebre M. de Tournefort parmi les modernes, qui ont tous connu cet eſpece de figuier.

Ces paroles de S. Marc, *ce n'étoit pas encore le tems des figues*, ſont donc uniquement pour nous avertir que ce n'étoit pas le tems des figues ordinaires. Ainſi dès qu'en ce Pays il y avoit des figuiers qui portoient du fruit en toutes ſaiſons, l'eſperance d'en trouver ſur un de ces arbres que J. C. voyoit couvert de feuilles, n'a rien que de très-raiſonnable.

Il eſt vrai que S. Aug. quoique de l'aveu du ſieur Wolſton même très-perſuadé de la vérité litterale

de ce Miracle, en parle en termes peu mesurés. Il croyoit que Saint Marc parle dans cette rencontre du figuier ordinaire & sur cette supposition, il prétend qu'il faut entendre allégoriquement cette Histoire, car prise à la lettre on la trouveroit, dit-il, insensée; *hoc factum nisi figuratum accipiatur, stultum invenitur.* Le Prélat Anglican ne peut s'empêcher de dire que S. Augustin fait bien voir qu'il n'étoit pas fort habile dans l'Histoire Naturelle, & que cet endroit auroit bien mérité d'avoir place dans ces *nombreuses* retractations. Il ajoûte même que ce Pere, dont il loüe d'ailleurs l'esprit, la science & la pieté, a souvent recours aux interpretations mistiques, non par necessité, ni parce que le Texte le demande; mais parce qu'il n'étoit point assez versé dans la critique pour bien entendre la lettre de l'Ecriture. Au reste, il est bon d'avertir ici que l'Evêque de S. David ne blâme pas l'usage de l'allegorie, il n'en condamne que l'excès; il reconnoît en plusieurs endroits de cet Ouvrage que l'Ecriture & la Vie de Notre-Seigneur sont remplies d'expressions figuratives, & de faits simboliques; & il remarque en particulier que celui du figuier maudit est de ce nombre.

Mais, dit l'adversaire, maudire cet arbre & le faire secher à l'instant, n'étoit-ce pas une marque de vengeance & de colere, d'autant plus déraisonnable, qu'il s'agissoit d'un Etre insensible qui ne pouvoit être coupable de rien? c'est par cette même raison, dit l'Evêque, qu'il n'y avoit ni vengeance ni colere dans l'action de J. C. C'étoit même une marque de sa bonté, il vouloit par un exemple si frappant avertir les Juifs du sort qui les menaçoit, s'ils persistoient dans leur opiniâtreté à ne pas le reconnoître.

Le sieur Wolston ajoûte ensuite que les Juifs & les incrédules pouvoient bien s'imaginer qu'il y eut de la fraude dans ce fait, & soupçonner même que *la hache du Charpentier* n'eût travaillé à la racine de l'arbre. Nous ne nous permettons de rapporter un trait si odieux & si bas, quoique le Prélat Anglican qui se trouvoit forcé de répondre à tout, en cite de beaucoup plus injurieux, & contre lesquels toute oreille moins familiarisée avec le blasphême, ne peut s'empêcher de se revolter, nous ne nous permettons, dis-je, de rapporter ce trait que pour avoir occasion de placer ici une réponse qui fut faite à un des pareils du sieur Wolston, & que le Prélat lui applique. Julien l'Apostat demandoit un jour, en parlant de J. C. ce que faisoit le Fils du Charpentier à telle occasion, il preparoit, lui répondit-on, des cercueils pour les Apostats. Prédiction qui fut vérifiée peu de tems après par la mort de Julien. Mais pour revenir au prétendu soupçon que les Juifs & les incrédules pourroient former contre ce Miracle, le Prélat montre invinciblement par le témoignage des Evangelistes, que tous les Apôtres

étoient preſens lorſque J. C. maudit le figuier, & que tous en revenant de Jeruſalem témoignerent leur étonnement de le voir ſeché *juſqu'à la racine*, d'où il s'en ſuit qu'il ne peut y avoir de fraude dans un fait atteſté par tant de témoins.

Enfin le ſieur Wolſton vient à ce qu'il appelle une démonſtration contre la vérité litterale de l'Hiſtoire du figuier. Il la tire, à ce qu'il prétend, des propres paroles de Jeſus, qui dit à ſes Diſciples *que s'ils avoient de la foi, non ſeulement ils feroient ce qu'ils venoient de voir en ce figuier, mais qu'ils tranſporteroient même des montagnes.* Or, continue-t-il, les Apôtres n'ont jamais operé ce dernier prodige à la lettre, donc le premier pris en ce ſens n'eſt point vrai. Autrement il ſuivroit de-là ou que les Apôtres n'auroient jamais eu de foi, ou que J. C. eut manqué à ſa parole. On demande d'abord au ſieur Wolſton d'où il ſçait que les Apôtres n'ont jamais tranſporté de montagnes.

Le ſilence des Hiſtoriens lui ſuffiroit-il, pour être en droit de nier ce fait? Car, ſelon la remarque de S. Chriſoſtome & de S. Jerôme, tous les Miracles des Apôtres auſſi-bien que ceux de J. C. n'ont pas été écrits. L'adverſaire ne doit pas ignorer du moins que S. Jerôme attribue un Miracle de cette nature à S. Hilarion, & que S. Chriſoſtome qu'on n'accuſera pas, dit-il, d'être trop crédule, ſoûrient que pluſieurs perſonnes très-inférieures en ſainteté aux Apôtres avoient dans des cas de neceſſité tranſporté des montagnes. C'eſt ce que S. Gregoire de Nice nous apprend en particulier de S. Gregoire ſurnommé le Taumaturge. Que ces autoritez ſoient reçûës ou non par d'autres, le Sr Wolſton qui témoigne en toutes occaſions une ſi grande vénération pour les Peres eſt obligé de les admettre.

Mais comme pour reſoudre cette objection, le Prélat eſt perſuadé qu'il n'eſt point neceſſaire de prouver que les Apôtres ayent tranſporté réellement des montagnes, il n'inſiſte point ſur ces autoritez. Il ſuffit, dit-il, qu'ils ayent fait des Miracles auſſi grands dans le fonds, & qui marquent un pouvoir auſſi ſurnaturel. La reſurrection d'un mort n'a-t-elle pas en un ſens quelque choſe de plus extraordinaire que le déplacement d'une montagne, qui peut être quelquefois l'effet d'un tremblement de terre ou de quelqu'autre cauſe naturelle? Ainſi ſuppoſé que les Apôtres n'ayent jamais operé ce Miracle, ce n'eſt pas qu'ils ayent manqué du pouvoir neceſſaire pour l'executer. C'eſt uniquement parce que l'occaſion de le mettre en œuvre ne s'eſt jamais preſentée.

Ne peut-on pas dire encore que la promeſſe de J. C. aux Apôtres ſignifioit ſeulement que la foi les rendroit capables de faire les prodiges les plus extraordinaires, tels qu'étoient dans leur eſpece ceux de faire ſecher un figuier & de tranſporter des montagnes? Il ſemble même que cette maniere de parler n'étoit qu'une expreſſion proverbia-

le pour ſignifier les choſes les plus difficiles. Ce qui le prouve, outre pluſieurs autres raiſons qu'apporte encore l'Evêque de S. David, c'eſt que dans un autre endroit en parlant de l'efficacité de la foi, ſubſtitue un exemple different à celui de tranſporter les montagnes. Il dit à ſes Apôtres, que s'ils ont de la foi ils commanderont à un Sycomore de ſe déraciner & d'aller ſe planter dans la mer, & qu'ils ſeront obéis. Telles ſont les réponſes que le Prélat Anglican donne aux Objections du ſieur Wolſton contre le Miracle du figuier maudit. Ce qu'il dit contre le même Auteur au ſujet du Paralitique guéri au Lac de Bethſeda n'eſt pas moins ſolide : mais la longueur de cet Extrait nous oblige malgré nous de le finir.

En general on ne craint point d'aſſurer que l'Ouvrage de l'Evêque de S. David eſt écrit avec autant de force que d'érudition. Il ſembleroit cependant qu'il auroit pu ſe diſpenſer, comme nous l'avons déja remarqué, de répondre à certaines difficultez qui n'ont rien de ſerieux & qui ne méritent que le mépris & l'indignation ; mais peut-être que le caractere & la diſpoſition des eſprits de ceux à qui cet Ouvrage s'adreſſe particulierement, demandoient qu'il ne laiſſât rien ſans replique.

Nous donnerons l'Extrait du ſecond Volume dans les Journaux ſuivans.

THESES MISCELLANEÆ CONSENSU SUPERIORUM publicæ diſquiſitioni propoſitæ à Johanne-Adolpho Jacobæo Olig. Fil. reſpondente Severino Hee, Philoſoph. Bacc. & Collegii Medicei Alumno, in Domo Conſiſtoriali die 26. Julii. Ann. 1730. Hauniæ, ex Typographeo Regi & Univerſitatis. C'eſt-à-dire : *Théſes mêlées, propoſées à la diſpute publique par Jean-Adolphe* Jacobæus, *& ſoûtenuës par Severin* Hee, *Bachelier en Philoſophie*, &c. *le 26. Juillet* 1730. Brochure *in*-4°. pp. 14.

CES Théſes ou Propoſitions ſont au nombre de onze. La premiere concerne l'incertitude des remedes de la Medecine : la ſeconde, l'uſage de l'eau froide dans les maladies : la troiſiéme, le Quinquina : la quatriéme, l'inoculation de la petite vérole : la cinquiéme, les ongles : la ſixiéme, l'Epiploon : la ſeptiéme, les glandes ſolitaires de l'inteſtin *Rectum* : la 8e, la graiſſe : la neuviéme, le devoir des Sages-Femmes dans les accouchemens difficiles : la dixiéme, l'aiman : & la derniere, l'art de faire le papier.

Quant à l'incertitude des remedes, l'Auteur obſerve qu'il n'y en a point ſur lequel on puiſſe toûjours compter. Il en apporte pluſieurs raiſons, dont les principales ſont les divers temperamens, les differentes manieres de vivre, le ſexe, l'âge, le climat, la Saiſon, les paſſions, *&c.*

Toutes circonſtances qui varient l'effet des remedes, & qui demandent par conſequent de la part de ceux qui les ordonnent, une attention & une prudence ſinguliere; enſorte qu'il eſt impoſſible d'établir jamais pour la guériſon des maladies, une pratique uniforme, à moins que de vouloir faire de la Medecine une profeſſion aveugle & viſiblement meurtriere.

Pour ce qui eſt de l'uſage de l'eau froide, l'on ſoûtient ici qu'il ne convient point interieurement dans le Rachitis, dans la Manie & dans quelques autres maladies; mais qu'à l'exterieur il eſt fort recommandé: le bon effet qu'on prétend que l'eau froide produit alors ne vient point, dit-on, de ce que l'eau froide étant appliquée au dehors empêche, comme ſe l'imaginent quelques-uns, que les eſprits animaux ne ſe diſſipent trop par l'inſenſible tranſpiration, mais de ce que cette eau par ſa froideur chaſſe dehors les ſucs qui embarraſſent les vaiſſeaux capillaires, & par cette ſortie rend la circulation plus libre. Car, pourſuit notre Auteur, les particules qui cauſent le froid de l'eau, étant nitreuſes, n'agiſſent jamais en s'approchant, mais en s'écartant au contraire les unes des autres, & cela à cauſe de leur vertu élaſtique. Pour prouver ſon ſentiment il apporte l'exemple de l'eau glacée qui occupe beaucoup plus de place que celle qui ne l'eſt pas, comme il ſe voit par ce qui arrive à une bouteille d'eau, lorſque cette eau vient à geler, puiſque ſi la bouteille n'eſt pas bouchée, l'eau gelée s'éleve alors au-deſſus de l'orifice, & ſi le vaiſſeau eſt bouché, elle le caſſe faute d'y trouver une place ſuffiſante pour s'étendre. On prétend que cette vertu expanſive de l'eau glacée ſe manifeſte même dans la végétation des plantes; à quoi l'on ajoûte que ſi au fort de l'hiver les doigts viennent à perdre leur mouvement par le froid, il n'y a pas de meilleur moyen pour le leur rendre, que de les laver dans de l'eau bien froide; les Anatomiſtes qui travaillent à des Diſſections ſont ſouvent expoſés à ces engourdiſſemens de doigts, & l'on cite ici M. Winſlow qui aſſure que pour ſe conſerver alors le mouvement des mains, il n'y a pas d'expedient plus ſûr que de les tremper dans de l'eau extrêment froide.

M. Boerhaave, comme on le peut voir dans ſes Elemens de Chymie, dont nous avons donné l'Extrait le mois d'Avril dernier, ſoûtient que l'eau liquide n'occupe jamais moins de volume que lorqu'elle eſt bien froide, ce qu'il appuye du témoignage des Cimentiers qui aſſurent tous qu'ils n'ont jamais plus de peine à empêcher l'eau de percer les murs que dans les tems où elle eſt plus froide; car M. Boerhaave prétend que cette facilité extrême de l'eau à pénétrer alors les obſtacles qu'elle rencontre, vient uniquement de ce que le froid la condenſe, ce qui la rend, dit-il, plus capable de s'inſinuer dans les intervalles des parties, que ſi elle occupoit plus de place, comme il lui arrive

quand elle eſt moins froide. Ici au contraire on prétend que plus l'eau eſt froide & plus elle acquiert de dimenſion. Voilà deux ſentimens bien oppoſés. Il eſt vrai que l'eau gelée occupe plus d'eſpace que l'eau fluide ; mais s'enſuit-il que cette derniere doive augmenter en volume à proportion de ſa froideur? C'eſt de quoi bien des Phyſiciens ne conviendront pas.

Quant au Quinquina, on prétend ici que ce remede eſt ſi incertain contre les fiévres intermittentes, qu'à peine mérite-t-il le nom de Specifique, & pour le prouver on allegue le fait ſuivant, dont on dit avoir été témoin. En 1727. ſur la fin de l'Automne & pendant tout l'hiver regna dans la Ville de Londres une fievre intermittente du nombre de celles qu'on appelle irrégulieres, parce qu'elles n'ont aucun retour reglé. Les Medecins Anglois n'oublierent rien pour guerir par le Quinquina cette ſorte de fievre. Ils le firent prendre aux uns en ſubſtance, aux autres infuſé dans du vin rouge de Portugal ; ils en donnerent à d'autres la reſine. Cette methode ne fit que ſuſpendre la fievre pour quelques Semaines ; après quoi elle revint plus forte que jamais, emportant tous les jours un grand nombre de malades ſans que le Quinquina dont on s'obſtina à continuer l'uſage, & qu'on fit même prendre en plus grande doſe qu'auparavant, pût être d'aucun ſecours contre cette mortalité. Les malades qui ne mouroient pas avoient le malheur de devenir ou phthiſiques ou hydropiques.

Notre Auteur qui étoit depuis peu à Londres, voyant, dans cette occaſion, l'inutilité du Quinquina, crut devoir prendre à l'égard d'un homme & d'une femme qui implorerent alors ſon ſecours, une autre méthode que celle des Medecins du Pays. Il ordonna à l'un une infuſion d'abſinthe, de petite centaurée, d'herbe nommée mille-feuilles & de racine de galanga, dans de l'eau de fontaine mêlée avec du vin blanc de Portugal. Ce remede continué pluſieurs jours chaſſa la fievre ſans retour. Les ſymptomes de cette fievre commencerent par une douleur dans les lombes, accompagnée d'un froid que la chaleur ſuivit de près. Il ordonna à l'autre qui étoit la femme du malade, & qu'il trouva attaquée d'un vomiſſement énorme avec une forte fiévre qui avoit été précedée de friſſon, 27 grains d'yeux d'Ecreviſſes, un demi-gros de racine de Contrajerva, trois grains de Saphran, douze grains de Nître dépuré, le tout à prendre de trois en trois heures ; il lui ordonna de plus un julep alexiterе fait avec l'eau de pivoine, le Syrop de pivoine & le Syrop de Méconium.

L'uſage de ces remedes & celui qu'on y joignit des conſerves ameres & du ſyrop d'œillet, guerirent en 4. jours la malade. Au reſte, notre Auteur remarque qu'entre les diverſes cauſes qui privent le Quinquina de ſon effet, une des principales eſt la mauvaiſe foi des Marchands qui ſophiſtiquent ſouvent ce remede.

Pour

Pour ce qui regarde l'inoculation de la petite vérole, on commence d'abord par expoſer de quelle maniere ſe pratique cette operation, puis on tâche de prouver par des exemples, que la petite vérole ainſi communiquée, a de grands avantages. Sçavoir 1°. de n'être point mortelle. 2°. De ne produire ſur la peau du viſage aucun trou & aucune coûture; ce qui eſt bien favorable aux Dames. 3°. De preſerver de la rechûte & d'en preſerver ſi efficacement que lorſqu'on eſt une fois guéri on peut fréquenter impunément tous les malades attaqués de petite vérole.

L'article des ongles roule ſur la queſtion ſuivante : ſçavoir ſi les ongles tirent leur origine des houpes nerveuſes de la peau, ou ſi elles ne ſont pas plûtôt une partie de la cuticule. M. Heiſter, dans la ſeconde Edition de ſon abregé Anatomique, eſt du premier ſentiment. Mais notre Auteur ſe déclare ici pour le ſecond : la raiſon qu'il en donne, c'eſt qu'en ſéparant la cuticule d'avec la peau, on voit les ongles adhérentes à cette cuticule, & les houpes de la peau dans leur entier.

Le ſujet du ſixiéme article eſt l'épiploon : comme cette membrane, dit-on ici, ne s'étend pas ordinairement juſques aux gros inteſtins, il s'agit de ſçavoir comment la nature ſupplée à ce défaut: & là-deſſus on répond que dans les endroits où l'épiploon manque, il y a des pelotons de graiſſe qui tiennent lieu de cette membrane & empêchent que les diverſes portions d'inteſtins ne ſe collent les unes aux autres, ſans quoi l'expulſion des matieres ſuperflues contenuës dans le bas-ventre ne ſe pourroient faire.

On remarque dans le ſeptiéme article que les glandes de l'inteſtin *Rectum* nommées Solitaires par les Anatomiſtes, ne ſont autre choſe que de petits reſervoirs, qui verſent au dedans de cet inteſtin une humeur propre à faciliter la ſortie des ſuperfluitez qu'il renferme.

A l'égard du huitiéme article, on y prétend que ce qui ſert à la nourriture de ceux qui ſont tombés dans un deſſechement total, n'eſt point ce qui peut reſter de graiſſe dans leur corps, cette graiſſe ne pouvant être repriſe par les arteres pour être portée enſuite par les veines dans la maſſe du ſang, mais que c'eſt uniquement à la faveur des gelées, des émulſions & autres choſes ſemblables, que ces malades ſont nourris.

On remarque dans le neuviéme article, 1°. Que les enfans ont un plus grand nombre d'os que les adultes; ce qui vient de ce que quelques uns de leurs os qui n'en doivent faire qu'un dans la ſuite, ne ſont pas encore réunis : 2°. Que cette multiplicité produit une ſoupleſſe qui ſert à faciliter la naiſſance des enfans. On donne, à cette occaſion, pluſieurs avis utiles pour l'art des accouchemens.

Le dixiéme article contient quelques Obſervations qui ont déja été faites ſur l'aiman, l'une entr'autres que quand cette pierre eſt ronde elle tire davantage & que quand

elle eſt de figure cubique, elle tire moins. On demande enſuite ſi l'aiman a la même vertu aſtringente que le fer, & on répond qu'on n'a rien à dire là-deſſus, parce que l'aiman eſt exclus du rang des choſes qui ſervent à la Medecine. Notre Auteur ne ſçait pas apparemment que cette pierre eſt un excellent topique pour arrêter le ſang.

Dans le onziéme & dernier article on propoſe l'invention nouvelle uſitée en Angleterre de faire du papier non avec des lambeaux de linge, mais avec le chanvre même, l'ortie & autres plantes, & on exhorte de travailler à la perfection de cette découverte.

TRAITE' DE LA VERITE' DE LA RELIGION Chrétienne, tiré du Latin de M. Jean-Alphonſe Turretin, *Profeſſeur en Theologie & en Hiſtoire Eccleſiaſtique à Genêve. Section III. de la vérité de la Religion Judaïque.* A Genêve, chez Marc-Michel Bouſquet & Compagnie; & à Paris, chez CHAUBERT, 1731. pp. 153.

COMME nous avons rendu compte du deſſein & de la méthode de notre Auteur, en parlant des deux premieres Diſſertations, il nous ſuffira de faire ſouvenir le Lecteur qu'on prouve dans la premiere de ces Diſſertations le beſoin qu'ont les hommes même les plus éclairés d'une revelation ſurnaturelle, & qu'on explique dans la ſeconde quels ſont les caracteres de la revelation. Après la diſcuſſion de ces deux points il eſt naturel de chercher où l'on découvrira cette revelation. » Mais autant que cette » recherche eſt neceſſaire, autant » demande-t-elle de circonſpection. » Car comme il importe de ne pas » rejetter la vérité quand Dieu nous » la preſente, il importe auſſi de ne » ſe pas laiſſer éblouir par de fauſſes » lueurs. « L'Auteur ne croit point qu'il ſoit neceſſaire pour faire cet examen de paſſer en revûë tous les ſiécles, ni tous les peuples de la terre. On découvre dans la plûpart tant de groſſiereté & d'extravagance, qu'ils ne méritent point qu'on s'y arrête. Il fixe donc ſes regards ſur un coin du monde, qui paroît avoir été long-tems le refuge de la lumiere, pendant que le reſte de l'Univers étoit couvert d'épaiſſes ténebres. Ce coin du monde eſt la Judée. Il obſerve d'après Paſcal qu'au milieu de l'Univers Idolâtre les Hébreux ſeuls ont conſervé le culte du vrai Dieu, qu'ils produiſent un corps d'Ecritures, qui eſt le plus ancien Livre qu'il y ait au monde, & qu'ils aſſurent que ce Livre contient l'Hiſtoire & les Leçons de pluſieurs Prophetes que Dieu a ſuſcités parmi eux.

L'Auteur, ſuivant cette premiere idée, examine quels ſont les Dogmes des Hébreux & leurs Loix Morales, Cérémonielles ou Politiques. Il entre dans le détail des Livres Hiſtoriques de l'ancien Teſtament, enſuite il parle des Prophéties.

La connoiſſance du premier Etre eſt la borne de toute Religion. A cet égard il n'y a point de Nation ni même de Secte de Philoſophes qui puiſſent être comparées aux Hébreux. Ils ont toûjours fait profeſſion de reconnoître un premier principe, ſpirituel, inviſible, exiſtant avant tous les ſiécles, c'eſt ce que l'Auteur prouve en rapportant pluſieurs paſſages des Livres de Moyſe, & de ceux des Prophetes, où il eſt parlé de la grandeur de Dieu, de ſa puiſſance & de ſes autres attributs, & il conclut de ces paſſages qu'ils donnent une idée ſi juſte & ſi noble de la Divinité, qu'on peut dire hardiment qu'aucun des Sages Payens n'en a approché.

Il eſt vrai qu'on trouve dans ces mêmes Livres des expreſſions qui ne paroiſſent pas d'abord répondre à cette ſublimité, telles que ſont celles-ci, que l'Eternel s'eſt *promené* dans le Jardin d'Eden, qu'il *deſcendit* pour viſiter la Tour de Babel, qu'il *étend ſon bras*, qu'il ſe *repent*, &c. Mais il eſt viſible que l'Ecriture en ces endroits, ſe ſert de façons de parler figurées & populaires, pour s'accommoder au goût d'une Nation qui avoit beſoin d'être frappée de tems en tems par des images ſenſibles. C'eſt pourquoi l'Ecriture attribue ſouvent à Dieu, ce qui ne convient qu'aux ſymboles exterieurs par leſquels il ſe manifeſte.

Si quelque impie pouſſe l'objection juſqu'à dire, qu'on pourroit ainſi pallier juſqu'aux expreſſions les plus groſſieres des Payens touchant leurs Divinitez, l'Auteur répond que les vrais caracteres de la Divinité ſont marqués en tant d'endroits de l'Ecriture Sainte, que quand les Auteurs Sacrés viennent à employer les figures, on les reconnoît d'abord pour ce qu'elles ſont; au lieu que chez les Payens les expreſſions qui preſentent les idées les plus abſurdes ſont priſes dans leur ſens naturel, & elles forment le fond de leur Religion. Ce n'eſt pas par quelques phraſes répanduës en differens endroits qu'il faut expliquer le fond d'un Syſtême, c'eſt au contraire au fond du Syſtême connu d'ailleurs, qu'on doit ajuſter ces phraſes.

De ces Obſervations notre Auteur paſſe à l'examen de quelques autres Dogmes de la Religion Judaïque, & il fait voir que ces Dogmes confirment les Notions naturelles, & qu'ils éclairciſſent ſur la Création, ſur l'origine du mal, & ſur pluſieurs autres queſtions des difficultez que la ſimple raiſon ne pouvoit reſoudre. L'Auteur convient que l'immortalité & les recompenſes éternelles des Juſtes ne ſont pas expliquées auſſi clairement dans l'ancien Teſtament que dans le Nouveau. Mais il répond que les Hébreux étant groſſiers, il falloit les retenir par quelque choſe de plus viſible & de plus marqué que ne le ſont les biens purement ſpirituels d'une autre vie. Il ajoûte qu'il y a d'ailleurs dans l'ancien Teſtament beaucoup de choſes qui ſont propres à ouvrir les yeux ſur ces veritez

aux perſonnes intelligentes.

Notre Auteur fait voir enſuite que les Preceptes Moraux de la Loi Moſaïque ſont un excellent abregé du Droit naturel, très-propres à faire fleurir chez un peuple la pieté & la juſtice ; attendu qu'ils comprennent nos devoirs envers Dieu, envers les hommes & envers nous-mêmes. L'enlevement des meubles des Egyptiens & l'ordre de les exterminer ne ſont pas contraires à la Loi Naturelle, ſelon la remarque de l'Auteur, parce que Dieu eſt le maître des biens & de la vie des hommes & que les Iſraëlites n'étoient par rapport à ces deux articles que les executeurs des ordres que Dieu leur avoit donnés.

A l'égard des Loix qui regardent le culte Judaïque, il y en a de deux eſpeces, les unes qui ſont eſſentielles, comme l'adoration, les prieres, la lecture de la Loi ; d'autres qui ſont purement cérémonielles. Ces dernieres étoient des figures qui cachoient ſous leur écorce quelque inſtruction importante, & qui ſervoient à diſtinguer les Juifs d'avec les autres peuples. Cette idée generale juſtifiée par l'explication d'un grand nombre de points de la Loi cérémonielle des Juifs, ſuffit pour répondre aux objections que font quelques perſonnes ſur cette Loi ; quand même il y auroit quelques-unes de ces ceremonies dont on ne pourroit aujourd'hui découvrir le motif à cauſe de l'éloignement des tems.

Cette preuve de la vérité de la revelation Judaïque tirée de l'excellence de ſa doctrine & de ſes Loix, eſt ſoûtenuë de deux autres preuves encore plus frappantes. Ce ſont les Miracles & les Propheties qui ſont rapportées dans les Livres de l'ancien Teſtament.

L'Auteur obſerve d'abord que l'Hiſtoire de la Geneſe eſt reſpectable par ſon antiquité, que Moïſe qui l'a écrite precede de cinq cens ans les Auteurs Payens les plus anciens, qu'il touchoit au tems des Patriarches, que Lévi biſayeul de Moïſe avoit vêcu quelque tems avec Iſaac, qu'Iſaac avoit pu voir Sem fils de Noé, que Sem avoit vû Mathuſalem, & que ce dernier avoit vû le premier homme. Si Moïſe avoit voulu en impoſer aux Iſraëlites dans ſes Recits, il auroit fait le monde beaucoup plus ancien, & il ſe ſeroit bien gardé de rapprocher les tems, de ſorte que, ſuivant ſon calcul, la memoire en dût encore être recente lorſqu'il écrivoit. » Le » tour des penſées de Moïſe, ſon » ſtile, la peinture qu'il fait des » mœurs de ſon tems, un certain air » original qu'on ne peut bien défi- » nir, tout y reſſent le goût antique » & porte avec ſoi, comme re- » marque l'Auteur, le caractere de » fidélité. « Il ajoûte à ces moyens que plus on remonte dans l'Antiquité prophane plus on trouve de veſtiges & de monumens qui quadrent avec les faits rapportés par Moïſe dans le Livre de la Geneſe.

Il faut avoüer, ſelon notre Auteur, qu'il y a des traits dans la Geneſe ſuſceptibles de grandes difficultez ; mais il obſerve là-deſſus

que le fond de cette Hiſtoire repreſente de grandes véritez, & il veut qu'on ſe ſouvienne, quand on rencontre de ces endroits obſcurs, qu'il nous manque pour les bien entendre quelque clé tirée ou de certaines circonſtances qui ne ſont pas venuës juſqu'à nous, ou du goût des Orientaux qui étoient extraordinairement portés aux Apologues & aux allégories. L'Auteur va même juſqu'à permettre d'appliquer cette derniere partie de ſa propoſition au Serpent qui tenta la premiere femme; car il dit qu'elle fut pouſſée par un eſprit malin qui eſt déſigné ſous le nom de Serpent, ſoit qu'il eut réellement emprunté l'organe de cet animal, ſoit qu'il y ait de la figure dans ce diſcours. Car on ne doit pas faire un point de foi, ajoûte-t-il, de telle ou telle interpretation ſur des choſes qui ſont difficiles ou peu eſſentielles.

Après la Geneſe l'Auteur vient à l'Exode & au Pentateuque. Il prouve que les Miracles dont il eſt fait mention dans ces deux Livres ſont des preuves conſtantes de la vérité de la Religion Judaïque. Pour douter de ces Miracles, il faudroit ſuppoſer ou que Moïſe eſt un perſonnage feint, ou que c'étoit un impoſteur, & que les Iſraëlites ſe ſont eux-mêmes piêtés à l'impoſture, ou que cette Hiſtoire a été ſuppoſée ou du moins alterée longtems après la mort de Moïſe. La premiere hypothéſe n'a pas la moindre apparence, car s'il étoit permis de s'élever ainſi contre la voix de tous les ſiécles, il n'y auroit aucun fait au monde qui fût à l'abri du Pyrroniſme. La ſainteté de la doctrine & des vûës de Moïſe, ſa patience, ſon deſintereſſement, ſa franchiſe & ſon zéle ne permettent point de le ſoupçonner d'impoſture. Il n'auroit pu tromper les Iſraëlites, en leur rapportant des Miracles éclatans, continués pendant pluſieurs années qui s'étoient faits ſous leurs yeux & dont ils étoient tous les jours les témoins. D'ailleurs il n'y a pas la moindre apparence que les Iſraëlites ayent été d'intelligence avec Moïſe pour tromper la poſterité, car on ne pourra perſuader à aucun homme ſenſé que des milliers de perſonnes ſe ſoient accordés pour ſoûtenir un pareil complot. Ces Livres contiennent pluſieurs traits qui ne font point hõneur aux Iſraëlites, & il n'y a point d'apparence qu'ils euſſent conſenti à en éterniſer la memoire, s'ils n'avoient point été convaincus de leur vérité. Cette Nation ſi difficile à gouverner n'auroit point obéi à Moïſe pendant ſa vie, & elle n'auroit pas ſuivi après ſa mort des Loix qui étoient ſi contraires à ſon penchant naturel, ſi elle n'avoit point été perſuadée entierement de la vérité des faits ſurnaturels rapportés dans les Livres de Moïſe.

Sur la troiſiéme Hypothéſe l'Auteur fait voir qu'il eſt impoſſible que les Livres de Moïſe euſſent été ſuppoſés ou alterés: entre un grand nombre de moyens ſur leſquels il établit cette propoſition, il inſiſte particulierement ſur ce qu'il n'y auroit pas de tems dans lequel on pût

dire que cette alteration ou cette ſuppoſition eût été faite. Peu de tems après la mort de Moïſe la ſuppoſition ou l'alteration auroit été démentie par la notorieté publique, ils n'ont été ſuppoſés ni alterés du tems de Samuel, de David & des Prophetes, puiſque ces Auteurs Sacrés ont eux-mêmes cité les Livres de Moïſe. Ils n'ont point été faits ou alterés depuis la diviſion des dix Tribus, autrement les Samaritains ne l'auroient point reçû. L'Auteur inſiſte auſſi beaucoup ſur le moyen tiré de ce que toutes les cérémonies, les Fêtes & les prieres de la Religion Judaïque ſuppoſent la vérité des Livres de Moïſe.

La vérité du Pentateuque étant une fois établie, celle des autres Livres Hiſtoriques ne peut guéres être conteſtée. C'eſt pourquoi notre Auteur ne s'y arrête point autant qu'il a fait ſur les autres Livres de Moïſe. Il finit par les Prophetes, & pour faire voir que Dieu même les inſpiroit, il s'arrête ſur quelques-unes des Propheties des plus claires & des plus ſenſibles, comme celle d'Iſaïe pour Cyrus, celle de Daniel touchant les quatre grandes Monarchies.

On voit par le précis de cette Diſſertation, que ſi M. Turretin, dont on explique les principes dans cet Ouvrage n'a point le mérite de propoſer des preuves qui frappent par leur nouveauté, il a du moins celui d'avoir réuni en un corps, & donné occaſion de mettre dans un ordre ſenſible & naturel, ce qu'il y a de plus ſolide dans tant d'excellens Ouvrages anciens & modernes qui ont été faits pour prouver la vérité de la Religion. Au reſte, notre Auteur avertit que s'il y a des Lecteurs dans l'eſprit deſquels il reſtât quelque difficulté ſur la vérité de la Religion Judaïque, il faut qu'il ſuſpende ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ait lû les Diſſertations que l'Auteur ſe propoſe de donner au public ſur la vérité de l'Evangile, parce que les preuves de la Religion Chrétienne étant encore plus fortes & plus à l'abris des difficultez que celle de la Religion des Juifs, ſerviront à fortifier ce qu'il a dit dans cette Diſſertation. Car la revelation Judaïque ne faiſant pour ainſi dire qu'un corps avec le Chriſtianiſme, l'éclat de l'une rejaillit ſur l'autre & lui prête une nouvelle force.

LE ZODIAQUE DE LA VIE, OU PRECEPTES POUR diriger la conduite & les mœurs des hommes, traduit du Poëme Latin de Marcel Palingene, celebre Poëte de la Stellada. Par M. de la Monnerye. A la Haye, chez Jean Swart. 1731. *in*-12. 2. vol. premier vol. pp. 240. second vol. pp. 280.

PALINGENE passe pour un des plus fameux Poëtes du quinziéme siécle. Il étoit de Stellada, petite Ville du Ferrarois sur la Rive Méridionale du Pô. L'Auteur de la Préface qui est à la tête de cet Ouvrage, & qui est different du Traducteur, reprend Scaliger, d'avoir avancé que Palingene avoit pris le nom de *Stellatus* à cause du titre de Zodiaque qu'il avoit donné à son Poëme, comme s'il avoit voulu signifier par-là qu'il étoit *Poëte Etoilé*. L'Auteur de la Préface prétend aussi que Scevole deSainte-Marthe avance sans aucune preuve que Palingene fut Medecin d'Hercules-d'Est II. Duc de Ferrare. Il paroît par l'Epître Dédicatoire de ce Poëme, que le Poëte ne connoissoit point le Duc de Ferrare, & qu'il n'en étoit point connu, & qu'il avoit passé la plus grande partie de sa vie dans sa Patrie, occupé à la composition de son Poëme, & peu favorisé des biens de la fortune. Il parle même en plusieurs endroits fort mal des Medecins, quoiqu'il estime beaucoup la Medecine.

Quelques Auteurs ont dit que Palingene étoit Prêtre & Prêtre plein de Religion, mais Critique sévére, qui n'épargnoit ni les Ecclesiastiques, ni les Moines de son tems. L'Auteur de la Préface ne trouve pas cette qualité mieux justifiée par rapport à Palingene que celle de Medecin. Il ne fait pas non plus beaucoup de fond sur ce que disent Melchior-Adam & Guy-Patin, que le corps de Palingene fut exhumé quelque tems après sa mort, qu'il fut brûlé par ordre de l'Inquisition & que ses cendres furent jettées au vent, soit à cause de ce qu'il avoit dit dans son Poëme, contre les desordres des Prêtres & des Moines de son tems, dont il fait quelquefois des peintures affreuses, sans épargner le Pape & les Cardinaux, soit à cause qu'il avoit été accusé de magie. Au reste, l'Auteur de la Préface est persuadé qu'il est peu important d'examiner ce point de fait par rapport à la memoire & à l'Ouvrage qui nous reste de Palingene; parce que tout ce qui resulteroit de cette condamnation seroit que ce Poëte n'auroit pas écrit conformement aux sentimens ou aux vûës des Inquisiteurs.

A l'égard du Poëme on en a parlé fort diversement. Scaliger n'en avoit point une idée fort avantageuse. Mais M. de la Monnerye, Baile & Guy-Patin l'estimoient beaucoup. On a loüé dans ce Poëme la pureté de la diction & la solidité des preceptes de morale; ceux mê-

mes qui ont paru les plus prévenus contre Palingene s'accordent assez sur ces deux points. Mais ils commencent par critiquer le titre ; celui de *Zodiaque de la vie humaine* leur paroît d'autant plus extraordinaire, que les preceptes de morale qu'il donne dans chacun des Livres de son Poëme, n'ont aucune relation aux signes du Zodiaque, dont il y en a un marqué à la tête de chaque Livre. A quoi ses Apologistes répondent qu'il leur paroît aussi ridicule de lui reprocher ce titre, que de faire un reproche à Hérodote d'avoir donné le nom d'une des Muses à chacun des Livres de son Histoire.

Le mélange de la Fable & du Christianisme qu'on trouve non seulement dans la même page, mais encore dans le même vers, ce qui fait de la peine à plusieurs personnes, ne peut s'excuser que sur l'usage de son siécle, pendant lequel on n'étoit point choqué de ce mélange du sacré & du prophane ; ni des attributs de Dieu, avec ceux des monstrueuses Divinitez du Paganisme. Ce n'est pas simplement dans les expressions qu'on peut reprocher ce mélange à l'Auteur, il y a des opinions qu'il semble soûtenir avec beaucoup de zéle, & qui peuvent favoriser le Paganisme. Ce sont des especes de Divinitez d'un second rang, dont il fait des habitans du Ciel. Mais le Traducteur prétend dans son Epître Dédicatoire, que ce que l'Auteur appelle des Divinitez du second ordre ne sont que des intelligences très-pures qui sont sans cesse prosternées au pied du Thrône de Dieu. D'ailleurs il a grand soin dans tout le corps de son Poëme de placer Dieu dans une cathegorie particuliere infiniment au-dessus de ces intelligences. Il ajoûte qu'il lui paroît que le Poëte n'a eu d'autre dessein que de cacher une Philosophie secrette sous ce mélange, & de gagner la persuasion de ses Lecteurs, par ces ornemens & ces descriptions, sans lesquelles il auroit cru que son Poëme auroit langui. Le fameux Milton, ajoûte l'Auteur, s'est donné du moins autant de licence dans une matiere qui a des bornes plus resserrées.

L'Auteur de la Préface est encore obligé de convenir qu'il y a des morceaux dans lesquels le Poëte s'attache à pousser avec vivacité les objections de ceux qui n'ont point de Religion, & qu'il fait des descriptions trop flatteuses de la vie des Epicuriens ; mais il prétend qu'on ne doit pas conclure de-là que Palingene ait eu de mauvais sentimens au sujet de la Religion, parce qu'il parle en differens endroits de Dieu & de ses attributs d'une maniere qui répond à l'idée qu'en doivent avoir les Chrétiens les plus éclairés, & qu'il s'applique à prouver combien la félicité que procure la vertu est au-dessus de celle que les Epicuriens attachent au plaisir des sens.

Nous laissons aux Lecteurs à décider, s'il ne resulteroit pas de ces Apologies de Palingene que son Poëme ne formeroit qu'un mélange

monstrueux

monſtrueux de Chriſtianiſme & de Paganiſme, qui étant joints à des raiſonnemens tirés de l'ancienne Philoſophie ne preſentent à l'eſprit des Lecteurs que des objets confus, & que ce n'a pu être que la verſification, & des preceptes de morale qui ont attiré au Poëme de Palingene les éloges qu'en ont fait pluſieurs Sçavans.

Scevole de Sainte-Marthe avoit imité en vers François dix ou douze morceaux de ce Poëme, qu'il avoit fait imprimer dans le Recueil de ſes premieres Oeuvres imprimées en 1569. il n'avoit donné ces morceaux que comme des eſſais d'une imitation pareille du Poëme entier qu'il avoit reſolu d'entreprendre ſi ces eſſais étoient goûtés. Apparemment que Scevole de Sainte-Marthe reconnut que cet Ouvrage ne ſeroit point du goût du Public, puiſqu'il ne paroît pas qu'il ait continué d'y travailler. Quoiqu'il en ſoit, depuis Scevole de Sainte-Marthe on ne connoît perſonne qui ait entrepris d'imiter en vers le Poëme de Palingene ou de le traduire en proſe Françoiſe. Ainſi ceux qui n'entendent point le Latin auront l'obligation à M. de la Monnoye de pouvoir juger par eux-mêmes, ſinon du ſtile & de la verſification, du moins du fond de l'Ouvrage. Voici un échantillon de la traduction, pour qu'on puiſſe juger du ſtile du Traducteur. C'eſt le commencement du 5e Livre.

» Ce ne ſont pas les richeſſes de » l'Arabie qui excitent mes deſirs. » Les Pierres précieuſes que pro- » duit la Mer-Rouge me ſont in- » differentes. Les ſables d'or que » l'hebre & le tage roulent dans » leurs lits brillans ne me font nulle » envie. Jamais je n'aſpirerai au » Gouvernement des grandes Mo- » narchies. Je regarde avec indiffe- » rence le Diadême des grands » Rois, les deſtins ne m'ont pas » reſervé pour de ſi grandes choſes, » & l'on ne m'entendra pas, pour » cela les taxer d'injuſtice. Je ſens » les dangers qu'on court quand » on poſſede de grandes richeſſes, » ſoit qu'on en faſſe un bon ou un » mauvais uſage, le péril eſt à peu » près égal. L'on a ſouvent vû » ceindre du Diadême des Têtes » ſans eſprit. Qu'il y a peu de ceux » qui ſont revêtus de la Pourpre » Tyrienne qui méritent cette dé- » coration! Pour moi je borne mes » ſouhaits, & prie l'Auteur de la » Nature de m'accorder tout ce que » les méchans & les gens ſans eſprit » ne peuvent poſſeder. Je veux di- » re la Science & la Vertu. Ce ſont » ces qualitez qui approchent » l'homme du caractere des Dieux. » C'eſt de vous, Jupiter tout-puiſ- » ſant, que ces dons émanent, nous » ne pouvons les tenir que de vos » bienfaits.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

D'IE'NE.

J. Fred. *Ritter* a imprimé une Diſſertation de M. *Harlet* ſur le tems où S. Paul eſt arrivé à Rome. *De Pauli in Urbem Romam ingreſſu, actorum* XXVIII. *16. deſcripto, Exercitatio Hiſtorico-Theologica, varii generis Obſervationibus illuſtrata. Autore Joh. Caſp.* Harletio. 1732. *in*-4°. Le ſentiment que l'Auteur ſuit dans cet Ouvrage, eſt que S. Paul n'eſt allé à Rome, que l'an 53. de l'Ere Chrétienne ſous l'Empire de Claude, & non ſous celui de Néron, comme le pretendent quelques Chronologiſtes.

M. J. Frèd. *Wucherer*, Docteur en Théologie, a publié chez la Veuve *Meyer*, une Refutation du Syſtême de *Whiſton*, ſous ce titre : *Joh. Fr. Wucherer Theol. Doct. Vindiciæ æternæ Divinitatis Jeſu Chriſti adverſus Guillielmi Whiſtoni* Account of the primitive faith, *ſive expoſitionem fidei duorum primorum à nato Chriſto ſæculorum, exercitationibus Academicis decem propoſita.* 1732. *in*-4°.

Le même Auteur a donné en même tems pour ſervir d'introduction à l'Ouvrage dont nous venons de parler, *de Arii vera Divinitatis Chriſti hoſtis, morte miſera, ex Antiquitatis Eccleſiaſtica Monumentis, clariſſimè oſtensâ, proluſio, quâ Exercitationes Academicas in vindicias æternæ Divinitatis Jeſu Chriſti*, &c. *indicat, & ad earum auſcultationem commilitones præſtantiſſimos officiosè humaniterque invitat Joh. Frid.* Wuſcherus. *in*-4°.

DE FRANCFORT SUR LE MEIN.

M. *Eſtor* a mis au jour, *Delineatio Juris Publici Eccleſiaſtici Proteſtantium, exhibens jura & beneficia Auguſtanæ Confeſſionis, eique addictorum.* in-4°. & M. *Menſchen*, Surintendant General & premier Profeſſeur en Théologie à Cobourg, vient de faire imprimer, *Cæremonialia Electionis & Coronationis Romani Pontificis, & Cæremonialia Epiſcoporum, juxta primæ, genuinæ ac rariſſimæ exemplaria Romana, Veneta & Taurinenſia, cum figuris neceſſariis una cum curioſo anecdoto de creatione Papæ Pii II.* & Leonhardi Aretini *perraro, exque Manuſcripto Codice emendato Opuſculo* de temporibus ſuis, *nec non* Auguſtini Oldoini *Catalogo Auctorum qui de Romanis Pontificibus ſcripſerunt.* in-4°.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

M. Th. *Hearne* continue ſans relâche ſes utiles recherches ſur l'Hiſtoire d'Angleterre. Il vient de donner en deux Volumes *in*-8°. L'Edition d'un Ouvrage dont la plus grande partie n'avoit pas enco-

re vû le jour & dont voici le titre : *Walteri* Hemingford, *Canonici* de Giſſeburne, *Hiſtoria de rebus geſtis Edvardi I. Edvardi II. & Edvardi III. Accedunt inter alia Edvardi III. Hiſtoria per Anonymum ; Narratio de proceſſu contra Reginaldum Peacockium, Autore Johanne Whetamſtedio ; excerpta Hiſtorica è Thomæ Gaſcoignii Dictionario Theologico ; Libellus de Caroli I. ab Urbe Oxonienſi fugâ ſive diſceſſu, Notitiaque Domorum Religioſarum in Diœceſi Batho-Wellenſi. E Codicibus MStis nunc primus publicavit Tho.* Hearnius. *Duobus Voluminibus.* Oxonii. *E Theatro Sheldoniano.* 1731.

A ce Recueil de Pieces énoncée dans le titre l'Editeur a joint une Préface curieuſe, laquelle eſt ſuivie d'un Appendix contenant divers paſſages d'Auteurs qui ont parlé de *Gaultier Hemingford*, & des Notes ou Variantes ſur la partie de l'Ouvrage de cet Ecrivain qui a été publiée en 1687. par M. Th. *Gale* dans ſon Recueil des Hiſtoriens d'Angleterre.

On trouve à la fin du ſecond Volume un Catalogue de tous les Ouvrages dont M. *Hearne* a juſqu'ici enrichi la Republique des Lettres.

Nous apprenons d'un Avertiſſement imprimé avant le Texte de l'Hiſtoire d'*Hemingford*, que le laborieux & ſçavant Editeur eſt actuellement occupé à donner l'Edition de deux autres Auteurs Anglois d'après deux anciens Manuſcrits, l'un de la Bibliothéque *Cottonienne*, l'autre de celle des Heraults d'Armes. *Duo Rerum Anglicarum Scriptores Veteres, Vil. Thomas Otterbourne, & Johannes Whethamſtede, ab origine gentis Britannicæ, uſque ad Edvardum IV.* A quoi M. *Hearne* ajoûtera diverſes Pieces, entr'autres, 1°. *La fondation de l'Hôpital de Evvelm dans le Comté d'Oxford*, tirée d'un Mſ. de la Bibliothéque *Harleïenne.* 2°. Pluſieurs Lettres concernant les affaires du Nord en 1523. & 1524. Ces Lettres, parmi leſquelles il y en a de Marguerite Reine d'Ecoſſe, ſont copiées ſur les Originaux trouvés dans un Manuſcrit qui a appartenu au Lord *Dacres*, Gardien General des Frontieres d'Angleterre. 3°. *Franciſci Godvvini Catalogus Epiſcoporum Bathonenſium & Wellenſium*, beaucoup plus ample que le Catalogue des mêmes Evêques donné par *Godvvin* dans ſon *Commentarius de Præſulibus Angliæ.*

Cette Edition ſera auſſi en deux Volumes *in*-8°. & le prix de la Souſcription eſt de deux guinées pour le grand papier. Le prix de l'exemplaire en petit papier eſt d'une guinée.

DE LONDRES.

M. Jean *Levvis* a donné au Public la Traduction Angloiſe du Nouveau Teſtament faite ſur le Latin de la Vulgate par Jean *Wiclef* en 1378. Cette verſion eſt précedée d'une Hiſtoire des differentes Traductions de la Bible & du Nouveau Teſtament en Anglois, ſoit imprimées, ſoit manuſcrites & des plus remarquables Editions qui

en ayent été faites depuis l'invention de l'Imprimerie. Ce Livre, qui eſt imprimé par ſouſcription, ſe trouve chez W. *Parker*.

J. *Wilford* doit maintenant avoir achevé l'impreſſion du Recueil des Oeuvres de feu M. W. *Dawes*, Archevêque d'York en 3. Volumes *in*-8°. Le public eſt redevable de cette Edition à M. *Stackhouſe*, qui y a mis une Préface de ſa façon, dans laquelle il donne une idée du caractere & des Ecrits de ce Prélat, dont le portrait eſt à la tête du Livre, gravé par M. *Vertue*.

Le même *Wilford* débite le premier Volume du Recueil que M. *Morgan* Auteur d'une Hiſtoire d'Alger, a publié par brochures, ſous le titre de *Phœnix Britannicus*. On aſſure que ce Volume qui eſt de 550. pages *in*-4°. contient un grand nombre de Pieces ou curieuſes ou très-rares ſur differentes matieres. Le ſecond Volume qui s'imprime de même, ne ſera pas moins épais que le premier.

C. *Rivington* a imprimé en deux Volumes *in*-8°. la Traduction Angloiſe que M. J. *Martin*, de la Societé Royale, a faite de l'*Hiſtoire des Plantes qui croiſſent aux environs de Paris*, par M. de *Tournefort*. Le Traducteur a, dit-on, fait quelques additions & quelques changemens au Texte Original, pour l'accommoder aux Plantes qui naiſſent dans la grande Bretagne.

On propoſe par Souſcription l'Hiſtoire de *Newcaſtle* ſur *la Tyne*: intitulée: *Novum Caſtellum ſuper Tynam Antiquum & Hodiernum*; ou l'*état ancien & preſent de la Ville de Newcaſtle*; en Anglois. Cet Ouvrage ſera en un Volume *in-folio* de 70. feuilles: le prix de la Souſcription eſt de 10. Shelings 6. deniers, dont cinq ſeront payés en ſouſcrivant, & le reſte en recevant l'exemplaire.

On imprime auſſi en un Volume *in-folio* tous les Ouvrages de feu M. *Freind*, celebre Docteur en Medecine & de la Societé Royale. On doit traduire en Latin ceux que l'Auteur a écrits en Anglois.

R. *Hett* a en vente *The Hiſtory of the Puritains*, &c. C'eſt-à-dire: Hiſtoire des Puritains ou des Proteſtans non-Conformiſtes depuis la Reformation juſqu'à la mort de la Reine Eliſabeth: on y expoſe les principes & les ſentimens de cette Secte, on y parle des efforts que les Puritains ont fait pour parvenir à une plus grande reformation dans l'Egliſe, & de ce qu'ils ont eu à ſouffrir; on y donne auſſi la Vie & le caractere de leurs principaux Théologiens. *in*-8°.

La nouvelle Edition que M. le Docteur *Bentley* a donnée *au Paradis Perdu de Milton*, ou plûtôt les corrections hardies & les changemens conſiderables qu'il a faits à cet Ouvrage, ont attiré à ce Sçavant un grand nombre de Cenſeurs. Il a déja paru diverſes Brochures contre lui. On aſſure que celle qui mérite le plus d'attention, eſt celle qui eſt intitulée: *A Review of the text of Milton's Paradiſe loſt*, &c. *in*-8°. L'Auteur après y avoir examiné les principales corrections de M. *Bentley*

ley, en propoſe pluſieurs autres qui lui paroiſſent plus judicieuſes.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

Les *Wetſteins* & *Smith* diſtribuent leur magnifique Edition des *Métamorphoſes d'Ovide* en *Latin*, & traduites en *François* avec des Remarques & des Explications Hiſtoriques, par M. l'Abbé *Banier* de l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, en deux Volumes *in-folio*, ornés de 131. figures en taille-douce, gravées par B. *Picart* & par d'autres habiles Maîtres. Cet Ouvrage paroît en même tems *Latin* & *Anglois*, &, *Latin* & *Hollandois*.

Les mêmes Libraires ont fait une Edition en *trois* Volumes *in-12.* de la Traduction des Métamorphoſes, avec l'explication des Fables par M. l'Abbé *Banier*, & avec figures.

On trouve chez Jean-Frederic *Bernard*, *Memoires Hiſtoriques & Critiques ſur divers points de l'Hiſtoire de France*, *& pluſieurs Sujets curieux*, par François-Eudes *Mezeray*. En deux Volumes *in-8°*. Les matieres de ces Memoires ſont diſpoſées par ordre alphabetique. L'Editeur y a mis à la tête un Diſcours qui contient diverſes reflexions ſur l'Hiſtoire de France de *Mezeray*, & ſur le caractere de cet Hiſtorien, de la Vie duquel il donne un abregé. L'article le plus curieux de cette Piece eſt peut-être celui où l'on ſe propoſe de prouver que *Mezeray* n'eſt point l'Auteur de l'*Hiſtoire de la Mere & du fils*, qui a été imprimée depuis quelque tems dans ces Provinces.

D'Utrecht.

M. *de Pauw*, déja connu par l'Edition de quelques Auteurs Grecs, vient de donner chez Guil. *Croon* celle des Odes d'Anacreon. *Anacreontis Teii Odæ & fragmenta Græcè & Latinè, cum Notis Johannis Cornelii* de Pauw. 1732. *in-4°*. Nous rendrons compte dans un autre endroit de ce que cette Edition peut avoir de remarquable, & nous parlerons alors plus amplement du ſentiment de l'Editeur qui ſemble être perſuadé que toutes les Odes d'*Anacréon* ont été ſuppoſées par les Grammairiens.

FRANCE.

De Strasbourg.

Panegyricus Ludovico XV. Galliarum Regi in ſolemni Natalis Regii celebratione anno MDCCXXXII. *Argentorati juſſu publico dictus a Johanne-Daniele* Schoepflino. *Litteris Georg. Adami* Pieſckeri, *Univerſ. Typogr.* M. *Schoepflin*, qui eſt ordinairement chargé de faire ces ſortes de Diſcours publics le jour de la Naiſſance du Roi, a ſaiſi dans celui-ci, comme on pouvoit s'y attendre, l'heureuſe circonſtance du paſſage de Don Carlos en Italie. C'eſt ſur cet évenement que roule pour la plus grande partie, le Panégyrique que nous annonçons, & l'habile Orateur a traité cette matiere avec encore plus de feu & d'éloquence qu'on n'en remarque dans ſes Harangues précedentes.

De Toul.

Conduite de la Providence dans

l'établiſſement de la Congregation de Nôtre-Dame, qui a pour ſon Inſtituteur le Bienheureux Pere Pierre FOURIER, *dit vulgairement* de Mataincourt, *Superieur General & Reformateur des Chanoines Reguliers de la Congregation de Nôtre-Sauveur. Preſentée à Noſſeigneurs les Illuſtriſſimes & Reverendiſſimes Evêques, comme premiers Superieurs de cette Congregation.* Avec une Préface en forme de Diſcours aux Filles de cet Inſtitut. Chez Claude *Vincent.* 1732. 2. vol. grand *in*-8°.

Le P. Pierre *Fourier*, né à Mirecourt en Lorraine le 30. Novembre 1565. & mort à Gray en Franche-Comté le 9. Decembre 1640. a été béatifié par le Pape Benoît XIII. le 10. Janvier 1730.

DE MONTPELLIER.

Jean *Martel* a imprimé une Brochure *in*-4°. contenant les Extraits des Memoires qui ont été lûs dans l'aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences de cette Ville, tenue le 27. Fevrier 1732. dans la grande Sale de l'Hôtel de Ville, en preſence des Etats de la Province. 1°. Extrait du Memoire de M. *Danyzy*, ſur la pouſſée des Voutes. 2°. Extrait du Memoire de M. *Chicoyneau* le fils, ſur le mouvement des Plantes appellées Senſitives. 3°. Extrait du Memoire de M. *Plantade* ſur quelques nouvelles experiences du Barometre. 4°. Extrait du Memoire de M. *Lamorier*, ou ſes Obſervations ſur l'uſage de l'eau commune dans la Chirurgie.

On obſerve à la fin de cet Imprimé que M. *de Bernage de S. Maurice* Intendant de Languedoc, & Préſident de la Societé pour cette année, recapitula tous ces Memoires avec autant d'intelligence que de préciſion & de netteté.

DE PARIS.

Programma Gloſſarii Enneaſtici : c'eſt le titre general d'un Programme Latin & François imprimé *in*-4°. Brochure de 52. pages, intitulé : *Gloſſaire en neuf Langues*; » ou Dictionnaire nouveau pour » l'intelligence de neuf Langues; » ſçavoir, le Latin, le François, » l'Iralien, l'Anglois, l'Eſpagnol, » l'Allemand, l'Hébreu, le Grec-» Litteral, & le Grec-Vulgaire, » diſpoſé ſuivant une méthode » qui forme pour ces neuf Langues » ſoixante-douze Dictionnaires » complets & très-utiles non ſeule-» ment aux Gens de Lettres, mais » auſſi à ceux qui n'ont aucune tein-» ture du Latin, comme les fem-» mes & toutes les autres perſonnes » qui par leur éducation & par leur » état ſe trouvent bornées à leur » Langue Maternelle.

Ouvrage Poſthume du R. P. *Caſſien*, Capucin. De l'Imprimerie de *Langlois*, ruë S. Etienne *des Grecs*, au bon Paſteur. 1731.

De quelque utilité que puiſſe être cet immenſe Recueil de Dictionnaires, le *Proſpectus* dont nous n'avons fait que donner le titre, renferme tant de détails ſur la méthode que l'Auteur a ſuivie, auſſi-bien que celui qui a continué l'Ouvrage après ſa mort, qu'il ne nous eſt pas poſſible d'en donner ici une juſte

idée, & nous ſommes obligés d'y renvoyer nos Lecteurs.

Reflexions inſtructives & morales ſur l'Apocalypſe. Par M. l'Abbé *Genreau*, Curé de Nôtre-Dame de Dijon. Chez *d'Houry* 1732. *in*-12. M. *Genreau* adreſſe ces Reflexions à ſes Paroiſſiens, & ſon Epître Dédicatoire eſt vraiment édifiante.

Diſcours ſur les Vies des Saints de l'ancien Teſtament. Chez *Oſmont & Henry*, ruë S. Jacques. 1732. *in*-12. 6. vol.

Codex Medicamentarius ; ſeu Pharmacopœa Pariſienſis, ex mandato Facultatis Medicinæ Pariſienſis in lucem edita, M. Hyacintho Theodoro Baron *Decano. Apud Guilielmum* Cavelier, *viâ Jacobeâ.* 1732. *in*-4°. Cet Ouvrage dont on attendoit l'Edition depuis long-tems eſt accompagné d'un Arrêt du Parlement du 26. Mars 1732. qui ordonne » que tous les Apothicaires » de cette Ville & Fauxbourgs de » Paris ſeront tenus de ſe conformer au nouveau Diſpenſaire dans » dans la compoſition des remedes » y mentionnés..... fait inhibitions & défenſes aux Apothicaires » de donner les compoſitions mentionnées audit Diſpenſaire, ni autres par eux faites aux malades, » ſur autres ordonnances que celles » des Docteurs de la Faculté, Licentiés d'icelle, ou autres ayant » pouvoir d'exercer la Medecine » dans la Ville & Fauxbourgs de » Paris, & ſans ordonnances datées & ſignées deſdits Docteurs, » Licentiés, ou autres ayant pouvoir, deſquelles Ordonnances » leſdits Apothicaires ſeront tenus » de tenir bon & fidéle Regiſtre, le » tout ſous les peines portées par » les Ordonnances.

M. Ludovici-Johannis le Thieullier in Univerſitate Pariſienſi Facultatis Saluberrimæ Doctoris Regentis, &c. *Obſervationes Medico practicæ. Apud Carolum* Oſmont, Huart, Clouſier, *viâ Jacobeâ.* 1732. *in*-12.

Traité complet de Chirurgie, contenant des Obſervations & des Reflexions ſur toutes les maladies Chirurgicales, & ſur la maniere de les traiter. Par M. Guillaume *Manqueſt de la Motte*, Chirurgien Juré à Valognes, & Chirurgien de l'Hôpital des Troupes du Roi, en baſſe Normandie, établi audit lieu. *Seconde Edition, revûë, corigée & augmentée.* Chez Guillaume *Cavelier.* 1732. *in*-12. 4. vol.

Hiſtoire de la derniere peſte de Marſeille, Aix, Arles & Toulon, avec pluſieurs Avantures arrivées pendant la Contagion. Diviſée en deux parties, par M. *Martin.* Chez *Paulus-du-Meſnil*, au Palais. 1732. *in*-12. La premiere partie de cette Hiſtoire n'offre au Lecteur que des objets triſtes & touchans ; mais il en eſt dédommagé par la ſeconde qui renferme des Avantures particulieres & intereſſantes. Nous empruntons pour faire connoître cet Ouvrage, les paroles de M. *Moreau de Mautour*, qui en eſt l'Approbateur.

Apologie des Bêtes, ou leur connoiſſance & raiſonnement prouvés contre le Syſtême des Philoſophes Carteſiens, qui pretendent que les Bruts

ne ſont que des Machines Automates. Ouvrage en vers par M. *Morſouace de Beaumont.* Chez Pierre *Prault*, Quai de Gêvres. 1732. *in*-8°.

Cette Apologie eſt adreſſée à M. le Comte d'*Argenſon*, Chancelier de Mgr le Duc d'Orleans, & l'Epître Dédicatoire eſt en vers. La préface qui ſuit eſt une eſpece de Paraphraſe Françoiſe auſſi en vers de quelques endroits du premier Livre de Lucrece, où cet Auteur parle des difficultez qu'il y a à traiter un Sujet tel que celui qu'il entreprend d'orner des graces de la Poëſie, ſoit par rapport à la ſechereſſe de la matiere, ſoit par rapport au défaut des expreſſions neceſſaires. M. *de Baumont* ſe croit dans le même cas que Lucrece à ces deux égards. Le reſte de l'Ouvrage qui compoſe proprement l'Apologie des Bêtes conſiſte dans le recit en vers de pluſieurs traits d'hiſtoire vrais ou ſuppoſés, d'où il ſemble qu'on pourroit conclure que les Bêtes ne ſont pas de purs Automates, mais qu'elles connoiſſent & raiſonnent juſqu'à un certain point. Si en cela le Syſtême de l'Auteur n'eſt pas nouveau, on peut dire du moins que la maniere dont il l'expoſe, eſt tout-à-fait nouvelle.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Juin 1732.

Lettre à Madame T. D. L. F. ſur M. Houdart de la Motte; page 313
La Catanoiſe, &c. 322
La Gaule Chrétienne, &c. *Tom. III.* 331
La Vie de Saladin, &c. 335
La Théorie de la Manœuvre des Vaiſſeaux reduite en pratique, &c. 343
Réponſe à M. Wolſton, &c. 346
Théſes de Medécine, &c. 356
Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, par M. Turretin; 360
Le Zodiaque de la Vie, &c. 365
Nouvelles Litteraires, 368

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

JUILLET.

A PARIS;

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS;

JUILLET M. DCC. XXXII.

DISSERTATION CRITIQUE ET THEOLOGIQUE SUR LE Concile de Rimini. A Paris, chez Delusseux, Chevalier Romain, ruë Saint Etienne d'Egrés. 1732. vol. *in*-12. pp. 372.

CEUX qui prétendent que l'autorité de l'Eglise enseignante ne consiste point dans l'union du plus grand nombre des premiers Pasteurs avec leur chef, alleguent là-dessus, le Concile de Rimini. M. Corgne, Auteur de la Dissertation Critique & Théologique, dont nous allons rendre compte, croit devoir répondre ici à cette objection, quoiqu'elle ait déja été si souvent resolue. » Plus » ceux, *dit-il*, qui combattent » l'autorité de l'Eglise ont de con-

» fiance dans l'objection dont il » s'agit, plus il faut travailler à » l'éclaircir, afin de forcer une » bonne fois les ennemis de l'Egli- » ſe dans leur plus fort retranche- » ment, & de leur faire tomber » des mains les armes dont ils ſe » ſervent depuis ſi long-tems, & » qu'ils ont regardées juſqu'ici com- » me invincibles. J'ai donc cru » qu'il falloit traiter ce point à » fond, & ne rien négliger pour » développer tout ce qui regarde » cette matiere, puiſqu'en leur fai- » ſant perdre l'avantage qu'ils pré- » tendent tirer du Concile de Ri- » mini, ils demeureront ſans force, » n'ayant plus rien qu'ils puiſſent » raiſonnablement faire valoir, » peut affoiblir l'autorité de l'Egli- » ſe Catholique à laquelle ils ont » tant de peine de ſe ſoûmettre.

Après ce Préliminaire, qui eſt la ſuite de pluſieurs reflexions que nous paſſons, l'on entre en matiere & l'on examine ſix points eſſentiels, ſçavoir 1°. Quel étoit l'état de l'Egliſe immédiatement avant le Concile de Rimini. 2°. Si les Conciles de Rimini & de Seleucie ont été légitimement convoqués. 3°. S'ils ont erré dans la foi. 4°. Quel étoit le nombre des Evêques qui les compoſoient. 5°. Si ce nombre étoit ſuperieur à celui des Evêques qui reſidoient dans leurs Siéges. 6°. Si la foi de Nicée a été abandonnée du plus grand nombre des Evêques en 360. & juſques vers le milieu de l'année 361. où mourut l'Empereur Conſtance, & où ſe termina la perſecution que ce Prince avoit commencée l'année d'auparavant.

Quant au premier point, l'Auteur refute d'abord ces paroles du Miniſtre Banage : *Je dois dire aujourd'hui que le nombre preſque total des Evêques, qui ont à leur tête le Chef viſible de l'Egliſe, eſt la Chaire de Satan* ; & pour détruire la prétention de ce Miniſtre & de ceux qui le ſuivent, on remarque d'abord qu'il eſt certain par l'Hiſtoire, que la chûte du Pape Libere, (ſuppoſé qu'elle ſoit vraye) eſt arrivée en 357. deux ans avant le Concile de Rimini, qui fut tenu à la fin de 359. & trois ans avant la grande perſecution de Conſtance, déclarée en 360. l'année d'après le Concile de Rimini ; puis on montre par un grand nombre de faits, que lorſque le Pape Libere ſouſcrivit, preſque tous les Evêques du monde ſoûtenoient la Foi Catholique, & qu'au contraire lorſque les Evêques de Rimini tomberent, le Pape ſoûtenoit la foi avec le plus grand nombre des Evêques diſperſés dans leurs Siéges ou exilés pour la ſaine Doctrine ; enfin que pendant que Conſtance perſécutoit les Evêques d'Orient qui étoient dans ſon Empire ; le Pape avec les Occidentaux, & un très-grand nombre d'Evêques d'Orient, tant de l'Empire Romain que des Pays Barbares, étoient fortement attachés à la foi Nicée, d'où il reſulte que du tems des Ariens, la foi Catholique a toûjours prévalu dans le Corps Epiſcopal, bien loin que le Pape avec le plus grand nombre des Evêques ait jamais été dans l'erreur.

Au regard du ſecond point, ſçavoir ſi les Conciles de Rimini & de Seleucie ont été légitimement convoqués, M. Corgne ſe propoſe de montrer qu'il n'y eut peut-être jamais de Conciles plus irréguliers dans leur Convocation que ceux-là; & il dit qu'il *traitera ce point d'autant plus volontiers qu'il voit qu'on ne l'a pas fait encore juſqu'ici.*

Il poſe d'abord quarre regles pour la tenuë légitime des Conciles: la premiere, qu'ils ſoient convoqués par le Pape, ou de ſon conſentement, & qu'en conſequence il y préſide par lui ou par ſes Légats: la ſeconde, qu'ils ne ſoient point aſſemblés malgré les Evêques Catholiques: la troiſiéme, qu'on n'en exclue aucun Evêque Orthodoxe & non excommunié: la quatriéme, qu'on y convoque les Evêques des Parties les plus conſiderables de l'Egliſe, & qu'il s'y en trouve en effet.

Ces conditions établies, notre Auteur, qui ſoûtient qu'elles ſont fondées ſur l'uſage conſtant de l'Egliſe, déclare qu'on n'en obſerva aucune pour convoquer les Conciles de Rimini & de Seleucie, 1°. Le Pape n'y fut pas même appellé, ce qui ſe voit par une Lettre du Pape Libere même aux Orientaux, dans laquelle il repreſente le Concile de Rimini comme une Cabale formée par la faction des Ariens. » Quoique les Ariens, *dit-*» *il*, ces hommes impies & ſcélerats, ſoient venus à bout d'engager les Evêques d'Occident à » s'aſſembler à Rimini pour les engager par des diſcours ſéduiſans, » ou plûtôt pour les forcer par l'autorité de l'Empereur, à retrancher » un terme qui avoit été mis avec » beaucoup de ſageſſe dans la profeſſion de foi, ou à le condamner » abſolument, cet artifice n'a de » rien ſervi.

M. Corgne ajoûte à ce témoignage, celui de S. Damaſe Succeſſeur de Libere, lequel s'explique ainſi: » Le nombre de ceux qui ſe » ſont trouvés à Rimini ne peut » porter aucun préjudice à la bonne » doctrine, parce qu'ils s'y ſont aſ» ſemblez ſans la participation de » l'Evêque de Rome, qu'il falloit » plûtôt conſulter qu'aucun autre; » ſans la participation de Vincent » (*de Capoue*) qui a joui de la di» gnité Epiſcopale durant tant d'an» nées, & ſans celle de pluſieurs » autres qui étoient de même ſenti» ment que ceux-ci. *Theod. Liv.* 2. » *Hiſt. Cap.* 22. *ancienne Edit.*

A ces preuves poſitives, en ſuccede une autre, qui, quoique négative, ne paroît pas avoir moins de force, c'eſt le ſilence des Hiſtoriens ſur ce point; car ils n'en diſent pas un mot, quoique d'ailleurs ils ayent grand ſoin de marquer la part que les Papes ont eue aux Conciles generaux, comme à celui de Nicée, d'Epheſe, de Calcedoine & autres.

Pour ce qui eſt de la ſeconde condition: Qu'un Concile ne doit point être convoqué malgré les Evêques Catholiques ſur tout des grands Siéges, M. Corgne fait voir que cette condition n'a point été obſervée dans le Concile de Rimini,

& là-dessus il cite 1°. Le Pape Libere, qui dans la Lettre rapportée ci-dessus, se plaint que ce Concile a été procuré par les intrigues des Ariens; 2°. S. Athanase qui fait la même plainte dans plusieurs de ses Ouvrages, & entr'autres dans sa Lettre aux Africains, où il parle en cette sorte : » La parole de Dieu » qui a été expliquée dans le Con» cile de Nicée, demeurera à ja» mais; car si on veut comparer le » nombre des Evêques qui compo» serent ce Concile, à celui des » Evêques qui composerent ces Sy» nodes particuliers, on verra que le » nombre des Evêques du Concile » de Nicée, l'emporte sur eux com» me le tout sur sa partie ..... Le » Concile de Nicée a été convoqué » pour de justes raisons, & les au» tres n'ont eu d'autres causes que » la haine, la contention & la vio» lence. Qui pourroit donc souffrir » ceux qui nous vantent le Concile » de Rimini ? Qui ne seroit indigné » contre ceux qui rejettent les De» crets de Nicée pour s'attacher à » des Decrets que la violence & la » contention ont extorqués aux » Evêques de Rimini. Ne souffrons » pas qu'on nous en parle davanta» ge, mais attachons-nous unique» ment aux Decrets de Nicée.

Voilà une peinture de la convocation du Concile de Rimini, bien differente de celle qu'en ont faite depuis peu certains Auteurs, & entr'autres celui du témoignage de la vérité; mais afin qu'on ne croye pas que ces paroles de S. Athanase soient échappées à ce Saint Docteur comme en passant, M. Corgne cite du même Saint, un autre passage qui ne paroît pas moins précis; il est tiré du Livre des Synodes: » Quelle raison, *dit ce Pere*, ont» ils eue d'assembler tous ces Syno» des, & quel usage en peut-on » faire ? Celui de Nicée suffit. Il a » été convoqué pour condamner » l'Hérésie Arienne & d'autres Hé» resies : il les a toutes proscrites par » sa Doctrine saine & orthodoxe. » En vain donc veulent-ils persua» der qu'ils demandent ces Synodes » pour conserver la foi ; car en » premier lieu l'Ecriture suffit, & » s'il est besoin de Concile pour » expliquer la foi, nous avons les » Actes des Peres de Nicée ; car » ceux qui s'y sont assemblés n'ont » pas manqué d'y pourvoir....C'est » donc une preuve manifeste, que » leur dessein en assemblant mainte» nant d'autres Conciles, n'est pas » d'établir la vérité, mais d'abolir » les Decrets de Nicée.

Nous passons plusieurs autres reflexions pour venir à la troisiéme regle, qui est qu'un Concile general n'est point légitimement assemblé dès qu'on en exclut les Evêques les plus orthodoxes. Or c'est, selon la remarque de M. Corgne, ce qui s'est pratiqué à l'égard des Conciles de Rimini & de Seleucie; on en peut voir les preuves dans la Dissertation *pag.* 32.

La quatriéme & derniere condition pour rendre valide la convocation d'un Concile, est que les Evêques des parties les plus considerables de l'Eglise y soient appellés, &

qu'il s'y en trouve en effet ; or c'eſt, ſelon M. Corgne, ce qui n'eſt point arrivé dans les Conciles dont il s'agit, puiſque à Rimini il n'y avoit que des Evêques d'Occident, ou que s'il y en avoit quelques-uns d'Orient, ils étoient ſans titre ; & qu'a Seleucie il ne ſe trouva que des Evêques d'Orient, excepté S. Hilaire qui y vint par hazard & ſans avoir rien concerté avec les Evêques d'Occident.

Notre Auteur conclut de-là qu'aucun de ces Conciles n'eſt Oecumenique. Il obſerve de plus qu'en les joignant même enſemble, on ne peut les conſiderer comme faiſant un Concile Oecumenique, 1°. parce que la diſtance qu'il y a entre Rimini & Seleucie, ne permet pas de ſuppoſer que deux aſſemblées tenuës en des Villes ſi éloignées puiſſent faire une même aſſemblée ; 2°. Parce que la diverſité de formule ne permet pas non plus de le penſer.

M. Corgne s'étend ici au long ſur cette diverſité de formule, & fait à cette occaſion, pluſieurs remarques importantes que nous ſommes obligés de paſſer pour ménager de la place aux autres articles dont nous avons à parler.

Notre Auteur, après avoir montré que les Conciles de Rimini & de Seleucie ne furent pas Oecuméniques, vient au troiſiéme point qu'il s'eſt propoſé de diſcuter, & ſoûtient après du Peron, le Pere Alexandre, M. Nicole, M. Boſſuet & pluſieurs autres Auteurs qu'il ſeroit trop long de citer ici, que ces Conciles n'ont jamais erré dans la foi.

Il appuye ſon ſentiment ſur les trois raiſons ſuivantes : la premiere, que le ſens propre & naturel de la formule de Rimini eſt Catholique ; la ſeconde, que les Peres du Concile, avant que de la ſigner, voulant faire connoître à tout le monde qu'ils l'entendoient dans le ſens Catholique, obligerent les Evêques Ariens d'anathématiſer Arius & ſa Doctrine ; la troiſiéme, que ces Peres étoient ſi perſuadés qu'on ne devoit donner qu'un ſens Catholique à leur formule, qu'auſſi-tôt qu'ils ſçurent qu'on lui en donnoit un mauvais, ils reclamerent contre ce procedé. *Si je prouve ces trois points*, dit notre Auteur, *je croirai avoir ſuffiſamment démontré que non ſeulement les Peres du Concile n'ont pas erré, mais même que les Fidéles pouvoient facilement connoître que le Corps Epiſcopal étoit attaché à la ſaine Doctrine.*

Après ces paroles M. Corgne rapporte la formule & fait voir que dans ſon ſens litteral & naturel, elle ne contient rien que de Catholique. Jeſus-Chriſt y eſt appellé *Fils unique de Dieu*, terme qui exclut la filiation adoptive laquelle convient à tous les ſaints. Il y eſt dit *engendré de Dieu avant tous les ſiécles & avant tout commencement*, paroles qui n'expriment pas moins l'éternité du Fils de Dieu, que l'expriment ces paroles de l'Evangile de S. Jean : *In principio erat Verbum.* Il y eſt dit *Créateur de toutes choſes* ; *Dieu de Dieu*, & *aſſis à la droite du Pere.*

Il y eſt appellé *Seigneur & Dieu* ſimplement.

Or tous ces termes expriment la Divinité de J. C. & ne peuvent avoir d'autre ſens naturel. De plus dans cette formule il n'y a pas un mot qui détruiſe le Dogme de la Divinité de J. C.

M. Corgne confirme tout cela, 1°. Par le ſentiment des Evêques d'Italie, qui dans une Lettre aux Evêques d'Illyrie n'apportent d'autre raiſon pour rejetter le Concile de Rimini, ſinon que la *tergiverſation* de certaines gens en avoit corrompu les Decrets. 2°. Par le témoignage du Pape Libere qui mande aux Evêques d'Italie qu'on doit condamner les Auteurs de la prévarication des Peres de Rimini, *parce que ces Auteurs uſant d'une oblique & maligne ſubtilité, ont trompé la bonne foi de ces Evêques qui ont agi innocemment*; ce qui montre que ces profeſſions de foi dont on ſe ſervit à Rimini pour ſéduire les Catholiques, n'avoient rien de mauvais dans leur propre ſens, quoique les Ariens y donnaſſent un ſens hérétique au moyen d'une interpretation oblique & forcée. 3°. Par les paroles de S. Jerôme, qui dans ſon Dialogue contre les Luciferiens, dit que le ſens naturel de ces profeſſions de foi n'avoient rien de ſacrilege. *Quum ſuperficies expoſitionis nihil jam ſacrilegum preferret*; Que les paroles dont elles étoient compoſées paroiſſoient être le langage de la pieté; Que le venin qu'elles cachoient n'étoit apperçû de perſonne; Que le ſens Catholique étoit à couvert & que ce fut pour cela que les Evêques ne ſe ſoucierent pas de retenir le mot de ſubſtance; enfin que par cette profeſſion *Deum de Deo*, on exprimoit parfaitement la foi.

La quatriéme autorité qu'allegue M. Corgne, eſt celle de Sulpice-Severe qui en parlant de la formule qu'on fit ſigner aux Légats du Concile de Rimini & qui eſt la même qui fut après ſouſcrite dans ce Concile, la traite de formule qui exprimoit un ſens Catholique, mais qui renfermoit une perfidie cachée.

A ces témoignages M. Corgne fait ſucceder celui des Evêques mêmes de Rimini, qui, ſelon S. Jerôme dans ſon Dialogue contre les Luciferiens, ſe plaignent que les Evêques Ariens les avoient trompés: nous penſions, diſoient-ils, que leur langage étoit l'expreſſion de leur cœur, & nous ne ſoupçonnions pas que dans l'Egliſe de Dieu où doit regner la ſimplicité & la bonne foi, il ſe pût trouver des gens capables de parler d'une maniere & de penſer de l'autre.

Notre Auteur conclut de tous ces témoignages, que la formule de Rimini, priſe en elle-même, paſſoit pour Catholique, & qu'elle ne fut regardée comme mauvaiſe que par rapport au mauvais ſens que les Ariens y donnoient malignement & contre la véritable ſignification des paroles.

Il eſt vrai que cette formule rejette le mot de *conſubſtantiel*, ainſi qu'on le voit dans ces paroles: *Quant au nom de ſubſtance dont les Peres*

Peres ſe ſont ſervis par ſimplicité, & qui n'ayant point été entendu par le peuple a été un ſujet de chûte a pluſieurs, nous avons jugé à propos de le rejetter, parce qu'il ne ſe trouve point dans la Sainte Ecriture, & que jamais elle n'a parlé de la ſubſtance du Pere, ni du Fils; nous diſons que le Fils eſt ſemblable au Pere, comme la Sainte Ecriture le dit & l'enſeigne. Là-deſſus notre Auteur remarque que la formule rejettant le mot de *conſubſtantiel*, on pourra objecter qu'elle eſt hérétique, parce qu'on prétendra que l'omiſſion de ce mot étoit alors une marque diſtinctive pour connoître l'héréſie des Ariens, comme l'uſage du même mot étoit la marque de la Catholicité; mais il répond à cette difficulté, en montrant 1°. que le mot de *conſubſtantiel* n'eſt pas abſolument une marque de Catholicité: 2°. Que chez les Ariens mêmes, on paſſoit pour Catholique ſans ſe ſervir de ce mot: 3°. Que quand le mot de *conſubſtantiel* ſeroit devenu alors neceſſaire pour exprimer la foi, cependant eu égard aux précautions que les Peres de Rimini prirent pour empêcher que l'omiſſion de ce mot tirât à conſequence, on ne peut les accuſer d'être tombés dans l'erreur, ou d'avoir ſouſcrit à une formule hérétique.

Mais comment prouver que le mot de *conſubſtantiel* n'étoit pas neceſſaire pour exprimer le Dogme Catholique? Notre Auteur ne paroît pas embarraſſé là-deſſus: Il remarque qu'avant le Concile de Nicée on ne ſe ſervoit point de ce mot, & que même, ainſi que le rapporte S. Athanaſe & S. Hilaire, il fut rejetté dans un Concile d'Antioche tenu contre Paul de Samoſate. La difficulté ſe reduit donc à ſçavoir ſi au tems du Concile de Rimini, le mot de *conſubſtantiel* étoit neceſſaire pour exprimer le Dogme Catholique, enſorte qu'on ne pût paſſer pour orthodoxe, qu'en l'admettant, & qu'au contraire toute formule excluant ce terme, fût par cela ſeul cenſée hérétique. Or notre Auteur ſoûtient que cela ne ſe peut dire, 1°. Parce que dans la retractation que Valens & Urſace firent de l'Arianiſme entre les mains du Pape Jules, ils omirent le mot de *conſubſtantiel*, & ne laiſſerent pas cependant, comme le rapporte S. Athanaſe, de paſſer pour avoir profeſſé exterieurement la foi, & avoir retracté l'Arianiſme. 2°. Parce que la Déclaration que fit de ſa foi, Marcel d'Ancyre, & qui fut approuvée par le Pape Jules, puis par le Concile de Sardaigne, ne fait nulle mention de la conſubſtantialité. 3°. Qu'il n'en eſt point non plus parlé dans la Lettre de la retractation de Herminius Evêque Arien; Lettre où l'on rejette l'Arianiſme & où on fait profeſſion de la foi Catholique. 4°. Que S. Méléce dont la foi pouvoit être ſuſpecte avant qu'il fût élevé ſur le Siége d'Antioche, fit une profeſſion ſi ouverte de la foi Catholique dans un Sermon qu'il prêcha en preſence de Conſtance, que cet Empereur par le conſeil des Ariens, le chaſſa, quoique cependant Méléce n'eût point

employé dans ce Sermon le mot de *consubstantiel*. 5°. Que S. Ambroise dans le Concile d'Aquilée, voulant engager Secondien & Pallade, Evêques Ariens, à professer la foi Catholique, ne fit dans les professions qu'il exigea d'eux, aucune mention du mot *consubstantiel*. Tout cela prouve, selon M. Corgne, qu'on ne regardoit pas ce mot comme absolument necessaire pour professer le Dogme Catholique. Mais voici quelque chose qui lui paroît plus décisif.

S. Athanase, dans son Livre des Synodes, assure qu'il est bien éloigné de traiter comme Ariens, ceux qui admettent le Concile de Nicée à l'exception du mot de *consubstantiel*.

Nous disputons avec eux, *dit-il*, comme avec des freres qui sont dans le même sentiment que nous, à l'exception d'un terme seul; car puisqu'ils avoüent que le Fils est de la seule substance du Pere, qu'il n'est pas sa créature ou son Ouvrage, mais son Fils propre & naturel, sa sagesse & son verbe existant avec lui de toute éternité, ils ne sont pas éloignés d'admettre le mot de *consubstantiel*, tel est Basile d'Ancyre qui a écrit sur la Foi.

Tout ce que notre Auteur vient d'établir, il le confirme encore par l'autorité des Peres qui ont loüé la premiere formule de Sirmich comme Catholique, quoique le mot de *consubstantiel* ne s'y trouvât pas. C'est ce qu'il fait voir au long en traitant ensuite de la foi des Orientaux & des Evêques de Seleucie & en prouvant que ces Evêques n'ont pas non plus erré dans la foi.

Mais quand même le mot de *consubstantiel* fût devenu necessaire par la circonstance des tems & que la signification des mots eût tellement changé qu'il n'y eût eu alors que l'*Homousion* qui eût été capable d'exprimer suffisamment la Divinité de J. C. M. Corgne soûtient, comme nous l'avons déja remarqué, qu'eu égard à toutes les précautions que prirent les Peres de Rimini pour condamner l'Arianisme, & faire connoître qu'ils entendoient la formule dans le sens propre & litteral, on ne peut les accuser d'avoir erré ou souscrit à une formule hérétique; ces précautions sont ici rapportées au long, nous y renvoyons les Lecteurs.

Au reste, si notre Auteur a entrepris de prouver que la formule de Rimini étoit notoirement bonne, & qu'il ne suffisoit pas de montrer que les Peres de ce Concile n'avoient pas perdu intérieurement la foi, il déclare ne l'avoir fait qu'en supposant pour un moment l'hypothése de ceux qui donnent à ce Concile plus d'autorité qu'il n'en a; & en effet dans la Thése que M. Corgne établit, sçavoir que ce Concile n'est pas general, & que le plus grand nombre des Pasteurs n'y a point eu de part, il n'est pas obligé de montrer que ce Concile n'a pû adopter une formule qui induisît les peuples en erreur sur la foi, & quand il abandonneroit absolument ce Concile on n'en pourroit tirer aucune consequence contre l'infail-

libilité des Conciles Generaux, ou du plus grand nombre des premiers Paſteurs unis au Pape.

Si l'on demande ici quelle a donc été la faute des Evêques de Rimini, notre Auteur répond avec le Cardinal du Perron, que ce fut une faute d'imprudence ou d'indiſcretion. Il reſout enſuite pluſieurs difficultez conſiderables ſur ce ſujet, après quoi il examine quel étoit le nombre des Evêques de Rimini & de Seleucie, & fait voir 1°. Que le Concile de Rimini n'étoit compoſé que d'environ quatre cens Evêques, & celui de Seleucie de cent ſoixante. 2°. Que les Evêques qui reſidoient dans leurs Siéges étoient incomparablement plus nombreux que ceux qui compoſoient les Conciles de Rimini & de Seleucie. 3°. Qu'en 360. & 361. qui furent les années de la perſecution par Conſtance, la foi ne fut point abandonnée du plus grand nombre des Evêques.

Nous n'entrerons point dans un plus grand détail de ce Livre; il faudroit, pour en donner une juſte idée, le copier preſque tout entier.

WARSAVIA PHYSICE ILLUSTRATA, SIVE DE AERE, Aquis, Locis, & incolis Warſaviæ, eorumdemque moribus & morbis Tractatus: cui annexum eſt Viridarium, vel Catalogus Plantarum circa Warſaviam naſcentium. Autore Chriſtiano-Henrico Erndtelio, Phil. & Med. Doctore, Sacr. Regiæ Maj. Polon. & Elector. Saxon. Archiatro, & Nat. Curioſ. Germaniæ Collega. Dreſdæ, apud Joh. Chriſtoph. Zimmermanni Hæred. & Joh. Nicol. Gerlachium. 1730. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire Naturelle de Warſovie, où il eſt traité de l'air de cette Ville, de ſes eaux, de ſon terroir, des mœurs & des maladies de ſes habitans. On y a joint un Catalogue des Plantes qui naiſſent aux environs de cette même Ville. Par Chriſtien-Henri* Erndtel, *Docteur en Philoſophie & en Medecine, premier Medecin du Roi de Pologne, & Membre de l'Academie des Curieux de la Nature.* A Dreſde, chez les Héritiers de Jean-Chriſtophle Zimmermann & Jean-Nicolas Gerlach. 1730. *in*-4°. pp. 247. pour l'Hiſtoire: pp. 132. pour le Catalogue, planch. détach. 3.

RIEN n'eſt plus important pour l'avancement & la perfection de la Medecine, qu'une exacte connoiſſance des lieux où l'on ſe propoſe de l'exercer. En effet cet art eſt ſujet à quantité de variations, ſuivant les differences qui ſe trouvent dans la conſtitution de l'air, dans la nature des eaux, dans les qualitez du terroir, dans le caractere & le genre de vie des habitans. Un Medecin nouvellement établi dans quelque Pays que ce ſoit, ne peut s'inſtruire trop promptement de toutes ces particularitez; & s'il n'a pour l'acquiſition de ces lumieres, d'autre ſecours, que celui de ſa propre experience, il lui en coûtera bien des mépriſes, & ſouvent la vie à ſes malades, avant

qu'il ſe ſoit mis en état de pratiquer plus ſurement ſa profeſſion. Le moyen le plus court pour y parvenir eſt certainement l'étude des Traitez particuliers touchant l'Hiſtoire Naturelle de chaque Province, & même de chaque Ville. Mais ces Traitez ſont en ſi petit nombre qu'ils ne peuvent encore ſoulager que très-foiblement les beſoins de la Medecine en ce genre. Si l'on n'a pas travaillé juſqu'ici plus efficacement & plus aſſidument à y remedier, ce n'eſt point faute d'exhortations de la part des plus grands Medecins, tant anciens que modernes, qui ont tous reconnu la neceſſité preſſante de fournir ſur cette matiere les éclairciſſemens & les détails les plus circonſtanciez. Hippocrate, dans ſon Livre *de Aëribus, Aquis & Locis*, en a donné un excellent modéle qu'on ne ſauroit trop conſulter.

C'eſt conformément à des vûës ſi utiles, que quelques Medecins des derniers ſiécles ſe ſont appliqués à faire de curieuſes recherches ſur l'Hiſtoire Naturelle & ſur la Medecine de certains Pays, & nous ont fait part de leurs découvertes ſur ces deux articles. L'Auteur de cet Ouvrage, dans ſa préface, en fait paſſer pluſieurs en revûë, qui ſe ſont ſignalés dans cette ſorte d'érudition Phyſique & Medicinale. De ce nombre ſont Proſper *Alpin*, dans ſa Medecine des Egyptiens; Jacques *Bontius*, dans celle des Indiens; Guillaume *Piſon*, dans celle du Breſil; André *Cleyer* & Guillaume *Ten Rhyne*, dans celle de la Chine; Engelbert *Kæmpfer*, dans celle de Perſe & du Japon; Thomas *Bartholin*, dans celle des Danois; Jean *Bévervick*, dans celle des Hollandois; Jean-Chriſtoph. *Derebeque*, dans celle des Suiſſes. Il parle enſuite de ce qu'ont publié Jerôme *Mercurial*, & M. *Lanciſi*, ſur l'air de Rome; Alexandre *Pétronio*, ſur le genre de vie des Romains; Eraſme *Bartholin*, ſur l'air de Copenhague; Joſſe *Lommius*, ſur la Topographie de Bruxelles; P. *Hochſteter*, ſur celle d'Augſbourg.

Il pouvoit ajoûter à cette énumeration, l'Hiſtoire Naturelle des Antilles du P. *du Tertre* & celle de *Rochefort*; celle de la Jamaïque, *&c.* par M. *Sloane*; celle de l'Amerique Angloiſe, par *Joſſelyn*; celle du Mexique, par *Hernandès*; celle de l'Angleterre & de l'Ecoſſe, par *Childrey*; celle de l'Ecoſſe, par *Sibbalde*; celle de l'Irlande, par *Boate*; celle de la Suiſſe, par *Wagner*; une Diſſertation *de Aëribus, Aquis & locis Helvetiæ*, par M. *Scheuchzer*; l'Hiſtoire Naturelle de la Siléſie, par *Schwenckfeld*; celle de la Pologne, par le P. *Rzaczinſki*; celle de la Heſſe, par *Woifart*; un Traité de *Aëribus, Aquis & locis Angliæ*, par *Claromontius*; une Diſſertation ſur les qualitez de l'air de Roſtock, par *Detharding*; des Obſervations de M. *Fatio de Duillier* ſur l'Hiſtoire Naturelle de Genêve, *&c.*

A la vérité, on ne ſauroit diſſimuler que la plûpart de ces Ecrivains n'ont donné que des Eſſais ſur

cette matiere, & n'ont executé que fort imparfaitement le deſſein ou le plan qu'Hippocrate nous a tracé d'un pareil Ouvrage.

M. Erndtel, quoique nullement Polonois d'origine, a eu le courage de l'entreprendre, par rapport à la Ville de Warſovie Capitale de la Pologne. Le ſéjour qu'il y a fait pendant près de 20. ans, pour l'exercice de ſa profeſſion, l'a mis à portée de connoître à fond tout ce qui dans cette Ville-là pouvoit être du reſſort de l'Hiſtoire Naturelle & de la Medecine, & de communiquer au public quelque choſe d'exact & de bien digeré ſur ces deux points. Il s'y eſt porté avec d'autant plus de zéle, qu'il n'a pu voir ſans quelque ſorte d'indignation, l'ingratitude d'un grand nombre de ſes Confreres, revenus de Pologne chargés de richeſſes, & ne daignant pas informer le monde ni de l'état de ce Royaume, quant au phyſic, ni de la méthode de traiter les Polonois dans leurs maladies.

Il convient pourtant que quelques-uns d'entr'eux ont inſeré dans certains Ecrits périodiques, quelques Obſervations Medicinales concernant la Pologne; mais elles ſont la plûpart [ajoûte-t-il] ſi mal conçûës, qu'elles lui paroiſſent plus propres à répandre l'obſcurité ſur l'Hiſtoire Naturelle & ſur la Medecine Polonoiſe, qu'à mettre l'une & l'autre dans un plein jour. Il cite parmi les Obſervateurs compris dans cette catégorie un Martin *de Bennitz* remarquable par ſon ineptie & ſa ſimplicité; un André *Cnœffel* n'ayant d'autre mérite que ſes longues recettes & la prolixité de ſes conſultations, & Aloyſius *Sinapius*, qui s'eſt rendu ridicule par l'abſurdité de ſes paradoxes. Mais il parle ſur un autre ton, de M. Simon *Schultze* de Thorn, qu'il ne peut cependant tout-à-fait diſculper d'un peu trop de crédulité; de M. Jean Paterſon *Haïn*, qui a exercé la Medecine avec diſtinction en Pologne, puis à Eperies en Hongrie; & de M. Onuphre *Bonfiglio*, l'un des meilleurs Praticiens de Cracovie, & Auteur d'un Traité ſur la maladie nommée *Plica*, ſur la peſte & ſur les fievres malignes, publié en 1720.

C'eſt donc pour ſuppléer à une telle indigence d'Ecrivains ſur un ſujet ſi intereſſant pour la Pologne, que M. Erndtel a mis la main à la plume, invité d'ailleurs à rendre ce bon office à la Capitale de ce Royaume, par la ſalubrité de l'air qu'il y a toûjours éprouvée, & par l'humanité & l'hoſpitalité envers les étrangers ſi naturelle à la Nation Polonoiſe. A ce propos il a ſoin de la défendre ici contre l'injuſte reproche de férocité ou de ruſticité que lui font certaines gens mal intentionnés pour elle ou mal informés. Sur quoi il allégue le témoignage de *Muret* qui dépoſe ſi favorablement pour les Polonois, par rapport aux qualitez les plus eſſentielles dans la ſocieté, telles que la bonté, l'humanité, la franchiſe, la politeſſe & même l'élegance; enſorte qu'ils n'ont rien de

la barbarie dont on les accuſe.

» Plût-au-Ciel [dit Muret] que » nous fuſſions barbares de cette » façon ! Je voudrois bien ſavoir » leſquels tiennent le plus de la bar- » barie, ou des Italiens, chez qui à » peine en trouvera-t-on un ſur cent » qui ſache le Grec ou le Latin & » qui ait du goût pour les Lettres ; » ou des Allemands & des Polo- » nois, dont la plûpart poſſedent » parfaitement l'une & l'autre Lan- » gue, & cheriſſent tellement la Lit- » terature & les beaux Arts, qu'ils » y donnent la meilleure partie de » leur tems ? Peut-être [ajoûte-t-il] » ont-ils été barbares autrefois ; » mais je crains fort que cette bar- » barie n'ait paſſé d'eux à nous, & » que reciproquement la politeſſe, » la magnificence, l'érudition & » l'humanité n'ayent fait choix de » leur Pays pour s'y retirer. « Eraſme en avoit porté preſque le même jugement.

L'Auteur convaincu de cette vérité par lui-même, a donc choiſi la Ville de Warſovie pour l'objet principal de ſes Obſervations Phyſiques & Medicinales, & il la regarde comme un ſéjour qui mérite d'autant mieux l'attention des Medecins, que cette Capitale ne le cede pour la ſalubrité ni pour toutes les commoditez de la vie à nulle autre Ville de Pologne. Il eſt perſuadé que ſi les Portugais ſont bien fondés à dire vulgairement que ſi Dieu aime quelqu'un parmi eux il lui procure une habitation dans Lisbonne ; on peut aſſurer de même que ſi Dieu aime un Polonois, il lui accorde un domicile dans Warſovie. M. Erndtel eſpere que ſon Ouvrage en fourniſſant des lumieres ſur differens chefs aux Medecins qui voudront ſe fixer dans cette Capitale, leur ſervira de guide dans l'exercice de leur profeſſion & les empêchera de prendre le change & de s'égarer.

Il partage ſon Traité en ſix Chapitres. Il expoſe dans le premier ce qui concerne la ſituation de Warſovie & ſes principaux Edifices : il parle de l'air dans le ſecond, & y traite conjointement de ce qui regarde le Terroir, dont les vapeurs & les exhalaiſons rempliſſant l'air, influent beaucoup dans les effets bons ou mauvais qu'il peut produire ; enſorte que ces deux points doivent être diſcutés conjointement, & ne pourroient l'être ſéparément ſans jetter l'Auteur dans des repetitions ennuyeuſes : il eſt queſtion des Eaux dans le troiſiéme Chapitre : le quatriéme roule ſur les habitans, dont on examine le genre de vie, la complection & les mœurs : leurs maladies ſont le ſujet du cinquiéme, & l'on informe le Medecin dans le ſixiéme de la méthode de traiter les malades. Tout cela eſt ſuivi d'un Catalogue des Plantes qui croiſſent aux environs de la Ville ; & qu'on appelle ici, en termes de Botaniſte, le *Verger* ou *le Jardin de Warſovie.*

L'Auteur n'eſt point aſſez vain pour ſe flatter de remplir parfaitement l'attente du public, ſur tous ces articles. Il compte fort ſur l'indulgence de ſes Lecteurs, qui vou-

dront bien conſiderer qu'il n'a compoſé cet Ouvrage pour ainſi dire qu'à ſes heures perduës, ſans le ſecours d'aucune Bibliotheque, & ſur ſes propres Obſervations, qu'il a rangées dans le meilleur ordre qu'il lui a été poſſible; en un mot, qu'il eſt le premier qui ait rompu la glace ſur cette matiere & qu'il n'a été guidé par perſonne. On trouvera, parmi les ſingularitez de ce Traité, une nouvelle Théorie de ſa façon touchant la maladie nommée *Plica*, & il eſtime que cette Théorie qui lui paroît plus vraiſemblable que toutes celles qu'on a miſes au jour ſur ce point, ne ſera pas indigne de l'approbation des Juges équitables, & pourra même être perfectionnée dans la ſuite par de nouvelles recherches & de nouvelles experiences. Après cet extrait de la Préface venons au corps de l'Ouvrage, & donnons une idée plus étenduë des ſix Chapitres qui le compoſent.

CHAP. I. L'origine de Warſovie ne va point ſe perdre dans l'antiquité la plus reculée. Tous les Hiſtoriens conviennent qu'elle fut fondée vers l'an de J. C. 1269. par Conrad Duc de Maſovie, à vingt milles de diſtance de Czerzk, lieu de l'ancienne reſidence de ces Ducs, lequel eſt aujourd'hui preſque ruiné. Warſovie ſe trouve dans une ſituation ſi avantageuſe, que l'Auteur ne fait nulle difficulté de lui appliquer ce que Tite-Live dit de celle de Rome, *placée dans une campagne très-ſalubre, à portée d'une Riviere également favorable au commerce de terre & de mer, au milieu de pluſieurs Contrées & dans un endroit fait exprès pour l'accroiſſement d'une Ville.* Mais quand M. Erndtel nous aſſure que Warſovie occupe comme le milieu de la Pologne & de la Lithuanie priſes enſemble (car c'eſt apparemment ce que ſignifient ces mots, *in medio Poloniæ pariter ac Lithuaniæ ſita,*) il n'a pas ſans doute bien conſulté la Carte. Ce fut l'avantage d'une telle ſituation qui détermina le Roi Sigiſmond-Auguſte a choiſir cette Ville pour la tenuë des Diétes generales de la Nation & pour y établir ſa Cour, ce que ſes Succeſſeurs ont conſtamment ſuivi depuis près de 160 ans.

Warſovie eſt entre le 52e & le 53e degré d'élevation du Pole, & par conſequent à la même latitude que Breſlaw, Francfort ſur l'Oder, Minden en Weſtphalie, & Anvers. Sa longitude eſt entre le 44e & le 45e degré, & ſon méridien eſt le même que celui de Konigsberg en Pruſſe, de Caſchau, d'Eperies, de Bude, de Varadin, de Belgrade & de Raguſe. A l'égard de la déclinaiſon de l'aiguille aimantée horizontale, après quelques raiſonnemens ſur les variations de cette déclinaiſon, l'Auteur conclut qu'il eſt fort douteux que de-là on puiſſe tirer quelque ſecours pour déterminer ſurement les longitudes. Warſovie eſt conſtruite dans une plaine qui s'étend de tous côtez à perte de vûë, & qui n'eſt traverſée d'aucun marais, d'aucun Etang, d'aucun Lac, d'aucune Caverne, d'où puiſſent s'élever des exhalaiſons malignes.

Ses environs n'offrent aux yeux que des campagnes fertiles en bleds & en pâturages de toute eſpece, d'agréables Jardins, de claires fontaines, & la Viſtule qui borne la Ville du côté de l'Orient. Au midi, où le terrain s'éleve un peu & forme quelques éminences, elle a une forte Citadelle & une promenade publique très-fréquentée dans la belle Saiſon, pour ne rien dire des Bains magnifiques d'*Ujazdow* bâtis par le grand Maréchal Staniſlas-Lubomirski & conſiderablement augmentés & décorés par le Roi Auguſte. Vers le Nord eſt une Solitude ou un Couvent de Camaldules, que le voiſinage de la riviere & d'un petit bois rend très-agréable à ceux qui aiment à ſe promener dans des lieux ſolitaires. A l'Occident, ſe voit le Champ Electoral appellé *Wola*, où pendant l'interregne s'aſſemblent les Sénateurs & toute la Nobleſſe du Royaume, pour procéder à l'élection d'un nouveau Roi, & cette grande Diéte eſt quelquefois compoſée de 200000 hommes; ſur quoi notre Auteur allegue à la loüange de la Nation Polonoiſe & en preuve de cette politeſſe & de cette humanité qu'il lui attribue plus haut, que pendant l'élection d'Uladiſlas IV. qui dura ſix Semaines, quoique la Ville fût ſans Gardes, ſans aucune Sentinelle, & ouverte jour & nuit, à peine y eut-il un ſeul homme ou tué ou volé.

Warſovie a de circuit 11300 pas, en y comprenant ſes ſept Fauxbourgs. Quant au terrain environné d'un rampart, & autrefois d'un foſſé, il n'a que 1540 pas de tour, ſans compter la Citadelle. La Viſtule eſt toûjours couverte d'un grand nombre de batteaux pour le commerce de Dantzic : mais le Pont de 1150 pas de longueur qu'elle avoit à Warſovie, fut détruit en 1603. & n'a point été rebâti ; de ſorte qu'on ne la traverſe depuis que ſur de petites Barques ou ſur des Bacs. L'Auteur décrit la grande Place publique & la Maiſon de Ville. La portion de Warſovie ceinte de murailles & qui peut paſſer pour la vraye Cité, renferme à peine 300 Edifices de pierre, qui compoſent ſix ou ſept grandes ruës, ſans y comprendre les Egliſes, les Monaſteres & les Hôpitaux. L'Egliſe Métropolitaine de S. Jean fait la premiere Paroiſſe de la Ville, & dans cette Paroiſſe on compte neuf Couvens & deux Hôpitaux. La ſeconde Paroiſſe eſt celle de Notre-Dame, où ſont neuf Monaſteres & trois Hôpitaux. La troiſiéme Paroiſſe, qui eſt l'Egliſe de Sainte Croix, renferme cinq Couvens & trois Hôpitaux. M. Erndtel promene ſes Lecteurs dans les divers Quartiers de la Ville & des Fauxbourgs, & leur fait remarquer ce qui dans chacun mérite le plus leur attention. Telles ſont pluſieurs Egliſes, pluſieurs Palais, la Colomne de marbre qui porte la Statuë de bronze de Sigiſmond III. tenant un Sabre d'une main & une grande Croix de l'autre : la Citadelle, qui doit à ce Prince la forme où on la voit aujourd'hui ; enfin le Palais du Roi & ſon Jardin, ſur

la

la description desquels nous renvoyons au Livre même. L'Auteur avertit qu'on a placé très-prudemment tous les Bains & tous les Marchez publics dans les Fauxbourgs.

CHAP. II. L'Auteur, à propos des experiences qui démontrent la pesanteur & le ressort de l'air, n'oublie pas celles qui furent faites à Warsovie par le Capucin Valerien *Magni* en 1647. en presence du Roi Uladislas IV. Ce Religieux en rendit compte au Public la même année, sans pretendre se donner pour le premier Auteur de cette importante découverte, mais protestant seulement qu'il ne l'avoit point empruntée ni de *Ricci* ni de *Torricelli*, dont il n'avoit jamais oüi parler, & qu'il la devoit uniquement à ses reflexions sur quelques phénoménes singuliers, qui l'avoient conduit au même but où d'autres étoient déja parvenus quelques années auparavant. L'Auteur pretend que cette heureuse rencontre doit faire honneur à Warsovie.

Après quelques considerations generales sur la nature de l'air & sur les alterations qu'il reçoit des vents, des vapeurs aqueuses & des exhalaisons terrestres, il en fait l'application à l'air qu'on respire en Pologne, & en particulier à celui de la Ville Capitale. Elle est située de maniere [comme on l'a observé plus haut] que la vûë n'est bornée par aucune montagne, à plus de 50 mille pas à la ronde; car la Pologne est un Pays très-uni, si ce n'est au voisinage de la Hongrie & de la Walachie où s'élevent les Monts *Crapack*, *Bieszczad* & *Tatri*, presque aussi hauts que les Alpes & les Pyrenées, & qui font obstacle aux vents de Sud. Mais tous les autres ont leur cours très-libre jusqu'à Warsovie.

Elle est d'autant plus exposée aux vents d'Orient, que le terrein où elle est bâtie forme de ce côté-là une éminence de près de 50 pieds au-dessus du lit de la Vistule: d'où il arrive que ces vents presque aussi secs & aussi froids que ceux du Nord, la frappent avec toute leur force, & sans avoir été modifiés par le bois qui est au-delà du Fleuve, & qui se trouve plus bas que la Ville. Les vents de Nord y font sentir toute leur violence, n'étant retenus par aucune digue; & s'ils regnent assez universellement par toute l'Europe, ils exercent leur tyrannie par préference sur les Pays qui, comme la Pologne, sont à une moindre distance du Pôle. Pour les vents d'Occident, ils ne sont pas aussi favorables à l'air de Warsovie, qu'ils le sont ailleurs. Comme ils passent par dessus des lieux humides, tels que la Mer d'Allemagne, les Marais & les Lacs de la basse Saxe, de la Pomeranie & de la Prusse Occidentale, ils se chargent en passant de nuées épaisses, qui donnent des pluyes, des orages & des broüillards: ces vents sont si fréquens à Warsovie, qu'ils y soufflent quelquefois pendant les trois quarts de l'année. A l'égard des vents de midi, ils y sont beaucoup moins à craindre qu'ailleurs, parce qu'outre qu'ils y pénétrent assez ra-

rement, ils ſe dépoüillent en paſſant par les Montagnes, d'une partie des exhalaiſons malignes qu'ils pourroient entraîner avec eux des régions qu'ils parcourent avant que d'entrer en Pologne. Il ſeroit même à ſouhaiter (dit l'Auteur) qu'ils vinſſent plus ſouvent temperer la rigueur de l'air, qui rend l'hiver ſi rude en ce Pays-là.

Il recherche après cela quelles ſont les vapeurs aqueuſes qui peuvent alterer l'air de Warſovie, & d'où elles s'élevent principalement; & il trouve qu'elles ſont fournies par la Viſtule, & par quelques Marais voiſins de la Ville; d'où naiſſent des broüillards paſſagers. Mais l'air n'en devient ni trop épais ni trop humide; ce que l'Auteur prouve par cette Obſervation, qu'à Warſovie les toits n'offrent aux yeux preſque en nul endroit ni mouſſe ni verdure, que les murs n'y ſont preſque jamais couverts de gazon, que les tuiles, après plus de 100 ans d'expoſition à l'air, ne font voir nulles taches verdâtres, & que les vaſes de bois n'y contractent à l'air aucune moiſiſſure.

L'Auteur, avant que de déterminer les qualitez que l'air de Warſovie emprunte des exhalaiſons terreſtres, nous expoſe celles du terroir qui les produit. Il conjecture que la partie vrayement terreuſe de notre Globe ne donnant par l'analyſe chimique d'autre ſubſtance qu'une liqueur volatile urineuſe, qui fermente avec l'eſprit de nitre, & une huile noire & fetide; c'eſt principalement à ce ſel urineux qu'on doit attribuer la ſanté & la longue vie de ceux qui cultivent la terre; ce qu'il confirme par pluſieurs exemples, entr'autres par celui du Roi de France Louis XIV. qui dans ſa vieilleſſe, [à ce qu'aſſure notre Auteur] s'exerçoit plus aſſidument que jamais à l'agriculture dans ſes Jardins de Verſailles. Ainſi la terre, par elle-même n'exhale (ſelon lui) rien de nuiſible. Mais les divers mineraux qu'elle renferme dans ſon ſein communiquent ſouvent leurs mauvaiſes qualitez à ſes exhalaiſons qui les répandent dans l'air.

Le terroir de Warſovie & particulierement de ſes Fauxbourgs & de ſes environs, eſt marécageux, boueux & preſque impraticable pendant le mauvais tems en quelques endroits; aride & ſablonneux en d'autres; ici argilleux & propre à la fabrique des Ouvrages de terre cuite: là très-fertile & très-convenable aux Jardins fruitiers & potagers, où l'on cultive ſur tout d'excellentes aſperges, dont ſa vente produit aux Proprietaires de ces Marais des ſommes très-conſiderables. Malheureuſement ce quartier eſt très-expoſé aux inondations de la Viſtule, qui en ſe retirant laiſſe quantité de marres dont les eaux croupiſſantes envoyent des vapeurs qui infectent l'air de ce côté-là & le rendent moins ſalubre. A propos de ces inondations, M. Erndtel nous avertit qu'elles enrichiſſent notablement l'Hiſtoire Naturelle par la quantité prodigieuſe de coquillages pétrifiés qu'elles jettent ſur l'une &

l'autre rive du Fleuve, & que M. *Heucher*, auſſi curieux Naturaliſte qu'habile Medecin, a raſſemblées avec ſoin dans ſon Cabinet, où il les a diſtribuées ſelon leurs claſſes, leurs genres & leurs eſpeces au nombre de 110, dont il a communiqué le Catalogue à notre Auteur qui l'a fait imprimer dans ce Volume. A l'exception de ces endroits marécageux, les environs de la Ville & les Fauxbours ne fourniſſent par eux-mêmes nulles exhalaiſons mal ſaines.

Mais les Cimetieres des Egliſes dont les caves ſont mal fermées, & les monceaux de fumier entaſſés ça & là, ſur tout dans les Fauxbourgs & auprès des Palais des grands Seigneurs, où le Magiſtrat n'a aucune Juriſdiction, ne laiſſent pas d'être une ſource d'infection & de corruption qui ſe répand inſenſiblement dans l'air. Sur quoi l'Auteur ſe recrie contre l'abus d'enterrer les cadavres dans les Egliſes ou ailleurs que hors de la Ville, comme faiſoient (dit-il) les anciens Romains conformement à cette loi des 12 Tables; *in Urbe ne ſepelito, n'enterre point dans la Ville*: & il cite à cette occaſion l'Epitaphe de *Verheyen* qui nous apprend que ce fameux Anatomiſte *avoit voulu être enterré dans le Cimetiere public, & non dans l'Egliſe, de crainte de la profaner & de l'infecter d'exhalaiſons nuiſibles.*

A l'égard de celles des monceaux de fumier elles deviennent d'autant plus dangereuſes, qu'ils ſervent à un uſage qu'on auroit peine à deviner. Les gueux infectés du mal Venerien & dénués de tout autre ſecours, y font des trous, s'y enterrent pour ainſi dire tout vivans, & à l'aide de la chaleur de cette étuve naturelle ſoûtenuë d'une tiſanne qu'ils preparent avec le marc des décoctions ſudorifiques que les Chirurgiens leur donnent par charité, ils ſe font ſuer pendant trois Semaines ou un mois, ſubſiſtant des aumônes qu'ils tirent des paſſans, après quoi ils ſortent de leur fumier bien guéris & tellement dépoüillés de leur vieille peau, qu'ils paroiſſent auſſi rouges que des écreviſſes.

De toutes ces Obſervations M. Erndtel croit pouvoir recueillir en general que l'air de Warſovie ne peut être que très-ſain, à raiſon des vents d'Orient & d'Occident qui l'agitent, des Vapeurs douces de la Viſtule qui l'humectent, des exhalaiſons ſulphureuſes & ſalines qui l'impregnent. Il reſte pourtant à examiner d'où lui vient cette dureté qui bleſſe les étrangers nouveaux venus & un peu délicats, qui empêche la parfaite maturité des fruits, & qui rend difficile la cure des playes, des ulceres & des maux d'yeux: ce que l'Auteur attribue à la diſette des parties balſamiques dans l'air, cauſée par la privation trop grande des vents de Midi qui n'y ſoufflent que rarement, & après avoir ſouffert de grandes refractions par les montagnes interpoſées, dont les neiges ne leur fourniſſent que des molécules glaciales. C'eſt la raiſon des contraires qui rend la Hongrie ſi fertile en vignobles excellens.

Quant à la conſtitution des Saiſons à Warſovie, l'Auteur nous apprend que l'hiver y eſt très-rude, que le Printems y eſt ſouvent prématuré, mais peu conſtant, & ſujet à des retours de gelée, que l'été dans les mois de Juillet & d'Aouſt y eſt ſouvent auſſi chaud qu'en Italie, de l'aveu des Italiens mêmes. Cependant les tonnerres & les orages y ſont peu fréquens, & l'Auteur aſſure qu'en Saxe il en a plus obſervé pendant un an qu'à Warſovie pendant une vingtaine d'années.

Il termine ce ſecond Chapitre par quelques particularitez concernant certains animaux de ce Pays-là. Il s'arrête d'abord ſur les Viperes qui ſe trouvent en grand nombre auprès de *Favori*, Métairie dans le voiſinage de la Ville. Il en décrit ici juſqu'à ſept differentes eſpeces. Il parle du Serpent appellé *Cæcilia*, du prétendu Baſilic, dont on raconte tant de fables, parmi leſquelles il y en a une qu'on a miſe ſur le compte de Warſovie, où l'on dit qu'il en parut un en 1587. Il allegue pluſieurs graves Auteurs, Medecins, Naturaliſtes & Hiſtoriens, qui ont donné dans cette chimere, qu'il n'a pas de peine à refuter; ſur quoi il cite le fameux Medecin *Wedelius*, qui avoit pris pour un veritable Baſilic une Raye traveſtie en cette eſpece d'animal tel qu'on a coûtume de le repreſenter. Il eſt perſuadé que s'il y a quelque Serpent qui mérite le nom de Baſilic, c'eſt celui d'Amerique appellé *Serpent à ſonnette*, ou celui des Indes nommé *Vipera Indica vittata*, les plus venimeux que l'on connoiſſe juſqu'ici. M. Erndtel décrit encore deux ſortes d'Inſectes aſſez communs à Warſovie; le *Grillo-Talpa*, dont la piqueure eſt dangereuſe & mortifie les chairs; & la *Demoiſelle*, que quelques-uns confondent avec l'*Ephemere*. On y trouve tous les Quadrupedes communs en Europe, excepté les Cerfs, & tous les Oiſeaux que nous connoiſſons tant domeſtiques que ſauvages.

A la ſuite de ce ſecond Chapitre viennent des *Ephemerides Méteorologiques* pour Warſovie, leſquelles indiquent jour par jour la hauteur du Barométre, le matin & le ſoir, les vents qui ont regné durant le cours de la journée, & les differentes conſtitutions de l'air; pendant les années 1725. 26. 27. & 28.

Nous renvoyons à un autre Journal les Chapitres ſuivans.

DISCOURS SUR LA PEINTURE, PRONONCEZ DANS les Conferences de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture par M. Charles COYPEL, *premier Peintre de Monſeigneur le Duc d'Orleans.* A Paris, chez Pierre-Jean Mariette, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule. 1732. *in*-4°. pp. 000.

LE titre de Diſcours ſur la Peinture ne doit point faire appréhender de ne rencontrer ici que des choſes peu intereſſantes ou peu intelligibles à tout autre qu'à des Peintres. Le premier Diſcours qui roule ſur la neceſſité de recevoir des avis, convient aux Poëtes, aux Orateurs, aux Ecrivains de toute eſpece, diſons à tous les hommes de tous états & de toutes profeſſions. La neceſſité de recevoir des avis eſt pour tous & s'étend à tout, aux affaires & à la conduite de la vie, auſſi-bien qu'aux productions de l'art & du génie.

Nous n'aimons pas à recevoir des avis ſinceres, & la ſource de cette repugnance eſt l'amour propre mal entendu. L'Auteur remonte juſque-là en homme qui connoît bien le cœur humain. Il éclaire cet amour propre aveugle ſur ſes propres interêts. Il le confond, il le démaſque, il le ſuit dans tous ſes détours, il le fait rougir de ſes artifices & de ſes foibleſſes. M. Coypel, dans pluſieurs de ſes Tableaux, a peint les paſſions en Poëte; ici il les décrit, & pour ainſi dire, il les analyſe en Philoſophe. Mais il faut mettre le Lecteur en état de juger par lui-même des Diſcours que nous lui annonçons.

L'Auteur prend en quelque ſorte pour Texte ce vers de M. Deſpreaux.

Faites choix d'un ami prompt à vous corriger.

Et il ajoûte enſuite modeſtement qu'*il ne lui appartient pas de dire, ſi un ſeul ami ſuffit pour critiquer un Poëme*; mais que la Peinture eſt compoſée de tant de parties qu'il eſt rarement poſſible que les avis d'un ſeul ami ſoient ſuffiſans par rapport à un Tableau, parce qu'il eſt très-difficile de trouver quelqu'un qui ſoit également touché de toutes les parties de la Peinture.

Mais où rencontrer ce nombre d'amis auſſi éclairés que ſinceres: c'eſt beaucoup d'en trouver un. *Eh bien ſi les amis nous manquent, repoſons-nous ſur nos ennemis*; mettons leur malice à profit. Au reſte, les donneurs d'avis ne manquent point. Au défaut de l'amitié, l'amour propre nous en fournira, & pour recevoir des conſeils, il ſuffit d'en demander. Mais il faut les demander d'une maniere qui perſuade que nous les deſirons ſincerement. Il ne faut pas, en demandant des conſeils, faire deviner qu'on ne cherche que des éloges; c'eſt le moyen d'être toûjours flatté & trompé.

Nous voudrions des avis donnés par l'amitié, & on ne nous en donne que par vanité, pour *s'approprier une part aux ſuccès de nos Ouvrages*; Nous voudrions qu'on nous gardât le ſecret ; mais en y manquant ; que font ces indiſcrets, ils publient leur foibleſſe & notre docilité, leur orgueil, & notre modeſtie ? Ils apprennent au public que nous ſçavons également & convenir de nos fautes & les reparer. Ils n'ont parlé à nous & aux autres que pour leur gloire, & c'eſt la nôtre qu'ils procurent de toutes façons.

Mais la docilité a ſes bornes, jugeons nos propres Juges, dit M. Coypel, ne nous rendons qu'à des raiſons claires & ſolides. Il eſt cependant, ſelon lui, telle autorité qui vaut des raiſons, il eſt tel avis auquel il faut ſe ſoûmettre avant même que d'en être éclairé. La lumiere ſera la ſuite & le fruit de la ſoûmiſſion.

On veut des raiſons dans ceux qui critiquent, que n'en veut-on de même dans ceux qui loüent ? que ne leur demande-t-on *le pourquoi* de leur approbation ? On craint qu'ils n'ayent rien de bon à nous dire. On craint de les faire entrer eux-mêmes en doute ſur la vérité de leurs loüanges. Il eſt plus ſûr de ne point trop approfondir. Quelle foibleſſe !

C'eſt prendre en quelque ſorte des avis que de conſulter les Ouvrages des habiles gens qui nous ont précedés, & de ceux avec qui nous vivons. Mais ceux-ci d'ordinaire n'excitent que notre jalouſie. On ne les examine que pour y trouver des défauts. On cherche à en rabaiſſer les beautez. Nous diſons à la vûë de ces Ouvrages, voilà des défauts que j'aurois évité ; nous diſons encore quelquefois, ce Peintre réuſſit dans telle partie ; mais nous ne manquons pas en même tems de donner la prééminence aux parties que nous croyons poſſeder mieux que lui, & la concluſion de tous ces jugemens que nous n'avons pas la prudence de tenir ſecrets, eſt qu'à tout prendre nous avons quelque ſuperiorité ſur lui. De-là ces critiques malignes déguiſées ſous l'apparence d'éloges. *Détrompons-nous, le mal que nous diſons les uns des autres ne peut produire qu'un fâcheux effet dans le monde ..... Le Public attentif à tous ces diſcours les retient ; éh ! que pouvons-nous eſperer, s'il conclut que de part & d'autre on a raiſon ?*

M. Coypel cite enſuite dans Meſſieurs de Troy, Rigaut & de Largiliere un bel exemple de cette union ſi deſirable & ſi rare qui devroit ſe trouver entre les rivaux dans les Sciences & dans les beaux Arts.

Non ſeulement l'idée de ne point ſouffrir d'égal eſt la ſource de beaucoup d'injuſtices ; mais elle eſt preſque toûjours la borne de nos progrès ; on eſt rongé de chagrins, devoré d'inquietudes, ſituation peu favorable à un travail heureux.

M. Coypel ne prétend pas cependant qu'on doive ſe contenter d'une obſcure médiocrité. Il eſt, dit-il, *une premiere claſſe à laquelle il faut mériter d'être admis ou renon-*

eer à tout, mais pluſieurs peuvent y trouver place.

Il revient enſuite à l'étude des Ouvrages des autres, en marque les utilitez, & répond à quelques objections.

Un point très-important ſur les avis, c'eſt de n'attendre pas à en demander que notre Ouvrage ſoit trop avancé. Dans ce cas on n'aura pas la force de nous parler ſincerement. Ce ſeroit quelquefois nous obliger à tout recommencer. D'ailleurs *des choſes mal penſées, & que nos amis ne nous auroient pas laiſſé introduire dans une grande compoſition, brillent par une heureuſe execution qui les ſéduit eux-mêmes, & ne leur permet pas de nous demander le ſacrifice d'une partie qui quoique belle, rend ſouvent la totalité ridicule.*

M. Coypel finit par le danger où nous expoſent les loüanges exagerées de nos amis; il ſe cite lui-même pour exemple. Il y a dans tout ce morceau un air de vertu & de parfaite modeſtie qui fait du moins autant de plaiſir que les plus beaux traits d'eſprit.

Venons maintenant au ſecond Diſcours ou plûtôt au Dialogue ſur la connoiſſance de la Peinture. L'Auteur nous apprend qu'il le compoſa pour M. le Duc d'Orleans qui lui avoit ordonné de l'entretenir quelquefois ſur la connoiſſance de la Peinture. Il lui a donné la forme de Dialogue, afin, dit-il, d'y jetter plus de vivacité.

» Il y ſuppoſe un véritable Con-
» noiſſeur en converſation avec un
» homme d'eſprit qui n'ayant ja-
» mais eu de principes ſur la Pein-
» ture n'oſe s'en rapporter à ſes
» yeux, ou pour dire plus, n'oſe
» ceder au plaiſir qu'il reſſent en
» voyant des Tableaux dans la
» crainte de n'être pas ſatisfait ſe-
» lon les regles.

M. Coypel prouve donc que pour voir des Tableaux avec plaiſir, il n'eſt pas abſolument neceſſaire d'avoir étudié les principes de la Peinture, comme pour lire des vers, pour entendre un concert avec plaiſir, il n'eſt pas neceſſaire de ſçavoir faire des vers, de ſçavoir la Muſique. Quantité de prétendus Connoiſſeurs n'ont étudié que les manieres des Peintres, ſans s'appliquer à connoître leurs beautez. Ils ne vont pas même chercher les preuves de l'originalité d'un Tableau dans les grandes parties; *c'eſt ſouvent un petit coin de ce Tableau, la touche d'une plante, d'un nuage ou le derriere de la toile qui les détermine. Dailleurs, ces gens-là n'ignorent aucun terme de l'art.* C'eſt par là ſur tout qu'ils impoſent, moins on les entend plus on les admire.

Ces diſeurs de grands mots ſont des Eléves. Le premier préjugé ſur lequel ils établiſſent les autres, c'eſt que les Peintres ſont ceux qui ſe connoiſſent le moins en Tableaux. L'Eléve eſt bien-tôt perſuadé qu'*il peut en toute ſureté mépriſer tous les Tableaux peints ſur des toiles neuves, & admirer ceux qui menacent ruine.*

» Combien de gens, s'écrie l'Au-
» teur, ſi j'oſe, dit-il, hazarder
» cette expreſſion, combien de

» gens qui ne connoiſſent que le » caractere d'écriture des grands » Peintres, & qui n'ont jamais ſçû » reflechir ſur la beauté de leur » ſtile !

M. Coypel ſuppoſe enſuite un vrai & un prétendu Connoiſſeur devant un ancien Tableau, & les fait parler l'un & l'autre chacun dans leur caractere. Mais ce morceau qui eſt écrit avec beaucoup de vivacité n'eſt pas ſuſceptible d'Extrait.

On explique enſuite juſqu'à quel point un homme d'eſprit peut raiſonner ſur la compoſition d'un Tableau, ſur les groupes, ſur les contraſtes, ſur le deſſein, *&c.* On poſe pour principe que l'action ne peut être parfaitement renduë qu'autant que ces parties s'y trouvent. Or un homme d'eſprit peut juger ſi le ſujet qu'on lui annonce eſt rendu avec vérité. En un mot la Peinture eſt l'imitation du vrai. Voilà la regle à laquelle il faut tout rapporter, & elle eſt infaillible. *A l'égard de la connoiſſance des manieres, c'eſt par où l'on doit finir; la grande affaire eſt de ſe connoître en beautez.*

Il ne nous reſte plus qu'à offrir aux Lecteurs quelque endroit par lequel ils puiſſent juger du ſtile de M. Coypel. C'eſt ainſi que dans le Dialogue, *page* 25. il parle de ces gens qui veulent ſe donner un air de capacité en blamant les Ouvrages des modernes.

» Lorſqu'une nouveauté paroît, » nous aimons mieux en entendre » dire du mal que du bien. Je » ne ſçai pourquoi; mais il faut encore l'avoüer à notre honte, nous » ſentons une ſecretre & déteſtable » joye à déprimer un homme qui a » fait ſes efforts pour nous plaire; » & vû cette malheureuſe inclination, il devient bien plus difficile » d'approuver un Ouvrage que de » le blâmer. Dites qu'il ne vaut » rien, l'on vous croit, ſans qu'il » ſoit beſoin de vous expliquer davantage; mais ſi vous en parlez » avec éloge [au cas qu'on veuille » bien ne pas vous traiter d'imbécille] on vous demande au moins » raiſon de votre approbation. C'eſt » alors qu'il faut véritablement s'y » connoître pour prouver ſa capacité. Et peut-être même faut-il » plus de goût & d'eſprit pour bien » ſentir les grandes beautez, que » pour découvrir les défauts. D'ailleurs, que riſquons-nous en blamant ? Si l'Ouvrage eſt bon & » reconnu pour tel dans la ſuite, » nous donnons à penſer en le regardant avec froideur que nous » avons une idée du beau bien ſupérieure à celle qu'en a le vulgaire. » Mais quand par malheur la critique emporte ſur nos applaudiſſemens, nous courons riſque de » paſſer pour un eſprit borné. A l'égard des productions des anciens, » on ne peut que ſe faire honneur » en les loüant, parce qu'enfin la » Poſterité les a conſacrez.

LETTRES

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES, ECRITES DES Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus. Vingtiéme Recueil. A Paris, chez Nicolas le Clerc, Libraire Juré de l'Univerſité, ruë de la vieille Bouclerie, près le Pont S. Michel, à S. Lambert; & chez P.G. le Mercier fils, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à S. Hilaire. 1731. *in*-12. pp. 449. ſans l'Epître aux Jeſuites de France du P. Duhalde.

NOUS avons rendu compte dans le Journal du mois d'Avril dernier de quatre Lettres écrites de la Chine au P. Duhalde par des Miſſionnaires Jeſuites. Nous allons donner un précis dans cet article de ſix Lettres écrites par des Jeſuites Miſſionnaires de l'Amerique.

La premiere eſt dattée de la nouvelle Orleans, le 12. Juillet 1730. le P. le Petit y parle des mœurs, des coûtumes & de la Religion des Sauvages de la Louiſiane nommés Natchez, & de la maniere dont ces Sauvages égorgerent les François de la Colonie établie dans leur Contrée.

Cette Nation de Sauvages habite, ſuivant le P. le Petit, un des plus beaux climats de l'Univers. Ce ſont les ſeuls de ce Continent qui paroiſſent avoir un culte reglé. Ils ont un Temple qui reſſemble à un Four de pierre qui auroit cent pieds de circonference. La porte en eſt fort baſſe & peu large; la voute de l'Edifice eſt couverte de nattes. Par deſſus ſont trois figures d'Aigles de bois peintes en rouge, en jaune & en blanc. Autour du Temple regne une enceinte de paliſſades, ſur laquelle ils expoſent les crânes des têtes que leurs Guerriers ont rapportées des combats. Dans l'interieur du Temple il y a des Tablettes, où l'on a placé des paniers de canne qui contiennent les oſſemens de leurs anciens Chefs, & à côté ceux des Victimes qui ſe ſont fait étrangler pour ſuivre leurs Maîtres à l'autre monde. Sur d'autres Tablettes ſont des corbeilles peintes, où ſe conſervent leurs Idoles. Ce ſont des figures d'hommes & de femmes faites de pierre & de terre cuite, des têtes & des queuës de Serpens extraordinaires, des Hiboux empaillés, des morceaux de criſtaux, & des mâchoïres de grands poiſſons. Les Gardiens du Temple y entretiennent un feu perpétuel, & ils doivent empêcher que ce feu ne flamme. L'entrée du Temple eſt défendu aux hommes du menu peuple, même lorſqu'ils portent à manger aux mannes de leurs parens; de toutes les femmes il n'y a que les ſœurs du Chef qui ayent la liberté d'y entrer.

Le Soleil eſt le principal objet du culte de ce peuple. Leur Grand Chef prend le titre de frere du Soleil. Tous les matins il honore de ſa preſence le lever de ſon frere aîné, il le ſalue par des hurlemens, il lui

fait une offrande des trois premieres gorgées qu'il tire de ſon Calumet, & il lui enſeigne la route qu'il doit tenir dans ſa courſe. Ces Natchez croient l'immortalité de l'ame. Ils ſont perſuadés que ceux qui auront ſuivi leurs Loix feront dans un lieu de délices, où ils vivront au milieu des feſtins, des danſes & des femmes, & que ceux qui n'auront pas obſervé leurs Loix ſeront jettés ſur des terres couvertes d'eau, où ils ſeront expoſés tous nuds aux morſures des Maringoins, où ils ne ſe nourriront que de chair de Crocodiles & de mauvais poiſſons, & où ils auront des guerres continuelles.

Le Grand Chef a un empire abſolu, non ſeulement ſur les biens, mais encore ſur la vie de tous ſes Sujets. Aucun d'eux n'oſeroit lui refuſer ſa tête lorſqu'il la demande. Ils ſont obligés de travailler à tout ce qu'il leur ordonne ſans en exiger aucun ſalaire. Ils n'entrent dans ſa Cabanne, qui eſt de même conſtruction que le Temple, qu'en le ſaluant par des grands hurlemens; ils le ſaluent de la même maniere en ſortant de cette Cabanne. Après ſa mort ſes Domeſtiques doivent le ſuivre: ils s'aſſemblent pour cela devant le Temple, & après des danſes & d'autres cérémonies, chacun d'eux ſe met une corde au col, avec laquelle les perſonnes deſtinées pour cette fonction vont les étrangler. Ce n'eſt point un des enfans du grand Chef qui lui ſuccede, mais un des enfans de ſa ſœur aînée. Le peu d'aſſurance qu'ont les Natchez de la fidélité de leurs femmes leur a fait prendre cette précaution, pour que leurs Chefs ſoient toûjours de la même famille.

On peut voir dans le Livre même ce que le P. le Petit rapporte ſur la maniere dont ces Sauvages font la moiſſon, ſur leurs aſſemblées pour aller à la guerre, ſur leurs combats, ſur leur retour, ſur la reception des Ambaſſadeurs que leur envoyent les Nations voiſines, ſur leurs mariages & ſur leurs funerailles. Tout ce détail nous meneroit trop loin.

Ce fut au mois d'Octobre de l'année 1729. que les Natchez reſolurent de faire périr les François établis dans leur Pays. L'arrivée de pluſieurs voitures chargées de proviſions pour les François de cette habitation, donna lieu aux Sauvages d'acheter des fuſils, de la poudre & des bâles, dont ils devoient, diſoient-ils, ſe ſervir pour une grande chaſſe. Mais au lieu d'aller à cette chaſſe, ils ſe poſterent en differens endroits de l'habitation, & ayant attaqué en même tems les François, ils en maſſacrerent plus de deux cens en moins de deux heures. Le Commandant du poſte & le P. Poiſſon Jeſuite furent de ce nombre. Ces Barbares ouvrirent le ventre à toutes les femmes enceintes, ils égorgerent preſque toutes celles qui allaitoient des enfans, ils emmenerent les autres priſonnieres, mais ils ne firent aucun mauvais traitement aux Eſclaves Negres ou Sauvages qui voulurent ſe rendre. Deux François furent épargnés, l'un

Tailleur & l'autre Charpentier, parce qu'ils crurent qu'ils pourroient leur être utiles. Quelques François ſe ſauverent dans les bois.

Les Sauvages Jazous paroiſſoient d'abord ne vouloir point ſe joindre aux Natchez, mais étant gagnés par les derniers, ils maſſacrerent le P. Souel leur Miſſionnaire, & enſuite tous les François. Le P. Doutreleau, auſſi Miſſionnaire Jeſuite, fut bleſſé à coup de fuſil par les Sauvages pendant qu'il diſoit la Meſſe; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il ſe tira d'entre leurs mains. Le Sieur Marplex qui s'étoit offert d'aller porter des paroles de paix aux Natchez fut brûlé vif avec ſon Compagnon. Deux jours après les Tchactas qui s'étoient déclarés pour les François, attaquerent les Natchez, & délivrerent pluſieurs priſonniers; quelques Troupes Françoiſes étant enſuite arrivées, le Fort dans lequel les Natchez s'étoient retirés fut aſſiégé; mais le mauvais état des Canons, la crainte de l'inconſtance des Tchactas, le défaut de proviſions ſuffiſantes pour un Siége, & les menaces que faiſoient les Natchez de brûler vif ce qui leur reſtoit de priſonniers, obligea les François d'accepter les propoſitions qui leur furent faites de lever le Siége, à condition que tous les priſonniers leur ſeroient remis. Les Tchactas ont fait acheter ſi cher ce ſervice qu'ils ont rendu aux François, que le P. le Petit croit qu'on ne penſera guéres par la ſuite à les employer, les Akinſas & les Illinois ſont toûjours demeurés très-attachés aux François. L'Auteur parle des diſputes des Illinois à la nouvelle Orleans pour offrir leurs ſervices aux François, de la maniere dont ils y furent reçus, du zéle de ces Sauvages pour la Religion Chrétienne, & de la relation plaiſante qu'un de ces Députés faiſoit à ſes Compatriotes, de ce qu'il avoit vû en France où il avoit été envoyé quelques années auparavant.

Depuis cette Lettre du P. le Petit, le P. Duhalde a appris que M. Duperrier Commandant General de la Louiſiane, s'étant mis à la tête de neuf cens hommes, a attaqué le Fort où les Natchez s'étoient retirés, que ces Sauvages ſe ſont rendus à diſcretion pour éviter l'aſſaut qu'on étoit prêt à donner; & qu'il ne reſte plus qu'environ vingt Guerriers de cette Nation, qui ſe ſont ſauvés à la faveur de la pluye & de l'obſcurité.

La Lettre ſuivante du P. Lombard eſt écrite du Kourou dans la Guyanne le 13. Fevrier 1730. le Miſſionnaire y parle d'une nouvelle Colonie de François établie près de l'Oujapok, qui eſt une grande Riviere au-deſſus de Cayenne. Le Roi a confié le ſoin de cette Colonie aux Jeſuites pour ce qui regarde le Spirituel. Il les a chargé en même tems de faire des Miſſions aux environs de cette Riviere, où les Nations Indiennes ſont en plus grand nombre qu'au Kourou. Le P. Lombard fait connoître par le caractere & par le genre de vie de ces Indiens qui ſont extrêmement ſauvages, combien il eſt difficile d'en faire de

véritables Chrétiens. Il paroît pourtant qu'il en a converti pluſieurs qui ont donné de grands exemples de ferveur & de pieté, & il eſpere que les Miſſionnaires en s'établiſſant en differens Cantons de ce Pays-là y feront du fruit, pourvû qu'ils ayent beaucoup de zele & de patience.

A l'occaſion de cette Lettre datée du Kourou le P. Duhalde parle dans ſon Epître d'un Miracle que les nouveaux Chrétiens du Kourou diſent avoir appris des Sauvages leurs Compatriotes. Les Néophytes d'une Miſſion ſur les bords de l'Orinoque, ont maſſacré leur Miſſionnaire & un Frere qui lui ſervoit de Compagnon. Ils ſe jetterent enſuite ſur le Crucifix qu'ils mirent en piece. *Mais ils furent étrangement ſurpris d'en voir couler du ſang en abondance : effrayés de ce ſpectacle, ils prirent au plus vîte tous les morceaux & allerent les jetter dans la riviere : leur frayeur augmenta bien davantage lorſqu'ils apperçurent que toutes ces pieces, quoique d'une matiere très-peſante, flottoient malgré leurs efforts ſur la ſurface de l'eau. Tranſportés d'une rage nouvelle, ils mirent le feu à l'Egliſe & s'enfuirent dans les bois.*

On voit dans la Lettre du Pere Fauques, écrite de Cayenne le premier Mars 1730. la Relation d'un voyage que ce Miſſionnaire entreprit pour découvrir de nouvelles Nations d'Indiens, & quelques Remarques curieuſes ſur les mœurs & ſur le caractere des habitans de quelques Contrées où il a reſté. Il marque, comme le P. Lombard, la difficulté qu'il y a de convertir ces Sauvages, ſur tout à cauſe de la confiance qu'ils ont dans les Enchanteurs. Cependant la maniere dont il a été reçû & écouté par le Capitaine des Pirious, qui a beaucoup d'autorité non ſeulement ſur ſa Nation, mais encore ſur les Nations voiſines, & qui a conſenti à l'établiſſement d'une Miſſion dans ſon Pays lui donna quelque eſperance. Le Miſſionnaire ſe loüe fort de la douceur, de la droiture & de la docilité de ces peuples.

Dans le cours de ces Voyages le P. Fauques vit un animal appellé *Pareſſeux.* » Il étoit perché ſur la » pointe d'un rocher élevé au mi- » lieu de l'eau. Il a quatre pattes » armées de trois griffes aſſez » longues & un peu crochuës. » Sa peau eſt couverte d'un poil » preſque auſſi long & auſſi fin que » la laine. Sa queuë eſt très-courte, » & ſon muſeau reſſemble parfaite- » ment au viſage d'un homme qui » auroit la tête enveloppée d'un ca- » puche bien étroit. Celui que nous » vîmes, dit le P. Fauques, n'étoit » guéres plus gros qu'un chat. Si » nos Indiens ne l'euſſent pas » trouvé trop maigre, ils s'en ſe- » roient regalés. « Le nom qu'on a donné à cet animal convient bien à ſon indolence & à ſon inaction ; car le P. Fauques ne croit pas que cet animal pût faire cent pas en un jour dans le plus beau chemin.

La Lettre ſuivante du P. Labit, nouveau Miſſionnaire, roule, comme une partie de celles du P.

Lombard & du P. Fauques, ſur la difficulté de convertir les Sauvages dont on découvre tous les jours des habitations. Le P. Labit croit que le meilleur moyen qu'on puiſſe employer eſt de les engager à s'établir dans des habitations d'Indiens Sauvages convertis, comme eſt la nouvelle peuplade du Kourou, dont les habitans ont, ſuivant ce que le P. Labit rapporte, beaucoup de Religion & de ferveur.

Venons à la cinquiéme Lettre qui eſt du P. Margat, écrite de Notre-Dame de la Petite-Anſe à S. Domingue. Ce qui y a donné lieu eſt l'extrait que le P. Margat a vû dans les Memoires de Trevoux du mois de Juin 1729. d'une Diſſertation de M. Fontanini ſur la Pentade. Ce ſçavant Prélat diſtingue la Pentade de la Méléagride dont Varron a parlé comme d'un excellent manger. Ce Jeſuite qui demeure en un Pays où il y a beaucoup de Pentades, ſoûtient au contraire que la Pentade eſt la même choſe que la Méléagride, & que tout ce que les anciens diſent de la Méléagride convient à la Pentade. Cette derniere eſt comme la Méléagride une eſpece de Poule plus groſſe que les Poules communes: ſon plumage eſt tout moucheté. Les unes ont des taches noires & blanches diſpoſées en forme de rombade, d'autres ſont d'un gris plus cendré. Les unes & les autres ſont blanches ſous le ventre & au bout des aîles. Leur dos en s'élevant fait une eſpece de boſſe qui n'eſt formé que par le replis des aîles, leur queuë eſt courte & recourbée en bas. Tout ceci convient à la Méléagride décrite par les anciens: mais pour faire connoître plus parfaitement la Pentade, l'Auteur de la Lettre remarque pluſieurs autres choſes qui méritent que les Naturaliſtes ſe donnent la peine de lire cette Lettre entiere.

La derniere Lettre de ce Volume eſt une Lettre du même P. Margat, où il dit que le nom de Negres-Marons qu'on donne aux Eſclaves fugitifs vient de l'Eſpagnol *Simaron*, qui veut dire *Singe*. Il ajoûte qu'on leur a donné ce nom parce que ces Négres ſe retirent dans les bois comme les Singes, & qu'ils n'en ſortent que pour faire leurs proviſions dans les habitations voiſines. La propoſition faite par un Eccleſiaſtique de donner des Miſſionnaires aux Négres-Marons lui paroît auſſi extraordinaire que ſeroit celle de donner en France des Curez aux Voleurs de grands chemins. Dans la ſuite de cette Lettre l'Auteur répond à la queſtion, pourquoi il n'y a plus d'anciens habitans de Saint Domingue. Pour la reſoudre, il reprend l'Hiſtoire de S. Domingue, depuis que ce Pays a été découvert par les Eſpagnols, & il fait voir que c'eſt la cruauté des Eſpagnols qui a fait perir les anciens habitans de ce Pays-là, les uns dans les guerres, les autres de deſeſpoir de ſe voir reduits dans la plus rude des ſervitudes. Le Pere Margat rapporte enſuite les Diſcours que le fameux *las Caſas* fit dans le Conſeil d'Eſpagne en faveur des Indiens de Saint-

Domingue, pour qu'on les traitât avec douceur, & les réponſes à ces Diſcours par l'Evêque de Darien, qui avoüant les faits avancés par *las Caſas*, ſoûtenoit qu'on devoit en agir avec les anciens habitans de S. Domingue, comme on avoit fait juſqu'alors.

Le P. Duhalde conclut de cette partie de la Lettre du P. Margat, que ce qui s'eſt paſſé par rapport aux anciens habitans de S. Domingue fait ſentir la ſageſſe des précautions que les Rois d'Eſpagne ont priſe depuis plus d'un ſiécle, de n'avoir aucun commerce avec les Indiens, que les Miſſionnaires Jeſuites ont réunis en un grand nombre de peuplades dans le Paraguay. Par cette attention, dit-il, leurs Majeſtez Catholiques ſe ſont procuré une multitude preſque infinie de nouveaux Sujets dont les Tributs augmentent les Tréſors de la Couronne, & dont l'innocence, le déſintereſſement & la pieté retracent de nos jours une vive image de la ferveur du Chriſtianiſme en ſa naiſſance. Le P. Duhalde ne développe point davantage la reflexion. Nous ſuivrons ſon exemple, & nous laiſſerons aux Lecteurs qui ſont au fait à en tirer les conſequences.

VITA ET RES GESTÆ SULTANI, ALMALICHI Alnaſiri, Saladini, Abi Modaffiri Joſephi F. Jobi, F. Sjadſi. Auctore Bohadino F. Sjeddadi. Necnon excerpta ex Hiſtoria univerſali Abulfedæ, eaſdem res geſtas, reliquamque Hiſtoriam temporis, compendioſe exhibentia. Itemque ſpecimen ex Hiſtoria majore Saladini grandiore cothurno conſcripta ab Amadoddino Iſpahanenſi. Arab. & Latin. ex Manuſcriptis Arabicis Academiæ Lugduno-Batavæ edidit ac Latine vertit Albertus Schultens. Accedit Index Commentariuſque Geographicus ex Mſſ. ejuſdem Bibliothecæ contextus. Lugduni-Batavorum. Apud Samuëlem Luchtmans, Academiæ Typographum. 1732. C'eſt-à-dire : *La Vie de Saladin, écrite par Bohadin fils de Scheddad ; avec des Extraits concernant la même matiere, tirés de l'Hiſtoire Univerſelle d'Abulfeda ; & un échantillon d'une Hiſtoire de Saladin plus étenduë, écrite par Amadoddin d'Iſpahan : le tout traduit en Latin ſur les Mſs. Arabes de la Bibliotheque de Leyde, par Albert Schultens. On y a joint une Table & un Commentaire Géographique, tirés des Mſs. de la même Bibliotheque.* A Leyde, chez Samuël Luchtmans. 1732. *in-fol.* pp. 278. pour la Vie : pp. 64. pour les Extraits : pp. 26. pour l'Echantillon. Sans compter la Table de 22. feuilles, & la Préface de 14. pag.

NOUS avons fait connoître, dans notre premier Extrait, les Auteurs des trois Morceaux Hiſtoriques, qui compoſent ce Volume, & dont le plus conſiderable eſt celui de Bohadin. Il ne nous reſte plus qu'à indiquer ſommairement aux Lecteurs les principaux évene-

mens racontés dans cette Hiſtoire, & qui ſont ceux de la Vie du Sultan Saladin.

L'Auteur, après un début des plus devots, tels que le ſont preſque toûjours ceux des Ecrivains Mahométans, déclare d'abord que les grandes actions de Saladin, dont il a été le témoin oculaire, lui ont rendu croyables les faits les plus ſurprenans des Héros de l'antiquité, que l'on regarde pour l'ordinaire comme fabuleux. Il ne donne cette Hiſtoire que comme un abregé; & il a raiſon à certains égards, puiſque, ſelon que nous l'avons déja obſervé, il paſſe très-legérement ſur les autres exploits du Sultan, & n'expoſe avec étendue que ceux qui ont ſignalé les dernieres années de ce Prince. Il diviſe en deux parties ſa narration. Dans la premiere il parle de la naiſſance, de l'éducation, des qualitez naturelles & des mœurs de Saladin. Dans la ſeconde, il nous le fait voir courant preſque perpétuellement de victoire en victoire, malgré les viciſſitudes de la fortune, & il le ſuit avec toute l'exactitude d'un Hiſtorien qui s'aſſujetit à l'ordre des tems.

I. Saladin naquit l'an de l'Hégire 532. (ou de J. C. 1137.) à Técrit Fortereſſe de Méſopotamie, & dont ſon pere Job fils de Schadſi, originaire de Dawin, Ville d'Armenie, voiſine de Téflis, avoit le gouvernement. Job ſon pere ayant abandonné Técrit, vint avec ſon frere Aſedoddin-Schirkouhé s'établir à Moſul, où ils remplirent tous deux les premieres Dignitez, ſous la protection de l'Atabek ou Sultan Zenchi, que nos Hiſtoriens Occidentaux appellent *Sanguin*. Job quelque tems après tranſporta ſa famille à Balbec Ville Syrie, dont on le fit Gouverneur; & ſon fils Saladin y reçut l'éducation la plus noble, & y fit paroître les plus favorables diſpoſitions aux grandes vertus politiques & militaires. Le Sultan Noradin fils & Succeſſeur de Zenchi en conçut une idée ſi avantageuſe, qu'il le mit bien-tôt au nombre de ſes amis les plus intimes, & qui méritoient toute la confiance du Prince.

L'Auteur interrompt ici ſa narration, pour faire une revûë détaillée des excellentes qualitez de ſon Héros. Il nous peint donc la pieté de Saladin, ſa juſtice, ſa liberalité, ſa valeur, ſon zéle pour la Guerre Sainte, ſa patience, ſa confiance en Dieu, ſa clémence, ſon humanité & ſa politeſſe: alleguant pluſieurs exemples éclatans de chacune de ces vertus. Saladin étoit rigide obſervateur des cinq articles de la Religion Mahométane, qui ſont la créance d'un ſeul Dieu, la pratique de la priere aux heures marquées, l'aumône, le jeûne du Ramadan & le pelerinage de la Méque. Il étoit ſi regulier à la priere qu'il ne l'omettoit pas, quoique malade, & qu'en voyageant, lorſque l'heure de cet exercice arrivoit, il deſcendoit de cheval pour s'en acquiter, faiſant même des prieres de ſurrerogation la nuit, lorſqu'il s'éveilloit. Quoiqu'il fût d'une complexion à ſoûtenir difficilement le jeûne, il ne

manqua que deux fois en ſa vie à celui du Ramadan ; & ce fut à l'occaſion de quelques maladies : ce qui ne l'empêcha pas de reparer ces omiſſions l'année même qu'il mourut, & cela contre l'avis des Medecins. La mort le prévint avant qu'il pût executer ſon pelerinage de la Mêque, pour lequel il avoit donné tous les ordres neceſſaires. La lecture de l'Alcoran faiſoit ſes plus cheres délices ; il en étoit touché au point de répandre des larmes. Il le liſoit ſouvent lui-même ou ſe le faiſoit lire & expliquer par des Docteurs Muſulmans, dont il écoutoit les traditions avec plaiſir, & il ſe montroit inexorable à tous ceux qui manquoient de reſpect pour la Religion.

Ses aumônes & ſes autres liberalitez furent ſi exceſſives qu'à peine les richeſſes immenſes qui lui paſſerent par les mains purent-elles y ſuffire ; enſorte qu'il ne laiſſa en mourant à ſes héritiers ni maiſon, ni fonds de terre, ni Jardin, ni Métairie, ni champ, ni aucune autre eſpece de bien, & qu'on ne lui trouva dans ſon treſor pour toute monnoye que 47 pieces d'argent & une ſeule piece d'or. Il donnoit des Villes, des Contrées, des Provinces entieres ; & s'étant rendu maître de la Ville d'Amida, il en fit preſent à Kara fils d'Arſlan, qui la lui avoit demandée. Après la priſe de Jeruſalem, ſe voyant environné d'Ambaſſadeurs qui lui venoient de tous côtez, & ſon treſor étant épuiſé par ſes largeſſes precedentes, il fit vendre tous ſes joyaux & en diſtribua le prix à tous ces Miniſtres étrangers. Son Hiſtorien aſſure lui avoir oui dire que lui [Saladin] connoiſſoit un homme qui regardoit du même œil les richeſſes & la boüe ; & cet homme étoit lui-même. Lorſqu'il étoit campé dans la Plaine d'Acre, on ſupputa le nombre des Chevaux de ſon Ecurie, dont il avoit gratifié ſes Officiers & ſes Soldats ; & ce nombre ſe montoit à dix mille. En un mot, Saladin ne pouvoit ſe reſoudre à refuſer ; & l'importunité des demandes n'étoit pas capable de ſuſpendre chez lui la facilité & l'agrément avec leſquels il ſavoit répandre ſes bienfaits. Ce caractere genereux qui alloit juſqu'à la prodigalité, engageoit ſes Tréſoriers (dit Bohadin) à mettre des ſommes en reſerve pour les beſoins preſſans & imprévus ; ſans quoi l'argent auroit ſouvent manqué au Sultan. Il enrichit tellement tous les ſiens, qu'il les preſerva du riſque d'avoir jamais rien à demander à perſonne. J'étois quelquefois honteux (avoüe Bohadin) de l'impudence avec laquelle ceux que le Prince avoit accablés de ſes dons venoient encore en ſolliciter de nouveaux, & les obtenoient ſans peine & ſans chagrin de ſa part.

Sa valeur & ſon intrépidité ne lui laiſſoient craindre aucun péril pour ſa perſonne. On l'a vû à la fin d'une Campagne, après avoir congédié la meilleure partie de ſes Troupes, faire tête avec une poignée de gens à des armées de cinq à ſix cens

cens mille hommes, les harceler perpétuellement, en tuer juſqu'à cent mille, en noyer un plus grand nombre, & reduire le reſte preſqu'à rien, par la diſette & les maladies ſurvenuës en conſequence. On l'a vû dans les guerres les plus allumées, ſe promener ſeul à cheval entre les deux armées, ranger ſes Troupes en bataille, en faire la revûë en paſſant de l'aîle droite à la gauche, faire avancer un bataillon, en arrêter un autre ſuivant le beſoin, le tout avec le même ſang froid qu'il eût fait paroître en pleine paix; & ſe faiſant lire quelquefois à la tête de l'armée des Livres de devotion concernant les Traditions Mahométanes: ce qui eſt ſans exemple, dit l'Hiſtorien. Mais rien n'eſt au-deſſus de la bravoure avec laquelle, à la journée d'Acre, où la meilleure partie de ſon armée avoit été miſe en déroute, il vint à bout de ramener les fuyards au combat, de recommencer l'action, & d'arracher pour ainſi dire la victoire aux Chrétiens qui furent entierement défaits.

Son zéle pour la Guerre Sainte fut toûjours ſi ardent, que depuis le moment qu'il l'eut entrepriſe juſqu'à ſa mort, il ne fit nulle dépenſe qui n'eût rapport à cette fin, & qu'éloigné de ſes enfans, de ſa famille, de ſes propres Etats, où il pouvoit regner au milieu de toute l'opulence digne d'un des plus puiſſans Monarques, il ſe reduiſit à paſſer ſa vie ſous une tente, ſans jamais perdre de vûë ſon principal objet, qui étoit de ne laiſſer ſur la face de la terre aucun infidéle [c'eſt le nom que les Mahometans donnent aux Chrétiens] ou de mourir en la peine. Par ſes ordres, Bohadin avoit compoſé un Livre où il avoit raſſemblé tous les Paſſages de l'Alcoran, & des Traditions qui regardent la Guerre Sainte, toutes les Loix & toute la Diſcipline qui concernent cet article, & le Sultan liſoit ce Livre avec grande aſſiduité pour y puiſer ſans ceſſe de nouveaux motifs, qui le fortifiaſſent dans ſon entrepriſe, perſuadé que mourir pour la cauſe de Dieu étoit la mort la plus glorieuſe.

L'Hiſtorien rapporte ici divers exemples ſinguliers de la clémence, de l'humanité, de l'affabilité de Saladin. En voici quelques-uns. Ayant manqué l'occaſion de prendre le Roi d'Angleterre, par le refus que firent quelques-uns de ſes Officiers Curdes de marcher pour attaquer ce Roi qui ne pouvoit guéres échaper; le Sultan fort en colere ſe vit contraint de regagner la petite Ville d'Yaſour où étoit ſon Camp. Les Emirs ou principaux Officiers de l'armée n'oſoient paroître devant lui dans la crainte où ils étoient que ce Prince irrité n'en fît pendre une partie: ſon fils même n'avoit oſé ſe montrer. Sur ces entrefaites arrivent de Damas de très-beaux fruits pour le Sultan, qui fit venir ſon fils auſſi-tôt, après quoi il donna ordre qu'on fît entrer les Emirs pour goûter de ces fruits, & c'eſt à quoi ſe termina toute ſon indignation.

Un jour étant aſſis à l'entrée de ſa

Tente, un de ſes Eſclaves des plus accréditez vint lui preſenter une Requête pour un de ſes amis qui étoit dans l'oppreſſion. Remets cette affaire à une autre fois, lui dit Saladin, j'ai preſentement toute autre choſe en tête. L'Eſclave continue à preſenter ſa Requête, la lui portant preſque au viſage. Saladin la prend, la lit, reconnoît le nom de celui qui la faiſoit preſenter, & déclare que la cauſe étoit fort juſte. Ayez donc la bonté, Seigneur, dit l'Eſclave, de répondre la Requête favorablement. Je n'ai point d'encre, dit Saladin. Il y avoit une Ecritoire au fond de la Tente; mais le Prince étant aſſis à l'entrée, perſonne n'y pouvoit pénétrer. Seigneur, répondit l'eſclave, je vois une écritoire au fond de votre Tente. C'étoit lui dire d'une maniere indirecte, allez-la prendre vous-même. Saladin ſe retournant, il a raiſon, dit-il, voilà une écritoire; s'appuyant donc alors ſur la main gauche, il étendit fortement le bras droit, atteignit l'écritoire & s'en ſervit pour répondre ſur le champ la Requête.

Il fermoit ſouvent les yeux aux friponneries de ſes Tréſoriers; & lorſque le cas étoit grave, ils en étoient quittes pour être deſtitués de leur emploi, comme il arriva à ceux qui pour remplacer deux bourſes pleines de monnoye d'or qu'ils avoient détournées, y en ſubſtituerent deux autres remplies de monnoye de cuivre. Sa converſation étoit des plus familieres & des plus agréables. Il étoit très-verſé dans l'Hiſtoire & les Généalogies des Arabes, & dans toute leur litterature. Il entroit dans les derniers détails ſur ce qui pouvoit intereſſer ſes amis, ou ſes Domeſtiques, s'informant de leur ſanté, des remedes qu'on leur faiſoit dans leurs maladies, de leur nourriture & de mille autres particularitez. Les injures & les obſcénitez étoient abſolument bannies de ſes diſcours. Il ſe rendoit ſur tout le protecteur des orphelins & des vieillards, & les combloit de ſes bienfaits.

II. Après ce léger crayon du caractere & des mœurs de Saladin, que nous empruntons de la premiere Partie de cette Hiſtoire; nous paſſons maintenant au recit des principaux faits d'armes racontés dans la ſeconde. Celui qui s'offre d'abord eſt l'expedition d'Egypte entrepriſe par le Sultan Noradin, en apparence, pour le retabliſſement du Vizir Schawar chaſſé de ce poſte par un Compétiteur plus puiſſant, mais réellement pour prendre connoiſſance de ce beau Pays, & pour tâcher de s'en rendre maître. Noradin y envoya donc en 559. une armée ſous la conduite de Schirkouhé (que nos Hiſtoriens Européens appellent *Siracon*) accompagné de ſon neveu Saladin; & ils vinrent à bout l'un & l'autre de retablir Schawar. Trois ans après ils y paſſerent une ſeconde fois, ſous prétexte d'en chaſſer les Francs ou Chrétiens, que Schawar y avoit appellés pour s'appuyer de leur ſecours contre ſes ennemis, & ſur tout contre Noradin dont il com-

mençoit à redouter la puiſſance. Schirkouhé & Saladin, après pluſieurs combats, firent un traité avec les Chrétiens par lequel ceux-ci devoient ſe retirer de l'Egypte, & l'armée de Noradin revint en Syrie. Mais en 564. à l'occaſion d'une nouvelle invaſion que firent les Francs en Egypte, Schirkouhé y fut envoyé pour la troiſiéme fois par Noradin. Saladin l'y ſuivit avec une extrême repugnance. Il fallut un ordre abſolu du Sultan pour l'y reſoudre, & ce jeune Prince ne prévoyoit pas alors qu'il ſe verroit bien-tôt le Souverain de ce grand Royaume. Il ſe plaiſoit à conter cette particularité à ſes bons amis. L'Egypte fut affranchie du joug des Chrétiens. Mais le Vizir Schawar, qui conſervoit ſourdement avec eux des intelligences, qui joüoit pour ainſi dire les deux partis, & differoit toûjours de rembourſer les frais de la guerre à Schirkouhé, fut enfin arrêté par ordre de celui-ci, condamné à mort du conſentement d'Adad dernier Chalife Fatimide; & Saladin fut l'executeur de la ſentence. Le Chalife déclara pour ſon Vizir avec le titre & les honneurs de Sultan, Schirkouhé, qui étant mort peu de tems après, laiſſa à ſon neveu cette belle ſucceſſion à recueillir. Saladin devenu ſi promptement maître de toute l'Egypte, y commença la nouvelle Dynaſtie des *Jobides*, retablit dans les Moſquées la priere pour les Chalifes Abaſſides, qui ſiégeoient à Bagdad, & ſupprima celle qu'on faiſoit depuis près de trois ſiécles pour les Fatimides, dont Adad le dernier Chalife mourut alors fort à propos.

Le nouveau Sultan, pour premier exploit, chaſſa de devant Damiéte les Chrétiens qui en faiſoient le Siége, après quoi il étouffa les commencemens d'une revolte ſuſcitée dans la haute Egypte par quelques factieux. En ce même tems, c'eſt-à-dire en 569. mourut Noradin Sultan de Syrie, & ſon fils Iſmaël âgé d'onze ans lui ſucceda. Saladin, après avoir diſſipé par ſa ſeule preſence une flotte & une armée de Chrétiens qui vouloient former le Siége d'Alexandrie, paſſa en Syrie avec ſes Troupes, ſe ſaiſit de la Ville de Damas, de celle d'Emeſe, & mit le Siége devant Alep. Saifoddin Seigneur de Moſul, envoya contre lui une armée qui fut défaite, & la Garniſon d'Alep fut obligée de capituler. Saifoddin lui-même ſe mit en campagne, & vint attaquer Saladin avec auſſi peu de ſuccès. Enſuite le Sultan repaſſa en Egypte, & l'ayant miſe en ſureté, il fit une premiere expedition en Paleſtine, qui ne fut point heureuſe; & ſes Troupes furent battuës par les Chrétiens auprès de Ramla, l'an 573. Nous omettons quelques évenemens peu conſiderables, terminés par la mort du Sultan Iſmaël arrivée l'an 577. Nous ne nous étendrons pas non plus ſur diverſes expeditions qui ſuivirent cette mort; telles ſont celles que fit Saladin contre la Forteresſe d'Ainſchalut en Paleſtine, contre celle de Carac ou Crac dans l'Arabie Pé-

trée, le Siége de Mosul commencé, puis interrompu, la prise de Miafarekin, suivie de la maladie du Sultan à Charres, où il faillit à mourir.

De retour en Syrie, après son entiere guérison, il fit sur Carac une nouvelle entreprise, d'où il marcha en Palestine contre l'armée Chrétienne très-nombreuse, s'empara de Tyberiade, & remporta sur les Chrétiens cette fameuse victoire, dont ils n'ont pu se relever, & qui entraîna la perte de Jerusalem. Gui de Lusignan Roi de cette Ville & son frere furent du nombre des prisonniers, ainsi que Renaud de Châtillon, Prince de Carac & Seigneur de Schaubec (que notre Historien appelle par tout *Arnauld*) le fils du Prince de Tyberiade, le Grand-Maître des Templiers, celui des Hospitaliers, sans compter un grand nombre d'Officiers de distinction, qui furent tous égorgés. Saladin étant entré dans sa Tente, commanda qu'on lui amenât le Roi de Jerusalem, son frere, & le Prince Renauld. Il fit asseoir à sa droite le Roi qui mouroit de soif, & lui fit apporter de l'eau fraîche. Le Roi ayant bû, voulut faire boire aussi Renauld; mais Saladin s'y opposa, en disant, je ne permettrai jamais que ce Chrétien maudit dont j'ai juré la perte, boive en ma presence, ce qui, suivant nos Loix, lui donneroit la vie sauve: puis se tournant vers Renauld, il lui reprocha ses perfidies, ses cruautez envers les Musulmans, ses desseins sacrileges sur les Saintes Villes de la Méque & de Medine; après quoi s'étant levé, il tira son Sabre & lui coupa la tête. Le Roi de Jerusalem en fut effrayé, mais le Sultan l'assura qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui. C'est ainsi qu'Abulfeda raconte le fait. Bohadin y ajoûte quelques circonstances qu'on peut voir chez lui.

Cette victoire de Saladin le mit bien-tôt en possession de Nazareth, de Césarée, de Naplouse, de Sebaste, d'Acre, de Jaffa, de Seide, de Barut, d'Ascalon, de Bethléhem, de Gaza, de Ramla, & de plusieurs autres Places; & le Sultan se vit alors en état de faire le Siége de Jerusalem. Il fut poussé avec tant de vigueur, malgré la resistance des Assiégés, que ceux-ci en peu de tems se trouverent dans la necessité de demander à capituler. Saladin répondit d'abord, qu'il n'avoit aucunes conditions à leur accorder, & qu'il vouloit prendre la Ville d'assaut, comme les Chrétiens eux-mêmes l'avoient prise sur les Musulmans. Mais la resolution où il vit les Francs de se défendre en desesperés, le rendit plus traitable dans la suite; il les reçut à composition, & il fut arrêté que chaque homme payeroit dix pieces d'or, chaque femme cinq, chaque enfant deux; que ceux qui se rachéteroient ainsi seroient conduits à Tyr, & que tous ceux qui ne pourroient payer cette somme demeureroient esclaves. C'est ainsi que Jerusalem fut prise par Saladin en 14. jours de Siége, l'an de l'Hégire 583. & le Sultan, après y avoir donné les

ordres neceſſaires, tant pour l'évacuation de la Place que pour la recompenſe de ſes Troupes, ſortit de la Ville ſans qu'il lui reſtât une ſeule piece d'or des 220000 qu'il avoit tirées des Habitans.

Peu de tems après il mit le Siége devant Tyr; mais ſa Flotte, dont il attendoit des ſecours conſiderables, ayant reçû un échec, & la ſaiſon devenant mauvaiſe, il abandonna l'entrepriſe & ſe retira dans la Ville d'Acre. L'année ſuivante, 584. après avoir aſſiegé vainement le Château de Caucheb près de Tybériade, il fit une excurſion vers la Côte Septentrionale de Syrie, & prit Gabala & Laodicée, puis Seïoun, Bacas, Burſe, Derbaſac, Pagres, Saphada & Caucheb, & bloqua la Forteresſe de Schakif-Arnoun. Lorſque la Ville d'Aſcalon ſe rendit à Saladin, ce fut par l'ordre du Roi de Jeruſalem, & il fut ſtipulé que la reddition de cette Place procurée par l'autorité de ce Prince, lui tiendroit lieu de rançon. Saladin le mit donc en liberté à des conditions très-dures, mais dont ce Roi ſe crut diſpenſé dès qu'il ſe vit hors des mains de ſon Vainqueur.

Les Chrétiens ayant raſſemblé toutes leurs forces, vinrent en 585. aſſieger Acre ou Ptolemaïde par mer & par terre. Saladin, de ſon côté, bien reſolu de les traverſer de tout ſon pouvoir, eut ſoin de jetter dans la Place tous les ſecours neceſſaires & d'hommes & de munitions, tant de guerre que de bouche. Il harceloit perpétuellement au dehors les Aſſiégeans, pendant que la Garniſon les inquiétoit par de frequentes ſorties. Il y avoit ſouvent entre les deux Armées de petits combats, dont l'avantage demeuroit tantôt aux Chrétiens, tantôt aux Mahométans. Mais cette alternative de bons & de mauvais ſuccès engagea enfin une action generale, où Saladin défit les Aſſiégeans & leur tua 7000 hommes, n'en ayant perdu qu'environ 150. Cette victoire cependant ne délivra point la Place, & n'aboutit qu'à y faire entrer quelques convois. On apprit alors que le Roi des Allemands (c'eſt l'Empereur Frideric-Barberouſſe) venoit au ſecours des Aſſiégeans. Saladin envoya contre lui pluſieurs Corps de Troupes pour lui couper chemin. Mais la nouvelle de ſa mort ſuivit de près celle de ſa marche vers Ptolemaïde. Son fils, le Prince de Suaube, prit la conduite de l'armée, & tomba malade peu de tems après. D'un autre côté les Chrétiens furent encore battus par Saladin qui s'étant joint à ſon frere Aladil, leur tua 8000 hommes. L'Hiſtorien appelle cette Bataille *Adilitique*, parce que le Sultan Aladil fut d'abord attaqué, & qu'il eut très-grande part à l'action & à la victoire.

Nous ne finirions point ſi nous voulions faire un détail exact de tous les évenemens qui rendirent le Siége d'Acre ſi long & ſi célébre: ſi nous voulions parler de tous les ſtratagêmes mis en œuvre & de toutes les embuſcades dreſſées de part & d'autre; de toutes les Ma-

chines conſtruites, avec le travail le plus infatigable, puis conſumées en un moment par les feux d'artifice; des aſſauts donnés & ſoûtenus avec toute l'opiniatreté & toute la valeur imaginable. Nous nous contenterons d'indiquer les faits principaux concernant ce Siége, tels que l'arrivée du Prince Frideric, fils de l'Empereur, avec ſes Allemands, devant Ptolémaïde; ſes vains efforts pour en hâter le Siége; ſa mort; l'arrivée de Philippe-Auguſte Roi de France, & celle de Richard Cœur-de-Lion Roi d'Angleterre, après quoi la Ville ſe trouva ſerrée de plus près; la retraite du Marquis de Montferrat, qui abandonne l'armée Chrétienne pour retourner à Tyr; enfin la Place reduite à l'extrémité, contrainte de capituler, & reçue à une ſorte de compoſition, malgré laquelle les Chrétiens égorgerent ou firent eſclaves tous les Mahométans qu'ils trouverent dans la Ville. Cette conquête que firent les Chrétiens en 587. releva extrêmement leurs eſperances, & fut ſuivie de la priſe de Céſarée & de celle de Jaffa, qu'ils emporterent la même année, malgré tous les mouvemens que fit Saladin pour ſauver ces deux Places. La Bataille d'Arſof où le Roi d'Angleterre défit le Sultan, fut pour les Francs un nouveau ſujet de triomphe, qui mit Saladin dans la neceſſité de raſer lui même les Villes d'Aſcalon & de Ramla plûtôt que de les abandonner aux ennemis; donnant au ſurplus ſes principaux ſoins à fortifier Jeruſalem, pour la mettre en état de défenſe.

La même année il y eut quelque négociation de paix ou de tréve, pour parler plus juſte, entamée entre le Roi d'Angleterre & Aladil, frere du Sultan. Aladil devoit épouſer la ſœur de Richard, à condition que Saladin donneroit à ſon frere le Royaume de Jeruſalem, & que la Princeſſe auroit pour dot la Ville de Ptolémaïde. Mais cette propoſition de mariage n'ayant pas eu lieu, par le refus que firent les Evêques d'y acquieſcer, à moins qu'Aladil n'embraſſât le Chriſtianiſme: la négociation ſe refroidit, les hoſtilitez continuerent de part & d'autre, & Saladin reprit Jaffa, à la reſerve de la Citadelle qui demeura aux Chrétiens. Cependant on renoüa les conférences pour la tréve, on fit pluſieurs propoſitions, & enfin l'on convint des articles ſuivans; Que Jaffa & ſon Territoire, à l'exception de Ramla & de deux autres Places, reſteroit aux Chrétiens, ainſi que Céſarée, Arſoph, Haïfa & Acre, en retranchant de ſon diſtrict Nazareth & Seffori: Que Jeruſalem appartiendroit à Saladin & aux ſiens, & qu'Aſcalon reſteroit démolie. Ces articles furent acceptés par les deux Monarques, qui pour cela ſe contenterent de donner leur main, au lieu qu'ils furent jurés dans les formes par tous les autres Princes qui étoient preſens au Traité. Il fut conclu en 589. après quoi Saladin partit de Jeruſalem pour ſe retirer à Damas.

Il y tomba malade l'année ſuivante d'une fiévre continuë, dont

il mourut au bout de 13 jours, âgé de 57 ans, l'an de l'Hégire 589. qui eſt la 1193ᵉ de J. C. après un regne de 24 ans en Egypte, & d'environ 19 en Syrie. Bohadin raconte avec un détail fort exact les circonſtances de la maladie & celles du traitement. Comme ce Prince avoit toûjours été ſujet aux douleurs de tête, la maladie ſembloit attaquer principalement cette partie. Les Medecins le firent ſaigner le 4ᵉ jour, & il s'en trouva beaucoup plus mal. Le 6ᵉ jour ils lui firent prendre un médicament, par deſſus lequel il but de l'eau tiede, pour en adoucir la force. La fiévre devint plus violente le 7ᵉ & le 8ᵉ jour & le délire s'y joignit. Le 9ᵉ il eut une grande défaillance, & la boiſſon ne paſſoit plus. Le 10ᵉ on lui donna deux lavemens, qui ſemblerent le calmer un peu; il but beaucoup de ptiſanne, puis il entra dans une ſueur qui fut très-abondante & qui dura juſqu'au lendemain 11ᵉ de la maladie: mais la fiévre n'en devint que plus ardente. Le 12ᵉ il parut tellement affoibli, que l'on perdit toute eſperance; un *Iman* ou Curé Mahométan lui liſoit des verſets de l'Alcoran, auſquels le malade répondoit quelquefois à propos, malgré le délire qui ne l'abandonnoit preſque point. Il mourut le 13ᵉ jour, après la priere publique du matin.

Ce Sultan fut tellement regretté qu'il y eut un deuil public dans tous ſes Etats. Tous les Princes de ſa famille aſſiſterent à ſes funerailles, & ſa ſœur diſtribua aux pauvres de très-grandes ſommes de ſes propres deniers. Car [comme nous l'avons obſervé plus haut] il n'avoit laiſſé dans ſon Tréſor que 47 pieces d'argent & une piece d'or. Il nous reſte une Elégie Arabique compoſée par Omad-Alcateb Secretaire de Saladin, où ce Poëte déplore la mort de ce Prince en ces termes, ſuivant la verſion que nous en donne d'Herbelot, dans ſa *Bibliothéque Orientale*. » Il eſt mort enfin, ce » Roi des hommes les plus braves » & les plus genereux; & il eſt » mort de même que ceux qui ont » été les plus illuſtres & les plus » glorieux entre les Princes. Les » graces & les bienfaits ont ceſſé » avec lui, & les injuſtices ſe ſont » multipliées après lui. Le monde » a fait la plus grande perte qu'il » pouvoit faire, puiſqu'il a été » privé par la mort de ce Monar» que, de ſon plus bel ornement; » la Religion Muſulmanne s'eſt ob» ſcurcie, depuis que cette grande » lumiere a été éclipſée, & enfin » l'Etat ne fait plus que chanceler, » depuis qu'il manque de cet appui.

HISTOIRE CRITIQUE DES PRATIQUES Superſtitieuſes qui ont ſéduit les Peuples & embarraſſé les Sçavans, avec la Méthode & les principes pour diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. Par le R. P. Pierre LE BRUN, *Prêtre de l'Oratoire. Seconde Edition, augmentée.* A Paris, chez la Veuve de Laulne, ruë S. Jacques, & chez *Chaubert*, Quai des Auguſtins. 1732. 3. vol. *in*-12. premier vol. pp. 433. ſans y comprendre 98. pages pour les Epîtres Dédicatoires, les Préfaces, la Vie de l'Auteur & les Approbations. Second vol. pp. 568. troiſiéme vol. pp. 505.

QUOI que M. Belon, neveu de l'Auteur, dans l'Epître Dedicatoire qui eſt adreſſée à M. le Cardinal de Fleury, faſſe comme les honneurs de cette Edition; on en eſt cependant redevable aux ſoins de M. l'Abbé * * *, déja fort connu dans la République des Lettres par pluſieurs Ouvrages de ce genre. Sa Préface nous apprend que ce Livre parut à Roüen pour la premiere fois en 1702. dans un Volume *in*-12. & que malgré l'approbation avec laquelle il fut reçu du Public. Le P. le Brun empêcha qu'il ne fût réimprimé, dans le deſſein de donner un nouveau jour à ſes principes, & de les développer avec plus d'étendue. On nous aſſure que dans cette nouvelle Edition le ſuccès a répondu aux Travaux de l'Auteur. On avoüe cependant que ſa mort l'a empêché d'y donner toute la perfection qu'il s'étoit propoſée. Il avoit reſolu d'y faire entrer un Traité complet du Sortilége, & d'y joindre une refutation ſuivie du monde enchanté de Bekker; mais ce qu'il a laiſſé là-deſſus n'étant qu'une légére ébauche, on n'a pas cru devoir le publier. Le P. le Brun ſe promettoit d'approfondir davantage ce qui regarde les differentes épreuves pour connoître la vérité. L'Editeur auroit pu continuer les recherches de ſon Auteur ſur cette matiere, mais *il n'a oſé*, dit-il, *mêler ſon travail avec celui d'un homme ſi diſtingué*, il nous fait cependant eſperer qu'il pourra ſe vaincre là-deſſus dans une nouvelle Edition.

Des trois Volumes qui compoſent celle qu'il nous preſente aujourd'hui, les deux premiers renferment l'Hiſtoire Critique des pratiques ſuperſtitieuſes. On trouvera cette Edition non ſeulement fort differente de la premiere par les augmentations conſiderables qui l'enrichiſſent, mais encore par le nouveau plan que le P. le Brun s'y eſt formé. Il commence par établir des principes generaux pour apprendre à diſcerner ce qui eſt naturel d'avec ce qui ne l'eſt pas, & paſſe enſuite à l'examen des faits. A l'égard du troiſiéme Volume on ſe flatte qu'il ſera bien reçû des perſonnes curieuſes qui aiment les Recueils de Phyſique. On y a réimprimé *l'illuſion des Philoſophes ſur la*

la baguette, & on y trouvera plusieurs autres Pieces qui ont rapport à ce sujet.

Nous ne dirons rien de l'Eloge Historique du P. le Brun qui suit cette Préface, parce que la plus grande partie en est tirée de celui qui a paru dans notre Journal du mois de Mars 1729. & que les additions qu'on y a faites ne regardent que les disputes litteraires du P. le Brun, dans lesquelles l'Editeur, suivant l'usage, met toûjours la force & l'équité du côté de son Héros, & la foiblesse & l'injustice du côté de celui de ses Adversaires.

On nous donne ensuite le Discours en forme d'Epître Dédicatoire aux Evêques de France, la Préface & les Approbations qu'on trouve dans la premiere Edition. » De ces Pieces, dit l'Editeur, » les unes sont aussi utiles que » lorsqu'on les publia pour la pre» miere fois, & les autres font tant » d'honneur au Livre & à l'Auteur, » qu'on m'auroit certainement blâ» mé si j'avois osé les supprimer.

Comme dans le Journal du mois de Fevrier 1702. on a rendu un compte exact de la premiere Edition de ce Livre, nous ne nous arrêterons que sur les Additions & les changemens qui sont particuliers à cette nouvelle Edition. Tout l'Ouvrage y est divisé en huit Livres. Dans le premier, dont le fond est presque entierement neuf, le P. le Brun traite du moyen de discerner la vérité ou la fausseté des effets naturels. Après avoir fait sentir combien il est difficile d'y réussir, il s'attache à montrer qu'on ne peut tirer là-dessus aucunes lumieres des Sages de l'Antiquité.

Accoûtumés, dit-il, à confondre l'Histoire Naturelle avec la Religion & avec la superstition, ils se sont égarés honteusement sur la nature des faits extraordinaires qu'ils rapportent. Les Chaldéens, les Perses & les Assyriens, ces Maîtres fameux qui ont instruit les Grecs & les Romains sont les Auteurs des Fables les plus absurdes & les plus extravagantes, *ensorte qu'on trouve l'origine de la folie des hommes parmi ceux qui ont été connus pour être les Dépositaires de la Science du genre humain.* On ne peut pas douter, ajoûte-t-il, qu'ils n'ayent retenu trois articles fondamentaux de la doctrine des Patriarches, l'existence de la Divinité, de la Providence & des esprits intelligens qui sont ses Ministres; ils sçavoient que de ces esprits, les uns sont favorables aux hommes, & que les autres leur sont contraires.

De-là ce culte superstitieux; pour mériter la bienveillance des bons Anges & pour se garantir de la haine des Démons; de-là la Divination, la Magie & les autres Superstitions qui des Egyptiens ont passé chez les Grecs, les Romains & les autres peuples de la terre. On placa des génies dans les forêts, dans les arbres, dans les eaux, dans toute la Nature: il n'étoit donc pas étonnant que des esprits ainsi disposés visent du mystere par tout, & que mille évenemens qui sont une suite ordinaire des loix du mouve-

ment fuſſent regardés comme des prodiges ou des préſages.

L'Auteur vient enſuite aux grands Philoſophes que la Gréce & l'Italie ont produit, & fait voir par la nature même des principes ſur leſquels étoit fondée leur Philoſophie, qu'il étoit impoſſible qu'ils nous donnaſſent des regles ſures pour diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. Les uns comme Thalés & ſes Diſciples n'admettoient point de Subſtances Spirituelles; les autres, comme les Pythagoriciens & les Platoniciens, n'en n'avoient qu'une idée confuſe; les Epicuriens ne ſentoient pas la difference qu'il y a entre l'eſprit & la matiere; & les Academiciens étant perſuadés qu'il n'y a rien de certain, ne pouvoient ni fixer leur eſprit ni celui des autres ſur les faits difficiles à expliquer.

Le P. le Brun en apporte pour preuves ce que les uns & les autres ont écrit ſur la Science des Augures, des Haruſpices, & ſur la plûpart des autres moyens que les peuples employoient pour découvrir les choſes les plus cachées, & pour deviner l'avenir. On ne trouveroit peut-être pas étrange, continue-t-il, que les Philoſophes euſſent abandonné ces pratiques ridicules à la crédulité des Peuples. Ne ſommes-nous pas accoûtumés à voir courir parmi nous les prédictions des Almanachs ſans que nos Sçavans daignent s'appliquer à en montrer la fauſſeté. Mais ce qu'on ne peut voir ſans étonnement, c'eſt que les plus grands hommes de l'Antiquité parmi les Grecs & les Romains ayent entrepris de prouver ſérieuſement qu'on pouvoit découvrir les évenemens futurs par l'inſpection du fiel d'un Cocq, du Foye d'un Taureau, du Cœur ou du Poumon de quelque autre Animal.

L'Auteur conclut de tous ces exemples que les premiers Sçavans du monde & les anciens Philoſophes ne peuvent point nous conduire dans les recherches neceſſaires pour diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. Il faut donc avoir recours à la raiſon. Elle nous apprendra ſur tout à ne pas tomber dans le ridicule de chercher la cauſe de ce qui n'eſt pas, & à commencer par nous aſſurer avec ſoin des faits dont nous voulons expliquer la nature. Le P. le Brun donne ici quelques regles pour parvenir à cet examen. La pareſſeuſe crédulité du grand nombre toûjours amateur du merveilleux, & l'opiniatreté ſuperbe de certains eſprits indociles ſont les deux principaux écueils qu'il faut éviter dans ce diſcernement.

On ne peut nier, ajoûte-t-il, qu'on ne ſoit obligé de ſe défier des Compilateurs & des Hiſtoriens mêmes qui ont eu le plus de reputation dans le monde, leurs fréquentes mépriſes, les fables qu'ils ont débitées par foibleſſe, par ignorance, par vanité, ou même par interêt, ne le prouvent que trop. » Quelques-uns, *dit-il*, d'après » Sénéque, ſont crédules, d'autres » ſont négligens; quelques-uns

» laiſſent gliſſer le menſonge dans » leurs Ecrits, d'autres l'aiment ; » ceux-là ne l'évitent pas, d'autres » le recherchent. C'eſt ce qu'on » peut dire de tout ce qu'il y a » d'Hiſtoriens ; cette Nation s'i- » magine que ſes Ouvrages ne peu- » vent acquerir l'approbation pu- » blique, & ſe répandre à moins » qu'ils ne ſoient aſſaiſonnés de » menſonges.

Ils ſe ſont trompés les premiers, & ont non ſeulement trompé le Vulgaire, mais les Phyſiciens mêmes, qui ont ſouvent recherché la cauſe de differens effets qui n'exiſtoient que dans l'imagination de ceux qui les racontoient. C'eſt ce qu'il prouve par ce qu'une infinité de Naturaliſtes & d'Hiſtoriens ont écrit ſur la Rémore, ſur la production des Macreuſes, ſur les Poulains & les Perdrix qu'on ſoûtenoit être engendrés par le vent, ſur une pierre prétendue lumineuſe & brûlante, dont la fable a été adoptée par M. de Thou & inſerée dans ſon Hiſtoire, ſur le Phœnix dont les Peres ont tiré de ſi belles moralitez, ſur l'aiman, *&c.*

Quoique dans cet endroit, comme en pluſieurs autres, l'Auteur entre quelquefois dans des détails qui ſemblent l'éloigner un peu de ſon but. Cependant la plûpart des faits qu'il rapporte ſont ſi intereſſans & ſi curieux qu'on lui pardonnera ſans doute d'avoir ſacrifié la juſteſſe de ſon Ouvrage à l'inſtruction, & à l'amuſement de ſes Lecteurs. D'ailleurs il étoit ſi perſuadé qu'on ne pouvoit avoir devant les yeux trop d'exemples des fauſſetez répanduës dans le monde, afin de ſe tenir toûjours ſur ſes gardes pour ne pas confondre le vrai avec le faux, que quoiqu'il craigne lui-même *de rapporter peut-être trop de fables*, il ne peut s'empêcher d'employer encore le Chapitre 6e du premier Livre à montrer par differens exemples tirés des anciens & des modernes, juſqu'où va la pente des hommes à débiter & à croire des recits fabuleux.

Tous ces exemples, continue-t-il, montrent évidemment la neceſſité de s'aſſurer des faits dont on veut rechercher la cauſe. *La crédulité produit ordinairement plus de mal qu'on ne croit, parce qu'il n'eſt rien qui donne plus de lieu à la fourberie des méchans, à la ſuperſtition des ſimples & à l'obſtination de ceux qui veulent être incrédules ſur toutes choſes.*

Il avoüe cependant que la crédulité a quelque choſe de plus excuſable que l'excès contraire ; elle ſuppoſe ordinairement une certaine candeur qui fait qu'un homme incapable de tromper, ne s'imagine pas aiſément qu'on veuille le tromper lui-même, au lieu que l'incrédulité prend ſa ſource dans un mépris infini des autres & dans une eſtime injuſte de ſoi-même qui ſuppoſe même quelquefois un grand fonds de corruption.

Il obſerve que ſi c'eſt foibleſſe d'eſprit que de croire tout légérement, ce n'en eſt pas une moins grande que de rejetter hautement certains recits ſurprenans, par la ſeule raiſon, qu'on n'a pu s'aſſurer

de leur vérité par ſes yeux. Comme ſi, dit-il, il n'y avoit pas une infinité de choſes qu'il nous eſt impoſſible de revoquer en doute, quoique nous ne puiſſions nous en convaincre par le témoignage de nos ſens.

L'Auteur propoſe enſuite quatre regles ſur leſquelles tout homme ſage & prudent doit former ſon jugement à l'égard de l'exiſtence de quelque fait qu'on puiſſe lui alleguer.

» 1°. Comme on ne doit point » agir ſans raiſon, il ne faut pas re » jetter comme faux tout ce qui eſt » rapporté par des Auteurs graves » lorſqu'on n'a rien qui en prouve » la fauſſeté.

» 2°. La multitude & l'uniformité des témoignages de perſonnes ſenſées & déſintereſſées qui » diſent avoir vû un fait, ſont des » marques certaines de ſa vérité.

» 3°. Il faut rejetter un fait qui » n'eſt avancé que ſur des conjectures, quand on a d'ailleurs d'autres faits certains, ou des expe- » riences conſtantes qui le contre- » diſent.

» 4°. Il ne faut pas décider qu'une choſe eſt impoſſible à cauſe » que l'on croit communément » qu'elle ne ſe peut pas faire; car » l'opinion des hommes ne peut » pas donner des bornes aux effets » de la Nature & de la toute-puiſ- » ſance de Dieu.

Le P. le Brun fait enſuite l'application de ces principes à differens points de Phyſique & d'Hiſtoire dont les uns, après avoir paſſé pendant une longue ſuite de ſiécles pour conſtans, ſont aujourd'huï reconnus pour entierement ſuppoſés; & dont les autres au contraire qui avoient été regardés comme faux ne trouvent plus maintenant de contradicteurs. Y a-t-il quelqu'un qui conteſte aujourd'hui l'exiſtence des Antipodes, ou qui oſe ſoûtenir avec les anciens que la Zone torride ſoit inhabitable? L'Auteur toûjours inépuiſable en exemples, en rapporte encore pluſieurs autres qu'on verra avec plaiſir dans l'Ouvrage même.

Nous y renvoyons encore ſur les principes qu'il y établit pour juger ſi un effet eſt naturel, s'il tient du miracle ou de la ſuperſtition. Ce ſont préciſément les mêmes que ceux qu'il avoit poſés dans la ſeconde Partie de la premiere Edition de ſon Livre.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de dire que tous les raiſonnemens de l'Auteur paroiſſent être fondés ſur des notions claires, & communément admiſes par tous les Philoſophes. Il s'étend beaucoup ſur les principes qu'il juge neceſſaires pour connoître l'action des corps, ſur les loix de la communication du mouvement, ſur les changemens qui peuvent leur arriver par le changement de la configuration de leurs parties, ſur la cauſe de la légéreté & de la peſanteur, ſur l'*illuſion* de ceux qui admettent des ſympathies & des attractions, *&c.* On trouvera peut-être qu'il ſe laiſſe un peu trop aller au plaiſir de parler ſur des matieres dont quelques-unes appartiennent

plûrôt à l'Hiſtoire Naturelle qu'à l'Hiſtoire des Superſtitions, mais il eſt ſi rare de trouver un Théologien profond qui ſoit en même tems bon Philoſophe, & ſur tout bon Phyſicien, qu'on lui ſçaura gré d'avoir voulu montrer qu'il eſt poſſible d'allier des qualitez qui paroiſſent ſi oppoſées.

Le ſecond Livre roule ſur la vérité & ſur la fauſſeté des effets naturels. L'Editeur nous apprend que le P. le Brun y a réuni tout ce qui ſe trouve épars dans la premiere Edition de ſon Ouvrage. On y remarque cependant des additions fort intereſſantes. Telle eſt par exemple l'Hiſtoire d'une fille qui après avoir feint pendant pluſieurs années d'être muette, ſe prétendit guérie miraculeuſement au Tombeau de Jacques II. Roi d'Angleterre. Le Pere le Brun lui-même qui demeuroit pour lors à S. Magloire, reçut la dépoſition de cette fille en preſence de pluſieurs de ſes Confreres. Voici le fait en peu de mots; elle racontoit qu'un homme lui ayant donné un bouquet, au même inſtant ſa langue s'étoit retrecie en ſorte qu'elle ne pouvoit la porter juſqu'aux dents, qu'elle avoit perdu la parole, & qu'il lui étoit venu ſur le creux de ſa poitrine une tumeur plus groſſe que les deux poings. Mais que pluſieurs années après, la femme du Blanchiſſeur des Peres de l'Oratoire, ſes filles & ſes Servantes, du nombre deſquelles elle ſe trouvoit pour lors, touchées du triſte état où elle étoit reduite, lui avoient conſeillé d'aller au Tombeau du Roi Jacques, demander à Dieu ſa gueriſon, qu'elle y étoit allée en effet, & que ſur le champ, après avoir été près de douze ans muette, ſa langue s'étoit allongée, qu'elle avoit retrouvé l'uſage de la parole, & que la tumeur dont il a été parlé, s'étoit totalement diſſipée.

Quoique cette fille fut regardée comme une Sainte, le P. le Brun, qui n'ignoroit pas juſqu'à quel point le ſexe peut ſoûtenir la diſſimulation & la contrainte, voulut s'aſſurer par lui-même de la vérité de tous ces faits; & ſes perquiſitions, dit-il, aboutirent à découvrir que cette fille étoit une *friponne*, & que depuis l'âge de 16. ans elle avoit joüé le même rôle en differens endroits, & ſi bien que M. l'Evêque de la Rochelle, ſur les atteſtations des Chirurgiens, avoit donné un Certificat, portant qu'en l'année 1697. elle avoit recouvré miraculeuſement l'ouye & la parole dans l'Egliſe de Notre-Dame des Ardilliers à Saumur. Cette malheureuſe diſparut dès qu'elle apprit que ſa guériſon étoit ſuſpecte. Il ſemble cependant, malgré l'exactitude de l'Auteur, qu'il manque quelque choſe d'eſſentiel à cette relation, car on ne nous apprend point comment elle en avoit pu impoſer à tant de perſonnes, ſur la contraction de ſa langue, ſur la tumeur de ſa poitrine, & ſur la ceſſation de ces accidens.

Une autre addition non moins curieuſe regarde l'Hiſtoire d'une fille Cataleptique qui en 1710. ſe

donna en ſpectacle à Paris, & qui attira la curioſité de l'Auteur. Il nous en rend compte dans deux Lettres adreſſées à M. le Duc de Noailles. Dans la premiere il expoſe le fait. Cette fille, à certaines heures reglées, eut pendant 26. jours qu'il fut libre de la voir trois maladies compliquées ſans aucunes marques de ſentiment, la Catalepſie, le *Tétanos*, & des affections hypocondriaques, *ou plûtôt*, dit-il, *des viſions auſſi-bien exprimées par geſtes ſans paroles que peuvent faire les meilleurs Pantomimes.* Quoique ni la malade, ni aucune perſonne de ſa famille n'euſſent jamais prétendu faire paſſer ces ſimptomes & ces eſpeces de viſions pour des miracles, ſur quelques ſoupçons qu'on eut de la ſincerité de cette fille, elle fut enlevée par l'autorité de M. le Lieutenant de Police, & l'on répandit de ſa part qu'elle avoit avoüé ſa fourberie de vive voix & par écrit. Le Medecin qui la voyoit ſoûtint hautement que ce déſaveu étoit faux, & on ne ſe mit pas en peine de lui impoſer ſilence.

Dans la ſeconde Lettre, après un examen aſſez détaillé des raiſons pour & contre la vérité de cette maladie, le P. le Brun ſe détermine à croire qu'elle étoit feinte, il regarde comme une preuve déciſive de l'impoſture de cette fille, la facilité ſurprenante avec laquelle dans ſes attaques de Catalepſie ſon corps s'abaiſſoit, s'élevoit & ſe ſoûtenoit. » Une cauſe phyſique & materielle » doit, dit-il, toûjours agir de la » même maniere dans les mêmes » circonſtances phyſiques. Or on » convient, ajoûte-t-il, que le » corps de la malade étoit peſant » pendant la Catalepſie comme il » l'étoit auparavant, donc il ne » pouvoit être remué que par une » force proportionnée à ſon poids.« Mais dès qu'il paroît par le témoignage des Medecins anciens & modernes dont l'Auteur rapporte les paroles, qu'un des caracteres de cette maladie eſt de donner au corps une diſpoſition particuliere qui l'oblige à reſter en quelque ſituation qu'on le mette, peut-on ſuppoſer que le corps ſoit alors dans les mêmes circonſtances phyſiques & que du moins ſa peſanteur relative ſoit préciſément la même.

Quoiqu'il en ſoit, le P. le Brun nous apprend que la Cataleptique fut rendue à ſes parens, après avoir paſſé quelque tems dans un lieu où elle avoit fait une rude pénitence, » d'où il conclut qu'il faut qu'on » ait connu ſa faute pour l'avoir » punie, & qu'on n'ait pas cru cette » faute aſſez grande pour faire du- » rer plus long-tems la pénitence.

Nous laiſſons aux Lecteurs à juger de la ſolidité d'un tel raiſonnement, & ſi pour ſuivre exactement les regles qu'on a développées avec tant d'exactitude dans cet Ouvrage, il n'eut pas été neceſſaire avant de porter un jugement déciſif ſur un fait de cette nature, de revoir la malade lorſqu'elle fut miſe en liberté, de l'interroger elle ou ſes parens ſur la maniere dont elle s'étoit trouvé guérie dans la Maiſon de Correction où elle avoit été enfer-

mée ; cet exemple joint à quelques autres de la même nature pourroit même faire croire à bien des gens que notre Auteur eſt plus heureux dans le choix des principes qu'il donne pour diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas que dans l'application qu'il fait de ces mêmes principes à pluſieurs faits extraordinaires. L'Editeur lui-même avoüe *qu'il ne peut lui pardonner* d'avoir adopté l'Hiſtoire de l'enſorcelement du fils de M. de la Richardiere dont on trouve la relation à la page 281. de ce premier Volume : il l'excuſe cependant ſur la probité de ceux qui la lui ont rapportée ; mais il auroit dû conſiderer, dit-il, que la probité n'eſt point à l'abri des preſtiges de l'imagination & des illuſions de la crédulité.

L'Auteur examine dans le troiſiéme Livre ce qui regarde les Taliſmans, nous n'y avons remarqué aucunes additions conſiderables, & nous remettons au Journal prochain l'Extrait de ce que les autres Livres & les differentes Pieces qu'on a inſerées dans cette nouvelle Edition contiennent de nouveau & de particulier.

GALLIA CHRISTIANA IN PROVINCIAS ECCLESIASTICAS distributa quâ series & Historia Archiepiscoporum, Episcoporum, & Abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Tomus IV. C'est-à-dire : *La Gaule Chrétienne, divisée par Provinces Ecclesiastiques, dans laquelle on voit la suite & l'Histoire des Archevêques, des Evêques & des Abbez de France & des Pays voisins, depuis l'origine des Eglises jusqu'à notre tems, avec des preuves tirées d'Actes autentiques renvoyées à la fin du Volume. Par les soins des Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur. Tome IV.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1725.

LE P. Denis de Sainte-Marthe auquel le public est redevable des trois premiers Volumes de cette nouvelle Edition de la Gaule Chrétienne, mourut immédiatement après l'impression du troisiéme Volume : c'est pourquoi ceux de ses Confreres qui avoient travaillé avec lui à ce grand Ouvrage, & qui ont entrepris de le continuer, ont cru devoir mettre à la tête de ce Volume un abregé de sa Vie. En voici le précis.

Denis de Sainte-Marthe étoit né à Paris le 24. Mai 1650. d'une famille noble, & qui s'est distinguée depuis long-tems par l'érudition & par la vertu. Il étoit le dernier des enfans de François de Sainte-Marthe, Seigneur de Chandoiseau, & de Marie le Camus. Son pere prit soin de son éducation. Ce ne fut que quand il eut atteint l'âge de 15 ans qu'on l'envoya au College de Pontlevois qui est gouverné par des Benedictins de la Congregation de S. Maur, il y prit du goût pour cette Congregation. Il y fut admis en 1667. & il y fit profession le 12. Aoust 1668. Comme il avoit édifié les autres Novices par son exemple pendant l'année de son Noviciat, ses Superieurs jugerent à propos de le retenir pendant deux années contre leur coûtume dans l'Abbaye de S. Melaine où il avoit fait ses vœux, ensuite on lui fit étudier la Rhetorique, la Philosophie & la Théologie. Il fit de si grands progrès dans ces études, qu'on le choisit en 1679. pour enseigner la Philosophie & la Théologie. Il évita de traiter dans l'une & dans l'autre de ces Sciences toutes celles des questions Scolastiques qui sont plus épineuses qu'utiles. Dans son cours de Philosophie, il soûtint les opinions des nouveaux Philosophes. Mais en Théologie il évita, disent ses Confreres, toutes les nouveautez, ne puisant ses principes que dans les plus pures sources de l'Antiquité. Il s'y étoit rendu si habile, que dans le même tems qu'il enseignoit la Théologie aux jeunes Religieux de sa Congregation, il donnoit au Public des Ouvrages sur la Controverse. Ce fut en ce tems-là que

que parurent *son Traité de la Confession contre les erreurs des Calvinistes ; sa réponse aux plaintes des Protestans, touchant la prétendue persecution ; ses entretiens touchant l'entrepriſe du Prince d'Orange ſur l'Angleterre.*

En 1690. il fut fait Prieur de S. Julien de Tours. Pendant qu'il rempliſſoit cette Place, il prononça l'Oraiſon Funebre de Madame de Bethune Abbeſſe de Beaumont-les-Tours. Ayant été rappellé de Tours à l'Abbaye de S. Germain des Prez, pour y faire les fonctions de Bibliothécaire, il donna au public la Vie de Caſſiodore qui parut en 1694. ſes Superieurs l'envoyerent la même année à Roüen, où il fut juſqu'en 1705. d'abord Prieur de Bonne-Nouvelle & enſuite Prieur de S. Oüen. Il publia pendant ces dix années *la Vie de S. Gregoire le Grand*, ſes reflexions ſur la Lettre d'un Abbé d'Allemagne aux RR. PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur, ſur leur dernier Tome de l'Edition de Saint-Auguſtin. Une Lettre à un Docteur de Sorbonne touchant le Memoire d'un Docteur en Théologie adreſſé à MM. les Prélats de France contre les Benedictins, & la nouvelle Edition des Ouvres de S. Gregoire le Grand avec des Notes & des Diſſertations. On lui a auſſi attribué cinq Lettres Latines contre l'Abbé de la Trappe. Ces Lettres ſont vives, même mordantes, diſent nos Auteurs, mais écrites avec élegance. Le Pere de Sainte-Marthe les déſavoüoit.

Depuis 1705. juſqu'à ſa mort il occupa toûjours des Places très-honorables dans ſa Congregation. Il fut ſucceſſivement Prieur de la Maiſon des Blanc-Manteaux, des Abbayes de S. Germain des Prez & de S. Denis, Aſſiſtant du General, Préſident de deux Chapitres Generaux, & enfin General de ſa Congregation en 1720. Il y avoit cinq ans qu'il rempliſſoit cette Place avec honneur, lorſqu'il mourut le 30. Mars 1725. âgé de 75. ans il avoit publié en 1715. le premier Volume de la Gaule Chrétienne, les ſuivans ont été imprimez en 1720. & 1725. la vigilance, l'attention, la douceur & la prudence avec laquelle il gouverna, ſoit comme Prieur de grandes Abbayes, ſoit comme Superieur General de ſa Congregation lui ont mérité l'eſtime de ſes Confreres. Ils ont été ſur tout édifiés de ſon exactitude à tous les exercices reguliers, de ſa vie pénitente, & des autres marques de pieté qu'il a donné juſqu'à la mort. On rapporte comme une preuve de ſa grande charité qu'il vendit un Médaillon d'or dont le Pape Clément XI. lui avoit fait preſent & qu'il en diſtribua le prix aux pauvres.

On eſt ſurpris que tant d'exercices de pieté & les grandes occupations que donnoient au Pere de Sainte-Marthe les emplois dont il étoit chargé lui ayent laiſſé encore aſſez de tems pour travailler à un ſi grand nombre de Livres qu'il a donnés au public. Mais cet étonnement ceſſe quand on voit que pen-

dant trente cinq ans il n'a point accordé chaque jour plus de quatre heures & demi au ſommeil.

Ses Confreres qui ont entrepris de continuer la nouvelle Edition de la Gaule Chrétienne, ſuivront en tout la méthode du P. de Sainte-Marthe. Ils ont ſeulement obtenu des Evêques, pour rendre ce Recueil plus parfait, qu'avant de faire imprimer ce qui regardera chaque Diocéſe, qu'ils prendront la peine d'en lire l'Hiſtoire ou de la faire lire par des perſonnes qui ſeront inſtruites de ce qui concerne leurs Egliſes.

Ce quatriéme Volume ne contient l'Hiſtoire que d'une ſeule Métropole, qui eſt celle de Lyon; quoique cette Métropole n'ait que quatre Evêques Suffragans, Autun, Châlon, Langres & Macon, il y a un ſi grand nombre d'Abbayes dans le Dioceſe de Lyon & dans les quatre Diocéſes qui en dépendent, qu'on n'a pû joindre une autre Egliſe Métropolitaine à celle de Lyon, comme on l'avoit pratiqué dans les Volumes précedens qui contiennent chacun l'Hiſtoire de pluſieurs Métropoles.

Nous nous contenterons de rapporter ici quelques traits de ce Volume qui regardent la critique. Nos Auteurs ſont perſuadés que S. Irenée Evêque de Lyon doit être mis au nombre des Martyrs, nonobſtant tous les argumens négatifs propoſés ſur ce point par Dodwel, qui a été refuté par Dom Ruinard & par Dom Maſſuet. Mais les Actes du Martyr de ce Saint Evêque n'ont point été conſervés. Ils étoient perdus dès le tems de S. Gregoire le Grand. Baronius ſe vantoit d'en avoir trouvé une copie, mais il ne l'a point fait imprimer. Le P. Ruinard avoit vû des Actes du Martyre de S. Irenée dans la Bibliothéque de Citeaux, mais ils lui avoient paru écrits dans un tems ſi éloigné de celui auquel a vécu ce ſaint Martyr, qu'il n'a point oſé les faire entrer dans ſon Recueil. On en conſerve auſſi dans l'Egliſe de Lyon, mais nos Auteurs ont mieux aimé paſſer ſous ſilence ce que portent ces Actes que de raconter des fables. On n'eſt point d'accord ſur le tems auquel S. Irenée ſouffrit le Martyre; quelques-uns diſent que ce fut en l'année 197. tems auquel l'Empereur Severe ayant vaincu Albinus entra victorieux dans la Ville de Lyon. Mais bien loin que Severe perſecutât les Chrétiens en ce tems-là, il les favoriſoit. Théophile Rainaud prétend que S. Irenée ſouffrit le Martyre en 208. quand Severe paſſa par Lyon pour ſon expedition d'Angleterre. Mais aucun ancien Hiſtorien ne dit que dans ce voyage l'Empereur Severe ait paſſé par Lyon, & quand il y auroit paſſé, il n'y a point d'apparence qu'il s'y fut arrêté. D'ailleurs il n'eſt point parlé de S. Irenée dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, depuis la diſpute entre les Aſiatiques & le Pape Victor au ſujet de la Pâques ſur la fin du deuxiéme ſiécle. D'où nos Auteurs concluent que Saint Irenée a ſouffert le Martyre dès le commencement du troiſiéme ſiécle en 202. parce que la perſecution de l'Empe-

reur Severe commença, ſelon Euſebe, la dixiéme année de l'Empereur Severe. Il eſt vrai que l'Ecrivain qui a donné le dernier au public une Vie de S. Irenée, ne croit pas qu'on doive compter la premiere année de l'Empire de Severe en l'an 193. parce que c'étoit Julien qui étoit alors reconnu à Rome pour Empereur. Mais nos Auteurs répondent que cet Hiſtorien devoit ſe ſouvenir de ce qu'il avoit remarqué que Severe avoit été revêtu de la Pourpre par ſon armée dès le mois d'Avril, & que Julien ayant été tué au commencement du mois de Juin, Severe avoit été auſſi-tôt reconnu pour Empereur par les Romains.

L'Hiſtoire ne nous apprend rien autre choſe de Fauſtin cinquiéme Evêque de Lyon, ſinon qu'il écrivit au Pape S. Etienne & à S. Cyprien au ſujet de Marcien d'Arles, qui s'étoit ſéparé de l'unité de l'Egliſe pour ſe joindre à Novat. M. de Launoy a cru que la Lettre ſur ce ſujet qui a été inſérée dans les Oeuvres de S. Cyprien n'étoit point de ce ſaint Evêque; mais cette Lettre a paru à nos Auteurs ſi conforme au ſtile & aux ſentimens de S. Cyprien, qu'ils ne peuvent même ſoupçonner qu'elle ne ſoit point l'Ouvrage de l'Evêque de Carthage, & ils renvoyent à M. de Tillemont & à Pearſon ceux qui voudront voir les réponſes aux objections de M. de Launoy.

Nos Auteurs n'ajoûtent point de foi à ce que Severe & de Lamure diſent de Juſte 13e Evêque de Lyon, que ſa mere ayant été accuſée d'adultere, il déclara à haute & intelligible voix auſſi-tôt après ſa naiſſance que le Seigneur d'Anton qu'il montroit du doigt étoit ſon pere, non plus qu'à ce que rapportent ces deux Auteurs, que quand Juſte fut baptiſé une Colombe blanche ſe repoſa ſur ſa tête. C'eſt pourquoi nos Auteurs ſe bornent à rapporter ce qu'on trouve de S. Juſte dans les Conciles de Valence & d'Aquilée & dans Adon, qui aſſure que ſaint Juſte ayant quitté ſon Egliſe de Lyon ſe retira en Egypte, où il paſſa le reſte de ſes jours dans la Solitude avec des Anachoretes.

Quelques Auteurs donnent à Elpide pour Succeſſeur ſaint Sicaire, mais il n'eſt pas dit un mot de ſaint Sicaire dans les anciens Catalogues des Evêques de Lyon, ni dans les anciens Breviaires de ce Diocéſe, c'eſt pourquoi nos Auteurs croyent qu'il eſt très-difficile qu'on puiſſe mettre ſaint Sicaire au nombre des Evêques de Lyon, quoiqu'on diſe qu'on ait trouvé pendant le douziéme ſiécle, dans une Chapelle dédiée ſous l'invocation de ſaint Sicaire, une tombe ſur laquelle étoit marqué le nom de ce Saint, avec une tête ornée d'une Mitre. A l'égard des Saints Sénateur & Didier que quelques-uns mettent au nombre des Evêques de Lyon, nos Auteurs ont cru les pouvoir exclure entierement de leur Catalogue, attendu que ceux qui y donnent une place à ces deux Saints, ne ſe fondent que ſur des autoritez trop modernes, pour qu'on ſoit

obligé de les ſuivre. Il eſt vrai qu'Uſuard, dans ſon Martyrologe fait mention le 11. Fevrier pour Lyon, *apud Lugdunum* de ſaint Didier Evêque & Confeſſeur, mais comme Uſuard ne parle point ailleurs de ſaint Didier de Vienne, nos Auteurs croient que c'eſt à l'Evêque de Vienne qu'il faut appliquer ce qu'Uſuard dit en cet endroit de S. Didier, ils ajoûtent que ce Saint a été particulierement honoré à Lyon, parce que c'eſt dans le Diocéſe de Lyon qu'il a été tué.

A l'égard de la queſtion ſi débatuë entre les Critiques, s'il y a eu deux Saints Eucher Evêque de Lyon, nos Auteurs rapportent les raiſons de part & d'autre. Ils diſent d'un côté après M. de Tillemont & quelques-autres Ecrivains, qu'il y a tant de rapport à ce qu'on raconte de ces deux Evêques qu'il n'y a point d'apparence d'en faire deux perſonnes, que les anciens Catalogues des Evêques de Lyon, entre leſquels il y en a un qui précede le tems d'Agobard ne font aucune mention des deux Euchers, non plus que les anciens Martyrologes. D'un autre côté Baronius, Sponde, les Bollandiſtes, Théophile Rainaud, le P. Mabillon, diſtinguent deux Eucher. M. de Tillemont lui-même eſt obligé de convenir qu'il faut en admettre deux, ſi la Vie de ſainte Conſorte eſt de quelque autorité. Or pluſieurs habiles Critiques penſent qu'on ne peut rejetter la Vie de ſainte Conſorte comme un Ouvrage ſuſpect, & ce que M. de Tillemont a rapporté de cette Vie peut bien marquer la ſimplicité ou l'ignorance de cette Sainte, ſans rendre le fond de cette Hiſtoire ſuſpecte. La Lettre d'un Eucher écrite à Philon au ſujet du Monaſtere de l'Iſle-Barbe, pendant que Maxime en étoit Abbé fournit un ſecond argument à ceux qui prennent ce parti, car ils ſont perſuadés que cette Lettre eſt d'un Eucher Evêque de Lyon, & qu'on ne peut l'attribuer au Grand Saint Eucher, non ſeulement parce que le ſtile qui en eſt barbare, ne peut convenir au premier Eucher dont le ſtile eſt très-élegant, mais encore parce que ſon tems ne s'accorde point avec celui dans lequel a vêcu Maxime Abbé de l'Iſle-Barbe. La Vie de ſaint Ceſaire d'Arles écrite par ſaint Cyprien Diſciple de ſaint Ceſaire, qui parle d'Eucher, & qui eſt appellé Evêque de Lyon dans quelques Manuſcrits, fournit encore un moyen à ceux qui embraſſent ce parti. Ils répondent à M. de Tillemont que quoiqu'il y ait dans l'Hiſtoire de l'un & de l'autre Eucher quelques traits qui paroiſſent d'abord ſemblables, on ne laiſſe point d'y remarquer de la difference. Pour ce qui eſt des Catalogues des Evêques de Lyon, quelque reſpect qu'ils méritent par leur antiquité, rien n'empêche qu'on y ajoûte un Evêque en les corrigeant ſur d'anciens Monumens. Nos Auteurs laiſſent à ceux qui liront cet Ouvrage à prendre leur parti ſur ce point de critique, & s'ils ſe déterminent à parler des deux Eucher, ils déclarent qu'ils ne prétendent

point par-là condamner le ſentiment de ceux qui n'en admettent qu'un.

Nous aurions ſouhaité pouvoir rendre compte de pluſieurs autres articles des Archevêques de Lyon où nos Auteurs traitent d'autres points pareils, dont la lecture fera plaiſir à ceux qui aiment la critique, mais les bornes que nous nous ſommes preſcrites ne nous permettent point de rapporter un plus grand nombre d'exemples. C'eſt la raiſon pour laquelle nous ne dirons rien ici des Abbayes du Diocéſe de Lyon, non plus que des Evêchez Suffragans de cette Métropole; ce que nous pouvons dire en general, c'eſt que ce Volume n'a pas fait moins de plaiſir aux perſonnes qui veulent s'inſtruire de l'Hiſtoire de l'Egliſe de France, que ne leur en ont fait les Volumes qui ont paru pendant la Vie du Pere de Sainte-Marthe. L'antiquité & la reputation de l'Egliſe de Lyon contribue même à rendre la lecture de ce Volume plus intereſſante.

Nous parlerons du cinquiéme Tome dans le Journal ſuivant.

CORPS UNIVERSEL DIPLOMATIQUE DU Droit des Gens ; contenant un Recueil des Traitez d'Alliance, de Paix, de Tréve, de Neutralité, de Commerce, d'Echange, de Protection & de Garantie, de toutes les Conventions, Tranſactions, Pactes, Concordats & autres Contrats qui ont été faits en Europe depuis le regne de l'Empereur Charlemagne juſqu'à preſent, avec les Capitulations Imperiales & Royales, les Sentences Arbitrales & Souveraines dans les cauſes importantes, &c. *Par M. J. du Mont, Baron de Carels-Croon, Ecuyer, Conſeiller & Hiſtoriographe de Sa Majeſté Impériale & Catholique.* A Amſterdam, chez Pierre Brunel, R. & J. Weſtein, & G. Smith, Henri Waesberge & Z. Chatelain; & à la Haye, chez Pierre Huſſon & Charles Levier. *in-folio*, 1731. Tome VIII.

LES huit Tomes de ce grand Recueil ont été donnés au Public en differens tems. Il auroit été naturel que nous rendiſſions compte du plan de l'Ouvrage, lorſque le premier Volume parut en 1726. mais ce Livre ne nous étant point alors tombé entre les mains, nous avons cru devoir attendre pour en parler que les huit Volumes euſſent été publiés. Ce que nous en allons dire ſera tiré de la Préface de M. du Mont & de l'Avertiſſement des Libraires qui accompagnent cette Préface.

On ne peut douter qu'une compilation de la nature de celle-ci ne ſoit infiniment utile aux Miniſtres d'Etat & à tous ceux qui ont quelque part au Gouvernement; il faut que ces perſonnes ſoient inſtruites des Droits de leurs Maîtres, & des Droits & des prétentions des Nations voiſines, & elles ne peuvent mieux s'en inſtruire qu'en faiſant une étude des Traitez de Paix, d'Alliance & de Commerce, des Contrats de Mariage des Souverains, des Diſpoſitions qu'ils ont faites de leurs Etats, ſoit par des donations entre-vifs, ſoit par des Teſtamens, & de tous les autres titres qui peuvent ſervir à fonder, à établir ou à juſtifier les droits & les interêts des Princes & des Etats de l'Europe. Ces Recueils ſont encore neceſſaires aux Juriſconſultes, non ſeulement dans les Etats où le Droit Public fait une partie eſſentielle des conteſtations qui ſont portées à des Tribunaux contentieux, mais encore dans les autres Etats, où ces titres importans influent ſouvent ſur la déciſion des affaires des particuliers. Ces titres ſervent auſſi très-ſouvent à ceux qui veulent écrire l'Hiſtoire ou s'en inſtruire à fond. Le Généalogiſte & le Géographe y trouvent auſſi de grands ſecours.

M. du Mont eſt ſurpris qu'on ait négligé juſqu'au dix-ſeptiéme ſiécle à travailler à de pareils Recueils qui forment des Codes du Droit des differentes Nations de l'Europe entr'elles, pendant qu'on

a fait tant de compilations qui ne regardoient que les Droits des Particuliers, où le Droit Public d'un Etat, même des Loix Barbares & qui ne ſont preſque plus d'aucun uſage, comme celles des Ripuaires, des Francs, des Bavarois, des Viſigots, *&c.*

Goldaſt eſt le premier qui ait entrepris de donner des Compilations de cette matiere, ſes riches Collections ſont remplies d'un grand nombre de Titres & d'Actes très-importans, ſur tout par rapport à l'Allemagne, il étoit bien difficile qu'il ne ſe gliſsât un grand nombre de Pieces de *mauvais aloi*, entre tant de Pieces excellentes dont il étoit le premier Editeur; ce qui a donné lieu à des Critiques, mais qui n'empêchent point que ces Recueils ne ſoient encore très-recherchés. Les Collections de Freherus, Limnæus, Londorpius, Millerus, quoique faites dans un goût different de celles de Goldaſt, contiennent pluſieurs Pieces qui tendent au même but. Mais les grandes Collections de M. Lunig, dont il y en a une qui forme treize Volumes *in-fol.* contiennent un bien plus grand nombre de Pieces curieuſes & intereſſantes pour l'Allemagne que toutes les Compilations précedentes. Il n'a point cité les ſources d'où il avoit tiré ces Pieces politiques; cependant on a été perſuadé juſqu'à preſent que ſon Recueil étoit exact & fidel.

Le Recueil imprimé en deux Volumes *in-4°.* à Nuremberg, ne contient que des Traitez de Paix, de Tréve & d'Alliance, depuis 1647. juſqu'au Traité d'Oliva en 1660. Les Pieces y ſont toutes traduites en Allemand. Ce Recueil fut ſuivi en Allemagne de celui de M. de Leibnitz intitulé *Codex Juris Gentium*, auquel il ajoûta quelques années après un Volume ſous le titre de *Mantiſſa*. Ces deux Volumes contiennent des Pieces curieuſes & utiles; mais M. de Leibnitz y en a inſeré pluſieurs qui avoient été publiés avant lui, il y en a même quelques-unes qui avoient été imprimées ſur de meilleures copies que celles dont il s'eſt ſervi.

Quoique Rimer ſe ſoit borné dans ſa grande Compilation aux affaires de la grande Bretagne, elle contient un très-grand nombre de Pieces qui entrent dans le plan d'un Recueil des Titres Politiques de l'Europe.

A l'égard du Recueil *in-4°.* imprimé à Paris chez Frederic Leonard, c'eſt un Ouvrage du Libraire qui ne contient que des Traitez, des Déclarations de Guerre, des Manifeſtes & d'autres Pieces qui regardent la France. Le hazard ſeul y a donné lieu. Il avoit imprimé le Traité de Nimegue avec quelques actes qui concernoient ce Traité ſous le Privilege qui lui avoit été cedé par les Commis de M. de Pompone. On lui fournit enſuite d'autres Pieces qu'il fit imprimer à meſure qu'elles lui tomboient entre les mains. Remontant enſuite juſqu'à la Paix de Vervins, il trouva aſſez de Pieces pour compoſer quatre Volumes. Son deſſein ayant plu

aux Miniſtres, ils lui firent communiquer environ trois cens Pieces, il en compila les deux premiers Volumes qui commencent au Traité d'Arras en 1435. & qui finiſſent en 1600. M. du Mont croit que M. Hamelot de la Houſſaye a eu part à cette Compilation ; parce que M. Hamelot joignit à ce Recueil ſes Obſervations qui roulent principalement ſur les Traitez faits pendant ce tems-là, & qu'il paſſe très-legérement ſur les Traitez du dix-ſeptiéme ſiécle. Avant cette Compilation de Leonard on avoit imprimé en 1690. un petit Recueil de Traitez, d'Actes & de Memoires qui avoit été réimprimé à Amſterdam en 1672.

Le grand Recueil des Traitez de Paix, de Tréves, de Neutralité, de Suſpenſion d'armes, de Confederation, d'Alliance, de Commerce, de Garantie & d'autres Actes Publics imprimé à Amſterdam & à la Haye en quatre Volumes *in-folio* fut auſſi l'Ouvrage d'un Libraire. Il forma le deſſein de réunir dans ſa Compilation, les Traitez & les Actes, répandus dans les differens Volumes dont on vient de parler, & ce qu'il trouveroit ou ce qu'on lui indiqueroit dans differens Memoires, comme ceux de Victorio-Siry, dans le Mercure François, dans le Théatre de l'Europe, *&c.* & il les rangea ſuivant l'ordre Chronologique. Mais ce qui rendit ſon Recueil plus conſiderable & ce qui le fit le plus rechercher, ce fut un grand nombre de Pieces que lui communiqua M. Chriſtin Vicomte & Viceren, Conſeiller du Roi d'Eſpagne en ſon Conſeil de Brabant, de la famille des Chriſtins, qui a produit de grands Juriſconſultes & de grands Hommes d'Etat; & les Pieces qui lui furent fournies par M. Van-der Duſſen Penſionnaire de la Ville de Goude, & neveu de M. Beverning, employé dans pluſieurs Ambaſſades, qui avoit recueilli un grand nombre de Traitez Manuſcrits ou en feuilles volantes. Une perſonne intelligente ſe chargea de l'arrangement des Pieces, de la compoſition des Titres & de la Préface, & de quelques Notes, auſquelles le Libraire joignit celles qu'il trouva dans Goldaſt, dans M. de Leibnitz & dans quelques endroits du Recueil de Leonard.

Des Libraires d'Hollande ayant reſolu de donner une nouvelle Edition de ce grand Recueil publié en 1700. s'adreſſerent à M. du Mont, qui a eu part en pluſieurs grandes Négociations, & que ſes emplois ont engagé à faire une étude particuliere des Traitez de Paix & des anciens Titres pour le Droit des Souverains. M. du Mont ne penſoit d'abord qu'à purger le Livre des fautes qu'on y avoit laiſſées en copiant celles de Leonard, de Leibnitz, d'Aitzema, de Perard & des autres Auteurs dont Moetjens s'étoit ſervi. Mais le grand nombre de Pieces qu'il trouva dans les Livres, & les Pieces Manuſcrites qu'il avoit entre les mains tirées de la Bibliothéque Royale de Berlin, de la Chambre des Comptes de Lille,

Lille, du Greffe des Etats Generaux des Provinces unies, des Archives de l'Ambaſſade de France à la Haye, lui fit naître le deſſein de former un Corps Diplomatique qui pût être pour le Droit des Gens, ce que le Corps des Loix de Juſtinien eſt pour le Droit Civil. M. le Comte de Sinzendorf, que notre Auteur appelle le *Mecene* de l'Empereur, approuva ſon deſſein & lui communiqua plus de mille Pieces importantes, qu'il fit tirer des Archives de la Maiſon d'Autriches, de ſon propre Cabinet, & des Protocoles de ſes Ambaſſades.

Pour rendre la Compilation plus complette, M. du Mont s'adreſſa à toutes les Cours de l'Europe, & il leur communiqua ſon plan. Il reconnoît que ſes tentatives ne furent point abſolument inutiles; mais il ajoûte qu'elles lui ont produit beaucoup moins qu'il n'avoit lieu d'eſperer.

La Collection entiere de M. du Mont qui commence au tems de Charlemagne & qui finit en 1731. eſt compoſée d'environ dix mille Actes. Mais il avertit que pour examiner ceux qu'il devoit faire entrer dans ſon Recueil, il lui en a fallu lire plus de cinquante mille, & qu'il lui a fallu chercher ceux qui étoient déja imprimés, dans plus de deux mille gros Volumes. Il ſe flatte que ſi l'on confere ſa Collection avec toutes celles qui l'avoient précedées, on y remarquera une difference d'exactitude qui lui fera honneur, tant à l'égard du choix des Pieces & des Copies, qu'à l'égard du ſoin qu'il a pris des citations, & de l'éclairciſſement des dattes. Ce dernier point fait le ſujet de la plus grande partie de ces Notes qui méritent l'attention des Lecteurs curieux de Chronologie. Il y en a quelques autres qui n'ont pour but que de faire connoître la diſcordance des copies du même Acte, ou la fauſſeté de quelques Diplomes conſiderables.

M. du Mont reconnoît que pour rendre ce Recueil plus parfait il ſeroit à ſouhaiter qu'on y fît un bon Gloſſaire des termes des anciens Actes, tant pour le Latin & le François que pour les Actes écrits en d'autres Langues, mais ſes occupations ne lui ont pas permis de ſe charger de ce travail; la même raiſon & l'imparrialité dont il déclare qu'il fait profeſſion, l'ont empêché de joindre aux Pieces, des Notes Critiques, Hiſtoriques & Politiques, qui n'auroient pas manqué de picquer la curioſité des Lecteurs.

A l'égard des Pieces qui ſont écrites en des Langues moins connuës que la Latine & la Françoiſe, M. du Mont n'avoit point le deſſein d'en donner de traduction; deux raiſons le déterminoient à prendre ce parti; la premiere, que ces traductions occuperoient une place qui ſeroit mieux remplie par des Pieces écrites dans la Langue originale; le ſecond, qu'il auroit été très-difficile de trouver des perſonnes capables de bien traduire ces Pieces, ſur tout celles qui ſont écrites en Allemand, il dit que *tous*

eſt énigme, dans les Pieces Allemandes qui ont quelque antiquité. Il s'eſt pourtant appliqué à en donner une idée dans le titre qui eſt en François à la tête de la Piece, il y a même pluſieurs de ces titres qui contiennent le Sommaire de ce qui eſt contenu dans la Piece.

Pour ce qui eſt des Pieces Latines, Eſpagnoles & Italiennes, M. du Mont ſuppoſant que ceux qui conſulteroient ſa Compilation entendroient ces trois Langues, il n'avoit point jugé à propos de mettre en François le titre des Pieces, comme on l'a fait dans le Recueil de 1700 il avoit auſſi retranché quelques Pieces de cette Edition de 1700 qui ne lui paroiſſoient point devoir entrer dans ſon Plan; & quelques Notes tirées de differens Auteurs ſur differentes Pieces.

Mais les Libraires ont cru que s'ils ſuivoient en tout le plan de M. du Mont, la compilation ne ſeroit point regardée comme une nouvelle Edition de celle de 1700 qu'ils avoient promiſe au Public. C'eſt pourquoi en ſe ſervant du titre que M. du Mont avoit donné à l'Ouvrage, & en profitant d'un nombre prodigieux de Pieces qu'il leur avoit fournies, & de ſes Notes, ils ont fait entrer dans cette Edition tout ce qui avoit eu place dans celle de 1700. ſoit par rapport aux traductions des Pieces Flamandes, Angloiſes, ou Allemandes, ſoit par rapport à des Manifeſtes & à d'autres Pieces de cette nature, ſoit par rapport aux titres des Pieces, ſoit pour les Notes; on diſtingue néanmoins les Notes de M. du Mont des anciennes par la lettre *D* dont elles ſont marquées. Il eſt auſſi facile de diſtinguer les Pieces fournies par le nouvel Editeur, de celles qui ſe trouvoient dans le Recueil de 1700. parce que les noms des Etats que les Pieces concernent ſont marqués en marge des Pieces en petit caractere capital, pour les Actes qui avoient été inſérés dans l'Edition de 1700. au lieu que cette Note à la marge ne ſe trouve point aux Pieces ajoûtées dans cette nouvelle Edition : les Pieces nouvellement fournies par M. du Mont en Allemand, en Flamand ou en Anglois ne ſont point traduites dans ce Recueil, comme le ſont celles qui étoient dans l'Edition de 1700. Les Tables Chronologiques des Pieces qui ſont rangées, ſuivant la date, ſont à la tête de chaque partie dont il y en a deux dans chaque Volume. Ces Tables contiennent un Extrait de la compilation, dont on voit bien que nous ne pouvons rendre un compte plus détaillé.

Il faut ſeulement annoncer ici ce que promettent les Libraires de Hollande pour ſervir à la ſeconde Partie du Recueil. Il y aura d'abord un Supplément au Corps Diplomatique. Enſuite un Corps Cérémonial-Diplomatique. Ce ſecond Recueil que les Héritiers de M. du Mont ont remis aux Libraires contiendra une infinité de Diplomes, de Traitez, de Privileges, concernant les Titres & les Prééminences des Rois & des Princes, les Traitemens accordés dans les Cours

aux Ambaſſadeurs, aux envoyés & aux autres Miniſtres Publics, les differens qui ſont ſurvenus entr'eux, les Ordres de Chevaleries, les Conteſtations d'entre les Souverains touchant le Salut de la Mer, & ce qui regarde les honneurs, les dignitez & les cérémonies. On joindra à ce Recueil de M. du Mont, un Traité du Cérémonial de France de M. de Sainctot, Introducteur des Ambaſſadeurs. Pierre précieuſe, diſent les Libraires, qui n'a jamais été imprimée. La Compilation entiere ſera terminée par un Ouvrage de M. de Barbeyrac qui a pour titre: *Introduction & Supplément au Corps Diplomatique du Droit des Gens.* On annonce que l'Ouvrage ſera diviſé en trois Parties; dans la premiere, l'Auteur parlera de l'antiquité des Traitez Publics, de leurs differentes ſortes, de la maniere dont on les faiſoit, de leur uſage, de leur interpretation: la ſeconde, contiendra un Recueil des Traitez juſqu'au tems de Charlemagne, que M. de Barbeyrac a pu recueillir dans les anciens Auteurs Grecs ou Latins, ou dans les Auteurs modernes qui ont publié des Inſcriptions tirées des marbres antiques. La troiſiéme Partie roulera ſur le Corps Diplomatique. M. Barbeyrac y rapportera à certaines claſſes toutes les Pieces qui entrent dans ce grand Recueil, il marquera l'uſage qu'on en peut faire, il indiquera les moyens qu'il faut prendre pour les bien entendre. Enfin on aſſure qu'il n'oubliera rien de ce qui pourra contribuer à faire entendre les Pieces, & à les faire lire avec fruit. Tous ces Ouvrages que les Libraires annoncent feront ſix Volumes *in-folio*, à la fin deſquels il y aura une Table alphabetique très-ample, tant pour le Corps Diplomatique que pour le Supplément. Les Libraires aſſurent que ces Supplémens ſeront imprimés avec beaucoup plus de promptitude que le Corps Diplomatique. C'eſt M. Rouſſet, connu par ſon Recueil Hiſtorique des Traitez, Mémoires & Actes depuis la Paix d'Utrecht, qui s'eſt chargé du ſoin de cette Edition.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

De Londres.

M. *Smith*, Chirurgien & Apothicaire de *Kendal*, a publié en Anglois *in*-8°. chez Henri *Lintot* ſon Traité *des Principes de Chirurgie*, avec un *Diſpenſaire Chirurgical*, qui enſeigne la maniere de preparer les remedes les plus approuvés & les plus en uſage.

Il paroît chez A. *Millard* un Ouvrage nouveau auſſi en Anglois & *in*-8°. du celebre M. Jacques *Douglas*, de la Societé Royale, *&c.* intitulé : *Deſcription du Péritoine &* de cette partie de la Membrane Cellulaire, qui y eſt attachée. M. *Douglas* explique de plus la véritable ſituation de tous les viſceres de l'abdomen, par rapport à ces deux membranes.

J. *Tonſſon*, les *Knaptons* & pluſieurs autres Libraires, ont en vente une nouvelle Edition *in-folio* des Memoires de *Whitlocke*, ſur les affaires d'Angleterre. Ces Memoires furent imprimés pour la premiere fois à *Londres* en 1682. *in-folio*, chez Nathaniel *Ponder*, ſous le titre de *Memorials of the English affairs*, &c. C'eſt-à-dire : Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en Angleterre depuis le commencement du regne de Charles I. en 1625. juſqu'à l'heureux retabliſſement de Charles II. en 1660.

L'Ouvrage dont nous allons parler & qu'on propoſe d'imprimer par Souſcription n'eſt pas moins conſiderable que le précedent ; c'eſt une traduction Angloiſe de l'*Hiſtoire des Troubles de la Grande Bretagne*, depuis l'année 1633. juſqu'en 1650. par *Robert Menteth de Salmonet*.

Cet Auteur étoit Ecoſſois, d'une Famille diſtinguée : il quitta ſa Patrie dans le tems des troubles, & vint à Paris, où il s'acquit beaucoup de reputation parmi les gens de Lettres. Il y fut honoré de la protection du Coadjuteur, depuis Cardinal de Retz, qui lui donna un Canonicat de l'Egliſe Cathédrale. Il écrivit en François l'Hiſtoire dont il eſt ici queſtion, & il en publia la premiere Partie qu'il dédia à ſon Protecteur, en 1649. Chez Antoine *Vitré* in-4°.

Cette Partie qui ne va que juſqu'en 1646 fut, après la mort de l'Auteur, réimprimée en 1661. chez Auguſtin *Courbé*, *in-folio*, & elle eſt ſuivie dans cette Edition de la ſeconde Partie qui finit à l'année 1649. incluſivement. On trouve à la fin de ce Livre une *Relation des véritables cauſes & des conjonctures favorables qui ont contribué au retabliſſement du Roi de la grande Bretagne*, dédiée à M. *Foucquet*,

par D. *Riordan de Muſery*. Cette Piece ſera auſſi traduite en Anglois, & le tout ſera un Volume *in-folio* de 150 feuilles. Le prix de la Souſcription eſt d'*une* guinée pour le petit papier & de *deux* guinées pour le grand. On en paye la moitié en ſouſcrivant.

M. François *Cliſton*, Medecin du Prince de Galles, & Membre du College des Medecins & de la Societé Royale, va donner auſſi par Souſcription une Edition de toutes les *Oeuvres d'Hippocrates* en *Grec* & en *Latin* en *trois* Volumes *in*-4°. dont le prix ſera de *deux* guinées pour les Souſcripteurs. On ſouſcrit chez W. *Innys*.

Le même Libraire reçoit des Souſcriptions pour l'Edition des Harangues & autres Fragmens de *Lyſias*, en *Grec* & en *Latin*, laquelle doit paroître par les ſoins de M. J. *Taylor*, du College de ſaint Jean à *Cambridge*. Elle ſera en un Volume *in*-4°. pour lequel on donnera douze Shellings, dont ſix Shellings en ſouſcrivant & le reſte en recevant l'exemplaire.

C. *Rivington* imprime *in*-4°. par Brochures ou par N^os^ la Traduction Angloiſe des Memoires, pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiécles. Par M. *de Tillemont*.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Les *Wetſteins* & *Smith* débitent la belle Edition *in-folio* de *Thucydide* en *Grec* & en *Latin*, donnée par M. *Duker*. Nous en rendrons compte inceſſamment. Cette édition ſe trouve à *Paris* chez *Cavelier* & chez quelques autres Libraires.

FRANCE.

DE ROUEN.

P. *Boucher*, Euſt. *Hérault* & *Jore* pere & fils, ont imprimé & débitent *R. P. D. Johan. Mabillonii Præfationes Actis Sanctorum Ordinis S. Benedicti, in ſæculorum claſſes diſtributis, præfixæ; quibus accedit ejuſdem diſquiſitio de Curſu Gallicano*. 1732. *in*-4°.

DE PARIS.

Voici les titres de quelques Livres nouveaux que nous n'avons pas encore annoncés.

La Geneſe en Latin & en François, avec une explication du ſens litteral & du ſens ſpirituel, tirée de l'Ecriture & de la Tradition. Chez *Emery* fils, Quai des Auguſtins, à S. Benoît. 1732. *in*-12.

Sermons choiſis ſur les Myſteres, la vérité de la Religion, & differens ſujets de la Morale Chrétienne, &c. Tom. XI. contenant *les Panégyriques*. Chez N. *Lottin*, ruë Saint Jacques, à la Vérité. 1732. *in*-12.

Le Banquet de Platon, traduit un tiers par feu M. *Racine* de l'Academie Françoiſe, & le reſte par Madame *de* ***. Chez Pierre *Gandouin*, Quai des Auguſtins, à la Belle-Image. 1732. *in*-12.

Pierre *Prault* a en vente : *Traité ſur la Magie, le Sortilege, les Poſſeſſions, obſeſſions & maleſices, où l'on en démontre la vérité & la réalité : avec une méthode ſûre & facile pour les diſcerner, & les reglemens contre les Devins, Sorciers, Magiciens*, &c. Ouvrage très-utile aux Eccleſiaſtiques, aux Medecins & aux Juges. Par M. *D**** 1732. *in*-12.

Méliſthénes, ou l'*Illuſtre Perſan*: Nouvelle, par M. *de P****. Chez le même, Quai de Gêvre, au Paradis. 1732. *in*-12.

Eſſai ſur le bon goût en Muſique. Par M. *Grandval*. Chez le même P. *Prault*.

On trouve encore chez le même *Les Sultanes de Guzarate*, ou *les Songes des Hommes éveillés*. Contes Mogols. Par M. *Geullette*. 1732. *in*-12. trois vol.

Recueil de Pieces, d'Hiſtoire & de Litterature : Tome ſecond, à Paris, chez CHAUBERT, Libraire du *Journal*. Ce Volume, que nous avons déja annoncé comme devant paroître inceſſamment, contient les Pieces ſuivantes.

La Vie de Plutarque, traduite de l'Anglois de DRYDEN.

Diſcours ſur l'état des Nations à la Naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Diſſertation ſur les Donations de Pepin & de Charlemagne à l'Egliſe de Rome, dans laquelle on montre qu'elles ſont le commencement de la Souveraineté des Papes.

Diſcours ſur les faux Prophetes & ſur les moyens de les diſcerner d'avec les Prophetes véritables.

Diſſertation ſur la Collection d'Iſidore & ſur les Décretales attribuées aux premiers Papes.

Sentimens d'un homme d'eſprit ſur la Nouvelle intitulée DOM CARLOS.

*Réponſe de M. B*** Conſeiller, au Parlement de Bourdeaux, à une Lettre que Monſieur Durand lui a écrite au ſujet des Diſcours de M. de la Motte ſur la Poëſie Dramatique.*

Le même CHAUBERT & Compagnie doivent inceſſamment ouvrir la vente des Livres provenans de la Bibliothéque de feu M. le Préſident *Frizon de Blamont*. Le Catalogue qu'ils en impriment actuellement ſe diſtribuera chez *Ourdel, David* le jeune & *Chaubert*, ſur le Quai des Auguſtins ; dans la ruë S. Jacques, chez *Oſmont, Huart, Clouſier*; & chez *Giſſey*, ruë de la vieille Bouclerie.

Avis aux Souſcripteurs des Eſtampes gravées & à graver d'après les Tableaux du Cabinet du Roi, de Monſeigneur le Duc d'Orleans & des particuliers.

M. *Crozat* a bien voulu donner ſes ſoins pour faire graver les cent quarante Eſtampes d'après les Tableaux ou les Deſſeins de l'Ecole Romaine, & qui compoſent, avec l'abregé de la Vie des Peintres, le Volume qui eſt en état d'être délivré. On délivrera même avec ce Volume vingt-neuf Eſtampes gravées d'après des Tableaux & des Deſſeins de l'Ecole Venitienne ; & ces vingt-neuf Eſtampes acquitteront les quarante livres qui lui ont été payées d'avance au-delà des cent vingt livres du prix fixé d'abord

pour le premier Volume : laquelle ſomme lui a été payée ou doit l'être, par les perſonnes qui ont pris les quatre cens cinquante Souſcriptions qu'il a délivrées. Il n'en a pas diſtribué davantage ſur les huit cens qu'il avoit propoſé de délivrer au Public.

Cet Ouvrage ſi utile & ſi honorable à notre Nation, ſeroit demeuré imparfait, ſi M. *Robert*, Peintre de M. le Cardinal de Rohan, & qui demeure à l'Hôtel de Soubiſe, n'avoit bien voulu ſe charger de le continuer.

En faveur de la continuation de cette entrepriſe, les Souſcripteurs auront agréable de faire payer d'avance vingt-quatre livres pour chaque Souſcription en grand papier, & vingt livres pour les Souſcriptions en papier ordinaire ; & ce en retirant de chez M. *Crozat* les vingt-neuf Eſtampes d'après les Tableaux de l'Ecole Venitienne, & qui ſeront inceſſamment en état d'être délivrées. Il y en a déja vingt-ſept de prêtes. Il ſera donné un reçû de cette avance au dos de la Souſcription ; & en faveur de cette avance, M. *Robert* s'engage de continuer à faire graver ſeize Eſtampes qu'il aura ſoin de faire délivrer dès qu'elles ſeront achevées : il continuera de ſuivre cet ordre juſqu'à ce que les cent dix Eſtampes qui compoſeront le ſecond Volume, & qui ſeront gravées d'après l'Ecole Venitienne, ſoient achevées. Il y en aura cent d'après des Tableaux qu'on choiſit parmi ceux qui n'ont pas encore été gravés, & dix d'après des Deſſeins de Peintres, dont on n'a pas de Tableaux en France. A ces Eſtampes ſera joint l'abregé de la Vie des Peintres de cette Ecole.

Principes generaux & raiſonnés de la Grammaire Françoiſe par M. Reſtaut, Nouvelle Edition de moitié plus ample que la premiere & à laquelle l'Auteur a ajoûté *un abregé des Regles de la verſification Françoiſe*. Le prompt débit de la premiere Edition de cet Ouvrage dont nous avons donné l'Extrait dans notre Journal de Janvier 1731. fournit un préjugé favorable du ſuccès que doit avoir cette ſeconde ; elle ſera miſe en vente dans le courant de ce mois, nous ne manquerons pas de rendre compte des additions que l'Auteur y a faites : il doit en même tems publier un abregé ſéparé des principes de la Grammaire Françoiſe à l'uſage des enfans.

Fautes à corriger dans le Journal d'Avril 1732.

PAge 193. col. prem. ligne 7. la vieille mode, *liſez* ſa vieille Mode : pag. 199. col. prem. lig. 20. la bonne union, *liſ.* la bonne opinion : pag. 200. col. 2. lig. 26. qui les nourrit & qui les fait croître, *liſ.* qui le nourrit & qui le fait croître : pag. 201. col. 2. lig. 25. brayez, *liſez* broyés : pag. 202. col. 2. lig. 22. lard rauce, *liſ.* lard rance : pag. 205. col. 2. ligne derniere, des Operateurs Chymiſtes, *liſ.* des Operations Chymiques.

Dans le Journal de May.

Pag. 292. col. 2. lig. 36. terminaiſe, *liſ.* terminaiſon.

Dans le Journal de Juin.

Pag. 342. col. premiere, lig 6. le *Chowareme* & le *Mawaſralnahar*, liſez le *Chowareſme* & le *Mawaralnahar*.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Juillet 1732.

Diſſertation Critique & Théologique ſur le Concile de Rimini, page 377
Hiſtoire Naturelle de Warſovie, &c. 385
Diſcours ſur la Peinture, &c. *par Charles* Coypel, 395
Lettres édifiantes & curieuſes des Miſſions étrangeres, &c. *vingtiéme Recueil*, 399
La Vie de Saladin, tirée de l'Hiſtoire Univerſelle d'Abulfeda, &c. 404
Hiſtoire Critique des Pratiques Superſtitieuſes qui ont ſéduit les Peuples & embarraſſé les Sçavans, &c. *par le Pere* le Brun, 414
La Gaule Chrétienne, diviſée par Provinces Eccleſiaſtiques, &c. *Tome IV.* 422
Corps Univerſel Diplomatique du Droit des Gens, &c. *Tome VIII.* 428
Nouvelles Litteraires, 434

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

AOUST.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS;

AOUST M. DCC. XXXII.

WARSAVIA PHYSICE ILLUSTRATA, SIVE DE AERE, Aquis, Locis, & incolis Warſaviæ, eorumdemque moribus & morbis Tractatus : cui annexum eſt Viridarium, vel Catalogus Plantarum circa Warſaviam naſcentium. Autore Chriſtiano-Henrico Erndtelio, Philoſ. & Med. Doctore, Sacr. Regiæ Majeſt. Polon. & Elector. Saxon. Archiatro, & Nat. Curioſ. Germaniæ Collega. Dreſdæ, apud Joh. Chriſtoph. Zimmermanni Hæred. & Johan. Nicol. Gerlachium. 1730. C'eſt-à-dire : *Hiſtoire Naturelle de Warſovie, où il eſt traité de l'air de cette Ville, de ſes eaux, de ſon terroir, des mœurs & des maladies de ſes Habitans. On y a joint un Catalogue des Plantes qui naiſſent*

aux environs de cette même Ville. Par Chriſtien-Henri Erndtel, *Docteur en Philoſophie & en Medecine, premier Medecin du Roi de Pologne, & Membre de l'Academie des Curieux de la Nature.* A Dreſde, chez les Héritiers de Jean-Chriſtophle Zimmermann & Jean-Nicolas Gerlach. 1730. *in*-4°. pp. 247. pour l'Hiſtoire: pp. 132. pour le Catalogue, planch. détach. 3.

DES ſix Chapitres qui compoſent cet Ouvrage, les deux premiers où il eſt parlé de la ſituation de Warſovie & de l'air qu'on y reſpire, ont fait la matiere d'un premier Extrait. Il nous reſte à rendre compte dans celui-ci des Chapitres ſuivans.

CHAP. III. L'Auteur fait pluſieurs obſervations ſur les eaux en general, avant que de s'engager dans un examen particulier de celles que l'on boit à Warſovie. Il n'eſt point du ſentiment de ceux qui croyent que la mer fournit l'eau des ſources, en ſe filtrant à travers les pores de la terre, où elle dépoſe ſes parties ſalines: & il trouve dans cette hypothéſe de trop grandes difficultez. Il aime beaucoup mieux s'en tenir à la ſimple évaporation de l'eau marine, qui raſſemblée en l'air produit les roſées, les pluyes & les neiges, d'où naiſſent toutes les ſources. Sur quoi il n'eſt point ébranlé par l'experience de M. *de la Hire*, qui s'eſt efforcé de prouver que la pluye ne pénétroit point la terre au-delà de ſeize pouces de profondeur. Ce qui ne peut faire une regle generale, (dit notre Auteur) puiſque, d'un autre côté, le Géographe Bern. *Varenius* aſſure que cette pénétration peut aller juſqu'à dix pieds, & puiſque la poroſité de la terre doit être ſuſceptible du plus & du moins, ſuivant la diverſité des terroirs. D'où il eſt naturel de conclure l'exiſtence de quantité de reſervoirs ſouterrains, entretenus par les pluyes, qui ſelon le calcul de *Perrault* & de *Mariotte*, tombent en aſſez grande abondance chaque année, pour perpetuer le cours de tous les Fleuves.

L'Auteur examine enſuite les qualitez des principales eſpeces d'eau potable, qui ſont celles de pluye, de fontaine, de puits & de riviere. Parmi ces qualitez qui ſont la clarté, la legérete, l'inſipidité, la facilité à s'échauffer, à ſe refroidir & à procurer la cuiſſon des légumes, il y en a quelques-unes d'équivoques; puiſque de deux eaux également tranſparentes & du même poids, l'une peut être bonne & l'autre mal ſaine. Après celle de pluye qui paſſe avec raiſon pour la meilleure, celle de fontaine mérite la préference, pourvû que la ſource en ſoit ſabloneuſe, & exemte de toute impreſſion minérale.

Telles ſont la plûpart des fontaines de Warſovie, principalement celle du Fauxbourg de Neuſtad, appellée *Szrodla*, qui pour la pureté ainſi que pour la ſalubrité, l'em-

porte, au jugement de l'Auteur, ſur toutes les autres. Il n'en excepte pas même celle de Caſimir, qu'il eſtime fort inférieure, malgré la prévention contraire du public, fondée ſur la décoration exterieure de celle-ci, qui pour cela n'en devient pas plus ſaine. L'eau de la Viſtule doit l'être d'autant plus, que cette riviere coulant des montagnes méridionales de Pologne, traverſe pluſieurs forêts fertiles en pins, en ſapins & en divers autres arbres reſineux, des racines deſquels elle entraîne des parties balſamiques. De-là vient que cette eau puiſée au-deſſus de la Ville, & ſuffiſamment dépurée, peut ſe conſerver un ſiécle ſans corruption, comme l'aſſure l'Auteur, qui pour ce regard la met en parallele avec celle du Tybre, à laquelle *Mathiole* & *Cardan* attribuent le même avantage. Pour ce qui eſt des puits de Warſovie, comme ils ne ſont preſque tous creuſés que peu profondément, on n'en tire que des eaux mal conditionnées & nullement potables.

M. Erndtel vient enfin à un examen plus particulier de la nature de toutes ces eaux, & il nous en donne l'analyſe operée par le moyen de l'évaporation, le poids trouvé par l'*Hydromètre*, & les changemens de couleur cauſés par les mélanges d'huile de tartre, de ſolution de Saturne & de noix de Galle, avec chacune de ces eaux. C'eſt donc ſur ce plan qu'il analyſe celles des fontaines de *Szrodlo* & de *Caſimir*, celle de la Viſtule, celles de trois puits les plus remarquables, qui ſont celui de la Citadelle, celui de la Place publique, & celui des Jeſuites Lithuanois.

Chap. IV. De là notre Auteur paſſe à ce qui concerne les habitans de Warſovie, dont il décrit le genre de vie, le temperamment & les mœurs. Cette Capitale abonde en étrangers de tout Pays, qui peuplent un bon tiers de la Ville. Mais les recherches de M. Erndtel ſur ces trois differens chefs ne regardent proprement que les Polonois ou les naturels du Pays. Encore par rapport à ces derniers ſe borne-t-il à nous faire connoître le regime de ceux qui renfermés dans ce que la terre leur fournit pour la néceſſité & pour l'utilité, ne ſe jettent point dans ces excès où le luxe n'engage que trop ſouvent les grands Seigneurs & les Bourgeois du premier ordre.

La viande de boucherie & la volaille de toute eſpece ſe trouvent à Warſovie à fort bon marché, aïnſi que toutes ſortes d'herbages & de légumes. Le pain de ſeigle y eſt le plus commun, quoique celui de froment n'y manque pas. La plus ordinaire boiſſon eſt la bierre ou d'orge ou de froment, quelquefois avec un mélange d'avene. L'Auteur nous informe de la maniere dont la braſſent les Polonois, & il indique les plus fameuſes Braſſeries de la Ville. Une autre boiſſon fort en uſage, après la bierre, eſt l'hydromel, dont on verra ici la compoſition. Mais un troiſiéme breuvage, auquel nous aurions peine ſans doute à nous accoûtumer, & qu'on

doit regarder plûtôt comme une ſorte de broüet, d'aliment liquide ou de potage, eſt ce que les Polonois appellent *Barſcz*. Ils le preparent avec du ſon ou de la farine de froment qu'ils font infuſer chaudement dans l'eau pendant quelques jours juſqu'à ce que la liqueur commence à s'aigrir; après quoi ils y mêlent du bouillon de viande aſſaiſonné de bette-rave confite au vinaigre, ils y ajoûtent du pain émietté & du lard, & ils ſervent ce broüet pour entrée de table. C'eſt pour eux un bon remede contre la crapule de la veille, & qui les remet en appetit.

Ils mangent le bœuf bouilli, ſans aucun aſſaiſonnement, excepté le ſel: mais lorſqu'ils le font rotir, ils l'accompagnent d'une ſauſſe compoſée de bouillon gras, d'oignons & de vinaigre; & c'eſt ainſi qu'ils aſſaiſonnent ordinairement les autres viandes roties. Le Cochon tant frais que ſalé, & ſes differentes parties, leur fourniſſent, comme à nous, une grande varieté de mets. Le choux eſt chez eux le plus cultivé de tous les herbages; ils le font confire dans une ſaumure, & le conſervent pendant toute l'année. Ils en font autant du panais & de la bette-rave; & c'eſt pour eux une friandiſe, qui termine délicieuſement leurs repas. Pour les fruits ils n'y ſont pas communs. Il leur vient cependant de Ruſſie des pruneaux en aſſez grande quantité; & après les avoir fait revenir ou renfler dans l'eau bouillante, ils en garniſſent leurs tables & les mangent volontiers avec l'oye & le cochon de lait. Les jours de jeûne, ils les paitriſſent avec de la pâte, dont ils forment des boules & en font une ſorte de pâtiſſerie qu'ils ſervent ſous le nom de *Jacobins* à cauſe du noir & du blanc, qui la bigarrent, comme l'habit de ces Moines.

Le poiſſon frais eſt aſſez rare à Warſovie, la Viſtule étant très-peu poiſſonneuſe. Ainſi en Carême, il faut avoir recours au poiſſon ſalé, qu'ils ont ſoin d'aſſaiſonner de beaucoup d'épiceries, ainſi que le frais lorſqu'il leur en vient, ſans oublier d'y joindre l'ail, les oignons, les porreaux, *&c.* Les jours maigres & pendant tout le Carême, ils ne mangent ni beurre ni fromage, & n'employent pour la preparation de leurs alimens que l'huile de lin, au grand profit des Seigneurs qui font cultiver cette plante pour cet uſage, & au grand préjudice du peuple, à qui cette huile gâte l'eſtomac, rend l'haleine mauvaiſe, & cauſe de frequentes indiſpoſitions, entr'autres, des fleurs blanches aux femmes.

De toutes ces obſervations ſur les nourritures des habitans de Warſovie, l'Auteur croit pouvoir recueillir le caractere de leur temperamment qu'il qualifie de *phlegmatique* & de *ſanguin*; & ſur ce pied-là (dit l'Auteur) ils ſont de grande taille, ils ont de l'embompoint, le tein fleuri, la vûë & l'ouye bonnes, la voix claire & ſonore: les femmes y ſont blanches, graſſes, ont la peau très lille & la gorge belle.

Quant aux qualitez de l'eſprit, les Warſoviens ſont moins propres à inventer, qu'à profiter des découvertes d'autrui, ils ſont indolents, pacifiques, adoptant volontiers les opinions dominantes; ils ſont naturellement peu coléres, s'acquitant de leurs devoirs avec aſſiduité, ſur tout de ceux qui ſont compatibles avec la vie ſédentaire; fort diſpoſés au ſurplus à ſe débarraſſer des ſoins & des inquietudes, & à s'en repoſer ſur les autres, pour rentrer auſſi-tôt dans l'oiſiveté & ſe livrer plus tranquilement au ſommeil. Le penchant qu'ils ont à la bonne chere les détourne fort de la culture qu'ils pourroient donner à leur eſprit, qui en ſeroit très-ſuſceptible. Les jours de fêtes ſont chez eux la moitié de l'année; & ces jours ſe paſſent en feſtins, où l'on mange & où l'on boit exceſſivement. Le Mardi-gras, entre autres, eſt célébré par ſix grands repas, où l'on ſe gorge de viandes pour ſe mettre en état de mieux ſoûtenir le jeûne du Carême. Cette intemperance preſque habituelle, jointe à l'abus qu'ils font de l'eau-de-vie, & des autres liqueurs ardentes, ruine leur conſtitution & les rend ſujets à de facheuſes maladies, dont l'énumération & la deſcription ſont la matiere du Chapitre ſuivant.

Chap. V. Ces maladies contractées par un ſi mauvais regime, ſont d'une part l'hydropiſie, la jauniſſe, la cachexie & la phthiſie, de l'autre l'apoplexie, la paralyſie & le tremblement. Mais ce qu'on auroit peine à ſe perſuader, eu égard au genre de vie des Warſoviens, c'eſt qu'ils ſont rarement attaqués de la goute & de la gravelle; ce que notre Auteur attribue principalement à la ſalubrité des eaux. Les differentes conſtitutions de l'air les expoſent aux maladies qui en naiſſent ordinairement chez les autres peuples; & M. Erndtel en fait ici une revûe exacte dans laquelle nous ne pretendons pas le ſuivre. Mais ce qu'il nous communique ſur quelques maladies *endémiques* des Polonois, c'eſt-à-dire qui ſont particulierement affectées à cette Nation, nous paroît plus intereſſant, & plus digne de la curioſité du Public.

Telle eſt la maladie connuë ſous le nom de *Plica*, & ainſi appellée, parce qu'elle s'attache aux cheveux, & y cauſe des *complications* ou des entortillemens. On la nomme en Polonois *Koltun* & *Gozdz*, c'eſt-à-dire, *pieu* ou *clou*, parce que les tortillons de cheveux qui pendent de la tête, ſemblent y être attachés par autant de clous. Les Hiſtoriens Polonois témoignent que cette maladie ſe fit voir pour la premiere fois entre la Hongrie & la Pocutie Province de Pologne vers l'an 1287. d'où elle ſe répandit au long & au large dans tout ce Royaume-là; devenant même contagieuſe pour les nations voiſines. On prétend qu'elle fut apportée en Pologne par les Tartares qui y firent trois irruptions à la fin du 13e ſiécle, & qui la ravagerent impitoyablement. Et quoique les Tar-

tares ne ſoient point ſujets à cette maladie ; cependant comme elle attaque leurs Chevaux, [ainſi que ceux des Hongrois] & que la chair de Cheval fait la nourriture la plus ordinaire de ces Barbares ; l'Auteur eſtime que du commerce de ceux-ci avec les Polonoiſes il en a reſulté la maladie en queſtion, comme la vérole s'eſt communiquée des Ameriquains aux Eſpagnols.

Il refute quelques opinions erronées ſur l'origine de la *Plica*, & s'applique principalement à détruire le préjugé de quelques gens qui attribuent la naiſſance de ce mal au peu de propreté de ceux qui en ſont atteints & au peu de ſoin qu'ils ont de ſe peigner regulierement ; ce qui eſt ſi contraire à la vérité, que les gens les plus propres & les plus curieux de leur chevelure tombent tous les jours dans cette maladie. Sur quoi l'Auteur fait l'hiſtoire de quelques Dames Polonoiſes, qui ennuyées d'une telle incommodité, & voulant s'en délivrer à quelque prix que ce fût & au péril même de leur vie, s'étoient fait couper & raſer les cheveux juſqu'à la peau, après quoi pour prévenir le retour du mal, elles ſe peignoient deux ou trois fois par jour ; ce qui n'empêcha pas qu'au bout de quelque tems les douleurs qui annoncent la venue de cette maladie ne ſe fiſſent reſſentir ſubitement, & qu'en l'eſpace d'une nuit leurs cheveux ne ſe mêlaſſent & ne s'entortillaſſent de nouveau en telle ſorte qu'il étoit impoſſible d'y faire entrer le peigne pour les démêler ; après quoi les douleurs ceſſerent.

La deſcription que M. Erndtel donne de cette maladie nous en fait connoître les commencemens, les progrès, les varietez, les bizarreries, & toutes les autres circonſtances. La *Plica* n'épargne ni âge, ni ſexe, ni condition. D'abord la tête devient farineuſe, & il s'y engendre de la vermine. Enſuite on apperçoit un ou deux touppets de cheveux qui commencent à ſe mêler & à ſe tortiller avec quelques autres du voiſinage, ce qui forme divers paquets qui pendent quelquefois ſur le front, quelquefois derriere la tête, tantôt la couvrent en forme de calotte, tantôt deſcendent ſur les épaules & font un tortillon ou peloton du poids de pluſieurs livres. Il y en a de pluſieurs aunes de long, & qui tombent juſqu'à terre. La premiere inſulte de la maladie eſt accompagnée de douleurs ſourdes, ou tout au moins d'un engourdiſſement qui ſaiſit les jointures des pieds & des mains, l'épine du dos, les épaules, la nuque & l'*occiput*, avec le ſentiment d'un friſſon leger ou comme d'un vent qui partiroit du ſommet de la tête. A ces ſymptômes ſe joint dans certains ſujets la fievre avec des redoublemens. Ces douleurs pour l'ordinaire durent pendant ſix mois, & ce n'eſt guéres qu'au bout de ce terme que l'humeur *morbifique* eſt entierement pouſſée au dehors. En attendant, les ongles des mains & des pieds s'épaiſſiſſent outre meſure, ſe courbent, deviennent jaunes ou livides & raboteux. Aux douleurs

ſuccedent

ſuccedent quelquefois des tumeurs & des ulcéres difficiles à guérir ; quelquefois la vûë s'affoiblit, il ſurvient une taye, une cataracte, une goute ſereine. Le venin frappant le genre nerveux occaſionne des contractions & des contortions de membres lorſqu'il attaque le genre glanduleux, il fait naître des goitres & des écrouelles : & pénétrant juſqu'à la ſubſtance des os, il y produit des tubercules ou des exoſtoſes. Mais ordinairement lorſque la criſe de l'humeur eſt parfaite, les cheveux s'entortillent en l'eſpace d'une nuit, & les douleurs ceſſent totalement.

Nous paſſons par deſſus quelques autres accidens moins conſiderables qu'on peut voir chez l'Auteur. Mais il fait obſerver que les malades qui ont recours à l'extirpation des cheveux maleficiés, pour ſe guérir de cette maladie, ne le font point impunément ; qu'après cette operation tous les ſymptômes reverdiſſent & redoublent, & que les malades courent le riſque de l'aveuglement ou de la phthiſie, à moins que leur complexion ne ſoit aſſez forte pour expulſer au dehors une ſeconde fois le mauvais levain, & reproduire un nouvel entortillement de cheveux. L'Auteur aſſure qu'il n'y a que des Charlatans qui oſent promettre la guériſon par cette voye, parce que diſparoiſſant tôt après l'operation, les malades ne peuvent les rendre reſponſables du mauvais ſuccès. M. Erndtel regarde cette maladie comme la ſecretion d'une humeur ou d'un mauvais levain qui ſe perpetue pendant toute la vie, & dont l'organe ſecretoire étant placé uniquement à la racine des cheveux, ne doit point être détruit, parce que la moindre partie qui reſte de ce mauvais levain, eſt capable d'exciter dans la maſſe des humeurs un nouveau bouillonnement, & en conſequence, tous les ſymptômes de la *Plica*. L'Auteur étend cette idée pour l'explication plus complette de la cauſe prochaine de cette maladie ; ſur quoi il faut le conſulter lui-même.

De-là il paſſe au ſcorbut, que quelques-uns regardent comme une ſeconde maladie *endémique* de la Pologne. Mais c'eſt de quoi il ne convient pas ; & renvoyant cette ſorte de contagion aux Peuples plus Septentrionaux auſquels elle appartient plus légitimement, il ne la juge pas plus *endémique* pour la Pologne que pour tout autre Pays où elle peut arriver par accident ; & s'il ſe trouve dans ce Royaume-là quelques familles où le ſcorbut ſoit comme hereditaire, ces familles originaires du Nord l'ont apporté de leur Pays, & cette maladie s'eſt conſervée dans leur poſterité.

L'Auteur vient après cela aux maladies *épidemiques* de Warſovie, qui ſont à peu près les mêmes que celles quel'on voit regner en ſemblables climats, & qui ſont les ſuites des conſtitutions d'air variées par le changement des ſaiſons : avec cette difference néanmoins que ces maladies épidémiques ou populaires

ſont moins fréquentes & meurtrieres en cette Ville-là, ſi l'on en excepte la peſte, qui y fait quelquefois des ravages; mais dont le levain contagieux y eſt toûjours apporté de Turquie.

L'Auteur termine ce Chapitre par un détail curieux d'un genre ſingulier de maladies qui ne ſont que trop ordinaires à Warſovie. Ce ſont les maladies prétenduës *diaboliques*, ou regardées comme les effets des ſortileges & des enchantemens. Telle eſt la foibleſſe & la ſuperſtition des Polonois en ce genre, que pour peu que quelqu'une des maladies appellées *Chroniques* (comme l'hydropiſie, la *plica*, la phthiſie, la goute, la vermine, *&c.*) devienne rebelle aux remedes ordinaires, ils l'imputent auſſitôt à l'operation de quelque Sorcier. Les Grands Seigneurs ne ſont pas moins livrés à cette prévention que la Populace, & malheur aux Vaſſaux de quiconque d'entre ces Nobles ſe trouve atteint de quelque mal incurable. On les met en Juſtice; on les contraint de s'avoüer Sorciers à force de tortures; on les brûle ſouvent par douzaines: rarement le Seigneur guérit-il; & les cendres de ces malheureux avallées comme un ſpécifique propre à détruire le ſortilége, ne le délivrent ni de ſa maladie, ni de la mort. L'entêtement des Polonois ſur cet article va juſqu'au point de déterrer les cadavres de ceux qui ont été ſoupçonnés de ſortilége pendant leur vie, & de leur couper la tête. Il ſuffit pour juſtifier un pareil ſoupçon, qu'il paroiſſe ſur le corps mort quelque marque extraordinaire, quoique naturelle; par exemple, qu'un homme ſoit dépourvû de barbe, ou qu'une femme manque de poils aux endroits qui en ſont ordinairement couverts: en voilà plus qu'il n'en faut pour être déclaré *Upierz* & *Strzia*, c'eſt-à-dire, *Sorcier* & *Sorciere*, & pour être décapité comme tel, de crainte que ces cadavres ne ſortent du ſépulcre pour répandre la peſte dans le Pays, pour effrayer les vivans & leur faire des bleſſures: & de pareilles exécutions contre des morts ſe font tous les jours en Pologne par l'autorité des Juges auſſi crédules & auſſi ſuperſtitieux qu'ignorans (dit l'Auteur.)

Chap. VI. A la deſcription des maladies les plus ordinaires aux Warſoviens, l'Auteur fait ſuccéder les inſtructions neceſſaires touchant la plus ſure méthode de les traiter; méthode qu'il a recueillie des nombreuſes experiences faites pendant vingt années d'une pratique aſſiduë de ſa Profeſſion. Nous n'entreprenons pas de le ſuivre ici dans le détail où il entre ſur le traitement de toutes les maladies qu'il paſſe en revûë. Nous nous contenterons d'en extraire ça & là quelques obſervations qui nous paroîtront mériter une attention plus particuliere.

L'Auteur propoſe pour la paralyſie commençante, un remede qu'il a vû réuſſir en pluſieurs occaſions. C'eſt d'appliquer à la nuque le cautere actuel, c'eſt-à-dire le fer rouge,

entre la premiere & la ſeconde vertébre du col, & de réiterer pluſieurs fois cette application. Ce remede attaquant de fort près l'humeur maligne qui affecte le principe des nerfs, eſt plus capable que tout autre de l'ébranler vivement & de la diſſiper [dit l'Auteur.] Il ajoûte que les Warſoviens ſe ſervent avec ſuccès d'un mélange de graine de moutarde, d'ail & de vinaigre, pour frotter les parties paralytiques, faiſant ſuivre immédiatement ces frictions par une *ſuffumigation* de Myrrhe.

Pour la cure de la goute, il a mis en œuvre très-heureuſement les abſorbans ou les précipitans, tels que les écailles d'huitres, les antimoniaux & les ſels neutres ou ſalés mêlés avec le cinabre, pris en bol, & ſoûtenus dans la ſuite par des reſolutifs plus puiſſans, donnés en forme de potion, tels que l'eſprit volatil de corne de cerf, l'eſſence anodyne, la poudre d'yeux d'écreviſſes, l'antihectique de Potier, *&c.* faiſant enfin ſucceder à ces remedes, lorſque le mal s'opiniatroit & laiſſoit entrevoir quelque choſe de périodique dans ſes redoublemens, l'uſage du Kinkina mêlé avec les abſorbans; s'abſtenant au ſurplus de tout émétique & de tout purgatif, & appliquant pour topique dans les grandes douleurs l'emplâtre de Sperme de Grenouille.

Dans les violens rhumatiſmes il s'eſt bien trouvé des ſaignées réitérées, des diaphoretiques & des linimens anodyns.

Il obſerve que l'hydropiſie, la jauniſſe & la phthiſie, ſont à Warſovie preſque toûjours mortelles, parce qu'elles ſont ordinairement les ſuites de la crapule & de la débauche.

L'Ophthalmie ou l'inflammation des yeux, plus ordinaire aux étrangers qu'aux gens du Pays, ſe guérit par la ſaignée, & ſur tout par les purgatifs réiterés; ce qui s'accorde avec l'obſervation de *Spigelius* au ſujet d'un aveugle guéri par un cours de ventre venu ſubitement. A l'égard d'une autre eſpece d'Ophthalmie, qui eſt la venerienne, & qui ſurvient ſouvent à une gonorrhée virulente ſupprimée mal à propos; elle eſt ordinairement ſuivie de la perte totale de l'œil, à moins que l'on n'ait eu ſoin dès le commencement du mal, d'extirper adroitement une excreſcence maligne qui ſe forme autour de la cornée, & qui perçant bientôt cette tunique, procure la ſortie de toutes les humeurs de l'œil. L'Auteur attribue à *S. Yves* célébre Oculiſte de Paris la premiere épreuve de cette operation.

Dans les pleureſies & les péripneumonies, le remede capital, ſelon lui, eſt la ſaignée faite dès les premiers jours & repetée juſqu'à 4 fois [& c'eſt beaucoup pour les gens de ſon Pays.] Il y joint l'uſage du blanc-de-baleine & des diaphoretiques abſorbans.

Il compte encore beaucoup ſur la ſaignée, pour la cure de l'apoplexie, auquel cas il prefere celle des veines jugulaires à toute autre.

Il a beaucoup moins de confiance aux vomitifs en pareille occaſion ; mais il fait grand cas des volatils les plus puiſſans, propoſant même juſqu'à l'eſſence de cantharides. Il n'oublie pas de conſeiller auſſi le fer rouge appliqué ſur la fontaine de la tête & à la plante des pieds.

A l'égard des fiévres malignes épidemiques, M. Erndtel n'exclut point de cette cure la ſaignée, pourvû qu'on y ait recours dès le commencement, & qu'on ſe renferme pour la ſuite dans l'uſage des cordiaux & des diaphoretiques : car il paroît que les purgatifs lui ſont ſuſpects en pareil cas. Il traite ſur le même pied les petites-veroles, à l'exception qu'il y prodigue beaucoup moins les cordiaux, & qu'il purge ſouvent à la fin de la maladie.

Il a tiré (dit-il) peu de ſecours de l'Ipecacuahna pour la guériſon des dyſſenteries ; encore moins des autres purgatifs, ſans en excepter la rhubarbe ſi vantée pour cette maladie par certains Medecins. Il s'eſt reduit pour cette cure à un leger émétique, emprunté pourtant de l'Ipecacuahna, aux anodyns tant en lavemens qu'en fomentations, aux balſamiques aſtringens mêlés avec les diaphoretiques & les narcotiques.

Quant au traitement de la *Plica*, elle n'admet que la cure palliative, & il eſt dangereux (comme nous l'avons obſervé plus haut) de vouloir la guérir radicalement. Il n'eſt queſtion que de favoriſer par toutes ſortes de moyens l'expulſion du levain qui cauſe cette étrange maladie, & qui ne trouve ſon iſſue facile que par la racine des cheveux qu'il fait croître exceſſivement en tout ſens. Nulle autre évacuation n'eſt capable (dit l'Auteur) de remplir cette indication capitale : ni ſaignée, ni purgation, ſoit par haut, ſoit par bas. Il faut s'en tenir pour l'exterieur aux topiques appropriés, c'eſt-à-dire aux fomentations réiterées faites avec une décoction du *Lycopodium* ; [ſorte de mouſſe, appellée autrement par Gaſp. Bauhin *Muſcus terreſtris clavatus* :] & pour l'interieur à l'uſage des cordiaux diaphoretiques, tels qu'un mélange de poudre de cloportes & de vers de terre, de cinabre, de bezoard mineral & de ſel volatil de viperes, en y joignant, ſuivant l'occaſion, les abſorbans antimoniaux, & les ptiſannes de Guayac & de Sarſepareille.

A la ſuite de cette méthode generale de guerir, eſt imprimée une Relation particuliere des maladies qui ont regné à Warſovie pendant l'année 1720. avec la maniere dont elles ont été traitées ; le tout extrait des Journaux de Breſlaw écrits en Allemand, où l'Auteur l'avoit fait d'abord inſerer, & traduit en Latin par lui-même. Cette Relation où l'on ſuit exactement les differentes maladies ſelon l'ordre des Saiſons où elles ont paru, contient pluſieurs obſervations ſingulieres & qui méritent d'être lües.

Le Catalogue des Plantes qui croiſſent aux environs de Warſovie remplit les 132. dernieres pages.

de ce Volume. Ces Plantes y ſont rangées ſuivant l'ordre alphabetique, au nombre de 916. On y apprend leurs noms Latins & Polonois, leurs caracteres generiques & ſpécifiques, le tems où elles fleuriſſent, l'endroit où elles naiſſent: & l'on y trouve quelques diſputes de Botanique décidées ou par l'inſpection même des Plantes, ou conformément à la Méthode de *Rivin*.

EUTROPII BREVIARIUM HISTORIÆ ROMANÆ, CUM metaphraſi Græca Pæanii, & Notis integris Eliæ Vineti, Henrici Glareani, Tanaquilli & Annæ Fabri, Thomæ Hearnii; item ſelectis Frid. Sylburgii & Chriſt. Cellarii. Accedunt Sexti Rufi Breviarium cum Notis integris Chriſtoph. Cellarii; & Meſſala Corvinus de Progenie Auguſti; ut & Anonymi Oratio funebris in Conſtantinum juniorem. Ex Mſſ. Bibl. Lugd. Bat. Recenſuit Sigebertus Havercampus qui & ſuas & Chriſtoph. Auguſti Heumanni Notas adjecit. Cum Indicibus copioſiſſimis. Lugduni Batavorum. Apud Johannem Arnoldum Langerak. 1729. C'eſt-à-dire: *Abregé de l'Hiſtoire Romaine, par Eutrope, avec la verſion Grèque de Pæanius, les Notes entieres de Vinet, de Glarean, de Tanegui le Fevre, de ſa fille, de Hearne; & les Notes choiſies de Sylburge, & de Cellarius. On y a joint l'Abregé de cette même Hiſtoire, par Sextus Rufus, avec les Notes entieres de Cellarius; Meſſala Corvinus, de la famille d'Auguſte; & l'Oraiſon funèbre de Conſtantin le jeune, par un Anonyme. Le tout conferé ſur les Mſſ de la Bibliothèque de Leyde, par Sigebert Havercamp, & accompagné de ſes Notes & de celles de Chriſtophle Auguſte Heumann: avec des Tables très-amples.* A Leyde, chez Jean Arnold Langerak. 1729. *in*-8°. pag. 774. ſans la Préface, les Prolégomenes & les Tables.

PARMI les Abbréviateurs de l'Hiſtoire Romaine, Eutrope mérite certainement un rang diſtingué. C'eſt en effet celui que l'on doit mettre d'abord entre les mains de la jeuneſſe, à qui l'on veut donner une premiére teinture de cette Hiſtoire. Il l'a écrite d'un ſtyle ſimple, net & facile, dérogeant quelquefois, il eſt vrai, à cette extrême pureté qui caracteriſe les Auteurs Latins du bon ſiecle; mais en récompenſe il eſt très-exact à marquer les dates des événemens, ce qui facilite infiniment cette ſorte d'étude, & fait une impreſſion plus vive & plus durable dans la mémoire des Lecteurs. Il partage ſa narration en dix Livres, & la conduit depuis la fondation de Rome juſqu'à la mort de l'Empereur Julien; c'eſt-à-dire pendant le cours de 1119. ans.

Nous ne connoiſſons cet Hiſtorien, que par les témoignages de quelques anciens Auteurs, tels que Suidas, Priſcien, Jean Malala, George Codin, Nicéphore Grégoras;

&c. Nous apprenons d'eux qu'Eutrope étoit Italien, Sophiſte de profeſſion; qu'il fut Secretaire de Conſtantin pour les Lettres; qu'il accompagna Julien dans l'expédition de ce Prince contre les Perſes, & le vit mourir dans le Camp des Romains; qu'il écrivit cet Abregé par l'ordre de l'Empereur Valens auquel il le dédia, & qui en avoit d'autant plus de beſoin, qu'étant très-peu lettré par lui-même, il ne pouvoit acquérir trop promptement une connoiſſance hiſtorique de l'Empire qu'il gouvernoit.

On voit par l'établiſſement de ces époques le peu d'apparence qu'il y a que nôtre Hiſtorien ait été Diſciple de S. Auguſtin, comme l'ont avancé divers modernes trompez ſur ce point par une Lettre de Gennadius, où celui-ci fait mention d'un Prêtre nommé Eutrope, qu'il range à la ſuite de S. Auguſtin, d'Oroſe & de quelques autres, auquel cas nôtre Hiſtorien eût vécu non-ſeulement ſous Conſtantin, & ſous toute la poſterité de cet Empereur; ſous Valentinien & Valens, mais de plus ſous Gratien, ſous Théodoſe, & ſe fût encore trouvé aſſez jeune ſous l'Empire d'Arcadius & d'Honorius, pour devenir le Diſciple de S. Auguſtin: ce qui paroît à Gerard Jean Voſſius hors de toute vrai-ſemblance. D'ailleurs, ajoûte-t'il, il s'enſuivroit de là qu'Eutrope auroit été Chrétien: ce qui eſt fort douteux, puiſqu'il ne dit pas un mot des dix perſecutions. A la verité, il témoigne que Julien perſecuta la Religion Chrétienne, ſans effuſion de ſang: mais cela prouve-t'il le Chriſtianiſme d'Eutrope, comme l'ont prétendu quelques Ecrivains; & un Payen ne pouvoit-il pas tenir ce même langage?

Rien ne marque mieux (continuë Voſſius) l'eſtime où étoit notre Auteur, ſur-tout parmi les Grecs, que le ſoin qu'ils ont pris de le traduire en leur langue. Un Hiſtorien originaire de Lycie, & nommé *Capiton*, en fit une verſion Gréque (au rapport de Suidas) laquelle ne ſe trouve plus. Nous en avons une ſeconde attribuée à *Paanius*, imprimée pluſieurs fois, & qui n'a pas été oubliée dans cette édition. Cellarius croit cette verſion preſque auſſi ancienne que l'original; ce qu'il s'efforce de prouver par un paſſage d'Eſtienne de Byzance.

Quant au ſtyle Latin d'Eutrope, on peut dire que Paul Diacre y a fait grand tort par les additions de ſa façon qu'il y a fourrées, comme on peut aiſément s'en convaincre en examinant les onze premiers Livres de l'*Hiſtoire meſlée*, réimprimée nouvellement dans la riche Collection des Hiſtoriens d'Italie dûë au Sçavant M. Muratori. Jean-Baptiſte *Egnatius* eſt le premier qui ait eſſayé de dégager Eutrope des fréquentes *interpolations* où Paul Diacre l'avoit comme noyé, & de le tirer au clair, pour ainſi dire. Il le fit imprimer à Veniſe en 1520. & cette édition fut renouvellée pluſieurs fois. Mais Antoine *Schonhove* Chanoine de Bruges, y travailla beaucoup plus efficacement dans la ſuite, à l'aide d'un MS. trouvé à

Gand, & qui offroit le pur texte de l'Hiſtorien exemt de toute addition. C'eſt donc cette édition de Schonhove publiée à Baſle, en 1546. puis en 1552. *in*-8°. qui nous a fait voir pour la premiere fois Eutrope dans tout ſon naturel. Elie *Vinet* y fit de nouvelles corrections, guidé par un M S. conſervé à Bourdeaux, & le fit imprimer avec ſes Notes à Poitiers, à Baſle & à Paris, en 1553. 59. & 60. *in*-12. Il reparut à Lyon en 1594. *in*-8°. par les ſoins de Paul *Merula*, avec les Notes d'Henri *Glarean*, celles de Vinet, & les huit Livres des Supplémens de Paul Diacre. Frideric *Sylburge* le fit réimprimer revû ſur un M S. de la Bibliotheque de Fulde, conjointement avec les autres Ecrivains de l'Hiſtoïre Romaine, & avec la verſion Gréque de *Pæanius* tirée de la Bibliotheque de François *Pithou*. Chriſtophle *Cellarius* en donna deux éditions; une à Zeits en 1678. l'autre à Jene, en 1697. toutes deux *in*-8°. avec des Notes, des *Variantes* & la verſion Gréque. Tanegui *le Févre* avoit publié Eutrope à Saumur, en 1667. *in*-8°. avec Aurelius Victor, & les avoit accompagnez de courtes Notes l'un & l'autre. Cette édition de le Févre fut renouvellée à Londres en 1705. Feu Madame *Dacier* mit au jour la ſienne à l'uſage de Monſeigneur le Dauphin, à Paris, en 1683. *in*-4°. elle fut réimprimée à Oxford, en 1696. *in*-8°. Notre nouvel Editeur s'étonne avec raiſon que cette ſçavante femme ait avancé dans ſa Préface, qu'elle n'avoit trouvé nul ſecours par rapport à Eutrope, & que perſonne n'avoit écrit ſur cet Hiſtorien, du moins qu'elle n'en avoit aucune connoiſſance: pendant que ſon édition eſt poſterieure à celles de Cellarius, de Vinet & de Glarean, auſquelles il lui eût été facile de recourir. Cette obſervation critique de M. Havercamp ne laiſſe pas d'être aſſaiſonnée de tous les éloges qui ſont ſi légitimement dûs à Madame Dacier. Enfin la derniere édition d'Eutrope & la plus parfaite qui ait paru juſqu'à preſent, eſt celle de M. Thomas *Hearne*, revûë ſur ſept M S S. & ſur toutes les précédentes éditions, & par conſéquent chargée d'une infinité de *Variantes*, imprimée à Oxford, en 1703. *in*-8°.

C'eſt donc cette édition de M. Hearne, que M. Havercamp s'eſt principalement propoſée pour modéle. Il en a ſcrupuleuſement raſſemblé les diverſes leçons, auſquelles il a joint celles que lui ont fournies de nouveau les M S S. de la Bibliotheque de Leyde. Il a fait réimprimer toutes les Notes indiquées dans le titre de ce volume, parmi leſquelles il en a inſeré quelques-unes de ſa façon; mais il a cru devoir être d'autant moins prodigue en ce genre, que le texte d'un Auteur auſſi laconique que l'eſt Eutrope, ne lui a paru deja que trop ſurchargé de Commentaires. Pourquoi donc, (dira-t'on,) n'en avoir pas retranché une grande partie, dont on auroit pû ſe paſſer fort aiſément? Il ne s'agit pas ici (répond notre Editeur) des beſoins des Sçavans, qui ſe réduiſent à peu de

choſes. Il eſt queſtion de ſoulager les étudians pour qui les difficultez naiſſent à chaque pas, & ne peuvent trop s'applanir. Il nous avertit que n'ayant pû recouvrer la ſeconde édition de Cellarius que lorſqu'on achevoit celle-ci, il n'a pû faire d'autre uſage des nouvelles notes que lui offroit cette ſeconde édition, que celui de les renvoyer à la fin de la ſienne, conjointement avec la nouvelle Préface de ce même Editeur. M. Havercamp s'eſt trouvé dans le même cas, par rapport à un MS. de la Bibliotheque de Leyde, qu'il n'a pû conſulter qu'après coup, & dont il nous communique fidelement quelques *Variantes* dans ſa Préface, pour n'avoir rien à ſe reprocher ſur l'article des omiſſions. Il a ſuivi pour le partage de chaque Livre en Chapitres, la diviſion de l'édition Dauphine, où ils ſont plus multipliez, & par-là d'une plus grande commodité pour les renvois de la Table de tous les mots au Texte. A l'égard des dates qui ſont les années depuis la fondation de Rome, elles ſont ſujettes à quelques variations, ſoit entre les Commentateurs, qui ne s'aſſujettiſſent pas toûjours aux mêmes faſtes, ſoit de la part d'Eutrope lui-même, qui s'eſt conformé aux differens calculs chronologiques des Hiſtoriens qu'il abregeoit, dont les uns s'en tenoient à celui de Varron, & les autres s'en écartoient.

A la ſuite d'Eutrope, paroît dans ce volume l'Auteur d'un Abregé concernant les Victoires & les Provinces du Peuple Romain, & ſur le veritable nom duquel les Sçavans ſont peu d'accord. La plûpart, tels que Joſeph Scaliger, Caſaubon & Ezechiel Spanheim, le nomment *Sextus Rufus*; d'autres l'appellent *Rufus Feſtus*, & de ce nombre eſt Henri de Valois, qui le prend pour le Feſtus dont Zozime, Suidas & Eunapius ont parlé comme d'un homme cruel. Il y a là-deſſus un troiſiéme ſentiment, & c'eſt celui de Thomas Reineſius & de Jacques Godefroi, qui des deux noms n'en font qu'un, *Sextus Rufus Feſtus*, par lequel ils deſignent cet Abreviateur. Quoi qu'il en ſoit, on doit le regarder comme plein d'érudition, très-verſé dans l'Hiſtoire, & d'autant plus convenable aux jeunes étudians, qu'il indique ſommairement les guerres & les conquêtes des Romains, ſuivant l'ordre des Provinces qui en ont été ſucceſſivement le ſujet.

Il entreprit cet ouvrage par l'ordre de l'Empereur Valens, & le lui dédia. Par conſéquent, il étoit contemporain d'Eutrope; mais il n'écrivit pourtant qu'après lui. La preuve en eſt qu'il a ſouvent puiſé dans l'Abregé d'Eutrope, ainſi que l'ont obſervé Scaliger, Valois & Lindenbroge. D'un autre côté ſes Extraits ont fourni matiere à ceux de S. Jerôme & de Paul Oroſe. On prétend qu'il a écrit cet Abregé l'an de J. C. 369. ſous le Conſulat de Valentinien & d'Aurelius Victor qui tombe à la cinquiéme année de cet Empereur: ce que Jacques Godefroy prouve par la fin de ce petit ouvrage comparée avec l'Hiſtoire d'Amien

mien Marcellin. A cet Abregé de Rufus eſt joint un ancien catalogue des Provinces Romaines, connu des Sçavans ſous le nom de *Schonhove*, ſon premier Editeur, & qui donne une notice plus complette de ces Provinces.

Du reſte M. Havercamp publie ici cet Abregé tel que Cellarius le mit au jour à Hall en Saxe, en 1698. *in*-8°. Mais le nouvel Editeur l'a conferé ſur un MS. de la Bibliotheque de Leyde, & rend compte des *Variantes* dans quelques notes inſerées parmi celles de Cellarius. C'eſt de la Préface de celui-ci que nous avons emprunté le petit détail qu'on vient de lire au ſujet de Sextus Rufus.

A cet Abbreviateur ſuccéde la verſion Gréque d'Eutrope, par *Pæanius*, publiée pour la premiere fois par Sylburge, en 1589. d'après un ſeul MS. mutilé malheureuſement de quelques pages. Ce Traducteur ne ſe picque pas d'être par tout litteral; il ajoûte en certains endroits; il retranche en quelques autres. Ses additions donnent quelquefois du jour à des paſſages obſcurs, quelquefois elles pervertiſſent le ſens. Il omet aſſez ſouvent quelques noms propres; il prend le change ſur la penſée de ſon Auteur, & par là décele ſon ignorance, ſoit en fait de Langue Latine, ſoit en fait d'Hiſtoire. C'eſt dequoi Sylburge ne manque pas de produire bon nombre d'exemples dans les notes critiques dont il accompagne cette verſion Gréque, & qui ſont imprimées dans ce volume au bas des pages. Au ſurplus, cet Editeur eſtime que Pæanius n'étoit guéres moins ancien qu'Eutrope, ce qu'il infére d'un paſſage du IX. Livre, où le Traducteur Grec parlant de Narſes Roi de Perſe, Contemporain de Dioclétien, dit que ce Roi étoit ayeul de Sapor & d'Hormidas, *dont le regne* (ajoûte-t'il) *s'eſt étendu juſqu'à notre temps*. Ce qui ne paroiſſant ni dans le texte Latin d'Eutrope, ni dans les additions de Paul Diacre, fait aſſez connoître que le Traducteur l'a avancé de ſon chef, & que par conſéquent il vivoit alors.

La quatriéme Piéce inſerée dans ce volume telle qu'on l'a déja vûë dans l'édition d'Eutrope de M. Hearne, eſt l'Oraiſon funébre de Conſtantin le jeune, fils du grand Conſtantin, écrite en Grec par un Auteur Anonyme, & traduite en Latin par Morel. Celui-ci juge par le ſtyle de cette Piéce d'éloquence, qu'elle eſt l'ouvrage d'un Sophiſte Athénien, qui n'étoit pas un Orateur médiocre, & dont les maximes & les ſentimens déclarent aſſez le Chriſtianiſme. Morel en avoit eu la communication par le moyen de Thomas Godefroy fils de Denys fameux Juriſconſulte, qui en avoit tiré une copie d'après un MS. de la Bibliotheque Palatine. Dans cette Oraiſon, ou plûtôt cette Plainte funébre, l'Orateur déplore la mort du jeune Empereur Conſtantin. Cette mort eſt racontée diverſement par les Hiſtoriens; les uns, comme Socrate & Sozomene, l'accuſent d'avoir voulu envahir les Etats de ſon frere Conſtans; & certainement l'en-

droit où il fut traité, c'eſt à-dire le voiſinage d'Aquilée, montre clairement qu'il avoit franchi les limites de ſa domination bornée par les Alpes. Les autres, comme Zozime, aſſurent qu'à l'occaſion de quelque diſpute ſurvenuë entre les deux freres, au ſujet de l'Afrique Carthaginoiſe & de l'Italie, mais ſans aucune déclaration de guerre, Conſtans mit des Troupes en Campagne, ſous prétexte d'aller au ſecours de ſon frere Conſtantius engagé dans la guerre de Perſe, mais avec un ordre ſecret de ſe rabattre ſur Conſtantin, qui n'étoit point ſur ſes gardes, & de le tuer.

Le dernier morceau compris dans ce volume eſt l'écrit publié ſous le nom de Meſſala *Corvinus* touchant la famille ou les ancêtres d'Auguſte, & dans lequel on expoſe l'origine de Rome & ſes premiers progrès. C'eſt un nommé Jacques Bedrot, qui, comme on le voit par l'Edition de Mayence publiée en 1540. a mis le premier cet Ouvrage en lumiere. M. Hearne l'a conferé ſur un MS. de la Bibliotheque de Lincoln à Oxford; & c'eſt d'après l'Edition de cet Anglois, & avec ſes Notes, qu'il paroît dans celle-ci. Du reſte, tous les Sçavans conviennent que c'eſt une piece entierement ſuppoſée; & Voſſius le pere eſt fort de l'avis de Barthius, qui la regarde comme une production du moyen âge. On peut conſulter ce qu'il a recueilli touchant la vie & les écrits du veritable Meſſala, dans ſon Traité des Hiſtoriens Latins, *liv.* 1. *ch.* 18.

Le ſoin de nous faire connoître combien cette nouvelle Edition d'Eutrope l'emporte ſur toutes les précédentes, n'eſt pas le ſeul qui occupe M. Havercamp dans ſa Préface. Il en employe les cinq dernieres pages à repouſſer les injuſtes accuſations d'un Profeſſeur ſon Collegue, & ci-devant ſon ami, qui s'eſt déchaîné contre lui ſans ſujet & l'a chargé d'injures. Ce Collegue, qu'il ne nomme pas, mais qu'il déſigne aſſez, n'eſt autre que M. Burman, dont le fiel ſe répand avec profuſion ſur tous ceux qui ont le malheur de lui déplaire. Son grief contre M. Havercamp roule ſur ce que celui-ci a paru favoriſer par quelques avis & par la communication de quelques Livres, la nouvelle Edition des anciens Poëmes Latins ſur la Chaſſe & ſur la vie Paſtorale; & cela dans un temps où M. Burman travailloit ſur ces Poëmes à deſſein de les publier; ce qu'il vient d'executer, comme l'on ſçait. M. Havercamp qui n'avoit garde de ſe précautionner par rapport à un projet dont il n'étoit nullement informé, a tenu ſa conduite ordinaire qui le rend très-ſecourable & très-communicatif aux gens de Lettres & aux Libraires qui s'adreſſent à lui; & il ne s'eſt jamais perſuadé que cette qualité bienfaiſante dût indiſpoſer contre lui ceux qu'une même profeſſion devroit mettre dans de pareilles diſpoſitions. Bien loin de vouloir traverſer M. Burman dans ſes entrepriſes, il ne lui a jamais refuſé dans l'occaſion les ſervices litteraires dont il n'eſt avare pour

perſonne ; & il attend avec impatience les Ouvrages que promet cet habile Profeſſeur, tels que ſes Poëmes ſur la Chaſſe, ſon Claudien & pluſieurs autres, tout prêt à leur prodiguer tous les applaudiſſemens qu'ils mériteront. Mais il ne pourra jamais ſe réſoudre (dit-il) à changer de ſtyle & de ton pour répondre but-à-but à des libelles pleins d'injures groſſieres, & qui ne peuvent que deshonorer ceux qui les publient. Il prie donc avec beaucoup d'inſtance M. Burman de vouloir bien s'abſtenir à l'avenir de ces termes offenſans empruntez de valets, ou de harangeres, & qui conviennent ſi peu à un homme de ſon âge & de ſa dignité ; en un mot, il le conjure de vivre poliment deſormais avec ſes Confreres. Voilà en gros dequoi il s'agit dans cet éclairciſſement, dont nous ne nous amuſerons point à particulariſer le détail, qui ſeroit peu intereſſant pour le public.

Il nous reſteroit à donner ici quelqu'idée, non de toutes les Notes raſſemblées dans cette Edition d'Eutrope, & qui ſont depuis long tems entre les mains de tout le monde ; mais ſeulement de celles qui viennent de M. Havercamp & de M. Heuman ſon ami, & qui paroiſſent pour la premiere fois. Nous en expoſerons donc quelques-unes par leſquelles on pourra juger de leur caractere. Elles concernent la plûpart le choix de quelques diverſes leçons.

Liv. 1. ch. 2. pag. 6. Commotis bellis propter raptorum injuriam.] Il s'agit de la guerre excitée pour venger l'enlevement des Sabines. On demande s'il faut lire à l'ordinaire *propter raptarum injuriam.* Pour venger *l'injure faite aux femmes enlevées*, où bien, comme porte le MS. de Leyde, *propter raptorum injuriam*, pour venger *l'injure faite par les raviſſeurs.* M. Havercamp préfere cette derniere Leçon ; & juſtifie cette préference par deux paſſages d'Ovide, où *injuria Theſei, l'injure de Théſée*, ſe prend pour l'injure faite par Théſée à ſon fils Hippolyte, *& injuria Fortunæ*, ſignifie *l'injure faite par la Fortune* : & le Commentateur fait venir à l'appui de ces deux paſſages quelques autres qui ont le même ſens.

Liv. 1. ch. 3. pag. 9. & annum deſcripſit in decem menſes, prius ſine aliqua computatione confuſum.] Il eſt queſtion de l'année diviſée en dix mois par Numa, au lieu que les Hiſtoriens attribuent cette diviſion à Romulus : Surquoi nos deux nouveaux Commentateurs ne ſont point d'accord. M. Heuman, pour conſerver l'honneur de ce partage à Romulus, veut qu'on raye abſolument ce paſſage, alléguant pour raiſon, qu'auſſi-bien le Traducteur Grec l'a omis, & que cette ſuppreſſion rend le diſcours plus coulant. M. Havercamp s'y oppoſe, & en appelle à l'autorité des MSS. qui n'ont tous qu'une voix ſur ce point, ajoûtant qu'une année confuſe & ſans diviſion convient fort aux Romains encore demi-Barbares, tels qu'ils étoient ſous Numa, lorſqu'il entreprit de les policer.

Liv. 2. ch. 24. pag. 97. Cartha-

ginienſes Regulum..... petierunt, ut Romam proficiſceretur.] M. Heuman trouve cette expreſſion peu conforme à la pure Latinité, *petierunt Regulum, ils prierent Regulus.* Mais (ajoûte-t'il) tel étoit l'uſage de ce ſiécle-là, & c'eſt ainſi que parloit S. Auguſtin, ſurquoi il cite le troiſiéme & le quatriéme Livre de *la Cité de Dieu.* chap. 17. & 23.

Liv. 3. ch. 7. pag. 112. Quia latrocinati naves Romanorum fuerant.] M. Havercamp ſur la foi de tous les MSS. de Leyde, lit *latrocinati navibus*, ce qui forme une conſtruction plus réguliere, & fait entendre, que les Hiſtriens ayant enlevé aux Romains pluſieurs vaiſſeaux chargez de Bleds, s'en ſervirent dans la ſuite pour exercer ſur eux leur piraterie.

Liv. 3. ch. 10. pag. 120. Annibalem callidum & impatientem ducem.] M. Heuman, au lieu de *callidum* (*Annibal ruſé & impatient*) veut avec Langius (*dans ſes Notes ſur les Offices de Ciceron*) qu'on liſe *calidum* (*Annibal ardent, chaud, & impatient.*) M. Havercamp y donne ſon ſuffrage, appuyé de l'autorité de trois Manuſcrits de Leyde; & il eſt perſuadé que l'idée generalement répanduë ſur les ruſes d'Annibal a fait prendre le change aux Copiſtes ſur ce paſſage.

Liv. 3. ch. 15. pag. 134. Omnes ferè Hiſpani.] M. Havercamp, ſur la garantie de quatre de ſes MSS. de Leyde, lit *omnes ferè Hiſpaniæ, preſque toutes les Eſpagnes*; ce qu'il autoriſe par une expreſſion ſemblable qu'Eutrope employe lui-même (*liv. 6. ch. 1.*) *Atque omnes propè Hiſpaniæ in ditionem Populi Romani redactæ ſunt.*

Liv. 5. ch. 6. pag. 213. Sylla Archelaum, apud Piræeum, non longè ab Athenis, obſedit.] M. Heuman, ſur la prépoſition *apud* miſe en œuvre ici pour *in*, allegue divers exemples d'un ſemblable uſage, parmi leſquels il y en a un tiré des Lettres de Ciceron *ad Familiares* XVI. 3. *Nos apud Alyſiam, ex quo loco ad te litteras ante dederamus, unum diem commorati ſumus.* Cette expreſſion eſt commune dans les Auteurs du moyen âge, tels que Gennadius, S. Auguſtin, &c.

Liv. 5. ch. 8. pag. 220. ut ſecundus à Sylla haberetur.] C'eſt de Pompée que parle Eutrope. M. Heuman liroit volontiers *ſecundus Sylla, un autre Sylla*, fondé ſur l'autorité de l'Interprête Grec, qui a traduit ainſi le Latin. M. Havercamp trouve que cette conjecture n'eſt pas à mépriſer; quoiqu'on puiſſe neanmoins ſelon lui conſerver l'autre leçon, & l'expliquer de cette maniere: Sylla ſe fit Dictateur, & comme ce ſouverain Magiſtrat avoit immédiatement ſous lui un Général de la Cavalerie qu'il nommoit; on pouvoit regarder Pompée comme rempliſſant cette place ſous le Dictateur, & par conſequent, dire de ce jeune Officier, *qu'il étoit le ſecond après Sylla.*

En voilà ſuffiſamment pour ſçavoir à quoi s'en tenir ſur le mérite des nouvelles Notes ajoûtées aux anciennes. L'Editeur a eu ſoin de faire imprimer à la tête du Volu-

me, toutes les Dédicaces & toutes les Préfaces qui ſe liſent dans les Editions précédentes; & qui ſe trouvent ici au nombre de ſeize; ſuivies des Jugemens portez ſur Eutrope, par les anciens & les modernes. Il n'a pas oublié non plus de multiplier les Tables qui ſont d'une ſi grande commodité. Il en donne quatre, la premiere pour les matieres principales, la ſeconde pour les locutions les plus ſingulieres, la troiſiéme pour les mots Grecs les plus remarquables dans la verſion de Pæanius, & la quatriéme pour tous les mots qui compoſent le texte d'Eutrope.

HISTOIRE CRITIQUE DES PRATIQUES ſuperſtitieuſes qui ont ſéduit les Peuples & embarraſſé les Sçavans, avec la Méthode & les principes pour diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. Par le R.P. Pierre LE BRUN, *Prêtre de l'Oratoire. Seconde Edition, augmentée.* A Paris, chez la Veuve de Laulne, ruë S. Jacques, & chez *Chaubert*, Quai des Auguſtins. 1732. 3. vol. *in*-12. premier vol. pp. 433. ſans y comprendre 98. pages pour les Epîtres Dédicatoires, les Préfaces, la Vie de l'Auteur & les Approbations. Second vol. pp. 568. troiſiéme vol. pp. 505.

NOUS avons déja rendu compte du premier Volume de l'Hiſtoire Critique des Pratiques ſuperſtitieuſes, nous allons achever d'en faire connoître les deux derniers. Le quatriéme Livre par lequel commence le ſecond Volume nous a paru entierement neuf. Il contient l'Hiſtoire Critique des Pratiques obſervées en l'honneur de S. Hubert pour ſe préſerver de la rage. L'Auteur, après nous avoir aſſuré qu'il fait grace à pluſieurs traits de la Vie de ce Saint qui donneroient beau champ à la Critique, ſe borne à diſcuter ici ce qui regarde le pouvoir qu'on lui attribue ſur la rage, & les moyens par leſquels on implore ſon interceſſion, ſoit pour ſe guérir, ſoit pour ſe préſerver de cette funeſte maladie.

Ces moyens conſiſtent premierement à ſouffrir une legere inciſion qui ſe fait au front, ſous la peau duquel on inſere un petit *brin* de l'Etole de S. Hubert qu'on prétend lui avoir été apportée du Ciel par un Ange. Ce qui prouve, ſelon les Religieux du Monaſtere de S. Hubert, la vérité de cette *Relique*; c'eſt que depuis l'an 825. elle ſe conſerve toûjours dans toute ſa beauté, quoique l'humidité de l'Egliſe où elle eſt renfermée, ſoit ſi grande qu'en peu de tems les autres Ornemens y ſont gâtés; à quoi ils ajoûtent que cette Etole ſubſiſte toûjours, quoique pour l'operation que nous venons de décrire, on en ait coupé une infinité de morceaux qui tous réunis enſemble, ſeroient ſuffiſans pour faire pluſieurs Etoles de pareille grandeur.

Outre l'inciſion dont nous avons parlé, on preſcrit encore une Neuvaine dans laquelle on a eu, dit-on, en vûë de joindre les moyens naturels aux ſurnaturels. Et on ſoûtient qu'une experience continuelle & de pluſieurs ſiécles montre que ceux qui s'y ſoûmettent avec pieté & avec exactitude, ſont non ſeulement guéris ou préſervés de la rage, mais qu'ils ont encore le pouvoir d'accorder des *repis*, c'eſt-à-dire de ſuſpendre pendant 40. jours l'effet de la rage, afin de donner le tems à ceux qui auroient été mordus de quelque bête enragée de ſe rendre à S. Hubert, ils peuvent même renouveller ces repis de 40. en 40. jours tant que dureroient les raiſons qui ne permettroient pas d'entreprendre ce pélerinage.

Malheureuſement, dit le P. le Brun, les Auteurs contemporains ne parlent point du voyage de ſaint Hubert à Rome, quoique la reception miraculeuſe de la *Sainte Etole* ſoit fondée ſur ce voyage; d'ailleurs on ne peut l'accorder avec l'ordre des tems, comme il ſoûtient que le Pere le Cointe l'a fait voir. D'où il conclut que l'Auteur de cette pieuſe *ſupercherie* étoit mauvais Chronologiſte, il avoüe cependant que la maniere de *tailler*, c'eſt-à-dire d'inſerer un petit brin de l'Etole de S. Hubert dans le front de ceux qui ont été mordus des bêtes enragées eſt très-ancienne, ce qui donne lieu de croire qu'on auroit employé à cette ceremonie une Etole qui avoit ſervi à Hubert, & que pour la rendre plus reſpectable, on avoit enſuite ſuppoſé que c'etoit un preſent du Ciel.

A l'égard de la Neuvaine qu'on pratique aujourd'hui après l'inciſion, on peut dire qu'elle paroît déſignée, quoique obſcurément par un Auteur Anonyme qui vivoit dans l'onziéme ſiécle, mais cela n'a pas empêché que Gerſon, & quelques Docteurs de Paris ne l'ayent condamnée comme ſuperſtitieuſe, après avoir vû l'avis des Medecins de la même Ville qui en avoient porté un jugement ſemblable ſur les articles qui appartiennent à leur Profeſſion. On rapporte leur déciſion qui eſt tirée des Ouvrages de M. de Sainte Beuve.

Sur de telles autoritez le Pere le Brun ſoûtient qu'il faut déſabuſer les Peuples de ces uſages, & empêcher certains particuliers de courir les Villes & les Villages, ſur-tout dans la Picardie, ſoit pour toucher ceux qui ont été mordus par des animaux enragés, ſoit pour donner des *répis*. Il ne trouve cependant pas mauvais qu'on recoure devotement aux reliques de S. Hubert, qu'on ſe faſſe même *tailler* dans l'eſperance d'être guéri, ou préſervé de la rage. Il n'ignore pas, ajoûte-t-il, & il le prouve par differens endroits de l'Ecriture, que Dieu releve la gloire des Saints par les Miracles qu'il produit à l'occaſion de certaines choſes qui ont touché à leurs corps. Mais il voudroit qu'on ne ſe ſervît plus de fer rouge pour marquer les animaux, & qu'on abolît toutes les pratiques de la Neuvaine. Elles ſont renfermées en dix

articles qu'on pourra voir dans l'Ouvrage même.

Il ne diſſimule pas cependant que quelques perſonnes les ayant condamnés comme ſuperſtitieux, les Religieux de S. Hubert les firent imprimer en 1690. avec des explications qui furent approuvées par l'Evêque de Liége, par ſes Vicaires Generaux & par de celebres Docteurs en Théologie & en Medecine de l'Univerſité de Louvain. Des dix articles contenus dans la Neuvaine, trois regardent les Théologiens, les ſept autres ſont du reſſort des Medecins; & ces derniers déclarent que loin qu'ils y ayent rien remarqué de ſuperſtitieux, ils s'offrent de faire voir qu'ils ſont conformes aux regles & aux principes de la Medecine.

Cette déciſion donna lieu à M. Gilot Chanoine de Rheims d'écrire une grande Lettre Latine à M. Hennebel fameux Docteur de Louvain; on la trouve ici toute entiere. Elle eſt très-vive & très-détaillée, il y traite les pratiques de la Neuvaine de ridicules, de vaines & de ſuperſtitieuſes, le P. le Brun ſouſcrit à cet avis, & ajoûte qu'il lui *paroît qu'elle doit être tout-à-fait interdite*, & quoiqu'il penſe que les vûës & les diſpoſitions qui les accompagnent peuvent rendre ces ſortes de pratiques excuſables, il trouve néanmoins qu'il eſt encore mieux de les ſupprimer, *pour ne laiſſer attribuer l'effet qu'on attend qu'à la ſeule protection de Dieu implorée par la priere.* L'Auteur ſemble oublier ici ce qu'il a établi ailleurs, & ce qui l'eſt certainement par l'autorité de toute l'Egliſe, ſur les graces que Dieu attache aux Reliques des Saints, & à la pratique de certains devoirs particuliers qu'on leur rend.

La Lettre du Chanoine de Rheims ne demeura pas ſans replique. Un Religieux de S. Hubert entreprit de la détruire. Le Pere le Brun nous a conſervé cette Réponſe, l'Auteur y ſoûtient que l'explication qu'on avoit donnée à la Neuvaine n'étoit pas nouvelle, quoique publiée depuis peu de tems; qu'on ne l'avoit jamais entendue dans un autre ſens, & qu'il étoit auſſi injuſte qu'impoſſible de lui en donner un different. Il prétend même que toute perſonne équitable & judicieuſe preferera toûjours le jugement des Docteurs en Théologie & en Medecine de la Faculté de Louvain à celui de quelques Docteurs & Medecins de Paris qui étant moins à portée, & moins curieux de s'informer de la maniere dont la Neuvaine de S. Hubert ſe pratique, ne l'ont condamnée que parce qu'ils n'en pénétroient ni l'eſprit ni le vrai ſens. Du reſte il ne prend point la défenſe de la reception miraculeuſe de la *Sainte Etole.*

Cette Lettre auroit peut-être mérité une refutation ſuivie, d'autant plus qu'il s'agit de condamner une devotion qui pendant plus de 900. ans a toûjours été autoriſée par les Evêques Diocéſains & ſoûtenuë par le ſuffrage d'une Univerſité qui croit devoir s'eſtimer autant que toute autre qu'on pourroit lui oppo-

ſer, le P. le Brun n'en a pas jugé ainſi, il convient ſeulement que l'Auteur n'a rien oublié pour purger de ſuperſtition la Neuvaine de S. Hubert. Malgré cela il perſiſte, dit-il, à la condamner, & voudroit que ſur ce point la devotion des Fidéles fût reduite à ce qu'il a propoſé ci-deſſus.

Il examine enſuite ce qu'on doit penſer des perſonnes qui ſe prétendent deſcenduës de la famille de ce Saint, & qui en cette qualité aſſurent qu'en touchant ſimplement au front ceux qui ont été mordus des bêtes enragées, ils ont le pouvoir de les guerir de la rage. Il rapporte à cette occaſion l'Hiſtoire d'un *ſoit diſant* Chevalier de Saint Hubert qui en 1649. obtint des Lettres-Patentes du Roi qui lui permettoient d'exercer tranquillement cette *merveilleuſe vertu*; & qui l'exerça en effet à Paris, & dans plus de 30. Dioceſes du Royaume avec l'approbation des plus grands Evêques de ce tems-là. Comme il ne paroît ni par les Lettres-Patentes, ni par les Certificats de Meſſieurs de Gondy Archevêque de Paris & de Gondrin Archevêque de Sens qu'on ait fait examiner par des Medecins ſi les perſonnes qu'on ſuppoſoit gueries, avoient été mordues par des animaux qui fuſſent véritablement enragés, l'Auteur dit nettement qu'on peut rejetter ces pretenduës merveilles, & croire que ces premiers Prélats trompés ont enſuite trompé les autres.

Quoi qu'il en ſoit, il ne nous apprend point ce que devint ce celebre Chevalier. Il ajoûte qu'il ignore s'il y a encore en Flandre des perſonnes qui s'attribuent le même pouvoir, nous ſavons du moins qu'on en trouve encore en Picardie.

En general le P. le Brun s'attache à montrer que rien n'eſt plus chimerique que cette prétenduë deſcendance de S. Hubert. A peine ſçait-on l'origine de ce Saint. Peut-on outre cela faire une généalogie ſuivie depuis un ſi long-tems? Avant l'an mille les Fiefs n'étoient point héréditaires, & les noms n'étoient point fixés.

Mais, dira-t-on, la poſſeſſion où ſont les Rois de France de guérir les écrouelles a été generalement approuvée & reſpectée dans tous les tems, il n'eſt donc pas improbable que la vertu de guérir certains maux ſoit attachée à certaines familles. L'Auteur répond à cette objection que depuis un tems immémorial les Rois de France guériſſent les écrouelles, ce qu'on ne peut pas dire des Chevaliers de S. Hubert par rapport à la rage. Il ne fait pas cependant remonter cet uſage juſqu'au tems de Clovis, comme pluſieurs Auteurs, mais il croit vraiſemblable que Dieu confera cette grace au Saint Roi Robert, qui pendant ſa vie fit beaucoup de miracles. On voit par un paſſage de Guibert de Nogent qui vivoit il y a plus de 600 ans, que Philippe I. touchoit & gueriſſoit les perſonnes affligées des écrouelles, & qu'il perdit même pour un tems ce pouvoir, apparemment, dit le P. le Brun

Brun, pendant qu'il fut excommunié. Ce même Guibert nous apprend encore qu'il avoit été souvent témoin des guerisons miraculeuses que faisoit Louis le Gros en touchant ceux qui avoient les écrouelles, & en faisant sur eux le signe de la Croix; ce qui montre, selon la remarque de notre Auteur, que Guillaume de Nangis s'est trompé, lorqu'il avance que S. Louis fut le premier qui se servit du signe de la Croix en touchant ces sortes de malades.

Il paroît certain par Guibert de Nogent que vers l'an 1100 les Rois d'Angleterre ne se flattoient pas encore d'avoir ce même privilege. Cependant plusieurs Auteurs ont écrit qu'en 1042. il fut accordé à Edoüard le Confesseur, & qu'il le transmit à ses Successeurs. M. Beckert Chirurgien & Membre de la Societé d'Angleterre, qui a publié en Anglois des *Recherches libres & désintereſſées* sur la guérison des écrouelles par les Rois d'Angleterre, rapporte cet usage non à Edouard le Confesseur, mais à Edouard III. qui monta sur le Thrône en 1327. On ne peut nier du moins que sur la fin du 12e siécle personne ne contestoit aux Rois d'Angleterre la puissance de guérir les écrouelles, & que ce fut Edouard III. qui regla les cérémonies qui se pratiquoient à cette occasion. Le P. le Brun ne doute point que les prétentions qu'il avoit sur le Royaume de France n'ayent excité le zéle qu'il montra pour user de cette puissance; elle le rendit si fameux que Bradwardin dans son Livre *de Cauſa Dei*, en parle avec une espece d'enthousiasme; il appelle toute l'Europe en témoignage du pouvoir que ce Roi avoit sur les écrouelles, & il soûtient qu'un miracle si constant étoit suffisant pour convertir les incrédules. Mais dans le même endroit il marque clairement que ce don étoit commun aux Rois de France, & aux Rois d'Angleterre; ce qui montre que ces derniers ne se l'attribuoient pas du moins uniquement à cause des droits qu'ils pretendoient avoir sur le Royaume de France. A l'exception de Guillaume III. de Georges I. & de Georges II. aujourd'hui regnant, tous les Rois d'Angleterre, même depuis la prétendue Reformation, ont continué de toucher ceux qui avoient les écrouelles, & on assure que le Chevalier de S. Georges en a guéri un grand nombre *en Italie, où il eſt reconnu pour Roi d'Angleterre.*

Le P. le Brun parle encore de l'usage où étoient ces mêmes Rois de benir des Anneaux pour guérir de la crampe & du mal caduc. Il en est fait mention sous Edouard II. il a subsisté constamment pendant le 14e siécle; mais il est difficile d'en marquer la fin.

L'Editeur nous promet dans le 5e Livre *une agréable & inſtructive varieté.* On y trouve l'Histoire des diverses pratiques pour connoître l'avenir, pour discerner les innocens d'avec les coupables, avec l'origine & le progrès des épreuves de l'eau bouillante, du fer chaud

& du feu. Le P. le Brun y a ajoûté dans cette nouvelle Edition l'Hiſtoire d'un Prêtre Provençal, homme ſimple & ſans Lettres, qui paſſa à travers un feu terrible pour prouver qu'un fer de Lance trouvé dans une Egliſe d'Antioche, ſur une révélation qu'il prétendoit avoir euë, étoit le fer même de la Lance avec laquelle J. C. avoit été percé. Cependant quelques legeres brûlures qu'on apperçut à ſes jambes, & ſur tout ſa mort qui arriva douze jours après cette épreuve, quoi qu'il fut d'un tempérament très-robuſte, laiſſa les Croiſez & tout le Peuple dans l'incertitude ſur cette Lance. Il eſt vrai que quelques Auteurs attribuent ſa mort à l'aveugle dévotion du Peuple qui le voyant ſortir des flammes en apparence ſain & ſauf, ſe jetta ſur lui avec tant d'emportement qu'ils l'auroient mis en piece pour avoir de ſes Reliques, ſi un vaillant Chevalier ne l'avoit arraché de leurs mains. Cet évenement arriva en 1098. à Acre où étoit pour lors la célébre armée des Croiſez. » Le Prêtre dit le P. le » Brun auroit dû naturellement ſor- » tir tout grillé de ce feu, & mou- » rir preſque ſur le champ. Peut- » être, continuë-t'il, Dieu ne le » permît-il pas à cauſe de ſa ſimpli- » cité & de ſa bonne foi; mais il » ne fut pas tout-à-fait préſervé, » de peur que le Miracle complet » n'eût fait paſſer pour une Relique » la Lance qui peut-être ne l'étoit » pas. « Il eſt étonnant que le douze où ces ſortes d'épreuves laiſſerent preſque toûjours ceux qui y avoient recours, n'en ait pas déſabuſé le monde pendant pluſieurs ſiécles où elles ont regné.

Le ſixiéme Livre traite de l'origine & du progrés de l'épreuve par l'eau froide renouvellée, en nos jours pour découvrir les Sorciers. Nous n'y avons remarqué aucunes additions, non plus que dans le ſeptiéme Livre, où l'on retrouve l'hiſtoire de la Baguette, & de ſes differens uſages, tant parmi les Nations anciennes que modernes. Enfin dans le dernier Livre l'Auteur rappelle tout ce qu'il avoit dit dans ſa premiere Edition ſur les moyens dont on peut ſe ſervir pour arrêter les pratiques ſuperſtitieuſes, & ſur les Maximes que l'Egliſe a toûjours ſuivie pour condamner, ou pour punir ceux qui s'y abandonneroient.

Le troiſiéme Volume eſt, comme on l'a déja annoncé, un Recueil de differentes Lettres compoſées par le Pere le Brun lui-même, ou par differens Auteurs à l'occaſion de la Baguette. La premiere eſt de M. Chauvin Docteur en Médecine, & la ſeconde de M. Garnier auſſi Docteur dans la même Faculté, on prétend dans ces deux Lettres expliquer par des raiſons phyſiques les principaux phénoménes de la Baguette, & preuver ſur tout qu'il n'y a rien que de naturel dans l'uſage qu'en fit le fameux Jacques Aymar pour découvrir les auteurs & les complices d'un aſſaſſinat commis à Lyon, en 1692.

Ce fut en partie pour répondre à ces deux Lettres que le Pere le Brun publia celles qui ſuivent, ſous le ti-

tre de *Lettres qui découvrent l'illuſion des Philoſophes ſur la Baguette, & qui détruiſent leur ſyſtême.* Elles furent imprimées à Paris en 1693. *in*-12. on nous les donne ici, parce qu'elles ſont devenuës très-rares.

M. Comiés, ſurnommé l'aveugle d'Embrun, qui étoit un de ces Philoſophes qui avoient pris la deffenſe de la Baguette écrivit pour les venger. Mais ſelon l'Editeur les injures lui tinrent lieu de raiſons. Sa lettre fut ſuivie d'une replique où le P. le Brun témoigna autant de modération que ſon adverſaire avoit témoigné d'aigreur; M. Comiés y répondit par une autre lettre, mais on s'eſt abſtenu de la faire réimprimer dans cette nouvelle Edition, parce, dit l'Editeur, qu'il n'y a pas ombre de raiſonnement, & que l'Auteur n'y dit que des groſſieretés.

Les deux Lettres qui ſuivent ſont Anonymes; on ſoutient dans la premiere qu'on ne doit point attribuer les effets de la Baguette à l'opération du démon, mais à des cauſes Phyſiques & naturelles; la ſeconde mérite plus d'attention, auſſi-bien que la troiſiéme qui eſt de M. Robert Procureur du Roy au Châtelet de Paris, l'une & l'autre découvrent évidemment l'impoſture & la fourberie de Jacques Aymar. On y voit qu'après un examen très-exact fait à Paris en preſence de Monſieur le Prince, & de pluſieurs perſonnes très-éclairées, cet avanturier fut convaincu de ne pouvoir découvrir par le moyen de ſa Baguette ni les ſources ni les métaux cachés, encore moins les vols & les meurtres. Il faut avoüer que ces deux pieces jettent un grand ridicule ſur les auteurs qui ſuppoſant les faits de la Baguette comme veritables, s'épuiſent en raiſonnemens, ſoit Phyſiques, ſoit Theologiques, les uns pour en juſtifier l'uſage, & les autres pour le condamner.

On trouve encore ici une Lettre de M. Malboſquet, contre le traité de la Phyſique occulte. Enfin ce Recueil finit par une Lettre écrite au P. le Brun. L'Auteur y releve quelques endroits où ce Pere paroît s'être trompé non-ſeulement ſur les conſéquences qu'il tire de certains faits, mais encore ſur la verité de ces faits mêmes.

Toutes les pieces qui compoſent le troiſiéme Volume à la reſerve de cette Lettre, & de celles du P. le Brun, ſur l'*illuſion des Philoſophes*, avoient déja paru dans les Mercures des années 1692. & 1693. comme elles roulent ſur la même matiere, & qu'elles partent de differentes plumes, on ne ſera pas ſurpris de trouver beaucoup de redites dans ce Volume.

Quoiqu'une experience continuelle nous faſſe voir que l'Hiſtoire des folies, & des erreurs de ceux qui nous ont précedé ne nous rend guéres ni plus ſages, ni plus judicieux; on ne ſçauroit cependant trop ſe convaincre de l'orgueil & de la foibleſſe de l'eſprit humain. Et c'eſt ſelon nous un des principaux avantages qu'on tirera de la lecture de cet Ouvrage.

A VINDICATION OF THE MIRACLES OF OUR BLESSED Saviour, in wich M. Wolſton's Diſcourſes on them are particularly examin'd, his pretended Authoritics of the Fathers againſt the truth of their Litteral ſenſe are ſet in a juſt light, and his objections in point of reaſon are Anſwer'd. C'eſt-à-dire : *Réponſe aux prétenduës Authorité des Peres, & aux Argumens tirés de la raiſon que M. Wolſton allegue dans ſes Diſcours contre la vérité du ſens Litteral des Miracles de J. C. Par Richard Lord, Evêque de Lichfield, & Covenry, ci-devant Evêque de S. David.* 2. vol. *in*-8°. pp. 592. A Londres, chez Jacques & Jean Knapton. 1731.

L'Extrait que nous allons donner de la ſeconde Partie de la Défenſe du ſens Litteral des Miracles de J. C. contre les trois derniers Diſcours du Sieur Wolſton, ſervira du moins à faire voir, qu'il n'y a point de gens réellement plus foibles, ni plus crédules que ceux qui refuſent de croire les verités de la Religion. Les ſoupçons les plus mal fondés, les ſuppoſitions les plus abſurdes paroiſſent au Sieur Wolſton des preuves & même des démonſtrations, lorſqu'il s'agit de détruire des faits qu'il ne ſe ſeroit jamais aviſé de révoquer en doute, s'ils n'euſſent été les fondemens de notre foi. C'eſt avec de telles diſpoſitions, que dans ſon quatriéme Diſcours il conteſte la verité Litterale de la guériſon de l'Aveugle né; du changement de l'eau en vin aux nôces de Cana, & du rétabliſſement entier de la ſanté de ce Paralitique, qui fut deſcendu par le toit de la maiſon, où J. C. ſe trouvoit pour lors.

A l'égard de l'Aveugle né, il ſoûtient, qu'il n'eſt pas certain que l'Art & la Nature ne puſſent pas le guérir, d'autant plus que le Seigneur ſe ſervit de moyens humains pour lui ouvrir les yeux. L'Evêque de S. David, que nous nommerons dans la ſuite l'Evêque de Lichefield, parce qu'il a été transferé à ce dernier Siége, ne manque pas de remarquer l'injuſtice de cette objection; cependant, comme ſi elle avoit quelque ſolidité, il veut bien en faire ſentir le ridicule, & par le texte même de l'Evangile, & par le témoignage des Médecins qui conviennent tous que *depuis l'origine du Monde* on n'a *jamais oüi dire*, que l'Art ou la Nature *puſſent rendre la vûë à un Aveugle né.* Mais ajoûte le S. Wolſton, ou la terre mêlée à la ſalive dont Jeſus-Chriſt frotta les yeux de cet homme, étoit néceſſaire à ſa guériſon, ou elle ne l'étoit pas. Si elle étoit neceſſaire, il n'y a donc rien de miraculeux; & ſi elle n'y contribua en rien, pourquoi cette cérémonie qui ne ſervoit qu'à affoiblir l'idée de la puiſſance du Sauveur?

Le Prélat Anglican répond qu'à la vérité cette boüe n'étoit point un

Collyre naturel, comme quelques-uns l'ont prétendu, mais cependant par l'uſage qu'en fit J. C. il étoit très-digne de ſa ſageſſe. Car rien ne marquoit mieux la grandeur de ſa puiſſance, que d'ouvrir les yeux d'un aveugle de naiſſance avec une matiere qui par elle-même étoit plus propre à offuſquer les yeux qu'à les éclairer. Les Peres mêmes que le Diſcoureur oſe citer, pour prouver qu'il ne faut point prendre ce miracle à la lettre, malgré les explications allégoriques qu'ils en donnent, ſoûtiennent ſi fortement la verité du fait, que pluſieurs d'entre eux, tels que S. Irenée, S. Cyprien, S. Chriſoſtome, S. Auguſtin, & Theophilacte prétendent que cet homme étoit venu au monde ſans yeux, & que Jeſus-Chriſt lui en créa à l'inſtant avec la boüe qu'il avoit formée, & & que par-là cette création reſſembloit à celle du premier homme.

Mais paſſons tout ce qui regarde le changement de l'eau en vin aux nôces de Cana. Le Sieur Wolſton y porte ſi loin l'indécence dans le ſtile & dans les réflexions, qu'il a été obligé de faire parler un prétendu Rabin. Du reſte, nous pouvons aſſûrer, qu'il n'y a pas un ſeul raiſonnement capable d'inquiéter un homme de bonne foy; quoiqu'aſſez malheureux pour douter de la verité de ce miracle.

Il en eſt de même de ce qu'il dit encore au ſujet du Paralitique deſcendu par le toit de la maiſon, où étoit Jeſus-Chriſt. Nous ne laiſſerons pas cependant de rapporter ici ſes objections toutes frivoles qu'elles ſont; parce qu'elles prouvent du moins, qu'on ne peut rien alléguer que de frivole contre des faits qui portent avec eux-mêmes la preuve de leur certitude. Il oſe dire, que toute cette Hiſtoire eſt plus incroyable que toutes les autres par les *abſurdités monſtrueuſes* qu'elle renferme. Qui peut croire, ajoûte-t'il, que la foule fût aſſez grande pour fermer l'entrée de la maiſon au porteur du Paralitique? S. Marc l'aſſûre poſitivement; le fait d'ailleurs eſt-il impoſſible en lui-même? Ne connoît-on pas le caractere de la multitude, & ne voit-on pas l'impreſſion que les miracles de J. C. avoient faite dans toute la Judée? Mais, quoi! le malade ne pouvoit-il pas attendre que la foule fût paſſée? ſans doute. J. C. même, comme le remarque l'Evêque de Lichefield, après les Peres, pouvoit la diſſiper pour faire entrer le malade; mais l'activité de ſa foi ne lui permit pas d'attendre, & le Seigneur vouloit que ce grand Peuple en fut frappé, pour leur faire voir que la foi obtient tout. Le Sieur Wolſton ajoûte enfin que le deſſein de deſcendre le Paralitique par le toit, étoit une choſe impraticable. Là-deſſus on le renvoye à toutes les relations de l'Orient, qui lui apprendront que la conſtruction des toits qui ſont plats, rendoit cet expedient facile, avec de telles raiſons il a la hardieſſe de dire qu'il n'attaque point la poſſibilité de la guériſon du Paralitique, parce que la choſe eſt inutile, dès qu'il eſt prouvé par le texte même des Evan-

geliſtes qu'il n'a pû paroître devant les yeux de J. C. Enſuite pour jetter de la pouſſiere aux yeux des ſimples, il fait, à ſon ordinaire, un long étalage des Paſſages, qui prouvent que les Peres ont trouvé differentes allegories ſur ce miracle; & ſupprime ou tronque ſans pudeur dans ces Paſſages, les endroits qui démontrent que toutes leurs allégories ont pour fondement la vérité du ſens litteral.

Sa hardieſſe croît encore dans le cinquiéme Diſcours; il ne s'y propoſe pas moins que de renverſer la verité litterale de la réſurrection de la fille de Jarry, celle du Fils de la veuve de Naïm, & même celle du Lazare, & il répete encore, que » Comme ces miracles ne » nous ont été transmis qu'en faveur du Myſtere qu'ils renfer» ment, il ne craint point d'af» firmer, qu'il n'y en a aucun » pris à la lettre, qui puiſſe ſe » ſoûtenir contre la diſcuſſion d'une » critique exacte. » Par rapport à la réſurrection de la fille de Jarry, il demande d'abord, pourquoi J. C. dit, que cette fille n'étoit pas morte, & qu'elle n'étoit qu'endormie. Etoit-ce le moyen de convaincre les Peuples de la verité de ſa réſurrection, de ne traiter ſa mort que de ſommeil? Mais eſt-il ſurprenant, répond l'Evêque de Lichefield, que J. C. ait qualifié de ſommeil une mort qui n'étoit point pour durer; en effet perſonne n'y fut trompé; & loin que cette expreſſion rendit la mort de cette fille douteuſe, on en étoit ſi perſuadé, que ceux qui étoient préſens ſe moquerent de Notre Seigneur, parce qu'il paroiſſoit en douter. Pourquoi, dit encore le Sieur Wolſton, J. C. fit-il ſortir tout le monde, & ne permit-il qu'au Pere & à la mere de la fille, & à trois de ſes Apôtres, d'être témoins du prodige qu'il alloit operer? Plus il y eût eu de témoins, & plus le miracle eût été conſtant. On répond que le mépris que les Peuples avoient témoigné pour J. C. méritoit que Jeſus les chaſſât de ſa préſence: que d'ailleurs ce mépris prouve invinciblement qu'ils étoient bien aſſûrés de la mort de cette fille, & ils eurent une entiere conviction de la puiſſance du Sauveur, lorſqu'ils la virent paroître pleine de vie. Mais replique-t'il, ſi J. C. vouloit que ce miracle ſervît à prouver ſa Miſſion, par quelle raiſon défendit-il aux parens de la fille d'en parler? *Comme ſon heure n'étoit pas encore venuë*, répond le Prélat Anglican, il en uſoit ainſi pour ne pas irriter l'envie & la fureur de ſes ennemis. Cependant malgré cette précaution, *le bruit de ſes miracles ſe répandit dans tout le Pays.*

Le Sieur Wolſton objecte ſeulement contre la réſurrection du Fils de la veuve de Naïm, qu'il n'y avoit pas aſſez long-tems qu'il étoit mort, pour qu'on en fût véritablement aſſuré; il s'étonne en même tems de la préference que Jeſus lui donna ſur pluſieurs autres perſonnes qui ſembloient mériter à plus juſte titre que lui de reve-

nir au monde. Mais d'où ſçait-on, qu'il n'y avoit pas au moins trois jours que ce jeune homme fut mort. Car il y avoit des Loix poſitives dans ces Pays, qui défendoient d'enterrer les morts avant ce tems, lorſque la nature de leur maladie pouvoit faire ſoupçonner qu'ils ne fuſſent tombés qu'en léthargie ? D'ailleurs la tendreſſe, & l'affliction de cette mere permettent-elles de douter, qu'elle n'eût pris toutes les précautions poſſibles, pour s'aſſûrer de la verité de la mort de ſon fils. Quant à ce que le Sieur Wolſton prétend que la puiſſance & la ſageſſe de Dieu auroient plus éclaté dans la réſurrection de quelques-autres perſonnes, quoique l'Evêque de Lichefield apporte quelques raiſons du choix que Dieu fit de ce jeune homme préferablement à tant d'autres, il avoüe que la meilleure raiſon qu'on en puiſſe donner, eſt la volonté de Dieu, toûjours maître de ſes graces.

Le Diſcoureur vient enſuite à la réſurrection du Lazare, & trouve en premier lieu, qu'il y avoit de la foibleſſe en J. C. de pleurer la mort d'un homme qu'il alloit reſſuſciter. Il n'oublie pas que Saint Epiphane rapporte, que quelques Chrétiens par la même raiſon avoient effacé du Texte de S. Jean l'endroit où il eſt dit que Jeſus avoit pleuré. Comme ſi, répond le Prélat, J. C. qui avoit bien voulu prendre toutes nos foibleſſes, à l'exception de celles qui ſont criminelles, n'en avoit pas uſé ainſi pour juſtifier les larmes que nous répandons à la mort de nos parens, pour les renfermer dans de juſtes bornes, & en même tems par ce ſentiment de compaſſion qui le faiſoit pleurer avec ceux qui pleurent. Si Lazare étoit mort, qu'étoit-il beſoin, dit le Sieur de Wolſton, de l'appeller à haute voix ? C'étoit, répond l'Evêque de Lichefield, pour attirer mieux l'attention de tous ceux qui étoient préſens ; peut-être même pour les empêcher de ſoupçonner qu'il n'y eût de la magie dans la réſurrection du Lazare, d'autant plus qu'on croit que les Magiciens operent leurs enchantemens, en murmurant ſecretement certaines paroles.

Mais reprend l'Adverſaire, Jeſus n'auroit-il pas dû faire ôter le ſuaire qui cachoit le viſage du Lazare, afin que le Peuple l'eût vû paſſer par dégrés de la mort à la vie. On répond que le caractere de la puiſſance divine eſt d'operer dans un inſtant, & que bien loin que le Peuple eut été plus convaincu de la verité de la mort du Lazare ; & par conſéquent de ſa réſurrection, ſi J. C. eut commencé par lui faire découvrir la face, rien ne prouvoit mieux l'un & l'autre que de voir un homme dans le même état où il avoit été enſeveli, enveloppé dans un ſuaire, qui l'empêchoit même de reſpirer, ayant outre cela les pieds & les mains liées, ſe ranimer à l'inſtant, & montrer tout d'un coup dans cet état qu'il étoit rempli de vie. On voit en effet que la multitude en fut ſi frappée, que les Princes des Prêtres voulurent faire mou-

rir le Lazare, parce que ſa réſurrection faiſoit, dit l'Evangeliſte, *que beaucoup de Juifs ſe retiroient d'avec eux, & croyoient en Jeſus*, & c'eſt peut-être dans la crainte d'exciter davantage leur fureur, que S. Mathieu, S. Marc & S. Luc, ne font aucune mention de ce miracle dans leur Evangile; car ayant écrit pendant la Vie du Lazare, qui, au rapport de S. Epiphane vécut encore cinquante ans après ſa réſurrection, ils ne vouloient pas mettre ſa Vie en danger; mais S. Jean qui n'écrivoit que long-tems après ſa mort, n'eut plus ce même motif, pour paſſer cette Hiſtoire ſous ſilence. Quoi qu'il en ſoit, de ce raiſonnement, le Sieur Wolſton eſt mal fondé à vouloir ſe ſervir du ſilence de trois Evangeliſtes pour rendre ce miracle ſuſpect. L'autorité de l'Evangile de S. Jean eſt pleinement établie ſur les mêmes raiſons qui établiſſent les trois Evangiles, & les autres Livres de l'Ecriture, c'eſt-à-dire, ſur le témoignage de toute l'Egliſe dans tous les ſiécles, qui a toujours regardé l'Evangile de S. Jean comme un Livre inſpiré, & d'une autorité pareille à celle des autres Evangiles.

Enfin il objecte, que ſi la réſurrection du Lazare avoit été au-deſſus de tout ſoupçon, elle auroit changé le cœur des Juifs, & que J. C. n'auroit pas été obligé de s'éloigner. Mais répond l'Evêque de Lichefield, le prétendu Rabin concluera-t'il de l'endurciſſement des Iſraëlites, & des Egyptiens, que les miracles de Moyſe étoient faux? & de ce que l'impie Achab cherchoit Elie pour le faire mourir, s'enſuit-il, que ce Prophete n'eut pas véritablement reſſuſcité le fils de la veuve de Sarepta? C'eſt ainſi que, ſans recourir *au Miſtere*, on peut, quoiqu'en diſe le Sieur Wolſton, répondre aux objections de ſon Juif, & montrer même clairement qu'elles ne ſont fondées que ſur des ſoupçons auſſi injuſtes que peu vraiſemblables.

Dans le dernier Diſcours qui roule ſur la Réſurrection de J. C. le Rabin reparoît encore ſur la Scéne, & y joüe ſeul: toute dévoüée que la bouche du Sieur Wolſton ait paruë juſqu'ici à l'impieté, il feint de n'oſer propoſer ſes difficultés contre un miracle qu'il avoüe être le fondement de la Religion: c'eſt par cette derniere raiſon, que l'Evêque de Lichefield promet d'examiner ſes objections avec *une grande impartialité*.

Le Rabin ſuppoſe d'abord, qu'il étoit convenu entre les Princes des Juifs, & les Diſciples de J. C. que le Sceau appoſé ſur la pierre qui fermoit l'entrée du Sépulcre, ne ſeroit rompu que le troiſiéme jour, afin que les uns & les autres puſſent véritablement s'aſſûrer ſi J. C. étoit reſſuſcité comme il l'avoit prédit. Mais rien de plus chimérique, ni de plus extravagant que cette prétenduë convention. Ce Sceau fut mis ſans la participation des Diſciples qui avoient tous pris la fuite, & qui étoient tellement conſternés de la mort de leur Maître

tre, qu'il le paroît par divers endroits de l'Evangile qu'ils n'attendoient plus ſa Réſurrection. D'ailleurs, quand ils auroient fait l'accord, dont il eſt queſtion, Jeſus-Chriſt étoit-il obligé d'y avoir égard, & de ſuſpendre ſa toute-puiſſance juſqu'au moment où il auroit plû aux Juifs de venir pour en être les témoins ? Mais c'eſt trop s'arrêter ſur une objection ſi frivole.

La ſeconde roule ſur l'étenduë qu'on doit donner aux paroles de J. C. lorſqu'il diſoit, qu'il reſſuſciteroit *après trois jours*, ou *le troiſiéme jour après ſa mort*, & le Sieur Wolſton prétend, que la maniere dont on compte les trois jours pour les accorder avec la prédiction de J. C. eſt contraire à la coûtume des anciens Peuples, & ſurtout à celle des Juifs, l'Evêque de Lichefield montre le contraire par une infinité de preuves tirées des Auteurs Sacrés & Profanes, & remarque, que, quoique J. C. diverſifiât quelquefois ſes expreſſions à cette occaſion, on voit cependant par pluſieurs paſſages des Evangeliſtes, que ſon expreſſion ordinaire, en parlant du tems de ſa Réſurrection, étoit de dire qu'il reſſuſciteroit *le troiſiéme jour*. En effet les Juifs l'entendoient ainſi : & ce qui le prouve évidemment, c'eſt qu'ils demanderent à Pilate, qu'on fît garder ſon Sepulcre, non juſqu'au quatriéme jour, mais ſimplement juſqu'au troiſiéme. On fait voir outre cela par pluſieurs endroits paralleles de l'Ecriture, que ces expreſſions dans *trois jours*, *après trois jours*, *le troiſiéme jour*, étoient parmi les Hebreux & les Juifs helléniſtes, des expreſſions ſynonimes & équivalentes, d'où il ſuit, que ſelon l'uſage ordinaire, il étoit vrai de dire, que Jeſus-Chriſt étoit reſſuſcité le troiſiéme jour, quoiqu'il n'eût été dans le tombeau qu'un jour entier, & pendant la fin & le commencement de deux autres jours.

Le Sieur Wolſton avance enſuite, que la Garde placée auprès du tombeau de J. C. étoit peu nombreuſe, & qu'ainſi il aura été facile à ſes Diſciples d'enyvrer les Soldats, & d'enlever le corps de leur Maître. Le Prélat Anglican montre qu'il eſt impoſſible d'appuyer cette conjecture d'aucune preuve. Tous les Lexicographes ſur le mot Grec Κυστωδία, Garde, diſent qu'il ſignifie un gros corps de Soldats. D'ailleurs les Princes des Juifs ayant pris leurs précautions contre l'artifice, en faiſant mettre le Sceau ſur la pierre du Sepulcre, on ne peut douter qu'ils n'ayent voulu auſſi ſe garantir contre la violence, en y mettant une bonne Garde. Il eſt vrai, que les Soldats prétendirent que pendant qu'ils étoient endormis, les Diſciples avoient enlevé le corps de leur Maître ; mais l'Evangeliſte nous apprend, que les Grands Prêtres les avoient corrompu à prix d'argent, pour leur faire dire cette impoſture. En effet, qui croira que des Soldats Romains qui vivoient ſous une diſcipline ſi ſevere, s'endorment tous, ſans qu'il n'en échape pas un ſeul au ſommeil, pour

être en état d'éveiller les autres? il faudroit encore ſuppoſer, que dans ce profond aſſoupiſſement ils avoient été capables de ſçavoir qui avoit enlevé le corps de Jeſus. D'ailleurs au milieu même d'une Garde endormie les Apôtres auroient-ils eu la hardieſſe de ſéparer le Suaire des linceuls & de le plier à part, de défaire les bandelettes, dont le corps de Jeſus étoit lié, ſelon la coûtume des Juifs, de le débaraſſer d'environ cent livres d'une compoſition d'aloës & de myrthe avec lequel ſon corps étoit embaumé? tout cela demandoit du tems; & ne leur eut-il pas été plus facile d'enlever J. C. dans l'état où il avoit été enſeveli? Ajoûtez à cela, que ſi les Princes des Prêtres euſſent été réellement perſuadés, que le corps de J. C. avoit été enlevé: d'un côté n'auroient-ils pas fait punir les Soldats, & de l'autre, s'ils euſſent regardé les Apôtres comme les Auteurs de cet enlevement, ne les auroient-ils pas pourſuivis à toute rigueur, comme coupables d'un crime capital? Les Juifs ne firent ni l'un, ni l'autre, preuve que la ſubornation des Soldats étoit leur ouvrage, & qu'ils ne pouvoient douter de la Réſurrection du Sauveur.

En ſuppoſant même que les Apôtres euſſent eu aſſez de courage & d'adreſſe pour enlever le Corps de J. C. Quel interêt pouvoient-ils avoir à le faire? S'ils croyoient en lui, ils ne pouvoient pas douter, qu'il ne reſſuſcitât; ſi leur foy étoit éteinte, comme l'Ecriture ſemble le marquer, ils n'avoient d'autre reſſource que d'attendre les trois jours, & que de ſe joindre enſuite aux Juifs pour regarder Jeſus comme un impoſteur s'il les avoit trompés. Croira-t'on avec le Sieur Wolſton, que de ſimples pêcheurs ſans lettres, & ſans fermeté, dans le ſeul deſſein de ſe venger des Juifs, ayent entrepris, contre toute vraiſemblance, de s'expoſer aux tourmens & à la mort, pour ſoûtenir, contre leur conſcience, une choſe auſſi incroyable que la Réſurrection d'un mort? Croira-t'on, que non contens d'en impoſer aux Juifs, pour honorer la memoire d'un homme qui les auroit abuſés ſi cruellement, ils euſſent eu la folle ambition de perſuader la même choſe aux Gentils, & de s'expoſer pour ſoutenir un menſonge ſi honteux, à des travaux immenſes, à la haine & aux mépris de tout l'Univers. Rien de plus inſenſé qu'un tel projet; y a-t'il cependant rien de plus ſage, que les Ecrits & la conduite de ces mêmes hommes?

Le Rabin replique à cet argument, qu'il y a des exemples de gens qui ſont morts plûtôt que de retracter des opinions évidemment fauſſes. Mais l'Evêque de Lichefield obſerve, qu'il faut bien diſtinguer entre les opinions & les faits. Une opinion, ſoit qu'elle ſoit vraye, ſoit qu'elle ſoit fauſſe, peut faire la même impreſſion ſur l'eſprit; mais il ſoûtient qu'il n'en eſt pas ainſi des faits, & il aſſûre, qu'on ne trouve point d'exemple de gens qui ſoient morts pour ſoû-

tenir un fait qu'ils croyoient faux, lorſqu'ils auroient pû ſauver leur vie, en déclarant la verité qui leur étoit connuë.

Une objection que le Rabin fait beaucoup valoir contre la Réſurrection de J. C. c'eſt qu'il ne ſe ſoit pas fait voir à la plus grande partie du Peuple Juif. Le Prelat Anglican prouve en premier lieu, que, quand même J. C. ne ſe ſeroit montré à perſonne après ſa Réſurrection, elle n'en ſeroit pas moins inconteſtable, parce qu'il n'y a aucune connexion entre ces deux faits, & que l'un peut être vrai indépendemment de l'autre. En ſecond lieu il répond, que comme Dieu n'a pas donné aux hommes toute la conviction qu'il pouvoit leur donner de ſon exiſtence, ni de la meilleure maniere de l'adorer, mais qu'il a jugé à propos de les abandonner à l'uſage de leur raiſon, & à l'obſervation de la Nature pour des choſes de cette importance, qu'il n'eſt pas étonnant, que leur ayant fourni des preuves ſuffiſantes de la Réſurrection de J. C. il ne ſe ſoit pas cru obligé de leur en donner la démonſtration la plus complette qu'il fut poſſible d'en ſouhaiter. En troiſiéme lieu il dit, qu'après toutes les infidelités des Juifs, il ne convenoit pas plus à J. C. de les forcer par des preuves irréſiſtibles à reconnoître ſa Réſurrection, que de deſcendre de la Croix, lorſqu'ils le ſommerent dédaigneuſement de le faire, avec promeſſe de croire à cette condition.

Il ſoûtient enſuite, que quand J. C. ſe ſeroit manifeſté clairement au Peuple Juif : on peut douter avec raiſon qu'ils ſe fuſſent convertis. Les Principaux d'entr'eux étoient diviſés en deux Sectes ; les Saducéens nioient la reſurrection des morts ; comment auroient-ils cru celle de J. C. & les Phariſiens avoient trop d'interêt à ſoûtenir ce qu'ils avoient fait contre lui pour reconnoître ſa divinité. Ainſi, comme pendant ſa vie ils attribuoient ſes miracles à Beelzebut, ils auroient ſoutenu que ſa préſence parmi eux après ſa mort, n'étoit qu'une illuſion de Satan. L'Evêque de Lichefield, après avoir ainſi montré, que J. C. ayant donné des preuves ſuffiſantes de ſa Réſurrection, il n'étoit point neceſſaire qu'il ſe fît voir à la plus grande partie du Peuple, s'attache à prouver que le témoignage que les Apôtres ont rendu à cette verité forme une démonſtration complette. Leurs Ecrits portent avec eux un caractere de ſincérité & de ſimplicité, qui ne permet pas de les ſoupçonner d'artifice, on y remarque même quelques variations à la vérité peu importantes, ſur les circonſtances de certains faits, qui marquent qu'ils n'ont point écrit de concert. Ils y découvrent avec ingénuité leurs erreurs & leurs foibleſſes. Or ſi des gens qui ont ſcellé de leur ſang la verité des faits qu'ils ſoûtenoient, ont eu toutes les occaſions qu'on peut ſouhaiter, pour s'aſſurer de la réalité de ces faits, on ne peut avec raiſon les revoquer en doute.

Mais il ne faut pas regarder

ſeulement les Apôtres comme des témoins très-croyables par les mêmes raiſons communes à tous les autres témoins non ſuſpects, il faut, continue-t'il, les conſiderer dans un ordre plus élevé, comme établis de Dieu-même, pour être les témoins de la Vie, de la mort, & de la Reſurrection de ſon fils. Ainſi J. C. ayant voulu pour des raiſons dignes de ſa ſageſſe, ne ſe montrer après ſa Réſurrection qu'à ſes Diſciples, dont les plus éminens étoient les Apôtres, on doit les regarder non ſeulement comme des témoins ſuffiſans par eux-mêmes, mais encore comme des témoins d'autant plus irréprochables, qu'ils avoient été nommés & choiſis pour rendre témoignage à la vérité de ſa Réſurrection.

Témoignage d'autant plus certain, que pouvoir leur fut donné d'en confirmer la vérité par des miracles, & ces miracles ont une liaiſon ſi naturelle avec la Réſurrection de J. C. que la certitude des uns, qui eſt confirmée par les Livres Saints, & qui a même été reconnuë par les plus grands ennemis du Chriſtianiſme, démontre évidemment la certitude de l'autre, les bornes dans leſquelles nous ſommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent point de rien dire des mauvaiſes chicannes que le Rabin continuë de former ſur les differentes apparitions du Seigneur après ſa Réſurrection. Nous ne nous ſerions pas même ſi fort étendus ſur un Livre de cette nature, ſi nous n'avions cru qu'il étoit important de bien convaincre certaines gens, que quelque eſprit, quelque lecture, quelque hardieſſe même que l'on ait, quelque liberté qu'on donne à ſes penſées & à ſes expreſſions, il eſt impoſſible de rien dire de raiſonnable contre des faits auſſi reſpectables par eux-mêmes, & auſſi ſolidement établis que ceux de l'Evangile.

Que ces prétendus eſprits forts aſſez équitables pour avoüer qu'il n'y a rien de ſi mépriſable, que tout ce que l'on a écrit juſqu'à preſent contre la Religion, ceſſent donc d'en attribuer la cauſe, non à la force des preuves ſur leſquelles elle eſt établie, mais à la foibleſſe des argumens, par leſquels elle a été attaquée, il s'eſt trouvé un homme qui a oſé le faire ſans aucun menagement, qui né dans un Pays où la liberté dégenere ſi ſouvent en licence, avoit aſſez de lecture pour recueillir tout ce que les Payens & les Juifs ont avancé de plus fort contre l'Evangile, aſſez de fécondité pour encherir ſur leurs découvertes impies, aſſez d'adreſſe pour ſe couvrir même de l'autorité des défenſeurs les plus zelés des verités qu'il combattoit, & cependant tous les efforts d'un tel homme, n'ont abouti qu'à ſemer ſes Ecrits de quelques traits burleſques, capables, à la verité, de faire rire les libertins, mais ſi foibles, qu'on ne peut s'imaginer qu'il ſe ſoit flatté, qu'ils puſſent aller juſqu'aux perſonnes de bon ſens, ni faire la moindre impreſſion ſur tout eſprit capable de réfléchir.

Après tout ce qu'on vient de voir, il ſeroit aſſez inutile de ſuivre l'Evêque de Lichefield dans ce qu'il répond au Sieur Wolſton, qui prétend montrer » que lorſque J. C. » en appelloit à ſes miracles pour » prouver la divinité de ſa Miſſion, il » parloit non des miracles faits dans » la Chair, mais de ces miracles » myſtiques qu'il devoit faire dans » l'eſprit, dont ceux qu'on ſuppo- » ſe avoir été faits dans la chair, » n'étoient que l'ombre & la figu- » re. Le Sieur Wolſton ne dit rien d'intelligible ſur ce point, il paroît même qu'il n'a pas cherché à ſe faire entendre, il s'en excuſe ſur ce que la matiere eſt trop ſéche, & renvoye là-deſſus aux Peres de l'Egliſe. Ainſi, quoique quelques-uns au rapport du Prélat Anglican ayent regardé cet Auteur impie comme un Enthouſiaſte, que le goût pour l'allegorie avoit jetté dans la chimere, on ne peut s'empêcher de dire, qu'il ne reſpecte pas plus le ſens myſtique que le ſens litteral de l'Evangile, & que ſon unique but dans ſes diſcours prophanes n'ait été de détruire l'un par l'autre.

EXPOSITION ANATOMIQUE DE LA STRUCTURE DU corps humain, par Jacques Benigne Winſlow, de l'Academie Royale des Sciences, Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, ancien Profeſſeur en Anatomie & en Chirurgie dans la même Faculté, Interprete du Roy en Langue Teutonique, & de la Societé Royale de Berlin. A Paris, chez Guillaume Deſprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, & Jean Deſeſſartz, Libraire, rue Saint Jacques à Saint Proſper & aux trois Vertus. 1732. vol. *in*-4°. pp. 739.

PRESQUE tous les Livres d'Anatomie ont ce deffaut, qu'au lieu de renfermer une Deſcription ſimple & préciſe des differentes parties du corps humain, ils ſont entremêlez de recherches vagues & inutiles ſur l'uſage de ces parties, & ſur les differentes fins que peut s'être propoſées le Createur en les formant, ce qui ne ſert qu'à groſſir un Ouvrage, & à exercer la patience des Lecteurs. M. Winſlow perſuadé qu'un Livre d'Anatomie ne doit être qu'un détail des diverſes Pieces qui entrent dans la ſtructure du corps humain, & une hiſtoire fidéle de cette ſtructure, s'eſt renfermé ici dans les bornes d'Anatomiſte, & a évité tout ce qui pouvoit l'écarter du veritable but qu'il a eu en vûë; c'eſt ce qui lui a fait choiſir le titre d'*Expoſition Anatomique de la ſtructure du corps humain*, parce qu'il expoſe ſimplement cette ſtructure, comme il l'a trouvée par les fréquentes & diverſes diſſections qu'il a faites, s'en tenant uniquement à ce qui regarde la méchanique du corps humain & s'occupant très-peu des cauſes finales. Un autre deffaut de la plûpart des Livres d'Anatomie, ou plûtôt de tous ceux qui ont paru juſques ici, eſt de ſuppoſer quand

il s'agit d'une partie que les commençans ne connoiſſent pas qu'elle leur eſt déja connuë, ce qui leur rend abſolument inutile, l'explication qu'on leur donne. M. Winſlow a ſuivi une méthode plus claire, & quand il parle d'une partie qu'il veut faire connoître, il ſe donne bien de garde de la deſigner par des parties inconnuës.

Dans le Traité des Muſcles, par exemple, il ſe borne d'abord à l'expoſition de ceux qui ſont attachez aux Oſſements, parce que dans un traité précédent il a fait l'expoſition de ces mêmes Oſſements, & il évite de parler des Muſcles attachez à d'autres parties; par exemple, de ceux qui ſont attachez à l'œil, parce qu'il n'a pas encore donné connoiſſance de ces Organes, & que les commençans ne pourroient pas deviner de quoi il leur parle, ſur tout quand il leur nomme quelques portions particulieres de ces mêmes Organes, à laquelle tel ou tel Muſcle eſt attaché.

On trouvera dans tous les articles de cette Expoſition Anatomique, la même méthode dont nous parlons, qui eſt de paſſer des parties connuës aux parties inconnuës, & de ne traiter des particularitez qu'après avoir traité des généralitez. Auſſi l'Auteur a-t'il mis immédiatement après le traité des Os ſecs, celui des Os frais, avec toutes leurs appartenances, ſur tout par rapport aux muſcles qui ſont uniquement attachez aux Os, & dont pluſieurs ne le ſont pas immédiatement, mais par le moyen d'un ligament, d'une aponeuroſe, &c.

M. Winſlow a compoſé deux tables particulieres qui facilitent extrêmement la connoiſſance des muſcles, l'une où l'on voit d'un ſimple coup d'œil, à combien d'os chaque muſcle eſt attaché, ſoit que ce muſcle ſerve à mouvoir l'os, où qu'il n'y ſerve pas; l'autre où l'on découvre de même ſur le champ, à combien de muſcles chaque os particulier donne attache. La premiere de ces tables eſt diſpoſée de maniere que chaque muſcle y eſt mis en titre avec le numero du Traité des Muſcles, & que ſous chaque muſcle ſe trouve le dénombrement de tous les os qui ont rapport à ce Traité. Dans la ſeconde, chaque os eſt mis en titre, & ſous ce titre eſt rangée la Liſte de tous les muſcles, attachés à cet os. Par exemple, dans la premiere où il eſt parlé d'abord des *muſcles du bas ventre*. On voit 1°. ſous le titre d'*Oblique externe* (N°. 71.) 1°. que ce muſcle oblique eſt attaché à la cinquiéme, ſixiéme & ſeptiéme des vrayes côtes, rarement à la quatriéme. 2°. Qu'il l'eſt à toutes les fauſſes côtes, 3°. à l'os des Iſles, 4°. à l'os pubis. Puis ſous le titre d'*Oblique interne*, N°. 87. On voit de même, que les os auſquels eſt attaché ce muſcle oblique interne, ſont 1°. la ſixiéme & la ſeptiéme des vrayes côtes avec leurs cartilages, 2°. toutes les fauſſes côtes & leurs cartilages, 3°. la derniere vertebre des lombes, 4°. l'os des Iſles, 5°. l'os Pubis.

Le muſcle tranverſe vient enſuite & ſous ce titre, *le Transverſe*, (N°. 107.) on voit que ce muſcle

tient, 1°. aux cartilages de la ſixiéme & de la ſeptiéme des vertebres des côtes, 2°. aux cartilages de toutes les fauſſes côtes, 3°. aux trois premieres vertebres des lombes. Le muſcle droit & les muſcles pyramidaux tiennent, comme on le remarque après, en ſuivant la même methode, ſçavoir, le droit, 1°. à l'extremité xiphoïde du ſternum, 2°. aux cartilages de la cinquiéme, ſixiéme & ſeptiéme des vrayes côtes, 3°. au cartilage de la premiere des fauſſes côtes, 4°. à l'os pubis, & les pyramidaux au même os pubis. La ſeconde Table contient le dénombrement général des os mentionnés dans le Traité des muſcles, avec une liſte particuliere des muſcles attachés à chacun de ces os : ce qui eſt executé en cette ſorte :

L'Os coronal ou frontal.

Le Crotaphite.

L'Os pariétal.

Le Crotaphite.

L'Os des Tempes.

Le Crotaphite, le maſſeter, le digaſtrique, le ſtylo-hyoidien, le ſterno-maſtoidien, le Splenius, le petit complexus.

L'Os ſphenoïde.

Le Crotaphite, le grand Pterygoidien, le petit Pterygoidien.

L'Auteur pourſuit ainſi ſa Table depuis les os de la tête juſqu'aux os des orteils.

Ces deux Tables ſont d'une grande utilité pour la pratique de la Medecine & de la Chirurgie, parce qu'elles mettent ſous les yeux dans le moment, toutes les liaiſons qu'un muſcle bleſſé, ou autrement malade, peut avoir avec pluſieurs os, & toutes celles qu'un os luxé, fracturé, ou autrement attaqué, peut avoir avec pluſieurs muſcles. On trouve dans un Traité ſommaire un pareil dénombrement abregé de toutes les parties externes & internes du corps humain, l'Auteur y a mis auſſi-tôt après chacune de ces Parties, une liſte des principales ramifications d'arteres, de veines & de nerfs qui y ont quelque rapport par leur route, par leur connexion, & leur communication.

Comme certains petits Auteurs, pour ſe faire de la réputation à peu de frais, ont publié comme d'eux, pluſieurs choſes qu'ils avoient appriſes de M. Winſlow dans ſes Cours publics & dans ſes Cours particuliers, nous croyons à propos d'avertir que ces Plagiaires verront ici leurs larcins découverts ; non que M. Winſlow s'explique en aucune façon ſur cette matiere, mais parce qu'en divers endroits de ſon Ouvrage on trouve les dattes de certaines obſervations qu'il a faites, & qu'en confrontant ces dattes on démêle ſans peine les plumes étrangeres dont ſe ſont parés quelques Geais.

Du reſte il ne ſera pas mal à propos de rapporter à ce ſujet le témoignage de M. Winſlow ſur la maniere équitable, dont les Etran-

gers en ont agi à ſon égard. » Parmi le grand nombre de ceux, » dit-il, qui ont aſſiſté à mes cours, » je n'en ai apperçu que très-peu » qui ayent fait paroître comme » d'eux, ce qu'ils tenoient de moi. » Je vois avec beaucoup de reconnoiſſance la conduite differente » qu'ont gardée à mon égard les » Etrangers, en rapportant dans » leurs Diſſertations ce qu'ils ont » vû ou entendu chez moi, aux » Ecoles de Medecine, & au Jardin du Roy, où j'ai profeſſé pendant douze ans, à la place de » feu l'illuſtre M. du Vernay, qui, » à cauſe de ſon peu de ſanté, m'y » avoit engagé. Je ne puis à cette » occaſion m'empêcher de louer ici » la ſincerité de l'Auteur de la Traduction latine de la Myographie » de M. Douglas, de m'avoir dans » ſes Notes déclaré l'Auteur de pluſieurs choſes que j'avois ſeulement dites de vive voix, & dont » je n'avois encore fait aucune » mention imprimée; cela me » donne auſſi lieu de parler de la » ſincerité de celui, qui, après » avoir amaſſé par écrit tout ce » qu'il avoit pû entendre dans mes » Cours, me le mit entre les mains » avant ſon départ de Paris, en » me diſant: *hæc tua ſunt.* C'étoit » M. l'Archevêque, Docteur en » Medecine, & Aggregé de Roüen.

M. Winſlow n'avoit nul deſſein de donner des figures pour le preſent, parce qu'ainſi qu'il le déclare dans ſon Avertiſſement, il n'en vouloit que d'originales tirées ſous ſes yeux & d'après nature, ce qui ne ſe peut faire qu'en un long eſpace de temps; d'autant plus que ces figures qu'il a déja commencé de faire deſſiner, doivent compoſer un Ouvrage à part, contenant au moins quatre-vingt planches, *in-folio*, avec une explication en Latin & en François, à côté de chaque planche: Ouvrage qui demande une dépenſe Royale. Mais pluſieurs particuliers ayant fortement ſollicité M. Winſlow de ne pas donner un Livre d'Anatomie abſolument dénué de figures, il s'eſt déterminé, à la ſollicitation des mêmes perſonnes, à donner quelques-unes des fameuſes & excellentes Tables d'Euſtachius avec explication.

Ces Tables ſont ici au nombre de quatre, M. Winſlow les a fait copier ſur les Originaux de Rome, avec les explications de Lanciſi, auſquelles il en a auſſi ajoûté lui-même quelques-unes.

Il nous reſte à dire un mot de la diviſion & de l'Economie de l'Ouvrage. Il n'eſt diſtribué ni en Livres ni en Chapitres, mais en divers Traitez, dont les titres indiquent la matiere qui y eſt renfermée. Le premier Traité contient l'Hiſtoire des Os du Squelete, ou des Os ſecs. Le ſecond, celle du Cadavre récemment décharné, ou des Os frais. A ces deux Traitez ſuccede celui des Muſcles, puis celui des Arteres, & celui des Veines. Le Traité des Nerfs vient enſuite; après quoi on trouve un traité ſommaire des parties du corps humain, contenant le dénombrement des Arteres, des Veines, des

des Nerfs de chacune de ces parties, l'Hiſtoire générale des tégumens, & une explication des termes d'Anatomie les plus génériques.

Le bas ventre fait le ſujet du huitiéme Traité, la poitrine, celui du neuviéme, & la tête, celui du dixiéme, qui eſt le dernier.

M. Winſlow a inſeré dans ce Traité, le diſcours de feu ſon grand Oncle, le célébre M. Stenon, ſur l'Anatomie du Cerveau, diſcours que le neveu déclare avoir ſuivi comme le modéle general de toute ſa conduite dans ſes travaux Anatomiques : On ne peut ſçavoir trop de gré à M. Winſlow d'avoir donné au public une nouvelle Edition de cette Piece qui étoit devenuë très-rare, & qui renferme de ſi excellens avis, ſoit pour éviter le faux & l'imaginaire, ſoit pour découvrir le vray & le réel non-ſeulement par rapport à la ſtructure & à l'uſage des parties ; mais encore par rapport à la maniere de faire les diſſections & les figures Anatomiques.

Peut-être ne ſera-t'on pas fâché de trouver ici quelques endroits de ce diſcours, il eſt adreſſé à Meſſieurs de l'Aſſemblée de chez M. Thévenot, en 1668.

M. Stenon déclare d'abord qu'il ne connoît rien dans l'Anatomie du Cerveau, & qu'il ſouhaiteroit fort être le ſeul qui fût obligé de faire une telle confeſſion. Il remarque que ce ſeroit un grand bonheur pour le genre humain, que cette partie la plus délicate de toutes, & qui ſe trouve ſujette à des maladies ſi fréquentes & ſi dangereuſes, fût auſſi-bien connuë que ſe l'imaginent beaucoup de Philoſophes & d'Anatomiſtes. Il y en a peu, obſerve-t'on enſuite, qui imitent le grand Sylvius, lequel ne parle du cerveau qu'en doutant, quoiqu'il ait travaillé tant d'années à le connoître ; le nombre de ceux, continuë-t'on, à qui rien ne donne de la peine, eſt infailliblement le plus grand, & ces gens qui ont l'affirmative ſi prompte, vous donnent l'Hiſtoire du Cerveau & vous deſignent la diſpoſition de ſes parties, avec la même aſſûrance que s'ils avoient été preſens à la compoſition de cette merveilleuſe Machine, & qu'ils euſſent pénétré dans tous les deſſeins de ſon grand Architecte. Quoique le nombre de ces Affirmateurs, ſoit grand, M. Stenon ne laiſſe pas d'avancer que ceux qui cherchent la verité ne trouveront dans tout ce que l'on a écrit du Cerveau, aucune choſe qui les puiſſe ſatisfaire. Après ces reflexions generales, notre Auteur obſerve que lorſqu'on voit diſſequer un Cerveau, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il renferme deux ſubſtances differentes, l'une griſatre & l'autre blanche ; que la blanche eſt continue aux Nerfs qui ſe diſtribuent par tout le corps : Que la griſatre ſert en quelques endroits comme d'écorce pour la ſubſtance blanche, & qu'en d'autres elle ſepare les filamens blancs les uns des autres.

Si on demande ce que c'eſt que ces ſubſtances, de quelle maniere

ces Nerfs ſe joignent dans la ſubſtance blanche, & juſqu'où les extrêmités de ces Nerfs y avancent, M. Stenon répond que c'eſt-là que les Anatomiſtes doivent confeſſer leur ignorance; car de dire, remarque-t'il, que la ſubſtance blanche, par exemple, eſt un corps uniforme comme ſeroit de la cire, où il n'y a point d'artifice caché, c'eſt ce qu'on ne peut avancer, non-ſeulement parce que ce ſeroit avoir un ſentiment indigne du plus beau chef-d'œuvre de la nature; mais, parce que la ſubſtance dont il s'agit étant par tout fibreuſe comme elle le paroît en pluſieurs endroits, il faut que ces fibres ſoient diſpoſées avec un grand art, puiſque toute la diverſité de nos ſentimens & de nos mouvemens en dépend. On admire l'artifice des fibres dans chaque muſcle: combien, demande ici M. Stenon, ne les doit-on pas admirer davantage dans le Cerveau, où ces fibres renfermées dans un ſi petit eſpace, font chacune leur opération ſans confuſion & ſans deſordre.

On ne connoît pas mieux, ſelon notre Auteur, les ventricules du cerveau qu'on en connoît la ſubſtance, ceux qui y logent l'eſprit animal, croyent avoir autant de raiſon que ceux qui les deſtinent à recevoir les ſuperfluitez excrementeuſes, mais les uns & les autres ſe trouvent aſſez empêchez quand il faut déterminer la ſource de ces eſprits ou de ces ſuperfluitez; puiſqu'on peut auſſi-bien les faire venir des vaiſſeaux que l'on voit dans ces cavitez, que de la ſubſtance même du cerveau. Il n'eſt pas au reſte plus aiſé de déterminer le lieu de leur ſortie. M. Stenon fait voir d'une maniere très-ſenſible toutes ces difficultez.

Si la ſubſtance & les ventricules du cerveau ſont quelque choſe de ſi inconnu, notre Auteur prétend que la vraye maniere de le diſſequer n'eſt pas plus connuë. Il ne parle pas de celle qui coupe le cerveau en lamelles, il y a déja long tems qu'on eſt convaincu qu'elle n'apporte pas un grand éclairciſſement dans l'Anatomie. L'autre diſſection qui conſiſte à développer les replis paroît un peu plus naturelle, mais elle ne montre que les dehors de ce qu'on cherche, & encore ne les montre-t'elle que bien imparfaitement: la troiſiéme qui ajoûte au développement des replis, une ſéparation de la ſubſtance griſe d'avec la blanche, paſſe un peu plus avant, mais elle ne pénétre point cependant au de-là de la ſurface de la moëlle.

On fait divers mélanges de ces méthodes de diſſequer, auſquelles l'on pourroit auſſi ajoûter diverſes manieres de profil, de long & de travers. M. Stenon nonobſtant cela, prétend que la vraye diſſection du cerveau ſeroit de ſuivre les filets des nerfs au travers de la ſubſtance du cerveau pour voir par où ces filets paſſent, & où ils aboutiſſent; mais il avouë que ce travail eſt ſi plein de difficulté qu'on n'oſeroit eſperer d'en venir à bout ſans des préparations toutes particulieres. En effet la ſubſtance du cerveau eſt ſi

molle, les fibres en ſont ſi délicates, qu'on ne ſçauroit preſque les toucher ſans les rompre. Ainſi l'Anatomie n'étant pas encore parvenuë à ce degré de perfection, de pouvoir faire la vraye diſſection du cerveau, M. Stenon conclud que les Anatomiſtes doivent plûtôt prendre le parti d'avoüer ici leur ignorance, que de chercher à ſe tromper eux-mêmes, & à tromper les autres, comme ils le font tant de fois. Car les uns, dit il, vous font paroître dans le cerveau, des parties ſéparées qui ne ſont cependant qu'une même ſubſtance continuée; les autres veulent perſuader par l'adminiſtration Anatomique, que certaines parties ne ſont que contigues, tandis qu'elles ſont réellement jointes enſemble par des filets ou par des vaiſſeaux.

Il y en a qui donnent aux parties la ſituation qu'ils croyent neceſſaire au ſyſtême qu'ils ſe ſont imaginez, s'embarraſſant peu d'examiner ſi la nature ne les a point diſpoſées d'une maniere contraire. Vous en trouverez, continuë M. Stenon, qui vous démontreront la Pie Mere où elle ne ſe trouve pas; & qui ne connoîtront point la du Mere en quelques endroits où elle ſe voit très-évidemment. Ils vous feront même paſſer en un beſoin, la ſubſtance du cerveau pour une membrane, & tout cela très-ſouvent ſans deſſein de tromper, mais trompez eux-mêmes par les principes qu'ils ſe ſont faits, & par la maniere de diſſequer à laquelle ils ſe ſont aſſujettis.

M. Stenon paſſe ici au ſyſtême des anciens ſur le ſujet des ventricules du cerveau par rapport aux fonctions de l'ame. Il remarque que les anciens ont pris les ventricules antérieurs pour le ſiege du ſens commun & les poſtérieurs pour le ſiege de la memoire, & que dans un autre ventricule qu'ils appellent ventricule du milieu, ou cavité voutée, ils ont poſé le ſiege du jugement; ſurquoi il fait les reflexions qu'on doit attendre d'un auſſi habile homme.

Il vient enſuite aux ſyſtêmes modernes, & refuſe d'abord celui de M. Willis qui loge le ſens commun dans le *Corpus Striatum* ou corps rayé, l'imagination dans ce qu'on appelle *Corpus Calloſum* où corps calleux, la memoire dans la ſubſtance corticale ou griſatre qui enveloppe la blanche, M. Deſcartes paroît enſuite ſur les rangs, on combat à plein ſon ſentiment ſur la glande pineale, & on fait voir que tout ce que ce Philoſophe en a dit ne s'accorde nullement avec la veritable Anatomie. On montre entre autres choſes, que la connexion de cette glande avec le cerveau par le moyen des Arteres, eſt une pure fiction. Nous avons dit que le diſcours de M. Stenon renfermoit d'excellens avis ſur ce qui concerne les figures Anatomiques, en voici quelques exemples.

Les diſſections où les préparations étant ſujettes à beaucoup d'erreurs, & les Anatomiſtes étant ſujets à ſe faire des ſyſtêmes, & à y accommoder la molleſſe des parties, il ne faut pas s'étonner ſi les

figures qu'on fait d'après ne ſont pas exactes. Mais les fautes de la diſſection ne ſont pas les ſeules cauſes de l'imperfection dont il s'agit. Le Deſſinateur y contribuë beaucoup par l'ignorance de ſon art. La difficulté qu'il y a de donner dans le deſſein, le relief & l'enfoncement néceſſaire, & celle de faire bien entendre à ce Deſſinateur ce qu'on veut qu'il execute, lui ſervent ſouvent d'excuſe.

Les meilleures figures du cerveau que l'on ait euës juſqu'à preſent, ſont celles de M. Willis, il s'y eſt pourtant gliſſé quelques fautes qu'il importe de remarquer.

Dans la troiſiéme figure il repreſente la glande pineale comme ronde & ſans pointe, ce qui n'eſt pas. On n'y voit rien non plus de la ſubſtance du cerveau qui eſt devant la baſe de la glande, & qui paſſe par de-là d'un côté du cerveau à l'autre. Selon la figure de M. Willis, il y a derriere la glande un eſpace entre les corps du troiſiéme Pair des Tubercules, lequel eſpace eſt ſitué dans la baſe du Cerveau, & cependant cet eſpace paroît tout autrement quand on le voit dans l'état naturel. L'expenſion mince de la ſubſtance blanche du Cerveau, laquelle va ſe continuer avec le milieu du petit Cerveau, & qui en cet endroit eſt fort épaiſſe ne ſe trouve point dans cette figure, non plus que la vraye origine des Nerfs pathetiques, qui ſortent de cette même expanſion. M. Willis fait paroître ſeparés, les corps du deuxieme Pair des Tubercules, quoiqu'ils tiennent d'ordinaire enſemble.

Le deſſous de la voute y paroît toute d'une même ſubſtance, cependant il a des inégalitez, & une ſtructure très admirable. Nous paſſons pluſieurs autres deffauts conſiderables qu'on reprend ici dans les figures particulieres de M. Willis nous y renvoyons les Lecteurs.

Voici quelques autres obſervations ſur les figures Anatomiques en general.

Il ſe rencontre une difficulté particuliere pour bien deſſiner le Cerveau. Il ſuffit de préparer une fois les autres parties pour en exprimer la figure, parce que ces parties demeurent long-temps dans le même état; le Cerveau au contraire étant préparé s'affaiſſe avant qu'on en ait tiré le deſſein, enſorte qu'il faut deſſiner d'après pluſieurs cerveaux pour achever une ſeule figure; ce qui n'ayant pas été conſideré, pourroit bien être cauſe qu'il n'y a point de figures d'Anatomie plus imparfaites que celles du Cerveau.

M. Stenon après ces remarques donne pluſieurs avis importans pour bien diſequer le Cerveau, & ne ſe point expoſer au riſque d'en altérer les parties en les examinant; il faudroit copier tout le diſcours pour en rapporter ce qu'il renferme d'utile. L'eſtime que M. Winſlow fait de cette Piece, ſuffit pour en recommander la lecture.

HISTOIRE SECRETTE DES FEMMES GALANTES DE l'Antiquité. A Roüen ; & ſe vend à Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, aux Armes de Dombes ; & à Roüen, chez Jore pere & fils, Imprimeurs-Libraires de M. l'Archevêque & du Clergé. 1732. *in*-12. 3. vol. Tom. IV. pp. 407. Tom. V. pp. 472. Tom. VI. pp. 547. ſans l'Avertiſſement.

DANS l'Extrait que nous donnâmes des trois premiers Volumes de cet Ouvrage au mois de Juin 1726. nous travaillâmes à détruire le préjugé que doit naturellement faire naître le titre qu'il porte. C'eſt-à-dire, que nous apprîmes au Public, que ce Livre n'eſt point uniquement une nouvelle combinaiſon de ſympathies merveilleuſes, de penchants invincibles, de déclarations touchantes, d'entrevûës hazardeuſes, d'allarmes, de jalouſies, d'enlevemens, d'abſences, de naufrages, de reconnoiſſances, & de tous ces lieux communs qui compoſent les Romans, & qui ne parlent qu'à l'imagination des Lecteurs. L'inconnu qui l'a compoſé, s'y propoſe un but plus raiſonnable & plus utile. Il a deſſein, comme nous le dîmes alors, de donner une Hiſtoire abregée des Empires les plus floriſſans, de leurs Princes, de leurs Loix & de leurs Revolutions. Qui pouvoit mieux le conduire à ce but, que les Avantures des Femmes Illuſtres de chaque ſiécle, puiſque ce ſont elles qui ont ſouvent donné le branle aux grands évenemens? Pour remplir ce deſſein, il falloit ſe défier du témoignage des Poëtes & recourir à celui des Hiſtoriens. C'eſt ce que notre Auteur a fait ; mais ſans indiquer les ſources dans leſquelles il avoit puiſé. Cette méthode l'avoit fait ſoupçonner d'avoir ſubſtitué ſes propres fictions à celles des Poëtes ; & fictions pour fictions, quelques perſonnes ont dit qu'il eût mieux valu s'en tenir à celles qui ſont connuës de tout le monde, que d'en inventer de nouvelles.

C'eſt pour ſe diſculper de cette accuſation, qu'il a mis à la tête des trois Volumes que nous annonçons, un avertiſſement, dans lequel il juſtifie quelques endroits de ſon Livre, qui ont paru choquer les notions communes. Iö, par exemple, eſt connuë ſur le témoignage des Poëtes, pour une Nymphe aimée de Jupiter, pourſuivie par Junon, changée en Vache, & quelque tems après décorée de l'apothéoſe ſous le fameux nom d'Iſis. Il s'en faut bien que notre Auteur nous la preſente ſous ce point de vûë. Il nous la peint comme une Prêtreſſe de Junon, qui portant les marques certaines d'un commerce galant, profite de la crédulité de ſon ſiécle en déclarant que Jupiter l'a renduë mere ; & qui cependant, pour éviter le mépris des indevots, & les reproches de ſa famille, paſſe-

en Egypte, y vit errante quelque tems, y fait ſes couches, & s'y marie enfin à Télégone. Qui ne croiroit que la ſeule envie de ſubſtituer le vraiſemblable au merveilleux a ſuggéré ces faits à notre Auteur? Et cependant deux longs paſſages, l'un de Paléphate & l'autre d'Hérodote, prouvent inconteſtablement qu'il n'a rien mis du ſien dans ce narré.

Narciſſe eſt connu de tout le monde pour un garçon charmant, épris de l'amour de ſa propre beauté & qui périt en ſe mirant dans un ruiſſeau, ſur les rives duquel il admiroit follement ſon image. Notre Auteur nous le donne au contraire pour un jeune homme enchanté de la beauté d'une de ſes ſœurs, que la nature s'étoit pluë à lui rendre totalement ſemblable, que la mort lui enleve, & dont il ne peut retrouver l'image, qu'en ſe mirant lui-même dans le cryſtal d'un ruiſſeau, qui la lui repreſente ſi naïvement, qu'il ne ſçauroit ſe reſoudre à quitter cette rive, & qu'il y meurt. Pourquoi cette Hiſtoire paroît-elle nouvellement imaginée? C'eſt que preſque perſonne ne ſe ſouvient de l'avoir lûë dans Pauſanias, d'où notre Auteur l'a tirée.

Hercule, dont nous avons une ſi haute idée, n'eſt connu dans cet Ouvrage que comme un petit homme d'une figure aſſez déſagréable; qui joint l'art à la nature pour effrayer ceux qu'il aborde; dont le courage approche plus de la férocité que de la véritable valeur, à qui l'emportement, la fureur & le meurtre ſont familiers; qui ſe fait un mérite d'être le plus gourmand & le plus yvrogne de ſon ſiécle, & qui, pere d'un nombre prodigieux d'enfans, en maſſacre une partie, & ne connoît pas l'autre. Qui croiroit que les Poëtes euſſent pu parvenir à faire paſſer un tel monſtre pour un Héros, malgré les témoignages d'Apollodore, d'Athénée, & de Clément d'Alexandrie; Ecrivains qu'a ſuivis notre Auteur, & dont il rapporte les paroles?

Médée n'eſt point une marâtre dans cet Ouvrage. Ce ſont les Corinthiens, qui ſont coupables du meurtre de ſes enfans. Quelle preuve en a-t-on? Elien le dit préciſément. Voici ſon Texte. » Plu» ſieurs rejettent le bruit qui court » contre Medée: car ce ne fut » point elle qui maſſacra ſes enfans, » ce furent les Corinthiens. Ce qui » a donné matiere à la Fable qui la » deshonore, c'eſt que les Corin» thiens conjurerent Euripide de » mettre ce forfait ſur le compte » de Medée, & que ce Poëte le » fit avec tant d'art & tant de ſuc» cès, que ſon menſonge a fait ou» blier la verité.

C'eſt ainſi que notre Auteur juſtifie les ſingularitez qu'on trouve dans les trois premiers Volumes de ſon Ouvrage. A l'égard de celles qui ſe liront dans les ſuivans, on connoîtra d'abord ce que l'on en doit penſer, puiſqu'il indique par des Notes les Auteurs qui lui ont fourni les eſpeces d'anecdotes, dont il a fait uſage.

Il ne faut pourtant pas s'imagi-

ner, que tout ce qu'il rapporte soit tiré de l'Histoire. Le titre même de son Ouvrage est une preuve du contraire, puisque la galanterie qui en fait le fonds, étoit vraisemblablement ignorée de tous ceux qu'il met sur la Scene. Car quoique les anciens connussent parfaitement l'amour, on a tout lieu de croire qu'ils suivirent la nature de trop près, pour savoir ce que c'étoit que la galanterie. Aussi n'ont-ils pas même de termes pour exprimer ce que nous entendons par ce mot.

Les trois nouveaux Volumes que nous annonçons au Public, renferment chacun quatre Histoires principales, comme ceux qui les ont precedés. Le IVe contient 1°. l'Histoire de Dorique fameuse Courtisanne, dans laquelle notre Auteur fait entrer tout ce qui s'est passé de mémorable sous Psammès Roi d'Egypte: 2°. L'Histoire de Sapho, contemporaine d'Alcée & de Stésichore; où l'on trouve plusieurs faits concernant l'Histoire de la Gréce, qu'on y démêlera avec plaisir des ornemens dont notre Anonyme l'a enrichie: 3°. L'Histoire de Géganie, que quelques Historiens ont cru n'avoir jamais existé, mais que d'autres au contraire assurent avoir été l'Epouse du vieux Tarquin cinquiéme Roi de Rome, & mere de Tarquin le Superbe: sur quoi notre Auteur prenant le milieu entre ces deux systêmes, se contente de faire Géganie Maîtresse du vieux Tarquin, & la represente comme l'ame de tout ce qui s'est passé à la Cour de ce Prince, suivant Denys d'Halicarnasse: 4°. A l'occasion de Phya, on rappelle les principaux évenemens arrivés sous le regne de Pisistrate Tyran d'Athênes.

Le Ve Volume renferme 1°. l'Histoire de Rhodope, Esclave Tracienne, connuë pour une Courtisanne, mais dont l'Auteur fait une Héroïne, & un exemple de vertu. Ce qu'il y a de vrai dans cette Histoire, est tiré de ce qui s'est passé en Lydie, sous le regne de Crésus: 2°. Sous le nom de l'Histoire de Phédime, on lit la fameuse conspiration, qui délivra l'ancienne Perse de la tyrannie des Mages: l'amour de la liberté, celui de la Patrie, la haine de l'usurpation, l'attachement à la Maison Royale du Grand Cyrus, la noblesse de ce projet, sa hardiesse dans la conduite, son bonheur dans l'execution, & l'amour qu'on rend ici le principal motif de cette grande revolution, fourniſſent des situations si interessantes, qu'on lira surement ce morceau avec plaisir: 3°. L'Histoire de Nitétis fille d'Apriès ancien Roi d'Egypte, & de Syloſonte frere de Polycrate Tyran de Samos, est une suite de l'Histoire du même siécle: 4°. L'Histoire de Læna fameuse Courtisanne amene tout ce qui a precedé la chûte des Pisistratides à Athenes. Cette femme qui se piquoit d'une constance inviolable, en exigeoit une pareille de ses Amans. Il suffisoit de ne la plus ai-

mer pour la trouver fiere, courageuſe, diſſimulée, & capable des plus hautes entrepriſes pour punir ſon infidele. L'inconſtance d'Hipparque, l'un des derniers Piſiſtratides, allume ſa fureur, & cauſe ici tous les évenemens qu'on y lit.

Le VIe Volume eſt compoſé 1°. de l'Hiſtoire de Tullie, fille de Servius-Tullius ſixiéme Roi de Rome : cette Hiſtoire eſt la ſuite de ce qu'on a lû dans le Ve Volume, ſous le titre de Géganie, & conduit le Lecteur juſqu'à l'expulſion des Tarquins: 2°. De l'Hiſtoire de Percale, qui à travers une infinité d'avantures galantes, apprend les évenemens fameux du regne de Cléomene & de Démarate, Rois de Lacédemone, à ceux qui ſauront les diſcerner : 3°. De celle d'Anytis fille de Darius-Hyſtaſpide troiſiéme Roi de Perſe ; dans laquelle on continue l'Hiſtoire de ce Pays-là juſqu'à la levée du Siége de Paros, par Miltiade : 4°. De celle enfin d'Artémiſe premiere, fille de Lygdamis, & veuve d'un Roi d'Halicarnaſſe ; laquelle il faut bien diſtinguer de la veuve de Mauſole, ſi fameuſe par la douleur que lui cauſa la perte de ſon mari. L'Auteur donne à la premiere tant de part dans la guerre que Xerxès porta en Gréce, qu'il ne tient pas à lui que le nom d'Artémiſe ne ſoit auſſi celebre dans l'Hiſtoire des Perſes, que celui de Thémiſtocle l'eſt dans celle des Grecs.

Pour peu qu'on ait lû Hérodote, on ſait qu'une Artémiſe Reine d'Halicarnaſſe, équipa cinq Vaiſſeaux pour accompagner Xerxès dans ſon expedition contre la Gréce, ſans y être contrainte par aucune neceſſité, mais ſeulement pour exercer ſon courage & faire éclater ſa vertu : Que cette Reine ſe rendit comparable aux plus grands Héros par ſa valeur & ſa prudence : Que Xerxès l'honora toûjours comme la plus brave de ſon armée & la plus ſage de ſon Conſeil ; & qu'elle fit dire à ce Prince, qu'à la journée de Salamine, les femmes de ſa flotte avoient combattu comme des hommes, & les hommes comme des femmes. Voilà ce que l'Hiſtoire nous apprend de cette Artémiſe ; & voici ce que la fiction y ajoûte chez notre Auteur.

Il la fait paſſer à Athênes préciſement dans le tems où l'on eſt propre à prendre & à donner de l'amour. Elle y voit Thémiſtocle & ne peut lui refuſer ſon cœur. Mais ce Héros occupé par des projets de politique, ou amuſé par de ſimples galanteries, ne daigna pas même s'appercevoir qu'une Artemiſe vouloit lui plaire. Elle ſortit d'Athênes pénétrée d'amour, & agitée du plus violent dépit. Arrivée à Halicarnaſſe, ſon Souverain l'épouſa, & la fit mere d'un fils, dont elle étoit Régente, lorſque Xerxès reſolut d'aſſervir la Gréce.

Il ne crut pas [dit l'Auteur] que ce fût aſſez d'aſſembler des Troupes innombrables pour executer ce projet. Il jugea neceſſaire d'apprendre

d'apprendre l'état du Pays ; & pour s'en instruire, ce fut sur Artémise que son Ministre lui fit jetter les yeux. On lui ordonna donc [car on la fait ici tributaire de Perse] de passer déguisée à Athènes, & d'examiner avec soin les forces & les dispositions des Athéniens & de leurs alliez. Un tel commandement fit frémir Artémise. Elle prévit qu'elle reverroit Thémistocle, & qu'elle ne le reverroit pas avec indifference. Mais enfin il fallut obéir. Elle partit d'Halicarnasse sous un habit de Cavalier, & arriva bien-tôt à Athènes, comme un Persan disgracié de la Cour de Xerxès, & qui venoit chercher un asyle.

Elle s'y fit nommer Araspe, & sous ce nom elle gagna la confiance de Thémistocle. Mais quelle fut sa douleur, lorsqu'elle apprit que cet illustre Athénien étoit engagé dans le commerce le plus tendre avec Stésilée ! Elle perdit tout espoir de l'emporter jamais sur une telle rivale, & forma le projet de se venger à la fois & des charmes de Stésilée & de l'indifference de Thémistocle. Après avoir fait tout préparer pour son départ, elle attendit que Stésilée allât à sa maison de Campagne sur le bord de la mer. Elle fit forcer sa retraite, l'enleva, & revint à Halicarnasse avec sa proye. Thémistocle croyant que sa Maîtresse avoit suivi volontairement Araspe, qu'il apprit être l'auteur de cet enlevement, eut bien-tôt oublié Stésilée, il se maria même & ne s'occupa plus que de la gloire.

Cependant Artémise jouissoit de toute sa victoire, & fit savoir à Xerxès, non seulement ce qu'elle avoit remarqué dans Athènes, mais encore qu'elle avoit en sa puissance la Maîtresse de Thémistocle, le plus formidable des Grecs. Xerxès apprit cette derniere nouvelle avec plaisir. Il regarda Stésilée comme un gage qui pouvoit lui être utile, si la fortune le contraignoit un jour de traiter avec Thémistocle. Pour s'assurer cette ressource, il voulut que son illustre Prisonniere fût conduite à sa Cour, & chargea Dardanus, jeune & charmant Abydenien, d'aller la retirer des mains d'Artémise.

A peine parut-il devant la Reine d'Halicarnasse, qu'il lui fit oublier jusqu'au dépit qu'elle avoit conservé contre Thémistocle. Elle ne fut occupée que de l'amour subit & violent, que fit naître dans son cœur l'Envoyé de Xerxès. Elle prévit, en frémissant, qu'il alloit voir Stésilée, & qu'il la trouveroit charmante. Mais c'étoit un malheur qu'elle ne pouvoit éviter. Elle se contenta donc de traiter Dardanus de façon à lui faire entendre tout ce qu'elle sentoit pour lui. L'Abydenien fut sourd à toutes ses avances. Il en fallut enfin venir à une déclaration plus intelligible. Dardanus la reçut avec un respect assez équivoque pour faire croire à la Reine qu'il étoit très-sensible à ses bontez; de telle sorte qu'Artémise le vit partir avec Stésilée dans l'esperance de le voir bien-tôt revenir seul partager son lit & son Trône. Mais quel fut son desespoir, quand elle

apprit que ſon cher Dardanus s'étoit ſouſtrait à ſon amour, & avoit dérobé Stéſilée aux vûës politiques de Xerxès, en s'enfuyant avec elle dans un Pays inconnu!

La rage & la fureur s'emparerent de ſon ame. Elle mit tout en uſage pour découvrir l'aſyle que ſon ingrat avoit choiſi à ſa rivale. Elle le découvrit enfin. Mais elle ne rejoignit ces deux Amans, que pour être témoin de leur amour mutuel, & de leur heureux mariage. Le reſſentiment qu'elle en eut lui fit rouler pendant long-tems des projets de vengeance qu'elle ne put executer. Elle prit donc le parti de retourner dans ſes Etats, mais elle n'y put reſter. L'image de la félicité de Stéſilée la tourmentoit ſans ceſſe. Elle en ſortit enfin, & elle prit le chemin du Cap de Leucade, qui pour lors avoit la reputation d'être un remede aſſuré contre les deſeſpoirs amoureux. On y montoit ſur le faîte d'un rocher, on ſe précipitoit dans la mer, & l'on ſortoit des flots mort ou guéri. La Reine d'Halicarnaſſe tenta ce remede périlleux & y perdit la vie.

Telles ſont les avantures que l'Auteur prête à ſon Héroïne, pour avoir occaſion d'inſtruire ſon Lecteur, de ce qui a immédiatement precedé ou ſuivi la fameuſe journée de Salamine.

Il ne nous reſte plus qu'à donner quelques échantillons du ſtyle de l'Auteur, & c'eſt ce que nous allons faire, en tranſcrivant quelques-uns des portraits qu'il fait entrer dans le morceau dont nous venons de rendre compte. Tel eſt celui d'Artémiſe.

» Elle eut non ſeulement une » vaillance, qui la releva infini- » ment au-deſſus de toutes celles » de ſon ſexe; mais ce qu'elle eut » d'admirable, & ce qu'on trouve » même rarement dans les plus » grands Capitaines, c'eſt que dans » le feu de l'action & dans le péril » le plus redoutable, elle conſer- » voit un jugement & une preſence » d'eſprit que rien n'ébranloit, & » qui la mettoient alors en état de » prendre ſi à propos ſon parti, » qu'elle ſavoit toûjours ſe dérober » au danger, & quelquefois en » profiter au deſavantage de ſes en- » nemis. Sage & prudente dans les » déliberations, elle alloit au vrai » ſans jamais s'en écarter. La valeur » n'étoit donc point en elle une » vertu téméraire, qui lui fît bra- » ver le danger ſans le prévoir. Elle » enviſageoit toutes les ſuites, & » elle n'oublioit rien alors pour » empêcher qu'on ne s'y expoſât. » Cependant cette femme recom- » mandable par tant de vertus » guerrieres, ſi ſage dans le Con- » ſeil & ſi ferme dans le péril, ne » put faire uſage de ces dons ex- » traordinaires dans le tranſport » que lui cauſa le tumulte des paſ- » ſions. Elle n'eut ni aſſez de cou- » rage, ni aſſez de prudence, pour » aſſurer ſon repos, qu'elle fit per- » pétuellement dépendre des capri- » ces de l'amour. Faite de maniere » à recevoir aiſément la loi, elle » eut le malheur de ne pouvoir la » donner. Auſſi renommée par ſes

» actions militaires, que Sapho par » ſes Ouvrages Poëtiques, elle fut » comme elle le rebut d'un Amant » qu'elle idolâtroit ; & elle perit » comme elle, en tentant de ſe » guerir par la voye, qui avoit ſi » mal réuſſi à Sapho.

Tel eſt encore le portrait de Xerxès.

» Ce Prince n'avoit de Roi que » l'exterieur ; & on n'a pu lui en- » vier l'éloge d'être l'homme de » Perſe le mieux fait & de la meil- » leure mine. Mais il n'eut aucune » autre qualité recommandable. » Elevé dans le ſein de la moleſſe, » & enivré de la vaine idée de ſa » grandeur, il crut follement qu'il » n'y avoit que ſes Dieux au-deſſus » de lui : & s'il permit qu'on les » adorât dans les Cieux, il s'imagi- » na qu'on ne devoit ſervir que lui » ſur la terre. Accoûtumé à rece- » voir de ſes Sujets une obéiſſance » baſſe & ſervile, il s'offenſa qu'il » y eût des hommes, qui refu- » ſoient de le reconnoître pour Roi: » & ſans conſulter s'il avoit aſſez » de courage ou d'habileté pour les » vaincre, il ſe perſuada qu'il n'a- » voit qu'à le vouloir pour réuſſir, » & qu'une vaine montre de ſes » forces ſuffiroit pour le rendre » Monarque abſolu de l'Univers.

Tel eſt auſſi celui de Dardanus.

» Il n'avoit que vingt-deux ans, » & la nature en le formant n'avoit » oublié aucune des graces qui peu- » vent embraſer les cœurs : non » ſeulement il étoit d'une beauté » parfaite, mais il avoit toute la » dignité qui peut la rendre admi- » rable ; une taille avantageuſe, un » air de nobleſſe répandu dans toute » ſa perſonne, & ce je ne ſai quoi » qui plaît, lors même que l'on ne » ſonge pas à plaire.

Qu'on ajoûte à ce que nous venons de dire, ce que nous avons expoſé dans notre Journal du mois de Juin 1726. & ceux qui deſirent s'inſtruire en s'amuſant, auront certainement du Livre que nous annonçons une idée aſſez avantageuſe, pour ſouhaiter de le lire.

GUALLIA CHRISTIANA IN PROVINCIAS Eccleſiaſticas diſtributa in quâ ſeries ac Hiſtoria Archiepiſcoporum, Epiſcoporum & Abbatum Regionum omnium, quas vetus Gallia complectebatur, ab origine Eccleſiarum ad noſtra tempora deducitur & probatur ex authenticis inſtrumentis ad calcem appoſitis. Opera & ſtudio Monachorum Congregationis S. Mauri Ordinis S. Benedicti. Tomus V.

C'eſt-à-dire : *La Gaule Chrétienne, diviſée en Provinces Eccleſiaſtiques, dans laquelle on voit la ſuite & l'Hiſtoire des Archevêques, des Evêques & des Abbez de tous les Pays compris dans l'ancienne Gaule, depuis l'origine des Egliſes juſqu'à notre tems, avec des preuves tirées des Monumens authentiques. Par des Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur, Tome V.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1731. *in-fol.* col. 1115. pour le corps de l'Ouvrage.

CE Volume comprend deux Archevêchez, celui de Malines & celui de Mayence.

Quoique la Ville de Malines faſſe une Seigneurie particuliere, elle eſt enfermée dans le Brabant, dont elle eſt en quelque maniere le centre. Elle n'eſt cependant point des plus anciennes de ce Pays-là. Charles le Simple en donna la Seigneurie aux Evêques de Liége qui en étoient les Evêques Dioceſains. Ceux-ci eurent pour avoués des Seigneurs de la Maiſon de Berthold qui s'emparerent ſouvent de la puiſſance temporelle, quoiqu'ils ne fuſſent établis que pour ſoûtenir les droits de l'Evêque. Malines fut engagée en 1300. à Jean II. Duc de Brabant, enſuite à Guillaume Comte de Haynaut & d'Hollande ; enſuite Adolphe Marcan, Evêque de Liége, vendit Malines à Louis de Nevers Comte de Flandres. Cette Seigneurie paſſa à la Maiſon de Bourgogne par le mariage de Marguerite avec Philippes le Hardi, & enſuite à la Maiſon d'Autriche, à laquelle elle eſt retournée par le Traité d'Utrecht.

Malines fut du Dioceſe de Liége juſqu'au onziéme ſiécle que la Ville de Malines fut attachée, pour le Spirituel, à l'Evêché de Cambray. Elle reſta en cet état juſqu'à l'érection des nouveaux Evêchez du Pays-Bas. En 1559. le Pape Paul IV. érigea Malines en Archevêché à la priere de Philippe II. Roi d'Eſpagne ; & on lui donna pour Suffragans les Evêques d'Anvers, de Bois-le-Duc, dans le Brabant, de Gand, de Bruges & d'Ipres dans la Flandres, & de Ruremonde dans la Gueldre.

Saint Lambert fut le premier Apôtre du Pays où eſt ſituée la Ville d'Anvers. On dit que S. Willebrod y prêcha auſſi la Foi, il fut aidé dans cette fonction par S. Rubold que la Ville de Malines revere comme ſon Apôtre particulier.

Nos Auteurs croyent, après le Pere du Sollier, qu'il n'y a pas beaucoup de fond à faire sur la tradition du Pays, que S. Rubold étoit de Sang Royal, & qu'il avoit été Archevêque de Dublin. Ce qui leur paroît le plus probable, c'est que S. Rubold étoit un Moine d'Hibernie, qui ayant appris les progrès que S. Willibrod faisoit dans la Belgique en prêchant la Foi, passa d'Angleterre dans la Belgique, qu'il fit ensuite un voyage à Rome, & qu'ayant été fait Evêque, il continua la Mission que S. Willibrod avoit commencé à Malines & aux environs. Il ajoûte que ce Saint, qui s'étoit distingué par son zéle & par un grand nombre de Miracles, fut tué en 775. par des assassins qui avoient été long-tems très-liés avec lui.

Le premier Archevêque de Malines fut le Cardinal Perrenot de Granvelle, qui s'étant démis de son Archevêché en 1582. eut pour Successeur Jean Hauchin. Ayant pris le degré de Licence dans la nouvelle Université de Douay, il fut d'abord Chapelain de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, ensuite Chanoine de Sainte Gudule de Bruxelles Doyen de cette Eglise & Official de Bruxelles. Pendant qu'il remplissoit ce poste il eut une grande dispute avec les Hérétiques au sujet de la presence réelle de J. C. dans l'Eucharistie. Les Hérétiques l'arrêterent, & le tinrent pendant trois mois en prison. C'étoit un homme d'une humeur très-douce & qui s'étoit fait aimer de tout le monde par son caractere. Son Diocése fut exposé en 1584. à la fureur des Hérétiques, l'Archevêque fut lui-même obligé de s'enfuir à Louvain, d'où il retourna à Malines quand les troubles furent finis. Il mourut âgé de 62. ans en 1589. après avoir rempli le Siége de Malines pendant six ans.

Il n'y a eu encore que 12 Evêques d'Anvers; nous ne parlerons ici que de François Sonnius qui fut le second Evêque de cette Ville. Son nom, suivant la Langue du Pays, étoit Vanden-Velde. Il n'étoit point d'une famille distinguée, mais il se fit une grande reputation, par son érudition & par son mérite personnel. Il passa du Siége de Bolduc à celui d'Anvers. Il étoit de petite taille, mais il avoit l'esprit vif, de grands sentimens, beaucoup de science & beaucoup de conduite. Il assista à deux Conciles de Malines, & il donna au Public en 1576. un Livre de démonstrations tirées de la parole de Dieu sur les sept Sacremens de l'Eglise & des Statuts Synodaux, il mourut en 1576. âgé de 70. ans. Il prenoit pour devise ces mots Latins : *sine onere nihil*, c'est-à-dire, *rien sans peine.*

Sonnius étoit fort ami de Corneille Jansen, qui fut premier Evêque de Gand; distingué par un grand nombre d'Ouvrages, & sur tout par la Concorde Evangelique dont tous les Théologiens ont fait l'éloge.

Nous nous bornerons à ces exemples pour l'Archevêché de

Malines, venons à celui de Mayence. Cette Ville eſt trop connuë pour que nous nous arrêtions ici à donner un précis de ce qu'en diſent nos Auteurs, par rapport au temporel, ſoit pour l'état ancien, ſoit pour le tems preſent. Nous remarquerons ſeulement que nos Auteurs aſſurent, après Serarius & tous les Hiſtoriens de Mayence, que Saint Creſcent, Diſciple de S. Paul, en fut le premier Evêque. Il eſt du moins certain que S. Creſcent fut envoyé dans les Gaules ou dans la Germanie vers l'an 80. de J. C. ſelon Euſebe, il ſouffrit le martyre à Mayence, où il fut inhumé, comme le marque Tritheme dans la Vie de S. Maxime, & S. Jerôme dans le Catalogue des Hommes Illuſtres. Le 40e & le dernier Evêque de Mayence fut Gewilieb qui fut dépoſé dans un Concile, parce qu'il étoit coupable d'un homicide. C'étoit S. Boniface qui l'avoit fait condamner dans le Concile, ce Saint fut mis par Carloman & par Pepin à la place de Gewilieb. Ces Princes voulurent en même tems pour relever ce Siége que l'Egliſe de Mayence, qui étoit auparavant ſujette à une autre Egliſe, fut érigée en Egliſe Métropolitaine, de toutes les Egliſes de la Germanie. Sur quoi ils envoyerent au Pape qui érigea Mayence en Archevêché, ſuivant le Diplome que nos Auteurs rapportent dans les preuves d'après Aubert le Mire. Le Pape Zacharie ſoûmit à cette nouvelle Métropole Tongres, Cologne, Wormes, Spire, Utrecht & toutes les autres Parties de la Germanie dont S. Boniface avoit été l'Apôtre.

Le premier des Archevêques de Mayence, honoré du titre d'Electeur, fut, ſelon notre Auteur, Villegiſe. C'étoit le fils d'un Charpentier, mais que ſa ſcience & ſon génie ſuperieur avoient élevé par degrés juſqu'à l'Archevêché de Mayence. Il prit pour armoiries une roüe en memoire de la Profeſſion de ſon pere, & ces armoiries ont été depuis conſervées par les Archevêques de Mayence. Ce trait de Villegiſe eſt en lui une preuve de modeſtie. Tritheme le loüe de ſa douceur, de ſon amour pour les pauvres & de ſa bienveillance pour tous ceux qui avoient recours à lui. Tangmar dans la Vie de S. Bernard Evêque d'Hildeshein nous dépeint au contraire Villegiſe comme un homme ſuperbe, entêté, vindicatif, & qui vouloit ſe rendre maître des droits qui appartenoient aux autres Prélats. Néanmoins l'Auteur de la Vie de S. Godard dit que Willegiſe rendit enſuite à S. Bernard la juſtice qu'il lui devoit.

L'Egliſe de Conſtance nous fournit un ſecond exemple pour la Métropole de Mayence. La Ville de Conſtance a pris ſon nom de Conſtant pere du grand Conſtantin, elle eſt ſituée dans la Souabe ſur un Lac qui prend ſon nom de cette Ville. L'Evêque en fut long-tems le Seigneur, l'Empereur Frederic III. en fit une Ville Libre; mais ſes habitans ayant refuſé de recevoir l'*Interim* de Charles V.

elle paſſa ſous la domination de la Maiſon d'Autriche. La Ville eſt diviſée en deux Etats, celui des Nobles & celui des Roturiers; le gouvernement de la Ville eſt partagé entre ces deux Ordres, ſans qu'on ſache que cette forme de gouvernement y ait jamais cauſé ni trouble ni jalouſie.

Cette Ville a depuis pluſieurs ſiécles un Evêque qui eſt Suffragant de Mayence, l'Evêché a été transféré en cette Ville de celle de Windiſch, en Latin *Vindoniſſa*, après que cette Ville eut été détruite par les Allemans, ou après l'incurſion des Huns. Tant que Windich fut une Ville Epiſcopale, elle fut dépendante de l'Archevêché de Bezançon. C'eſt à preſent un Bourg du Canton de Berne qui n'eſt pas fort éloigné de la Ville de Bade.

Le Dioceſe de Conſtance étoit autrefois le Dioceſe le plus étendu de toute l'Allemagne; & quoique la pretendue reformation en ait retranché beaucoup de Paroiſſes, il y en a encore un très-grand nombre. L'Evêque de Conſtance qui poſſede pluſieurs Seigneuries conſiderables dans l'Empire eſt Directeur du cercle de Suabe avec le Duc de Wirtemberg. Les Barons de Zeweyer ſont ſes Echanſſons hereditaires.

Nos Auteurs mettent à la tête de leur Catalogue des Evêques de Windich S. Beat, qui, ſelon eux, n'a vêcu que ſur la fin du troiſiéme ſiécle; car ils ne peuvent croire que l'Egliſe de Windich ait été établie, avant celle de Bezançon qui en étoit la Métropole, & qui, ſelon eux, n'a été fondée que dans ce tems-là.

Maxime que nos Auteurs diſent avoir été le cinquiéme Evêque de Windich, fut le premier Evêque de Conſtance, ſon Siége ayant été transferé en cette Ville en 570. ſelon quelques Auteurs, en 595. ſuivant l'ancienne Gaule Chrétienne, ou en 597. à ce qu'aſſurent d'autres Ecrivains. Il paroît que cette tranſlation fut faite ſous le regne de Clotaire, mais les Sçavans ne s'accordent pas entr'eux ſur la queſtion, ſi c'étoit Clotaire I. ou Clotaire II. Nos Auteurs ont pris le parti, après le P. le Cointe, de dire que s'étoit ſous Clotaire I.

M. Schenck de Staufenberg eſt le 29e Evêque de Conſtance dont nos Auteurs font mention, en comptant cinq Evêques de Windich.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Florence.

Orbis Sacer & Profanus illuſtratus. Pars ſecunda *Europam* complectens. Volumen primum, in quo *de Italia* ejuſque Provinciis, *Pedemontio*, *Liguria*, *Inſubria*, *Venetia*, *& ditione Pontificiâ.* Opus Eccleſiaſticæ & Profanæ Hiſtoriæ nec non Geographiæ ſtudioſis apprime utile. Auctore P. *Franciſco Orlandio*, Ordinis Prædicatorum Magiſtro, & in Univerſitate *Piſanâ* Theologorum Dogmatum Profeſſore. *Florentiæ.* 1731. *in-folio.*

Cet Ouvrage contiendra *huit* Volumes *in-folio.* Le troiſiéme doit paroître inceſſamment. Il s'imprime par Souſcription chez *Paperini.*

ANGLETERRE.

De Londres.

On imprime ici par Souſcription la Traduction Angloiſe de l'Ouvrage de M. *Winſlow* publié cet année à Paris chez *Deſprez* & *Deſeſſarts*, ſous le titre d'*Expoſition Anatomique de la ſtructure du Corps humain.* Cette Traduction qui eſt de M. G. *Douglas* ſera accompagnée de quelques additions & de planches gravées par un des plus habiles Maîtres. Le Livre ſera de 130. feuilles *in-4°.* qui feront deux Volumes, & le prix de la Souſcription eſt d'une guinée. On promet de délivrer l'exemplaire à la Saint Michel prochaine.

On propoſe auſſi d'imprimer par Souſcription *le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi d'Angleterre*, en un Volume *in-4°.* de 60. feuilles, enrichi de planches gravées.

Britannia Romana : *or, the* Roman *Antiquies of* Britain : c'eſt-à-dire, *Antiquitez Romaines de la grande Bretagne* : en trois Livres, dont le premier traite de ce qui s'eſt paſſé ſous le gouvernement des Romains. Le ſecond eſt un Recueil des Inſcriptions & des Antiquitez Romaines qui ſe trouvent en Angleterre, & le troiſiéme contient des Diſſertations ſur la Geographie & ſur differens Itineraires, *&c.* par M. *Horſley*, de la Societé Royale. Chez J. *Oſborn* & Th. *Longman.* 1732. *in-folio.*

A General Hiſtory of the World. Ou Hiſtoire generale du monde depuis la Création juſqu'à la deſtruction de Jeruſalem par Nabuchodonoſor. Par M. Th. *Brett.* Chez *Gyles.* 1732. *in-8°.*

J. *Thonſſon* a imprimé les véritables Oeuvres en vers & en proſe du Chevalier George *Granville* Lord *Lanſdowne.* 1732. *in-4°.*

Simeonis

Simeonis Monachi Dunhelmenſis Libellus de exordio atque procurſu Dunhelmenſis Eccleſiæ; cui præmittitur Reverendi Viri Thomæ Rud, *erudita diſquiſitio, in qua probatur non Turgotum, ſed Simeonem fuiſſe verum hujus Libelli Auctorem. E Codice M. S. perantiquo in Bibliothecâ publicâ Epiſcoporum Dunhelmenſium deſcripſit ediditque* Thomas Bedford. *Accedunt, præter alia, ex eodem Codice Hiſtoriæ Dunhelmenſium Epiſcoporum continuatio; & Libellus de injuſtâ vexatione Willelmi I. Epiſcopi, nunc primùm editus. Londini, Typis Jacobi* Bettenham. 1732. *in*-8°.

FRANCE.

De Paris.

Les Monumens de la Monarchie Françoiſe, qui comprennent l'Hiſtoire de France, avec les figures de chaque regne que l'injure des tems a épargnées, *Tome quatrième.* La ſuite des Rois depuis Charles VIII. juſqu'à François I. inclusivement. Par le R. P. *Don Bernard de Monfaucon.* Chez Julien-Michel *Gandouin*, Quai de Conty, aux trois Vertus, & Pierre-François *Giffart*, ruë Saint Jacques, à Sainte Thereſe. 1732. *in-folio.*

Coûtumes generales & locales du Pays & du Duché de Bourbonnois, avec le Commentaire dans lequel ces Coûtumes ſont expliquées ſuivant les Obſervations Manuſcrites & les ſentimens des plus ſçavans Magiſtrats, & des plus habiles Avocats de la Province qui ont vêcu depuis la redaction de ces Coûtumes juſqu'à preſent, *&c.* par *Meſſire Matthieu Auroux des Pommiers*, Prêtre-Docteur en Théologie, Conſeiller-Clerc en la Sénéchauſſée de Bourbonnois, & Siége Préſidial de Moulins. Chez *le Breton* fils, Quai des Auguſtins, près la ruë Giſt-le-cœur, à la fortune. 1732. *in-folio*, 2. vol.

Dictionnaire Oeconomique, contenant divers moyens d'augmenter ſon bien & de conſerver ſa ſanté, avec pluſieurs remedes aſſurés & éprouvés pour un très-grand nombre de maladies & de beaux ſecrets pour parvenir à une longue & heureuſe vieilleſſe. Quantité de moyens pour élever, nourrir, guerir & faire profiter toutes ſortes d'animaux domeſtiques, comme brebis, moutons, bœufs, chevaux, mulets, abeilles, & vers à ſoye. Differens filets pour la pêche de toutes ſortes de poiſſons & pour la chaſſe de toutes ſortes d'animaux & oiſeaux, *&c.* une infinité de ſecrets découverts dans le Jardinage, la Botanique, l'agriculture, *&c.* par M. *Noel Chomel*, Prêtre, Curé de la Paroiſſe de S. Vincent de Lyon. Troiſiéme Edition, revûë, corrigée & augmentée d'un très-grand nombre de nouvelles découvertes & ſecrets utiles à tout le monde, par M. P. *Danjou*, Prêtre: enrichi d'un grand nombre de figures. *à Lyon*, & ſe vend à *Paris*, chez Etienne *Ganeau*, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes. 1732. *in-folio*, deux Volumes.

Hiſtoire generale des Auteurs Sacrés & Eccleſiaſtiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le jugement, la Chronologie, l'Analyſe & le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages; ce qu'ils renferment de plus intereſſant ſur le Dogme, ſur la Morale & ſur la diſcipline de l'Egliſe; l'Hiſtoire des Conciles tant generaux que particuliers, & les Actes choiſis des Martyrs. Par le R. P. *Dom Remi Ceillier*, Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny. TOME III. Chez *Paulus du Meſnil*, au Palais. 1732. *in*-4°.

L'Anatomie generale du Cheval, contenant une ample & exacte deſcription de la forme, ſituation & uſage de toutes ſes parties. Leurs differences & leurs correſpondances avec celles de l'Homme. La generation du Poulet & celle du Lapin. Un Diſcours du mouvement du chile & de la circulation du ſang. La maniere de diſſequer certaines parties du Cheval difficiles à anatomiſer, & quelques Obſervations Phyſiques, Anatomiques & curieuſes ſur differentes parties du corps & ſur quelques maladies. Le tout enrichi de figures. *Traduit de l'Anglois*, par F. A. *Garſault*, Capitaine du Haras du Roi en ſurvivance. Chez Barthelemi *Leſnel*, ruë S. Jacques & autres Libraires. 1732. *in*-4°.

Les Entretiens Phyſiques d'Ariſte & d'Eudoxe: ou Phyſique nouvelle en Dialogues, qui renferme préciſément ce qui s'eſt découvert de plus curieux & de plus utile dans la nature; enrichis de beaucoup de figures. *Nouvelle Edition*, revûë & augmentée d'un Volume. Par le P. *Regnault* de la Compagnie de Jeſus. Chez Jacques *Clouzier*, ruë S. Jacques, à l'Ecu de France. 1732. *in*-12. *quatre* Volumes.

Relation Hiſtorique de l'Ethiopie Occidentale: contenant la deſcription des Royaumes de *Congo*, *Angolle* & *Metamba*, traduite de l'Italien du P. *Cavazzi*, & augmentée de pluſieurs Relations Portugaiſes des meilleurs Auteurs, avec des Notes, des Cartes Geographiques, & un grand nombre de figures en taille-douce. Par le R. P. J. B. *Labat*, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Chez *Deleſpine* le fils, ruë Saint Jacques, à la Victoire. 1732. *in*-12. *cinq* Volumes.

Inſtruction Chrétienne ſur les huit Beatitudes, par demandes & par réponſes. Tirées des Saints Peres de l'Egliſe, & en particulier de Saint Auguſtin, avec des prieres & aſpirations ſur chaque inſtruction. Ouvrage orné de figures en taille-douce. Chez *Witte* & *Henri*, ruë ſaint Jacques. 1732. *in*-12.

*Oeuvres mêlées de M * * **; contenant un Diſcours ſur la fin qu'a eu Virgile en compoſant ſes Bucoliques; une traduction de ſes Eglogues en vers François; un autre Diſcours ſur les Regles de l'Eclogue. Des Paraphraſes en vers ſur des Pſeaumes de *David*, & ſur quelques Chapitres des Proverbes de

Salomon. Des Lettres, des Epîtres en vers, des Reflexions Morales, quelques Odes, quelques autres Pieces de Poëſie, & pour fin un Traité ſur la maniere de juger des Ouvrages d'eſprit. Chez *Barrois*, Quai des Auguſtins. 1732. *in*-12.

Principes generaux & raiſonnés de la Grammaire Françoiſe, avec des Obſervations ſur l'Orthographe, les accens, la ponctuation & la prononciation & un abregé des regles de la verſification Françoiſe, dédiés à Monſeigneur le Duc de Chartres, par M. *Reſtault.* Nouvelle Edition, corrigée & augmentée. Chez *Chaubert*, Libraire du *Journal*, à l'entrée du Quai des Auguſtin, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée & à la Prudence. 1732 *in*-12.

Hiſtoire d'Emilie, ou les Amours de Mademoiſelle de * * *. Par Madame *Meheuſt.* Chez *Deleſpine* fils, ruë S. Jacques, à la Victoire, & *Dupuis* le fils, au Palais. 1732. *in*-12.

Fautes à corriger dans le Journal de Juillet 1732.

PAge 378. col. 1. ligne 20. peut, *liſez* pour : Ibid. col. 2. ligne 36. foi Nicée, *liſez* foi de Nicée : pag. 388. col. 2. lig. 28. complection, *liſ.* complexion : pag. 405. col. 2. lig. 5. Ville Syrie, *liſ.* Ville de Syrie; pag. 258. col. 1. lig. 15. retrecie, *liſ.* racourcie.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal d'Aouſt 1732.

Hiſtoire Naturelle de Warſovie, &c. page 441
Abregé de l'Hiſtoire Romaine, par Eutrope. 451
Hiſtoire Critique des Pratiques Superſtitieuſes qui ont ſéduit les Peuples & embarraſſé les Sçavans, &c. 459
Réponſe à Wolſton, &c. 466
Expoſition Anatomique de la ſtructure du corps humain, &c. 475
Hiſtoire Secrette des Femmes Galantes de l'Antiquité, 483
La Gaule Chrétienne, diviſée en Provinces Eccleſiaſtiques, &c. *Tome V.* 490
Nouvelles Litteraires, 494

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

SEPTEMBRE.

A PARIS;

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

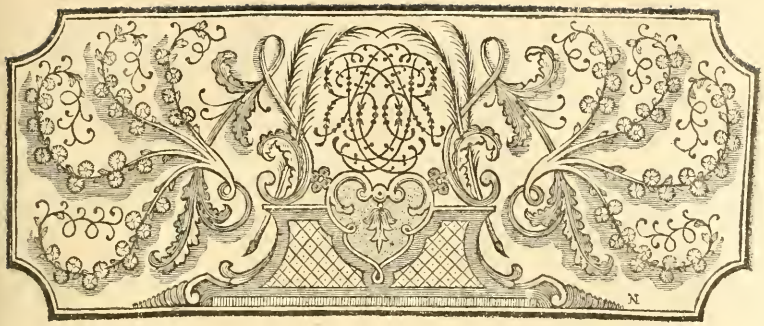

LE JOURNAL DES SCAVANS.

SEPTEMBRE M. DCC. XXXII.

LE TRIOMPHE DE LA CATHOLICITE', OU *RE'PONSE d'un Proteſtant nouvellement converti, aux difficultez que lui propoſe ſa ſœur ſur la Religion prétenduë Réformée, avec une diſſertation ſur la diſpute que Saint Paul eut avec Céphas. Par M. l'Abbé D**** A Paris, ruë de la Harpe, au bon Paſteur, vis-à-vis la ruë des deux Portes. 1732. vol. *in*-12. pp. 250.

CETTE Réponſe conſiſte en quatre lettres qu'un Proteſtant nouvellement converti, écrit de Paris à une ſœur Proteſtante qu'il a en Hollande, où elle s'eſt réfugiée. Il lui rend compte des motifs par

lesquels il s'eſt déterminé à embraſſer la Religion Catholique. Cette ſœur l'avoit défié de lui alléguer aucune bonne raiſon d'un tel changement, & lui avoit mandé qu'il falloit apparemment qu'il eût conſulté quelque nouvel Evangile. Le nouveau Converti lui dit là-deſſus dans ſa premiere lettre, qu'il n'a conſulté que la pure parole de Dieu ; qu'il y a appris, 1°. Que *Jeſus-Chriſt eſt ce ſage* Architecte *de l'Evangile, lequel a bâti ſa Maiſon ſur le Roc, à l'épreuve de tous accidens.* 2°. Que *Jeſus-Chriſt a édifié ſon Egliſe ſur Pierre, & que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre Elle, parce qu'il ſera tous les jours avec Elle juſqu'à la conſommation des ſiécles, ſuivant ſa promeſſe qui eſt infaillible* ; 3°. Que David a prédit l'éternelle durée de cette Egliſe, laquelle prédiction Clement Marot a traduite par ces deux vers que les Proteſtans chantent dans leurs Temples.

Rien ébranler ne la pourra,
Car Dieu prompt ſecours lui donra.

On remarque ici que Calvin dans ſa Réponſe au premier Livre de Pighius enſeigne la même choſe, lorſqu'il dit *que Jeſus-Chriſt a fidellement aſſiſté ſon Egliſe, & que toûjours il l'aſſiſtera, comme il l'a promis* ; ſurquoi on fait voir à la Proteſtante que ces paſſages ne peuvent convenir qu'à l'Egliſe d'ici-bas, & non à celle du Ciel. On lui repreſente enſuite l'abſurdité qu'il y a de dire nonobſtant toutes ces promeſſes de J. C. comme font les Proteſtans, *Qu'il a fallu que Dieu ait ſuſcité des gens d'une façon extraordinaire, pour dreſſer l'Egliſe de nouveau, qui étoit tombée en ruine & déſolation.* On demande là-deſſus à la Proteſtante, ſi ces choſes bien peſées, on avoit d'autre parti à prendre que celui d'abandonner une Religion, qui, par une contradiction ſi manifeſte, abolit toutes les promeſſes que Jeſus-Chriſt a faites à ſon Egliſe, & les abolit au point de définir, comme il ſe voit par l'article 31. de ſa Confeſſion de Foy : Que l'Egliſe *étoit périe par toute la Terre, & qu'il n'étoit pas même reſté* 7000 *hommes, qui n'euſſent fléchi les genoux devant Baal.*

Mais ce qu'il y a d'important à remarquer ſur ce ſujet, & que le nouveau Converti n'oublie pas de remettre devant les yeux à ſa ſœur Proteſtante, c'eſt ce qu'on lit dans la vie de Calvin écrite & compoſée par Theodore de Beze, de l'Edition *in*-12. de Geneve, ſçavoir. 1°. Que Calvin » à l'âge de 34. » ans, ſans aucune miſſion ni or» dination, comme il l'avoue lui» même dans ſes opuſcules, ſe mit à » compoſer ſon Inſtitution dans la » Ville de Baſle pour inſtruire, di» ſoit-il, tous les Fidéles ; qu'en» ſuite il ſe retira en la Ville de Ge» neve, où il ſe fit Paſteur de cette » Egliſe, dont il vouloit faire une » nouvelle Rome, n'y ayant alors » ſur la Terre aucune perſonne qui » enſeignât une Doctrine ſemblable » à la ſienne, ainſi qu'il en con» vient lui-même dans ſon Epître

» adreſſée à François I. & qu'il a » miſe à la tête de ſes Inſtitutions.

2°. Que Calvin ſe voyant réduit à former une Egliſe toute nouvelle, il en établit tous les Rits, & toutes les ceremonies qu'il vouloit y être obſervées. » Il en dreſſa la Confeſ» ſion de Foy, fit un premier & ſe» cond Catechiſme, tel que les Ré» formez l'ont à preſent, établit la » forme des Prieres Eccleſiaſtiques, » la maniere d'adminiſtrer les Sa» cremens, celle de celebrer le Ma» riage, celle du Chant de l'Egli» ſe, la viſite des malades & la diſ» cipline que les Proteſtans appel» lent Eccleſiaſtique, après quoi il » fit aſſembler le Peuple de Geneve » par dixaine, pour lui faire ſigner » la nouvelle Profeſſion de Foy, ce » qui cauſa, dit Beze, des ſédi» tions.

Voilà, dit le Frere à ſa ſœur, l'établiſſement & l'epoque de la prétenduë Réforme. Après avoir examiné toutes ces choſes, la grace de Dieu me fit faire les réflexions ſuivantes. Quoi donc me dis-je à moi-même, eſt-ce que Jeſus-Chriſt a voulu attendre 1536 ans pour donner à ſon Egliſe, les Inſtructions dont elle avoit beſoin, & la réforme qu'il vouloit qu'elle embraſſât, & que ſans obſerver ce qu'il avoit preſcrit lui même touchant l'ordination & la miſſion de ſes Miniſtres, il a voulu ſe ſervir d'un jeune homme de 24. ans ſans aucun caractere, pour faire accomplir ce qu'il vouloit que les Fidéles obſervaſſent & donner de nouveaux Miniſtres, & une nouvelle forme à ſon Egliſe?

Après ces réflexions le nouveau Converti fait voir à ſa ſœur, que ceux qui ont établi ſelon la prétenduë Réforme, les premieres & principales Egliſes de France, n'ont pas eu plus de miſſion. Il rapporte là-deſſus ce que dit Beze du nommé Jean le Clerc, Cardeur de Laine, lequel s'étant ſauvé de Meaux après avoir vomi mille injures contre le Pape, renverſé les Images des Saints, & commis pluſieurs autres impietez contre l'Egliſe, fut faire le Prédicateur dans la Ville de Mets, ſans autre ſcience, dit Beze, *que d'avoir lû la Bible tournée tellement quellement en François, & quelques petits Livrets.*

A cette hiſtoire ſuccede celle de Jean le Maſſon, jeune homme de 22. ans, natif d'Angers, ſurnommé la Riviere, lequel ſortant des études de Droit, vint à Paris ſe réfugier au Pré aux Clercs, près le lieu où ſont à preſent les Invalides, & y fut fait Miniſtre en cette maniere dans une Chaumiere, où il s'étoit retiré, & où demeuroit le Sieur de la Ferriere, Gentilhomme du Maine.

La femme du Sieur de la Ferriere étant accouchée, & ne voulant point que ſon Enfant fût baptiſé en l'Egliſe Romaine, ceux qui ſe trouverent aſſemblez là, firent Miniſtre ce Jean Maſſon la Riviere, pour baptiſer l'Enfant, & le firent Miniſtre *à la tant inſtante priere du Sieur de la Ferriere.* Ce ſont les termes de Beze, qui raconte cette hiſtoire, *ce qui fut*, continuë-t'il, *occaſion des premiers commencemens*

de l'Egliſe de Paris, aïant été ledit la Riviere élû par l'aſſemblée, après les jeûnes & les prieres, en tel cas reçûs, & lors d'autant plus diligemment & ſerieuſement pratiqué, que la choſe étoit nouvelle en ce lieu-là.

Le nouveau Converti n'oublie pas de faire encore obſerver à ſa Sœur, qu'à Meaux ce fut un Pierre le Clerc, auſſi Cardeur de Laine, qui y établit la prétenduë Reforme ſans avoir reçu ſa miſſion, & ſon ordination que d'autres Cardeurs comme lui, ni avoir plus de ſcience que Jean le Clerc, dont il a été parlé.

Il paſſe ſous ſilence pluſieurs autres faits ſemblables que Beze a rapportez dans ſon Hiſtoire.

Il exhorte ſa ſœur à les lire avec attention, & il lui dit que la Divine Providence a permis que Beze ait écrit ce Livre, pour ſervir à détromper ceux que ces premiers Sectateurs avoient jettez dans l'erreur.

On repreſente ici à la ſœur après diverſes réflexions que la crainte de nous trop étendre nous oblige de paſſer, que puiſqu'on étoit dans une Egliſe qui n'avoit aucun Paſteur legitime, d'autant que ceux qui en ſont les Miniſtres à preſent, n'ont reçû leur miſſion, & leur ordination que de ces premiers qui n'en avoient aucune. On a dû par conſequent en ſortir au plûtôt; une Egliſe qui n'a point de Paſteurs legitimes ne pouvant être la vraye Egliſe; ſurquoi on cite à ſa ſœur l'article vingt-cinquiéme de la Confeſſion de Foy, dans lequel les Proteſtans diſent: » Que l'Egliſe » ne peut conſiſter, ſinon qu'il y » ait des Paſteurs qui ayent la charge » d'enſeigner, & qui ſoient dûë» ment appellez. D'où le Proteſtant converti infere que la prétenduë Reforme ne peut être la vraye Egliſe, & qu'ainſi quand il n'y auroit que cette ſeule conſideration, on n'auroit pas pû en ſûreté de conſcience demeurer plus long-temps dans une telle Egliſe.

Un ſecond motif a porté l'Auteur de ces lettres à changer de Religion, c'eſt, dit-il, qu'on lui a fait voir que les nouveaux Réformateurs ſe vantent de ſuivre la pure parole de Dieu, *ſans y rien ajoûter, ni diminuer, ni changer*, & que cependant ils y ont ajoûté, diminué & changé. Nous renvoyons là-deſſus à la lettre même. L'Auteur s'étend au long ſur cet article, auſſi-bien que ſur celui de l'Euchariſtie, où il remarque. 1°. Que les Reformés ont reconnu Jean Hus & Jerôme de Prague, pour de ſaints Martyrs de leur Reforme, quoique cependant de l'aveu des Reformés, Jean Hus & Jerôme de Prague cruſſent ſur la doctrine de l'Euchariſtie, tout ce qu'enſeigne l'Egliſe Romaine; 2°. Que M. Daillé dans ſa fameuſe lettre au Sieur Monglat, parle en ces termes. » Bien que nous ne croyions » pas cette réelle preſence, nous » n'eſtimons pas la créance ſi crimi» nelle qu'elle nous oblige de rom» pre avec tous ceux qui la tien» nent, comme il paroît de ce que

» nous la supportons ès Lutheriens; » de façon que si l'Eglise Romaine » n'eût eu autre erreur que celle-» là, nous accordons volontiers » qu'elle ne nous eût donné sujet de » nous separer d'avec elle.

3°. Que tout le corps des Eglises Protestantes est revenu à cet avis dans le Synode national, tenu à Charenton en 1632; l'on cite ici le Decret, nous y renvoyons.

Nous avons reservé pour finir l'extrait de cette premiere lettre, laquelle renferme 45. pages, ce que l'Auteur y dit par maniere de digression, à la page 26. sur les plaintes que font les Protestans, touchant la conduite que l'Eglise Romaine a tenuë à leur égard. Ils traitent de persecution cette conduite : L'Auteur de la lettre renvoye d'abord là-dessus au Traité intitulé : *Conformité de la conduite de l'Eglise de France, pour ramener les Protestans, avec celle de l'Eglise d'Affrique, du temps de S. Augustin, pour ramener les Donatistes.* Puis il fait observer à sa sœur, que les plaintes des Protestans sur ce sujet, sont mal fondées, & que tous les reproches qu'ils font là-dessus à l'Eglise Romaine, conviennent à plus juste titre à l'Eglise Protestante.

Calvin, remarque-t'il, n'a jamais eu en sa puissance, que l'heretique Servet; il le fit condamner au feu dans la ville de Geneve.

Messieurs les Etats Generaux ont fait couper la tête à Barneveld leur Avocat General, pour avoir entre autres choses, selon ce que porte son arrest de mort, *troublé l'Etat de la Religion & contristé au possible, l'Eglise de Dieu*, parce qu'il ne vouloit pas se soumettre à la décision du Synode de Dordrech.

Dans plusieurs Eglises Protestantes, on a fait des Loix pour priver les Enfans Catholiques, de la succession de leurs peres & meres, & la donner à des heritiers Protestans quoique plus éloignez. Les Catholiques y sont exclus de toutes les charges, & de tous les emplois de l'Etat. Ceux d'entre eux qui veulent défendre leurs droits, sont traînez avec outrage dans les Tribunaux, & leurs biens confisquez; ceux qui souffrent avec patience sont surchargez de Taille, & traitez avec moins de pitié que des Esclaves. *Cette verité est inconteſtable*, dit là-dessus à sa sœur le Protestant converti, *vous entendez bien de qui je veux parler. Mettez donc la main à la conscience, & faites la comparaison de ces traitemens avec ce qui s'est pratiqué en France. La Réponse que vous ferez sera la mienne, & nous verrons qui des deux Eglises sera la plus sanguinaire, & qui de nous pourra chanter, comme vous faites : O ! la belle victoire, & le beau triomphe!*

La seconde lettre est une replique à la réponse que la Protestante a faite à la premiere, dont nous venons de parler. Le nouveau Converti y reproche à sa Sœur, ou plûtôt à celui dont elle a emprunté le secours; car il ne croit point qu'elle en soit l'Auteur, il lui reproche, 1°. De n'avoir point épargné contre l'Eglise Catholique, les injures,

les ſuppoſitions, les calomnies, & d'en avoir compoſé plus d'un quart de ſa réponſe; 2°. D'avoir entaſſé ſans choix & ſans ordre, des paſſages de l'Ecriture, qui ne viennent point au fait, & qui rempliſſent plus d'un autre quart de la lettre; 3°. D'avoir employé une partie du reſte à des queſtions étrangeres, comme de ſçavoir ſi l'Empereur Conſtantin a été Arien ou non; 4°. De s'être attachée à faire une grande & inutile deſcription de l'Etat de l'Egliſe, tant ancienne que nouvelle, depuis Abraham juſqu'au temps de Calvin. » Vous avez tort, » dit-il, *ici à la Proteſtante*, de » n'avoir pas fauté au de-là du Déluge, & de n'être pas allé chercher » notre Pere Adam au Paradis Terreſtre, où il fut créé d'abord ſi » heureux, & d'où il fut enſuite chaſſé en punition de ſon peché. Il y avoit-là bien de la matiere à amplifier votre diſcours » pour le moins auſſi utilement que » dans tout le reſte. Quel endroit » de ma lettre avez-vous voulu réfuter par ce long recit? vous m'auriez fait plaiſir, vous ou votre » Auteur, de me le marquer; car » je n'y comprends rien, ſinon » qu'on a voulu montrer quelque » érudition.

Après ces reproches, le nouveau Converti expoſe le plan de ſa replique. L'Auteur qui m'a répondu, dit il, » ne doit pas s'attendre que je » le ſuive dans toutes les parties du » monde, & de l'hiſtoire qu'il » parcoure en poſte, & où il s'égare » très-ſouvent, en voulant aller » trop vîte. Je m'attacherai uniquement, autant que la briéveté » d'une lettre me le permettra, & » que l'exigera la matiere que nous » traitons, à vous marquer d'abord » les endroits eſſentiels de ma précédente, auſquels vous n'avez » pas répondu; je répondrai enſuite à vos difficultez ſur les queſtions de controverſe que vous » me propoſez, & je réfuterai les » ſuppoſitions mal fondées qui ſont » dans votre lettre. Il y en a beaucoup que je laiſſerai ſans réponſe, » parce qu'elles ſont inutiles, ou » qu'elles ſe détruiſent d'elles-mêmes! A l'égard des injures & des » calomnies, comme elles ne ſont » point eſſentielles aux points de » foy qui nous ſeparent, je n'y ferai aucune attention, quelque choſe que vous en puiſſiez penſer, & en cela je ſuivrai ma Religion.

Tel eſt le plan de la replique dont il s'agit. Nous nous contenterons de remarquer qu'on examine cinq queſtions, la premiere; ſi cette propoſition, que *la foy ne ſe commande pas, mais qu'elle ſe perſuade*, eſt tellement vraye qu'on ne puiſſe jamais contraindre là-deſſus perſonne, & qu'il faille abſolument condamner S. Auguſtin, qui en parlant aux Donatiſtes, leur dit: » vous » croyez donc qu'on ne doit contraindre perſonne à bien faire; mais » n'avez-vous pas vû que le Pere de » famille commanda à ſes gens de » forcer d'entrer au feſtin tous ceux » qu'ils rencontreroient? N'avez-» vous pas vû avec quelle violence » Saul qui depuis a été le grand

Paul

» Paul, fut forcé de reconnoître » & d'embraſſer la verité? Car vous » ne direz pas ſans doute, que l'ar» gent ou les autres biens, par la pri» vation deſquels les Loix forcent » les heretiques à rentrer dans l'E» gliſe, ſoient plus chers aux hom» mes que la lumiere que Jeſus» Chriſt ôta à S. Paul, lorſque par » cette voix menaçante qu'il lui fit » entendre du Ciel, il le renverſa » par terre, laquelle lumiere ne lui » fut renduë qu'après qu'il fut in» corporé à l'Egliſe: direz-vous en» core après un tel exemple, qu'il ne » faut faire aucune ſorte de violen» ce aux hommes pour les tirer de » l'erreur? *S. Aug. Lett.* 48. *de* » *l'ancienne Edit. à Vincent.* n. 5.

La ſeconde queſtion eſt ſi l'on a eu raiſon d'aſſurer comme on a fait dans la premiere lettre, que les Proteſtans par une liberté qu'ils qualifient de Sainte liberté, ont ajoûté, changé, & diminué quelques mots dans l'Ecriture Sainte? Ce que l'on confirme par de nouvelles preuves.

Le troiſiéme point que l'on traite, eſt ſi S. Pierre a été à Rome, & s'il y eſt mort, ſurquoi l'on cite pour l'affirmative, les plus habiles Miniſtres Proteſtans, & Calvin même.

Le quatriéme, concerne l'établiſſement de l'Egliſe ſur S. Pierre, établiſſement qu'on autoriſe du témoignage d'un des plus habiles Proteſtans, qui eſt Cameron.

Le cinquiéme regarde le culte des Images & des Reliques, ſurquoi l'on expoſe le veritable ſentiment de l'Egliſe Catholique, ſçavoir que ce culte eſt relatif; culte au reſte qu'on montre avoir été admis & approuvé par Jean Hus même, dont on cite ces paroles: » Tout ainſi que les anciens Peres » ont adoré Jeſus-Chriſt en ſon ſi» gne, ainſi nous adorons le même » Jeſus-Chriſt au ſigne & non le » ſigne; & ſi l'Egliſe prononce de» vant un Crucifix, *Ave Rex no*» *ſter*, ou bien *tuam Crucem ado*» *ramus*, qui veulent dire en Fran» çois, *je te ſaluë notre Roy*, ou » bien *nous t'adorons Croix*, elle » n'adore pas l'Image, mais Jeſus» Chriſt crucifié en Croix. *Jean Hus* » *de l'Adorat. part.* 4. *vers la fin.*

On cite ſur le même ſujet Luther, qui s'explique là-deſſus comme Jean Hus.

Le ſixiéme article, eſt l'invocation des Saints exprimée en ces termes par le Concile de Trente: *Je tiens pareillement que les Saints qui régnent avec Jeſus-Chriſt ſont à honorer & à invoquer, & qu'ils offrent à Dieu leurs prieres pour nous.* Invocation ſur laquelle le fameux Miniſtre Bochart s'explique d'une maniere à ramener, dit-on ici, le Proteſtant le plus prévenu. Voici ſes paroles.

» Encore que l'Egliſe du temps » du deuxiéme, du troiſiéme, & » du quatriéme Concile General, » ait invoqué les Saints, & que » nous condamnions abſolument » cette invocation, neanmoins nous » avons raiſon de tenir cette Egliſe» là, & non ſeulement elle, mais » encore, celle de quelques ſiecles

» après, pour la vraye Eglise, qui » a porté le flambeau de la verité » en la Terre, & en laquelle tout » Fidéle étoit obligé de demeurer » pour donner gloire à Dieu, & » être uni au Corps de Jesus-Christ.

Paroles qui font voir que selon ce Ministre l'Invocation des Saints n'est donc point Idolâtrique, puisqu'il n'auroit pû approuver, comme il le fait, cette ancienne Eglise qui invoquoit les Saints, & encore moins soutenir qu'on étoit obligé d'y demeurer pour être unis au Corps de Jesus-Christ, & donner gloire à Dieu; n'étant pas possible de s'imaginer qu'il eût cru permis de demeurer dans une Eglise idolâtre, & que ses Confreres eussent souffert qu'il avançât une telle proposition dans un Livre qui se vendoit publiquement à Paris, au Palais, chez Vandosme Libraire Protestant. On cite encore ici le témoignage de Luther, qui, dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates, rapporte que Dieu fit un miracle en faveur des parens d'une pauvre fille, » laquelle par l'artifice du Demon, *dit Luther*, ils » ne voyoient que sous la figure » d'une Vache. Ils invoquerent, » continuë-t'il, S. Macaire, qu'il » priât pour la fille, afin que Dieu » chassât cette illusion du Diable, » ce que Dieu, ajoûte Luther, accorda: Après que S. Macaire eut » prié, leurs yeux furent ouverts.

Je ne tiens pas, dit le même Luther dans un autre endroit, » que » ceux qui révérent encore les » Saints, pourvû qu'ils n'y mettent » pas leur confiance, soient à rejetter & à mépriser; car ce qu'ils » rendent aux Saints, ils le rendent à Christ, & il ne se peut » faire que l'honneur rendu aux » Saints, n'ait rapport à Jesus-» Christ. On peut donc les invoquer sans crime.

Le septiéme article, est le Sacrifice de la Messe, surquoi le nouveau Converti represente à sa Sœur que la répugnance qu'elle marque avoir à ce sujet est mal fondée, les Lutheriens, lui dit-il, croyent la *presence réelle*, Jean Hus & Jerôme de Prague, croyoient la Transsubstantiation. Vos Ministres ont défini en plein Synode qu'il faut recevoir à leur Communion les Lutheriens, sans les obliger de faire abjuration, quoiqu'ils croyent la presence réelle. Daillié nous dit que cette Doctrine n'est point un sujet de separation, & qu'elle n'a point de venin; voilà ma chere Sœur le plus essentiel de la Messe; car si l'on croit que Jesus-Christ est réellement present sur l'Autel, il n'y a point d'inconvénient à croire qu'il s'y offre pour nous à Dieu son Pere, & voilà le Sacrifice de la Messe. Nous passons plusieurs autres réflexions de notre Auteur.

Le huitiéme article, concerne le Purgatoire. Le Protestant converti, dit là-dessus à sa Sœur qui par dérision, lui avoit raconté une fable au sujet des peines que souffrent ceux qui sont en ce lieu, il lui dit que l'Eglise Catholique qu'elle *suppose calomnieusement* avoir déterminé & défini quelles sont ces peines, n'a-

jamais rien décidé là-dessus ; que tout ce qu'elle nous oblige de croire sur ce point, est *qu'il y a un Purgatoire, que les ames qui y sont détenuës, sont soulagées par les suffrages des Fidéles, & particuliérement par le Sacrifice de l'Autel, si digne d'être agréé de Dieu.* [Concile de Trente. Decret du Purgat. Sess. 25.] il assure sa Sœur que tout ce qui se dit de plus n'est point de foi, & qu'elle peut le regarder comme n'en étant point. Après quoi il confirme la Doctrine du Purgatoire par le témoignage même de Calvin & de Luther.

La troisiéme lettre, est une seconde replique à la Protestante, où on lui reproche de n'avoir pas lû avec assez d'attention, la lettre qu'on lui a écrite ; de repeter dans sa réponse ses invectives ordinaires contre l'Eglise Romaine; de se boucher volontairement les yeux pour ne pas convenir des falsifications qu'on lui a montré avec tant d'évidence avoir été faites dans les Livres de la Bible par les Protestans ; d'objecter mal à propos la Traduction de Louvain, n'y ayant d'autre version de la Bible, qui soit déclarée authentique par l'Eglise, que la Vulgate ; de rebattre toûjours la même chose au sujet du culte des Saints, quoiqu'on lui ait montré d'une maniere plus claire que le jour, que ce culte n'est point tel qu'elle se l'est imaginé sur la foi de ses Ministres ; de nier inconsidérement deux traits d'Histoire très-certains rapportez dans la lettre à laquelle elle répond ; l'un que Calvin soit l'auteur de la Réforme en France, & qu'il y ait dressé sa nouvelle Eglise, telle qu'elle y est encore aujourd'hui; l'autre que ce soit pour crime d'heresie que Servet fut brûlé à Geneve.

A l'égard du premier point, sçavoir que Calvin soit l'Auteur de l'Eglise Protestante en France, comme on dit que S. Pierre est le premier Evêque qui a fondé l'Eglise de Rome, le nouveau Converti soutient à sa Sœur le lui avoir démontré dans sa précédente lettre ; & démontré d'une maniere à n'admettre aucune replique. Quant au second point, concernant Servet, il avouë qu'il n'en a pas apporté la preuve, & il s'en excuse sur ce qu'il ne croyoit pas que sa Sœur pût ignorer un fait de cette nature, encore moins que la hardiesse de ses Ministres pût aller jusqu'à lui en imposer sur un fait si averé dans Calvin même. Pour ne laisser donc à la Protestante sa Sœur, aucun lieu de révoquer en doute la verité de cette Histoire, il lui rapporte les propres paroles de Jean Calvin, & de Theodore de Beze, esperant que ces témoignages auront assez de poids pour la desabuser.

Dans un Traité exprès que compose Calvin contre les erreurs de Servet, & qui se trouve dans ses opuscules, page 1506. & suivantes, Calvin fait le recit de ce qui se passa à Geneve, à l'occasion de cet heretique ; le titre qu'il mit à ce recit suffit seul, remarque le nouveau Converti, pour montrer qu'on n'a pas dit vrai à sa Sœur, lorsqu'on lui

a fait entendre. 1°. » Que ce n'é-
» toit pas pour crime d'hereſie, mais
» pour trahiſon, que Servet fut brû-
» lé à Geneve. 2°. Que Calvin avoit
» fait tout ſon poſſible pour le ſau-
» ver de ce ſupplice, & avoit tâ-
» ché de faire au moins changer ſa
» condamnation en un banniſſe-
» ment. Voici le titre de ce Traité
» de Calvin : *Declaration pour main-
tenir la vraye Foy que tiennent tous
Chrétiens, de la Trinité des Perſonnes
en un ſeul Dieu, contre les erreurs déte-
ſtables de Michel Servet Eſpagnol; où
il eſt montré qu'il eſt licite de punir les
Heretiques, & qu'à bon droit ce
méchant a été exécuté en la ville de
Geneve.*

Calvin en pluſieurs endroits de ce Traité convient que ce fut à ſa ſollicitation qu'on arrêta Servet priſonnier. » Je ne veux pas nier, » dit-il, colon. 1509. & 1531. » que ce n'ait été à ma ſollicitation » & pourſuite, qu'il (Servet) fut » conſtitué priſonnier ; car d'au-» tant que par les Loix de la ville » de Geneve, pour entrer en con-» noiſſance de cauſe, il falloit que » quelqu'un ſe fît partie, je con-» feſſe que l'homme qui demanda » juſtice contre lui, le fit à mon » aveu ... ç'a été à mon aveu qu'il » a été apprehendé en cette Ville, » pour rendre compte de ſes maléfi-» ces. Je ne nie point que l'action » qui a été intentée contre lui, n'ait » été dreſſée par mon conſeil.

Dans la colonne 1517. du même Traité, Calvin ajoûte : L'Offi-» ce d'un bon Magiſtrat, eſt de ré-» primer avec la puiſſance du glai-» ve, & par juſtes & légitimes pu-» nitions, ceux qui étant Apoſtats » de la Foy, induiſent & ſollici-» tent les autres à ſe révolter en » blaſphêmant contre l'honneur de » Dieu ; & dans la colonne 1533. » il dit que ſi S. Paul lorſqu'il li-» vra à Satan Himenée & Alexan-» dre, eut eu alors quelques Ma-» giſtrats fidéles & bons Zélateurs » de la gloire de Jeſus-Chriſt, y a-» t'il doute qu'il ne leur eût baillé » telles gens à châtier, vû qu'il dé-» ploye la puiſſance qui lui étoit » donnée de Dieu à ce faire.

Le nouveau Converti pour prévenir une objection qu'on lui pourroit faire ici : ſçavoir que le Traité dont il s'agit, ne doit être regardé que comme un Ouvrage particulier de Calvin, avertit que cet Ouvrage *eſt approuvé & ſouſcrit par quatorze autres Miniſtres avec Calvin, dont l'Egliſe de Geneve étoit alors compoſée.* Il veut qu'on écoute encore ſur cela le témoignage de Beze, Auteur, remarque-t'il, d'autant plus croyable en cette occaſion, qu'il parle comme témoin oculaire. Beze dans la vie de Calvin, Edition de Geneve, imprimée chez Pierre Chouet, *1663.* dit pag. 62. & 63. » En ce temps-là, 1553, Michel » Servet dont il a été parlé ci-deſ-» ſus, Eſpagnol de maudite me-» moire, ſurvint, non pas un hom-» me, mais plûtôt un monſtre hor-» rible compoſé de toutes les he-» reſies anciennes & nouvelles, » combattant le Baptême des petits » Enfans, & ſur tout exécrable » blaſphemateur contre la Sainte

» Trinité, & nommément contre » l'Eternité du Fils de Dieu. Ce- » lui-ci étant arrivé en cette ville » (de Geneve) & reconnu par au- » cuns qui l'avoient vû ailleurs, fut » saisi par le Magistrat le 13. jour » d'Aoust, à cause de ses blasphê- » mes, & là-dessus fut tellement & » vivement combattu par Calvin, en » la vertu de Dieu & de sa parole, » que pour toute défense il ne lui » resta qu'une opiniâtreté indompta- » ble, à raison de laquelle par juste ju- » gement de Dieu & des Hommes, » il fut condamné au suplice du feu. » Ainsi finit sa malheureuse vie & » ses blasphêmes qu'il avoit dégor- » gez de bouche & par écrit, l'es- » pace de 30. ans & plus. Or il » n'est pas besoin d'en parler da- » vantage, vû qu'il y a un fort beau » Livre que Calvin en composa ex- » près lement un peu après, à sça- » voir l'an 1554, où il montre que » la vraye & droite Foy porte de » croire trois Personnes en une seule » essence divine, refute les erreurs » détestables de ce malheureux Ser- » vet, & prouve que l'Office du » Magistrat s'étend jusqu'à répri- » mer les Heretiques. C'est pour- » quoi à bon droit, ce méchant a » été puni de mort à Geneve.

Après ces témoignages, le nouveau Converti exhorte sa Sœur à ne plus insulter à l'Eglise Romaine, par rapport aux poursuites qu'elle dit que cette Eglise a fait faire contre les Heretiques, puisqu'il est certain, observe-t'il, que l'Eglise prétenduë Réformée, exerce ce pouvoir avec autant de sévérité pour le moins, que l'Eglise Romaine, comme il prétend l'avoir prouvé, non-seulement par l'exemple de Servet, mais par plusieurs autres, entre lesquels est celui de ces Prêtres qui ont été mis à mort en Angleterre, uniquement pour cause de Religion, & de leurs qualités de Prêtres Catholiques; & non, comme on l'a voulu persuader à la Protestante sa Sœur, pour s'être, dit-on, travestis en Ministres, & avoir été prêcher dans des Eglises Réformées, en faisant soulever les Peuples: discours dont le nouveau Converti dit avoir assez fait connoître à sa Sœur l'absurdité, & la fausseté dans la derniere lettre qu'il lui a écrite.

Un autre reproche qu'il fait à sa Sœur, est d'accuser mal à propos l'Eglise Romaine de défendre la lecture de l'Ecriture Sainte; il lui fait voir que c'est là une pure calomnie, & que l'Eglise Romaine comme une Mere prudente & sage exige seulement de ses Enfans qu'ils ne puissent lire l'Ecriture Sainte sans subordination à leurs Pasteurs, de crainte qu'il ne se trouve quelques esprits foibles qui en fassent un mauvais usage, parce qu'elle sçait que c'est dans ces Livres sacrez que tous les heretiques ont prétendu avoir puisé leurs Dogmes, qu'ils ont debités comme des veritez, quoique ce ne fussent que des erreurs par la fausse interprétation qu'ils ont donnée à divers passages de l'Ecriture: » C'est une marque, *pour-* » *suit le nouveau Converti*, que l'E- » glise Romaine est conduite par » l'Esprit de Dieu, d'avoir fait un

» Réglement ſi ſage & ſi ſalutaire, » mais elle ne refuſe à aucun de ſes » Enfans la permiſſion de lire ces » Livres Saints, quand ils en ſont » capables, & même elle leur con- » ſeille de le faire, & de ne paſſer » aucun jour ſans en lire quelque » endroit avec méditation & re- » cuëillement.

Selon la Proteſtante, Jeſus-Chriſt ordonne indifferemment à toutes ſortes de perſonnes, de lire l'Ecriture Sainte, & pour le prouver elle cite ces paroles qu'elle dit être dans S. Jean. chap. 5. v. 39. *Enquerez-vous diligemment des Ecritures; car par icelles vous avez vie éternelle.* La Vulgate porte : *Scrutamini ſcripturas, quia vos putatis in ipſis vitam æternam habere.* Le mot *Scrutamini*, dans cet endroit, ne ſignifie pas plus *enquerez-vous diligemment*, que, *vous vous enquerez diligemment*, ainſi c'eſt une faute de le fixer au premier ſens, ſans avertir qu'il eſt également ſuſceptible du ſecond. Quant à ces mots : *Car par icelles vous avez la vie éternelle*, ils ſont mal rendus, puiſque le texte porte, *quia vos putatis in ipſis vitam æternam habere*, parce que vous *croyez y trouver la vie éternelle.*

Meſſieurs de Port-Royal traduiſent ainſi ce paſſage : *Vous liſez avec ſoin les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle*; & en même-tems ils avertiſſent par une note, qu'on peut traduire auſſi : *Examinez les Ecritures, puiſque vous croyez y trouver la vie éternelle.*

Le nouveau Converti qui n'ignore point ce que porte le texte, ne manque pas de repreſenter à ſa Sœur, non-ſeulement que ces paroles *enquerez-vous*, donnent un ſens déterminé à *Scrutamini*, qui ſignifie également *vous vous enquerez*, mais que celles-ci : *Par icelles vous avez la vie éternelle*, ſont des paroles tronquées, puiſque le texte porte, *par icelles vous croyez avoir la vie éternelle*, ce qui eſt bien different. Il fait ſur tout cela diverſes réflexions que la longueur de cet extrait nous oblige de paſſer. Nous paſſons, pour la même raiſon tout ce qu'il dit à ſa Sœur pour la convaincre qu'elle a tort de s'imaginer que l'Ecriture ſoit claire par elle-même, & pour lui montrer que l'Egliſe Romaine eſt la vraye Egliſe; c'eſt par ces deux articles que finit la lettre.

La quatriéme & derniere eſt une réponſe aux difficultez que la Proteſtante a alléguées à ſon Frere, comme des obſtacles invincibles qui la doivent empêcher d'embraſſer la Religion Catholique. La premiere difficulté, eſt la Communion, ſous une ſeule eſpece : La ſeconde, le Service public en Langue inconnuë au Peuple : La troiſiéme, la multiplicité des Sacremens : La quatriéme, la Superiorité qu'exercent ſur les Peuples differens ordres de Paſteurs : La cinquiéme, les ceremonies dont on uſe dans les Egliſes : La ſixiéme, l'obligation de confeſſer ſes pechez à un autre Pécheur : La ſeptiéme, les Indulgences. Tous articles auſquels le nouveau Converti répond en détail, & d'une maniere claire & préciſe.

Quant à la dissertation sur la réprimande faite par S. Paul à Céphas, elle n'est point de l'Auteur de ces Lettres, il n'en est que l'Editeur : il l'envoye à sa sœur comme une piece qui peut beaucoup contribuer à la convertir : on y démontre, lui dit-il, que le Céphas repris par S. Paul n'étoit qu'un des 72. Disciples, & non pas l'Apôtre S. Pierre, & qu'ainsi c'est mal à propos que les premiers Reformateurs, suivant l'exemple des autres Hérétiques qui les ont précedés, se sont servis de ce passage pour s'opposer au Chef visible de l'Eglise, Successeur de S. Pierre, & Vicaire de Jesus-Christ.

Mais pour ne pas finir sans rapporter quelque endroit de cette Dissertation, nous remarquerons que l'Auteur, après avoir employé diverses preuves pour montrer que ce fut à Céphas le Disciple & non à Saint Pierre, que Saint Paul resista, observe 1°. Que quand même ce seroit avec Saint Pierre que Saint Paul auroit eu cette contestation, il ne s'ensuivroit nullement que S. Pierre eût manqué dans la foi, puisque S. Paul avertit lui même que le crime de celui qu'il a repris, (soit Pierre ou Céphas) n'étoit que pour s'être abstenu de manger avec les Gentils, de peur de déplaire aux Juifs. L'Auteur de la Dissertation demande sur cela, si l'on peut trouver de l'ignorance ou de l'héresie dans cette conduite ?

Il cite à ce sujet Tertulien, qui dit que c'étoit seulement un deffaut de conduite. Il cite Saint Paul même, qui a poussé plus loin sa complaisance pour les Juifs, *& qui auroit par conſequent, mérité une plus forte reprimande* ; il rapporte là-dessus ce qui se lit dans les Actes des Apôtres : sçavoir, que pour faire plaisir aux Juifs, S. Paul fit circoncire son Disciple Timothée, & se fit lui-même couper les cheveux à Kenchrée, comme les Nazaréens, pour accomplir son vœu, selon la Loi de Moyse ; il rapporte comme une autre fois, suivant le conseil de S. Jacques, peu de tems avant que S. Paul fût pris par les Romains, cet Apôtre se joignit à quatre Juifs qui avoient fait vœu, alla avec eux dans le Temple offrir le Sacrifice, paya pour eux & pour lui, & se purifia avec ces Juifs. Il remarque comme Saint Paul vivoit avec les Juifs, de la même maniere que s'il eût été Juif, & comme avec ceux qui vivoient sous la Loi, il agissoit de la même maniere que s'il eût été sous la Loi. Il remarque enfin que tous ces faits sont rapportés dans l'Ecriture, & que cependant personne ne les a relevés, ni ne s'est avisé d'en conclure, que S. Paul ayant pleinement judaïsé, il eût erré dans la Foi.

Notre Extrait est plus étendu que nous n'avions d'abord compté de le faire, mais l'importance & la diversité des matieres nous ont insensiblement entraînés.

LEXICON MEDICUM, IN QUO TOTIUS ARTIS MEDICÆ termini in Theoriâ & praxi Medicâ, Anatome, Chirurgiâ, Pharmaciâ, Chemiâ, Botanicâ definiuntur, ac juxta Physices & Mechanices demonstrata principia exponuntur .....

Autoribus Theod. Tronchin, & Lud. de Neufville. M. D. D. Amstelodami, apud R. & J. Wetstenios & G. S. Smith. 1732.

C'est-à-dire: *Dictionnaire de Medecine, dans lequel 1°. on définit & on expose, selon les Principes Physiques & Méchaniques, tous les termes de cet Art, tant pour ce qui regarde la Théorie & la Pratique, que pour ce qui regarde l'Anatomie, la Chirurgie, la Pharmacie, la Chymie, la Botanique*, &c. *2°. L'on cite les Ouvrages & les Observations des Praticiens, des Anatomistes, des Chirurgiens, des Chymistes, des Méchaniciens, des Pharmaciens, des Botanistes & des Naturalistes, de toutes les Nations, les plus renommés, tant anciens que modernes: 3°. L'on éclaircit les points les plus difficiles de la Philosophie naturelle, qui ont rapport à la Théorie de la Medecine: 4°. L'on donne la signification de tous les termes Grecs, Latins, Anglois, Flamans, François, Allemans, Italiens, & autres appartenans à la Medecine: 5°. L'on marque les proprietez, les usages & les dozes de tous les Médicamens tant simples que composés: 6°. L'on met sous les yeux les plus belles & les plus exactes figures qui se trouvent du corps humain dans les meilleures Tables Anatomiques: 7°. L'on explique les principaux caracteres Chymiques qui se presentent dans les Livres des Medecins & des Chymistes: 8°. L'on indique dans des Tables fidelles toutes les matieres de l'Ouvrage.*

Par Théodore TRONCHIN *&* *Louis* DE NEUFVILLE, *Docteurs en Medecine.*

A Amsterdam, chez R. & J. Wetsteins, & G. S. Smith. 1732. Brochure *in*-4°.

CE n'est ici qu'un Essai qu'on donne pour sçavoir le jugement du Public, & prendre là-dessus les mesures convenables, soit pour continuer comme on a commencé, soit pour changer de méthode. Cet Essai a été d'abord annoncé dans *la Bibliotheque raisonnée*, & cette annonce n'a pas empêché un Docteur en Medecine de la Ville de Francfort sur le Mein de travailler sur le même projet, & d'en publier un Programme, quoique l'entreprise de Messieurs Tronchin & de Neufville, & l'annonce de leur entreprise soient anterieures, ce qui vient peut-être de ce que le Medecin de Francfort n'aura

n'aura pas eu connoiſſance du travail des deux Medecins d'Amſterdam : quoi qu'il en ſoit, nous venons de rapporter le titre ou Programme du Dictionnaire de ces deux Meſſieurs, voici celui du Dictionnaire du Medecin de Francfort : comme ce titre eſt fort étendu, nous n'en rapporterons qu'une partie en Latin pour le traduire enſuite tout entier en François, ainſi que nous avons fait à l'égard du premier.

Jo. Philippi Burggravii Junioris, Doctoris Medici Francofurti ad Mœnum, Lexicon Medicum Univerſale, omnium verborum, præcipue verò rerum ad Medicinam & diſciplinas illi familiares ſpectantium explicationem Syſtematicam exibens.... Francofurti, ad Mœnum, ſumptibus Frederici Danielis Knochii.

C'eſt-à-dire : Dictionnaire Univerſel de Medecine, contenant une Explication Syſtématique de tous les mots, & particulierement de tous les points qui appartiennent, ſoit à la Medecine, ſoit aux autres Arts ou Sciences, enſorte qu'on y expoſe par ordre alphabetique tous les termes, & principalement toutes les matieres qui regardent, tant en general qu'en particulier, la Phyſique, l'Anatomie, la Botanique, la Chymie, la Medecine, la Phyſiologie, la Pathologie, la Semiotique, l'Hiſtoire des maladies, la diette qui convient aux perſonnes ſaines, & celle qui convient aux perſonnes malades, la méthode generale de remedier aux differens maux du corps humain, la vertu des Médicamens, & ſur tout de ceux qui ſe vendent dans les Boutiques, leur matiere, leur préparation, la pratique, ſoit commune, ſoit ſpeciale de la Medecine & de la Chirurgie ; l'Hiſtoire de la Medecine, celle de ſes dogmes & de ſes principaux Auteurs. Le tout appuyé du témoignage des meilleurs Ecrivains tant anciens que modernes, leſquels ſont cités avec tant de fidelité & d'exactitude que ce Dictionnaire pourra veritablement tenir lieu d'une Bibliotheque Médicale : Ouvrage accompagné de figures en taille-douce, & ſuivi d'une Table très-ample.

Par Jean-Philippe *Burggrave* le jeune, Docteur en Medecine à Francfort ſur le Mein. Aux depens de Frederic-Daniel Knochius. Brochure *in-folio*.

M. Burggrave, après ce titre, avertit 1°. Que le Dictionnaire qu'il projette, ſera de ſix Volumes *in-folio*, dont chacun ne paſſera pas le nombre de 160. pages ; enſorte que les Relieurs pourront reduire, s'ils veulent, les ſix Volumes à trois.

2°. Que vers Pâques de l'année prochaine 1733. le premier Volume paroîtra & les cinq autres dans le cours des cinq autres années ſuivantes.

3°. Que chaque Volume ne ſe vendra que deux florins.

4°. Qu'on payera d'avance le premier Volume.

5°. Que quand on le recevra on payera tout de même d'avance le ſecond, & ainſi des autres.

6°. Que le premier contiendra

ſeulement l'explication des mots qui commencent par les lettres *A* & *B*, parce que ces mots ſont en très-grand nombre : Que le ſecond contiendra uniquement celle des mots commençant par la lettre *C*. parce que le nombre de ceux-là ſurpaſſe celui de toutes les autres : Que le troiſiéme renfermera les lettres *D*, *E*, *F*, *G*. Le quatriéme les lettres *H*, *I*, *K*, *L*, *M*, l'Auteur ne dit rien des autres.

7°. Que le dernier Volume renfermera une Table d'autant plus utile qu'elle réunira pluſieurs articles de même genre, qui n'étant rapportés que par occaſion en divers endroits du Dictionnaire, s'y trouveront diſperſés & n'y pourroient être devinés.

8°. Que le papier de chaque Volume, ſera très-beau & très-blanc, ſemblable à celui où eſt imprimé l'Eſſai que l'on donne. Sur quoi nous remarquerons que le papier de cet Eſſai ne répond point à la promeſſe.

Il y aura outre le Libraire pluſieurs perſonnes chargées de recevoir l'argent des Souſcripteurs : on trouve au commencement de cet Eſſai leurs noms & leur adreſſe. Le terme fixé pour les Souſcriptions eſt depuis le 28. Janvier de la preſente année 1732. juſqu'au premier de Septembre de la même année.

Il ne nous reſte plus qu'à rapporter quelques exemples de ces deux Eſſais : le premier, qui eſt celui d'Amſterdam par Meſſieurs Tronchin & de Neufville contient 8. pages *in*-4°. à deux colomnes. Les mots expliqués dans les deux premieres pages ſont compris ſous ACC. ACH. ACM. ADI. ÆGO. Ceux des troiſiéme, quatriéme, cinquiéme, ſixiéme, ſeptiéme & huitiéme pages ſont compris ſous HOR & HYD. Voici, à l'exception de certains faits anatomiques & myſterieux auſquels nous renvoyons les Medecins & les Chirurgiens, le premier article du Dictionnaire :

ACCELERATEURS DE L'URINE, ce ſont des muſcles qui naiſſent de la partie ſuperieure de l'urethre, ſous l'os pubis..... Ils n'agiſſent que dans l'expulſion des dernieres goutes de l'urine : hors ce tems-là ils ne contribuent en rien à la faire ſortir ; quoiqu'il ſemble cependant, à en juger par le nom qu'on leur donne, qu'ils ſoient les inſtrumens prochains de l'évacuation toute entiere.....

Achates. Grec, Ἀχάτης fait le ſujet du ſecond article, voici ce qu'il contient.

L'Agate eſt une pierre prétieuſe, laquelle a emprunté ſon nom d'un Fleuve de Sicile, auprès duquel elle a été découverte. Elle eſt plus dure, plus legere, plus brillante que le Jaſpe, à demi tranſparente, diverſement colorée, repreſentant pluſieurs ſortes d'images, tantôt un Pigeon, & alors on l'appelle, *Phaſſachates*, tantôt une corne & alors on la nomme *Kerachates*, tantôt un ou pluſieurs arbres & alors on la déſigne par le nom de *Dendrachates*, tantôt des eſpeces

de Chariots, de Rivieres, d'Oiſeaux, de Bœufs, de Chevaux, d'Hommes. Pline, Hiſtoire Naturelle, Livre 37. Chap. premier; Solin, Chap. 5. & Marmodeus, Livre des Pierres précieuſes, chap. 2. rapportent que Pyrrhus avoit une agate où les neuf Muſes avec Apollon étoient naturellement repreſentées. Dans les derniers ſiécles pluſieurs autres Auteurs auſſi crédules que ces premiers, rapportent des choſes ſemblables. Tels ſont Lambecius, Liv. premier de la Bibliotheque de l'Emp. Aldrovandus, Liv. 4. des Métaux, Chap. 73. Pancirolus, Liv. des choſes mémorables; Kircher liv. 8. du Monde Souterrain, Sect. 1. *&c.* Les plus belles agates viennent des Indes, & les moindres, de Boheme. La couleur des agates reſſemble quelquefois à celle du corail, quelquefois à celle du poil de l'Hyene, du Lion, du Panthere. Quand les couleurs de l'agate ſont mêlées de veines blanches on l'appelle *Leucachate*; quand ces veines ſont de couleur de ſang, on la nomme *Æmachate*, & quand elles tirent ſur le rouge de la Cornaline, on l'appelle *Sardachate*.

On prepare avec l'agate, ſur tout avec celle qui tire en couleur ſur la peau de Lion, un emplâtre nommé *Diachate*, dont Ætius donne la deſcription dans ſon cinquiéme Livre. Cet emplâtre paſſoit autrefois pour très-efficace contre les tumeurs dures, les écrouelles & les morſures des bêtes venimeuſes. Quant à l'agate elle-même, de quelque eſpece qu'elle ſoit, les anciens lui ont attribué pluſieurs vertus admirables; les curieux peuvent conſulter là-deſſus Pline dans ſon Hiſtoire Naturelle, Liv. 37. Chap. 10. On la mettoit au nombre des Cardiaques & des Antidotes les plus ſpecifiques. Quelques modernes la placent encore aujourd'hui au même rang; mais les perſonnes vraiment éclairées ſe rient de ces vertus imaginaires, & ne reconnoiſſent d'autre qualité dans cette pierre, que d'être bonne à faire des cachets & autres ouvrages ſemblables, ou s'ils la croyent propre à quelque choſe dans la Medecine, c'eſt uniquement à être employée comme un bon abſorbant.

Après cet article, Meſſieurs Tronchin & de Neufville viennent au mot *Acme*, en Grec Ἀκμὴ, ils expliquent ce que les Medecins entendent par ce mot; ils paſſent delà aux termes *Adipoſa-Vaſa*, les vaiſſeaux adipeux de Malpighi, & rendent compte de ce que c'eſt que ces vaiſſeaux chez les Anatomiſtes.

La Tunique de l'œil appellée en Latin *Adnata Tunica*, fait le ſujet de l'article qui ſuccede à celui-là.

La plante, connue chez les Botaniſtes, ſous le nom de Ægolethron, vient apres; puis on paſſe aux mots *Hora*, Heure; *Horizontale Aurum*, qui chez quelque Adeptes eſt le Mercure; *Horminum* plante dont les feuilles reſſemblent à celles de la Sauge; *Hydrargyrum*, vif argent; *Hydrophobia*, Hydrophobie ou rage. C'eſt par l'explication de ce mot, que finit l'Eſſai;

l'article eſt fort long & ſans être conduit à ſa fin, il tient ſept colomnes entieres *in*-4°. de petit caractere. Nous rapporterons l'article du mot *Hora*, & nous ferons l'analyſe de celui où il eſt parlé de l'*Hydrophobie*.

Le mot *Hora* ſe prend en deux ſens, dans les Livres de Medecine. 1°. Pour toute ſorte de tems de l'année, ainſi qu'on le voit dans le ſecond Aphoriſme d'Hippocrate, Section premiere; dans les premiers, troiſiéme & quatriéme, Section troiſiéme. Les Auteurs Grecs, & entr'autres Hippocrate, donnent par excellence, au tems de la canicule le nom de *Hora*, Ὥρα; on ne trouvera dans aucun de ces Auteurs, le mot *Hora* pour ſignifier, comme parmi nous, une partie du jour. Le mot d'Heure n'a été employé en ce ſens que long-tems après, comme le prouvent Scaliger de Emend. Temp. Liv. 1. Caſaubon, ad Libr. VI. Athenæi. Cap. 10. Pollux parlant des termes en uſage pour déſigner les parties du jour ne fait nulle mention d'*Hora*. Ainſi dans l'Aphoriſme 30. d'Hippocrate, Section 4. & dans l'Aphoriſme 5. Section 5. le mot *Hora* qui s'y trouve ne doit être traduit que par celui de *tems*. Il en eſt de même de tous les autres endroits de cet Auteur, où ce mot ſe peut rencontrer.

L'article de l'*Hydrophobie* commence par l'Etymologie de ce mot. Meſſieurs Tronchin & de Neufville décrivent enſuite ce que c'eſt que cette affreuſe maladie, c'eſt-à-dire la rage, & comment elle ſe communique d'un animal à l'autre, par la morſure, par le toucher, *&c.* Ils marquent en quels Pays & en quelles Saiſons elle eſt plus ordinaire, quelle maniere de vivre y peut donner occaſion, & quels ſont les ſignes de ce mal dans les chiens, quelle en eſt la nature, par quels degrez il commence & augmente, quels en ſont les ſymptômes, les remedes & les preſervatifs, qu'eſt-ce qu'on découvre dans les cadavres de ceux qui meurent de cette maladie, *&c.* Nous ne ſçaurions donner l'extrait de tous ces articles, nous nous bornerons à une partie de celui qui concerne les remedes. On avertit ici de traiter cette maladie comme la plus inflammatoire qui ſe puiſſe imaginer, & pour cela de commencer d'abord & dès les premiers ſignes, par la ſaignée, laquelle, dit-on, ſe doit faire le plus près qu'il ſe peut de la morſure; on recommande de réiterer la ſaignée au-delà de ce que la prudence pourroit permettre en toute autre maladie, & de la pouſſer au point qu'elle faſſe tomber le malade en foibleſſe. Après ces frequentes & abondantes ſaignées, on conſeille de donner au malade des lavemens d'eau où il y ait du nitre, un peu de ſel commun & quelques goutes de vinaigre, puis de le jetter tout d'un coup dans un bain d'eau froide, ou de lui en verſer une grande quantité ſur le corps, & de recommencer l'un ou l'autre juſqu'à ce qu'il ne craigne plus l'eau, de le contraindre enſuite à en boire largement, de lui pro-

curer autant qu'il ſera poſſible, le ſommeil de la nuit, & de lui donner toûjours une nourriture légére & humectante.

Ettmuller, Heiſter & quelques autres Auteurs, veulent qu'on donne aux Hydrophobes, des Alexipharmaques & des Cordiaux échauffans; on condamne ici cette pratique comme très-funeſte, & on en donne les raiſons.

Meſſieurs Tronchin & de Neufville avertiſſent qu'il ne faut pas ſe fier ici à l'eau de la mer, ils en rapportent diverſes experiences & examinent ce qu'on doit attendre de pluſieurs autres remedes vantés par certains Auteurs, ce qu'ils font avec beaucoup de ſoin & de recherches.

Pour mettre autant qu'il nous eſt poſſible, les Lecteurs en état de juger de ces deux Dictionnaires, il ne nous reſte plus qu'à rapporter des exemples de celui de Francfort. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût comparer enſemble dans l'un & dans l'autre Eſſai, quelques explications d'un même mot; mais ces deux Eſſais ſont conçûs de maniere que les termes qui font le ſujet de l'un, ſont differens de ceux qui font le ſujet de l'autre. Ou plûtôt nous remarquerons que l'Eſſai du 2e Dictionnaire ne roule que ſur un ſeul mot qui eſt *Ammoniacum*, Ammoniac, terme qui ne ſe trouve point dans l'Eſſai du Dictionnaire de Meſſieurs Tronchin & de Neufville. L'explication de ce ſeul mot, ſans être achevée, remplit douze colomnes de l'Eſſai de M. Burggrave, lequel Eſſai eſt de ſix pages *in-folio*; voici le commencement de cette explication.

Ammoniac, eſt le ſurnom de deux Médicamens, ainſi appellés du lieu où ils naiſſent, l'un eſt une gomme, l'autre un ſel; Ἀμμωνιακὸν ἀπὸ τῆς ἄμμου; *ab arenâ*, car ἄμμος ſignifie Sable & Ἀμμωνιακὸν ſignifie ſablonneux. Ce n'eſt pas toute ſorte de ſable, ou toute ſorte de choſe ſablonneuſe qui a donné lieu d'inventer ce mot, c'eſt le terroir ſablonneux de la Lybie Cyrenaïque, qui en eſt la véritable occaſion. Parce qu'il y avoit là un Temple conſacré à Jupiter, qu'on y honoroit ſous le titre de Jupiter *Ammon*, à cauſe de la qualité ſablonneuſe du Pays. Pour ſçavoir combien cette Region eſt ſablonneuſe, il faut lire ce qu'en dit Quinte-Curſe, lorſqu'il décrit le voyage qu'y fit Alexandre le Grand. » On vit, *dit-il*, de vaſtes » Campagnes toutes cachées ſous » le ſable, & y étant entré comme » dans une profonde mer, on cher- » choit des yeux où étoit la terre, » nul arbre, nul veſtige de culture. Au reſte il pourroit bien ſe faire, dit ici M Burggrave, que le nom d'Ammon eût moins été donné à Jupiter à cauſe du ſable dont il s'agit, qu'à cauſe qu'un Berger nommé Ammon lui avoit élevé le Temple dont nous avons parlé; car ce Berger, ſelon ce que raconte Pauſanias, s'appelloit véritablement Ammon. L'Auteur du Dictionnaire ajoûte pluſieurs reflexions qui aboutiſſent à conclure que le premier ſentiment eſt le plus vraiſemblable. Il définit enſuite ce que c'eſt que la Gomme Ammoniac ou

plûtôt ce qu'on appelle de ce nom, car il obſerve que ce n'eſt pas une ſimple Gomme, mais une larme gommeuſe, reſineuſe, ce qu'il prouve au long, & ce qui eſt ſuivi de pluſieurs recherches curieuſes ſur la même matiere, toutes accompagnées de citations ſçavantes & propres aux ſujet. Les proprietez de cette larme ſont ici expoſées dans un grand détail : l'Auteur montre d'abord les vertus qu'elle a étant appliquée exterieurement, puis celles qu'elle a étant priſe en dedans, ou plûtôt, il rapporte ce qu'un grand nombre d'Auteurs ont écrit là-deſſus, & il y joint pluſieurs reflexions de ſon cru.

En voici quelques exemples : » Cette larme appliquée ſur les tu- » meurs, eſt un excellent remede » pour les reſoudre : la chaleur » naturelle du corps la liquefie, & » par cette liquefaction en agite les » plus fines particules ; ces particu- » les ainſi agitées, leſquelles ſont » ſalines & viſqueuſes, s'inſinuent » juſques dans le ſang, après avoir » tourné un certain tems entre la » ſuperficie de la tumeur & la ſub- » ſtance de cette larme attachée & » collée ſur la partie. Or tandis » qu'elles entrent dans le ſang, la » ſubſtance graſſe & viſqueuſe du » médicament, aſſouplit, ramolit » & relâche les fibres & les vaiſ- » ſeaux de la partie où eſt la tu- » meur, & par le moyen des par- » ticules ſalines de la même drogue » lequelles entrent dans le corps ; » ces fibres & ces vaiſſeaux ſont » ébranlés d'un doux mouvement, » d'oſcillation qui rend la tumeur » plus diſpoſée à obéir à l'action de » ces mêmes particules, lorſqu'em- » portées du dedans au dehors par la » tranſpiration elles reviennent à la » partie ; car trouvant alors cette par- » tie plus molle & les vaiſſeaux dont » elle eſt parſemée, plus mobiles, il » faut neceſſairement qu'elles em- » portent les obſtructions qui font la » tumeur.

M. Burggrave pouſſe plus loin ſon explication, & la continue toûjours ſuivant la même méthode qui eſt de s'attacher ſcrupuleuſement à la Méchanique, ce qu'il obſerve non ſeulement ici, mais dans toutes les autres occaſions où il s'agit d'expliquer quelque operation de l'Art ou de la Nature.

Après pluſieurs autres reflexions que nous ſommes obligés de paſſer pour éviter la longueur, on vient à l'uſage interieur du même médicament qui ſe prend, dit-on, ou en bol, ou en pilule, ou en émulſion, ou en électuaire.

Notre Auteur entre, à cette occaſion, dans un grand détail de ce que produit ce remede lorſque ſes particules ſe ſont mêlées avec le ſang. Il explique méchaniquement & anatomiquement comment ces ſortes de particules ainſi emportées & chariées par le fleuve du ſang qui circule, peuvent guérir la péripneumonie & autres affections de la poitrine, les maladies qui ont leur ſiége ou dans la tête ou dans le bas ventre ou dans les extremitez ; puis il parle des emplâtres, des cerats, des onguens & autres prepara-

tions qui ſe font avec cette larme, pour la guériſon de diverſes maladies, & il cite ſur tout cela les Auteurs les plus renommés dans la Medecine & dans la Pharmacie.

Il paſſe de-là au ſel ammoniac & obſerve là-deſſus juſqu'à la fin de ſon Eſſai, où il laiſſe cet article imparfait, la même méthode qu'il a obſervée en parlant de la Gomme ou larme ammoniac.

Il y a lieu de juger par ces deux Eſſais, que les Dictionnaires qu'on projette, ſeront peut-être quelque choſe de plus que des Dictionnaires.

LA VERITE' FABULISTE, COMEDIE, AVEC UN Recueil de Fables. Par M. DE LAUNAY. A Paris, chez Jean-François Joſſe, ruë S. Jacques, à la Colombe. 1732. *in*-12.

NOUS ne dirons rien de la Comedie qui ſe trouve à la tête de ce Recueil, le ſuccès qu'elle a eu l'a fait aſſez connoître. Comme ſa principale beauté conſiſte dans les Fables dont elle eſt remplie, l'aplaudiſſement avec lequel elles ont été reçûës doit être un préjugé favorable pour celles que M. de Launay nous donne aujourd'hui. Il n'a point cru devoir imiter les Auteurs qui ne craignent pas d'ériger leurs caprices en regles de l'art, & qui dans de longues Prefaces faites après coup, inventent de nouvelles regles uniquement pour juſtifier les écarts dans leſquels ils ſont tombés. Ce Recueil de Fables n'a d'autre Préface que la Comedie dont nous venons de parler.

L'Auteur, par la bouche de la Vérité, nous y apprend en peu de mots le but qu'il a cru devoir ſe propoſer dans la compoſition de ſes Fables. Perſuadé avec tous les grands Maîtres qui l'ont precedé, que ces ſortes d'Ouvrages doivent toûjours tendre à la correction des mœurs; il ne perd jamais de vûë le point de morale qu'il entreprend de traiter: mais il le preſente avec une noble ſimplicité, également éloignée de l'affectation & de la ſechereſſe. Cependant lorſque le ſujet lui en a paru ſuſceptible, il n'a pas laiſſé d'y répandre beaucoup de Poëſie; on en jugera par la Fable ſuivante, c'eſt la 18e.

LE POISSON ET LES ARBRES.

Près d'un Fleuve qui lentement
Laiſſoit couler ſon onde pareſſeuſe,
Des Chênes élevoient leur cime ambitieuſe,
Et s'aprochoient du Firmament;
L'onde qui leur ſervoit de glace,
En répetoit par tout les troncs & les rameaux,
Et ces nouveaux Titans ſembloient remplir l'eſpace
Des Cieux, de la terre & des eaux.
Un Poiſſon attiré par le tendre ramage
Des habitans aîlés, Chantres de ces beaux lieux,
Venoit ſouvent près du rivage

Ecouter de leurs voix les ſons mélodieux,
Et joüir d'un ſi doux ombrage ;
Mais de leurs toits voiſins des Cieux,
Ainſi que de leurs chants, il devint envieux,
Le voilà donc qui ſe déſole,
Qui de ſon élément déteſte le ſéjour;
Il ſe plaint du deſtin qui lui donna le jour,
En le privant de la parole.
Mais voit-on le deſtin revoquer ſes decrets?
Le Poiſſon nage, & l'Oiſeau vole ;
Ce ſont d'immuables arrêts.
Ce Poiſſon cependant voulut faire un miracle,
Juſqu'au-deſſus des flots il cherche à s'élancer,
Mais que lui ſert de s'efforcer,
Victime à tout moment d'un invincible obſtacle?
Un beau jour il fit tant qu'il ſauta ſur le bord ;
Mais il ſe repentit d'un effort téméraire ;
Car ne pouvant plus haut élever ſon eſſort,
Ni regagner ſa demeure ordinaire,
Il reſta ſur le ſable, attendant que la mort
Vint mettre fin à ſa miſere.
Où ne trouve-t-on pas cette eſpece de fous,
Qui de l'état d'autrui deſireux & jaloux,
Pour s'élever, perdent leur héritage?
Pourquoi nous déplacer? qu'en retirerons-nous?
Il eſt & plus ſur, & plus doux
D'être content de ſon partage.

Pour mieux faire connoître notre Auteur, donnons ici une Fable dans un genre different, on verra par la maniere dont elle eſt traitée qu'un Fabuliſte, ſans ſortir du ſtile familier qui fait ſon caractere, peut quelquefois s'élever juſqu'au ſublime.

Le Pan et le petit Oiseau. Fable 35.

Dans une riante vallée
Toute la troupe des Oiſeaux
Tenoit un jour ſon aſſemblée,
C'eſt comme parmi nous les Etats Généraux.
Il étoit queſtion d'élire
Un d'entre eux pour chef de l'Empire,
En un mot de choiſir un Roi.
Les Electeurs prirent ſéance,
Et ſi-tôt qu'on eut fait ſilence,
Le Paon ſe leve, & dit : je croi que c'eſt à moi,
Meſſieurs, que vous devez donner la préference.
La beauté de mes traits vous en preſcrit la loi.
A ces mots déployant ſon radieux plumage,
Il en fait à leurs yeux un ſuperbe étalage.
Voyez, voyez, Meſſieurs, & ma taille & mon air,
C'eſt à ce brillant avantage
Que

Que l'épouſe de Jupiter
A donné ſon ſuffrage.
Charmé d'un diſcours ſpecieux ;
Chacun étoit prêt de le croire,
Mais un petit Oiſeau prudent, judicieux,
Qui mieux que le Hibou mériteroit la gloire
D'être auprès de Minerve élevé dans les Cieux,
Lui dit, vous nous contez une plaiſante hiſtoire ;
Qu'eſt-ce qu'un Roi, Meſſieurs, qui n'a que la beauté ?
Il en faut un qui veille à notre ſureté,
Un favori de la victoire.
L'Aigle, ce fier ſupport du Souverain des Dieux,
Qui porte ſa foudre en tous lieux ;
Mérite ſeul qu'on le choiſiſſe ;
Toute autre élection irritant ſon courroux ;
Si pour punir notre injuſtice,
Il venoit à fondre ſur nous,
Le Paon nous pourroit-il garantir de ſes coups ?
Il n'en fallut pas davantage ;
La troupe élut l'Oiſeau de grand renom,
Et renvoya le Paon avec ſon beau plumage
A la toilette de Junon.

La morale de la Fable par laquelle nous finirons cet Extrait, n'eſt pas moins forte ni moins inſtructive que celle de la precedente, mais elle eſt enveloppée dans un ſtile enjoüé & badin qui la fait d'autant mieux ſentir que le Poëte ſemble avoir pris plus de précautions pour la cacher.

LE BARBET ET LES ROQUETS. Fable 47.

Un Barbet, ſous un maître habile,
Avoit appris des tours charmans ;
Et des habitans de la Ville
Il s'attiroit par tout les applaudiſſemens :
Docile au moindre ſigne, il ſembloit tout comprendre ;
C'étoit un merveilleux Acteur ;
Sachant d'ailleurs ſe faire entendre
Mieux que n'eût fait un Orateur.
Un beau jour ayant la manie
De vouloir ſe faire admirer
De ce que nous nommons la bonne compagnie,
Dans un riche Palais il oſa pénétrer.
Le nouveau Roſcius entre donc ſur la Scéne,
Fait un ſalut à la Romaine,
Et jappe un compliment pour annoncer ſes tours ;
Mais voilà les Roquets auſſi-tôt en émeute,
La Dame du logis en avoit une meute ;
Et l'Orateur perdit le fil de ſon diſcours.
Ne pouvant avoir audience,
Aux gambades il eut recours ;
Mais Roquets d'aboyer toûjours ;
Même avec plus de violence ;
Loin de leur impoſer ſilence,
Chacun vanta la voix des Médors, des Marquis,

On leur trouva le goût exquis,
Ils furent seuls fêtés, & dans tout l'auditoire
Il passa pour constant qu'il n'est point de la gloire
Des Chiens de qualité d'avoir le moindre acquis.

Ce qu'on pense des Chiens, n'iroit-il point au Maître?

Mais non; le Grand Seigneur est tout ce qu'il veut être.

OBSERVATIONS MATHEMATIQUES, ASTRONOMIQUES, Géographiques & Physiques, tirées des anciens Livres Chinois, & ou faites nouvellement aux Indes ailleurs, par les Peres de la Compagnie de Jesus. Redigées & publiées par le P. Etienne SOUCIET *de la même Compagnie. Tome II. Contenant une Histoire de l'Astronomie Chinoise, avec des Dissertations, par le P.* GAUBIL *de la même Compagnie, Tome III. contenant un Traité de l'Astronomie Chinoise, par le même P.* GAUBIL. A Paris, chez Rollin pere, sur le Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, au Lion d'or. 1732. *in*-4°. Tome II. pp. 178. Tome III. pp. 373. sans la Préface du second Tome qui est de 29. pages, & sans les planches.

» IL y a long-tems, comme le » remarque le P. Souciet dans » sa Préface, que l'on parle en Eu» rope de l'estime & de l'applica» tion que les Chinois ont eu de » tout tems pour l'Astronomie, des » Observations Celestes qu'ils ont » faites, de leurs découvertes en ce » genre & des secours qu'on en » peut tirer pour l'Histoire & la » Chronologie. « Mais il n'y a personne jusqu'à present qui ait entrepris avant le P. Gaubil, de donner aux Européans une idée juste & complette de l'Astronomie des Chinois, avant qu'ils eussent adopté celle de l'Europe.

La difficulté de réussir dans l'execution d'un pareil Ouvrage, paroît avoir détourné jusqu'à present les Missionnaires de la Chine de l'entreprendre. En effet il faut, pour une pareille entreprise, une personne qui possede toutes les parties de l'Astronomie Europeanne dans la perfection dans laquelle on les a portées dans les derniers siécles, & qui sache parfaitement la Langue Chinoise & la Tartare. On a beaucoup de peine à trouver les Livres Chinois qui traitent de cette ancienne Astronomie. Les Missionnaires sur tout ne peuvent guéres faire ces recherches sous le nouvel Empereur sans s'exposer beaucoup. Ces Livres ne sont la plûpart que des Traitez informes, sans ordre, sans méthode, remplis d'un grand nombre de citations & de repetitions, de questions étrangeres, de traits de Morale, d'Histoire, de Physique, d'Astrologie Judiciaire.

Il n'eſt point aiſé de ſuivre dans un grand nombre de Livres de cette eſpece, le progrès & la décadence de l'Aſtronomie, de démêler les méthodes differentes des Aſtronomes, de les examiner, d'en faire la critique, & de pénétrer au travers des obſcuritez, dans des ſecrets que les Chinois eux-mêmes ne conçoivent pas, parce que les plus habiles d'entr'eux étant bornés à des pratiques d'Aſtronomie Européanne, ne connoiſſent point la pratique, & à plus forte raiſon la Théorie de l'ancienne Aſtronomie Chinoiſe.

Le P. Souciet n'eſt entré dans ce détail que pour mieux faire ſentir l'obligation qu'on a au P. Gaubil d'avoir ſurmonté ces difficultez. Etant arrivé à la Chine dans des circonſtances dans leſquelles il ne pouvoit exercer ſon zéle comme il l'auroit pu faire ſous l'Empereur *Cham-hi*, il a trouvé du tems pour s'inſtruire lui-même de l'ancienne Aſtronomie Chinoiſe & pour en inſtruire les Savans d'Europe qui ſont curieux de ces matieres. Il a lû & extrait ces fameux Livres Claſſiques les *Kings* qu'on regarde à la Chine comme des Livres Sacrés. La grande Hiſtoire de la Chine, dont les differentes parties ſont compoſées par des Auteurs contemporains, qui commence à l'Empire des Hans, deux ſiécles avant J. C. & qui finit au commencement du 15e ſiécle de l'Ere Chrétienne, contient ſous chaque Dynaſtie l'Hiſtoire de l'Aſtronomie Chinoiſe & des anciens Aſtronomes; le P. Gaubil a tiré de ces Livres tout ce qui avoit rapport à ſon objet. Il a lû tout ce qui regardoit l'Aſtronomie dans les Commentaires ſur les Livres Claſſiques faits ſous les Dynaſties des Tang, des Song, des Ming; il a cherché dans les Ouvrages des Aſtronomes Chinois, (il y en a qui ont compoſé plus de cinquante Volumes *in-folio* ſur l'Aſtronomie) leur Syſtême & leur méthode. C'eſt après ce travail immenſe que le P. Gaubil s'eſt trouvé en état de donner ſon Hiſtoire, & ſon Traité de l'ancienne Aſtronomie Chinoiſe.

C'eſt une tradition à la Chine que *Fou-hi* qui eſt regardé comme le Fondateur de l'Empire, a le premier enſeigné l'Aſtronomie. Mais le P. Gaubil aſſure que quelques efforts qu'ayent fait juſqu'à preſent les Chinois, ils n'ont pu découvrir la méthode de ce Prince, ni ſçavoir juſqu'où s'étendoit ſa ſcience aſtronomique. Un fragment conſiderable qui a été conſervé d'un Livre Claſſique appellé *Chou-king*, fait connoître que dès l'an 2155. avant J. C. il y avoit des perſonnes prépoſées pour la ſupputation & pour l'obſervation des Eclipſes, & qu'il y avoit des regles pour cette ſupputation, puiſque les Loix puniſſoient ſévérement les Aſtronomes qui avoient manqué à annoncer juſte le tems d'une éclipſe. Celle de l'an 2155. avant J. C. ſert à fixer une époque fameuſe dans l'Hiſtoire de la Chine. On voit encore par ce fragment que dans ce tems-là les Chinois obſervoient les mouve-

mens du Soleil, de la Lune & des Aſtres, pour déterminer le tems des Equinoxes & des Solſtices, que l'année étoit alors chez les Chinois de 366. jours & 6. heures, & qu'au bout de 4. ans l'année avoit 367. jours; l'année Lunaire étoit auſſi en uſage, & pour rendre le calcul juſte on ſe ſervoit d'intercallation. Il reſte encore quelques autres fragmens d'anciens livres compoſés dans les ſiécles ſuivans qui parlent d'Aſtronomie. Mais les Aſtronomes Chinois conviennent, ſelon le P. Gaubil, qu'après le tems du *Tchun-Tſieau*, vers l'an 480. avant J. C. on négligea preſque entierement l'Aſtronomie. On ne ſe mit plus en peine de calculer, ni d'obſerver les éclipſes, & on perdit peu à peu la ſcience & la pratique du calcul aſtronomique. L'Empereur *Tſin-Chi-Hoang* qui commença à regner 246. ans avant notre Ere vulgaire, fit brûler les Livres d'Hiſtoire & ceux d'Aſtronomie; il n'y eut d'épargné que les Livres de Medecine, d'Aſtrologie & d'agriculture. Ainſi il ne reſta pour l'Aſtronomie que des Traditions confuſes & des fragmens de quelques Livres qui avoient été cachés. Ce ne fut que ſous la Dynaſtie des Han dont le Fondateur fut *Lieou-Pang* vers l'an 206. avant J. C. qu'on recommença à la Chine à cultiver l'Aſtronomie, & ce n'eſt que depuis ce tems-là qu'on peut en donner l'Hiſtoire avec quelque certitude par rapport aux Chinois. Auſſi n'eſt-ce que de ce tems-là que le P. Gaubil commence ſon abregé Hiſtorique de l'Aſtronomie Chinoiſe.

L'an 66. avant J. C. *Lieou-Hin*, natif de *Sutcheou*, Ville du *Kiang-nan*, ayant réuni les Obſervations de *Lieou-Hiang* ſon pere de *Sſe-ma-tſien* de *Lo-hia-hong* & d'autres Aſtronomes fit un Cours entier d'Aſtronomie, auquel il donna le nom de *Sou-Tong* ou des trois principes.

On voit par cet Ouvrage que le Calendrier des Chinois étoit rempli de fautes vers le tems de la Naiſſance de J. C. & que les Chinois n'avoient aucune regle certaine pour le dreſſer. Les fauſſes idées qu'ils avoient de l'année Solaire, & du mouvement des fixes, les devoient jetter dans les plus grandes erreurs, s'ils euſſent voulu calculer le Solſtice d'hiver quelques ſiecles avant leur tems. Les Aſtronomes des Han connoiſſoient aſſez exactement le nombre & l'arrangement de la plûpart des étoiles, ils en ont fait des Catalogues aſſez amples, un Recueil d'éclipſes de Soleil, & quelques Obſervations ſur les Cométes, mais ils n'ont marqué pour les Aſtres ni longitude ni latitude ni déclinaiſons. On chercheroit fort inutilement quel étoit leur Syſtême d'Aſtronomie, car ils n'avoient aucune connoiſſance de la Trigonométrie Sphérique, & on ne trouve dans la deſcription de leur Empire faite ſous cette Dynaſtie, aucun veſtige de poſition des lieux en conſequence des Obſervations Aſtronomiques.

Le P. Gaubil obſerve encore dans le même endroit que la plû-

part des Auteurs Europeans qui ont parlé de la Chine, ont cru que les Chinois donnoient au monde une antiquité de pluſieurs millions d'années, & qu'ils pretendoient fonder cette opinion ſur des Obſervations Aſtronomiques. Mais il ajoûte que cette opinion n'a été embraſſée à la Chine que par quelques particuliers, & qu'elle n'y eſt pas fort ancienne, du moins qu'on ne ſçauroit la démontrer telle.

L'an 164. de J. C. des étrangers que le P. Gaubil croit avoir été ſujets de l'Empire Romain arriverent à la Chine; c'eſt auſſi cette année-là qu'un Aſtronome appellé *Thang-Heng* fit des Armilles, une Sphere, un Globe Celeſte, un Tube pour ſpéculer les Aſtres & un Livre qui expliquoit l'uſage de ces Inſtrumens. Ce Livre eſt perdu, mais on voit encore dans l'Hiſtoire des *Han* la deſcription de cette Sphére qui étoit de Leton. Malgré ce ſecours, l'Aſtronomie ne fut pas fort perfectionnée, même ſous les derniers Princes de la Dynaſtie des *Han*; la raiſon qu'en rend le Pere Gaubil, c'eſt que dans ce tems-là toute leur Aſtronomie conſiſtoit en des combinaiſons arbitraires pour trouver des époques à des jours & à des années du Cicle de 60. dont on ſuppoſoit que les caracteres avoient des rapports au Ciel, à la terre & à l'homme. 2°. La plûpart des Aſtronomes des *Han* ont cru que le calcul des mouvemens des Aſtres n'étoit pas fondé ſur des regles immuables. Ils croyoient que les actions bonnes ou mauvaiſes des Princes changeoient ſouvent les mouvemens des Aſtres, ſur tout par rapport aux éclipſes du Soleil. Quoique les Aſtronomes des Dynaſties ſuivantes ayent bien refuté ce faux principe des Aſtronomes des *Han*, ils n'ont pas laiſſé d'y avoir recours eux-mêmes, quand une éclipſe mal calculée les a mis en danger de perdre leurs biens, leurs Charges ou leur honneur. Ils ont auſſi ſouvent voulu faire la cour à leur Prince aux dépens de la vérité. Il y eut par exemple en 1725. une approximation de 4. Planettes, à cette occaſion les Chinois marquerent dans leurs Regiſtres une conjonction des ſept Planettes, parce qu'ils croient que cette conjonction ſous un Prince eſt une faveur particuliere du Ciel, cependant cette fauſſe conjonction, fera faire bien de faux Syſtêmes aux Auteurs des ſiécles à venir.

Sous les Dynaſties qui ſuivirent celles des Han, il y eut des Aſtronomes dont les Ouvrages ſe ſont conſervés, & par leſquels on voit qu'on a fait de tems en tems à la Chine des découvertes utiles pour perfectionner l'Aſtronomie, ou du moins pour diminuer les défauts de celle qui étoit ſuivie du tems des *Hans*. Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans ce détail, & nous nous contenterons d'en rapporter quelques traits.

Ju-hi Aſtronome de la Dynaſtie des *Tſins* eſt le premier Chinois que l'on ſache avoir parlé du mouvement propre des fixes.

Juſqu'au milieu du cinquiéme

ſiécle de l'Ere Chrétienne les Aſtronomes Chinois ſuppoſoient une étoile fixe au Pole du monde, & qu'ils appelloient l'étoile du Pole : *Tſou-tchong*, Aſtronome Chinois, qui vivoit dans ce tems-là, découvrit que cette étoile tournoit comme les autres d'Orient en Occident, & qu'elle devoit ſe diſtinguer du point fixe appellé *Pole Boréal*.

Avant l'an 550. on voit bien que les Aſtronomes Chinois, connoiſſoient la latitude auſtrale & boréale de la Lune ; mais juſqu'alors ils n'avoient point de regles pour connoître le changement cauſé à cette latitude, parce qu'on appelle parallaxe de latitude, ils n'avoient point non plus de regles fort claires pour connoître le moment du commencement, du milieu & de la fin d'une éclipſe. Les préceptes pour la quantité de l'éclipſe étoient fautifs, *Tchang-tſe-ſin* donna des regles ſur ces differens points. Notre Auteur rapporte ces regles avec aſſez d'étendue dans l'article du troiſiéme Tome, où il traite de ces regles, & laiſſe à ceux qui liront ce Chapitre à juger de la bonté de la méthode.

En 721. une éclipſe calculée, ſuivant la méthode ordinaire, s'étant trouvée fauſſe, l'Empereur *Hiventſong* appella à ſa Cour un fameux Bonze Chinois de la Secte de *Fo*, nommé *Y-Hang*. Ce Bonze tâcha de ſe former la meilleure méthode d'Aſtronomie qu'il lui fut poſſible. Enſuite il appliqua la méthode aux figures & aux nombres qui ſont dans les Livres Claſſiques, ſur tout au nombre *Ta-yen*, c'eſt-à-dire, *grande abondance*, propoſé par Confutius, & il prit ce nombre pour titre de ſon Ouvrage ſur l'Aſtronomie. Ce Bonze Aſtronome eut un grand chagrin dans le tems qu'il s'y attendoit le moins. Il avoit donné comme ſûr le calcul de deux éclipſes de Soleil, qu'il avoit ordonné d'obſerver dans tout l'Empire, le tems fut ſerain preſque par toute la Chine un jour indiqué, & nulle part on ne vit de veſtiges d'éclipſes. Le Bonze diſſimula ſon chagrin, & pendant, dit le Pere Gaubil, qu'il travailloit à corriger les principes qui lui avoient fait faire un faux calcul, il fit publier un Livre où il pretendoit prouver que le Ciel avoit changé les regles ordinaires du mouvement qui doit produire l'éclipſe. *Y-Hang* travailloit avec beaucoup de zéle à un Cours complet d'Aſtronomie lorſque la mort l'enleva âgé de 45. ans. Les Mathématiciens nommés par l'Empereur mirent en ordre ſes Ecrits & ſon Ouvrage fut publié & approuvé dans l'Empire.

Notre Auteur parle ſous l'année 806. de l'Ere Chrétienne d'une note de l'Hiſtoire Chinoiſe, où l'on aſſure qu'en ce tems-là qui étoit le regne d'*Hien-tſong*, on donna à la Bouſſole la forme qu'elle a aujourd'hui. Mais l'uſage de l'aiguille aimantée étoit plus ancien à la Chine que l'Empire de ce Prince, ſuivant le P. Gaubil, puiſqu'il aſſure qu'il a trouvé l'uſage de la Bouſſole pour connoître le Nord & le Sud, dans un Livre fait ſur la fin de la Dynaſtie des *Hans*. Il ajoûte que dans ce

Livre on parle expreſſément de l'aiguille aimantée. Un Herbier Chinois cité par notre Auteur ſert à prouver que dès le commencement du douziéme ſiécle on connoiſſoit à la Chine la déclinaiſon de l'aiman, & avant l'entrée des Jeſuites à la Chine *Tching*, Prince de la famille Impériale des *Ming* avoit donné des regles pour connoître la quotité de la déclinaiſon par l'application de l'aiguille ſur une ligne méridienne.

Dans le 13e ſiécle *Co-cheou-king* qui étoit de la Province de *Petcheli* fit de grands changemens dans la méthode de l'Aſtronomie Chinoiſe. L'Aſtronomie faite en Chinois, ſuivant la méthode de l'Europe, ſous le feu Empereur *Cham-hi*, dit nettement que c'eſt *Co-cheou-king* le premier qui ait ſçû la Trigonométrie Sphérique. Quand le P. Gaubil aura recouvré le Traité en entier, il verra s'il y a quelque choſe qui mérite d'être traduit. Notre Auteur dit qu'il ne ſçait pas ſi cet Aſtronome ſe fit à lui-même ſa méthode ſur la Trigonométrie, ou s'il l'apprit des Mathématiciens étrangers qui étoient alors à la Cour de la Chine.

Après la mort de cet Aſtronome, les Chinois négligerent très-fort l'Aſtronomie. Elle étoit preſque entierement tombée lorſque *Hong-Vou* Fondateur des *Ming* qui gouvernerent l'Empire juſqu'en 1644. travailla à la retablir. Ce Prince renouvella la méthode de *Co-cheou-king*, & il introduiſit des Mahométans dans le Tribunal des Mathématiques. Malgré les ſoins de *Hang-Vou* & de ſes Succeſſeurs tout alloit de mal en pis, & vers l'an 1573. les Mahométans ne calculoient pas mieux que les Chinois. C'eſt en ce tems-là que le Prince *Tchin*, & l'Aſtronome *Hing-y-lou* entreprirent de retablir l'Aſtronomie; le P. Gaubil aſſure qu'on ne ſçauroit aſſez loüer leur entrepriſe & leur travail, & il aſſure que les Ouvrages de ces deux Auteurs ſont ce que les Chinois ont de mieux.

Mais dans le tems qu'ils travailloient avec plus d'ardeur, on connut à la Chine l'Aſtronomie Européenne, dont les Jeſuites donnerent une idée aux Grands de ce Pays-là, on en parla aux Princes avec éloge, & la Cour reſolut de donner aux Jeſuites le ſoin du Tribunal des Mathématiques, c'eſt par-là que la Religion Chrétienne s'eſt introduite à la Cour de Pekin, & l'Empereur regnant a déclaré qu'il ne conſervoit les Europeans à ſa Cour qu'à cauſe de la connoiſſance qu'ils ont des Mathématiques & du Calendrier qu'ils ſçavent regler.

C'eſt ainſi que le P. Gaubil termine ſon Hiſtoire abregée de l'Aſtronomie Chinoiſe; le Volume ſuivant ne contient, à proprement parler, que des preuves de ce qu'il a avancé dans la partie hiſtorique. Il y explique avec plus d'étendue qu'il n'avoit fait dans la premiere partie les Syſtêmes de quelques Aſtronomes, avec leurs calculs & leurs Tables, reduits à notre maniere de compter.

Ce que l'on peut conclure de cet Ouvrage, après le P. Souciet, c'eſt

qu'il ne faut pas s'attendre à tirer de l'Aſtronomie Chinoiſe des ſecours pour perfectionner la nôtre, puiſque les Chinois eux-mêmes l'ont abandonnée pour prendre celle-ci, & qu'ils rendent en ce point à l'Europe un hommage qu'ils lui refuſent en tout le reſte. Il ajoûte avec raiſon que cet Ouvrage ne laiſſera point d'être utile, pour ſe mettre au fait de cette matiere dont on a tant parlé, & pour juger plus ſainement de l'Hiſtoire de la Chronologie & des Obſervations Chinoiſes.

EXPOSITIO

EXPOSITIO JURIS CANONICI PER REGULAS NATURALI ordine digeſtas uſuque temperatas ex Corpore Juris ac aliunde deſumptas in duos Tomos. C'eſt-à-dire : *Expoſition du Droit Canonique par des regles miſes dans un ordre naturel, tirées du Corps du Droit Canonique & d'autres endroits, diviſés en deux Tomes. Par M. Jean-Pierre* GIBERT, *Docteur en Théologie & Canoniſte.* A Genêve, aux dépens de Marc-Michel Bouſquet & ſes Aſſociés. 1732. Brochure *in-fol.* pp. 10.

NOUS avons annoncé ce grand Ouvrage dans nos Nouvelles Litteraires du mois de Mai ; mais comme le *Proſpectus* qu'on vient de publier mérite une attention particuliere, nous en allons rendre compte.

Dans ce Traité, dont le premier Volume eſt déja ſous la Preſſe, M. Gibert ſe propoſe de faciliter l'étude du Droit Canonique. Dans cette vûë il entreprend trois choſes. La premiere de remedier à la confuſion qui ſe trouve dans le Corps du Droit Canonique, en rangeant ſes diſpoſitions dans un ordre naturel : la ſeconde d'ajoûter les déciſions neceſſaires qui y ſont omiſes : la troiſiéme d'en retrancher les morceaux inutiles.

Le premier défaut par rapport à l'ordre conſiſte, ſelon M. Gibert, en ce que les mêmes matieres ſe trouvent traitées dans chacune des compilations qui compoſent le corps du Droit Canonique ; de ſorte que quand on veut réunir les déciſions qui regardent quelque matiere, il faut chercher ce qui y a rapport dans ſix Collections differentes.

Il n'y a point d'ordre dans chacune de ces Collections, on trouve par exemple des choſes qui regardent les Sacremens, dans le premier, le troiſiéme, le quatriéme & le cinquiéme Livre des Décretales. Ce qui a rapport aux Sacremens eſt auſſi traité en trois Parties differentes du Decret de Gratien. M. Gibert fait voir qu'il en eſt de même de ce qui regarde les irrégularitez, les jugemens, les benefices, les devoirs des Clercs, les Moines & les Chanoines Reguliers, dans les Décretales de Gregoire IX. dans le Sexte, dans les Clémentines, *&c.*

La méthode qu'on a ſuivie dans chacun des titres de la Compilation, d'en ranger les differentes déciſions ſuivant l'ordre Chronologique, ne peut cauſer que de la confuſion. Car par-là ſouvent la déciſion qui contient la définition ou la diviſion de la matiere que le titre preſente, ſe trouve dans le milieu ou ſur la fin du titre, & les déciſions les plus generales ſont ſouvent precedées de déciſions particulieres.

On a auſſi ſouvent réuni ſous le même titre des matieres dont chacune devoit avoir ſon titre ſéparé ; il y a quelquefois des titres qui ſont exprimés d'une maniere ſi approchante d'autres titres, qu'il ſemble

qu'on ait voulu traiter de la même matiere, quoique les choſes qui en font le ſujet ſoient entierement differentes. Souvent les matieres qui ont enſemble du rapport, & qui auroient par cette raiſon été jointes, ſe trouvent traitées ſous des titres qui ſont fort éloignés les uns des autres. Le titre de l'élection & de la puiſſance de l'élû auroit dû être diviſé en pluſieurs titres, dont l'un auroit traité de l'Election, l'autre de la Confirmation, un autre de la Conſecration des Evêques ou de la benediction des Abbez. Les titres *de Verborum ſignificatione* & *de Regulis Juris*, dont le premier contient des explications des termes, & l'autre des Regles de Droit auroient dû être à la tête du Corps de Droit.

Pour éviter ces embarras l'Auteur a réuni ſur chaque matiere tout ce qu'il a trouvé dans le Corps du Droit Canonique ſur cette matiere, il donnera d'abord les définitions & les diviſions neceſſaires, il parlera de ces cauſes & de ces effets, il expliquera les changemens qui ſont ſurvenus dans la diſcipline, il répondra aux objections qu'on peut faire contre les déciſions, & il juſtifiera chacun de ces points par des Textes du Droit Canonique ou par des Canons tirés d'autres Compilations, en diſtinguant les Pieces ſuppoſées d'avec les véritables, & en avertiſſant celles ſur leſquelles des Critiques ont eu des ſoupçons.

Par rapport aux omiſſions M. Gibert obſerve qu'il y a des titres importans qui manquent dans le Corps du Droit Canonique, d'autres titres qui ne donnent qu'une idée fort imparfaite des matieres qui y ſont traitées, d'autres qu'il faut diviſer en pluſieurs articles. Il faut avertir les Lecteurs des déciſions qui ont été tronquées, des Pieces fauſſes qui ont été données pour véritables, des Canons & des Décretales qui ſont abrogées, de ceux qui ne regardent que quelques Egliſes particulieres, des changemens qui ont été faits dans le Texte des Décretales par S. Raymond de Pegnafort, pour corriger des déciſions erronnées ou pour adoucir celles qui étoient trop ſeveres. Depuis la Compilation des Clémentines juſqu'au tems de Sixte IV. qui eſt le dernier Pape dont les déciſions ayent été inſerées dans le Corps du Droit Canonique, il y a eu des Conciles mêmes generaux, comme ceux de Conſtance & de Baſle, qui ont fait d'utiles Reglemens pour la diſcipline & pour la reformation des mœurs qui n'ont point été mis dans le Corps du Droit Canonique, & que M. Gibert aura ſoin de placer ſous les titres auſquels ils ont rapport. Il obſervera la même choſe tant par rapport au Concile de Trente que par rapport aux Conciles Provinciaux tenus avant ou depuis le Concile de Trente. Il y ajoûtera les Conſtitutions des Papes ſur les matieres qui font partie du Droit Canonique depuis le Pape Sixte IV.

Pour ce qui eſt des inutilitez que M. Gibert ſe propoſe de retrancher, la principale regarde la nas-

ration des faits, à l'occasion desquels une décision a été faite. Quand la décision est claire par elle-même, ces narrations sont absolument inutiles. S'il y a quelque obscurité dans la décision, l'Auteur se servira pour la lever des circonstances des faits qu'il expliquera dans les Notes. Il ne repetera point tous les Canons qui contiennent la même décision, il se contentera de rapporter ceux qui lui paroîtront le plus formels. Il ne croit point devoir retrancher les décisions abrogées, ou celles qui sont extraites de Pieces supposées, parce qu'on tire souvent de grands avantages des raisonnemens qu'on peut faire sur les décisions de la premiere espece, & parce que plusieurs Canons, quoique supposés, ont été long-tems en vigueur, & qu'il y en a qui servent de fondement à la discipline presente. Notre Auteur assure qu'en se servant de sa Collection, on apprendra plus de Droit Canonique en un mois qu'on n'en apprendroit en un an, en l'étudiant dans le Decret de Gratien & dans les Décretales.

Il vient ensuite à l'ordre qu'il suivra dans cette Compilation. Dans la premiere qui comprendra plus de trente Traitez, l'Auteur parlera des Loix en general, de leurs differentes especes, des Canons & des differentes Compilations qui en ont été faites, des Conciles tant generaux que particuliers, des Synodes Diocesains, du Concile de Trente & des décisions de la Congregation établie pour l'interpretation de ce Concile. L'Auteur traitera ensuite du Droit Canonique, de la difference qu'il y a entre ce Droit & le Droit Civil, des Regles generales du Droit Ecclesiastique, des Regles qui concernent les matieres particulieres, comme les Benefices ou l'Ordre Judiciaire & les Regles de Morale. De-là il passera aux sources du Droit Canonique, & il y appliquera les Regles que Chaline a données dans sa Méthode pour l'interpretation des Coûtumes. M. Gibert ne regarde en quelque maniere cette premiere Partie que comme les Prolégomenes de son Ouvrage.

L'Auteur se propose dans la seconde Partie de donner des Traitez sur les matieres particulieres du Droit Canonique. Pour y mettre de l'ordre, il prétend tout rapporter à l'Eglise, qu'il considerera d'abord en elle-même, ensuite par rapport à la Jurisdiction qu'exercent ses Ministres, tant volontaire que contentieuse; les *personnes* & les *choses* que M. Gibert regarde comme les deux objets de la Jurisdiction fourniront la matiere des Traitez suivans. Il divisera les choses en purement spirituelles, en purement temporelles, & en mixtes qui participent du Spirituel & du temporel, puis il viendra à l'instruction Judiciaire & aux jugemens, tant en Matiere Civile qu'en Matiere Ecclesiastique. On voit par-là que M. Gibert suivra dans cette seconde Partie le même ordre qu'a suivi Lancelot, & qu'il avoit emprunté des Institutions de

Juſtinien. C'eſt auſſi l'ordre auquel ſe ſont attaché la plûpart des Auteurs qui ont entrepris de donner des Traitez complets du Droit Canonique. C'eſt pourquoi nous avons cru qu'il n'étoit point neceſſaire de ſuivre notre Auteur dans ce détail des matieres qu'il ſe propoſe d'expliquer. Nous avertirons ſeulement, d'après M. Gibert, que tous les Traitez particuliers qui compoſeront ſon expoſition du Droit Canonique, ſeront redigés ſuivant la méthode de ſon Traité des Cenſures, avec cette difference néanmoins que ſon Expoſition ſera en Latin, & que ſon Traité des Cenſures eſt en François.

REFLEXIONS INSTRUCTIVES ET MORALES SUR l'Apocalypſe. Par M. l'Abbé GENREAU, *Curé de Nôtre-Dame de Dijon.* A Paris, ruë S. Severin, chez d'Houry, ſeul Imprimeur-Libraire de Monſeigneur le Duc d'Orleans. 1732. vol. *in*-12. pp. *636.*

LE Curé de Nôtre-Dame de Dijon dédie ſon Ouvrage à ſes Paroiſſiens. » Il eſt bien juſte, *leur* » *dit-il dans ſon Epître Dédicatoire*, » que je vous conſacre le fruit de » mon travail. Je ſuis votre Paſteur, » vous êtes mon Troupeau. Le ſoin » de votre ſalut eſt ma Miſſion. Je » puis vous dire comme l'Apôtre » le diſoit à ſon Diſciple : le tems » de la reſolution de mon corps » approche, & par la neceſſité où » ſont tous les hommes de mourir, » je dois bien-tôt vous quitter ; » mais par le deſir que j'ai de vivre » toûjours dans vos cœurs, j'ai for- » mé le deſſein de vous laiſſer des » Reflexions inſtructives & mora- » les que j'ai tirées de tous les » Pſeaumes du Roi Prophete, des » Epîtres de S. Paul, des Epîtres » Catholiques, & de l'Apocalypſe. » Je travaille même encore à ex- » traire de tous les Livres de l'an- » cien & du Nouveau Teſtament, » les endroits les plus propres à » vous conſoler & à vous ſanctifier » dans les afflictions & dans les » épreuves de cette vie.

» Ce ſont tous ces differens Ou- » vrages que je vous adreſſerai à » meſure du goût que vous aurez » en les liſant, pour la ſanctification » de vos ames. Je commence par » vous offrir l'Apocalypſe de Saint » Jean l'Evangeliſte, dans la pen- » ſée où je ſuis que ce Livre eſt peu » entre les mains des Fidéles, parce » qu'on croit communément qu'il » n'eſt rempli que de myſteres ca- » chés, & qu'il eſt donné à peu de » perſonnes de les approfondir. J'ai » tâché de mettre ce Livre dans un » jour où les Myſteres qu'il renfer- » me, quoique toûjours profonds & » preſque impénétrables, ſoient un » peu dévoilés, où le Fidéle dé- » couvrira les véritez les plus ſubli- » mes de la Religion, les moyens » les plus ſurs pour ſe fortifier dans » la pieté & pour parvenir à la per- » fection que Dieu lui demande » dans ſon état.

Tel eſt le début de l'Epicatoire

de notre Auteur à ſes Paroiſſiens. Nous avons cru le devoir rapporter en ſon entier pour faire voir quel eſt le deſſein qu'on ſe propoſe dans l'Ouvrage, & les vûës que l'on a d'en donner d'autres.

Il ne nous reſte plus qu'à citer quelque exemple de ces Reflexions inſtructives & morales, pour mettre les Lecteurs en état d'en juger par eux-mêmes. Nous choiſirons quelques-unes de celles qui concernent la Viſion de S. Jean, de laquelle cet Apôtre parle dans le Chapitre premier de l'Apocalypſe, & qui commence ainſi, verſ. 10.

Je fus ravi en eſprit un jour de Dimanche, & j'entendis derriere moi une voix forte comme d'un tonnerre.

Notre Auteur fait là-deſſus les reflexions ſuivantes.

Ce fut au jour du Seigneur que l'eſprit de Dieu parla à notre Apôtre, & qu'il ſe fit entendre à lui avec tant de force que la Trompette la plus ſonore n'auroit pu ſe faire entendre plus diſtinctement. C'eſt encore dans ces grands jours qui ſont les plus ſpecialement conſacrés au Seigneur, que l'Eſprit de Dieu ſe fait entendre au reſte des Fidéles, c'eſt dans les aſſemblées du ſaint jour de Dimanche, que les Chrétiens réunis en un même lieu, attirent toûjours le Seigneur au milieu d'eux ; c'eſt-là que ſa voix ſe fait entendre, c'eſt-là que Dieu parle au cœur, que ſa parole s'inſinue avec tant d'efficace que nous voyons au ſortir de nos Temples, des hommes tout changés, qui ne ſoupirent plus que pour le Ciel, & qui banniſſent de leur cœur toute attache à la créature..... Toutes vos Ecritures, Seigneur, portent ces mêmes caracteres, & devroient gagner le cœur de tous les hommes; mais comme ils aiment la terre, & qu'elles leur défendent de s'y attacher, leurs paſſions combattent ces véritez que les Ecritures renferment, & malgré le caractere de Divinité qu'elles portent, ils ſe laiſſent enchanter par les vaines eſperances qui les flattent, & par les douceurs que la terre leur preſente. C'eſt à vous, ô mon Dieu, à détruire de telles préventions.....

Après ces paroles qui ſont ſuivies de quelques autres reflexions que nous paſſons pour abreger, l'Auteur vient au 11e verſet :

Alors je me tournai pour voir celui de qui j'entendois la voix, & regardant derriere moi, je vis ſept Chandeliers d'or.

Voilà le Texte, voici la Reflexion.

L'Apôtre S. Jean fut attentif à la voix qui lui parloit, & ſurpris des choſes prodigieuſes qu'on lui diſoit, il regarda derriere lui, & vit ſept Chandeliers d'or. C'étoit ſans doute la figure des ſept Evêques qui gouvernoient les ſept Egliſes d'Aſie. Car qui dit un Evêque, dit l'or le plus fin de l'Egliſe par ſa pureté & ſon amour pour Dieu. Il eſt le Chandelier qui porte la lumiere, & le feu qui embraſe. Il doit à ſon Troupeau les inſtructions qui éclairent leur eſprit, & doit encore plus perſuader par ſes œuvres que

par ſes paroles; la ſainteté de ſa vie doit être comme un or épuré qui brille par tout, & les ardeurs de ſon zéle doivent embraſer les cœurs les moins attachés à leur Dieu. Voilà, Seigneur, les dignes Evêques que votre Egliſe attend de votre bonté pour la gouverner. Ils doivent être cet or pur qui brille par tout, cette lampe ardente qui éclaire & qui enflamme.....

Nous en voyons de tels, ô mon Dieu, dans votre Egliſe, c'eſt une précieuſe ſemence que nous vous prions de faire germer.....

Nous laiſſons pluſieurs autres reflexions de notre Auteur ſur le même verſet, & nous nous en tiendrons à celles que nous venons de rapporter Le peu d'exemples que nous avons cités ſur l'un & ſur l'autre nous paroiſſent ſuffiſans pour le deſſein que nous nous ſommes propoſés, qui eſt de faire connoître le Livre que nous annonçons. Ceux qui ont du goût pour la véritable pieté, y trouveront de quoi ſe nourrir.

LETTRES PASTORALES DE MONSEIGNEUR l'Evêque de Londres aux Fidéles de ſon Diocéſe, contre les Libertins & les Incrédules, traduites de l'Anglois, par Abraham LE MOINE, *Prêtre de l'Egliſe Anglicane & Chapelain du Duc de Portland.* A la Haye, chez Goſſe & Neaulme. 1732. *in*-18. premiere Lettre, pp. 82. ſeconde Lettre, pp. 106. troiſiéme Lettre, avec un Appendice aux Lettres Paſtorales, pp. 158.

ON ne peut jetter les yeux ſur l'Ouvrage que nous annonçons au Public ſans déplorer le malheur de ces prétendus Paſteurs qui ne conſervant qu'une ombre d'Epiſcopat, ne conſervent en effet qu'une ombre d'autorité. De-là vient que ces mêmes armes toûjours victorieuſes de l'erreur dans les mains des Catholiques deviennent foibles & impuiſſantes entre les mains des Proteſtans. Comme parmi eux chaque particulier ſe croit en état & en droit d'en faire l'épreuve, ils les briſent dès qu'ils s'apperçoivent qu'elles percent l'erreur qu'ils ſoûtiennent; & toûjours à couvert ſous le bouclier de l'indocilité, ils éludent tous les traits qu'on eſſaye de leur porter.

Telle eſt la ſource des monſtrueux excès qui inondent l'Angleterre, & qui ont donné lieu aux Lettres Paſtorales dont nous allons donner l'extrait. Quelque affreuſe que ſoit la peinture que l'Evêque de Londres fait de ces excès, nous la rapporterons, afin de convaincre de plus en plus les Fidéles du bonheur qu'il y a de vivre dans le ſein d'une Egliſe qui peut ſeule fixer le Dogme & la Morale qu'elle preſcrit à ſes enfans.

Après s'être plaint de ce qu'un vice abominable *& preſque inconnu dans ces Pays Septentrionaux*, commençoit à ſe répandre en Angleterre; » le Prélat ajoûte que

» dans quelques Ouvrages impri-
» més depuis peu, on n'a point
» rougi de faire l'apologie des *mai-*
» *sons de debauche*, & de recom-
» mander à la protection même des
» Magiſtrats *les vices des particu-*
» *liers*, comme *avantageux au Pu-*
» *blic.* Que dans d'autres on a ſap-
» pé les fondemens de toute Reli-
» gion, & favoriſé l'Athéiſme &
» l'incrédulité. Et ce qui rend,
» dit-il, ces Ouvrages encore plus
» pernicieux, c'eſt que les Auteurs
» y cachent leurs véritables deſſeins
» ſous divers prétextes ſpecieux.
» L'un par exemple faiſant ſem-
» blant de combattre *ce qu'il appel-*
» *le* les uſurpations du Papiſme,
» pour s'inſinuer par-là dans l'eſprit
» des Proteſtans, a tâché d'abolir
» toute diſcipline Eccleſiaſtique, &
» d'anéantir même juſqu'à l'exiſten-
» ce d'un Miniſtere Chrétien &
» d'une Egliſe Chrétienne. Un
» autre affectant un grand zéle pour
» l'œconomie Judaïque, & pour
» le ſens litteral de l'Ecriture, a
» mis tout en œuvre pour ſapper
» les fondemens du Chriſtianiſme.
» Un troiſiéme ſous ombre de don-
» ner aux actions & aux Miracles
» de Notre Sauveur un ſens plus
» ſublime & plus ſpirituel, n'a rien
» négligé pour en anéantir la réa-
» lité.... D'autres ont fait paroî-
» tre un grand attachement pour la
» Religion Naturelle au préjudice
» de la Religion revelée..... &
» tous ou preſque tous ces Auteurs,
» ſous prétexte de défendre les
» droits naturels des hommes, ont
» fait un jeu de la Religion, ont
» tourné en ridicule les plus impor-
» tantes véritez qu'elle enſeigne, &
» ſe ſont ainſi abandonnés à une li-
» cence ſi effrenée qu'on n'en avoit
» jamais vû de pareille.

L'Evêque de Londres nous apprend enſuite que ces impietez ont été refutées par un grand nombre d'Ouvrages également pieux & ſolides, mais il remarque en même tems que pour la plûpart ils ſont ſi étendus & ſi élevés que les gens du monde n'ont pas aſſez de loiſir ni de lumieres pour en profiter. Cependant comme ce ſont ces ſortes de perſonnes qui ont le plus beſoin d'être prémunis contre la ſéduction, il a cru leur devoir donner quelques regles courtes & aiſées à retenir, dans la confiance qu'elles pourroient leur ſervir de préſervatif contre le venin de la contagion. Et telles ſont ces regles.

Premiere Regle: *il faut avant toutes choſes que vous ayez un deſir ſincere de connoître la volonté de Dieu, & une forte reſolution de vous ſoûmettre à tout ce qui vous paroîtra tel.* Mais ces témeraires qui attaquent les dogmes les plus évidens de la Religion, répondront au Prélat Anglican qu'ils ne le font que parce qu'ils ne les regardent pas comme *tels.* Ainſi la derniere partie de cette regle eſt auſſi fauſſe que la premiere eſt ſolidement établie ſur ces paroles de J. C. *Si quelqu'un veut faire la volonté de mon Pere, il connoîtra ſi la doctrine que j'enſeigne vient de Dieu, ou ſi je parle de mon chef.* Tant que vous ne deſirerez pas de connoître, ajoûte-t-il, &

que vous ne ſerez pas prets à mettre en pratique ce que la Religion vous enſeigne, vous ſerez toûjours diſpoſés à vous faire illuſion & à vous tromper vous-même pour marcher au gré de vos paſſions criminelles.

Seconde Regle : *ne négligez aucun des moyens que Dieu vous preſente pour vous inſtruire pleinement de ſa volonté.* Ces moyens, au jugement de l'Auteur, ſont la lecture de l'Ecriture Sainte, la priere, la docilité aux inſtructions des perſonnes de pieté & de lumieres, & l'éloignement de tout eſprit de curioſité & de preſomption.

Troiſiéme Regle : *après vous être ainſi aſſuré de la ſincerité de vos intentions, examinez la conduite & les mœurs de ceux qui tâchent de vous ſéduire ou de ſéduire les autres.* Comment les eſclaves du vice ſeroient-ils tranquilles dans la jouiſſance des objets de leur cupidité, s'ils ne faiſoient tous leurs efforts pour ſe perſuader par de vains raiſonnemens que l'Evangile n'eſt pas véritable ? Ne ſoyez pas ſurpris non plus, continue-t-il, de les voir empreſſés à faire des Proſelytes, ils voudroient augmenter leur parti pour ſe ſauver de l'infamie dans le grand nombre des vicieux. *Tenez pour certain que de telles gens ne ſont ennemis de la Religion, que parce que la Religion ſe déclare ennemie de leurs paſſions & de leurs déſordres.*

Quatriéme Regle : *S'il vous tombe entre les mains quelque Livre ſur la Religion qui ne ſoit pas écrit avec toute la gravité & le reſpect que demande un ſujet ſi ſérieux, ne doutez pas qu'il ne vienne d'un eſprit gâté, & qu'il n'ait été compoſé dans des vûës prophanes.* Il établit cette regle ſur ce principe qu'il n'y a point de ſujet quelque grave & quelque ſublime qu'on le ſuppoſe, qu'un impie ne puiſſe tourner en ridicule ; il montre enſuite combien il eſt dangereux de lire ces Livres profanes qui font un jeu de la Religion, & qui oſent preſenter le poiſon ſous un apas ſi criminel, mais en même tems ſi propre à ſéduire.

Cinquiéme Regle : *ne vous laiſſez jamais perſuader de renoncer à la revelation ſous pretexte de ſuivre la raiſon pour guide.* Il le prouve par l'incertitude des lumieres qu'on tire des plus grands Philoſophes ſur les regles fondamentales de la morale. Et par l'incapacité où ſont la plûpart des hommes de comparer les ſentimens de ces Philoſophes pour choiſir entre tous leurs Syſtêmes celui qui eſt vrai & le diſtinguer d'avec celui qui eſt faux. Mais quand même cet examen ſeroit poſſible, il eſt certain qu'il y a pluſieurs véritez de morale dont la connoiſſance eſt abſolument neceſſaire à l'homme pour la pratique de ſes devoirs, que la revelation ſeule nous a découvertes, & que les Sages du Paganiſme ont ignorées ou n'ont connuës qu'imparfaitement ; telles ſont, par exemple, ce qui regarde la nature du culte qu'il faut rendre à la Divinité pour lui être agréable, notre reconciliation avec Dieu, un ſecours ſurnaturel pour nous mettre en état de faire ſa volonté, & la certitude d'une autre vie dans la-

quelle

quelle les bons ſeront recompenſés & les méchans punis.

Il s'attache outre cela à faire voir que la Religion naturelle que les incrédules oppoſent aujourd'hui à la Religion revelée eſt bien differente de celle que les Sages de l'Antiquité ont découverte par les ſeules lumieres de la raiſon; ils ſoûtenoient que pour acquerir la vertu & pour ſe rendre agréable à Dieu, il falloit dompter & reprimer les paſſions, au lieu que les incrédules de notre tems ſemblent avoir pour principal but de les ſatisfaire, & que le reproche ordinaire qu'ils font à l'Evangile, c'eſt qu'il exige le renoncement à ſoi-même & met un frein aux cupiditez des hommes.

Sixiéme Regle : *ne regardez pas une vérité comme douteuſe, à cauſe qu'il y a des gens qui affectent d'en douter.* Il y a, dit-il, des monſtres par rapport à l'eſprit, auſſi-bien que par rapport au corps, & ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on a remarqué qu'il n'y a point d'opinion ſi abſurde qui n'ait été avancée par quelque Philoſophe.

Septiéme Regle : *Quand vous avez des preuves ſuffiſantes qu'une doctrine vient du Ciel, ne laiſſez pas d'avoir pour elle une foi inébranlable, quoique vous ne puiſſiez pas appercevoir clairement la convenance & l'utilité de chacune de ſes parties.* Dieu nous a donné la raiſon pour nous conduire à la revelation, mais il ne nous a pas donné cette même raiſon pour nous ériger en Juge de ſa conduite, de ſes myſteres & de l'œconomie de la Religion. Entreprendre de le faire, c'eſt oublier que nous ſommes hommes & nous mettre à la place de Dieu même.

Huitiéme Regle : *Ne ſouffrez point qu'on détourne votre attention des preuves les plus claires & les plus directes de la vérité du Chriſtianiſme pour l'arrêter ſur d'autres preuves qui quoique bonnes, ſont moins à la portée du commun des Chrétiens.* L'artifice des Libertins & des incrédules eſt de gliſſer adroitement ſur les preuves les plus claires de la Religion, & de ſe jetter ſur celles qui le ſont moins par rapport au commun des hommes, & par conſequent plus ſuſceptibles de diſpute. Nous avons, dit-il, pluſieurs ſortes de preuves qui concourent à démontrer la Religion Chrétienne. 1°. Les Types : 2°. Les Prophéties : 3°. L'attente generale où l'on étoit du Meſſie dans le tems que J. C. vint au monde : 4°. Les Miracles qu'il a operés : 5°. Les prédictions qu'il a faites de ſa mort, de ſa Reſurrection : & 6°. La prompte & miraculeuſe propagation de l'Evangile. Mais quoique toutes ces preuves priſes en elles-mêmes ſoient également fortes, elles ne ſont pas cependant également à la portée de tout le monde. L'Evêque de Londres les examine chacune en particulier. Mais il inſiſte principalement ſur celles dont le ſimple peuple eſt capable, & qui ne ſuppoſent ni la connoiſſance des Langues, ni de la Chronologie, ni des coûtumes des Juifs, comme les autres preuves qui ſe tirent des figures & des Propheties de l'ancien Teſta-

ment, ſur leſquelles il eſt aiſé d'embarraſſer des gens peu inſtruits. Il met enſuite dans un très-beau jour tous les argumens que le Nouveau Teſtament, dont il prouve l'inſpiration, nous preſente ſur la vérité de la Religion Chrétienne.

Mais comme la morale a une grande influence ſur la foi, il propoſe pour neuviéme Regle d'*entretenir avec ſoin dans ſon cœur de grands ſentimens de reſpect & de veneration pour les choſes ſaintes.* C'eſt-à-dire, tout ce qui a rapport à la Religion, comme la parole de Dieu, ſon ſaint Nom, le jour qu'on doit lui conſacrer, ſa Maiſon, ſon Culte & ſes Miniſtres.

Il donne pour dixiéme & derniere Regle, *de prendre garde ſur toutes choſes de tomber dans une eſpece d'indifference par rapport à la Religion.* Il finit par des vœux pour le troupeau que le Roi a confié à ſes ſoins. Vœux inutiles, tandis que parmi ces regles dont la plûpart ſont très-ſolides, & développées avec force & avec netteté, il ne fera pas entrer celle de ſe ſoûmettre aveuglément à une autorité infaillible, qui peut ſeule fixer le libertinage de l'eſprit, & l'empêcher de ſe laiſſer emporter à tout vent de doctrine.

Le titre de la ſeconde Lettre Paſtorale de l'Evêque de Londres nous apprend qu'elle a été faite à l'occaſion de quelques Ouvrages imprimés depuis peu où l'on ſoûtient que la raiſon, ſans le ſecours de la revelation eſt un guide ſuffiſant en matiere de Religion, & cette Lettre eſt traduite ſur une cinquiéme Edition. L'Evêque de Londre examine d'abord *quel eſt le vrai & le légitime uſage de la raiſon par rapport à la revelation.* Il ſoûtient qu'il eſt ſi faux, comme le ſoûtiennent les ennemis de la Religion, que pour embraſſer la revelation, on ſoit obligé de renoncer à la raiſon, que tous les Chrétiens conviennent au contraire que c'eſt à la raiſon à examiner la divinité de la revelation; mais dès qu'elle s'eſt une fois aſſuré de la ſolidité des preuves ſur leſquelles elle eſt appuyée, la raiſon s'arrête, non parce que la revelation nous y fait renoncer, mais parce que dès ce moment elle prend la revelation pour guide, & qu'elle ne ſe croit pas permis de revoquer en doute la ſageſſe, & la convenance d'aucunes de ſes parties, après qu'elle eſt perſuadée que le tout émane de Dieu.

Il montre enſuite que *la raiſon eſt un guide inſuffiſant en matiere de Religion*, il en apporte pour preuve les differentes erreurs de la plûpart des anciens Philoſophes ſur la nature de la Divinité, ſur l'immortalité de l'ame, & ſur les points de morale les plus eſſentiels à la pratique de la vertu. Il inſiſte avec force ſur l'impoſſibilité où étoient ceux d'entr'eux qui s'étoient le moins éloignés de la vérité d'obliger les hommes à ſuivre leurs ſentimens. Les monſtrueuſes opinions qu'on a découvertes dans les derniers tems parmi les peuples qui étoient inconnus aux anciens, lui fourniſſent encore des preuves non moins

ſolides que curieuſes ſur la foibleſſe de la raiſon en matiere de Religion, d'où l'Auteur conclut que *la revelation n'étoit pas ſeulement utile, mais qu'elle étoit même très-neceſſaire pour nous ſervir de guide aſſuré en matiere de Religion.*

Si les Sages de la terre n'ont pu délivrer le monde de la corruption & de l'ignorance dans laquelle il étoit plongé, il s'enſuit clairement qu'il falloit une autorité ſuperieure à celle de la raiſon pour établir la vraye Religion dans le monde, & cet avantage ne ſe trouve que dans la Religion Chrétienne, qui ſeule a propoſé à l'homme des motifs aſſez forts pour l'engager à la pratique de ſes devoirs, & qui lui a découvert en même tems les moyens par leſquels il devoit les pratiquer, ſçavoir, *une grace ſurnaturelle, qui étant parfaitement libre dans ſon principe, il étoit impoſſible que les hommes en euſſent d'eux-mêmes aucune idée ni aucune aſſurance.*

Les hommes ſont donc obligés de rechercher, s'il y a une revelation divine, & quelles ſont les preuves qui démontrent qu'elle vient de Dieu. Il fait voir par pluſieurs raiſons, & entr'autres par la liaiſon naturelle qu'il y a entre la vertu & le bonheur, entre le vice & la miſere, qu'une revelation divine eſt une choſe non ſeulement très-poſſible, mais encore très-probable : d'où il conclut qu'*il eſt du devoir de tous les hommes de recevoir pour leur guide en matiere de Religion toute revelation qui a Dieu pour auteur, & de la recevoir dans toutes ſes parties.* L'Auteur paſſe legérement ſur ce point, parce qu'il l'avoit ſolidement établie dans ſa premiere Lettre. Mais il s'arrête à juſtifier les ſentimens de pluſieurs celebres Théologiens Anglois du dernier ſiécle que les incrédules acuſent d'avoir fait peu de cas des dogmes particuliers du Chriſtianiſme, & de la neceſſité de ſe ſoûmettre à une revelation divine. Voici, ſelon lui, ce qui a donné quelque fondement à cette calomnie; comme pendant les troubles cauſés par la faction des Presbyteriens ſous Cromwel, les Prédicateurs affectoient non ſeulement de ne point repreſenter au peuple les grands devoirs de la morale, mais qu'ils avoient même en quelque maniere pris à tâche de les déprimer, *pour perſuader au monde que la foi étoit tout, & que les œuvres n'étoient rien.* Après le retabliſſement de Charles II. & de la famille Royale, les Miniſtres de l'Egliſe Anglicane ſe crurent obligés de montrer la neceſſité des œuvres pour être ſauvé, & de prêcher & d'écrire ſur l'importance des devoirs moraux; mais ceux d'entr'eux qui le firent, dit-il, avec le plus de zele n'eurent pas moins d'attention à expliquer au peuple le grand ouvrage de notre Redemption par J. C. & les autres dogmes de la Religion revelée.

Il conjure, en finiſſant, ceux qui ſeroient tentés de quelques penſées d'irréligion de s'aſſurer au moins de la ſincerité de leurs ſentimens ſur ces trois points, 1°. » S'ils

» ſont pleinement diſpoſés à em-
» braſſer toutes doctrines & à ſui-
» vre toute regle de conduite qui
» leur paroît clairement venir de
» Dieu. 2°. S'ils ſouhaitent de tout
» leur cœur qu'une Religion qui
» remedie à la corruption de notre
» nature, & qui promet aux gens
» de bien un état de bonheur &
» d'immortalité après cette vie ſoit
» bien fondée. 3°. Et s'ils ne trou-
» vent en eux aucune paſſion ni au-
» cun vice qui les porte à deſirer
» tout le contraire. Si les hommes,
» ajoûte-t-il, avant que d'entrer
» dans l'examen de la Religion,
» s'interrogeoient eux-mêmes ſur
» ces trois articles, il n'y auroit cer-
» tainement point à craindre que
» l'incrédulité s'emparât de leur
» eſprit.

Mais quelque grand que ſoit le crime de l'incrédulité, il ne craint pas de dire que la chaleur avec laquelle certains incrédules travaillent à répandre leurs erreurs eſt encore beaucoup plus criminelle, parce que rien n'eſt plus contraire au bonheur des hommes dans cette vie même, & à tous les interêts de la ſocieté que l'eſprit d'irréligion. Cet endroit mérite d'être lû; & en general on peut aſſurer que cette Lettre eſt très-propre à faire ouvrir les yeux à ceux qui ſeroient aſſez malheureux pour avoir des doutes ſur la Religion.

La troiſiéme Lettre de l'Evêque de Londres eſt adreſſée, comme la précedente, aux Fidéles de ſon Dioceſe, & particulierement aux habitans de Londres & de Weſtminſter. Elle répond aux difficultez des incrédules contre les Ecrits contenus dans le Nouveau Teſtament, *conſiderez comme une regle que Dieu nous a donnée pour la foi & pour les mœurs.*

Nous ſouhaiterions qu'il nous fût permis de nous étendre davantage ſur cette Lettre. Le Prélat Anglican entreprend d'établir 1°. »Que
» les quatre Evangiles contiennent
» une Hiſtoire veritable & fidéle de
» la Naiſſance, de la Vie, de la
» Mort, de la Reſurrection & de
» l'Aſcenſion de J. C.

» 2°. Que le Syſtême entier du
» Chriſtianiſme, ou l'œconomie
» de l'Evangile ne fut pas pleine-
» ment manifeſtée au monde par
» Jeſus-Chriſt lui-même pen-
» dant le cours de ſon Miniſtere,
» mais qu'il a laiſſé pluſieurs choſes à
» annoncer ou à expliquer à ſes
» Apôtres qu'il inſtruiſoit, & qu'il
» commit d'une façon particuliere-
» pour s'aquitter de cet emploi.

» 3°. Comme les Apôtres de-
» voient, en vertu de leur Com-
» miſſion, non ſeulement atteſter
» & annoncer au monde les choſes
» qu'ils avoient reçûës & appriſes
» de leur Maître, mais encore dé-
» velopper & expliquer toute l'œ-
» conomie de l'Evangile, ils furent
» conſtamment dirigés & aſſiſtés
» par le S. Eſprit qu'ils reçurent
» ſelon la promeſſe de J. C. avant
» que de commencer leur Mini-
» ſtere.

» 4°. C'eſt de leurs enſeigne-
» mens & de leurs Ecrits tels qu'ils
» nous ont été tranſmis dans leurs

» Actes & dans leurs Epîtres, auſſi-
» bien que des Evangiles, qu'il
» faut apprendre quels ſont les arti-
» cles de l'œconomie Evangelique,
» qu'ils devoient manifeſter & ex-
» pliquer conformement aux in-
» ſtructions qu'ils avoient reçûës de
» J. C. & ſous la direction & l'aſſi-
» ſtance du S. Eſprit.

» 5°. Les Livres du Nouveau
» Teſtament qui contiennent la
» doctrine annoncée par J.C. & par
» ſes Apôtres ont été fidelement
» tranſmis aux Chrétiens des ſiécles
» ſuivans.

» 6°. Les enſeignemens des Apô-
» tres contenus dans leurs Epîtres,
» & dans les Actes, joints à ceux de
» Notre-Seigneur rapportés dans les
» Evangiles, ont été deſtinés à être
» pour les Chrétiens de tous les
» tems une regle invariable de foi
» & de conduite, & furent dès les
» commencemens regardés & reçûs
» comme tels par les Egliſes.

Le Prélat Anglican entre dans un grand détail ſur tous ces points, & y fait paroître un grand fonds d'érudition & de critique. Mais les bornes de cet extrait ne nous permettant pas de le ſuivre, nous nous contenterons de remarquer que par rapport à l'autenticité des Epîtres des Apôtres; la raiſon, ſelon lui, pour laquelle il y en eut quelques-unes qui ne furent pas d'abord reçûës auſſi-tôt que les autres par toutes les Egliſes, c'eſt qu'elles étoient écrites ou à des particuliers comme la ſeconde & la troiſiéme de Saint Jean, ou aux Chrétiens diſperſés en divers Pays, comme la ſeconde de S. Pierre & celle de S. Jacques, ou aux Chrétiens en general, comme celle de S. Jude. Et comme la certitude que les Egliſes particulieres pouvoient avoir de l'autenticité de ces Epîtres dépendoit de la vûë des Originaux, du témoignage de ceux qui en avoient été les Porteurs ou à qui elles étoient écrites, on voit tout d'un coup que cet examen étoit beaucoup plus facile lorſqu'on ſçavoit à quelles Egliſes ces Epîtres étoient adreſſées, qu'il devenoit au contraire plus difficile, & qu'il demandoit plus de tems lorſqu'on ne pouvoit le faire ſans conſulter en general toutes les Egliſes qui ſe trouvoient répanduës dans l'Empire Romain. Ainſi bien loin, dit-il, que la difficulté que firent d'abord certaines Egliſes de compter les Epîtres dont nous venons de parler parmi les Livres Canoniques, puiſſe affoiblir l'autorité des autres, rien au contraire ne montre mieux avec quelles précautions ils ont été admis dans le Canon des divines Ecritures, & l'univerſalité avec laquelle ces Epîtres furent reçûës dans la ſuite, eſt une preuve qu'elles avoient aquis à cet égard toute l'autorité poſſible. C'eſt ce qu'il fait voir de l'Apocalypſe, & en particulier de chaque Epître de l'Ecriture, dont l'autenticité a d'abord été conteſtée.

On voit par-là, dit-il, avec quelle injuſtice des perſonnes qui n'étoient pas d'ailleurs mal intentionnées pour le Chriſtianiſme, ont prétendu que tous les Livres du Nouveau Teſtament ſont devenus autentiques tout à la fois par un acte ſo-

lemnel de l'Egliſe qui en auroit fait une Regle ou un Canon pour tous les Chrétiens. Cela eſt ſi peu vrai, ajoûte-t-il, que chaque Livre en particulier fut d'abord reçû par certaines Egliſes particulieres, plûtôt ou plus tard, ſelon les tems où il avoit été écrit, & les differentes occaſions que ces Egliſes avoient de le connoître, vû la differente diſtance des Villes & des Pays, & le plus ou le moins de correſpondance qu'il y avoit entr'eux. La Regle qu'elles ſuivoient pour recevoir ces Livres particuliers, n'étoit autre que la certitude qu'elles avoient qu'ils étoient écrits par des perſonnes divinement inſpirées, & c'eſt ſur ce fondement qu'elles établiſſoient l'autorité de chaque Livre, après une recherche exacte qui ne laiſſoit plus lieu aux doutes. Et lorſque par degrés chaque Egliſe particuliere fut aſſurée que tous les Livres du Nouveau Teſtament avoient été écrits par des perſonnes divinement inſpirées, elles en firent toutes leurs déclarations publiques dans des Conciles aſſemblés par occaſion pour regler les affaires generales de l'Egliſe.

» Ces Livres ne furent donc pas » jugés autentiques en vertu de ces » déclarations ; mais ces déclara- » tions furent faites parce que ces » Livres étoient autentiques, l'E- » gliſe n'étant conſiderée que com- » me un *témoin* qui dépoſoit que » ces Livres avoient été écrits par » les perſonnes dont ils portoient les » noms, à qui ils ſont attribués, & » de l'inſpiration deſquels ils tirent » leur *autorité*.

On nous donne enſuite deux Lettres Paſtorales de l'Evêque de Londres. La premiere eſt adreſſée aux Chefs de famille dans les Colonies Angloiſes de l'Amerique, & la ſeconde aux Miſſionnaires qui travaillent dans ces mêmes lieux. Ces Lettres roulent ſur la neceſſité d'inſtruire les Négres dans la foi. Elles ſont precedées d'une exhortation à tous les véritables Chrétiens d'Angleterre, pour les engager à aider de leurs liberalitez & de leurs aumônes la Societé établie pour la propagation de l'Evangile dans les Plantations Angloiſes.

On y voit que juſqu'à preſent on a pris peu de ſoin d'inſtruire les Négres des Véritez de la Religion, faute de fonds neceſſaires pour entretenir des Catéchiſtes, ou même parce que les Chefs de famille ſe perſuadent qu'il n'eſt pas de leur interêt de travailler à la converſion de leurs Négres. L'Evêque de Londres n'oublie rien pour les engager à *lever un ſi grand opprobre de deſſus le nom Proteſtant*, & rend cette juſtice aux Catholiques Romains que non ſeulement les habitans de leurs Plantations en Amerique, mais encore ceux des divers Etats de l'Europe de qui ces Plantations relevent, ſe ſont tous ſignalés dans l'atrention qu'exige cette œuvre de pieté.

Quelques ſolides que ſoient la plûpart des raiſonnemens qui ſont renfermés dans les differens Ecrits dont nous venons de rendre compte, on ne s'étonnera pas qu'ils

ayent ſi peu de ſuccès ; mais il eſt étonnant que ce peu de ſuccès ne faſſe pas enfin ouvrir les yeux à des gens qui les ont d'ailleurs ſi perçans, lorſqu'il n'eſt pas queſtion de connoître cette Egliſe qui eſt ſeule la Colonne de la Foi & de la Vérité.

LES METAMORPHOSES D'OVIDE, TRADUITES EN François, avec des Remarques & des Explications Hiſtoriques : par M. l'Abbé BANIER, *de l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Ouvrage enrichi de figures en taille-douce.* A Amſterdam, chez R. & J. Wetſtein, & G. Smith. 1732. *in-folio*, 2. vol. Tom. I. & II. pag. *in-12.* 3. vol. To. I. pag. 384. To. II. pag. 318. To. III. pag. 276. ſans la Préface & les Tables. Fig. détachées 16.

QUELQUE intereſſans que ſoient en general tous les Ouvrages d'Ovide, on peut dire que ſon Poëme des Métamorphoſes eſt celui de tous qui a piqué le plus vivement la curioſité du Public. Chaque Nation a voulu s'en rendre la lecture auſſi familiere qu'il étoit poſſible, & ce motif l'a fait traduire, ſoit en vers, ſoit en proſe, dans preſque toutes les Langues de l'Europe. Les François ſe ſont ſignalés ſur tous les autres en ce genre ; & les verſions des Métamorphoſes ſe ſont multipliées chez eux à l'excès. Clément Marot eſt un des plus anciens qui ait tenté de les traduire en vers, mais il ne fit qu'entamer l'Ouvrage & ſe borna aux deux premiers Livres, auſquels dans la ſuite un Poëte contemporain nommé Barthelemi *Aneau* joignit le troiſiéme. Long-tems après lui, c'eſt-à-dire en 1668. Charles *Coypeau* plus connu ſous le nom de *D'aſſouci*, en mit une très-petite partie en vers burleſques, ſous le titre d'*Ovide en belle-humeur*, & ſix ans auparavant L. *Richer* en avoit traveſti dans le même genre de vers les cinq premiers Livres ſous le titre d'*Ovide Bouffon*. *Benſſerade* de l'Academie Françoiſe traduiſit en Rondeaux le Poëme entier en 1676. En 1700. Thomas *Corneille*, auſſi de l'Academie, & qui 20 ans auparavant, avoit publié en vers François les ſix premiers Livres des Métamorphoſes, en donna une traduction complette, enrichie de figures, en trois Volumes *in-12*. Les verſions en proſe ont été pour le moins auſſi nombreuſes. Nous avons celles de *Renoüard* & de *du Ryer*, toutes deux *in-folio*, avec des figures ; celles de *Martignac* & de l'Abbé *de Bellegarde*, in-12.

Malgré ce grand nombre de traductions, on ne connoît encore qu'aſſez imparfaitement en François les Métamorphoſes d'Ovide, ſoit pour le ſens, ſoit pour l'expreſſion. Souvent les Traducteurs faute d'attention ou d'un Texte Latin aſſez correct, ont mal pris la penſée du Poëte, & par conſequent l'ont mal renduë en notre langue, ou ne l'ont renduë qu'à demi. Sou-

vent ils lui ont prêté leurs propres idées, ou bien quelque inférieures qu'elles fussent aux siennes pour l'agrément & le beau naturel, ils les leur ont substituées sans scrupule. A l'égard du style de ces versions, il ne donne pas moins de prise à la saine critique. Combien n'offre-t-il point de Paraphrases languissantes, d'expressions surannées, de tours vicieux, d'images peu décentes en François? Quelles inégalitez ne fait-il point sentir, s'élevant quelquefois tout d'un coup jusqu'à l'empoullé, pour tomber un moment après dans le médiocre & même dans le bas? Les Métamorphoses avoient donc grand besoin d'un nouveau Traducteur François, qui fût également en garde contre tous ces écueils, & qui eût les talens necessaires pour s'en garantir.

M. l'Abbé Banier, connu dans la Republique des Lettres par divers Ouvrages, qui lui ont fait honneur, s'est donc chargé du soin de faire parler Ovide en François aussi purement & aussi intelligiblement, que le méritoit ce Poëte si digne d'y être bien entendu. Il lui falloit pour cela, non seulement une version conforme à son Texte, mais des Remarques propres à mettre dans un plein jour ce que sa narration pouvoit avoir d'obscur, soit par rapport à la Fable, qui en fait le capital, soit par rapport aux mœurs & aux coûtumes anciennes. Personne n'étoit plus capable de lui fournir l'un & l'autre secours, que M. l'Abbé Banier. Sur tout pour ce qui concerne le second ou l'explication de la Fable, il y a longtems qu'il a fait ses preuves. Quant au premier, il avoue modestement, que ne s'étant jamais occupé à traduire, il s'étoit déterminé avec repugnance à débuter en ce genre par un Ouvrage aussi épineux & d'une aussi longue discussion que celui-ci: & que pour l'encourager à une entreprise qu'il jugeoit au-dessus de ses forces, les avis sages & judicieux d'un ami aussi distingué par son goût & sa politesse que par la justesse de son esprit, sa sagacité & son érudition, avoient été d'un grand poids. Il eut même [ajoûte-t-il] la vanité de croire qu'il réussiroit par la raison que cet ami le crut propre à réussir. (C'est de M. *de Boze*, Secretaire perpétuel de l'Academie des Belles-Lettres, qu'il veut parler.) Le succès a justifié le pronostic. M. l'Abbé Banier pouvoit marcher sans crainte, sur la parole d'un tel garant; & il peut se flatter qu'un coup d'essai comme celui-ci vaut un coup de maître.

Cette carriere qu'il a si dignement fournie n'étoit pas exempte de difficultez, sur tout par rapport à la version. Il nous les expose en détail dans une élegante Préface, & nous informe en même tems des regles qu'il s'est prescrites pour les surmonter. Les difficultez de la traduction naissoient en partie des beautez de l'original, & en partie de ses défauts. Il étoit mal aisé de bien rendre les unes, & presque impossible de faire passer les autres. Les premieres consistent dans l'art

merveilleux

merveilleux avec lequel Ovide a raſſemblé dans un Poëme ſuivi tous les ſujets de Métamorphoſes imaginés par les Grecs & par les Latins, évenemens fabuleux dont tout l'Univers devenoit la Scene, & dont la durée égaloit tous les ſiécles écoulés depuis la naiſſance du monde. » Que de traits (dit le Traduc» teur) que de couleurs differentes » ne falloit-il pas avoir ramaſſées » pour tant de tableaux ! Cepen» dant il les a tous finis, ces ta» bleaux, & à la fin de l'Ouvrage » ſon pinceau n'eſt point affoibli. Il » a plus fait encore; dans des Fa» bles qui ſe reſſemblent ..... il a ſû » mettre les nuances délicates, qui » les diſtinguent les unes des autres. » Aglaure métamorphoſée en ro» cher, eſt differente d'Anaxarette » qui éprouve le même change» ment. Les Héliades qui devien» nent des Peupliers, ne reſſem» blent ni à Daphné, ni à Driope, » qui ſont auſſi changées en arbres. » Aréthuſe & Cyané métamor» phoſées l'une & l'autre en fontai» nes, n'ont rien de commun, mê» me dans le détail de leur change» ment. Ce ſont toûjours de nou» velles images, des beautez ſingu» lieres. Uni dans les narrations » [continue M. l'Abbé Banier] pa» thétique, tendre & touchant » dans les monologues, élevé dans » les harangues, Ovide ſait faire » paſſer imperceptiblement le Lec» teur d'une Fable à une autre, par » des liaiſons ſouvent fort ingénieu» ſes. Il a ſu même dans une ma» tiere obſcure, garder une eſpece » d'ordre chronologique, *&c.*

A l'expoſition de ces beautez ſi difficiles à faire bien ſentir dans une verſion, ſuccede le dénombrement des défauts du Poëte Latin; & le Traducteur eſpere que la franchiſe avec laquelle il va les découvrir rendra moins ſuſpectes les loüanges qu'il vient de lui donner. Ecoutons encore M. Banier lui-même ſur cet article. » Ovide avoit (dit-il) un » génie extrêmement fécond, & » les expreſſions les plus heureuſes » ſembloient venir d'elles-mêmes ſe » placer dans les endroits les plus » difficiles à exprimer. Mais cette » fécondité même eſt devenuë un » défaut chez lui; il n'a pas ſu la » ménager, & s'eſt trop livré aux » ſaillies de ſon imagination. Ai» mant à épuiſer ſes ſujets, il ne » croyoit jamais en avoir aſſez dit. » Eloigné de cette ſage retenue qui » laiſſe toûjours quelque chemin à » faire aux Lecteurs, Ovide, pour » vouloir avoir trop d'eſprit, leur » ôte le plaiſir d'en avoir eux-mê» mes; trop diffus, il ſeroit fâché » d'oublier la moindre circonſtance. » On peut ajoûter encore qu'il » joüe trop ſouvent ſur les mots, » qu'il court après les pointes, « & c'eſt de quoi le Traducteur produit pluſieurs exemples : qu'il n'évite point aſſez les repetitions des mêmes termes, dont apparemment on étoit moins choqué dans ſa langue, qu'on ne l'eſt dans la nôtre : qu'en décrivant le changement d'une perſonne ſoit en arbre, ſoit en fontaine, il deſcend dans des détails anatomiques, qui ne peuvent

manquer de devenir ennuyeux en François : que les amours des Dieux & des hommes, qui sont le principal sujet des Métamorphoses, y sont peints par des traits trop vifs, & trop licentieux, & que *c'est seulement dans ces endroits-là que le Poëte* (dit M. Banier) *ne donne que trop à penser.* Enfin une derniere difficulté, & qui lui paroissoit presque insurmontable, étoit celle de rendre en prose un Ouvrage en vers, sans qu'il y perdît trop, non seulement du côté de la cadence & de l'harmonie, mais encore du côté des autres ornemens Poëtiques, tels que les images, les métaphores, les comparaisons. Il savoit que ces figures devenoient souvent languissantes dans notre prose, & que la mesure harmonieuse & cadencée de la poësie n'étoit compensée que foiblement par l'élegance du stile & par la richesse de l'expression.

Au milieu de tant de difficultez, le Traducteur a cru que pour s'en débarrasser la regle la meilleure & la plus sure étoit de s'attacher à l'esprit de l'Auteur que l'on traduit, plûtôt qu'à ses paroles, de rendre exactement ses pensées, sans négliger de faire sentir sa délicatesse & son élegance. » Moins occupé [dit » M. l'Abbé Banier] à rendre le » nombre que la valeur des mots, » l'Interprête doit savoir à propos » s'éloigner également d'une con» trainte servile, & d'une liberté » excessive ; tenir le juste milieu » entre une timidité judicieuse & » une heureuse hardiesse, se soustraire à la tyrannie de la lettre, se » rendre maître des sens, & se soû» mettre aux tours de sa Langue.... » Il faut connoître à fond le génie » de l'Auteur que l'on traduit, se » transformer en lui le plus qu'il » est possible, & si notre Langue ne » peut fournir toutes les beautez de » l'original, il faut prendre un es» sor genereux, & payer en équi» valens ; sur tout, lorsqu'on tra» duit un Poëte. « En un mot, tout se reduiroit (dit le Traducteur) à faire parler en notre Langue l'Auteur qu'on traduit, comme il y auroit parlé lui-même. Mais avec quelle finesse d'expression, quel tour vif & ingénieux ne s'en feroient point acquités des Ecrivains tels que Virgile, Horace, Ovide ? Se proposer un tel point de vûë en les traduisant, c'est (conclud M. l'Abbé Banier) de quoi faire trembler le plus hardi Traducteur. Il a eu pourtant le courage de se le proposer, ce point de vûë : & si l'execution n'a pas répondu par tout selon ses souhaits, à l'idée de perfection qu'il avoit sans cesse devant les yeux, le Public doit lui tenir grand compte du travail pénible par lequel, en conservant presque tous les agrémens à son original, il a su faire disparoître certains défauts qui ne faisoient pas honneur au Poëte.

Au surplus, de meilleure foi que les Traducteurs precedens, qui pour ne pas risquer un parallele trop humiliant pour eux, ont eu soin d'écarter de leurs versions le Texte de l'Auteur, M. l'Abbé Banier s'est fait un devoir de le faire.

imprimer à côté de la ſienne (dans l'Edition *in-folio*) pour mettre ſes Lecteurs plus à portée de décider, s'il a rendu fidélement Ovide. Il a ſuivi pour l'impreſſion de ce Texte Latin l'Edition de M. *Burman*, comme la plus parfaite : & il avoüe ſur ſon experience, que les corrections de cet Editeur en développant le plus ſouvent d'une maniere claire & préciſe le vrai ſens d'Ovide, ſont d'un grand ſecours pour un Traducteur. Il a cru pourtant devoir en certains endroits, préferer l'ancienne leçon à la nouvelle ; & il en avertit dans ſes Remarques. Pour donner comme un avant-goût du mérite de cette Traduction nous ne pouvons nous diſpenſer d'en tranſcrire ici quelques morceaux des plus intereſſans.

Nous commencerons par la Fable de Niobé changée en rocher, (*Liv. 6. Fable 5.*) & nous prendrons cette Princeſſe dans le moment qu'on lui annonce la triſte nouvelle de la mort de ſes ſept fils tués par Apollon, & de celle d'Amphion ſon époux. Voici comme Ovide peint alors cette orgueilleuſe Princeſſe. » O ! que Niobé, dans » ce triſte état étoit differente de » cette fiere Niobé, qui traînée ſur » un ſuperbe Char, alloit arracher » le Peuple des Autels & des Tem» ples de Latone ! Son ſort étoit » alors envié de tout le monde ; » maintenant elle fait compaſſion » à ſes ennemis même. Elle s'ap» proche de ſes enfans, elle les » embraſſe ; levant enſuite les bras » & les yeux vers le Ciel : repaîs-toi » de ma douleur, cruelle Latone, » diſoit-elle ; goûte le barbare plai» ſir de me voir accablée de dou» leur & de deſeſpoir : ton lâche » cœur doit enfin être raſſaſié. Je » ſuccombe ſous le poids de mon » affliction, & tu peux te glorifier » d'un triomphe complet. Mais je » me trompe, il ne l'eſt point en» core : dans le malheur le plus af» freux qui puiſſe arriver à une me» re, il me reſte encore plus d'en» fans qu'à toi, qui te vantes tant » d'être heureuſe. Après en avoir » perdu ſept, je l'emporte encore » ſur toi par le nombre de ceux qui » me reſtent. A peine avoit-elle » achevé de parler, que l'on entend » dit le bruit que fait un arc, lorſ» qu'il lance une fléche. Toute l'aſ» ſemblée en fut troublée ; la ſeule » Niobé que ſes deſaſtres avoient » renduë encore plus audacieuſe, » n'en fut point émue. Pendant que » ſes filles en habits de deuil & les » cheveux épars, pleuroient auprès » des lits funébres, où étoient les » jeunes Princes, l'une d'elles ſe » ſentit bleſſer au ſein d'un coup de » fléche, & tomba morte ſur le » corps d'un de ſes freres. Une au» tre conſoloit ſa mere, lorſqu'elle » perdit tout d'un coup l'uſage de » la parole & la vie, ſans qu'on » eût vû le trait qui l'avoit frappée ; » & ne ferma la bouche que dans » l'inſtant qu'elle expira : l'une » tombe en fuyant, l'autre meurt » ſur le corps de ſa ſœur ; celle-ci » cherche vainement à ſe cacher : » celle-là paroît interdite & trem» blante. Il y en avoit déja ſix de

» mortes, toutes d'une maniere » différente; & il n'en reſtoit plus » qu'une que ſa mere couvroit de » ſon corps & avec ſes habits. Laiſ- » ſe-m'en une du moins, dit-elle à » Latone; de tant de filles je ne » t'en demande qu'une, & c'eſt la » plus jeune de toutes que je te de- » mande. Mais tandis qu'elle faiſoit » cette priere, elle la vit expirer » entre ſes bras, *&c.*

La plainte de Philoméle, après l'outrage qu'elle reçut de Terée ſon beau-frere, eſt remplie de tout le pathétique le plus convenable en pareille occaſion. Voici comme la fait parler, d'après Ovide, M. l'Abbé Banier, (*Liv. 6. Fable 9.*) » Barbare, s'écria-t-elle, en levant » les mains au Ciel, que viens-tu » de faire? Quel execrable crime » as-tu commis, cruel? Quoi ni les » larmes de mon pere, ni ſes prie- » res, ni l'interêt de ma ſœur, ni » les reſpectables droits du maria- » ge, ni l'innocence d'une fille qui » s'étoit confiée, rien n'a pu te tou- » cher, t'émouvoir? Tu as violé, » inhumain, tout ce qu'il y a de » plus ſacré dans le monde. Mal- » heureuſe que je ſuis, me voilà » donc la rivale de l'infortunée Pro- » gné, & toi, tu te trouves le ma- » ri des deux ſœurs. Hélas! je n'a- » vois pas mérité un traitement ſi » cruel. Pourquoi laiſſes-tu ton cri- » me imparfait, perfide? Que ne » m'ôtes-tu cette vie, que tu viens » de me rendre inſupportable; ou » plûtôt que ne me l'as-tu arrachée, » avant que de commettre ce crime » deteſtable? Du moins, j'aurois » eu la conſolation de deſcendre in- » nocente dans les Enfers. Ah! ſi » les Dieux ont vû une action ſi noi- » re; s'il eſt encore des Dieux; ſi » tout n'eſt pas anéanti avec mon » honneur, ne crois pas échaper à » leur vengeance ni à la mienne. » J'irai moi-même publier ton cri- » me, ſi je me vois jamais en li- » berté, la pudeur ne m'empêchera » pas de le divulguer; toute la ter- » re l'apprendra par ma bouche; & » ſi je demeure enfermée au milieu » de ce bois, je ferai retentir les » arbres & les rochers de mes cris » & de mes plaintes. Du moins le » Ciel & les Dieux, s'il en eſt quel- » qu'un qui l'habite, m'entendront » & me vengeront.

Nous rapporterons encore le Monologue touchant, par lequel Myrrha combat l'amour inceſtueux qu'elle a conçu pour ſon propre pere. Voici comme elle s'en explique ici, par l'organe de notre Traducteur (*Liv.* 10. *Fable* 10.) Le Poëte nous expoſe d'abord en ces termes la ſituation de cette fille. » Malheureuſe Myrrha, dit-il, » une brillante jeuneſſe cherchoit à » te plaire; tout l'Orient diſputoit » la conquête de ton cœur. Il falloit » choiſir un époux parmi tant d'a- » mans, & excepter de tous les » hommes celui qu'il n'étoit pas » permis d'aimer. Hélas! l'infortu- » née fille de Cinyras ne connoît » que trop combien ſes ſentimens » ſont criminels, & elle n'oublie » rien pour les combattre. Quelle » fureur me tranſporte, dit-elle, » que prétens-je faire? O Dieu! O

» reſpect ſacré, qui êtes dû à un » pere, oppoſez-vous à un ſi grand » crime. Ne permettez pas qu'il » s'accompliſſe : ſi toutefois c'eſt un » crime que d'aimer ſon pere. La » nature ne ſemble-t-elle pas auto- » riſer cette tendreſſe pour ceux qui » nous ont donné le jour ? Les ani- » maux, les oiſeaux ne reconnoiſſent » point les loix qui défendent ces » ſentimens, & jamais les liens du » ſang ne furent un obſtacle à leurs » amours. Heureux de n'être point » aſſujettis à ces devoirs rigoureux, » qui gênent les hommes ! Faut-il » qu'une barbare loi s'oppoſe aux » penchans qu'inſpire la nature ? » On dit cependant qu'il eſt des » Peuples, chez qui la mere épouſe » le fils, & le pere ſa propre fille, » pour augmenter par ces nouveaux » liens ceux que le ſang a formés. » Que ne ſuis-je née parmi ces Na- » tions ! Le lieu de ma naiſſance » fait ſeul mon crime & mon mal- » heur. Infortunée, pourquoi rou- » ler ainſi dans ton eſprit des exem- » ples ſi odieux ? Eſperances crimi- » nelles, ceſſez enfin de me flatter. » Cinyras eſt digne d'être aimé ; » mais je ne dois l'aimer que com- » me un pere. S'il ne l'étoit pas, il » me ſeroit permis d'avoir pour lui » d'autres ſentimens. Hélas ! le » ſang m'unit trop étroitement à » lui. Ce lien eſt le ſeul obſtacle qui » s'oppoſe à mon bonheur. Etrange- » re, je pourrois eſperer d'être » heureuſe. Pour ne pas tomber » dans un abîme affreux, je de- » vrois éviter ſa preſence, & me » bannir pour jamais de ma Patrie. » Mais un penchant funeſte m'ar- » rête. Puiſqu'il ne m'eſt pas per- » mis de poſſeder Cinyras, j'aime » du moins à le voir, à lui parler, » à le careſſer. Malheureuſe, oſe- » rois-tu pouſſer tes deſirs au-delà » de ces innocentes careſſes ? Tu » veux donc violer les droits les » plus ſacrés de la nature, devenir » la rivale de ta mere, la concubi- » ne de ton pere, la ſœur d'un fils » inceſtueux, & la mere de ton » frere ? Tu ne redoutes donc point » les implacables Furies, qui la » torche à la main & les cheveux » heriſſés de ſerpens, épouvantent » ſans ceſſe les criminels ? Ah ! » puiſque tu n'es point encore cou- » pable d'un crime ſi deteſtable, » que ton cœur n'en ſoit point ſouil- » lé, & ne fais point rougir la natu- » re qui s'oppoſe à un ſi grand for- » fait. Enfin, quand même ton » pere t'écouteroit, ta paſſion trou- » veroit toûjours en elle-même ſa » propre condamnation. D'ailleurs, » Cinyras a trop de vertu, & il » reſpecte trop les loix de la natu- » re. Ah ! que n'eſt-il brûlé des » mêmes feux que moi !

Ces trois morceaux ſuffiront pour faire juger combien cette verſion approche de l'original, & à quelle diſtance M. l'Abbé Banier laiſſe derriere lui tous les Traducteurs François des Métamorphoſes.

On s'imagine bien que le Traducteur, qui a conſacré ſes principales études à l'explication des Fables, ne laiſſe point dénuées d'un ſecours ſi utile celles qu'Ovide nous étale dans ſon Poëme. Ces explica-

tions peuvent être de plusieurs especes, suivant les divers sens que presentent ces mêmes Fables, & suivant le tour du génie de ceux qui travaillent à les développer. D'où il est arrivé qu'à la faveur de l'obscurité répandue par les Poëtes sur ces fictions plus ou moins ingénieuses, on y a découvert tout ce qu'on a souhaité; & les allégories physiques, morales, même jusqu'aux chimiques & aux médicinales, ont ouvert un vaste champ aux imaginations des Interpretes. Ce n'est point de ces sortes d'explications que se charge ici M. l'Abbé Banier, & il cede volontiers à ses Lecteurs (dit-il) le plaisir d'en faire tous les frais par des reflexions qui s'offrent assez naturellement.

Pour lui, accoûtumé depuis long-tems à ne chercher dans les Fables que les évenemens historiques du monde naissant, il n'y voit autre chose que les actions des anciens Héros, sur lesquelles les Poëtes ont jetté tout le merveilleux que leur a fourni un art si fertile en fictions & en ornemens. Il ne pretend point extraire du fonds de la Mythologie, tous les secrets des Sciences & des arts, comme ont voulu faire les Allégoristes. Il se borne uniquement à ramener cette Mythologie aux faits purement historiques, d'où elle tire sa premiere origine; & il s'est reservé sur ce point la fatigue des discussions laborieuses, qu'il est bien aise [dit-il] d'épargner au public, lequel, selon toute apparence, n'en sera point jaloux. Le plus grand travail de l'Auteur pour ce regard, a été d'abreger ou de perfectionner par de nouvelles recherches, & par plusieurs découvertes que lui ont communiquées [dit-il] ses illustres Confreres, ce qu'il avoit déja publié sur cette matiere, soit dans son *Explication des Fables*, soit dans plusieurs Dissertations Academiques. Comme un Ouvrage tel que celui-ci destiné à toutes sortes de Lecteurs, n'est point susceptible d'une érudition trop épineuse & trop approfondie, M. l'Abbé Banier renvoye par des citations, pour un plus grand détail, aux Auteurs qui en ont traité avec plus d'étendue.

Quant à l'origine des Fables, il en donne, au commencement de sa Préface, une idée generale, qui doit servir de Préliminaire ou d'Introduction aux explications particulieres qui sont distribuées dans tout l'Ouvrage. Il reconnoît donc differentes sources d'où dérive toute la Mythologie tant Greque que Latine. La premiere, selon lui, est la communication que Dieu voulut bien avoir avec les Patriarches, d'où naquit ce mélange continuel des Dieux & des hommes dans les Fables du Paganisme; 2°. Le culte rendu aux Astres, aux Elemens, aux Fleuves, aux Montagnes, en un mot, à toute la nature; 3°. Les Grands Hommes & sur tout les Conquerans déifiés; 4°. L'infidélité de la Memoire à conserver la vérité des faits, au défaut de l'Ecriture; 5°. Les loüanges hyperboliques données aux morts par des Orateurs trop persuasifs; 6°. La crédulité des

Voyageurs, dont les fausses Relations en imposoient à leurs Compatriotes : 7°. Les fantaisies des Peintres prises pour des réalitez : 8°. Une Philosophie grossiere qui fondée sur le seul rapport des sens, animoit tous les êtres : 9°. Des termes étrangers que leur signification équivoque faisoit prendre dans le sens qui offroit du merveilleux : 10°. Le desir de mettre des Dieux dans sa généalogie : 11°. Des Prêtres interessés à rendre leurs cérémonies plus lucratives & plus respectables par le mélange des Fables : 12°. Des Poëtes, sur tout les Dramatiques & les Epiques, justifiés dans leurs fictions & regardés comme des modéles dont on ne devoit point s'écarter, pour réussir, *&c.*

De tant de sources fécondes sortirent une infinité de fables qui perpetuées par tradition ou conservées dans des Ouvrages fugitifs tels que des Eloges funébres, ou des Epithalames, s'introduisirent dans les Archives des Temples, dans les Annales du monde, dans le Systême de la Morale comme dans celui de la Religion, formerent des corps d'Histoire & de Théologie ; tels qu'on les voit sur tout dans Hésiode, dans Homere, & dans les Poëtes Tragiques, qui les adopterent. C'est-là (dit l'Auteur) qu'ont puisé dans la suite tous les Compilateurs de Fables appellées *Mythologues*, tels que Nicandre de Colophon dans ses *Changemens* ou *Métamorphoses* publiées vers la 160. Olympiade ; Héraclide de Pont, dans ses *Allégories d'Homére*, mises au jour 350. ans avant J. C. Anticlide, Silene de Chio, Phylarque, dans son *Abregé Mythologique*, composé 150. ans avant l'Ere Chrétienne ; Théodore & Antoninus-Liberalis dans leurs *Métamorphoses*, Apollodore dans sa *Bibliotheque*, &c.

C'est de la plûpart de ces Recueils qu'Ovide a tiré les sujets de ses Métamorphoses, partagés en XV. Livres, & où sont rassemblées 206. Fables. M. l'Abbé Banier n'en laisse aucune sans y joindre une explication, & cette explication est presque toûjours historique, à moins que la Fable dont il s'agit ne soit manifestement de l'invention du Poëte [ce qui est assez rare] auquel cas l'Auteur fournit des regles generales suivant lesquelles ces sortes de Fables doivent s'expliquer, & ces regles sont comme la clef de ce qu'on appelle la Mythologie des Dieux, de leurs amours & de leurs enfans.

Nous souhaiterions faire connoître ici plus particulierement toutes ces explications historiques des Fables, lesquelles sont très-dignes de la curiosité du Lecteur. Mais il faut necessairement nous borner à la simple indication des principales, qui sont, celle du cahos & de la formation du monde ; (*Liv.* 1. *Fable* 1.) celle des Géans (*Liv.* 1. *Fable* 5.) celle du Déluge ; (*L.* 1. *F.* 8.) celle de l'enlevement d'Europe ; (*L.* 2. *F.* 14.) celle de Cadmus & de sa posterité, [*L.* 3. *F.* 1. *&* 2.] celle d'Acteon ; [*L.* 3. *F.* 3.] celle de Penthée ; (*L.* 4. *F.* 8. 9. *&* 10.) celle de Persée ; [*L.* 4. *F.* 16.

17. 18. 19. *L.* 5. *F.* 1.] celle de l'enlevement de Proſerpine ; [*L.* 5. *F.* 6. *&* 7.] celle de Cérès cherchant ſa fille ; (*L.* 5. *F.* 8. *&* 9.) celle des enfans de Niobé ; [*L.* 6. *F.* 5.] celle des Argonautes (*L.* 7.) celle de Minos & de ſa guerre contre les Arheniens ; (*L.* 8. *F.* 1. *&* 2.) celle de la chaſſe de Calydon ; [*L.* 8. *F.* 4.] celle d'Hercule & de ſes travaux (*L.* 9.) celle de Protée ; (*L.* 11. *F.* 7. 8. *&* 9.) toutes celles qui concernent la guerre de Troye & les Héros qui s'y trouverent ; (*L.* 12. 13. *&* 14.) *&c.* On les lira toutes chez l'Auteur avec d'autant plus de plaiſir, qu'elles donnent de la réalité à des évenemens que l'on s'étoit fait une habitude de regarder comme purement fabuleux.

Du reſte, on n'a rien oublié dans cette Edition de ce qui peut contribuer au plaiſir des yeux : la beauté du papier, la netteté des differens caracteres & par deſſus tout, plus de 200. planches gravées par le fameux *Picart*, ſont bien capables de ſatisfaire en ce genre les plus déliçats en faiſant honneur à ceux qui ont conduit cet Ouvrage.

JOSEPHI

JOSEPHI-ANTONII SAXII SS. AMBROSII ET CAROLI oblati Collegio & Bibliothecæ Ambrosianæ Præfecti ; Epistola ad Amicum pro Vindicanda formula in Ambrosiano Canone ad Missæ Sacrum præscripta *Corpus tuum frangitur Christe.* Mediolani, ex Ædibus Palatinis.

C'est-à-dire : *Lettre écrite à un Ami par Joseph-Antoine Sassi, Prefet de la Bibliothéque Ambroisienne, pour défendre cette formule prescripte par le Rit Ambroisien dans le Canon de la Messe*, Corpus tuum frangitur Christe. A Milan. 1731. *in*-8°. pp. 22.

MASSASSI ne dissimule point à son ami que plusieurs Théologiens n'ayent été blessés de cette Formule qui se lit dans le Canon de la Messe prescrit par le Rit Ambroisien : *votre Corps est rompu, ô Christ, votre Calice est beni ; Corpus tuum frangitur Christe, Calix tuum benedicitur* ; il semble en effet, dit-il, qu'elle soit contraire à ce Dogme Catholique, qui enseigne que le Corps de Jesus-Christ se trouve tout entier sous chaque partie de l'Hostie même après qu'elle a été rompue. Quelques-uns n'ont pas craint de l'appeller l'Héréſie des Ambroisiens, *Ambrosianorum Heresim*, & il nous apprend que des personnes remplies de pieté firent tous leurs efforts pour faire supprimer la Formule dont il est ici question, lorsqu'on fit une nouvelle Edition du Missel Ambroisien.

Quelques raisons qu'on ait alleguées contre cet usage, car il nous assure qu'elles ne sont point venues à sa connoissance. Il ne doute pas que l'autorité de l'Eglise de Milan qui conserve ce Rit depuis plusieurs siecles, & sur tout celle de l'Eglise Romaine qui l'a toûjours approuvé, ne soient seules suffisantes pour mettre la Liturgie Ambroisienne à couvert de tout soupçon. Mais dans la crainte qu'on ne l'accuse d'éluder plûtôt la difficulté que de la resoudre. Il ne refuse point de prouver la solidité de cette Formule par des raisons tirées des Théologiens les plus celebres & des sources les plus pures de l'Histoire Ecclesiastique.

Il avertit d'abord que ce mot de *frangitur*, être rompu, n'est point nouveau lorsqu'il est question du Corps de J. C. consacré. S. Paul, 1. *Cor. Chap.* 10. *vers.* 16. s'en est servi : *le pain que nous rompons n'est-il pas*, dit-il, *la participation du Corps de J. C. Panis quem frangimus nonne participatio Corporis Domini est.* Dans le Chapitre suivant, *vers.* 24. où ce même Apôtre rapporte la Formule dont J. C. même se servit pour la Consecration du Pain, au lieu de ces paroles qu'on lit dans la Vulgate, *ceci est mon Corps, qui sera livré pour vous*, le Texte Grec porte, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν κλώμενον : c'est-à-dire, *qui est rompu pour vous.* La même expression se trouve dans les Versions Syriaques

& Arabes. Et Saint Chriſoſtome, Cornelius à Lapide, avec pluſieurs autres, nous apprennent que ces paroles ne doivent pas s'entendre ſeulement de la mort de J. C. dans ſa Paſſion, mais du Sacrement de l'Euchariſtie.

Ajoûtez à cela que dans un Concile de 113. Evêques où préſidoit le Pape Nicolas II. la Formule par laquelle Berenger abjura ſes erreurs ſur la preſence réelle, portoit en termes formels que le Corps de J. C. étoit *réellement touché & rompu par les mains des Prêtres & broyé par les dents des Fidéles. Conſentio... Corpus Domini noſtri Jeſu Chriſti non ſolum Sacramento, ſed in veritate manibus Sacerdotum tractari, & frangi & dentibus Fidelium atteri.*

Comme le ſcandale que Berenger avoit cauſé étoit très-grand, le Pape Nicolas conçut tant de joye de ſon abjuration qu'il en envoya des Copies dans toutes les Egliſes de l'Europe. Et celle de Milan en ayant reçu une comme les autres, M. Saſſi croit très-vraiſemblable que ce fut à cette occaſion que la Formule *Corpus tuum frangitur Chriſte* fut ajoûtée dans ſa Liturgie. Ce qui le confirme dans cette opinion, c'eſt qu'elle ne ſe trouve point dans les Manuſcrits qui ont plus de 700. ans d'antiquité, au lieu qu'on la voit dans tous ceux des ſiécles ſuivans. On ne doit point, dit-il, être ſurpris que l'Egliſe de Milan, pour montrer ſon oppoſition aux erreurs de Berenger, ait introduit ce nouveau Rit, puiſqu'il paroît que c'eſt dans le même eſprit que les autres Egliſes établirent la Coûtume de l'Elevation de l'Hoſtie & du Calice auſſitôt après les paroles de la Conſecration : il eſt vrai que le Cardinal Bona avoüe qu'il ignore la premiere origine de cet uſage ; mais d'un autre côté, continue M. Saſſi, le P. le Brun nous apprend dans ſon *excellent Ouvrage* de l'Explication de la Meſſe que cette Cérémonie fut établie du tems de Berenger, & qu'il eſt très-probable que ce fut uniquement pour rendre un hommage plus éclatant à la vérité du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie.

Il montre enſuite par les témoignages de Bellarmin, de Bona, du P. Juenin même, que les expreſſions de cette formule s'accordent parfaitement avec le Dogme de la Foi ſur l'*intégrité* du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie, & que cette expreſſion, loin d'être particuliere à l'Egliſe de Milan, ſe trouve dans le Pontifical Romain, dans l'ancienne Liturgie de l'Egliſe Gallicane auſſi-bien que dans celle de l'Egliſe Grecque, & entr'autres dans la Meſſe de S. Chriſoſtome. D'où il conclut qu'attaquer l'Egliſe de Milan ſur cet article, c'eſt en même tems attaquer l'Egliſe Univerſelle, qui a toûjours dit que le Corps de J. C. étoit rompu dans le Sacrement de la Sainte Euchariſtie.

ESSAY SUR LE BON GOUST EN MUSIQUE, PAR M. Grandval. A Paris, chez Pierre Prault, Quai de Gêvres, au Paradis, 1731. Brochure *in*-12. pp. 76.

SELON l'Auteur de cet Eſſai, le bon Goût en Muſique, comme en toutes ſortes d'Arts, eſt le ſentiment naturel purifié par les regles; il conſiſte à ſçavoir eſtimer les choſes ce qu'elles valent, & à s'y attacher à proportion qu'elles ſont eſtimables; mais que faut-il pour avoir ce diſcernement? Deux choſes, répond l'Auteur: de l'oreille & une ſcience raiſonnable de la Muſique; ſans l'oreille on ne ſçauroit être bon juge en Muſique; l'Auteur le fait voir par l'exemple qu'il rapporte d'une jeune perſonne qui ſçavoit paſſablement la Muſique, mais qui manquoit abſolument d'oreille, & qui ſe mit à chanter une Scene entiere, d'un ton ſi haut, ſans s'en appercevoir, qu'il ne manquoit plus à ſon chant, que d'y joindre une Trompette Marine.

M. Grandval remarque ici qu'il y a de deux ſortes d'oreilles, l'une pour le ſon, l'autre pour la meſure ou le mouvement. L'oreille, pour le ſon, eſt celle qui eſt bleſſée d'un faux ton, & qui fait connoître quand on chante ou qu'on touche faux. Celle-là eſt impoſſible à donner. L'oreille, pour le mouvement, fait chanter de meſure, fait connoître quand on en eſt ſorti, & elle enſeigne l'exacte préciſion de la valeur des tems. Il y a des gens qui ont l'une au ſuprême degré, & à qui l'autre manque entierement. On cite ſur cela certains Muſiciens qu'on dit avoir connus, leſquels avoient l'oreille du ſon ſi parfaite, qu'ils auroient diſcerné juſqu'a un demi Coma, quoiqu'ils ne puſſent danſer un Menuet en cadence; & des Maîtres à danſer qui ne s'appercevoient pas quand on chantoit faux.

L'Auteur, après pluſieurs reflexions que nous paſſons, dit que lorſqu'on a conſulté ſur la Muſique la voix du ſentiment interieur, il faut conſulter les regles, & épurer ce ſentiment par leur déciſion. Entre ces regles il y en a de grandes & de petites. Les petites, ſelon notre Auteur, regardent la compoſition. Les grandes ſont: Qu'une Muſique doit être naturelle, expreſſive, & harmonieuſe. Premierement, naturelle ou plûtôt ſimple, car la ſimplicité eſt la marque du naturel: en ſecond lieu, expreſſive; en troiſiéme lieu, harmonieuſe. Ce ſont ces trois grandes regles dont on doit faire l'application aux airs que le ſentiment interieur a approuvés, & elles doivent décider en dernier reſſort.

L'on explique ici au long ce qu'il faut entendre par les termes de naturel, de ſimple, d'expreſſif, d'harmonieux; puis on remarque que de toutes les qualitez d'un Muſicien, la vivacité eſt la plus trivia-

le & la plus commode ; l'érudition la plus chere & la plus dangereuſe, la droiture de jugement, la plus ſolide & la plus utile ; & le bon goût, la plus rare & la plus exquiſe.

Les Muſiciens d'Italie ont ici leur place, on dit que parmi eux il s'en trouve d'infiniment aimables, & qui, à la ſcience qu'en general ils poſſedent à un plus haut degré que les François, ſçavent joindre le beau chant & le naturel. *Il y en a d'autres*, continue l'Auteur, *qui ont des Symphonies charmantes ; je ſuis toûjours au guet*, dit-il, *pour attraper de leur Muſique ; je la cherche avec empreſſement, je la devore avec avidité.*

Je fais de leurs beaux airs mes plus cheres délices,
Mais je laiſſe au vulgaire adorer leurs caprices.

Je cours après le beau de quelque part qu'il me vienne, & ne ſçais rien de plus eſtimable que les bons Compoſiteurs d'Italie ; mais par malheur il eſt de ceux-ci encore grande cherté, pour me ſervir de l'expreſſion de Montagne.

Notre Auteur venant enſuite aux Muſiciens François, fait l'éloge de Lulli : » admirez, *dit-il*, l'eſ-» prit qui brille dans ſes Ouvrages ! » cet eſprit ſe montre par tout. » Quels tours fins, vifs, délicats & » expreſſifs ! c'eſt ce qui s'appelle » retoucher la peinture de la Poëſie, » c'eſt en renforcer les couleurs. La » pratique, l'application & l'étude » font les Ouvriers ; mais il n'y a » que l'eſprit qui faſſe les excellens » Ouvriers ; on connoît toute l'é-» tenduë d'eſprit d'un Auteur, à » bien peindre ce qu'il entreprend » de peindre.

Car la Muſique doit, ainſi que la Peinture,
Retracer à nos ſens le vrai de la Nature.

» Et c'eſt en quoi excelle cet hom-» me admirable, *&c.*

Notre Auteur finit ſa Diſſertation en avertiſſant que dans la Muſique, comme dans tous les autres Arts, il faut ſe propoſer un point de perfection, au-delà de celui auquel on peut aller. La raiſon qu'il en donne eſt que l'on ne ſe mettroit jamais en chemin, ſi l'on croyoit n'arriver qu'au point où l'on arrivera. Toutes les ſciences ont leurs chimeres après quoi elles courent, ſans la pouvoir attraper. Mais elles attrapent en chemin, des connoiſſances fort ſolides. La Chymie a ſa pierre philoſophale ; la Géométrie, ſa quadrature du cercle ; l'Aſtronomie ſes longitudes, la Méchanique, le mouvement perpétuel. Il eſt impoſſible, dit-on ici, de trouver tout cela ; mais il eſt fort utile de le chercher.

Notre Auteur termine ſon Eſſai en remarquant qu'en fait de Muſique, on doit s'accoûtumer à juger en écoutant le ſentiment naturel, qu'on doit affermir ce ſentiment par les petites & par les grandes regles, qu'après avoir jugé il faut prendre garde à la reputation des Compoſiteurs, & ne fixer tout-à-fait ſes jugemens, qu'à la troiſiéme ou quatriéme fois qu'on aura entendu les choſes ; qu'enfin il faut joindre le jugement

de comparaiſon à celui du raiſonnement, & laiſſer confirmer ſes jugemens & ceux du Public, par les arrêts du tems.

Voilà tout ce que nous croyons pouvoir dire de cet Eſſai que les Lecteurs équitables n'examineront pas ſans doute à la rigueur, puiſque c'eſt un Eſſai.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Milan.

LA Societé *Palatine* vient de mettre au jour le *XXIIe Tome* de ſon Recueil *des Hiſtoriens d'Italie*, lequel contient les Pieces ſuivantes.

ELENCHUS TOMI XXII.

Historia Senensis, *ad anno* MCCCCII. *uſque ad annum* MCCCCXXII. *Auctore* Johanne Bandino *de* Bartholomæis, *continuata à* Franciſco Thomaſio *ejus pronepote, & à* Petro Ruſſio *uſque ad annum* MCCCCLXVIII. *nunc primùm in lucem prodit è Manuſcripto Codice* Huberti Benvoglienti *Patricii Senenſis.*

Commentaria Comitis Jacobi Picinini, *ſive Diarium rerum ab ipſo geſtarum anno* MCCCCLII. *ferente bello inter Venetos, & Franciſcum Sfortiam Mediolanenſium Ducem, Auctore* Porcellio *Poëta & Scriba Alphonſi I. utriuſque Siciliæ Regis, nunc primùm prodeunt ex Manuſcripto Codice* Bergomenſi.

Poggii, Hiſtoria Florentina, *à* Johanne-Baptiſta Recanato *Patricio Veneto jampridem in lucem edita, Notiſque & Auctoris Vitâ illuſtrata; nunc verò ab eodem aucta & recognita.*

Excerpta *ex* Annalibus Principum Eſtenſium *ab anno* MCCCCIX. *uſque ad annum* MCCCCLIV *Auctore* Johanne Ferrarienſi *Ordinis Minorum, nunc primùm prodeunt ex* Manuſcripto Codice Bibliothecæ Eſtenſis.

Vita *Clariſſimi Viri* Nerii Capponii *à* Bartholomæo Platinenſi *ſcripta, nunc primùm prodit ex* Manuſcripto Codice Bibliothecæ Strozzianæ *Florentinæ.*

Vita Jannotii Manetti *Viri Clariſſimi Florentini ab anno* MCCCXCVI. *uſque ad annum* MCCCCLIX. *Auctore* Naldo Naldio *Florentino, ex Manuſcripto Codice Nobilis Viri* Bonagiuntæ Manetti *expreſſa.*

Historia Urbis Mantuæ, *ab ejus origine uſque ad annum* MCCCCLXIV. *ſcripta à* Bartholomæo Sacchо *Cremonenſi, è Vico Platina, vulgò appellato* Platino, *primùm edita in lucem à* Petro Lambecio *Viro Clariſ. nunc autem in commodum Eruditorum recuſa.*

Annales Placentini *ab anno* MCCCCI. *uſque ad annum* MCCCCLXIII. *ab* Antonio de Ripalta *Patricio Placentino conſcripti, ac deinde continuati ab* Alberto *ejus filio*

uſque ad annum MCCCCLXXXXIV. *nunc primùm in lucem proferuntur è* Manuſcripto Codice Placentino.

VITA Philippi Mariæ Vicecomitis *Mediolanenſium Ducis tertii, Auctore* Petro Candido Decembrio *jam edita; nunc verò cum Codice Bibliothecæ* Monachorum Sancti Ambroſii Mediolani *collata & aucta.*

VITA Franciſci Sfortiæ *quarti Mediolanenſium Ducis per Epitomen ſcripta ab eodem* Petro Candido *Vigevanenſi ab anno* MCCCCI. *uſque ad annum* MCCCCLXII. *nunc primùm luci reddita è Manuſcripto Codice* Bibliothecæ Chriſtianiſſimi Regis.

ORATIO Petri Candidi Decembrii *in funere* Nicolai Picinini; *ſive Vita ejuſdem bellicoſiſſimi Ducis, anno* MCCCCXLIV. *à* Poliſmagna *in Italicum ſermonem converſa, nunc primùm luce donatur è* Manuſcripto Codice Bibliothecæ Eſtenſis.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Pierre *Schenk* & Pierre *Mortier* ont propoſé, il y a déja quelque tems, d'imprimer par Souſcription *La Phyſique Sacrée*, ou *Phyſique naturelle de la Bible*, traduite du Latin de M. Jean-Jacques *Scheuchzer*, Docteur en Medecine, Profeſſeur en Mathematiques à Zurich, & Membre de la Societé Royale d'Angleterre & des Academies de Vienne & de Berlin; enrichie de plus de 700. figures en taille-douce, gravées par les ſoins de Jean-André *Pfeffel*, Graveur de S. M. Imperiale.

Cet Ouvrage dont nous avons parlé dans les articles de nos Nouvelles Litteraires des mois d'Avril 1727. & Juin 1729. ſera en 8. Volumes *in-folio*, très-bien imprimés. Le prix de la Souſcription eſt de 190. florins argent courant de Hollande, leſquels ſeront payés à differens termes. On trouve des Souſcriptions de ce Livre à *Paris*, chez *Rollin* fils, Quai des Auguſtins, à Saint Athanaſe.

FRANCE.

DE PARIS.

J. B. *Coignard*, pere & fils, à la Bible d'or & au Livre d'or; Denis *Mariette*, aux Colonnes d'Hercule, J. B. *Deleſpine*, à l'Image Saint Paul, rue Saint Jacques: & Jacques *Rollin*, Quai des Auguſtins, ont mis en vente depuis peu *le Dictionnaire des Arts & des Sciences* de M. D. C. de l'*Academie Françoiſe*; nouvelle Edition, *revûë, corrigée & augmentée par M***, de l'Academie Royale des Sciences.* 1731. *in-folio*, deux Volumes.

Oeuvres diverſes de M. Patru; de l'Academie Françoiſe. Contenant ſes Plaidoyers, Harangues, Lettres & Vies de quelques-uns de ſes amis. *Quatrième Edition*, conſiderablement augmentée. Chez Nicolas *Goſſelin*, au Palais, à l'Envie. 1732. *in-4°.* 2. vol.

Refutation des Critiques de M. Bayle ſur ſaint Auguſtin; où ſont contenus trois Traitez.

Le premier, veritable Clef des

Ouvrages de S. Auguſtin contre les Pélagiens.

Le ſecond, Examen des Critiques répanduës dans le Dictionnaire de M. Bayle ſur divers endroits des Ecrits du même Saint Docteur.

Le troiſiéme, Diſſertation touchant la nature de la Loi de Moïſe.

Avec trois Tables : la premiere, des Textes de la Sainte Ecriture : la ſeconde, des Textes de S. Auguſtin ; & la troiſiéme, des matieres. Chez *Rollin* fils, Quai des Auguſtins, à S. Athanaſe. 1732. *in*-4°.

Traité des Matieres Criminelles, ſuivant l'Ordonnance du mois d'Aouſt 1670. Contenant les differentes queſtions qui peuvent naître ſur cette matiere, avec les Edits & Déclarations du Roi, Arrêts & Reglemens intervenus depuis l'Ordonnance. Chez Théodore *le Gras*, au Palais. 1732. *in*-4°.

Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perſes, des Macédoniens, des Grecs : par M. *Rollin*, TOME QUATRIE'ME. Chez la Veuve *Etienne*, ruë Saint Jacques. 1732. *in*-12.

Le Spectacle de la Nature, ou Entretien ſur les particularitez de l'Hiſtoire Naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux & à leur former l'eſprit. *Premiere Partie.* Contenant ce qui regarde les animaux & les plantes. Chez la Veuve *Etienne*, & Jean *Deſaint*, vis-à-vis le College de Beauvais. 1732. *in*-12. avec figures.

La Vie de Meſſire François Piquet Conſul de *France* & de *Hollande* à *Alep* ; enſuite Evêque de Céſarople, puis de Babylone, Vicaire Apoſtolique en Perſe, avec titre d'Ambaſſadeur du Roi auprès du Roi de Perſe. Contenant pluſieurs évenemens curieux arrivés dans les tems de ſon Conſulat & de ſon Epiſcopat dans les Etats de Turquie & de Perſe, & dans les Egliſes de ces deux Empires. Diviſée en trois Livres. Chez la Veuve *Mergé*, ruë S. Jacques, au Cocq. 1732. *in*-12.

Abregé de l'Hiſtoire *de vingt-quatre Peres de l'Egliſe.* Hiſtoire abregée *des Empereurs Romains*, depuis Jules-Céſar juſqu'à Conſtantin le Grand. *Caracteres de cinquante-huit des meilleurs Hiſtoriens, Orateurs & Poëtes Grecs, Latins & François.* Ouvrage très-utile, ſur tout aux jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe, qui pourront en très-peu de tems acquerir une connoiſſance generale des Matieres annoncées ci-deſſus. Chez *Tautin*, ruë Judas, Montagne Sainte Genevieve : *Morel* le jeune, Grand'Salle du Palais, & *Muſier* fils, Quai des Auguſtins. 1732. *in*-12.

Nouveau Traité d'Arithmétique, ou Deſcription des Proprietez & Uſages d'un nouveau Tarif de reduction Arithmetique & Geométrique. Avec une inſtruction familiere pour faire méchaniquement par le moyen de ce Tarif, les principales operations des regles, tant d'Arithmetique que de Trigonometrie rectiligne, comme auſſi de Gnomonique & de Navigation. Le tout par des exemples ſimples qui facilitent la pratique de cet Inſtrument. Inventé & mis en lumiere par le Sieur J. B. *de Méan*, In-

génieur, demeurant à Paris, Fauxbourg S. Germain, ruë de Seine, chez le Sieur Homet, Marchand Cartier & Papetier, près l'Hôtel d'Eſpagne.

Ce Livre ſe vend chez Gabriel *Valleyre*, ruë de la vieille Bouclerie, & Pierre *Martin*, Quai des Auguſtins. 1732. *in*-8°.

Traité des Tumeurs contre-nature, par M. *Deidier*, Conſeiller, Medecin du Roi, Chevalier de ſon Ordre de S. Michel, Profeſſeur Royal de Chimie en l'Univerſité de Montpellier, &c. *Cinquiéme Edition*, augmentée d'une Diſſertation Préliminaire ſur la Chirurgie-Pratique & de pluſieurs Conſultations & Obſervations Chirurgicales du même Auteur, avec un Diſcours Academique ſur la contagion de la peſte de Marſeille. Chez *D'Houry*, ruë S. Severin. 1732. *in*-12.

Hyacinte, ou *le Marquis de Celtaſdirorgo* : nouvelle Eſpagnole. Ouvrage rempli d'évenemens ſinguliers, curieux & remarquables. Chez *Bienvenu*, & Charles *Guillaume*, Quai des Auguſtins. 1732. 2. vol.

Remarques Hiſtoriques & Critiques ſur l'Hiſtoire de *Charles XII.* Roi de Suede, par M. *de Voltaire*, pour ſervir de Supplément à cet Ouvrage, par M. *de la Motraye*. Nouvelle Edition faite ſur celle de *Londres*. Chez Michel-Etienne *David*, & Antoine *de Heuqueville* pere, Quai des Auguſtins. *in*-8°.

Recueil des principales déciſions ſur les Matieres Beneficiales, extraites des Canons, des Conciles & des plus celebres Auteurs, conformes aux Edits & aux Déclarations du Roi, & à la Juriſprudence des Parlemens du Royaume & du Grand Conſeil. Par M. R. *Drapier*, Avocat en Parlement : *ſeconde Edition*. A Paris, chez Nicolas-Pierre *Armand*, ruë S. Jacques à S. Benoît. *in*-12. 2. vol.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Sept. 1732.

LE Triomphe de la Catholicité, &c. pag. 501
Dictionnaire de Medecine, &c. 514
La Vérité Fabuliſte, Comedie, &c. 521
Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques, Géographiques & Phyſiques, &c. *Tome III.* 524
Expoſition du Droit Canonique, &c. 531
Reflexions inſtructives & morales ſur l'Apocalypſe, &c. 534
Lettres Paſtorales de Monſeigneur l'Evêque de Londres aux Fidéles de ſon Diocéſe, &c. 536
Les Métamorphoſes d'Ovide, par M. l'Abbé Banier, *&c.* 545
Lettre de M. Saſſi *ſur cette Formule du Rit Ambroiſien*, Corpus tuum fraugitur Chriſte, 555
Eſſai ſur le bon Goût en Muſique, &c. 557
Nouvelles Litteraires, 559

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

OCTOBRE.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

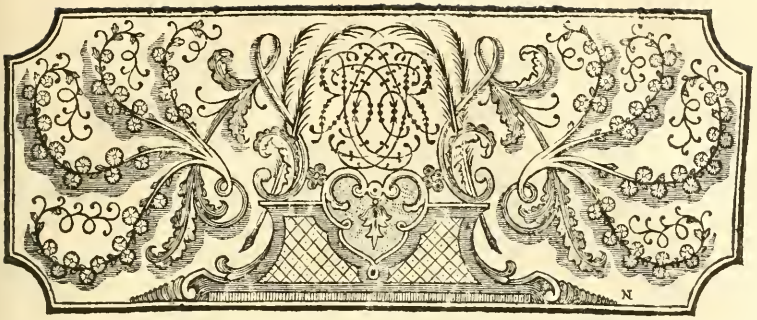

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

OCTOBRE M. DCC. XXXII.

S. JULII FRONTINI LIBRI QUATUOR STRATEGEMATICON, cum Notis integris Franciſci Modii, Godeſcalci Stewechii, Petri Scriverii, & Samuelis Tennulii. His accedunt, cum P. Scriverii, tum aliorum Doctorum ineditæ Obſervationes. Curante Franciſco Oudendorpio, qui & ſuas Adnotationes, variaſque Manuſcriptorum lectiones adjecit. Lugduni-Batavorum, apud Samuelem Luchtmans. 1731. C'eſt-à-dire : *Les quatre Livres des Stratagêmes de Frontin : avec les Notes entieres de Modius, de Stewech, de Scriverius & de Tennulius. On y a joint des Obſervations non encore imprimées de Scriverius & d'autres Sçavans : le tout recueilli par les ſoins de François Oudendorp, avec*

ſes Remarques & pluſieurs Variantes que lui ont fournies les Manuſcrits. A Leyde, chez Samuel Luchtmans. 1731. *in*-8°. pp. 512. ſans la Préface & les Tables.

M. Oudendorp s'eſt déja fait connoître par la belle Edition Latine de la Pharſale de Lucain, qu'il donna en 1728. à Leyde chez Luchtmans, en deux Volumes *in*-4°. & dont nous rendîmes compte alors. Celle qu'il procure aujourd'hui des Stratagêmes de Frontin, marque de ſon côté la même attention au beſoin d'éclairciſſemens où ſe trouvent encore la plûpart des Auteurs Claſſiques, & le même diſcernement dans le choix des ſecours qu'il leur offre, tant de la part des Mſſ. que de celle des Critiques ou Commentateurs. L'Ouvrage de Frontin dont il s'agit, écrit d'un ſtyle pur, ſimple & concis, paroiſſoit encore tronqué, défiguré & corrompu en pluſieurs endroits, malgré douze ou treize Editions qui en ont été publiées en divers tems, & dont la premiere vit le jour à Rome en 1494. *in*-4°. Cependant quelque peine qu'ait priſe le nouvel Editeur pour le retabliſſement d'un Texte ſi maltraité par l'ignorance ou le mauvais goût des Copiſtes: il n'oſe ſe flatter d'avoir remedié à tout, & il laiſſe encore de quoi exercer la ſagacité de ceux qui viendront après lui, & qui ſeront aidés dans leur travail par de meilleurs Mſſ.

Ceux qu'a conſultez M. Oudendorp, ſoit par lui-même, ſoit par ſes amis, ne ſont pourtant pas en petit nombre, & il en allegue juſqu'à treize. Il y en a trois de la Bibliotheque de Leyde, autant de celle de Cambridge, deux de celle de Médicis, un de celle du Vatican, *&c.* parmi leſquels il s'en rencontre quelques-uns marqués au bon coin & recommandables par leur ancienneté. Au défaut de quelques autres dont on devoit lui envoyer les *Variantes* qu'il n'a pu recevoir par divers contretems; il a eu recours aux plus anciennes Editions, qui, comme l'on ſait, tiennent ſouvent lieu de Mſſ. De ce genre ſont celle de Rome, que nous venons d'indiquer; celles de Boulogne de 1496. & de 1504. *in-folio*: celle de Paris, de 1515. *in*-4°. que quelques-uns ont regardée comme la plus ancienne de toutes: celle de Cologne, de 1524. *in*-8°. celle de Weehel, faite à Paris, en 1535. *in-folio*, & quelques autres. Tels ſont les guides que notre Editeur a ſuivis pour la correction du Texte de ſon Auteur.

A l'égard des Notes dont il a cru devoir l'accompagner, & qui rempliſſent le bas des pages, il a puiſé pour cela dans les meilleures ſources, & en a tiré tout ce qui pouvoit donner quelque jour aux endroits obſcurs de cet Ouvrage. On trouve donc ici les Notes de François *Modius* de Bruges, imprimées à Cologne en 1580. *in*-8°. celles de

Stewech, publiées d'abord à Anvers, en 1585. *in*-4°. puis réimprimées pluſieurs fois avec les anciens Auteurs de l'art militaire. Les Notes de ces deux Commentateurs, entrepriſes ſans l'aide d'aucun Mſ. comme ils en conviennent eux-mêmes, ne peuvent être d'une grande reſſource pour l'intelligence de Frontin. Celles de Pierre *Scriverius*, qui ont paru dans les Editions de Leyde de 1607. *in*-4°. & de 1623. *in*-12. y ſerviront beaucoup plus utilement, ſur tout dans l'état où on les voit ici, c'eſt-à-dire conſidérablement augmentées d'après l'exemplaire original de *Scriverius* lui-même. Mais les Remarques de Samuel *Tennulius* imprimées à Leyde en 1675. *in*-12. l'emportent de beaucoup ſur toutes les precedentes, tant pour l'érudition que pour le ſoin qu'il a pris de revoir le Texte ſur quatre Mſſ. differens & de le corriger en conſequence, mettant d'ailleurs à profit pour cette correction, les Notes de *Guiet*, de J. Frideric *Gronovius*, & de quelques autres. C'eſt de quoi notre Editeur a ſçû tirer bon parti, comme il le déclare lui-même.

Pour ce qui eſt des Commentaires de Robert *Keuchen* publiés dans l'Edition qu'il donna de tous les Ouvrages de Frontin, à Amſterdam, en 1661. *in*-8°. M. Oudendorp s'eſt diſpenſé de les inſerer en entier dans la ſienne, pour deux raiſons; la premiere, parce que cette Edition de *Keuchen* eſt aſſez commune; la ſeconde, parce que ſes Notes ſont ou de peu d'importance, ou pillées dans celles de *Scriverius*, de *Caſaubon*, de *Saumaiſe* & d'autres Critiques celebres. M. *Burman*, dans ſes *Prolégomenes* ſur les Poëtes Latins qui ont traité de la Chaſſe, parle de *Keuchen* comme d'un Plagiaire avéré, & en produit des preuves. D'un autre côté *Périzonius* & *Tennulius* l'ont convaincu d'ignorance ſur pluſieurs articles. Nonobſtant de tels préjugez, ſi peu favorables à la reputation de ce Commentateur de Frontin, notre Editeur n'a pas laiſſé d'emprunter de lui les *Variantes* tirées du Mſ. d'*Arcerius*, de même que quelques Notes qui ont leur mérite, & qu'il a rangées parmi les ſiennes, ſans oublier d'en faire honneur à celui de qui elles lui venoient. Il a de plus tranſporté dans ſon Edition la Lettre de J. F. *Gronovius* imprimée dans celle du même *Keuchen*, à qui cette Lettre concernant Frontin & digne de la curioſité du Lecteur, eſt adreſſée. Les Notes du même *Gronovius* ſur Frontin, non encore publiées, ſont dûës à ſon petit fils M. Abraham *Gronovius* qui les a communiquées à M. Oudendorp. Celui-ci a raſſemblé à la tête de ce Volume toutes les Dédicaces & les Préfaces des autres Editions, & termine la ſienne par une Table très-ample & très-exacte de tous les mots & de toutes les expreſſions qui compoſent le Texte de ſon Auteur; travail fatigant, mais très-utile, dont M. Michel *Benoiſt*, Membre de l'Univerſité de Leyde, a bien voulu ſe charger.

Après la Notice détaillée que

nous venons de donner de cette nouvelle Edition ; nous ne pouvons nous diſpenſer de faire connoître plus particulierement l'Auteur de l'Ouvrage qu'elle nous preſente. Le fameux Critique *Barthius* s'étoit figuré que cette Collection de Stratagêmes qui nous reſte aujourd'hui ſous le nom de Frontin, n'étoit que l'extrait ou l'abregé d'un Ouvrage plus étendu qu'avoit écrit cet Auteur ſur la même matiere : & cette imagination pouvoit être fondée ſur le mauvais état où étoit reduite cette Collection, interpolée, eſtropiée & mutilée en divers endroits, telle qu'on la voyoit ſur tout dans les premieres Editions. Mais (dit notre Editeur) ce qui doit mettre cette conjecture de *Barthius*, au rang de quelques autres idées chimériques dont il ſe préoccupoit un peu trop légérement, & qui ne faiſoient pas fortune ; c'eſt que la brieveté qui regne dans ce Livre de Frontin ne s'y trouve que conformément au deſſein de l'Auteur, qui l'annonce lui-même dans ſon Prologue ; & que d'ailleurs la matiere qu'il traite ne comporte guéres un ſtyle plus diffus : ſans compter que les 8 Livres des Stratagêmes recueillis en Grec par Polyen, & qui ne paſſent point pour l'abregé d'un plus grand Ouvrage, ſont écrits tout auſſi laconiquement. Quant à ce que nous avons à dire au Lecteur touchant la perſonne & les autres Ecrits de Frontin, nous ne ſçaurions mieux faire que de l'emprunter des Prolégoménes, que M. Jean *Poleni* ſavant Profeſſeur de Mathématique à Padoüe, a mis au-devant de la belle Edition qu'il a publiée en 1722. du Traité *des Aqueducs* du même Auteur, & que notre Editeur a fait imprimer à la ſuite de ſa Préface. Ces Prolégoménes ſont partagés en deux Chapitres, dont le premier nous informe de la Vie de Frontin en ſuivant l'ordre des Conſuls ſous leſquels il a vécu, & le ſecond nous inſtruit de ſes Ouvrages.

I. Frontin, dont le nom de famille étoit *Jule*, ne venoit point de ces anciens Patriciens qui ont illuſtré ce beau nom. Il n'étoit iſſu probablement que de ceux, qui, ſous les Empereurs Claude & Veſpaſien, furent aſſociés aux Patriciens, ſoit à cauſe de l'ancienneté de leur famille, ſoit à cauſe de ſa diſtinction. M. Poleni ne doute preſque pas que notre Auteur n'ait été Patricien ; & ce qui le confirme dans cette idée, c'eſt que Frontin lui-même aſſure que l'*Intendance des Aqueducs a toûjours été adminiſtrée par les premiers de la Ville de Rome*; & que lui, avoit alors cette adminiſtration. L'on ignore le lieu & l'année de ſa naiſſance : on ſait ſeulement qu'il a été contemporain de Veſpaſien & de ſes fils, de Nerva & de Trajan. Les évenemens de ſa vie juſqu'au tems de ſa Préture ſont auſſi peu connus. C'eſt Tacite qui fait la premiere mention de Frontin, & il en parle pour nous apprendre que ce *Préteur de la Ville* avoit convoqué le Sénat le premier Janvier l'an de Rome 823. [de J. C. 70.] qu'on y avoit décerné des

loüanges & des actions de grace, tant pour les Rois que pour les Lieutenans Généraux & pour les Armées : & qu'enſuite Frontin s'étoit démis de ſa Charge pour en revêtir Domitien.

M. Poleni conjecture que notre Auteur fut Conſul Subrogé l'an de Rome 827. (de J. C. 74.) & trois raiſons ſemblent appuyer cette conjecture ; la premiere, qu'Elien dans la Préface de ſon Traité de la *Tactique*, appelle Frontin *Homme Conſulaire* ; la ſeconde, qu'ayant été envoyé l'année ſuivante pour commander en Angleterre, il y fut en qualité de Proconſul, ainſi qu'y alloient preſque tous ceux à qui l'on confioit le Gouvernement de cette Province, & qu'il partit pour y aller immédiatement après ſon Conſulat, comme le fit Agricola ſon Succeſſeur ; la troiſiéme, que cette année de Rome ne fourniſſant dans les faſtes d'autre Conſul Subrogé que Domitien : il y a grande apparence que Frontin fut le ſecond.

Ce fut donc l'an de Rome 828. ſelon M. Poleni, que Frontin paſſa en Angleterre. Nous apprenons de Tacite qu'il y prit la place d'un autre qui avoit ſuccedé à Cérial, dont les grandes actions avoient fait tort à la reputation de ce premier Succeſſeur lequel y avoit acquis peu de gloire ; mais que Frontin, entr'autres exploits, y ſubjuga les Silures, Nation belliqueuſe, qui fait aujourd'hui partie de la Principauté de Galles, & dont la valeur jointe à la difficulté des lieux offrit à ce General deux puiſſans obſtacles à ſurmonter. En ſuppoſant avec pluſieurs Savans (dit notre *Biographe*) que Cerial prit le Gouvernement de l'Angleterre en 824. & qu'Agricola y vint vers l'an 831. il ſe trouve ſept années d'intervalle entre l'un & l'autre. M. Poleni laiſſe les trois premieres à Cérial, n'en donne qu'une à ſon premier Succeſſeur qui n'en mérite pas davantage, & accorde les trois dernieres à Frontin qui ſçut les ſignaler par ſes conquêtes. Il reſulte de cet arrangement que le Proconſulat de Frontin en Angleterre commença l'an 828.

Il revint à Rome l'an 831. & ce fut alors (ſelon M. Poleni) qu'il ſe mit à écrire ſes Livres *des Stratagêmes* ; ce qui ſemble d'autant plus probable, qu'avoüant ailleurs, qu'à la reſerve de ſon Traité *des Aqueducs*, il n'a écrit aucun Ouvrage qu'après s'être pleinement inſtruit de ſa matiere par l'uſage & l'experience ; ſes expeditions d'Angleterre l'avoient mis ſuffiſamment au fait ſur la conduite & ſur les ruſes neceſſaires à un General d'Armée. Il publia vraiſemblablement ces Livres l'an de Rome 837. après la guerre de Germanie & le retour de Domitien qui en eut le ſurnom de *Germanique*. En effet Frontin dans ces Livres nomme pluſieurs fois Domitien, ſouvent en y joignant ce titre ; il y parle beaucoup de cette guerre, & ne dit rien de celle des Daces qui vint enſuite ; or ce fut en 837. que Domitien fut ſurnommé *Germanique*. Cela découvre l'erreur de *Raphael Volaterran* & de ceux qui l'ont ſuivi dans le ſenti-

ment où il étoit que Frontin avoit dédié ſes Stratagêmes à l'Empereur Trajan, des exploits & des conquêtes duquel il ne dit pas un ſeul mot, pendant qu'il s'y répand en éloges pour Domitien.

Avant que de publier cet Ouvrage il avoit mis au jour (comme il le témoigne lui-même & comme Végéce en fait foi) ſon Traité de l'*Art Militaire*, que nous n'avons plus, & que quelques-uns ont confondu mal-à-propos avec le quatriéme Livre des *Stratagêmes*. Frontin, non content de s'être inſtruit à fond de la diſcipline militaire des Romains, avoit fait auſſi une étude particuliere de celle des Grecs, au rapport d'Elien dans ſa *Tactique*, lequel lui attribue un Traité touchant celle qui étoit en uſage du tems d'Homere, & duquel il ne nous reſte aujourd'hui que le titre. Notre *Biographe* préſume que Frontin compoſa ces divers Ouvrages ſous l'Empire de Domitien, pendant lequel il joüiſſoit probablement d'un grand loiſir. Car il eſt à croire que depuis l'an 837. juſqu'à la mort de cet Empereur, il vécut éloigné de Rome dans ſes terres, pour être à couvert de l'indignation & de la haine de ce Prince, que la preſence des gens de mérite bleſſoit infiniment. Ce fut dans cette retraite que Frontin lia quelque commerce de Litterature avec Martial, comme il paroît par quelques Epigrammes de ce Poëte. Il ne s'étoit pas néanmoins interdit ſi abſolument le ſéjour de Rome, qu'il ne s'y montrât quelquefois, même du vivant de Domitien; & il y vint (comme l'aſſure Pline dans une de ſes Lettres) pour une affaire qui regardoit un fils deshérité par ſa propre mere: d'où l'on peut conclure, ainſi que de ſon Traité des Aqueducs, qu'il étoit verſé auſſi dans la Juriſprudence.

Il fut Conſul pour la ſeconde fois l'an de Rome 850. La preuve de ce ſecond Conſulat ſe tire 1°. du témoignage de Martial; 2°. De celui de Pline le jeune, qui dans ſon Panégyrique de Trajan, atteſte que ceux qui furent Conſuls pour la troiſiéme fois avec cet Empereur dans ſon troiſiéme Conſulat, l'avoient été pour la ſeconde fois avec Nerva. Or Frontin, comme nous l'allons voir, fut Collegue de Trajan dans le troiſiéme Conſulat de celui-ci. Ce fut vers la fin de cette même année 850. que l'Intendance des Aqueducs fut donnée par Nerva à notre Auteur qui le certifie lui-même, & qui ſe mit deſlors à compoſer ſon Traité ſur cette matiere.

En 853. Trajan fut Conſul pour la troiſiéme fois & eut Frontin pour Collégue. Ce troiſiéme Conſulat de notre Auteur n'eſt pas avoüé de tous les Antiquaires. Le Cardinal *Noris* s'eſt efforcé de le prouver avec toute l'érudition la plus capable de perſuader. Le P. *Pagi* a ſoûtenu, d'un autre côté, que le Collégue de Trajan, dans ce troiſiéme Conſulat, étoit non pas Frontin, mais Fronton; ajoûtant que le Cardinal Noris avoit renoncé ſur ce point à ſon premier ſentiment. M. Poleni, que

que l'autorité de ces deux Savans d'avis contraires, rendoit incertain sur le parti qu'il avoit à prendre, a consulté là-dessus un de ses amis, dont la grande litterature pouvoit décider solidement cette question : & cet ami est M. Jean-Baptiste *Morgagni* très-célébre Professeur d'Anatomie à Padoüe ; qui a sçu joindre à la connoissance la plus profonde de l'Anatomie & des autres Sciences naturelles toutes les amenitez des Belles-Lettres. On en peut juger par la réponse de ce savant Homme à M. Poleni, que celui-ci a fait imprimer en entier dans ses Prolégoménes, dont nous rendons compte ; & dans laquelle M. *Morgagni*, après une discussion exacte des preuves qui établissent les deux opinions, discussion qui remplit ici treize pages, semble se déterminer en faveur du Cardinal Noris, laissant toutefois le droit de la décision à M. Poleni, dont il prevoit avec raison que le sentiment sera conforme au sien.

Notre *Biographe* fixe à cette année 853. la publication du Traité *des Aqueducs* de Frontin, dédié à Trajan, & non pas à Nerva, comme l'a avancé *Fabretti* dans sa Dissertation *de Aquis & Aquæductibus*. Il y a donc eu entre l'Edition de ce dernier Ouvrage & celle des *Stratagêmes* publiée en 837. seize années d'intervalle ; & c'en est assez pour mettre quelque difference dans le style de ces deux Ouvrages.

M. Poleni place à l'année suivante [854.] le Proconsulat de Frontin en Asie, indiqué par une Médaille Gréque, qui a d'un côté une tête barbue avec cette légende : ΦΡΟΝΤΕΙΝΟΣ ΑΝΘΥ. c'est-à-dire, *Frontin Proconsul* ; au revers la figure d'un fleuve, & à l'exergue : ΣΜΥΡ. ΕΠΙ. ΜΥΡΤΟΥ. c'est-à-dire : *frapé par ceux de Smyrne, sous la Préfecture de Myrtus*. Cette Médaille est rapportée dans les *Mélanges d'Antiquitez* de *Spon* ; d'où M. Poleni l'a tirée, de même que notre Editeur qui l'a fait graver au frontispice de cette nouvelle Edition. On a pris d'abord la tête qu'on voit sur cette Médaille, pour celle de Frontin lui-même. Mais on s'est désabusé de cette idée par cette reflexion, Qu'avant Adrien les Empereurs ne portoient point de barbe, & que celui-ci fut le premier qui introduisit l'usage contraire ; qu'ainsi la tête barbue dont il s'agit ne sauroit être celle de Frontin, qui fut Proconsul sous Trajan ; & doit passer pour celle de Jupiter ou peut-être d'Hercule. On peut donc supposer que Frontin fut nommé Proconsul d'Asie, l'année qui suivit son troisiéme Consulat.

Il mourut vers l'an de Rome 859. selon M. Poleni, qui prétend que cette mort ne sauroit guéres être mise plûtôt. Voici ses raisons. Pline le jeune nous apprend dans une de ses Lettres, Qu'il succeda à Frontin dans la dignité d'Augure. Frontin étoit donc mort alors ; car cette dignité étoit à vie. Il est probable que Pline parvint à l'Augurat après la 43ᵉ année de son âge. Or il avoit 44 ans en 859. Il n'a donc été créé Augure qu'en cette même an-

née au plûtôt ; d'où il ſuit que la mort de Frontin n'eſt point arrivée anterieurement à cette datte. Peut-être lui a-t-elle été poſterieure, mais de peu d'années. Il défendit qu'on lui erigeât aucun monument après ſa mort, & il le fit en ces termes : *Impenſa Monumenti ſupervacua eſt; memoria noſtri durabit, ſi vitam meruimus.* C'eſt-à-dire : *la dépenſe d'un Monument eſt ſuperflue ; notre memoire durera, ſi nous avons mérité de vivre.*

M. Poleni, dans cette Vie de Frontin, a eu pour guides les Commentaires de *Cuſpinien* ſur les *Conſuls Romains*, copiés par *Catanée* dans ſes Notes ſur Pline le jeune ; *Scriverius*, au commencement de ſon Frontin ; Gerard-Jean *Voſſius*, dans ſon Traité des *Hiſtoriens Latins* ; *Pope-Blount*, dans ſa *Cenſure des Auteurs les plus celebres.* C'eſt de-là que notre *Biographe* a tiré une partie de ſes materiaux, auſquels il a joint tout ce que ſes propres recherches ont pu lui fournir de nouveau ſur ce même ſujet, & après avoir ſoûmis tous ces faits hiſtoriques au plus ſerieux examen, il les a rangés ſuivant l'ordre des Conſuls, à l'exemple de *Fabricius*, dans la Vie de Ciceron & de M. *Maſſon*, dans celle de Pline & de quelques autres.

II. M. Poleni, dans le ſecond Chapitre de ſes *Prolégoménes*, diſcute quels ſont les Ouvrages publiés ſous le nom de Frontin, qui appartiennent véritablement à celui dont nous venons de parler. Le premier eſt celui qui a pour titre, *Sex. Julii Frontini V. C. de re Agraria Liber*, où il eſt traité des qualitez des terroirs. L'Auteur de cet Eſſai qui l'écrivoit dans le tems que Domirien faiſoit la guerre aux Daces, déclare qu'il n'étoit alors qu'un novice dans l'art d'écrire ; ce qui ne peut convenir à notre Frontin, qui avoit été Préteur ſous Veſpaſien, puis Conſul & Proconſul. D'un autre côté, ce Livre dans quelques MSS. eſt attribué à un M. Junius-Nypſus, & dans quelqu'autre à Dom Gerbert, Pape & Philoſophe; *Domno Gerberto Papæ & Philoſopho.* 2°. Le fragment ſur *les Limites* publié ſous le nom d'*Hygin* ou de *Jule Frontin de Sicile*, n'appartient pas davantage au *Conſulaire*, & pourroit être l'Ecrit de l'Auteur *de re Agraria.* 3°. On en doit dire autant d'un autre petit fragment imprimé parmi les Ecrivains *de Limitibus*, comme extrait du ſecond Livre de Frontin. 4°. A plus forte raiſon les deux fragmens des Livres concernant les Colonies (*de Coloniis*) ne peuvent-ils être cenſés l'Ouvrage de notre Frontin, puiſqu'il y eſt parlé de l'Empereur Adrien, & qu'alors Frontin n'étoit plus.

A l'égard des 4 Livres de *Stratagêmes*, quelques Critiques ont douté qu'ils fuſſent du même Frontin qui a écrit ſur les Aqueducs ; & leur ſcrupule ſur ce point naît de la difference du ſtyle qu'ils croyent appercevoir entre ces deux Ouvrages. Mais M. Poleni peu frappé de cette difference a conſulté là-deſſus ſon ami & ſon Collégue M. *Gratiani*,

Professeur de Philosophie, homme de goût & d'un discernement exquis en ce genre de Litterature, qui lui expose dans une Lettre insérée ici, ce qu'il pense sur la question presente. Il veut bien supposer d'abord que le Traité *des Aqueducs* est écrit d'un style plus pur & plus châtié que les *Stratagêmes*. Mais il ne croit pas que cette raison soit suffisante pour les attribuer à deux Ecrivains, sur tout si l'on considere, que le dernier Ouvrage est un assemblage d'extraits de divers Auteurs tant Grecs que Latins que Frontin avoit recueillis dans sa jeunesse pour son utilité particuliere, auquel cas il n'est pas merveilleux qu'on se permette quelque négligence d'élocution : au lieu que dans l'autre Ouvrage où il s'agissoit de remplir l'attente de Nerva qui l'avoit chargé du soin de veiller aux Aqueducs publics, il devoit donner toute son attention à ne rien écrire sur ce sujet qui ne méritât l'approbation du Prince pour lequel il travailloit : outre que les Ecrits qu'il consultoit sur cette matiere lui fournissoient les expressions les plus propres & les plus convenables à un Ecrivain de ce genre. Mais après tout, M. *Gratiani* ne tombe pas d'accord de cette infériorité dans le style d'un de ces Ouvrages par rapport à l'autre, & il prétend que si le style du premier se soûtient mieux en certains endroits que le style du second, le contraire arrive en d'autres endroits ; ce qui fait une sorte de compensation, & semble mettre ces deux Ecrits presque but-à-but. M. Poleni souscrit volontiers à ce sentiment de son ami, & termine par-là ses *Prolégoménes*.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, POUR SERVIR DE continuation à celle de M. l'Abbé Fleury. Tome XXV. depuis 1508. *jusqu'en* 1520. A Paris, chez Emery, Quai des Augustins, à S Benoît; Saugrain pere, à la Fleur de Lys; Pierre Martin, à l'Ecu de France. 1729. *in*-4°. pp. 685.

NOUS avons rendu compte du 24e Volume de cette Histoire dans notre Journal du mois de Juin 1729. Les deux Volumes suivans ont paru la même année, mais comme nous n'en avons point parlé en ce tems-là, & qu'il ne convient point de laisser passer des Volumes de ce grand Ouvrage, sans en donner un extrait. Nous reparerons cette omission dans ce Journal & dans le suivant.

L'Histoire Ecclesiastique comprise dans le 25e Volume est de 13. années, depuis le commencement de l'année 1508. jusqu'à la fin de l'année 1520. L'Auteur a divisé ce morceau de l'Histoire Ecclesiastique en six Livres, dont le premier est le 121e Livre, tant de ce qui a été donné par M. l'Abbé Fleury que par son Continuateur.

On y voit, dans le Livre second, comme dans le commencement du

troiſiéme, l'Hiſtoire du Pontificat de Jules II. depuis la Ligue de Cambray juſqu'à la mort de ce Pape; où, pour parler plus juſte, une ſuite des guerres, que Jules II. fit tantôt aux Vénitiens, tantôt au Duc de Ferrare, tantôt aux Florentins, & ſur tout à Louis XII. Roi de France, que ce Pape regardoit comme le plus grand de ſes ennemis. De ſorte qu'il n'y a proprement d'Hiſtoire Eccleſiaſtique dans ces trois Livres que ce qui concerne le Concile de Piſe convoqué par quelques Cardinaux, à la ſollicitation de Louis XII. qui auroit voulu faire dépoſer le Pape Jules II. & le commencement du Concile de Latran que ce Pape avoit aſſemblé pour oppoſer à celui de Piſe; & quelques morceaux détachés, comme l'Hiſtoire de Reuchlin ſur les Livres des Juifs: nous allons donner le précis de ce dernier morceau.

Reuchlin qui ſe faiſoit auſſi appellerCapnion, parce que Reuchen Langue Allemande & Capnion en Langue Grecque ſignifie *fumée*, étoit né en 1454. à Pforzein petite Ville de l'Allemagne proche Spire. Il s'étoit rendu très-habile dans les Langues Hébraïque, Grecque & Latine dans le Droit & dans toute ſorte de Litterature. Après avoir voyagé en France, où il fit une partie de ſes études, & en Italie; il s'attacha à Eberard Comte de Wirtemberg, auquel il rendit de grands ſervices dans la Diette de Wormes, où ce Prince fut fait Duc de Soüabe. Mais Eberard II. s'étant emparé de la Soüabe au préjudice d'Ulric à qui Eberard I. avoit laiſſé ſes Etats, Reuchlin fut obligé de ſe retirer à Wormes, où il fit une Hiſtoire des quatre grands Empires à l'uſage du Prince Philippe Palatin. Ce Prince ayant eu une affaire à Rome contre un Religieux de Weiſſembourg, prit Reuchlin pour ſon défenſeur, & l'envoya à Rome, où il fit une harangue en preſence du Pape Alexandre VI. & des Cardinaux ſur les droits des Princes d'Allemagne, & ſur les privileges de l'Egliſe Germanique. Etant retourné en Allemagne, il trouva Ulric retabli dans ſes Etats de Soüabe, & il fut rappellé à la Cour de ce Prince. On le choiſit enſuite pour être Triumvir de la Ligue de Soüabe, & il fut envoyé à Inſpruck vers Maximilien.

Ces honneurs n'empêcherent point que Reuchlin n'eût un grand démêlé avec les Théologiens de Cologne. Voici ce qui y donna occaſion. Un Juif nommé *Pfefferkorn* avoit fait long-tems le Meſſie parmi ſa Nation. Voyant enſuite que ſon impoſture étoit découverte, il ſe fit Chrétien, & il perſuada à Hochſtrat Dominicain Inquiſiteur en Allemagne & à Arnaud de Tongres, Profeſſeur de Théologie à Cologne, qu'il falloit faire brûler tous les Livres des Juifs comme remplis d'impietez. L'Empereur Maximilien rendit ſur ce ſujet un Edit conforme aux vœux d'Hochſtrat & d'Arnaud de Tongres, cependant Reuchlin empêcha l'execution de cet Edit à Stutgard, & pluſieurs perſonnes qui avoient du

crédit à la Cour de l'Empereur en ſolliciterent la revocation. Ce Prince conſulta là-deſſus pluſieurs Univerſitez, & même les deux Antagoniſtes Reuchlin & Hochſtrat. Reuchlin fut d'avis qu'on ſupprimât les Livres des Juifs qui ſont directement contre la Religion, & qu'on leur laiſſât les autres.

Pfefferkorn entreprit de refuter cet avis par un Livre Allemand, qu'il intitula *le Miroir Manuel*, Reuchlin y répondit par un Livre qui avoit pour titre *le Miroir Oculaire*. Les Théologiens de Cologne tirerent de ce Livre quarante-quatre propoſitions qu'ils accuſerent d'hereſie. Reuchlin y répondit par une Apologie Latine qu'il adreſſa à l'Empereur. Cependant il fut cité devant l'Inquiſiteur Hochſtrat qui rendit une ſentence contre lui, quoique ſon Procureur eût recuſé ce Juge & qu'il eût interjetté appel à Rome du refus qu'on avoit fait d'avoir égard à ſa recuſation. Les Commiſſaires nommés par le Pape pour juger cet appel s'aſſemblerent à Spire & condamnerent Hochſtrat qui ne voulut point reconnoître ce Tribunal.

Cependant les Théologiens de Cologne s'adreſſerent à la Faculté de Théologie de Paris, dont il y eut quatre-vingt Docteurs qui furent d'avis que le Livre de Reuchlin devoit être condamné au feu. Ce qui fut executé à Cologne. Pfefferkorn ſe croyant victorieux, fit un nouvel Ouvrage intitulé *Cloche du Tocſin*, ce qui obligea Reuchlin de porter encore ſon affaire à Rome, & de demander au Pape un jugement définitif. Mais les Commiſſaires nommés par le Pape, du nombre deſquels étoient les Cardinaux Cajetan & Silveſtre-Prierio, quoique Dominicains, ayant paru favorables à Reuchlin, tout ce qu'Hochſtrat put obtenir fut une ſurceance, pendant laquelle les parties ſe reconcilierent. Les Dominicains convinrent de payer les frais du procès, & de faire rendre une ſentence en faveur de Reuchlin. Avant que la promeſſe des Dominicains fut executée, il ſe retira à Tubinge, où on le pria d'enſeigner le Grec, peu de tems après il fut attaqué d'une jauniſſe, ce qui l'engagea à ſe faire tranſporter à Stutgard où il mourut.

Notre Auteur dit que Reuchlin fut un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle, qu'il écrivoit avec beaucoup d'éloquence, que l'Allemagne n'avoit alors que lui ſeul qu'elle pût oppoſer aux Sçavans d'Italie, qu'il ne cedoit en rien à ces derniers pour la beauté du diſcours, & qu'il ne leur cedoit point en ſcience. Cependant notre Auteur n'eſt point de l'avis de ceux qui ont dit que Reuchlin étoit le premier des Chrétiens qui ſe fut appliqué à l'étude des Livres des Juifs, & il parle à ce ſujet d'un Dominicain du 13e ſiécle nommé *Raymond Martin*, qui avoit fait une étude particuliere du Talmud & des autres Livres de ce genre, & qui avoit compoſé en Hébreu. Les Ouvrages de Reuchlin ont été imprimés en differens tems à Tubinge, à Francfort & ail-

leurs. Notre Auteur ne décide point la queſtion, ſi l'Ouvrage publié ſous le titre de *Lettres des hommes obſcurs* eſt de Reuchlin ou d'Herri-Hatten. Rien, dit notre Hiſtorien, n'eſt plus divertiſſant que cet Ouvrage, qui irrita ſi fort les Moines qu'ils le firent mettre à l'Index. Eraſme ne l'a point approuvé. Reuchlin mourut en 1521. ſous le Pontificat de Leon X.

C'eſt l'Hiſtoire du Pontificat de ce Pape qui fait le ſujet des derniers Livres du 25e Volume dont nous rendons compte. On y verra une partie de l'Hiſtoire de François I. & de celle de l'Empereur Charles V. que l'Auteur n'a point cru devoir diviſer d'avec l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ce tems-là dont les principaux ſujets, par rapport à l'Egliſe, ſont la continuation du Concile de Latran convoqué par Jules II. l'abrogation de la Pragmatique-Sanction, l'établiſſement du Concordat, le commencement de l'Hiſtoire de Luther & de celle du Lutheraniſme. Comme ces ſujets ſont fort connus, nous nous bornerons ici à un des traits de l'Hiſtoire du Concile de Latran, que notre Auteur paroît avoir mieux développé que ceux qui ont écrit avant lui l'Hiſtoire de ce tems-là. C'eſt ce qui regarde l'annexe que donnoit le Parlement de Provence pour l'execution des Bulles de Cour de Rome dans l'étenduë de ſon reſſort.

Notre Auteur remarque d'abord que c'étoit un uſage obſervé de tems immémorial dans la Province, de ne mettre aucune Bulle à execution ſans une permiſſion du Parlement qu'on appelloit *Annexe*, cet uſage avoit été confirmé dans une aſſemblée d'Etat de la Province de 1481. & par le Conſeil du Pays en 1482. avant l'établiſſement du Parlement, ce qui avoit été approuvé depuis la réunion de la Provence à la Couronne par les Rois Louis XI. & Louis XII. Le Parlement de Provence ayant refuſé une annexe à *Farius de Sanctoriis*, Camerier de Jules II. qui avoit été nommé par ce Pape à la Prevôté d'Arles, Jules en fut ſi irrité qu'il commanda à Louis de Rochechouard Vice-Légat d'Avignon de s'employer pour abolir ce droit d'annexe. Ce different fut accordé avec le Vice-Légat à l'avantage du Parlement de Provence, qui conſervoit ſon droit d'annexe avec quelques Modificateurs. François Deſtampes qui fut Vice-Légat d'Avignon après, de Rochechouard ne voulut point executer l'accord avec le Parlement de Provence, & Louis XII. qui s'étoit déclaré hautement contre Jules II. empêcha en 1510. que le Vice-Légat n'uſât de ſon pouvoir en Provence.

Leon X. s'étant reconcilié avec la France donna la Légation d'Avignon au Cardinal de Clermont, neveu du Cardinal d'Amboiſe, & écrivit au Parlement de Provence pour lui demander l'annexe de ſes pouvoirs; le Parlement qui n'avoit pas reçû d'ordre qui revoquât celui de 1510. refuſerent l'annexe. Leon X. irrité de ce refus, ordonna

au Promoteur du Concile de Latran de ſe plaindre des oppoſitions que le Parlement mettoit à l'execution des Mandats Apoſtoliques. Marius de Penuſelius donna en effet ſa Requête qui contenoit un grand nombre de Chefs d'accuſation contre les Officiers du Parlement de Provence, auſquels il imputoit d'*élever leur tête contre le ſaint Siége, en imitant l'orgueil de Satan.* Le Pape ayant admis cette Requête, décerna un Monitoire contre ceux des Officiers du Parlement de Provence, qu'il croyoit lui être les plus oppoſés, pour les obliger à comparoître en perſonne dans trois mois, ſous peine d'encourir toutes les Cenſures Eccleſiaſtiques.

Après la bataille de Marignan, François I. prit des meſures pour terminer cette affaire qui pouvoit cauſer de grands embarras. On convint que le Parlement donneroit une ſatisfaction au Pape, & qu'il demanderoit l'abſolution des Cenſures; mais à condition que le Pape accorderoit certains articles, par leſquels il confirmeroit le droit d'annexe, & conſentiroit que le Parlement continueroit d'en joüir. En execution de ce Traité Louis de Solurs, Ambaſſadeur de France, preſenta au Concile de Latran la ſoûmiſſion du Parlement de Provence au Monitoire décerné dans la huitiéme Seſſion, & reçut l'abſolution au nom des Officiers du Parlement de Provence.

Notre Auteur ſe déclare bien clairement pour les Officiers du Parlement de Provence contre les Papes Jules II. & Leon X. & il aſſure que ces Officiers n'avoient point d'autre vûë que de maintenir les libertés de l'Egliſe Gallicane.

HISTOIRE ANCIENNE DES EGYPTIENS, DES Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perſes, des Macédoniens, des Grecs. Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au College Royal, & Aſſocié à l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Tome IV.* A Paris, chez la Veuve *Etienne*, Libraire, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à la Vertu. 1732. *in*-12. pp. 598. planch. 1.

ON trouve à la tête de ce quatriéme Volume un Avertiſſement de l'Auteur, ſur quelques fautes à corriger dans ſon Ouvrage & ſur la critique faite au ſujet des reflexions dont il accompagne ſes recits hiſtoriques, & que quelques perſonnes croyent trop longues & trop frequentes. Il avoüe que ſur ce point, il s'eſt un peu écarté de la regle ſuivie par les Hiſtoriens, & qui conſiſte à ſe repoſer ordinairement du ſoin de ces reflexions ſur le Lecteur même. Mais il a jugé que, pour l'inſtruction des jeunes gens auſquels cet Ouvrage eſt principalement deſtiné, & dont il veut travailler ſur toutes choſes à former

l'esprit & le cœur, il lui seroit permis de sacrifier en partie à ce motif si légitime une regle, à laquelle cependant il ne refusera point (dit-il) de se soûmettre, si, dans la suite, la décision du public l'y détermine d'une maniere plus formelle.

Lorsque dans notre Journal d'Octobre de l'année derniere, nous rendîmes compte du Volume precedent, nous n'en conduisîmes l'extrait que jusqu'au Chapitre 5e du sixiéme Livre; & c'est où commence la guerre du Péloponnese. C'est de cette époque si fameuse que nous allons partir, pour en parcourir d'avance tous les principaux évenemens racontés dans le reste du troisiéme Tome, puis dans les 97 premieres pages de celui-ci: ce qui comprend les 27. années que dura la guerre dont il s'agit, sous les Rois de Perse Artaxerxe-Longuemain, Xerxès II. Sogdien & Darius-Nothus ou le bâtard.

Cette guerre suivit d'assez près celle que les Grecs avoient soûtenuë avec tant de gloire contre une si puissante Monarchie. La Gréce & la Sicile en devinrent le Théatre, & l'on y vit les Grecs vainqueurs des barbares, tourner leurs armes les uns contre les autres. La guerre de Perse beaucoup plus féconde en exploits éclatans & quelquefois presque incroyables, a presenté un spectacle plus capable de piquer vivement la curiosité, en faisant admirer tant de grands Capitaines Grecs qui ont signalé leur courage dans les occasions les plus périlleuses, un Miltiade, un Léonide, un Thémistocle, un Aristide, un Cimon, un Pausanias. La guerre du Péloponnése entre Athénes, Lacédémone & les peuples alliés de ces deux Republiques, n'offre rien, à beaucoup près, de si interessant. Ce ne sont que démêlez ou négociations, & ravages mutuels entre des Villes ou de très-petits Etats; Siéges de Places d'ordinaire peu considerables; combats donnés entre des armées peu nombreuses, & dans lesquels il y a peu de sang répandu. On ne laisse pas d'y voir des Acteurs joüer d'assez grands Rolles; un Periclès, un Nicias, un Alcibiade, du côté des Athéniens; un Brasidas, un Gylippe, un Lysandre, du côté des Lacedemoniens, méritent toute l'attention des Lecteurs.

Le premier acte d'hostilité, dans cette guerre, fut l'entrepriſe sur Platées Ville de la Béocie, faite & manquée par les Thébains, alliés des Lacédémoniens. Aux dégats que firent ceux-ci dans l'Attique succederent (la seconde année) ceux qu'y causa l'horrible peste, laquelle, après avoir ravagé l'Ethiopie où elle avoit commencé, l'Egypte, la Libye & une grande partie de la Perse, vint fondre tout-à-coup dans Athénes. Cette disgrace des Athéniens fut bien-tôt suivie d'une autre, par l'imprudence avec laquelle, au préjudice de leurs véritables interêts, ils ôterent à Périclès le commandement. Ils ne tarderent pas à le lui rendre, mais il n'en jouit pas long-tems, & mourut la 3e année de la guerre. Il regardoit comme

un

un titre des plus glorieux pour lui cette circonſtance, que pendant tout le tems qu'il avoit gouverné la Republique, *il n'y avoit pas un ſeul Citoyen à qui il eût fait prendre le deuil.*

Après ſa mort, on eſt ſurpris & ſcandaliſé en même tems de la honteuſe reſſource des Lacédémoniens, qui ont recours aux Perſes, mais dont les Athéniens déconcerterent les meſures. Ils ſe rendirent maîtres de Potidée qu'ils aſſiégeoient depuis trois ans: après quoi ils prirent encore Mityléne. D'un autre côté, les Lacédémoniens firent le Siége de Platées, l'un des plus fameux de l'antiquité, & après une longue & vigoureuſe reſiſtance décrite par notre Hiſtorien avec beaucoup d'exactitude, la place manquant de vivres, fut contrainte de ſe rendre & fut raſée. La ſixiéme & la ſeptiéme année de la guerre, n'eurent d'évenemens ſignalés que la priſe de Pyle, petite Ville de la Meſſénie, par les Athéniens ſous la conduite de Démoſthéne, leſquels peu de tems après y furent aſſiégés eux-mêmes par les Lacédémoniens que commandoit Braſidas. Il ne put empêcher que ceux-ci ne fuſſent enfermés dans la petite Iſle de Sphacterie, dont Cleon l'un des Généraux Athéniens s'empara: & en ce même tems mourut Artaxerxe-Longuemain Roi de Perſe.

La huitiéme année de la guerre, les Athéniens, commandés par Nicias, conquirent l'Iſle de Cythére ſur la Côte de Lacédémone, & les Spartiates conduits par Braſidas firent une expedition dans la Thrace, où ils prirent Amphipolis; ce qui fut cauſe de l'exil de Thucydide l'Hiſtorien, à la négligence duquel les Athéniens imputerent la perte de cette place, qui leur étoit d'une grande importance. D'autre part, ceux-ci conduits par Démoſthéne & Hippocrate, s'étant engagés dans la Beotie, ſur l'eſperance de débaucher aux ennemis pluſieurs Villes, furent rencontrés près de Délie par les Thébains, qui après un combat aſſez opiniâtré, les défirent & les mirent en fuite. Socrate ſe trouva dans cette action, & y fit merveilles. Après un an de tréve, la guerre recommença la dixiéme année. Cléon, à la tête des Athéniens vint aſſiéger Amphipolis où s'étoit jetté Braſidas. Celui-ci ayant fait une ſortie à l'improviſte, mit les Athéniens en déroute, & Cleon fut tué dans la fuite. Pour Braſidas, qui avoit été bleſſé dangereuſement pendant l'action, ſes gens le remporterent ſecretement dans la Ville, où il mourut peu de tems après. La mort de ces deux Chefs donna de grandes facilitez pour la paix, qui par les ſoins du Roi de Lacedemone Pliſtonax & de Nicias General des Athéniens, fut conclue pour 50. ans.

Alcibiade qui commençoit à ſe mettre ſur les rangs & à prendre connoiſſance des affaires publiques, ne permit pas que cette paix fût de longue durée. L'Auteur peint ici le caractere de ce fameux Athénien, tel que l'ont repreſenté Platon dans ſes Dialogues, Thucydide, Xeno-

phon, Plutarque & les autres Hiſtoriens. » Alcibiade, dit M. Rollin, avoit un caractere ſouple & » fléxible, propre à prendre toutes » les impreſſions que demandoit la » differente conjoncture des tems ; » ſe portant avec la même facilité & » la même ardeur au bien & au mal ; » paſſant d'un excès à un autre » preſque tout contraire, ſans interval le ; de ſorte qu'on lui appliquoit ce que dit Homere du terroir d'Egypte, *qu'il portoit beaucoup de drogues médecinales très-excellentes, & auſſi beaucoup de poiſons.* On pourroit dire de lui » que ce n'étoit point un homme » ſeul, mais ſi l'on oſoit s'exprimer » ainſi, un compoſé de pluſieurs » hommes ; ſerieux, enjoué, auſtere, affable ; maître imperieux & » plein de hauteur, eſclave rampant » & plein de baſſeſſe ; ami de la » vertu & des vertueux, livré aux » vices & aux méchans ; capable » des plus pénibles fatigues & de la » vie la plus dure, inſatiable de délices & de voluptez. « La plus vive & la plus marquée de toutes les paſſions (continue l'Hiſtorien) étoit en lui un eſprit de domination, qui vouloit tout emporter, & qui ne pouvoit ſouffrir ni ſuperieur ni égal : & comme il poſſedoit toute la force de l'éloquence & toutes les graces de l'élocution, il auroit ſouhaité ne devoir qu'à de pareils talens tout ſon crédit & toute ſon autorité.

Alcibiade, tel qu'on vient de le dépeindre, ſe mit donc en tête de traverſer de tout ſon pouvoir le Traité qui venoit d'être conclu entre les deux Nations. Mais n'ayant pu en procurer la rupture, il ſe reduiſit à en retarder l'execution, par les obſtacles qu'il y forma. On peut voir par quelles intrigues & par quelles ruſes il vint à bout de déſunir & d'ébranler preſque tout le Péloponneſe, & de ſuſciter en un ſeul jour des ennemis nombreux aux Lacédémoniens. En un mot, il ſut manier les eſprits de ſes compatriotes avec tant de dexterité & tant d'aſcendant, qu'il leur perſuada d'entreprendre la conquête de Sicile à laquelle les Atheniens avoient penſé dès le tems de Périclés, mais dont ce ſage conducteur avoit eu grand ſoin d'écarter les projets.

L'occaſion qui les fit renaître fut l'ambaſſade des Egeſtains, peuple de cette Iſle qui implotoient le ſecours d'Athénes contre Syracuſe. La guerre de Sicile fut donc reſolue, à l'inſtigation d'Alcibiade, & malgré les oppoſitions de Nicias, qui en prévoyoit les ſuites funeſtes. L'un & l'autre furent pourtant nommés Généraux, & on leur joignit Lamachus. L'armée étant ſur le point de s'embarquer, il arriva un incident à Athénes capable de jetter du trouble & de l'inquietude dans les eſprits. Toutes les ſtatuës de Mercure qu'on voyoit de forme quarrée à l'entrée des maiſons & des Temples ſe trouverent mutilées en une nuit, particulierement au viſage, ſans que l'on pût découvrir l'auteur d'un coup ſi hardi.

On ne manqua pas d'en accuſer

Alcibiade, & les soupçons contre lui n'étoient pas sans quelque fondement. Mais il eut beau demander avec instance qu'on lui fît son procès s'il étoit coupable, sans attendre qu'il fût absent pour le perdre ; ses ennemis eurent le crédit de faire surseoir le jugement, sous prétexte que le départ de la Flotte ne pouvoit se différer ; on mit donc à la voile, & l'on aborda en Sicile, où Alcibiade se rendit maître de Catane par surprise. Après ce premier exploit, il fut rappellé par les Athéniens, pour être jugé sur l'accusation intentée contre lui, puis il fut condamné à mort par contumace. Mais il se retira chez les Lacédémoniens, dont par la souplesse de son caractere il sut faire ses meilleurs amis ; gagnant si bien au surplus les bonnes graces de la Reine Timée, qu'il en eut un fils, nommé *Leotychide*, en public, mais que sa mere en particulier parmi ses femmes & ses amies ne rougissoit point d'appeller Alcibiade. Notre Historien n'oublie pas de faire connoître plus particulierement au Lecteur le nouveau Théatre où se trouvoit transferée la guerre du Péloponnèse ; c'est-à-dire, la Sicile, dont il indique les differens peuples, & décrit sur tout avec exactitude la Ville de Syracuse, dont le Siége formé pour lors par Nicias, que la mort de Lamachus rendit bien-tôt seul Général des Athéniens, doit être regardé comme un des plus fameux dont il soit parlé dans l'Histoire Gréque. C'étoit la dix-huitiéme année de la guerre.

Nous ne suivrons point M. Rollin dans le détail des circonstances de ce Siége. Nous dirons seulement que la Ville étoit presque réduite à l'extremité, & sur le point de capituler, lorsque l'arrivée de Gylippe, qui venoit de Lacedemone au secours des Syracusains, fit bien changer la face des affaires. Après divers avantages remportés par Gylippe, Nicias qui avoit informé les Athéniens de la situation fâcheuse où il se trouvoit, en reçut un renfort d'hommes & de Vaisseaux conduits par Démosthéne & Eurymédon, qu'on lui envoyoit pour nouveaux Collégues. Ceux que les Athéniens lui avoient marqué de prendre, en attendant, parmi ses Officiers pour cette fonction, l'engagerent malgré toute sa repugnance, à donner un combat Naval, où il fut vaincu. Peu de tems après, le secours étant arrivé avec Démosthéne, les Athéniens furent battus par terre, & perdirent en cette occasion deux mille hommes ; ce qui les jetta dans une extrême consternation. Ils hazardent un second combat naval, où ils sont encore défaits ; ce qui leur fait prendre la resolution de se retirer par terre. Enfin vivement poursuivis par l'ennemi, ils sont obligés de se rendre à discretion ; les deux Generaux Nicias & Démosthéne sont condamnés à mort & sont executés, malgré l'opposition de tout ce qu'il y avoit de gens sages & moderés à Syracuse : ce qui arriva la dix-neuviéme année de la guerre. Telle fut la fin de la malheureuse entreprise de Sicile, &

» Ciceron [remarque M. Rollin] » a eu raiſon de dire, en parlant du » dernier combat naval donné dans » le Port de Syracuſe, que c'eſt-là » que les forces d'Athenes, auſſi-» bien que ſes Galeres furent rui-» nées & coulées à fond; & que » c'eſt dans ce Port que la gloire & » la puiſſance des Athéniens firent » un funeſte naufrage.

Nous voici arrivés au quatriéme Volume de cette Hiſtoire, lequel renferme celle de 28 années, dont les 8 premieres appartiennent encore à la guerre du Péloponnéſe, & dont le reſte embraſſe les plus notables évenemens arrivés juſqu'à la dix-ſeptiéme année du regne d'Artaxerxe-Mnemon, deux ans après la paix d'Antalcide, ou depuis l'an du Monde 3591. juſqu'à 3619. L'Auteur diviſe ce Volume en cinq Parties : la premiere conduit l'Hiſtoire Gréque depuis la défaite des Athéniens en Sicile, juſqu'aux premieres années d'Ageſilas Roi de Sparte : la ſeconde roule ſur l'entrepriſe du jeune Cyrus contre ſon frere Artaxerxe, & ſur la fameuſe retraite des 10000 Grecs : la troiſiéme contient ce qui s'eſt paſſé depuis le retour des Grecs juſqu'à la mort du Carien Datame : la quatriéme renferme un abregé de la Vie de Socrate, ſa condamnation & ſa mort: la cinquiéme expoſe ce qui concerne les mœurs & les coûtumes des Grecs, principalement des Atheniens & des Lacedemoniens.

La déroute des Atheniens en Sicile entraîna la revolte de preſque tous leurs alliez, qui les abandonnerent pour ſe joindre aux Spartiates. D'un autre côté, Alcibiade s'étant mis en crédit par ſes ſoupleſſes auprès de Tiſſapherne, Satrape du Roi de Perſe à Sardes, & ne voyant plus de ſureté pour lui parmi les Lacedemoniens, engagea ce Vice-Roi à favoriſer ſous main par mille voies détournées le parti des Atheniens. Ces bons offices rendus par cet exilé à ſes Concitoyens, mit ſes amis en état de menager ſon retour dans ſa patrie, à condition qu'on y ſubſtitueroit l'Ariſtocratie au gouvernement populaire. On y établit donc celui des 400. que leur tyrannie fit bien-tôt dépoſer, ce qui accelera le rappel d'Alcibiade. Après pluſieurs exploits il rentra triomphant dans Athenes, fut déclaré Généraliſſime, & y fit celebrer les grands Myſteres; puis il partit avec la Flotte. On lira chez l'Hiſtorien avec beaucoup de plaiſir les circonſtances de ce retour d'Alcibiade. D'autre part, les Lacedemoniens allarmés d'un tel évenement, & redoutant les heureux ſuccès de cet Athenien, lui oppoſerent en la perſonne de Lyſandre un Amiral très-experimenté. Celui-ci battit près d'Ephéſe la Flotte des Atheniens en l'abſence de leur General : & quoi qu'on ne pût légitimement rendre Alcibiade reſponſable de cet échec, puiſque ſes Lieutenans avoient engagé l'action contre ſa défenſe expreſſe, les Athéniens, ſuivant leur légéreté ordinaire, ne laiſſerent pas de lui ôter le commandement, & le confierent à dix Generaux.

Les Lacedemoniens en firent au-

tant par rapport à Lyſandre, & lui firent ſucceder Callicratidas, qui après pluſieurs victoires remportées ſur les Atheniens, perdit contr'eux la bataille navale des Arginuſes, l'une des plus mémorables qui ſe ſoient données entre les Grecs, & dans laquelle il y eut du côté des vaincus plus de 70 Galeres, ou priſes ou coulées à fond. Les Atheniens ne joüirent pas long-tems de leur triomphe, & Lyſandre ayant été retabli Général de la Flotte Lacedemonienne, remporta, près d'Aigos-Potame, une celebre victoire ſur celle d'Athénes, commandée par Conon, qui ſe ſauva; prit tous les autres Généraux, fit 3000 priſonniers qui furent tous égorgés; ce qu'il eut le bonheur d'executer avec très-peu de perte & en très-peu de tems, ayant terminé dans l'eſpace d'une heure, par cet exploit l'un des plus ſignalés dont l'Hiſtoire faſſe mention, une guerre qui avoit duré 27 ans. Car après cette expedition, il vint mettre le Siege devant Athénes, la contraignit de capituler & de ſe rendre, en fit démolir les murailles au ſon des fluttes & des trompettes, y changea la forme du gouvernement, & y établit 30 Archontes ou plûtôt 30 tyrans. Ainſi finit la guerre du Péloponneſe, & ce fut vers ce tems-là que mourut Darius-Nothus Roi de Perſe, après un regne de 19 ans.

Cela eſt ſuivi du recit des troubles domeſtiques arrivés à la Cour de Perſe au commencement du regne d'Artaxerxe-Mnémon; de la mort d'Alcibiade, dont l'Hiſtorien étale dans un magnifique éloge les vertus & les vices; des affreuſes cruautez exercées à Athénes par les 30 Tyrans, qui font mourir Theraméne un de leurs Collégues, parce qu'il étoit ennemi des violences; du retour de Thraſybule à la tête des Atheniens fugitifs, lequel ſe rend maître de la Ville, en chaſſe les Tyrans, & y retablit la liberté; des ſecrets deſſeins de Lyſandre pour ſe faire Roi de Lacedemone, *&c.*

Nous nous ſommes arrêtez ſur la guerre du Péloponnéſe, & nous avons cru devoir en tracer ici une idée ſuivie, parce que cette partie de l'Hiſtoire Gréque eſt moins univerſellement connuë. Il n'en ſera pas de même de l'expedition du jeune Cyrus contre ſon frere Artaxerxe Roi de Perſe, & de la fameuſe retraite des 10000 Grecs qui l'avoient ſuivi. Comme le détail de ces deux évenemens eſt beaucoup moins ignoré, nous n'en dirons autre choſe, ſinon que M. Rollin donne un précis très-exact de la Relation que Xenophon nous en a laiſſée, & qu'il joint à cet abregé, ſelon ſa coûtume, les reflexions utiles & intereſſantes, d'où reſulte le principal fruit qu'on doit recueillir d'une étude ſérieuſe de l'Hiſtoire. Il a fait graver une Carte des Pays parcourus dans cette expedition & dans cette retraite.

M. Rollin continue à raconter l'Hiſtoire des Grecs juſqu'à la paix d'Antalcide & celle des Perſes juſqu'à la guerre contre Datame inclu-

ſivement. Les perſonnages qui y paroiſſent avec le plus d'éclat ſont Lyſandre & Ageſilas, du côté des Lacedemoniens, Conon du côté des Athéniens, & Datame du côté des Barbares. Ageſilas appuyé de ſon mérite & du grand crédit de Lyſandre, fut élû Roi de Lacedemone après la mort de ſon frere Agis, au préjudice de ſon neveu Leotychide, à qui la Couronne appartenoit, & que le ſoupçon de bâtardiſe en exclut. L'Hiſtorien donne d'abord le caractere de ce grand homme, qui ne peut s'abreger, & qu'il faut lire en entier. Ce fut en Aſie qu'Ageſilas fit ſes premiers exploits. Lyſandre l'y avoit accompagné, mais il ſe brouilla bien-tôt avec lui, & revint à Sparte. Le motif des Lacedemoniens dans cette guerre d'Aſie étoit d'affranchir les Villes Gréques de l'Ionie de l'oppreſſion du Roi de Perſe. Ageſilas, à qui Lacedemone avoit confié le commandement général des armées de terre & de mer, avoit fait pendant deux ans des progrès ſi rapides, qu'ils étoient capables d'allarmer le grand Roi. Heureuſement pour lui une Ligue de pluſieurs Nations de la Gréce contre les Lacedemoniens, rappella bruſquement Ageſilas au ſecours de ſa Patrie. En attendant ſon retour, les Lacedemoniens battirent les Confédérés près de Nemée, Ville dans le voiſinage de Corinthe. Mais peu de tems après la Flotte de Sparte fut défaite à la vûë de Cnide, par celle des Perſes que commandoit Conon Athenien.

Les Lacedemoniens eurent bientôt leur revanche à la bataille de Coronée, qu'Ageſilas gagna contre les Thébains, & après laquelle il retourna victorieux à Sparte, où il ne relâcha rien de la ſimplicité de ſes mœurs anciennes. Conon, d'autre part, ſécondé par le zéle des Thébains, releva en peu de tems les murs d'Athénes, retablit cette Ville dans ſa premiere ſplendeur, & la rendit plus formidable que jamais à ſes ennemis. La douleur que les Lacedemoniens en conçurent leur fit prendre lâchement la reſolution de ſe venger en même tems & d'Athénes & de Conon ſon Reſtaurateur, en faiſant la paix avec le Roi de Perſe. Ils chargerent de cette négociation leur Amiral Antalcide, qu'ils envoyerent au Satrape Teribaze, & qui, malgré les oppoſitions de la plûpart des Villes intereſſées, conclut un Traité de paix à ces conditions honteuſes pour la Gréce, Que toutes les Villes Gréques de l'Aſie demeureroient ſoûmiſes au Roi, & que toutes les autres, tant petites que grandes, conſerveroient leur liberté, le Roi outre cela retenant la poſſeſſion des Iſles de Cypre & de Clazomene, & laiſſant celles de Scyros, de Lemnos, & d'Imbros aux Atheniens, à qui elles appartenoient depuis long-tems; promettant au ſurplus de ſe joindre aux peuples qui accepteroient le Traité, & de faire la guerre par terre & par mer à ceux qui refuſeroient d'y entrer. C'étoit Lacedemone même qui avoit propoſé de

telles conditions.

On verra, d'un autre côté, la guerre d'Artaxerxe contre Evagore Roi de Salamine en Cypre; qu'il fait attaquer par une armée de 300000 hommes, sous la conduite d'Oronte son gendre, & par une Flotte de 300 Galeres, qui avoit pour Amiral Teribaze, Perſan d'une grande Nobleſſe & d'une grande reputation: les Perſes battus d'abord par mer & par terre, puis vainqueurs dans une bataille navale & aſſiégeant Salamine, qu'ils contraignent de capituler, à condition qu'elle reſtera ſeule de toute l'Iſle au pouvoir d'Evagore avec le titre de Roi Tributaire d'Artaxerxe: l'éloge & le caractere d'Evagore, tracé d'après l'Orateur Iſocrate: l'affaire de Teribaze accuſé par Oronte d'avoir conſpiré contre le Roi de Perſe, puis déclaré innocent: l'expedition d'Artaxerxe contre les Caduſiens, où ce Roi eſſuya la diſette la plus affreuſe, & qui ſe termina enfin ſelon ſes ſouhaits par le ſtratagême dont s'aviſa Teribaze: les exploits de Datame Gouverneur de la Leuco-Syrie, ſa revolte contre le Roi de Perſe, que les ennemis de Datame avoient indiſpoſé contre lui & ſa mort.

Nous ne dirons rien ici de l'Hiſtoire abregée de Socrate, qui n'eſt pas le morceau le moins travaillé de ce Volume, ſoit pour le fonds hiſtorique, ſoit pour les reflexions pleines de ſolidité, de juſteſſe, en un mot, dignes de M. Rollin. Il faut lire cette hiſtoire dans toute ſon étenduë; elle perdroit trop à être reduite en extraits.

Nous renvoyons à un autre Journal le dixiéme Livre, qui termine ce Volume, & qui roule ſur les mœurs & les coûtumes des Grecs, particulierement des Atheniens & des Lacedemoniens.

CONTINUATION DES MEMOIRES DE LITTERATURE & d'Hiſtoire. Tome XI. Partie II. A Paris, chez Simart, Libraire-Imprimeur de Monſeigneur le Dauphin, ruë S. Jacques, au Dauphin. 1732. vol. *in*-12. pp. 478.

DANS le Journal du mois de Mai dernier, nous avons donné l'extrait de la premiere Partie de ce onziéme Volume: il nous reſte à donner celui de la ſeconde. Elle contient huit articles; le premier, eſt la Vie d'Auger de Guiſelin, Seigneur de Buſbec; le ſecond, les Lettres du même Auger; le troiſiéme, un Projet de Diſſertation ſur l'Ode; le quatriéme, un Eſſai de Syſtême ſur la déclinaiſon de l'aimant; le cinquiéme, une Lettre *A. M. B. C.* de l'Egliſe de Saint Flour; le ſixiéme, une autre Lettre à Dom Lamy Prieur de Beaulieu, ſur quelques ſingularitez du Rituel de l'Abbaye de Beaulieu; le ſeptiéme, une Diſſertation ſur les Vulpinales; & le dernier, une Queſtion Hiſtorique ſur le ſujet d'un ancien Obéliſque.

Nous allons parler de ces huit Pieces dans le même ordre que nous venons de les rapporter.

1°. Auger de Guiſelin naquit à Comine, Bourg de Flandres, dont Philippe de Comine ſi connu par l'Hiſtoire qu'il a donnée, portoit le ſurnom. Son pere Gilles Guiſelin, Seigneur de Buſbec ſur le Lis, étoit des plus anciennes & des plus nobles Maiſons de Flandres. Il fit d'abord élever ſon fils ſous ſes yeux pendant quelques années, après quoi il l'envoya ſous la conduite de Jean-Baptiſte *Egnatius*, faire ſes études à Louvain, puis à Paris, enſuite à Veniſe, & enfin à Bologne & à Pavie. Gilles de Guiſelin étant mort, Dom Pierre Laſſo Ambaſſadeur de l'Empereur Ferdinand en Angleterre, informé des bonnes qualitez d'Auger, l'appella auprès de lui; ce qui fournit à Auger pluſieurs occaſions de faire connoître ſon mérite.

On voit ici 1°. comme Jean Vender de Aa, un des Conſeillers Auliques, inſpira à l'Empereur, de faire venir Auger à Vienne, où il ſe diſtingua ſi fort par ſa capacité, par ſa prudence & par ſa vertu, que l'Empereur & Maximilien ſon fils, preferoient le conſeil d'Auger à celui de leurs autres Miniſtres. 2°. Comme ils le choiſirent pour Gouverneur des Archiducs Mathias, Maximilien, Albert & Venceſlas. 3°. Comme il ſe diſtingua par pluſieurs ambaſſades, dont la premiere & la ſeconde qui fut auprès de Soliman, lui attirerent l'eſtime & la bienveillance de cet Empereur Turc, ainſi qu'on le peut voir par les relations de l'une & de l'autre, imprimées à Anvers, l'an CIↃ. DC. XX.

On voit en quatriéme lieu comme le public eſt redevable à Auger de pluſieurs inſcriptions anciennes de Gréce & d'Aſie, dont il fit part aux Sçavans: En cinquiéme lieu, comme après ſon retour de Conſtantinople, il fut choiſi pour conduire en France Iſabelle d'Autriche, mariée à Charles IX. En ſixiéme lieu, comme l'Empereur Rodolphe II. le fit ſon Ambaſſadeur en France auprès de Henri III. La Piece ſe termine par la mort d'Auger. Ce Seigneur à l'âge de 70. ans, ayant obtenu de l'Empereur ſon maître, quelques mois pour revoir ſa patrie, prit ſa route par la Normandie, où peu de jours enſuite ſentant ſes forces diminuer, il ſe fit tranſporter à S. Germain (gros lieu de cette Province) il y fut reçu dans la maiſon d'une femme de qualité, Dame de Mulloce, où il mourut onze jours après, l'an 1592. le 5. des Kalendes de Novembre. Son corps fut enterré dans l'Egliſe de S. Germain avec beaucoup de pompe; ſon cœur embaumé dans une caiſſe de plomb, fut porté à Buſbec, & dépoſé dans le magnifique Tombeau de ſes peres.

L'Auteur remarque ici qu'aux quatre Lettres de l'Ambaſſade d'Auger en Turquie, leſquelles ont été miſes au jour par Platine ſous le titre des voyages de ce Seigneur à Conſtantinople & à Amaſie, on a joint ſes Memoires aux Princes Chrétiens

Chrétiens pour les porter à faire la guerre aux Infideles. On avertit encore qu'il avoit écrit un Livre de la veritable Nobleſſe, mais que ce Livre ne ſe trouve point.

Les Lettres d'Auger de Guiſelin qui font le ſecond article de ce Recueil ont été écrites dans le cours de ſon Ambaſſade auprès d'Henri III. & ſont adreſſées à l'Empereur Rodolphe II. dont il étoit Ambaſſadeur. On les donne traduites de l'original Latin au nombre de cinquante-deux. C'eſt à M. l'Abbé *Béchet* Chanoine d'Uſès, natif de Clermont en Auvergne, qu'on doit cette Traduction.

M. l'Abbé Bechet eſt mort en 1732. âgé de ſoixante & treize ans.

Nous ne ſçaurions entrer dans le détail d'un ſi grand nombre de Lettres; nous nous contenterons d'en citer quatre, & encore ſera-ce par fragmens pour éviter la longueur; ces Lettres ſeront la huitiéme, la neuviéme, la dix-huitiéme & la quarante-deuxiéme. Elles nous ont paru plus ſuſceptibles d'abregé que les autres.

Lettre VIII. *du* 1. *Octob.* 1582.

» On ne s'eſt point trompé » quand on a jugé que le Maréchal » de Biron iroit joindre à propos le » Duc d'Alençon. Le Roi a donné » à ce General le Gouvernement de » Picardie. Il a ordonné de mettre » à couvert cette Province de toute » inſulte. Les Commandans & les » Gouverneurs doivent lui obéir. » On a de grandes eſperances ſur la » capacité de ce General. C'eſt le » plus grand homme de guerre que » la France ait aujourd'hui. Il a acquis une grande experience dans » les armes. Il a été élevé pendant » ſes longs ſervices à tous les degrez d'honneur de la Milice..... » Le Duc de Montpenſier, pere » du Prince Dauphin, eſt mort » fort âgé. La mort de ſon pere ne » l'a pas empêché de continuer ſon » chemin en Flandres.

» Salcede, dont j'ai parlé dans » mes Lettres precedentes, vient de » ſouffrir un cruel ſuplice, je ne » ſçai pour quel crime, mais il » étoit, ſans doute, bien énorme, » pour avoir été condamné à un » châtiment ſi extraordinaire. Je » n'en trouve qu'un ſeul exemple » dans toute l'Hiſtoire Romaine, » qu'Hoſtilius fit ſouffrir à Suffeſtius. Si ce malheureux a attenté à » la vie du Duc d'Alançon ou à » celle du Roi ou à toutes les deux, » c'eſt ce que j'ignore. Il a été condamné à être tiré à quatre chevaux. Au premier effort des chevaux, il a crié qu'il avoit encore » quelque choſe à déclarer. Sa dépoſition ayant été reçûë par le » Greffier, il a prié qu'on lui détachât la main droite pour écrire » quelque choſe ou pour ſigner ſa » dépoſition. Enſuite ſa main ayant » été ratachée, les chevaux chacun » de leur côté, firent deux grands » efforts, mais qui ne purent l'écarteler. Dans ce tourment ayant » apperçu le Roi à une fenêtre, le- » quel regardoit ſon ſupplice, avec

» les Reines ſa mere & ſa femme, » il implora la clémence de Sa Ma» jeſté. On lui coupa la gorge, en» ſuite la tête, & on lui arracha le » cœur. Les chevaux enfin démem» brerent le reſte de ſon corps. Sa » tête a été envoyée à Anvers pour » être expoſée au lieu le plus émi» nent. Voilà la fin d'un homme har» di & méchant au dernier point. » Il avoit fabriqué de la fauſſe mon» noye, dont il avoit acheté une » Métairie: le Vendeur ayant reconnu » la friponnerie, en porta ſa plainte » au Roi qui le rétablit dans ſon » Domaine. Salcede prit la fuite, » crainte d'être jetté dans l'huile » bouillante, ſuplice décerné con» tre les Faux-Monnoyeurs. Mais » auparavant il prit ſes meſures » pour brûler cette Métairie, & peu » s'en fallut que le maître ne fût » conſumé avec ſa maiſon. Le Roi » qui l'alla voir quelquefois dans ſa » priſon, lui reprochant le crime » d'avoir voulu brûler un homme » qu'il avoit déja trompé par ſes » faux écus, Salcede répondit à Sa » Majeſté: j'ai voulu rôtir un hom» me qui m'avoit voulu faire bouil» lir. Quel caractere d'eſprit, de » plaiſanter ſur le point d'une mort » cruelle! Je crains que ce malheu» reux n'ait donné de mauvais » ſoupçons contre le frere du Com» te d'Egmont.

» ra pour obſerver les deſſeins & les » mouvemens du Prince de Parme, » dont on dit que l'armée diminue » tous les jours par la faim & » par la peſte. Ce Courier de Flan» dres, que j'ai dit avoir été retenu, » ayant donné bonne caution qu'il » n'étoit chargé que de Lettres de » Marchands, a eu la liberté d'al» ler en Eſpagne. L'Ambaſſadeur » de cette Nation, offenſé que la » tête de Salcede, par ordre du » Roi, fût envoyée à Anvers pour » y être expoſée au lieu le plus émi» nent, en a porté ſes plaintes à Sa » Majeſté: Anvers n'eſt point de ſa » domination. Le Roi qui ne s'at» tendoit pas à cette plainte, ne » put répondre ſinon qu'il avoit » envoyé cette tête au Duc d'Alen» çon ſon frere, pour en faire ce » que bon lui ſembleroit, & qu'il » en feroit des petits pâtez, s'il » vouloit..... Le Roi recom» mence ſes pélérinages: il va à » Notre-Dame de Lieſſe, ſur les » confins de la Champagne, du cô» té de la Picardie. On conjecture » que c'eſt pour être redevable à la » Sainte Vierge, de la joye qu'il au» ra d'avoir un héritier. On dit que » le Roi a donné ſes ordres en Bre» tagne pour y conſtruire 50. Gale» res. On a d'autres aſſurances » qu'on mettra une grande Flotte » en mer.

Lettre IX. *du* 15. *Novemb.* 1582.

» Le Maréchal de Biron s'eſt » campé ſur les bords de la Riviere » de Somme, on croit qu'il y reſte-

Lettre XVIII. *du* 20. *Mai* 1583.

».....Le Roi a inſtitué une » nouvelle Confrairie, ſous le nom » de Flagellans, ou Pénitens: on

» ne parle d'autre choſe dans toute » la Ville ; ſur tout depuis qu'un » Prédicateur très-celebre, quoi- » que bon Catholique, s'eſt aviſé » de lâcher quelques mots contre » cette Inſtitution nouvelle. Le » Roi, par l'inſpiration de quelques » Confreres, a banni ce Prédica- » teur. Mais ce qui eſt riſible, eſt » que les Laquais qui ſont en grand » nombre au ſervice de la Nobleſſe, » ayant dans le Louvre, contrefait, » pour ſe divertir, les Proceſſions » de cette Confrairie, le Roi en fit » prendre environ quatre-vingts, » qu'il fit fuſtiger d'importance » dans la cour des cuiſines. Ils em- » porterent avec eux les marques » effectives des flagellés, qu'ils n'a- » voient pretendu repreſenter » qu'en fiction.

Lettre XLII. *du* 4. *Octobre* 1584.

» J'ai peu de matiere pour une » Lettre, cependant je dois remplir » mon devoir, & profiter du tems. » Le Roi eſt de retour de Lyon, » ſans y avoir rien fait de remar- » quable. Il a reſté quelque tems au » Bois de Vincennes, qui eſt une » de ſes Maiſons de Campagne : il » y fait bâtir une Egliſe qui ſera » deſſervie par des Religieux de » l'Ordre de S. Jerôme, & où lui » & les Pénitens qu'il a inſtitués, » feront leurs exercices. Cependant » il eſt toûjours appliqué à reformer » les mœurs & à punir les délits, » ſur tout de ceux qui pour leurs » propres interêts, ont diverti les » Finances du Fiſc & de ſon Tre- » ſor, dont le nombre eſt fort » grand dans toutes les Provinces. » Il ne pardonne pas même aux » premiers Miniſtres. La crainte » fait prendre la fuite à pluſieurs. » Après cette reforme, il en vien- » dra à celle de ces Cours, qu'on » appelle Parlemens, pour leur » faire rendre compte de quelle » maniere ils ont adminiſtré la Ju- » ſtice, & rendu leurs jugemens ; » car on prétend que ces Compa- » gnies ſont dans une corruption, » à laquelle il eſt abſolument ne- » ceſſaire de remedier. Le Roi n'a » pas plus d'autorité dans le Royau- » me, que celle que ces Chambres » s'attribuent. Ayant droit de punir » ou de faire grace.

» Le Cardinal de Bourbon ; » quoique dans un âge décrépit, ne » paroît pas diſpoſé à remettre au » Roi de Navarre, ſon neveu, la » ſucceſſion à la Couronne. Il pan- » che pour le parti des Guiſes ; leur » autorité eſt fort grande, & une par- » tie du Royaume ſe déclare en leur » faveur. On a même publié que ce » Cardinal devoit renvoyer ſon » Chapeau & la Pourpre, & épou- » ſer la veuve du Duc de Montpen- » ſier, ſœur des Guiſes.

On peut, par ces quatre exemples, juger du caractere & du ſtyle des autres Lettres.

Le Projet de Diſſertation ſur l'Ode, qui eſt le troiſiéme article dont nous avons à rendre compte, fut compoſé dès le tems que M. de la Motte, de l'Academie Françoiſe, publia ſon Ode ſur l'Entouſiaſme. On a differé juſqu'ici à le met-

tre au jour, pour ne faire, dit-on, aucune peine à perſonne. Mais comme il ne contient rien de perſonnel, l'Editeur avertit qu'il a cru enfin pouvoir le donner au public, ſoit afin que le public profite de ce que ce petit Ouvrage peut avoir de bon, ſoit pour le ſoûmettre à la critique de ceux qui pourront fournir de plus grandes lumieres ſur le même ſujet. Il s'agit ici des proprietez de l'Ode, mais particulierement du deſordre que l'on pretend convenir à ce Poëme, & de l'enthouſiaſme qu'on en regarde comme la principale beauté. M. de la Motte, à ce qu'on ſoûtient dans le Projet, tombe ſur cette matiere, en quelques erreurs de fait, & en d'autres, qu'auſſi-bien que celles-là, l'Auteur qualifie d'erreurs ſurprenantes. Selon M. de la Motte (& on renvoye là-deſſus à l'Ode dont nous venons de parler) *l'enthouſiaſme eſt un égarement fondé ſur la hardieſſe du Poëte; les regles de l'Ode ſont timides, & ne s'accordent pas avec l'enthouſiaſme; en ſuivant l'exemple des Auteurs qui ont donné dans l'enthouſiaſme, on ſe laiſſeroit conduire à un tranſport indiſcret.* Enfin, *l'enthouſiaſme & la raiſon ne s'accordent pas; & demander de l'enthouſiaſme à l'Auteur, c'eſt lui demander qu'il s'égare.*

Notre Auteur ne trouve rien de ſolide dans tout ce diſcours: il prétend 1°. Que les tranſports qu'on demande dans l'Ode ſont très-raiſonnables; 2°. Que les regles les approuvent, & même les exigent en certains cas; 3°. Que ces regles n'ont rien de timide, & que comme elles ont été formées ſur les heureuſes productions des plus grands génies, les exemples qu'on en preſente dans les Auteurs ne conduiſent qu'à la raiſon.

Il veut que pour ſe faire une juſte idée de l'enthouſiaſme, on le regarde comme *un effet*, ou comme l'*image d'une noble & aimable yvreſſe*; ou ſelon les termes d'Horace, comme *une noble & aimable folie*; ſur ce principe il prétend qu'on rendra raiſon de tout ce qui regarde l'enthouſiaſme.

On dit ici que M. de la Motte fuit l'enthouſiaſme à cauſe des loüanges que le Poëte s'y donne; on répond à cela que l'enthouſiaſme peut ſubſiſter ſans loüanges, & d'ailleurs on demande *s'il ne ſçauroit y avoir des vins modeſtes, comme il y a des vins devots?* On remarque à ce ſujet, qu'Horace ne ſe compare qu'à une Abeille lorſqu'il compare Pindare à un Cigne. Ce qui eſt un trait de modeſtie.

Mais en quoi proprement l'enthouſiaſme paroît-il? Il paroît, ſelon notre Auteur, non par des choſes jettées ſans raiſon dans un Ouvrage, mais par les termes nouveaux & hardis, par les comparaiſons deſtituées de leurs applications, ſinon dans la penſée, du moins dans l'expreſſion; il paroît par les métaphores, les hyperboles ou tranſpoſitions, & autres figures qui marquent la faillie: il paroît par une certaine négligence dans la Syntaxe & dans la conſtruction; par la ſublimité de la diſpoſition & de l'ordon-

nance ; par la licence des nombres & des mesures dans les vers ; par les pensées imprévûës & nouvelles ; par les saillies qui portent subitement d'une considération à une autre, & dans des digressions ; il paroît par le changement des personnes, lorsqu'on passe par exemple, de la premiere à la seconde, ou à la troisiéme, ou de la troisiéme à la seconde. L'Auteur du projet demande s'il y a rien en tout cela, qui ne convienne avec un beau feu d'imagination, à *une aimable folie*, ou à *une noble yvresse*? Il veut cependant qu'une raison exacte gouverne cette *folie* ou cette *yvresse* Il renvoye sur cela aux Oracles de la Sybille dans le sixiéme Livre de l'Eneide, & aux Pseaumes de David. Il soûtient qu'on y voit tout ce qu'il vient de remarquer, & qu'on l'y voit accompagné d'un caractere de raison auquel on ne pourra jamais appliquer ce que M. de la Motte dit de l'enthousiasme.

La Muse de ce Poëte *ne veut point donner dans les saillies, pour n'être ni une Bachante, ni une Pythie.*

Ces paroles engagent notre Auteur à demander si on croit qu'une Muse puisse désavoüer les vers de la Sybille dans Virgile, ou l'Ode par laquelle Horace feint de voir les Menades, ou enfin les vers de l'Athalie de M. Racine, dans lesquels ce Poëte fait prophetiser par Joïada la grandeur future de l'Eglise. Il assure que ni Virgile, ni Horace, ni M. Racine, ni Pindare n'ont quitté la raison dans leurs enthousiasmes, comme la Muse de M. de la Motte fait entendre qu'on la quitte dans les saillies dont il s'agit.

La Muse de ce Poëte, lui dit : *ne songez qu'à charmer les sages.* Cet avis paroît absolument hors de propos à l'Auteur du Projet, qui remarque que c'est pour les sages mêmes que sont les saillies dont il s'agit.

Nous passons plusieurs autres traits de critique pour observer avec notre Auteur, que le vrai enthousiasme a été dans les Prophetes; qu'on le trouve dans les Cantiques de Moyse & de Zacharie & dans la plûpart des Propheties, comme dans la plûpart des Pseaumes Dieu parlant de la vanité des Oracles des Nations, dit que *c'est lui qui met les Devins en fureur.* On examine ici ce passage & on remarque 1°. Qu'il ne peut s'entendre que de la permission que Dieu donnoit aux Démons, d'imiter sur les Devins son operation sur l'esprit des Prophetes : 2°. Qu'il n'est pas surprenant que les Démons puissent faire imiter l'enthousiasme aux hommes, puisque les hommes sont capables de l'imiter naturellement comme les faux Prophetes l'imitoient, comme Virgile l'a imité dans les Oracles de la Sybille, & M. Racine dans son Athalie : 3°. Que les Odes enthousiasmées ne paroissent qu'une imitation des vrais enthousiasmes : 4°. Que cette ressemblance & l'excellence de la chose ont été un légitime fondement pour donner ce nom aux saillies de l'Ode, & même à celles qu'on voit quelquefois dans les discours en

proſe : 5°. Qu'il y a quelque choſe de très-grand dans ces mouvemens de l'ame ; outre que Dieu eſt l'Auteur de cette grandeur & de cette beauté de génie : 6°. Qu'il ne faut pas s'étonner qu'une diſpoſition d'eſprit qu'on regarde comme une eſpece d'yvreſſe, ſoit regardée comme une inſpiration, quand on voit que l'inſpiration des Apôtres fut regardée comme une yvreſſe.

Nous laiſſons aux Lecteurs à juger de cette derniere reflexion.

Notre Auteur ayant toûjours en vûë de juſtifier le nom d'yvreſſe, qu'il donne à l'enthouſiaſme, dit que les digreſſions de Pindare & d'Horace, toutes utiles au ſujet, ou utiles en elles-mêmes, imitent l'*yvreſſe* qui fait qu'un homme, à l'occaſion d'une penſée ou d'un mot acceſſoire, perd de vûë ſon premier ſujet, & s'attache à cette penſée ou à ce ſujet acceſſoire, & revient enſuite à ſon premier objet, que quelquefois il n'y revient plus, content de nous avoir mené dans un Pays plus beau que celui qu'il promettoit : Que telle eſt cette Ode où Horace parle contre les premiers Auteurs de l'art de naviger, laquelle commence par ces mots, *illi robur & æs triplex*, &c. & cette autre où il ſe jette ſur l'avanture d'Europe, laquelle commence par *impios parthæ*, &c.

On prétend que M. de la Motte n'a pas du deſordre de l'Ode une idée plus juſte que celle de l'enthouſiaſme ; il fait conſiſter ce deſordre dans le retranchement des liaiſons grammaticales, & il prétend en cela, ne ſuivre que les lumieres de la raiſon. Mais on ſoûtient qu'il y a d'excellens diſcours dépouillés de liaiſons, & néanmoins ſans deſordre, & des diſcours pleins de deſordre, & néanmoins chargés de liaiſons. On cite pour le premier cas, les Satyres & les Epîtres d'Horace, leſquelles en cent endroits, ſont dépouillées de leurs liaiſons grammaticales, ſans que perſonne ſe ſoit encore aviſé de dire qu'on y trouvât ce deſordre qui convient à l'Ode. On cite pour le ſecond, cette Stance de l'Ode de M. Deſpreaux ſur Namur.

Dans ſes chanſons immortelles,
Comme un Aigle audacieux,
Pindare étendant ſes ailes,
Fuit loin des vulgaires yeux,
Mais, ô ma fidelle lyre !
Si dans l'ardeur qui m'inſpire,
Tu peux ſuivre mes tranſports,
Les chaînes des monts de Thrace
N'ont rien oui que n'efface
La douceur de tes accords.

On remarque que cette Stance a toutes ſes liaiſons, & que cependant il y a du deſordre ; le deſordre que notre Auteur y trouve conſiſte en ce que le Poëte par les premiers vers, faiſant d'abord croire qu'il va dire, *je ferai mieux que Pindare*, dit cependant autre choſe dans la ſuite, ſçavoir : *je ferai mieux qu'Orphée*, puiſque c'eſt Orphée qui eſt le Poëte de Trace, comme Pindare

étoit le Poëte de Beotie.

On prend ici occaſion de parler du deſordre qui ſe remarque dans un grand nombre des Pſeaumes de David ; dans le ſecond, par exemple, qui commence en ces termes : *D'où vient ce bruit & ce ſoulevement parmi les Nations ? Pourquoi les Peuples forment-ils de vains complots ?* &c. On voit là, dit notre Auteur, le feu divin du Prophete, & il ſe montre dans toute la ſuite. Ce même feu, à ce qu'il obſerve, ſe remarque dans la plûpart des Propheties ; il en cite un exemple, où il prétend que ſe trouve tout ce qu'il attribue à l'Ode ; c'eſt la Prophetie que Dieu fit prononcer par Balaam, en ces termes :

» Voici ce que dit Balaam fils de » Beoor. . . . . Voici ce que dit ce- » lui qui entend les paroles de » Dieu, qui a vû les viſions du » Tout-puiſſant, qui tombe en ex- » taſe, & qui, en tombant, a les » yeux ouverts ! Que vos pavillons » ſont beaux, ô Jacob ! Que vos » Tentes ſont belles, ô Iſraël ! Elles » ſont comme des vallées couvertes » de grands arbres, comme des » Jardins ſur le long des fleuves, » & toûjours arroſés d'eau ; comme » des Tentes que le Seigneur même » a affermies, comme des Cédres » plantés ſur le bord des eaux ! Sa » poſterité ſe multipliera comme » l'eau des fleuves. Son Roi ſera » dans une grande élevation ; Dieu » l'a fait ſortir de l'Egypte & ſa » force eſt ſemblable à celle du » Rhinoceros. Ils devoreront les » peuples qui ſeront leurs ennemis, » ils briſeront leurs os, & les per- » ceront de leurs fleches. Quand il » ſe couche, il dort comme un » Lion, ou comme une Lionne que » perſonne n'oſe éveiller. Celui » qui te benira, ſera beni lui-mê- » me, & celui qui te maudira, ſera » regardé comme maudit.

Notre Auteur admire dans ces paroles, 1°. la confiance d'un homme inſpiré & en extaſe ſans perdre la raiſon ; 2°. Ces deux apoſtrophes ſubites qui excitent l'attention & le raviſſement : 3°. Ces images gracieuſes de *vallées*, de *Jardins*, de *cedres* toûjours arroſés, images interrompuës par l'idée de la protection de Dieu, ce qui joint la force à l'agrément : 4°. Le *cours de cette poſterité*, cette élevation de ſes Rois, cette ſortie d'Egypte, & enfin cette comparaiſon du Rhinoceros : 5°. Ce paſſage inopiné de la deuxiéme perſonne qui eſt dans les apoſtrophes, à la troiſiéme, & enſuite du nombre ſingulier au plurier : 6°. Le retour ſubit du plurier au ſingulier : dans ces mots : *Quand il ſe couche* : 7°. Ces images nouvelles : *auſſi* terrible dans la paix, qu'un Lion qui dort, ou *qu'une Lionne* : 8°. Le contraſte de ces images avec les précedentes qui n'ont rien que de gracieux : 9°. Cette apoſtrophe nouvelle : *Qui te benira*, &c. laquelle eſt ſi propre pour marquer une protection éclatante du Ciel.

Tout cela renferme, ſelon notre Auteur, une parfaite idée de l'Ode, de ſon enthouſiaſme, & de ſon deſordre.

Au reſte, ſi dans tout ce qu'il

vient de dire on trouve quelque choſe à reprendre, il prie qu'on le refute, ou qu'on lui montre quelque choſe qui ſoit plus digne & plus capable de plaire aux ſages.

L'Essay du Syſtême ſur la déclinaiſon de l'Aiman eſt une Piece fort courte, à la prendre comme nous allons faire, à l'endroit précis de la queſtion, après toutefois, qu'avec notre Auteur, nous aurons dit un mot de ce que c'eſt que cette déclinaiſon.

Quelque pente qu'ait l'Aiman à ſe tenir dans la ligne méridionale, enſorte qu'il y ait un côté qui regarde le Septentrion, & un autre le Midi; (ce qu'on appelle ordinairement le paralelisme de l'Aiman) il ne laiſſe pas quelquefois d'aller pour ainſi dire contre ſon penchant, de maniere qu'on l'a vû tendre tantôt du côté de l'Occident, & tantôt du côté de l'Orient. C'eſt ce qui s'eſt remarqué ſur tout dans l'aiguille aimantée qui en differens tems a été ſujette à ces variations. Par exemple, ſous Charles IX. elle déclinoit du côté de l'Orient, d'environ 4 degrez; peu de tems après ſous Henri III. elle paroiſſoit entierement parallele à l'axe & aux poles du monde; dans la ſuite ſous Henri IV. elle commença à décliner du côté de l'Occident. Selon les Memoires de Meſſieurs de l'Academie des Sciences, cette déclinaiſon a toûjours été en augmentant; les Obſervations de Meſſieurs de la Hire pere & fils & de M. de Liſle en ſont foi. Cette varieté de déclinaiſons dans l'Aiman étant donc ſure, à n'en point douter, il n'étoit pas naturel de laiſſer un fait de cette conſequence ſans en chercher la cauſe. Et c'eſt à quoi s'eſt appliqué l'Auteur de cet Eſſai. Il commence d'abord par écarter ce qui n'eſt pas de la queſtion, après quoi il vient au ſujet qu'il s'eſt propoſé, & voici en abregé ſon Syſtême, qu'il donne, dit-il, à tout hazard.

La terre en tournant autour du Soleil, preſente toûjours les mêmes faces aux étoiles polaires; ce mouvement qui s'appelle le paralelisme de la terre, étant une fois ſuppoſé, il ne s'agit plus que de voir ſi on peut vraiſemblablement, en donner un pareil à la terre; car en cas qu'on le puiſſe, on aura trouvé une cauſe fixe & permanente d'un effet qui a les mêmes qualitez, ce qui eſt le but qu'on ſe propoſe dans cet Eſſai. La terre conſiderée par rapport au mouvement dont nous venons de parler eſt un aiman general, & ce principe établi, l'aiman de ſon côté pourra être regardé comme une eſpece de terre, qui a ſes poles, ſon équateur, ſon cercle méridien, ſon tourbillon, & ſon athmoſphere, comme la terre. En general tous les Philoſophes, ſelon notre Auteur, conviennent que la meilleure maniere d'expliquer la vertu directrice de l'aiman par laquelle il ſe tourne toûjours du côté du Septentrion, eſt de l'attribuer à une grande abondance de matiere élementaire, un peu craſſe & épaiſſe, qui ſortant des poles du monde, entre avec impétuoſité par un de ceux de la terre, & en reſſort par l'autre.

On

On s'appuye ici de l'experience qui fait voir que l'aiman tire toute sa force & toute sa vertu de la terre, ce qui se reconnoît par l'inclinaison de l'aiguille aimantée, qui du côté qu'elle regarde le pole le plus proche, baisse davantage vers la terre; raison pourquoi plus on s'éloigne de l'équateur, & plus on doit charger de cire le côté de l'aiguille le plus éloigné du pole, & en même tems raison pourquoi quand on se trouve directement sous l'Equateur, on ôte entierement la cire.

De cette liaison ou union intime entre l'aiman & la terre, doit necessairement naître, selon notre Auteur, un commerce singulier entre les deux, de sorte cependant que ce commerce se fasse avec une entiere subordination de l'aiman à la terre. C'est-à-dire, que si l'aiman dépend absolument de la terre il doit en emprunter tous les mouvemens, même se mouler sur ses differentes situations, & que s'il en emprunte tous ses mouvemens, la même cause qui produit les Phenomenes du mouvement de la terre, & sur tout la variation dans son paralelisme, doit produire ceux de l'aiman, & son changement de paralelisme, d'où s'ensuit que si le paralelisme de l'aiman ne se trouve pas toûjours dans la même situation, c'est parce que celui de la terre éprouve le même sort, n'y ayant pas d'apparence que l'aiman doive à la terre une partie de ses mouvemens, & qu'il ne lui doive pas l'autre.

Comme on remarque du changement dans le paralelisme de la terre, il seroit à souhaiter que notre Auteur en développât la cause pour en faire l'application à celui de l'aiman, & pour voir si la même cause peut produire ces deux effets; mais s'il ne le fait pas ici, il promet qu'il tâchera de le faire dans la suite, & il y a lieu de croire qu'au cas qu'il ne donne pas d'abord là-dessus des certitudes, du moins on doit attendre de lui des conjectures très-raisonnables.

En commençant l'extrait de cette seconde Partie du onziéme Volume de la Continuation des Memoires de Litterature & d'Histoire, notre dessein n'étoit pas de le laisser imparfait; mais ce que nous avons rapporté jusqu'ici nous ayant conduit plus loin que nous ne pensions, nous croyons plus à propos de renvoyer les autres Pieces à un autre Journal, d'autant plus qu'elles nous paroissent de nature à mériter un Extrait à part.

M. LUDOVICI-JOANNIS LE THIEULLIER IN Universitate Parisiensi, Facultatis Saluberrimæ Doctoris Regentis, Regis Consiliarii, & in Majore Consilio Medici ordinarii, Observationes Medico-Practicæ. Parisiis, apud Carolum *Osmont*, ad Insigne Olivæ; Petrum-Michaëlem *Huart*, sub Signo Justitiæ, & Jacobum *Clousier*, sub Signo-Gallico, viâ Jacobæâ. C'est-à-dire : *Observations de Medecine-Pratique, par Louis-Jean* le Thieullier, *Docteur-Régent de la Faculté de Medecine en l'Université, Conseiller du Roi, & son Medecin ordinaire dans le grand Conseil.* 1732. A Paris, chez Charles *Osmont*, à l'Olivier; Pierre-Michel *Huart*, à la Justice, & Jacques *Clousier*, aux Armes de France, ruë S. Jacques. vol. *in*-12. pp. 395.

L'Auteur dit dans sa Préface que c'est ici son premier Ouvrage; ainsi il a la modestie de dissimuler qu'il en a déja donné un il y a quelques années; lequel est intitulé : *Lettre à l'Auteur des Observations & Reflexions sur la petite vérole, avec une Dissertation sur cette maladie & la maniere la plus heureuse de la traiter. Par M. J. Louis le Thieullier Docteur-Régent de la Faculté de Medecine en l'Université de Paris. A Paris, chez Jacques Quillau, ruë Galande.* 1725.

Quoi qu'il en soit, voici en quoi consistent les observations dont il s'agit : elles sont divisées en vingt-une Sections, dont la premiere concerne l'Avortement; la seconde, l'Esquinancie; la troisiéme, l'Apoplexie; la quatriéme, la Goute; la cinquiéme, la Coliques; la sixiéme, les Convulsions; la septiéme, la Dysenterie; la huitiéme, l'Erysipele; la neuviéme & la dixiéme, les Fievres; la onziéme, l'Hydropisie; la douziéme, la Jaunisse; la treiziéme, le cours vitié des Regles; la quatorziéme, la Rougeole; la quinziéme, la Douleur Néphrétique; la seiziéme, la Paralysie; la dix-septiéme, la Péripacumonie; la dix-huitiéme, la Phthisie; la dix-neuviéme, la Pleurese; la vingtiéme, la petite Vérole & le Pourpre; la vingt-uniéme, le Vomissement.

Nous ne sçaurions parler de tant d'articles : nous nous bornerons à celui de la Rougeole : il renferme six Observations : elles sont datées, la premiere de 1724. la seconde, la troisiéme, & la quatriéme de 1725. la cinquiéme & la sixiéme de 1727. ce que nous remarquons pour faire voir que l'Auteur rapporte ses Observations avec choix & discernement; n'y avant pas d'apparence qu'en toute l'année 1724. laquelle fut assez abondante en rougeoles, il n'ait traité qu'une seule de ces maladies; qu'en 1725. il n'en ait traité que trois; qu'en 1726. il n'en ait traité aucune, & qu'en 1727. il n'en ait traité que deux. Car il faut noter que ces Obsevations, non plus que toutes les autres du Livre, ne renferment aucun cas singulier,

& que l'Auteur les publie uniquement, parce que la méthode qu'il y expoſe paroît lui avoir réuſſi, & qu'il croit qu'elle pourra réuſſir de même aux autres.

Ainſi les cas expoſés ici par l'Auteur, n'ayant rien d'extraordinaire ni par rapport aux accidens de la maladie, ni par rapport à la cure, il eſt à preſumer qu'il en auroit cité un plus grand nombre, s'il n'avoit voulu uſer de diſcernement & choiſir ceux qui lui ont paru les plus favorables à la méthode qu'il a ſuivie; car dans ces obſervations non plus que dans toutes les autres du Livre, on n'en verra aucune où notre Auteur ne paroiſſe avoir réuſſi ſelon ſes ſouhaits. Sur quoi nous remarquerons en paſſant, qu'un Medecin experimenté qui donneroit des obſervations où il expoſeroit également ſes bons & ſes mauvais ſuccès, pourroit faire en cela un Livre aſſez utile; mais pour ne pas nous écarter, voici les ſix obſervations de notre Auteur ſur la rougeole, elles ſerviront d'exemples pour toutes les autres du Recueil. Nous les traduirons mot à mot pour ne les alterer en rien.

Premiere Obſervation. Un garçon de 14. ans fut attaqué de la rougeole le 22. Décembre 1724. c'étoit le troiſiéme jour de la maladie. Il paroiſſoit ſur la peau de petites élevures lenticulaires ſous la *forme* de taches rouges, *ſub macularum rubicundarum formâ.* Un écoulement de pituite ſereuſe par le nez, un éternuëment fréquent & une toux ſeche avoient précédés, après quoi étoit ſurvenu enfin une enflure des paupieres. La fievre étoit allumée, le ventre reſſerré. On fit une ptiſanne avec la farine de gramen & de ſcorſonaire; on délaya dans chaque verre de cette ptiſanne une cuiller de vin médicamenteux preparé avec le ſucre, la canelle & la noix muſcade. Le 23e jour les choſes allant bien, je fus ſpectateur & non acteur. Tout ſe paſſa de la même maniere juſqu'au 28. que la purgation ſuivante fut preſcrite: Prenez miel aérien deux onces & demi, huile d'amandes douces deux onces, dans un verre d'eau.

Cela dégagea abondamment les inteſtins, & abbaiſſa le ventre. Le dernier de Décembre, je fis avaler au malade une potion laxative: Prenez deux onces & demi de miel aérien, & une once & demie de Syrop de pomme compoſé. Faites de cela une potion à prendre en une fois.

Voilà mot à mot la premiere obſervation de notre Auteur ſur la rougeole.

Voici la *ſeconde.* Le 13. de Juin 1725. je fus mandé par une Demoiſelle de qualité, âgée de 24. ans, maigre, d'un eſprit de feu, gaye, d'un temperamment ſanguin & bilieux; du reſte fort petite mangeuſe: *cæteroquin ipſa minimæ erat eſcæ.* La fievre l'avoit priſe pour la premiere fois, le onze du même mois de Juin; & cette fievre fut enſuite accompagnée, 1°. de douleurs de tête d'abord aſſez légeres, mais qui après cela devinrent picquantes. 2°. D'une peſante laſſi-

tude de membres. 3°. D'ardeur de reins & d'éblouiſſement d'yeux. 4°. D'une petite toux qui alloit & venoit.

Ces Symptomes me firent juger qu'il y avoit de la malignité ; c'eſt pourquoi je fis preparer une ptiſanne avec la racine de gramen & de ſcorſonaire, laquelle ptiſanne, mêlée d'un peu de vin, ſe bûvoit à petits coups, mais fréquens. Il faut remarquer que le tems des regles approchoit. Or pour exciter une douce ſueur la potion ſuivante fut preparée : prenez eaux de chardon benit, de ſcorſonaire & de meliſſe, de chacune une once ; confection d'hyacinthe, un gros ; ſang de bouc un gros ; ſyrop d'œillet une once : ſoit faite une potion pour trois doſes, à donner à heures alternatives. Il ſurvint une ſueur louable ; mais cependant la malade ne changea point de linge.

Le quatorziéme jour je ne fus pas trompé dans mon attente : car ſa peau de la poitrine parut couverte d'un grand nombre de taches rouges : la toux étoit augmentée, mais la fievre diminuée. La malade ſe mit alors à buvotter par cuillerée de la potion ſuivante. Prenez ſperme de baleine, un gros & demi ; diſſolvez-le dans 4 onces d'huile d'amandes douces. Soit faite une potion. La nuit fut tranquille, & à la faveur du ſommeil la toux s'appaiſa.

Le quinziéme jour au matin tout le corps, depuis la tête juſqu'aux pieds, fut couvert de rougeoles boutonnées. Je fis preparer alors un vin vigoureux qu'on rendit tel par un prudent mélange de ſucre, de muſcade & de canelle. La malade, toutes les deux heures, buvotroit de cette mixtion, & outre cela on en mettoit une cuillerée dans chaque quatriéme coup de ſa ptiſanne. Les choſes réuſſirent ſelon mes vœux. Sur le déclin du jour, l'évacuation périodique ſurviut ; & tout ſe paſſa dans l'ordre. Je continuai ma même méthode tant à l'égard du vin & de la ptiſanne, qu'à l'égard de la nourriture qui ne fut point trop épargnée, mais au contraire : car le matin la malade mangea du pain trempé dans le bouillon du pot ; puis vers le milieu du jour, elle huma un œuf frais, & le ſoir elle prit une groſſe rotie au vin & au ſucre, ſans oublier les bouillons. Le 16. la potion ſuivante fut preſcrite : Prenez eau de Scorſonaire, 3 onces ; Syrop de guimauve une once & demi. Soit faite une potion, pour prendre à cuillerée.

Le 17. la petite verole & tous les ſymptomes qui l'accompagnoient, commencerent à diſparoître.

Le 18. un lavement fait avec une décoction émolliente, & avec trois onces de miel mercuriel, rendit le ventre libre.

Le 21. l'évacuation périodique étant abſolument ceſſée, le purgatif ſuivant fut ordonné pour le lendemain : Prenez Silique d'Egypte écraſée, 3 onces ; Tamarinos, une once ; faites bouillir cela un tems ſuffiſant dans une livre & demi d'eau, ajoûtez-y deux onces &

demi de miel aérien, puis faites une colature pour trois doſes, entre leſquelles on prendra un bouillon. Le ventre fut lâché comme il le falloit, & la fiévre chaſſée.

Le 25. la convaleſcente fut purgée pour la derniere fois, avec ce qui ſuit: Prenez Rhubarbe & Agarie, de chacun un gros; Manne de Calabre, deux onces & demi; Sel d'Epſon, deux gros; ſoit faite ſelon l'art, avec demi livre d'eau, une potion laxative, pour boire en une fois.

Troiſiéme Obſervation. Le 27. Juin 1725. la noble fille d'un Treſorier des Domaines du Roi, âgée de 19. ans, fut attaquée d'une rougeole boutonnée. La fievre étoit ardente, les yeux étincellans, & le corps abattu comme s'il avoit eſſuyé un grand travail. Une toux frequente tourmentoit la malade; les regles avoient leur cours. Enfin toute la peau devenuë rouge étoit couverte de bourgeons. Une ptiſanne fut preparée avec la racine de gramen, & de Scorſonaire, dans chaque deuxiéme verre de laquelle on mettoit un peu de vin de Bourgogne. La potion ſuivante fut auſſi compoſée: Prenez eaux de chardon benit, de Meliſſe & de Scorſonaire, de chacune une once, Confection d'Hyacinthe, un gros; Sang de bouc, un demi gros; Syrop de Tuſſilage, une once: ſoit faite une potion pour deux doſes.

Le ſoir la fievre ſe calma, la toux s'adoucit, & la peau devint d'une moiteur convenable; la potion ſuivante fut faite: Sperme de Baleine, un gros & demi; diſſolvez-le dans cinq gros d'huile d'amandes douces. Soit faite une potion pour être bûvottée par cuillerée.

Le 28. les choſes étant dans le même état, la même potion huileuſe fut réiterée Or ſur le ſoir la malade dit que ſes regles l'avoient quittée, regles au reſte qui avoient été comme il faut tant pour la quantité que pour la durée.

Le 29. au matin on donna un lavement fait d'une décoction émolliente & de trois onces de Miel Mercuriel; la nuit ſuivante fut tranquille.

Le 30. le ventre ſe lâcha par le cathartique que voici: Prenez deux onces & demi de Manne, diſſolvez-les dans une demi livre d'eau; & dans la colature délayez deux onces d'huile d'amandes douces. Soit fait un breuvage à prendre en un coup.

Le 2. de Juillet, la rougeole étant déja bien loin, la potion laxative ſuivante fut preparée pour le lendemain: Silique Egyptiaque écraſée, trois onces; Manne, deux onces; Sel de Glauber, un gros. Soit faite ſelon l'art, avec une demi livre d'eau, une potion pour un ſeul coup. Le regime, dans tout le cours de la maladie, fut le même que celui de la ſeconde Obſervation.

Quatriéme Obſervation. Le huit de Juillet 1725. je traitai la fille cadette du même Tréſorier des Domaines du Roi, âgée de 12. ans, & malade d'une rougeole ſimple. Une ptiſanne fut preparée avec la

racine de Gramen & Scorſonaire, dans chaque troiſiéme verre de laquelle on délayoit une cuiller de vin médicamenteux, compoſé comme celui de la ſeconde Obſervation. Au reſte, pour remedier à une toux, la potion ſuivante fut en même tems compoſée: Prenez Sperme de Baleine, un gros; diſſolvez-le dans 4 onces d'huile d'amandes douces. Ajoûtez une once de Syrop de Coquelicot : ſoit faite une potion à donner par cuillerée.

Les 9. 10. 11. & 12. les choſes allerent heureuſement leur cours, & la rougeole étant abſolument diſſipée, cette potion lavative fut preparée: prenez Miel Aérien, une once & demi; moelle de Caſſemondée, demi once : delayez dans une ſuffiſante quantité d'eau, pour une doſe.

Le ventre ſe lâcha fort bien, & cela ſans qu'aucun ſymptome tourmentât l'enfant.

Le 14. & 15. la libetté du ventre fut entretenuë par des lavemens.

Puis le 16. la malade prit une derniere medecine. Ainſi en peu de jours cette petite fille qui étoit fort alerte, retourna à ſes jeux & à ſes éclats de rire ordinaires, *Sic intra paucos dies, ad cachinnos feſtivos rediit puella.*

Il nous reſte encore à rapporter ſur la rougeole deux Obſervations de notre Auteur, pour remplir le nombre que nous avons promis; elles ne ſont pas longues, & nous croyons que les Lecteurs voudront bien que nous acquitions notre parole, d'autant plus que cet expoſé ſervira à les mettre encore plus en état de juger du Livre, car c'eſt tout ce que nous devons avoir en vûë ici. Voici donc ces deux Obſervations; nous les traduirons mot à mot, comme nous avons fait les quatre précedentes.

Obſervation cinquiéme. Le 8. de Juin 1727. je traitai la fille du noble Monſieur *** Chevalier, âgée de 12. ans, & malade de la rougeole. Elle uſa pour boiſſon ordinaire, d'une décoction de racine de Gramen & de Scorſonaire, dans chaque coup de laquelle on délayoit une cuiller de vin de Bourgogne. Elle bûvoit outre cela de trois heures en trois heures, la valeur d'une cuiller de vin preparé avec la canelle, le girofle, la noix muſcade & le ſucre : les bouillons furent preparés avec une fois plus de bœuf que de veau, & avec la moitié d'un chapon. (l'Auteur ne ſpecifie point la doſe du veau ni le nombre des bouillons qu'on faiſoit de ce qu'on mettoit au pot). Quoi qu'il en ſoit, voici comme il pourſuit.

Nous donnâmes ainſi des médicamens dans les alimens, & des alimens dans les médicamens. Il ne fut rien tenté au-delà, juſqu'au 14. que tous les ſymptomes étant diſſipés, la purgation ſuivante fut adminiſtrée.

Prenez miel aérien, deux onces & demi; huile d'amandes douces, une once & demi : le ventre fut purgé abondamment & les choſes ſe paſſerent ſi bien, que le 11. le dernier purgatif fut donné.

Prenez miel aérien, deux onces; Syrop de pomme compoſe, une once : ſoit faite dans ſix onces d'eau, une potion pour une priſe.

L'Obſervation ſuivante eſt un peu plus étendue que les autres, mais c'eſt la plus conſiderable des ſix, & elle mérite d'autant plus d'être rapportée que l'Auteur y parle de la ſaignée, remede dont il n'a point encore parlé dans les cinq Obſervations précedentes.

Obſervation ſixiéme. Le 17. Juillet 1727. Monſieur *** m'envoya appeller pour traiter de la rougeole, fille qu'il avoit, âgée de ſept ans : elle tomba malade le 13. du même mois, & fut ſaignée deux fois. Un tel traitement avoit détourné de ſon ouvrage la nature, & l'enfant, victime de ce traitement, fut agitée de chaleur & de fievre, eut des convulſions de tems à autre, on la crut à l'agonie, ſon corps étoit tantôt rouge & tantôt pâle. Une toux frequente lui irritoit les poumons, à cauſe de l'humeur *rougeolique* retenuë au dedans. Le ventre tendre, étoit gonflé, & couloit. Un lavement compoſé d'une décoction de racine de guimauve & de graine de lin, fut introduit. On prepara des bouillons avec le veau & le bœuf, parties égales, de chacun, & avec la rapure de corne de cerf & le ris. La potion ſuivante fut auſſi ordonnée.

Prenez fleurs de tilleul, ſperme de Baleine, un gros & demi; huile d'amandes douces, quatre onces; ſyrop d'althea, & de diacode, de chacun ſix onces : ſoit faite une potion pour prendre à la cuiller.

Le 18. il y eut peu d'eſperance de gueriſon. Je fus ſpectateur & non acteur, *ſpes exigua ſalutis relinquebatur, ſpectator fui, non actor.* La nuit cependant fut tranquille.

Le 19. la toux s'adoucit, & pareillement la fievre; un clyſtere temperant fut introduit; on réitera la potion ci-deſſus. Le ventre s'applatit, & la diarhée ceſſa. Rien de nouveau ne fut tenté le lendemain.

Le 21. l'enfant fut purgée.

Prenez miel aérien, deux onces; huile d'amandes douces, une once: ſoit faite avec ſix onces d'eau, une potion pour une priſe.

A peine eut-elle avallé cette mixtion cathartique, qu'elle la vomit; le ventre néanmoins, à cauſe de la compreſſion que firent les muſcles excités par les efforts du vomiſſement, ſe lâcha d'une maniere loüable, un lavement fut introduit le ſoir.

Le 22. on donna à la malade une potion preparée avec l'huile d'amandes douces, & le ſperme de Baleine.

Le 23. le ventre parut élevé, il n'y eut point d'appetit; & la bouche devint amere. Or comme la malade avoit de la repugnance pour les purgatifs liquides, on la purgea à ſon inſçu avec un bouillon, en la maniere ſuivante :

Prenez poudre *de Tribus*, vingt grains, mélez-les dans un bouillon. Elle fut purgée ſuffiſamment haut & bas, par le moyen de ce bouillon, & l'appetit lui revint; je permis qu'on la nourrît un peu largement.

Le 24. un lavement compoſé d'eau & de miel nenuphar fut introduit ; mais par intervalle, on donnoit à la malade des émulſions comme s'enſuit:

Prenez ſix onces des quatre ſemences froides, un gros de graines de pavot, quatre amandes douces pelées, ſix gros de ſyrop violat, & autant de ſyrop de diacode. Soit faite de cela, ſelon l'art, une émulſion, avec deux livres & demi de décoction d'orge.

Le ſommeil revint, & la fievre fut chaſſée.

Le 25. la convaleſcente fut purgée pour la derniere fois.

Prenez un ſcrupule de poudre *de Tribus*, mettez-le dans ſix onces de l'émulſion ci-deſſus, dont vous aurez retranché le diacode, & faites une potion à prendre en un coup.

Le ventre ſe lâcha abondamment & l'*enfant reçut une ferme ſanté: firmamque ſanitatem recepit infans.*

Telle eſt la derniere Obſervation ſur la rougeole ; cette Obſervation, au reſte, eſt ſuivie d'annotations que l'exactitude ne nous permet pas d'omettre.

Nota (dit d'abord notre Auteur) que j'ai eu recours ici aux raffraîchiſſans, parce qu'il ne reſtoit plus d'éruptions à attendre du centre à la circonference, & qu'il falloit pourvoir à l'effervescence des fluides, ſur tout à la *criſpature* des ſolides.

Après le *nota* vient le titre ſuivant.

Annotations pratiques touchant la cure de la Rougeole.

Et ſous ce titre ſont compriſes les Annotations que voici.

1°. Je n'ai pas rapporté un plus grand nombre de malades gueris, parce que j'ai employé à l'égard de tous la même méthode, qui a été de donner des cordiaux.

2°. Quoique, à tous les malades de rougeole, j'aie donné le vin *médicamenteux* preparé avec le ſucre, *&c.* Il faut cependant avoir la précaution d'en faire prendre plus ou moins, ſelon que la nature procede avec plus ou moins de lenteur dans l'éruption des exanthemes.

3°. A l'égard de la ſaignée, il faut obſerver ceci ; ſçavoir, que lorſque les vaiſſeaux ſont bien pleins ; la ſaignée, autant qu'il ſe ſe peut, ſoit ſagement faite du bras ; ou même du pied, s'il y a douleur de tête, ou délire. Mais il y a pluſieurs cas dans leſquels il n'eſt pas expedient de ſaigner, & où ce remede tue un grand nombre de malades, & en ſauve peu, & encore ceux qui gueriſſent dans ces ſortes de cas, après avoir été ſaignés, tombent la plûpart dans la phthiſie, ou ont des abſcès répandus par tout le corps, ou enfin ſont attaqués de maladies longues.

4°. Il ne faut point preſcrire une diette trop exacte, mais nourrir le malade avec du pain trempé dans le bouillon du pot, le nourrir avec des œufs frais & des roties au vin & au ſucre, ſelon que les forces ſont plus ou moins diſſipées. Car autrement la fievre s'allumeroit, & le délire ſurviendroit.

L'on ſe plaint dans la Préface de

de ce que les Medecins ne donnent pas au public un exposé de ce qu'ils pratiquent pour la cure des diverses maladies qu'ils traitent. On prétend que ce seroit là le vrai moyen de fixer l'exercice de la Medecine, & d'empêcher les Commençans de s'occuper de Systêmes qui n'aboutissent qu'à produire le doute & l'incertitude, ensorte que les Commençans ne sçavent à quoi s'en tenir quand il s'agit d'en venir à la pratique. Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût prévenu là-dessus une difficulté, sçavoir que si les Medecins donnoient ainsi leurs observations, on verroit souvent sur le traitement d'une même maladie, les observations de l'un contrarier celles de l'autre, ce qui produiroit encore plus d'incertitude dans l'esprit des jeunes Medecins : & pour en venir à un exemple, combien n'y a-t-il pas de Praticiens qui au lieu de traiter la rougeole en faisant prendre du vin aux malades, & du vin animé de canelle, de noix muscade, de cloux de girofles, & d'autres choses semblables, interdisent le vin comme pernicieux dans les cas même où on vient de le voir employé, & soûtiennent par diverses experiences que si quelques malades de rougeole ou de petite verole, échappent en bûvant du vin, & du vin ainsi preparé, il en meurt un bien plus grand nombre.

Quel embarras ne seroit-ce donc pas pour un jeune Medecin qui liroit ces differentes remarques ?

Des Observations sur la cure des maladies, pour être d'une véritable utilité, demanderoient qu'on joignît aux circonstances de l'âge, du sexe, du temperament, de la maniere de vivre, de l'habitation même, & de plusieurs autres points qui regardent les malades, celles qui concernent les Saisons, leur excès, par exemple, ou leur moderation en chaud, en froid, en sec, en humide, leur ordre ou leur bouleversement, leur succession subite, ou insensible, leur constance ou leur inconstance : elles demanderoient qu'on eût journellement égard aux differens états de l'air, soit par rapport à sa pesanteur ou à sa légéreté, soit par rapport au chaud ou au froid, au sec ou à l'humide, soit par rapport aux vents, *&c.* Ce qui jetteroit un Observateur dans de grandes discussions, mais discussions aussi importantes que pénibles.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur annonce dans sa Préface qu'il continuera de donner ses Observations, & que tous les deux ans il en publiera un Volume. Voilà un engagement.

Comme des Observations-pratiques doivent être le fruit d'une longue experience, & que l'Auteur de celles-ci n'est pas encore d'un âge bien avancé, il y a lieu de croire que celles qu'il donnera dans la suite n'en vaudront pas moins pour venir un peu plus tard.

Au reste, il dit dans sa Préface qu'il auroit pu nommer les malades qui sont le sujet de son Livre, mais que comme il y a des personnes qui n'aiment pas à être ainsi nom-

mées, il a cru qu'il valloit mieux supprimer tous les noms, que d'en rapporter seulement quelques-uns. *Forsitan his-ce observationibus major auctoritas accederet, si singulis, ægrorum nomina præfixissem, sed nonnullorum, qui certis de causis sua nomina celari volunt, pudorem reveritus, satius esse duxi omnia nomina supprimi quam quædam tantum apponi.* Nous remarquerons à ce sujet, qu'il tient cependant une conduite toute contraire à celle-là, & que sur la fin de son Livre il employe trois pages à rapporter les noms & les qualitez de 25. malades qu'il dit avoir guéris de la petite verole. Le Catalogue qu'il en donne pourra paroître singulier par plus d'un endroit; mais l'avis qui le suit ne le paroîtra peut-être pas moins. L'Auteur y annonce trois choses: la premiere, qu'il a traité de la petite vérole un nombre innombrable de malades: la seconde, que parmi ce grand nombre qu'il a traités, il ne lui en est mort que peu; & la troisiéme enfin, que ceux qui sont morts n'ont péri que parce qu'avant qu'il eût été appellé à leur secours, ils avoient été saignés plusieurs fois, ou avoient pris des remedes rafraîchissans: *Hoc unum dicere sufficiat, ex innumeris quos curavi, paucos periisse, periisse verò propter venæ sectionem pluries repetitam, vel refrigerantia adhibita, antequam accersitus fuissem*, pag. 385.

Nous avons marqué plus haut, qu'un Medecin qui publieroit des observations, où il exposeroit également ses bons & ses mauvais succès, pourroit se rendre en cela assez utile; mais on voit par la déclaration que vient de faire notre Auteur qu'il auroit été bien empêché de se rendre utile de ce côté-là, du moins pour ce qui concerne la petite verole, puisque si dans le nombre infini de personnes qu'il dit avoir traitées de cette maladie, il lui en est mort quelques-uns, il assure que ce n'a point été par sa faute, mais par celle de gens qui avoient commencé avant lui de les traiter. Comment après cela voudroit-on lui faire un reproche de n'avoir point rapporté ses mauvais succès, puisqu'il proteste qu'il n'en a jamais eus?

Notre Auteur, dans sa même Préface, dit que pour rendre ses Observations plus utiles à ceux pour qui il les publie, il a eu soin de rapporter les divers temperamens de ses malades, leur âge, leur sexe, *&c.* Nous observerons sur cela, 1°. qu'il est très-exact à marquer l'âge & le sexe; mais que pour le temperament, il omet très-souvent de l'indiquer: 2°. Que quand il le rapporte, il ne dit point à quoi cette circonstance l'a engagé pour le traitement de la maladie.

A l'égard du premier point, en parlant, par exemple, de cette fille de 24. ans qui fait le sujet de la seconde Observation, & qu'il dit avoir guerie de la rougeole, il marque avec attention le temperament dont il jugea qu'elle étoit; mais en parlant d'une femme de même âge, qu'il dit avoir guérie de la petite verole, il garde un profond silen-

ce ſur cet article ; ſeroit-ce, demanderont quelques Lecteurs, que pour traiter la rougeole, la connoiſſance du temperament, ſeroit abſolument neceſſaire, mais que pour traiter la petite verole, cette connoiſſance ſeroit ſuperflue ?

Quant au ſecond point, on en trouve, comme du précedent, nombre d'exemples dans le Livre ; en voici un entr'autres : l'Auteur dit dans ſa ſeconde Obſervation ci-deſſus rapportée, que cette fille de 24. ans attaquée de la rougeole, étoit maigre, qu'elle avoit l'eſprit gai, mais boüillant, *fervidâ feſtivâque mente*, avec un temperament ſanguin-bilieux ; mais il ne dit point à quoi cette circonſtance le détermina pour la maniere de traiter la maladie. A la vérité il déclare qu'il fit prendre de tems en tems, à la malade, du vin aſſaiſonné de canelle, de muſcade & de ſucre, mais il n'explique point ſi c'eſt la maigreur, l'eſprit boüillant & le temperament ſanguin-bilieux de la perſonne, qui le déterminerent à preſcrire ce vin échauffant. Il faut eſperer, s'il donne une nouvelle Edition de ſon Livre, qu'il y reparera ces ſortes d'omiſſions, & peut-être un grand nombre d'autres de divers genres, que le loüable deſir qu'il a de conſtruire de bonnes Obſervations, lui pourra faire appercevoir.

PRINCIPES GENERAUX ET RAISONNEZ DE LA Grammaire Françoiſe, avec des Obſervations ſur l'Orthographe, les Accens, la Ponctuation, & la Prononciation : & un Abregé des Regles de la Verſification Françoiſe : dédiés à Monſeigneur le Duc de Chartres. Par M. RESTAUT. *Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.* A Paris, chez *le Gras*, Grand'Salle du Palais ; *Lottin*, ruë ſaint Jacques, près S. Yves ; *Deſaint*, ruë S. Jean de Beauvais ; *Chaubert*, Libraire du *Journal*, à l'entrée du Quai des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel. 1732. *in*-12. pp. 552.

LA premiere Edition de cet Ouvrage parut en 1730. & dans le compte que nous en rendîmes l'année ſuivante ; (*Journal de Janvier*) nous donnâmes une idée générale de la Méthode que l'Auteur s'y propoſoit, & qu'il déduiſoit plus au long dans ſa Préface. Après quoi, nous en rapportâmes un exemple, tel que nous le preſentoit le premier Chapitre du Livre. Le ſuccès de cette premiere Edition a été marqué ſuffiſamment par le prompt débit, & par l'uſage qu'en ont fait, non ſeulement les jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe, mais encore des perſonnes d'un âge plus avancé, curieuſes de s'inſtruire plus à fond de la Langue Françoiſe ; & par deſſus tout M. le Duc de Chartres lui-même. Un accueil ſi favorable, & fort au-deſſus des eſperances de l'Auteur, qui ne regardoit (dit-il) cette Grammaire

que comme un Eſſai executé avec aſſez de précipitation, l'a déterminé à redoubler ſes ſoins, pour mériter de plus en plus les ſuffrages du Public : & c'eſt de quoi l'on trouvera des preuves convainquantes dans cette ſeconde Edition. Elles ſont compriſes dans quantité de changemens & d'augmentations qui tendent également à la rendre plus utile & plus intereſſante.

Ces changemens conſiſtent dans pluſieurs définitions rectifiées & par là devenuës plus claires & plus exactes : dans un arrangement plus naturel de certaines matieres : dans des raiſonnemens plus étendus & plus développés : dans un détail plus particulier de ce qui concerne la pratique du langage. Pour ce qui eſt des augmentations, elles roulent ſur un aſſemblage aſſez complet de tous les principes & de toutes les regles neceſſaires à quiconque veut parler & écrire correctement : regles que l'Auteur a recueillies ſans s'écarter néanmoins du plan & de la méthode qu'il avoit d'abord en vûë ; & qu'il a d'ailleurs aſſaiſonnées de tout ce qui pouvoit contribuer à éclairer l'eſprit & à former le cœur. Telles ſont d'une part, les définitions & les reflexions qui en ſont une ſuite, puiſqu'ayant toutes pour objet les opérations de l'eſprit, elles ſont puiſées dans les pures ſources de la Logique : tels ſont, d'un autre côté les exemples mis en œuvre pour juſtifier les preceptes de la Grammaire ; exemples choiſis avec tant de circonſpection, qu'il n'y en a preſque aucun qui n'offre quelque point de Religion ou de morale, quelque trait d'hiſtoire ou de ſcience. Une autre addition qui groſſit ce Volume, eſt un Traité de la Verſification Françoiſe, compoſé avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, & avec les mêmes égards pour le choix des exemples les plus capables d'inſtruire & d'édifier.

L'abregé de cette Grammaire, promis dès la premiere Edition en faveur des jeunes enfans, devient à preſent d'une neceſſité plus indiſpenſable, à cauſe des accroiſſemens & des changemens qui dans la nouvelle Edition ne ſont plus à la portée d'un âge ſi tendre. Nous croïons donc devoir avertir que l'impreſſion de cet Abregé eſt finie. Quant à cette ſeconde Edition, l'Auteur paroît perſuadé qu'elle ne peut gueres convenir en l'état où elle eſt, qu'aux jeunes gens qui ſont en Seconde ou en Rhétorique. C'eſt alors qu'un jugement plus formé les rend capables de ſaiſir les matieres un peu abſtraites & ſpéculatives. » Un bon Rhétoricien (dit M. » Reſtaut) ne doit ignorer ni les » principes de ſa langue, ni les re» gles de la Poëſie Françoiſe : & ce » ſeroit pour lui un nouvel avanta» ge, ſi l'étude de ces mêmes » principes pouvoit lui ſervir de » preparation & comme d'introduction à celle de la Logique, à » laquelle il doit paſſer en ſortant » de Rhétorique. « Telles ſont en general les differences qui diſtinguent cette ſeconde Edition de la premiere, ſuivant que nous en in-

forme l'Auteur dans un Avertiſſement particulier mis au commencement de ce Volume immédiatement après la Préface qui étoit à la tête de la premiere Edition, & qu'on trouve ici réimprimée.

Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, il eſt partagé en XVII. Chapitres, ſubdiviſés la plûpart en pluſieurs articles. Dans le I. Chapitre, après quelques reflexions préliminaires, on traite des Mots, des Syllabes, des Voyelles, des Diphthongues, des Conſonnes, & des parties du Diſcours en general. Dans le II. il s'agit auſſi en general du Genre, du Nombre & du Cas. Dans le III. des Noms Subſtantifs, Adjectifs, Numeraux, de leurs Genres, de leurs Nombres, de leurs Cas, & des degrez de Comparaiſon. Dans le IV. des Articles défini, indéfini, partitif ou indéterminé, & de l'Article *Un*, *Une*. Dans le V. des Pronoms perſonnels, conjonctifs, poſſeſſifs, démonſtratifs, relatifs, abſolus, indéfinis ou indéterminés. Il eſt queſtion des Verbes dans le VI. Chapitre, c'eſt-à-dire de leurs 4 Conjugaiſons, ſans compter celles des deux auxiliaires, de leurs differentes proprietez, ou des nombres, des perſonnes, des Tems & des Modes, des differentes ſortes de Verbes, qui ſont le Subſtantif, l'Adjectif, l'Actif, le Paſſif, le Neutre, le Reciproque, l'Impersonnel & les Auxiliaires; du Gérondif, des Verbes irreguliers & défectueux des quatre Conjugaiſons. Dans le VII. des Participes actifs & paſſifs. Dans le VIII. de l'Adverbe. Dans le IX. de la Prépoſition. Dans le X. de la Conjonction. Dans le XI. de l'Interjection. Le Chapitre XII. contient une explication plus particuliere des Cas; & le XIII. une explication plus détaillée des Articles. Le XIV. roule ſur l'Orthographe. Le XV. ſur les Accens. Le XVI. ſur la Ponctuation, & ſur quelques figures dont on ſe ſert en écrivant; le XVII. & dernier ſur la Prononciation. Pour tracer preſentement une idée plus complette de cette Grammaire, nous allons extraire çà & là quelques-unes des Obſervations de l'Auteur, leſquelles nous paroîtront mériter une attention plus particuliere.

M. Reſtaut définit la Voyelle une lettre employée pour exprimer un ſon ſimple, qui ſe forme par la ſeule ouverture de la bouche, & qui a cela de propre, qu'il eſt permanent, c'eſt-à-dire qu'on peut le continuer, ſans faire aucun mouvement nouveau de la bouche, pendant tout le tems que l'on peut pouſſer le ſouffle qui ſort des poumons. Cette définition convient parfaitement à toutes ſortes de Voyelles, ſoit ſimples, ſoit compoſées, ſoit naſales; à l'exception d'une ſeule, qui eſt l'*e* muet ou féminin, dont le ſon ne peut devenir permanent, ſans détruire abſolument la nature de cet *e* & ſans le transformer en la voyelle compoſée *eu*, qui differe certainement de l'*e* muet, ſoit en proſe, ſoit en vers.

En parlant des voyelles longues ou brèves, & des ſyllabes où elles

entrent, l'Auteur aſſure que les voyelles longues ne ſe trouvent ordinairement que dans les dernieres ſyllabes des mots, ou dans les pénultiémes; qu'elles ſe rencontrent plus rarement dans les antépenultiémes, auquel cas on coule ſi legérement ſur les deux dernieres, qu'on ne met pas plus de tems à les prononcer, que s'il n'y en avoit qu'une, comme au mot *entêtement*. L'Auteur n'a point penſé à quantité de mots qui dérogent à cette regle, comme *teſtament*, *conſtamment*, *temperament*, &c. où l'on ne gliſſe pas ſi légérement qu'il le dit, ſur les deux dernieres ſyllabes. A l'égard de ce qu'il ajoûte, Que les voyelles des ſyllabes qui précedent l'antépénultiéme ſont toûjours bréves; il paroît que cette regle eſt ſujette à de grandes exceptions, comme on le voit par ces mots *induſtrieuſement*, *impertinemment*, *honteuſement*, *conſternation*, *Conſtantinople*, &c. ou les deux premieres ſyllabes ſont longues, *imperceptiblement*, ou les trois premieres le ſont encore, & par une infinité d'autres. M. Reſtaut n'a penſé ici qu'aux voyelles longues par nature, & nullement à celles qui le deviennent par poſition, ou par la rencontre des conſonnes qui les ſuivent.

L'Auteur met entre le ſon des conſonnes & celui des voyelles cette difference, que le ſon de celles-ci eſt permanent, au lieu que le ſon de celles-là ne ſe fait entendre que pour un inſtant, & par un ſeul coup de langue ou de lévres: comme on le voit, ſi l'on eſſaye de prolonger le ſon de la ſyllabe *ba* ſans la repeter, auquel cas le ſon du *b* diſparoît tout d'abord, & il ne reſte plus dans la bouche que celui de l'*a*: ce qui eſt très-vrai. Après quoi il ajoûte Qu'il faut en excepter les ſons de l'*j* conſonne, de l'*ſ*, & du *ch*, que l'on peut continuer; mais qu'on s'appercevra, ſi l'on y prend garde, que c'eſt néceſſairement avec le ſon de l'*e* muet. L'Auteur devoit comprendre dans ſon exception les conſonnes *f*, *r*, *v* & *z*, qui ſont dans le même cas que les trois qu'il excepte.

M. Reſtaut dit (*page* 46.) que les adjectifs en *teur* ſont leur feminin en *trice*: *Acteur*, *Actrice*, *Protecteur*, *Protectrice*, &c. mais il a omis les exceptions de cette regle, leſquelles ſont en grand nombre, comme *Auteur*, *Sauteur*, *Menteur*, *Chanteur*, *Enchanteur*, &c.

Nous remarquerons, au ſujet des Nombres, que l'Auteur écrit par tout *plurier* & non *pluriel*, malgré la déciſion de l'Academie Françoiſe, & l'uſage obſervé par les autres Grammairiens, tels que l'Abbé *Regnier*, le P. *Buffier*, &c.

Dans le Chapitre concernant les Pronoms, leur nature, leurs differentes eſpeces & leurs uſages, cette matiere eſt diſcutée avec beaucoup d'exactitude, & l'on y trouve des obſervations importantes: l'Auteur y examine, entr'autres, ſi une femme doit dire *j'ai été malade*, & *je la ſuis encore*, ou *je le ſuis encore*. Il convient que beaucoup de femmes diſent *je la ſuis encore*; mais il re-

connoît en même tems, que celles qui se piquent de bien parler, ainsi que tous les gens de Lettres & la plûpart des bons Auteurs disent & écrivent *je le suis encore.* Quoique ces deux usages lui paroissent presque également autorisés; sans condamner le premier, il se détermine pour le second, qui lui semble plus conforme aux principes de la langue. Sur quoi il propose deux regles qu'il croit générales & qu'il appuye de quelques exemples empruntés des Auteurs les plus modernes.

Il prétend donc, en premier lieu, que le Pronom conjonctif *le* est indéclinable, ou invariable pour le masculin & le feminin, pour le singulier & le plurier, lorsqu'il se rapporte à un ou à plusieurs noms adjectifs, de quelque genre & en quelque nombre qu'ils soient; par exemple, *mon silence a pu vous donner lieu de penser que je n'étois pas aussi sensible que je* le *suis au succès de vos travaux*, &c. [dit une Dame respectable, dans une de ses Lettres :] *Catherine de Médicis étoit jalouse de son autorité, & elle* le *devoit être* [dit le P. Daniel, dans son Histoire de France :] *Fut-il jamais une fille plus malheureuse & plus ridiculement traitée que je* le *suis* : [lit-on dans une Comedie très-connue :] *Vous m'avez trouvé aimable, je cesse de vous* le *paroître: mais exempte de caprices, je ne* le *suis pas de soupçons* [dit une Marquise dans ses Lettres :] De même (ajoûte l'Auteur) plusieurs femmes diront incontestablement *avons-nous jamais été aussi tranquilles que nous* le *sommes*, & non pas *que nous* les *sommes* ?

Il établit pour seconde regle, Que le pronom conjonctif *le* est déclinable, c'est-à-dire qu'il fait *la* au féminin, & *les* au plurier, toutes les fois qu'il se rapporte à un nom substantif. Ainsi lorsqu'on dit à quelqu'un *étoit-ce là votre pensée* ? il répondra fort bien, *pouvez-vous douter que ce ne* la *fût* ? parce que *la* se rapporte au substantif *pensée*. De même, si l'on demande à une femme, *êtes-vous Madame une telle* ? ou à une Actrice, *êtes-vous Andromaque dans cette Tragédie* ? elles peuvent répondre l'une & l'autre, *oui, je* la *suis*, parce que *la* se rapporte aux substantifs *Madame une telle* & *Andromaque*. Par la même raison, [continue l'Auteur] si on me demande, *sont-ce là vos gens* ? je répondrai *oui*, *ce* les *sont*, parce que *les* se rapporte à *gens* qui est au plurier. Il allegue pour raison de cette difference, que le pronom conjonctif ayant rapport à un substantif, en doit prendre le genre & le nombre; au lieu que ne se rapportant qu'à un adjectif qui n'a par lui-même ni l'un ni l'autre, il doit rester indéclinable ou invariable.

Au sujet des pronoms relatifs, l'Auteur observe que bien que l'emploi du relatif *que* soit d'exprimer un accusatif, il y a cependant quelques façons de parler autorisées par l'usage, où ce relatif tient lieu tantôt d'un datif, & tantôt d'un génitif ou d'un ablatif, comme quand on dit, *c'est à vous* que *je*

parle, au lieu de dire *à qui je parle: c'eſt à vous que j'en veux*, au lieu de dire *à qui j'en veux*; *c'eſt du Roi* que *vous devez attendre cette grace*, au lieu de dire, *de qui* ou *dont vous devez attendre cette grace*. On péche ſouvent contre cette regle, non ſeulement dans le langage familier, mais auſſi en écrivant pour le public.

Les Pronoms *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *laquelle*, pouvant être tantôt relatifs, & tantôt abſolus; voici les regles pour les diſtinguer que preſcrit l'Auteur. *Qui*, *que* & *quoi* ſont toûjours relatifs lorſqu'on peut y ſubſtituer *lequel*, *laquelle*: exemples: *le jeune homme* qui *cultive la vertu*, c'eſt-à-dire *lequel cultive la vertu*: *le Prince* que *je ſers*, c'eſt-à-dire *lequel je ſers*: *les dangers* à quoi *on s'expoſe*, c'eſt-à-dire *auſquels on s'expoſe*. *Qui* eſt toûjours pronom abſolu, lorſqu'on y peut ſubſtituer *quelle perſonne*. Exemple: *Je ne ſais* qui *vous êtes*, c'eſt-à-dire *quelle perſonne vous êtes*: *A* qui *dois-je demander conſeil*? c'eſt-à-dire, *à quelle perſonne dois-je demander conſeil*? *Que* & *quoi* ſont auſſi pronoms abſolus, quand on peut les rendre par *quelque choſe*: Ex. *Je ne ſais* que *vous offrir*, c'eſt-à-dire *quelle choſe vous offrir*. *Je ſais* de quoi *il eſt capable*, c'eſt-à-dire *de quelle choſe il eſt capable*. Le mot *que* ne pouvant être rendu ni par *lequel* ou *laquelle*, ni par *quelque choſe*, n'eſt alors ni pronom relatif, ni pronom abſolu, mais ce n'eſt qu'une conjonction: Exem. *Je crois* que *vous étudiez*. *Lequel* & *laquelle* avec leurs cas ſont pronoms abſolus, quand on peut y ſubſtituer *quel* & *quelle*: Exemple: *laquelle avez-vous achetée*? c'eſt-à-dire *quelle maiſon avez-vous achetée*? *Je vois* auquel *vous donnez la preference*, c'eſt-à-dire *à quel Livre vous donnez la preference*.

Dans le Chapitre du Verbe diviſé en ſix grands articles, l'Auteur s'applique à bien en développer la nature, il en parcourt les diverſes proprietez, & les met dans tout leur jour, il paſſe en revûe les differentes ſortes de verbes & les caracteriſe très-diſtinctement; il preſcrit des regles ſur la formation des tems, leſquels ſont infiniment plus ſimples & plus naturelles que les regles ordinaires, s'étendant à tous les verbes des 4 conjugaiſons tant reguliers qu'irréguliers, n'étant chargées que d'un petit nombre d'exceptions, & ſe trouvant plus faciles à retenir par l'enchaînement qu'elles ont les unes avec les autres; enſorte (continue l'Auteur) que par ce ſecours, il n'y a point de verbe ſi difficile qu'il puiſſe être qu'on ne ſoit en état de conjuguer exactement dans toutes ſes parties. Il fait auſſi pluſieurs obſervations très-juſtes & très-utiles ſur le regime des verbes.

Il remarque, au ſujet des participes actifs, qu'ils different des autres adjectifs, 1°. en ce qu'ils ont les mêmes regimes que leurs verbes: 2°. En ce qu'ils ſont la plûpart indéclinables, ce qui ſouffre néanmoins quelques exceptions, comme *approchant*, *dépendant*, *tendant*, *uſant*, *joüiſſant*, *repugnant*, &c. & quant à l'objection qu'on pourroit

pourroit lui faire, Qu'il oublie d'y en joindre plusieurs autres qui semboleroient devoir s'y rapporter, comme *dominant*, *dominante*, *surprenant*, *surprenante*, *charmant*, *charmante*; il répond que ces mots qui semblent être participes ne sont que de purs adjectifs verbaux : & il fournit un moyen par lequel on peut distinguer si un mot terminé en *ant* est un participe ou un adjectif verbal. Cela se reduit à ces trois circonstances : 1°. l'adjectif verbal n'a pas, comme le participe actif, le regime absolu ou relatif du verbe dont il est formé : ainsi on dira bien *une femme suppliante*, mais on ne dira pas *une femme suppliante ses Juges*, il faudra dire *une femme suppliant ses Juges*: 2°. Le participe actif ne peut jamais subsister seul dans le discours, sans être suivi d'un regime exprimé ou sous-entendu : ainsi on ne peut pas dire *Pierre aimant*, sans dire ce qu'il aime : au lieu que l'adjectif verbal s'employe absolument & sans suite ni sans regime; *un effet surprenant*, *un Jardin charmant*, &c. 3°. L'adjectif verbal peut toûjours être mis immédiatement après le verbe substantif *être*, ce qui ne convient pas au participe actif; ainsi on dira bien *ce Jardin est brillant*, *cet effet est surprenant*; mais on ne dira pas sans blesser l'usage, *je suis lisant*, *Pierre est dormant*, *cette femme est aimant son mari*, *cette femme est craignant Dieu*; quoiqu'on puisse dire *cette femme est sage*, *attachée à ses devoirs*, *craignant Dieu & aimant son mari*; parce qu'alors *craignant* & *aimant* ne

sont pas immédiatement après le verbe *est*.

M Restaut, au sujet des participes passifs, tantôt déclinables, tantôt indéclinables, donne quatre regles generales sur lesquelles (dit-il) presque tous les Grammairiens sont d'accord. Mais comme ils sont partagés entr'eux sur les exceptions, il s'est conformé au sentiment de l'Abbé *Regnier des Marais*, comme à celui qui doit être d'un plus grand poids pour ce qui regarde les difficultez de notre langue.

Les 4 Chapitres destinés aux particules indéclinables, c'est-à-dire à l'Adverbe, à la Prépositon, à la Conjonction & à l'Interjection, & qui sont le 8, le 9, le 10, & le 11e, sont pleins d'observations très-utiles pour l'exactitude & la correction du langage. L'habitude où l'on est de prendre ces parties du discours pour autant de *particules* ou de petits mots destinés à modifier differemment l'action des verbes, à marquer les rapports que les idées ont les unes aux autres, à lier les divers membres du discours & à exprimer quelques mouvemens de l'ame; fait que l'on est surpris de trouver parmi ces particules, sur tout parmi les conjonctions, des phrases entieres : par exemple : *si ce n'est que*, *bien entendu que*, *à la charge que*, *c'est à savoir*, *à la bonne heure que*, *c'est-à-dire*, *d'où vient que*, *c'est pourquoi*, *quoiqu'il en soit*, &c. Toutes ces expressions ne peuvent être comprises qu'abusivement sous le nom de conjonctions, regardées pour l'ordinaire comme

des particules indéclinables.

Dans le Chapitre de l'Orthographe Françoiſe, l'Auteur en attribue les difficultez à 4 cauſes principales, ſavoir, 1°. aux lettres qui entrent dans la compoſition de la plûpart des mots, & qui ne ſe prononcent point : ainſi *moments*, *eſprits*, *ſaints*, *ils donnent*, *ils donnoient*, ſe prononcent (dit l'Auteur) à peu près comme s'il n'y avoit que *moman*, *eſpri*, *ſin*, *il donne*, *il donnêt*, &c. (où la modification d'*à peu-près* eſt d'autant plus neceſſaire que dans 4 de ces mots la derniere ſyllabe, en vertu de l'orthographe ordinaire, s'allonge conſidérablement :) 2°. aux differens ſons donnés à une même lettre, ou à un même aſſemblage de lettres ; par exemple, *oi* (dit l'Auteur) ſe prononce differemment dans *loi*, *foi*, *emploi* ; dans *connoître*, *paroître*, & dans *je liſois*, *je lirois* ; (on n'apperçoit cependant aucune difference de prononciation pour *oi* entre *connoître* & *je liſois* :) 3°. aux differens caracteres employés pour déſigner le même ſon ; ainſi on prononce le même ſon *an* dans *diamant*, *Normand*, *ferment*, *ſang*, *banc*, *ſens*, *ſans* : 4°. au ſoin de conſerver dans les mots empruntés du Grec ou du Latin pluſieurs lettres inutiles, comme des traces de leur origine ; ainſi on écrit *Philoſophie*, & non *Filoſofie* ; *phraſe* & non *fraſe* ; *ſyllabe*, & non *ſilabe* ; *intention*, & non *intanſion*, &c.

M. Reſtaut diviſe l'Orthographe Françoiſe en orthographe de principe & en orthographe d'uſage. Il appelle orthographe de principe celle qui eſt établie ſur les principes mêmes de la langue, & qui peut ſe reduire à deux regles generales : telle eſt celle des differentes terminaiſons des noms, par rapport aux genres & aux nombres, & celle des verbes, par rapport aux tems & aux perſonnes. Il appelle orthographe d'uſage celle dont on ne peut guéres donner de regles générales, & qui fait écrire les ſyllabes des mots d'une maniere plûtôt que d'une autre, par la ſeule raiſon de l'uſage ou de l'étymologie : ainſi c'eſt en vertu de l'uſage qu'on écrit *honneur* avec deux *nn*, & *honorer* avec une ſeule ; & c'eſt en vertu de l'étymologie qu'on écrit *fils* avec une *l*, parce qu'il vient du Latin *filius*, &c. Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans le détail où il entre ſur ces differentes eſpeces d'orthographes, dont il nous paroît décider les difficultez avec beaucoup de diſcernement & de juſteſſe. Nous en donnerons pour exemple ce qu'il dit touchant l'*y* Grec & le *z*.

Il retranche le premier de la fin de tous les mots où il tient la place de l'*i*, & où on l'a mis ſans aucun fondement : ainſi il écrit toûjours *fourmi*, *lui*, *celui*, *eſſai*, *Roi*, *loi*, *j'ai*, *j'aimai*, &c. ſans *y* Grec. Il croit que ce ne ſeroit pas abſolument pecher contre l'orthographe que d'employer l'*i* ſimple dans les mots dérivés du Grec, ſans avoir égard à leur origine, & il prétend que l'uſage en eſt autoriſé par un grand nombre de bons Ecrivains. Mais il veut qu'on ſe ſerve de l'*y*

Grec, lorſqu'il s'agit d'exprimer le ſon de deux *ii* voyelles, & c'eſt à quoi ce caractere ſemble être particulierement deſtiné. Quant à l'origine de cet uſage, l'Auteur croit qu'autrefois on écrivoit les deux *ii* dans ces mots, & que le dernier ayant été allongé de cette façon *ij*, afin qu'on les diſtinguât de l'*ii* avec deux points, on les a transformez en *y* Grec. Il veut donc qu'on écrive *payeur*, *joyeux*, *voyons*, *Pays*, *Payſan*, &c. parce qu'en prononçant ces mots on y fait entendre deux *ii*. Mais il veut qu'on écrive ſans *y* Grec, *Païen*, *faïance*, *caïer*, *aïeul*, &c. parce qu'on n'entend dans ces mots que le ſon d'un *i*. Sur quoi il obſerve que dans preſque tous les verbes où l'on met l'*y* Grec pour deux *ii* en certaines perſonnes, il doit ſe changer en *i* ſimple en d'autres, où il ne tient plus la place de deux *ii* : ainſi quoiqu'on écrive *ſoyons*, *ſoyez*, *voyons*, *voyez*, &c. on doit écrire *qu'ils ſoient*, *qu'il voie*, *qu'ils voient*. A l'égard de quelques mots qui font entendre le ſon de trois *iii*, ou du moins dans leſquels on les imagine, quoiqu'on ne les y entende pas diſtinctement, il faut y mettre un *i* ſimple à la ſuite de l'*y* Grec. Ces mots ſont les premieres & les ſecondes perſonnes du plurier de l'imparfait de l'indicatif, & du preſent du ſubjonctif des verbes qui ont un *y* Grec avant la terminaiſon *ant* du participe actif; & par conſequent il faut écrire à l'imparfait *nous payions*, *vous payiez*; au preſent du ſubjonctif, *que nous payions*, *que vous payiez*, &c.

Pour ce qui eſt du *z*, l'Auteur ne l'employe à la fin des mots que pour les ſecondes perſonnes du plurier des verbes, dont les terminaiſons ont le ſon de l'*e* fermé, comme *vous aimez*, *vous donniez*, *vous finiriez*, &c. & il termine par une *s* au lieu d'un *z*, les pluriers des noms tant ſubſtantifs qu'adjectifs, dont le ſingulier a pour derniere voyelle un *é* fermé, écrivant *les bontés*, *les amitiés*, *les hommes ſenſés*, &c.

Au ſujet des accens l'Auteur croit qu'à l'exception de quelques mots, les *e* ouverts n'ont pas beſoin d'être marqués de l'accent grave, parce que la prononciation en eſt preſque toûjours ſuffiſamment déterminée par les conſonnes qui les ſuivent : & que pour ſavoir ſi l'*e* eſt fermé ou muet, & conſequemment s'il lui faut ou non l'accent aigu, on doit avoir recours aux bons Dictionnaires & à l'uſage.

En donnant des regles pour la ponctuation, M. Reſtaut regarde comme une pratique vicieuſe ou du moins inutile, de mettre deux points ſur une voyelle qui ne fait qu'une ſyllabe avec la précedente, ou qui ne peut s'y joindre, ni par conſéquent occaſionner une prononciation ambiguë : ainſi c'eſt [ſelon lui] un abus d'écrire avec deux points ſur l'*u*, *avoüer*, *joüir*, *proüe*, *avenüe*, *vüe*, *vüe*, &c. Il eſt encore inutile de mettre deux points ſur une voyelle pour la ſéparer de l'*e* qui la précede, lorſque cet *e* eſt marqué de l'accent aigu, qui ſuffit pour le ſéparer de la voyelle qui le

ſuit : ainſi l'on doit écrire *obéiſſant*, *réïtéret*, *réüſſir*, &c. ſans mettre deux points ſur l'*i* & ſur l'*u*. Il n'eſt pas moins abuſif [ſelon notre Auteur] de mettre deux points ſur l'*i* pour lui donner le ſon de deux *ij*, & par-là ſuppléer à l'*y* Grec : comme dans *Païs*, *moïen*, *envoïer* : ce qui pourroit induire en erreur les étrangers qui voyant *aïeul*, *caïer*, *faïance* écrits avec deux points ſur l'*i*, comme *Païs*, *moïen*, prononceroient *aïieul*, *caïier*, *faïance*, & croiroient être bien fondés. Il ſeroit inutile de répondre qu'alors il ſuffiroit d'écrire tout ſimplement, *aieul*, *caier*, *faiance*, ſans mettre deux points ſur l'*i* ; car l'étranger en ce cas pourroit tomber dans un autre vice de prononciation en liſant, *ai-eul*, *cai-er*, *fai-ance*.

Les Obſervations de l'Auteur ſur la prononciation, leſquels rempliſſent le dernier Chapitre de cette Grammaire, méritent d'autant mieux d'être lûës, qu'elles corrigent certaines prononciations vicieuſes, contre leſquelles ne ſont pas toûjours aſſez en garde les perſonnes du premier rang & qui ſe piquent de bien parler. Tels ſont les mots où ſe rencontre l'*l* mouillée, comme *fille*, *paille*, *oreille*, *feuille*, prononcés *fye*, *paye*, *oreye*, *feuye* ; tels ſont les mots *nourir*, *nouriture*, *Nouriſſe*, *aujourd'hui*, prononcés *norir*, *noriture*, *Noriſſe*, *aujord'hui* ; *agneau*, prononcé *anneau* ; *je trouverai*, prononcé *je trouverrai* ; *je mourrai*, *je courrai*, *j'acquerrai*, prononcés je *mourrerai*, je *courrerai*, j'*acquerrerai* ; vous *ferez*, vous *dormirez*, vous *chanterez*, prononcés vous *ferais*, vous *dormirais*, vous *chanterais*, &c.

Ce que nous venons d'extraire de cet Ouvrage ſuffira pour exciter la curioſité du Lecteur & pour l'engager à prendre une connoiſſance plus particuliere de cette Grammaire Françoiſe, écrite avec beaucoup d'ordre, d'exactitude, de netteté, de préciſion, & pleine d'obſervations juſtes, ſenſées & approfondies, qui dépoſent en faveur de l'érudition grammaticale de M. Reſtaut & de l'étude ſérieuſe qu'il a faite de notre langue.

Il nous reſteroit à parler de l'*Abregé des regles de la verſification Françoiſe* ; mais comme ce détail nous meneroit trop loin, nous nous contenterons d'avertir que cet Abregé contient trois articles ſubdiviſés en pluſieurs Sections, & dans leſquels on verra regner le même ordre méthodique & la même clarté que dans la Grammaire.

Au ſurplus, l'Auteur ſouhaite (dit-il dans l'Avertiſſement) que le public ſoit auſſi content du fond de l'Ouvrage, que ſans doute il le ſera de la maniere dont on l'a executé par rapport à la beauté du papier, à la netteté du caractere, & à la correction des fautes.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES AB ANNO 500. uſque ad annum 1500. *&c.* C'eſt-à-dire : *Suite du Recueil des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie. Par M.* MURATORI. *Tome V.* A Milan, de l'Imprimerie de la Societé Palatine. 1724. pp. 645.

NOUS nous promettions de donner de ſuite l'Extrait de ce ſçavant Ouvrage, mais differens contretems nous ayant obligez de l'interrompre, nous y revenons aujourd'hui avec d'autant plus de plaiſir que les Sçavans continuent d'applaudir aux travaux de l'illuſtre M. *Muratori.* Ce cinquiéme Tome qui eſt dédié au Cardinal Odeſcalchi, Archevêque de Milan, commence par quatre Chroniques qui contiennent les principales expeditions des diverſes Nations contre le Royaume de Naples. Elles avoient déja été imprimées par les ſoins d'Antoine *Carraccioli*, Prêtre de l'Ordre des Clercs Reguliers; mais dans cette nouvelle Edition on y a ajoûté les Remarques de M. Peregrini avec quelques autres additions qu'on a tirées d'un Manuſcrit du Mont-Caſſin.

Comme dans ces Chroniques & ſur tout dans l'abregé d'Hérempert il eſt ſouvent parlé des Princes & des Ducs de Benevent, de Salerne, & de Capoüe, on voit ici avec plaiſir la ſuite de ces Princes tirées de Paul Diacre, d'Hérempert & d'autres Auteurs.

Carraccioli nous apprend qu'Hérempert étoit un Moine du Mont-Caſſin, Lombard de nation, d'une famille illuſtre, & qu'il eſt mort au commencement du dixiéme ſiécle; il avertit qu'il ne faut pas le confondre avec un autre Hérempert, homme célébre qui vivoit dans le même tems, & duquel on trouve une Inſcription dans Gruter.

L'Abregé Chronologique de l'Hiſtoire d'Hérempert renferme les actions remarquables des Ducs de Benevent; elle commence à la mort de Luitprand, Roi des Lombards vers l'an 745. & finit vers l'an 888. on conſerve encore l'Hiſtoire entiere d'Hérempert, mais les Manuſcrits qui en reſtent ſont ſi peu corrects, & le fond en eſt d'ailleurs ſi mauvais par les fables & les préjugez dont elle eſt remplie, que M. *Muratori* auroit cru abuſer de la patience des Lecteurs s'il l'avoit publiée. Cet abregé contient ce qu'elle a d'utile & d'exact, & on l'attribue à Hérempert même.

L'Auteur de la ſeconde Chronique eſt Lupus-Protoſpata; on le croit ſur differentes conjectures aſſez probables Grec d'origine, & Citoyen de Bari; mais on n'en ſçait rien de certain. Il vivoit environ vers l'an 1088. cette Chronique commence en l'an 860. & va juſqu'en l'année 1102. on y a joint un Auteur Anonyme qui l'a continuée juſqu'en 1519.

On ne ſçait autre choſe de celui qui a compoſé la troiſiéme Chroni-

que ſi-non qu'il étoit Moine du Mont-Caſſin, elle commence à l'an mille de J. C. & s'étend juſqu'à l'an 1212. elle eſt fort ſeche, & ne renferme preſque que des dattes qui ne ſont pas toûjours exactes comme M. Peregrini le fait voir par des Notes qui ſont beaucoup plus étenduës que le Texte.

La quatriéme a pour Auteur Falcon, qui de Notaire du Palais de Benevent devint un des Juges de cette Ville depuis qu'elle fût ſous l'obéiſſance des Papes. Elle commence environ l'an 1102. & va juſqu'à l'an 1140. il s'attache ſur tout à rapporter ce qui étoit arrivé de plus remarquable à la Ville de Benevent.

Le ſtyle de ces Ecrivains eſt groſſier & barbare, mais ils ne laiſſent pas d'être précieux, à cauſe des faits qu'ils nous apprennent, ſur tout lorſqu'ils racontent l'Hiſtoire de leurs tems. Cependant les differentes corrections que Carraccioli & Pérégrini ont été obligés d'y faire, & qu'on retrouve dans cette nouvelle Edition, montrent aſſez avec quelle précaution on doit les lire. Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a accuſé les Goths & les Lombards d'avoir voulu flatter leur Nation par les fables qu'ils ont mêlées dans leurs Ecrits, & par une affectation continuelle à relever les actions de leurs Compatriotes, & à blamer celles de leurs ennemis.

Le ſecond Livre de l'Hiſtoire des Princes Lombards offre 1°. des Diſſertations ſur l'origine, les bornes & la ſituation de l'ancien Duché de Benevent, avec pluſieurs autres pieces, on en eſt redevable au travail de M. Pérégrini, il a mis à la tête une Carte qui nous repreſente l'ancien Duché de Benevent; Etat conſiderable, puiſqu'il avoit environ un mille d'étendue dans ſa plus grande longueur. L'Auteur avoüe cependant que les differentes revolutions qui y ſont arrivées, non ſeulement ſous le regne des Lombards, mais encore ſous celui des Grecs & des Normans qui s'en emparerent ſucceſſivement, & qui changerent les anciennes diviſions des Principautez, répandent beaucoup d'obſcurité ſur cette matiere.

2°. La ſuite des Abbez du Mont-Caſſin tirée de divers Auteurs depuis l'an 720. juſqu'à l'année 1137.

3°. Une Diſſertation Italienne ſur l'Illuſtre Famille *Colimenta*, avec deux autres Diſſertations, dans leſquelles on traite de la ſignification de ce mot *Porta*, parmi les Auteurs du moyen âge, & de la ſituation ancienne de Capoüe.

M. Pérégrini y ſoûtient que quoique par le mot de *Porte* on doive entendre ordinairement les Entrées des Villes, qu'anciennement cependant il ſignifioit les différentes Tribus ou Quartiers, dans leſquels le Peuple d'une Ville étoit partagé; & à l'égard de Capoüe, quoi qu'il ſoit conſtant qu'elle a pluſieurs fois changé de ſituation, il prouve qu'elle a toûjours été éloignée de la Mer au moins de douze mille.

4°. Un Poëme Héroïque conte-

nant les Expeditions des Normands dans la Sicile, dans la Poüille & dans la Calabre juſqu'à la mort du Duc Robert Guiſcard avec les Notes de Tiremæus & de Godefroy-Guillaume Leibnitz.

On ſçait qu'en 1016. un homme conſiderable de la Pouille nommé *Mélo*, pour ſe venger des Grecs, qui en étoient pour lors les maîtres, engagea quelques Seigneurs Normands qu'un pélérinage au Mont-Gargan y avoit amenés, à faire la conquête de ce beau Pays; leur prudence & leur valeur les ſervirent ſi heureuſement que ſous Robert-Guiſcard & Roger ſon frere, ils s'emparerent non ſeulement de la Pouille qui comprend aujourd'hui le Royaume de Naple, mais encore de toute la Sicile au-delà du Phare. Entre les Hiſtoriens qui ont tranſmis un évenement ſi célébre. Guillaume de Pouille tient le premier rang. Voſſius l'a compris parmi les Hiſtoriens Latins. On ignore cependant qui il étoit; il eſt certain qu'il écrit comme témoin oculaire.

Jean Tiremæus Avocat Fiſcal de Normandie, fut le premier qui en 1582. fit imprimer ce Poëme, il falloit qu'il fût devenu bien rare, car Duchesne n'en fait point mention. M. de Leibnitz l'inſera depuis dans ſa Collection des Ecrivains qui traitent de la Maiſon de Brunſwik. Enfin M. *Muratori* revendique à juſte titre cet Auteur. Son exactitude l'égale aux Hiſtoriens les plus judicieux; mais le tour & la facilité de ſes vers le diſtinguent de tous les Poëtes qui parurent dans ces ſiécles d'ignorance & de barbarie.

5°. Un Ecrit intitulé, Courte Chronique Normande, depuis l'an mil quarante-un, juſqu'en mil quatre-vingt-cinq, par un Anonyme, tiré de l'Egliſe de Nardo. Il n'avoit point encore été imprimé.

6°. L'expedition du Prince Tancrede à Jeruſalem par Radulphe de Caen, un de ſes Domeſtiques, avec les Notes des Peres Martenne & Durand. M. *Muratori* avoüe qu'il a eu quelque peine à faire entrer cet Ecrit dans ſon Recueil, d'autant plus qu'il n'a aucun rapport avec les affaires d'Italie.

Il a cru cependant qu'il pouvoit y trouver place, parce que les troupes qui accompagnerent Boémond & Tancrede étoient pour la plûpart Italiennes, & qu'outre cela il lui paroît vraiſemblable que ce dernier étoit né en Italie; il appuye cette opinion de quelques conjectures aſſez plauſibles.

Le ſtyle de cet Hiſtorien eſt extraordinairement recherché & fort ingénieux, quoiqu'il retombe ſouvent dans le mauvais goût de ſon ſiécle, on ne peut cependant s'empêcher de le lire avec beaucoup de plaiſir.

7°. La Vie de la Comteſſe Malthilde écrite en vers par Donizon, Prêtre & Moine de Canoſſe, Ordre de S. Benoît, avec des Notes de Meſſieurs de Leibnitz & Muratori; on y trouve auſſi la Charte de la donation que cette Comteſſe fit de ſes biens à l'Egliſe Romaine.

8°. Une autre Vie en proſe de la même Comteſſe Mathilde par un Auteur Anonyme & publiée pour la premiere fois par M. de Leibnitz.

9°. Un Poëme d'un Anonyme ſur la guerre que la Ville de Milan fit dans l'onziéme ſiécle à celle de Come, & qui finit par la ruine de cette derniere. Il paroît ici imprimé pour la premiere fois par les ſoins & avec les Notes de M. Stampa de la Congregation des Sommaſques. Il eſt écrit en vers Leonins & d'un ſtyle ſi peu latin & ſi embarraſſé qu'il eſt ſouvent inintelligible, & qu'il a fallu toute la patience & toute la pénétration du ſçavant Editeur pour en éclaircir certains endroits.

10°. Une Hiſtoire de Milan depuis l'an mil 95. juſqu'en l'an mil 132. écrite par Landulphe le jeune, qu'on appelle de S. Paul, pour le diſtinguer de Landulphe l'ancien, qui a donné auſſi une Hiſtoire de Milan qu'on a vûë dans le quatriéme Tome de ce Recueil. Cette Piece n'avoit point encore vû le jour. M. Saſſi Préfet de la Bibliotheque Ambroiſienne, jaloux comme pluſieurs autres Sçavans d'Italie, de ſeconder le zéle de M. Muratori, à tiré Landulphe des ténébres, & y a joint des Remarques aſſez étenduës.

Le Pere Pagi avoit eu communication du Manuſcrit, ſur lequel on l'a imprimé, & il aſſure qu'on en peut tirer des connoiſſances très-utiles pour l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Un des morceaux le plus curieux en ce genre eſt ce que l'Auteur rapporte du Prêtre Liprand ſon oncle. Cet homme d'un zéle extrêmement ardent, accuſa l'Archevêque Groſſulan de Simonie, & s'offrit de prouver la vérité de cette accuſation par le jugement du feu; après s'être preparé par pluſieurs jours de jeûne & de prieres, il paſſa en effet en preſence d'un grand peuple entre deux bûchers ſans que ſes habits Sacerdotaux, dont il étoit revêtu, fuſſent ſeulement endommagés par la flamme. Cependant comme en jettant de l'eau benite & de l'encent dans le feu ſa main avoit été légérement brûlée, & qu'au ſortir du bûcher il avoit eu le pied bleſſé par un cheval. Ces accidens rendirent ſon témoignage ſuſpect, l'affaire fut portée au Pape qui obligea l'Archevêque à jurer qu'il n'avoit point obligé Liprand à ſubir cette épreuve. Surquoi ce Prélat fut confirmé dans ſon Siége; mais les Partiſans de Liprand ne voulurent pas ſe ſoûmettre à ce jugement, & cette affaire cauſa beaucoup de tumulte & de ſéditions, & finit enfin par la dépoſition de Groſſulan.

11°. Un Poëme à la loüange de Bergame par Maître Moyſe de la même Ville. Cet Ouvrage avoit déja été imprimé pluſieurs fois; mais on le trouve ici corrigé ſur différens Manuſcrits. Ce titre de Maître étoit donné ordinairement aux Notaires, aux Grammairiens, & aux Juriſconſultes. Du reſte on ne ſçait rien de particulier ſur cet Auteur. M. Muratori prouve qu'il n'eſt pas ſi ancien qu'on le croit communément, & qu'il vivoit au commencement

commencement du onziéme siécle. Il est écrit en vers Leonins, où l'Auteur porte la justesse de la rime aussi loin que nos Poëtes François.

12°. L'Histoire de Sicile par Gaufred - Maleteſſe Moine Benedictin. Elle parut pour la premiere fois à Saragosse en 1578. On y voit les conquêtes des Princes Normands en Sicile pendant l'onziéme siécle; Maleterre étoit contemporain de Guillaume de Pouille, & a traité les mêmes matieres; mais il paroît qu'il a écrit plus tard que lui. M. Muratori croit qu'il étoit de Normandie. Son Histoire commence à la premiere année que les Normands arriverent dans la Pouille, & elle finit en 1099. Elle avoit déja été imprimée plusieurs fois; & M. Muratori nous la donne à son ordinaire avec les Préfaces & même les Epîtres Dédicatoires des anciens Editeurs.

Il en est de même de la derniere Piece par laquelle ce Volume finit. C'est une Histoire composée par Alexandre Abbé de Telesa Ville de la terre de Labour. Il l'a commencé à la mort de Guillaume Duc de Pouille en 1127. & il l'a conduit jusqu'en 1135. année en laquelle Roger Roi de Sicile donna la Campanie à titre de Principauté à son fils Amfus. Elle avoit déja été imprimée plusieurs fois. M. Muratori justifie cet Abbé du peu d'exactitude à marquer l'ordre des tems dont Voſſius & quelques autres l'avoient accusé.

Nous donnerons sans interruption l'Extrait des Volumes suivans.

LES ENTRETIENS PHYSIQUES D'ARISTE ET d'Eudoxe, ou *Physique nouvelle en Dialogues, qui renferme préciſément ce qui s'eſt découvert de plus curieux & de plus utile dans la Nature. Enrichis de beaucoup de figures. Nouvelle Edition, revûë & augmentée d'un Volume. Par le Pere* Regnault, *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, chez Jacques *Clouzier*, ruë Saint Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à l'Ecu de France. 1732. 4. vol. *in*-12. premier vol. pp. 385. second vol. pp. 416. troiſiéme vol. pp. 376. quatriéme vol. pp. 421. Le tout sans compter les Tables de chaque vol. lesquelles montent ensemble à 122. pages.

NOUS avons parlé de la premiere Edition de ce Livre dans le Journal de Mars 1730. nous allons rendre compte ici de la seconde. Elle est augmentée d'un Volume, & ce qui fait cette augmentation sont des Tables, des Planches, des Eclairciſſemens, des Notes, des Obſervations, des Experiences & des Reflexions, que l'Auteur a ajoûtées. De ces additions, les unes sont répanduës dans les Entretiens que l'on a déja vûs; les autres sont la matiere de deux nouveaux Entretiens; l'un est sur l'eau en general, & se trouve dans le Tome second, l'autre est sur l'ame des bêtes, & se trouve dans le

quatriéme Tome. Nous nous bornerons à ces deux Entretiens.

Celui de l'eau commence par la définition de l'eau. Parlerons-nous de l'eau en general, *dit d'abord* Ariſte à Eudoxe ? Eudoxe répond auſſi-tôt qu'il eſt aiſé de comprendre que l'eau eſt, 1. *Un fluide dont les parties ſont* 2. *flexibles*, 3. *percées en tout ſens*, 4. *plus rondes, plus polies, ou moins rameuſes* que celles de l'huile ; 5. moins polies, plus rameuſes, *ou plus longues que celles de l'eſprit de vin* ; 6. *plus ſolides que celles de l'air.*

Eudoxe s'explique en détail ſur chacun de ces articles. Il dit 1°. Que l'eau eſt un liquide, parce que ſes parties ſont continuellement agitées en tout ſens, puiſqu'elle diſſout les ſels : 2°. Que les parties de l'eau ſont flexibles, parce qu'elle prend la figure des interſtices les plus étroits & les pénétre : 3°. Qu'elles ſont percées en tout ſens, puiſqu'elles tranſmettent la lumiere de tous côtez, & qu'elles ſont 14 fois plus légéres que celles du Mercure : 4°. Que les parties de l'eau ſont plus rondes, plus polies ou moins rameuſes que celles de l'huile, parce que l'eau eſt plus coulante & ſe détache bien plûtôt du linge : 5°. Que les parties de l'eau ſont moins polies, plus rameuſes, ou plus longues que celles de l'eſprit de vin, parce que l'eau ſe gele & ſe durcit, tandis que l'eſprit de vin ne gele point : 6°. Que les parties de l'eau ſont plus ſolides que celles de l'air, parce que l'eau pénétre où l'air ne pénétre pas.

Eudoxe interrompant Ariſte, en lui diſant que, ſelon les Obſervations de M. Halley, l'eau eſt huit cens fois plus peſante que l'air.

Ariſte à ce propos, lui fait remarquer que c'eſt la raiſon pourquoi on peut à peine enfoncer dans l'eau un balon plein d'air.

Eudoxe prend auſſi-tôt la parole & obſerve que cet excès de peſanteur & de légéreté donne un niveau fort utile pour niveller la terre & connoître l'horiſon.

A ce mot de niveau la curioſité d'Ariſte eſt tout d'un coup excitée : *j'apprendrai volontiers*, dit-il, *la conſtruction & l'uſage du niveau.*

Eudoxe qui ne demande pas mieux que de ſatisfaire ſon ami juſque ſur les moindres choſes, lui explique en détail ce que c'eſt que le niveau dont il s'agit, & de quelle maniere on le conſtruit ; puis pour orner ſon diſcours, il lui dit que c'*eſt en quelque ſorte au niveau que l'on doit & les eaux qui viennent dans les Jardins de Verſaille ravir les ſens, par mille ſpectacles divers, & le fameux Canal de Languedoc.* Il ne manque pas, à cette occaſion, d'informer ſon ami, 1°. Que le Canal dont il s'agit fut commencé par l'ordre de Louis le Grand en 1666. ſous la conduite de M. Riquet : 2°. Qu'il fut achevé en 1681 : 3°. Qu'il a douze Ecluſes où l'eau monte & baiſſe ſelon qu'on ouvre & qu'on ferme les Ecluſes, pour faire monter ou deſcendre les bâtimens impunément, malgré les chûtes d'eau : 4°. Que le Canal va

du Port de Cete ſe rendre dans la Garonne à Toulouſe : 5°. Qu'avec la Garonne, il joint deux mers ſéparées par la France & l'Eſpagne, ſçavoir la Méditerranée & l'Ocean.

Ariſte charmé de ce qu'il entend demande à Eudoxe ſi les Egyptiens & les Romains ont jamais entrepris dans le tems de leur plus grande magnificence & de leur plus grande proſperité, *des ouvrages plus utiles au public, plus hardis & plus dignes de l'Egypte ancienne & de l'ancienne Rome.* Après quoi il ſe recrie : *Et un des principaux inſtrumens pour de tels ouvrages, c'eſt un petit tuyau de verre plein d'air & d'eau.* Puis il remarque tout de ſuite, *que l'eau étant beaucoup plus peſante que l'air, elle a beaucoup moins d'interſtices.* Ce qui donne lieu à Eudoxe de dire qu'auſſi l'eau ſe comprime-t-elle beaucoup plus difficilement, mais qu'enfin elle ſe comprime ; compreſſion qu'il prouve par l'experience de la boule d'argent creuſe, laquelle étant fermée exactement avec de l'argent fondu, & étant enſuite batue à coups de marteau, diminue de volume, & laiſſe ſortir l'eau par les pores de l'argent comme une eſpece de ſueur.

Voilà ce qu'Ariſte & Eudoxe diſent ſur l'eau en general. Voici à preſent leur entretien ſur l'ame des bêtes. Comme il eſt fort étendu, nous n'en rapporterons que l'eſſentiel.

Le deſſein de l'Auteur, dans ces Entretiens, eſt de prouver contre Deſcartes que les bêtes ne ſont pas de pures machines ; mais qu'elles ſentent & qu'elles ont de la connoiſſance. Eudoxe ouvre l'entretien, & commence par demander ſi en faiſant reflexion ſur les ſens & ſur les operations des animaux on peut ſoûtenir ſerieuſement qu'ils n'ayent ni connoiſſance, ni ſentiment ni paſſion ? Ariſte à ſon tour fait cette autre demande : mais par gentilleſſe ſeulement : ſi les bêtes, dit-il, avoient de la connoiſſance, un peu de ſentiment, une ame acceſſible à la paſſion, à la colere, les plus éclairées, les plus fieres & les plus furieuſes ſe ſeroient-elles montrées ſi peu ſenſibles à l'injuſtice & à l'affront que leur auroit fait M. Deſcartes, de les dégrader, de les ſoûmettre, comme une montre, comme l'ouvrage d'un ſimple Artiſan, aux loix d'un pur méchaniſme ? Eudoxe rapporte ſur cela ce qu'on raconte d'un cheval artificiel, capable de faire dans une pleine campagne ſept à huit lieuës en un jour, & ce qui ſe lit de cette ſtatue de fer imaginée par un priſonnier, laquelle alla par pluſieurs détours preſenter à genoux une Requête au Roi de Maroc dans ſon Palais, & revint enſuite trouver le priſonnier. La tête artificielle & parlante conſtruite par albert le Grand, & la ſtatuë de Memnon qui proferoit des paroles dès qu'un rayon du Soleil venoit à lui toucher les lévres, ne ſont pas oubliées ici non plus que pluſieurs autres Machines ſemblables dont nous croyons pouvoir paſſer le détail.

Eudoxe continuant de parler, avoüe qu'on ne ſçauroit borner la

Sageſſe de Dieu, & que ſi les hommes ont pu faire des Machines ſi ſurprenantes, à plus forte raiſon le Souverain Ouvrier en peut faire qui ſans le ſecours d'aucune ame executent les mêmes choſes qu'on voit executer aux animaux; mais il dit que l'Auteur de la Nature également ſage & bon nous a fait naître avec un penchant qui nous porte preſque invinciblement à attribuer aux animaux de la connoiſſance. Et il pretend que ce penchant eſt une forte preuve contre le ſentiment de Deſcartes. La docilité de pluſieurs animaux à apprendre preſque tout ce que l'on veut, eſt une autre preuve que l'on fait beaucoup valoir ici. Nous n'entrerons point dans tous les détails où l'on entre à ce ſujet. Nous nous contenterons de remarquer que tout ce que les animaux font de ſurprenant tant par leur inſtinct naturel que par le moyen de l'inſtruction, eſt ici expoſé au long, & que de-là Ariſte & Eudoxe concluent que les animaux ne ſont point de pures Machines. Mais ſi les bêtes ont une ame, que ſera-ce que cette ame, demande Ariſte?

Eudoxe répond que c'eſt une ſubſtance qui n'eſt réellement ni eſprit ni corps, que c'eſt une troiſiéme eſpece de ſubſtance uniquement ſuſceptible de paſſions & de connoiſſances ſenſibles, une ſubſtance ſans reflexions ſur ſes connoiſſances, ſans déliberation, ſans choix, ſans liberté, ſans mérite, & par conſequent deſtinée à périr avec le corps.

C'eſt par cette concluſion ſuivie néanmoins de quelques reflexions ſur le méchaniſme des animaux, que ſe termine l'Entretien.

Au reſte, comme il y a dans ce Livre quelques planches anatomiques, nous ne ſçaurions guéres nous diſpenſer d'avertir que par une inadvertance qu'on ne peut attribuer ſans doute qu'au Graveur, les deux figures qui repreſentent l'une l'aorte & l'autre la veine-cave avec leurs principales diſtributions, ſont faites de maniere que ce qui doit y être à droite y eſt mis à gauche, & ce qui doit y être à gauche y eſt mis à droite. C'eſt pages 298. & 300.

Nous croyons cet avertiſſement neceſſaire pour les jeunes Lecteurs. La même faute ſe trouve dans la premiere Edition. Nous ne parlons point de la planche 60. repreſentant le Canal Thorachique, dans laquelle ce Canal paroît aller à la veine ſouclaviere droite, quoique l'Auteur diſe, pag. 302. qu'il *va ſe rendre à la veine ſoûclaviere gauche.* Comme en effet il doit s'y rendre.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Milan.

LA Societé *Palatine* fait délivrer aux Souſcripteurs le Tome premier des Oeuvres de Sigonius, dont M. *Argelati* a entrepris l'Edition, ſous ce titre : Caroli Sigonii *Mutinenſis Opera omnia, edita & inedita, cum Notis Variorum Illuſtrium Virorum, & ejuſdem Vita à Cl. V.* Lud. Antonio Muratorio *Sereniſſimi Ducis Mutinæ Bibliothecario conſcripta*, Philippus Argelatus *Bononienſis nunc primùm collegit, ſuaſque animadverſiones in aliquot ipſius* Sigonii *Opuſcula adjecit, nec non indicibus locupletiſſimis exornavit.* Tomus primus. *Invictiſſimo & clementiſſimo* Carolo VI. *Rom. Imper. ſemper Auguſto.* 1732. *in-fol.*

FRANCE.

De Bordeaux.

L'Academie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de cette Ville, ayant été obligée de reſerver un des deux Prix de cette année, elle en propoſe encore deux aux Sçavans de l'Europe, qui ſeront diſtribués le vingt-cinq d'Aouſt 1733.

Elle deſtine un de ces Prix à celui qui expliquera avec le plus de probabilité le Syſtême *de la Circulation de la Séve dans les Plantes, ou qui établira le mieux l'opinion contraire.*

L'autre eſt deſtiné à celui qui donnera l'explication la plus probable *de la Nature de l'Air & de ſes Proprietez.*

Il ſera libre d'envoyer les Diſſertations en François ou en Latin : on demande qu'elles ſoyent écrites en caracteres liſibles; elles ne ſeront reçûës pour le concours que juſqu'au premier Mai prochain incluſivement.

Au bas des Diſſertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Billet ſéparé & cacheté, la même Sentence, avec ſon nom & ſon adreſſe.

Les Paquets ſeront affranchis & adreſſés à Monſieur Sarrau *Secretaire de l'Academie, ruë de Gourgues, ou au Sieur* Brun *Imprimeur de l'Academie, ruë S. James.*

M. l'Abbé *de la Quintine* eſt l'Auteur de la Diſſertation *ſur le Magnetiſme des Corps*, qui a remporté un des deux Prix propoſés pour l'année 1732.

De Paris.

Il y a déja du tems que les Freres *Barbou*, ruë S. Jacques, aux Cigognes, ont imprimé & débitent

l'*Hiſtoire de* Dannemarc, *avant & depuis l'établiſſement de la Monarchie.* Par M. J. B. *Deſroches*, Ecuyer, Conſeiller & Avocat Général du Roi Très-Chrétien au Bureau des Finances & Chambre du Domaine de la Généralité de la Rochelle. *Nouvelle Edition*, revûë & corrigée ſur l'*Edition d'Hollande*; à laquelle on a joint la ſuite de la même Hiſtoire, juſqu'à l'an 1732. *in*-12. 9. vol.

Montalant, qui a propoſé par Souſcription l'Ouvrage des RR. PP. *Martenne* & *Durand*, Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur, intitulé: *Veterum Scriptorum & Monumentorum, Hiſtoricorum, Dogmaticorum, Moralium, ampliſſima Collectio*, dont il a déja donné les ſix premiers Volumes aux Souſcripteurs, ſera en état de leur diſtribuer au commencement du mois de Novembre prochain les 7e 8e & 9e Volumes de cette Collection, ceux qui n'ont pas ſouſcrit payeront les 9. Volumes 200. liv. au lieu de 150. liv. que les Souſcripteurs les ont payés.

L'on trouve auſſi chez le même Libraire, & des mêmes Auteurs l'Ouvrage qui a pour titre: *Theſaurus novus Anecdotorum Complectens Regum ac Principum aliorumque Virorum Illuſtrium Epiſtolas & Diplomata*, in-fol. 5. vol. pour 90. liv. auſſi de France.

Il débite encore l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane* du P. *Longueval*, de la Compagnie de *Jeſus*, *in*-4°. ſix vol. dont on vend ſéparément le 5e & le 6e.

On trouve chez G. *Martin*, ruë S. Jacques; & J. *Guerin*, ſur le Quai des Auguſtins, *la Roſalinde imitée de l'Italien*, 2. vol. *in*-12. 1732.

L'*Imitation de Jeſus-Chriſt, traduite & revûë par M. L.* du Freſnoy, *D. de S. ſur l'ancien original François, d'où l'on a tiré un Chapitre qui manque dans les autres Editions. Avec l'ordinaire de la Sainte Meſſe.* in-8°. 1731. Chez Pierre *Gandouin*, Quai des Auguſtins, à la Belle-Image.

La Compagnie des Libraires a en vente *Oeuvres de Maître François* Rabelais, *publiées ſous le titre de Faits & Dits du Géant Gargantua & de ſon fils Pantagruel, avec la Pronoſtication Pantagrueline, l'Epître du Limoſin, la Crême Philoſophale, deux Epîtres à deux Vieilles de mœurs & d'humeurs differentes, & des Remarques Hiſtoriques & Critiques de Monſieur le Duchat, ſur tout l'Ouvrage.* Nouvelle Edition, *augmentée de quelques Remarques nouvelles.* 1732. *in*-8°. 6. vol. *Lettres du Cardinal d'Oſſat*, avec des Notes Hiſtoriques & Politiques de M. *Amelot de la Houſſaye.* Nouvelle Edition, *corrigée ſur le Manuſcrit original, conſiderablement augmentée & enrichies de nouvelles Notes de M.* Amelot de la Houſſaye, *qui ne ſe trouvent point dans la derniere Edition de Paris de 1697. in*-12. 5. vol.

C. J. B. *Heriſſant*, ruë Neuve Nôtre-Dame, & Ph. Nic. *Lottin*, ruë S. Jacques, ont imprimé *Sermons choiſis ſur les Myſteres, la Vé-*

rité de la Religion, differens Sujets de la Morale Chrétienne. Tome XII. *contenant l'Octave du S. Sacrement, & autres Sermons & Discours.* 1732. *in*-12.

Voyage de Constantinople pour le Rachapt des Captifs. Par le R. P. *Jehannot, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Ministre & Superieur de la Maison de Beauvoir sur Mer, de l'Ordre de la Sainte Trinité.* Chez *de Lormel*, rue du Foin & René *Josse*, au coin du Marché-Neuf. 1732. *in*-12.

Les Bains des Thermopyles à la Princesse de Milet. Par *feue Mademoiselle de Scuderi.* Chez la Veuve *Ribou*, vis-à-vis la Comedie Françoise. 1732. *in*-8°.

Fautes à corriger dans le Journal d'Aoust 1732.

PAge 447. col. 1. lig. 7. contortions, *lisez* contorsions : Ibid. lig. 8. de membres, *lis.* de Membres:.

Dans le Journal de Septembre.

Page 504. col. 1. lig. 4. reçûs, *lisez* requis : Ibid. col. 1. lig. 37. aucune. On, *lis.* aucune, on : Ibid. col. 1. lig. pénultiéme à sa sœur, *lis.* à la sœur : Pag. 506. col. 1. lig. pénul. parcoure, *lisez* parcourt : Ibid. col. 2. lig. 26. qu'on examine, *lisez* qu'on y examine : Pag. 509. col. 2. lig. 33. que compose Calvin, *lisez* qu'a composé Calvin : Pag. 519. col. 2. lig. 13. occasion. Parce qu'il, *lisez* occasion, parce qu'il : Pag. 520. col. 2. lig. 28. les maladies, *lisez* & les maladies : Pag. 534. col. 2. lig. dern. tel est le début de l'Epicatoire, *lis.* tel est le début de l'Epître Dédicatoire : Pag. 536. col. 2. lig. 12. se nourir, *lis.* le nourir : Pag. 550. col. 1. l. 27. c'étoit, *lis.* t'étoit.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal d'Octobre 1732.

LES quatre Livres des Stratagêmes de Frontin. Par François Oudendorp, pag. 565
Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury. *Tome XXV.* 573
Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, &c. *Par M.* Rollin. *Tome IV.* 577
Continuation des Memoires de Litterature & d'Hiſtoire. Tome XI. Partie II. 585
Obſervations de Medecine-Pratique. Par M. le Thieullier, 596
Principes Generaux & raiſonnés de la Grammaire Françoiſe, &c. *Par M.* Reſtaut. *Nouvelle Edition,* 605
Suite du Recueil des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie. Par M. Muratori. *Tome V.* 615
Les Entretiens Phyſiques d'Ariſte & d'Eudoxe, ou *Phyſique nouvelle en Dialogue,* &c. *Par le P.* Regnault, *de la C. de J.* 619
Nouvelles Litteraires, 623

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

NOVEMBRE.

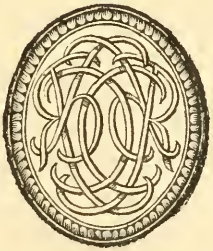

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

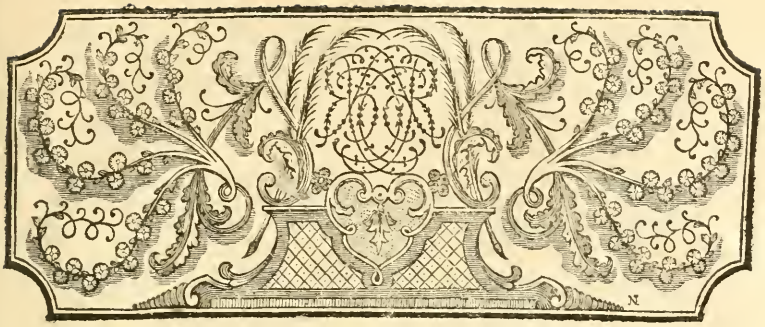

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

NOVEMBRE M. DCC. XXXII.

RACINES HEBRAIQUES, SANS POINTS-VOYELLES, OU *Dictionnaire Hébraïque par Racines, où ſont expliqués, ſuivant les anciens & nouveaux Interpretes, tous les mots Hébreux & Caldaïques du Texte original des Livres Saints.* A Paris, chez Claude *Simon*, ruë Haute-Feuille, & Barthelemy *Alix*, ruë S. Jacques, au Griffon. 1732. *in*-8°. pp. 368. ſans la Préface de 87. pp.

IL y a ſeize ans que feu M. Maſclef, Chanoine d'Amiens, fit imprimer à Paris en Latin une Grammaire, où ſans le ſecours des points-voyelles, on pouvoit apprendre la Langue Hébraïque : &

nous rendîmes compte alors de cet Ouvrage dans notre Journal. L'Auteur y propoſoit un nouveau Syſtême pour ſuppléer dans le Texte Hébreu de l'Ecriture Sainte les voyelles par tout où elles manquoient : & il prétendoit que ſa Méthode étoit beaucoup plus facile que celle des points-voyelles, qu'avoient imaginée les anciens Grammairiens Hébreux appellés *Maſſoretes*, & qui avoit été adoptée juſques ici par preſque tous les Hébraïſans modernes.

Pour faire voir l'inſuffiſance & le peu d'autorité de ces points-voyelles, il s'appliquoit à prouver pluſieurs chefs importans concernant la Litterature Hébraïque ; ſavoir, 1°. que ces points n'avoient été inventés qu'environ mille ans après que la Langue Hebraïque avoit ceſſé d'être une Langue vulgaire : 2°. que la Grammaire des Maſſoretes étoit encore d'une date plus recente : 3°. que ces Grammairiens en introduiſant dans le Texte Hébreu leurs points-voyelles, ont ignoré quelle étoit l'ancienne & la véritable prononciation de ce Texte : 4°. que la connoiſſance de cette prononciation ou de celle qui en approcheroit le plus, eſt entierement inutile aujourdhui pour s'inſtruire à fond de cette Langue : 5°. que pour entendre parfaitement le Texte Hébreu, il faut le lire ſans points-voyelles, ou du moins n'y avoir aucun égard : 6°. qu'une Grammaire Hébraïque, pour être bonne & approuvée des gens ſenſés, doit conduire à l'intelligence de la Langue Sainte indépendamment des points-voyelles ; que tel a été le ſentiment des meilleurs Critiques, ſur tout de Louis *Cappel*, fameux Profeſſeur en Hébreu à Saumur : 7°. que ſi celui-ci n'avoit pas totalement proſcrit la Grammaire des Maſſoretes, c'étoit uniquement parce qu'il n'avoit pu trouver de moyen plus ſûr & plus commode que celui de ces Grammairiens pour lire l'Hébreu. Or M. Maſclef ſe flattoit d'avoir fait une découverte ſi utile, & pour en convaincre le public, il lui expliquoit en détail ſa nouvelle Méthode, il l'appuyoit de diverſes experiences qui en juſtifioient la ſûreté & la facilité, & il répondoit à toutes les objections.

Le ſuccès qu'a eu cette Grammaire dans les épreuves qui en ont été faites, ſoit publiquement, ſoit en particulier, ne l'a pas garantie des contradictions. Celles du R. P. *Guarin* Religieux Benedictin, Auteur d'une nouvelle Grammaire Hébraïque en pluſieurs Volumes *in*-4°. n'ont pas été les moins vives. M. Maſclef repouſſa les attaques de cet adverſaire dans une Lettre adreſſée à un ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, & qui fut imprimée en 1724. Il y promettoit une ſeconde Edition de ſa Grammaire, où celle-ci ſeroit accompagnée de trois autres dans le même goût pour les Langues Chaldaïque, Syriaque & Samaritaine, & où il répondroit aux nouvelles difficultez que lui feroit le R. P. Guarin dans ſon ſecond Volume.

La mort ne lui a pas permis de

mettre au jour lui-même ce qu'il avoit preparé pour remplir cet engagement : mais des Disciples zelés pour sa Méthode & suffisamment instruits, viennent de s'en acquitter pour lui en publiant pour la seconde fois cette Grammaire augmentée d'un Volume. Elle a été promptement suivie d'un autre Ouvrage dans le même Système, & c'est celui dont nous donnons l'Extrait. Il est du R. P. Houbigant de l'Oratoire, & la Préface étenduë qu'il a mise à la tête, pour y faire l'histoire des points-voyelles, & y expliquer l'usage de ces nouvelles Racines Hébraïques, mérite bien que nous entrions sur ces deux points dans un détail plus particulier.

I. L'Auteur commence d'abord par déterminer l'état de la question ou ce qui forme la contestation entre les deux partis. Les Défenseurs des points-voyelles nous les donnent comme representatifs des voyelles auxiliaires employées par les anciens Hébreux pour l'articulation des consonnes qui composoient les termes de leur Langue ; au lieu que les *Masclefistes* (qu'on nous permette ce mot pour abreger) soûtiennent que les points-voyelles ne nous ayant pas conservé la vraye prononciation des anciens Hébreux, ne nous rendent fidélement ni les mêmes sens, ni les mêmes inflexions Grammaticales attachées par les Auteurs Sacrés à leurs discours. Cela une fois posé, l'Auteur entreprend de prouver ces cinq propositions ; 1°. Que les points-voyelles ne doivent point être regardés comme de véritables voyelles : 2°. Que Moyse n'est nullement l'inventeur de ces points : 3°. Qu'ils n'ont été introduits ni du tems d'Esdras, ni avant le Talmud : 4°. Que les Massoretes n'ont pas ponctué le Texte Hébreu, comme on le prononçoit au tems d'Esdras : 5°. Que les Massoretes n'étoient rien moins que de grands Critiques.

1. Que les points-voyelles ne puissent passer pour de véritables voyelles, en voici les preuves, selon notre Auteur. 1°. Les anciens Hébreux n'ont jamais eu d'autres voyelles que ces six *Aleph*, *Hé*, *Ouau*, *ïod*, *heth*, *âin*. 2°. Tous nos Livres Hébreux, à l'exception de nos Livres Saints, sont écrits sans points-voyelles. 3°. Il est de la nature des voyelles en toute Langue de figurer dans l'alphabet avec les consonnes, soit pour la grandeur, soit pour l'arrangement ; or c'est ce que n'ont jamais fait les points-voyelles ; ce ne sont pour ainsi dire que des pieds de mouche, qui ont assez de peine à trouver place dans l'Ecriture, où ils se fourrent comme ils peuvent, dessus, dessous, à droite, à gauche, & par tout où cela n'incommode point les consonnes, avec lesquelles ils se gardent bien de faire comparaison. Ce n'est donc pas plus à titre de voyelles qu'ils paroissent dans le Texte Hébreu, que les accens & les esprits dans la Langue Gréque. Les Grammairiens Hébreux ont donc eu tort de nous donner les 22 lettres de l'Alphabet Hébreu pour

autant de conſonnes, au lieu d'y reconnoître un certain nombre de voyelles, abſolument neceſſaires à l'articulation, voyelles qu'ils euſſent bien-tôt retrouvées par la confrontation de leur Alphabet avec le Grec, & avec le Texte des Septante.

2. L'invention des points-voyelles attribuée à Moyſe eſt une opinion ſi décréditée aujourd'hui, qu'à peine ſemble-t-elle mériter quelque refutation. Voici à quoi ſe reduiſent celles du P. Houbigant. On avoit lû & parlé la Langue Hébraïque juſqu'à Moyſe, indépendamment des points-voyelles. Par quel motif les y auroit-il introduits pour la lecture de la Loi, à laquelle ils étoient entierement inutiles ? De plus, les anciens caracteres Hébreux employés par Moyſe, ſont les caracteres Samaritains. Or la Langue Samaritaine n'a jamais eu de points-voyelles. D'ailleurs, les Juifs regardent l'Exemplaire de la Loi qu'ils tiennent enfermé dans leurs Synagogues, comme une copie fidelle de celui que Moyſe laiſſa à Eléazar pour être dépoſé dans l'Arche : or cet Exemplaire ſi reſpecté eſt écrit ſans points-voyelles, ceux-ci n'ont jamais eu entrée dans les Synagogues, & rendoient même profanes les Exemplaires où ils ſe trouvoient : & cela, de l'aveu de Buxtorf le fils, grand Défenſeur des points-voyelles. Quelle apparence que les Juifs euſſent marqué tant de mépris pour une invention dûë à leur Légiſlateur même ?

3. Pour fixer au tems d'Eſdras l'origine des points-voyelles, plûtôt qu'à celui de Samuel, ou à toute autre époque, les Grammairiens Juifs n'ont aucun Monument, ni Sacré ni Profane, ſur quoi ils puiſſent ſe fonder. Ils n'établiſſent cette ſuppoſition que ſur ce préjugé, qu'Eſdras comme Reſtaurateur des Livres Sacrés, & Fondateur de la grande Synagogue, a dû inventer les points-voyelles. Mais [obſerve l'Auteur] ſi Eſdras a imaginé les points-voyelles, ce n'a pu être qu'en vûë de déterminer pour les ſiécles ſuivans la véritable prononciation, & en conſequence le vrai ſens du Texte Hébreu, & à le prémunir contre toute interpretation étrangere. Tous les Traducteurs de ce Texte venus depuis Eſdras ont donc été dans l'obligation de s'aſſujettir aux ſens & aux ſignifications preſentées par les points-voyelles. Or c'eſt juſtement ce qui n'eſt point arrivé.

Les Septante qui ont publié une Verſion environ 100. ans depuis Eſdras, n'y rendent pas le Texte Hébreu tel que nous l'offrent les points-voyelles ; comme en conviennent les Partiſans de ces points. Comment ces Interpretes ont-ils pu s'en écarter en mille endroits, malgré leur reſpect pour l'autorité d'Eſdras, qu'ils regardoient comme un homme inſpiré ? C'eſt (dit-on) que les Exemplaires ponctués de la Bible étoient alors devenus ſi rares, que les Septante n'ont pu en avoir un ſeul en leur diſpoſition ; ſoit que cette rareté fût une ſuite de la négligence ou de l'orgueil des Copi-

Ates, qui gagnoient du tems par cette omiſſion, ou qui évitoient le reproche de ne pas entendre les Livres Saints ſans le ſecours des points-voyelles; ſoit que le Grand-Prêtre ne jugeât pas à propos de communiquer cette clef aux Septante. Mais on apperçoit de reſte que ce ſont autant de faits ſuppoſés qu'on peut démentir & détruire avec autant de facilité qu'ils ſont avancés. Il s'enſuit de-là (dit l'Auteur) que ſi les Manuſcrits ſur leſquels ont traduit les Septante n'étoient pas ponctués, comme on ne peut en douter, c'eſt qu'alors les points-voyelles n'étoient pas encore inventés.

On tirera une pareille conſequence du peu de ſoin qu'ont eu *Onkelos* & *Jonathas* contemporains de J. C. de ponctuer leur Paraphraſe Chaldaïque, laquelle en avoit grand beſoin, & du peu de conformité qui paroît entre cette Paraphraſe & le Texte Hébreu ponctué tel que nous l'avons: c'eſt-à-dire, que delà on ſera en droit de conclure qu'au tems d'*Onkelos* & de *Jonathas* les points-voyelles étoient encore ignorés.

Ils l'étoient donc auſſi dans le ſecond ſiécle de l'Egliſe, puiſque les Verſions Gréques de l'Ecriture faites par *Aquila*, *Symmaque* & *Théodotion* ſont auſſi peu conformes au Texte Hébreu ponctué, que la Traduction des Septante, & les Paraphraſes Chaldaïques. De plus, Origéne, en compoſant ſes *Hexaples*, a mis dans la premiere colonne le Texte Hébreu, & dans la ſeconde ce même Texte écrit en caracteres Grecs. Mais il n'a mis dans la premiere colonne aucuns points-voyelles, & dans la ſeconde il a rendu les lettres Hébraïques par des caracteres Grecs, qui démentent l'exiſtence de ces points, puiſque les voyelles auxiliaires ſuppléées par Origéne ſont ſouvent differentes de celles que fourniſſent ces mêmes points, d'où il ſuit qu'ils étoient encore à naître au tems d'Origéne.

De ce Pere notre Auteur paſſe à S. Jerôme, & il obſerve que celui-ci ſe plaint éternellement des équivoques de l'Hébreu dans ſes Commentaires, équivoques que les points-voyelles ont fait diſparoître. Qui empêchoit ce Pere d'y avoir recours pour l'établiſſement de ſes doutes, ſi ces points-voyelles euſſent exiſté alors? On répond à cela qu'auſſi ce Texte ponctué exiſtoit-il du tems de S. Jerôme, & que c'eſt juſtement ce qu'il appelle *Hebraïcam Veritatem*, qu'il conſultoit pour lever ſes difficultez. Mais l'Auteur fait voir que l'*Hebraïca Veritas* de S. Jerôme n'a aucun rapport avec un Texte ponctué de l'Ecriture, & voici comme il le prouve. 1°. Lorſque S. Jerôme allegue l'*Hebraïcam Veritatem* pour juſtifier la préference qu'il donne dans un mot Hébreu à une conſonne ſur une autre, à un *Res*, par exemple, ſur un *Daleth*, il eſt clair qu'en ces endroits il ne s'agit nullement des points-voyelles. 2°. C'eſt de quoi il ne s'agit pas davantage dans tous les paſſages où

ces mêmes points ne peuvent remedier aux équivoques. 3°. Encore moins en eſt-il queſtion, lorſque le Saint Docteur, ſur la garantie de cette même *Vérité Hébraïque*, donne à quelque paſſage un ſens tout different de celui que déterminent les points-voyelles : & de ces trois divers cas il reſulte [dit notre Auteur] que dans un quatriéme, où S. Jerôme, pour ſe conformer à cette *Vérité*, ſe détermine au ſens que ſuggerent aujourd'hui ces points, il ne les a nullement en vûë. Qu'entend donc S. Jerôme par cette *Vérité Hébraïque*, qu'il prend ſi ſouvent pour regle ? C'eſt [répond le P. Houbigant] un Texte Hébreu ſans points - voyelles, mais confronté ſur pluſieurs Manuſcrits & ſur pluſieurs prononciations qu'on pouvoit y donner. S. Jerôme ne manquoit d'aucun de ces ſecours. Il avoit les Héxaples d'Origéne : il pouvoit conſulter les Manuſcrits des Juifs ſes contemporains, examiner de quelle maniere ceux-ci prononçoient tel ou tel endroit équivoque de l'Ecriture, comparer cette prononciation avec celle qu'avoit ſuivi Origéne dans ſes Héxaples : & de cette comparaiſon judicieuſe reſultoit l'*Hebraïca Veritas* de S. Jerôme, c'eſt-à-dire *la maniere la plus correcte d'écrire & de prononcer l'Hébreu des Livres Saints*.

Si de S. Jerôme on deſcend au tems du *Talmud*, achevé vers le commencement du 8e ſiécle, on n'y trouvera nulle trace encore de points-voyelles, quoique très-neceſſaires alors pour ôter les équivoques du Texte Hébreu de l'Ecriture, telles qu'en preſente le Talmud même. L'Auteur en cite un exemple allegué par Cappel contre Buxtorf le fils pour lui prouver que les points-voyelles étoient inconnus aux Talmudiſtes. Et comme Buxtorf tâche d'éluder cette preuve, en ſoûtenant que le mot *Taâmin* dans le Talmud déſigne ces mêmes points ; l'Auteur s'applique à montrer combien cette prétention eſt inſoûtenable, & les abſurditez qu'elle entraîneroit après elle.

De tout cela il s'enſuit que l'invention des points - voyelles étant poſterieure au Talmud, elle ne peut être attribuée qu'aux Maſſoretes ou aux Critiques, ſortis vraiſemblablement de la célébre Ecole de Tyberiade. Mais comme nul Monument Hiſtorique bien certain ne fixe au juſte l'époque d'une telle invention ; le P. Houbigant travaille d'abord à détruire par des argumens ſenſés l'avantage que ſes adverſaires voudroient tirer du ſilence des modernes au ſujet de cette époque pour maintenir l'antiquité des points-voyelles, malgré le ſilence des anciens Monumens ſur cet article ; après quoi il conclud qu'il eſt aſſez naturel de penſer qu'une telle découverte n'a point été faite tout à la fois. » Que quelques Rabbins allant d'abord au » plus neceſſaire, ont ſongé à fixer » les prononciations les plus difficiles du Texte Hébreu ; que d'autres encheriſſant ſur les premiers, » ont multiplié les points-voyelles ; » qu'enſuite

» qu'enſuite ſont venus les *accens* » & les *tons muſicaux*, les *accens* » *Rois*, les *accens Miniſtres*; qu'en» fin comme il falloit bien du tems » pour deſſiner ces miniatures dans » les Manuſcrits, les exemplaires » ponctués ont d'abord été très-ra» res.

4. L'Auteur vient maintenant aux nouveaux Défenſeurs des points-voyelles, qui plus raiſonnables que les premiers, renoncent aux hypothéſes combattuës juſqu'ici. Ils avoüent que les Maſſoretes ſont Auteurs de la ponctuation hébraïque, mais ils prétendent que ces Grammairiens n'ont ponctué le Texte Hébreu que ſur des Traditions *orales* deſcenduës d'Eſdras juſqu'à eux. Mais (remarque le P. Houbigant) comment conduire ſans alteration ces Traditions *orales* depuis Eſdras juſqu'aux Maſſoretes? Comment fixer pendant 15. ſiécles la prononciation du Texte Hébreu de maniere qu'elle ne fût ſuſceptible d'aucune variation, & cela ſans Dictionnaires & ſans Maîtres? Cette uniformité chimérique n'eſt que trop démentie par les anciens Traducteurs qui ont lû ce Texte ſi diverſement, ſoit entr'eux, ſoit par rapport à la ponctuation Maſſoretique, comme nous l'avons obſervé plus haut. L'Auteur, au ſujet de ces prétenduës Traditions *orales*, renvoye pour plus ample éclairciſſement au Diſcours imprimé à la fin du ſecond Tome de la Grammaire de M. Maſclef, ſous ce titre *Novæ Grammaticæ Argumenta & vindiciæ.*

5. Enfin notre Auteur, pour forcer ſes adverſaires dans leur dernier retranchement, qui eſt la ſcience profonde & la critique merveilleuſe qu'ils prodiguent aux Maſſoretes, entreprend de faire voir, après divers Savans, que ces Maſſoretes n'étoient que des Grammairiens très-médiocres. Il en donne d'abord une Critique générale qui roule ſur differens chefs, & qu'il juſtifie par pluſieurs exemples. Il paſſe de-là à des Critiques particulieres qu'il multiplie juſqu'au nombre de huit, & ſur leſquelles, ainſi que ſur les générales, nous ne pouvons le ſuivre en détail. Nous nous contenterons d'indiquer en gros les diverſes reflexions de l'Auteur, auſquelles donnent lieu ſes Critiques tant générales que particulieres. Voici à quoi ſe reduiſent ces reflexions. 1°. Les Maſſoretes ont laiſſé des fautes conſiderables dans leurs Manuſcrits, ils les ont mal corrigés en quelques endroits, & d'une maniere peu uniforme. 2°. Ils employent une méthode bizarre pour corriger leur Texte; ils laiſſent dans la ſuite du diſcours des mots alterés qui le corrompent, & ils attribuent à ces mots des points qui leur ſont étrangers. 3°. Ils s'écartent conſiderablement des 70 & de S. Jerôme, en ponctuant les noms propres de l'Ecriture. 4°. En déterminant les ſens du Texte Hébreu par leur ponctuation, ils n'ont pas toûjours fait aſſez d'attention à la ſuite du diſcours; ils ont prêté aux Auteurs Sacrés des métaphores peu convenables; ils n'ont point com-

paré enſemble les paſſages paralleles ; ils ont donné à pluſieurs mots des ſignifications abſurdes. 5°. Ils ont quelquefois mal rencontré dans les mêmes endroits, où les anciens Interprétes avoient heureuſement rendu le Texte Hébreu. 6°. Dépourvûs d'anciennes Traditions ſur la Langue Sainte, d'anciennes Verſions de l'Ecriture, & d'une critique ſuffiſante pour la correction parfaite de leurs Manuſcrits, ils euſſent fait ſagement de nous épargner leurs points-voyelles, & de ne pas limiter la lecture de leur Texte par là, car voici les inconvenieus qui en ſont arrivés.

1°. Ils ont donné ſans s'en appercevoir, une infinité de démentis aux anciens Traducteurs. 2°. En ponctuant le Texte Hébreu ils ont ſouvent limité à une ſeule idée le diſcours des Auteurs Sacrés, lequel étoit ſuſceptible de divers ſens. 3°. En nous aſſujettiſſant à leurs points-voyelles, ils ont ôté à la critique toute l'étenduë qu'elle doit avoir. 4°. Par leur ponctuation, ils ont retranché autant qu'ils ont pu, à deux ſortes de Lecteurs la facilité de bien entendre l'Hébreu ſans points ; ſavoir, 1°. à ceux qui ayant appris l'Hébreu ſelon leur méthode veulent enſuite lire le Texte non ponctué : 2°. aux *Maſclefiſtes* qui liſent le Texte Hébreu ſans prendre garde aux points-voyelles des Maſſoretes ; ceux-ci par leur ponctuation ayant fait éclipſer de ce Texte pluſieurs de ces 4 voyelles *Aleph*, *Hé*, *Ouau* & *ïod*, qui en facilitoient la lecture, & rendoient le diſcours moins vague & moins irrégulier : 3°. Ils nous ont ôté les introductions que l'Hébreu nous donne pour les Langues Orientales qui en dérivent : 4°. Ils nous ont fait perdre la trace de beaucoup d'anciennes étymologies : 5°. Ils ont dégoûté de la Langue Sainte quantité de gens, qui ne manquant ni de capacité pour la bien entendre, ni de zéle pour approfondir les Ecritures, ont été bien-tôt rebutés, les uns par la petiteſſe des points-voyelles, dangereuſe aux yeux délicats, & inacceſſibles à certaines vûës ; les autres par la multitude *odieuſe* des preceptes qui les concernent. Tels ſont (ajoûte le Pere Houbigant) les préjugez légitimes contre les points-voyelles des Maſſoretes. Nous ne faiſons qu'effleurer ici ces articles, qu'il faut voir dans toute leur étenduë chez l'Auteur.

Mais comme la méthode des *Maſclefiſtes* a contre elle d'autres préjugez qu'il eſt important de detruire : c'eſt à quoi l'Auteur employe le ſeptiéme article de ſa Préface, dans lequel il répond aux objections.

On oppoſe donc en premier lieu, Que le Texte Hébreu ſans points-voyelles devient ſi vague & ſi confus, qu'il n'eſt plus poſſible de l'entendre. L'Auteur répond à cela, que ce Texte non-ponctué n'eſt pas plus intelligible aujourd'hui qu'il l'étoit pour les Maſſoretes inventeurs des points, que le ſont pour nous les Livres des Rabins, écrits ſans points, & d'un ſtyle bien moins facile que les Livres Sacrés ; que le

Pentateuque Samaritain & la Verſion Samaritaine, écrits l'un & l'autre ſans points-voyelles. Or tous ces Livres ſe liſent & s'entendent, ſans Traditions émanées d'Eſdras ou des premiers Samaritains. Pourquoi les Livres Saints non-ponctués ſeroient-ils moins intelligibles?

On objecte, en ſecond lieu, que bien qu'abſolument parlant, on pût ſe paſſer des points-voyelles, ils offrent cependant une ſorte de Commentaire, dont il eſt utile de ne ſe pas priver, en les proſcrivant. A cela le P. Houbigant fait deux réponſes; l'une, Que ſi le Commentaire fourni par les points-voyelles eſt bon, le Lecteur eſt en état de le découvrir de lui-même, puiſque l'Hébreu ſans points enferme toute interpretation ſenſée des Livres Saints: l'autre, Que ſi ce Commentaire n'eſt point ſenſé, le Lecteur ne pouvant en pareil cas le deviner, aura recours, s'il veut, pour l'apprendre aux Verſions Latines faites ſur les ponctuations Maſſorétiques.

Sur cette regle établie par les *Maſclefiſtes*, que pour entendre parfaitement le Texte Hébreu, il faut recourir ſouvent aux anciennes Verſions de l'Ecriture, on fait cette derniere objection, Que le Texte original ne doit point être jugé ſur des Traductions. L'Auteur convient du principe; mais ſans prétendre que les Verſions auſquelles on a recours déterminent en dernier reſſort les ſens du Texte Hébreu, les *Maſclefiſtes* ne conſultent les anciennes verſions que pour y découvrir lequel des anciens Interprétes a mieux rendu ſon Texte, lequel s'eſt ſervi d'un Manuſcrit plus correct, lequel eſt le mieux entré dans le génie des Auteurs Sacrés, lequel s'eſt rendu plus attentif à la ſuite & à l'enchaînement de tout le diſcours: en un mot, ils ne conſultent ces Traductions que comme autant de Gloſſaires, & comme ils conſulteroient les concordances Hébraïques de Buxtorf, où l'on trouve un mot Hébreu expliqué par un autre.

Tous ces articles n'ont été diſcutés par l'Auteur, que pour juſtifier devant le Public le choix qu'il a fait de l'Hébreu ſans points, en compoſant cet Ouvrage. Il renvoye les Lecteurs aux dernieres juſtifications qui ont été faites des ſentimens de M. Maſclef. » Ce » Grammairien judicieux (continue-t-il) a rencontré, ſans le » ſçavoir, un Diſciple dont il ſe » feroit honneur s'il vivoit encore, » & ce Diſciple a répondu ſolidement aux objections poſthumes » qui nous ſont venuës d'une Ecole de ſçavans Religieux, que nous » reſpectons, mais que nous ſçavons bien n'être point tous du » ſentiment de leur Maître.

L'Auteur, dans le dernier article de ſa Préface, rend compte de la méthode qu'il s'eſt preſcrite pour la conſtruction de ce Vocabulaire où ſont raſſemblées toutes les racines de la Langue Hébraïque. Nous avertiſſons d'abord que dans cet Ouvrage on s'eſt propoſé pour modéle les racines Gréques de *Port-*

Royal, avec cette ſeule différence, qu'au lieu que dans ces dernieres on fait deux claſſes, l'une des mots les plus communs expliqués en vers, l'autre de ceux qui ſont les plus rares expliqués en proſe, le P. Houbigant n'en a fait qu'une ſeule, & a mis en vers toutes les racines Hébraïques, ce qui a ſon avantage. Il déclare d'abord, qu'il a compoſé cet Ouvrage pour deux ſortes de Lecteurs, pour les *Maſclefiſtes* & pour ceux qui ne ſe ſont pas encore affranchis des points-voyelles; & il donne aux uns & aux autres d'utiles avertiſſemens. Il ne veut point par exemple qu'en apprenant les Stances par cœur, on charge ſa mémoire des mots Hébreux : il ſuffira, ſelon lui, qu'en liſant ces mots Hébreux, & couvrant d'un papier les ſignifications Françoiſes qui ſont à côté, l'inſpection ſeule de ceux-là reveille auſſi-tôt dans la memoire les idées de celles-ci. Il ne conſeille à perſonne d'uſer de ces racines comme d'un Dictionnaire, ſans ſe donner la peine de les apprendre : autrement ils perdroient bien du tems, & s'expoſeroient à bien des mépriſes, que l'Auteur ſpecifie. Il juge à propos de ne point apprendre les Stances ſans y joindre la lecture du Texte Hébreu. Pour prononcer les mots Hébreux qui commencent toûjours chaque vers, on ſuivra les deux regles de M. Maſclef, pour les voyelles & pour les conſonnes.

A la ſuite de chaque mot Hébreu paroît d'abord ſa ſignification primitive ou plus étendue, qui devient comme une pierre d'attente pour une ſeconde ſignification, & celle-ci pour une troiſiéme, *&c.* ce qui aide beaucoup la memoire du Lecteur. Au-deſſous des Stances ſont imprimées les Notes deſtinées 1°. à indiquer toutes les ſignifications des Racines ou *mots ſimples*; 2°. à reſſembler tous les *mots compoſés* & tous les ſens dont ils ſont ſuſceptibles dans les Livres Saints. Ces Notes contiennent grand nombre de ſignifications nouvelles des mots Hébreux répandus dans pluſieurs Critiques ou Commentateurs. Les citations Gréques qui enrichiſſent ces Notes, ſont pour la plûpart tirées des Héxaples d'Origéne & des concordances Gréques de *Trommius*, & traduites en François ou en Latin. Toutes ces citations rempliſſent deux vûës principales : l'une d'apprendre aux Lecteurs comment les anciens ont traduit certains endroits difficiles du Texte Hébreu; l'autre, de juſtifier ſouvent la conformité des anciennes Verſions de l'Ecriture Sainte avec ce même Texte Hébreu non-ponctué. On doit faire le même uſage des citations Chaldaïques, Syriaques, Arabes, Samaritaines, *&c.* inſerées dans ces mêmes Notes, & des citations empruntées du fameux *Bochart*.

Aux Stances & aux Notes qui forment la premiere partie de cet Ouvrage, ſuccedent les particules Hébraïques, qui rempliſſent la ſeconde. Cette partie eſt beaucoup plus ample qu'on ne la trouve dans les Buxtorfs, étant ici enrichie aux

dépens des Héxaples d'Origéne & de l'*Heptaglotton* de Caſtel ; ſans compter la Diſſertation de Cappel ſur les *Keri* & *Kethib* de *La* & de *Lou* ; inſerée en cet endroit pour exciter les Hébraïſans à conſulter la *Critique Sacrée* de ce ſavant homme, à meſure qu'ils avanceront dans la lecture du Texte Hébreu.

Les origines ou les étymologies Gréques, Latines, Françoiſes, Italiennes, Eſpagnoles, *&c.* c'eſt-à-dire, les mots de ces diverſes Langues dérivés de l'Hébreu, compoſent la troiſiéme partie de ce Volume, & ſont rangés ſelon l'ordre de l'alphabet Hébraïque. On voit d'abord la Racine de cette Langue imprimée en caracteres hébreux, puis en caracteres Romains conformes à la prononciation des *Maſcleſiſtes* : à la ſuite deſquels viennent les mots qu'on ſuppoſe en tirer leur origine. On peut rapporter toutes ces étymologies à trois differentes claſſes. Les unes ſont vrayes & peuvent paſſer pour indubitables ; les autres n'ont que de la vraiſemblance ; les dernieres ſont viſiblement fauſſes.

Du nombre des premieres ou des véritables ſont, par exemple, 1°. AMBUBAÏÆ, *Joueuſes de Flûte*, dérivé d'ABOUBA en Chaldaïque & en Syriaque, *Chalumeau*: 2°. ABBA ou ABBAS, *Pere*, *Abbé*, d'AB, *Pere* : 3°. Ἀλέλοϊ, *Hélas* : de ABOUI, *Hélas*. 4°. ADAM, *le premier Homme*, d'ADAME', *terre rouge* : 5°. ADONIS, *Dieu des Phéniciens*, d'ADAN, *Seigneur* : 6°. ὕσσωπος, HYSSOPUS, *Hyſope*, d'AZAB, la même choſe.

Nous rapporterons pour exemples des étymologies du ſecond ordre ou ſeulement vraiſemblables les ſuivantes : 1°. ζέω, *être allumé* ; ἄζω, *ſuye de cheminée*, du Chaldéen AZA, *brûler* : 2°. ARAR, *la Saône*, Riviere dont le cours eſt très-lent, & ARA en bas-Breton *lent*, d'AHER, *tarder* : 3°. MAURI, les *Maures*, Afriquains Occidentaux, de MOUHERIN, les *derniers*, les *Occidentaux* : 4°. TURO, OBTURO, *fermer*, d'ATER, la même choſe : 5°. ἀμός, *cruel*, d'AIM, *terrible* : 6°. κιλλὸς, *fourrage*, d'ACAL, *nourriture*.

Les exemples qui ſuivent offrent des étymologies de la troiſiéme claſſe, ou qui ſont abſolument chimériques : 1°. AXILLA, *aiſſelle*, d'ATIZL, la même choſe : 2°. BIGOT, *hypocrite*, de BEGUID, *perfide* : 3°. BELLUM, *guerre*, de BELAL, *mêler*, *brouiller* : 4°. Ἔμβρυον, *Embryon*, d'AM-BERA, *mere qui crée* : 5°. ἐικελος, *ſemblable*, de GUIL, *reſſemblance* : 6°. HIDALGO, en Eſpagnol, *noble*, de DAGUIL, *inſigne*.

C'eſt ſur les étymologies de cette derniere claſſe, que l'Auteur a cru devoir demander grace aux Lecteurs. Comme elles peuvent entrer pour quelque choſe dans ſon deſſein général, qui eſt de rendre les Racines Hébraïques plus faciles à retenir, en montrant le rapport, ſoit véritable, ſoit apparent ou ſeulement imaginaire, qu'elles ont avec les termes connus dans les au-

tres Langues, il s'eſt flatté de quelque indulgence des Savans pour ce regard. Il exhorte donc les Hébraïſans ſes Diſciples à lire une Lettre des origines, à meſure qu'ils apprendront par cœur la même lettre dans les racines. L'Auteur finit ſa Préface en priant les *Maſcleſiſtes* qui en ſavent autant que lui, de lui donner leurs avis ſur les fautes ou ſur les omiſſions qui pourroient ſe rencontrer dans cet Ouvrage, & il promet de mettre ces avis à profit. Au ſurplus, comme il ſeroit à ſouhaiter pour ceux qui liſent l'Hébreu ſans points, qu'il s'imprimât des Bibles Hébraïques de cette eſpece qui fuſſent à leur uſage, le R. P. Houbigant fait eſperer qu'il publiera bien-tôt une Bible Hebraïque ſans points, d'un beau caractere, de beau papier, & moins chere que les Bibles ponctuées.

L'Editeur des quatre Grammaires de M. *Maſclef* nous a priés d'avertir ici, *qu'il ne laiſſe pas ignorer à ſes Lecteurs les caracteres Samaritains & Syriaques* (ainſi qu'on l'a avancé dans les *Mémoires de Trevoux*) & qu'il a fait imprimer dans le ſecond Tome de ces Grammaires, un Alphabet Samaritain & un Alphabet Syriaque, avec toutes les lettres initiales, médiantes & finales.

RECUEIL DE PIECES, D'HISTOIRE ET DE Litterature. Tome Second. A Paris, chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Auguſtins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée & à la Prudence. 1732. pp. 234.

CE Recueil renferme ſept Pieces, ſçavoir : la Vie de Plutarque traduite de l'Anglois de Dryden ; un Diſcours ſur l'état des Nations, à la Naiſſance de Jeſus-Chriſt ; un petit Traité des Donations de Pepin & de Charlemagne à l'Egliſe de Rome ; une Diſſertation ſur les faux Prophetes ; une autre ſur la Collection d'Iſidore, & ſur les Décretales attribuées aux premiers Papes ; une expoſition des ſentimens d'un homme d'eſprit ſur la Nouvelle intitulée : DOM CARLOS ; enfin la Réponſe d'un Conſeiller du Parlement de ** à une Lettre de M. Durant, au ſujet du Diſcours de M. de la Motte, ſur la Poëſie Dramatique.

La Vie qu'on donne ici de Plutarque eſt la plus longue Piece du Recueil ; nous l'abregerons le plus qu'il nous ſera poſſible. Cet Hiſtorien né à Chéronée petite Ville de la Boëtie, d'un pere dont on ne ſçait point le nom, & ſous le regne de l'Empereur Claude, comme notre Auteur le conjecture, vécut dans un ſiécle qui ſçût eſtimer ſon mérite. Plutarque trouva un Trajan, comme Ariſtote avoit trouvé un Alexandre. Mais les Hiſtoriens qui lui ſuccederent lui porterent envie, ou négligerent de le faire connoître : Aucun d'eux, pas même parmi ſes Compatriotes, n'a daigné écrire

une Relation circonſtanciée de ſa Vie. Ou ſi quelqu'un l'a fait dans la ſuite, ſon Ouvrage ne s'eſt point conſervé. Ainſi, à l'exception de quelques traits qui ſe trouvent répandus au ſujet de Plutarque, dans Suidas & dans un petit nombre d'Ecrivains, il faut glaner dans les Oeuvres, de cet Hiſtorien pour compoſer une Hiſtoire de ſa Vie.

Il eut pour maître Ammonius d'Egypte, qui après avoir enſeigné la Philoſophie à Alexandrie, voyagea dans la Gréce, & s'établit enfin à Athénes, où il s'acquit une grande reputation. Plutarque élevé par un ſi grand Maître, fit des progrès étonnans dans les Sciences, & ſe fit admirer ſans avoir voyagé dans les Pays lointains, & ſans avoir même appris aucune Langue étrangere. Notre Auteur obſerve ſur cela, que Plutarque négligea d'abord d'apprendre la Langue Latine, & ne commença que fort tard à lire les Ecrits des Romains. S'il eut le bonheur d'être formé par un excellent Maître, on remarque que ſa vertu naturelle fut la principale cauſe du progrès qu'il fit dans les Sciences. On paſſe ici aux liaiſons étroites qu'il voulut avoir avec les Sçavans, & aux voyages qu'il entreprit dans ce deſſein. On raconte comme à l'exemple de Pythagore & de quelques autres Philoſophes, il s'entretint avec les Prêtres d'Egypte pour apprendre les Myſteres de la Religion des Egyptiens; comme à ſon retour d'Egypte dans la Gréce, il viſita toutes les Academies, & en rapporta pluſieurs Obſervations dont il a enrichi la poſterité. On n'oublie pas le ſoin qu'il ſe donna de recueillir les Livres les plus eſtimés, & de conſulter les Regiſtres publics de toutes les Villes où il paſſoit.

On remarque qu'il fit un voyage exprès à Lacédémone pour voir les Archives de cette Republique, & prendre des idées juſtes de ſon ancien gouvernement, de ſes Légiſlateurs, de ſes Ephores, de ſes Rois; ce qui le mit en état de faire entrer dans ſes Ouvrages les faits les plus mémorables, & les traits les plus ſententieux des Lacédémoniens leurs proverbes, leurs coûtumes, leurs loix, leurs cérémonies, leur maniere de vivre, ſoit en public, ſoit en particulier, dans la paix & dans la guerre. L'étude qu'il fit des mœurs des autres Republiques, ainſi qu'il paroît par ſes Vies & par ſes Queſtions Gréques & Romaines, n'eſt pas non plus oubliée ici. On obſerve comme il joignit à ces connoiſſances celles des Statuës, des Inſcriptions, & des Tableaux. Les differentes Sectes des Philoſophes exciterent la curioſité de Plutarque; l'on entre à ce ſujet dans des détails auſquels nous nous croyons obligés de renvoyer pour éviter la longueur. Plutarque s'appliqua particulierement à la Philoſophie Morale, dont les principes lui parurent moins douteux, & plus utiles pour le reglement de la vie des hommes. Il reconnut après Socrate, que les Spéculations de la Philoſophie Naturelle, étoient plus agréables qu'utiles, & qu'elles étoient abſtru-

ſes, épineuſes & pleines de Sophiſmes. Il ſçavoit, dit l'Auteur, que les Mathématiques pouvoient par leurs démonſtrations le dédommager de l'application qu'elles demandent; mais en même tems il s'apperçût qu'en le rendant plus habile, elles ne le rendoient pas plus vertueux, & que pour cette raiſon, elles ne le conduiſoient point au vrai bonheur; ce qui l'engagea à faire de cette Science, non ſon occupation, mais ſon amuſement. C'étoit principalement à Table qu'il s'exerçoit à reſoudre quelque problême; il avoit ſoin en même tems d'aſſaiſonner de traits plaiſans & enjoüés ce qu'il diſoit. Car plutarque n'étoit pas un Philoſophe triſte & mélancolique; il vivoit agréablement ſans s'écarter des bornes de la ſageſſe; ſa converſation étoit gaye, ſon erudition aimable. Il ne fut pas aſſez auſtere pour mépriſer les richeſſes; maître d'un patrimoine conſiderable il jouiſſoit ſans faſte des douceurs de l'abondance, & faiſoit part d'une partie de ſes biens à ſes amis.

Notre Auteur prétend que Plutarque faiſoit profeſſion de la Religion Payenne ſans en croire les ſuperſtitions. Il eſt vrai qu'il fut Prêtre d'Apollon; il l'avoüe lui-même, mais il ne s'enſuit pas de-là, dit-on, qu'il ait été Polytheiſte. M. Dryden prétend même que ce grand Homme croyoit un Dieu tel que nous le croyons; & comme pluſieurs Auteurs lui ont attribué la même créance ſans citer de lui aucun Texte qui appuyât leur ſentiment, notre Auteur prétend ſuppléer à cela par les deux Textes ſuivans: le premier eſt tiré du Livre de la ceſſation des Oracles, où Plutarque pour répondre aux Stoïciens qui prétendoient que s'il y avoit pluſieurs mondes, il falloit pluſieurs Dieux pour les gouverner, leur dit: » Où eſt la neceſſité d'admettre » pluſieurs Dieux pour la pluralité » des mondes? Puiſqu'un Etre ex- » cellent, doüé d'intelligence & de » raiſon, que nous reconnoiſſons » pour pere & pour maître de tou- » tes choſes, ſuffit pour regler ces » differens mondes, au lieu que ſi » l'on admet pluſieurs agens Suprê- » mes, leurs decrets ſe contrediront » perpétuellement. « M. Dryden avoüe qu'il n'a pas traduit litteralement ce paſſage, mais il ſoûtient qu'il en a conſervé le ſens, quoiqu'il ait dérangé l'ordre de la penſée. Le ſecond Texte eſt tiré du Commentaire ſur le mot *E'I*, qui étoit gravé au-deſſus des portes du Temple d'Apollon à Delphes. Plutarque dans ce Commentaire rapporte differentes explications du mot dont il s'agit, & dit entre autres choſes, 1°. qu'*E'I* ſignifie *ſi*, parce que toutes les queſtions qu'on faiſoit à la Divinité commençoient par *Si*: par exemple, *Si les Grecs ſeroient vainqueurs des Perſes*, &c. 2°. Qu'*E'I* pourroit ſignifier *Tu es*, pour exprimer l'Etre par eſſence, ou la perpetuité de l'Etre appartenant à Apollon. Plutarque adopte cette derniere interpretation, & s'explique ainſi. *E'I* veut dire: » Toi qui es un, car il n'y a pas plu-

» ſieurs

» ſieurs Divinitez, mais une ſeule. » Je n'entends pas ce mot *un*, dans » un ſens compoſé, comme lorſ- » qu'on dit une armée, mais je le » prends pour ce qui exiſte ſeul, & » doit néceſſairement exiſter ſeul, » renfermant l'unité d'eſſence : Un » eſt ce qui n'eſt qu'un, ce qui eſt » ſimple ſans compoſition ni mé- » lange. Ainſi être un en ce ſens, » n'eſt préciſément qu'une nature » pure par elle-même, incapable » de changement & d'alteration.

L'opinion de Plutarque ſur la Métempſycoſe eſt ici examinée, on prétend qu'il ſemble établir ce dogme dans les Traitez où il recherche les cauſes de la ceſſation des Oracles, & pourquoi la pythie ne les rendoit plus en vers; on cite là-deſſus quelques paroles de ce Philoſophe; ceux qui en ſeront curieux les pourront voir *pag.* 28. & *ſuiv.* le mariage de Plutarque, ſa femme, ſes enfans, ſa maniere d'agir dans ſon domeſtique font ici un article étendu.

M. Dryden, après pluſieurs remarques que nous paſſons, dit que Plutarque à l'âge de 60. ans quitta l'Italie pour revoir ſa Patrie, qu'à ſon retour il fut élû Arconte, ou premier Magiſtrat de Cheronée; que peu de tems après il fut mis au nombre des Prêtres d'Apollon, que ſelon toutes les apparences il eſt mort revêtu de l'une & de l'autre dignité; qu'au reſte on ignore le tems & les circonſtances de ſa mort, mais qu'il eſt conſtant qu'il vécut juſques dans une vieilleſſe très-avancée, ſans diſcontinuer ſes études. C'eſt par là que M. Dryden termine ſon Hiſtoire de Plutarque. Il déclare au reſte qu'il a travaillé ſur tant de Memoires défectueux qu'il n'a pû ſatisfaire ni ſa curioſité, ni celle des autres. *C'eſt ici*, dit-il, *la Vie d'un Philoſophe où l'on ne trouve point cette varieté d'évenemens qui eſt ſi propre à amuſer le Lecteur, Vie plus agréable pour le Philoſophe qui la mene, que pour l'Hiſtorien qui l'écrit.*

Quelques traits d'érudition, un éloge de l'Hiſtoire, des Reflexions ſur la maniere de la bien écrire dans tous les genres, & une juſtification de Plutarque contre la cenſure de quelques Auteurs, font la cloture de cette premiere Piece, dont le dernier article eſt une traduction de l'Epigramme d'Agathias, conſervée dans l'Antologie, & qu'on ſuppoſe avoir été miſe au bas de la Statuë de Plutarque, la voici.

Plutarque de Cheronée, c'eſt à ta loüange immortelle, que Rome martiale éleve par reconnoiſſance ce Monument. Elle a partagé avec la Gréce la gloire qui t'eſt dûë pour les paralleles des Héros des deux nations. Tu n'as jamais pu écrire ta Vie, & toi qui as trouvé des Héros qui ſe reſſemblent, tu n'es comparable à perſonne.

La seconde Piece, qui eſt ſur l'état des Nations à la naiſſance de l'Egliſe, expoſe la ſituation où étoient alors les Gentils par rapport au civil & par rapport à la Religion. A l'égard du civil on eſſaye de faire voir en eux une diſpoſition ſenſible

à la venuë du Meſſie ; & quant à la Religion, l'on montre le beſoin que tous les hommes avoient de Jeſus-Chriſt.

Pour faire connoître la ſituation où, à la venuë de J. C. étoient les nations par rapport au civil, & comme cette ſituation étoit une diſpoſition à la venuë de J. C. on repreſente l'état où ſe trouvoit alors la Monarchie Romaine. Car c'eſt, dit-on, connoître l'état du monde, que de connoître cette Monarchie. On la conſidere ici, 1°. par rapport à la puiſſance, 2°. par rapport aux Sciences, 3°. par rapport aux Loix & aux Coûtumes. Et l'on ſe propoſe de montrer comment ſous ces trois vûës elle diſpoſe les voyes de l'Egliſe.

La Monarchie Romaine, lorſque J. C. vint au monde, étoit la plus puiſſante & la plus étenduë. Ce n'eſt pas ici ſimplement une des quatre Monarchies prédites par Daniel juſqu'à la venuë du Meſſie, c'eſt celle qui devoit abſorber tout ce qui avoit appartenu à ces quatre, lorſque Dieu ſuſciteroit le Saint Royaume. Auſſi l'on ne parle que d'une Monarchie du monde lorſque le ſeul Maître du monde naît ſur la terre, tout eſt en paix lorſque le Prince de la paix va paroître, & la paix générale de la terre annonce la paix éternelle que le Meſſie vient mettre entre Dieu & les hommes.

Ici commencent les rapports que notre Auteur trouve de la Monarchie avec l'Egliſe : la puiſſance que Dieu laiſſe aux Romains doit ſervir à l'accompliſſement des Propheties & des Myſteres. Le Monarque de Rome ordonne une deſcription générale du monde & ſi ce Prince veut en cela ſatisfaire ſon ambition, Dieu veut par cet ordre, que les parens du Meſſie, Marie & Joſeph, ſoient reconnus de la Maiſon de David & que la Vierge aille mettre au monde le Meſſie en Bethléem, ſelon la prédiction des Prophetes.

Notre Auteur paſſe en revûë les trois articles que nous venons de marquer ; ſçavoir, la Puiſſance, les Sciences & les Loix qui faiſoient briller la Monarchie Romaine ; les détails dans leſquels il entre ſur ce ſujet, le conduiſent à conclure qu'à la naiſſance de l'Egliſe la Monarchie Romaine avec une puiſſance immenſe, tout l'eſprit qu'on peut ſouhaiter, des Loix ſans fin & des mœurs horribles, ne ſervit qu'à faire voir ce qu'étoit l'homme laiſſé à lui-même. Avec tous les biens de la nature & de la fortune, maître de tout, il ne peut l'être de lui-même, ſubjugant tous les peuples, il demeure eſclave de ſes paſſions, il fait des Loix & les viole, & avec un eſprit excellent il a des mœurs deteſtables. Mais Dieu pour confondre & redreſſer en même tems l'homme, va former ſur la terre, dit notre Auteur, une aſſemblée qui ſans puiſſance ſurmontera la force des plus puiſſans ; ſans étude, confondra les Philoſophes, & ſans un grand nombre de Loix portera par tout de ſaintes mœurs.

Notre Auteur, après avoir montré la ſituation du monde par rap-

port à l'état civil, lors de la venuë de J. C. vient à ce qui concerne l'état du monde par rapport à la Religion : on voit par tout ce qu'il raſſemble de faits ſur ce ſujet, que l'état de la Religion des Gentils au tems de J. C. ſe reduiſoit à ceci : Toutes ſortes de créatures, de chimeres même miſes à la place de Dieu, tout ce qu'il leur plaît d'appeller Dieu, également adoré ſur les Autels, & joüé ſur les Théatres; mille preceptes pour de pures cérémonies, aucun pour les ſentimens du cœur ; des pratiques ſans nombre pour offrir toutes choſes, excepté ce qu'il faut offrir, ſon eſprit, ſon cœur, & tout cela accompagné d'un abîme de corruption & de vices. Ç'en eſt là ſuffiſamment, dit notre Auteur, pour conclure qu'il étoit tems que le Reparateur vînt, & que l'Egliſe ſe formât pour enſeigner le véritable culte.

La troisie'me Piece concerne les Donations de Pepin & de Charlemagne à l'Egliſe de Rome : l'on ſe propoſe d'y montrer que ces Donations ſont le commencement de la Souveraineté des Papes. On fait voir pour cela 1°. qu'avant la Donation de Pepin, les Papes n'ont eu aucune Souveraineté temporelle, ni à Rome, ni en toute l'Italie, ni en aucun autre endroit, 2°. Que Pepin & Charlemagne étoient maîtres de ce qu'ils ont donné au Pape, & que les Empereurs n'y avoient plus aucun droit. Il reſte à ſçavoir comment les Rois de France ont pu ſe ſouſtraire à l'obéiſſance des Empereurs, c'eſt ce que l'Auteur explique au long. Il fait voir que la Republique de Rome étant abandonnée par l'Empereur qui négligeoit de la ſecourir dans le beſoin, le Pape Etienne a été bien fondé à implorer le ſecours de Pepin, & que Pepin a été tout de même bien fondé à entreprendre la guerre & à ſe rendre maître des Pays qu'il donna à la Republique de Rome & au Pape. Il faut recourir ſur tout cela à la Piece même.

Le Moyen de diſcerner les faux Prophetes d'avec les bons fait le ſujet de la quatriéme Piece. L'Auteur y examine trois points : le premier, quels étoient les faux Prophetes que l'Ecriture repreſente comme tels, & de combien de ſorte elle en diſtingue ; le ſecond, ſi ces faux Prophetes qui, en ſéduiſant les autres, étoient ſouvent ſéduits eux-mêmes, ne pouvoient pas connoître qu'ils étoient ſéduits, & ſi les vrais Prophetes ne ſçavoient pas certainement que Dieu parloit par leur bouche ; le troiſiéme, à quelles marques exterieures le peuple pouvoit diſcerner les vrais Phrophetes d'avec les faux.

La cinquie'me Piece eſt la Diſſertation ſur la Collection d'Iſidore, & ſur les Décretales attribuées aux premiers Papes.

Il s'agit de ſçavoir ſi les ſoixante Lettres attribuées ſous le nom de Décretales, aux premiers Papes depuis S. Clément juſqu'au Pape Sirice, & recueillies par un Auteur qui ſe nommoit Iſidore, ſont véritables ou non : on examine ici la queſtion avec beaucoup de ſoin, & après

avoir rapporté là-dessus les divers sentimens de plusieurs Ecrivains célébres, on conclut que ces Décretales des premiers Papes sont supposées. On se fonde sur les raisons suivantes : 1°. Nul Auteur ne les a connuës ni citées avant le commencement du regne de Charlemagne : Denis le Petit, vers l'an 540. après avoir fait une Collection de Canons, rechercha soigneusement les Décretales des Papes pour en faire un Corps, & ces Décretales ne commencent qu'au Pape Sirice. Cependant Denis le Petit ne manquoit ni d'habileté, ni de secours pour découvrir les prétenduës Lettres écrites avant Sirice. Les Papes Innocent I. S. Léon, S. Gregoire le Grand, qui citent les Canons, ne parlent point de ces premieres Décretales.

2°. L'Auteur de la Collection se sert de la Version de S. Jerôme lorsqu'il cite l'Ecriture, ce qui montre que ces Lettres sont posterieures au tems de ce Saint Docteur.

Antonius-Augustinus, dans ses Notes sur le Code Théodosien, chap. 7. & 8. a remarqué que plusieurs endroits de ces Lettres étoient tirés du Code Théodosien. Donc l'Auteur est posterieur.

4°. Blondel a fait voir que toutes ces Lettres étoient des Pieces cousuës, tirées de plusieurs Auteurs du quatriéme & cinquiéme siécle, & il en a marqué les endroits. On pourroit objecter que ce sont ces Auteurs du quatriéme, cinquiéme & huitiéme siecle, qui ont tiré leurs pensées & leurs paroles des Décretales en question ; mais comment, demande notre Auteur, ces Ecrivains ne se seroient-ils pas avisés de citer des Décretales qui auroient si solidement appuyé leur sentiment ?

5°. Le même Blondel y a découvert un grand nombre d'Anacronysmes, par lesquels on voit qu'il ne sçavoit pas cette premiere Chronologie.

6°. Toutes ces Lettres paroissent écrites par un même Auteur, ce qui ne convient pas à des Papes qui ont vécu dans des siécles differens.

7°. Elles renferment beaucoup de mots & de phrases qui marquent la derniere corruption de la Langue Latine, & ne conviennent par consequent point aux trois premiers siécles.

8°. On y lit les titres d'Archevêque, de Métropolitain, d'Apocrisaire, titres qui n'ont été introduits en Orient qu'au quatriéme siécle, & en Occident qu'au cinquiéme.

On conclut de tout cela que l'Auteur de ces Lettres, n'a pas même sçû déguiser sa feinte, & que ce n'est pas sans raison que Baronius, Bellarmin, & quelques autres Sçavans les ont abandonnées, comme le remarque le P. Labbe qui s'étonne qu'il se soit pu trouver des gens qui en ayent voulu prendre la défense.

La sixie'me Piece qui contient les sentimens d'un Auteur Anonyme sur le DOM CARLOS de M. de S. Réal, est une Lettre qui parut à Paris en 1673. *in*-12. chez Guillaume de Luyne.

L'Anonyme ne trouve dans le

Roman de Dom Carlos que des defauts de vraiſemblance, des contrarietez, des diſconvenances, des déplacemens, des hors d'œuvre, des incongruitez. Voici un exemple de ſa Critique.

» J'admire comme l'Ecrivain, » après avoir cité les Auteurs Généraux, en commente les paſſages, » n'empruntant d'eux qu'un mot, » dont ſouvent l'application change le ſens ; il promene ſes vaſtes » idées juſqu'au Cabinet & au lit » des plus grands Princes : vous » n'auriez jamais cette hardieſſe, » Madame, & fidelle dépoſitaire » des Treſors de l'Hiſtoire, vous » auriez fait ſcrupule de nous re» preſenter le fils naturel de Char» les-Quint, ſous la figure d'un » mal-honnête homme. Vous ſça» vez que les Auteurs qui ont parlé » de lui, le nomment l'amour de » ſon ſiecle, & l'émulation de ceux » qui le ſuivront ; vous nous repe» teriez ces éloges, & ſans ſonger » que pour plaire il faut dire des » choſes nouvelles, vous ne vous » ſeriez point aviſée de donner à » Dom Juan, des deſirs criminels » pour la femme de ſon Roi, non » plus que des ſentimens de ven» geance & d'envie pour un Prince » dont il devoit un jour être ſujet.

» Vous auriez par les ſuites du » même eſprit obſervé les regles de » la vraiſemblance, & vous ſouve» nant qu'Homere & Virgile mar» quent avec ſoin l'âge de leurs » Héros ; qu'ils ne leur font rien » faire que de conforme à cette ob» ſervation, & que chez eux la ſai» ſon de la prudence & celle des » entrepriſes téméraires ſont viſi» blement diſtinguées ; vous auriez » perdu ce grand incident de l'en» trevûë de la Reine & du Prince » Dom Carlos.

» Il naquit au mois de Novem» bre de l'année 1544. & Madame » Eliſabeth de France Héroïne de » cette Hiſtoire, fut mariée au » Roi Philippe II. le mois de Juin » 1559. Ce Prince n'avoit donc » que quinze ans, quand, pour » me ſervir des termes de l'Auteur, » *il lui alla à la rencontre*. Qu'au» riez-vous fait d'un Héros de cet » âge ? vous auriez cru pécher con» tre le jugement ſi vous l'aviez dé» terminé à ce qu'il devoit faire. Il » n'eût reçu les impreſſions de l'a» mour que comme un mouve» ment inconnu, & ſurpris d'un » trouble qu'il n'auroit pu définir, » il vous eût obligée à trancher en » ſix lignes de recit, trois ou quatre » années de ſa vie.

» Son nouvel Hiſtorien en eſt » bien meilleur ménager : à cet âge » où vous n'auriez oſé lui donner » aucun emploi, il conçoit un vio» lent amour pour la femme de ſon » pere, les périls & la ſingularité de » ſon entrepriſe ne lui donnent au» cune terreur, & maître abſolu » d'un eſprit qui à peine de» voit être formé, le deſordre & » l'ardeur de ſon ame ne produiſent » qu'une converſation enjoüée.

» Vous me direz ſans doute, » comme vous êtes malicieuſe, que » ce caractere ſe dément, que la » diſſimulation du Prince l'aban-

» donne dans les occaſions où elle » lui ſeroit le plus neceſſaire. Il laiſ- » ſe deviner au Prince ſon oncle les » ſentimens de ſon cœur, & paſſant » de cette imprudence à une autre, » il dit des injures à un homme » qu'il avoit aſſez eſtimé, pour ne » ſe déguiſer qu'imparfaitement en » ſa preſence. Il choiſit mal ſon lieu » & ſes témoins quand il fait cette » raillerie ſur les voyages du Roi » ſon pere; & la Princeſſe d'Eboly » lui étoit aſſez ſuſpecte, pour le » contraindre à ſe moderer devant » elle; n'avoit-il, direz-vous, que » la chambre de la Reine, où il » pût écrire une ironie de cette ſor- » te, & après l'avoir écrite, n'avoit- » il point d'autre endroit où la ca- » cher, qu'un cabinet, qui par le » nombre des Officiers d'une Reine » doit être conſideré comme un » lieu public? Mais, Madame, » il faut que toutes choſes ſuivent » l'ordre de la nature: Dom Carlos » avoit fait à 15. ans le perſonnage » d'un homme de quarante, il fal- » loit bien que dans le reſte de ſa » vie il fît celui d'un homme de » quinze, *&c.*

Nous nous en tiendrons à cet exemple pour faire juger du reſte de la Critique.

La septi'eme & derniere Piece du Recueil eſt la plus courte, comme la premiere eſt la plus longue. C'eſt une Lettre, comme nous en avons averti, qu'un Conſeiller du Parlement de B. * * * écrit en réponſe à M. Durand, au ſujet du Diſcours de M. de la Motte ſur la Poëſie Dramatique; l'Editeur du Recueil donne d'abord avis dans une Note, qu'il n'auroit jamais publié cette Piece ſi M. de la Motte étoit vivant, mais que depuis qu'il eſt mort il ne trouve aucun inconvenient à la rendre publique, & là-deſſus il cite ces paroles de M. de la Motte même: *Tous les égards ſont dûs à ceux avec qui nous vivons, nous ne devons aux autres que la vérité . . . . & nous ne faiſons d'anatomie que des morts. Reflex. ſur la Crit. p. 22. ſeconde Edit.*

L'Auteur de cette Lettre, après s'être juſtifié ſur quelques reproches que lui a fait M. de la Motte, ſe rabat à dire, 1°. qu'on ne trouve point dans l'Ouvrage de M. de la Motte le ſecret du Poëme Dramatique, que c'étoit cependant ce qu'il avoit annoncé; 2°. Que ſi l'on retranche de ſon Ouvrage ce qui n'en eſt point, ſçavoir un Diſcours Préliminaire, où il dit longuement, qu'il a eu de la vanité, qu'il en a, qu'il en doit avoir, & que même le public doit ſouhaiter qu'il en ait, vingt pages de morale rancuniere contre les Parodies, autant ſur les Critiques, une moitié du Livre deſtinée à des juſtifications perſonnelles, on n'a, après cette reduction, quoique ce ſoit ſur la Poëſie Dramatique; enſorte qu'enlever de l'Ouvrage de M. de la Motte ce qu'on vient de dire, c'eſt enlever tout ſon Ouvrage, ce qui reſte ne conſiſtant qu'en choſes communes, quoiqu'elles ſoient *le fruit de trente années d'aſſiduité & d'experience au Théatre & d'autant d'années de diſcuſſions au Caffé.*

Le Conſeiller Auteur de cette Lettre écrite contre un Ecrivain qui n'eſt plus en état de ſe défendre, la termine en avertiſſant qu'il eſt reſolu de ne plus travailler à aucun Ouvrage de Critique ; c'eſt aux Lecteurs à voir ce qu'ils doivent penſer du parti que prend enfin cet Auteur.

APOLOGIE DES BESTES, OU LEURS CONNOISSANCES, & raiſonnemens, prouvés contre le Syſtéme des Philoſophes Carteſiens, qui prétendent que les Brutes ne ſont que des Machines automates. Ouvrage en vers. Par M. MORFOUACE DE BEAUMONT. A Paris, chez Pierre *Prault*, Quai de Gêvres, au Paradis. 1732. vol. *in*-8°. pp. 196.

CET Ouvrage eſt tout en vers, juſqu'à l'Epître Dédicatoire même & à la Préface; l'Auteur, dans cette Préface, introduit ſa Muſe qui lui repreſente d'abord en ces termes, la difficulté de l'entrepriſe qu'il médite.

Sous le joug que la rime impoſe aux vers François,
Et dont l'entouſiaſme eſt ſans ceſſe l'eſclave ;
Pourras-tu te ployer & ſoûtenir le poids
D'un ſtyle exact & clair, noble, agréable & grave ?
Toutefois je veux bien ſans te décourager
Te montrer les écueils où tu peux t'engager.
Des graces & des fleurs de notre Poëſie
Adoucir & parer l'âpre Philoſophie,
Eſt un rare talent : c'eſt un ſuprême don
Qu'au Parnaſſe on reſerve aux enfans d'Apollon.
C'eſt peu d'avoir reglé le plan de ton Ouvrage,
D'en peindre à ton idée une flateuſe image ;
Il faut que l'execution
Marche d'un pas égal avec l'invention.
. . . . . .
Penſes-tu que des vers gênés par la matiere
Conſerveront leur grace entiere ?
Dans un ſujet ſcabreux, aride, ſec, ingrat,
Toute la force de la verve,
Sous des termes bornés languit, tombe, s'énerve.
Et le feu le plus vif jette un mourant éclat.
. . . . . .
S'agit-il de décrire un combat, un nauffrage,
Ou de guerre civile un Empire agité,
Dans de ſi vaſtes champs, l'eſprit qui ſe dégage,
Frappe des vers au coin de l'immortalité.
Il n'en eſt pas ainſi quand il faut ſe reſtraindre
Au ſterile recit de la conſtruction
Des loges du Caſtor : ou quand il faut dépeindre
Cet art qui pour le miel compoſe le rayon,

La proſe peut à peine exprimer la merveille
De l'Alveole & de l'Abeille,
. . . . . .
Faut-il repreſenter les ſimples actions
De la bête qui vit ſuivant ſes notions,
Pour les bien exprimer quelle triſte diſerte
Souffre le plus riche Poëte !

Après quelques autres reflexions, la Muſe exhorte notre Auteur à fuir la Méthaphyſique, & lui recommande de s'en tenir à ce qui eſt du Phyſicien.

Il ſuffit qu'en Phyſicien
Tu prouves au Carteſien
Par démonſtration, & par experience,
Que l'ame de la brute agit par connoiſſance.
Laiſſe aux préſomptueux ſoûtenir leur moyen
D'aſſigner à ſon être un être mitoyen
Entre l'ame materielle
Et ton ame ſpirituelle;
Evite l'équivoque, & mets de ton côté
La docte & ſage Antiquité.
Fai, comme elle, ſentir l'éminente diſtance
De l'ame de la bête & du foible rayon
De ſon imparfaite raiſon
Juſqu'à l'humaine intelligence
Qui par ſa noble qualité
Sur l'autre être animal ſoûtient ſa dignité.

Nous paſſons quelques autres vers pour venir à l'Ouvrage même. Dans la Préface c'eſt une Muſe qui parle, & dans l'Ouvrage on introduit une bête qui ſur le fait du ſentiment & de la raiſon prend la défenſe de ſes ſemblables, ſuivant cet autre avis de la Muſe dans la Préface.

Il faudra ſur la Scene introduire une bête,
Qui de ſon genre brute, en reclamant les droits.
Viendra de la nature interpreter la voix,
Et de ſes actions tirant la conſequence
Démontrer que ſon ame a quelque connoiſſance,

Voici donc comment notre Auteur fait parler d'abord la bête qu'il introduit :

Que tu fais peu d'honneur à la ſage raiſon,
Homme orgueilleux ! Tu fuis la brillante lumiere,
Que t'offre ſon flambeau : ton erreur lui prefere
D'une fauſſe lueur la ſombre exhalaiſon.
Plein d'une folle idée, en vain tu t'imagines
Que les bêtes ne ſont que de pures Machines,
Sans ame, ſans penſée, & qu'un aveugle inſtinct.
Mais pour rougir de ta chimere
Et ſentir tes illuſions,
Compare un peu tes actions
A leur conduite reguliere,

Cette

Cette comparaiſon revolte ta fierté,
Mais ſans te prévaloir de ta ſubtilité
Oſe à ton amour propre impoſer le ſilence,
Et tu reconnoîtras où panche la balance.

M. de Morfouace interrompt ici le Diſcours de la bête pour recommander aux Lecteurs de prêter une oreille attentive à ce qu'elle va leur dire :

Par un aveu public nous conſentons, dit-elle,
De vous abandonner la fiere opinion
D'être animés vous ſeuls, à notre excluſion,
Par une ame ſpirituelle;
Et pour vous mieux flatter ſur cette dignité,
Nous ne conteſtons point ſon immortalité.
Nous ne ſentons que trop avec quelle diſtance
La nature a voulu vous élever ſur nous,
Et vous donner la préſéance;
Nous y ſommes ſoûmis ſans en être jaloux.
Quelque dur que ſoit votre Empire,
Nous le ſouffrons ſans murmurer,
Mais nous ſommes las d'endurer
Tous les traits dont on nous déchire.
On prétend dégrader par un noir attentat,
Notre nature & notre état,
Cet outrage nous force à rompre le ſilence.
Nos ſenſés animaux ſe plaignent par ma voix,
Et m'ont chargé de leur défenſe,
La nature m'inſpire & reclame nos droits.
Depuis des ſiécles innombrables
Nous étions en poſſeſſion
D'agir en bêtes raiſonnables
Pour notre conſervation :
Mais il eſt ſurvenu depuis plus de vingt luſtres,
Un Philoſophe audacieux,
Qui croyant ſe rendre fameux
Par des découvertes illuſtres,
A riſqué contre nous un romaneſque écrit
Qui n'a pas fait honneur à ſon ſublime eſprit :
Cette fable philoſophique
A néanmoins ſçû plaire au cerveau lunatique
De quelques faux Sçavans & bizarres Docteurs,
Que la nouveauté ſeule engage en ſes erreurs.
Ce jeu qui devoit être une plaiſanterie
A contre nous, enfin, paſſé la raillerie, *&c.*

A ces vers M. de Morfouace trouve le moyen de faire ſucceder une peinture des mœurs de la bête par oppoſition à celles de l'homme; mais une telle peinture ne ſervant de rien pour prouver que les bêtes ſentent & ont de la raiſon, elle ne peut guéres être conſiderée ici que comme une digreſſion, & c'eſt de

quoi il ſera facile de juger par ce début de la bête que notre Auteur fait parler.

Je vais donc commencer par un détail ſincere
A développer ſans myſtere,
Toutes les oppoſitions
De nos mœurs à vos paſſions,
Nous voyez-vous brûler de la ſoif des richeſſes,
Et de l'ambition careſſer les foibleſſes, *&c.*

Après le reſte de la digreſſion que nous croyons pouvoir paſſer, l'Auteur revient à ſon ſujet, en faiſant faire à ſa bête les raiſonnemens ſuivans:

Si votre idée étoit une réalité
Qui nous pût revêtir d'impaſſibilité,
Nous entendriez-vous erter, gémir & plaindre,
Quand à force de coups vous voulez nous contraindre;
Mais nos gémiſſemens, notre vive clameur,
Selon vous, ne ſont point des ſignes de douleur,
Vous ne faites de nous que des montres ſonantes,
Dont lorſque le timbre eſt frappé,
Les machines retentiſſantes
Rendent le même ſon qui nous eſt échappé.
Grace à vos rêves ridicules,
Hé bien nous voilà donc transformés en pendules.
N'eſt-ce point trop nous ennoblir?
Oui, dites-vous, il faut encor vous avilir.
Vous n'êtes tout au plus que des marionnettes,
Qui, ſans ſçavoir agir, faites des pirouettes;
Mais nous vous répondons, levez votre bandeau,
Notre métamorphoſe eſt dans votre cerveau.

. . . . . .

Quoi! le Renard, le Singe & les bêtes Canines
Ne ſont que de pures Machines,
Qui, ſans perception, & ſans nul ſentiment
N'ont dans leurs fonctions qu'un jeu de mouvement?
L'adroit imitateur de la malice humaine,
Le Singe, loin d'agir & penſer finement
N'eſt donc qu'un tuyau d'orgue, ou quelque autre inſtrument,
Qui ſuit par ſes reſſorts une route incertaine, &c.

Vous oſez dire que le Chien
Ne voit, ne ſent, ne connoît rien,
Pénétré de douleur s'il a perdu ſon maître,
S'il court pour le chercher avec empreſſement,
Et d'abord qu'il le voit paroître,
S'il lui marque ſa joye & ſon attachement,
S'il le flatte, le ſuit, le baiſe & le careſſe,
Si ſes ſauts, ſes tranſports expriment ſa tendreſſe;

Tout cela, dites-vous, se fait sans passion, &c.

Cette supposition paroît absurde à la bête qui plaide ici pour ses camarades, & afin d'en faire mieux voir l'absurdité, elle raconte l'Histoire suivante; qui est suivie de vingt-cinq autres. Celle-ci a pour sujet *le Barbet de l'Officier*, & s'est passée à Tours, il n'y a pas long-tems.

Certain vieil Officier reduit à la misere,
(Le cas est assez ordinaire)
N'avoit pour Domestique, & presque pour tout bien,
Qu'un Barbet qui fut son soûtien,
Ce compagnon tendre & fidelle
Pour son maître indigent fut touché de pitié,
Peut-être d'interêt; non c'étoit d'amitié,
Et pour le bien nourrir employoit tout son zéle.
Il prend donc le parti d'être son pourvoyeur.
Tantôt au Chaircuitier, tantôt au Rotisseur
Il escamotte quelque proye,
Qu'à son maître à l'instant il apporte avec joye;
Le Boulanger voisin n'étoit pas plus exemt
De lui fournir en pain son petit contingent.
Au surplus, adroit à la chasse,
Souvent il attrapoit le canard & l'oison.
Le Lievre, le Faisan, le Lapin, la Bécasse,
Qu'il apportoit entiers jusques dans la maison.
Ainsi, chez l'Officier fumoit grasse cuisine,
Qui calmoit son humeur chagrine;
Mais enfin il paya son tribut à la mort.
Alors dans sa douleur amére,
Le Barbet désolé, hurle, se desespere,
Et d'un maître si cher veut partager le sort,
Dès qu'on leve le corps pour le porter en terre,
Il saisit le cercueil, il le gratte, il le serre,
En vain on le repousse, il veut à chaque instant
Se jetter dans la fosse, & s'enterrer vivant.
A cette douleur violente
Succede une langueur plus cruelle & plus lente.
Sur la fosse il se couche, il refuse le pain,
Et souffre la soif & la faim;
Les yeux noyés de pleurs, il gémit, il soupire,
Et percé de douleurs, sur la fosse il expire.

Les Histoires qui viennent à la suite de celle-là, sont:

Le Chien de Sabinus, l'Oiseau de Proye & le Poulet, le Singe échappé, le Singe de Charles-Quint, le Singe & l'Ecolier, le Chien & le Chat, la Cigogne & le Pelican, la Poule & le Canneton, le Castor, le Canard, la Linotte,

le Cheval, les Serins, la Chienne qui joue au piquet, le Chien qui connoît les caracteres d'Imprimerie, les Oiseaux de proye sur les coquillages, les Crabes, les Rats des Alpes, l'Elephant de Porus, le Chien, le Moineau, le Chat & la Souris, l'Elephant & le Marchand, l'Aigle & sa Maîtresse, le Lion & l'Esclave, l'Abeille.

Nous ne rapporterons de ces Histoires que celle qui a pour titre, *le Chien, le Moineau, le Chat & la Souris.* Laquelle se trouve en prose dans les Memoires de Vigneul-Marville.

Une Dame de nom, & connuë à Paris,
Avoit sçû, par son industrie,
Apprendre à vivre ensemble en sa ménagerie,
Le Chien & le Moineau, le Chat & la Souris.

Tous ces quatre animaux, malgré leur difference,
Et d'espece & d'humeur, vivoient d'intelligence,
Couchoient dans le même grabat,
Et mangeoient tous à même plat:

Il est vrai que le Chien, par droit de préséance,
Se partageoit d'abord la meilleure pitance;
Ensuite il regaloit le Chat
D'un morceau fin & délicat;

Le Chat de son côté, doux, bien appris, honnête,
Au goût de la Souris poliment faisoit fête
De bon fromage gras, & de tranches de lard,
Le Moineau moins friand se contentoit des miettes
De biscuit ou de pain dont ils lui faisoient part,
Et qu'il alloit piquer au bord de leurs assiettes.

Ainsi chacun avoit son lot,
Et tous bûvoient à même pot.
Mais comme on dit qu'après la panse
Vient le jeu, la joye & la danse,

Le Chien léchoit le Chat, le Chat peignoit le Chien,
La gaillarde Souris qui ne risquoit plus rien
Etoit aussi de la partie,
Et sans craindre l'antipathie,

Joüoit avec le Chat, qui, par cent jolis tours,
Lui faisoit doucement pate de velours.
Du petillant Moineau le gentil badinage
Entroit aussi dans tous leurs jeux.
Il alloit, flateur & volage,
Béqueter l'un & l'autre en voltigeant sur eux.

Leur jeu de l'innocence étoit la douce image,
Ils n'y perdoient jamais aucun poil ni plumage.
Cette rare communauté,
Plus sage qu'une Confrairie,
Vivoit dans une privauté,
Exempte de supercherie.
. . . . . .
Un spectacle si curieux
Charmoit les esprits sérieux.

Ils publioient par tout qu'aux Cloîtres des Chanoines,
Ni dans les cellules des Moines,
On ne voyoit regner l'harmonique uniſſon
D'un ſi charmant concert de paix & de raiſon.
Or d'un ſi bon ménage, & pourtant ſi contraire,
En nature, en eſpece, en inclination,
Il reſulte une preuve auſſi forte que claire,
Que la Bête machine a dans ſes actions
Certain principe de lumiere
Que vous qualifiez de plus ou moins groſſiere,
Mais qui ſeule ſuffit pour bien concilier
Quatre bêtes ſi diſcordantes,
Cette foible raiſon les rend aſſez prudentes
Pour nous faire ſentir qu'il faut ſacrifier
Sa naturelle antipathie
A la neceſſité du repos de la vie.

La derniere de ces Hiſtoires qui eſt celle de l'Abeille, finit par une conſequence générale qui fait la concluſion de tout l'Ouvrage.

Comme on a coûtume d'alleguer l'exemple de l'Abeille & de pluſieurs autres animaux pour exciter au travail les perſonnes pareſſeuſes, notre Auteur ſe ſert de cet argument pour prouver que les animaux ne ſont donc pas dépourvûs de raiſon, & voici là-deſſus le diſcours qu'il prête à la bête qu'il fait parler.

ARBITRES orgueilleux de ce fier Tribunal
Qui par ſes viſions extrêmes,
Au vil rang d'automate abaiſſe l'animal,
Accordez-vous avec vous-mêmes,
Car ſi ces bonnes qualitez
Vous ſont des leçons aſſez amples
Que vous propoſez pour exemples
Des plus ſages moralitez,
IL FAUT qu'il ne ſoit pas une pure machine,
Puiſque ſes bonnes mœurs ſont des inſtructions
Dont vous vous ſervez mieux que de votre doctrine
Pour corriger vos paſſions.
OU BIEN, vous faites tort à l'humaine nature,
D'approuver le reproche & la juſte ceaſure
Que vous fait l'animal privé de ſentiment,
S'il eſt vrai qu'il n'agit que machinalement.
POUR renverſer votre Syſtême,
Et trancher tous les nœuds de la difficulté,
Le ſens naturel m'a dicté
Cet indiſſoluble dilême,
C'eſt un invincible argument,
Dont la ſimplicité, la force & la juſtice
Prouvent l'illuſion, l'orgueil & le caprice
De votre aveugle entêtement.
Vos hypothéſes, vos défaites
Ne ſçauroient vous ſauver d'un éternel affront,
Et l'injure que vous nous faites

Doit rejaillir sur votre front.
Un plus ample détail deviendroit inutile,
Pour ma justification.
Ce que j'ai dit suffit à mon esprit sterile ;
Et j'ai droit de conclure avec précision,
Que la bête n'est point une pure machine,
Un automate, un instrument.
Mais qu'elle pense, agit, avec discernement,
Par un principe infus qui seul la détermine,
Et lui donne une attention
Qui fait sa conservation.
Sur ces faits si certains j'établis sa défense,
Et m'en rapporte à la Science
De tout impartial & raisonnable esprit.
J'ai dit.

On ne trouvera peut-être pas dans la maniere dont quelques-unes de ces Histoires sont contées, la finesse & la délicatesse qu'elles sembleroient demander ; mais l'Auteur, en plusieurs endroits de sa Préface, a soin de prévenir là-dessus les Lecteurs par les vers qui suivent.

Entre les modernes Auteurs
Prens la Fontaine pour modelle ;
Instruire & badiner en répandant des fleurs
Est le fruit immortel de sa grace nouvelle.
Ses sujets, il est vrai, plus rians que les tiens,
N'ont point des argumens les importuns liens ;
La fable lui laissoit tout l'effort de sa veine,
Mais de la vérité la majesté t'enchaîne,
Ainsi ne pretends pas pouvoir en liberté,
D'une douce armonie, égayer ton Traité.

Nous croyons à propos de renvoyer ici nos Lecteurs au Journal de Juin 1730. où nous avons donné l'Extrait de deux Lettres écrites en vers par M. *Racine* le fils, dans la premiere desquelles ce Poëte essaye de prouver que le sentiment de M. *Descartes* sur l'insensibilité des bêtes est conforme à la raison ; & dans la seconde, que ce sentiment est conforme à la foi. On pourra comparer ensemble la Poësie de ces deux Auteurs, & voir lequel des deux a mieux réussi en ce genre.

LE BRIGANDAGE DE LA MEDECINE, DANS LA maniere de traiter les petites véroles & les plus grandes maladies, par l'émetique, la saignée du pied, & le Kermés mineral. Avec un Traité de la meilleure maniere de guérir les petites véroles par des remedes & des observations tirées de l'usage. A Utrecht, chez Corneille-Guillaume *le Febvre.* 1732. vol. *in*-12. pp. 220.

LE dessein de l'Auteur dans ce Livre, est, à ce qu'il déclare, de faire ouvrir les yeux au public *sur le bouleversement des Loix, des usages & des remedes de la Medecine, dans la pratique qui s'établit aujourd'hui aux dépens de la santé.* Le desordre dont il se plaint, est, selon lui, évidemment prouvé par la licence avec laquelle on voit en ce tems, se former des praticiens dans l'art du monde qui demande le plus d'étude & de preparation. Il soûtient que cet art *est souvent aujourd'hui en proye à la témerité, à la présomption, & à l'imperitie d'un jeune homme*, fraîchement *sorti des Ecoles, crud encore dans les études : (studiis crudus)* les faits parlent, dit-il, & bien-tôt les pierres crieront contre un tel abus; il ne faut, à ce qu'il assure, que suivre les nouveaux praticiens chez les malades, pour être convaincu que tous s'écartent de la droite voye. Autant que la saignée du pied étoit rare dans l'ancienne Medecine, où l'on ne la plaçoit qu'en très-peu de cas, autant, selon lui, est-elle fréquente parmi les nouveaux Medecins. Il leur reproche de la regarder comme un remede convenable dans tous les cas, dans tous les tems, à tous les sexes, & à toutes les maladies. La purgation, dit-il, qui faisoit autrefois la clôture du traitement des plus grands maux, est aujourd'hui le prélude de ce traitement: par purgation, l'on entendoit des purgations douces ou au moins, non violentes, au lieu qu'en ces nouveaux jours, les purgatifs sont changés en émetiques; ce n'est plus, poursuit-il, que le tartre stybie & le Kermés qui dominent. L'on couvre du beau nom de grands coups de Maître, l'abus qu'on fait de ces remedes, & des saignées du pied; mais qu'est-ce, demande-t-il, que ces prétendus grands coups de Maître, qu'on vante si fort au public, dont on tâche de fasciner les yeux, qu'un véritable brigandage? Notre Auteur avertit que ce mot de *Brigandage* n'est point un terme d'injure, ni même une expression désobligeante dont il veuille se servir à l'égard de personne. Il déclare qu'il n'employe l'expression, que parce qu'elle lui paroît exprimer au naturel, le renversement affreux que la nouvelle pratique introduit dans la Medecine; renversement qui culbute, selon lui, toute la bonne Medecine, & qui en même tems porte la désolation chez tous les malades : deux points de consequence qu'il se propose de montrer

ici, 1°. la bonne Medecine ſe trouve boulverſée, & à cet égard, comme ſaccagée par la nouvelle pratique, en ce que, ſi on en croit notre Auteur, cette pratique jette la Medecine, par rapport à la Science, dans le plus honteux dépouillement; n'étant plus queſtion d'aucun ſçavoir pour exercer l'art du monde qui demande le plus de lumiere, & pour l'acquiſition duquel la plus longue vie n'eſt qu'un éclair.

Les Medecins de la nouvelle pratique, dit notre Auteur, fuſſent-ils auſſi jeunes d'âge que nouveaux dans les degrez qu'ils viennent de prendre, s'érigent en Maîtres, à très-peu de frais; n'ayant ni étude ni experience : ils ſemblent même faire gloire de cette ignorance, en diſant ouvertement à leurs amis, qu'il ne faut plus aujourd'hui tant de lecture, & qu'avec l'émetique & le Kermés, on ſçait tout ce que les Livres peuvent enſeigner de meilleur; ainſi la ſcience & la litterature qui ont fait juſques ici tant d'honneur à la Medecine, vont, dit notre Auteur, ſe perdre entre les mains de ces ignares Praticiens; » il ne faudra » plus ni Livres Grecs, ni Livres » Latins, parce qu'Hippocrate, » Galien, Celſe, & tant d'excellens Auteurs que ceux-là ont formés, deviendront inutiles, ce » ſeront doreſnavant toutes pedanteries d'école, que ces recherches » ſcrupuleuſes du tems paſſé, & » dont il faudra laiſſer repaître l'ancienne Medecine, parce que ces » bonnes gens n'en ſçavoient pas » davantage.

L'Auteur aſſure qu'il ſeroit en état de nommer des Medecins vivans qui ont tenu de ſemblables diſcours, & qui même ont avancé que pour guérir les petites véroles, on a enfin découvert qu'il n'y a qu'à purger depuis le commencement de la maladie juſqu'à la fin. Il raconte à ce ſujet, qu'un de ces Medecins peu chargés de ſcience, a laiſſé après ſa mort un témoignage bien authentique de ce qu'il avoit penſé pendant ſa vie, ſur la prétendue inutilité de l'étude en Medecine, ne s'étant trouvé de Livres dans ſon Cabinet que pour deux piſtoles. Tel eſt, s'écrie notre Auteur, le décabrement de la Medecine, & l'état honteux où elle ſe voit reduite dans Paris entre les mains de ces prétendus Guériſſeurs de la nouvelle fabrique. Il demande ſur cela, ſi la Medecine ſe conſervera plus de gloire & de dignité dans les Provinces? La raiſon ſur laquelle il fonde ſon doute, eſt que rien ne paroît plus capable de ſéduire les jeunes Medecins qui ſont répandus dans les Provinces, que d'y apprendre, comme ils font tous les jours, que de jeunes Medecins de Paris, qui ont été leurs compagnons d'Ecole, & dont ils connoiſſent le peu de talens & le peu de génie, ſe mêlent dans la foule des Praticiens; d'apprendre en un mot, que ſans autre mérite que de s'être livrés à une méthode qui ne demande aucune capacité, ils joüent le rôle de Medecins. » Rien, dit-il, n'eſt » plus capable d'expoſer de jeunes » Medecins

» Medecins de Province à la tenta-» tion de croire qu'il eſt inutile de » pâlir ſur les Livres, d'étudier la » nature, & d'apprendre à démêler » les maladies, puiſqu'à Paris ſans » cet attirail de connoiſſances, cer-» taines perſonnes ſont admiſes à » faire la Medecine, « *en n'y donnant que du Kermés & de l'émetique, & en y prodiguant au hazard les ſaignées du pied. Ainſi donc*, pourſuit notre Auteur, *tout ira en deſordre*, & pour ainſi dire, *à la débandade, pour le deshonneur de la Profeſſion, parce que l'on prendra modele ſur ces nouveaux Medecins de Paris.* Medecins qui n'ont ni le dedans ni le dehors de Medecins : ils n'en ont point le dedans, puiſque la ſcience leur manque : ils n'en ont point non plus le dehors, puiſqu'à examiner ce que demande Hippocrate pour l'exterieur du Medecin, on ne trouve rien en eux qui y reſſemble : premierement, ſelon notre Auteur, on n'y voit point cette contenance grave qui ſied ſi bien dans une profeſſion comme la Medecine : Secondement, on n'y voit point non plus, cette modeſtie de vêtemens, laquelle doit annoncer tout d'un coup dans un Medecin, qu'il ſçait les bienſéances de ſa condition, & qu'il n'a pas la petiteſſe de vouloir ſortir de ſon état. Le velours au contraire, dit-il, l'or & l'hermine, font aujourd'hui l'habillement ordinaire de ces nouveaux Medecins, ce qui eſt, ſelon lui, un traveſtiſſement qui tourne au grand deshonneur de la Medecine. Troiſiémement, un Medecin, ſelon Hippocrate, doit parler ſentence ; mais peut-on, demande notre Auteur, attendre rien de tel de Medecins qui n'ont pas encore eu le tems de former leur jugement; car c'eſt, à ſon avis, ce qu'on a lieu de penſer en voyant la maniere bizarre dont ſont vêtus ces jeunes Praticiens. Quatriémement, on ne découvre en eux, aucune maniere deſintereſſée, on les voit aller avec un empreſſement ſordide, de porte en porte, comme à une eſpece de quête, & rien de ce qui reſſent le ſalaire, ne leur fait honte. *Nihil turpe quod quæſtuoſum eſt.* Paterc :

Comme par ces traits de critique l'Auteur ne prétend, à ce qu'il déclare, choquer qui que ce puiſſe être, il a ſoin de prévenir là-deſſus, par le paſſage ſuivant, ceux qui voudroient s'offenſer de ce qui vient d'être dit : *Qui vitas hominum ita taxat ut neminem omnino perſtringat nominatim, quæſo utrum is mordere videtur, an docere potiùs ac monere ? Ergo ſi quis extiterit qui ſe ſe læſum clamabit, is aut conſcientiam prodit ſuam, aut certè metum.* Eraſm. Moriæ Encom. Præf.

Voilà pour ce qui regarde le premier point de notre Auteur; ſçavoir, l'honneur & la dignité de la Medecine abſolument violés par quelques-uns des nouveaux Medecins. Nous dirons un mot de ce qui concerne le ſecond ; ſçavoir, les malheurs que, ſelon notre même Auteur, la nouvelle pratique cauſe chez les malades.

Quels affreux enlevemens, s'écrie-t-il, que ceux que fait tou. les

jours la nouvelle pratique par la saignée du pied, l'émetique & le Kermés ! Ce sont des chefs de famille ; une femme à son mari, un mari à sa femme ; des enfans à l'un & à l'autre, qui sont enlevés en peu de jours ; que de morts sans testament & sans Sacremens, *&c.*

Il faudroit, pour reparer de tels malheurs, que ceux qui les causent pussent operer des resurrections ; mais les Medecins en font-ils, demande l'Auteur, *numquid Medici suscitabunt*, Psalm. 87. v. 11.

Nous passons plusieurs autres traits de cette nature, pour venir à des instructions importantes qui se trouvent dans le Livre, & par lesquelles l'Auteur prétend justifier ce qu'il pense de la nouvelle pratique. Nous en rapporterons des exemples détachés, sans nous assujettir à aucune transition, nous contentant d'annoncer par un titre court le sujet de chaque exemple que nous rapporterons, ce qui mettra tout d'un coup les Lecteurs au fait. Nous commencerons par les Leçons que notre Auteur se croit obligé de donner aux nouveaux Medecins, sur la préference de la saignée du bras dans la petite vérole. Voici en abregé ce qu'il dit sur ce sujet. C'est *pag. 62. & suiv.*

Que la saignée du bras est préferable dans la petite vérole.

Le but qu'on doit se proposer en fait de saignées, au commencement d'une petite vérole, est d'empêcher que dans les amas inflammatoires qui se preparent, il n'aille trop de sang aux endroits où il en va naturellement davantage, & que par cette trop grande quantité, il ne s'y forme autant d'abscès que de pustules. Or c'est principalement dans le cerveau & dans ses dépendances, que ces sortes d'amas sont plus abondans ; aussi est-ce par ces endroits que périssent la plûpart de ceux d'entre les malades de petite vérole, qui sont inopinément enlevés vers le septiéme, le huitiéme, ou le onziéme jour. L'habileté du Medecin consiste donc à s'y prendre de maniere, qu'avant ce terme il vienne à bout de détourner du cœur, par la voye la plus libre, la plus dégagée, la plus courte, le plus de sang qu'il est possible. Or sur ce principe, si l'on mesure les distances du bout du pied au cœur, & celles du pli du coude vers le même endroit ; on verra, dit notre Auteur, que le sang a moins de chemin à faire pour descendre du cœur au bras par les arteres souclavieres & axillaires, & pour remonter du bras au cœur, qu'il n'en a à faire pour descendre du cœur au pied & pour remonter du pied au cœur. Ouvrant donc la veine du bras ; l'on desemplit plûtôt & de plus près, les ventricules du cœur & les vaisseaux par lesquels est porté le sang qui doit grossir le volume des amas dont il s'agit, & par consequent il doit arriver que la matiere des pustules de la petite vérole sera très-promptement diminuée dans le cerveau & dans les parties voisines, par la saignée du

bras. Cela posé, notre Auteur observe qu'on ne peut se promettre de la saignée du pied, un dégagement aussi prompt, puisqu'il est impossible que par cette saignée, le sang soit dérobé d'aussi près, & aussi immédiatement du cœur, qu'il l'est par celle du bras. De plus l'artere qui porte en bas le sang du cœur pour être repris par les extremitez de la veine qu'on ouvre au pied, est l'aorte descendante, au moyen de laquelle le sang se distribue & se perd dans tous les visceres, depuis l'estomac jusqu'au bassin hypogastrique, avant que d'arriver aux arteres crurales pour être repris par les extremitez de la veine du pied. Le sang donc qu'on évacue par l'extrémité de cette veine, est celui qui s'est perdu dans les visceres supérieurs & dans les chairs supérieures; mais ce sang n'est pas celui qui fait actuellement ou qui doit faire les amas *phlegmoneux* dans le le cerveau, ni celui non plus qui fait ou qui va faire les pustules sur la peau : au lieu que le sang qu'on tire du bras, vient immédiatement du cœur, & que c'est celui-là même que le cœur doit incessamment pousser vers le cerveau. Ce n'est donc point du pied, conclut notre Auteur, mais du bras qu'il faut saigner pour prévenir les engagemens de la matiere qui fait la petite vérole, puisque la saignée du pied n'évacue en aucune façon cette matiere.

Pour rendre la chose plus sensible, on fait remarquer qu'il y a au moins trois longueurs depuis le cœur jusqu'au pied, contre une qu'il y a depuis le plis du bras jusqu'au cœur, & qu'ainsi pour pouvoir employer avec raison la saignée du pied, dans le cas dont il s'agit, il faudroit qu'elle vuidât aussi abondamment & aussi promptement le sang contenu dans ces trois longueurs, que la saignée du bras vuide celui qui est contenu dans une seule : or il n'est pas possible de concevoir qu'une saignée qui ne peut évacuer le sang du cœur, qu'en évacuant celui qui est, par exemple, à trois pieds de distance du cœur, soit cependant aussi capable d'évacuer le sang de ce viscere, que le sera une saignée qui n'aura qu'à évacuer le sang contenu dans l'espace d'un pied. C'est pourtant ce qu'il faudroit qui fût pour pouvoir évacuer ou pouvoir détourner par la saignée du pied, le sang qui doit faire les embarras de la petite vérole : notre Auteur infere de tout cela, que la nouvelle pratique qui veut substituer la saignée du pied à celle du bras, dans les petites véroles, est une pratique meurtriere, parce que tandis qu'on s'amuse inutilement à répandre le sang des parties inférieures, celui des visceres qui avoisinent le cœur, a le tems de se porter au ventricule droit de ce muscle, & d'aller ainsi grossir le volume de sang qui doit former la petite vérole.

Notre Auteur, cent pages après, reprend le même sujet : c'est *page 160. & suiv.*

La saignée du pied, à ce qu'il prétend, ne peut produire que de funestes effets dans les cas où les

nouveaux Medecins l'employent aujourd'hui. Comme la plûpart n'ont aucune teinture de Medecine, & qu'ils n'étudient point, ils s'imaginent que la saignée du pied dans les petites véroles, rabat vers les parties inférieures le sang du cerveau. Mais un liquide qui a pris assez d'épaisseur, pour être gluant, pesant, & comme collé contre les vaisseaux qui doivent le transmettre, (car tel est le sang dans les petites véroles) un liquide de cette sorte, ne sçauroit, dit l'Auteur, être bien disposé à devenir souple & fluide au point de se laisser précipiter ainsi de haut en bas. Ce ne sera donc, poursuit-il, que le sang des jambes & des cuisses que cette saignée du pied évacuera : or ce sang n'est pas celui qui fait dans les parties superieures la petite vérole, & c'est cependant de ces parties que viennent dans la maladie dont il s'agit, les orages qu'on a à craindre. Ainsi, conclut-on, vouloir saigner du pied pour détourner ces orages, c'est vouloir porter le remede capital à l'endroit où il y a moins de mal. Car il est constant, comme l'observe Sydenham, & que l'experience le confirme, qu'en fait de petite vérole, tout le danger doit se prendre de la part des pustules de la face & des parties superieures : en effet, autant que les pustules du visage, lorsqu'elles sont seches, noires & écailleuses, dénotent de la malignité dans la petite vérole, autant les pustules des jambes & des bras, ont-elles alors une apparence favorable de suppuration, puisqu'on les voit dans ce même tems, se terminer par la flétrissure, après s'être vuidées du pus qu'elles renfermoient.

Cependant deux à trois livres de sang que ces Messieurs n'appréhendent pas d'ôter en un seul jour, à un malade, par quatre saignées du pied, car ce nombre ne leur fait pas peur, donnent beaucoup à craindre par l'étrange éclipse que peut soudainement produire dans la circulation du sang, une évacuation aussi prompte & aussi énorme. Notre Auteur ne le dissimule pas, il prétend que c'est-là qu'il faut chercher la cause de ses affaissemens subits qui arrivent aux vaisseaux, & qu'on voit si souvent suivis d'une brusque mort. Il croit de plus qu'il ne faut point chercher ailleurs, la raison de ces dépôts interieurs, de ces caries & de ces abscès, qui accompagnent ou qui suivent tant de petites véroles ; le sang, dit-il, n'ayant pas été dégagé dans les parties supérieures, a eu le tems de crever les vaisseaux, de s'extravaser dans les parties molles, & de creuser jusques dans la substance des os, ce qui fait les dépôts interieurs, les abscès & les caries.

Notre Auteur ajoûte, *pag.* 188. *&* 189. d'autres reflexions sur le même sujet, lesquelles ne paroissent pas moins dignes d'attention : en voici le précis : l'on fait, dit-il, la saignée du pied dans la petite vérole, pour dégager ou preserver le cerveau ; l'intention est excellente. Mais il faudroit pour venir à bout de ce qu'on se propose, que le sang

fût auſſi liquide & auſſi coulant que l'eau ; de maniere qu'en vuidant celui qui ſeroit au-deſſous, on obligeât celui de deſſus à tomber. Or ce n'eſt point là l'idée qu'on doit ſe former du ſang, puiſque c'eſt un fluide gluant, fibreux, nageant dans une lymphe qui ſe met aiſément en colle ou en gelée. Si l'on joint à cela que les vaiſſeaux qui le renferment, ſont mille angles, mille cercles, mille courbures, on verra que le dégagement qu'on ſe propoſe de faire dans le cerveau par la ſaignée du pied, n'eſt pas choſe à eſperer.

Une autre reflexion de notre Auteur, c'eſt que ſi l'on conſidere, 1°. le nombre prodigieux de vaiſſeaux de tranſport pour le ſang qui doit deſcendre de la tête aux pieds, & l'innombrable quantité de ceux qui doivent le reporter des pieds à la tête ; 2°. l'incomprehenſible petiteſſe des capillaires, tant des vaiſſeaux de tranſport du cerveau aux pieds, que des vaiſſeaux de tranſport des pieds au cerveau, on ne pourra s'empêcher de reconnoître que le ſang, & pour deſcendre & pour remonter, doit paſſer par des endroits ſi étrangement ſerrés, tant par leur nombre que par leurs diamétres, & ſi entrecoupés par leurs courbures & leurs replis, qu'il n'eſt pas poſſible qu'à la ſeule occaſion d'une ſaignée du pied, ce ſang ſe déplace preſque ſur le champ, d'une extrémité à l'autre, comme ſe figurent les Partiſans de cette ſaignée.

Peut-être, dit notre Auteur ; une ſi prompte & ſi facile deſcente du ſang ſeroit-elle concevable, ſi le ſang étant pouſſé comme de l'eau par un coup de pompe, il avoit à tomber par des canaux perpendiculaires cilindriques qui deſcendiſſent à plomb vers les parties baſſes ; mais encore faudroit-il alors, une autre pompe qui repouſſât cette eau par des canaux qui allaſſent auſſi uniment & auſſi directement vers le cerveau. Au ſurplus, la force inconcevable de la puiſſance du cœur démonttre ſenſiblement, ſelon notre Auteur, les affreuſes reſiſtances que le ſang, au ſortir du ventricule gauche du cœur, trouve à ſurmonter, pour arriver vers les parties ſuperieures ; il demande ſi celles que ce ſang doit ſurmonter pour aller aux parties inférieures, ſont moins conſiderables ?

En quel tems de la petite vérole il faut ſaigner? pag. 184. & ſuiv.

L'Auteur n'entend parler ici que de la ſaignée du bras. L'importance, ſelon lui, eſt de ſaigner ſuffiſamment dans les premiers tems de la petite vérole, pour appaiſer le trouble du ſang, ou de la circulation ; car comme c'eſt dans le calme de la ſanté que les ſecretions naturelles ſe font le mieux ; auſſi, dit-il, eſt-ce dans le calme des humeurs, que ſe fait mieux l'éruption de la petite vérole ; la ſaignée lui paroît mériter d'autant plus de confiance dans cette occaſion, qu'il la regarde comme un remede ſouverain pour guérir les vo-

miſſemens & les cours de ventre, qui fatiguent tant alors les malades; de ſorte que ce même remede, en appaiſant le trouble des humeurs, retablit l'ordre & le calme dans le cours du ſang & des eſprits; notre Auteur ſoûtient, à cette occaſion, que l'abus de l'émetique eſt tout viſible ici, puiſque la ſaignée ſeule ſuffit pour remedier & aux envies de vomir & à la violence de la fievre. Il reconnoît cependant deux cas où l'émetique peut convenir dans la petite vérole : le premier, lorſque l'eſtomac eſt recemment chargé d'un chyle croupiſſant, produit par des excès contre la temperance; le ſecond, lorſque nonobſtant les ſaignées, il arrive des aſſoupiſſemens léthargiques. Dans le premier cas, il veut qu'on donne l'émetique tout d'abord, & avant que l'inflammation ait gagné l'eſtomac. Mais il veut en même tems que la ſaignée ait precedé, & qu'on n'employe que le vin émetique; encore faut-il, ſelon lui, que ce vin ſoit mêlé avec quelque adouciſſant ſtomachique. Prenez, par exemple, dit-il, demi once de vin émetique, une once & demie d'huile d'amandes douces, ſix gros de ſyrop violat, deux onces d'eau de chardon benit, deux gros d'eau de canelle orgée, mêlez le tout exactement. Quant au ſecond cas, il conſeille de donner ſans trop de délai, un émetique qui puiſſe cauſer quelque peu d'ébranlement aux nerfs, comme le tartre émetique avec la manne dans un bouillon. Mais ce qu'il recommande de bien retenir, c'eſt que les ſaignées précipitamment faites, épargnent ces accidens, ou du moins les adouciſſent & en previennent les ſuites dangereuſes. Une autre obſervation importante qu'il n'oublie pas, c'eſt qu'il ne faut point ſe laiſſer tromper ici par l'apparence d'un beau ſang, le ſang paroiſſant très-ſouvent tel dans les premieres ſaignées; la raiſon en eſt, ſuivant ſa penſée, que le ſang des malades de la petite vérole, étant coeneux, il ſe ralentit toûjours dans quelque viſcere; ce qui fait qu'il ne peut guéres ſe montrer mauvais dans les palettes, qu'après que le ſang qui ſe trouve plus libre dans les grands vaiſſeaux a été évacué par pluſieurs ſaignées; en ſorte que le ſang corrompu commence à ſortir alors, au grand ſoulagement des malades; les premieres ſaignées n'ayant ſervi que de préliminaires à ce dégagement.

Uſage des Emetiques & des purgatifs, pag. 69. & ſuiv.

Les Medecins de la nouvelle fabrique, ces Medecins que notre Auteur appelle des Medecins dénués de ſcience, mettent, ſelon lui, l'émetique à tous les jours, & le donnent à toute main : ſur cela il leur oppoſe la conduite d'Hippocrate. Ce grand Medecin avoit des remedes équivalens à l'antimoine, comme les ellebores, (car il employoit le blanc & le noir) les élateres, le peplium & autres ſemblables, appellés dans les anciens Auteurs, *Agitateria*; mais dans la fâ-

cheuſe neceſſité où étoit l'ancienne Medecine, d'employer de ſi violentes drogues faute d'en avoir de plus douces, Hippocrate ne s'en ſervoit qu'avec de grandes reſerves, il épargnoit ces ſortes de remedes dans les maladies provenantes de triſteſſe, de chagrins, de veilles, d'yvrognerie, de débauches qui épuiſent, *&c.*

Il s'abſtenoit même, ſelon la remarque d'Heurnius, de les donner dans les maladies aiguës, & ne ſe les permettoit que rarement dans les Chroniques; ce que pluſieurs ſçavans Medecins modernes qui ont écrit ſur les purgatifs, regardent comme une conduite digne d'être imitée de tous les Medecins dans l'uſage des émetiques & des purgatifs d'aujourd'hui, principalement à l'égard de la petite vérole. Cette maladie, dit notre Auteur, eſt de ſa nature une maladie inflammatoire, à laquelle par conſequent la purgation ne convient pas. Le fameux Riviere, ce Praticien ſi avoüé, défend abſolument la purgation dans la petite vérole, & décide que c'eſt un remede funeſte dans le commencement de cette maladie. Sydeham ne la permet que dans la convaleſcence. Nous paſſons pluſieurs autres reflexions ſur ce ſujet, on les peut voir aux pages 69. 70. & 71.

Kermés, pag. 91. juſqu'à la p. 104.

Les Partiſans du Kermés diſent qu'ils font avec ce remede des cures merveilleuſes, mais, demande notre Auteur, où ſont les Charlatans qui ne vantent pas quelque ſuccès ſurprenant de la drogue dont ils amuſent le public. Il eſt rare, pourſuit-il, qu'on ne trouve point faux en pratique les magnifiques éloges qui ſe donnent à certains remedes. On a vû chez un grand nombre de malades, le ſieur de la Ligerie & le frere Chartreux, diriger eux-mêmes le tems & la doſe du Kermés; mais on n'en a vû que des ſuites fâcheuſes, ſoit par la mort des malades, ſoit par des langueurs qui leur ſont reſtées.

Régime de vie dans la petite vérole, pag. 180. & 181.

Le regime convenable dans les premiers commencemens de la petite vérole & dans toute la ſuite, doit être tel qu'il ne puiſſe fournir à la maſſe du ſang que des ſucs doux & legers, qui n'embarraſſent, & pour ainſi dire, n'empêtrent point les fibres du ſang, mais qui au contraire puiſſent aider au roulement de ſes parties globuleuſes; c'eſt pourquoi les Praticiens verſés dans la cure de cette maladie, donnent, dit notre Auteur, tant de crainte des bouillons à la viande: bouillons qu'ils regardent comme faiſant un ſang trop fibreux & trop ſubſtantiel. Dans cette vûë, le ſage Sydenham prefere les bouillons d'orge, de ris, ou de gruau, & ne permet ceux de viande, que lorſque la petite vérole eſt parfaitement guérie. Comme le public & bien des Medecins qui ſe gouvernent par les

préjugez des Gardes-malades, ſont peu capables de goûter cette pratique ; notre Auteur, pour ne point heurter de front, une erreur accréditée, ſe rabbat ſur les bouillons faits avec le poulet & le ris. Un petit poulet & un quarteron de ris ſuffiſent, ſelon lui, pour cinq ou ſix bouillons. Il conſeille en même tems, une ptiſanne legère de ſcorſonaire, de regliſſe & de chien-dent. Cette ptiſanne, à ce qu'il prétend, eſt propre à baigner le ſang, & à le délayer au point d'en faire paſſer librement tous les ſucs au travers des capillaires les plus fins ; enſorte que le ſang, par ſa circulation renduë plus libre, entraîne & diſſipe les amas inflammatoires. L'Auteur n'en demeure pas à ces reflexions, il avertit que ce bon effet de la boiſſon eſt d'autant plus à eſperer, que les ſaignées qu'il faut avoir ſoin de faire, mettant le ſang plus au large, ſont cauſe qu'il ſe laiſſe plus aiſément pénétrer par la même boiſſon, & qu'il circule par conſequent avec moins de roideur, parce que les fibres des arteres étant ainſi humectées, perdent de la dureté de leur ſyſtole ; d'où il ſuit que le pouls s'adoucit & que la fievre, cet important ſymptome qui mérite toute l'attention des Medecins, dans la petite vérole, commence à diminuer. Si notre Auteur appelle ici la fievre un ſymptome digne de toute l'attention des Medecins ; c'eſt, dit-il, qu'elle eſt le ſignal par lequel on connoît à quoi la nature en eſt de ſon travail pour la guériſon de la maladie dont il s'agit. Il entre là-deſſus dans un détail que la crainte de nous trop étendre nous oblige de paſſer.

Differences à obſerver dans les petites véroles par rapport aux ſaiſons, pag. 140. & ſuiv.

Un Praticien, par la ſeule attention à la ſaiſon où ſe montre la petite vérole, doit ſçavoir d'avance de quelle nature elle ſera. Si c'eſt le mois de Janvier, par exemple, il ſçait que c'eſt le tems où la petite vérole eſt confluente, & là-deſſus il ſe prepare à la traiter ſuivant les obſervations certaines qu'a faites à ce ſujet la bonne Medecine. Si au contraire cette maladie paroît vers l'Equinoxe du Printems, il ſçait que c'eſt le tems des petites véroles *diſtinctes*, & pour lors il prend d'autres allures, ſuivant des obſervations non moins certaines que celles qui regardent les petites véroles confluentes. Par cette méthode il ſe trouve prévenu de bonne heure ſur ce qu'il aura à faire en l'une & en l'autre de ces deux eſpeces capitales de petites véroles. Ainſi il marche ferme en conſequence ; car il ſçait, par exemple, que le huitiéme jour dans les petites véroles *diſtinctes*, & le 11e dans les confluentes, ſont des époques à obſerver, parce que que ce ſont des jours dangereux où périſſent les malades qui ont à périr, & là-deſſus il regle ſa conduite, ſes prognoſtics, ſes eſperances ou ſes craintes. Toutes ces attentions, ſelon notre Auteur, ſont inconnuës dans la nouvelle pratique, & voilà

voilà pourquoi les Medecins qui s'y enrôlent, sont si souvent surpris & trompés, aussi peu capables de prévoir les évenemens de la maladie, que de connoître les remedes qu'elle demande. Un des plus considerables de ces évenemens est prévû par les bons Medecins : c'est la *salivation* ; ils l'attendent dès les premiers jours dans les petites véroles confluentes, & ils sçavent, selon le besoin, la ménager, l'entretenir ou la retablir jusqu'à l'onziéme. La pratique nouvelle n'est, selon notre Auteur, au fait de rien sur tout cela ; ce qui est cause que tant de malades sont les victimes de cette pratique. La regle que suit la même méthode avertit un Praticien, que les pieds & les mains doivent enfler dès que la salivation vient à cesser, & en consequence, il entretient dans leur ordre tous ces mouvemens successifs, & écarte tout ce qui pourroit survenir de funeste.

Si la petite vérole est une crise, pag. 155.

Les nouveaux Praticiens, dit notre Auteur, se figurent avec le peuple, que la petite vérole est une crise, & dans cette pensée, voulant procurer au sang, sa dépuration par les *cordiaux amers diaphoretiques*, ils établissent l'usage du *Lilium* dans des potions cordiales & des apozemes animés par le *Kermés* dans chaque doze, qu'il est de leur routine de multiplier le long du jour. Mais ces remedes, dit-il, sont autant de brulots, & si on les compare avec la véritable cause de la maladie, on verra qu'en les employant on travaille à augmenter cette cause, bien loin de la détruire, puisque de tels remedes ne peuvent que développer l'*ardent spiritueux* qui domine alors dans le sang. Quelle étrange bévûë, s'écrie-t-il, de prendre pour *crise* ce qui ne peut paroître tel qu'à des yeux dénués de toute lumiere en Medecine. Il est vrai que les pustules de la petite vérole sont des abscès qui, en un sens, peuvent passer pour critiques, mais on renvoye là-dessus à Hippocrate qui avertit que tout ce qui est *critique* n'est pas crise, & qui traitant en particulier des tubercules ou boutons qui sont critiques sans operer la crise, dit que ces tubercules eux-mêmes, tout critiques qu'on les peut nommer si l'on veut, sont un obstacle à une crise parfaite : c'est dans le Livre 2. des Epidemies. On cite Duret, qui expliquant cet endroit d'Hippocrate, soûtient la même chose : on cite *Severinus* qui dans son Livre intitulé : *de Abscessuum recondità naturâ*, p. 16. avance que ces sortes d'éruptions tiennent moins de l'arrangement & de l'ordonnance de la nature, que de l'irritation ; en sorte que le calme qui les suit quelquefois est moins la marque d'une nature victorieuse qui se délivre, que d'une nature fatiguée qui laisse agir son ennemi, *in hoc non solutio, sed exsolutio*. Mais si la petite vérole est une crise, comme le croyent bonnement ces nouveaux Praticiens, notre Auteur soûtient qu'ils

ſe conduiſent par conſequent d'une maniere contraire à leurs propres principes, puiſque dans les criſes il ne faut émouvoir la nature ni par les purgatifs, ni par aucun autre remede irritant, & que cependant il n'eſt point d'agitations que ces Meſſieurs ne tâchent ici de lui donner tant par les ſaignées du pied, l'emetique & le Kermés, que par les apozemes, & autres remedes ſemblables, ſoit que la petite vérole ſorte ou qu'elle ſoit ſortie; ſur quoi il leur applique ce mot d'un grand Praticien (Valeſius) *periculoſius cenſeo incidere in Medicum qui neſciat quieſcere, quàm qui neſciat contraria adhibere.* C'eſt-à-dire, j'eſtime qu'il eſt moins dangereux de tomber entre les mains d'un Medecin qui ne ſçait ce que c'eſt que de laiſſer ſes malades en repos, que de tomber entre les mains de celui qui demeure court & ne fait rien.

Qu'il ne faut pas même purger à la fin des petites véroles, pag. 217.

On termine ordinairement par la purgation, le traitement des petites véroles. Mais notre Auteur la trouve plus de ſtyle en cette occaſion, que de neceſſité; il dit qu'il eſt peu de maladies où l'on doive moins purger, même après la gueriſon, que dans la petite vérole. C'eſt une obſervation conſtante que cette maladie laiſſe après elle, bien des reſtes qui cauſent quelquefois de longues infirmitez; le vulgaire fonde ſur cela le prérendu beſoin de la purgation à la fin de la petite vérole. Mais notre Auteur prétend que l'obſervation dont il s'agit eſt très-mal entenduë & que ces reſtes dont on s'autoriſe pour purger, ſont des matieres inflammatoires demeurées non dans l'eſtomac ni dans les inteſtins, mais dans le ſang; en ſorte que c'eſt plûtôt par la ſaignée, que par la purgation, qu'il faut eſperer de pouvoir les évacuer. Sydenham eſt de cette opinion, & on ne manque pas de le citer.

Si la rougeole & la petite vérole ſont de même nature, pag. 218.

L'Auteur eſt pour l'affirmative: on ſçait, dit-il, traiter la rougeole quand on ſçait bien traiter la petite vérole. Les indications y ſont par tout les mêmes: & il s'y agit principalement de rabattre la fougue du ſang, laquelle eſt ſi grande dans la rougeole, qu'il s'échappe quelquefois par le nez, mais ſe porte toûjours aux extrémitez des arteres lymphatiques; ce qui forme dans la rougeole, 1°. ces petites bubes inflammatoires & érylipélateuſes qui ſortent preſque de chaque point de la ſuperficie de la peau: 2°. Ces larmes qui baignent les yeux, & cet éclat vif qu'on y apperçoit. Ce même ſang, dit notre Auteur, circulant avec tumulte dans le poumon & dans toute la poitrine, excite une toux frequente qui ſouvent paſſe en crachement de ſang. Il veut que pour adoucir tous ces accidens, on faſſe d'abord trois ou quatre ſaignées du bras; il prétend qu'avec ce ſecours, la maladie

doit guérir en deux ou trois jours, mais il pose pour condition qu'on ne donne au malade aucuns cordiaux ni aucuns purgatifs. Un remede qu'il juge être auſſi neceſſaire dans la rougeole que dans la perite vérole, c'eſt le prompt uſage des Calmans, après un nombre ſuffiſant de ſaignées; car à l'aide du ſyrop de *Diacode*, ou de quelques grains de *pilules de cynogloſſe*, ſi ſpecifiques contre la toux, il prétend qu'un Medecin a la conſolation de voir la rougeole diſparoître dans l'eſpace de deux fois vingt-quatre heures, & le malade heureuſement tiré d'affaire.

Nous finirons notre Extrait par quelques avis de l'Auteur ſur les lectures que doit faire un Medecin qui commence.

Lectures propres à un jeune Medecin.

Il faut, ſelon notre Auteur, qu'un Medecin qui commence, liſe Hippocrate, puis Galien, Arétée, Celſe, Rhaſis: enſuite les grands Maîtres qui ont perfectionné la pratique, tels que Fernel, Duret, Hollier, Baillou, Docteurs célébres de l'Ecole de Medecine de Paris. Il y doit joindre Platerus, Foreſtus, Zacutus, Valéſius, Riviere, Heurnius. Et pour ne manquer d'aucun ſecours, il lira encore avec attention les grands Auteurs qu'ont produits les nouvelles découvertes, comme ſont les Sylvius d'Hollande, les Willis, les Sydenham, les Morton, les Pitcarne, les Baglivi, les Etmuller, les Stalh, les Offman. Nourri dans ces riches pâturages, il prendra, dit notre Auteur, le bon goût de la Medecine, & alors la raiſon, l'ordre & le bon ſens occupant chez lui la place de la préſomption & de la témerité, il pourra devenir un excellent Maître.

CONTINUATION DES MEMOIRES DE LITTERATURE & d'Hiſtoire. Tome XI. Partie II. A Paris, chez Simart, Libraire-Imprimeur de Monſeigneur le Dauphin, ruë S. Jacques, au Dauphin. 1732. vol. *in*-12. pp. 478.

DANS le Journal d'Octobre dernier nous avons parlé des quatre premieres Pieces de cette ſeconde Partie, laquelle en contient huit, il nous reſte à parler des quatre autres, ſçavoir 1°. d'une Lettre à M. B. C. de l'Egliſe de S. Flour. 2°. D'une autre à Dom Lamy, Prieur de Beaulieu, ſur quelques ſingularitez du Bituel de l'Abbaye de Beaulieu; 3°. D'une Diſſertation ſur les Vulpinales; 4°. D'une Queſtion Hiſtorique ſur un ancien Obeliſque.

QUANT à la Lettre écrite à M. B. C. de S. Flour, l'Auteur avertit d'abord qu'il faut retrancher de la ſixiéme Leçon du Propre de Saint Flour, cette phraſe: *Non nulla Baſilicarum Dedicationes ab Hugone celebrata memorantur; quæ inter adnumeratur Baſilica Sanfloranæ*,

quo tempore, Concilium Claromontense sub urbano habitum est. On n'entre point ici dans la question de droit, si les Abbez peuvent sacrer une Eglise : on observe seulement 1°. Que le P. Bruno Chassaing, Recolet, *qui a*, dit-on, *prodigué à pleines mains aux Prélats Reguliers tous les privileges qu'il pouvoit & qu'il ne pouvoit pas leur accorder*, ne s'est jamais avisé de leur attribuer celui-ci, mais s'est contenté de leur donner le pouvoir de benir ou de reconcilier une Eglise ou un Cimetiere avec de l'eau qui ait été benite par l'Evêque.

2°. Que Dom Mabillon qui ne doit pas être suspect aux Reguliers, assure que la Consecration des Eglises est un des principaux droits qui appartiennent aux Evêques.

3°. Qu'à la vérité on lit dans la Vie de S. Gal, un fait qui semble étendre ce droit aux Abbez, sçavoir que S. Colomban benit de l'eau, en aspersa l'Eglise, fit processionnellement avec ses Religieux, le tour de l'Eglise & ensuite la dédia : *Dedicavit Ecclesiam*, qu'il fit des onctions sur l'Autel : *Unxit Altare*, qu'il y mit des Reliques de Sainte Aurelie, qu'il revêtit l'Autel des ornemens convenables, & y celebra la Messe : mais que ce fait n'étant rapporté que sur le témoignage de Walefride-Strabon, qui a écrit la Vie de Saint Gal deux cens ans après la mort de S. Colomban, & Jonas qui a écrit la vie de Colomban, dont il étoit presque contemporain, n'en faisant nulle mention, on ne doit pas compter beaucoup sur un tel exemple.

Quoiqu'il en soit, notre Auteur, sans vouloir, comme nous avons dit, démêler ici la question de droit, se borne à la simple discussion du fait ; voici en abregé ses reflexions sur ce point :

1°. Dans le Propre du Diocése de S. Flour il est dit que l'Eglise de S. Flour fut sacrée lorsqu'on celebroit le Concile de Clermont. Cependant la Dédicace de cette Eglise fut faite le septiéme Décembre de l'année 1095. & alors le Concile étoit déja fini.

2°. Elle fut faite par le Pape Urbain II. & S. Hugues n'en fut que le spectateur.

3°. On célébre encore aujourd'hui à S. Flour le 7e de Décembre l'Anniversaire de cette Dédicace ; & cependant la Cathédrale a depuis été rebâtie par Pierre & Antoine de Lautoin, qui étoient freres, & qui furent successivement Evêques de S. Flour. En sorte qu'on fit sans doute une Dédicace de cette nouvelle Eglise. Ce qui étant supposé, il reste à sçavoir si cette seconde Dédicace fut faite le 7e de Décembre : car si elle le fut un autre jour, notre Auteur prétend qu'il en faut célébrer l'Anniversaire un autre jour que le 7e de Décembre, puisque la Dédicace du Pape ne subsiste plus.

De cette discussion l'Auteur passe à une autre qui peut-être ne paroîtra pas d'abord fort importante, mais qui en son genre ne laisse pas de mériter quelque attention. Les Bollandistes, *auxquels rien n'échappe*,

dit-on ici, *& qui découvrent juſqu'aux moindres fautes d'orthographe*, ſont dans leur troiſiéme Volume du mois d'Avril, l'obſervation ſuivante : *Sancti Sulpicii, non Supplicii (uti perperam excuſum) plures ſunt totâ Galliâ Eccleſiæ.* C'eſt-à-dire : *il y a dans toute la France pluſieurs Egliſes de S. Sulpice, & non de S. Suplice, (comme on l'a mal à propos imprimé.)* Notre Auteur ſoûtient que les Bollandiſtes ont tort de regarder comme une faute, qu'on ait écrit : *Sancti Suplicii, de S. Suplice*, au lieu de *Sancti Sulpicii, de S. Sulpice.* Il remarque là-deſſus, 1°. qu'à Bourges où l'accent, dit-il, eſt très-bon, on prononce communément, l'Abbaye de *S. Suplice.* 2°. Qu'en Quercy l'illuſtre Maiſon de S. Sulpice, s'appelle plus communément de *S. Suplice.* 3°. Que pluſieurs Pariſiens prononcent, la Paroiſſe de *S. Suplice.* 4°. Qu'on lit dans quelques Manuſcrits Latins *Suplicius*, au lieu de *Sulpicius.*

De ces quatre obſervations notre Auteur conclut, que dans le paſſage cité, on peut rayer ſans ſcrupule le *perperam* & même la Note entiere des Bollandiſtes, en cela, dit-il, trop ſcrupuleux. Il ne leur fait pas plus de grace ſur ces autres paroles : *Vicus Iſidorus, vulgò* Iſſoir, *nunc inter Abbatias deſiit numerari.* Il les avertit que l'Abbaye de S. Auſtremoine d'Iſſoire, & non pas *Iſſoir*, laquelle eſt unie à la Congregation de S. Maur, ſubſiſte encore dans la Limagne d'Auvergne, il les renvoye là-deſſus au ſecond Tome de la France Chrétienne, de l'Edition des Benedictins.

Autre erreur qu'on reprend dans cet autre paſſage des Bollandiſtes : *Neque hoc Sancti Joannis Cœnobium, amplius pictavis ſupereſt* : On les avertit tout de même que ce Monaſtere ſubſiſte dans l'enceinte de Poitiers, & porte le nom de Moutier neuf. On leur donne ſur cela & ſur d'autres points que nous paſſons, divers avis ſemblables que quelques Lecteurs traiteront peut-être de minuties, mais qui conſiderés par rapport à la conſequence qu'on en peut tirer pour ce qui regarde la Republique Litteraire, ne ſont pas à mépriſer ; & ſi l'on s'en tient à ceux qui viennent d'être rapportés, ne peut-on pas dire, demande notre Auteur, que puiſque des Ecrivains auſſi exacts & auſſi habiles que les Continuateurs de Bollandus, ont fait de pareilles fautes, à plus forte raiſon doit-on ſe tenir ſur ſes gardes quand on lit des Hiſtoriens moins éclairés & moins ſoigneux ? L'Auteur de la Lettre prend de-là occaſion de remarquer qu'il eſt d'une grande conſequence pour ceux qui écrivent quelque Hiſtoire, de ne s'en point rapporter aux Auteurs qui les ont précedés, mais de puiſer eux-mêmes dans les ſources & de lire les originaux. La plûpart des Hiſtoriens, dit-il, ſont de race Moutonniere, ils ſe ſuivent les uns les autres, & ne font que ſe copier, de-là vient que l'on a ſi peu d'Hiſtoires exactes. Il avoüe que les Bollandiſtes ayant entrepris un Ouvrage immenſe, il eſt preſque impoſſi-

ble qu'il ne s'y glisse beaucoup de fautes ; mais il voudroit que comme la moisson est grande, & que le nombre des Ouvriers est petit, il y eût pour un Ouvrage qui est commun à toutes les Nations, un Ouvrier de chacune ; un Romain, un François, un Espagnol, *&c.* & que chacun de ces Ouvriers connût à fond son Pays ; Que le Romain, par exemple, eût parcouru l'Italie ; Que le François eût fait son tour de France, Que l'Espagnol eût voyagé dans tous les Royaumes du Roi Catholique, & ainsi des autres. Sans cela, remarque-t-il, il est difficile de ne point faire de fautes dans les Observations Géographiques, témoin entr'autres les Historiens François qui lors même qu'ils traitent de la France, tombent dans des fautes grossieres, s'ils n'ont pas été sur les lieux dont ils parlent.

Le Cardinal Baronius, selon la remarque du Pere Jean Croiset, » dit sagement, que la moindre » fausseté qu'un Lecteur trouve » dans une Histoire, le fait douter » de tout le reste, & qu'il ne peut » plus s'assurer de rien dès qu'il s'est » vû une fois trompé. « Cette citation que fait ici de Baronius le Pere Croiset, engage notre Auteur à dire que le témoignage de ce Pere est un témoignage domestique, qui ne sçauroit être recusé par les RR. PP. Bollandistes, & là-dessus il avance que si l'on vouloit tabler en toute rigueur, sur le principe que le Pere Croiset assure être sagement établi par Baronius, & qui l'est effectivement, on seroit en droit de ne plus s'assurer de l'exactitude du Pere Croiset même, & voici comme il s'y prend pour le prouver. Le Pere Croiset, dans sa belle Préface sur les Vies des Saints, qui est celle où il cite avec éloge l'observation de Baronius, » promet de ne rapporter aucun fait *qui ne soit autorisé* » *pour trouver créance*, ce sont ses » propres termes. Mais oublieux » de sa promesse dès l'entrée de son » Livre, à la page 15. du Tome » premier de l'Edition de Lyon, » année 1723. dans la Vie de Saint » Pierre-Thomas, Carme, assez » mal placée au 4. de Janv. il dit » que le Pape Clement VI. *ayant* » *ordonné que son corps fût transporté à la Chaise-Dieu dans le* » *Vélay, dont il avoit été Abbé* » *avant son Pontificat, la Commission en fut donnée à Saint Pierre-Thomas*: Double erreur d'Histoire & de Géographie, en moins » de deux lignes. Clément VI. n'a » point été Abbé de la Chaize-Dieu. La Chaize-Dieu n'est point » dans le Velay, elle est certainement en Auvergne dès le tems de » sa fondation. Le P. Croiset le reconnoît lui-même dans la Vie de » S. Hugues Evêque de Grenoble, » Moine de la Chaize-Dieu.

On ne termine pas ici la critique du P. Croiset, on dit que *ce Reverend Pere Jesuite*, dans la Vie de S. Pascal, met cinq Prieurez de Cluni, quoique, selon le compte ordinaire, il n'y en ait que quatre ; sçavoir, la Charité, S. Martin des Champs, Sauvigni, & Souxillanes; puis on ajoûte qu'on pourroit rele-

ver quelques autres endroits du P. Croiſet, mais que ceux-là ſuffiſent pour prouver ce qu'on a avancé. On s'abſtient auſſi de reprendre pluſieurs fautes de la même eſpece dans le Dictionnaire de Moréry, & on dit pour raiſon, que c'eſt que cela meneroit trop loin. On ſe rabbat enſuite ſur les leçons de S. Eutrope premier Evêque de Saintes, & on avance qu'elles contiennent tant de fables qu'il ſeroit beaucoup mieux de ſubſtituer à ces Leçons celles du Commun d'un Martyr Pontife. Mais ce qui choque le plus notre Auteur, eſt de voir que l'on faſſe S. Eutrope deſcendant des Rois de Perſe, Courtiſan du Roi Hérodes, Diſciple de S. Simon & de S. Jude, Compagnon de Saint Denis Aréopagite, & qu'on lui donne pluſieurs autres qualitez de ce *calibre*.

Voilà ce qui nous a paru de plus eſſentiel dans cette Lettre. Celle qui ſuit & qui eſt adreſſée à Dom Lami, Prieur de Beaulieu, ne nous arrêtera pas beaucoup. Non qu'elle n'ait ſon mérite, mais c'eſt qu'elle roule ſur un ſujet aſſez ſec par lui-même, & qui ne peut guéres intereſſer que les Ritualiſtes & les Liturgiſtes, *dont la Confrairie*, cependant, comme le remarque notre Auteur à la fin de ſa Lettre, *eſt beaucoup plus nombreuſe que celle des Algébriſtes & des Mathématiciens, en faveur deſquels le public ne trouve pas mauvais qu'on inſere dans les Journaux des Sçavans, des Extraits d'Algébre, que peu de gens entendent.*

Il s'agit ici de quelques ſingularitez du Rituel de l'Abbaye de Beaulieu : Dom Lami, Prieur de Beaulieu, n'ayant pu trouver dans cette Maiſon aucune perſonne qui en pût lire les Manuſcrits, & étant curieux de ſçavoir ce qu'ils renferment, l'Auteur de la Lettre lui mande qu'il a vû autrefois ces Manuſcrits, & qu'il en a fait alors des extraits qui le mettent en état de donner ſur ce ſujet la ſatisfaction qu'on peut deſirer. Il commence par le Rituel, & s'en tient là pour le preſent. Ce Rituel eſt un petit Manuſcrit *in*-4°. long de ſept pouces & large de ſix, qui paroît avoir été écrit vers le XVe ſiécle. On y voit en pluſieurs endroits, les armes de la Maiſon d'*Amadon* de *Roupeyrou*, leſquelles ſont d'*azur à une étoile d'or au chef de gueule, chargé de trois coquilles d'argent*. Ce Manuſcrit eſt ſur le vélin, & appartenoit ſelon toutes les apparences, à un Moine de cette famille, puiſque alors la Nobleſſe de Beaulieu & des environs, faiſoit gloire d'avoir quelque enfant dans ce Monaſtere.

Après ces remarques, on vient au titre du Manuſcrit ; ce titre eſt en lettres rouges, & contient les mots ſuivans : *In nomine Domini noſtri Jeſu-Chriſti, amen. Incipit modus ſeu forma baptiſandi campanam* (as.) *& primò benedictio metalli exiſtentis in formate.* Puis on lit. *Oratio* : MULTIPLICA, DOMINE, *&c.* Après cette Collecte il y en a trois autres qui commencent en cette maniere : *Omnipotens ſempiterne Deus & miſericors, qui bene-*

dixisti horrea Joseph, Arcam Gedeonis, Sanctificetur istud metallum, omnipotens & misericors.

On trouve ensuite ce titre :

Benedictio Thuris & Mirrhæ.

Puis on lit : *Ab ipso benedicaris in cujus honore cremaberis. In nomine Patris & Filii & S. S.*

Quando ponitur in igne :

Ascendit fumus Aromatum de manu Angeli, in conspectu Domini. In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti.

Il n'y a pas, remarque l'Auteur de la Lettre, une seule de ces prieres dans les Rituels modernes.

Nous passons plusieurs autres articles concernant le baptême des Cloches, les exorcismes du sel & de l'eau, la cérémonie des Cendres, celle de la Céne, *&c.*

La Dissertation sur les Vulpinales, roule sur un sujet plus curieux qu'interessant : les *Vulpinales* étoient chez les Romains, une Fête publique où l'on brûloit des Renards. Cette Fête se célebroit le 19. Avril. Il s'agit d'en chercher l'origine, & c'est à quoi l'on s'applique dans cette Dissertation. On remarque que, selon Ovide dans le quatriéme Livre des Fastes, la Fête dont il s'agit est dûë à l'avanture suivante :

Le fils d'un Payſan de Carseole, Ville du Latium, ayant saisi un Renard qui lui avoit dévoré plusieurs volailles, & voulant le punir, lui attacha à la queuë des bottes de foin & de paille auſquelles il mit le feu. Le Renard ainsi embrasé se sauva, brûla en passant la maison du territoire, & causa un grand dégat. Ceux de Carseole en memoire de cet évenement firent une Loi par laquelle ils ordonnerent que tous les ans, à pareil jour, on brûleroit publiquement un Renard ; cette Loi portoit en même tems, que lorsqu'on attraperoit un Renard, on lui ôteroit la vie.

. . . . . *Nam vivere captam*
Nunc quoque Lex Vulpem Carseolana vetat.

M. de Martignac a trouvé bon, dit notre Auteur, de traduire ces paroles en cette sorte :

En effet il y a une Loi dans le territoire de Carseole, par laquelle il est défendu de parler de l'avanture de ce Renard.

Quoiqu'il en soit, on prétend dans la Dissertation, que c'est en memoire de cette avanture, qu'à Rome, en certain jour de l'année, on prenoit des Renards, à la queuë desquels on attachoit des torches ardentes, & qu'on faisoit ainsi courir dans le Cirque, non pour divertir le peuple, mais pour faire *expier à ces animaux la faute du Renard de Carseole, & en faire un sacrifice à Cérès, afin qu'elle preservât de semblables accidens la moisson prochaine.*

Cette origine paroît très-naturelle à notre Auteur ; mais il remarque en même tems, que selon le sçavant Bochart, ce n'est point dans ce que fit le Payſan de Carseole qu'il la faut chercher, mais dans l'Histoire de Sanſom, lorsque pour brûler la moisson des Philistins, il prit

prit 300. Renards qu'il attacha deux à deux par la queuë, avec des torches auſquelles il mit enſuite le feu : ce qui ayant été tranſmis aux Grecs, & des Grecs aux Romains, a donné lieu, ſelon Bochard, à ces derniers de célébrer leur *Vulpinales*; car il prétend que l'Hiſtoire du Renard de Carſeole n'eſt pas d'une aſſez grande conſequence pour avoir pû faire une ſi vive impreſſion ſur les Romains.

L'opinion de Bochard ne paroît pas à notre Auteur une opinion ſoûtenable, & ce qui l'empêche d'y ſouſcrire, c'eſt que l'Hiſtoire des Renards de Sanſom n'intereſſoit pas aſſez les Romains, pour les obliger à en conſerver la memoire, au lieu que l'évenement de Carſeole les regardoit expreſſément, puiſqu'il s'agiſſoit d'une Campagne du Latium embraſée.

Bochard, pour confirmer ſon ſentiment, ſe ſert de deux raiſons. Il dit, 1°. que la maniere dont les Romains, dans les *Vulpinales*, attachoient des torches aux Renards, eſt differente de celle dont ſe ſervit le Payſan de Carſeole en liant de la paille & du foin au dos du Renard dont il ſe ſaiſit : 2°. Que le brûlement des Renards ne ſe faiſoit pas dans le tems de la moiſſon du territoire de Carſeole, ou de Rome, mais lors de celle de la Paleſtine, c'eſt-à-dire au mois d'Avril. L'Auteur de la Diſſertation trouve que ces deux raiſons n'ont aucune force: Quant à la premiere, il avoüe que le Payſan de Carſeole enveloppa le Renard avec de la paille & du foin, à quoi il mit enſuite le feu.

Captivam ſtipulâ fœnoque involvit & ignes,
Admovet, *dit Ovide.*

Il reconnoît encore qu'aux *Vulpinales*, *des Renards lâchés dans le Cirque couroient la queuë en feu par les torches ardentes qu'on y avoit attachées.*

Miſſæ junctis ardentia tædis
Terga ferunt Vulpes . . . .

Dit le même Ovide, en parlant de cette Fête.

Mais notre Auteur ne voit point quelle ſi grande difference on peut trouver dans ces deux manieres, & il prétend que les deux paſſages d'Ovide s'accordent mieux l'un avec l'autre, que le dernier ne s'accorde avec le verſet de l'Ecriture, dans lequel il eſt parlé des Renards de Samſon. On lit dans ce verſet : *Cepit trecentas Vulpes, caudaſque earum junxit ad caudas, & faces ligavit in medio.* » Il prit trois cens » Renards, les attacha deux à deux » par la queuë, & lia des torches » au milieu.

Ce qui eſt bien different, dit notre Auteur, d'avec les Renards du Cirque, *auſquels véritablement on attachoit des torches à la queuë, mais qui n'étoient pas liés deux à deux.*

Pour ce qui eſt de la ſeconde raiſon ; ſçavoir, que ſi les *Vulpinales* euſſent eu du rapport à l'évenement de Carſeole, on les auroit célébrées vers le tems de la moiſſon de ce territoire, on ne trouve pas cette raiſon plus convaincante que

l'autre : les *Vulpinales*, dit-on, étoient regardées comme un Sacrifice à Cérès, & ſi cette Fête eût été la ſeule inſtituée en l'honneur de Cérès, peut-être (comme elle ſe célébroit en memoire de la moiſſon de Carſeole) auroit-on choiſi le tems de la recolte des bleds pour la célébrer. Mais y ayant déja une autre Fête conſacrée à cette Déeſſe, & qu'on appelloit expreſſement les *Céréales*, laquelle tomboit dans le mois d'Avril, on ne pouvoit guéres choiſir pour les *Vulpinales* un tems plus convenable que celui-là.

L'Auteur de la Diſſertation obſerve de plus, que c'étoit au même mois d'Avril, que ſe célébroient toutes ces Fêtes dans leſquelles on demandoit la fertilité de la terre, comme les *Fordicides*, où on immoloit à la terre une Vache pleine, pour obtenir la fécondité dans les animaux; les *Robigales*, où on prioit la Déeſſe *Robigo*, de preſerver de la rouille, les bleds, & les autres grains; les *Florales*, où on demandoit à la Déeſſe *Flore*, de faire fleurir heureuſement tous les fruits. On n'oublie pas de remarquer qu'Ovide parle encore de quelques autres Fêtes de ce genre, leſquelles tomboient dans le même mois d'Avril, qui étoit le mois que les Romains avoient choiſi pour demander aux Dieux la conſervation & l'abondance des biens de la terre; & on conclut de tout cela, qu'il n'eſt donc pas étonnant que les *Vulpinales* fuſſent célébrées dans ce mois. On joint une autre raiſon à celle-là, ſçavoir que quand on veut faire des vœux pour une recolte, on n'attend pas le tems de la moiſſon, mais qu'on s'y prend dès le tems même que les bleds commencent à entrer dans un état de maturité. L'on termine la Diſſertation par dire, » 1°. Que Bochart » qui a ſi bien mérité des lettres, a » eu ſur les *Vulpinales*, une idée » bien extraordinaire & très-éloi» gnée de la vérité, une idée qui » n'eſt ſoûtenuë d'aucunes bonnes » raiſons : 2°. Qu'Ovide a donné la » véritable origine des *Vulpinales*.

Dans la derniere Piece il s'agit de ſçavoir ſi avant Manlius le Mathématicien, qui fit poſer une boule dorée au-deſſus d'un Obeliſque élevé par Auguſte dans le champ de Mars, quelqu'un s'étoit aviſé de mettre un pareil ornement au bout d'un Obeliſque. La queſtion eſt facile à décider; auſſi n'y employe-t-on pas un long diſcours. Pline le Naturaliſte, en parlant des Carrieres de marbre qui étoient aux environs de la Ville de Siene dans la haute Egypte, rapporte que les anciens Rois d'Egypte firent tirer de ces Carrieres, de grandes pierres, qu'ils dédierent au Soleil, & auſquelles, pour cette raiſon, ils donnerent la figure d'un Rayon Solaire, & le nom d'Obeliſques, ce mot en Langue Egyptienne ſignifiant *Rayon*. Cela ſuppoſé, il eſt naturel de juger que les Obeliſques étant taillés en forme de rayons ſolaires, ſe terminoient ſimplement en pointe, ſans avoir à l'extremité aucun globe ou autre ornement; mais pourquoi Manlius ajoûte-t-il

une boule à l'Obelisque dont on vient de parler? On en trouve la raison dans Pline, c'étoit *pour servir de Gnomom ou de Cadran Solaire*, par où on voit que ce Mathématicien n'en agit de la sorte que par rapport à son art, sans aucun dessein de faire de cette boule un ornement à l'Obelisque. Mais ce qui montre bien, selon notre Auteur, que Manlius a été le premier inventeur du Globe posé au-dessus de l'Obelisque, c'est que Pline rapporte que ce Mathématicien en conçut l'idée sur l'ombre que forme la tête de l'homme; car si cet Historien, poursuit-il, eût sçu que quelqu'un, avant Manlius, eût imaginé la même chose, il n'eût pas manqué d'en avertir. Au reste, on remarque que les fragmens de l'Obelisque en question se voyent à Rome sous des ruines au pied du Mont Citorio, proche le Tybre, & voilà tout ce qui nous a paru de plus considerable dans ces quatre Pieces.

WALTERI HEMINGFORD, CANONICI DE GISSEBURNE Historia de rebus gestis Edwardi I. Edwardi II. & Edwardi III. Accedunt inter alia Edwardi III. Historia per Anonymum, *&c.* C'est-à-dire : *Histoire des Rois Edouard I. Edouard II. Edouard III. Par Gauthier d'*Hemingford, *Chanoine de Gisseburne, avec une Histoire d'Edouard III. Par un Anonyme. La narration du procès fait à Regnault Pecoke, des Morceaux Historiques tirés du Dictionnaire Théologique de Thomas* Gascoine, *un Ouvrage de la retraite de Charles I. de la Ville d'Oxford, & une Notice des Maisons Religieuses du Diocèse de Bath & de Wiel. Tirées des Manuscrits, & publiées par M. Thomas* HEARN. A Oxford. 1732. *in*-8°. 2. vol. premier vol. pp. 263. sans la Préface, second vol. pp. 473.

VOICI le quarantiéme Ouvrage donné au Public par M. Hearn depuis l'année 1702. il contient, comme le plus grand nombre des Volumes précedens, des morceaux de l'Histoire d'Angleterre, tirés d'Auteurs contemporains.

Gauthier Hemingford, qui est l'Auteur des trois premiers Ecrits contenus dans ces deux Volumes, étoit Chanoine Regulier du Monastere de Gisseburne dans l'Archevêché d'Iork. Il mourut dans son Monastere en 1347. Après avoir fini les études qu'on faisoit faire aux Chanoines de Gisseburne; il prit le parti de s'appliquer à l'Histoire de sa Patrie, & il composa une Histoire d'Angleterre, depuis le regne de Guillaume le Conquerant, jusqu'à son tems. Le sçavant Thomas Gal fit imprimer en 1677. une partie de cette Histoire qui va jusqu'à la mort d'Henri III. & il avoit promis de publier la suite dans d'autres Volumes de la Collection des anciens Historiens d'Angleterre. Mais il n'a point executé ce dessein. M. Hearn a cru que le morceau de l'Histoire de Gauthier

d'Hemingford, qui commence au regne d'Edouard I. méritoit d'autant plus d'être publié qu'une partie des faits qu'il rapporte ſont arrivés de ſon tems, & qu'il avoit pu s'inſtruire aiſément de ce qui s'étoit paſſé ſous le regne d'Edouard I. M. Hearn n'a pu recouvrer en entier l'Hiſtoire d'Edouard II. par Hemingford, de ſorte qu'il ſe trouve une lacune depuis l'année 1312. qui étoit la ſixiéme année du regne d'Edouard III. celle-ci ne va que juſqu'au mois d'Aouſt 1346. mais on trouve le reſte de l'Hiſtoire d'Edouard III. juſqu'au tems de ſa mort dans l'Hiſtoire de ce Prince par un Anonyme, dont M. Hearn a joint l'Ouvrage à celui d'Hemingford. Il a paru en François tant de differentes Hiſtoires d'Angleterre, dans leſquelles on a parlé des trois premiers Edouards, que nous avons cru que ce ſeroit fatiguer les Lecteurs de leur donner un précis de ces Hiſtoires. Il nous ſuffira de remarquer en général qu'elles ſont écrites dans le goût de ce tems-là, & qu'on doit ſe contenter, en les liſant, de s'aſſurer de certains faits, ſans y chercher l'agrément du ſtyle, des caracteres ou des reflexions qui puiſſent flatter les Lecteurs. Il y a dans l'Hiſtoire d'Hemingford & dans celle de l'Anonyme quelques Pieces originales, ſoit en Latin, ſoit en vieux Normand, qui feront plaiſir à ceux qui aiment ces ſortes d'antiquitez.

Ce fut en 1457. que Renaud Pecoke, Evêque de Chicheſter, ayant comparu devant l'Archevêque de Cantorbéry & devant le Roi Henri VI. fut obligé de retracter pluſieurs erreurs qu'il avoit enſeignées. Les principales qui ſont compriſes dans ſa retractation, ſont d'avoir ſoûtenu, qu'il n'étoit point neceſſaire, pour être ſauvé, de croire que J. C. fût deſcendu aux enfers après ſa mort, non plus que de croire au S. Eſprit, à l'Egliſe Catholique, ou à la Communion des Saints; d'avoir avancé que l'Egliſe Univerſelle peut ſe tromper dans les choſes qui regardent la foi, que tous les Fidéles ne ſont point obligés de ſe ſoûmettre aux déciſions des Conciles Généraux ou de l'Egliſe Univerſelle pour ce qui regarde la foi & le ſalut des ames. L'Archevêque de Cantorbéry l'exhortant à retracter ces héréſies, lui déclara que s'il refuſoit de ſe ſoûmettre il ſeroit livré au bras ſeculier, & enſuite condamné au feu, comme Hérétique notoire. Il fit en public, dans une place de la Ville de Londres, l'abjuration qu'il avoit faite en particulier, & les Livres dans leſquels il avoit ſoûtenu ces héréſies furent brûlés publiquement. Pecoke fut dépoſé & envoyé en exil où il mourut.

Thomas Gaſcoine qui a rapporté pluſieurs traits d'hiſtoire dans ſon Dictionnaire Hiſtorique que M. Hearn a eu ſoin de recueillir, parle ſouvent de Pecoke & de ſa condamnation, lui attribue encore d'autres erreurs que celles dont il avoit fait une abjuration ſolemnelle. Une de ces erreurs étoit, ſuivant Thomas Gaſcoine, d'avoir

soûtenu que les Evêques n'étoient point obligés de prêcher.

L'Auteur de ce Dictionnaire Théologique étoit né en 1403. il avoit enseigné la Théologie dans l'Université d'Oxford, dont il avoit été plusieurs fois Recteur. Il mourut en 1457. il reste de lui quatre Ouvrages que l'on conserve en Manuscrit, la Vie de S. Jerôme, un Dictionnaire Théologique en deux Volumes, un Volume de Leçons & de Sermons sur les Evangiles. On voit par les extraits de son Dictionnaire Théologique, qu'il avoit un grand zéle pour la prédication. Il demande pardon à Dieu de ne s'y être point assez appliqué. Il condamne avec beaucoup de force la pluralité des benefices, & ceux qui ayant des benefices chargés de la conduite des ames, les font déservir par des Prêtres Mercenaires. Il s'éleve en quelques endroits contre la Cour de Rome, & il se plaint de la maniere dont elle disposoit alors des benefices. Il n'en avoit pas voulu avoir, & il avoit toûjours vêcu de son patrimoine. Un jour le Roi Henri VI. lui demanda pourquoi il n'étoit point Evêque. Seigneur, lui répondit Gascoine, si j'avois voulu devenir riche, j'aurois mieux aimé être bon Cordonnier que le plus sçavant Docteur d'Angleterre.

La Relation de la maniere dont le Roi Charles I. sortit d'Oxford en 1646. est du Docteur Michel Hudron. Elle est en Anglois de même que la Notice des Maisons Religieuses du Diocése de Bach, où l'Auteur marque la datte de la fondation de ces Monasteres, & donne un état de leurs revenus.

MEMOIRE SUR LE SUJET DU PRIX PROPOSE' PAR l'Academie Royale des Sciences, en l'année 1729. touchant la meilleure méthode d'observer sur mer la déclinaison de l'aiguille aimantée ou la variation de la Bousole. Par M. MEYNIER, *Ingénieur du Roi pour la Marine, ci-devant Professeur Royal d'Hydrographie au Havre.* A Paris, de l'Imprimerie de Jacques *Guerin*, Libraire-Imprimeur, Quai des Augustins. 1732. *in*-4°. pp. 96. sans les planches.

CE Memoire avoit été envoyé à l'Academie des Sciences, après qu'elle eût annoncé qu'elle distribueroit un Prix conformément à la fondation de M. Rouillé de Meslay, à celui qui auroit le mieux réussi dans un Ouvrage touchant la meilleure maniere d'observer la déclinaison ou la variation de la Bousole sur mer. Mais comme il resta à la poste jusqu'après la distribution du Prix, M. Meynier crut devoir le communiquer à l'Academie des Sciences & ensuite au public.

L'Auteur commence par prouver dans sa Préface que le défaut d'observations exactes sur la variation de la Bousole, cause souvent des erreurs dans la navigation. Et

qu'il a occaſionné beaucoup de naufrages. C'eſt, comme il l'obſerve d'après la Societé Royale de Londres, le défaut de connoiſſance de la variation de la Bouſſole ſur les Côtes Méridionales d'Angleterre & à l'entrée de la Marche, qui a cauſé la perte de l'Eſcadre Angloiſe commandée par l'Amiral Chawel.

M. Meynier remarque qu'en ſuivant la méthode ordinaire on ne peut faire les obſervations ſur la déclinaiſon de l'aiguille aimantée auſſi ſouvent & avec autant d'exactitude qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût les faire pour la navigation. 1°. Parce que l'on n'obſerve cette variation que quand le Soleil ou des étoiles ſont à l'horiſon, & qu'il arrive ſouvent que le Soleil n'eſt pas viſible à l'horiſon, & qu'il eſt ordinairement très-difficile de diſtinguer les étoiles à l'horiſon, à cauſe des exhalaiſons qui s'élevent de la mer. 2°. Parce qu'un ſeul homme ne peut faire l'obſervation, & qu'il faut que l'un des Obſervateurs ſoit attentif à diriger les deux fils à l'Aſtre lorſqu'il eſt à l'horiſon, & que l'autre obſerve en même tems ſur la roſe de la Bouſſole le degré qui répond au fil horiſontal, ce qui cauſe de l'embarras. 3°. Quand le Vaiſſeau eſt incliné d'une certaine quantité du côté oppoſé au Soleil, on ne peut plus faire les obſervations ſuivant la méthode ordinaire. 4°. La boëte de la Bouſſole ſuivant les mouvemens du Vaiſſeau, le moindre roullis dérange l'obſervation d'une maniere qu'il eſt d'autant plus difficile de reparer qu'un Aſtre n'eſt que très-peu de tems à l'horiſon. La plûpart des Pilotes mettent des hardes ſous la boëte de la Bouſſole, & tenant la boëte entre leurs mains, tâchent de remedier à une partie des differentes inclinaiſons que le Vaiſſeau lui procure. Cette précaution, quoique groſſiere, eſt quelquefois utile, mais elle ne peut ſuffire pour des obſervations qui demandent la plus grande exactitude.

Ce ſont ces défauts de la méthode ordinaire qui ont donné lieu à M. Meynier d'inventer un inſtrument, par le moyen duquel une ſeule perſonne puiſſe obſerver la déclinaiſon de l'aiguille aimantée au Soleil lorſqu'il eſt à l'horiſon, & qui puiſſe ſervir pour obſerver la même déclinaiſon aux étoiles depuis l'horiſon juſqu'à environ 60. degrez d'élevation & même plus, de maniere qu'on puiſſe faire des obſervations pendant toute la nuit avec cet inſtrument.

Il eſt compoſé d'une Bouſſole de mer ordinaire, placé dans un cercle de cuivre, de maniere que le plan du cercle ſoit perpendiculaire à la ſuperficie de la roſe de la bouſſole où ſont marqués les degrez de même que les fils ou pinules. On poſe le cercle où eſt placée la Bouſſole ſur un quarré formé de deux pieces de bois égales & rectangles aſſemblées par des chevilles de cuivre qui traverſent les deux pieces & qui ſont tarrodées par le bout. Le plan du cercle doit être perpendiculaire ſur la ſuperficie du quarré. On prend enſuite un cercle

de cuivre qu'on enchaſſe entre les deux pieces de bois du quarré, de maniere que le plan du cercle ſoit perpendiculaire à la roſe horiſontale de la Bouſſole où ſont marqués les degrez, qu'il la partage en deux parties égales, & que l'un de ſes fils horiſontaux ſe trouve entierement dans la ſuperficie du cercle. Au haut de ce cercle il y a un trou par le moyen duquel on ſuſpend l'inſtrument dans un cadre, de ſorte que le cercle ait la liberté de ſe placer verticalement dans le tems de l'obſervation, on poſe le cadre ſur un ſupport de bois armé d'une pointe de fer à l'extremité. L'Obſervateur appuye cette pointe ſur le fond du vaiſſeau entre ſes deux pieds, & tenant avec ſes mains le ſupport ou le carré de bois, il l'entretient dans l'équilibre où eſt ſon corps, & étant tourné vers l'aſtre, il fait ſes obſervations ſans beaucoup de peine.

Un des avantages que l'Auteur tire de cette pratique eſt que les Marins ayant acquis l'habitude de ſe tenir en équilibre ſur les vaiſſeaux, de maniere que les roullis & les autres mouvemens du vaiſſeau ne les incommodent point ou très-peu, le Pilote entretenant ſon corps en équilibre y entretient en même tems l'inſtrument qui ſert à faire ſes obſervations, quoique dans ce tems-là le vaiſſeau incline conſiderablement, tantôt d'un côté tantôt de l'autre à cauſe du roullis & du tangage. Un ſecond avantage, c'eſt que par le moyen de cet inſtrument, un homme ſeul peut faire les obſervations à l'horiſon du Soleil. Mais le plus grand avantage de cet inſtrument, ſuivant M. Meynier, c'eſt qu'on peut par ſon moyen obſerver la déclinaiſon de l'aiguille aimantée aux étoiles pendant la nuit, pour cela on dirige les deux côtez du cercle à l'étoile en faiſant tourner horiſontalement l'inſtrument ſur la pointe. Il faut voir en même tems de quel côté le fil horiſontal qui eſt dans le cercle de cuivre ſous le verre de la Bouſſole eſt écarté de la pointe de la fleur de lys & de combien de degrés, car ſi l'étoile eſt en ſon méridien dans le tems de l'obſervation, & que la pointe de la fleur de lys ſe trouve ſous ce fil, la Bouſſole n'aura point de déclinaiſon; mais ſi la fleur de lys eſt écartée de ce fil horiſontal, la Bouſſole déclinera du nombre des degrez qui ſeront depuis la fleur de lys juſqu'au degré de la Bouſſole qui répondra à ce même fil. La démonſtration que l'Auteur donne de cette propoſition dépend d'une figure pour laquelle il faut renvoyer les Lecteurs au Livre même. Il en eſt de même de ce que l'Auteur dit ſur les obſervations que deux hommes peuvent faire à tous les Aſtres pour avoir la déclinaiſon de la Bouſſole depuis l'horiſon juſqu'à ſoixante degrez d'élevation. L'Auteur vient enſuite à quelques problêmes dont la ſolution ne peut être que très-utile aux Marins.

L'Academie ayant fait examiner ce Memoire par Meſſieurs Caſſini, Saurain, de Mayran, Nicole & Pitot a jugé le 13. Juin 1731. » Que

» l'inſtrument inventé par M. Meynier eſt très-propre pour ſauver » une partie des défauts preſque » inévitables des méthodes ordinaires ; que la promptitude avec laquelle l'Obſervateur peut voir » l'Aſtre & le degré de cet inſtrument, eſt une des choſes des plus » importantes pour obſerver ſur » mer avec quelque exactitude. Que » la ſuſpenſion ingénieuſe & ſimple » qu'il donne à l'inſtrument n'eſt » pas moins importante. Qu'on » pourra de cette façon obſerver la » déclinaiſon de la Bouſſole, beaucoup plus commodement, que » par toutes les méthodes qui ſont » ordinairement en uſage, tant par » le Soleil que par les étoiles fixes, » qu'enfin M. Meynier a fait paroître dans cet Ouvrage ſa grande » ſagacité naturelle pour les inventions méchaniques dont il a donné de bonnes preuves dans pluſieurs occaſions, & particulierement en relevant un vaiſſeau » ſubmergé depuis pluſieurs années » à l'embouchure de la Charente. « Un Chef d'Eſcadre & pluſieurs Pilotes aſſurent auſſi que cet inſtrument dont ils ont fait l'épreuve ſera très-utile pour la navigation.

L'addition à ce Memoire qui en fait la ſeconde partie, contient l'explication d'un planiſphere, que M. Meynier a inventé pour trouver facilement ſur mer à toutes les heures de la nuit la hauteur du pôle, en connoiſſant la hauteur de l'étoile polaire, pour trouver la déclinaiſon méridionale de cette étoile, l'heure de ſon paſſage & celle des autres étoiles fixes par ſon méridien au-deſſus & au-deſſous du pôle pour apprendre à connoître dans le Ciel les étoiles qui ſont ſur ce planiſphere, & pour trouver l'heure pendant la nuit à ces mêmes étoiles. Ce planiſphere eſt en feuille dans le Livre, mais pour en faire uſage il faut le coller ſur du carton & le découper de la maniere dont l'enſeigne M. Meynier. Ceux qui ne veulent point ſe donner la peine d'ajuſter ce planiſphere en carton, en trouveront de tous prêts chez le Libraire qui vend le Livre. Notre Auteur aſſure que juſqu'à preſent on n'a point connu de cadran pour trouver l'heure aux étoiles qui ſoit auſſi exact que ce planiſphere. Et M. Caſſini qui a approuvé l'addition au Memoire qui contient l'explication de ce planiſphere, a jugé qu'il ſeroit utile pour la navigation.

NOUVELLES

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Milan.

L'Edition des Oeuvres de *Sigonius*, que nous avons annoncée dans nos Nouvelles Litteraires du mois dernier, ſera en cinq Volumes *in-folio*. Suivant le *Programme* publié par M. *Argelati* les Souſcripteurs doivent payer d'abord en recevant le premier Volume déja imprimé, *vingt-cinq livres*, appellées *impériales*, pour le petit papier, & *douze livres & demie* d'avance pour le Volume ſuivant. Il en coûtera pour le grand papier *trente-deux livres*, & *ſeize livres* auſſi d'avance.

Mais pour ne pas rebuter ceux à qui ces prix pourroient paroître un peu exorbitans, M. *Argelati* promet que dans la ſuite ils ne ſeront pas toûjours les mêmes, & qu'il aura ſoin de les reduire à proportion de la quantité de feuilles d'impreſſion que contiendra chaque Volume.

On peut ſouſcrire ou trouver des exemplaires de cette Edition à *Paris*, chez *de Bure*, Libraire, Quay des Auguſtins.

ANGLETERRE.

De Londres.

Les *Knaptons* ont entrepris de donner par ſouſcription en *deux* Volumes *in-folio* une ſeconde Edition de la Traduction Angloiſe que M. *Tyadal* a ci-devant publiée de l'*Hiſtoire d'Angleterre* écrite en François par M. *Rapin de Thoyras*. Ces deux Volumes ſeront de 400. feuilles du plus beau papier, imprimés en caracteres neufs, avec des planches gravées, des cartes & des Tables Généalogiques.

Le prix de la Souſcription eſt de *deux guinées*, dont la moitié ſera payée en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant le ſecond Volume.

Les mêmes Libraires ont en vente le *ſecond* Tome *in-4°.* de l'*Iliade d'Homere* en Grec & en Latin, dont le public eſt redevable à M. *Samuel Klarke*, de la Societé Royale, & fils de feu M. *Samuel Klarke*, qui en 1729. donna le premier Volume de cette Edition de l'*Iliade*, à l'uſage du Duc de *Cumberland*.

M. *Lediard* a fait imprimer chez J. *Walthoe* en *deux* Volumes *in-8°.* Sa Traduction Angloiſe de *la Vie de Sethos*, écrite en François par M. l'Abbé *Terraſſon*.

A. *Johnſton*, Graveur, & A. *Millard*, Libraire, ont propoſé par Souſcription un Ouvrage conſiderable ſous le titre de *Diplomata & Numiſmata Scotiæ*. Ce Recueil formé par feu M. *Anderſon*, aura deux Parties.

Novembre.

La premiere contiendra les Diplomes ou Chartres des Rois d'*Ecoſſe*, depuis *Duncan* fils de Malcolon en l'an 1094. juſqu'à Jacques I. en 1424. les copies de ces Chartres ſeront figurées & gravées, avec toute l'exactitude & toute la préciſion poſſible. Elles ſeront auſſi renduës en caracteres modernes, & cette Partie ſera accompagnée de 48. Tables Alphabetiques, ſoit pour la forme des lettres, ſoit pour les abreviations en uſage dans les anciens Manuſcrits.

La ſeconde Partie de ce Recueil comprendra les monnoyes & les Médailles d'or & d'argent des Rois d'*Ecoſſe*.

Tout l'Ouvrage doit conſiſter en 150. grandes planches *in-folio*, gravées par le célébre M. J. *Start*, & doit coûter aux Souſcripteurs *ſix guinées*, dont on payera la moitié d'avance, & le reſte en recevant l'exemplaire en feuilles.

FRANCE.

De Paris.

Une Compagnie de Libraires débite *la Vie de M. Bayle*, par M. *des Maizeaux*. Nouvelle Edition. 1732. *in*-12. 2. vol.

Elemens de Géométrie, avec un abregé d'Arithmetique & d'Algébre. Par M. *Rivard*. Chez *Henri*, ruë Saint Jacques, vis-à-vis Saint Yves. 1732. *in*-4°.

Le Triomphe de la Pauvreté & des Humiliations, ou la Vie de Mademoiſelle *de Bellere du Tronchay*, appellée communément *Sœur Louiſe*: avec ſes Lettres. Chez Gabriel *Martin*, ruë Saint Jacques, à l'Etoile. 1732. *in*-8°.

Mademoiſelle du Tronchay étoit une fille de Condition de la Province d'Anjou, dont les vertus & la grande pieté ont édifié, non ſeulement ſa Patrie & les Provinces voiſines, mais encore la Ville de Paris, où les caracteres ſinguliers de ſon amour pour la Pauvreté, & de ſon dévouëment au ſervice des Pauvres, ont éclaté dans les Hôpitaux.

Les Avantures de Monſieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne, *Capitaine de Flibuſtiers dans la nouvelle France*. Redigées par M. *le Sage*. Chez Etienne *Ganeau*, ruë Saint Jacques, aux Armes de Dombes. 1732. *in*-12. 2. vol.

Saillies d'Eſprit, ou choix curieux de traits utiles & agréables pour la converſation, *&c.* par M. *Gayot de Pitaval*. Nouvelle Edition, augmentée, revûë & corrigée. Chez *Briaſſon*, ruë Saint Jacques, à la Science. 1732. quatre Parties en deux Volumes *in*-12.

Fautes à corriger dans le Journal d'Octobre 1732.

PAge 596. dans le titre, lig. 8. *l'Univerſité*, lif. *l'Univerſité de Paris*: ibid. col. 2. lig. 3. Peripacomonie, *lif.* Peripneumonie : pag. 597. col. 2. lig. 4. farine de gramen, *lif.* racine de gramen : ibid. lig. 21. & demi, *lif.* & demie : pag. 598. col. premiere, lig. 19. ſang de bouc, *lif.* ſang de bouc-eſtain : ibid. lig. 26. par cuillerée, *lif.* par cuillerées : ibid. col. 2. lig. 25. une once & demi, *lif.* une once & demie : ibid. l. 27. la petite vérole, *lif.* la rougeole : ibid. lig. 39. tamarinos, *lif.* tamarinds : ibid. lig. pénultiéme, une livre & demi, *lif.* une livre & demie : p. 599. col. 1. lig. 1. demi, *lif.* demie : ibid. l. 10. demi, *lif.* demie : ibid. l. 36. ſang de bouc, *lif.* ſang de bouc-eſtain : ibid. col. 2. lig. 5. par cuillerée, *lif.* par cuillerées : ibid. l. 20. & demi, *lif.* & demie : p. 600. col. 1. l. 13. par cuillerée, *lif.* par cuillerées : ibid. lig. 19. une once & demi, *lif.* une once & demie : ibid. col. 2. l. 39. & demi, *lif.* & demie : p. 601. col. 1. lig. 16. fille, *lif.* une fille : ibid. l. 22. eut, *lif.* elle eut.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Novembre 1732.

Racines Hébraïques, ſans points-voyelles, ou *Dictionnaire Hébraïque par racines*, &c. page 669
Recueil de Pieces, d'Hiſtoire & de Litterature, Tome ſecond, 680
Apologie des Bêtes, &c. 689
Le Brigandage de la Medecine, &c. 697
Memoires de Litterature & d'Hiſtoire. Tome XI. Part. II. 709
Hiſtoire des Rois Edouard I. Edouard II. Edouard III. &c. 717
Memoire ſur le ſujet du Prix propoſé par l'Academie Royale des Sciences, touchant la déclinaiſon de l'Aiguille aimantée ou la variation de la Bouſſole, &c. 719
Nouvelles Litteraires, 723

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXII.

DECEMBRE.

A PARIS;

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

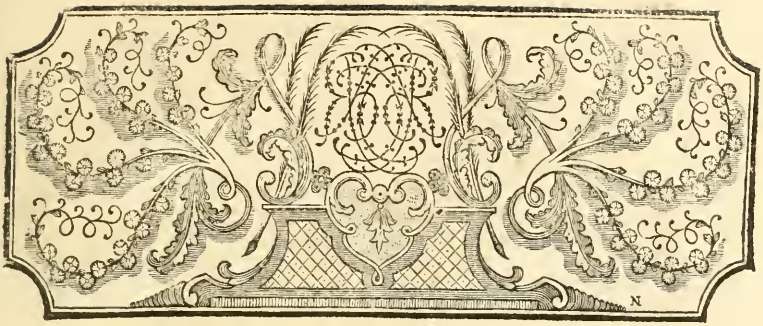

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DECEMBRE M. DCC. XXXII.

ΘΟΥΚΥΔΙΔΟΥ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΠΕΛΟΠΟΝΝΗΣΙΑΚΟΥ ΠΟΛΕΜΟΥ ΒΙΒΛΙΑ ΟΚΤΩ. Thucydidis de Bello Peloponneſiaco Libri octo, cum adnotationibus integris Henrici Stephani & Joannis Hudſoni. Recenſuit, & notas ſuas addidit Joſephus Waſſe. Editionem curavit, ſuaſque animadverſiones adjecit Carolus-Andreas Dukerus. Cum variis Diſſertationibus, collationibus, & Indicibus novis locupletiſſimis. Amſtelædami, apud R. & J. *Wetſtenios* & Gul. *Smith.* 1731. C'eſt-à-dire : *Les huit Livres de Thucydide touchant la Guerre du Péloponnéſe, avec les notes entieres de Henri Etienne & de Jean Hudſon, celles de Joſeph Waſſe, & celles de Charles-André Duker. On y a joint des Diſſertations, des Variantes*

tirées de divers Manuſcrits, & des Tables nouvelles & très-amples. A Amſterdam, chez R. & J. *Wetſtein*, & Guillaume *Smith*. 1731. *in-fol.* pp. 722. ſans y comprendre la Preface, les Prolégoménes & les Variantes de 34. pag. une partie des Tables de 48. pag. les Annales de Thucydide de 123. pag. & deux Cartes Géographiques.

VOICI donc enfin la nouvelle Édition de Thucydide, promiſe depuis ſi long-tems, & attendue avec tant d'impatience. Le premier coup d'œil prévient d'abord en faveur de ce Volume : la beauté du papier, la netteté des caracteres tant Grecs que Latins, la belle ordonnance des divers morceaux d'impreſſion qui compoſent chaque page, c'eſt à-dire le Texte & ſa Verſion qui forment deux colonnes ſuperieures, les anciennes Scholies & les Notes qui en rempliſſent deux autres inférieurement, les *Variantes* placées entre deux & qui occupent ſans interruption toute la largeur de cet intervalle ; tout cela preſente au Lecteur un ſpectacle agréable qui l'invite à prendre une connoiſſance plus particuliere de cet Ouvrage. C'eſt ſur quoi M. Duker l'Editeur a ſoin de lui fournir toutes les lumieres neceſſaires dans une Préface de plus de 18. grandes pages, mais dont près du tiers roule ſur toute autre choſe que ſur Thucydide. Nous rendrons compte en premier lieu d'après cette Préface, de ce qui concerne cette nouvelle Edition.

M. Duker s'en explique d'abord dans les termes les plus modeſtes, qui font toûjours honneur à un Savant diſtingué. Il n'avoit jamais eu (dit-il) une aſſez haute idée de ſa litterature pours'ingerer de procurer une nouvelle Edition d'un Auteur ancien tel que Thucydide. Quoiqu'il ne fût pas tout-à-fait étranger dans la lecture de cet Hiſtorien ; l'entrepriſe lui paroiſſoit trop au-deſſus de ſes forces. Mais les ſollicitations réiterées des Sieurs Wetſtein & Smith Libraires, déterminés à réimprimer cet Auteur par la rareté & le prix exceſſif où ils voyoient la derniere Edition qui en avoit été faite à Oxford, vainquirent la repugnance de M. Duker ; ces Libraires lui fourniſſant déja de leur chef quelques proviſions capables de l'encourager. C'étoient de ſavantes Notes de M. Waſſe, non encore publiées ; c'étoient les *Variantes* de deux manuſcrits, l'un de la Bibliothéque du Roi de France, l'autre de celle de Copenhague ; c'étoit de plus l'eſperance d'avoir bien-tôt en communication les manuſcrits de la Bibliothéque de Heſſe-Caſſel, & la facilité de conſulter quand on voudroit celui de la Bibliothéque d'Amſterdam.

Il paroît, par la Notice que M. Duker nous donne de ces 4. manuſcrits, 1°. que celui de Paris a quelques ſingularitez pour la prononciation des accens, pour la jonction & pour la ſéparation de

certains mots : 2°. que celui de Danemarc a 300. ans d'ancienneté, mais que depuis le milieu du cinquiéme Livre juſqu'à la fin, le caractere décele une main plus recente, & qu'il fut acheté à Veniſe en 1699. par feu M. *Roſtgaard* : 3°. que le manuſcrit de Heſſe-Caſſel, d'une grande forme & preſque quarrée, écrit élégamment ſur du papier de coton (comme le croit notre Editeur) & très-épais, eſt de l'année 1252. 4°. que le manuſcrit d'Amſterdam de forme moyenne, eſt à peine ancien de 300 ans, mais qu'ayant été copié d'après un autre marqué au bon coin, il ne laiſſe pas d'avoir ſon utilité pour confirmer en beaucoup d'endroits la véritable leçon. Au ſecours emprunté de ces 4 manuſcrits M. Duker a joint la confrontation du Texte de Thucydide [édition de Baſle] faite par M. *Weiſtein* Miniſtre ſur un manuſcrit du XIIIe ou XIVe ſiécle, conſervé dans la Bibliothéque de cette même Ville, mais qui n'étant arrivée en Hollande que lorſqu'on y imprimoit le dernier Livre de cette Hiſtoire a été renvoyée à la fin des témoignages & des jugemens recueillis au ſujet de l'Hiſtorien Grec.

Quant aux anciennes éditions, notre Editeur n'a eu recours qu'à celle de *Vaſcoſan* qui n'offre que les trois premiers Livres, & à celle d'*Hervagius* faite à Baſle, entre deux exemplaires de laquelle datez l'un & l'autre de 1540. il a remarqué quelques differences. Il ne s'eſt pas mis en peine de conſulter un plus grand nombre d'imprimez, & cela pour deux raiſons ; la premiere, parce qu'au fonds il ne s'étoit propoſé que de renouveller l'édition de M. Hudſon ; la ſeconde, parce qu'il ſe perſuadoit que cet Editeur avoit eu grand ſoin de conferer toutes les éditions ſur celle de *Portus*. C'eſt pourtant, dit-il, de quoi il a commencé à douter lorſqu'il s'eſt apperçu des mépriſes dans leſquelles eſt tombé M. Hudſon en copiant les *Variantes* de l'édition d'*Hervagius*. Il ſemble que ce commencement de défiance ſur l'exactitude de M. Hudſon devoit engager M. Duker à redoubler la ſienne, & à ne s'en tenir pas aux deux ſeules éditions qu'il vient d'alleguer. Les autres ſont, 1°. celle d'Alde, à Veniſe en 1502. *in-fol.* 2°. celle de Junte à Florence en 1526. *in-fol.* 3°. les deux d'Henri Etienne, Gréques-Latines, *in-fol.* l'une de 1564. l'autre de 1588. 4°. celle d'Æmilius-Portus à Francfort chez Wechel, en 1599. *in-fol.* ſans compter quelques éditions *in*-4°. & *in*-12. qui ne contiennent que quelques Livres de Thucydide.

A l'égard de cette nouvelle édition, voici l'ordre que s'y eſt preſcrit M. Duker. Pour l'impreſſion du Texte Grec & de la Verſion Latine, il a ſuivi ſcrupuleuſement l'édition d'Oxford, conformément à l'intention de M. *Waſſe* notifiée aux Libraires (que celui-ci a pour ainſi dire, mis en beſogne) à l'exception de quelques changemens indiqués par le même. M. Duker a pouſſé ſi loin le ſcrupule ſur cet ar-

ticle, qu'il ne s'eſt pas permis la moindre liberté, ſi ce n'eſt qu'il s'accuſe pourtant d'avoir eu l'audace de changer une fois ou deux ſur l'autorité d'un manuſcrit la préposition ἐις en ἐς, & d'avoir peut-être fait encore quelqu'autre changement de même force, mais toûjours ſans oublier d'en avertir le Lecteur. Voilà, comme l'on voit, un Editeur circonſpect à l'excès. Il eſt vrai qu'il s'eſt dédommagé dans ſes Notes, & qu'il s'eſt mis au large ſur ce point. De plus, il a inſeré les nouvelles *Variantes* chacune en leur lieu, parmi celles qu'avoit déja raſſemblées M. Hudſon, en y joignant celles que celui-ci avoit renvoyées à l'*Appendix* de ſon édition d'Oxford. On avoüe de bonne foi que parmi ces *Variantes* il y en a pluſieurs qui ne ſont viſiblement que des fautes des Copiſtes, & d'autres qui ne peuvent être de nul uſage ni pour la correction du Texte, ni pour l'éclairciſſement du ſens de l'Auteur, en ſorte qu'on auroit pu ſans conſequence, ſe débarraſſer de tout ce fatras. Mais comme on s'étoit propoſé M. Hudſon pour modéle, il falloit le ſuivre aveuglément. D'ailleurs, loin de regarder toutes ces minuties avec autant d'indifference que le font certains Critiques, M. Duker retenu par l'autorité de M. *Burman*, qui en fait ſes plus cheres délices, n'avoit garde d'en proſcrire les inutilitez même les plus averées: & il renvoye là-deſſus à la Préface que ce Profeſſeur a miſe au-devant de ſa nouvelle édition de Juſtin. A propos de quoi il fait une ſortie ſur le nouvel Editeur de Seneque le Tragique, lequel a marqué peu de conſideration pour ces Compilateurs de *Variantes*, & en particulier pour lui [M Duker] enfoncé pour lors dans ces ſortes de diſcuſſions par rapport à Thucydide. Il décoche en paſſant contre cet Editeur (qui eſt M. *Schroeder*) quelques traits aſſez vifs, promettant de revenir ſur lui à la fin de cette Préface; & il lui tient parole, comme nous le verrons.

Il reprend après cela le fil de ſon diſcours, & nous parle des Scholies Gréques qui accompagnent le Texte de ſon Auteur, telles qu'elles ont paru dans l'édition d'Oxford, avec les corrections de Henri Etienne, de M. Hudſon & celles de M. *Grammius* qui ont été communiquées par M. *Fabricius*. Celui-ci, d'accord en cela avec H. Etienne, eſt perſuadé que ces Scholies ſont de differens Auteurs, dont trois y ſont nommés, ſçavoir, *Antyllus*, *Aſclepius*, & *Phœbammon*; un quatriéme, *Sabinus*, l'eſt par Suidas, qui le donne pour un des Commentateurs de Thucydide, & qui allegue de plus un *Evagoras*, dont il cite un Livre plein de recherches ſur la diction du même Hiſtorien. Pour ce qui eſt du ſiécle de ces Grammairiens, il ſeroit difficile de le recueillir de leurs Scholies avec quelque certitude. Sabinus (ſelon Suidas) floriſſoit ſous Hadrien. *Marcellin*, Auteur de la Vie de Thucydide, & qui [ſelon *Voſſius*] vivoit ſous Valentinien, Valens &

Gratien, fait mention d'Antyllus & d'Asclepius, qui par conſequent étoient plus anciens. M. Fabricius ſoupçonne que Phœbammon étoit contemporain de Syneſius, & en conſequence d'Arcadius. On peut conjecturer encore le tems où ont vêcu quelques autres de ces Scholiaſtes; & croire que quelques Grammairiens Grecs plus modernes ont réuni en un corps toutes ces anciennes Scholies. Suidas paroît en avoir tranſcrit pluſieurs mot pour mot, ainſi qu'il ſemble l'avoir fait par rapport à celles qui accompagnent les Textes d'Ariſtophane, de Sophocle, & de quelques autres. Mais, dira-t-on, ne ſeroit-ce point plûtôt ces Scholiaſtes qui auroient emprunté de Suidas leurs obſervations ſur ces differens Auteurs? Feu *Kuſter*, dans ſa Préface ſur Suidas, a fort bien prouvé que celui-ci a puiſé dans ces Grammairiens de quoi enrichir ſon Lexique: ſur quoi M. Duker indique un paſſage du Scholiaſte d'Ariſtophane cité par Suidas, paſſage qui a échappé au défunt, & qui démontre que Suidas, & non pas le Scholiaſte, étoit le Copiſte. Ce qui n'empêche pas que dans la ſuite ont n'ait pû coudre à ces anciennes Scholies quelques paſſages extraits du Lexique de Suidas.

Au-deſſous des Scholies Greques ſont imprimées, 1°. les Notes entieres de Henri Etienne, dont quelques-unes avoient été négligées dans l'édition d'Oxford, 2°. celles de M. Hudſon, 3°. celles de M. Waſſe, 4°. celles de l'Editeur, diſtinguées des autres par cette circonſtance que l'Auteur n'y a pas mis ſon nom, mais qu'elles reveilleront aſſez par elles-mêmes l'attention du Lecteur. On ne trouve point avec toutes ces Notes celles de *Portus*, d'où il arrive que cette édition ne rend point la ſienne inutile. On a renvoyé aux additions quelques-unes des Notes de Henri Etienne, que leur prolixité ne permettoit pas d'inſerer commodément parmi les autres. En général, ces Notes d'Etienne qui ne vont point au-delà du ſecond Livre, n'ont d'autre défaut que celui-là même que ce Commentateur cenſuroit dans le Scholiaſte Grec, c'eſt-à-dire un verbiage ſouvent inutile. A l'égard des Notes de M. Duker l'Editeur, il ne les a faites la plûpart [dit-il] qu'à la hâte & pendant qu'il corrigeoit les épreuves; en tirant quelques-unes de la marge de ſon exemplaire où il les avoit écrites d'avance; ſa memoire lui en fourniſſant quelques autres, compoſant le reſte preſque ſur le champ, & s'abſtenant ſur tout de toucher aux difficultez du Texte qui euſſent exigé de lui une longue & laborieuſe méditation à laquelle il ne s'étoit point engagé, & que les conjonctures preſentes d'une impreſſion actuelle jointe à ſes autres occupations lui rendoient abſolument impratiquable. Cet aveu ſincere de M. Duker touchant ce qui le concerne dans cette édition eſt une preuve de ſa bonne foi, & répond parfaitement au ton modeſte qu'il a pris dès le commencement de ſa Préface. Il ne veut pas nous induire

en erreur en mettant lui-même à un trop haut prix ſes travaux ſur Thucydide : il ne les conſacre principalement (dit-il) qu'à ceux qui ſont encore novices dans la lecture de cet Hiſtorien, & non aux Savans, pour leſquels ces mêmes travaux n'auront d'autre utilité [ſelon lui] que celle de leur faire naître l'occaſion d'exercer leur génie ſur cet Auteur, & d'en perfectionner le Texte de plus en plus. Il a même l'ingénuité de reconnoître que parmi ſes Notes deſtinées uniquement à l'inſtruction des premiers il eut fait ſagement d'en ſupprimer quelques-unes, qu'il a ſoin d'indiquer, & ſur leſquelles il veut bien paſſer condamnation, & par-là mériter l'indulgence du public.

A la ſuite de toutes ces Notes, viennent ſept Tables, dont les trois premieres qui avoient déja paru dans l'édition d'Oxford, ſont ici réimprimées en meilleur ordre. Les trois ſuivantes, dreſſées par l'Editeur lui-même, renferment les mots & les phraſes [tant pour le Grec que pour Latin] dont il eſt queſtion dans les Notes, & les noms des Auteurs de l'une & de l'autre Langue, qui y ſont corrigés ou expliqués. La ſeptiéme Table, qui eſt celle de tous les mots & de toutes les phraſes du Texte Grec de Thucydide, avoit été d'abord compoſée par M. Waſſe : mais comme elle n'étoit point aſſez débrouillée pour devenir utile au public, un jeune Irlandois nommé M. Jacques *Wallis* a bien voulu ſe charger de la refondre d'un bout à l'autre. A toutes ces Tables ſuccede la meilleure partie des *Annales Thucydidei* du ſavant *Dodwel*, où ſont rangés par ordre chronologique tous les evenemens de la guerre du Péloponneſe écrite par cet Hiſtorien. M. Duker ſe repent fort de n'avoir fait imprimer ici qu'une partie de cet excellent Ouvrage, & de n'avoir pas conſeillé aux Libraires de le redonner dans toute ſon étendue. Il s'en eſt aviſé trop tard. Sur ce qui concerne la perſonne de Thucydide, ſa diction, & divers autres chefs qui pourroient être diſcutés par rapport à lui, M. Duker renvoye à ceux dont il a fait imprimer les témoignages & les jugemens à la tête de ce Volume, & qui ne laiſſent rien à ſouhaiter ſur cette matiere : tels ſont principalement Gerard *Voſſius* & M. *Fabricius* dans ſa Bibliotheque Gréque. Notre Editeur fait ici une obſervation ſur le partage de l'Hiſtoire de Thucydide diviſée ordinairement en 8 Livres, & quelquefois en 9 ou en 13. Il en fait une autre plus importante ſur les paſſages ou les mots de cet Hiſtorien allegués par d'anciens Auteurs, & qu'à preſent on ne trouve plus chez lui. Il en rapporte pluſieurs exemples, & n'en découvre point de cauſes plus vraiſemblables, que les mépriſes de ceux qui l'ont cité de memoire & ſans recourir à ſon Texte, la diverſité qui regnoit entre les exemplaires de ce tems-là & les fautes qui ſe ſont gliſſées dans les nôtres.

C'eſt à quoi ſe devoit naturellement terminer la Préface de M. Duker.

Duker. Mais il l'allonge de près de ſix pages pour inſtruire le Public touchant un procès ou une querelle que lui a ſuſcitée fort injuſtement [dit-il] M. *Schroeder* Principal du College de Delft & nouvel Editeur de Séneque le Tragique. Ils s'accuſent l'un l'autre de s'être attaqués reciproquement en matiere grave & qui intereſſe notablement leur reputation. C'eſt un détail dans lequel nous ne pouvons entrer ici & qu'on peut voir en partie dans cette Préface. Nous nous contenterons d'obſerver que les injures ne ſont point épargnées de part ni d'autre ; que M. Duker ſi modeſte ſur ce qui touche ſon Ouvrage, n'eſt rien moins que moderé quand il s'agit de défendre ſon honneur & de repouſſer de fauſſes accuſations ; que les termes les plus outrageans ne lui coutent rien en beau Latin, & qu'il a ramaſſé contre ſon adverſaire les plus expreſſifs en ce genre : tels ſont les noms qu'il lui donne de *Tenebrio*, d'*inſulſum caput*, de *Magiſtellorum alpha*, de *Balatro*, de *maledicentiſſimus Pædagogus*, d'*importuniſſimum animal*, de *Sycophanta impudentiſſimus*, de *glorioſus Thraſo*, de *naſutiſſimus ardelio*, de *miſellus ludimagiſter*, d'*ignavus ſanguis*, d'*importuniſſima bellua*, d'*impius & bipedum nequiſſimus*, &c. M. Duker dira, ſans doute, qu'en fait d'injures il n'en a pas eſſuyé de moins violentes de la part de ſon Antagoniſte ; mais la cauſe de celui-ci en devenoit infiniment plus mauvaiſe, ſi notre Editeur ne l'eut point trop imité dans un ſtyle qui eſt ſi deshonorant pour les gens de Lettres & ſi indigne d'une telle profeſſion. On peut dire qu'en cette occaſion, M. Duker a mal entendu ſes interêts, & il faut l'en plaindre.

Nous finirons notre extrait par un détail des principaux faits concernant la Vie de Thucydide. Il étoit Athénien, du Bourg d'Alimuſe, fils d'Olorus ou d'Orolus (car le nom de ſon pere ſe trouve écrit de ces deux manieres) & d'Hegeſipyle. Il deſcendoit du fameux Miltiade, s'il faut en croire Marcellin, mais cet Ecrivain Grec de la Vie de Thucydide, eſt refuté ſur ce point par Jean *Rutgers* dans ſes *diverſes Leçons*. Quoiqu'il en ſoit, Thucydide étoit iſſu d'une illuſtre famille. Il naquit la ſeconde année de la 77e Olympiade qui eſt la 469e avant Jeſus-Chriſt, comme on peut le recueillir du témoignage de *Pamphila*, dans Aulu-Gelle. Il étoit donc âgé d'environ 16 ans, lorſque dans l'aſſemblée des Jeux Olympiques, il entendit Hérodote lire publiquement ſon Hiſtoire ; & en conçut une ſi vive émulation qu'il en verſa des larmes. Hérodote qui s'en étoit apperçu, en tira l'augure le plus favorable pour l'érudition future du jeune homme, & en fit compliment à Olorus. Il reſulte de ces dates, qu'Herodote n'avoit que 13 ans de plus que Thucydide. Celui-ci eut pour Maîtres le Philoſophe Anaxagore & le Rheteur Antiphon ; & la doctrine qu'il puiſa chez ce Philoſophe taxé d'Athéiſme l'en fit auſſi ſoupçonner lui-mê-

me. Il s'avança dans le service militaire, & commanda quelques corps d'armée pendant la guerre du Péloponnese : mais pour avoir laissé prendre la Ville d'Amphipolis, les Athéniens l'exilerent la premiere année de la 89e Olympiade. Il avoit alors 48 ans ; & il raconte lui-même cet évenement dans le IVe & le Ve Livre de son Histoire. Il se retira donc à Scaptésylée Ville de Thrace, où il avoit épousé une femme très-riche, & dont il avoit eu un fils nommé *Timothée*. On dit qu'il avoit en ce Pays-là des mines d'un revenu considerable.

Ce fut dans cette retraite qu'il se mit à écrire l'Histoire de la guerre du Péloponnese ; & il n'épargna ni soins ni depenses pour s'instruire à fond des circonstances les plus particulieres de cette guerre fameuse, & des motifs les plus secrets qui avoient fait agir les Athéniens & les Lacédemoniens ; pendant les 27 années qu'elle dura. Il en passa une vingtaine en exil, comme il le témoigne lui-même ; & n'en fut rappellé que sous l'Archontat d'Oenobius, comme l'assure Pausanias, qui ajoûte que Thucydide de retour à Athénes, y fut tué en trahison & y fut enterré. D'autres, suivant Marcellin, prétendent qu'il mourut en Thrace, plus que quinquagenaire, & que si l'on voit son tombeau dans la Ville d'Athénes, il faut ou que ses os y ayent été transferés par sa famille, ou que ce ne soit qu'un Cénotaphe ou un monument érigé en son honneur. Quant à l'âge de 50 ans que lui donne à sa mort son *Biographe* Marcellin, il y a du mécompte, & Thucydide devoit être alors plus que septuagenaire, puisqu'ayant, au rapport de *Pamphila* cité plus haut, 40. ans au commencement de la guerre du Péloponnése, qui dura 27 ans, il en vit la fin, & écrivit l'Histoire des 20 premieres années, comme on le peut voir plus au long dans les *Annales Thucydidéennes* de Dodwel.

Au regard de l'Histoire de cette guerre, partagée ordinairement en huit Livres, le dernier en est écrit d'un style fort inferieur à celui des sept premiers, & sans aucune de ces harangues où l'Historien étale tant d'éloquence, ce qui a fait attribuer ce huitiéme Livre à sa fille, par quelques-uns, à Xénophon ou à Théopompe, par quelques autres. Mais Marcellin assure qu'il est véritablement l'Ouvrage de Thucydide, mais de Thucydide, que la maladie dont il mourut avoit déja rendu languissant ; & c'est l'opinion la plus communément reçuë. Xénophon qui a continué cette Histoire, & qui pouvoit la supprimer ou s'en faire honneur s'il eût voulu, a mieux aimé en être l'Editeur. Démosthéne qui la regardoit comme un modéle d'éloquence, l'avoit transcrite huit fois de sa main. *Domascius*, dans la Vie d'Isidore, & d'après lui Suidas, témoignent qu'un Marcel de Syrie avoit appris par memoire les huit Livres entiers de Thucydide, mais qu'il n'en étoit pas devenu plus grand Orateur.

La merveilleuſe deſcription que cet Hiſtorien fait de l'horrible peſte qui ravagea la Ville d'Athénes la 65e année de la 87e Olympiade, & dont il éprouva lui-même la rigueur, a ſervi de modéle à quantité d'autres deſcriptions de cette cruelle maladie. Nous avons un ample Commentaire ſur cette deſcription ſeule dans l'Ouvrage du Medecin *Fabius-Paulinus*, imprimé à Veniſe chez les Juntes ſous le titre de *Prælectiones Marciæ* en 1603. *in*-4°. Mais quelque éloquence que Thucydide faſſe briller dans cette deſcription, Galien le blâme d'avoir décrit cette maladie en termes ſi peu juſtes & ſi peu propres à inſtruire ſur ce point les Medecins, qu'il ne peut mériter en cet endroit d'autres ſuffrages que ceux des ignorans en fait de Medecine. Cette cenſure de Galien n'a pas empêché, comme on vient de le voir, que le Medecin *Paulinus* n'ait publié ſur cette deſcription un gros Volume *in*-4°. plein de beaucoup d'érudition tant litteraire que medicinale. Quant aux divers jugemens portés ſur le ſtyle de Thucydide & ſur les harangues nombreuſes qu'il a ſemées dans ſon Hiſtoire, il faut conſulter ſur cela ce qu'en a recueilli M. Fabricius, de qui nous avons emprunté la plûpart des circonſtances qu'on vient de lire touchant cet Hiſtorien.

M Duker a fait graver deux Cartes Géographiques, l'une de l'ancienne Gréce, l'autre de l'ancienne Sicile, qui ont ſervi de théatre aux évenemens arrivés pendant la guerre du Péloponneſe.

TRAITE' DE L'ESPERANCE CHE'TIENNE CONTRE l'eſprit de puſillanimité & de défiance, & contre la crainte exceſſive.

A Paris, chez *Lottin*, ruë S. Jacques. 1732. *in*-12. pp. 439.

L'AUTEUR avertit dans une courte Préface que ce Traité ne regarde point les pécheurs obſtinés qui vivent ſans crainte & ſans remords. Son unique but eſt de ranimer la confiance d'une infinité de perſonnes qui dans une vie ſainte & chrétienne, s'abandonnent à des penſées de défiance & de puſillanimité, mais en même tems il n'oubliera pas, ajoûte-t-il, de les entretenir dans de grands ſentimens d'humilité, ſans quoi la confiance qu'on leur inſpireroit ſeroit fauſſe. Il eſt aiſé de s'appercevoir qu'il a ſenti toute la difficulté de ſon entrepriſe. Il met par tout des correctifs, ne craint point de revenir ſur ſes pas, & ſemble même quelquefois détruire d'une main ce qu'il établit de l'autre, du reſte il nous aſſure qu'on ne trouvera dans ce Traité que des véritez communes, déja répanduës dans pluſieurs Livres qui ſont entre les mains de tout le monde.

Dans le premier Chapitre l'Auteur montre que l'eſprit de défiance anéantit les principaux fondemens de la pieté, qu'il entretient l'ame dans une eſpece d'enfance ſpirituelle, refroidit la priere, affoiblit la

reconnoiſſance, éteint l'amour de Dieu; il n'eſt pas poſſible, dit-il, d'aimer Dieu ſi l'on ne croit pas en être aimé; ſi l'on ſe perſuade qu'il nous rejette, & ſi l'on n'a pas la confiance de lui plaire par ſon amour.

Au milieu de ſes craintes, peut-on conſerver cette paix de l'ame ſi eſſentiellement liée avec la grace & la juſtice que toutes les Epîtres des Apôtres hors deux ou trois, portent avec elles cette benediction chrétienne qu'ils adreſſent à tous les fidéles, *la grace & la paix*, *la miſericorde & la paix*, *la charité & la paix*. Mais non ſeulement une vertu pleine de ſcrupules, d'anxietés, & de retours affligeans ſur ſoi-même bannit cette paix, mais elle devient ſouvent une tentation dangereuſe qui porte inſenſiblement à quitter le parti de la pieté. Une perſonne qui ne trouvera que trouble & qu'agitation dans le ſein de la vertu ſera aſſez imprudente pour chercher le repos & le calme dans les bras du vice. La défiance exceſſive dans les ames timorées n'eſt donc pas moins contraire au ſalut que la paix léthargique des méchans.

Cette tentation de défiance, continue l'Auteur, eſt très-commune, & d'autant plus dangereuſe qu'elle ſe preſente ſous une apparence de pieté. » Il faut operer ſon » ſalut avec crainte & avec trem» blement, redouter la profanation » des Sacremens & l'abus des gra» ces, le nombre des Elûs eſt *très» petit*. Perſonne ne ſçait s'il eſt di» gne d'amour ou de haine. « Ce ſont autant de véritez; mais le démon ſe ſert de ces véritez-là même pour nous perdre, en les détachant des autres véritez, qui doivent les temperer, & tandis que l'eſprit de Dieu ne nous repreſente la grandeur de nos péchez qu'en nous faiſant en même tems enviſager la miſericorde de Dieu, le Séducteur nous fait une peinture effrayante de nos pechez, & nous cache les richeſſes de la bonté de Dieu, pour ne nous laiſſer voir en lui qu'un Juge infiniment juſte, infiniment terrible. Mais honore-t-on le Tout-puiſſant par le trouble & par la crainte. Rien qui lui ſoit plus injurieux que cet eſprit; c'eſt même le moyen d'attirer ſur ſoi les maux que l'on craint. Saint Pierre ne commence à s'enfoncer dans les eaux que lorſqu'il commence à trembler & à manquer de confiance.

Le ſecond Chapitre tend à prouver que l'eſperance eſt d'une neceſſité auſſi indiſpenſable que la foi. L'Auteur obſerve qu'une infinité de Chrétiens qui auroient horreur de s'arrêter à des penſées contre la foi, ne craignent pas ſouvent de s'arrêter à des penſées qui attaquent ouvertement l'eſperance. Ils ne penſent pas, dit-il, d'après un Auteur fort célébre qu'il ne cite point, & dont il employe ſouvent les propres paroles, ils ne penſent pas que » s'il » nous eſt commandé d'*aimer Dieu* » *de tout notre cœur*, ſans nous bor» ner volontairement à aucun de» gré d'amour, il ne l'eſt pas moins » d'*avoir confiance en Dieu de tout*

» *notre cœur*, ſans nous borner vo-» lontairement à aucun degré de » confiance. « Nous *devons croire par une vive & forte confiance* que Dieu nous a aimé d'un amour éternel, qu'il nous aime de ce même amour dont il a aimé ſon Fils unique, & comme devant être les cohéritiers de ſa gloire.

Croire ſans eſperer, c'eſt la foi des démons. Ils croyent que J. C. eſt venu au monde pour les tourmenter; & les Chrétiens croyent qu'il y eſt venu pour les ſauver. Ceux qui ne voyent en Dieu qu'un Juge terrible, & qu'un vangeur inexorable, ſubſtituent au Dieu véritable une Idole que leur crainte s'eſt forgée. Semblables aux Diſciples encore groſſiers, la preſence de J. C. qui vient à eux pour les ſecourir, les effraye, parce qu'ils le prennent pour un phantôme tout différent de ce qu'il eſt.

Dans le troiſiéme Chapitre on traite des motifs & des fondemens de l'eſperance chrétienne; ces motifs ſont reduits à quatre principaux, la toute-puiſſance de Dieu, ſa miſericorde, & la vertu infinie de J. C. à quoi on ajoûte la connoiſſance même que l'homme a de ſes propres miſeres. Comme ce dernier motif de confiance ne ſe preſente pas naturellement à l'eſprit, l'Auteur remarque que la miſericorde de Dieu ſuppoſe neceſſairement la miſere de l'homme, d'où il conclut qu'on ne peut bien ſentir toute la grandeur de la premiere, ſans connoître en même tems juſqu'où va la ſeconde. C'eſt dans cette vûë qu'il prétend expoſer dans le Chapitre quatriéme tout ce que la foi apprend à l'homme pour l'humilier. Il y fait une peinture très-vive & très-étenduë de la foibleſſe de l'entendement & de la volonté de l'homme, de la force de ſes ennemis, de la malice des démons, & ſur tout *de notre indignité à l'égard de la grace*. Enfin pour faire voir la grandeur de nos maux par la grandeur du remede qui leur étoit neceſſaire, il explique les raiſons qui ont déterminé Dieu à ſe faire homme. » Quelle extremité de » miſere dans l'homme, s'écrie-t-» il! quel excès de miſericorde en » Dieu! que des hommes n'ayent » pu être délivrés de la malediction » de Dieu, ſans que Dieu ſe ſoit » expoſé à la malediction de tous » les hommes. « Il faut avoüer que ſi on tomboit par hazard ſur ce Chapitre ſans avoir lû le titre de l'Ouvrage, il ne ſeroit pas aiſé d'en concevoir le deſſein.

Les Chapitres 6. & 7. ont quelque choſe de plus conſolant. Si la foi, dit-il, humilie l'homme afin de l'empêcher de tomber dans la préſomption; d'un autre côté elle le releve pour l'empêcher de tomber dans le deſeſpoir. Les motifs de confiance qu'elle lui fournit, comme il a été dit ci-deſſus, ſont fondés ſur la toute-puiſſance & la miſericorde de Dieu, & ſur les mérites de J. C. le Médiateur de la nouvelle alliance. » Il nous a été donné, » dit-il, pour être le ſupplément » univerſel de tous nos beſoins. » J. C. tous ſes Miſteres, ſa Vie

» & ſa Mort, ne vous ſont pas » moins propres que s'il n'avoit été » donné qu'à vous ſeul en particu- » lier. Et l'amour par lequel Dieu » vous le donne, eſt auſſi infini que » l'amour par lequel il le donne à » tous. Quelle plus grande aſſuran- » ce pouvoit-il vous donner de vous » pardonner vos pechez, & de » vous donner toutes les graces ne- » ceſſaires pour vaincre vos foibleſ- » ſes, que de vous mettre entre » les mains de la victime qu'il s'eſt » choiſie lui-même pour vous faire » miſericorde?

La vûë de leurs pechez paſſés, pourſuit l'Auteur, pourroit-elle troubler la confiance que des motifs ſi puiſſans doivent inſpirer à tous les hommes? Mais en ont-ils commis de plus grands que tant de Saints ſur leſquels l'Ecriture & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous apprennent que Dieu s'eſt plu de ſignaler ſa miſericorde? L'eſperance des Juſtes les plus parfaits n'a-t-elle pas les mêmes fondemens que la nôtre? d'un côté l'aveu de leur foibleſſe, de l'autre la confiance en la bonté de Dieu, ont fait toute leur reſſource. Plus même le ſentiment de nos miſeres ſera vif, plus nous aurons lieu d'eſperer. *Aimons donc, non pas nos foibleſſes, mais la connoiſſance, & la conviction de ces foibleſſes.* C'eſt être déja bien riche que de connoître ſa pauvreté. Prenons garde de confondre l'eſprit d'humilité avec l'eſprit de puſillanimité & de défiance; le premier porte à Dieu & à chercher tous les moyens de lui plaire; le ſecond nous attache à nous-mêmes, nous jette dans l'inaction, & nous dégoûte de la pieté.

Le ſeptiéme Chapitre roule ſur les avantages de l'eſperance. L'Auteur y montre qu'elle eſt par elle-même agréable à Dieu, qu'elle obtient tout de lui, & ne trompe perſonne. Au reſte, il n'y fait preſque qu'étendre & prouver davantage pluſieurs principes qu'il avoit déja rapportés dans differens endroits de ce Traité. Il s'objecte que pluſieurs ne perſevereront point dans la juſtice Chrétienne; ceux-là ſans doute, dira-t-on, ſeront trompés & confondus. Mais il répond que ce ſont eux-mêmes qui ſe ſont trompés, & non pas le Seigneur qui les a trompés; ils ne ſe trouvent confondus, que parce qu'ils ont ceſſé d'eſperer; s'ils avoient continué de mettre leur confiance en Dieu, il les auroit rendu victorieux de leurs foibleſſes, & de la force de leurs ennemis.

Mais notre Auteur apprehendant toûjours qu'on ne s'occupe tellement des véritez conſolantes qu'on ne détourne ſon eſprit de la conſideration des véritez terribles, nous offre dans le huitiéme Chapitre les moyens de nous en ſervir pour ranimer notre confiance. Comme Dieu nous oblige, dit-il, de croire les unes & les autres; elles doivent donc être la regle de notre conduite, & quand nous ne trouverions point le moyen de les accorder, nous ne devons pas douter qu'elles ne s'allient parfaitement entr'elles. En vain en ſerions-nous inſtruits, ſi nous ne trouvions le

moyen de les réunir. C'eſt ce que l'Auteur eſſaye de faire dans le Chapitre huitiéme. » Il faut, dit-» il, regarder la crainte comme un » hommage que nous rendons à » Dieu, & comme une partie de » notre pénitence. Vivre ſans au-» cune crainte des jugemens de » Dieu, c'eſt non ſeulement le de-» shonorer, mais c'eſt inſulter à ſa » juſtice, à ſa puiſſance, & à ſa » ſainteté, & irriter ſa colere. » Craindre ſans eſperer, c'eſt en-» core le deshonorer, parce que » c'eſt le craindre, comme on » craint un Tyran, & ne conſide-» rer en lui qu'une juſtice ſans bon-» té & ſans miſericorde, & violer » un de ſes plus grands préceptes, » par lequel il nous commande » formellement d'eſperer en lui. » Craindre & eſperer, c'eſt vrai-» ment l'honorer; parce que c'eſt » le regarder comme l'être ſouve-» rainement juſte & miſericordieux, » le Dieu de ſainteté & le Pere des » miſericordes. La crainte doit » donc faire une partie de notre » ſureté.

Il convient néanmoins qu'il eſt des occaſions où l'on doit moins s'occuper de la crainte; tels ſont les tems d'obſcurité, de foibleſſe, d'épreuves; à la fin de la vie, & ſur tout aux approches de la mort. » C'eſt alors qu'on doit s'entretenir » principalement ou même unique-» ment de tout ce qui peut ſoûtenir » la confiance & l'amour, & éloi-» gner de ſon eſprit tous les objets » de crainte. Il faut alors, conti-» nue-t-il, imiter ceux qui étant » obligés de marcher ſur les bords » d'un précipice affreux, en détour-» nent les yeux & panchent du côté » oppoſé, de peur que la ſeule vûë » du péril qu'ils courent ne leur » cauſe quelque éblouiſſement & » ne les y entraîne. « La crainte n'eſt commandée qu'autant qu'elle peut ſervir à l'amour, & à la confiance. Il apprend enſuite aux Chrétiens imparfaits non ſeulement à ne point craindre la mort, mais même à la deſirer.

Dans le neuviéme Chapitre on fait voir qu'il n'en eſt pas des rechûtes fréquentes dans les péchez véniels, comme des rechûtes dans les pechez mortels. Un vrai Chrétien doit à la vérité avoir une grande horreur des plus légéres fautes, prendre toutes les précautions poſſibles pour les éviter, les expier par une pénitence continuelle, puiſque tous les pechez véniels ont, dit-il, été mortels à J. C. & que tous ont contribué à ſa mort. Mais après tout, ces ſortes de rechûtes ne doivent point affoiblir la confiance qu'on doit avoir en Dieu, » un homme qui » eſt bien perſuadé de ſa foibleſſe » n'eſt point ſurpris de ſes chûtes. » Il y a plûtôt lieu de s'étonner » qu'étant auſſi foibles que nous » ſommes, nous ne tombions à » chaque pas, & que nous ne faſ-» ſions des chûtes plus conſidera-» bles. « Une ame véritablement humble hait les pechez où elle tombe, parce qu'ils ſont contraires à la verité & à la juſtice de Dieu. Mais elle aime l'humiliation qui lui en revient, parce que la vérité &

la juſtice divine demandent qu'elle profite de cette humiliation pour les expier, & pour obtenir la grace de s'en relever. Comme il eſt de foi que les Juſtes ne peuvent pas avec les ſecours ordinaires de la grace éviter tous les pechez véniels, la reſolution de n'en pas commettre doit être plûtôt un deſſein ſincere de travailler à les éviter, qu'une eſperance de les éviter abſolument.

On prouve dans le neuviéme Chapitre que l'eſperance doit être ferme & inébranlable au milieu des plus grands périls. Cette vérité eſt appuyée par un grand nombre de paſſages de l'Ecriture Sainte que l'Auteur joint enſemble, & dont il forme un texte ſuivi; c'eſt dans ces ſortes d'endroits, qu'il touche, qu'il eſt rempli d'onction, & qu'on le trouvera veritablement conſolant. Puis revenant aux divers caracteres de l'eſperance Chrétienne, il avertit qu'elle ne doit point aller juſqu'à la certitude totale & abſolument infaillible qu'on eſt juſtifié, & du nombre des Prédeſtinez, ce qui ſeroit l'erreur des Calviniſtes; mais il ajoûte que cette eſperance ne doit pas cependant nous laiſſer dans le doute, c'eſt-à-dire dans une égale incertitude ſur notre beatitude, ou ſur notre damnation. Seroit-il poſſible alors, dit-il, que l'eſperance, comme on l'a vû en tant d'endroits, fut une ſource de paix, de conſolation & de force? *Le doute ſi on recevra les moyens neceſſaires au ſalut, ou ſi on ne les recevra point*, ſi on ſera ſauvé ou damné, ſeroit une ſource continuelle d'inquietudes. Cependant il ſeroit réellement impoſſible de les calmer, ſi l'eſperance étoit compatible avec le doute volontaire de ſon ſalut éternel.

Il apporte enſuite pluſieurs exemples & quelques comparaiſons tirées de l'Ecriture pour montrer quelle doit être la force & l'immobilité de l'eſperance; mais il inſiſte principalement ſur les promeſſes que Dieu a faites aux Elûs, de les rendre victorieux de tout ce qui pourroit s'oppoſer à leur ſalut, & de leur donner la vie éternelle, & veut qu'à l'imitation des Apôtres qui appliquoient à tous les Fidéles les promeſſes faites aux Elûs, tous les Chrétiens s'en faſſent auſſi l'application à eux-mêmes, & qu'ils ayent une ferme confiance qu'ils ſont du nombre de ceux à qui la vie éternelle & la ſuite des graces neceſſaires pour y arriver eſt promiſe. Il faut donc, dit-il ailleurs, s'appliquer toutes les promeſſes de Dieu, & *concevoir* que ce n'eſt pas aux hommes en général, mais que c'eſt à nous en particulier que ces promeſſes ont été faites. Parmi ces promeſſes que l'Auteur ſuppoſe n'être faites qu'aux Elûs, & que l'Apôtre S. Paul applique cependant à tous les Fidéles, » il rapporte cette » promeſſe de Dieu à ſon ancien » peuple, *je ne vous laiſſerai point* » *& je ne vous abandonnerai point*; » & cette autre du Prophete, *le* » *Seigneur eſt mon ſecours, je ne* » *craindrai point ce que les hommes* » *pourront me faire*. L'Apôtre Saint » Jean applique de même, ajoûte-» t-il, à tous les Fidéles la promeſ-» ſe

» ſe de la vie éternelle, & veut que » chacun s'en faſſe l'application, & » que cette vûë les rempliſſe de » joye. « D'où il conclut qu'il eſt non ſeulement permis, mais même commandé à tous d'eſperer qu'ils ſont du nombre des Elûs.

Il reconnoît qu'il n'eſt pas neceſſaire d'avoir des diſpoſitions bien parfaites pour s'appliquer les promeſſes qui regardent les Elûs. » Ce ne ſont pas, dit-il, ces bon» nes diſpoſitions qui précedent & » qui forment l'eſperance d'avoir » part aux promeſſes des Elûs. C'eſt » au contraire cette eſperance qui » précede & qui produit ces bonnes » diſpoſitions, depuis les degrez les » plus imparfaits juſqu'aux plus » parfaits.

Le but de l'Auteur dans le dernier Chapitre eſt de faire voir que l'eſperance remplit l'ame de joye, & que cette joye s'allie parfaitement avec l'eſprit de componction & de gémiſſement ſi recommandé aux Chrétiens, leurs larmes, & leurs gémiſſemens ſont même pour eux une ſource de conſolation. Puiſque c'eſt la marque la plus aſſurée qu'ils ſont animés du S. Eſprit qui produit en eux ces gémiſſemens & cette ſainte douleur. Toute joye qui n'a point pour fondement l'eſperance Chrétienne eſt fauſſe, & ne peut rendre l'ame tranquille; la vraye joye vient du vrai bien de l'ame raiſonnable, ou de l'eſperance de poſſeder ce vrai bien. Or Dieu ſeul eſt le vrai bien de l'ame raiſonnable, il eſt donc le ſeul par conſequent qui ſoit capable de lui donner une véritable joye.

D'où il eſt aiſé de voir que l'eſperance rend l'ame Chrétienne heureuſe par avance, puiſqu'elle ne deſire rien, qu'elle ne commence de poſſeder dans le moment même qu'elle commence à le deſirer. La pauvreté, la douleur, en un mot tout ce qui afflige les autres hommes contribue à augmenter la joye du vrai Chrétien, parce que toutes ces épreuves lui acquierent un droit nouveau & plus aſſuré à l'héritage celeſte. D'où l'Auteur tire cette conſequence que comme les Chrétiens ſans l'eſperance d'une autre vie ſeroient les plus malheureux de tous les hommes, auſſi avec elle ſont-ils veritablement heureux, puiſque les choſes mêmes qui paroiſſent les plus dures & les plus déſagréables, contribuent, ſelon les paroles de J. C. à augmenter leur recompenſe, & par cette raiſon deviennent pour eux un ſujet de joye & de conſolation.

QUÆSTIONES MEDICÆ DUODECIM AB ILLUSTRISSIMIS Viris R. D. Franciſco Chicoineau, Cancellario ampliſſimo, Joanne Bezac Decano venerando, Petro Rideux, Antonio Magnol, Henrico Haguenos, Jacobo Lazerme, & Gerardo Fitz-Gerald, Regis Conſiliariis, Medicis, & Profeſſoribus meritiſſimis, propoſitæ in Aula Epiſcopali Monſpelienſi, coram illuſtriſſimo ac Reverendiſſimo D. D. Carolo Joachimo Colbert de Croiſſy, Monſpelienſium Epiſcopo.

Pro Regia Cathedra vacante per abdicationem R. D. Joannis Aſtrac, in Collegio Regio Pariſienſi Profeſſoris digniſſimi, quas, Deo duce & auſpice Deiparâ, propugnabit in Auguſtiſſimo Monſpelienſi Apollinis Fano, triduo integro, manè & ſerò, diebus 9. 10. & 11. menſis Januarii anni 1732. Hugo Gourraigne D. M. Monſpelienſis.

Monſpelii, apud Joannem Martel, Univerſitatis Medicinæ Typographum. 1732.

C'eſt-à-dire : *Douze Queſtions de Medecine que Meſſieurs Chicoineau Bezac, Rideux, Magnos, Haguenot, Lazerme, & Fitz Gerald, ont propoſées dans la Salle Epiſcopale de Montpellier.*

Pour la Chaire Royale de Medecine vacante par l'abdication de M. Aſtruc, &c. leſquelles Propoſitions ont été ſoûtenuës à Montpellier pendant trois jours, ſçavoir, le 9. le 10. & le 11. de Juin de cette année. 1732. Par Hugues GOURRAIGNE, *Docteur en Medecine de Montpelier.*

A Montpelier, chez Jean *Martel*, Imprimeur de l'Univerſité de Medecine. 1732. Brochure *in*-4°. pages 24.

LES douze Queſtions dont il s'agit, leſquelles ont été propoſées par pluſieurs illuſtres Medecins de Montpellier, roulent ſur differens ſujets. Ces Meſſieurs demandent dans la premiere, ſi la Muſique eſt l'unique remede à la morſure de la Tarentule, & on conclut pour l'affirmative : ils demandent dans la ſeconde, ſi l'imagination bleſſée d'une femme enceinte peut être la cauſe d'un monſtre, & on conclut pour la négative : dans la troiſiéme, ſi l'opium eſt bon pour les Rhumatiſmes, & on conclut affirmativement : le point de la quatriéme, eſt, ſi les apéritifs conviennent dans les ſchirres de la ratte ; & la concluſion, qu'ils y conviennent. Il s'agit dans la cinquiéme de ſçavoir, ſi pour guerir l'apoplexie, les narcotiques ſont quelquefois à preferer à tous les autres remedes, & on ſoûtient que non : dans la ſixiéme, ſi la fievre ſcarlatine eſt differente de la petite vérole, & ſi elle demande un autre traitement & on ſoûtient qu'elles ſont ſemblables, & qu'il faut les traiter l'une & l'autre de la même maniere : dans la ſeptiéme, ſi on peut employer les ſudorifiques & les diaphoretiques pour guerir l'œdeme, & on ſe dé-

clare pour l'affirmative : dans la huitiéme, ſi le carboucle & la gangrene exigent le même traitement, & on conclud que la cure de l'un & de l'autre doit être la même : dans la neuviéme, ſi les fomentations d'eau marine conviennent aux morſures des animaux attaqués de rage, & on tient pour l'affirmative : dans la dixiéme, ſi pour la gueriſon des maladies de la peau on peut ſe ſervir de remedes externes qui repouſſent l'humeur au dedans, ce qu'on prouve ne pas convenir, ou s'il faut en venir aux remedes internes, ce qu'on fait voir être très à propos, pourvû que les Medecins examinent ſi ces maladies de la peau ſont éritiques ou ſymptomatiques, car dans le premier cas on veut qu'ils ayent ſeulement ſoin de ne point détourner la nature, & dans le ſecond, qu'ils employent les remedes internes qui peuvent rendre les humeurs fluides, & rétablir la tranſpiration arrêtée, tels que ſont la chair de vipere, les écreviſſes, le lait, les diaphoretiques ſur tout, & les ſudorifiques : la onziéme Queſtion eſt ſi l'appetit déreglé pour certaines choſes abſurdes, comme pour du plâtre & autres choſes ſemblables, ſe gueric plus facilement par la varieté des objets qui peuvent corriger l'imagination des perſonnes atteintes de ce mal, que par les médicamens, & on conclud pour le premier : la douziéme enfin, eſt ſi dans les maladies ſoporeuſes lorſqu'il y ſurvient quelque fievre maligne, les veſicatoires ſont préferables aux émetiques, & on conclud affirmativement.

Nous ne ſçaurions donner l'extrait de tous ces articles, nous nous bornerons à celui où l'on ſoûtient que l'imagination des meres ne ſçauroit être la cauſe des monſtres.

On poſe d'abord pour principe, dans la queſtion dont il s'agit, que c'eſt une loi généralement établie par l'Auteur de la nature, que chaque animal produiſe ſon ſemblable; en ſorte que ſi un fœtus vient au monde avec une difformité qui paroiſſe contraire à cette loi, on doit le regarder comme un monſtre. De cette propoſition on vient à la diſtinction des monſtres.

On remarque que, ſelon le vulgaire, il y en a de deux ſortes : ſçavoir, 1°. des enfans qui ont la figure de Lions, d'Elephans, de chiens, de poiſſons, de grenouilles, de ſerpens, *&c.*

2°. D'autres qui ſans avoir une autre figure que celle de leur eſpece, naiſſent les uns avec plus ou moins de deux pieds, de deux mains, *&c.* les autres avec deux têtes, les autres avec deux corps joints enſemble, *&c.*

On admet ici comme indubitable, cette ſeconde ſorte de monſtre, & on traite l'autre de fiction, la raiſon qu'on allegue pour rejetter celle-là, eſt que chaque animal a en ſoi de quoi reproduire d'autres animaux de ſon eſpece, que ce qu'il renferme pour cela eſt un germe dont la forme ſpécifique que Dieu y a miſe eſt invariable & ne dépend pour le fond, ni du mou-

vement, ni de l'imagination, mais peut seulement être alterée en choses accidentelles, sans jamais que l'espece contenue dans le germe puisse être changée en une autre, ce qui ne se pourroit faire, que le germe même ne devînt un autre germe : chose absolument impossible, quelque force qu'on suppose dans l'imagination d'une femme grosse.

On joint une autre raison à celle-là, qui est que si l'imagination des meres avoit le pouvoir que quelques personnes lui attribuent ici sur la foi de quelques Histoires, on ne verroit pas tant de meres après avoir ardemment souhaité des enfans mâles, n'avoir néanmoins que des filles. M. Gourraigne, Docteur de Montpellier, qui parle ici, ne veut pas même que l'imagination des meres puisse être la cause de ces difformitez accidentelles qui ne vont point jusqu'à effacer la forme de l'espece, & avec lesquelles on voit naître tant d'enfans; comme d'avoir plus de deux pieds, plus de deux mains, plus d'une tête, *&c.* Il attribue ces differens effets au mélange confus qui se fait de plusieurs œufs dans le ventre de la mere. Deux œufs, par exemple, viennent à se joindre & à se coller ensemble, voilà deux corps pour un, quatre mains au lieu de deux, & ainsi du reste, & tout cela sans que l'imagination de la mere y entre pour rien.

M. Gourraigne termine sa Dissertation, en disant que si quelquefois il s'est vû des monstres tenir veritablement de deux especes absolument differentes, on doit attribuer ces prodiges à une volonté speciale de Dieu, qui pour sa gloire est le maître de changer quand il lui plaît & en autant de manieres qu'il lui plaît le cours ordinaire de la nature.

Nous ne pousserons pas plus loin notre extrait, en voilà suffisamment pour donner une idée de ce Recueil de Questions.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES AB ANNO 500. usque ad annum 1500. *&c.* C'est-à-dire : *Suite du Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie. Par M.* MURATORI. *Tome VI.* A Milan, de l'Imprimerie de la Societé Palatine. 1725. Coll. 1196.

CE sixiéme Volume qui est dédié au Cardinal Borromée, Evêque de Nouarre, nous offre, 1°. un petit Traité de Pierre Diacre, Moine & Bibliothécaire du Mont-Cassin sur les Hommes Illustres de son Ordre, parmi lesquels on doit le compter lui-même ; il est mort en 1140. & nous a laissé differens Ecrits. L'Ouvrage dont il est ici question a été publié en 1655. sur un Ms. de la Bibliothéque Barberine ; & fut depuis inseré dans la Bibliothéque des Peres avec le Supplement de Placide Romain, aussi Moine & Diacre du Mont-Cassin. Jean-Baptiste Marus qui en fut le premier Editeur, le mit au jour à

l'occaſion de je ne ſçai quel Ecrit, dans lequel on ſoûtenoit que les Moines du Mont-Caſſin avoient vécu dans l'oiſiveté & dans l'ignorance. Rien n'étoit plus propre à refuter cette accuſation que l'Ouvrage de Pierre Diacre; on y voit que l'Ordre du Mont-Caſſin a produit un grand nombre de Religieux diſtingués par leur ſcience & par leur pieté, d'ailleurs le ſeul ſervice qu'ils ont rendu aux Lettres & à l'Egliſe, en tranſcrivant avec une attention infatigable les Livres anciens, auroit dû les mettre à couvert d'un reproche ſi injurieux. M. Marus obſerve à ce ſujet que les anciens Moines apportoient tant d'exactitude à ce travail, qu'il n'y avoit que les Religieux d'un certain âge à qui il fût permis d'écrire les Evangiles, le Pſeautier, & le Miſſel; ce qu'il prouve par les Capitulaires d'Aix-la-Chapelle, *Cap.* 72. *Si opus eſt Evangelium, vel Pſalterium & Miſſale habere, perfectæ ætatis homines ſcribant cum omni diligentia.* Le Traité de Pierre Diacre eſt accompagné de Notes pleines de recherches curieuſes, & qui ſuppléent aux frequentes omiſſions de l'Auteur.

2°. Les Actes de la Tranſlation du Corps de S. Geminien Evêque de Nouarre, faite en 1106. & recueillis par un Auteur contemporain. Ils ſont écrits avec plus de pureté qu'on n'en auroit attendu dans un ſiécle ſi groſſier; on y voit avec quelle magnificence & quel concours de peuple on célébroit alors ces ſortes de Solemnitez. On obſerve encore à Nouarre la Fête de cette Tranſlation; mais depuis quelques années, on en a retranché les courſes de Chevaux & certains prix qu'on diſtribuoit aux Vainqueurs.

3°. Une Chronique contenant les actions mémorables des Piſans. Elle eſt tirée de differens Auteurs, & avoit déja été donnée au public par Ferdinand Ughellus dans ſon Italie Sacrée, mais remplie d'une infinité de fautes & d'Anachroniſmes. M. Muratori avertit en paſſant qu'on doit porter le même jugement de l'Italie Sacrée du même Auteur; il ſouhaiteroit même que quelque Sçavant entreprît d'en donner une édition plus correcte. C'eſt ce qu'il fait du moins aujourd'hui par rapport à la Chronique de Piſe; il l'a corrigée ſur un Mſ. trouvé dans les Archives de Lucque. Perſonne n'ignore quelle a été autrefois la grandeur de la Ville de Piſe. Elle formoit une puiſſante Republique qui diſputa long-tems le premier rang à celle de Gênes. Ses forces faiſoient tête à celles des Infidéles; elle conquit les Iſles de Corſe, de Sardaigne & de Majorque. Cette derniere expedition qui arriva en 1115. ſe trouve ici décrite en vers aſſez élegans pour un tems de barbarie, par Laurent de Véronne Diacre de Jacques ſecond Archevêque de Piſe. En général les diverſes parties de cette Chronique renferment tout ce qui eſt arrivé de remarquable parmi les Piſans depuis l'an 688. juſqu'en 1336.

4°. Les Vies des quatre premiers

Abbez de Cave par un Auteur Anonyme ; quoique ces Vies ne contiennent rien de singulier, la célébrité de ce Monastere qui après celui du Mont-Cassin est un des plus illustres d'Italie, nous oblige de dire quelque chose de S. Alphére, qui en fut le Fondateur & le premier Abbé : il naquit vers le milieu du dixiéme siécle d'une des plus illustres familles de Salerne ; dégoûté du monde, il embrassa l'état Ecclesiastique ; aspirant ensuite à une plus grande perfection, il se joignit à S. Odilon Abbé de Cluny, & prit l'habit de S. Benoît. La reputation d'Alphére le fit bien-tôt redemander par Gaimar troisiéme Prince de Salerne, pour gouverner les Monasteres de cette Ville ; après s'en être acquitté avec succès, le S. Abbé alla se cacher dans un rocher affreux, où il fut suivi par un grand nombre d'hommes qui vouloient vivre sous sa conduite ; il en choisit douze d'entr'eux, avec lesquels il fonda le Monastere de Cave, ainsi nommé d'une espece de caverne qui avoit été autrefois une carriere de Pierre. Il est devenu depuis Chef d'une célébre Congregation. L'acte de donation que Gaimar fit de ce lieu à Alphere est de 1025. M. Muratori le rapporte ici en entier, ainsi que l'Histoire de la Consecration de l'Eglise de Cave, faite avec beaucoup de pompe par le Pape Urbain II. l'an 1092. Nous remarquerons avec le judicieux Editeur, qu'on lit dans les Vies de ces Abbez certains *Miracles frivoles*, que des personnes plus éclairées, n'auroient pas regardé comme des prodiges ; mais telle étoit, dit-il, la pieté de ces siécles grossiers. Cependant on y trouve plusieurs faits qui paroissent surpasser les forces de la nature, & qui semblent ne pouvoir être attribués qu'à Dieu ; du moins on ne peut douter de la sainteté de ces Abbez. Cette Histoire voit le jour pour la premiere fois.

5°. Les Annales de Gênes par Caffaro & ses Continuateurs depuis l'an 1100. jusqu'en 1293. Ouvrage singulier & presque unique dans son genre. Il contient une Histoire pendant environ 200. ans sans interruption. La qualité des Auteurs, qui étoient tous des personnes considerables par leur naissance, ou par les emplois qu'ils tenoient dans cette R. P. doit rendre ce morceau infiniment précieux. Il est divisé en dix Livres ; quoiqu'il n'ait jamais été imprimé, plusieurs Auteurs en ont fait mention sous le nom d'Annales de Caffaro, parce qu'il fut le premier qui les commença. Il nous apprend lui-même qu'il avoit été Consul de sa R. P. & qu'il en commandoit les troupes à la fameuse prise de Jerusalem. Après sa mort, les differens Auteurs qui ont continué ces Annales, paroissent l'avoir fait par ordre de la R. P. Du moins les 7, 8 & 9e Livres portent-ils le nom de quatre differens Nobles, deux Jurisconsultes, & *deux Laïques*, qui se disent nommés par un Décret public pour recueillir les évenemens remarquables arrivés de leur tems. Jacques Doria commen-

ce ſeul le 10e Livre ſans marquer par quelle raiſon on ne lui avoit aſſocié perſonne dans ce travail, mais pour ſuppléer, dit-il, à la Chronique de Caffaro qui ne commence l'Hiſtoire de Gênes qu'au tems où il vivoit, Doria remonte juſqu'a l'origine de cette Ville, & débite beaucoup de fables, tant ſur l'étymologie de ſon nom que ſur ſes premiers Fondateurs, il reprend enſuite ces Annales, où ceux qui l'avoient précédé, les avoit laiſſées, & il les conduit juſqu'en 1294. il n'eut point de Succeſſeur. On y trouve une ſuite exacte des Conſuls & des Podeſtats de Gênes, & un détail quelquefois aſſez étendu de ce qui s'eſt paſſé ſous leur adminiſtration. Mais on ſent bien que des Auteurs qui écrivoient ſous les yeux de la R. P. ont évité avec grand ſoin tout ce qui auroit pu les bleſſer, on y verra cependant pluſieurs faits importans, & qui juſqu'alors avoient été enſevelis dans un profond ſilence.

6°. La Relation de la Conquête de Meſſine en 1160. ſur les Sarazins par le Comte Roger Normand. La priſe de cette Ville le rendit bientôt maître de toute l'Iſle, & il en fut le premier Roi. Cette relation qui a été écrite par un Auteur Anonyme, mais contemporain, avoit déja été donnée par M. Baluze dans le ſixiéme Tome de ſes Miſcellanées; on y a joint deux Diplomes en faveur de la Ville de Meſſine, l'un de Roger & l'autre de Guillaume, tous deux Rois de Sicile, le premier fixe ce que la Ville de Meſſine & ſon territoire devoient payer au Roi, & il ajoûte qu'ils demeureront affranchis de toutes impoſitions à perpetuité, quand même le Roi pour quelque raiſon qu'on pût alleguer, voulût demander ou même contraindre de payer davantage, *etiam ſi Rex peteret aut cæteros cogeret pro re quantacunque neceſſaria.*

7°. Les actions de l'Empereur Frideric I. ſurnommé Barberouſſe par Otton Evêque de Friſingue & par Radevic ſon Continuateur.

Ces deux Auteurs ſont regardés avec juſtice comme les meilleurs & les plus judicieux Hiſtoriens de leur tems. Le premier étoit neveu de l'Empereur même dont il écrit l'Hiſtoire, & il nous apprend qu'il l'avoit entrepriſe à ſa priere. Nous ne ſçavons ſi Æneas-Sylvius qui nous aſſure avant qu'il fût Pape que les liaiſons du ſang ni de l'interêt n'avoient alteré en rien la ſincerité d'Otton, eut penſé de même depuis qu'il fut élevé ſur le S. Siége. Il faut avoüer qu'il eſt aſſez difficile de ſe faire une véritable idée de Frideric; les Allemands le donnent comme un des plus grands Princes qui ait porté la Couronne Impériale, & les Italiens le repreſentent comme un Tyran ſans foi & ſans Religion. M. Muratori croit qu'il y auroit peut-être plus d'équité à le regarder comme un Prince compoſé de grandes vertus, & de grands vices, mélange qui entre aſſez ſouvent dans la compoſition des plus célébres Héros. Otton de Friſingue n'a donné que les deux premiers Livres de ſon Hiſtoire;

Ce Prélat étoit très-ſçavant, ſur tout dans la Logique & dans la Dialectique ; mais les frequentes digreſſions qu'il fait ſur ces matieres interrompent ſouvent le fil de ſa narration. Radevic ſon Chapelain & Chanoine de Friſingue qui l'a continuée a évité ce défaut ; mais il s'eſt contenté d'y ajoûter deux autres Livres, & n'a ſuivi ſon Hiſtoire que juſqu'en 1160. parce qu'il ne vouloit pas, dit-il, que le nombre des Livres paſſa celui des Evangiles. Jean Cuſpinien fut le premier qui en 1515. les mit en lumiere. M. Muratori les a corrigés avec beaucoup d'exactitude ſur les Manuſcrits de la Bibliothéque de l'Empereur, auſſi bien que la Chronique ſuivante qui avoit déja paru par les ſoins de Chrétien Urſtiſius.

C'eſt la neuviéme Piece de ce Recueil, elle eſt d'Otton Abbé ou Moine de S. Blaiſe, elle ſert comme d'Appendice à l'Hiſtoire precedente & va juſqu'à l'an 1209.

8°. Une Lettre de Burchard Notaire de l'Empereur à Nicolas Abbé de Sigeberg, contenant la ruine de la Ville de Milan. Cette triſte ſcene à laquelle Burchard fut preſent arriva en 1162. & rendit Frideric extrêmement odieux dans toute l'Italie. Quoique cette Piece ait déja été imprimée deux fois, M. Muratori a cru devoir lui donner encore ici place, afin que les Lecteurs trouvaſſent ici de ſuite tout ce qui regarde les expeditions de Frideric en Italie.

9°. La Relation de la levée du Siége d'Ancone en 1172. écrite par Maître Boncompagnon Florentin, & Profeſſeur d'Humanitez, & de Grammaire à Bologne. Il ſe déchaîne contre l'Archevêque de Mayence qui commandoit les Troupes que Frideric I. dont il étoit Chancelier, avoit envoyées à cette expedition. On eſt redevable de cette Relation aux recherches de M. Argelati, le ſtyle en eſt très-dur, & donne bien mauvaiſe opinion d'un ſiécle où un tel Auteur étoit regardé comme un Ecrivain poli.

10. Une Hiſtoire de Lodi par Othon-Morena, continuée par Acerbus-Morena ſon fils. Le dernier fut établi Podeſtat de Lodi même par Frideric I. On y trouve ce que cet Empereur fit de plus conſiderable en Italie depuis 1153. juſqu'en 1168. comme ces deux Hiſtoriens étoient attachés à Frideric, & qu'ils avoient l'un & l'autre exercé ſous lui des emplois conſiderables, M. Saſſi qui eſt l'Editeur de cette Hiſtoire, avertit qu'il faut les lire avec précaution. Fœlix Oſius fut le premier qui la publia en 1639. mais il avoüe lui-même qu'il fut obligé de ſe ſervir d'un Manuſcrit plein de fautes & de lacunes. M. de Leibnitz l'a inſerée depuis dans ſon Hiſtoire de la Maiſon de Brunſwik ſans y rien changer faute de Manuſcrits plus corrects. M. Saſſi a été aſſez heureux pour en trouver deux dans la Bibliothéque Ambroiſienne, & ſi differens de celui dont Oſius avoit eu communication, qu'il eut été impoſſible de corriger l'un par les autres ſans jetter les Lecteurs dans

dans un labyrinthe d'où ils n'euſſent pu ſortir. D'un autre côté M. Saſſi craignant qu'on ne l'accuſât de vouloir donner trop d'autorité à ſes Manuſcrits a jugé à propos de faire imprimer à côté de l'ancienne édition d'Oſius, celle qu'il preſente aujourd'hui. Il a éclairci pluſieurs endroits de cette Hiſtoire par ſes propres Notes & par celles d'un ſçavant Benedictin de la Congregation du Mont-Caſſin qui par modeſtie n'a point voulu être nommé.

11. Un Commentaire de Sire Raul ſur les expeditions de Frideric I. en Italie, imprimé pour la premiere fois ſur un Manuſcrit de la Bibliothéque des Jeſuites de Milan. Il eſt inconteſtable que l'Auteur étoit Citoyen de Milan, & qu'il écrit comme témoin oculaire. Cependant on ne peut ſçavoir s'il étoit véritablement de cette Ville; ce nom de *Raul* eſt un nom François qu'on rend ordinairement par celui de Radulphe, mais on ne laiſſe pas de trouver quelques Italiens qui l'ont porté. Le mot de *Sire* embarraſſe davantage; il eſt purement François, & on ne voit point qu'aucun Italien ait jamais pris ce titre à moins d'y joindre le nom d'un Marquiſat ou de quelque terre conſiderable, comme *il Sire di Varonga*, *di Narbonna*; ainſi, diſons-nous en François *le Sire de Coucy*. Quoiqu'il en ſoit, M. Muratori ſe contentant de conſerver ce nom *de Sire Raul* à la tête de l'Ouvrage, nous preſente toûjours cet Auteur ſous le nom de Radulphe de Milan. Après avoir juſqu'ici donné tant d'Hiſtoriens que leur Patrie ou leurs interêts perſonnels attachoient à Frideric, il s'applaudit avec raiſon d'en avoir du moins trouvé un qui ſoûtienne la cauſe des Italiens; car, dit-il, ſi dans les affaires qui regardent les particuliers, on ne peut porter un jugement ſûr, lorſqu'on n'a entendu qu'une des deux Parties, à plus forte raiſon, eſt-on encore moins en état de le faire dans les démêlez qui arrivent entre les Princes & les Etats qui leur ſont oppoſés. Du reſte il nous aſſure que la narration de Radulphe paroît exacte & ſincere; elle commence à l'an 1154. & va au moins juſqu'à l'an 1177. on trouve enſuite dans le Manuſcrit le recit de la derniere expedition de Frideric-Barberouſſe en Orient. On laiſſe aux Sçavans à juger ſi ce morceau doit être attribué au même Auteur.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA troiſiéme Race, recueillies par ordre Chronologique. Troiſiéme Volume, contenant les Ordonnances du Roi Jean depuis le commencement de l'année 1355. juſqu'à ſa mort, arrivée le 8. Avril 1364. avec un Supplément pour toutes les années de ſon regne. Par M. SECOUSSE, *ancien Avocat au Parlement, & Aſſocié à l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1732. *in-fol.* pp. 694. ſans la Préface & les Tables qui ſont très-amples.

EN rendant compte du ſecond Volume de cette grande Compilation, nous avons vû que M. Secouſſe qui avoit été chargé par ordre du Roi de continuer cet Ouvrage après la mort de M. de Lauriere, s'étoit engagé de donner un nouveau Volume au Public avec le plus de diligence qu'il lui ſeroit poſſible. L'exactitude avec laquelle il a executé ſa promeſſe, & la maniere dont il a d'ailleurs ſatisfait à ſes engagemens, fait eſperer au Public qu'il verra avancer promptement une Compilation ſi neceſſaire pour la Juriſprudence & pour l'Hiſtoire. Comme M. Secouſſe a ſuivi dans ce Volume, qu'il appelle les premices de ſon travail ſur les Ordonnances, le plan que M. de Lauriere s'étoit preſcrit, & que nous l'avons expliqué en parlant du premier Volume, il n'eſt pas neceſſaire que nous entrions de nouveau dans ce détail. Nous obſerverons ſeulement qu'outre les Notes qui ſont au bas des pages comme dans les deux Volumes publiés par M. de Lauriere, M. Secouſſe a chargé les marges de ce Volume d'un grand nombre de petites Notes. Les unes ne ſont que des renvois à d'autres Ordonnances, d'autres ſervent à l'intelligence du Texte, il y en a qui contiennent l'explication des vieux mots François & pluſieurs où M. Secouſſe a mis les mots qu'il a cru manquer dans le Texte, & la reſtitution de ceux qui lui ont paru avoir été corrompus par la négligence ou par l'ignorance des Copiſtes. Par là M. Secouſſe repreſente fidelement dans l'impreſſion les manuſcrits qu'il a fait copier, & il fait connoître en même tems les corrections qu'il croit qu'on pourroit y faire.

M. Secouſſe donne dans la Préface des obſervations ſur quelques matieres importantes qui ſont l'objet du plus grand nombre des Ordonnances compriſes dans ce troiſiéme Volume. Elles ſont diviſées en cinq articles qui regardent, la datte des Ordonnances, les guerres privées, l'arriere-ban, les aſſemblées des Etats & les Mariages.

Par rapport à la datte des Ordonnances, notre Auteur obſerve d'abord qu'il y en a pluſieurs à la tête deſquelles ſe trouve le nom du Roi Jean, & qui ſont dattées de Paris, dans le tems dans lequel il eſt certain d'ailleurs que ce Roi étoit ab-

ſent, il y en a d'autres au nom du Roi Jean & qui ſont auſſi dattées de Paris dans le tems que ce Prince étoit priſonnier à Bourdeaux ou en Angleterre. Faut-il par cette raiſon rejetter ces Ordonnances comme ſuppoſées ? C'eſt un parti que notre Auteur ne craint point qu'on puiſſe prendre, parce qu'il n'eſt pas poſſible de preſumer, ſur tout par rapport aux loix faites pour tout le Royaume, que quelqu'un ait eu interêt de ſuppoſer une Loi qui ne ſoit point émanée du Prince, aſſez de témerité pour oſer l'entreprendre, & les facilitez neceſſaires pour la faire inſcrire dans les Regiſtres publics.

Dans cet état, il ne paroît point qu'il y ait d'autre parti à prendre que celui d'avoir recours à des conjectures pour lever ces contradictions apparentes par rapport à la datte entre differentes pieces authentiques & des Monumens Hiſtoriques dont l'authenticité ne peut être conteſtée. M. Secouſſe en propoſe de très-ingénieuſes, auſquelles il joint des Textes d'ordonnances qui leur donnent une nouvelle forme. Voici là-deſſus ſon Syſtême.

Il y avoit ſous le regne du Roi Jean quatre Cours ou Juriſdictions principales. Le Conſeil chargé *d'expedier les affaires du gouvernement*, où les Ordonnances étoient examinées avant que d'être ſcellées, les Requêtes de l'Hôtel, où l'on expedioit des Lettres ſur les Requêtes des particuliers qui étoient enſuite portées au Conſeil, le Parlement, où étoient jugées les affaires de la Juſtice & la Chambre des Comptes qui connoiſſoit des affaires de Finance. Quelquefois le Conſeil du Roi ſe tenoit au Parlement, comme on le voit à la fin d'une Ordonnance du 19. Novembre 1363. & quelquefois à la Chambre des Comptes. Quand les Lettres avoient paſſé au Conſeil aſſemblé ſeul, ou avec le Parlement & avec la Chambre des Comptes, on les envoyoit au Chancelier qui devoit les examiner & les corriger avant que de les ſceller, & qui les faiſoit refaire quand on avoit manqué à certaines formalitez. Ces Lettres étoient dattées du jour qu'elles étoient ſcellées, & comme le ſceau n'y étoit point toûjours mis le jour qu'elles avoient été paſſées au Conſeil, elles pouvoient ſe trouver dattées d'un jour où le Roi & ſon Conſeil ne ſe trouvoient plus dans le lieu où il étoit lorſque l'Ordonnance avoit été arrêtée au Conſeil.

Quelquefois le Roi Jean laiſſoit à Paris une partie de ſon Conſeil, & notre Auteur conjecture qu'en ce cas le Roi laiſſoit à cette partie de ſon Conſeil le droit de paſſer des Ordonnances, de mettre ſon nom à la tête & de les faire ſceller du ſceau du Châtelet, & en ce cas l'ordonnance pouvoit être dattée de Paris, quoique le Roi ne fut point en cette Ville.

Lorſqu'il y avoit un changement de regne dans le tems que les Lettres étoient dattées, il faloit les refaire pour mettre le nom du Roi à la tête. Il en étoit de même par

rapport aux Régens dont on mettoit le nom à la tête des Ordonnances, mais notre Auteur penſe que dans le grand nombre des Lettres qui ont été ſcellées du tems de la Régence de Charles pendant la priſon du Roi Jean, & qui avoient été arrêtées au Conſeil avant la priſon du Roi, il s'en ſera gliſſées quelques-unes aux ſceaux que les Secretaires auront négligé de refaire.

Sur les Lettres expediées au nom du Régent, M. Secouſſe obſerve qu'on mit à la tête des Lettres le nom de Charles fils aîné du Roi Jean, ſoit lorſque ce Prince eut la qualité de Lieutenant du Roi, ſoit lorſqu'il eut celle de Regent. Il releve par cette obſervation une faute de François Ducheſne; dans ſon Hiſtoire des Chanceliers de France, où il dit que les Lettres furent expediées au nom du Roi Jean juſqu'à ce que Charles ſon fils eut pris le titre de Régent. Ducheſne cite pour prouver ce fait des Lettres du 15. Juin 1357. M. Secouſſe a trouvé ces Lettres dans le Mémorial *C.* de la Chambre des Comptes de Paris, où elles ſont intitulées, *Charles Lieutenant*, &c.

Depuis la captivité du Roi Jean juſqu'au commencement de la Régence de ſon fils les Lettres Royaux furent ſcellées du ſceau du Châtelet dont la garde fut commiſe à Foulques de Bardouil, qui avoit déja eu cette commiſſion ſous le regne de Philippe de Valois pendant un voyage du Chancelier, & à l'abſence du grand ſcel. Ce que notre Auteur juſtifie par une Piece qu'il a tirée du ſecond Volume de la copie des Regiſtres du Parlement de M. Ogier Préſident aux Requêtes du Palais. C'eſt une Commiſſion de Philippe de Valois adreſſée à Pierre Hangeſt, & à Foulques-Bardouil, pour ſceller en l'abſence du Chancelier du ſcel du Châtelet, & contreſceller du ſignet du Parlement les Lettres qui leur ſeront envoyées. Cette Commiſſion eſt du 4. Janvier 1348. Guillaume Marpandi dépoſitaire du ſignet du Parlement le remit à Pierre d'Hangeſte & à Foulques-Bardouil, par ordre de Meſſieurs du Parlement le Vendredi d'après l'Epiphanie 1348.

Le quatriéme article qui contient des recherches ſur les Etats Généraux & en particulier ſur ceux qui ont été tenus ſous le regne du Roi Jean mérite une attention particuliere de la part des perſonnes qui ſont curieuſes du détail de notre Hiſtoire & de l'ancienne forme du gouvernement du Royaume. Notre Auteur y reprend année par année l'Hiſtoire de chacune de ces aſſemblées d'Etat ſoit générales ſoit particulieres dont il a eu connoiſſance, ſoit par les Ordonnances, ſoit par les Hiſtoriens contemporains, ſoit par d'autres Monumens qui ne ſont conſervés qu'en manuſcrit dans les Bibliotheques de Paris. Il y explique comment ces aſſemblées étoient convoquées, il fait connoître les Commiſſaires qui y aſſiſtoient au nom du Roi, la maniere dont les Députez donnoient

leur avis, comme on y regloit les subsides qui devoient être donnés au Roi, & la maniere dont ils seroient levés, & de quelle maniere devoient être redigés les cahiers que les Etats presentoient au Roi, & les Ordonnances que le Roi faisoit expedier sur les representations des Etats. Ce morceau de la Préface fera bien connoître aux Lecteurs combien l'Histoire est necessaire pour l'intelligence des Ordonnances, & avec combien de soin M. Secousse a étudié l'Histoire du Roi Jean pour éclaircir par ses Notes les Ordonnances de ce Prince. Le fruit de ces recherches sera une Histoire du regne du Roi Jean, qu'il s'engage de donner au public dans quelques années. On voit déja par ces Notes qu'il y aura à relever un grand nombre de fautes échappées à nos Historiens modernes. Notre Auteur a trouvé, à ce qu'il assure, tant de fautes dans ce que dit M. de Boulainvilliers sur les Etats de 1355. & 1356. tant d'inexactitudes dans les faits, & tant de conjectures hazardées, sans parler des reflexions que le Comte a faites sur cette matiere, qu'il a abandonné le dessein qu'il avoit d'abord formé de l'examiner en détail dans la Préface.

Il faudroit donner ici des exemples des Notes sur les Ordonnances, mais comme ce détail nous obligeroit de passer nos bornes ordinaires, nous le renvoyons au premier Journal de l'année 1733.

HUMFREDI LLWYD ARMIGERI BRITANNICÆ Descriptionis Commentariolum, nec non de Mona Insula & Britannica Arce sive Armamentario Romano, accedunt Æræ Cambro-Britannicæ. C'est-à-dire : *Description de la grande Bretagne, par Humfrey Llwyd, avec une Lettre en forme de Dissertation sur l'Isle de Mona qui servoit de Fort & d'Arsenal aux Romains, & une ancienne Chronique. Par M.* Willame *de la Societé Royale de Londres.* A Londres, de l'Imprimerie de Guillaume *Bowyer.* 1731. *in*-4°. pp. 171.

HUMFREY LLWYD, Auteur des deux premiers Ouvrages compris dans ce Volume, fleurissoit vers le milieu du seiziéme siécle. Il étoit Medecin du Comte d'Arundel, chez lequel il dit lui-même qu'il avoit passé quinze années. Ses Ecrits font connoître qu'il avoit beaucoup d'érudition, sur tout par rapport aux antiquitez Britanniques dont il avoit fait une étude particuliere. C'est ce que reconnoît Camden qui est un Juge non suspect en cette matiere. L'Editeur ajoûte que Llwyd a servi de guide au sçavant Camden. Ce fut le 30. du mois d'Août 1568. que Llwyd envoya la description de la grande Bretagne au sçavant Ortelius d'Anvers. L'Auteur étoit alors attaqué d'une violente maladie dont il croyoit qu'il ne releveroit point, & il prioit Ortelius de l'accepter comme une derniere marque

de ſon ſouvenir & de ſon amitié.

Cet Ouvrage fut imprimé à Cologne, mais rempli de fautes; ce qui vient, ſelon M. Willame, de ce que celui qui a pris ſoin de cette édition, n'entendoit point ce qui en fait le ſujet, ſur tout par rapport aux termes Anglois, ou du Pays de Galles. Le nouvel Editeur a corrigé ces fautes autant qu'il l'a pu n'ayant point de manuſcrit exact entre les mains. Il a revû dans les Auteurs Originaux tous les paſſages, ſoit Grecs, ſoit Latins qu'il y a trouvés citez.

Le but de Llwyd dans cette Diſſertation eſt de donner une Deſcription exacte de l'ancien état de la Bretagne, & de faire connoître la ſituation des lieux de l'habitation des differens peuples des Iſles de la grande Bretagne dont il eſt parlé dans les anciens Monumens. Pour y parvenir, l'Auteur s'attache à découvrir l'origine des noms des differens Pays & des differentes Villes, par le moyen de laquelle il ſe flattoit de découvrir ce qu'il cherchoit. Un ſeul exemple ſuffira pour faire connoître de quelle maniere l'Auteur execute ce projet.

Céſar a le premier donné le nom de Bretagne à l'Iſle qui porte aujourd'hui le nom d'Angleterre. Tous les Hiſtoriens Latins ont ſuivi en ce point l'exemple de Céſar. Cependant ce n'étoit point là, ſuivant notre Auteur, le nom que prenoient les habitans de ce Pays-là. Les anciens Bardes l'appelloient *Prydain*, terme de l'ancienne Langue Bretonne, qui eſt compoſé de deux mots *Pryd* & *Cain*, le premier de ces mots ſignifie *beauté* ou *force*, & le ſecond veut dire *blanc*, & par ce nom les habitans déſignoient un Pays *beau* & *fertile*. L'Auteur prétend que les anciens Bretons ayant joint ces deux mots en avoient retranché la lettre *C*. pour en rendre le ſon plus doux. Si les Latins ſe ſont ſervi du mot *Britannia* au lieu de celui de *Prydain*, c'eſt qu'ils accommodoient les noms propres étrangers au génie de leur Langue, de maniere qu'il étoit difficile à ceux du Pays de ſe reconnoître, quand ils liſoient ce qui les concernoit dans les Auteurs Latins. Llwyd fait voir qu'on a depuis ſouvent changé en *B.* ou en *Ph.* ou en *Mſ.* le *P.* des anciens Bretons.

Cependant l'Auteur ne croit point que le nom que portoient les habitans de l'Iſle *Brittwn* vint de *Prydain*, ni que les anciens Bretons euſſent toûjours habité ce Pays, comme le diſoient Céſar & Diodore de Sicile, il eſt perſuadé au contraire que les Bretons tiroient leur origine des Troyens, & qu'ils ont été nommés *Brittwn*, à cauſe de Brutus qui les avoit conduits de la Ville de Troye dans le Pays qui s'appelle aujourd'hui Angleterre, ou grande Bretagne. Ceux qui ſont curieux de ces ſortes de recherches auront recours au Livre même.

La Diſſertation ſur l'Iſle de Mona que Lelwyd avoit auſſi adreſſée à Ortelius, fut imprimée à Anvers en 1570. par les ſoins du même Ortelius, & réimprimée à Londres en 1573. l'Editeur n'a pas eu la mê-

me peine que ſur la deſcription de l'ancienne Bretagne, parce que cette Diſſertation avoit été imprimée beaucoup plus correctement que le premier Ouvrage. L'Auteur y ſoûtient que l'Iſle *Mona* dans laquelle les Romains avoient un Arcenal eſt celle que Polydor-Virgile appelle *Angliſeam*.

La Chronique qui termine ce Volume & qui eſt imprimée pour la premiere fois, eſt d'un Auteur inconnu, qui vivoit il y a environ 400. ans. Elle eſt écrite en ancienne Langue Bretonne. Elle a été traduite en Latin par Robert Vaughan, que l'Editeur aſſure avoir été très-verſé dans les Antiquitez de ſon Pays. Cette Chronique commence en l'an 520. de l'Ere vulgaire & finit en l'an 1264. l'Editeur donne cette Chronique en ancien Breton, avec la traduction Latine, & quelques Notes du Traducteur, auſquelles il a jugé à propos d'en ajoûter quelques-unes.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, POUR SERVIR DE continuation à celle de M. l'Abbé FLEURY. *Tome XXVI. depuis l'an* 1521. *juſqu'en* 1528. A Paris, Quai des Auguſtins, chez *Emery*, *Saugrain*, & Pierre *Martin*; & dans la ruë S. Jacques, chez Jean *Mariette*, & Hippolyte *Guerin*. 1729. *in*-4°. pp. 594.

CES huit années de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique comprennent les derniers tems du Pontificat de Leon X. celui d'Adrien VI. & les premieres années de Clément VII. On y voit, par rapport aux affaires Eccleſiaſtiques, la continuation de l'Hiſtoire du Lutheraniſme, celle du commencement de l'Anabatiſme, l'établiſſement de la prétendue Reformation dans la Suiſſe, les déciſions du Concile de la Province de Sens, contre les nouvelles héréſies, les grandes conteſtations au ſujet de l'execution du Concordat entre le Pape Leon X. & le Roi François I. l'établiſſement de l'Ordre des Capucins, un grand nombre de Cenſures prononcées par la Faculté de Théologie de Paris contre des Propoſitions avancées par differens Auteurs, en particulier contre des Propoſitions d'Eraſme. Les principales matieres Civiles ſur leſquelles notre Auteur s'étend dans ce Volume, ſont les guerres entre le Roi François I. l'Empereur Charles V. & le Roi d'Angleterre Henri VIII. le ſac de la Ville de Rome par l'armée que conduiſoit le Duc de Bourbon, & la priſon du Pape Clément VII. Nous ne rapporterons ici que quelques traits de ce Volume.

Notre Auteur ayant parlé de l'élection du Pape Adrien VI. donne un abregé de l'Hiſtoire de ce Pape avant qu'il fut élevé ſur la Chaire de S. Pierre.

Adrien Florent étoit Hollandois, né à Utrecht en 1459. fils d'un Braſſeur de Bierre, & ſelon d'autres, d'un Tapiſſier. Ses parens n'étant point en état de l'entretenir dans

ſes études, obtinrent pour lui une bourſe dans un des College de Louvain. Il s'y diſtingua en Philoſophie & en Théologie. Quand il prit le bonnet de Docteur, ce fut Marguerite d'Angleterre, Gouvernante des Pays-Bas, qui en fit la dépenſe. Par le crédit de cette Princeſſe, il fut ſucceſſivement Chanoine de l'Egliſe de S. Pierre de Louvain, puis Doyen de la même Egliſe, Profeſſeur en Théologie, Vice-Chancelier de l'Univerſité & Profeſſeur de l'Archiduc Charles, qui fut depuis l'Empereur Charles V. il fut enſuite Ambaſſadeur auprès du Roi d'Eſpagne, Ferdinand qui le fit Evêque de Tortoſe. Après la mort de Ferdinand il partagea la Régence d'Eſpagne avec le Cardinal Ximenés, il fut depuis ſeul Vice-Roi de ce Royaume pour l'Empereur Charles V. le Pape Leon X. l'avoit fait Cardinal le premier de Juillet 1517. Après la mort de Leon, Adrien Florent fut élû Pape par le crédit qu'eut dans le Conclave l'Empereur Charles V. nonobſtant les intrigues des Cardinaux de Médicis & de Volſey.

Ce nouveau Pape reçut la nouvelle de ſon élection à Victoria Ville de Biſcaye. Il prit auſſi-tôt les habits Pontificaux, & ſe fit nommer Adrien VI. Ce qui parut d'autant plus extraordinaire que ſes prédeceſſeurs avoient changé leurs noms depuis plus de cinq cens ans. Cette élection ne plut pas aux Romains qui vouloient un Pape Italien. Cependant dès qu'il fut arrivé à Rome on lui fit tous les honneurs qu'on fait aux nouveaux Papes; néanmoins il ne voulut pas ſouffrir qu'on érigeât des Arcs de triomphe, & il en fit interrompre un qui étoit déja fort avancé, & qui coûtoit plus de 500. ducats d'or, parce qu'il regardoit ces décorations comme des reſtes du Paganiſme

Auſſi-tôt après qu'il ſe vit en poſſeſſion de la Chaire de S. Pierre, il prit des meſures pour reformer les mœurs du Clergé & pour retablir la Diſcipline Eccleſiaſtique. Il ſuivoit les conſeils que lui donnoient ſur ces points deux hommes d'une probité connuë, Jean-Pierre Caraffe Archevêque de Theate, & Marcel Gaëtan de Thienne. Senſible aux maux que l'abus & la multiplication des indulgences avoit cauſés dans l'Egliſe, il ôta aux Freres Mineurs le pouvoir de prêcher celles qui avoient été accordées en faveur de ceux qui contribueroient à la conſtruction de l'Egliſe de Saint Pierre. Il deffendit de vendre les Charges & les Offices de la Cour de Rome, il modera les Taxes de la Datterie, abolit les Coadjutories & les regrès, & il s'attacha à ne conferer les Benefices qu'à des perſonnes capables & de bonnes mœurs. » Quelques perſonnes de diſtinction lui en ayant demande un aſſez conſiderable pour » ſon propre neveu, à qui il en » avoit donné un de ſoixante & dix » écus d'or, ce qui n'étoit point un » revenu conſiderable pour le neveu d'un Pape, il le refuſa & dit » qu'il ſouhaitoit ardemment qu'on » donnât les hommes aux Benefi-

» ces

» ces, & non pas les Benefices aux » hommes.

Cette attention ne l'empêchoit pas de veiller aux interêts temporels de l'Egliſe Romaine, il obligea par la force des armes les Malateſta à lui rendre Rimini dont ils s'étoient emparés. Mais il traita avec douceur les Ducs d'Urbain & de Ferrare qui avoient été dépouillés de leurs Etats ſous le Pontificat de Leon X. L'affection & la reconnoiſſance qu'il avoit conſervé pour l'Empereur Charles V. l'engagerent à accorder à ce Prince de grands privileges, & enſuite à ſe déclarer en ſa faveur contre la France. Mais il ne ſurvêcut pas long-tems à cette déclaration de guerre contre la France. Il mourut le 14. Septembre 1523. âgé de 64. ans 6. mois, après un an huit mois & ſix jours de Pontificat. Les Romains furent rejoüis de ſa mort, ils ne l'avoient jamais aimé, dit notre Auteur, tant parce qu'il étoit étranger, que parce qu'il avoit paru ennemi de la grandeur & de la magnificence que ſes prédeceſſeurs avoient tant recherchées. Une autre cauſe pour laquelle notre Auteur aſſure qu'on ne l'aimoit point, c'eſt qu'il étoit zélé pour la reforme du Clergé, qu'il avoit retranché beaucoup d'abus dans les Offices de la Cour Romaine, dans les collations des Benefices, dans la diſpenſation des Indulgences, qu'il mangeoit en ſon particulier comme un Religieux, & qu'en retranchant les dépenſes ſuperfluës, il obſervoit beaucoup de frugalité & d'épargne. Ce qui faiſoit dire aux Italiens que c'étoit un honnête homme & un bon Chrétien, mais un médiocre Pontife.

Adrien n'étant encore que Profeſſeur de Louvain, avoit donné au public un Commentaire ſur le quatriéme Livre des Sentences. Etant Pape, il le fit réimprimer ſans y rien changer, non pas même cette maxime, que le Pape n'eſt point infaillible, dans la déciſion des queſtions qui appartiennent à la foi. Il y a auſſi de lui douze Queſtions ſous le titre de *Quæſtiones quodlibeticæ*, le compte de l'homme mourant, & un Sermon ſur l'orgueil. On n'a de lui que quelques Lettres depuis ſon Pontificat. Il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Pierre ſous une tombe aſſez ſimple avec cette inſcription : *Adrianus VI. hic ſitus eſt, qui nihil ſibi infelicius in vitâ quam quod imperaret duxit* ; c'eſt-à-dire, *Ici repoſe Adrien VI. qui n'eſtima rien de plus malheureux pour lui dans toute ſa vie que de commander.* Le Cardinal Enckenwoër, la ſeule perſonne qu'Adrien VI. ait honoré de la pourpre, lui fit ériger un tombeau de marbre enrichi de ſculptures & d'ouvrages en relief avec une longue inſcription. Ce tombeau fut placé dans l'Egliſe de ſainte Marie des Allemands.

L'envie d'arrêter le progrès que les nouvelles héréſies commençoient à faire en France, donna lieu à la Faculté de Théologie de Paris de cenſurer tout ce qui paroiſſoit avoir quelque air de nouveauté, en matiere de Religion; mais il faut avoüer que ce zéle a été quelquefois

pouſſé trop loin, comme on le voit par une de ces cenſures rapportées par notre Auteur dans le cent vingt-ſeptiéme Livre. Il y eut une diſpute entre Jacques d'Etaples & Jean Fiſcher Evêque de Rocheſter, au ſujet de Marie-Magdelaine, de Marie ſœur de Lazare, & de la Pechereſſe de l'Evangile, dont le Fevre faiſoit trois perſonnes differentes, & que l'Evêque de Rocheſter ſoûtenoit n'être qu'une ſeule perſonne. La Faculté décida qu'on ne devoit point ſouffrir l'opinion de le Fevre, & elle défendit à tous ſes Membres de l'enſeigner & de la prêcher. La raiſon qu'en rendoit la Faculté, c'eſt qu'il n'y auroit rien de certain, s'il étoit permis à des particuliers de rejetter une tradition des Saints Peres reçûë par toutes les Egliſes. Notre Auteur remarque que ce grand principe, de la vérité duquel tout Catholique doit convenir, ne devoit point être appliqué à une queſtion de la nature de celle-ci. En effet la Faculté n'eſt plus de ce ſentiment, & on y ſoûtient tous les jours, depuis que cette matiere a été éclaircie, que les deux Maries & la Pechereſſe ſont trois femmes differentes, que l'une étoit de Naïm, l'autre de Bethanie & l'autre de Galilée, & que les anciens Peres, avant S. Gregoire Pape, ont diſtingué ces trois femmes.

Dans les Cenſures contre Eraſme, il y a quelques propoſitions condamnées, ſur leſquelles on pourroit faire à peu près les mêmes reflexions que ſur celles qui regardent les deux Maries & la Pechereſſe; mais il y en a d'autres ſur leſquelles il paroît à pluſieurs Ecrivains beaucoup plus difficile de juſtifier Eraſme. Cependant notre Auteur le regarde, après M. Marſollier, comme l'un des plus ſçavans & l'un des plus grands hommes que Dieu ait donné à ſon Egliſe. Il oppoſe à la cenſure de la Faculté de Théologie de Paris, les éloges que les Papes, les Cardinaux, les Evêques, les Rois, les Princes & tous les grands Hommes les plus attachés à l'Egliſe Catholique ont fait d'Eraſme. Il ne prétend pas néanmoins qu'Eraſme ſoit abſolument irréprehenſible, cet Auteur ne l'a pas prétendu lui-même, mais il ſoûtient qu'on ne doit pas le regarder comme hérétique, & qu'il ne devoit point être traité auſſi ſeverement qu'il l'a été par la Faculté de Théologie de Paris, premierement parce que de ſon tems il étoit permis de diſputer de beaucoup de choſes dont il n'eſt plus permis de douter, depuis que le Concile de Trente a fixé ſur ces ſujets nos ſentimens & notre créance. En ſecond lieu, parce que quelques-unes de ces cenſures ont été plus loin que le Concile de Trente. En troiſiéme lieu, parce qu'Eraſme a déclaré pluſieurs fois que dans l'interpretation de l'Ecriture il s'en tenoit à l'explication de l'Egliſe, & qu'il ſe ſoûmettoit à tous ſes jugemens; enfin qu'Eraſme avoit dit lui-même dans la Lettre qu'il avoit écrite au Parlement de Paris, que ceux qui vouloient faire cenſurer ſes Ecrits, preſentoient des propoſi-

tions tronquées, qui n'avoient un mauvais ſens que parce qu'on les ſéparoit de ce qui les précedoit & de ce qui les ſuivoit. A l'égard des Hérétiques Luthériens & Zuingliens, avec leſquels on l'accuſe d'avoir eu trop de liaiſon, notre Auteur obſerve qu'on ne peut faire un crime à Eraſme de l'eſtime qu'il a fait paroître pour leur érudition, du commerce qu'il avoit eu avec eux ſur des matieres de ſcience & des voyes de douceur qu'il croyoit être les ſeules qu'on dût employer pour les ramener à la communion de l'Egliſe. Au reſte, Eraſme a aſſez fait connoître combien ſes ſentimens étoient oppoſés à ceux de Luther & de Zuingle, & combien il déſaprouvoit leur conduite.

Nous rendrons compte dans un autre Journal du 27e Volume de cette Hiſtoire.

MUSÆ RHETORICES, SEU CARMINUM LIBRI SEX, A Selectis Rhethorices Alumnis in Regio Ludovici Magni Collegio, elaborati & palam recitati in argumenta ipſis propoſita A. P. Æ. An. Xaverio de la Sante, Societatis Jeſu Sacerdote. Lutetiæ Pariſiorum, Typis Fratrum Barbou, viâ San-Jacobæâ, ſub Ciconiis. 1732. C'eſt-à-dire : *Recueil de Pieces de Poëſies compoſées par des Rhetoriciens du College de Louis le Grand ſur pluſieurs ſujets propoſés par le P.* DE LA SANTE *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, de l'Imprimerie des Freres *Barbou*, tuë S. Jacques, aux Cicognes. 1732. vol. *in*-12. pp. 288.

CE Recueil eſt diviſé en ſix Parties, la premiere comprend diverſes fictions Poëtiques ſur l'origine de pluſieurs Arts & de pluſieurs Jeux, par exemple, ſur l'origine des Orgues, ſur celle des Tapiſſeries, des Miroirs, des Perruques; ſur celle du Volant, de la Paulme, du Billard, des Echecs, *&c.*

La ſeconde roule ſur differens Sujets de pieté, tels que ſont, par exemple, la comparaiſon de la gloire des Saints avec celle des Héros, les ſouffrances des Ames détenuës dans le Purgatoire, la Vie de S. Jean *Népomucene* Martyr, la punition de Coré, Dathan & Abiron, la mort d'Abſalon, la défaite de l'armée de Sennacherib, Siſara tué par Jahel, Elyſée vengé du Ciel par des Ours qui ſe jetterent ſur des enfans qui ſe mocquoient de ce Prophete.

La troiſiéme partie contient les Eloges de quelques Princes: on y voit entr'autres celui de Louis XV. au ſujet de ſon couronnement, au ſujet de ſa Majorité & au ſujet de la guériſon de ſa petite vérole; on y voit en divers endroits celui de la Reine.

Pluſieurs ſujets tirés de l'Hiſtoire & principalement de l'Hiſtoire Romaine ſont la matiere de la quatriéme partie, tels que ſont par exemple, la conſtance du Soldat Cynegire, Annibal vainqueur

des Alpes, Sylla animant ſes Soldats.

La cinquiéme partie conſiſte toute en fictions : c'eſt, par exemple, Hercule vainqueur de Cerbere, le travail & la pareſſe en diſpute devant Apollon, l'invention & l'uſage du fer.

La ſixiéme renferme diverſes Pieces mêlées. On y voit d'abord la deſcription d'un petit Maître précieux, puis des Epigrammes les unes Latines, les autres Françoiſes, quelques Fables, une en vers & les autres en proſe, avec des énigmes.

Nous ne ſçaurions entrer dans le détail de tant d'articles ; nous nous bornerons au portrait du petit Maître, & à la mort d'Abſalon. Puis nous viendrons à un Diſcours préliminaire que les Libraires du Recueil adreſſent aux Lecteurs. Diſcours qui par l'élegance avec laquelle il eſt écrit mérite qu'on en faſſe mention.

Le portrait du *petit Maître* a pour titre, *le petit Maître Précieux*. Il renferme des traits qui en apprenant aux jeunes gens à s'exprimer heureuſement en Latin ſur certains ſujets auſſi étrangers en Latin que familiers en François, ſont en même tems capables de leur faire ſentir le ridicule de la conduite qu'on y repreſente, & de leur inſpirer par ce moyen, tout le mépris qu'ils en doivent avoir.

La pareſſe & la nonchalance du petit Maître en queſtion, ſont d'abord dépeintes ; voici comme on lui fait commencer ſa journée ; on le prend dès ſon réveil.

Hic in utramque anrem bis ſex ubi dormiit horas,

Profiavitque graves alto de pectore rhonchos,

Oſcitat ; & rurſus tepefactæ membra reclinat

Culcitulæ ; invitat blando ſubſtramine pluma,

Nec finit è ſtratis malè pigrum evolvere corpus,

Ni ludus vel menſa vocet. Tum denique molli

Languidulum è lecto caput exerit, haud mora, charum

Bellus homo volat ad ſpeculum. Non pronus adorat

Numen ; at erectâ cervice, oculoque ſuperbo

Ad ſpeculi lumen, vultum ſeu numen adorat :

Narciſſum ſpectare putes, quamquam inter utrumque

Hoc diſcrimen ineſt, multis quod bellulus olim

Narciſſus placuit, placet at ſibi troſſulus uni,

Et ſua miratur, nulli mirabilis, ora.

Voilà le petit Maître repreſenté ſe levant avec beaucoup de peine, & courant enſuite à ſon miroir, devant lequel il admire ſon viſage, dont il n'y a que lui de charmé : le voici à preſent à ſa toillette où il s'applique des mouches, du fard, où on lui paſſe au fer ſes cheveux mis du ſoir en papillottes, où on le peigne avec art, où on le poudre, où on l'eſſence, *&c.*

Mensula sub speculo, stat mappâ instrata decenti,

Fœmineoque nitet circum undique munda paratu,

Fucus adest, minium, cerussa recondita vase

Candidulo. Cyprius pulchella in pixide pulvis

Hinc latet, inde nigro facti de vellere serum

Orbiculi, & vultûs quævis medicamina. Crispum

Mascula fœmineis gypsare coloribus ora

Non pudet, ascitâque genas obducere larvâ;

Naturæ quasi suppudeat, formæque cupido,

Deformare aveat nativos frontis honores.

Ambo astant famuli, caput ambos occupat unum:

Pectine Cæsariem componens alter eburno,

Perque gradus tortæ strictâ compage papyri,

Lecta capillorum involvens discrimina, ferro

Vibrat, & implicitos varia in glomeramina crines

Ordine multifido cirratum torquet in orbem,

Alter odorato conspergit pulvere cirros,

Expassoque fricans mantili abstergit heriles

Attactu leviore genas. Herus, alter Adonis

Mundat amygdalinâ levique filigine palmas;

Quin animæ sordes curâ idem compare mundat?

On voit dans la peinture suivante le même petit Maître bien poudré, bien frisé, bien essencé, vêtu d'un juste-au-corps tout brillant d'or & d'argent, avec une veste de même, ornée de franges à graines d'épinar, car c'est la mode, il lui en faut, puis sortir de chez lui, se considerant depuis la tête jusqu'aux pieds, admirant toute sa personne, marchant comme en l'air, se penchant légérement tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre, portant sans cesse la main à ses cheveux, de peur qu'aucun ne se dérange, jettant ses regards à la ronde pour voir si l'on n'est pas enchanté d'une si charmante figure, & tout le reste, que les vers que nous allons rapporter, exprimeront bien mieux que tout ce que nous sçaurions dire:

Vix bene tersa cutis, cœma bellè pexa recenti

Concinnata modo vestis, quæ fulgurat auro,

Quam decorat bliteis argentea fimbria granis,

Induitur. Visus demùm sibi factus ad unguem

Nunc pectus, nunc terga tuens interprete Crispus

In speculo, totisque oculis in se omnia lustrans,

Sedulus observat, vestis num stricta decenter

Exhibeat graciles aptèque coerceat artus:

An gemina intortos quæ nectit ponè capillos

Vitta pari fluitet nexu: pulchrè ne macharæ

Penſilis intextum precioſo ſtamine nodum
Explicet; an petaſus, quem plumula picta coronat,
Rite ſub axillâ, cubitoque premente geratur.
Ut bene ſe comptum Criſpus videt ocyor exit,
Vixque pavimentum ſubſultim libat eundo,
Brachiaque in teretes informans arduus anſas,
Ad numeros tremulum latus, & veſtigia librat,
Dimidiamque levi dans plantâ hinc inde ſalutem,
Inceſsûs habitûſque ſui ſpectacula præbet,
Digna Theatrali ſcenâ populique cachinnis.
Aſpicis..... ut Comtos ſuper utraque tempora crines
Dexter amat palpare manu, partemque comarum
Errantem anteriùs revolutam in terga retorquet.

La Tabatiere du petit Maître, cette Tabatiere qu'il tire ſi ſouvent de ſa poche, pour la faire voir, & où Vénus & l'Amour paroiſſent tendrement repreſentés, fait le ſujet des vers ſuivans, auſſi-bien que la maniere étudiée dont il prend du tabac, celle dont il en offre, le geſte avec lequel il en ſecoue, ou fait ſemblant d'en ſecouer la poudre de deſſus ſon habit.

Ut plenam tabaco pyxin, ſub divite cujus
Tegmine pictus amor (laſcivo in pectore Criſpi
Heu nimiùm ſculptus) de perâ educere geſtit;
Eductam bis tervè fricat, mulcetque, foveſque,
Nec niſi poſt multos, quibus eſt ſua gratia, geſtus,
Pulvereas recludit opes, nutuque vetuſto
Porrigit invitans vicinis naribus eſcam;
Pulveris exiles compreſſo pollice micas
Ut friat! ut naſo ſimulat dare pabula raptim,
Nec tam haurire tabacum, quàm vult haurire videri!
Particulas tabaci, ſi forte ſubucula, pectus
Quæ tegit, excipiat, lapſas ut ventilat uno
Arrecti unguiculo digiti! pulviſculus infra
Si nullus cadat, ut nullum tamen excutit! illo
In digiti motu tantus decor eſſe putatur!

Après la Tabatiere vient la Montre que notre petit Maître n'oublie pas de faire ſervir à d'autres ſingeries.

Aſt ubi conſuetæ jam tandem reddita peræ eſt
Theca hoſpes tabaci; quaſi Criſpus neſciat horam,
Gnomona depromit cujus nitidiſſima clavis
E loculo ſuſpenſa patet, nexuque decoro
Vincta, femur blando quod pulſu percutit, ornat.

Viſo iterum atque iterum, currentem perlegit horam

Indice : at oſtendi non tam ſibi percupit horas

Quàm cupit aureolis diſtinctam oſtendere punctis

Horologi fabricam, &c.

Le langage affecté du petit Maître, l'admiration où il eſt de tout ce qu'il dit, l'art qu'il obſerve pour parvenir au bonheur de touſſer & de cracher joliment, font la cloture de la piece.

Si loquitur, fracto ſupplantat verba palato

Criſpus; ut ipſe ſibi, ſua ſic ſibi verba videntur

Mira; jocabundo ſi gutture vibrat acumen,

Ipſe cachinnatur, plaudit ſibi, primus & unus.

Geſtit & adſtantum tardos extundere riſus;

At riſum plerumque movent non dicta, ſed autor.

Ridiculam tuſſis redolet, ſi tuſſiat, artem

Si ſpuat, arte ciet ſputum, quod roris ad inſtar

Arcta minutatim per hiulci clauſtra labelli

Exilit, &c.

Le Poëte donne ici congé à ſa Muſe; il dit qu'il eſt las, non de rire de telles ſottiſes, mais de les rapporter, & il exhorte ceux qui jetteront les yeux ſur le portrait qu'il vient d'ébaucher, à ne point épargner les petits Maîtres, & à ſe garder de les imiter.

Voici une Piece d'un genre bien different, il s'y agit de la mort d'Abſalon.

Le Poëte commence d'abord par apoſtropher ainſi ce Prince coupable.

Prædo nefande, pii proles inceſta parentis,

Fax patriæ, imperii buſtum, tæda impia belli

Abſalo, quò properas? quò te improbe transfuga, fati

Vis inimica rapit? mulo fugitivus anhelo

Quò ruis? ecce tibi patris Deus imminet ultor,

Ecce tibi poſt terga ſedet truculentior hoſte

Lurida mors: ſceelerum præeunt ſimulachra tuorum:

Nullus utrumque latus ſtipat tibi miles: inermis

Tun' ſperes, quam nulla tibi dent arma ſalutem?

A fronte, à tergo, à dextrâ lævâque ſalutis

Spes tibi nulla ſuper, niſi quos minitante petebas

Enſe, ſinus repetas ſupplex, iterumque paterna,

Quam dederant primùm, reddant tibi viſcera vitam.

Huc fuge, te revocet patris clementia; nati

Cor licet exueris, pectus non ille paternum

Exuit....

Après cette figure l'Auteur entre dans le détail de la mort d'Abſalon, ce qu'il fait par cette autre figure :

. . . Huc fruſtra monitis revocare fugacem

Nitor : eques vento fugit ilicet ocyor : alas

Dant pavor & mulo ſubfixum calcar: eodem

Impete quo fertur mulus, mea verba feruntur,

Utque comæ profugi, fiunt ludibria ventis.

Enſuite vient le détail dont il s'agit, où l'on voit Abſalon ſuſpendu par les cheveux à un chêne, puis percé de trois dards par Joab, & enfin mis ſous un tas de pierre; ce que le Poëte accompagne de reflexions morales tirées de ſon ſujet :

Per juga per valles laxis dum currit habenis

Maachides, flavos dum ventilat aura capillos,

Obvia fit Quercus, ramos huc tendit & illuc

Luxurians, & obumbrat iter, prætervolat acer

Mulus ; at infelix retinetur ab arbore ſeſſor,

Et quernis implexa comis coma nexilis hæret

Nodis tortilibus, non quales ante ſolebat

Fingere vibrato ſtudioſa ſuperbia ferro,

Sed quales fera mors perituris texere gaudet.

Abſalon ainſi ſuſpendu entre la terre & le ciel, donne lieu à notre Poëte de dire que cet exécrable Prince n'étoit digne ni de l'une ni de l'autre.

Sic deteſtandus patriæque patriſque tyrannus

Terram inter, cœlum inter, & hoc indignus & illâ,

Pendulus in vacuo ſtetit aëre, ut improba noſcat

Ambitio, veluti ſumum vaneſcere in auras,

Conſilia illiciti quæ ſuadet fulgor honoris.

La mort du Prince eſt enſuite exprimée par ces vers :

Adventante Joab, tribus hic transfigitur haſtis

Proditor. E quercu detruſum informe cadaver

Obruitur lapidum cumulo, quo durius iſtud

Pectus erat.

La morale qu'on tire de cette Hiſtoire eſt qu'un exemple ſi terrible doit apprendre pour toûjours aux enfans, à ne pas mépriſer leurs peres, & aux ſujets à reverer leurs Rois.

. . . . Veſtros ô nati, haud ſpernere patres,

Veſtros, ô populi, revereri diſcite Reges :

Et patrum & Regum Vindex æternus utrumque

Cum jubeat, ſceleris pœnas utriuſque repoſcit.

Dans l'énumeration que nous avons faite de quelques-unes des Pieces de ce Recueil, nous avons miſe celle qui a pour titre *Ferrum*, laquelle a été compoſée autrefois par

par un jeune Professeur du College, & que pour cette raison l'Editeur a cru pouvoir inserer ici. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer à ce sujet, avec l'Approbateur, que cette Piece paroît venir d'une excellente main. Elle a déja été imprimée diverses fois, mais comme c'est depuis plusieurs années, nous la rapporterions si elle étoit moins étenduë; en voici toûjours le début qui donnera une idée & du dessein de la Piece & du génie de l'Auteur.

Dum quatit Hungaricas armis victricibus arces
Turcarum pavor Eugenius; dum Gallica pubes
Militat Austriadis, quos vincere nuper amabat;
Dumque superborum colla impia Sultanorum
Decutimus ferro; versu describere ferrum
Aggredior. Rigidi qualis sit gleba metalli,
Quove modo conflare juvet, quos cedat in usus
Expediam. Tu, phœbe, novis bonus annue cœptis,
Et molles opere in duro da fingere versus.
Tuque adeo, siculis olim qui primus in arvis
Fabrilem, ut perhibent, coluisti haud insscius artem,
Adsis, ô Vulcane, favens, chalybumque fodinas
Pande: pedem duce te, liceat per opaca locorum
Figere, quâ positis Cyclopum incubitus Ætnæ
Antra tonant, rapidisque vomunt fornacibus ignes.

Il ne nous reste plus, pour acquitter notre parole, qu'à rendre compte du Discours Préliminaire que les Libraires du Recueil adressent aux Lecteurs. Il est rare aujourd'hui de voir des Libraires aussi versés dans la Latinité que le paroissent les Auteurs de ce Discours: ils commencent d'abord par marquer le chagrin où ils étoient que les Professeurs du College de Louis le Grand, laissassent périr tant de Pieces de vers composées sous leurs yeux & par leurs soins, & qui pour venir de jeunes éleves en Rhetorique, n'en sont pas moins dignes du public quand elles sont bien choisies, & sur tout qu'elles sont revûës & corrigées par d'aussi habiles Maîtres que ceux de ce College. Voici en quels termes ils s'expriment là-dessus.

Doluimus nec rarò quod perirent multa politioris litteraturæ argumenta, quæ proponi solent Ephebis nobilibus in Ludovicæo institutis Gymnasio. Quin & propè fuit ut incusaremus Magistrorum indiligentiam, qui cum res à Discipulis componendas, impigrâ sedulitate præscriberent, & compositas pari emendarent studio, emendatas porro tantâ negligerent ac penè fastidirent incuriâ, ut eas ne colligerent quidem, sed obvio cuique diripiendas permitterent.

Messieurs Barbou Libraires, qui

ſont ceux qui parlent ici, ne pouvoient croire que de telles Pieces fuſſent ſi fort à mépriſer, & ils le croyent d'autant moins, diſent-ils, qu'ils les entendoient vanter par d'excellens Connoiſſeurs. Eſt-ce à tort ou avec raiſon qu'ils ſe ſont rendus à de tels témoignages, ils en appellent au Volume même qu'ils donnent aujourd'hui.

Has verò non ita floccifaciendas putavimus, ut pote quas audiremus apud æquos rei litterariæ eſtimatores non levi eſſe in pretio. Verè ne an falsò hanc opinionem poſt ipſos conceperimus emunctæ naris ex hoc æſtiment volumine, in quo decrevimus diſſipata quædam Rhetorum penſa, tum hocce anno, tum annis proximè præteritis, domeſticos intrà cancellos propoſita in lucem dare publicam, ubi aliæ ejuſdem generis quamplurimæ nec ſemel antehac ediderimus, non ſine plauſu & legentium fructu minimè pœnitendo.

Comme la plûpart des jeunes Rhetoriciens qui ont travaillé à ces Pieces ſont de familles diſtinguées, on a ſoin de remettre devant les yeux cette circonſtance pour appuyer le jugement qu'on a porté, la Nobleſſe de la naiſſance étant, dit-on ici, preſque toûjours accompagnée des talens de l'eſprit; ce que l'on prouve par divers exemples tirés de l'Hiſtoire; enſorte qu'il ne faut pas s'étonner ſi dans ce qu'écrivent les jeunes gens de qualité, on trouve ſouvent une perfection qui paſſe leur âge. Les exemples qu'apportent les Auteurs du Diſcours pour prouver combien la nobleſſe de la naiſſance influe ſur l'eſprit, ſont 1°. les Commentaires de Céſar qui ont fait dire de leur Auteur qu'il ne s'eſt pas rendu moins recommandable par la plume que par l'épée, 2°. les Memoires de Guiſe, de Rohan, de la Rochefoucaut, de Baſſompiere, de Buenne, de Retz, de Montluques; les Lettres de Buſſi, les Vers de Mad. Deſhoulieres, les Maximes Morales de Mad. Lambert.

Nous ne doutons point que la maniere dont tout cela eſt preſenté en Latin n'obtienne facilement notre grace auprès des Lecteurs, ſi nous rapportons ici l'article entier.

Neque verò mirum ſi vel in juvenilibus ſcriptis quandoque occurrant nonnulla etiam adultis non indigna Scriptoribus. Id mirum habent plærique nobiles adoleſcentuli, quales in illâ percelebri Academiâ educantur non pauci, ut in ipſa quodammodo ingenia, atque adeo in ipſas lucubrationes, generis nobilitas derivari videatur. Et verò ſicut olim, Eruditorum judicio, Romanos inter Auctores ſcripſit nemo elegantiùs quàm Cæſar, qui non minùs calamo valuiſſe fertur, quàm gladio: quidni pariter Cæſarum filii, aut certè pueri in fauſtis Cæſarum penetralibus nati, ingenitam morum & indolis elegantiam uberiùs in ſcripta, & felicius transfundant, quàm adoleſcentium vulgus, triviis aut modicis laribus innutritum? Hinc eſſe credidimus quòd ix Opuſculis virorum nobilium qui ſcripſerunt in Galliâ, ut puta in Commentariis Guiſii, Rohani, Rupifulcaldii, Baſſompetrii,

Briennii, *Retzii*, *Montelucii*; *in Epistolis Bussii*, *& sevineæ*; *in carminibus Huleriæ*, *in moralibus Lambertæ documentis*, *nativus aliquis eluceſcat lepos ſale tinctus attico*, *eleganſque ſplendeſcat ſimplicitas*, *quæ ſtudii parùm*, *laboris nihil redoleat*; *innatæ nobilitatis ſpiret plurimum*.

Il ſembleroit à ce langage, que les Muſes, qui ſont ſi impartielles, ne ſe plairoient qu'avec la Nobleſſe, & regarderoient d'un œil de mépris toutes les autres conditions: nos Libraires répondent à cette objection.

Après quoi ils avertiſſent que pour faciliter de plus en plus l'étude d'une Langue auſſi précieuſe que la Latine, & montrer ſur ce point le zéle qui les anime, ils ont reſolu de réimprimer les plus belles Harangues qui ont été prononcées en divers tems par les Profeſſeurs de Rhetorique du College de Louis le Grand, & de publier auſſi les Pieces de Poëſie que de nouveaux Profeſſeurs du même College ont données; Pieces dont la plûpart ſont ſi parfaites, diſent nos deux Libraires, qu'elles ne ſeroient pas trouvées indignes des Comires, des Rapins, des la Rue, des Coffards, des Vanieres, & autres excellens Poëtes de la même Compagnie.

Comme dans toutes ſortes de Livres, & principalement dans un Recueil, l'uniformité eſt ennuyeuſe; nos Libraires, pour recommander davantage le Volume qu'ils donnent ici, ne manquent pas de repreſenter aux Lecteurs la grande varieté qui s'y trouve. C'eſt par-là qu'ils finiſſent leur Diſcours. Nous obſerverons à ce ſujet, qu'il regne en effet une grande varieté dans tout le Recueil, & que deux Cantiques qu'on y a mêlés, l'un ſur la Grace efficace, & l'autre ſur la Grace ſuffiſante, rendent cette varieté encore plus remarquable.

CODEX MEDICAMENTARIUS, SEU PHARMACOPOEA Pariſienſis, ex Mandato Facultatis Medicinæ Pariſienſis in lucem edita. Magiſtro Hyacintho-Theodoro *Baron*, Decano. Pariſiis, apud Guillelmum *Cavelier*, viâ Jacobeâ, ſub Inſigne Lilii aurei. 1732. C'eſt-à-dire: *Pharmacopée de la Faculté de Medecine de Paris*, *miſe au jour ſous le Décanat de M. Hyacinthe-Théodore* Baron, *Doyen*. A Paris chez Guillaume *Cavelier*, ruë Saint Jacques, au Lis d'or. 1732. vol. *in*-4°. pp. 251. ſans compter une Table des matieres de 30. pages, & une autre des Médicamens ſimples, de 126. pages.

CETTE Pharmacopée fut entrepriſe en 1722. au commencement du Décanat de M. Philippe Caron, continuée, & portée à ſa fin ſous le Décanat de M. Nicolas *Andry*, qui au nom de la Faculté, ainſi qu'il eſt marqué à la fin du Volume, en ceda le privilege au ſieur Cavelier, le 24. Avril 1725. après quoi l'impreſſion en

fut commencée sous le même Décanat du sieur Nicolas Andry, interrompue ensuite sous ce même Décanat, & sous celui du Sieur Etienne-François Geoffroy, puis reprise dans les derniers mois du Décanat du sieur Geoffroy, & enfin terminée sous celui de M. Hyacinthe-Théodore Baron, actuellement en place.

La Faculté de Medecine de Paris en 1745. sous le Décanat de M. Philippe Hardouin de Saint Jacques, donna au public une Pharmacopée pour servir de regle aux Apoticaires, qui auparavant ne suivoient chacun que leur caprice dans la composition & la preparation des médicamens, ce qui mettoit les Medecins hors d'état de sçavoir ce qu'ils ordonnoient, & portoit un notable préjudice aux malades. Cette précaution eut son effet pendant plusieurs années, mais dans la suite des tems la Pharmacopée qu'on avoit dressée étant devenue très-rare, & se trouvant outre cela manquer de plusieurs remedes dont la Pharmacie s'est enrichie depuis, il étoit important de l'imprimer de nouveau, & de l'amplifier : c'est à quoi la Faculté vient de satisfaire par le Codex qu'elle donne. Voici de quelle maniere elle s'en est acquitée.

Comme aujourd'hui la Medecine ne se borne pas aux secours que fournit la Pharmacie Galenique, mais qu'elle en emprunte un grand nombre de la Chymie, la Faculte a rassemblé les uns & les autres dans ce Codex, en distinguant seulement par des Chapitres differens les remedes chymiques pour éviter la confusion. Quant aux Galeniques, quoi qu'ils soient en usage depuis long-tems, & que l'experience n'y ait jamais rien découvert de dangereux, la Faculte n'a pas laissé d'en faire un scrupuleux examen ; elle a ajoûté aux uns, retranché aux autres, & en a changé la plûpart en mieux. A l'égard des Chymiques, comme ils sont plus violens, il n'y a sorte de soin qu'elle n'ait employé, soit pour adoucir les uns, soit pour s'assurer de l'innocence des autres.

Elle a mis dès l'entrée du Livre, les differentes manipulations qui conviennent pour rendre certains médicamens plus propres aux usages qu'en fait la Medecine. On y voit par exemple, quelle est la meilleure maniere de purifier le sel ammoniac, le nitre, le sel marin, l'alum, le mercure, la gomme ammoniac, le storax ; comment il faut preparer les cantharides, les cloportes, les vers de terre, comment se fait le plomb brûlé, l'alum brûlé, *&c.*

Le corps de la Pharmacopée vient ensuite : on y a mis dans leur rang ordinaire les remedes galéniques ; mais on a renvoyé à une autre classe les eaux distilées, comme choses appartenantes à la Chymie.

La Faculté, en 1725. sous le Décanat de M. Nicolas Andry, délibera long-tems sur le choix des caracteres dont elle devoit se servir pour marquer certains médicamens & les doses de tous les remedes :

elle fut d'abord d'avis, à la perſuaſion de quelques Docteurs, d'employer pour les médicamens, les caracteres chymiques : & pour les doſes, les caracteres Arabes ; ſçavoir, par exemple, pour déſigner le fer, cette marque ♂, & pour déſigner l'antimoine celle-ci ♁. Mais ayant depuis fait reflexion qu'entre ces caracteres, il y en avoit que des garçons Apoticaires peu attentifs ou très-ignorans, comme il ne s'en trouve que trop, pouvoient aiſément prendre l'un pour l'autre, elle changea de ſentiment, & ſtatua qu'on ne ſe ſerviroit dans l'impreſſion, que des caracteres ordinaires, c'eſt-à-dire, qu'au lieu, par exemple, d'employer cette marque ♂ pour ſignifier le fer, & celle-ci ♁ pour ſignifier l'antimoine, on écriroit tout au long, *fer*, *antimoine* : Que tout de même, au lieu de déſigner l'eau par cette marque ▽, & le feu par celle-ci △, on écriroit à la maniere commune, *eau*, *feu*, qu'à l'égard des doſes, au lieu de marquer par ce ſigne ℈ le ſcrupule ou la doſe de 24. grains, & par celui-ci ʒ. celle de la dragme ou du gros, c'eſt-à-dire, de ſoixante & douze grains, on mettroit tout au long *gros* ou *dragme*, ce qui fut conclu le 18. Juin 1725. & ce qui a été ſuivi ; ſur quoi nous remarquerons que dans l'ancien Codex dont nous venons de parler, la même choſe a été obſervée.

Au reſte, comme la Faculté en corps n'a pas pu rediger l'Ouvrage dont il s'agit, on juge bien qu'elle en a commis le ſoin à quelques uns de ſes Docteurs ; mais elle a revû enſuite leur Ouvrage qui a été expoſé ſur le Bureau pendant un mois à la cenſure de tous les Docteurs, qui y ont fait chacun leurs remarques, dont elle a profité. Il ne reſtoit plus qu'une choſe à faire, c'étoit de conſulter parmi les Apoticaires, les plus habiles Artiſtes ; c'eſt ce qui a été pratiqué ; ils ont donné leur avis & on en a fait uſage.

En vain la Faculté auroit-elle pris tant de ſoins pour regler la Pharmacie, ſi les Pharmaciens ne ſe ſoûmettoient aux regles que la Faculté a faites : c'eſt à quoi il a été pourvû par un Arrêt du Parlement qui leur défend de ſuivre dans les preparations de leurs remedes d'autres méthodes que celle qui leur eſt preſcrite dans ce diſpenſaire par la Faculté de Medecine de Paris : les termes de l'Arrêt ſont : *Notredite Cour ordonne* que les Ordonnances, Edits & Déclarations regiſtrées en notredite Cour, enſemble les Arrêts & Reglemens de notredite Cour, rendus au ſujet des Medecins & Apoticaires, ſeront executés ſelon leur forme & teneur : ce faiſant, que tous les Apoticaires de cette Ville & Fauxbourgs de Paris, ſeront tenus de ſe conformer au nouveau diſpenſaire fait par les Supplians dans la compoſition des remedes y mentionnés, & ce dans ſix mois, à compter du jour du preſent Arrêt, & de l'Acte de dépôt qui ſera fait au Greffe de notredite Cour, dudit diſpenſaire, après avoir été ſigné du Doyen de la Faculté de Medecine de cette Ville

de Paris. Fait inhibitions & défenſes aux Apoticaires de donner des compoſitions mentionnées audit diſpenſaire, ni autres par eux faites, aux malades, ſur autres ordonnances que celles des Docteurs de ladite Faculté, Licentiez d'icelle, ou autres ayant pouvoir d'exercer la Medecine dans cette Ville & Fauxbourgs de Paris, & ſans ordonnances dattées & ſignées deſdits Docteurs, Licentiez, ou autres ayant pouvoir, deſquelles ordonnances leſdits Apoticaires ſeront tenus de tenir bon & fidéle Regiſtre, le tout ſous les peines portées par les Ordonnances, Edits & Declarations du Roi & Arrêts de la Cour. Fait en Parlement le 26. Mars 1732.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Verone.

IL paroît ici une Lettre Latine de M. le Marquis *Maffei*, adreſſée à M. le Baron *de Bimard*, ſous ce titre : *Scipionis Maffeii Marchionis Epiſtola, in quâ tres eximiæ ac nunquàm anteà vulgatæ Inſcriptiones exibentur atque illuſtrantur.* Veronæ. *Per Jacobum Villarſium.* 1732. *in*-4°. Brochure de 14. pages. Des trois Inſcriptions dont il s'agit dans cette Lettre, la premiere eſt Latine. M. *Maffei*, dans le Cabinet duquel elle ſe trouve, n'avoit fait que l'indiquer dans ſon *Hiſtoire Diplomatique*. Elle contient un congé honorable donné par les Empereurs *Philippes* à quelques Soldats des Cohortes Prétoriennes, avec le Droit de Bourgeoiſie Romaine pour les enfans que ces Soldats pourroient avoir de leurs mariages avec des femmes Romaines ou avec des femmes étrangeres.

La ſeconde Inſcription qui eſt du Cabinet de M. *le Bret* premier Preſident du Parlement de Provence, eſt Grecque, auſſi-bien que la troiſiéme. Ce ſont les Ordonnances de deux Villes, l'une des Côtes d'Afrique, ſelon M. *Maffei*, l'autre de Sicile, qui décernent des honneurs publics a quelques particuliers.

M. *Maffei*, après l'explication de ces Inſcriptions, envoye à M. *de Bimard* le deſſein de deux Médailles ſingulieres, qu'on voit en forme de vignette au titre de cette Lettre, & il lui parle à la fin du grand projet qu'il a formé de donner une Collection complette de toutes les Inſcriptions anciennes Grecques & Romaines qui ont paru juſqu'ici dans differens Recueils, ou qui n'ont pas encore été publiées.

Le plan de cette entrepriſe eſt déja imprimé en Italien & en Latin, & nous reſervons au mois prochain à en rendre un compte plus exact & plus détaillé.

FRANCE.

De Paris.

La Veuve *Maziere* & J. B. *Garnier*, ruë Saint Jacques, à la Providence, débitent le second & le troisiéme Tome de l'Abregé des Traitez de Théologie de feu M. Tournely : *Prælectiones Theologicæ de Myſterio Sanctiſſimæ Trinitatis, & de Angelis, ad uſum Seminariorum, & examinis ad gradus Theologicos prævii contractæ*, &c. Tomus secundus.

Prælectiones Theologicæ de Opere ſex dierum, &c. *Acceſſit Appendix inſtar Supplementi ad loca Theologica.* Tomus tertius. 1732. *in*-12.

On trouve chez *Prault*, Quai de Gêvres, au Paradis, l'*Analyſe de l'Hiſtoire Militaire du Regne de Louis le Grand*. Par P. F. *Brunet*, en 8. feuilles *in-folio*, imprimées pour être collées enſemble.

Méthode pour apprendre l'Hiſtoire des Faux Dieux de l'Antiquité; ou *le Pantheon Myſtique*. Compoſé en Latin par le Pere *Pomey*, & traduit en François par M. *Tenand*. Nouvelle édition, revûë & très-exactement corrigée. Chez le même *Prault*. 1732. *in*-12.

Suite du Traité du Sublime à M. Deſpreaux. Où l'on fait voir ce que c'eſt que le Sublime & ſes differentes eſpeces, quel en doit être le ſtyle; s'il y a un art du Sublime, & les raiſons pourquoi il eſt ſi rare. Par M. *Silvain*, Avocat en Parlement. Chez le même Libraire. 1732. *in*-12.

Application de l'Algébre à la Géométrie, ou *Méthode de démontrer par l'Algébre les Théorêmes de Géométrie, & d'en reſoudre & conſtruire tous les problêmes. L'on y a joint une Introduction qui contient les Regles du calcul Algébrique*. Par feu M. *Guinée* de l'Academie Royale des Sciences, Profeſſeur Royal de Mathématique, & ancien Ingénieur ordinaire du Roi. Seconde édition, revûë, corrigée & conſiderablement augmentée par l'Auteur. Chez *Quilleau*, ruë Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation. 1733.

On trouve chez *Chaubert*, Libraire du Journal, des Exemplaires de la nouvelle Edition de la Vie de M. *Bayle* par M. *Deſmaiſaux*, *in*-12. 2. vol. que nous avons déja annoncée dans les Nouvelles Litteraires du mois de Novembre dernier.

On trouve auſſi chez *Giſſey*, ruë de la Vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jeſſé, *Véritable Calendrier Chronologique & Hiſtorique, contenant la connoiſſance des tems, pour l'année* 1733.

Avec une nouvelle ſuite des plus curieux Traits d'Hiſtoire.

Un Journal des Evenemens de l'année derniere 1732.

Les Naiſſances & Morts des Rois, Reines, Princes & Princeſſes de l'Europe, où l'on a joint toutes les Epoques qui les concernent.

Et un mélange curieux de pluſieurs autres nouvelles Matieres amuſantes & utiles.

Neuviéme édition, dédiée à Monſieur *le Duc d'Orleans*, premier Prince du Sang.

Fautes à corriger dans le Journal d'Octobre 1732.

PAge 571. col. ſeconde, lig. 7. frapé, *liſez* frapée.

Dans le Journal de Novembre.

Pag. 676. col. 2 lig. 36. plus, *liſez* moins : pag. 679. col. premiere, lig. derniere, ὕστωκος, *liſ.* ὕσσωκος : Ibid. col. 2. lig. 23. ATIZL, *liſ.* ATZIL: lig. 26. ἔμβρυον, *liſ.* Ἔμβρυον : pag. 692. col. premiere, lig. 17. errer, *liſ.* crier : pag. 698. col. 2. lig. 19. décabrement, *liſ.* délabrement : pag. 702. col. 2. lig. 17. ſes, *liſ.* ces : pag. 708. col. 1. lig. 19. moins, *liſ.* plus : pag. 714. lig. dern. maiſon, *liſ.* moiſſon : pag. 717. col. ſeconde, lig. 11. & voilà, *effaceʒ* &.

BIBLIOGRAPHIE,

BIBLIOGRAPHIE,

OU

CATALOGUE

DES LIVRES DONT IL EST PARLE' DANS LES Journaux de l'Année 1732.

Les Titres des Livres qui ne ſont qu'annoncés dans les Nouvelles Litteraires ſeront indiqués par une Etoile.

BIBLIA SACRA, INTERPRETES, CONCILIA.

* LES Commentaires Latins de *Cornelius-à-Lapide*, ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, *page* 184

* Explication du Livre de la Geneſe & de celui de Job, 245

* Traduction Angloiſe du nouveau Teſtament, faite ſur le Latin de la Vulgate, par Jean *Wiclef*, 1638. 369

* La Geneſe en Latin & en François, *&c.* 415

* La Phyſique Sacrée, *ou* Phyſique naturelle de la Bible, 560

PATRES, THEOLOGI, ASCETICI, LITURGICI, Scriptores Ecclesiastici, &c. Heterodoxi.

* Nouvelle édition de la traduction Latine du Traité des Etudes Monaſtiques du P. D. *Mabillon*, 56

* Sermons choiſis ſur les Myſteres, la Vérité de la Religion & differens Sujets de la Morale Chrétienne, 58-435-624

* Les Lettres de S. Jean Chryſoſtome, traduites en François ſur le Grec des PP. Benedictins, 59

Lettres Hiſtoriques, Théologiques & Polémiques, dans leſquelles on ſoûtient & on défend la doctrine de la Grace efficace par elle-même & de la prédeſtination toute gratuite de la gloire avant la préviſion des mérites, *&c.* Par le P. J. H. *Amat de Graveſon*, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, 58

Traité Hiſtorique & Moral de l'ab-

ſtinence de la viande, *&c.* par le P. D. Gregoire *Berthelet*, 74 *& ſuiv.* & pag. 144 *& ſuiv.*

Traité du Libre-Arbitre & de la Concupiſcence, Ouvrages Poſthumes de Meſſire Jacques-Benigne *Boſſuet*, Evêque de Meaux, 107

* Le Poëme de l'amour divin de *Benivieni* avec le Commentaire du Comte Jean *Pic de la Mirandole*, 115

* *R. P. F. Petri-Mariæ* Paſſerini, *Opera omnia Theologia & Canonica*, 116

* Traduction Latine du Supplément au Dictionnaire de la Bible de Dom *Calmet*, Ibid.

* Notice des Auteurs qui ont parlé de la propagation de l'Evangile dans les differentes parties du monde : par M. Jean *Albert-Fabricius*, 117

Expoſition des preuves les plus ſenſibles de la véritable Religion : par le P. *Buffier*, Jeſuite, 150

* Le Cours de Théologie du Pere *Paul de Lyon*, Capucin, 184

* Retraite du P. de *Salazar*, Jeſuite, 185

* Traduction Angloiſe du Dictionnaire de la Bible du P. *Calmet*, 244

* *R. P. Franciſci* Suarez *Theologiæ ſumma ſeu Compendium*, 306

* Recherches ſur l'évidence de la Religion Chrétienne, Ibid.

* ALCIPHRON : *or the minute Philoſopher*, Ibid.

* Inſtructions Chrétiennes ſur les ſouffrances, 309

* Conſiderations Chrétiennes d'un homme qui veut ſerieuſement travailler à ſon ſalut, 309

Réponſe aux prétenduës autoritez des Peres & aux argumens tirés de la raiſon que M. *Wolſton* allegue dans ſes Diſcours contre la vérité du ſens litteral des Miracles de J. C. par Richard *Lerd*, Evêque de S. David, 346 *& ſuiv.* & 466 *& ſuiv.*

Traité de la vérité de la Religion Chrétienne, tiré du Latin de M. Jean-Alphonſe *Turretin*, 360

* *De Pauli in Urbem Romam ingreſſu, Actorum XXVIII. 16. deſcripto exercitatio Hiſtorico-Theologica*, 368

* *Joh. Fr.* Wucherer *Theol. Doct. Vindiciæ æternæ Divinitatis Jeſu Chriſti*, Ibid.

* *De Arii vera Divinitatis Chriſti hoſtis, morte miſera*, &c. *proluſio*, Ibid.

* Conduite de la providence dans l'établiſſement de la Congregation de Nôtre-Dame, qui a pour ſon Inſtituteur le Bien-heureux P. Pierre *Fourier*, 371

* Diſcours ſur les Vies des Saints de l'ancien Teſtament, 373

Diſſertation Critique & Théologique ſur le Concile de Rimini, 377

* Traité ſur la Magie, le Sortilége, les Poſſeſſions, Obſeſſions & Maléfices, où l'on en démontre la vérité & la réalité, 436

* Inſtructions Chrétiennes ſur les huit Béatitudes, 496

Le Triomphe de la Catholicité, 501

Reflexions instructives & morales sur l'Apocalypse : par M. l'Abbé *Genreau*, 534
Lettres Pastorales de Monseigneur l'Evêque de Londres aux Fidéles de son Dioceſe, contre les Libertins & les Incrédules, traduites de l'Anglois par Abraham *le Moine*, 536
Joſephi - Antonii Saxii *Epiſtola ad Amicum pro vindicanda formula in Ambroſiano Canone ad Miſſa Sacrum præſcripta*, Corpus tuum frangitur Chriſte, 555
* Refutation des Critiques de M. *Bayle* sur S. Auguſtin, 560
* L'Imitation de J. C. traduite & revûë par M. l'Abbé *Dufreſnoy*, D. de S. sur l'ancien Original François, 624
Traité de l'Eſperance Chrétienne, contre l'eſprit de puſillanimité & de défiance, 737
* Abregé des Traitez de Théologie de feu M. *Tournely*, 773

HISTORICI SACRI ET PROPHANI.

Continuation des Memoires de Litterature & d'Hiſtoire, Tome X. Partie II. 3
--- Tome XI. Partie I. 266
--- Tome XI. Partie II. 585 *& ſuiv.* & 709 *& ſuiv.*
Hiſtoire de la Guerre des Huſſites & du Concile de Baſle : par Jacques l'*Enfant*, 16
Hiſtoire de l'Iſle Eſpagnole *ou* de S. Domingue, écrite particuliérement sur des Memoires manuſcrits du P. Jean-Baptiſte *le Pers*, Jeſuite, & sur les pieces originales qui ſe conſervent au dépôt de la Marine : par le Pere *de Charlevoix*, de la Compagnie de Jeſus, 20 *& ſuiv.* & 126 *& ſuiv.*
Sethos, Hiſtoire *ou* Vie, tirée des Monumens Anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un Manuſcrit Grec : par M. l'Abbé *Terraſſon*, 36
Traduction Angloiſe de cet Ouvrage, 723
Hiſtoire du Bayaniſme *ou* de l'Héréſie de Michel Baïus, avec des Notes Hiſtoriques, Chronologiques, Critiques, *&c.* par le P. J. B. *Duchesne*, de la Compagnie de Jeſus, 46
* Le ſeiziéme Volume de l'Hiſtoire d'Eſpagne, écrite en Eſpagnol par Dom Jean *de Ferreras*, ſous le titre de *Synopſis Hiſtorico-Chronologica de Eſpaña*, &c. 55
* La Critique de cette Hiſtoire: par Dom Diego *Martinez-Ciſneros*, Ibid.
* Autre Critique du même Ouvrage : par Dom Franciſco *de Berganſa*, 55
* Critique particuliere du ſeiziéme Volume de la même Hiſtoire, Ibid.
* Les Tables Chronologiques du P. *Muzantio*, Jeſuite, Ibid.
* Traduction Latine de la Bibliotheque Eccleſiaſtique du Pere D. *Ceillier*, Benedictin, 56
* Hiſtoire Métallique des XVII. Provinces des Pays-Bas. Depuis l'abdication de Charles - Quint juſqu'à la Paix de Bade en 1716. traduite du Hollandois de M.

Gerard-Van-Loon, 57
* L'Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suede : par M. *de Voltaire*, 58
* Remarques Hiſtoriques & Critique ſur cette Hiſtoire, 562
* Hiſtoire de Guſman d'Alfarache. Nouvellement traduite & purgée des moralitez ſuperflues, 59
* Hiſtoire Négrepontique, ſeconde édition, Ibid.
Les Monumens de la Monarchie Françoiſe, qui comprennent l'Hiſtoire de France, avec les figures de chaque regne que l'injure des tems a épargnées. Tome troiſiéme : par le R. P. Dom Bernard *de Montfaucon*, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, 63
--- * Tome IV. 495
Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1729. *&c.* 87 *& ſuiv.* & 161 *& ſuiv.*
* Le premier Tome des Vies des Peintres, Sculpteurs & Architectes modernes : par M. l'Abbé *Paſcali de Perouſe*, 115
* *Diſſertazioni Epiſtolari, Storiche e Chronologiche*, Ibid.
* *Miſcellanea Juridico-Hiſtorica*, 117
* Hiſtoire Françoiſe du ſeiziéme ſiécle, 118
* *Chriſtophori Cellarii Smalcadenſis Geographia antiqua recognita denuo, & ad veterum, novorumque Scriptorum fidem Hiſtoricorum maxime identidem caſtigata*, &c. Ibid.
* Les Deſeſperez, Hiſtoire Héroïque, 121
Abregé de la Vie du célébre Pierre *Daniès*, 136
Voyages en Anglois & en François d'*Aubry de la Mottraye*, en diverſes Provinces & Places de la Pruſſe Ducale & Royalle, *&c.* Tome III. * 57 & 177
* Tables Généalogiques d'un grand nombre de Familles Nobles d'Allemagne, 182
* *M. Gottlob. Frid.* Gude *de Eccleſiæ Epheſinæ ſtatu imprimis ævo Apoſtolico, Commentatio Hiſtorico Exegetico-Critica*, &c. 183
* *Joannis-Petri* de Ludewig, *Jcti Vita Juſtiniani atque Theodoræ Auguſtorum, necnon Triboniani*, &c. Ibid.
* Hiſtoire des Flagellans, traduite du Latin de M. l'Abbé *Boileau*, 184
* Les Romans de Caſſandre, Clelie, Cyrus, Pharamond, Cleopatre, Aſtrée & Almahide, *&c.* Ibid.
* Hiſtoire de Cleveland, fils naturel de Cromwel, Ibid.
* Le Politique Dom Ferdinand le Catholique, traduit de l'Eſpagnol de Baltazar *Gracien*, 185
Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres, par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus, Tom. XX. 206 *& ſuiv.* & 399 *& ſuiv.*
Bibliotheque de *Ciaconius*, 211
L'Argénis de *Barclay*, traduction nouvelle : par M. l'Abbé *Joſſe*, 219
Hiſtoire des Rois de Chypre de la Maiſon de Luſignan, 223
La Bibliothéque choiſie de M. *Colomiés*, Nouvelle édition, 235

* *Marmora Oxonienſia*, 243
* Tables Généalogiques des Empereurs, Rois, Princes, depuis Adam juſqu'à preſent, Ibid.
* Additions & corrections au Voyage au Nord de la grande Bretagne, Ibid.
* Vie de Mylord *Cecil-Burghleigh*, 244.
* Nouvelle édition de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Durham : par Simeon *de Durham*, Ibid.
* Catalogue raiſonné de toutes les Chartes de l'Egliſe de Durham, Ibid.
* Perkin, faux Duc d'York, 246
Hiſtoire de l'Empire, de M. *Heiſſ.* Nouvelle édition, 250
* *Veteris Gemmæ ad Chriſtianum uſum exſcalptæ brevis explanatio ad Academicos Etruſcos Cortonenſes*, 304
* Les Peintures & les autres ornemens du Palais Ducal de la Ville de Veniſe, gravés en 50 planches, avec des explications convenables, 305
* Scanderberg *ou* Avantures du Prince d'Albanie, 310
Lettre à Mr T. D. L. F. ſur Monſieur Houdart de la Motte de l'Academie Françoiſe, 313
La Catanoiſe, *ou* Hiſtoire Secrette des Mouvemens arrivés au Royaume de Naples, ſous la Reine Jeanne premiere, 322
Gallia Chriſtiana in Provincias diſtributa, &c. *Tomus III.* 331 *Tomus IV.* 422 *Tomus V.* 490
La Vie de Saladin, 335 *& ſuiv.* & 404 *& ſuiv.*
* *Cæremonialia Electionis & Coronationis Romani Pontificis, & Cæremonialia Epiſcoporum*, 368
* *Duo Rerum Anglicanarum Scriptores veteres, Vil. Thomas* Otterbourne, *& Joannes* Whethamſtede, *ab origine Gentis Britannicæ, uſque ad Edvardum IV.* 369
* Etat ancien & preſent de la Ville de Newcaſtle, 370
* Hiſtoire des Puritains *ou* des Proteſtans non Conformiſtes, Ibid.
* Memoires Hiſtoriques & Critique ſur divers points de l'Hiſtoire de France & pluſieurs ſujets curieux : par François-Eudes *de Mezeray*, 371
* Hiſtoire de la derniere peſte de Marſeille, Aix, Arles & Toulon, 373
Hiſtoire Critique des Pratiques ſuperſtitieuſes qui ont ſéduit les peuples & embarraſſé les Sçavans : par le R.P. Pierre *le Brun*, 414 *& ſuiv.* & 459 *& ſuiv.*
* Memoires de *Whitlocke* ſur les affaires d'Angleterre, 434.
* Hiſtoire des troubles de la grande Bretagne, depuis l'année 1633. juſqu'en 1650. par Robert *Menteth de Salmonet*, Ibid.
* Traduction Angloiſe des Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. *de Tillemont*, 435
* *R. P. D. Johannis* Mabillonii, *Præfationes Actis Sanctorum Ordinis S. Benedicti, in ſæculorum Claſſes diſtributis, præfixæ*, Ibid.

* Méliſthénes, *ou* l'Illuſtre Perſan, 436
* Les Sultans de Guzaratte, *&c.* Contes Mogols: par M. *Geullette*, Ibid.
* Avis aux Souſcripteurs des eſtampes gravées & à graver d'après les Tableaux du Cabinet du Roi, de Monſeigneur le Duc d'Orleans & des particuliers, Ibid.
Abregé de l'Hiſtoire Romaine: par *Eutrope*, &c. Nouvelle édition, procurée par les ſoins de M. *Havercamp*, 451
Hiſtoire Secrette des femmes Galantes de l'antiquité. Tomes IV. V. & VI. 483
* *Orbis Sacer & Prophanus illuſtratus*, 494
* Antiquitez Romaines de la grande Bretagne, Ibid.
* Hiſtoire Générale du Monde, depuis la création juſqu'à la deſtruction de Jeruſalem par Nabuchodonoſor, Ibid.
* Simeonis *Monachi Dunhelmenſis Libellus de Exordio atque procurſu Dunhelmenſis Eccleſiæ*, 495
* Hiſtoire générale des Auteurs Sacrés & Eccleſiaſtiques: par le Pere Dom Remi *Ceillier*, Tome III. 496
* Relation Hiſtorique de l'Ethiopie Occidentale, Ibid.
* Hiſtoire d'Emilie, *ou* les Amours de Mademoiſelle de ***: par Madame *Meheuſt*, 497
Les Métamorphoſes d'Ovide, traduites en François, avec des remarques & des explications hiſtoriques: par M. l'Abbé *Banier*, 545
Le Recueil des Hiſtoriens d'Italie Tome V. 615
--- Tome VI. 746
--- * Tome 21. 241
--- * Tome 22. 559
* La Vie de Meſſire François *Picquet*, Conſul de France & de Hollande à Alep, 561
* Abregé de l'Hiſtoire de vingt-quatre Peres de l'Egliſe. Hiſtoire abregée des Empereurs Romains, depuis Jules-Céſar juſqu'à Conſtantin le Grand. Caracteres de cinquante-huit des meilleurs Hiſtoriens, Orateurs, & Poëtes Grecs, Latins & François, Ibid.
* Hyacinte *ou* le Marquis de Celtaſditorgo, Nouvelle Eſpagnole, 562
Les quatre Livres des Stratagêmes de *Frontin*. Nouvelle édition, procurée par les ſoins de François *Oudendorp*, 565
Hiſtoire Eccleſiaſtique, pour ſervir de continuation à celle de M. l'Abbé *Fleury*. Tome XXV. 573
--- Tome XXVI. 757
Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, *&c.* par M. *Rollin*. Tome IV. 577
* Hiſtoire de Dannemark, 624
* *Veterum Scriptorum & Monumentorum Hiſtoricorum Dogmaticorum, Moralium, ampliſſima Collectio*, Ibid.
* *Theſaurus novus Anecdotorum complectens Regum ac Principum aliorumque Virorum illuſtrium Epiſtolas & Diplomata*, Ibid.
* Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane du P. *Longueval*, Ibid.

* La Rosalinde imitée de l'Italien, 624
* Les Oeuvres de Maître François *Rabelais*, &c. avec les remarques historiques & critiques de M. *le Duchat*. Nouvelle édition, augmentée de quelques remarques nouvelles, Ibid.
* Lettres du Cardinal *d'Ossat*, avec les notes historiques & politiques de M. *Amelot de la Houssaye*, Ibid.
* Voyage de Constantinople, pour le rachat des Captifs, 625
Recueil de Pieces d'Histoire & de Litterature. Tome II. 680
Histoire des Rois Edouard I. Edouard II. Edouard III. par *Gauthier d'Hemingford*, 717
* Traduction Angloise de l'Histoire d'Angleterre : par M. *Rapin de Thoyras*, 723
* *Diplomata & Numismata Scotiæ*, Ibid.
* Vie de M. *Bayle* : par M. *Desmaiseaux*, 724 & 773
* La Vie de Mademoiselle *de Bellere du Tronchay*, 724
* Les Avantures de M. *Robert*, Chevalier, dit *de Bauchene*, Ibid.
Les huit Livres de Thucydide touchant la Guerre du Péloponnèse. Nouvelle édition, 729
Description de la grande Bretagne : par *Humfrey Llwyd*, 755
* *Scipionis - Maffeii - Marchionis Epistola, in quâ tres eximiæ ac nunquam antèà vulgatæ inscriptiones exibentur atque illustrantur*, 772
* Analyse de l'Histoire Militaire du regne de LOUIS LE GRAND. Par P. F. *Brunet*, 773
* Méthode pour apprendre l'Histoire des Faux Dieux de l'Antiquité : par M. *Tenand*, Ibid.
* Véritable Calendrier Chronologique & Historique, *&c.* pour l'année 1733. Ibid.

ORATORES, POETÆ, GRAMMATICI.

* Edition à Venise des Oeuvres de Ciceron sur celle de M. Isaac *Verburge*, 115
* Dictionnaire Latin, Turc & Allemand, avec une Préface sur la Langue & la Litterature des Turcs, & une Grammaire de la même Langue : par M. *Clodius*, 117
* Le Maître Italien de *Veneroni*, 119
* Le Dictionnaire de la Langue Françoise, ancienne & moderne de Pierre *Richelet*, Ibid.
* Haririi *Eloquentiæ Principis, tres priores confessus*, 119
* Les Poësies de M. l'Abbé *de Chaulieu* & de M. le Marquis *de la Farre*, 120
* Remarques de M. *Facciolati* sur la lettre *A* du Dictionnaire Latin-François de *Danet*, 181
* Le Recueil des Poëtes Polonois, 182
Les Oraisons de *Ciceron*, traduites en François avec des remarques : par M. *de Villefore*, 189
* Les Oeuvres de M. le Baron *de*

Valeff, 244
* L'Invention de la Poudre, Poëme, 246
* Théatre de *le Grand*, Ibid.
Introduction générale à l'étude des Sciences & des Belles-Lettres, 258
Grammaire Turque, *ou* Méthode courte & facile pour apprendre la Langue Turque, 289
Cours des Sciences sur des Principes nouveaux & simples pour former le langage, l'esprit & le cœur dans l'usage ordinaire de la vie : par le P. *Buffier*, Jesuite, 295
* Nouvelle édition du Paradis Perdu de *Milton*, 306 & 370
Le Zodiaque de la vie, traduit du Poëme Latin de Marcel *Palingene* : par M. *de la Monnerie*, 265
* Anacreontis *Teii oda & fragmenta Græcè & Latinè*, *cum notis Johannis-Cornelii* de Paw, 371
* *Panegyricus Ludovico XV. jussu publico dictus à Johanne-Daniele* Scoepflino, Ibid.
* *Programma Glossarii Enneastici*, 372
Discours sur la Peinture, prononcés dans les Conferences de l'Académie Royalle de Peinture & Sculpture : par M. Charles *Coypel*, 395
* Les Harangues & autres Fragmens de *Lysias*, 435
* Les véritables Oeuvres en vers & en prose du Chevalier George *Grandville*, 494
La Vérité Fabuliste, Comedie, avec un Recueil de Fables : par M. *de Launay*, 521
* Dictionnaire des Arts & des Sciences, 560
Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise : par M. *Restaut*, 605
Racines Hébraïques sans points-voyelles, *ou* Dictionnaire Hébraïque : par racines, 669
Apologie des Bêtes, Ouvrage en vers : par M. *Morfouace de Beaumont*, 689
* L'Iliade d'Homere, à l'usage du Duc de Cumberland, 723
Musæ Rhetorices, &c. 761
* Suite du Traité du Sublime à M. *Despreaux*, 773

PHILOSOPHI.

* *Physica Elementare*, 115
* Controverse Philosophique qu'il y a eu entre M. le Baron *de Leibnitz* d'une part, & M M. *Foucher*, *Bayle*, *Newton & Clarke* de l'autre, sur l'Harmonie préétablie qui se trouve entre l'ame & le corps, 183
* *Introduzzione alla Filosofia Wolfiana*, Ibid.
* *Cœlum triste*, *ad Julias Calendas anni* 1731. 243
* Histoire naturelle des Oiseaux en 101 planches gravées, 306
* Traduction Angloise de l'Histoire des Plantes qui croissent aux environs de Paris de M. *de Tournefort* : par M. J. *Martin*, 370
* Extraits des Memoires qui ont été lûs dans l'assemblée publique de

de la Societé Royale des Sciences de Montpellier, tenue le 27. Fevrier 1732. 372
Hiſtoire Naturelle de Warſovie : par Chriſtien-Henri *Erndtel*, 385 *& ſuiv.* & 441 *& ſuiv.*
* Le Banquet de *Platon*, 435
Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques, Géographiques & Phyſiques, redigées & publiées par le P. Etienne *Souciet*, Jeſuite 524
* Le Spectacle de la Nature, *ou* Entretien ſur les particularitez de l'Hiſtoire Naturelle, 561
Entretiens Phyſiques d'Ariſte & d'Eudoxe, 619
Mémoire touchant la meilleure méthode d'obſerver ſur mer la déclinaiſon de l'aiguille aimantée ou la variation de la Bouſſole : par M. *Meynier*, 719

MATHEMATICI.

* Le premier Volume des Elemens de Mathématique univerſelle de M. *Wolff*, 184
* Reſolution des Equations, ou l'extraction de leurs racines : par M. *de la Loubere*, Ibid.
* Traduction Angloiſe d'*Euclide*, 244
Le Bombardier François *ou* nouvelle Méthode de jetter les Bombes avec préciſion : par M. *Belidor*, 253
* *Diſſertationes Phyſico-Mathematicæ*, 306
La Théorie de la Manœuvre des Vaiſſeaux, reduite en pratique, 343
* Nouveau Traité d'Arithmétique, 561
* Elemens de Géométrie, avec un abregé d'Arithmétique & d'Algébre : par M. *Rivard*, 724
* Application de l'Algébre à la Géométrie, 773

JURIDICI ET POLITICI.

Les Priviléges des Suiſſes, enſemble ceux accordés aux Villes Impériales & Anſéatiques, & aux habitans de Genéve reſidens en France, *&c.* depuis Charles VII. juſqu'à preſent, *&c.* par M.V.G. *D. G. S.* 50
* *Codex Conſtitutionum quas Summi Pontifices ediderunt in ſolemni Canonizatione Sanctorum à Johanne XV. ad Benedictum XIII. accurante Juſto* Fontanino, *&c. Decemb.* 55
Traité des Dixmes en général, ſuivant la Juriſprudence ancienne & moderne, *&c.* 96
Déciſions du très-célébre Sénat de Dole, dans laquelle on explique avec clarté pluſieurs choſes qui regardent la Théorie & la Pratique du Droit & la Coûtume de la Franche-Comté : par Jean *Grivel*, 112
Traité de la Revocation des Donations par la naiſſance ou la ſur-

venance des enfans, 141
Dissertations sur des Questions qui naissent de la Contrariété des Loix & des Coutumes : par M. Louis Paul Abus, 157
* *De origine & progressu Archi-Pincernatus Bohemici in Sacro Romano Imperio, ac Symbolis inde derivatis Juribus, disquisitio historica, adjecta sunt in fine Diplomata Rudolphina huc pertinentia*, 183
* *Ludovici* Molinæ *Tractatus de Justitia & Jure*, 306
* *Jacobi* Gothofredi *Opera Juridica minora*, 307
* *Delineatio Juris Publici Ecclesiastici Protestantium*, 368
Corps Universel Diplomatique du Droit des Gens, *&c.* par M. J. *Dumont*, 428
* Coûtumes Générales & Locales du Pays & du Duché de Bourbonnois : par M. *Auroux des Pommiers*, 475
Expositio Juris Canonici per regulas naturali ordine Digestas usuque temperatas, ex Corpore Juris ac aliunde desumptas, 531
* Traité des Matieres Criminelles, suivant l'Ordonnance du mois d'Aoust 1670. 561
* Recueil des principales Décisions sur les Matieres Beneficiales: par M. R. *Drapier*, 562
Ordonnances des Rois de France de la troisiéme Race, recueillies par ordre Chronologique par M. *Secousse*, 752.

MEDICI.

Dissertationes Medico-Chirurgicæ, juxta circulationis leges, Autore Hugone Gourraigne, 34
* Aretæi *Cappadocis de Causis & Signis acutorum & diuturnorum morborum Libri quatuor*, &c. *editionem curavit Hermannus* Boerhawe, 56
Nouvelle Osteologie, *ou* Description des Os du Corps humain, *&c.* par M. Jean *Palfin*, 82
Observations de Chirurgie, ausquelles on a joint plusieurs reflexions en faveur des Etudians: par Henri-François *le Dran*, 100
* Nouvelle édition des Oeuvres de *Trallien*, ancien Medecin Grec, 118
Elémens *ou* Institutions de Chymie : par M. *Boerhaave*, 199
La premiere Partie de l'Osteologie de M. Jean *Bajet*, 239
Observations diverses de Medecine Théorique & Pratique, proposées par Jean-Frederic *Mochius*, 285
Theses Miscellaneæ, 356
* Recueil des Oeuvres de M. *Freind*, 370
* Traité complet de Chirurgie: par M. Guillaume *Manquest de la Motte*, 373
* Traité des Principes de Chirurgie, avec un Dispensaire Chirurgical, 434
* Description du Péritoine & de cette partie de la membrane cellulaire qui y est attachée : par A.

Millard, Ibid.
* Nouvelle édition des Oeuvres d'Hippocrates, 435
Expoſition Anatomique de la ſtructure du Corps humain : par Jacques-Benigne *Winſlow*, 475
* Traduction Angloiſe de cet Ouvrage, 495
* Dictionnaire Oeconomique, Ibid.
* L'Anatomie générale du Cheval, 496
Lexicon Medicum, &c. *Autoribus Theod.* Tronchin, *& Ludovico* de la Neuville, 514 *& ſuiv.*
Joannis-Philippi Burggravii *Junioris*, *Lexicon Medicum Univerſale*, 515
* Traité des Tumeurs contre nature : par M. *Deidier*, 562
M. Ludovici le Thieullier *Obſervationes Medico-Practicæ*, 596
Le Brigandage de la Medecine, 597
Quæſtiones Medicæ duodecim, 744
Codex Medicamentarius, &c. 769

MISCELLANEI.

Lettre de M. *de S. André*, Grand Vicaire de Meaux, à un Abbé de ſes amis, au ſujet de la nouvelle Hiſtoire de Meaux, faite par le P. *Dupleſſis*, Benedictin, 52
* Lettre du P. *Pez*, Benedictin, ſur un point particulier de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Straſbourg, lequel regarde S. Rupert, 116
* *Lucubrationes Lambetanæ*, Ibid.
* *Arcana Bibliothecæ Annabergenſis*, 117
* *Selectorum Litterariorum Pentas*, 118
* Diſſertation ſur les differentes méthodes d'accompagnement pour le Clavecin, *&c.* par M. *Rameau*, 121
* Les nouveaux Principes de l'art d'écrire : par le Sieur *Royllet*, Ibid.
* *Delicia Epiſtolicæ, ſive Epiſtolarum non minus raritate quam orationis cultu atque elegantia illuſtrium faſciculus*, Majoragii, Grævii, Bartholini, Sceffert *aliorumque*, &c. 183
Lettres Héroïques, Hiſtoriques & intereſſantes ſur differens Sujets, 278
* Etudes Militaires, premiere Partie, 309
* Le Recueil des Oeuvres de feu M. W. *Dawes*, 370
* *Phœnix Britannicus*, Ibid.
* Le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi d'Angleterre, 494
* Oeuvres mêlées de M ***, 496
Eſſai ſur le bon Goût en Muſique : par M. *Grandval*, 557
* Oeuvres diverſes de M. *Patru*, 560
* *Caroli* Sigonii *Mutinenſis Opera omnia*, 623 & 723
* Les Bains de Thermopyles à la Princeſſe de Milet : par Mademoiſelle *de Scudery*, 625
* Saillies d'eſprit : par M. *Gaiot de Pitaval*, 724

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Novembre 1732.

LEs huit Livres de Thucydide, touchant la Guerre du Péloponnèſe, &c. page 729
Traité de l'Eſperance Chrétienne, &c. 737
Douze Queſtions de Medecine, &c. 744
Suite du Recueil des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie. Tome VI. 746
Ordonnances des Rois de France de la troiſiéme Race. Tome III. 752
Deſcription de la grande Bretagne, &c. 755
Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleury. *Tome XXVI.* 757
Recueil de Pieces de Poëſies, &c. 761
Pharmacopée, &c. 769
Nouvelles Litteraires, 772
Bibliographie, 775

Fin de la Table.